Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 43 / 28 février 2014

Université Claude Bernard Lyon 1

Bulletin des actes administratifs n°43
Université Claude Bernard Lyon 1
28 février 2014

Arrêtés portant délégations de signature du Président de l'UCBL

- Arrêté DS / 2013 - 17 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 24 octobre 2013, unités de recherche
- Arrêté DS / 2013 - 18 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 24 octobre 2013, UFR et services communs
- Arrêté DS / 2013 - 19 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 22 novembre 2013, unités de recherche
- Arrêté DS / 2013 - 20 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 26 novembre 2013, UFR et services communs
- Arrêté DS / 2014 - 01 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 10 février 2014, unités de recherche
- Arrêté DS / 2014 - 02 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 10 février 2014, UFR et services communs
- Arrêté DS / 2014 - 03 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 10 février 2014, écoles et instituts
- Arrêté DS / 2014 - 04 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 17 février 2014, gouvernance et services centraux

Arrêtés électoraux

- ARRETE n°2013-E20 du 22 octobre 2013 relatif au comité électoral de l'Université Claude Bernard Lyon 1

SCEL

- ARRETE n°2013 – E21 du 21 octobre 2013 relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil du Service Commun d'Enseignement des Langues (SCEL)
- Résultats des élections au conseil du SCEL

ESPE

- ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon
- ARRETE n°2013-E22 du 4 novembre 2013 modifiant l'ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon
- ARRETE n°2013-E23 du 7 novembre 2013 relatif aux candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon
- ARRETE n°2013-E24 du 12 novembre 2013 modifiant l'ARRETE n°2013-E23 relatif aux candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon
- ARRETE n°2013-E26 du 21 novembre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon
- ARRETE n°2013-E27 du 26 novembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-E25 du 18 novembre 2013 relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon
- Résultats des élections au conseil de l'ESPE

IUT

- ARRETE n°2013-E28 du 25 novembre 2013 relatif à l'élection des représentants étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1
- ARRETE n°2013-E29 du 9 décembre 2013 relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1
- ARRETE n°2013-E31 du 20 décembre 2013 relatif à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1
- ARRETE n°2014-E2 du 16 janvier 2014 relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1
- Résultats élections collèges étudiants et personnels au conseil de l'IUT Lyon 1

Conseil scientifique, collège B santé

- ARRETE n°2013-E32 du 20 décembre 2013 relatif à l'élection d'un représentant du collège B, circonscription santé, au Conseil Scientifique de l'UCBL

Conseils centraux, collèges étudiants

- ARRETE n°2013-E30 du 18 décembre 2013 relatif à la répartition des sièges des représentants usagers titulaires dans les circonscriptions du CEVU
- ARRETE n°2014-E1 du 15 janvier 2014 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

- ARRETE n°2014-E2 du 7 février 2014 relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL
- ARRETE n°2014-E3 du 11 février 2014 relatif aux bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL
- ARRETE n°2014-E4 du 19 février 2014 modifiant l'ARRETE n°2014-E3 du 11 février relatif aux bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL
- Résultats des élections des représentants étudiants aux conseils centraux

Extraits de délibérations du conseil d'administration de l'UCBL

- Conseil d'Administration du 15 octobre 2013
- Conseil d'Administration du 19 novembre 2013
- Conseil d'Administration du 17 décembre 2013
- Conseil d'Administration du 21 janvier 2014

Arrêtés de composition jurys d'examen

- UFR STAPS
- ISTR
- Faculté des Sciences et Technologies (FST)
    - Département de Biologie
    - Département informatique (FST)
    - Département Biologie (FST)
    - Département GEP (FST)
    - Département Mathématiques (FST)
    - Département Physique (FST)
    - Département chimie-biochimie (FST)
    - Département mécanique (FST)
- Polytech

Arrêtés portant délégations de signature du Président de l'UCBL

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2013 – 17

Arrêté portant délégations de signature

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : Les **Directeurs d'unités de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
ALBAREDE	Francis	UMR 5276	R695276
ANDRAUD	Chantal	UMR 5182	R625182
BARRAUD	Sylvie	FR 4161	R614161
BASKURT	Attila	UMR 5205	R645205
BERGERET	Alain	UMR T9405	R029405
BERTRAND	Olivier	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL*
BONJOUR	Jocelyn	UMR 5008	R675008
BOTTA	Valérie	EA 4570	R644570
BRICCA	Giampiero	EA 4173	R024173
BRU-CHEVALLIER	Catherine	UMR 5270	R635270
BUFFAT	Marc	FED 4091	R674091
CARRE-PIERRAT	Maïté	UMS 3421	R01BCEL
CASSAGNAU	Philippe	UMR 5223	R625223
CHANFRAY	Guy	UMR 5822	R685822
CHEVALIER	Philippe	EA 4612	R024612
CLERC	Guy	UMR 5005	R635005
CONJARD-DUPLANY	Agnès	EA 4611	R024611
COTTE-PATTAT	Nicole	UMR 5240	R615240
COSSET	François-Loïc	UMR 5308 / U 1111	R251111
COURBON	Joël	UMR 5510/FR 3411	R115510/R633411
DARMONT	Jérôme	EA 3385	R643385
DAUXOIS	Thierry	UMR 5672	R685672
DEGRAEVE	Pascal	EA 3733	R623733
DEHAY	Colette	UMR S846	R25S846
DELALU	Henri	UMR 5278	R625278
DELEAGE	Gilbert	UMR 5086/FR 3302	R625086/R62IBCP
DUHAMEL	Jean-René	UMR 5229	R255229
GARCIN-MARROU	Isabelle	EA 4147	R644147
GAVARINI	Stéphane	CTMU	R01CTMU

GILLET	Germain	SFR Lyon Est	R25SFRLE*
GUIDERDONI	Bruno	UMR 5574	R275574
HAFTEK	Marek	EA 4169	R254169
JOLY	Pierre	UMR 5023/FR 41 Bioenvironnement et santé	R615023/R01FR41
JOUBERT	Marie-France	UMR 5306	R685306
JURDIC	Pierre	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
LACROIX	Michel	UMR 5256 / UMR 5280	R625256/R625280
LANCE	Michel	UMR 5509	R675509
LAUDET	Vincent	UMR 5242	R615242
LAUTESSE	Philippe	EA 4148	R654148
LE BORGNE	Marc	EA 4446	R11BCCH
LIMAM	Ali	EA 4126	R674126
LINA	Bruno	EA 4610	R024610
MAGNIN	Isabelle	UMR 5220	R635220
MATILLON	Yves	EA 4129	R254129
MCKENNA	Timothy	UMR 5265	R625265
MIOSSEC	Pierre	EA 4130	R024130
MIRONESCU	Elisabeth	UMR 5208	R655208
MOENNE-LOCCOZ	Yvan	UMR 5557	R615557
MORNEX	Jean-François	UMR A754	R25A754
MOUCHIROUD	Guy	UMR 5534	R615534
MOUCHIROUD	Dominique	UMR 5558	R615558
NAZIR	Tatiana	UMR 5304 (L2C2)	R25L2C2
NEGRIER	Claude	EA 4174	R024174
PUISIEUX	Alain	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL*
REVEYRON	Nicolas	UMR 5138	R695138
ROBERT	Christian	EA 2429	R422429/R425824
SAUTET	Philippe	FED 3023	R62-ICL
SAOUD	Mohamed	EA 4615	R254615
SCHAEFFER	Laurent	UMR 5239	R035239
TRAAS	Ian	UMR 5667	R615667
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VERRIER	Bernard	UMR 5305	R625305
VEZIN	Philippe	UMRT 9406	R679406
VIDAL	Hubert	UMR S1060	R03CARM
VILLARD	Gilles	UMR 5668	R645668

*regroupe plusieurs CF

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 2 : Les **Directeurs des unités de recherche dont la gestion est déléguée à l'UCBL suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
BLUM	Loïc	UMR 5246	R625246
BRYLINSKI	Christian	UMR 5615	R625615
CLEZARDIN	Philippe	UMR S1033	R02S664/R021033
FESSI	Hatem	UMR 5007	R635007
MITHIEUX	Gilles	UMR S855	R02S855

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 125 000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Christian COLLET**, Directeur de l'EA 647, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers R09A647, R09A647APV et R09A647P3M relevant de l'UB 05,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs d'unités de recherche respectifs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service / composante / Département	UB ou CF
ALLARD	Bruno	UMR 5534 / 5123	R615534
BELMEGUENAI	Amor	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
BENZONI	Sylvie	UMR 5208	R655208
BERTOLLA	Franck	FR 41	R01FRSERRE
BORNETTE	Gudrun	UMR 5023	R615023
BRIOUDE	Arnaud	UMR 5615	R625615
BRUEL	Christophe	UMR 5240	R615240
BURAIS	Noël	UMR 5005	R635005

BURET	François	UMR 5005	R635005
CARABOEUF	Sybille	UMR 5246	R625246
CERUTTI	Catherine	EA 4173	R024173
CHEVALIER	Jérôme	UMR 5510	R115510
COURNOYER	Benoît	UMR 5557	R615557
DANIEL	Isabelle	FR 41	R01FRCOLLE
DES CHATELLIERS	Michel	FR 41	R01FRCOLLE
DIDIER	Anne	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ESCODA	Alain	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
EXCOFFIER	Sylvie	EA 4129	R254129
FARGEOT	Alexandra	UMR 5308 / U 1111	R251111
FARJOT	Dominique	UMR 5306	R685306
FERRER	Anne Marie	UMR 5246	R625246
FERRIER	Emmanuel	EA 4126	R674126
FERRIGNO	Rosaria	UMR 5270	R635270
GATEAUD	Geneviève	UMR 5822	R685822
GEOURJON	Christophe	UMR 5086 / FR 3302	R625086/R62IBCP
GERVAIS	Rémi	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
HACID	Mohand-Saïd	UMR 5205	R645205
HANROT	Guillaume	UMR 5668	R645668
HARTMANN	Daniel	UMR 5510	R115510
HONNORAT	Jérôme	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
JACQUET	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
JACQUIN	Anaïs	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
KONG	Jean-François	UMR 5220	R635220
LAFOUGE	Thierry	EA 4147	R644147
LANTERI	Pierre	UMR 5280	R625280
LEMAIRE	Marc	UMR 5240	R615240
LIEURY	Arnaud	UMR 5208	R655208
MATTIOLI	Emmanuela	UMR 5276	R695276
MEHLEN	Patrick	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
MEILLER	Anne	UMR 5292	R25CRNL
NAZARET	Sylvie	FR 41	R01FRDTAMB
PARROT	Sandrine	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRIERE	Guy	FR 41	R01FRPRABI
PERRIN	Fabien	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRODIN	Yves	UMR 5023	R615023
QUENAU	Yves	UMR 5246	R625246
ROSA-CALATRAVA	Manuel	EA 4610	R024610
REMILLIEUX	Alban	UMR 5574	R275574
RICARD	Yannick	UMR 5276	R695276
ROQUES-RAIMONDI	Marina	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SAN MIGUEL	Alfonso	UMR 5306	R685306
SCOAZEC	Jean-Yves	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SEASSAL	Christian	UMR 5270	R635270
TIMOUR-CHAH	Quadiri	EA 4612	R024612
TRIFT	Sophie	SFR Lyon Est	R25SFRLE
TUFFEREAU	Christine	UMR 5308 / U 1111	R251111
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VOITURON	Yann	FR 41	R01FRECOAQ
ZIMMER	Luc	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ZOULIM	Fabien	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de l'unité à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, **Madame Carole BURILLON** et **Monsieur Karim M'BAREK**, respectivement Directrice et Directeur administratif de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Meyrieux, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R03CARM, R035239, R03RESSP, R033738.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences
DE SOUSA	Aurélie	Direction DSF
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers de l'UB 05.

Article 7 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 8 : L'arrêté DS/2013-15 portant délégations de signature est abrogé.

Article 9 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'unités de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le jeudi 24 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2013 - 18

Arrêté portant délégations de signature

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
*Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

I. Unités de Formation et de Recherche

Article 1er : Les **Directeurs d'unités de formation et de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Composante	UB ou CF
BOURGEOIS	Denis	Faculté d'odontologie	914
BURILLON	Carole	Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux	03
DE MARCHI	Fabien	Faculté des Sciences et Technologies	01
ETIENNE	Jérôme	Faculté de Médecine Lyon Est	02
SCHOTT	Anne-Marie	Département de formation et de recherche en Biologie Humaine	925
VANPOULLE	Yannick	UFR STAPS	909, R09A647, R09A647APV, R09A647P3M

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB ou du CF dont ils ont la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur UFR dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;

- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, **M. Christophe BRUEL**, Directeur adjoint de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les conventions d'accueil en stage (étudiants non UCBL) et les contrats de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI et de M. BRUEL, **Mme Sylvie VIGUIER**, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, les Directeurs des départements de la Faculté des Sciences et Technologies suivants :

NOM	**Prénom**	**Départements**	**CF**
AKKOUCHE	Samir	Informatique	964DEP04
BEN HADID	Hamda	Mécanique	967DEP07
FELIX	Caroline	Chimie-Biochimie	962DEP02
FLECK	Sonia	Physique	968DEP08
FLEURY	Frédéric	Biologie	961DEP01
GOLDMAN	André	Mathématiques	965DEP05
SIAUVE	Nicolas	GEP	963DEP03

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget des centres financiers rattachés à l'UB 01 dont ils ont la responsabilité
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur département, à l'exclusion des diplômes ;
- les conventions de stages concernant les étudiants du département et les conventions d'accueil en stage d'étudiants UCBL ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du département à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole BURILLON, Directrice de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux**, Mme Nathalie QUEROL et Mme Elisabeth SIMON**, Directrices des sites de formation en maïeutique de Bourg en Bresse et de Lyon Sud, reçoivent délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur site de formation en maïeutique, à l'exclusion des diplômes.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ETIENNE, Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est**, M. Gilles RODE**, Professeur des Universités – Praticien hospitalier au sein de la Faculté de Médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE et de M. RODE, **M. Samuel GENTIER**, Directeur administratif de la Faculté de médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services et les conventions d'accueil en stage.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Pascal CHABAUD**, Directeur adjoint, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE et de M. CHABAUD, **Mme Sylvie FANTON**, Directrice administrative de l'UFR STAPS, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 909 et des CF R09A647, R09A647APV, R09A647P3M ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à l'UFR STAPS dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT, Directeur du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, **M. Pierre FARGE**, Directeur adjoint du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT et de M. Pierre FARGE, **M. Jean-Luc DELMAS**, Directeur administratif du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BOURGEOIS, Directeur de la Faculté d'Odontologie, **Mme Dominique SEUX**, Directrice adjointe de la Faculté d'Odontologie, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des UFR ou départements, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service ou composante**	**UB ou CF**
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences	01, 05, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	01, 02, 03, 456, 909, 914, 925, 933
M'BAREK	Karim	Faculté Lyon Sud	03
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	02, 03, 914, 925, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

II. Services communs et services généraux

Article 13 : **M. Thierry FACK**, Administrateur provisoire du CISR, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 456 dont il a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du service à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FACK, Administrateur provisoire du CISR, **M. Thomas PETIT**, Directeur technique du CISR, reçoit délégation pour signer tous les actes et conventions mentionnés à l'article 13.

Article 15 : **Mme Isabelle SCHEIDER**, Directrice du SCD, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 951 dont elle a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 16 : **Les Directeurs des services** suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**	**UB ou CF**
BLAINEAU	Sylvie	SOIE	9900300
BETTLER	Emmanuel	ICAP	9900226
NORMAND	Jean-Claude	SUMPPS	9900255
PODEVIGNE	Noël	SUAS	9901100
ROLAND	Dominique	SUAPS	9900500

reçoivent délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 17 : **Ingeborg RABEINSTEIN-MICHEL**, Directrice du SCEL, reçoit délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre du service.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 18 : **Alexis CHVETZOFF**, Directeur du SIUAPS, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 19 : **Xavier BULLE**, Directeur de FOCAL, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 958,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux, les documents de toute nature relatifs à l'activité du service,
- Les conventions de stage, les contrats de formation professionnelle, les conventions de validation des acquis et de l'expérience et les conventions de validation des acquis professionnels

Article 20 : Les **responsables de service** suivants :

NOM	**Prénom**	**UB ou CF**	**Service**
SIMON	Daniel	9900600	Mission Culture
VOGT	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

reçoivent délégation pour signer les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.

Article 21 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des services généraux et services communs, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service ou composante**	**UB ou CF**
BALDI	Murielle	Pôle Santé Est	06
BOTTEMER	Anne-Joëlle	SLP Pôle Santé Est	06SLPE
BULTINGAIRE	Bertrand	SCD	951
BUYS	Françoise	Pôle de gestion SCOT	456, 990, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	456, 990, 933, 06
GRIZAUD	Valérie	DSF	990

VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	06
THENOZ	Nadine	FOCAL	958, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 22 : **M. Xavier MARTIN**, responsable du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget du CF 06CCEM pour ce qui concerne les opérations relatives à l'IDEFI SAMSEI (OTP : 11AM36SAMS)
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels affectés au projet SAMSEI à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte du projet SAMSEI.

Article 23 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 24 : L'arrêté DS/2013-16 portant délégations de signature est abrogé.

Article 25 : Le Directeur Général des Services de l'Université, les Directeurs d'unités de formation et de recherche et les directeurs des services communs et généraux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le jeudi 24 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2013 – 19

Arrêté portant délégations de signature

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : Les **Directeurs d'unités de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
ALBAREDE	Francis	UMR 5276	R695276
ANDRAUD	Chantal	UMR 5182	R625182
BARRAUD	Sylvie	FR 4161	R614161
BASKURT	Attila	UMR 5205	R645205
BERGERET	Alain	UMR T9405	R029405
BERTRAND	Olivier	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL*
BONJOUR	Jocelyn	UMR 5008	R675008
BOTTA	Valérie	EA 4570	R644570
BRICCA	Giampiero	EA 4173	R024173
BRU-CHEVALLIER	Catherine	UMR 5270	R635270
BUFFAT	Marc	FED 4091	R674091
CARRE-PIERRAT	Maïté	UMS 3421	R01BCEL
CASSAGNAU	Philippe	UMR 5223	R625223
CHANFRAY	Guy	UMR 5822	R685822
CHEVALIER	Philippe	EA 4612	R024612
CLERC	Guy	UMR 5005	R635005
CONJARD-DUPLANY	Agnès	EA 4611	R024611
COTTE-PATTAT	Nicole	UMR 5240	R615240
COSSET	François-Loïc	UMR 5308 / U 1111	R251111
COURBON	Joël	UMR 5510/FR 3411	R115510/R633411
DARMONT	Jérôme	EA 3385	R643385
DAUXOIS	Thierry	UMR 5672	R685672
DEGRAEVE	Pascal	EA 3733	R623733
DEHAY	Colette	UMR S846	R25S846
DELALU	Henri	UMR 5278	R625278
DELEAGE	Gilbert	UMR 5086/FR 3302	R625086/R62IBCP
DUHAMEL	Jean-René	UMR 5229	R255229
GARCIN-MARROU	Isabelle	EA 4147	R644147
GAVARINI	Stéphane	CTMU	R01CTMU

GILLET	Germain	SFR Lyon Est	R25SFRLE*
GUIDERDONI	Bruno	UMR 5574	R275574
HAFTEK	Marek	EA 4169	R254169
JOLY	Pierre	UMR 5023/FR 41 Bioenvironnement et santé	R615023/R01FR41
JOUBERT	Marie-France	UMR 5306	R685306
JURDIC	Pierre	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
LACROIX	Michel	UMR 5256 / UMR 5280	R625256/R625280
LANCE	Michel	UMR 5509	R675509
LAUDET	Vincent	UMR 5242	R615242
LAUTESSE	Philippe	EA 4148	R654148
LE BORGNE	Marc	EA 4446	R11BCCH
LIMAM	Ali	EA 4126	R674126
LINA	Bruno	EA 4610	R024610
MAGNIN	Isabelle	UMR 5220	R635220
MATILLON	Yves	EA 4129	R254129
MCKENNA	Timothy	UMR 5265	R625265
MIOSSEC	Pierre	EA 4130	R024130
MIRONESCU	Elisabeth	UMR 5208	R655208
MOENNE-LOCCOZ	Yvan	UMR 5557	R615557
MORNEX	Jean-François	UMR A754	R25A754
MOUCHIROUD	Guy	UMR 5534	R615534
MOUCHIROUD	Dominique	UMR 5558	R615558
NAZIR	Tatiana	UMR 5304 (L2C2)	R25L2C2
NEGRIER	Claude	EA 4174	R024174
PUISIEUX	Alain	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL*
REVEYRON	Nicolas	UMR 5138	R695138
ROBERT	Christian	EA 2429	R422429/R425824
SAUTET	Philippe	FED 3023	R62-ICL
SAOUD	Mohamed	EA 4615	R254615
SCHAEFFER	Laurent	UMR 5239	R035239
TRAAS	Ian	UMR 5667	R615667
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VERRIER	Bernard	UMR 5305	R625305
VEZIN	Philippe	UMRT 9406	R679406
VIDAL	Hubert	UMR S1060	R03CARM
VILLARD	Gilles	UMR 5668	R645668

*regroupe plusieurs CF

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 2 : Les **Directeurs des unités de recherche dont la gestion est déléguée à l'UCBL suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
BLUM	Loïc	UMR 5246	R625246
BRYLINSKI	Christian	UMR 5615	R625615
CLEZARDIN	Philippe	UMR S1033	R02S664/R021033
FESSI	Hatem	UMR 5007	R635007
MITHIEUX	Gilles	UMR S855	R02S855

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 125 000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Christian COLLET**, Directeur de l'EA 647, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers R09A647, R09A647APV et R09A647P3M relevant de l'UB 05,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs d'unités de recherche respectifs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service / composante / Département	UB ou CF
ALLARD	Bruno	UMR 5534 / 5123	R615534
BELMEGUENAI	Amor	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
BENZONI	Sylvie	UMR 5208	R655208
BERTOLLA	Franck	FR 41	R01FRSERRE
BIAGIOLI	Simona	UMR 5246	R625246
BORNETTE	Gudrun	UMR 5023	R615023
BRIOUDE	Arnaud	UMR 5615	R625615
BRUEL	Christophe	UMR 5240	R615240

BURAIS	Noël	UMR 5005	R635005
BURET	François	UMR 5005	R635005
CARABOEUF	Sybille	UMR 5246	R625246
CERUTTI	Catherine	EA 4173	R024173
CHEVALIER	Jérôme	UMR 5510	R115510
COURNOYER	Benoît	UMR 5557	R615557
DANIEL	Isabelle	FR 41	R01FRCOLLE
DES CHATELLIERS	Michel	FR 41	R01FRCOLLE
DIDIER	Anne	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ESCODA	Alain	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
EXCOFFIER	Sylvie	EA 4129	R254129
FARGEOT	Alexandra	UMR 5308 / U 1111	R251111
FARJOT	Dominique	UMR 5306	R685306
FERRER	Anne Marie	UMR 5246	R625246
FERRIER	Emmanuel	EA 4126	R674126
FERRIGNO	Rosaria	UMR 5270	R635270
GATEAUD	Geneviève	UMR 5822	R685822
GEOURJON	Christophe	UMR 5086 / FR 3302	R625086/R62IBCP
GERVAIS	Rémi	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
HACID	Mohand-Saïd	UMR 5205	R645205
HANROT	Guillaume	UMR 5668	R645668
HARTMANN	Daniel	UMR 5510	R115510
HONNORAT	Jérôme	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
JACQUET	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
JACQUIN	Anaïs	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
KONG	Jean-François	UMR 5220	R635220
LAFOUGE	Thierry	EA 4147	R644147
LANTERI	Pierre	UMR 5280	R625280
LEMAIRE	Marc	UMR 5240	R615240
LIEURY	Arnaud	UMR 5208	R655208
MATTIOLI	Emmanuela	UMR 5276	R695276
MEHLEN	Patrick	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
MEILLER	Anne	UMR 5292	R25CRNL
NAZARET	Sylvie	FR 41	R01FRDTAMB
PARROT	Sandrine	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRIERE	Guy	FR 41	R01FRPRABI
PERRIN	Fabien	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRODIN	Yves	UMR 5023	R615023
QUENAU	Yves	UMR 5246	R625246
ROSA-CALATRAVA	Manuel	EA 4610	R024610
REMILLIEUX	Alban	UMR 5574	R275574
RICARD	Yannick	UMR 5276	R695276
ROQUES-RAIMONDI	Marina	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SAN MIGUEL	Alfonso	UMR 5306	R685306
SCOAZEC	Jean-Yves	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SEASSAL	Christian	UMR 5270	R635270
TIMOUR-CHAH	Quadiri	EA 4612	R024612
TRIFT	Sophie	SFR Lyon Est	R25SFRLE
TUFFEREAU	Christine	UMR 5308 / U 1111	R251111
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VOITURON	Yann	FR 41	R01FRECOAQ
ZIMMER	Luc	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ZOULIM	Fabien	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de l'unité à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, **Madame Carole BURILLON** et **Monsieur Karim M'BAREK**, respectivement Directrice et Directeur administratif de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Meyrieux, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R03CARM, R035239, R03RESSP, R033738.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences
DE SOUSA	Aurélie	Direction DSF
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers de l'UB 05.

Article 7 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 8 : L'arrêté DS/2013-17 portant délégations de signature est abrogé.

Article 9 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'unités de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le vendredi 22 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2013 - 20

Arrêté portant délégations de signature

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
*Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

I. Unités de Formation et de Recherche

Article 1er : Les **Directeurs d'unités de formation et de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Composante	UB ou CF
BOURGEOIS	Denis	Faculté d'odontologie	914
BURILLON	Carole	Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux	03
DE MARCHI	Fabien	Faculté des Sciences et Technologies	01
ETIENNE	Jérôme	Faculté de Médecine Lyon Est	02
SCHOTT	Anne-Marie	Département de formation et de recherche en Biologie Humaine	925
VANPOULLE	Yannick	UFR STAPS	909, R09A647, R09A647APV, R09A647P3M

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB ou du CF dont ils ont la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur UFR dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;

- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, **M. Christophe BRUEL**, Directeur adjoint de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les conventions d'accueil en stage (étudiants non UCBL) et les contrats de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI et de M. BRUEL, **Mme Sylvie VIGUIER**, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, les Directeurs des départements de la Faculté des Sciences et Technologies suivants :

NOM	**Prénom**	**Départements**	**CF**
AKKOUCHE	Samir	Informatique	964DEP04
BEN HADID	Hamda	Mécanique	967DEP07
FELIX	Caroline	Chimie-Biochimie	962DEP02
FLECK	Sonia	Physique	968DEP08
FLEURY	Frédéric	Biologie	961DEP01
GOLDMAN	André	Mathématiques	965DEP05
SIAUVE	Nicolas	GEP	963DEP03

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget des centres financiers rattachés à l'UB 01 dont ils ont la responsabilité
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur département, à l'exclusion des diplômes ;
- les conventions de stages concernant les étudiants et les stagiaires en formation continue du département et les conventions d'accueil en stage d'étudiants UCBL ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du département à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole BURILLON, Directrice de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux**, Mme Nathalie QUEROL et Mme Elisabeth SIMON**, Directrices des sites de formation en maïeutique de Bourg en Bresse et de Lyon Sud, reçoivent délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur site de formation en maïeutique, à l'exclusion des diplômes.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ETIENNE, Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est**, M. Gilles RODE**, Professeur des Universités – Praticien hospitalier au sein de la Faculté de Médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE et de M. RODE, **M. Samuel GENTIER**, Directeur administratif de la Faculté de médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services et les conventions d'accueil en stage.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Pascal CHABAUD**, Directeur adjoint, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE et de M. CHABAUD, **Mme Sylvie FANTON**, Directrice administrative de l'UFR STAPS, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 909 et des CF R09A647, R09A647APV, R09A647P3M ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à l'UFR STAPS dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT, Directeur du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, **M. Pierre FARGE**, Directeur adjoint du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT et de M. Pierre FARGE, **M. Jean-Luc DELMAS**, Directeur administratif du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BOURGEOIS, Directeur de la Faculté d'Odontologie, **Mme Dominique SEUX**, Directrice adjointe de la Faculté d'Odontologie, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des UFR ou départements, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service ou composante**	**UB ou CF**
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences	01, 05, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	01, 02, 03, 456, 909, 914, 925, 933
M'BAREK	Karim	Faculté Lyon Sud	03
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	02, 03, 914, 925, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

II. Services communs et services généraux

Article 13 : **M. Thierry FACK**, Administrateur provisoire du CISR, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 456 dont il a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du service à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FACK, Administrateur provisoire du CISR, **M. Thomas PETIT**, Directeur technique du CISR, reçoit délégation pour signer tous les actes et conventions mentionnés à l'article 13.

Article 15 : **Mme Isabelle SCHEIDER**, Directrice du SCD, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 951 dont elle a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 16 : **Les Directeurs des services** suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**	**UB ou CF**
BLAINEAU	Sylvie	SOIE	9900300
BETTLER	Emmanuel	ICAP	9900226
NORMAND	Jean-Claude	SUMPPS	9900255
PODEVIGNE	Noël	SUAS	9901100
ROLAND	Dominique	SUAPS	9900500

reçoivent délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 17 : **Ingeborg RABEINSTEIN-MICHEL**, Directrice du SCEL, reçoit délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre du service.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 18 : **Alexis CHVETZOFF**, Directeur du SIUAPS, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 19 : **Xavier BULLE**, Directeur de FOCAL, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 958,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux, les documents de toute nature relatifs à l'activité du service,
- Les conventions de stage, les contrats de formation professionnelle, les conventions de validation des acquis et de l'expérience et les conventions de validation des acquis professionnels

Article 20 : Les **responsables de service** suivants :

NOM	**Prénom**	**UB ou CF**	**Service**
SIMON	Daniel	9900600	Mission Culture
VOGT	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

reçoivent délégation pour signer les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.

Article 21 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des services généraux et services communs, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service ou composante**	**UB ou CF**
BALDI	Murielle	Pôle Santé Est	06
BOTTEMER	Anne-Joëlle	SLP Pôle Santé Est	06SLPE
BULTINGAIRE	Bertrand	SCD	951
BUYS	Françoise	Pôle de gestion SCOT	456, 990, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	456, 990, 933, 06
GRIZAUD	Valérie	DSF	990

VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	06
THENOZ	Nadine	FOCAL	958, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 22 : **M. Xavier MARTIN**, responsable du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget du CF 06CCEM pour ce qui concerne les opérations relatives à l'IDEFI SAMSEI (OTP : 11AM36SAMS)
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels affectés au projet SAMSEI à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte du projet SAMSEI.

Article 23 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIN, **M. Loïc DRUETTE**, coordonnateur du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer tous les actes, convocations, ordres de mission et états de frais de déplacement prévus à l'article 22.

Article 24 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 25 : L'arrêté DS/2013-18 portant délégations de signature est abrogé.

Article 26 : Le Directeur Général des Services de l'Université, les Directeurs d'unités de formation et de recherche et les directeurs des services communs et généraux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le mardi 26 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 – 01

Arrêté portant délégations de signature pour les unités de recherche

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : Les **Directeurs et directeurs par intérim d'unités de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
ALBAREDE	Francis	UMR 5276	R695276
ANDRAUD	Chantal	UMR 5182	R625182
BARRAUD	Sylvie	FR 4161	R614161
BASKURT	Attila	UMR 5205	R645205
BERGERET	Alain	UMR T9405	R029405
BERTRAND	Olivier	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL*
BONJOUR	Jocelyn	UMR 5008	R675008
BOTTA	Valérie	EA 4570	R644570
BRICCA	Giampiero	EA 4173	R024173
BRU-CHEVALLIER	Catherine	UMR 5270	R635270
BUFFAT	Marc	FED 4091	R674091
CARRE-PIERRAT	Maïté	UMS 3421	R01BCEL
CASSAGNAU	Philippe	UMR 5223	R625223
CHANFRAY	Guy	UMR 5822	R685822
CHEVALIER	Jérôme	UMR 5510	R115510
CHEVALIER	Philippe	EA 4612	R024612
CLERC	Guy	UMR 5005	R635005
CONJARD-DUPLANY	Agnès	EA 4611	R024611
COTTE-PATTAT	Nicole	UMR 5240	R615240
COSSET	François-Loïc	UMR 5308 / U 1111	R251111
COURBON	Joël	FR 3411	R633411
DARMONT	Jérôme	EA 3083	R643083
DAUXOIS	Thierry	UMR 5672	R685672
DEGRAEVE	Pascal	EA 3733	R623733
DEHAY	Colette	UMR S846	R25S846
DELALU	Henri	UMR 5278	R625278
DELEAGE	Gilbert	UMR 5086/FR 3302	R625086/R62IBCP

DUHAMEL	Jean-René	UMR 5229	R255229
GARCIN-MARROU	Isabelle	EA 4147	R644147
GAVARINI	Stéphane	CTMU	R01CTMU
GILLET	Germain	SFR Lyon Est	R25SFRLE*
GUIDERDONI	Bruno	UMR 5574	R275574
HAFTEK	Marek	EA 4169	R254169
JOLY	Pierre	UMR 5023/FR 41 Bioenvironnement et santé	R615023/R01FR41
JOUBERT	Marie-France	UMR 5306	R685306
LACROIX	Michel	UMR 5256	R625256
LANCE	Michel	UMR 5509	R675509
LAUDET	Vincent	UMR 5242	R615242
LAUTESSE	Philippe	EA 4148	R654148
LE BORGNE	Marc	EA 4446	R11BCCH
LIMAM	Ali	EA 4126	R674126
LINA	Bruno	EA 4610	R024610
MAGNIN	Isabelle	UMR 5220	R635220
MARVEL	Jacqueline	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
MATILLON	Yves	EA 4129	R254129
MCKENNA	Timothy	UMR 5265	R625265
MIOSSEC	Pierre	EA 4130	R024130
MIRONESCU	Elisabeth	UMR 5208	R655208
MOENNE-LOCCOZ	Yvan	UMR 5557	R615557
MORNEX	Jean-François	UMR A754	R25A754
MOUCHIROUD	Guy	UMR 5534	R615534
MOUCHIROUD	Dominique	UMR 5558	R615558
NAZIR	Tatiana	UMR 5304 (L2C2)	R25L2C2
NEGRIER	Claude	EA 4174	R024174
POUX	Matthieu	UMR 5138	R695138
PUISIEUX	Alain	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL*
ROBERT	Christian	EA 2429	R422429/R425824
SAUTET	Philippe	FED 3023	R62-ICL
SAOUD	Mohamed	EA 4615	R254615
SCHAEFFER	Laurent	UMR 5239	R035239
SCHILDKNECHT	Nathalie	UMR 5280	R625280
TRAAS	Ian	UMR 5667	R615667
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VERRIER	Bernard	UMR 5305	R625305
VEZIN	Philippe	UMRT 9406	R679406
VIDAL	Hubert	UMR S1060	R03CARM
VILLARD	Gilles	UMR 5668	R645668

*regroupe plusieurs CF

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,

- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 2 : Les **Directeurs des unités de recherche dont la gestion est déléguée à l'UCBL suivants** :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
BLUM	Loïc	UMR 5246	R625246
BRYLINSKI	Christian	UMR 5615	R625615
CLEZARDIN	Philippe	UMR S1033	R021033
FESSI	Hatem	UMR 5007	R635007
MITHIEUX	Gilles	UMR S855	R02S855

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 125 000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Christian COLLET**, Directeur de l'EA 647, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers R09A647, R09A647APV et R09A647P3M relevant de l'UB 05,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs d'unités de recherche respectifs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service / composante / Département	UB ou CF
ALAZARD-DANY	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
ALLARD	Bruno	UMR 5534 / 5123	R615534
BELMEGUENAI	Amor	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
BENZONI	Sylvie	UMR 5208	R655208
BERTOLLA	Franck	FR 41	R01FRSERRE
BIAGIOLI	Simona	UMR 5246	R625246
BIGAI	Béatrice	UMR 5557	R615557
BIGNON	Laetitia	SFR Lyon Est	R25SFRLE
BRIOUDE	Arnaud	UMR 5615	R625615
BRUEL	Christophe	UMR 5240	R615240
BURAIS	Noël	UMR 5005	R635005
BURET	François	UMR 5005	R635005
CARABOEUF	Sybille	UMR 5246	R625246
CERUTTI	Catherine	EA 4173	R024173
COURNOYER	Benoît	UMR 5557	R615557
DANIEL	Isabelle	FR 41	R01FRCOLLE
DES CHATELLIERS	Michel	FR 41	R01FRCOLLE
DIDIER	Anne	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
DOUADY	Christophe	UMR 5023	R615023
ESCODA	Alain	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
EXCOFFIER	Sylvie	EA 4129	R254129
FARGEOT	Alexandra	UMR 5308 / U 1111	R251111
FARJOT	Dominique	UMR 5306	R685306
FERRER	Anne Marie	UMR 5246	R625246
FERRIER	Emmanuel	EA 4126	R674126
FERRIGNO	Rosaria	UMR 5270	R635270
FRANCOIS	Mylène	UMR 5574	R275574
GATEAUD	Geneviève	UMR 5822	R685822
GEOURJON	Christophe	UMR 5086 / FR 3302	R625086/R62IBCP
GERVAIS	Rémi	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
HACID	Mohand-Saïd	UMR 5205	R645205
HANROT	Guillaume	UMR 5668	R645668
HARTMANN	Daniel	UMR 5510	R115510
HONNORAT	Jérôme	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
JACQUET	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
JACQUIN	Anaïs	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
KONG	Jean-François	UMR 5220	R635220
LAFOUGE	Thierry	EA 4147	R644147
LANTERI	Pierre	UMR 5280	R625280
LEMAIRE	Marc	UMR 5240	R615240
LIEURY	Arnaud	UMR 5208	R655208
MATTIOLI	Emmanuela	UMR 5276	R695276
MEHLEN	Patrick	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
MEILLER	Anne	UMR 5292	R25CRNL
NAZARET	Sylvie	FR 41	R01FRDTAMB
PAROLA	Stéphane	UMR 5182	R625182
PARROT	Sandrine	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRIERE	Guy	FR 41	R01FRPRABI
PERRIN	Fabien	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL

PERRODIN	Yves	UMR 5023	R615023
QUENAU	Yves	UMR 5246	R625246
ROSA-CALATRAVA	Manuel	EA 4610	R024610
REMILLIEUX	Alban	UMR 5574	R275574
RICARD	Yannick	UMR 5276	R695276
ROQUES-RAIMONDI	Marina	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SAN MIGUEL	Alfonso	UMR 5306	R685306
SCOAZEC	Jean-Yves	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SEASSAL	Christian	UMR 5270	R635270
TERZIAN	Christophe	UMR A754	R25A754
TIMOUR-CHAH	Quadiri	EA 4612	R024612
TUFFEREAU	Christine	UMR 5308 / U 1111	R251111
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VOITURON	Yann	FR 41	R01FRECOAQ
ZIMMER	Luc	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ZOULIM	Fabien	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de l'unité à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, **Madame Carole BURILLON** et **Monsieur Karim M'BAREK**, respectivement Directrice et Directeur administratif de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Meyrieux, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R03CARM, R035239, R03RESSP, R033738.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, les responsables suivants :

NOM	**Prénom**	**Service**
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences
DE SOUSA	Aurélie	Direction DSF
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers de l'UB 05.

Article 7 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.

- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 8 : L'arrêté DS/2013-19 portant délégations de signature est abrogé.

Article 9 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'unités de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le lundi 10 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 – 02

Arrêté portant délégations de signature pour les UFR, services communs et services généraux

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

I. Unités de Formation et de Recherche

Article 1er : Les **Directeurs d'unités de formation et de recherche suivants** :

NOM	Prénom	Composante	UB ou CF
BOURGEOIS	Denis	Faculté d'odontologie	914
BURILLON	Carole	Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux	03
DE MARCHI	Fabien	Faculté des Sciences et Technologies	01
ETIENNE	Jérôme	Faculté de Médecine Lyon Est	02
SCHOTT	Anne-Marie	Département de formation et de recherche en Biologie Humaine	925
VANPOULLE	Yannick	UFR STAPS	909, R09A647, R09A647APV, R09A647P3M

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB ou du CF dont ils ont la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur UFR dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;

- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, **M. Christophe BRUEL**, Directeur adjoint de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les conventions d'accueil en stage (étudiants non UCBL) et les contrats de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI et de M. BRUEL, **Mme Sylvie VIGUIER**, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, les Directeurs des départements de la Faculté des Sciences et Technologies suivants :

NOM	Prénom	Départements	CF
AKKOUCHE	Samir	Informatique	964DEP04
BEN HADID	Hamda	Mécanique	967DEP07
FELIX	Caroline	Chimie-Biochimie	962DEP02
FLEURY	Frédéric	Biologie	961DEP01
HAMMOURI	Hassan	GEP	963DEP03
PLENET	Jean-Claude	Physique	968DEP08
TOMANOV	Georges	Mathématiques	965DEP05

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget des centres financiers rattachés à l'UB 01 dont ils ont la responsabilité
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur département, à l'exclusion des diplômes ;
- les conventions de stages concernant les étudiants et les stagiaires en formation continue du département et les conventions d'accueil en stage d'étudiants UCBL ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du département à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs départements respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien DE MARCHI, Directeur de la FST et de M. Frédéric FLEURY, directeur du département de Biologie, **M. Frédéric THEVENARD**, directeur adjoint du département de Biologie reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 3.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole BURILLON, Directrice de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux**, Mme Nathalie QUEROL et Mme Elisabeth SIMON**, Directrices des sites de formation en maïeutique de Bourg en Bresse et de Lyon Sud, reçoivent délégation pour signer :

- tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur site de formation en maïeutique, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue des sites de formation en maïeutique et les conventions d'accueil en stage dans les services des sites de formation en maïeutique ;

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ETIENNE, Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est**, M. Gilles RODE**, Professeur des Universités – Praticien hospitalier au sein de la Faculté de Médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE et de M. RODE, **M. Samuel GENTIER**, Directeur administratif de la Faculté de médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services et les conventions d'accueil en stage.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Pascal CHABAUD**, Directeur adjoint, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE et de M. CHABAUD, **Mme Sylvie FANTON**, Directrice administrative de l'UFR STAPS, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 909 et des CF R09A647, R09A647APV, R09A647P3M ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à l'UFR STAPS dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT, Directeur du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, **M. Pierre FARGE**, Directeur adjoint du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT et de M. Pierre FARGE, **M. Jean-Luc DELMAS**, Directeur administratif du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BOURGEOIS, Directeur de la Faculté d'Odontologie, **Mme Dominique SEUX**, Directrice adjointe de la Faculté d'Odontologie, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1er sauf les contrats de fournitures et de services.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des UFR ou départements, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion sciences	01, 05, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	01, 02, 03, 456, 909, 914, 925, 933
M'BAREK	Karim	Faculté Lyon Sud	03
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	02, 03, 914, 925, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

II. Services communs et services généraux

Article 14 : **M. Thierry FACK**, Administrateur provisoire du CISR, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 456 dont il a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du service à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents.

Article 15 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FACK, Administrateur provisoire du CISR, **M. Thomas PETIT**, Directeur technique du CISR, reçoit délégation pour signer tous les actes et conventions mentionnés à l'article 13.

Article 16 : **Mme Isabelle SCHEIDER**, Directrice du SCD, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 951 dont elle a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 17 : **Les Directeurs des services** suivants :

NOM	Prénom	Service	UB ou CF
BLAINEAU	Sylvie	SOIE	9900300
BETTLER	Emmanuel	ICAP	9900226
NORMAND	Jean-Claude	SUMPPS	9900255
PODEVIGNE	Noël	SUAS	9901100
ROLAND	Dominique	SUAPS	9900500

reçoivent délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 18 : **Ingeborg RABEINSTEIN-MICHEL**, Directrice du SCEL, reçoit délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre du service.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 19 : **Alexis CHVETZOFF**, Directeur du SIUAPS, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 20 : **Xavier BULLE**, Directeur de FOCAL, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 958,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux, les documents de toute nature relatifs à l'activité du service,
- Les conventions de stage, les contrats de formation professionnelle, les conventions de validation des acquis et de l'expérience et les conventions de validation des acquis professionnels

Article 21 : Les **responsables de service** suivants :

NOM	Prénom	UB ou CF	Service
SIMON	Daniel	9900600	Mission Culture
VOGT	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

reçoivent délégation pour signer les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.

Article 22 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des services généraux et services communs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
BALDI	Murielle	Pôle Santé Est	06
BOTTEMER	Anne-Joëlle	SLP Pôle Santé Est	06SLPE
BULTINGAIRE	Bertrand	SCD	951
BUYS	Françoise	Pôle de gestion SCOT	456, 990, 933
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	456, 990, 933, 06
GRIZAUD	Valérie	DSF	990
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	06
THENOZ	Nadine	FOCAL	958, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 23 : **M. Xavier MARTIN**, responsable du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget du CF 06CCEM pour ce qui concerne les opérations relatives à l'IDEFI SAMSEI (OTP : 11AM36SAMS)
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels affectés au projet SAMSEI à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte du projet SAMSEI.

Article 24 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIN, **M. Loïc DRUETTE**, coordonnateur du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer tous les actes, convocations, ordres de mission et états de frais de déplacement prévus à l'article 22.

Article 25 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 26 : L'arrêté DS/2013-20 portant délégations de signature est abrogé.

Article 27 : Le Directeur Général des Services de l'Université, les Directeurs d'unités de formation et de recherche et les directeurs des services communs et généraux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le lundi 10 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 – 03

Arrêté portant délégations de signature pour les écoles et instituts

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
*Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : Les **Directeurs d'écoles ou d'instituts** suivants :

NOM	**Prénom**	**Composante**
LEBOISNE	Nicolas	ISFA
MATILLON	Yves	ISTR
VINCIGUERRA	Christine	ISPB

reçoivent délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leur école ou institut ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 2 : **M. FOURNIER Pascal**, Directeur de l'EPUL reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'EPUL ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs ;
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'EPUL au bénéfice d'organismes extérieurs ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal FOURNIER, Directeur de l'EPUL, **Mme Fabienne OUDIN,** Directrice des études de l'EPUL, reçoit délégation pour signer les actes et conventions mentionnés à l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pascal FOURNIER, Directeur de l'EPUL et de Mme Fabienne OUDIN, Directrice des études de l'EPUL, **Mme Christine SOUCHON**, Directrice administrative de l'EPUL, reçoit délégation pour signer les actes suivants :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'EPUL ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs,
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'EPUL au bénéfice d'organismes extérieurs.
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 5 : **M. Bruno GUIDERDONI**, Directeur de l'Observatoire, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;

- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'Observatoire ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs ;
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'Observatoire au bénéfice d'organismes extérieurs ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, Directeur de l'Observatoire, **Mme Isabelle DANIEL**, Directrice adjointe de l'Observatoire, reçoit délégation pour signer les actes et conventions mentionnés à l'article 5.

Article 7 : **M. Alain MOUGNIOTTE**, Directeur de l'ESPE, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de la composante ;
- Les conventions concernant des interventions assurées par des personnels extérieurs à l'université dans la mesure où elles ne concernent pas la mise en œuvre du plan de formation des étudiants et des stagiaires,
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs,
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de la composante au bénéfice d'organismes extérieurs.
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MOUGNIOTTE, Directeur de l'ESPE, **Mme Véronique BOULHOL,** Directrice adjointe de l'ESPE, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 7 sauf les conventions d'accueil en stage.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Alain MOUGNIOTTE et de Mme Véronique BOULHOL, **Mme Zena FADUL**, Chef des services administratifs et techniques de l'ESPE, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 7 sauf les conventions d'accueil en stage.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Alain MOUGNIOTTE, de Mme Véronique BOULHOL et de Mme Zena FADUL, les personnels suivants :

BAYLE	Annick	ESPE siège académique
ERARD	Christine	ESPE site de Villeurbanne La Soie
FRONT	Mathias	ESPE site de Bourg en Bresse
BROISE	Dominique	ESPE site de Bourg en Bresse
CHASSAGNEUX	Patrick	ESPE site de Saint Etienne
AUBERT	Frédéric	ESPE site de Saint Etienne

reçoivent délégation pour signer les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 11 : **M. Christophe VITON**, Directeur de l'IUT Lyon 1, reçoit délégation de signature pour signer :

- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de l'IUT, à l'exclusion des diplômes pour lesquels le Directeur de l'IUT sera cosignataire ;
- Les conventions conclues à l'occasion de l'accueil d'étudiants étrangers ;
- Les conventions relatives aux projets tuteurés ;
- Les contrats de travail des étudiants tuteurs ;
- Les conventions concernant des interventions assurées par des personnes extérieures à l'université dans la mesure où elles ne concernent pas la mise en œuvre de l'offre de formation de l'établissement, sauf les deux cas particuliers suivants : les contrats de vacataires pour des activités d'enseignement n'excédant pas 20h sur une année universitaire et les conventions avec les sociétés facturant leurs prestations pour des interventions d'enseignement ne dépassant pas 50h,
- Les contrats de formation professionnelle,
- Les conventions de validation des acquis et de l'expérience,
- Les contrats de prestation de service conclus dans le cadre des contrats de professionnalisation,
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les convocations et ordres de mission concernant les personnels de l'IUT à l'exception des convocations, ordres de missions et autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'IUT ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail ;
- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs ;
- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'IUT au bénéfice d'organismes extérieurs.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VITON, Directeur de l'IUT Lyon 1, **M. Aron GABOR (site de Bourg-en-Bresse), M. Michel MASSENZIO (site de Villeurbanne Gratte-ciel) et Mme Laurence CURTIL (site de Villeurbanne Doua),** directeurs-adjoints de l'IUT Lyon 1, reçoivent délégation pour signer :

- Les conventions d'occupation précaire concernant des locaux au sein d'organismes extérieurs,

- Les conventions d'occupation précaire des locaux de l'IUT au bénéfice d'organismes extérieurs,
- Les conventions de stages concernant les étudiants de l'IUT et les conventions d'accueil en stage dans les services de l'IUT,
- Les convocations et ordres de mission concernant les personnels de l'IUT à l'exception des convocations, ordres de missions et autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'IUT sur leurs sites respectifs ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. VITON, Directeur de l'IUT Lyon 1, **les chefs de département de l'IUT Lyon 1 suivants** :

NOM	**Prénom**	**Département**
BASSET	Olivier	Génie industriel et maintenance
BENSLIMANE	Djamal	Informatique
COLIN	François	Génie mécanique et productique
COLSON	Didier	Génie chimique – génie des procédés
FERRIER	Emmanuel	Génie Civil – Construction Durable
GHRENASSIA	Edmond	Génie électrique et informatique industrielle
MICHALON	Pascal	Génie Biologique Villeurbanne
NOEL	Claude	Génie Biologique Bourg-en-Bresse
ODIN	Yorick	Gestion Entreprises Administrations
RANC	Julien	Génie thermique Energie
RANDEAU	Fabrice	Chimie
TELLEZ	Bruno	Informatique Bourg-en-Bresse
VALLAT	David	Techniques de commercialisation

reçoivent délégation pour signer les conventions de stage pour les étudiants relevant de leurs départements.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VINCIGUERRA, Directrice de l'ISPB, **Mme Stéphanie BRIANCON**, Directrice adjointe de l'ISPB, reçoit délégation pour signer les actes et conventions mentionnés à l'article 1.

Article 15 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 16 : L'arrêté DS/2013-14 portant délégations de signature du Président est abrogé.

Article 17 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'école et d'institut précités sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le lundi 10 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DS / 2014 - 04

Arrêté portant délégations de signature pour la gouvernance et les service centraux

***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de ***M. François-Noël GILLY*** *en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée **à M. Hamda BEN HADID,** Vice-président du conseil d'administration pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président et du Vice-président du Conseil d'Administration**,** délégation est donnée à **M. Alain HELLEU**, Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine GAUBEY**, adjointe au Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Murielle BALDI**, adjointe du Directeur Général des Services de l'Université, responsable administrative du Pôle Santé Est pour signer tous actes, décisions, arrêtés, procès verbaux de toute nature, contrats et conventions nécessaires à la gestion administrative et financière du Pôle Santé Est.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Germain GILLET**, Vice-président du conseil scientifique, reçoit délégation pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès verbaux correspondant aux attributions du Conseil Scientifique de l'Université, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Philippe LALLE**, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, reçoit délégation pour signer tous actes correspondant aux attributions du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université et du Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, **Mme Delphine GARDETTE**, directrice administrative de la Division des Etudes et de la Vie Universitaire, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion financière des activités relevant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Isabelle GLOPPE**, Directrice des ressources humaines, pour signer les actes suivants :

Article 2-1 : les actes relatifs à la gestion de la paie :
- -la liste des mouvements de paie des personnels de l'établissement,
- -les états liquidatifs ;

Article 2-2 : les actes relatifs à la gestion des congés :
- -les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- -les arrêtés de congés de longue maladie,
- -les arrêtés de congés de longue durée,
- -les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- -les arrêtés de congé parental,
- -les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- -les arrêtés de congés bonifiés,
- -les arrêtés de congé de formation syndicale ;

Article 2-3 : les actes relatifs à la gestion de la carrière :
- - les arrêtés de changement d'échelon,
- -les arrêtés de temps partiel,
- -les arrêtés de changement de résidence,
- -les arrêtés de mise en disponibilité,
- -les arrêtés de réintégration ;
- - les procès-verbaux d'installation
- -les demandes de mutations externes de personnels BIATOSS
- -les demandes de détachements
- -les rapports de fin de stage des personnels BIATOSS
- -les dossiers de promotion

Article 2-4 : les actes de recrutement des contractuels :
- -les contrats de travail et les avenants,
- -les conventions et arrêtés de contrats uniques d'insertion,
- -les procès-verbaux d'installation ;

Article 2-5 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :
- -les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- -les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- -les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-6 : les actes relatifs à la gestion courante :
- - les attestations de travail,
- -les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 2-7 : les actes relatifs à la gestion de la formation continue des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Frédérique POLITIS**, responsable du service de paye, pour signer la liste des mouvements de paye des personnels de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Agnès ROBAT**, chef du service de gestion des personnels BIATSS, pour signer les actes suivants :

Article 2-8 : les actes relatifs à la gestion des congés :
- -les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- -les arrêtés de congés de longue maladie,
- -les arrêtés de congés de longue durée,
- -les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- -les arrêtés de congé parental,
- -les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- -les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-9 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :
- -les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- -les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- -les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-10 : les actes relatifs à la gestion courante :
- -les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Catherine ZOCCARATO**, chef du service de gestion des personnels enseignants, pour signer les actes suivants :

Article 2-11 : les actes relatifs à la gestion des congés :
- -les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- -les arrêtés de congés de longue maladie,
- -les arrêtés de congés de longue durée,
- -les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- -les arrêtés de congé parental,
- -les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- -les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-12 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :
- -les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- -les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- -les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-13 : les actes relatifs à la gestion courante :
- -les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1er, les personnels suivants :

NOM	**Prénom**	**Service ou composante**	**UB ou CF**
BUYS	Françoise	Pôle de gestion SCOT	990, 991
DE SOUSA	Aurélie	Directrice DSF	990, 991
GRIZAUD	Valérie	DSF	990, 991

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 5 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 6 : L'arrêté DS/2013-12 portant délégations de signature est abrogé.

Article 7 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le lundi 17 février 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Arrêtés électoraux

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E20 du 22 octobre 2013
relatif au comité électoral de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment son article 30 ;

ARRETE

Article 1er : Le comité électoral de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est composé des membres suivants :

M. Alain HELLEU, Directeur général des services, présidant le comité électoral,

M. Denis FOUQUE, Professeur des Universités,

M. Fabien DE MARCHI, Maître de conférences des Universités,

Mme Murielle BALDI, adjointe au directeur général des services - secteur santé,

Mme Carmen FABRE, directrice administrative de l'IUT Lyon 1,

M. Gaëtan BEURRIER, vice-président étudiant au CEVU,

M. Sullivan DALY, vice-président étudiant au CA,

Article 2 : L'arrêté n°2011-E42 du 10 novembre 2011 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur général des services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 22 octobre 2013.

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013 – E21 du 21 octobre 2013
relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil du Service Commun d'Enseignement des Langues (SCEL)

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts du Service Commun d'Enseignement des Langues (SCEL) ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures suivantes, dans le cadre du renouvellement partiel du conseil du SCEL, sont validées :

- Barbara SCHAFF, collège des enseignants titulaires et contractuels
- Jean-Guy DUCREUX, collège des enseignants titulaires et contractuels
- Sylvie VERT, collège des enseignants vacataires

Article 2 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent.

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Election au conseil du SCEL
Mardi 5 novembre 2013
Collège des enseignants titulaires et contractuels
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 33
Votants : 26
Nul : 1
Suffrages exprimés : 25
Siège à pourvoir : 1

Candidats	Suffrages obtenus
Barbara SCHAFF	11
Jean-Guy DUCREUX	14

Jean-Guy DUCREUX est déclaré élu représentant des enseignants titulaires et contractuels au conseil du SCEL pour la fin du mandat restant à courir.

Fait à Villeurbanne, le 7 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Election au conseil du SCEL
Mardi 5 novembre 2013
Collège des enseignants vacataires
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 30
Votants : 5
Nuls : 0
Suffrages exprimés : 5
Siège à pourvoir : 1

Candidats	Suffrages obtenus
Sylvie VERT	5

Sylvie VERT est déclarée élue représentante des enseignants vacataires au conseil du SCEL pour la fin du mandat restant à courir.

Fait à Villeurbanne, le 7 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013
relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Version consolidée le 4 novembre 2013

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants au conseil d'école de l'ESPE auront lieu le **mercredi 20 novembre 2013**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

Article 2 *:* 14 sièges sont à pourvoir au sein du conseil d'école selon la répartition suivante :

- 2 sièges pour le collège des professeurs des universités et personnels assimilés qui participent aux activités de l'ESPE pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés.
- 2 sièges pour le collège des maîtres de conférences et personnels assimilés qui participent aux activités de l'ESPE pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés.
- 2 sièges pour le collège des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur qui participent aux activités de l'ESPE pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles.
- 2 sièges pour le collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale qui participent aux activités de l'école pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence. Il s'agit de personnels affectés, ou détachés ou mis à disposition de l'ESPE.

- 2 sièges pour le collège des autres personnels (IATSS) qui participent aux activités de l'école pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence.
- 4 sièges pour le collège des usagers. Ce collège comprend les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants.

  Sont également électeurs dans ce collège les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient inscrites à un cycle de formation d'une durée minimum de cent heures et se déroulant sur une période d'au moins six mois, qu'elles soient en cours de formation au moment des opérations électorales et qu'elles en fassent la demande (cf. annexe 1). Sont également électeurs les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande (cf. annexe 1).

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Les représentants des personnels sont élus pour une durée de 5 ans.

Les représentants des usagers sont élus pour une durée de 2 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Les personnels et les usagers de l'ESPE votent pour élire leurs représentants au sein du conseil d'école à l'intérieur des collèges auxquels ils appartiennent.

Article 4 : La Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités établit les listes électorales par collège. Elles seront ensuite affichées au sein de l'UCBL, de l'ESPE et des universités Lyon 2, Lyon 3 et de Saint-Etienne le **mardi 29 octobre 2013**. Les listes sont consultables au secrétariat de la Présidence et au secrétariat de chaque composante concernée. Les listes seront publiées sur chaque site intranet, celui de l'ESPé et celui des universités.

Article 5 : Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste du collège dont elle relève peut demander au Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 de faire procéder à son inscription y compris le jour du scrutin suivant les modalités définies en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 2**, est obligatoire.

Les dossiers seront déposés au service des affaires générales et ressources humaines de l'ESPE (5 rue Anselme 69317 Lyon cedex 04) jusqu'au **mercredi 6 novembre 2013 à 16h**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université. Elles seront affichées à compter du **vendredi 8 novembre 2013** dans les différents locaux de l'UCBL, de l'ESPE, au sein des autres universités et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 8 : Les scrutins se tiendront entre 9h00 et 16h00 dans les bureaux de vote suivants :

Bureaux de vote
ESPE - siège académique, salle A001, 5 rue Anselme Lyon 4ème
ESPE – siège (site du Rhône La Soie), hall de la BUFM – Aile Est du Bât, 24 rue Alfred de Musset Villeurbanne
ESPE - Bourg-en-Bresse (site de l'Ain), salle 108, 40 rue Général Delestraint
ESPE - Saint-Etienne (site de la Loire), salle de réunion bât. A, 90 rue de la Richelandière
Université Lyon 1 – bâtiment Domus, campus de la Doua
Université Lyon 2 – campus berges du Rhône, salle des colloques
Université Lyon 2 – campus porte des Alpes, maison des étudiants
Université Lyon 3 – amphithéâtre Athena G, 7 rue Chevreul, site des quais du Rhône
Université Lyon 3 – salon des symboles sud, Manufacture des tabacs, 6 cours Albert Thomas
Université Saint-Etienne - salle 212, Maison de l'Université, 10, Rue Tréfilerie - CS 82301

Article 9 : Chaque électeur, quel que soit son site de rattachement, peut voter dans le bureau de son choix. Il ne peut toutefois exercer qu'une seule fois son droit de vote. Tout manquement à cette règle constitue une fraude, susceptible d'engager la responsabilité disciplinaire de la personne à l'origine de celle-ci.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 3**).

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université et d'au moins deux assesseurs. Chaque liste en présence a le droit de

proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs des collèges concernés. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 4** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université dans les trois jours qui suivent la fin des opérations électorales**.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par l'article D719-3 du code de l'éducation.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1
Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UCBL, de l'ESPE et des universités Lyon 2, Lyon 3 et de Saint-Etienne.

Fait à Villeurbanne, le 17 octobre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Annexe 1 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

Les usagers dont l'inscription sur la liste électorale est subordonnée à une demande de leur part (cf. article 2) ou les personnes qui ne figurent pas sur la liste électorale et qui souhaitent demander leur inscription doivent pour cela remplir un des formulaires prévus à cet usage disponibles au sein du service des affaires générales de l'ESPE et publiés sur le site web et intranet de la composante et adresser leur demande à l'administrateur provisoire de l'ESPE.

Les demandes d'inscription des usagers dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part doivent être adressées au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin, soit le mercredi 13 novembre 2013, au service des Affaires Générales de l'ESPE (siège académique de l'ESPE, 5 rue Anselme 69004 Lyon).

Les demandes d'inscription des personnels et des usagers normalement inscrits d'office peuvent être formulées y compris le jour du scrutin sur présentation de la carte professionnelle ou carte d'étudiant (CUMUL).

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 2 : Dépôt des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires disponibles sur le site web et intranet de l'ESPE et au sein du service des affaires générales et ressources humaines de la composante. Ils sont datés, signés et déposés (liste des candidats + déclarations individuelles de candidature) auprès du service des affaires générales et ressources humaines (siège académique de l'ESPE, 5 rue Anselme 69004 Lyon) le **mercredi 6 novembre 2013 à 16h** au plus tard.

Le dépositaire de la liste se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Les candidats sont rangés au sein de la liste par ordre préférentiel.

Les listes peuvent être incomplètes, à la condition, pour le collège des usagers, qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Par conséquent, les listes doivent comprendre au minimum 4 candidats et au maximum 8.

Les listes de candidats pour l'élection au conseil de l'école sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées en annexe 1 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Les professions de foi (facultatives) des différentes listes de candidats seront publiées sur le site web et intranet de l'ESPE. Pour ce faire, les candidats doivent transmettre lors du dépôt de leur dossier de candidature, avant le **mercredi 6 novembre 2013 à 16h** au plus tard, un exemplaire de leur profession de foi en version électronique, sous la forme d'un fichier pdf exclusivement à l'adresse suivante : elections-ESPE-ServiceAGRH@univ-lyon1.fr. Ce document ne doit pas dépasser deux pages A4 (21cm x 29,7 cm), en noir et blanc, et ne doit comporter aucune photographie (les logos sont acceptés). Il appartient au Président de l'Université de contrôler le contenu des professions de foi qui ne doit méconnaître aucune règle ni aucun principe, notamment lié au service public ou à la bienséance.

Annexe 3 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant (même collège), remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte professionnelle ou de la carte d'étudiant du mandant (carte CUMUL), ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité. Seuls les formulaires de procuration originaux seront acceptés.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 4 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès-verbal. Une urne est prévue par collège. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Pour voter, les électeurs doivent présenter leur carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité (accompagnée d'un certificat de scolarité pour les usagers). Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter

qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Sous peine de nullité de leur vote, les électeurs ne peuvent pas :

- Rayer des noms sur la liste ;
- Mettre plusieurs listes différentes dans l'enveloppe ;
- Ajouter des noms ni inscrire toute autre mention sur la liste

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès-verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,

- les enveloppes vides,

- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,

- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,

- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,

- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,

- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013
relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Version consolidée le 18 novembre 2013

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants au conseil d'école de l'ESPE auront lieu le **mercredi 20 novembre 2013**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

Article 2 *:* 14 sièges sont à pourvoir au sein du conseil d'école selon la répartition suivante :

- 2 sièges pour le collège des professeurs des universités et personnels assimilés qui participent aux activités de l'ESPE pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés.
- 2 sièges pour le collège des maîtres de conférences et personnels assimilés qui participent aux activités de l'ESPE pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés.
- 2 sièges pour le collège des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur qui participent aux activités de l'ESPE pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles.
- 2 sièges pour le collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale qui participent aux activités de l'école pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence. Il s'agit de personnels affectés, ou détachés ou mis à disposition de l'ESPE.

- 2 sièges pour le collège des autres personnels (IATSS) qui participent aux activités de l'école pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence.
- 4 sièges pour le collège des usagers. Ce collège comprend les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants.

  Sont également électeurs dans ce collège les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient inscrites à un cycle de formation d'une durée minimum de cent heures et se déroulant sur une période d'au moins six mois, qu'elles soient en cours de formation au moment des opérations électorales et qu'elles en fassent la demande (cf. annexe 1). Sont également électeurs les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande (cf. annexe 1).

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Les représentants des personnels sont élus pour une durée de 5 ans.

Les représentants des usagers sont élus pour une durée de 2 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Les personnels et les usagers de l'ESPE votent pour élire leurs représentants au sein du conseil d'école à l'intérieur des collèges auxquels ils appartiennent.

Article 4 : La Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités établit les listes électorales par collège. Elles seront ensuite affichées au sein de l'UCBL, de l'ESPE et des universités Lyon 2, Lyon 3 et de Saint-Etienne le **mardi 29 octobre 2013**. Les listes sont consultables au secrétariat de la Présidence et au secrétariat de chaque composante concernée. Les listes seront publiées sur chaque site intranet, celui de l'ESPé et celui des universités.

Article 5 : Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste du collège dont elle relève peut demander au Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 de faire procéder à son inscription y compris le jour du scrutin suivant les modalités définies en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 2**, est obligatoire.

Les dossiers seront déposés au service des affaires générales et ressources humaines de l'ESPE (5 rue Anselme 69317 Lyon cedex 04) jusqu'au **mercredi 6 novembre 2013 à 16h**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université. Elles seront affichées à compter du **vendredi 8 novembre 2013** dans les différents locaux de l'UCBL, de l'ESPE, au sein des autres universités et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 8 : Les scrutins se tiendront entre 9h00 et 16h00 dans les bureaux de vote suivants :

Bureaux de vote
ESPE - siège académique, salle A001, 5 rue Anselme Lyon 4ème
ESPE – siège (site du Rhône La Soie), hall de la BUFM – Aile Est du Bât A, 24 rue Alfred de Musset Villeurbanne
ESPE - Bourg-en-Bresse (site de l'Ain), salle 108, 40 rue Général Delestraint
ESPE - Saint-Etienne (site de la Loire), salle de réunion bât. A, 90 rue de la Richelandière
Université Lyon 1 – bâtiment Domus, campus de la Doua
Université Lyon 2 – campus berges du Rhône, salle des colloques
Université Lyon 2 – campus porte des Alpes, maison des étudiants
Université Lyon 3 – salle 306 pavillon Dugas 7 rue Chevreul sur les quais
Université Lyon 3 – salon des symboles sud, Manufacture des tabacs, 6 cours Albert Thomas
Université Saint-Etienne - salle 212, Maison de l'Université, 10, Rue Tréfilerie - CS 82301

Article 9 : Chaque électeur, quel que soit son site de rattachement, peut voter dans le bureau de son choix. Il ne peut toutefois exercer qu'une seule fois son droit de vote. Tout manquement à cette règle constitue une fraude, susceptible d'engager la responsabilité disciplinaire de la personne à l'origine de celle-ci.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 3**).

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université et d'au moins deux assesseurs. Chaque liste en présence a le droit de

proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs des collèges concernés. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 4** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université dans les trois jours qui suivent la fin des opérations électorales**.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par l'article D719-3 du code de l'éducation.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1
Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UCBL, de l'ESPE et des universités Lyon 2, Lyon 3 et de Saint-Etienne.

Version consolidée le 18 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Annexe 1 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

Les usagers dont l'inscription sur la liste électorale est subordonnée à une demande de leur part (cf. article 2) ou les personnes qui ne figurent pas sur la liste électorale et qui souhaitent demander leur inscription doivent pour cela remplir un des formulaires prévus à cet usage disponibles au sein du service des affaires générales de l'ESPE et publiés sur le site web et intranet de la composante et adresser leur demande à l'administrateur provisoire de l'ESPE.

Les demandes d'inscription des usagers dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part doivent être adressées au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin, soit le mercredi 13 novembre 2013, au service des Affaires Générales de l'ESPE (siège académique de l'ESPE, 5 rue Anselme 69004 Lyon).

Les demandes d'inscription des personnels et des usagers normalement inscrits d'office peuvent être formulées y compris le jour du scrutin sur présentation de la carte professionnelle ou carte d'étudiant (CUMUL).

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 2 : Dépôt des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires disponibles sur le site web et intranet de l'ESPE et au sein du service des affaires générales et ressources humaines de la composante. Ils sont datés, signés et déposés (liste des candidats + déclarations individuelles de candidature) auprès du service des affaires générales et ressources humaines (siège académique de l'ESPE, 5 rue Anselme 69004 Lyon) le **mercredi 6 novembre 2013 à 16h** au plus tard.

Le dépositaire de la liste se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Les candidats sont rangés au sein de la liste par ordre préférentiel.

Les listes peuvent être incomplètes, à la condition, pour le collège des usagers, qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Par conséquent, les listes doivent comprendre au minimum 4 candidats et au maximum 8.

Les listes de candidats pour l'élection au conseil de l'école sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées en annexe 1 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Les professions de foi (facultatives) des différentes listes de candidats seront publiées sur le site web et intranet de l'ESPE. Pour ce faire, les candidats doivent transmettre lors du dépôt de leur dossier de candidature, avant le **mercredi 6 novembre 2013 à 16h** au plus tard, un exemplaire de leur profession de foi en version électronique, sous la forme d'un fichier pdf exclusivement à l'adresse suivante : elections-ESPE-ServiceAGRH@univ-lyon1.fr. Ce document ne doit pas dépasser deux pages A4 (21cm x 29,7 cm), en noir et blanc, et ne doit comporter aucune photographie (les logos sont acceptés). Il appartient au Président de l'Université de contrôler le contenu des professions de foi qui ne doit méconnaître aucune règle ni aucun principe, notamment lié au service public ou à la bienséance.

Annexe 3 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant (même collège), remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte professionnelle ou de la carte d'étudiant du mandant (carte CUMUL), ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité. Seuls les formulaires de procuration originaux seront acceptés.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 4 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès-verbal. Une urne est prévue par collège. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Pour voter, les électeurs doivent présenter leur carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité (accompagnée d'un certificat de scolarité pour les usagers). Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter

qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Sous peine de nullité de leur vote, les électeurs ne peuvent pas :

- Rayer des noms sur la liste ;
- Mettre plusieurs listes différentes dans l'enveloppe ;
- Ajouter des noms ni inscrire toute autre mention sur la liste

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès-verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,

- les enveloppes vides,

- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,

- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,

- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,

- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,

- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E22 du 4 novembre 2013
modifiant l'ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon est modifié comme suit :

Les élections des représentants au conseil d'école de l'ESPE auront lieu le **mercredi 20 novembre 2013**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon est modifié comme suit :

Les listes sont consultables au secrétariat de la Présidence et au secrétariat de chaque composante concernée. Les listes seront publiées sur chaque site intranet, celui de l'ESPé et celui des universités.

Article 3: L'annexe 1 de l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon est modifié comme suit :

Les usagers dont l'inscription sur la liste électorale est subordonnée à une demande de leur part (cf. article 2) ou les personnes qui ne figurent pas sur la liste électorale et qui souhaitent demander leur inscription doivent pour cela remplir un des formulaires prévus à cet usage disponibles au sein du service des affaires générales de l'ESPE et publiés sur le site web et intranet de la composante et adresser leur demande à l'administrateur provisoire de l'ESPE.

Les demandes d'inscription des usagers dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part doivent être adressées au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin, soit le mercredi 13 novembre 2013, au service des Affaires Générales de l'ESPE (siège académique de l'ESPE, 5 rue Anselme 69004 Lyon).

Les demandes d'inscription des personnels et des usagers normalement inscrits d'office peuvent être formulées y compris le jour du scrutin sur présentation de la carte professionnelle ou carte d'étudiant (CUMUL).

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Article 4 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 4 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E23 du 7 novembre 2013
relatif aux candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne le 7 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Annexe à l'ARRETE n°2013-E23 du 7 novembre 2013
relatif aux candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Collège des professeurs des universités et personnels assimilés	Collège des maîtres de conférences et personnels assimilés	Collège des autres enseignants et formateurs	Collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale	Collège des autres personnels (IATSS)	Collège des usagers
Pour une Formation efficace Didier NOURRISSON SAVOIRS LYON 3 Marie LEDENTU Christian BOUCHET Savoir transmettre Ralf ZSCHACHLITZ Nathalie BARBERGER SNESUP-FSU Dominique BERGER Anne-Marie MERCIER	Savoir transmettre Marie-Pascale HALARY Samuel BAUDRY Sgen-CFDT Académie de LYON Catherine NICOLAS SNESUP-FSU Carine SIMAR Pierre VILERS	AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE Eric LAFON Aline MOTTE FSU-Intersyndicale Mehdi DERFOUFI	AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE Sébastien COLLET CGT Nicole ORTHOUS Fernando SEGUI FSU Mathias FRONT Sandie BERNARD Pour la défense de la formation Jean-Michel JULLIEN Martine BIAU Sgen-CFDT Académie de LYON Jeanny PRAT Gérard HILLAIRE	CGT Faiza KADRI Michel GUICHARD Dans RESPECT, il y a ESPE Cécile CARRETTI BARTHOLLET René GRANDJEAN Sgen-CFDT Académie de LYON Eric MEUNIER SNASUB et sympathisants Nicole GAILLARD Jean-Marc IMATASSE	ESPétudiants MEEF L2 Alix RIVOIRE Marion ROUX Maximilien VISOMBLAIN Céline NEVORET Nicolas FAURE Amélia MICHEL Adrien GIMIE Charlotte WEINSBERG FNEC-FP-FO Mathieu BENOIT Coline BARNIER-PERRIN Benjamin GALISSARD Sandra SIGALA Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE) Thibaud GUIGUET-DORON Mathilde PONT Quentin GARDON Lucile PINESE Evan MAUCOURANT Julia FOURNIER

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E24 du 12 novembre 2013 modifiant l'ARRETE n°2013-E23 relatif aux candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures dans le cadre des élections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne le 12 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Annexe à l'ARRETE n°2013-E24 du 12 novembre 2013

Collège des professeurs des universités et personnels assimilés	**Collège des maîtres de conférences et personnels assimilés**	**Collège des autres enseignants et formateurs**	**Collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale**	**Collège des autres personnels (IATSS)**	**Collège des usagers**
Pour une Formation efficace Didier NOURRISSON SAVOIRS LYON 3 Marie LEDENTU Christian BOUCHET Savoir transmettre Ralf ZSCHACHLITZ Nathalie BARBERGER SNESUP-FSU Dominique BERGER Anne-Marie MERCIER	Savoir transmettre Marie-Pascale HALARY Samuel BAUDRY Sgen-CFDT Académie de LYON Catherine NICOLAS SNESUP-FSU Carine SIMAR Pierre VILERS	AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE Eric LAFON Aline MOTTE FSU-Intersyndicale Mehdi DERFOUFI	AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE Sébastien COLLET CGT Nicole ORTHOUS Fernando SEGUI FSU Mathias FRONT Sandie BERNARD Pour la défense de la formation Jean-Michel JULLIEN Martine BIAU Sgen-CFDT Académie de LYON Jeanny PRAT Gérard HILLAIRE	CGT Faiza KADRI Michel GUICHARD Dans RESPECT, il y a ESPE Cécile CARRETTI BARTHOLLET René GRANDJEAN Sgen-CFDT Académie de LYON Eric MEUNIER SNASUB et sympathisants Nicole GAILLARD Jean-Marc IMATASSE	ESPétudiants MEEF L2 Alix RIVOIRE Marion ROUX Maximilien VISOMBLAIN Céline NEVORET Nicolas FAURE Amélia MICHEL Adrien GIMIE Charlotte WEINSBERG FNEC-FP-FO Mathieu BENOIT Coline BARNIER-PERRIN Benjamin GALISSARD Sandra SIGALA Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE) Thibaud GUIGUET-DORON Mathilde PONT Quentin GARDON Lucile PINESE Evan MAUCOURANT Julia FOURNIER

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E26 du 21 novembre 2013
relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1er : En raison des fortes intempéries constatées dans l'Académie de Lyon, les opérations de vote relatives aux élections au conseil d'école de l'ESPE organisées mercredi 20 novembre 2013 sont annulées et reportées **mercredi 27 novembre 2013** de 9h00 à 16h00.

Article 2 *:* Le nombre de sièges à pourvoir, la composition des collèges électoraux, les conditions d'exercice du droit de suffrage et les modalités d'inscription sur les listes électorales demeurent fixés par l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon.

Article 3 : Les candidatures dans le cadre des scrutins sont celles validées par l'arrêté n°2013-E24 du 12 novembre 2013. La composition et les emplacements des bureaux de vote sont précisés dans l'arrêté n°2013-E25 du 18 novembre 2013.

Article 4 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UCBL, de l'ESPE et des universités Lyon 2, Lyon 3 et de Saint-Etienne.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E27 du 26 novembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-E25 du 18 novembre 2013 relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L721-3 et D721-1 ;

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2013 de la Rectrice de l'académie de Lyon – Chancelière des universités fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Lyon ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1er : La composition et les emplacements des bureaux de vote dans le cadre des élections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon sont validés telles qu'ils figurent en annexe du présent arrêté. Les bureaux de vote seront ouverts entre 9h et 16h le **mercredi 27 novembre 2013**.

Article 2 : Les emplacements des bureaux de vote mentionnés à l'article 8 de l'ARRETE n°2013-E19 du 17 octobre 2013 relatif aux élections au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Lyon sont modifiés conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 *:* L'administrateur provisoire de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne le 26 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Annexe à l'ARRETE n°2013-E27 du 26 novembre 2013

Bureaux de vote	Composition
ESPE - siège académique, salle A001, 5 rue Anselme Lyon 4ème	Présidente : Patricia DENERSSESSIAN Assesseurs : Zéna FADUL Chantal DURRENMATH
ESPE – siège (site du Rhône La Soie), hall de la BUFM – Aile Est du Bât A, 24 rue Alfred de Musset Villeurbanne	Présidente : Christine ERARD Assesseurs : Ilham KHADLY Nicole GAILLARD
ESPE - Bourg-en-Bresse (site de l'Ain), salle 108, 40 rue Général Delestraint	Présidente : Catherine PAQUIRY Assesseurs : Agnès MERILLOU Marie-Hélène BORNUAT
ESPE - Saint-Etienne (site de la Loire), salle de réunion bât. A, 90 rue de la Richelandière	Présidente : Christine DRIGUZZI Assesseurs : Laetitia RASCLE Arlette VANCUTSEM
Université Lyon 1 – bâtiment Domus, campus de la Doua	Président : Alain HELLEU Assesseurs : Lucette BERNARD Béatrice DIAS
Université Lyon 2 – campus berges du Rhône, salle des colloques	Président : Pascal MISERY Assesseurs : Emilie COLIN Martine DURAND
Université Lyon 2 – campus porte des Alpes, maison des étudiants	Présidente : Françoise VIDIL Assesseurs : Aurélien CILLA Armelle VALETTE

Université Lyon 3 –7 rue Chevreul, 69007 bureau 036	Présidente : Marie LEDENTU Assesseurs : Babak BADAKHCH Simone BERNELIN
Université Lyon 3 – bureau 3431, Manufacture des tabacs, 8 cours Albert Thomas	Président : Martine GOUDET Assesseurs : Jacqueline PANCINI Agnès DANTHENY
Université Saint-Etienne - salle 212, Maison de l'Université, 10, Rue Tréfilerie - CS 82301	Président : François HENNECART Assesseurs : Paul POUILHE Catherine GRAND-FRAISSE

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Mercredi 28 novembre 2013
Collège des autres enseignants et formateurs
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 27
Votants : 11
Nul : 1
Suffrages exprimés : 10
Sièges à pourvoir : 2

Listes de candidats	Suffrages obtenus
AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE	7
FSU-Intersyndicale	3

Sont déclarés élus représentants des autres enseignants et formateurs au conseil de l'ESPE :

- Aline MOTTE (AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE), en lieu et place du premier de liste Eric LAFON en application des dispositions de l'article D721-4 relatif à la parité au sein des collèges du conseil de l'ESPE
- Mehdi DERFOUFI

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Mercredi 27 novembre 2013
Collège des autres personnels (IATSS)
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 92
Votants : 82
Nul : 1
Suffrages exprimés : 81
Sièges à pourvoir : 2

Listes de candidats	Suffrages obtenus
CGT	17
Dans RESPECT, il y a ESPE	30
René GRANDJEAN	7
Sgen-CFDT Académie de LYON	7
SNASUB et sympathisants	20

Sont déclarés élus représentants des autres personnels (IATSS) au conseil de l'ESPE :

- Cécile CARRETTI BARTHOLLET (Dans RESPECT, il y a ESPE)
- Jean-Marc IMATASSE (SNASUB et sympathisants) en lieu et place de la première de liste Nicole GAILLARD en application des dispositions de l'article D721-4 relatif à la parité au sein des collèges du conseil de l'ESPE

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Mercredi 27 novembre 2013
Collège des maîtres de conférences
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 82
Votants : 37
Nuls : 2
Suffrages exprimés : 35
Sièges à pourvoir : 2

Listes de candidats	Suffrages obtenus
Savoir transmettre	8
Sgen-CFDT Académie de LYON	12
SNESUP-FSU	15

Sont déclarés élus représentants des maîtres de conférences des universités et personnels assimilés au conseil de l'ESPE :

- Pierre VILERS (SNESUP-FSU) en lieu et place de la première de liste Carine SIMAR en application des dispositions de l'article D721-4 relatif à la parité au sein des collèges du conseil de l'ESPE
- Catherine NICOLAS (Sgen-CFDT Académie de LYON)

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Mercredi 27 novembre 2013
Collège des personnels relevant du MEN
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 121
Votants : 72
Nul : 1
Suffrages exprimés : 71
Sièges à pourvoir : 2

Listes de candidats	Suffrages obtenus
AGIR pour une ESPé RAISONNEE, DYNAMIQUE ET DURABLE	15
CGT	23
FSU	16
Pour la défense de la formation	9
Sgen-CFDT Académie de LYON	8

Sont déclarés élus représentants des personnels relevant du MEN au conseil de l'ESPE :

- Nicole ORTHOUS (CGT)
- Mathias FRONT (FSU)

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Mercredi 27 novembre 2013
Collège des Professeurs des universités
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 39
Votants : 23
Nul : 1
Suffrages exprimés : 22
Sièges à pourvoir : 2

Listes de candidats	Suffrages obtenus
Pour une Formation efficace	3
SAVOIRS LYON 3	6
Savoir transmettre	7
SNESUP-FSU	6

Sont déclarés élus représentants des professeurs des universités et personnels assimilés au conseil de l'ESPE :

- Ralf ZSCHACHLITZ (Savoir transmettre)
- Dominique BERGER (SNESUP-FSU) après tirage au sort effectué en application des dispositions de l'article D719-21 du code de l'éducation

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Mercredi 27 novembre 2013
Collège des usagers
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 1484
Votants : 134
Nuls : 2
Suffrages exprimés : 132
Sièges titulaires à pourvoir : 4

Listes de candidats	Suffrages obtenus
ESPétudiants MEEF L2	57
FNEC-FP-FO	18
Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE)	57

Sont déclarés élus représentants des usagers au conseil de l'ESPE :

Titulaires	Suppléants
Alix RIVOIRE (ESPétudiants MEEF L2)	Maximilien VISOMBLAIN (ESPétudiants MEEF L2)
Marion ROUX (ESPétudiants MEEF L2)	Céline NEVORET (ESPétudiants MEEF L2)
Thibaud GUIGUET-DORON (Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE))	Quentin GARDON (Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE))
Mathilde PONT (Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE))	Lucile PINESE (Les Oreilles et la Voix des Etudiants (OVE))

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E28 du 25 novembre 2013 relatif à l'élection des représentants étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu le décret modifié n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que des modalités de recours contre les élections ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants des étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1 auront lieu le **lundi 16 décembre 2013**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

Article 2 *:* 5 sièges d'élus titulaires sont à pourvoir. 5 suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les représentants du collège des étudiants sont élus pour un mandat de 2 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur les listes électorales.

Les conditions d'exercice du droit de suffrage sont présentées en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 4 : La liste électorale est arrêtée par le Président. Elle sera affichée à compter du **lundi 25 novembre 2013** au sein de la composante.

Article 5 : Les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part et les étudiants remplissant les conditions pour être électeurs qui constateraient que leur nom ne figure pas sur la liste électorale peuvent demander au Président de l'Université, sous

couvert du Directeur de la composante, de faire procéder à leur inscription suivant les modalités définies en **annexe 2** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles tous les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 3**, est obligatoire.

Les dossiers pourront être déposés auprès du secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1 jusqu'au **vendredi 6 décembre 2013 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université et elles seront affichées dans les locaux universitaires à compter du **lundi 9 décembre 2013** et dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Article 8 : Les emplacements des bureaux de vote qui se tiendront le lundi 16 décembre 2013 entre 9h et 16h sont les suivants :

- IUT site de Bourg-en-Bresse, salle demi-lune,
- IUT site Gratte Ciel, hall du bâtiment B/C,
- IUT site de la Doua, salle 22-24 du bâtiment 1,

Il appartient au Directeur d'assurer la plus large diffusion des informations concernant le déroulement du scrutin au sein de la composante.

Article 9 : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 4**)

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 5** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales**.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par le décret n°85-59 susvisé.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1
Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation du collège électoral et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante ainsi que dans les bureaux de vote.

Fait à Villeurbanne, le 25 novembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'ARRETE n°2013-E28 du 25 novembre 2013 relatif à l'élection des représentants étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1

Annexe 1 : Conditions d'exercice du droit de suffrage

Composition du collège des étudiants et conditions d'exercice du droit de suffrage

Le collège des étudiants comprend :

- les étudiants régulièrement inscrits ayant la qualité d'étudiants.
- les personnes bénéficiant de la formation continue sous réserve :
  - d'être inscrit à un cycle de formation d'une durée minimum de 100 heures se déroulant sur une période d'au moins 6 mois,
  - qu'elles soient en cours de formation au moment des opérations électorales,
  - **qu'elles en fassent la demande au plus tard le lundi 9 décembre 2013 conformément à la procédure décrite en annexe 2.**
- les auditeurs sous réserve :
  - qu'ils soient régulièrement inscrits,
  - qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants,
  - **qu'ils en fassent la demande au plus tard le lundi 9 décembre 2013 conformément à la procédure décrite en annexe 2.**
- les allocataires de recherche qui ne sont pas moniteurs.

Un étudiant ne peut pas être électeur et éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement (ex : un personnel administratif inscrit dans un cursus de formation sera électeur dans le collège des BIATSS et pas dans le collège des étudiants. Egalement un allocataire-moniteur qui dispense des cours votera dans le collège B des enseignants).

Annexe 2 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

Demandes d'inscription des étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part (cf. annexe 1) :

Les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande doivent effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible au secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1 cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **le lundi 9 décembre 2013 au plus tard.** Les formulaires de demande devront être préalablement visés par le Directeur (attestant du nombre d'heures d'enseignement effectué pour les personnels). Ils seront ensuite déposés au secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1. Après réception et étude des demandes, des attestations seront datées, visées et délivrées aux personnels et étudiants concernés qui pourront voter à condition d'être munis de ces documents le jour du scrutin.

<u>Demandes d'inscription des étudiants normalement inscrits d'office</u> (cf. article 8 du décret 85-59)

Ces étudiants doivent également effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible au secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1. Après visa du Directeur, les étudiants i pourront voter à condition d'être munis de ces documents le jour du scrutin.

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 3 : Dépôt des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires disponibles au sein des services administratifs de la composante. Ils sont datés, signés et déposés auprès de ces mêmes services aux lieux et horaires fixés par le Directeur **et a fortiori avant le vendredi 6 décembre 2013 à 12h00**.

Le dépositaire de la candidature se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées à l'annexe 2 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Annexe 4 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la liste électorale remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte d'étudiant du mandant, ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 5 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès verbal. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,
- les enveloppes vides,
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université.

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E29 du 9 décembre 2013
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu le décret modifié n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que des modalités de recours contre les élections ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures dans le cadre des élections des représentants des étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1 sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 9 décembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe à l'ARRETE n°2013-E29 du 9 décembre 2013
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants au conseil de l'IUT Lyon 1

Seul dans le passé, ensemble dans le futur !

Thomas DURAND
Aurèle JOYARD
Axel PARIS
Alexandre GIROUD-BIT
Martin DEFOSSE
Boris DANCOISNE

Bouge ton IUT

Samuel MIGNOT
Damien CROZET
Victoria SIMONETTA
Raphaël DE BERNARDIS
Romane MACHABERT
Emma CAULLIREAU
Fleuriane LEHMANN
Joris COMBES
Lucie-Marie JEANPERRIN
Orann WEBER

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'IUT Lyon 1
Lundi 16 décembre 2013
Collège des usagers
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 4197
Votants : 415
Nuls : 17
Suffrages exprimés : 398
Sièges titulaires à pourvoir : 5

Listes de candidats	Suffrages obtenus
Bouge ton IUT	360
Seul dans le passé ensemble dans le futur !	38

Sont déclarés élus représentants des usagers au conseil de l'IUT Lyon 1 :

Titulaires	Suppléants
Samuel MIGNOT (Bouge ton IUT)	Emma CAULLIREAU (Bouge ton IUT)
Damien CROZET (Bouge ton IUT)	Fleuriane LEHMANN (Bouge ton IUT)
Victoria SIMONETTA (Bouge ton IUT)	Joris COMBES (Bouge ton IUT)
Raphaël DE BERNARDIS (Bouge ton IUT)	Lucie-Marie JEANPERRIN (Bouge ton IUT)
Romane MACHABERT (Bouge ton IUT)	Orann WEBER (Bouge ton IUT)

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2013-E31 du 20 décembre 2013
relatif à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1 auront lieu le **mardi 28 janvier 2014**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage pour les collèges A, B, C et BIATSS.

Les élections ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour pour le collège D.

Article 2 *:* Le nombre de sièges à pourvoir pour chaque collège du conseil est fixé par les statuts de la composante conformément à l'article 5 du décret n°84-1004 :

Collège A	Collège B	Collège C	Collège D	Collège BIATSS
3	6	5	1	5

Les représentants des personnels sont élus pour des mandats de 4 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur les listes électorales.

Les personnels et les étudiants votent pour élire leurs représentants au sein du conseil de l'IUT Lyon1 à l'intérieur des collèges auxquels ils appartiennent :

1) Collège A des professeurs et personnels assimilés
2) Collège B des autres enseignants chercheurs, Maîtres de conférences et personnels assimilés
3) Collège C des autres enseignants, notamment des enseignants du second degré mis à disposition de l'enseignement supérieur (PRAG, PRCE)
4) Collège D des chargés d'enseignement tels que définis à l'article L952-1 du code de l'éducation

5) Collège BIATSS

Les conditions d'exercice du droit de suffrage sont présentées en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 4 : Les listes électorales sont arrêtées par le Président. Elles seront affichées à compter du **mardi 7 janvier 2014** au sein de la composante.

Article 5 : Les personnels dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part et les personnels remplissant les conditions pour être électeurs qui constateraient que leur nom ne figure pas sur la liste du collège dont ils relèvent peuvent demander au Président de l'Université, sous couvert du Directeur de la composante, de faire procéder à leur inscription suivant les modalités définies en **annexe 2** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 3**, est obligatoire.

Les dossiers pourront être déposés auprès du secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1 jusqu'au **jeudi 16 janvier 2014 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université et elles seront affichées dans les locaux universitaires à compter du **vendredi 17 janvier 2014** et dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Article 8 : Les bureaux de vote se tiendront aux lieux et horaires suivants :

- IUT site de Bourg-en-Bresse, 9h-12h
- IUT site Gratte ciel, 9h-16h
- IUT site de la Doua, 9h-16h

Il appartient au Directeur d'assurer la plus large diffusion des informations concernant le déroulement du scrutin au sein de la composante.

Article 9 : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 4**)

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 5** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université le **vendredi 31 janvier 2014 au plus tard.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par le décret n°85-59 susvisé.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1
Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante ainsi que dans les bureaux de vote.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'arrêté n°2013-E31 du 20 décembre 2013 relatif à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1

Annexe 1 : Conditions d'exercice du droit de suffrage

Conditions d'exercice du droit de suffrage des collèges A, B, C et D

Personnels titulaires

- Les personnels enseignants chercheurs titulaires doivent être affectés, en position d'activité, détachés ou mis à disposition au sein de la composante et ne pas être en congé de longue durée.

- Les personnels chercheurs doivent être affectés à une unité de recherche de la composante / UCBL. Est regardée comme une unité de recherche de l'établissement l'unité qui lui est rattachée à titre principal en application du contrat pluriannuel mentionné à l'article L. 711-1 du code de l'éducation.

- Les personnels enseignants-chercheurs qui ne sont pas affectés et en position d'activité au sein de l'établissement, mais qui exercent des fonctions à la date du scrutin dans la composante, doivent effectuer un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (64h de TD) apprécié sur l'année universitaire, **et faire une demande d'inscription sur la liste électorales, au plus tard le mardi 21 janvier 2014 (cf. annexe 2)**.

Personnels non titulaires

- Les personnels chercheurs et enseignants chercheurs non titulaires (y compris vacataires) doivent effectuer un nombre d'heures d'enseignement sur l'année universitaire au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (64h de TD) **et formuler une demande d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le mardi 21 janvier 2014 (cf. annexe 2).**

Conditions d'exercice du droit de suffrage du collège BIATSS

- Les personnels BIATSS titulaires doivent être affectés, en position d'activité, détachés ou mis à disposition au sein de l'établissement et ne pas être en congé de longue durée.
- Les personnels ITA doivent être affectés à une unité de recherche de l'UCBL rattachée à la composante. Est regardée comme une unité de recherche de l'établissement l'unité qui lui est rattachée à titre principal en application du contrat pluriannuel mentionné à l'article L. 711-1 du code de l'éducation.
- Les personnels BIATSS non titulaires doivent être affectés dans l'établissement et ne pas être en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles. Ils doivent en outre être en fonctions dans l'établissement à la date des scrutins pour une durée minimum de dix mois et assurer un service au moins égal à un mi-temps.

Annexe 2 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

Demandes d'inscription des personnels dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part (cf. annexe 1) :

Les personnels dont l'inscription est subordonnée à une demande doivent effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible au secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1 cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **le mardi 21 janvier 2014 au plus tard.** Les formulaires de demande devront être préalablement visés par le Directeur (attestant du nombre d'heures d'enseignement effectué pour les personnels).

Demandes d'inscription des personnels normalement inscrits d'office

Ces personnels doivent également effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible au secrétariat de direction de l'IUT Lyon 1. Après visa du Directeur, les personnels pourront voter munis de ces documents le jour du scrutin.

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 3 : Dépôt des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires disponibles au sein des services administratifs de la composante. Ils sont datés, signés et déposés auprès de ces mêmes services aux lieux et horaires fixés par le Directeur **et a fortiori avant le jeudi 16 janvier 2014 à 12h00**.

Le dépositaire de la candidature se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Les candidats sont rangés au sein de la liste par ordre préférentiel.

Pour être recevable, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées à l'annexe 2 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Annexe 4 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte professionnelle (carte CUMUL), ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 5 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès verbal. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,
- les enveloppes vides,
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université.

ARRETE n°2014-E2 du 16 janvier 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures dans le cadre des élections des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1 sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 16 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe à l'ARRETE n°2014-E2 du 16 janvier 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT Lyon 1

Collège A	Collège B	Collège C	Collège D	Collège BIATSS
Ensemble pour l'IUT Lyon 1 Christian CACHARD Laurence CURTIL Ludovic SAY	**Ensemble pour l'IUT Lyon 1** Monique SIGAUD Bruno TELLEZ Nadia OULAHAL Sébastien HENRY Claudia COGNE Melchior SALGADO **SARI** Ali SARI	**Ensemble pour l'IUT Lyon 1** Stéphane THIVIN Anne CORRIGAN Christian VUILLET Juliette GRIFFON Benoit PRADEL	**Ensemble pour l'IUT Lyon 1** Didier MALINOWSKI	**SNASUB FSU et sympathisants** Sébastien POUPET Marjorie CALONGE-SERRIERE Gérard MAZUIR Bettina FENET Julien GUYOTOT **Les BIATSS de l'IUT** Amandine COTTAZ Frédéric FERRAND Corinne CLERGET Yann CLEU Anne-Laure MICHOT **"Pour le changement"** Jean-François LECLUSE Valérie MARTORANA Richard BONNIN Amélie MASSANO Gérard LAFAY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'IUT Lyon 1
Mardi 28 janvier 2014
Collège A
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 37
Votants : 18
Nul : 1
Suffrages exprimés : 17
Sièges titulaires à pourvoir : 3

Liste de candidats	Suffrages obtenus
Ensemble pour l'IUT Lyon 1	17

Sont déclarés élus représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés au conseil de l'IUT Lyon 1 :

Christian CACHARD
Laurence CURTIL
Ludovic SAY

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'IUT Lyon 1
Mardi 28 janvier 2014
Collège B
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 137
Votants : 52
Nuls : 3
Suffrages exprimés : 49
Sièges à pourvoir : 6

Listes de candidats	Suffrages obtenus
Ensemble pour l'IUT Lyon 1	46
SARI	3

Sont déclarés élus représentants du collège B des autres enseignants chercheurs, Maîtres de conférences et personnels assimilés au conseil de l'IUT Lyon 1 :

Monique SIGAUD (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Bruno TELLEZ (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Nadia OULAHAL (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Sébastien HENRY (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Claudia COGNE (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Melchior SALGADO (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'IUT Lyon 1
Mardi 28 janvier 2014
Collège BIATSS
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 155
Votants : 106
Nuls : 2
Suffrages exprimés : 104
Sièges à pourvoir : 5

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
SNASUB FSU et sympathisants	20	1
Les BIATSS de l'IUT	62	3
"Pour le changement"	22	1

Sont déclarés élus représentants du collège BIATSS de l'IUT Lyon 1 :

Amandine COTTAZ (Les BIATSS de l'IUT)
Frédéric FERRAND (Les BIATSS de l'IUT)
Corinne CLERGET (Les BIATSS de l'IUT)
Jean-François LECLUSE (Pour le changement)
Sébastien POUPET (SNASUB FSU et sympathisants)

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'IUT Lyon 1
Mardi 28 janvier 2014
Collège C
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 147
Votants : 59
Nuls : 2
Suffrages exprimés : 57
Sièges à pourvoir : 5

Liste de candidats	Suffrages obtenus
Ensemble pour l'IUT Lyon 1	57

Sont déclarés élus représentants du collège C des autres enseignants au conseil de l'IUT Lyon 1 :

Stéphane THIVIN (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)
Anne CORRIGAN (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)
Christian VUILLET (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)
Juliette GRIFFON (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)
Benoit PRADEL (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au conseil de l'IUT Lyon 1
Mardi 28 janvier 2014
Collège D
Proclamation du résultat du scrutin

Inscrits : 2
Votants : 2
Nul : 0
Suffrages exprimés : 2
Siège à pourvoir : 1

Candidat	Suffrages obtenus
Didier MALINOWSKI (Ensemble pour l'IUT Lyon 1)	2

Didier MALINOWSKI est déclaré élu représentant du collège D des chargés d'enseignement au conseil de l'IUT Lyon 1.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014-E1 du 15 janvier 2014
relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2013 approuvant la proposition de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu la décision du Président de l'UCBL du 18 décembre 2013 de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants des étudiants aux conseils centraux de l'UCBL auront lieu le **jeudi 20 février 2014**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

- 5 sièges de titulaires sont à pourvoir au Conseil d'Administration (CA).
- 4 sièges de titulaires sont à pourvoir au Conseil Scientifique (CS).
- 16 sièges de titulaires sont à pourvoir au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) et répartis comme suit :
  - 9 sièges de titulaires pour la circonscription Sciences et Technologies.
  - 7 sièges de titulaires pour la circonscription Santé.

Article 2 *:* Les représentants du collège des étudiants sont élus pour des mandats de 2 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur les listes électorales.

Les conditions d'exercice du droit de suffrage sont présentées en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 4 : Les listes électorales sont arrêtées par le Président. Elles seront affichées à compter du **jeudi 23 janvier 2014** au sein de l'établissement.

Article 5 : Les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part et les étudiants remplissant les conditions pour être électeurs qui constateraient que leur nom

ne figure pas sur les listes électorales peuvent demander au Président de l'Université de faire procéder à leur inscription suivant les modalités définies en **annexe 2** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles tous les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 3**, est obligatoire.

Les dossiers pourront être déposés à la DAJI, Maison de l'Université – bureau 110 C (site de la Doua) 1 jusqu'au **jeudi 6 février 2014 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université et elles seront affichées dans les locaux universitaires à compter du **lundi 10 février 2014** et dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Article 8 : Les emplacements et les horaires d'ouverture des bureaux de vote sont précisés en **annexe 4** du présent arrêté.

Article 9 : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 5**)

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs. Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs. Les propositions en ce sens devront être transmises à la DAJI (affaires.juridiques@univ-lyon1.fr) au plus tard le **mardi 11 février 2014**. A défaut, ils pourront se présenter à l'ouverture du bureau de vote en tant que scrutateur. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 6** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales**.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par le code de l'éducation.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1
Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE

43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université ainsi que dans les bureaux de vote.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'ARRETE n°2014-E1 du 15 janvier 2014 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Annexe 1 : Conditions d'exercice du droit de suffrage

Composition du collège des étudiants et conditions d'exercice du droit de suffrage

1. **Le collège des étudiants au CA et au CEVU comprend** :

- les personnes régulièrement inscrites dans l'établissement en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours ayant la qualité d'étudiants.
- les personnes bénéficiant de la formation continue sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.
- les auditeurs sous réserve :
    - qu'ils soient régulièrement inscrits,
    - qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants,
    - **qu'ils en fassent la demande au plus tard le jeudi 13 février 2014 conformément à la procédure décrite en annexe 2.**

Un étudiant ne peut pas être électeur et éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

2. **Le collège des étudiants au conseil scientifique** comprend les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L612-7 du code de l'éducation.

Annexe 2 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

Demandes d'inscription des étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part (cf. annexe 1) :

Les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande (auditeurs) doivent effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible sur le site internet de l'université cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **le jeudi 13 février 2014 au plus tard.** Les formulaires de demande sont adressés par mail à la DAJI à l'adresse suivante : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr. Après réception et étude des demandes, des attestations seront délivrées aux étudiants concernés qui pourront voter à condition d'être munis de ces documents le jour du scrutin.

Demandes d'inscription des étudiants normalement inscrits d'office

Les étudiants, normalement inscrits d'office, qui constateraient leur absence des listes électorales peuvent demander leur inscription, y compris le jour du scrutin, à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible sur le site internet de l'université. Les étudiants

pourront voter le jour du scrutin sur présentation du formulaire qui aura été préalablement visé par les services de leurs composantes.

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 3 : Dépôt et recevabilité des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires mis en ligne sur le site internet de l'Université. Ils sont datés, signés et pourront être déposés (listes de candidats + déclarations individuelles de candidature) à la DAJI, Maison de l'Université – bureau 110 C (site de la Doua) jusqu'au **jeudi 6 février 2014 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.

Pour chaque représentant des étudiants, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Les candidats sont rangés au sein de la liste par ordre préférentiel.

Pour être recevable, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Dans le cadre du scrutin au CA, où 5 sièges de titulaires sont à pourvoir, une liste doit comprendre au minimum 5 candidats. Au maximum, la liste comprend le nombre de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (soit 10 candidats au CA).

Le dépositaire de la candidature se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées à l'annexe 2 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Les professions de foi (facultatives) des différentes listes de candidats seront publiées sur le portail étudiant de l'UCBL et transmises par voie électronique aux électeurs. Pour ce faire, les candidats doivent transmettre lors du dépôt de leur dossier de candidature, avant le **jeudi 6 février 2014 à 16h** au plus tard, un exemplaire de leur profession de foi en version électronique, sous la forme d'un fichier pdf exclusivement à l'adresse suivante : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr. Ce document ne doit pas dépasser deux pages A4 (21cm x 29,7 cm), en noir et blanc, et ne doit comporter aucune photographie (les logos sont acceptés). Il appartient au Président de l'Université de contrôler le contenu des professions de foi qui ne doit méconnaître aucune règle ni aucun principe, notamment lié au service public ou à la bienséance.

Annexe 4 : Emplacements et horaires d'ouverture des bureaux de vote

Site	Bureau de vote	Horaires	Qui peut voter?	Scrutins concernés
Doua	UFR STAPS	9h00-17h00	Tous les étudiants de la circonscription Sciences et Technologies	CA, CS et CEVU sciences et technologies
	Bâtiment Astrée	9h00-17h00		
	Bâtiment Thémis	9h00-17h00		
	BU sciences	9h00-17h00		
	Déambulatoire	9h00-17h00		
	Cyber-Café	9h00-17h00		
	Polytech	9h00-17h00	Tous les étudiants de la circonscription Sciences et Technologies sauf électeurs CS	CA et CEVU sciences et technologies
	IUT Lyon 1	9h00-17h00		
IUT Gratte-ciel	IUT Lyon 1 site gratte ciel	9h00-17h00		
Bourg-en-Bresse	IUT Lyon 1 site Bourg en Bresse	9h00-13h00		
	ESPE site de l'Ain	9h00-17h00	Tous les étudiants de l'université sauf électeurs au CS	CA et CEVU santé et sciences et technologies
Roanne	Polytech Roanne	9h00-11h00	Tous les étudiants de la circonscription Sciences et Technologies sauf électeurs CS	CA et CEVU sciences et technologies
Croix-Rousse	ESPE Lyon, siège	9h00-17h00		
Rockefeller	bâtiment JF CIER RDC	9h00-17h00	Tous les étudiants de la circonscription Santé	CA, CS et CEVU santé
	bâtiment JF CIER 1er étage	9h00-17h00		
	Salle des thèses	9h00-17h00		
	hall REVOL	9h00-17h00		
La Buire	Faculté Odontologie	9h00-17h00		
	Hall du bâtiment principal	9h00-17h00		
Lyon Sud	Faculté Lyon Sud	9h00-17h00		
CTSD	Centre de traitements et de soins dentaires	9h00-13h00		
Gerland	Bâtiment Enseignement	9h00-17h00	Tous les étudiants de l'Université	CA, CS, CEVU santé et Sciences et Technologies

Annexe 5 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant, remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte d'étudiant du mandant, ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 5 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès verbal. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,

- les enveloppes vides,

- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,

- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,

- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,

- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,

- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université.

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014-E1 du 15 janvier 2014
relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Version consolidée le 11 février 2014

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2013 approuvant la proposition de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu la décision du Président de l'UCBL du 18 décembre 2013 de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

ARRETE

Article 1er : Les élections des représentants des étudiants aux conseils centraux de l'UCBL auront lieu le **jeudi 20 février 2014**.

Les élections s'effectuent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage.

- 5 sièges de titulaires sont à pourvoir au Conseil d'Administration (CA).
- 4 sièges de titulaires sont à pourvoir au Conseil Scientifique (CS).
- 16 sièges de titulaires sont à pourvoir au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) et répartis comme suit :
  - 9 sièges de titulaires pour la circonscription Sciences et Technologies.
  - 7 sièges de titulaires pour la circonscription Santé.

Article 2 *:* Les représentants du collège des étudiants sont élus pour des mandats de 2 ans.

Article 3 *:* Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur les listes électorales.

Les conditions d'exercice du droit de suffrage sont présentées en **annexe 1** du présent arrêté.

Article 4 : Les listes électorales sont arrêtées par le Président. Elles seront affichées à compter du **jeudi 23 janvier 2014** au sein de l'établissement.

Article 5 : Les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part et les étudiants remplissant les conditions pour être électeurs qui constateraient que leur nom ne figure pas sur les listes électorales peuvent demander au Président de l'Université de faire procéder à leur inscription suivant les modalités définies en **annexe 2** du présent arrêté.

Article 6 : Sont éligibles tous les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale.

Article 7 : Le dépôt des candidatures, dont les modalités sont présentées en **annexe 3**, est obligatoire.

Les dossiers pourront être déposés à la DAJI, Maison de l'Université – bureau 110 C (site de la Doua) 1 jusqu'au **jeudi 6 février 2014 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université et elles seront affichées dans les locaux universitaires à compter du **lundi 10 février 2014** et dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Article 8 : Les emplacements et les horaires d'ouverture des bureaux de vote sont précisés en **annexe 4** du présent arrêté.

Article 9 : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place (modalités présentées en **annexe 5**)

Article 10 : Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le Président de l'Université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs. Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs. Les propositions en ce sens devront être transmises à la DAJI (affaires.juridiques@univ-lyon1.fr) au plus tard le **mardi 11 février 2014**. A défaut, ils pourront se présenter à l'ouverture du bureau de vote en tant que scrutateur. Les modalités du déroulement du scrutin et du dépouillement sont décrites en **annexe 6** du présent arrêté.

Article 11 : Les résultats seront proclamés par le Président de l'Université dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales**.**

Article 12 : La commission de contrôle des opérations électorales assure les missions qui lui sont confiées par le code de l'éducation.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Les recours sont portés auprès du Président de la commission de contrôle des opérations électorales à l'adresse suivante, sous couvert du Président de l'Université :

Université Claude Bernard Lyon 1

Président de la Commission de contrôle des opérations électorales,
sous couvert du Président de l'Université
DAJI - Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 13 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université ainsi que dans les bureaux de vote.

Version consolidée le 11 février 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexes à l'ARRETE n°2014-E1 du 15 janvier 2014 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Annexe 1 : Conditions d'exercice du droit de suffrage

Composition du collège des étudiants et conditions d'exercice du droit de suffrage

1. **Le collège des étudiants au CA et au CEVU comprend** :

- les personnes régulièrement inscrites dans l'établissement en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours ayant la qualité d'étudiants.
- les personnes bénéficiant de la formation continue sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.
- les auditeurs sous réserve :
    - qu'ils soient régulièrement inscrits,
    - qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants,
    - **qu'ils en fassent la demande au plus tard le jeudi 13 février 2014 conformément à la procédure décrite en annexe 2.**

Un étudiant ne peut pas être électeur et éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

2. **Le collège des étudiants au conseil scientifique** comprend les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L612-7 du code de l'éducation.

Annexe 2 : Procédure d'inscription sur les listes électorales

Demandes d'inscription des étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande de leur part (cf. annexe 1) :

Les étudiants dont l'inscription est subordonnée à une demande (auditeurs) doivent effectuer leur demande à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible sur le site internet de l'université cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **le jeudi 13 février 2014 au plus tard.** Les formulaires de demande sont adressés par mail à la DAJI à l'adresse suivante : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr. Après réception et étude des demandes, des attestations seront délivrées aux étudiants concernés qui pourront voter à condition d'être munis de ces documents le jour du scrutin.

Demandes d'inscription des étudiants normalement inscrits d'office

Les étudiants, normalement inscrits d'office, qui constateraient leur absence des listes électorales peuvent demander leur inscription, y compris le jour du scrutin, à l'aide du formulaire prévu à cet usage disponible sur le site internet de l'université. Les étudiants

pourront voter le jour du scrutin sur présentation du formulaire qui aura été préalablement visé par les services de leurs composantes.

Les réclamations éventuelles relatives à l'inscription sur les listes électorales devront être adressées par écrit par les intéressés à la Commission de contrôle des opérations électorales sous couvert du Président de l'Université (DAJI – Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE – 43 Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex).

Annexe 3 : Dépôt et recevabilité des candidatures

Les candidatures sont établies au moyen de formulaires mis en ligne sur le site internet de l'Université. Ils sont datés, signés et pourront être déposés (listes de candidats + déclarations individuelles de candidature) à la DAJI, Maison de l'Université – bureau 110 C (site de la Doua) jusqu'au **jeudi 6 février 2014 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.

Pour chaque représentant des étudiants, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Les candidats sont rangés au sein de la liste par ordre préférentiel.

Pour être recevable, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Dans le cadre du scrutin au CA, où 5 sièges de titulaires sont à pourvoir, une liste doit comprendre au minimum 5 candidats. Au maximum, la liste comprend le nombre de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (soit 10 candidats au CA). Les listes des candidats au CA assurent la représentation des secteurs de formation santé et sciences et technologies.

Le dépositaire de la candidature se verra remettre un accusé de réception qui ne constitue pas une validation de la candidature, mais qui atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Dans le cas où une personne souhaiterait être candidate alors qu'elle ne figure pas sur la liste électorale, sa déclaration individuelle de candidature devra impérativement être accompagnée d'une demande d'inscription sur la liste des électeurs, selon les modalités fixées à l'annexe 2 du présent arrêté. A défaut, sa candidature ne pourrait être validée par le Président de l'Université.

Les professions de foi (facultatives) des différentes listes de candidats seront publiées sur le portail étudiant de l'UCBL et transmises par voie électronique aux électeurs. Pour ce faire, les candidats doivent transmettre lors du dépôt de leur dossier de candidature, avant le **jeudi 6 février 2014 à 16h** au plus tard, un exemplaire de leur profession de foi en version électronique, sous la forme d'un fichier pdf exclusivement à l'adresse suivante : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr. Ce document ne doit pas dépasser deux pages A4 (21cm x 29,7 cm), en noir et blanc, et ne doit comporter aucune photographie (les logos sont acceptés). Il appartient au Président de l'Université de contrôler le contenu des professions de foi qui ne doit méconnaître aucune règle ni aucun principe, notamment lié au service public ou à la bienséance.

Annexe 4 : Emplacements et horaires d'ouverture des bureaux de vote

Site	Bureau de vote	Horaires	Qui peut voter?	Scrutins concernés
Doua	UFR STAPS	9h00-17h00	Tous les étudiants de la circonscription Sciences et Technologies	CA, CS et CEVU sciences et technologies
	Bâtiment Astrée	9h00-17h00		
	Bâtiment Thémis	9h00-17h00		
	BU sciences	9h00-17h00		
	Déambulatoire	9h00-17h00		
	Cyber-Café	9h00-17h00		
	Polytech	9h00-17h00	Tous les étudiants de la circonscription Sciences et Technologies sauf électeurs CS	CA et CEVU sciences et technologies
	IUT Lyon 1, salle du conseil bloc central, département GEA, rez de chaussée	9h00-17h00		
IUT Gratte-ciel	IUT Lyon 1 site gratte ciel, salle B06 – bâtiment B	9h00-17h00		
Bourg-en-Bresse	IUT Lyon 1 site Bourg en Bresse, salle de réunion - services centraux	9h00-13h00		
	ESPE site de l'Ain, bureau 124 (1er étage du bâtiment principal)	9h00-17h00	Tous les étudiants de l'université sauf électeurs au CS	CA et CEVU santé et sciences et technologies
Roanne	Polytech Roanne	9h00-11h00	Tous les étudiants de la circonscription Sciences et Technologies sauf électeurs CS	CA et CEVU sciences et technologies
Croix-Rousse	ESPE Lyon, siège, salle A002	9h00-17h00		
Rockefeller	bâtiment JF CIER RDC	7h45-17h00	Tous les étudiants de la circonscription Santé	CA, CS et CEVU santé
	bâtiment JF CIER 1er étage	9h00-16h00		
	Salle des thèses	9h00-17h00		
	hall REVOL	9h00-17h00		
La Buire	Faculté Odontologie	9h00-17h00		
	Hall du bâtiment A	7h45-17h00		
Lyon Sud	Faculté Lyon Sud – salle du conseil	9h00-17h00		
CTSD	Centre de traitements et de soins dentaires	9h00-13h00		
Gerland	Bâtiment Enseignement	9h00-17h00	Tous les étudiants de l'Université	CA, CS, CEVU santé et Sciences et Technologies

Annexe 5 : Modalités de procuration

Dans le cadre d'une procuration, le mandant (celui qui donne procuration) donne préalablement procuration à un mandataire désigné (celui qui reçoit la procuration et qui la présente au bureau de vote).

Le mandataire, qui doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant, remet au bureau de vote le jour du scrutin le formulaire de procuration ou un courrier contenant les éléments similaires, accompagné d'une copie de la carte d'étudiant du mandant, ou à défaut d'une copie de sa carte d'identité. Les procurations doivent être impérativement signées par le mandant sous peine de nullité.

Une fois la vérification réalisée, le mandataire signe à la place du mandant, en indiquant lisiblement son nom au dessus de sa signature (ou dans la colonne « observations » selon les listes) après avoir présenté sa carte CUMUL ou à défaut une pièce d'identité. Il cochera en outre, selon les listes, la case « P » (pour procuration) dans la colonne située à droite de la liste d'émargement.

Pour rappel, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le bureau de vote conserve à l'issue de chaque vote par procuration l'exemplaire du formulaire de procuration fourni par le mandataire et accompagné impérativement de la copie de la carte CUMUL ou de la pièce d'identité.

Annexe 5 : Déroulement du scrutin et du dépouillement au sein des bureaux de vote

Rôle du bureau de vote : Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions doivent être motivées. Elles doivent être inscrites au procès verbal. A l'ouverture du scrutin, le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Propagande électorale : Il est assuré une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont établis les bureaux de vote.

Règles de vote : Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin introduit dans une enveloppe. Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Le vote de l'électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Chaque électeur ne peut voter qu'une seule fois. Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entrainer des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur de celle-ci.

Dépouillement : Le dépouillement est public et se déroule immédiatement après la clôture du scrutin. Le bureau de vote désigne au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des candidats. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement poursuivre ses travaux.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non conformes sont annexés au procès verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins blancs,

- les enveloppes vides,

- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître,

- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,

- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue,

- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,

- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,

Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils sont strictement identiques.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote signe le procès-verbal qui est remis au Président de l'Université.

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014-E2 du 7 février 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2013 approuvant la proposition de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu la décision du Président de l'UCBL du 18 décembre 2013 de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu l'arrêté n°2014-E1 du 15 janvier 2014 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures dans le cadre des élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 7 février 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 1 à l'ARRETE n°2014-E2 du 7 février 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Candidatures au Conseil d'Administration		
BOUGE TA FAC avec GAELIS	**UNEF et associations étudiantes**	**UNI : les étudiants de Lyon 1 libres et responsables**
Nicolas ROMAIN-SCELLE	Jérémy FERRER	Corentin CHAPUS
Anne BOULANGÉ	Jihanne CHAMCHAM	Joy CACERES
Jean-Baptiste GUILHERMET	Moustapha DIEDHIOU	Olivier ARAUJO
Lauranne DUBOIS	Amélie BOURGEOIS	Mélanie ESCOFFIER-RAFFAELLI
Raphaël DE BERNARDIS	Mikail AKSOY	Thomas LINET
Margaux SAFAR	Souhila AMIAR	
Maxime ONZON	Miessan AHIBO	
Emma CAULLIREAU	Anna FROMENT	
Maël MORFIN	Thomas PAYET	
Alice CLEMENT	Elodie METROZ	

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 2 à l'ARRETE n°2014-E2 du 7 février 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Candidatures au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, circonscription Santé		
BOUGE TA FAC avec GAELIS	**UNEF et associations étudiantes**	**UNI : les étudiants de Lyon 1 libres et responsables**
Julie MAGNARD	Ines BEN GHEZALA	Thomas LINET
Maxime PERIMONY	Thibault DUMENIL	Joy CACERES
Pauline BLONS	Marie BRIGUET	Geoffrey SIONCKE
Albrice MOINE	Jérôme DANDEL	Mailys LOUIS
Anaïs BAUD-MILLET	Racha AYACHE	Rémi LIENHART
Benjamin ROLET	Loïc CHOLLET	Mélanie ESCOFFIER-RAFFAELLI
Sophie BOURY	Solène MIRAS	Hubert CROIZIER
Rodolphe PELLET	Mathias CHEA	
Aurélie BOUCHON	Solenne MOKNI	
Maxime CURTIL	Maximiliano DIAZ	
Camille NICOLAS	Rebecca CONNORD	
Axel de BERNARDI		
Sophie CHARNAUD		
Rémi CHARMELOT		

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 3 à l'ARRETE n°2014-E2 du 7 février 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Candidatures au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, circonscription Sciences et Technologies

BOUGE TA FAC avec GAELIS	**L.E.A. « les étudiants associatifs »**	**UNEF et associations étudiantes**	**UNI : les étudiants de Lyon 1 libres et responsables**
Mohamed MAAMIR	Melvyn ARNOLD	Yannick VINCENT	Jules BRUNEAU DE LA SALLE
Victoria SIMONETTA	Maud POULLAIN	Aliénor ARGHYRIS	Julie LE COZ
Mamadou Saidou 1 DIALLO	Jérôme FRANCOIS	Olivier NIZEYUMUREM	Pierre LAYE
Lucie CHANET	Mégane CHAVANEL	Lydia GHANEM	Morgane AMBARD
Brian VILCOQ	Alexandre VAUPRE	Cece Emmanuel OLEMOU	Corentin CHAPUS
Coralie JACQUET	Priscilla BAUGUIN	Azalais MARTEAU	Pauline DEFOND
Geoffray ETIENNE	Nicolas BOUGHALEM	Hugo-Pierre CALI	Thomas VAREILLES
Marion VERNAZOBRES	Solène BROTTET	Athenais GEORGES	Margaux AUBOURG
Léo AVITABILE	Nicolas RUFFIER	Joel ABOIKONI	Edouard DARGAUD
Emilie VEZZUTI	Samantha GARE	Lucille FEDRY	
Nathan BERGER		Loïc VELUD	
Christelle SCHMITT		Mélanie VALLIN	
Louis HELLEQUIN		Vladimir KABORE	
Camille CATILLON		Ibtissam BALI	
Méven OTHEGUY		Miessan Arthur AHIBO	
Fanilo RANDRIANALIFERA		Deborah DI GIOVANNI	
Bastien ESSONO		Jérémy FERRER	
Eva DERLINCOURT		Nadia BERTAL	

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 4 à l'ARRETE n°2014-E2 du 7 février 2014
relatif aux candidatures dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Candidatures au Conseil Scientifique	
BOUGE TA FAC avec GAELIS Gweltaz AGAESSE Mona OBADIA Antoine ZILLER Célia HALIMI	**FENEC** Flora CLEMENT Adrien NOUGAREDE Clémentine FRANCOIS Tony GERGES Julia DESPRAT

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014-E3 du 11 février 2014
relatif aux bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2013 approuvant la proposition de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu la décision du Président de l'UCBL du 18 décembre 2013 de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu l'arrêté n°2014-E1 du 15 janvier 2014 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL ;

ARRETE

Article 1er : La composition, l'emplacement et les horaires d'ouverture des bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL du 20 février 2014 sont arrêtés tels qu'ils figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'annexe 4 relative aux bureaux de vote de l'arrêté n°2014-E1 du 15 janvier 2014 est modifiée conformément au présent arrêté.

Article 3 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 11 février 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe à l'ARRETE n°2014-E3 du 11 février 2014
relatif aux bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
UFR STAPS salle 9 – Bât. C de l'UFR STAPS	Président : Yannick VANPOULLE Assesseurs : Sylvie FANTON Anne-Marie BOILINI	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies	CA CEVU sciences et technologies CS
ASTREE	Présidente : Caroline FELIX Assesseurs : Geneviève DELORE Sandrine DEGLETAGNE	9h-17h		
BU Sciences	Présidente : Isabelle SCHEIDER Assesseurs : Anne-Christine COLLET Bertrand BULTINGAIRE	9h-17h		
DEAMBULATOIRE	Président : Fabien DE MARCHI Assesseurs : Sylvie VIGUIER Stéphanie CHAMPEL Nicolas RUFFIER (suppléante : Mégane CHAVANEL)	9h-17h		

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
CYBER CAFE	Président : Samir AKKOUCHE Assesseurs : Josianne MOUNIEE Corinne TOURVIEILLE	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies	CA CEVU sciences et technologies CS
THEMIS	Président : Sonia FLECK Assesseurs : Emmanuelle SAUVAGE-BOUGHANMI Frédérick BROUSSIN	9h-17h		
POLYTECH	Président : Pascal FOURNIER Assesseurs : Fabienne OUDIN Christine SOUCHON	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies, sauf électeurs au CS	CA CEVU sciences et technologies
POLYTECH Roanne	Président : Pascal FOURNIER Assesseur : Jacki CARO	9h-11h		
IUT Villeurbanne Salle 040 bloc central, département GEA, rez de chaussée	Président : Christophe VITON Assesseurs : Carmen FABRE Muriel LEBLANC Laurence CURTIL	9h-17h		

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
IUT Gratte-ciel Salle B06 – bâtiment B	Président : Michel MASSENZIO Assesseurs : Joëlle TERUEL Lauriane BEAUD	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies, sauf électeurs au CS	CA CEVU sciences et technologies
IUT Bourg en Bresse Salle de réunion - services centraux	Président : Aron GABOR Assesseur : Karine BUISSON	9h-13h		
ESPE (siège) Salle A002	Président : Patricia DENERSSESSIAN Assesseurs : Zéna FADUL Chantal DURRENMATH	9h-17h		
ESPE Bourg en Bresse bureau 124 (1er étage du bâtiment principal)	Président : Catherine PAQUIRY Assesseurs : Agnès MERILLOU Sandrine PLATRE	9h-17h	Tous les étudiants de l'Université, sauf électeurs au CS	CA CEVU sciences et technologies CEVU santé
Rockefeller : bâtiment CIER rez de chaussée	Président : Samuel GENTIER Assesseurs : Isabelle TIGRAIN Annick GAILLARD	7h45-17h	Tous les étudiants de la circonscription santé	CA CEVU santé CS
Rockefeller : bâtiment CIER 1er étage	Président : Patricia GABRIELE Assesseurs : Carole BERTHELIER Pauline BELLOT	9h-16h		

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
Rockefeller : salle des thèses	Président : Olivier AUBAILLY Assesseurs : Gabriel CREON Stéphanie BADIOU	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription santé	CA CEVU santé CS
Rockefeller : hall amphi REVOL	Président : Jean-Luc DELMAS Assesseurs : Béatrice ALLOIN Elodie LEDRU	9h-17h		
La Buire : Faculté Odontologie	Président : Dominique SEUX Assesseurs : Marcelline GACON Fabienne LARREGAIN	9h-17h		
La Buire : hall du bâtiment A	Président : Murielle BALDI Assesseurs : Chantal DELHOMME Anne BOTTEMER	7h45-17h		
Centre de traitement en soins dentaires (section de vote)	Dominique SEUX Assesseurs : Marcelline GACON Fabienne LARREGAIN	9h-13h		
Faculté Lyon Sud Salle du conseil	Président : Karim M'BAREK Assesseurs : Carole PERRIN Sylvie GARRAT	9h-17h		

Gerland / bâtiment enseignement	Président : Nicolas LEBOISNE Assesseurs : Valérie PIETROFORTE	9h-17h	Tous les étudiants de l'Université	CA CEVU santé CEVU sciences et technologies CS

Université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014-E4 du 19 février 2014 modifiant l'ARRETE n°2014-E3 du 11 février relatif aux bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2013 approuvant la proposition de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu la décision du Président de l'UCBL du 18 décembre 2013 de répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU ;

Vu l'arrêté n°2014-E1 du 15 janvier 2014 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL ;

ARRETE

Article 1er : La composition, l'emplacement et les horaires d'ouverture des bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL du 20 février 2014 sont arrêtés tels qu'ils figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 *:* Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 19 février 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe à l'ARRETE n°2014-E4 du 19 février 2014
relatif aux bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants étudiants aux conseils centraux de l'UCBL

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
UFR STAPS salle 9 – Bât. C de l'UFR STAPS	Président : Yannick VANPOULLE Assesseurs : Sylvie FANTON Anne-Marie BOILINI	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies	CA CEVU sciences et technologies CS
ASTREE	Présidente : Caroline FELIX Assesseurs : Geneviève DELORE Sandrine DEGLETAGNE	9h-17h		
BU Sciences	Présidente : Isabelle SCHEIDER Assesseurs : Anne-Christine COLLET Bertrand BULTINGAIRE	9h-17h		
DEAMBULATOIRE	Président : Fabien DE MARCHI Assesseurs : Sylvie VIGUIER Stéphanie CHAMPEL Nicolas RUFFIER (suppléante : Mégane CHAVANEL)	9h-17h		

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
CYBER CAFE	Président : Samir AKKOUCHE Assesseurs : Josianne MOUNIEE Corinne TOURVIEILLE	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies	CA CEVU sciences et technologies CS
THEMIS	Président : Sonia FLECK Assesseurs : Emmanuelle SAUVAGE-BOUGHANMI Frédérick BROUSSIN	9h-17h		
POLYTECH	Président : Pascal FOURNIER Assesseurs : Fabienne OUDIN Christine SOUCHON	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies, sauf électeurs au CS	CA CEVU sciences et technologies
POLYTECH Roanne	Président : Pascal FOURNIER Assesseur : Jacki CARO	9h-11h		
IUT Villeurbanne ~~Salle 040~~ / salle du conseil bloc central, département GEA, rez de chaussée	Président : Christophe VITON Assesseurs : Carmen FABRE Muriel LEBLANC Laurence CURTIL	9h-17h		

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
IUT Gratte-ciel Salle B06 – bâtiment B	Président : Michel MASSENZIO Assesseurs : Joëlle TERUEL Lauriane BEAUD	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription sciences et technologies, sauf électeurs au CS	CA CEVU sciences et technologies
IUT Bourg en Bresse Salle de réunion - services centraux	Président : Aron GABOR Assesseur : Karine BUISSON	9h-13h		
ESPE (siège) Salle A002	Président : Patricia DENERSSESSIAN Assesseurs : Zéna FADUL Chantal DURRENMATH	9h-17h		
ESPE Bourg en Bresse bureau 124 (1er étage du bâtiment principal)	Président : Catherine PAQUIRY Assesseurs : Agnès MERILLOU Sandrine PLATRE	9h-17h	Tous les étudiants de l'Université, sauf électeurs au CS	CA CEVU sciences et technologies CEVU santé
Rockefeller : bâtiment CIER rez de chaussée	Président : Samuel GENTIER Assesseurs : Isabelle TIGRAIN Annick GAILLARD	7h45-17h	Tous les étudiants de la circonscription santé	CA CEVU santé CS
Rockefeller : bâtiment CIER 1er étage	Président : Patricia GABRIELE Assesseurs : Carole BERTHELIER Marie-Anne BELLOT	9h-16h		

Bureaux de vote	Composition	Horaires d'ouverture	Qui peut voter ?	Scrutins concernés
Rockefeller : salle des thèses	Président : Olivier AUBAILLY Assesseurs : Gabriel CREON Stéphanie BADIOU	9h-17h	Tous les étudiants de la circonscription santé	CA CEVU santé CS
Rockefeller : hall amphi REVOL	Président : Jean-Luc DELMAS Assesseurs : Béatrice ALLOIN Elodie LEDRU	9h-17h		
La Buire : Faculté Odontologie	Président : Dominique SEUX Assesseurs : Marcelline GACON Fabienne LARREGAIN	9h-17h		
La Buire : hall du bâtiment A	Président : Murielle BALDI Assesseurs : Mathieu VILES Anne BOTTEMER	7h45-17h		
Centre de traitement en soins dentaires (section de vote)	Dominique SEUX Assesseurs : Marcelline GACON Fabienne LARREGAIN	9h-13h		
Faculté Lyon Sud Salle du conseil	Président : Karim M'BAREK Assesseurs : Carole PERRIN Sylvie GARRAT	9h-17h		

Gerland / bâtiment enseignement	Président : Nicolas LEBOISNE Assesseurs : Valérie PIETROFORTE Marie-Claude MOUCHON	9h-17h	Tous les étudiants de l'Université	CA CEVU santé CEVU sciences et technologies CS

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au Conseil d'Administration de l'UCBL
Jeudi 20 février 2014
Collège étudiant
Proclamation des résultats

Inscrits : 34064
Nombre de sièges à pourvoir : 5
Votants : 6403
Nuls : 112
Suffrages exprimés : 6291

Listes	Suffrages obtenus	Sièges
BOUGE TA FAC avec GAELIS	5504	4
UNEF et associations étudiantes	578	1
UNI : les étudiants de Lyon 1 libres et responsables	209	0

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
Nicolas ROMAIN-SCELLE (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Raphaël DE BERNARDIS (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Anne BOULANGÉ (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Margaux SAFAR (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Jean-Baptiste GUILHERMET (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Maxime ONZON (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Lauranne DUBOIS (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Emma CAULLIREAU (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Jérémy FERRER (UNEF et associations étudiantes)	Jihanne CHAMCHAM (UNEF et associations étudiantes)

Arrêté à Villeurbanne, le 21 février 2014

Le Président de l'UCBL,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
Jeudi 20 février 2014
Collège étudiant – circonscription santé
Proclamation des résultats

Inscrits : 15220
Nombre de sièges à pourvoir : 7
Votants : 2833
Nuls : 31
Suffrages exprimés : 2802

Listes	Suffrages obtenus	Sièges
BOUGE TA FAC avec GAELIS	2653	7
UNEF et associations étudiantes	78	0
UNI : les étudiants de Lyon 1 libres et responsables	71	0

Sont déclarés élus :

Titulaires	**Suppléants**
Julie MAGNARD (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Rodolphe PELLET (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Maxime PERIMONY (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Aurélie BOUCHON (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Pauline BLONS (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Maxime CURTIL (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Albrice MOINE (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Camille NICOLAS (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Anaïs BAUD-MILLET (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Axel de BERNARDI (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Benjamin ROLET (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Sophie CHARNAUD (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Sophie BOURY (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Rémi CHARMELOT (BOUGE TA FAC avec GAELIS)

Arrêté à Villeurbanne, le 21 février 2014

Le Président de l'UCBL,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
Jeudi 20 février 2014
Collège étudiant – circonscription sciences et technologies
Proclamation des résultats

Inscrits : 18845
Nombre de sièges à pourvoir : 9
Votants : 3666
Nuls : 105
Suffrages exprimés : 3561

Listes	Suffrages obtenus	Sièges
BOUGE TA FAC avec GAELIS	2691	7
L.E.A. « les étudiants associatifs »	326	1
UNEF et associations étudiantes	425	1
UNI : les étudiants de Lyon 1 libres et responsables	120	0

Sont déclarés élus :

Titulaires	**Suppléants**
Mohamed MAAMIR (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Marion VERNAZOBRES (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Victoria SIMONETTA (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Léo AVITABILE (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Mamadou Saidou 1 DIALLO (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Emilie VEZZUTI (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Lucie CHANET (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Nathan BERGER (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Brian VILCOQ (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Christelle SCHMITT (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Coralie JACQUET (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Louis HELLEQUIN (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Geoffray ETIENNE (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Camille CATILLON (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Melvyn ARNOLD (L.E.A. « les étudiants associatifs »)	Maud POULLAIN (L.E.A. « les étudiants associatifs »)
Yannick VINCENT (UNEF et associations étudiantes)	Aliénor ARGHYRIS (UNEF et associations étudiantes)

Arrêté à Villeurbanne, le 21 février 2014

Le Président de l'UCBL,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Elections au Conseil Scientifique
Jeudi 20 février 2014
Collège étudiant
Proclamation des résultats

Inscrits : 1418
Nombre de sièges à pourvoir : 4
Votants : 57
Nul : 0
Suffrages exprimés : 57

Listes	Suffrages obtenus	Sièges
FENEC	28	2
BOUGE TA FAC avec GAELIS	29	2

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
Flora CLEMENT (FENEC)	Clémentine FRANCOIS (FENEC)
Adrien NOUGAREDE (FENEC)	Tony GERGES (FENEC)
Gweltaz AGAESSE (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Antoine ZILLER (BOUGE TA FAC avec GAELIS)
Mona OBADIA (BOUGE TA FAC avec GAELIS)	Célia HALIMI (BOUGE TA FAC avec GAELIS)

Arrêté à Villeurbanne, le 21 février 2014

Le Président de l'UCBL,

François-Noël GILLY

Extraits de délibération du conseil d'administration de l'UCBL

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-192

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

MODIFICATION DES D.U. LASERS ET D.I.U. MMAA

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu la délibération du 1er octobre dernier par laquelle le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) avait proposé de suspendre le DIU de médecine morphologique et anti-âge (MMAA) ainsi que le DU lasers médicaux à visée esthétique ;

Après avoir délibéré, a décidé :

- d'interrompre définitivement les inscriptions en première année de ces deux diplômes à compter de l'année universitaire 2013/2014 ;

- d'autoriser les inscriptions en deuxième année des étudiants ayant validé les enseignements de première année de ces deux diplômes, afin de leur permettre de terminer leur cursus ;

Toutefois, s'agissant du DIU MMAA, eu égard à l'abandon progressif ou à la suspension de l'enseignement dispensé par les autres universités initialement partenaires, le diplôme délivré sera un DU dont la maquette rénovée devra être validée lors d'une prochaine séance du CEVU.

Fait à Villeurbanne, le 15 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Votes pour: 26
Votes contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-193

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CA EN CHARGE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Exposé des motifs :

L'assemblée des élus étudiants s'est réunie le jeudi 3 octobre 2013 en présence du Vice-président du CA et s'est prononcée sur la candidature de M. Sullivan DALY, seul candidat déclaré aux fonctions de vice-président étudiant du CA.

Compte tenu du résultat du vote à bulletins secrets d'après lequel Sullivan DALY a obtenu 14 suffrages pour 14 votants, les élus étudiants des conseils centraux proposent la désignation de Sullivan DALY en tant que vice-président étudiant du CA chargé des affaires générales au CA de l'UCBL.

Il appartient au Conseil d'administration de l'université réuni en séance plénière le 15 octobre 2013 d'approuver la proposition du congrès étudiant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université et notamment son article 37;

Après avoir délibéré, a approuvé la proposition de l'assemblée des élus étudiants de désignation de Sullivan DALY en qualité de Vice-président étudiant du CA en charge des affaires générales.

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-194

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

DOSSIER D'EXPERTISE RELATIF À L'OPÉRATION LYON-TECH LA DOUA

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé le dossier d'expertise relatif à l'opération Lyon-Tech la Doua (cf. documents ci-joints).

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Lyon Cité Campus

Note de synthèse des dossiers d'expertise

Réhabilitation des quartiers scientifiques LyonTech-la Doua
Construction neuve ICBMS
Construction neuve Tour D
Réhabilitation Chevreul

Octobre 2013

INTRODUCTION

Le présent document constitue une synthèse des quatre dossiers d'expertise relatifs au projet Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua, portés par l'Université de Lyon et financés par l'Etat dans le cadre du projet Lyon Cité Campus.

Les dossiers d'expertise sont soumis à l'approbation :

- du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 15 octobre 2013,
- du conseil d'administration de l'INSA le 10 octobre 2013
- et du conseil d'administration de l'Université de Lyon le 22 octobre 2013

Ils seront également présentés pour avis au conseil d'administration de CPE Lyon le 21 octobre 2013, avant leur envoi au MESR. L'ensemble des délibérations des instances ci-dessus sera joint aux dossiers en vue de leur instruction.

Le projet Quartiers Scientifiques comprend majoritairement la réhabilitation de bâtiments, une part restreinte de constructions neuves et quelques déménagements d'entités.

Il fait l'objet, dans le cadre du financement par la dotation Etat :

- d'une **opération de réhabilitation,** en contrat global CREM (Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance)
- d'une opération de construction neuve **TOUR D**, réalisée en MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique)
- d'une opération de construction neuve **Chimie-Bio (ICBMS)**, réalisée en MOP
- d'une opération de réhabilitation **CHEVREUL**, réalisée en MOP

L'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques est découpée en plusieurs tranches :

- Une tranche ferme, correspondant à l'ensemble des opérations identifiées en priorité 1 par les établissements le 14 juin 2013 et consolidées en concertation avec les utilisateurs
- 10 tranches conditionnelles, qui pourront être affermies voire incluses dans la tranche ferme de l'opération à différentes étapes du projet.

Ce découpage en tranches opérationnelles indépendantes sécurise l'opération et notamment sa soutenabilité financière.

Les trois opérations réalisées en MOP classique font l'objet d'un dossier d'expertise distinct. Toutefois, afin de contrôler la cohérence du projet dans son ensemble, le dossier d'expertise de l'opération Réhabilitation des Quartiers Scientifiques traite également des points transversaux suivants :

- calendrier général du projet Quartiers Scientifiques et interfaces
- bilan des surfaces global du projet Quartiers Scientifiques
- soutenabilité financière des opérations financées par la dotation Etat
- soutenabilité budgétaire du GER et de la maintenance du projet Quartiers Scientifiques

I. LES OBJECTIFS DU CAMPUS LYONTECH-LA DOUA

Le projet global dans lequel s'inscrit Lyon Cité Campus, en réponse aux stratégies territoriales sur le campus LyonTech-la Doua est un projet urbain de requalification du campus au profit d'un développement scientifique, pédagogique et économique et de l'amélioration de la qualité de vie du campus. Il comprend :

- Un volet *Aménagement*, avec la requalification des espaces publics, des enjeux autour du chauffage urbain, ou encore l'amélioration des déplacements et le développement de l'offre de transport en commun. L'opération Axe vert (intérêts anticipés 2011 – 2012) est notamment en cours de réalisation.
- Un volet *Vie de Campus*, relatif à l'amélioration de la qualité de vie sur le campus. Il se traduit dans l'opération Lyon Cité Campus par la modernisation des équipements sportifs, l'amélioration de l'offre de logements et de restauration universitaire et de services sur le site.
- Un volet *Développement Economique*, avec comme objectifs de renforcer le maillage recherche industrie au travers d'équipements structurants financés par les collectivités dans le cadre de l'opération Lyon Cité Campus (Axel'One Campus et Provademse) et de renforcer la présence d'entreprises sur le campus et à ses franges.
- Un volet *Recherche et Enseignement* dont le projet « Quartiers Scientifiques » est la traduction immobilière et qui comprend plusieurs opérations de réhabilitation et la construction de bâtiments dédiés à la recherche ou à l'enseignement. Cette opération est principalement financée par la dotation Opération Campus (réhabilitation et construction Tour D et ICBMS), complétée par des financements CPER (Mécamat, 1er cycle INSA), des financements sur intérêts anticipés (Plateforme Moteurs), des financements LCC collectivités (INL-CPE ainsi qu'un complément de financement sur le projet Mécamat), et enfin par des financements des établissements (ex : plateforme TP biologie).

II. LE PROJET DES QUARTIERS SCIENTIFIQUES

II.1. OPERATIONS CONSTITUANT LE PROJET DES QUARTIERS SCIENTIFIQUES

Le projet Quartiers Scientifiques comprend majoritairement la réhabilitation de bâtiments, une part restreinte de constructions neuves et quelques déménagements d'entités.

Il fait l'objet, dans le cadre du financement par la dotation Etat :

- d'une opération de réhabilitation, en contrat global CREM
- d'une opération de construction neuve TOUR D réalisée en MOP
- d'une opération de construction neuve ICBMS réalisée en MOP
- d'une opération de réhabilitation CHEVREUL réalisée en MOP

Le projet des Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua comprend également plusieurs opérations de constructions neuves ou de réhabilitation, dont certaines participent au projet de restructuration des quartiers scientifiques, dont le financement n'est pas assuré par les intérêts de la dotation Opération Campus (financement collectivités, financement anticipés ANR, financement CPER). Les opérations faisant partie intégrante du projet Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- INL/CPE 26,6 M€ - Maître d'ouvrage Département – Financement Département et Région
- Plateforme Moteurs 4,3 M€ - Maître d'ouvrage INSA – montage conception réalisation - Financement Etat - Opération anticipée
- Mécamat – Tour A Mécanique 11,95 M€ - MOP INSA – financement Région et CPER (Région, Grand Lyon, Etat)
- Premier Cycle INSA 7,76 M€ - MOP INSA – financement CPER (Région, Grand Lyon, Etat)

A ces opérations s'ajoutent deux opérations de développement économique, visant à renforcer la collaboration entre recherche et industrie, et s'inscrivant pleinement dans la logique de constitution des Quartiers Scientifiques :

- Axel'One 5,75 M€ - MOP Grand Lyon - financement collectivités
- PROVADEMSE Montage financier et opérationnel en cours 5,1M€ - MOP INSA – financement collectivités (à confirmer)

II.2. OPERATION DE REHABILITATION DES QUARTIERS SCIENTIFIQUES

L'opération CREM concerne 22 bâtiments représentant un total d'environ 135 500 m² SHON, dont 12 bâtiments en tranche ferme (soit 72.000 m² SHON environ) et plusieurs tranches conditionnelles (10 bâtiments soit 63.500 m² SHON environ).

L'opération CREM est une opération concentrée sur les bâtiments et leur périmètre extérieur immédiat. Elle s'organise autour des axes d'intervention suivants :

- L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et du confort des occupants ;
- La mise aux normes d'accessibilité
- La mise en sécurité des bâtiments du périmètre ;
- Le regroupement des équipes scientifiques et des équipements autour d'axes structurants avec une forte intégration de la formation et de la recherche. Ce

regroupement implique la réalisation de transferts d'équipes et de fonctions entre bâtiments du périmètre CREM comme entre bâtiments du périmètre CREM et des bâtiments hors de ce même périmètre.

Certain de ces transferts nécessiteront des travaux de restructuration pour adapter les locaux à leurs nouvelles fonctions, d'autres seront sans travaux.

- La sécurisation et l'organisation des circuits de collectes des déchets d'activité des espaces scientifiques autour d'une gestion mise en place à l'échelle des quartiers ;

L'avancement des études juridiques, financières et techniques et, notamment, la réévaluation des coûts de réaménagement prévus et la nécessité de traiter des problèmes de tenue au feu des structures, révélés par les diagnostics structure, ont amené l'Université de Lyon et les établissements à redéfinir les priorités du projet tout en conservant son ambition globale au cours de la phase de programmation (mai-juin 2013).

En effet, face aux nouveaux défis techniques et financiers, l'Université de Lyon et les établissements ont fait le choix, conjointement, d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et les performances énergétiques d'un maximum de bâtiments, en conservant l'ambition initiale du projet.

Ce choix est celui de la raison : il permet de réhabiliter de façon durable tout en préservant la notion de quartiers scientifiques.

Ainsi, la priorité a été portée sur la mise en sécurité des bâtiments et sur leur amélioration énergétique, conformément à la demande du MESR et à l'objectif d'éco campus.

Les regroupements des équipes de recherches, tels qu'initialement imaginés, ont été limités car ils représentaient des coûts très importants de déménagements, d'opérations tiroirs, de réaménagements intérieurs et conduisaient à réaliser plus de constructions neuves.

Cette rationalisation des regroupements se fait au profit d'une réhabilitation d'un plus grand nombre de bâtiments. Ce choix, présenté ci-après, facilite le phasage des travaux en réduisant les interdépendances entre bâtiments, et permet de définir des tranches conditionnelles à affermir au fur et à mesure de l'affinement des coûts de mise en sécurité, des conditions d'emprunt, de l'évolution réelle de l'inflation.

Les nouvelles orientations du projet sécurisent ainsi fortement le projet.

La priorisation des interventions prévues en tranches conditionnelles ne peut être établie à ce stade. Elle dépendra notamment de l'avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) sur le Schéma Directeur de Sécurité Incendie du site. En effet, les enjeux de sécurité sont identifiés comme prioritaires par les établissements dans l'analyse à conduire pour établir cette priorisation. La validation, par la SCDS, de l'analyse du niveau actuel de sécurité de chaque bâtiment est attendue sur la base du Schéma Directeur qui lui sera présenté le 4 octobre 2013.

Les tranches conditionnelles, pourront être affermies voire incluses dans la tranche ferme de l'opération :

- A la validation du schéma directeur Sécurité Incendie, soumis à l'avis de la SCDS. Il est précisé que l'ensemble des modifications demandées par la SCDS pourront être intégrées au projet, prioritairement pour les bâtiments identifiés en tranche ferme, puis, en fonction des capacités d'investissement pour les bâtiments des tranches conditionnelles. L'intégration de ces éventuelles modifications est prévue par l'Université de Lyon, les établissements et leurs assistants à maîtrise d'ouvrage et ne remet en rien en cause le projet, son organisation et sa soutenabilité financière.

- A la confirmation par le MESR du versement de crédits ANR, pour les années 2014 et 2015 (dans l'attente du versement de la part de dotation affectée au projet LyonTech-la Doua), permettant notamment d'assurer le financement des opérations réalisées MOP classique
- A la demande d'offre finale et/ou à la mise au point du marché en fonction des offres présentées
- A la contractualisation des emprunts, qui consolidera les taux et permettra de lever une hypothèse importante du modèle financier
- A l'avancement du projet, avec la consolidation des révisions de prix et aléas d'études ou de chantier

La priorisation des tranches conditionnelles, à chacune des étapes rappelées ci-avant sera réalisée en concertation entre les établissements INSA et UCBL, et sera validée par le Comité de Maîtrise d'Ouvrage.

II.3. OPERATION DE REHABILITATION DE CHEVREUL

Une première phase de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment Chevreul a été conduite par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

L'opération « Chimie » inscrite au CPER 2007-2012 à hauteur de 6M€ étant fortement en lien avec le projet de réhabilitation du quartier de la Chimie au titre de l'Opération Campus (financement Etat), l'UCBL a proposé en 2012 la réalisation au titre de l'opération Chimie CPER des travaux de réhabilitation de Chevreul Sud (seconde phase).

En effet, cette opération de réhabilitation est un préalable à plusieurs opérations de réhabilitation prévues au titre de l'Opération Campus, notamment réhabilitation du bâtiment Berthollet et démolition des préfabriqués d'enseignement de l'UCBL. De plus, dans l'attente de ces travaux complémentaires, les laboratoires concernés par cette opération IRCELyon et LMI occupent aujourd'hui d'autres bâtiments du Campus Lyon Tech-la Doua et subissent depuis 2007 des installations provisoires successives.

Le financement de cette opération n'ayant pu être assuré par le CPER 2007-2012, l'Université de Lyon et les établissements du site ont identifié cette opération comme étant prioritaire. Son financement sera donc assuré par des crédits ANR permettant le lancement de l'opération avant notification du marché CREM.

Afin de terminer l'implantation définitive des laboratoires IRCELYON et LMI dans le bâtiment Chevreul, l'opération prévoit les travaux suivants :

- Réaménagement et mises aux normes des laboratoires (côté Est du bâtiment) du sous-sol et de cinq demi-niveaux Sud (R+1 à R+5) comprenant notamment
- Aménagement et mises aux normes des bureaux (côté Ouest du bâtiment) sur cinq demi-niveaux Sud (R+1 à R+5) comprenant notamment
- La réfection de l'étanchéité en toiture
- La mise aux normes du bâtiment en termes d'accessibilité des personnes handicapées
- La mise en sécurité du bâtiment
- Les travaux de clos et couvert permettant la mise l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment

II.4. OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE CHIMIE-BIO (ICBMS)

La surface totale du bâtiment Curien s'est avérée supérieure au besoin, suite au départ de la filière Electronique de CPE vers le bâtiment INL-CPE (à réaliser par le Conseil Général du Rhône) et le départ de l'ISA vers son bâtiment neuf début 2013.

Au regard de la vétusté du bâtiment, de ses problèmes de sécurité (bâtiment sous avis défavorable des services de sécurité incendie) et des activités de recherche du laboratoire ICBMS actuellement partiellement hébergé dans Curien, il est apparu pertinent d'envisager une démolition partielle du bâtiment et une construction neuve pour accueillir partiellement le laboratoire ICBMS et le Centre Commun de RMN.

Le bâtiment neuf sera construit sur l'actuel parking situé à l'Ouest du bâtiment CPE, avec une surface estimée de 5 040m² SHON).

L'aile D du bâtiment Curien sera réhabilitée et mise en sécurité. Les ailes A, B et C seront démolies dans le cadre de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II.5. OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE TOUR D

L'opération Tour D s'inscrit dans la continuité de l'opération Mécamat-Tour A, opération CPER réalisée par l'INSA (Maîtrise d'œuvre désignée). Afin de permettre la libération de locaux du 1er cycle de l'INSA, une première construction neuve, Mécamat, vouée à accueillir un laboratoire de recherche en mécanique est apparue indispensable. Cette construction est prévue à l'emplacement actuel de la Halle Jacquard, dont une démolition partielle sera nécessaire pour le projet.

L'opération Tour D a pour objectif d'apporter une réponse aux besoins en locaux du département GMD qui doit libérer, toujours au profit du département 1er cycle, les locaux qu'il occupe actuellement dans les bâtiments d'Alembert et Fermat.

Ces deux opérations contribuent fortement à l'organisation du quartier Ingénierie.

La libération au plus tôt des locaux des bâtiments d'Alembert et Fermat permettra le lancement de la seconde phase de travaux de l'opération 1er cycle, financée par le CPER.

La Tour D accueillera l'ensemble des locaux du département GMD, ainsi que la plateforme de TP Thermique, actuellement dans la halle Jacquard, pour une surface globale estimée à 3 320 m² SHON.

Les opérations de déménagement et relogements provisoires nécessaires, ainsi que la démolition partielle de la Halle, sont incluses dans l'opération.

III. MONTAGE OPERATIONNEL

III.1.ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

L'Université de Lyon est le porteur du projet Lyon Cité Campus, et en assure la direction. L'Université de Lyon est également maître d'ouvrage de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, de l'opération de réhabilitation de Chevreul et de la construction neuve ICBMS. La maîtrise d'ouvrage de la construction neuve Tour D est assurée par l'INSA.

Un Comité de Maîtrise d'Ouvrage, composé des Présidents et Directeur de l'Université de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'INSA de Lyon, a été mis en place dans le cadre du projet LyonTech-la Doua. Il valide les différentes phases opérationnelles du projet.

Le recours une délégation de maîtrise d'ouvrage a été étudié par le Comité de Maîtrise d'Ouvrage avec l'appui du Grand Lyon et a été écarté (surcoût et impact calendaire identifiés) au profit de celui de la MO assurée par l'UdL, avec renforcement de l'équipe projet.

La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage Technique et Programmation de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques est assurée par ARTELIA. Elle comprend en phase opérationnelle le lancement et le suivi du dialogue compétitif, le suivi des études et des travaux ainsi qu'une assistance en phase de Garantie de Parfait Achèvement (assistance multi compétence).

Les établissements du site, concernés par l'opération, sont très largement impliqués tout au long des opérations.

Les services techniques (patrimoine et hygiène et sécurité), en tant qu'exploitants des bâtiments, travaillent en appui de l'équipe projet dès la phase amont, et suivront l'opération pendant le dialogue compétitif, les études et les travaux. Ils seront notamment vigilants aux dispositions prévues pendant le chantier, pour assurer le maintien en activité des bâtiments du site. La phase d'exploitation sera directement pilotée par les établissements.

Les établissements seront également sollicités en tant qu'utilisateurs des locaux, via les représentants des utilisateurs (responsables de quartiers).

III.2.MODE OPERATOIRE RETENU

Les évolutions législatives récentes ont conduit l'Université de Lyon à abandonner le montage en Société de Réalisation (partenariat avec la Caisse des Dépôts) initialement envisagé.

L'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques sera réalisée en maîtrise d'ouvrage publique (MOP), avec recours à un marché CREM, défini à l'article 73 du Code des Marchés Publics. La procédure de dialogue compétitif est retenue pour la passation de ce marché. Ce marché intègrera 10 années de maintenance (clos-couvert et climatisation-ventilation), avec des objectifs de performances (notamment réduction des consommations de 30% en énergie primaire) à atteindre par le prestataire.

Les trois autres opérations réalisées en MOP feront l'objet de marchés de maîtrise d'œuvre distincts et de marchés de travaux allotis.

IV. FINANCEMENT DE L'OPERATION

IV.1. SOURCES DE FINANCEMENT

Madame la Ministre a confirmé par courrier en date du 17 septembre 2013, que le versement de la fraction de dotation correspondant au projet LyonTech-la Doua (362,6M€) serait lié à la signature du contrat global de conception réalisation exploitation maintenance. Dans l'attente de l'attribution de ces financements, Madame la Ministre a indiqué veiller à ce que l'Université de Lyon dispose des moyens nécessaires pour mener les études et procédures requises pour la réalisation du projet.

A ce titre, des financements ANR ont été accordés au projet LyonTech-la Doua au titre de l'année 2013 à hauteur de 6,383M€ pour le financement des compléments de crédits d'ingénierie au titre de l'année 2013, et des études des opérations Chevreul, ICBMS et Tour D.

Le financement des travaux des opérations précédemment citées sera assuré par le MESR, de manière prioritaire dans la limite des ressources disponibles et sous réserve de l'avancement des opérations, sur la programmation des intérêts ANR des années ultérieures. Les deux opérations prioritaires en termes de phasage devront être financées à 100% par des crédits ANR, au titre des années 2014 ou 2015. L'opération ICBMS, ne pouvant être financée à 100% par des crédits ANR, bénéficiera d'un complément de financement par emprunt auprès de la BEI. Le planning de l'opération ICBMS a donc été décalé pour prendre en compte la nécessité d'un engagement du marché de travaux après signature du contrat CREM et transfert de la dotation LyonTech-la Doua à l'Université de Lyon.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 autorise l'Université de Lyon à d'emprunter auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour couvrir les investissements et les frais du projet. La BEI a précisé que les emprunts consentis seraient limités à 50% des coûts d'investissement TDC TTC. Après épuisement de la ligne de financement BEI, l'Université de Lyon dispose également de la possibilité d'emprunter auprès de la Direction des Fonds d'Epargne (DFE) de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les décaissements de l'UDL peuvent être couverts :

- soit par les « Intérêts ANR » perçus sur la période 2013-2016
- soit par la trésorerie disponible dans les comptes du PRES (qui correspond aux intérêts perçus par l'UDL au titre de la dotation Opération Campus en période de travaux et non utilisés pour couvrir les charges des premiers emprunts et les coûts annexes comme les frais d'ingénierie et d'équipe projet, la provision pour dédit, …), que l'UDL peut donc affecter à l' « autofinancement » des projets.
- soit par recours à l'emprunt auprès de la BEI ou de la CDC

IV.2. COUT GLOBAL DES OPERATIONS

Coût travaux :

- ICBMS : 10 589k€ HT
- Tour D : 5 591k€ HT
- Chevreul : 6 554k€ HT
- Réhabilitation Quartiers Scientifiques : 82 099k€ HT (tranche ferme) + 20 000k€ HT (tranches conditionnelles finançables)

Montant à financer des opérations :

Ce montant inclut toutes les dépenses liées à la réalisation du projet (investissement), hors frais financiers.

- ICBMS : 19 836k€
- Tour D : 10 725k€
- Chevreul : 11 853k€
- Réhabilitation Quartiers Scientifiques : 148 024k€ (tranche ferme) + 33 987k€ (tranches conditionnelles finançables)

V. SOUTENABILITE FINANCIERE DE LA MAINTENANCE LIEE AU PROJET

Afin de répondre à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le gros entretien et le renouvellement (GER) des investissements réalisés seront pris en charge par les revenus de la dotation Campus.

Les coûts de GER liés aux travaux des 4 opérations présentées sont ainsi pris en charge par les intérêts de la dotation.

A contrario, les charges de maintenance liées au projet seront financièrement prises en compte par les établissements. Le dossier d'expertise présente le bilan des charges supplémentaires (ex : charges nouvelles de maintenance liées à la mise en place de systèmes de ventilation) et des économies prévisionnelles (ex : économies d'énergies, économies de maintenance et exploitation liées aux surfaces démolies…). Ce bilan met en avant l'absence de surcoût lié à l'opération pour les établissements utilisateurs.

L'INSA de Lyon et l'UCBL réaliseront, dans le cadre de l'opération campus, près de 150 000€ TTC d'économie pour l'INSA et 360 000€ TTC d'économie pour l'UCBL, sur la maintenance et l'exploitation de leurs bâtiments.

Les établissements s'engagent à ce que les économies effectivement réalisées au terme de l'opération campus servent à la maintenance de leurs bâtiments situés hors du périmètre d'intervention de l'opération ou pour des actions de maintenances d'aspects non-traitées sur des bâtiments du périmètre.

VI. PLANNING DU PROJET

Les trois opérations réalisées en MOP classique font l'objet d'un planning de réalisation anticipé pour répondre à différents enjeux :

- Libération des locaux occupés dans Curien par l'ICBMS et le CCRMN (enjeu de sécurité)
- Mise en sécurité du bâtiment Chevreul (partiellement occupé à ce jour pour des raisons de sécurité) et libération des locaux occupés par la recherche dans Berthollet
- Libération des locaux occupés par GMD dans le bâtiment D'Alembert pour permettre le lancement des travaux de la seconde phase de l'opération 1er cycle INSA

Tour D

Concours de Maîtrise d'œuvre (MOE) :	octobre 2013 – mars 2014
Sélection des MOE :	avril 2014
Etudes :	mai 2014 – avril 2015
Démolition :	juin 2015 – septembre 2015
Marchés de travaux :	octobre 2015 – mai 2017

ICBMS

Concours de Maîtrise d'œuvre (MOE) :	octobre 2013 – mars 2014
Sélection des MOE :	avril 2014
Etudes :	mai 2014 – avril 2015
Marchés de travaux :	décembre 2015 – juillet 2017

Chevreul

Concours de Maîtrise d'œuvre (MOE) :	octobre 2013 – mars 2014
Sélection des MOE :	avril 2014
Etudes :	mai 2014 – avril 2015
Marchés de travaux :	octobre 2015 – février 2017

Le marché CREM sera quant à lui phasé pour tenir compte des interfaces avec d'autres opérations impactant son organisation, notamment, en plus des 3 opérations citées précédemment :

- Livraison du bâtiment INL-CPE
- Travaux de requalification de Rockefeller – phase 2

Marché CREM

Lancement AAPC dialogue compétitif :	janvier 2014
Dialogue compétitif en deux tours :	mars 2014 – juin 2015
Mise au point du marché :	juillet 2015 – septembre 2015
Attribution contrat CREM :	novembre 2015
Etudes :	novembre 2015 – juillet 2016
Travaux :	août 2016 – août 2020

Lyon Cité Campus

Dossier d'expertise – Réhabilitation des quartiers scientifiques LyonTech-la Doua

Octobre 2013

SOMMAIRE

LEXIQUE DES ABREVIATIONS 5

I. INTRODUCTION 8

II. CONTEXTE DU PROJET LYONTECH-LA DOUA 10

II.1. Inscription du projet dans les stratégies et les dispositifs nationaux et régionaux 10
II.1.1. Lyon Cité Campus : un élément essentiel de la stratégie de rayonnement international de l'Université de Lyon 10
II.1.2. Le Schéma Régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation : stratégie régionale 2011-2015 12
II.1.3. Le Schéma de Développement Universitaire 2010-2020 12
II.1.4. Le Schéma de Développement Universitaire sur le campus LyonTech-la Doua 14
II.1.5. Le positionnement scientifique du campus 15
II.1.6. Le projet urbain global du campus LyonTech-la Doua 18

II.2. Contextes et enjeux immobiliers des établissements 22
II.2.1. Les établissements du campus LyonTech-la Doua 22
II.2.2. L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) 22
II.2.3. L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon) 23
II.2.4. L'Ecole de Chimie Physique Electronique de Lyon (CPE Lyon) 24
II.2.5. Cohérence du projet Quartiers Scientifiques avec les schémas pluriannuel de stratégie immobilière des établissements (SPSI) 25

II.3. Contexte et enjeux urbains et immobiliers du campus LyonTech-la Doua 27
II.3.1. Desserte et accès 27
II.3.2. Composition urbaine 28
II.3.3. Les bâtiments 29
II.3.4. Situation juridique du foncier. 29
II.3.5. Contraintes réglementaires et architecturales 29
II.3.6. Le Schéma directeur immobilier de développement du campus 32
II.3.7. Analyse environnementale du site 37

III. PRESENTATION DE L'OPERATION QUARTIERS SCIENTIFIQUES 38

III.1. Objectifs du projet 38

III.2. Nouvelles orientations du projet en phase programme 39

III.3. Affirmation des Quartiers Scientifiques 39

III.4. Présentation des opérations constituant le projet des quartiers scientifiques 40

III.5. Objectifs de l'opération de rehabilitation des quartiers scientifiques 42
III.5.1. Les bâtiments concernés par l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques 43
III.5.2. Objectifs d'optimisation du patrimoine 46
III.5.3. Optimisation des surfaces de fonctionnement 50

III.6. Organisation de la maitrise d'ouvrage 57
III.6.1. Maîtrise d'Ouvrage 57
III.6.2. Equipe projet 57
III.6.3. Assistants à maîtrise d'ouvrage 60

III.6.4. Implication forte des établissements 62

III.7. Choix du mode opératoire.....62
III.7.1. Abandon du montage en Société de Réalisation 62
III.7.2. Contrat global en maîtrise d'ouvrage publique 65
III.7.3. Constructions neuves et opérations financées sur crédits ANR anticipés en loi MOP classique 68

III.8. Gestion des interfaces entre les differentes opérations du campus Lyontech-la doua 68
III.8.1. Opérations concomitantes sur le campus LyonTech-la Doua et participant au projet Quartiers Scientifiques 68
III.8.2. Planning des opérations 69
III.8.3. Interfaces calendaires identifiées 69
III.8.4. Interfaces chantiers 70

IV. PROGRAMME DE L'OPERATION 72

IV.1. Objectifs de performance énergétique.....72

IV.2. Accessibilité.....72

IV.3. Mise aux normes de sécurité.....73
IV.3.1. Réduction du risque d'éclosion de feu dans les bâtiments 73
IV.3.2. Amélioration de l'évacuation des personnes 73
IV.3.3. Limitation du développement du feu et des fumées 74
IV.3.4. Limitation de la propagation du feu et des fumées 74
IV.3.5. Amélioration de l'action des secours extérieurs 74
IV.3.6. Cas particulier du bâtiment Curien 75

IV.4. Restructurations.....77
IV.4.1. Périmètre des restructurations 77
IV.4.2. Cadrage des surfaces par bâtiment 77

IV.5. Déménagements et operations tiroirs.....79

V. ESTIMATION DU PROGRAMME 81

V.1. Priorisation des interventions 81

V.2. Coût travaux – tranche ferme 83

V.3. Coût travaux - tranches conditionnelles.....83

V.4. Coût global de l'opération.....84

VI. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION 86

VII. SOUTENABILITE FINANCIERE DE LA MAINTENANCE DU PROJET 87

VII.1. Estimation des couts de maintenance 87
VII.1.1. Définition de la maintenance et du GER 87
VII.1.2. Estimation de la maintenance (hors GER) de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques 88
VII.1.3. Estimation de la maintenance (hors GER) du bâtiment Chevreul..... 89

VII.1.4. Estimation de la maintenance (hors GER) du bâtiment neuf ICBMS 90
VII.1.5. Estimation de la maintenance (hors GER) du bâtiment neuf Tour D 90
VII.1.6. Estimation de la maintenance et de la GER du bâtiment INL-CPE 91

VII.2. Estimation des économies d'énergies prévisionnelles sur le périmetre des réhabilitations (crem + chevreul) 92

VII.3. Coûts de maintenance supportés par les établissements 93

VII.4. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus 95
VII.4.1. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques 95
VII.4.2. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération de réhabilitation de Chevreul 96
VII.4.3. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération ICBMS 97
VII.4.4. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération Tour D 98

VII.5. Capacité budgétaire des établissements à financer la maintenance du patrimoine 99
VII.5.1. Situation financière des établissements 99
VII.5.2. Bilan des charges d'exploitation, maintenance et GER induites par le projet à charge des établissements 100
VII.5.3. Engagement des établissements à prendre en charge la maintenance liée au projet et la GER du bâtiment INL-CPE 101

VIII. SOUTENABILITE FINANCIERE DE L'OPERATION 102

VIII.1. Introduction 102
VIII.1.1. Présentation financière générale du projet 102
VIII.1.2. Modalités de financement du projet 103
VIII.1.3. Objectif de l'analyse financière 106

VIII.2. Chiffrage prévisionnel de l'opération 107
VIII.2.1. Coût prévisionnel du programme d'investissement de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques 107
VIII.2.2. Coûts prévisionnels du programme d'investissement des opérations MOP 111
VIII.2.3. Consolidation 113
VIII.2.4. Chiffrage prévisionnel des coûts de GER du projet 114
VIII.2.5. Indemnisation des candidats évincés 114
VIII.2.6. Participation aux frais d'ingénierie de l'UDL 114
VIII.2.7. Constitution d'une provision de dédit 116

VIII.3. Modalités de financement de l'opération 116
VIII.3.1. Plan de financement des investissements 116
VIII.3.2. Conditions d'emprunt de l'UDL 118

VIII.4. Soutenabilite globale du projet pour l'udl 118

VIII.5. Tests de sensibilité selon la méthodologie MESR 121

IX. ANNEXES. 122

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

AAPC :	Avis d'Appel Public à la Concurrence
AMO :	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
ANR :	Agence Nationale Recherche
BAES :	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
BET :	Bureau d'études Techniques
CarMen :	Cardiovasculaire, Métabolisme, Diabétologie, et Nutrition
CCRMN :	Centre Commun de RMN
CCSM :	Centre Commun de Spectrométrie de Masse
CDC :	Caisse des Dépôts et Consignations
CEI :	Centre des Entreprises Innovantes
CETIAT :	Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques
CF :	Coupe Feu
CFa :	Courants Faibles
CFo :	Courants Forts
CGP :	Chimie Génie des Procédés
CGPhiMC :	Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifiques
CPAUPE :	Cahier des Prescriptions Architecturales Urbanistiques Paysagères et Environnementales
CPE :	Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon
CPER :	Contrat de Plan Etat Région
CREATIS :	Centre de Recherche et d'Acquisition en traitement de l'Image pour la Santé
CREM :	Conception Réalisation Exploitation Maintenance
CSPS :	Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé
CT :	Contrôle Technique
CVC :	Chauffage Ventilation Climatisation
CVCD :	Chauffage Ventilation Climatisation Désenfumage
DISP :	Décision Information pour les Systèmes de Production
DRRT :	Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie
DSI :	Direction des Systèmes Informatiques
DUT :	Diplôme Universitaire de Technologie
EM :	Ecologie Microbienne
ENSSIB :	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
EP :	Eau Pluviale
EquipEx :	Equipement d'Excellence
ERP :	Etablissement Recevant du Public
ESPE :	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
ESSP :	Etude de Sureté et de Sécurité Publique
ETI :	Electronique Télécommunications Informatique
EU :	Eaux Usées
EV :	Eaux Vannes
FD :	Frais divers
GCRM :	Groupement Conception Réalisation Maintenance
GER :	Gros Entretien Renouvellement
GMD :	Génie Mécanique et Développement
GTC :	Gestion Technique Centralisée
GTB :	Gestion Technique du Bâtiment
HPE :	Haute Performance Energétique
HQE :	Haute Qualité environnementale

HT :	Hors Taxe
ICBMS :	Institut de Chimie et Biochimie Moléculaire et Supramoléculaire
ICJ :	Institut Camille Jordan
ICL :	Institut de Chimie de Lyon
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEED :	Institut d'Excellence en matière d'Energies Décarbonées
ILM :	Institut Lumière Matière
IMP :	Ingénierie des Matériaux Polymères
INL :	Institut des Nanotechnologies de Lyon
INRIA :	Institut National de Recherche en Informatique et Automatisme
INSA :	Institut National des Sciences Appliquées
IN2P3 :	Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules
IRC :	Informatique et Réseaux de Communication
IRCELyon :	Institut de Recherche Catalyse et Environnement de Lyon
IS :	Impôt sur les Sociétés
ISA :	Institut des Sciences Analytiques
ISFA :	Institut de Science Financière et d'Assurance
IUT :	Institut Universitaire de Technologie
LabEx :	Laboratoire d'Excellence
LAMCOS :	Laboratoire de Mécanique des Contacts et des Structures
LBBE :	Laboratoire Biométrie et Biologie Evolutive
LCC :	Lyon Cité Campus
LEHNA :	Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés
LHCEP :	Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés
LIRIS :	Laboratoire d'Informatique Image et Systèmes d'Information
LMI :	Laboratoire de Multimatériaux et Interfaces
MAF :	Montant à Financer
MAP :	Microbiologie Adaptation et Pathogénie
MATEIS :	Matériaux Ingénierie et Sciences
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MO :	Maître(is)e d'Ouvrage
MOE :	Maître(is)e d'Œuvre
MOP :	Maîtrise d'Ouvrage Publique
ODAC :	Organismes Divers d'Administration Centrale
OPC :	Ordonnancement Pilotage Coordination
PARMIC :	Plateau d'Analyse du Risque Microbiologique
PCRDT :	Programme cadre recherche-développement technologique
PDIE :	Plan de Déplacement InterEntreprise
PLF :	Projet de Loi de Finance
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PMR :	Personne à Mobilité Réduite
PPP :	Partenariat Public Privé
PPRI :	Plan de Protection des Risques d'Inondation
PPRN :	Plan de Protection des Risques Naturels
PRES :	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
QEB :	Qualité Environnementale du bâtiment
RMN :	Résonance Magnétique Nucléaire
RT :	Réglementation Thermique
SCDS :	Sous-Commission Départementale de Sécurité
SDAC :	Service Développement et Aménagement des Campus
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDO :	Surface Dans Œuvre
SDR :	Société de Réalisation
SGPI :	Service des Grands Projets Immobiliers
SHON :	Surface Hors Œuvre Nette

SPSI :	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SRESRI :	Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
SSI :	Système de Secours Incendie
STI :	Sciences et Techniques de l'Information
SU :	Surface Utile
SUB :	Surface Utile du Bâtiment
TD :	Travaux Dirigés
TP :	Travaux Pratiques
THPE :	Très Haute Performance Energétique
TTC :	Toute Taxe Comprise
UCBL :	Université Claude Bernard Lyon 1
UDL :	Université de Lyon
UMR :	Unité Mixte de Recherche
UP :	Unité de Passage

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le dossier d'expertise de l'opération dénommée « Réhabilitation des Quartiers Scientifiques » dans le cadre du projet Lyon Cité Campus de l'Université de Lyon.

Le présent dossier d'expertise est soumis à l'approbation :

- du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 15 octobre 2013,
- du conseil d'administration de l'INSA le 10 octobre 2013
- et du conseil d'administration de l'Université de Lyon le 22 octobre 2013

Il sera également présenté pour avis au conseil d'administration de CPE Lyon le 21 octobre 2013, avant son envoi au MESR. L'ensemble des délibérations des instances ci-dessus sera joint au présent dossier en vue de son instruction.

Conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Service des Grands Projets Immobiliers (SGPI), cette expertise est adressée simultanément au Recteur et au Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT). L'instruction du dossier par le SGPI intègre les avis motivés du Recteur et du DRRT pour la partie recherche de l'opération.

Ce dossier d'expertise contient successivement :

- une partie décrivant l'inscription du projet dans son contexte, notamment dans les stratégies de l'Etat et les stratégies régionales (II),
- une partie présentant l'opération (III), y compris le montage juridique retenu
- une partie décrivant le programme de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques (IV),
- une partie présentant l'estimation financière de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques (V)
- une partie présentant le planning de l'opération (VI)
- une partie détaillant la soutenabilité financière de la maintenance par les établissements (VII)
- et enfin, une partie présentant la soutenabilité financière de l'opération et son plan de financement (VIII).

Le projet Quartiers Scientifiques comprend majoritairement la réhabilitation de bâtiments, une part restreinte de constructions neuves et quelques déménagements d'entités.

Il fait l'objet, dans le cadre du financement par la dotation Etat :

- d'une **opération de réhabilitation** (objet du présent dossier), en contrat global CREM
- d'une opération de construction neuve **TOUR D**, réalisée en MOP
- d'une opération de construction neuve **Chimie – Bio (ICBMS)**, réalisée en MOP
- d'une opération de réhabilitation **CHEVREUL**, réalisée en MOP

Le présent dossier d'expertise concerne uniquement l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Celle-ci est découpée en plusieurs tranches :

- Une tranche ferme, correspondant à l'ensemble des opérations identifiées en priorité 1 par les établissements le 14 juin 2013 et consolidées en concertation avec les utilisateurs
- 10 tranches conditionnelles, qui pourront être affermies voire incluses dans la tranche ferme de l'opération à différentes étapes du projet.

L'historique de la priorisation, et les conditions d'affermissement des tranches conditionnelles sont présentés au paragraphe V.1 du présent dossier.

Ce découpage en tranches opérationnelles indépendantes sécurise l'opération et notamment sa soutenabilité financière.

Les deux constructions neuves Tour D et Chimie-Bio (ICBMS) font l'objet d'un dossier d'expertise distinct, tout comme la réhabilitation du bâtiment Chevreul.

Toutefois, afin de contrôler la cohérence du projet dans son ensemble, le présent dossier traite également des points transversaux suivants :

- calendrier général du projet Quartiers Scientifiques et interfaces
- bilan des surfaces global du projet Quartiers Scientifiques
- soutenabilité financière des opérations financées par la dotation Etat
- soutenabilité budgétaire du GER et de la maintenance du projet Quartiers Scientifiques

II. CONTEXTE DU PROJET LYONTECH-LA DOUA

II.1. INSCRIPTION DU PROJET DANS LES STRATEGIES ET LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET REGIONAUX

II.1.1. Lyon Cité Campus : un élément essentiel de la stratégie de rayonnement international de l'Université de Lyon

L'objectif visé par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche lyonnais est d'intégrer le Top 30 du classement européen des universités d'ici 2015, et de s'inscrire pleinement dans les objectifs du triangle de la connaissance « recherche, formation, innovation au service de la société », en visant l'excellence et en organisant les coopérations interdisciplinaires.

Pour atteindre cette ambition, le projet Lyon Cité Campus s'articule sur l'organisation d'un réseau de sites complémentaires, visant à favoriser les approches transdisciplinaires, et l'émergence de projets d'innovation, sources de visibilité internationale. La thématisation des sites et l'interdisciplinarité constituent les principes du positionnement 2020 de Lyon Cité Campus : ils garantissent le développement de sa visibilité internationale et de sa capacité d'innovation.

Ce réseau de sites complémentaires est le support à de grands questionnements de recherche nécessitant des approches multidisciplinaires :

- Sciences et ingénierie pour la santé
- Savoirs, échanges et régulation
- Enjeux et modélisation de la complexité.

Dans cette nouvelle organisation, le campus est un lieu permettant de valider une approche d'université:

- Ouverte sur l'international
- Ouverte sur la société
- Ouverte sur le monde socio-économique.

En s'appuyant sur les atouts de la métropole lyonnaise, et en valorisant les initiatives existantes, la vie de campus repose sur une combinaison fine entre espaces de vie et qualité d'environnement, infrastructures et échanges de savoirs.

Cette volonté d'intégration urbaine se décline autour des grands axes suivants :

- Les liaisons intersites
- La mise en œuvre de projets d'aménagement urbain ambitieux
- L'accueil et le logement des étudiants et des chercheurs
- L'accessibilité et la proximité des services.

La richesse des ressources documentaires et le potentiel d'enrichissement culturel offerts par l'agglomération sont des facteurs d'attractivité indéniables qui seront consolidés et développés.

Porté par le contexte du Grenelle de l'environnement, l'inscription du projet Lyon Cité Campus dans le développement durable est une évidence aujourd'hui. Pour concrétiser l'ambition « éco-campus exemplaire » et pour répondre aux enjeux fondamentaux que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les segmentations sociales et spatiales, Lyon Cité Campus a choisi de mettre prioritairement la focale sur 3 objectifs :

1. Mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie en réalisant des constructions exemplaires et en réhabilitant son patrimoine
2. Permettre une mobilité durable en offrant des alternatives à la voiture et en restreignant son usage
3. Intégrer les sites universitaires dans la ville, sur le plan de leurs relations physiques, sociales, économiques et culturelles tout en optimisant la consommation des espaces.

Les collectivités soutiennent cette ambition et l'intègrent dans les attendus du schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, d'une part, et dans le schéma de développement universitaire de la métropole lyonnaise, d'autre part.

Les principales dates clés du projet Lyon Cité Campus sont :

- Appel à candidatures le 6 février 2008
- Dépôt du dossier le 3 novembre 2008
- Labellisation par l'Etat le 24 novembre 2008
- Signature de la convention d'ingénierie le 18 février 2010
- Signature de la convention partenariale de site le 29 mars 2011

La convention partenariale de site (annexe 1) confirme notamment les engagements financiers des partenaires :

- L'Etat a confirmé une dotation non consomptible de 575 millions d'euros dont les produits financiers perçus par l'Université de Lyon sont réservés à la réalisation des projets ;
- La Région Rhône-Alpes s'engage sur un financement total de 85 millions d'euros ;
- Le Grand Lyon s'engage sur un financement total de 32 millions d'euros ;
- Le Département du Rhône sur un financement total de 35 millions d'euros.

Le campus LyonTech-la Doua est l'un des deux sites concernés par le projet Lyon Cité Campus. Les objectifs principaux pour ce campus sont :

- Densifier les pôles d'excellence scientifique et académique
- Renforcer l'ouverture sur la ville
- Rendre lisible la valorisation de la recherche et les collaborations avec les entreprises
- Développer un Eco-Campus exemplaire, expérimental et démonstrateur des écotechnologies pour la ville.

Les enjeux du schéma de développement universitaire sont de renforcer l'attractivité du Campus LyonTech-la Doua, en particulier sur le volet recherche, au travers la réorganisation et la réhabilitation des quartiers scientifiques.

Afin de répondre à ces objectifs, les travaux engagés dans le cadre de l'Opération Campus doivent comporter à minima :

- la réhabilitation énergétique des bâtiments ;
- la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité ;

- l'adaptation technique des locaux rendue nécessaire par les permutations fonctionnelles ;
- toutes opérations nécessaires à la réalisation du chantier en site occupé et aux déménagements des équipes et des équipements de recherche ;
- l'aménagement des espaces extérieurs à l'intérieur de chaque quartier.

II.1.2. Le Schéma Régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation : stratégie régionale 2011-2015

Avec plus de 240 000 étudiants, Rhône-Alpes est la seconde région universitaire de France : elle regroupe sur son territoire plus de 10% de l'effectif national étudiant. Ce vivier de compétences est un atout, il représente aussi un enjeu pour l'avenir : l'accès du plus grand nombre à une formation supérieure de qualité concourt à la fois à une meilleure insertion professionnelle et au développement durable du territoire régional.

Pour remplir cet objectif, Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts : huit universités, une trentaine de grandes écoles et une quarantaine d'instituts de formations sanitaires et sociales.

Le Schéma Régional pour l'enseignement supérieur, la recherche (SRESR) 2005-2010 a installé le rôle de la Région Rhône-Alpes dans le paysage de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le dialogue science et société. La stratégie adoptée pour 2011-2015 (SRESRI) tend à donner à la Région les moyens d'affirmer des choix, en privilégiant des axes et des secteurs d'activités, en définissant des orientations et des priorités.

Les principaux objectifs de la SRESRI sont les suivants :

- Défendre les missions fondamentales du service public d'enseignement supérieur et de la recherche dans une logique de réussite pour tous et de développement humain durable et de mieux être. Considérer les instances universitaires et les organismes de recherche comme étant les interlocuteurs privilégiés de la Région ;
- Contribuer à renforcer les performances de l'enseignement supérieur et de la recherche au profit des Rhônalpins ;
- Prioriser la réussite et la vie quotidienne des étudiants ; utiliser les outils existants d'observation statistique de l'insertion professionnelle des cursus et du devenir des étudiants et mettre en place ceux qui manquent, en consultation si possible avec l'Etat ;
- Impulser une information et un débat citoyen sur les enjeux sciences et société, sur les concepts d'innovation et d'excellence en s'appuyant notamment sur le travail des centres de culture scientifique, technique et industrielle ;
- Intégrer la dimension « sciences en société » dans les priorités et instruments de la Région ;
- Contribuer à un développement équilibré de tous les territoires de Rhône-Alpes prenant appui sur les potentialités de chacun et à un rayonnement de la Région à l'international.
- Affirmer le soutien aux sciences humaines et sociales qui est une priorité transversale à tous les dispositifs.

II.1.3. Le Schéma de Développement Universitaire 2010-2020

Faire de l'Université de Lyon un des moteurs du développement de la métropole

Le Grand Lyon et l'Université de Lyon se sont associés pour élaborer une stratégie partagée de développement universitaire en concertation avec les communes et l'ensemble des

partenaires impliqués dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'objectif est de faire du développement universitaire une ligne de force de leurs actions respectives et un axe majeur de leur coopération, afin de transformer Lyon en métropole des savoirs de rayonnement international.

L'ambition internationale de la métropole lyonnaise en matière d'enseignement et de recherche se décline selon trois orientations stratégiques :

- AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LA VISIBILITE INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITE DE LYON en thématisant la recherche autour des domaines d'excellence, en renforçant les capacités innovantes de la métropole autour de deux campus moteurs de la dynamique de développement économique, et en développant des outils d'attractivité internationale ;
- FAVORISER L'INSERTION ET LES SYNERGIES AVEC LE TERRITOIRE en affirmant la vocation des sites universitaires et leur mise en réseau, en orientant les campus lyonnais vers un modèle de développement durable, en identifiant et en mettant en œuvre des équipements phares nécessaires au développement universitaire ;
- PROMOUVOIR UNE METROPOLE UNIVERSITAIRE ACCUEILLANTE en créant les conditions d'une politique de logement étudiant qui réponde aux enjeux de mise à niveau et d'internationalisation, en renforçant l'accessibilité des sites universitaires en transports collectifs et modes doux, en encourageant la mise en œuvre d'une offre de services coordonnée entre les villes et l'université pour une vie de campus accueillante, en faisant émerger au cœur de la rive gauche une véritable centralité universitaire à l'échelle métropolitaine.

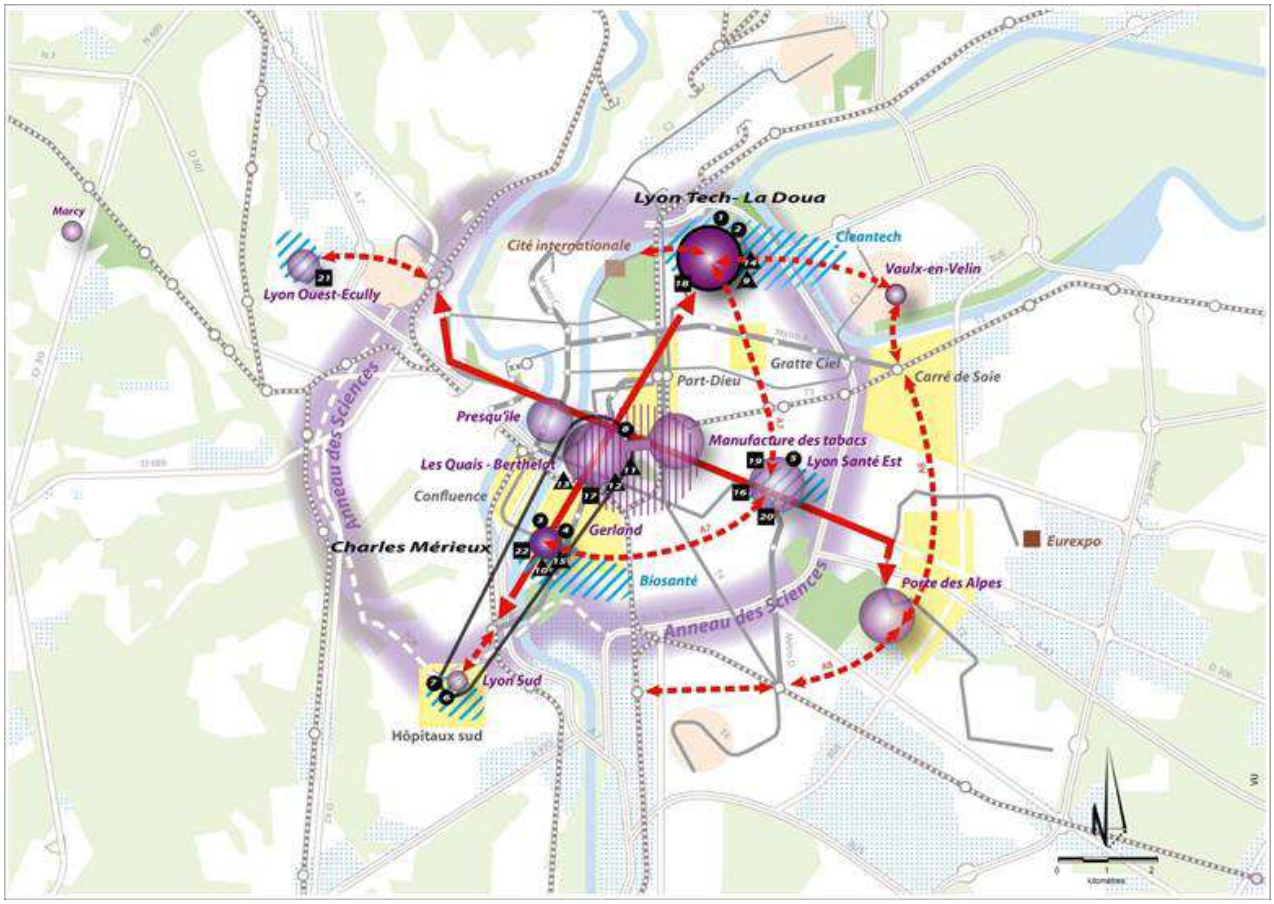

Figure 1: Source : SDU 2010-2020 – Carte globale des campus de l'agglomération

II.1.4. Le Schéma de Développement Universitaire sur le campus LyonTech-la Doua

Le projet Lyon-Cité Campus souhaite renforcer la place de l'Université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la métropole, et vise à donner une visibilité internationale au campus LyonTech-la Doua en renforçant son positionnement cleantech, en s'appuyant sur les domaines d'excellence du site : chimie/matériaux et ingénierie au service du développement durable.

C'est dans ce cadre que le Schéma de Développement universitaire (SDU) s'est engagé en lien avec le schéma d'accueil des entreprises (SAE).

Le SDU a fixé les 4 orientations suivantes :

- conforter et compléter les compétences scientifiques (objectif de visibilité internationale)
- renforcer les connections avec la sphère économique sur le campus et à proximité
- restructurer le campus au travers d'un projet urbain ambitieux : ainsi le campus se restructure en quartiers scientifiques inter-établissements et des espaces verts de qualité accompagnent le projet
- ouvrir le campus sur la ville : faire une trame urbaine continue entre campus et ville, densification de la façade sud du campus…

Le projet Lyon Cité Campus, porté et conduit par l'Université de Lyon, fait partie des projets retenus par l'Etat dans le cadre de son appel à projets « Opération Campus » qui vise à renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'université française, notamment au travers la mobilisation de fonds en faveur de l'immobilier universitaire.

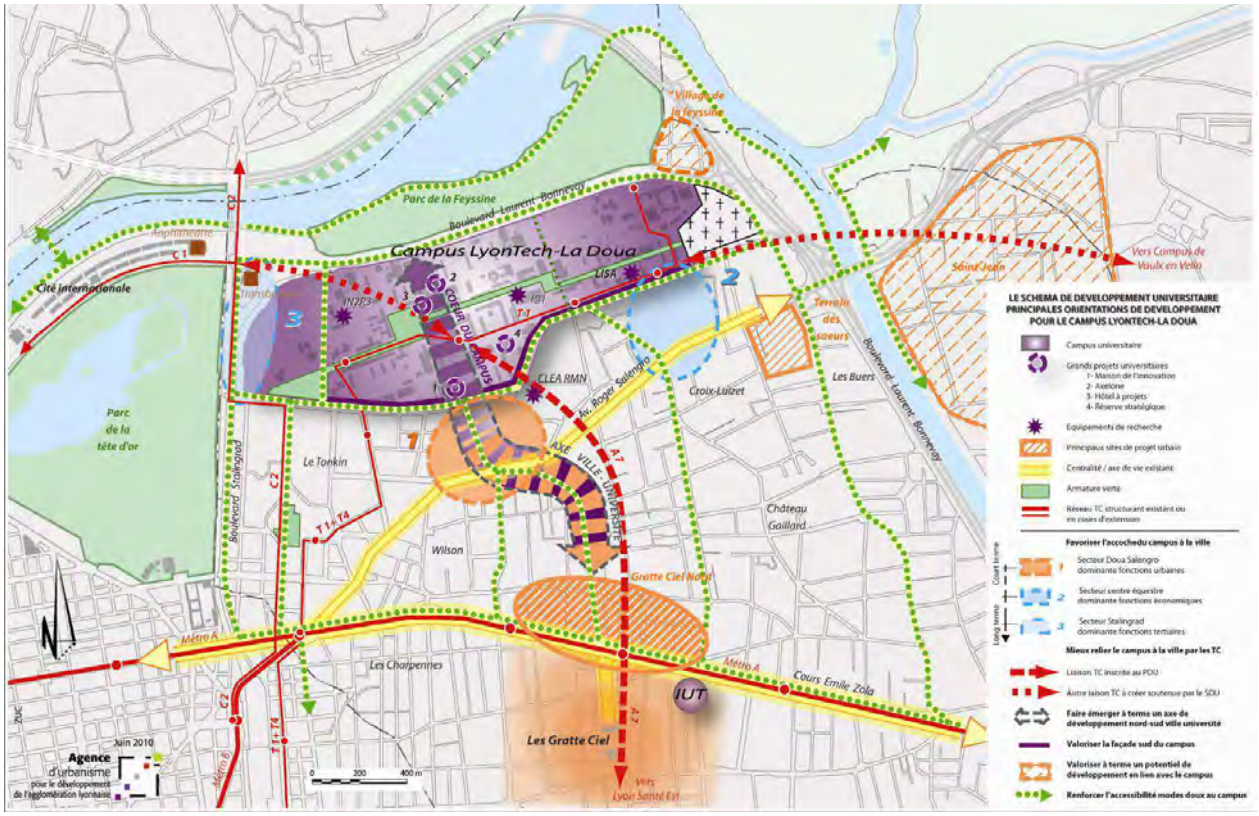

Figure 2: Source SDU 2010-2020 – principales orientations de développement pour le campus

II.1.5. Le positionnement scientifique du campus

Des compétences scientifiques et des domaines d'excellence tournés vers les besoins des entreprises

Le SDU positionne le campus LyonTech-la Doua comme pôle de recherche démonstrateur des compétences lyonnaises dans le domaine des écotechnologies et de l'ingénierie post-carbone. Début 2013, les établissements du campus ont souhaité se réapproprier ce positionnement, le décliner et l'enrichir afin de prendre en compte une diversité plus large, autour du socle « Science et Technologies pour une Société et une Ville Durable », et en lien avec les disciplines scientifiques du site.

6 enjeux sociétaux sont ainsi retenus :

Enjeu	***Illustration des compétences du campus***
Société Numérique	*Informatisation des processus et de l'économie*
Ingénierie pour la santé	*Amélioration de la santé (ex.: nouvelles prothèses, mécanique cellulaire, imagerie médicale), place de l'homme dans son environnement.*
Environnement	*Préservation et valorisation de l'environnement (eau, déchets, etc.).*
Transport et mobilité	*Economie des transports, matériaux, lien fort avec l'enjeu « société numérique »*
Energie	*Captage, restitution, stockage de l'énergie*
Comprendre l'Univers	*Compétence forte des physiciens, mathématiciens, biologistes sur la compréhension de l'univers.*

Le projet Lyon Cité Campus en outre prévoit l'organisation du campus par quartiers autour des grandes disciplines scientifiques : Chimie, Physique, Science et Technologie de l'Information (STI), Ingénierie, Biologie, Mathématiques.

La lecture croisée des enjeux sociétaux et des thématiques disciplinaires des futurs quartiers scientifiques permet de dresser une cartographie des compétences du campus, comme le montre la figure 3.

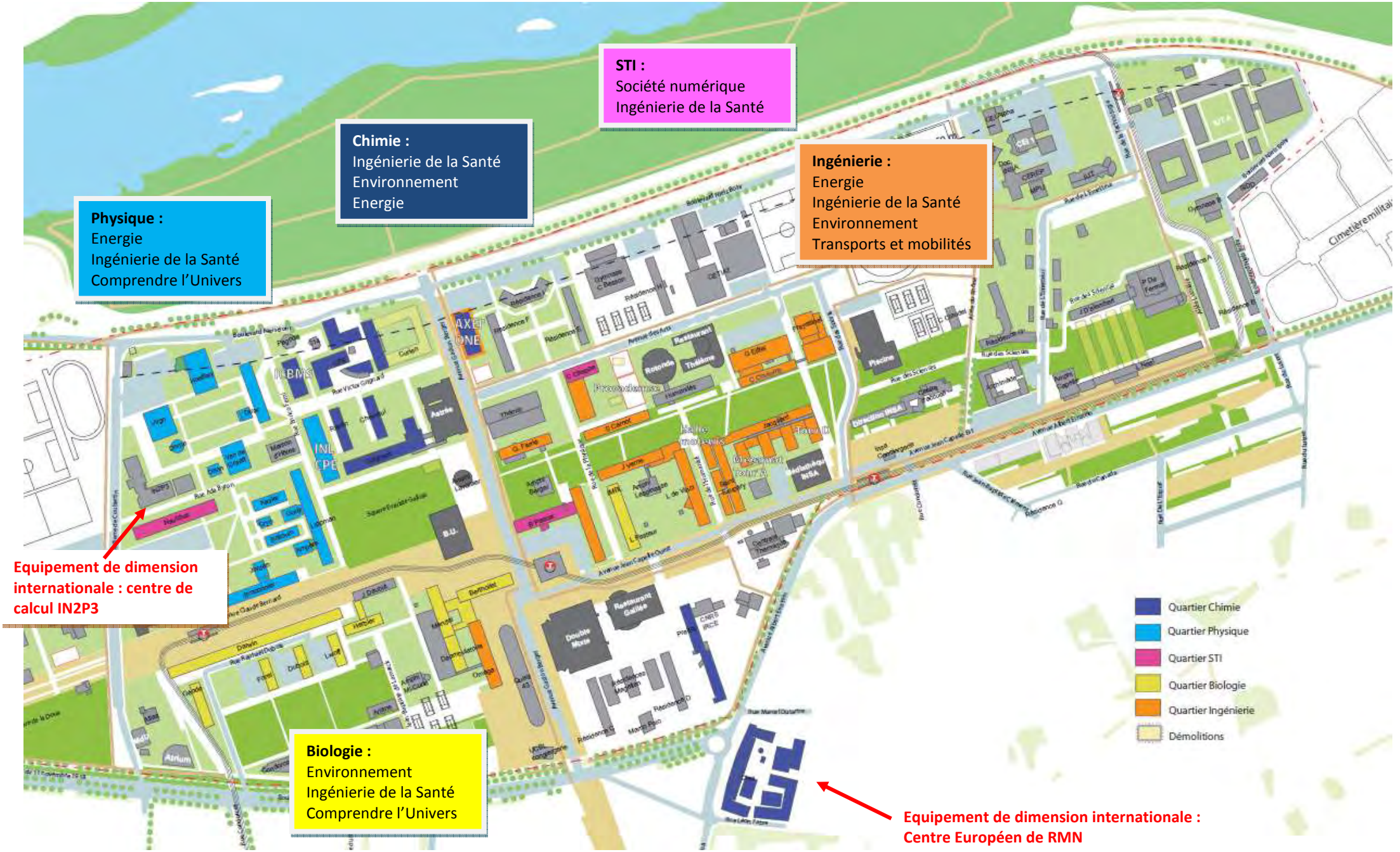

Figure 3 : cartographie des Quartiers Scientifiques et des compétences du campus LyonTech-la Doua

II.1.6. Le projet urbain global du campus LyonTech-la Doua

Le projet global dans lequel s'inscrit Lyon Cité Campus, en réponse aux stratégies territoriales sur le campus LyonTech-la Doua est un projet urbain de requalification du campus au profit d'un développement scientifique, pédagogique et économique et de l'amélioration de la qualité de vie du campus. Il comprend :

- Un volet *Aménagement*, avec la requalification des espaces publics, des enjeux autour du chauffage urbain, ou encore l'amélioration des déplacements et le développement de l'offre de transport en commun. L'opération Axe vert (intérêts anticipés 2011 – 2012) est notamment en cours de réalisation.
- Un volet *Vie de Campus*, relatif à l'amélioration de la qualité de vie sur le campus. Il se traduit dans l'opération Lyon Cité Campus par la modernisation des équipements sportifs, l'amélioration de l'offre de logements et de restauration universitaire et de services sur le site.
- Un volet *Développement Economique*, avec comme objectifs de renforcer le maillage recherche industrie au travers d'équipements structurants financés par les collectivités dans le cadre de l'opération Lyon Cité Campus (Axel'One Campus et Provademse) et de renforcer la présence d'entreprises sur le campus et à ses franges.
- Un volet *Recherche et Enseignement* dont le projet « Quartiers Scientifiques » est la traduction immobilière et qui comprend plusieurs opérations de réhabilitation et la construction de bâtiments dédiés à la recherche ou à l'enseignement. Cette opération est principalement financée par la dotation Opération Campus (réhabilitation et construction Tour D et ICBMS), complétée par des financements CPER (Mécamat, 1er cycle INSA), des financements sur intérêts anticipés (Plateforme Moteurs), des financements LCC collectivités (INL-CPE ainsi qu'un complément de financement sur le projet Mécamat), et enfin par des financements des établissements (ex : plateforme TP biologie).

Projet urbain global du campus LyonTech-la Doua

Volet Aménagement

Requalification rue des Arts et square des résidences, requalification allée de la physique, requalification des espaces publics, rénovation du chauffage urbain, arrivée tram T4 et ligne forte A7

Volet Vie des campus

Équipements sportifs (réhabilitation gymnase Sapin, couverture des tennis, rénovation des terrains, extension de la piscine)

Services (épicerie solidaire, maison des services)

Volet Développement économique

Axel'One Campus ; Provademse

Développement de l'offre immobilière à vocation économique et accueil de projets d'expérimentation et de démonstration

Volet Recherche et Enseignement – projet immobilier des Quartiers Scientifiques

Réhabilitation des Quartiers Scientifiques,

Mécamat, Halle Moteurs, Premier Cycle,

Tour D, ICBMS, INL-CPE

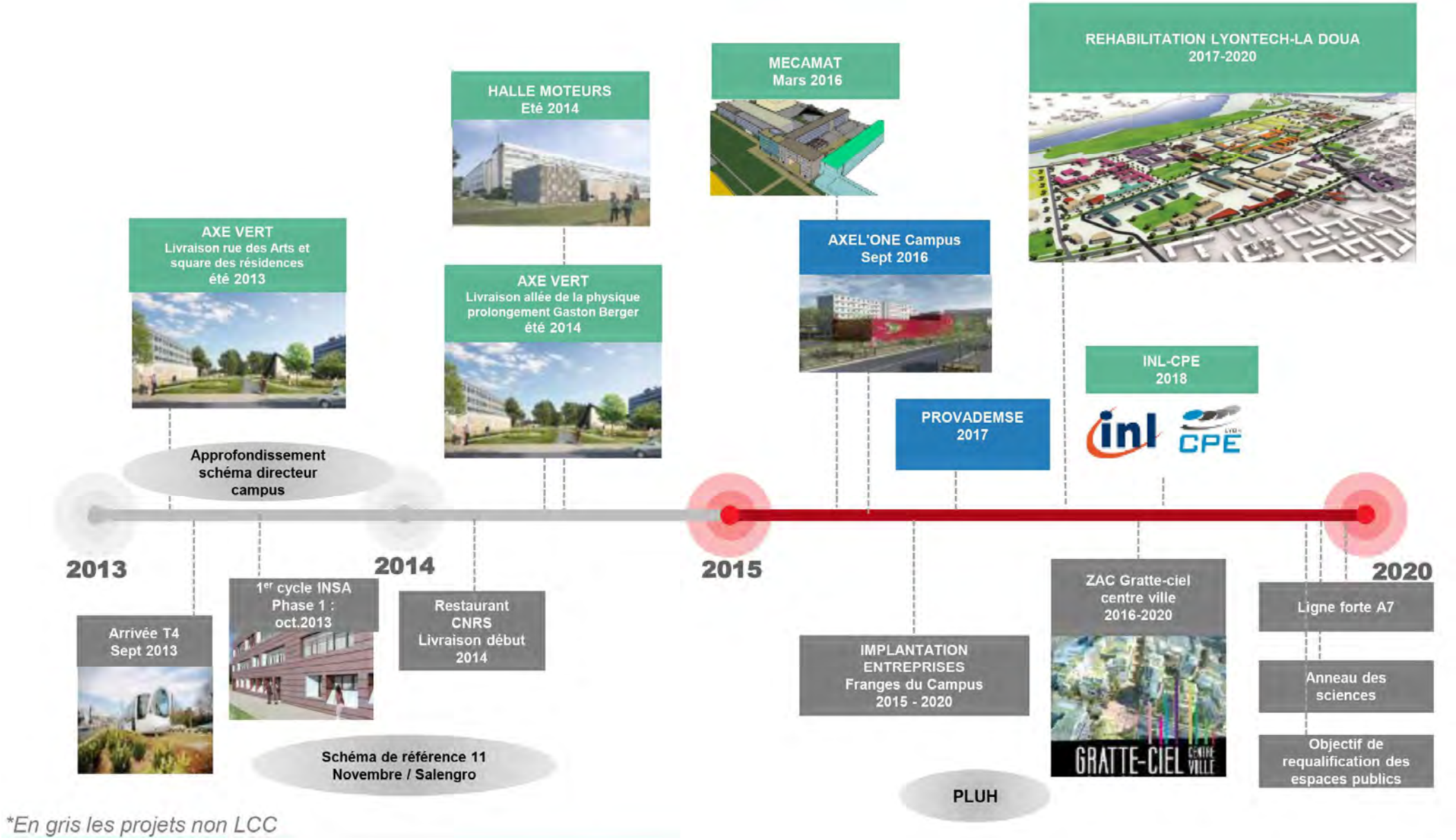

Figure 4: livraison des opérations sur le campus et à proximité

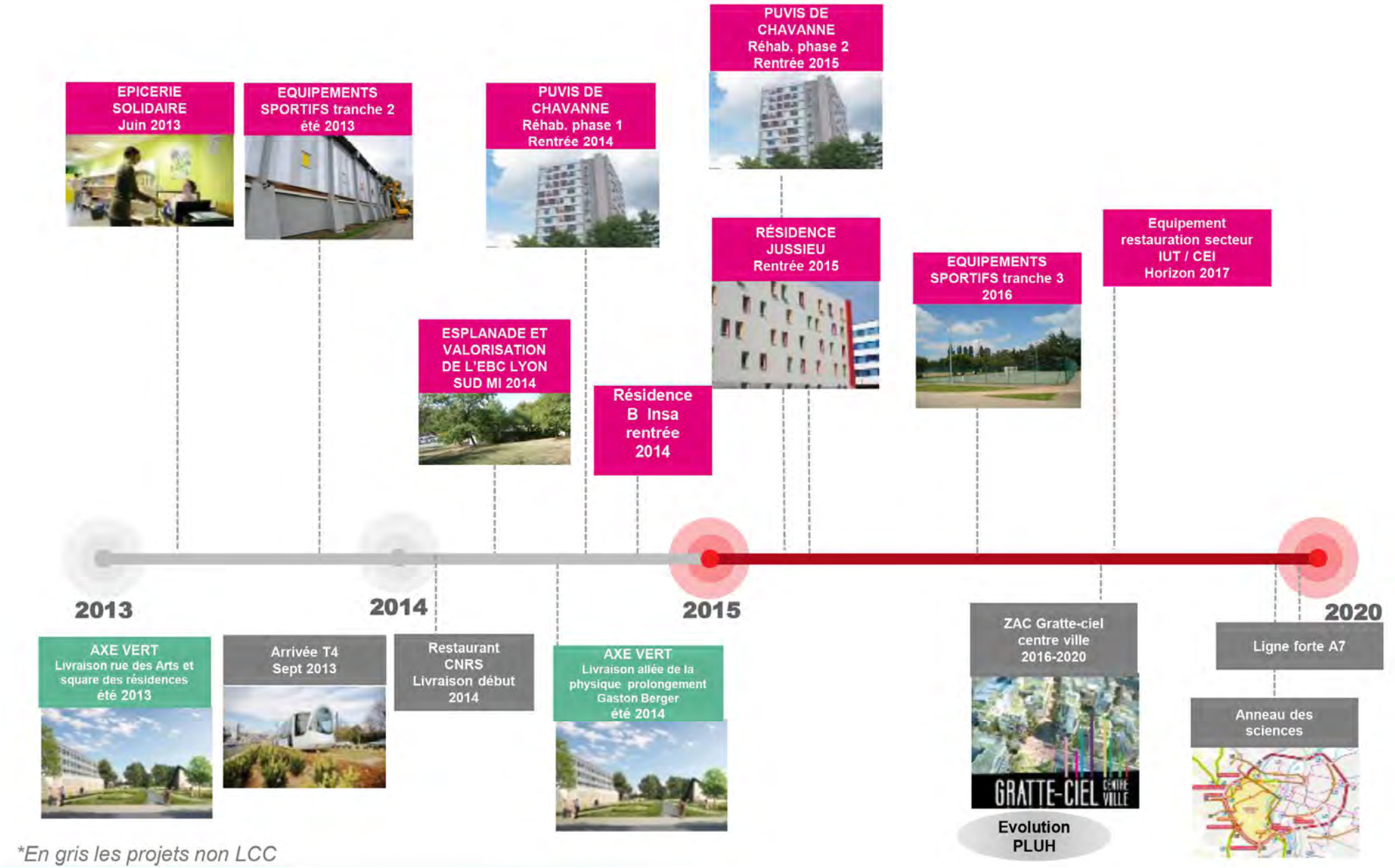

Figure 5: livraison des opérations Vie de Campus sur le campus ou à proximité

II.2. CONTEXTES ET ENJEUX IMMOBILIERS DES ETABLISSEMENTS

II.2.1. Les établissements du campus LyonTech-la Doua

Le campus LyonTech-la Doua, situé sur la commune de Villeurbanne (69), héberge plusieurs établissements d'enseignement supérieur :

- L'Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL, son IUT et son école Polytech
- L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon - INSA
- L'Ecole de Chimie Physique Electronique de Lyon - CPE
- L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques – ENSSIB (non concernée par le projet)

Sont également présents sur le site, mais non concernés par le projet : la Délégation Régionale 7 du CNRS, le CETIAT, le Centre d'Entreprises et d'Innovation – CEI, l'IRSTEA.

Le plan de localisation des bâtiments de chaque entité sur le site est présenté en annexe 2.

II.2.2. L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

Avec près de 39 000 étudiants, soit 15% des étudiants de la région Rhône-Alpes, l'université Claude Bernard Lyon 1 est la cinquième université de France. Ses activités de formation et de recherche concernent les sciences de la santé, les sciences et technologie et les sciences du sport.

L'UCBL délivre près de 9250 diplômes chaque année et près de 80% de ses étudiants sont inscrits dans des filières professionnalisantes. Dans le secteur santé, les formations proposées permettent d'accéder à l'ensemble des professions médicales (médecins, dentistes, sages-femmes), pharmaceutiques et paramédicales (audioprothésistes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, psychomotriciens). Dans le secteur des sciences, l'université forme des techniciens supérieurs dans 11 spécialités au niveau DUT, des cadres intermédiaires dans 57 Licences professionnelles et des cadres supérieurs dans 111 Masters recherche et/ou professionnels, sans oublier les formations générales du niveau Licence au nombre de 17. De plus, 6 filières de Polytech Lyon, conduisent au diplôme d'ingénieur ; l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA) délivre le diplôme d'actuaire de Lyon. L'UCBL offre également une formation aux métiers de l'enseignement, avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

Environ 350 diplômes de doctorat sont délivrés chaque année, à l'issue d'une formation par la recherche dans les laboratoires de l'université, en co-tutelle avec des universités étrangères ou en collaboration avec les laboratoires des entreprises partenaires. L'université, à côté de la formation initiale, accompagne aussi bien les demandeurs individuels que les entreprises privées à travers la formation continue des cadres et techniciens lors de la réalisation de parcours de professionnalisation, de qualification professionnelle ou de validation des acquis de l'expérience.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 est une université multidisciplinaire dont la recherche va de la recherche fondamentale à ses applications (plus de 4 500 publications internationales par an et 40 dépôts de brevet, ce qui fait d'elle la première université française pour les dépôts de brevets).

Elle comprend actuellement 69 unités de recherche contractualisées dont les activités s'exercent en particulier dans les domaines de la santé, de l'environnement et des matériaux. Des regroupements au sein de structures fédératives de recherche favorisent, par la mise en commun de moyens et la pluridisciplinarité, l'émergence de nouvelles

thématiques, le développement de la valorisation et contribuent à l'enrichissement des formations liées. Les laboratoires, avec l'appui des filiales de valorisation Ezus Lyon1 et Lyon Ingénierie Projet (LIP), entretiennent des relations étroites avec les entreprises du secteur privé et répondent efficacement aux appels d'offres de recherche contractuelle nationaux et internationaux. L'université est impliquée dans plus de 80 projets européens et s'est lancée avec dynamisme dans le 7ème Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique de l'Union Européenne (PCRDT).

Avec près de 2 630 enseignants chercheurs et enseignants dont 700 exercent également en milieu hospitalier, plus de 1 700 personnels, l'UCBL est l'un des premiers employeurs publics de la région.

L'université Lyon 1 est une université multisite installée dans le Grand Lyon, à Bourg-en-Bresse ou encore à Saint Etienne, et contribue ainsi efficacement au développement des territoires de l'ouest de la région Rhône-Alpes. Ses 13 sites et 443 000m2 de surface bâtie sont organisés en quatre grands ensembles : quatre site de santé, deux sites de sciences, trois sites de l'IUT, et quatre sites de l'ESPE. Le site LyonTech-la Doua représente la part la plus importante du patrimoine de sciences de Lyon1 (soit environ 237 000m2 SHON).

II.2.3. L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon)

Située sur le Campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne, l'INSA de Lyon est l'une des plus Grandes Écoles d'ingénieurs françaises. Pluridisciplinaire et ouverte sur le monde, au cœur de l'espace européen de l'enseignement supérieur, elle forme en 5 ans des ingénieurs pluri-compétents, humanistes, innovants et dotés d'un esprit entrepreneurial. A la croisée des cultures et des savoirs, l'INSA de Lyon forme des ingénieurs résolument ouverts sur le monde et accueille des étudiants du monde entier en filières internationales de premier cycle, en cycle ingénieur, en formation doctorale ou dans le cadre de programmes conjoints qui débouchent sur des double-diplômes. L'école s'inscrit dans une dynamique permanente d'évolution et d'adéquation des enseignements avec les besoins des entreprises. Dans un monde en perpétuel changement, où l'économie de la connaissance est au centre des enjeux, le défi de l'INSA n'est plus de former uniquement les meilleurs ingénieurs français, mais, dans un contexte de mondialisation, de former les meilleurs ingénieurs européens. Soucieux de rester attentifs aux fonctionnements des milieux socio-économiques et de l'entreprise, l'INSA construit sur le campus un espace de recherche et de développement dont l'attractivité est reconnue dans le monde entier.

Ainsi, l'INSA de Lyon est un pôle d'excellence en recherche internationalement reconnu, partenaire de la compétitivité avec des laboratoires intervenant comme de véritables accélérateurs d'innovations. Intégrant priorités et besoins de ses nombreuses entreprises partenaires, l'INSA de Lyon anticipe et développe des solutions tant fondamentales qu'appliquées, à travers notamment des pôles de compétitivité et clusters ainsi que la participation active de ses laboratoires à des Instituts Carnot, preuve de son implication dans le monde économique. La recherche de l'INSA de Lyon contribue par sa recherche aux grands enjeux sociétaux actuels, enjeux transdisciplinaires et pluridisciplinaires :

- Energie pour le Développement Durable
- Transport : Structures, Infrastructures et Mobilités
- Société Numérique et Information
- Environnement : Milieux naturels, Industriels et Urbains
- Santé Globale et Ingénierie

en mettant en œuvre et en cultivant l'excellence dans les domaines scientifiques de l'ingénierie et au-delà: automatique et traitement du signal, biologie et pharmacologie, chimie et biochimie, informatique, matériaux, mathématiques, mécanique, nano- microtechnologies

et électronique, thermique, urbanisme. Cette excellence de ses recherches et la pertinence de ses projets de recherche a été largement reconnue dans le cadre des investissements d'avenir par la place importante de ses chercheurs dans les Laboratoires d'Excellence (LabEx) et les Instituts d'Excellence des Energies Décarbonées (IEED) ou avec l'accueil d'Equipements d'Excellence (EquipEx) qui complétant les nombreuses plateformes souvent labellisées déjà présentes.

L'INSA de Lyon en quelques chiffres :

Recherche et innovation

- 21 laboratoires de recherche
- 640 doctorants
- 25 M€ de chiffre d'affaires en recherche et développement en 2012

Formation

- Une formation en 5 ans post-bac avec 12 filières de formation d'ingénieurs et 4 sections culturelles et une section de sportifs de haut niveau
- 11 masters Recherche et 8 écoles doctorales
- 10 mastères spécialisés accrédités par la Conférence des Grandes Ecoles
- 5 700 étudiants (dont 4 700 élèves-ingénieurs) avec près de 1 300 diplômés chaque année (dont 950 ingénieurs et 150 docteurs)
- 30% de filles, 31% de boursiers, 30 % d'étudiants étrangers (81 nationalités représentées)

Personnels administratifs et techniques

- 650 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs
- 620 personnels (ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels de bibliothèques, sociaux et de santé)

Campus

- 134 000 m² de surface utile totale d'enseignement et de recherche
- 11 résidences (3 300 lits) et 3 pôles de restauration (1 000 000 de repas par an)
- 130 clubs et associations

II.2.4. L'Ecole de Chimie Physique Electronique de Lyon (CPE Lyon)

Etablissement d'enseignement supérieur associatif, CPE Lyon est une grande école d'ingénieur dont les fondateurs sont la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est, devenue la Fondation pour l'Université de Lyon, l'Université Catholique de Lyon et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Elle est liée par convention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 – UCBL (rattachement au sens de l'article 719-10 du code de l'Education, en mars 2009). CPE Lyon forme à Bac+5 des ingénieurs spécialisés soit en chimie et procédés industriels, soit dans les technologies de l'information et la communication (TIC). Elle est habilitée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé dans trois spécialités : chimie-génie des procédés, dite CGP, (formation initiale sous statut d'étudiant, formation continue), électronique-télécommunications-informatique, dite ETI, (formation initiale sous statut d'étudiant, formation continue) et informatique et réseaux de

communication, dite IRC (sous statut d'apprenti ou en formation continue). CPE Lyon héberge plusieurs unités de recherche mixtes avec le CNRS.

La mission de la filière Chimie et Procédés Industriels (CGP) de CPE Lyon est de former des ingénieurs polyvalents, aptes à évoluer dans les entreprises mondialisées ; les enjeux industriels sont ceux de la chimie, de la pharmacie, de l'énergie, des procédés industriels, et de façon générale toutes les nouvelles innovations de la chimie verte.

La mission de la filière Electronique Télécommunications Informatique (ETI et IRC) de CPE Lyon est de préparer des ingénieurs aux enjeux convergents des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier pour les applications embarquées, nomades, communicantes.

CPE Lyon forme 300 élèves par an ; elle a été reconnue 3 fois par le prix Nobel (Grignard : 1912 ; Chauvin : 2005 ; Jouzel : 2010), et a formé 2 académiciens de sciences (Basset ; Flandrin).

23% des étudiants de CPE Lyon sont boursiers d'Etat, et 15% apprentis. Le recrutement de CPE Lyon, qui allie classe préparatoire dédiée, concours, admission sur titre, Français et étrangers, est de grande diversité.

II.2.5. Cohérence du projet Quartiers Scientifiques avec les schémas pluriannuel de stratégie immobilière des établissements (SPSI)

La réalisation du projet LyonTech-la Doua dans le cadre de l'Opération Campus est un enjeu majeur identifié dans les SPSI des établissements UCBL et INSA de Lyon, établis en 2011.

Le projet Quartiers Scientifiques concerne une partie du patrimoine des deux établissements limitée au campus LyonTech-la Doua (l'UCBL a un patrimoine réparti sur 13 sites), et aux bâtiments d'enseignement et de recherche. L'opération est sans impact sur les locaux d'administration générale et les services communs des deux établissements. Le projet Quartiers Scientifiques ne remet aucunement en cause les engagements ou objectifs des établissements relatifs à leurs sites extérieurs ou aux locaux d'administration, de service, voire d'hébergement et de restauration pour l'INSA.

Le projet Quartiers Scientifiques, et principalement l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques répond aux objectifs principaux des établissements de mise en sécurité, de mise en accessibilité et de maintenance du patrimoine bâti. Il s'agit en effet des principaux travaux prévus au titre du contrat CREM (mise en sécurité, mise aux normes, amélioration des performances énergétiques), et dont le montage en contrat global permet d'en garantir le respect des objectifs.

Plusieurs projets sont identifiés dans les SPSI respectifs des établissements :

- **Rénovation des bâtiments Raulin et Chevreul**

Ces deux opérations, prioritaires pour l'UCBL, ont connu des difficultés de financement (identifiées dans le SPSI).

En application de l'avenant n°1 du 14 juin 2011 de la convention d'application du CPER 2007-2013, portant notamment sur l'opération « Restructuration du quartier Chimie » financée à hauteur de 4,8 M€ par l'Etat et 1,2 M€ par le Grand Lyon (relevé de conclusions et de décisions de la réunion CPER du 20 juin 2011), l'Université de Lyon et l'Université Claude Bernard ont fait le choix de soumettre le projet de réhabilitation de Chevreul Sud (Chevreul Nord ayant déjà fait l'objet de travaux) au titre du CPER. Ce projet a fait l'objet d'un dossier d'expertise validé par le CA de l'UCBL en 2012 mais n'a pas pu être financé en fin de CPER 2007-2013 et a donc été réintégré à la programmation de l'opération LyonTech-

la Doua de Lyon Cité Campus (compte rendu du comité de site ESR VE du CPER du 12 décembre 2012).

La réhabilitation de Chevreul Sud a été intégrée à l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques. Afin d'assurer dans les meilleurs délais la rénovation de ces locaux de recherche en Chimie, les établissements du site et l'Université de Lyon ont proposé le financement de cette opération au titre des intérêts anticipés ANR 2013. Madame la Ministre s'est engagée à en financer les études au titre des intérêts 2013. L'Université de Lyon demandera le financement des travaux au titre des intérêts ANR 2014 et 2015.

L'opération est donc toujours identifiée comme prioritaire, incluse dans le périmètre de financement du Plan Campus et sera réalisée de manière anticipée sur crédits ANR (voir Dossier d'Expertise dédié).

Les travaux de rénovation de Raulin seront quant à eux terminés prochainement par l'UCBL, dans le but notamment d'y installer dès que possible le laboratoire LHCEP, actuellement localisé dans un bâtiment accueillant de l'enseignement (bâtiment Berthollet).

- **Restructuration du bâtiment Berthollet**

Comme précisé dans le SPSI de l'UCBL, la réception des travaux Raulin et Chevreul (prévue de manière anticipée par rapport aux travaux de réhabilitation CREM), permettra la libération du bâtiment Berthollet par la recherche, au profit de l'enseignement.

La réalisation de deux plateaux supplémentaires d'enseignement au sein du bâtiment Berthollet a été intégrée à l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques. Elle permettra notamment d'assurer une cohérence de traitement entre les bâtiments Mendel, Oméga et Berthollet qui ne forment qu'un seul ERP au titre de la règlementation sécurité incendie. Cette restructuration permettra la réorganisation du plateau de formation en Biologie et également la libération des locaux d'enseignement préfabriqués de l'UCBL (objectifs identifiés au SPSI).

NB : Il faut préciser ici que le projet de dédier le bâtiment Berthollet à l'enseignement pourra se réaliser dans le cadre du projet Quartiers Scientifiques. Il n'est cependant plus envisagé de dédier les bâtiments Oméga et Nautibus à l'enseignement, afin de limiter les déménagements d'unités et donc les investissements.

- **Opération 1er cycle INSA**

Si l'opération Quartiers Scientifiques ne concerne que les locaux d'enseignement (2nd cycle) et de recherche de l'INSA, elle s'inscrit toutefois dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération 1er cycle de l'INSA, identifiée et décrite dans le SPSI de l'INSA.

En effet, afin d'optimiser le phasage du relogement du département d'enseignement GMD, le projet Quartiers Scientifiques prévoit la réalisation d'une construction neuve au sein du pôle mécanique du quartier Ingénierie permettant ce relogement.

Le projet participe également à une meilleure connaissance et gestion des bâtiments, avec notamment la réalisation de nombreux diagnostics à commencer par l'établissement de plans de géomètre mis à jour, et conformes aux chartes graphiques de l'outil de gestion dont se sont dotés les établissements.

II.3. CONTEXTE ET ENJEUX URBAINS ET IMMOBILIERS DU CAMPUS LYONTECH-LA DOUA

Le campus LyonTech-la Doua est situé au nord de la commune de Villeurbanne et à proximité immédiate de Lyon. L'aménagement du campus a démarré en 1957 avec la création de l'INSA, puis a fait l'objet de phases successives avec notamment l'installation de l'Université Lyon 1 en 1963.

D'une surface de 100 ha, le campus compte 22 000 étudiants et regroupe 40% du potentiel scientifique lyonnais avec 80 laboratoires de recherche, 1500 chercheurs, 1300 doctorants et 26 000 personnes travaillent sur le site.

Il est le 1er site d'enseignement et de recherche en France pour la collaboration avec l'industrie, avec 31 M€ de contrats réalisés.

II.3.1. Desserte et accès

Desserte

Le site est desservi :

- Par les transports en communs :
  - Bus,
  - Tramway : Lignes T1 et T4 traversant le site dans le sens ouest-est et proposant 6 arrêts (dont leur terminus).
- Par des voies routières reliant la périphérie au cœur de l'agglomération lyonnaise :
  - Au nord et à l'est par le Boulevard Laurent Bonnevay et le Boulevard périphérique Nord,
  - A l'ouest par le Boulevard de Stalingrad,
  - Au sud par le Boulevard du 11 novembre 1918 et l'Avenue Albert Einstein.
- Par une voie traversante Nord-Sud (Avenue Gaston Berger) entre le Boulevard Laurent Bonnevay a nord et le Boulevard du 11 novembre 1918 et l'Avenue Albert Einstein au Sud. L'Avenue Gaston Berger constitue un axe fort de liaison du Campus au sud avec Villeurbanne.
- Par le boulevard Niels Bohr au Nord du campus

Toutes les autres voies du campus supportent des trafics plus réduits et essentiellement liés à l'activité propre et à la desserte interne de l'Université.

Piste cyclable : Les pistes cyclables sont aménagées sur les voies structurantes qui contournent le périmètre du campus. De nombreuses stations Vélo'V sont installées dans et autour du campus.

Stationnements

- capacité actuelle des parkings : 2150 places en accès libre et 1850 places en accès contrôlé
- capacité à terme (Schéma Directeur Dumétier – en cours d'approfondissement) : réduction d'environ 25%, soit 3000 places, avec un maintien d'une offre répartie uniformément sur l'ensemble du campus, une réorganisation de l'offre au niveau de l'entrée INSA Einstein et en cœurs de quartiers, ainsi que de nouveaux aménagements ou une nouvelle organisation de certains stationnements existants.

Accès

Plusieurs points tous modes permettent l'entrée sur le Campus :

- Les trois accès principaux (tous modes) du campus localisés sur Le Boulevard du 11 novembre 1918 et l'Avenue Albert Einstein depuis le sud ;
- Deux entrées secondaires localisées au Nord sur le Boulevard Laurent Bonnevay ;
- Plusieurs points d'entrée au niveau des voies de desserte internes.

II.3.2. Composition urbaine

Bien que des améliorations aient été apportées ces dernières années, l'ouverture et l'intégration du campus de LyonTech-La Doua restent à réaliser. Pour renforcer l'ouverture du campus sur la ville mais aussi sur le parc de la Feyssine, le schéma directeur propose une hiérarchisation des entrées et des portes tout autour du campus.

La création d'une nouvelle façade urbaine Sud est le second point d'accroche du campus avec Villeurbanne. Elle se traduit par :

- la composition d'une façade en alignement le long du boulevard du 11 Novembre, composée cependant avec des vides pour maintenir des percées visuelles et végétales, qui constituent, elles aussi, des liens ville/campus et des «appels visuels» depuis le boulevard vers le campus
- la valorisation des abords de la porte INSA/ Einstein par l'implantation d'un bâti qui, à long terme, permettrait de compléter la perception d'une façade urbaine sur l'avenue Einstein tout en requalifiant la porte INSA/Einstein
- un principe de mixité habitat/services/ activités le long de cette façade

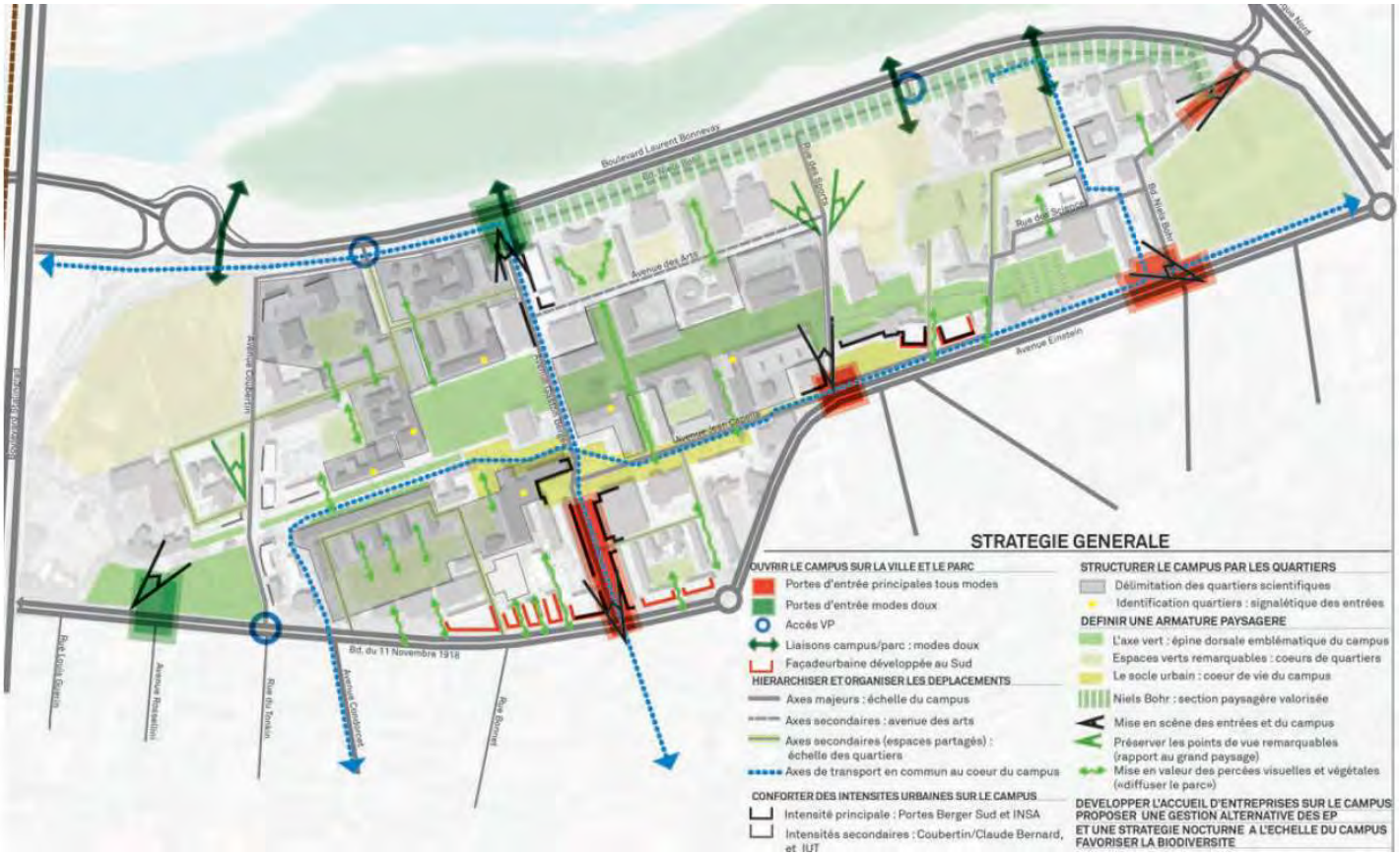

Figure 6 : composition urbaine - Schéma Directeur Dumétier *(en cours - validation prévue décembre 2013)*

II.3.3. Les bâtiments

On distingue plusieurs périodes de construction des bâtiments du campus toutefois une grande majorité a été construite entre 1957 et 1970.

La volonté de l'architecte Jacques Perrin-Fayolle était de donner pendant les premières phases de développement du campus une identité architecturale forte, immédiatement lisible en façade pour chacune des deux composantes du campus avec des bâtiments où le métal prédomine en façade pour l'INSA et en béton pour la faculté des Sciences.

II.3.4. Situation juridique du foncier.

Le foncier et le bâti du patrimoine occupé par l'UCBL et l'INSA appartiennent à l'Etat, et les établissements occupants en sont affectataires.

Une réflexion est en cours pour un transfert de domanialité de certaines voiries du campus vers le Grand Lyon (hors opération).

II.3.5. Contraintes réglementaires et architecturales

Plan Local d'Urbanisme

Le campus LyonTech-la Doua est situé en zone urbaine USP du PLU de la commune de Villeurbanne.

La zone USP est une zone spécialisée destinée à couvrir les sites d'implantation des principaux services publics quel que soit leur mode de gestion, publique ou privée, assurant une fonction collective (administration, sécurité, défense, éducation, transport public, santé, hospitalier, sportif, culturel, sociaux, recherche, poste et télécommunication, ...).

Figure 7: Extrait PLU Grand Lyon – Commune de Villeurbanne

Risque d'inondations

Villeurbanne est concernée par un PPRN pour les inondations du Rhône.

Une frange nord du campus est inscrite dans une zone d'inondation rapide par rupture de digue (orange) toutefois la majorité du campus, comprenant l'ensemble des bâtiments du périmètre de l'opération CREM, est inscrite dans une zone de remontée potentielle de nappe et réseau (vert clair). Cette zone n'est soumise à aucune restriction particulière.

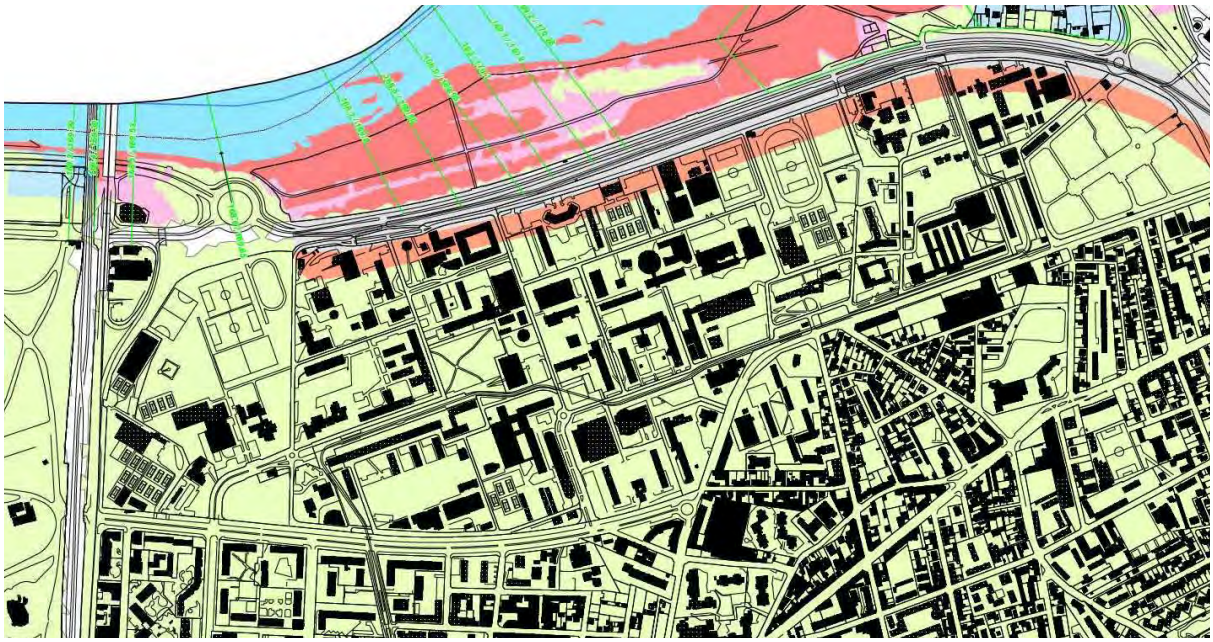

Figure 8: Extrait zoning PPRI

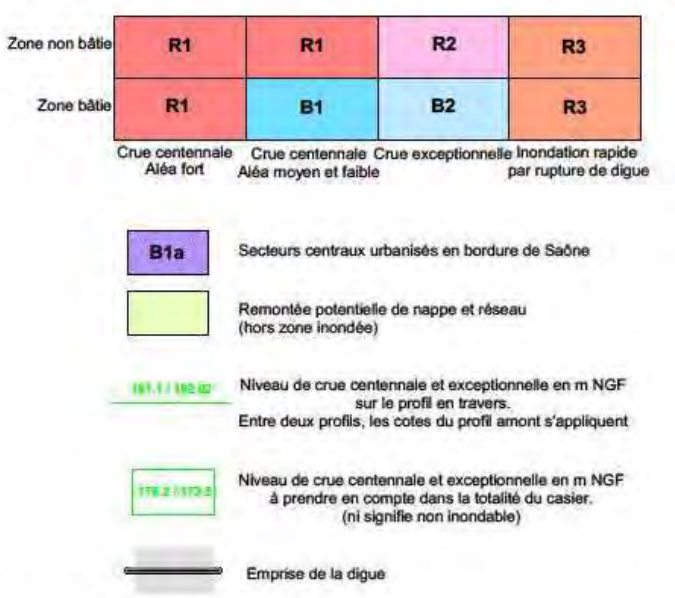

Zone rouge R3

La zone rouge R3, relative au risque rupture de digue, est matérialisée par une bande de précaution de 100 m de large comptée à partir du pied de digue intérieur.

Cette mesure est justifiée par le fait que la submersion d'une digue ou sa rupture entraîne des phénomènes violents en arrière de celle-ci, pouvant mettre en danger les biens et les personnes.

Ce zonage est retenu pour les digues de Vaulx en Velin, la rocade Est, l'A42 et le boulevard Laurent Bonnevay en raison de leur rôle dans la protection des lieux habités. En considération des particularités liées au boulevard Laurent Bonnevay et à la zone de Villeurbanne qu'il protège, cette bande a été réduite à 50 m.

Réglementation de la zone rouge R1, R2 et R3

Dans les zones R1, R2 et R3 sont interdits tous les travaux, constructions, installations non autorisés spécifiquement au chapitre II.2. du règlement PPRI. Parmi les projets autorisés, on peut citer notamment :

- les travaux d'aménagement, d'entretien et de gestion des bâtiments et ouvrages existants préalablement à la date d'approbation du PPRN et les travaux destinés à réduire les risques sous réserve de ne pas aggraver la vulnérabilité.
- la reconstruction, la surélévation, l'extension, le changement de destination des constructions existantes dans les limites précisées au chapitre des prescriptions.

Parmi les prescriptions, plusieurs sont directement applicables au projet :

Seront autorisés dans la mesure où ils sont effectués au-dessus de la cote centennale, les travaux suivants :

- L'extension limitée à 20 m² d'emprise au sol (superficie totale accordée une seule fois pour l'ensemble des permis déposés pour une habitation après approbation du PPRN).
- Les reconstructions, sous réserve de la non aggravation de la vulnérabilité, avec une emprise au sol limitée à l'emprise au sol du bâtiment existant plus 20m², et un nombre d'étages identique.

- Sur le territoire du Campus de LyonTech-la Doua, et dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, le réaménagement/reconstruction d'un ensemble de bâtiments pourra être autorisé en considérant la somme des emprises au sol, redistribuée en une ou plusieurs unités bâties, dans les conditions exposées ci-avant. Cette opération devra s'accompagner de mesures de réduction de la vulnérabilité globale ainsi que de mesures de sauvegarde des biens et personnes.

II.3.6. Le Schéma directeur immobilier de développement du campus

Depuis la labellisation du campus LyonTech-la Doua, l'Université de Lyon et les établissements ont mené de manière collégiale un ensemble d'études incontournables au lancement du programme des travaux d'envergure que représente la réhabilitation du campus. Ainsi, dès la fin 2008, l'UdL a lancé la mise à jour du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement du campus. Ce schéma fait actuellement l'objet d'une révision et réaffirme l'organisation du campus en quartiers. Il présente la localisation des projets de construction dans l'objectif affiché de réaliser un Eco campus démonstrateur. Ce schéma affirme notamment une stratégie globale et cohérente de gestion des eaux pluviales.

Le principe de l'organisation du campus en Quartiers Scientifiques

Dans un souci de visibilité du positionnement scientifique du campus, le projet participe au remembrement du site autour de six quartiers scientifiques inter-établissements ; Chimie, Biologie et environnement, Physique et nanotechnologies, Sciences et Technologies de l'Information, Ingénierie, Mathématiques.

Chaque quartier regroupe laboratoires et enseignement d'une même thématique afin de favoriser les rapprochements scientifiques et le fonctionnement quotidien de tous ses usagers.

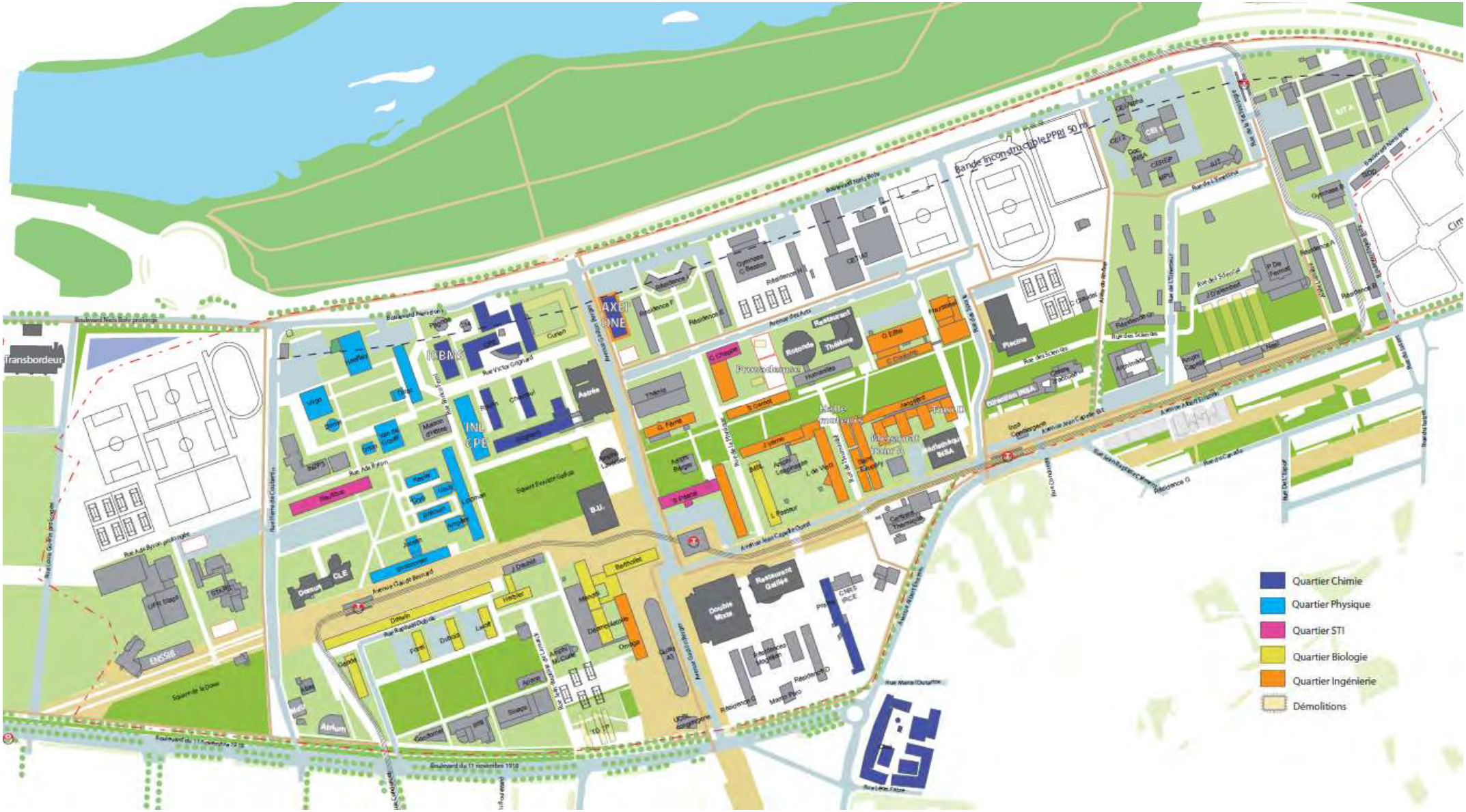

Figure 9 : les Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua

Principes environnementaux

Porté par le contexte du Grenelle de l'environnement, le projet Lyon Cité Campus s'inscrit dans le développement durable avec une volonté d'exemplarité. Pour cela, Lyon Cité Campus a choisi de mettre prioritairement la focale sur 3 objectifs : la mobilité durable, la maîtrise des consommations d'énergie et la gestion des eaux pluviales en réalisant des constructions et réhabilitations exemplaires, l'intégration des sites universitaires dans la ville, afin de favoriser leurs relations physiques, sociales, économiques et culturelles tout en optimisant la consommation des espaces.

Dans le cadre du projet de réhabilitation des quartiers scientifiques, l'objectif annoncé porte sur la réduction de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. La réhabilitation des bâtiments existants visera une réduction de 40 % de la facture énergétique, de 30% de la consommation d'énergie primaire et de 75 % de réduction des émissions de CO2 pour anticiper l'objectif facteur 4. Les réhabilitations seront soumises en grande majorité à la RT Globale, avec un objectif d'atteinte du niveau RT globale -10%.

Parallèlement à cette opération qui focalise ses enjeux essentiellement sur les bâtiments, d'autres projets sont menés à l'échelle globale du campus sur les questions environnementales.

Le schéma directeur réalisé par Lipsky et Rollet, datant de novembre 2009, décrit ces objectifs environnementaux et précise les axes prioritaires sur lesquels devra reposer l'aménagement du site afin de tendre vers un développement « éco-campus ». Ce schéma directeur est actuellement en cours d'approfondissement avec le groupement Dumétier.

Parmi ces priorités on peut citer :

- La densification du site

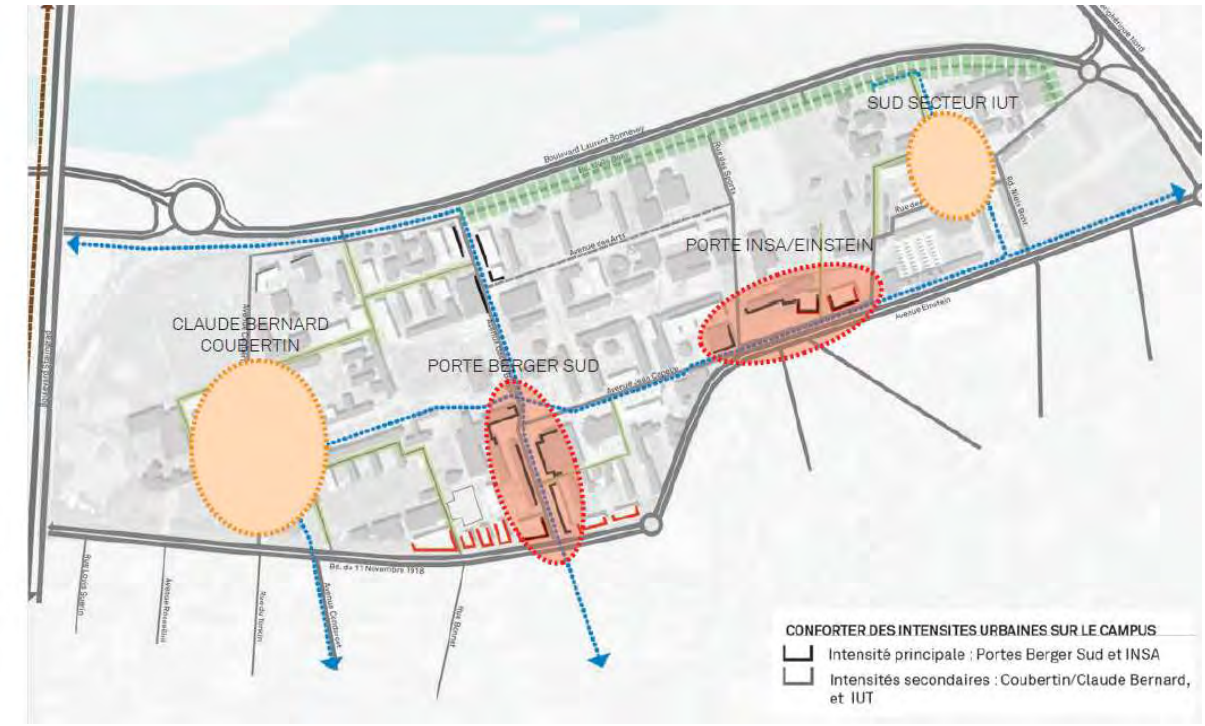

Figure 10: Intensités urbaines sur le campus - Schéma Directeur Dumétier *(en cours - validation prévue décembre 2013)*

Afin de contrôler l'urbanisation du site, le schéma directeur propose d'organiser la densification en identifiant 3 catégorises de sol : les grandes réserves, les sites d'extension et les toitures. Les grandes réserves sont des morceaux de territoires qui devront permettre

d'organiser le développement futur du campus en relation avec Villeurbanne et devront être mises à disposition de grandes opérations uniquement (ex. : nouvelle école, programmation partagée avec la ville…).

- La gestion de l'eau

Le schéma directeur identifie 3 catégories de situations à optimiser : l'eau de pluie des toitures, l'eau de pluie des surfaces de stationnement et l'eau de pluie de l'axe vert Est-Ouest. La récupération des eaux de pluies des toitures pour utilisation dans les sanitaires est encouragée. Une gestion alternative des eaux pluviales est souhaitée, notamment au travers la mise en œuvre de noues d'infiltration filtrantes et la plantation d'arbres de haute tige le long de l'axe central Est-Ouest.

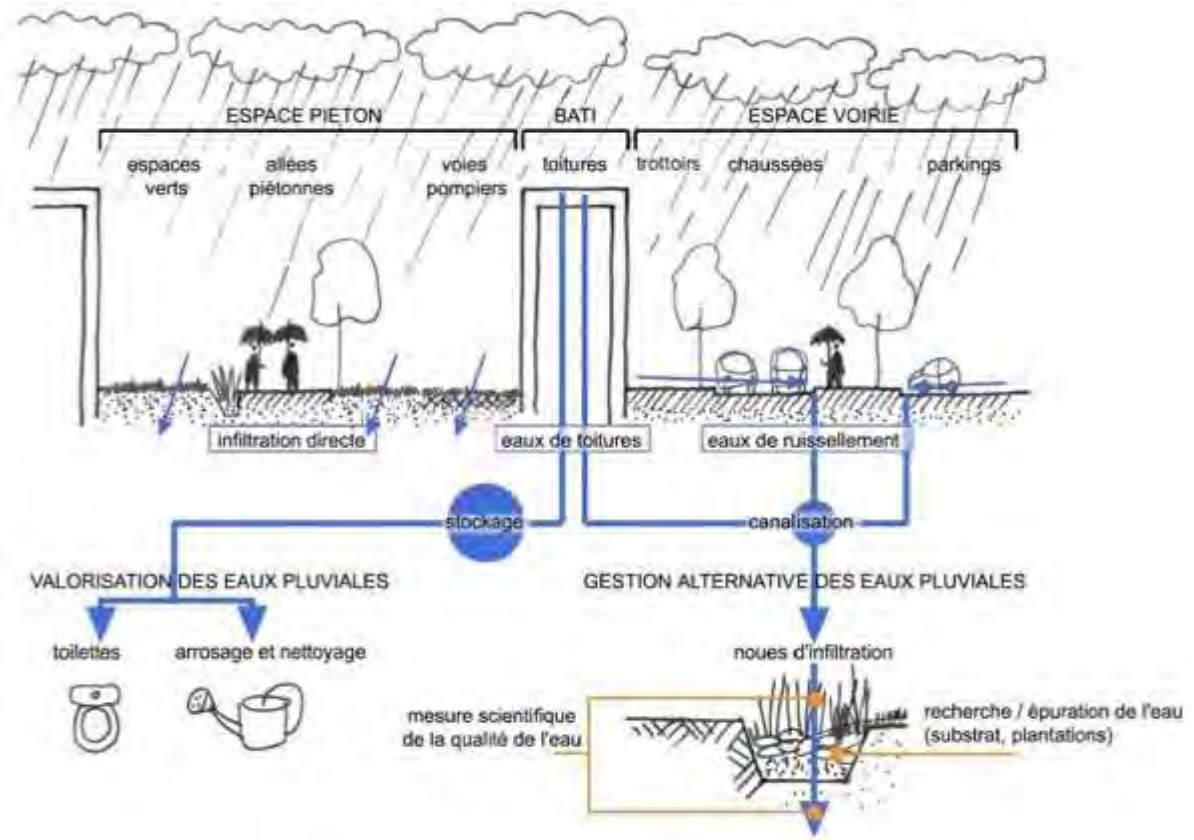

Figure 11: Gestion de l'eau, source : SD Lipsky+Rollet, novembre 2009

- La gestion des flux (véhicules et modes doux)

Le schéma directeur prévoit les dispositions suivantes :

- La restructuration du réseau véhicule de manière à marquer les axes majeurs et à pacifier les axes secondaires.
- La réduction des stationnements est projetée à moins 50% en faveur du développement des modes doux.
- Le déploiement du réseau cyclable est prévu au sein du site et en continuité avec l'agglomération.
- Les cheminements piétonniers sont développés et renforcés.

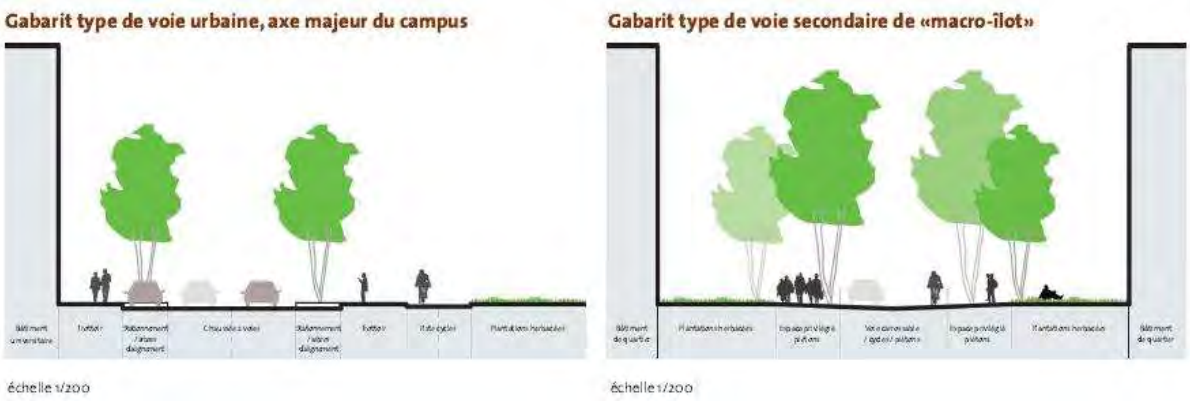

Figure 12: Gestion des flux, source: SD Lipsky + Rollet, novembre 2009

- La trame verte

Le domaine scientifique de la Doua jouit d'un patrimoine végétal considérable. Le schéma directeur propose de valoriser cette masse végétale et la rendre structurante. Ainsi le premier objectif est de souligner la hiérarchie du maillage viaire et piétonnier au travers la composition d'alignements d'arbres continus. Le second objectif est de renforcer et de prolonger l'Axe vert afin d'offrir une continuité entre les espaces verts du campus. Ceci se traduit par la mise en place d'une trame verte, dont la cartographie est représentée ci-dessous.

Figure 13: Trame verte, source: SD Lipsky + Rollet, novembre 2009

II.3.7. Analyse environnementale du site

Contexte réglementaire

A l'initiative de l'UDL, le campus LyonTech-la Doua est actuellement soumis à une procédure d'évaluation environnementale visant à doter le territoire d'un document de référence sur son état environnemental actuel et à venir prenant en compte l'ensemble des plans et projets aujourd'hui connus.

A une échelle plus opérationnelle et dans le cadre du projet de réhabilitation des quartiers scientifiques, une démarche d'étude d'impact est également en cours, le projet étant potentiellement soumis à cette procédure.

Ces documents permettront de porter à la connaissance du maître d'ouvrage, des différentes équipes de maîtrise d'œuvre et de tout intervenant les spécificités et sensibilités environnementales du site, ses grands enjeux, ainsi que les mesures préconisées pour minimiser au maximum les éventuels effets négatifs des différents projets sur l'environnement du campus.

Avancement de l'analyse environnementale du site

L'analyse environnementale de site a débuté à l'été 2013. Elle comprend notamment une phase de diagnostic sur une année complète.

Pour autant, certaines caractéristiques peuvent déjà être soulignées :

Le site se situe en milieu urbain à périurbain. Il est concerné de ce fait par les conditions environnementales propres à ce type d'espace : qualité de l'air, ambiance acoustique cadre architectural et paysager, … Il reste cependant, relativement épargné par certaines nuisances du fait de son isolement relatif du reste de la ville. En effet, le campus n'est pas traversé par des axes de mobilité importants, à l'exception du tramway, et les principaux flux qui le traversent sont des flux de desserte.

La structure du campus, composée assez largement d'espaces verts, ainsi que sa situation à proximité du Rhône et de parcs et espaces naturels et surtout, la présence du site Natura 2000 FR8201785 (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage) juste à l'ouest laisse pressentir une forte valeur fonctionnelle et stationnelle des milieux naturels en présence. Un diagnostic faune-flore à l'échelle du campus est en cours.

Le campus, situé au pied de la digue du périphérique Laurent Bonnevay, est protégé par celle-ci du risque inondation classique mais est soumis en revanche à un risque d'inondation rapide en cas de rupture de l'ouvrage et d'inondation par remontée de nappe.

III. PRESENTATION DE L'OPERATION QUARTIERS SCIENTIFIQUES

III.1. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet des Quartiers Scientifiques s'inscrivent dans les objectifs généraux de l'Opération Campus pour le site.

Le projet consiste en une réhabilitation-requalification globale des bâtiments du campus et en une restructuration des activités de recherche en quartiers scientifiques (mathématiques, physique et nanotechnologies, chimie, biologie et environnement, ingénierie, sciences et technologies de l'information), regroupant les équipes des différents établissements du campus.

Dès 2009, l'UDL a lancé un nouveau Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement du campus, pour traduire ce projet. Ce schéma est en cours de mise à jour et d'approfondissement. Sa validation est prévue en décembre 2013.

Les principes sont les suivants :

- Ecocampus exemplaire et démonstrateur :
  - Rénovation énergétique des bâtiments, sécurité et accessibilité (dotation Etat),
  - Aménagement des espaces extérieurs (Axe vert sur intérêts 2011-2012; implication Grand Lyon),
  - Infiltration des eaux pluviales (Axe vert, réhabilitation du bâti),
  - Réseau de chaleur (optimisation et mutualisation avec le réseau de chaleur urbain),
  - Zones d'expérimentation et de suivi (sur les aménagements urbains, les bâtiments, la mobilité, etc),
  - Mobilités douces (Axe vert, PDIE, etc.),

- Restructuration du campus autour de quartiers scientifiques, en intégrant une exigence de sobriété et d'intelligence de l'opération :
  - Rationaliser les déménagements et réaménagements, au profit des réhabilitations de bâtiments,
  - Maintenir la cohérence avec les projets engagés (INL, Mécamat, 1er Cycle, Plateforme Moteur, départs vers Rockefeller),

- A l'échelle des quartiers scientifiques, poursuite de la dynamique d'animation et de mutualisations :
  - Mise en œuvre du positionnement scientifique et de l'approche croisée entre disciplines et enjeux sociétaux,
  - Mutualisation de locaux de stockage, etc

- Ouverture économique :
  - Outil de collaborations recherche / industrie : Axel'One, Provademse, expérimentations sur l'écocampus,
  - Développement de l'accueil d'entreprises,

- Ouverture sur la ville :
  - Schéma directeur campus / Schéma de référence du secteur 11 Novembre / Salengro (frange sud du campus),
  - Etude déplacements, projets transports en commun,
  - Accueil d'entreprises sur le site.

III.2. NOUVELLES ORIENTATIONS DU PROJET EN PHASE PROGRAMME

L'avancement des études juridiques, financières et techniques et, notamment, la réévaluation des coûts de réaménagement prévus et la nécessité de traiter des problèmes de tenue au feu des structures, révélés par les diagnostics structure, ont amené l'Université de Lyon et les établissements à redéfinir les priorités du projet tout en conservant son ambition globale au cours de la phase de programmation (mai-juin 2013).

En effet, face aux nouveaux défis techniques et financiers, l'Université de Lyon et les établissements ont fait le choix, conjointement, d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et les performances énergétiques d'un maximum de bâtiments, en conservant l'ambition initiale du projet.

Ce choix est celui de la raison : il permet de réhabiliter de façon durable tout en préservant la notion de quartiers scientifiques.

Ainsi, la priorité a été portée sur la mise en sécurité des bâtiments et sur leur amélioration énergétique, conformément à la demande du MESR et à l'objectif d'éco campus.

Les regroupements des équipes de recherches, tels qu'initialement imaginés, ont été limités car ils représentaient des coûts très importants de déménagements, d'opérations tiroirs, de réaménagements intérieurs et conduisaient à réaliser plus de constructions neuves.

Cette rationalisation des regroupements se fait au profit d'une réhabilitation d'un plus grand nombre de bâtiments. Ce choix, présenté ci-après, facilite le phasage des travaux en réduisant les interdépendances entre bâtiments, et permet de définir des tranches conditionnelles à affermir au fur et à mesure de l'affinement des coûts de mise en sécurité, des conditions d'emprunt, de l'évolution réelle de l'inflation.

Les nouvelles orientations du projet sécurisent ainsi fortement le projet.

III.3. AFFIRMATION DES QUARTIERS SCIENTIFIQUES

Le principe initial d'identification des quartiers scientifiques, présenté dans le projet Lyon Cité Campus en novembre 2008 est conservé (voir plan présenté en annexe 3), mais sa matérialisation initialement prévue dès la première phase des travaux s'adapte à la double nécessité du respect de l'enveloppe financière et de limitation des déménagements, des phasages et des opérations tiroirs entrainant des surcoûts et des contraintes fortes au fonctionnement des unités dans les travaux.

Le schéma directeur d'aménagement du campus traduit cette ambition de renforcer cette identification par un traitement urbain, signalétique et architectural adapté.

Les regroupements d'unités ne peuvent être tous réalisés dans le cadre de l'opération Réhabilitation des Quartiers Scientifiques. Toutefois, l'opération amorce de manière significative ces regroupements, notamment avec les quelques constructions neuves (INL-CPE, Chimie-Bio (ICBMS), Tour D, et Tour Mécamat du CPER). Les équipes de recherche seront désormais implantées au sein des quartiers scientifiques, par thématiques de recherche et non plus par rattachement historique à un établissement.

L'opération de réhabilitation participe également au renforcement de la visibilité de ces Quartiers Scientifiques et à leur excellence, par la création ou le renforcement de plusieurs plateformes partagées à l'échelle des quartiers :

- Création de la plateforme Symbiotron au sein du quartier Biologie
- Développement de la plateforme PARMIC au sein du quartier Biologie
- Développement de Centre Commun de RMN au sein du quartier Chimie
- Ou encore la construction de la Plateforme partenariale Axel'One Campus à l'interface des quartiers Chimie et Ingénierie (construction neuve LCC)

De plus, les réflexions engagées au sein des quartiers ont permis d'identifier des optimisations et des mutualisations possibles, et les dispositifs de concertation mis en place (comités de quartier scientifique) ou les fédérations existantes permettront de faire progresser ces logiques inter-établissements.

Le fonctionnement en Quartiers Scientifiques est notamment mis en œuvre pour améliorer la qualité de service et de sécurité au sein des unités de recherche et d'enseignement, avec la réalisation dans un premier temps de locaux de stockage communs par quartier des déchets dangereux (biologiques, chimiques, radioactifs et autres DID…). Une réflexion sur la gestion des produits et gaz à l'échelle des quartiers est également engagée.

III.4. PRESENTATION DES OPERATIONS CONSTITUANT LE PROJET DES QUARTIERS SCIENTIFIQUES

Le projet Quartiers Scientifiques comprend majoritairement la réhabilitation de bâtiments, une part restreinte de constructions neuves et quelques déménagements d'entités.

Il fait l'objet, dans le cadre du financement par la dotation Etat :

- d'une **opération de réhabilitation** (objet du présent dossier), en contrat global CREM
- d'une opération de construction neuve **TOUR D** réalisée en MOP
- d'une opération de construction neuve **Chimie Bio (ICBMS)** réalisée en MOP
- d'une opération de réhabilitation **CHEVREUL** réalisée en MOP

Le projet des Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua comprend également plusieurs opérations de constructions neuves ou de réhabilitation, dont certaines participent au projet de restructuration des quartiers scientifiques, dont le financement n'est pas assuré par les intérêts de la dotation Opération Campus (financement collectivités, financement anticipés ANR, financement CPER). Les opérations faisant partie intégrante du projet Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- **INL/CPE**

26.6 M€ - Maître d'ouvrage Département – Financement Département et Région

L'opération INL/CPE est la principale opération de construction neuve, permettant la libération de locaux en vue de la réhabilitation des autres bâtiments du Campus. La livraison au plus tôt de ce bâtiment est un enjeu majeur.

En effet, la filière électronique de CPE occupe aujourd'hui des locaux dans le bâtiment Curien, voué à l'accueil de la Chimie et dont l'état actuel nécessite des travaux lourds de mise en sécurité totale (réhabilitation et démolition partielle). De même, les locaux occupés par l'INL dans le bâtiment Pascal sont nécessaires au relogement d'entités actuellement localisées dans des zones à réhabiliter (bâtiments Verne et Vinci).

Le déménagement des entités INL et CPE Electronique est donc un préalable à plusieurs opérations de réhabilitation voire de démolition (Curien).

- **Plateforme Moteurs**

4.3 M€ - Maître d'ouvrage INSA – montage conception réalisation - Financement Etat - Opération anticipée

Afin d'entamer les opérations de réhabilitation du quartier Ingénierie et de permettre la réalisation de l'opération CPER Mécamat sur le campus LyonTech-la Doua, il est nécessaire de construire un bâtiment pour héberger les bancs moteurs existant à l'INSA de Lyon : la plateforme moteurs. La phase travaux de cette opération en conception réalisation a débuté en juillet 2013.

- **Mécamat – Tour A Mécanique**

11.95 M€ - MOP INSA – financement Région et CPER (Région, Grand Lyon, Etat)

L'opération Mécamat est destinée au regroupement du laboratoire de mécanique LaMCoS dans un seul bâtiment et la libération d'espaces occupés pour le relogement du premier cycle de l'INSA. En effet, plusieurs bâtiments (« le peigne ») du 1er cycle de l'INSA seront démolis dans le cadre d'une opération en MO INSA, ce qui implique le relogement de plusieurs activités.

Le projet Mécamat est inscrit au CPER, pour un montant de 6,75 M€. Ce montant est complété par la région Rhône-Alpes à hauteur de 5,2 M€ dans le cadre de Lyon Cité Campus pour permettre la construction du bâtiment. Le projet est articulé avec la réhabilitation du quartier ingénierie et avec le projet Plateforme moteurs.

Les études de conception ont débuté à l'été 2013.

- **Premier Cycle INSA**

7,76 M€ - MOP INSA – financement CPER (Région, Grand Lyon, Etat)

Ce projet CPER a pour origine la nécessité de détruire 4 corps de bâtiments dédiés au premier cycle de l'INSA et entièrement vétustes. Il est composé de deux tranches opérationnelles :

- Tranche1 : réhabilitation des façades et couvertures du bâtiment d'Alembert – travaux en cours, réception prévue octobre 2013
- Tranche 2 : restructuration intérieure complète du bâtiment d'Alembert à la suite du déménagement du LAMCOS et de GMD, avec réorganisation du rez-de-chaussée du bâtiment Fermat en périphérie ouest des deux grands ateliers centraux et création de cinq salles de TD en rez-de-chaussée du bâtiment Neel.

La démolition des 4 bâtiments vétustes interviendra après réalisation de cette seconde tranche. Son financement n'est pas assuré à ce jour. Toutefois, l'INSA s'engage à la

libération complète des bâtiments dès réception de la seconde tranche de travaux. S'ils ne peuvent être démolis immédiatement, les bâtiments en peigne ne seront plus exploités.

A ces opérations s'ajoutent deux opérations de développement économique, visant à renforcer la collaboration entre recherche et industrie, et s'inscrivant pleinement dans la logique de constitution des Quartiers Scientifiques :

- **Axel'One**

5,75 M€ - MOP Grand Lyon - financement collectivités

Afin d'accueillir des projets de Recherche et Développement dans les domaines des procédés propres et des matériaux, un nouveau bâtiment de 2000 m² SHON intégrant 48 « kits » de 15 m² environ, mis à disposition principalement sous forme de laboratoires et de petits halls, sera construit.

Le projet immobilier Axel'One Campus, d'un montant de 5,75 M€, est financé par la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Grand Lyon, ce dernier prenant également en charge la maîtrise d'ouvrage. Le concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

- **PROVADEMSE**

Montage financier et opérationnel en cours
5,1M€ - MOP INSA – financement collectivités

La plateforme PROVADEMSE, centre de compétences et de ressources mutualisées au service des éco-entreprises innovantes dans les domaines stratégiques des ECOTECH/CLEANTECH, est actuellement hébergée par l'INSA, dans des locaux d'ores et déjà saturés. Le projet de construction neuve pour Provademse au sein du pôle Ingénierie Environnementale permettra de rendre plus lisibles et visibles les compétences de Provademse et surtout d'accueillir un volume de projets supérieur nécessaire et correspondant au développement de la plateforme.

Alors que le constat est fait que le concept d'hôtel à projets aux interfaces des disciplines, tel qu'imaginé dans le cadre l'élaboration du projet Lyon Cité Campus en 2008 a du mal à se concrétiser et se heurte à la difficulté de valider un modèle économique pérenne, il apparaît plus cohérent aujourd'hui de capitaliser sur un outil existant et déjà mature, bien ancré sur le campus, et en phase avec notre stratégie d'y développer les collaborations recherche / industrie.

La proposition est donc faite de réorienter une part des crédits Lyon Cité Campus de la Région Rhône-Alpes et du Grand Lyon initialement fléchés sur l'hôtel à projets LyonTech-la Doua au profit de la création d'un immobilier pour la plateforme Provademse, qui possède cet avantage d'avoir déjà fait la preuve de son intérêt et de sa viabilité. Cette décision devrait être actée à l'automne 2013 lors du prochain comité de pilotage Lyon Cité Campus.

Le plan de repérage des opérations figure en Annexe 3.

III.5. OBJECTIFS DE L'OPERATION DE REHABILITATION DES QUARTIERS SCIENTIFIQUES

L'opération CREM (Conception-Réalisation-Maintenance) concerne 22 bâtiments représentant un total d'environ 135 500 m² SHON.

Le périmètre de l'opération est constitué :

- D'une tranche ferme comprenant 12 bâtiments prioritaires à traiter soit 72.000 m² SHON environ ;
- De plusieurs tranches conditionnelles comprenant 10 bâtiments soit 63.500 m² SHON environ ;

Le plan de repérage des bâtiments concernés figure en Annexe 3.

L'opération CREM est une opération concentrée sur les bâtiments et leur périmètre extérieur immédiat. Elle s'organise autour des axes d'intervention suivants :

- L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et du confort des occupants ;
- La mise aux normes handicapés et la mise en sécurité des bâtiments du périmètre ;
- Le regroupement des équipes scientifiques et des équipements autour d'axes structurants avec une forte intégration de la formation et de la recherche. Ce regroupement s'effectuera autour de la notion et d'une logique de fonctionnement de quartiers.

  Ce regroupement implique la réalisation de transferts d'équipes et de fonctions entre bâtiments du périmètre CREM comme entre bâtiments du périmètre CREM et des bâtiments hors de ce même périmètre.
  Certain de ces transferts nécessiteront des travaux de restructuration pour adapter les locaux à leurs nouvelles fonctions, d'autres seront sans travaux.
- La sécurisation et l'organisation des circuits de collectes des déchets d'activité des espaces scientifiques autour d'une gestion mise en place à l'échelle des quartiers ;

III.5.1. Les bâtiments concernés par l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques

Ces bâtiments ont été construits dans les périodes 1957-63 et 1964-70.

Les formes sont homogènes, principalement parallélépipédiques simples ou composées en « L » ou en « U », variable en dimensions et hauteurs (R+2 à R+5 avec une majorité de bâtiment en R+3 et plus ponctuellement R+6 et R+7).

La majorité des bâtiments de l'opération hébergent des activités de recherche seules ou accompagnées d'activités d'enseignement. Deux bâtiments sont dédiés à l'enseignement.

	BATIMENT	ANNEE CONSTRUCTION	NOMBRE NIVEAUX	SHON (M²)	SU (M²)	ratio SHON/SU	FONCTION PRINCIPALE ACTUELLE	CLASSEMENT/ EFFECTIF ACTUELS
	BÂTIMENTS EN TRANCHE FERME			**86 034**	**67 975**	**1,27**		
1	CURIEN	1964	R+3 + SSOL	14 091	12 673	1,11	Recherce, Enseignement, Tertiaire	ERP - 2ème Cat.
2	BRILLOUIN	1968	R+5 + RDJ	3 840	3 123	1,23	Recherche	ERP - 5ème Cat.
3	KASTLER	1968	R+5	3 780	3 187	1,19	Recherche	ERP - 5ème Cat.
4	BERTHOLLET	1962	R+3 + SSOL	5 754	4 767	1,21	Enseignement	ERP - 1ère Cat.
5	DUBOIS	1972	R+4 + RDJ	3 222	2 611	1,23	Recherche	ERP - 5ème Cat.
6	MENDEL	1962	R+6 + SSOL	12 541	10 545	1,19	Recherche	ERP - 1ère Cat.
7	PASTEUR	1959	R+3 + SSOL	5 816	4 592	1,27	Recherce, Enseignement	ERP - 3ème Cat.
8	PASCAL 501	1963	R+3 + SSOL	9 000	5 594	1,61	Recherce, Enseignement	R - 2ème Cat./720 p.
9	PASCAL 502	1960	R+7 + SSOL	7 452	5 527	1,35	Recherce, Enseignement	R - 2ème Cat./540 p.
10	OMEGA	1962	R+3 + SSOL	6 531	5 785	1,13	Recherce, Enseignement	ERP - 1ère Cat.
11	VERNE	1960	R+3 + SSOL	6 994	4 757	1,47	Recherce, Enseignement	R-L - 2ème Cat./1117 p.
12	VINCI	1960	R+3 + SSOL	7 013	4 814	1,46	Recherce, Enseignement	R-L - 2ème Cat./1117 p.
	BÂTIMENTS EN TRANCHES OPTIONNELLES			**63 562**	**45 149**	**1,41**		
13	GRIGNARD	1964	R+2 + SSOL	6 970	5 885	1,18	Enseignement	R - 2ème Cat.
14	RAULIN	1964	R+5 + SSOL	5 040	3 997	1,26	Recherche	ERP - 2ème Cat.
15	LIPPMANN	1968	R+2 + SSOL	8 313	7 129	1,17	Enseignement, administratif, recherche	ERP - 2ème Cat.
16	FOREL	1972	R+4 + SSOL	3 231	2 632	1,23	Recherche	ERP - 5ème Cat.
17	LWOFF	1972	R+4 + RDJ	3 238	2 558	1,27	Recherche	ERP - 5ème Cat.
18	CARNOT	1965	R+3 + SSOL	5 730	3 659	1,57	Recherche, Enseignement	R - 3ème Cat./470 p.
19	COULOMB	1965	R+3 + SSOL	5 085	3 621	1,40	Recherche, Enseignement	ERP - 2ème Cat.
20	FERRIE	1966	R+3 + SSOL	5 513	3 763	1,47	Recherche, Enseignement	R - 3ème Cat./542 p.
21	JACQUARD	1959	R+3 + SSOL	13 142	7 547	1,74		
22	SAINT-EXUPERY	1960	R+3 + SSOL	7 300	4 358	1,68	Recherche, Enseignement	R - 2ème Cat.
	TOTAL GENERAL			**149 596**	**113 124**	**1,32**		

Physique
Chimie
Biologie
STI
Ingénierie

	BATIMENT	ANNEE CONSTRUCTION	NOMBRE NIVEAUX	SHON (M²)	TYPE D'INTERVENTION				TRANSFERTS	
					REQUALIFICATION	*RESTRUCTURATION*	*DEMOLITION*	*CONSTRUCTION*	*AVEC RESTRUCTURATION*	*SANS RESTRUCTURATION*
	BÂTIMENTS EN TRANCHE FERME			**86 034**						
1	CURIEN	1964	R+3 + SSOL	14 091	X	Partielle (D)	Partielle (A, B, C)			
2	BRILLOUIN	1968	R+5 + RDJ	3 840	X					
3	KASTLER	1968	R+5	3 780	X					
4	BERTHOLLET	1962	R+3 + SSOL	5 754	X	Partielle			R+2 / R+3	
5	DUBOIS	1972	R+4 + RDJ	3 222	X	Partielle			R+1 / R+2 / R+3 / R+4	
6	MENDEL	1962	R+6 + SSOL	12 541	X	Partielle			R+1 / R+2 / R+3 / R+4 / R+5	
7	PASTEUR	1959	R+3 + SSOL	5 816	X	Partielle			R+2 / R+3	
8	PASCAL 501	1963	R+3 + SSOL	9 000	X					
9	PASCAL 502	1960	R+7 + SSOL	7 452	X	Partielle			R+6	R+2 / R+4
10	OMEGA	0	R+3 + SSOL	6 531	X					
11	VERNE	1960	R+3 + SSOL	6 994	X	Partielle			RDC (30%) / R+1 / R+2 / R+3	
12	VINCI	1960	R+3 + SSOL	7 013	X	Partielle			SSOL (100%)	R+1 / R+2
	SOUTES DECHETS			230				x (6 soutes)		
	PCS UCBL			70				x		
	BÂTIMENTS EN TRANCHES OPTIONNELLES			**63 562**						
13	GRIGNARD	1964	R+2 + SSOL	6 970	X					
14	RAULIN	1964	R+5 + SSOL	5 040	X					
15	LIPPMANN	1968	R+2 + SSOL	8 313	X					
16	FOREL	1972	R+4 + SSOL	3 231	X					
17	LWOFF	1972	R+4 + RDJ	3 238	X					
18	CARNOT	1965	R+3 + SSOL	5 730	X					
19	COULOMB	1965	R+3 + SSOL	5 085	X					
20	FERRIE	1966	R+3 + SSOL	5 513	X					
21	JACQUARD	1959	R+3 + SSOL	13 142	X					
22	SAINT-EXUPERY	1960	R+3 + SSOL	7 300	X					
	TOTAL GENERAL			**149 596**						

III.5.2. Objectifs d'optimisation du patrimoine

Enjeux environnementaux - Amélioration des performances énergétiques

Le Schéma Directeur Immobilier du Campus LyonTech-la Doua, réalisé par Lipsky et Rollet en novembre 2009, définit les priorités pour inscrire l'opération dans une démarche « éco-campus ». En particulier, il envisage des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique des bâtiments rénovés : 40 % de la facture d'électricité, 30 % de la consommation d'énergie primaire, 75 % des émissions de CO2.

Ces objectifs s'intègrent dans les objectifs du Grenelle II de l'Environnement de réduction de la consommation d'énergie de 40% et d'émission de gaz à effet de serre de 50%.

Le Campus LyonTech-la Doua étant un lieu d'apprentissage et de vie, l'opération de réorganisation et réhabilitation des Quartiers Scientifiques est aussi l'occasion d'aller au-delà d'une réduction ambitieuse et tangible de la consommation énergétique, en offrant un haut niveau de confort aux utilisateurs en traitant les enjeux comme la gestion de l'eau, la qualité visuelle ou encore la qualité sanitaire de l'air intérieur.

Profil environnemental de l'opération CREM – réhabilitation des Quartiers Scientifiques

Les travaux d'aménagements extérieurs réalisés dans le cadre du projet Lyon Cité Campus s'inscrivent dans une volonté d'intégration du campus dans l'urbain (Cible 1 en Très Performant). Elle porte sur :

- le maillage viaire pour faciliter l'accessibilité du site et encourager les modes de déplacements doux ;
- l'ouverture du Campus LyonTech-la Doua vers la ville de Villeurbanne ;
- le renforcement de l'Axe Vert.

La réduction de l'impact environnemental du campus passe par la réduction des consommations énergétiques – l'objectif de réduction de 30% la consommation d'énergie primaire existante est fixé – (cible 4 en Performant), la réduction des consommations en eau potable (cible 5 en Performant), la gestion des eaux pluviales à la parcelle (cible 5 en Performant) et la gestion adaptée et rigoureuse des déchets d'activité (cible 6 en Très Performant).

De par son ampleur, sa durée et sa réalisation en site occupé, le chantier est le temps fort de l'opération. Il s'effectuera dans une démarche de réduction des nuisances pour les riverains et utilisateurs et de son impact environnemental (Cible 3 en Très Performant).

Le Campus LyonTech-la Doua est avant tout un lieu de vie. Le confort des utilisateurs doit donc être un axe fort de la requalification du Campus. Il se traduit par un objectif d'apport conséquent en lumière naturelle dans les espaces à occupation prolongée (cible 9 en Performant) et par un renouvellement d'air neuf adapté et efficace (cible 11 en Performant).

Enfin, dans une logique de coût global, le choix des équipements et des modes constructifs s'oriente vers des systèmes robustes et adaptés à la durée de vie de l'ouvrage (cible 2 en Performant). Le suivi des consommations ainsi que la mise en œuvre de dispositions pour faciliter l'accès aux équipements permettent de maintenir les performances environnementales des systèmes (cible 7 en Performant).

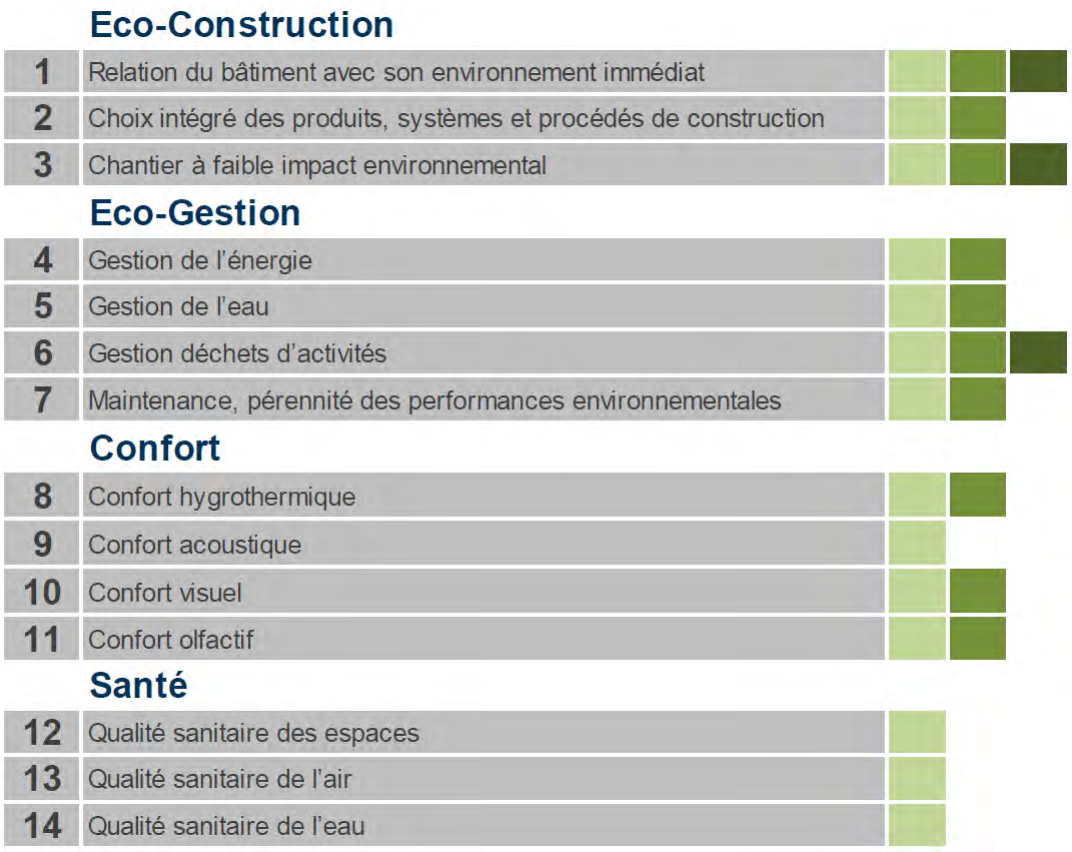

Figure 14: profil environnemental des bâtiments

Les objectifs de performances énergétiques traduits dans le profil environnemental s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle II, tout en s'adaptant aux financements disponibles pour l'opération, et aux contraintes techniques du bâti existant, et d'un chantier en site occupé.

L'Université de Lyon a confié au bureau d'études H3C Energies la mission :

- De réaliser les Diagnostics de Performance Energétique des bâtiments
- De réaliser un état initial de tous les bâtiments concernés, précisant les consommations conventionnelles d'énergie initiale Cep et températures intérieures conventionnelles atteintes en été Tic.
- De décrire et chiffrer les travaux à prévoir pour chaque bâtiment dans le cadre de leur rénovation pour respecter la réglementation thermique et atteindre les niveaux de performance des labels HPE rénovation voire THPE rénovation.

Ces données seront mises à disposition dans le cadre du dialogue compétitif, et ont permis de vérifier la faisabilité des ambitions affichées.

La synthèse de ces études préalables est présentée en annexe 13 du présent dossier.

L'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques ne concerne que le périmètre bâti, et le budget ne permet pas de prévoir pas d'intervention sur le réseau primaire de chauffage urbain du campus, géré par le Rectorat. Les enjeux liés à l'amélioration de réseau de chauffage urbain sont toutefois clairement identifiés par l'Université de Lyon et les établissements du campus, qui sont associés aux démarches actuelles du Rectorat.

La mise aux normes sur le plan de l'accessibilité pour tous types d'handicaps

L'intervention vise à poursuivre les travaux de mise en conformité engagés par les établissements en vue de respecter la réglementation applicable en 2015.

L'amélioration de la sécurité incendie dans les bâtiments

Les résultats de la campagne de diagnostics structure communiqués début 2013 par l'UDL aux établissements du campus LyonTech-la Doua ont mis en évidence un défaut de tenue au feu réglementaire des poutres secondaires sur une majorité des bâtiments sondés (tenue au feu 30 minutes, pour une exigence réglementaire de 60 minutes pour les catégories 2 à 5 et de 90 minutes pour les ERP catégorie 1).

L'Université Lyon 1 et l'INSA de Lyon ont rapidement pris l'attache de la Ville de Villeurbanne, via les référents sécurité, pour l'informer de ces défauts de tenue au feu réglementaire.

Une rencontre avec les référents sécurité de Villeurbanne, et les représentants du SDIS s'est tenue le 24 mai 2013, visant à établir un plan d'action, et son calendrier de mise en œuvre, pour présenter au plus tôt des éléments à la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS).

A cette occasion, le SDIS a exprimé en séance son objectif de mise en conformité des locaux, ou de mise en place de mesures compensatoires si cette conformité ne peut être atteinte. Par ailleurs, les contraintes techniques et financières que représentent une mise en conformité ont bien été identifiées et partagées par l'ensemble des parties prenantes :

- Nécessité de vider l'ensemble des bâtiments
- Surcoûts et délais liés aux opérations tiroirs
- Nécessité d'intervenir y compris dans des bâtiments ayant fait l'objet de travaux récents
- Budget global ne permettant pas un traitement de l'ensemble des bâtiments concernés

Le SDIS a précisé son souhait d'améliorer le niveau de sécurité d'un maximum de bâtiment, en proposant des solutions par bâtiment (selon configuration et activité) permettant :

- De faciliter l'évacuation et l'intervention
- De limiter la propagation du feu et la destruction du bâti

Comme convenu en réunion le 24 mai et en réponse au courrier de Villeurbanne, les établissements ont d'ores et déjà fait part des mesures compensatoires immédiates qu'ils ont mis en œuvre :

- Suppression des temporisations d'alarmes
- Réorganisation des rondes journalières
- Remobilisation des serre-files et guide-files
- Mise en place d'un programme d'exercice d'évacuation
- Plans de formation (manipulation des extincteurs, SSIAP)
- Raccordement de l'ensemble des bâtiments à moindre risque actuellement gérés en local sur les postes de sécurité

Les établissements et l'Université de Lyon se sont engagés auprès de la ville de Villeurbanne à présenter à la SCDS un schéma directeur de sécurité incendie, à l'échelle du campus LyonTech-la Doua, présentant des actions qui seront mises en œuvre par l'Université de Lyon dans le cadre de l'Opération Campus, et par les établissements dans un calendrier ultérieur qui sera précisé dans ce schéma directeur. Les propositions qui sont

faites dans le cadre du présent schéma directeur répondent aux attentes du SDIS, d'un traitement d'un maximum de bâtiments – impliquant une mise en sécurité à défaut d'une mise en conformité. Ces mesures compensatoires concernent des travaux, des équipements, et des moyens humains. L'avis de la SCDS sur ce schéma directeur sera pris en compte pour finaliser le programme de travaux du projet de réhabilitation de l'Opération Campus.

La note de synthèse établie par l'UDL et annexée aux courriers des établissements à l'attention de la Ville de Villeurbanne le 20 juin 2013 est présentée en annexe 12.

Afin de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité dans les bâtiments, nous avons utilisé une méthode d'analyse des risques qui s'appuie sur les principes fondamentaux de sécurité exprimés dans le code de la construction et de l'habitation :

- **Protection des personnes** avec l'évacuation (immédiate ou différée) du public et du personnel de l'établissement et protection des personnes occupant des locaux tiers. **Il s'agit de l'objectif prioritaire** ;
- Protection des biens de l'établissement (avec une notion particulière pour les ERP présentant un intérêt collectif : patrimoine, culture, santé, sécurité, ...) ;
- Faciliter l'intervention des secours (avec une préoccupation de sécurité pour le personnel intervenant) ;

Il a été retenu la méthode d'analyse dite « MARIP » (Méthode d'Analyse des Risques d'Incendie et de Panique) mise en place par le SDIS47 pour laquelle il a reçu le Prix 2010 de l'innovation décerné par l'ENSOSP (Gestion fonctionnelle des SDIS / Management).

Cette méthode consiste à déterminer les différents facteurs de risque d'incendie et de panique afférents à un ERP, déterminer et expliquer leurs interactions et conséquences et élaborer des indicateurs de risque (probabilité, gravité et acceptabilité). Elle permet une analyse commune des risques sur le patrimoine via une méthode de travail et un modèle d'acceptabilité, sans toutefois rendre un avis automatique, laissant une part de liberté d'analyse des préventionnistes ou autres membres de la commission de sécurité.

Cette méthode d'analyse met en évidence les deux enjeux prépondérants :

- **Limiter le risque d'éclosion d'incendie**
- **Faciliter l'évacuation du public**

La mise en œuvre de travaux veillant à améliorer ces deux points répondent à l'objectif prioritaire identifié sur le campus de **protection des personnes**.

En réponse à cette analyse, plusieurs mesures ont été identifiées en vue d'une amélioration de la sécurité des bâtiments, notamment en limitant le risque d'éclosion d'incendie et en facilitant l'évacuation du public.

Les mesures proposées dans le Schéma Directeur Sécurité Incendie à réaliser au titre de l'Opération Campus dans le cadre du CREM sont présentées au paragraphe IV.3.

III.5.3. Optimisation des surfaces de fonctionnement

Le projet LyonTech-la Doua comprend à la fois des opérations de réhabilitation du patrimoine existant, des opérations de constructions neuves et des opérations de démolitions de bâtiments pérennes ou préfabriqués.

La programmation de ces opérations tient compte des enjeux rappelés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'optimisation des surfaces d'enseignement et de recherche des établissements, et de soutenabilité financière de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance du patrimoine bâti.

Bilan des surfaces démolies et créées

La limitation des regroupements d'entités au titre de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques, rendue nécessaire dans un souci de rationalisation de l'investissement, a permis de minimiser la création de surfaces d'enseignement et de recherche.

Le tableau présenté ci-dessous recense les surfaces utiles construites et démolies dans le cadre du projet LyonTech-la Doua, toutes opérations confondues (financement dotation Etat, financement crédits ANR anticipés, financement collectivités).

Ce tableau fait état d'un solde positif (création de surface) de 71 m² de surface utile à l'échelle du projet LyonTech-la Doua dans sa globalité. Cette création de surface, très marginale à l'échelle du périmètre du projet (environ 150 000m² SHON concernés), est notamment expliquée par :

- Le développement du laboratoire INL, qui a justifié le projet de construction neuve
- Le développement de la filière Electronique de CPE (accueil d'élèves supplémentaires), qui a justifié le projet de construction neuve
- Le développement des plateformes Symbiotron et PARMIC de la Fédération de Recherche de Biologie (plateformes techniques mutualisées structurantes pour la recherche d'excellence du site)

Il est à noter que ces développements se font dans une optique de mutualisation forte, permettant ainsi la limitation des surfaces créées.

OPERATION	construction	démolition	surface construite (SU)	surface démolie (SU)
Réhabilitation des Quartiers Scientifiques	Chimie-Bio (ICBMS)	partielle Curien	3 200	-6 290
	Tour D	partielle Halle Jacquard	2 520	-900
		R+4 Pasteur		-250
		R+7 B. Pascal		-41
		préfabriqués UCBL		-1 194
Plateforme Moteurs	Plateforme Moteurs	(partielle Halle Jacquard)	310	pm
Premier Cycle INSA		Peigne Louis Néel		-4 179
Mécamat	Tour A	partielle Halle Jacquard	3 550	-690
INL-CPE	INL-CPE	préfabriqués CPE	5 560	-201
Provademse	*(hors bilan)*	préfabriqués EEDEMS		-250
		Tuset		-304
TOTAL			**15 140**	**-14 299**
Autres optimisations du patrimoine				
Libération de surfaces dans Marco Polo (DRI et FI INSA)				-770
BILAN DES SURFACES enseignement - recherche / LyonTech-la Doua			**71**	

- **Construction neuve Chimie-Bio (ICBMS) / démolition partielle Curien**

La surface totale du bâtiment Curien s'est avérée supérieure au besoin, suite au départ de la filière Electronique de CPE vers le bâtiment INL-CPE (à réaliser par le Conseil Général du Rhône) et le départ de l'ISA vers son bâtiment neuf début 2013.

Au regard de la vétusté du bâtiment, de ses problèmes de sécurité (bâtiment sous avis défavorable depuis 2010) et des activités de recherche du laboratoire ICBMS actuellement partiellement hébergé dans Curien, il est apparu pertinent d'envisager une démolition partielle du bâtiment et une construction neuve pour accueillir partiellement le laboratoire ICBMS et le Centre Commun de RMN.

L'aile A du bâtiment Curien, d'ores et déjà principalement occupée par la filière Chimie et procédés de CPE sera réhabilitée et mise en sécurité. Les ailes B, C et D seront démolies dans le cadre de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Préalablement à la réalisation des travaux de réhabilitation/démolition de Curien, il conviendra de définir et d'établir les titres d'occupation à prévoir pour CPE. Une AOT devra clarifier notamment, pour l'ensemble des bâtiments DEFG, les conditions de paiement par CPE des charges financières liées à l'exploitation et à la maintenance du bâtiment (tous niveaux de maintenance/Gros entretien Renouvellement)ainsi que de la taxe foncière dans l'hypothèse d'un assujettissement à cet impôt. Si les locaux précités étaient utilisés, en tout ou partie, pour des activités ne relevant pas des missions d'intérêt général d'enseignement et de recherche, les conditions d'occupation feraient l'objet d'un réexamen.

Par ailleurs, l'UCBL1 réalisera en 2014 des travaux de mise en conformité électrique dans le bâtiment Curien ABCD, dont l'objectif premier est de supprimer le risque incendie lié à des défauts de l'installation électrique vétuste. Ces travaux de mise aux normes ne peuvent attendre la livraison du plan campus pour des raisons de sécurité. A ce titre l'UCBL1 a reçu du MESR une dotation de 600 000€. Le programme des travaux d'électricité à réaliser a été étudié au regard du projet d'évolution de Curien ABCD.

- **Tour D**

L'INSA a obtenu en 2007, les financements CPER pour la réalisation de l'opération 1er cycle INSA. Cette opération comprend 2 phases de réalisation, dont la seconde est conditionnée par la libération des locaux actuellement occupés par le département d'enseignement GMD.

Afin de garantir la libération au plus vite de ces locaux, et donc d'assurer le financement de la seconde phase de cette opération CPER (tout dérapage calendaire engendrant des surcoûts liés aux révisions de prix), il est prévu une construction neuve, dans la continuité de l'opération Mécamat permettant l'accueil des surfaces d'enseignement de GMD au niveau de l'actuelle Halle Jacquard (pôle mécanique du quartier Ingénierie).

La réalisation de la première phase de l'opération 1er cycle est actuellement en cours, avec 1 livraison prévue en octobre 2013. Une libération au plus tôt des locaux est souhaitée afin de garantir la pérennité des ouvrages, réalisés pour une occupation par l'enseignement 1er cycle, et non adaptés aux occupants actuels.

L'opération prévoit la démolition partielle de la Halle Jacquard, et la construction d'une « tour » (montage similaire au projet Mécamat), avec relogement in situ des activités actuellement située dans la zone à démolir.

- **Démolition du R+4 du bâtiment Pasteur**

Dans le cadre de l'opération réhabilitation des Quartiers Scientifiques, et dans un souci de rationalisation des surfaces, le niveau R+4 du bâtiment Pasteur (ancienne serre vétuste, actuellement utilisée pour du stockage) sera démoli. Le dimensionnement structurel du

plancher haut du R+3 permet toutefois d'envisager une reconstruction éventuelle ultérieure en lieu et place de l'actuelle serre.

- **Libération des préfabriqués TP et TD de l'UCBL**

En dédiant le bâtiment Berthollet à l'enseignement, avec la réalisation d'un étage complet de salles banalisées et mutualisées de TD et la réalisation d'un étage de TP de biologie, le projet permet la libération des préfabriqués d'enseignement de l'UCBL.

Les TP de Biologie font également l'objet d'une réorganisation complète, basée notamment sur une mutualisation des espaces supports (laveries, zones de préparation), via des travaux à réaliser par l'UCBL dans le bâtiment Darwin (hors périmètre de la réhabilitation des Quartiers Scientifiques) et les travaux prévus dans la réhabilitation du bâtiment Berthollet.

C'est à l'issue de la globalité de ces travaux que les préfabriqués pourront être libérés. Ils serviront durant toute la durée des travaux de locaux tiroirs pour héberger les enseignements de biologie en cours de restructuration.

- **Plateforme moteurs**

Cette opération préalable à l'opération Mécamat, et financée par les crédits ANR anticipés, concerne le relogement de bancs moteurs présents dans la Halle Jacquard.

- **Mécamat**

L'opération de construction de la tour A (Mécamat) inclut la démolition partielle de la Halle Jacquard. Cette démolition partielle justifie la nécessité de créer la Plateforme Moteurs. Les locaux créés dans le cadre de Mécamat permettent également la libération de surfaces nécessaires à la réalisation de la seconde phase de l'opération 1er cycle INSA.

- **Premier cycle INSA**

A l'issue de la seconde phase de l'opération 1er cycle INSA (financement CPER), les bâtiments constituant le peigne Louis Neel (premiers bâtiments d'enseignement réalisés sur le campus) seront libérés et pourront être démolis.

- **INL-CPE**

Cette opération permet la libération de surfaces à réhabiliter ou à démolir dans l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques. Elle permet également l'abandon des surfaces d'enseignement en préfabriqués de l'école CPE Lyon.

- **Provademse**

La construction d'un bâtiment dédié à la plateforme Provademse, sur un financement à confirmer des collectivités dans le cadre du projet Lyon Cité Campus (nouveau fléchage d'une partie du financement prévu pour l'hôtel à projets – projet abandonné à l'heure actuelle) permettra la libération de surfaces d'enseignement ou de recherche, actuellement mises à disposition de Provademse par l'INSA.

La récupération de ces surfaces permettra de reloger les activités de recherche du LGCIE présentes dans le bâtiment Tuset qui sera alors démoli (bâtiment expérimental vétuste).

Les surfaces de préfabriqués d'EEDEMS pourront également être démolies grâce à une mutualisation des espaces avec Provademse qui partage les mêmes thématiques de recherche.

Les surfaces créées pour Provademse – plateforme de recherche support de projets industriels, ne sont pas comptabilisées en tant que surfaces d'enseignement ou de recherche puisque les coûts d'exploitation, de maintenance, de GER et les charges fiscales du bâtiment seront assumés par la plateforme et refacturés via les projets à ses clients.

- **Relations internationales et filières internationales de l'INSA**

Le relogement de ces entités dans le cadre du projet LyonTech-la Doua au sein du patrimoine de l'INSA, permet la libération des surfaces actuellement louées par l'INSA dans le bâtiment Marco Polo pour leur hébergement.

- **Axel'One Campus**

Les surfaces créées dans le cadre du projet Axel'One Campus - plateforme de recherche support de projets académiques ou industriels, ne sont pas comptabilisées en tant que surfaces d'enseignement ou de recherche puisque les coûts d'exploitation, de maintenance, de GER et les charges fiscales du bâtiment seront assumés par la plateforme et refacturés à ses clients.

Bilan des surfaces des Quartiers Scientifiques

Le périmètre des Quartiers Scientifiques concerne près de 50 laboratoires, instituts ou plateformes de recherche et 20 départements d'enseignement supérieurs.

Les unités de recherche, présentent dans les 40 bâtiments des Quartiers Scientifiques, occupent environ 85 000m² SU pour plus de 4 000 permanents et non permanents accueillis, hors étudiants en master (accueillis également au sein des unités de recherche).

Parmi ces unités de recherche, les suivantes sont concernées par des restructurations de locaux ou déménagements :

- L'Institut Lumière Matière (physique)
- Le laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères (chimie)
- L'Institut de Chimie et Biochimie Moléculaire et supramoléculaire (chimie)
- L'Institut de Recherche Catalyse et Environnement de Lyon (chimie)
- Le laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés (chimie)
- Le laboratoire de Multimatériaux et Interfaces (chimie)
- Le Centre Commun de RMN (chimie)
- Le laboratoire Cardiovasculaire, métabolisme, Diabétologie et Nutrition (biologie)
- Ecologie Microbienne (biologie)
- Le laboratoire Biométrie et Biologie Evolutive (biologie)
- Le Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes naturels anthropisés (biologie)
- Le laboratoire Microbiologie, adaptation et Pathogénie (biologie)
- Le Plateau d'analyse du risque microbiologique (biologie)
- Le Symbiotron (biologie)
- Le laboratoire d'Informatique Image et Systèmes d'information (STI)
- L'Institut National de Recherche en informatique et Automatisme (STI)
- Le laboratoire Matériaux Ingénierie et Science (Ingénierie)
- Le laboratoire Décision et Information pour les Systèmes de production (Ingénierie)

- Le Centre de Recherche et d'Aquisition en traitement de l'image pour la Santé (Ingénierie)
- Le Pôle de mathématiques de l'INSA (mathématiques)
- L'Institut Camille Jordan (mathématiques)

Unité de recherche	Surface actuelle (m² SU)	Nombre de permanents[1]	Nombre de non permanents[1]	Surface projet	Localisation actuelle	Localisation projet	Observations
ILM	6 705	150	64	7 164	Brillouin, Kastler, Lippmann, Van de Graaf, Cryo, Orion, ISA	idem	Récupération des locaux INL de Brillouin, sans travaux
IMP	3 480	65	113	3826	Polytech, Verne	idem	Arrivée de deux équipes (5 permanents et 10 non permanents)
ICBMS	5 028	85	100	5 000	Curien, Raulin, Verne	Raulin, construction neuve	
IRCELyon	1 395*	25	35	1 395	Chevreul	idem	*Hors bâtiment Prettre (CNRS)* * inclus surfaces actuellement non utilisables de Chevreul
LHCEP	311	9	8	450	Berthollet	Raulin	Problématique de sécurité mise en avant (besoin supplémentaire lié aux expérimentations)
LMI	1 449*	39	35	1 463	Berthollet, Chevreul	Chevreul	* inclus surfaces actuellement non utilisables de Chevreul
CCRMN	200	3		200	Curien	Construction neuve	Plateforme commune
CarMen	317*			407	Pasteur	Pasteur	*Surfaces hors bâtiment IMBL*
EM	1 802	69	69	2 903	Mendel, Lwoff, Forel	Mendel, Forel, Dubois	
LBBE	1 593	87	70	2 650	Mendel	Idem	Arrivée d'une équipe de 3 permanents
LEHNA	2 104	74	75	1 847	Darwin, Dubois, Forel	Darwin, Forel	
MAP	1 530	50	30	1 845	Lwoff	Lwoff, Pasteur	
PARMIC	28	1		353	Forel	Dubois	Plateforme commune - développement
Symbiotron	0	2		850	-	Dubois, Pasteur	Plateforme commune - création
LIRIS	2 560	84	170	2 560	Pascal, Nautibus, Verne	Pascal, Nautibus	Déménagement d'une équipe (regroupement)
INRIA	0			400	-	Pascal	Arrivée sur le site
MATEIS	4 283	76	76		Pascal, Verne, Vinci, St Exupéry	Pascal, Verne	Regroupement
DISP	130	15	23	383	Vinci	Idem	
CREATIS	1 334	92	109		Curien, Pascal, Vinci	Vinci	Regroupement
Pôle de math de l'INSA	181	20		181	Vinci	St Exupéry	Déménagement
ICJ	2 136	131	83	2 136	Vinci	St Exupéry	Déménagement d'une équipe (INSA)
TOTAUX							

[1] *Données issues de la phase de préprogrammation – printemps 2012. Ces données sont susceptibles d'avoir évolué*

III.6. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

III.6.1. Maîtrise d'Ouvrage

L'Université de Lyon est le porteur du projet Lyon Cité Campus, et en assure la direction.

L'Université de Lyon est également maître d'ouvrage de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Un Comité de Maîtrise d'Ouvrage a été mis en place dans le cadre du projet LyonTech-la Doua. Il se réunit en fonction des besoins (tous les 2 mois environ), et valide les différentes phases opérationnelles du projet. Il est composé :

- Du Président de l'Université de Lyon (UdL)
- Du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- Du Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

Un comité préparatoire se réunit mensuellement, et prépare les décisions du Comité de Maîtrise d'Ouvrage. Il est composé :

- De l'équipe projet de l'UdL
- D'un représentant de la présidence de l'UCBL
- D'un représentant de la direction de l'INSA
- Des représentants des Directions du Patrimoine et Services Hygiène et Sécurité des deux établissements
- D'un représentant de la direction de CPE
- D'un représentant du Rectorat
- D'un représentant de la DRRT

Le Comité de Maîtrise d'Ouvrage du projet a étudié, avec l'appui du Grand Lyon, la solution de recours à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération CREM en termes de coût, de calendrier et de capacité opérationnelle.

L'étude a mis en évidence un surcoût lié à la délégation de maîtrise d'ouvrage estimé à 2 M€ et un impact calendaire de 6 mois pour le projet. L'étude a également révélé des enjeux pour la maîtrise du projet qui implique l'Université de Lyon et deux établissements, et l'implication des services techniques des établissements notamment au regard de la gestion à long terme de ce patrimoine.

A l'issue d'une réunion de présentation par le comité de pilotage des deux scénarios (MO déléguée/ MO directe) le 16 juillet 2013 à M. le Préfet du Rhône ainsi qu'au Rectorat, le scénario de MO déléguée a été rejeté au profit de celui de la MO assurée par l'UdL. En conséquence, un renforcement de l'équipe projet LyonTech a été engagé en articulation étroit avec les établissements et leur direction du patrimoine.

III.6.2. Equipe projet

Dans ce cadre et en vue de l'entrée en phase opérationnelle du projet, l'Université de Lyon a structuré son équipe au sein du Service de Développement et d'Aménagement des Campus (SDAC) :

Le directeur du développement des campus et de la stratégie immobilière, en cours de recrutement, assurera le pilotage stratégique et d'animation du projet Lyon Cité Campus

dans toutes ses dimensions, il dirigera le service SDAC. Il sera l'interlocuteur privilégié du rectorat, du MESR et des collectivités.

L'équipe projet LyonTech-la Doua

- **Le chargé de développement du campus LyonTech-la Doua (Campus Manager) :**

En relation avec les collectivités et les établissements, le chargé de développement du campus LyonTech-la Doua contribue à la préparation et la mise en œuvre du comité de pilotage SDU LyonTech-la Doua. Il pilote et met en œuvre plus spécifiquement le volet économique de la stratégie « écocampus LyonTech-la Doua » : suivi des entreprises présentes sur le campus et stratégie d'accueil, développement et promotion des plateformes collaboratives (et des projets immobiliers associés), positionnement du campus dans l'écosystème local d'innovation. Il anime le volet expérimentation et démonstration de l'éco-campus et assure la promotion du site et de ses compétences scientifiques et technologiques. Il participe aux réflexions sur le développement des services sur le campus et à leur mise en œuvre. Il s'assure de la cohérence du projet immobilier avec les autres dimensions structurantes du campus.

⇨ *sophie.courtinat@universite-lyon.fr / 06 82 81 02 97*

- **Le directeur opérationnel de projet LyonTech-la Doua :**

Le directeur de projet assure la direction du projet global Campus LyonTech-la Doua, suit les opérations du projet Lyon Cité Campus impactant le site, et encadre l'équipe SDAC affectée au projet. Sous l'autorité du directeur du développement et de la stratégie immobilière, il :

- dirige l'ensemble du volet immobilier, aménagement, écocampus du projet « Lyon Cité Campus» sur le site de LyonTech-la Doua sous la direction du comité de maîtrise d'ouvrage présidé par le Président de l'UdL et comprenant les deux chefs d'établissement concernés, et en lien avec leurs services patrimoine

- instruit et coordonne l'ensemble des projets immobiliers et d'aménagement réalisés par l'ensemble des maîtrises d'ouvrage dont l'UDL,

- assure l'interface avec les collectivités et les partenaires sur les projets d'aménagement au titre de l'ouverture sur la ville,

- organise l'ensemble des instances techniques et de prises de décision et d'avancement du projet.

- **Le chef de projet Quartiers Scientifiques :**

Auprès du directeur de projet, le chef de projet coordonne les différentes opérations liées au projet Quartiers scientifiques et les relations avec les services des établissements. Il pilote l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques : il en assure la gestion administrative, technique, calendaire et financière et pilote les études préalables et la programmation technique détaillée. Il est en charge de la consultation et du pilotage des études et travaux de conception-réalisation-maintenance.

Il peut se voir confier d'autres opérations, en fonction du plan de charge de l'équipe.

⇨ *fleur.gaultier@universite-lyon.fr / 06 76 36 65 51*

- **Les conducteurs d'opérations :**

Les deux conducteurs d'opérations contribuent au projet de réhabilitation des quartiers scientifiques, en fonction de leurs compétences et du plan de charge élaboré par le chef de projet Quartiers Scientifiques.

Les deux conducteurs d'opérations peuvent conduire les opérations complémentaires à l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques, réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de l'Université de Lyon – voire sous la maîtrise d'ouvrage d'un des établissements– en montage classique MOP : ils en assurent chacun la gestion administrative, technique, calendaire et financière et pilotent les études préalables et la programmation technique détaillée. Ils sont en charge de la consultation et du pilotage des études et travaux.

Ils peuvent se voir confier d'autres dossiers, thématiques, en fonction du plan de charge de l'équipe.

⇨ *Deux postes à pourvoir, recrutement par chacun des établissements et mise à disposition de l'UdL*

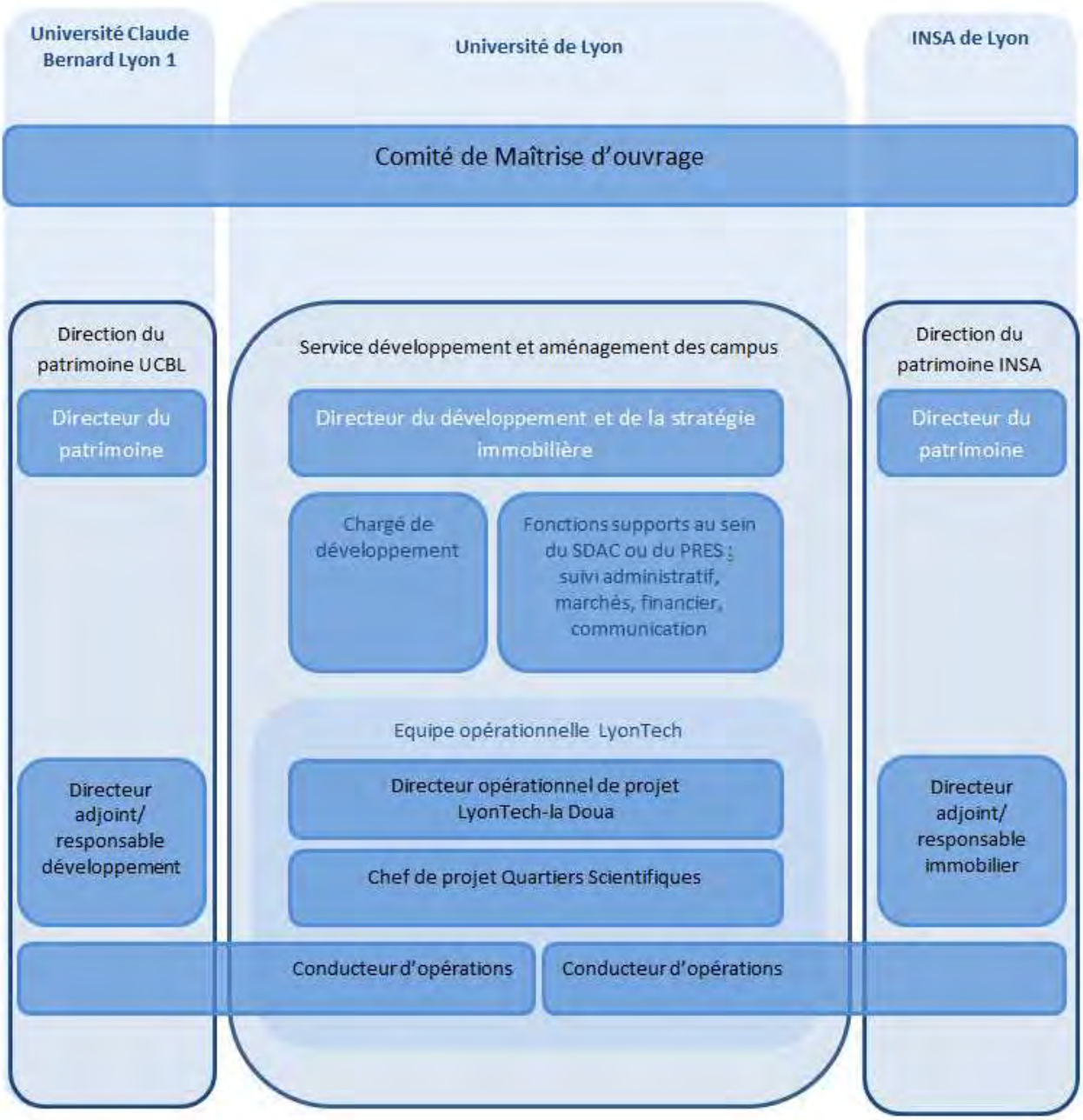

Figure 15 : Organisation de la maîtrise d'ouvrage

III.6.3. Assistants à maîtrise d'ouvrage

L'Université de Lyon est assisté par plusieurs prestataires (AMO) :

AMO Technique et Programmation

La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage Technique et Programmation de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques est assurée par ARTELIA. Elle comprend les éléments de mission suivants :

- Diagnostics et Schémas Directeurs du patrimoine bâti sur les thématiques : Sureté, Sécurité et Accessibilité, Réseaux
- Programmation fonctionnelle et technique détaillée de l'opération Réhabilitation des Quartiers Scientifiques

- Suivi et assistance technique générale

La mission de suivi et d'assistance technique générale a débuté par l'assistance à la rédaction du dossier d'expertise de l'opération. Elle se poursuit avec le lancement et le suivi du dialogue compétitif, le suivi des études et des travaux ainsi qu'une assistance en phase de Garantie de Parfait Achèvement.

La mission d'ARTELIA durant ces différentes phases du projet comprend les éléments de missions suivants :

- Pilotage de l'opération
- Pilotage de la concertation en phase de dialogue
- Economie de la construction
- Planification, OPC interchantiers / gestion des interfaces
- Cohérence du projet avec le programme fonctionnel / technique / maintenance
- Gestion des réseaux en phase opérationnelle
- HQE / développement durable (notamment étude d'impact)

AMO Financier

L'Université de Lyon s'est doté d'un assistant financier commun pour l'ensemble des projets Lyon Cité Campus. La mission de Finance Consult, titulaire du marché, comporte deux natures de prestations :

- un suivi global et transversal du projet Lyon Cité Campus, comprenant les missions suivantes :
  - optimisation de l'utilisation de la dotation attribuée à l'Université de Lyon par l'État et des subventions des collectivités pour l'ensemble de ces projets,
  - articulation dans le temps des différentes procédures et projets,
  - suivi budgétaire de l'ensemble des emplois et des ressources.
- une expertise et une assistance à la contractualisation financière pour chacune des opérations dont le projet LyonTech-la Doua

AMO Juridique

L'Université de Lyon a recruté le cabinet DENTONS (ex-SALANS) pour une assistance juridique pour la réalisation du projet LyonTech-la Doua Quartiers Scientifiques. Dentons a accompagné l'Université de Lyon, dans ses études relatives au montage en société de réalisation. Il accompagne également l'Université de Lyon et les établissements dans le cadre de l'opération en maîtrise d'ouvrage publique. Il participe à l'élaboration du dossier de dialogue ainsi qu'aux différentes phases du dialogue compétitif, jusqu'à la notification du marché CREM.

Maîtrise d'œuvre urbaine

Le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle conduit par l'agence Dumétier Design est titulaire d'un accord-cadre avec l'Université de Lyon. Il assure à ce titre les prestations de mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement du campus, d'établissement du Schéma Directeur de gestion alternative des eaux pluviales. Il établit également les cahiers de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE) de l'opération, et assure le rôle d'architecte conseil de l'Université de Lyon afin de garantir la cohérence des projets sur le site.

AMO diagnostics

L'Université de Lyon a missionné un bureau d'études techniques pour une assistance à la passation et au suivi des marchés de diagnostics. INGEROP, mandataire du groupement,

pilote cette mission. Les diagnostics sont déjà en grande partie réalisés (diagnostics amiante avant travaux et derniers diagnostics géotechniques en cours).

III.6.4. Implication forte des établissements

Les établissements du site, concernés par l'opération, sont très largement impliqués tout au long des opérations.

Les services techniques (patrimoine et hygiène et sécurité), en tant qu'exploitant des bâtiments, travaillent en appui de l'équipe projet dès la phase amont, et suivront l'opération pendant le dialogue compétitif, les études et les travaux. Ils seront notamment vigilants aux dispositions prévues pendant le chantier, pour assurer le maintien en activité des bâtiments du site. La phase d'exploitation sera directement pilotée par les établissements.

Les établissements seront également sollicités en tant qu'utilisateurs des locaux, via les représentants des utilisateurs (responsables de quartiers).

III.7. CHOIX DU MODE OPERATOIRE

III.7.1. Abandon du montage en Société de Réalisation

Volonté d'étudier une alternative au PPP

L'Université de Lyon a initialement étudié la possibilité de réaliser les opérations Lyon Cité Campus financées par la rente annuelle de l'Etat via un montage *avec société de réalisation*, imaginé et proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et expérimenté sur le site de Bordeaux. L'étude menée en 2009-2010 (Finance Consult – Salans – Couzane) a permis de vérifier la faisabilité de ce montage, tout en faisant état de plusieurs incertitudes.

Au regard de ces incertitudes, d'autres montages ont été retenus pour plusieurs opérations, le choix d'un montage ad hoc pour le projet LyonTech-la Doua étant toutefois maintenu. En effet, l'Université de Lyon a toujours montré son intérêt pour ce montage, permettant d'éviter le recours au contrat de Partenariat Public-Privé sur cette opération de grande ampleur.

Une difficulté de mise en œuvre de ce montage est apparue début 2011, avec l'adoption de la Loi de Finances du 28 décembre 2010, interdisant aux organismes divers d'administration centrale (ODAC) d'emprunter. L'arrêté du 28 septembre 2011 fixant la liste des ODAC concernés a confirmé cette difficulté, les PRES, les universités et les autres établissements publics d'enseignement supérieur lyonnais y figurant.

La CDC, soucieuse de mettre en œuvre le montage *avec société de réalisation*, a proposé (après travail en collaboration avec Bercy) un recours aux Fonds d'épargne.

L'Université de Lyon et les établissements du site se sont associés à la Caisse des Dépôts et Consignation en signant un protocole d'accord ayant pour objet de préciser le champ et les modalités du partenariat à mettre en place, et ont recruté par un accord cadre le cabinet Dentons (ex-Salans) pour l'assister dans l'expertise juridique du montage et la création d'une filiale entre l'Université de Lyon et la CDC (SDR, société de réalisation).

Atténuation de l'interdiction de recours à l'emprunt pour les PRES

Par principe, les PRES (donc l'Université de Lyon) ont interdiction de recourir à l'emprunt. Cette interdiction découle de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 du 28 décembre 2010.

En effet, l'article 12 de ladite loi n°2010-1645 du 28 décembre 2010 dispose que :

« […] ne peuvent contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois, ni émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée les organismes français relevant de la catégorie des administrations publiques centrales, au sens du règlement (CE) n°2223/96 du Conseil du 25 juin 1997 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté, autres que l'Etat, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Caisse de la dette publique et la Société de prises de participation de l'Etat […] ».

Les PRES et les établissements universitaires étant considérés comme des organismes divers d'administration centrale (ODAC), ils ne peuvent avoir recours à l'emprunt, ni leurs filiales.

La caisse des Dépôts et Consignations ne figure pas sur la liste des « établissements de crédits » publiée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la Banque de France. On peut donc considérer que, malgré le fait qu'elle opère des opérations financières de crédits, elle n'a pas la qualité d'établissement de crédit. A ce titre, il est possible de considérer que les emprunts souscrits auprès de la CDC ne sont pas soumis à l'application de l'article 12 de la loi de 2012-1645.

L'article 8 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 dispose que :

« […] L'article 12 de la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 est complété par un III ainsi rédigé : « III. — Le présent article ne s'applique pas aux emprunts contractés auprès de la Banque européenne d'investissement ».

Ainsi, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 permet aux organismes divers d'administration centrale d'emprunter auprès de la BEI.

Il est à noter que cet amendement a été introduit par le Gouvernement spécialement pour les montages universitaires, puisque le texte motivant l'amendement n°6 du 18 décembre 2012 à l'origine de la modification législative indique que *« (…) cet amendement permet de sécuriser juridiquement l'implication de la Banque européenne d'investissement (BEI), acteur clé du pacte européen pour la croissance et l'emploi adopté au mois de juin 2012, dans le financement de projets en France, notamment dans le cadre du plan Campus ».*

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, il apparait que l'Université de Lyon (ou la SDR) est fondée à emprunter :

- auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur la base du fait que la CDC n'ayant pas le caractère d'établissement de crédit, elle n'est pas soumise à l'interdiction issue de la loi du 28 décembre 2010 ;
- auprès de la Banque Européenne d'Investissement, car cette exception est expressément visée par la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012.

Cette nouvelle possibilité d'emprunt auprès de la BEI permet à l'Université de Lyon d'envisager des emprunts couvrant tout ou partie du projet, et de cette manière permet la réalisation du projet en maîtrise d'ouvrage publique, assurée par l'Université de Lyon.

Surcouts fiscaux engendrés par la loi de finance pour 2013

Le résultat fiscal est la base de calcul de l'impôt sur les sociétés (IS). Le résultat fiscal est égal à l'ensemble des produits de l'exercice diminué de l'ensemble des charges déductibles (au sens fiscal).

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finance pour 2013, les intérêts des sommes dues à des tiers (y compris emprunts contractés auprès des tiers) étaient intégralement déductibles, à la condition que la dette ait été contractée pour les besoins ou dans l'intérêt de l'entreprise et soit inscrite au bilan.

La loi de finance n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finance pour 2013 a toutefois introduit une limitation à ce principe, dans un nouvel article 212 bis, qui dispose :

« I. — Les charges financières nettes afférentes aux sommes laissées ou mises à disposition d'une entreprise non membre d'un groupe, au sens de l'article 223 A, sont réintégrées au résultat pour une fraction égale à 15 % de leur montant [25% à compter de 2014].

II. — Le I ne s'applique pas lorsque le montant total des charges financières nettes de l'entreprise est inférieur à trois millions d'euros.

III. — Pour l'application des I et II, le montant des charges financières nettes est entendu comme le total des charges financières venant rémunérer des sommes laissées ou mises à disposition de l'entreprise, diminué du total des produits financiers venant rémunérer des sommes laissées ou mises à disposition par l'entreprise. Les charges et produits mentionnés au premier alinéa du présent III incluent le montant des loyers, déduction faite de l'amortissement, de l'amortissement financier pratiqué par le bailleur en application du I de l'article 39 C et des frais et prestations accessoires facturés au preneur en cas d'opération de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location de biens mobiliers conclue entre entreprises liées au sens du 12 de l'article 39.

IV. — Pour l'application du I, le montant des charges financières est diminué des fractions des charges financières non admises en déduction en application du IX de l'article 209 et de l'article 212.

Par conséquent, à compter du 01/01/2014, les intérêts versés seront taxables à hauteur d'une quote-part de 25%.

Les points suivants sont à relever :

- Une exception a été introduite pour les intérêts versés dans le cadre de contrats de délégation de service public, concessions, contrat de partenariat, bail emphytéotique déjà signés au 01/01/2013.
- Le législateur a introduit un seuil de 3M€ d'intérêt par an. Il s'agit d'un seuil et non d'une franchise. Ainsi, dès lors que le montant total des intérêts dépasse 3M€, l'intégralité des intérêts est taxable à hauteur de 25% (et non la seule fraction excédant 3M€).
- Le législateur a précisé dans la loi de finance pour 2013 que *« les fractions d'intérêts non déductibles au cours de l'exercice en application de l'article 212 et des six derniers alinéas de l'article 223 B ne sont pas prises en compte pour le calcul des charges financières devant être rapportées au bénéfice de l'exercice en application du présent article ».*

Par conséquent, sous réserve d'une analyse plus approfondie de la loi et de ses textes d'application non encore publiés, il a priori faut comprendre que :

- les intérêts versés à des actionnaires n'ayant pas été réintégrés au titre de 212 ou de 39.1.3° (intérêts « déductibles ») doivent être réintégrées à hauteur de 25% (c'est-à-dire qu'ils sont taxables à hauteur de 25%) ;
- les intérêts non déductibles en vertu de 212 (qui concerne les intérêts versés à des actionnaires majoritaires) ne sont pas à réintégrer (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas taxés une seconde fois) ;
- la loi ne vise pas expressément les intérêts non déductibles en vertu de 39.1.3° (qui pour mémoire concerne les intérêts versés à des actionnaires non majoritaires). On pourrait donc penser qu'ils doivent être réintégrés à hauteur de 25% (c'est-à-dire qu'ils sont à nouveau taxables à hauteur de 25%).

Sur la base des éléments introduits par la PLF 2013 (nouvel art. 212 bis CGI), il apparait que la Société de réalisation doit supporter une charge d'IS à hauteur de 25% des intérêts, si leur total excède 3M€.

Pour la détermination du montant taxable, il convient a priori de considérer le total des intérêts « déductibles » versés, y compris la dette subordonnée d'actionnaires. En outre, les intérêts déjà réintégrés au titre de 39.1.3° pourraient éventuellement être à nouveau taxables à hauteur de 25%.

En retenant le total des intérêts de la dette subordonnée et de la dette senior, le montant de l'IS à verser au titre des intérêts sur la période a été estimé à 11,229 M€ sur la période du contrat.

Ces différentes évolutions fiscales ont conduit l'Université de Lyon et les établissements du site, à abandonner le montage en société de réalisation lors du comité de suivi du 28 mai 2013 au profit d'une réalisation en maîtrise d'ouvrage publique.

III.7.2. Contrat global en maîtrise d'ouvrage publique

Dans son analyse réalisée en mars 2013, le cabinet Dentons, assistant juridique du maître d'ouvrage, a étudié la faisabilité juridique d'un marché CREM pour l'opération de restructuration du campus LyonTech-la Doua.

Possibilité de recourir au marché « CREM » pour la réalisation du projet

L'article 73 du Code des Marchés Publics dispose que :

« II. — Les marchés de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance sont des marchés publics qui associent l'exploitation ou la maintenance à la conception et à la réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ils comportent des engagements de performance mesurables. La durée du marché tient compte des délais nécessaires à la réalisation de ces objectifs et des engagements qui constituent son objet.

Si un tel marché comprend la réalisation de travaux qui relèvent de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, l'entrepreneur ne peut être associé à la conception que pour la réalisation d'engagements de performance énergétique dans un ou des bâtiments existants, ou pour des motifs d'ordre technique tels que définis à l'article 37. »

En conséquence, et dès lors que les travaux projetés sont soumis à la loi n°85-704 dite loi MOP, le recours à un marché CREM n'est possible que lorsque deux conditions alternatives sont remplies, étant précisé que la première comporte elle-même deux conditions cumulatives :

- Les travaux doivent comporter des objectifs de performance énergétique, ET porter sur des bâtiments existants : seuls les travaux de réhabilitation sont donc visés par ces dispositions ;
- ou pour des motifs d'ordre technique

Cette restriction des conditions de recours au CREM lorsque les travaux projetés entrent dans le champ de la loi n°85-704 est issue de l'article 18 de cette même loi qui prévoit que :

« Nonobstant les dispositions du titre II de la présente loi, le maître de l'ouvrage peut confier par contrat à un groupement de personnes de droit privé ou, pour les seuls ouvrages d'infrastructure, à une personne de droit privé, une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux, lorsque des motifs d'ordre technique ou d'engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique rendent

nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage. Un décret précise les conditions d'application du présent alinéa en modifiant, en tant que de besoin, pour les personnes publiques régies par le code des marchés publics, les dispositions de ce code. »

La loi MOP ne prévoit ainsi une exception au principe selon lequel les missions de conception et de réalisation doivent être assurées par des prestataires différents que dans les hypothèses où des motifs d'ordre technique ou « d'engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique » impliquent que l'entrepreneur assure ces deux missions.

Cela est, en effet, particulièrement nécessaire en matière de performance énergétique : un entrepreneur ne pourra s'engager sur la performance énergétique d'un bâtiment que lorsqu'il aura été directement impliqué dans les études d'élaboration et de conception des travaux de réhabilitation. L'entrepreneur s'engage, en effet, sur un niveau de réduction de la consommation énergétique des bâtiments au cours du temps. Il est ainsi essentiel qu'il ait une bonne connaissance de ceux-ci.

En l'espèce, le recours au CREM n'est envisagé que sur le fondement des objectifs de performance énergétique.

En effet, s'agissant des motifs d'ordre technique permettant de justifier le recours à ce type de marché public, deux types d'opérations sont concernés, selon la circulaire du 14 février 2012 portant *Guide des bonnes pratiques en matière de marchés publics* :

- *« les opérations dont la finalité majeure est une production dont le processus conditionne la conception, la réalisation et la mise en œuvre ;*
- *les opérations dont les caractéristiques intrinsèques (dimensions exceptionnelles, difficultés techniques particulières) appellent une mise en œuvre dépendant des moyens et de la technicité des entreprises. »*

Le projet ne répond pas à ces critères de technicités, et le recours au marché CREM n'est envisagé dans le cadre de la réalisation du projet, qu'au travers de la fixation d'objectifs de performance énergétique sur les bâtiments existants faisant l'objet d'une réhabilitation thermique lourde.

Les objectifs de performance énergétique fixés au contrat sont décrits dans le programme environnemental (annexe 14). Les conditions de suivi des performances, les modalités de contrôle et les enjeux financiers (pénalités/intéressement) seront décrits dans le contrat.

Recours à la procédure de dialogue compétitif

L'article 73 du Code des Marchés Publics définit la procédure de passation de ces contrats :

« Lorsque la valeur estimée des marchés mentionnés aux I et II est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26 ou lorsque ces marchés relèvent de l'article 30, ils peuvent être passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28.

Lorsque leur valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, ces marchés sont passés selon une des procédures prévues au I de cet article. Lorsqu'ils comprennent la réalisation de travaux qui relèvent de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, les marchés mentionnés au II sont passés selon les règles prévues aux I et II de l'article 69. »

Il ressort de ces dispositions que les marchés CREM sont passés selon la procédure prévue aux I et II de l'article 69 du Code des Marchés Publics, soit une procédure d'appel d'offres restreint comportant quelques spécificités ou la procédure de dialogue compétitif s'il s'agit d'une opération de réhabilitation et si la complexité de l'opération est démontrée.

En effet, l'article 69 prévoit :

« II. Dans le cas des opérations limitées à la réhabilitation de bâtiments, et si les conditions définies aux articles 36 et 37 sont réunies, les marchés de conception-réalisation peuvent également être passés selon la procédure du dialogue compétitif. Ils suivent alors les dispositions prévues à l'article 67. »

L'article 36 précise les conditions de complexité requises :

« Le recours à la procédure de dialogue compétitif est possible lorsqu'un marché public est considéré comme complexe, c'est-à-dire lorsque l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

1° Le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ;

2° Le pouvoir adjudicateur n'est pas objectivement en mesure d'établir le montage juridique ou financier d'un projet. »

La complexité est assez aisée à démontrer s'agissant d'un contrat CREM dans lequel des engagements de performance énergétique sont pris. En effet, la complexité technique de ces contrats, dans la définition et la conception des travaux à réaliser pour atteindre une meilleure efficacité énergétique, mais aussi juridique dans la détermination précise des objectifs de performances en termes de réduction de consommation à atteindre par le futur titulaire justifient le recours à une telle procédure.

Il convient de noter à ce titre que lors de la passation de contrats de partenariat, la présence d'engagements de performance énergétique ou d'une aspect de performance énergétique important dans le cahier des charges est toujours mise en avant et soulignée par la MAPPP pour démontrer la complexité.

Par ailleurs, la présente opération, nécessitant un phasage « à tiroirs » constitue un cas typique de complexité, c'est-à-dire d'hypothèse où, l'administration ayant défini ses besoins, elle n'est pas objectivement en mesure de déterminer les moyens permettant d'y satisfaire.

La durée du contrat

L'article 73 du Code des Marchés Publics précise la manière dont la durée des contrats doit être fixée :

« La durée du marché tient compte des délais nécessaires à la réalisation de ces objectifs et des engagements qui constituent son objet. »

Tout d'abord, il convient de noter que ces dispositions sont bien différentes des règles applicables en matière de contrats de partenariat et de délégations de service public. En effet, dans ces contrats, le titulaire préfinance l'infrastructure ou l'objet du contrat. La durée du contrat est donc calculée en fonction de la durée d'amortissement de la dette contractée.

La rémunération du titulaire d'un marché CREM ou REM est structurée de manière différente. Elle se scinde en deux parties : (i) une partie destinée à financer les travaux versée au fur et à mesure de l'avancée de la conception et de la réalisation des travaux, de sorte que l'ensemble du coût des travaux soit acquitté au moment de leur achèvement et (ii) une seconde partie rémunérant les prestations d'entretien et de maintenance dont le montant pourra varier en fonction de la réalisation des objectifs de performance. C'est dans ce cadre que la durée du contrat CREM doit être fixée.

Cette durée ne semble pas pouvoir être fixée de manière absolue, mais le *Guide du contrat de performance énergétique* publié par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie indique que :

« Il est recommandé que la durée minimale de la période de suivi et de garantie de la performance, une fois les actions achevées, ne soit pas inférieure à cinq années (ou cinq saisons de chauffe). Une durée plus longue, dans la limite des règles de la commande publique, apporte une sécurité supplémentaire au maître d'ouvrage. »

La durée retenue pour le contrat CREM est fixée à 10 années d'exploitation pour chaque ouvrage, correspondant à la durée de garantie décennale. Il est prévu un phasage de mise en exploitation des bâtiments au fur et à mesure de leur réception pour une durée de 10 ans chacun, aboutissant à une fin de contrat échelonnée.

Afin de permettre une discussion sur ce point avec les groupements candidats, il sera prévu de faire figurer à l'AAPC une durée maximum de contrat.

III.7.3. Constructions neuves et opérations financées sur crédits ANR anticipés en loi MOP classique

Les opérations de construction neuve ou démolition/construction du projet LyonTech-la Doua seront réalisées en maîtrise d'ouvrage publique, assurée par l'Université de Lyon ou l'INSA, conformément à la loi MOP, avec passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre puis de marchés de travaux allotis.

Chacune de ces opérations (ICBMS, Tour D et Chevreul) fait l'objet d'un dossier d'expertise distinct, qui présente les détails de l'opération.

III.8. GESTION DES INTERFACES ENTRE LES DIFFERENTES OPERATIONS DU CAMPUS LYONTECH-LA DOUA

III.8.1. Opérations concomitantes sur le campus LyonTech-la Doua et participant au projet Quartiers Scientifiques

Plusieurs opérations se dérouleront sur le campus LyonTech-la Doua dans la même temporalité que le projet Quartiers Scientifiques, voire participant au projet Quartiers Scientifiques.

Ces opérations sont présentées au paragraphe III.2 du présent dossier. A ces opérations de bâtiments s'ajoute l'opération d'aménagements extérieurs « Axe Vert », dont plusieurs phases de travaux sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

L'ensemble de ces opérations constitue le projet Quartiers Scientifiques de LyonTech-la Doua. Ce projet, réalisé sur une temporalité longue, doit garantir une cohérence de traitement notamment au regard des dispositions techniques, architecturales et environnementales.

A ce titre, l'Université de Lyon est accompagnée par plusieurs prestataires en charge de la réalisation des études à réaliser dans le cadre d'un projet d'aménagement de grande ampleur :

- ARTELIA établit en concertation avec l'Université de Lyon et l'ensemble des établissements du site (y compris le CNRS), les schémas directeurs techniques à l'échelle du campus sur les thématiques suivantes :
    - Sureté
    - Sécurité et accessibilité
    - Réseaux
- MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT réalise l'évaluation environnementale du projet, comprenant un diagnostic et une analyse du projet (ici, principalement analyse des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux pluviales).

- ARTELIA poursuivra cette étude, dans le cadre de l'opération Réhabilitation des Quartiers Scientifiques en réalisant l'étude d'impact du projet.

  Sont soumis à l'étude d'impact sur le campus :

  - Les travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 40 000m² (non concerné)

  Sont soumis à la procédure « au cas par cas » :

  - Les travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000m² et inférieure à 40 000m² (les SHON cumulées de INL-CPE, Mécamat, Tour D, Plateforme Moteurs et ICBMS sont dans cette fourchette)
- CRONOS réalise l'Etude de Sureté et de Sécurité Publique (ESSP), comprenant une phase de diagnostic à l'échelle du site voire du territoire dans lequel il est inclus (ici, Villeurbanne Nord) puis les analyses des projets soumis à ESSP.

  Sont soumis à l'ESSP sur le campus :

  - les créations d'ERP de 1ère ou 2ème catégorie (dont INL-CPE)
  - les opérations de constructions hors ERP, de création ou rénovation ou agrandissement pour des surfaces supérieures à 70 000m² SHON
  - les travaux et aménagements ayant pour effet d'augmenter de plus de 10% l'emprise au sol ou de modifier les accès sur la voie publique dans les ERP existants de 1ère ou de 2ème catégorie, soumis à permis de construire (certains bâtiments du périmètre de réhabilitation pourront voir leurs accès modifiés et ainsi être soumis à ESSP).
- Le suivi des autorisations ou déclarations ICPE du projet est assuré par ARTELIA

III.8.2. Planning des opérations

Les interfaces entre toutes ces opérations sont dès à présent identifiées et font l'objet d'un suivi régulier. A ce titre, l'assistant à maîtrise d'ouvrage ARTELIA est également missionné par l'Université de Lyon pour une assistance à la coordination des pilotages des opérations et/ou activités universitaires. ARTELIA réalise et actualise un planning des opérations détaillant pour le projet Quartiers Scientifiques et ses interfaces avec les autres opérations le phasage des travaux, des opérations tiroirs, des déménagements ainsi que des procédures et autorisations administratives. Il vérifie régulièrement la prise en compte des contraintes de fonctionnement des établissements, les interfaces entre les différents chantiers et la problématique de maintien en fonctionnement des réseaux du site, les plannings élaborés par chaque OPC et leur cohérence.

L'annexe 6 du présent dossier présente un plan du site et de ces chantiers, avec les dates prévisionnelles de chaque chantier. Il permet de visualiser les opérations concomitantes et servira à la définition des zones chantiers et plans de circulation durant toutes les phases de travaux.

III.8.3. Interfaces calendaires identifiées

Les travaux et relogements préalables à la réalisation des travaux prévus au contrat CREM sont identifiés, et suivis. Ils font l'objet d'une identification dans le programme technique de l'opération.

Ces travaux et relogement préalables sont les suivants (entre parenthèses, maître d'ouvrage de l'opération concernée) :

- **Avant démarrage des travaux dans Berthollet**
  - Relogement de l'équipe IMP de Raulin R+5 (UCBL)
  - Fin des travaux de rénovation Raulin R+5 (UCBL)
  - Transfert du LHCEP de Berthollet R+3 à Raulin R+5
  - Réalisation des travaux de réhabilitation Chevreul (UDL)
  - Transfert du LMI de Berthollet R+2 et R+3 à Chevreul

- **Avant démarrage des travaux de démolition Curien ailes B, C, D**
  - Livraison de la construction neuve ICBMS (Université de Lyon)
  - Transfert de l'ICBMS et du CCRMN de Curien vers la construction neuve
  - Réalisation des travaux de réhabilitation de Verne (inclus dans le CREM)
  - Transfert de CREATIS de Curien vers Verne (inclus dans le CREM)

- **Avant démarrage des travaux dans Dubois**
  - Libération du R+3 (UCBL)
  - Libération du R+4 (UCBL)
  - Déménagement du CGPhiMC et du laboratoire Neurosciences vers Rockefeller

- **Avant démarrage des travaux dans Mendel**
  - Déménagement du CGPhiMC vers Rockefeller (UCBL)

- **Avant démarrage des travaux dans Verne**
  - Livraison de la construction neuve INL-CPE (Conseil Général du Rhône)
  - Déménagement de l'INL vers la construction neuve
  - Déménagement du LIRIS de Verne vers Pascal (inclut au CREM)
  - Livraison de la construction neuve ICBMS (Université de Lyon)
  - Transfert de l'ICBMS de Verne vers la construction neuve

- **Avant démarrage des travaux dans Vinci**
  - Livraison de la construction neuve INL-CPE (Conseil Général du Rhône)
  - Déménagement de l'INL vers la construction neuve
  - Déménagement de MATEIS de Vinci vers Pascal (inclus dans le CREM)
  - Déménagement du SAGE et de la DSI vers Verne (inclus dans le CREM)

III.8.4. Interfaces chantiers

Dans sa mission d'AMO planification, ARTELIA inclut également dans son étude la gestion des interfaces chantier, la gestion des flux de circulation et la gestion du fonctionnement des

réseaux. Des plans de circulation, précisant la gestion des flux de circulation sur le campus durant les travaux, tant pour les piétons que les véhicules (personnels, chantier, livraison, pompiers) seront établis et mis à jour en vue d'une large diffusion.

Dans leur projet, les GCRM (groupements CRM) feront clairement ressortir le phasage qu'ils envisagent de mettre en place pour la réalisation des travaux ainsi que la description générale des dispositions transitoires qui garantiront le maintien du fonctionnement de l'établissement.

La sécurité des personnes ne devra jamais être mise en péril. Les GCRM devront se livrer à une analyse approfondie des risques potentiels en phase travaux et préciser les moyens palliatifs correspondants.

Dans tous les cas, les travaux devront être effectués sur la base de documents et procédures précis validés avec le Maître d'Ouvrage.

IV. PROGRAMME DE L'OPERATION

IV.1. OBJECTIFS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'Université de Lyon souhaite offrir à l'ensemble de ses usagers (enseignants, chercheurs, étudiants, etc.) un lieu d'apprentissage et de vie à haut niveau de confort et bénéficiant d'une performance énergétique remarquable : un Eco-Campus.

Pour répondre à cette exigence, des objectifs de performance énergétiques ont été fixés pour l'opération, ils sont précisés dans le programme environnemental joint en annexe 14.

L'objectif minimal fixé est une réduction de 30% de la consommation réelle de chauffage et d'énergie primaire.

Les bâtiments rénovés iront au-delà de la réglementation thermique (RT 2005 globale) puisqu'un gain de 20% est demandé par rapport à la consommation réglementaire de référence.

Un bilan en énergie grise sera réalisé afin d'orienter les choix de matériaux et de modes constructifs pour l'enveloppe. L'énergie grise des matériaux est l'énergie primaire consommée pour l'extraction de leurs matières premières et leur transformation, leur assemblage, leur mise en œuvre ainsi que leur traitement en fin de vie.

L'opération s'inscrit pleinement dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le projet s'attache à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement « les 3 x 20 » et l'engagement national, pris en 2003, de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

La qualité sanitaire des matériaux utilisés est également un des enjeux de cette opération de requalification des bâtiments. Pour cela une ventilation mécanique sera mise en œuvre dans l'ensemble des locaux et les produits et matériaux de construction seront choisis pour leurs émissions de COV et formaldéhyde très faibles. L'objectif est d'anticiper la réglementation sur la qualité d'air intérieur dans les ERP puisque le Décret du 2 Décembre 2011 sur la surveillance de la qualité d'air intérieur entrera en application seulement le 1er janvier 2023 pour les bâtiments de recherche.

IV.2. ACCESSIBILITE

L'accessibilité aux bâtiments, quel que soit le handicap, constitue un élément fort du projet de l'université.

Les bâtiments seront accessibles aux personnes handicapées conformément à la règlementation qu'il s'agisse de handicaps moteurs ou sensoriels (déficience visuelle, auditive, etc…).

Les dispositions adoptées pour réaliser l'accessibilité aux handicapés doivent concerner l'ensemble des locaux de l'opération et elles doivent proposer des principes simples, facilement repérables et non discriminants.

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics.

Les travaux de mise en accessibilité auront pour objectifs :

- L'accès aux bâtiments,

- L'accès à l'ensemble des dispositifs de contrôle d'accès,
- L'accès aux différents locaux : bureaux, laboratoires, salles de cours, locaux administratifs, sanitaires….
- L'accès à tous les services présents dans les bâtiments (salle détente, boites aux lettres…),
- L'accès aux circulations « horizontales »,
- L'accès aux circulations « verticales » : ascenseurs, escaliers fixes, rampes, éclairement, panneaux, guidages…

IV.3. MISE AUX NORMES DE SECURITE

L'objectif de l'opération est une mise en sécurité des bâtiments au regard de la réglementation actuelle.

Mesures proposées au Schéma Directeur de Sécurité Incendie – réalisées au titre de l'Opération Campus dans le cadre du CREM :

Le détail des mesures prises par bâtiment dans le cadre de l'Opération Campus font l'objet d'une fiche détaillée par bâtiment insérée au Schéma Directeur de Sécurité Incendie.

IV.3.1. Réduction du risque d'éclosion de feu dans les bâtiments

Le risque d'éclosion de feu dans les bâtiments est principalement dû à la présence et l'utilisation de produits inflammables, produits chimiques et gaz, dans une grande partie des locaux de recherche et d'enseignement.

Il est envisagé les mesures suivantes permettant la limitation de ce risque d'éclosion de feu :

- **Création de soutes à déchets chimiques, biologiques, radioactifs… en dehors des bâtiments**, permettant de sortir ces déchets à risque des bâtiments
- Mise en conformité des locaux de stockage de produits chimiques dans tous les niveaux
- Mise en conformité des stockages de gaz et des réseaux de distribution des gaz, avec prise en compte d'une évolutivité de la distribution dans la conception des façades

Les soutes à déchets seront réalisées en neuf ou réhabilitation de locaux extérieurs existants, dans le respect de la réglementation en vigueur, avec mise en conformité des accès pour sécuriser les cheminements des déchets, du laboratoire jusqu'à la soute.

IV.3.2. Amélioration de l'évacuation des personnes

- Désenfumage des sous-sols ou suppression du public en sous-sol
- Création d'espaces d'attentes sécurisés (CF 1/2h) à chaque niveau, à proximité des ascenseurs ou escalier avec système d'interphonie associé à un secours des ascenseurs afin de faciliter l'évacuation des PMR
- Suppression des locaux présents dans le volume d'encloisonnement des escaliers

Pour certains bâtiments dont l'effectif est important ou les UP limités actuellement, création d'issues supplémentaires.

Pour l'ERP catégorie 1 (Patio-Mendel-Berthollet-Oméga) et pour le bâtiment Curien D, création d'une tour sécurisée indépendante permettant l'évacuation du public et l'intervention des secours.

IV.3.3. Limitation du développement du feu et des fumées

- Mise en conformité des locaux de stockage de produits chimiques dans tous les niveaux
- Désenfumage des locaux de plus de 100m² en sous-sol
- Désenfumage des sous-sols

IV.3.4. Limitation de la propagation du feu et des fumées

- Suppression des communications entre les volumes d'escalier desservant le sous-sol et les étages
- Réfection complète des façades en conformité
- Mise en conformité des locaux de stockage
- Dans les zones restructurées, rétablissement du degré coupe-feu s'il est avéré insuffisant

IV.3.5. Amélioration de l'action des secours extérieurs

- Réfection complète des façades, qui seront accessibles et répondront aux exigences réglementaires
- Mise en conformité des voies pompiers ou voies échelles lorsque celles-ci présentent des non-conformités
- Mise en conformité de l'inventaire des locaux à risque et du Document Unique d'Evaluation des Risques

Organisation conjointe de la surveillance et des interventions :

Pour gagner en efficacité et en simplification opérationnelle pour les secours il est proposé de mutualiser les moyens humains et matériels du campus, réorganisés sur le site.

Deux postes de sécurité seront déployés aux deux entrées principales du campus : entrée 11 novembre et entrée Albert Einstein, pour assurer une intervention rapide en tout point du campus.

Ces deux postes seront les points de passage obligatoire des secours pour toute intervention sur le campus, et assureront :

- la supervision de l'ensemble des installations par des reports d'alarme installés dans les deux postes (redondance d'information)
- l'accueil et l'orientation des services de secours, et veilleront à la vacuité des accès
- l'élaboration de consignes identiques pour l'ensemble du campus
- les renseignements concernant les différentes activités et exploitations des bâtiments concernés par l'intervention

Par une relocalisation sur le campus et une redondance des informations, les équipes d'intervention pourront intervenir selon une logique de proximité géographique et non d'appartenance à un établissement, et ainsi réduire les délais d'intervention, notamment dans le secteur de l'IUT.

IV.3.6. Cas particulier du bâtiment Curien

Le bâtiment Curien fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission de Sécurité depuis 2010.

Afin de lever cet avis défavorable, l'UCBL a planifié des travaux de mise en sécurité électrique, financés par des crédits sécurité.

Suite à la découverte du défaut supplémentaire de tenue au feu des poutres secondaires du bâtiment, le président de l'UCBL a décidé de maintenir fermés les locaux récemment libérés par l'ISA dans le bâtiment. Aujourd'hui, environ 1 500m² du bâtiment ne sont plus exploités.

Le bâtiment fera l'objet d'une démolition partielle (3 ailes) et d'une restructuration lourde de l'aile conservée (Aile D). Le bâtiment sera ainsi à terme mis aux normes de sécurité incendie. La fin des travaux est estimée à mi-2020.

Dans cette attente, l'UCBL réalisera en 2014 des travaux de mise en conformité électrique dans le bâtiment Curien ABCD, dont l'objectif premier est de supprimer le risque incendie lié à des défauts de l'installation électrique vétuste. Ces travaux de mise aux normes ne peuvent attendre la livraison du plan campus pour des raisons de sécurité (risque important de départ d'incendie).

A ce titre l'UCBL a reçu du MESR une dotation de 600 000€. Le programme des travaux d'électricité à réaliser a été étudié et repris au regard du projet d'évolution de Curien ABCD (prise en compte de la démolition future). Le choix de démolition partielle du bâtiment ne remet pas en cause l'opération. Le périmètre a toutefois été adapté et les coûts travaux seront donc réduits.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, avec un rendu d'APD prévu en novembre 2013.

Figure 16 : proposition de localisation des Postes de Sécurité

IV.4. RESTRUCTURATIONS

IV.4.1. Périmètre des restructurations

7 bâtiments, tous en tranche ferme, sont concernés par des opérations de restructuration (Berthollet, Dubois, Mendel, Pasteur, Verne, Pascal, Curien. Les restructurations répondent à des besoins de regroupement de fonctions (enseignement, recherche), de laboratoires ou d'activité (biologie, chimie, STI, ingénierie).

Le périmètre de la restructuration est défini selon le projet par bâtiment, par niveau, voire par partie de niveau.

Les surfaces programmées sont issues des besoins exprimés et adaptées aux contraintes de chaque bâtiment en suivant tant que possible les ratios théoriques généralement préconisés (issus du Système de référence des constructions universitaires du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – 1997- selon les fonctions, les effectifs et organisations visés).

Les restructurations sont partielles et concernent des niveaux complets ; aucun bâtiment n'est totalement restructuré.

La restructuration comprend en complément des travaux de réhabilitation globale :

- La réorganisation complète ou partielle d'un niveau ou de plusieurs niveaux d'un bâtiment et pouvant inclure une intervention sur la structure porteuse,
- Le remplacement des revêtements des sols, murs, plafonds et de l'ensemble des installations techniques jusqu'aux tableaux divisionnaires ou terminaux (plomberie, CVC) avec ou sans recloisonnement pour tout ou partie du bâtiment

IV.4.2. Cadrage des surfaces par bâtiment

Les tableaux de surfaces correspondant aux zones à restructurer sont présentés en annexe 7 au présent document. Ces tableaux sont accompagnés de plans de repérage des zones à restructurer (annexe 8).

Périmètre des travaux

	Réhabilitation	Restructuration
Quartier Physique		
Lippmann		
Brillouin		
Kastler		
Quartier Chimie		
Curien ABC	**Démolition**	
Curien D		100%
Grignard		
Raulin		
Quartier Biologie		
Berthollet		Partielle (40%) : R+2 / R+3
Dubois		Partielle (67%) : R+1 / R+2 / R+3 / R+4
Mendel 741 / 711		Partielle (50%) : R+1 / R+2 / R+3 / R+5 / toiture (déconstruction-reconstruction de la structure abritant les locaux)
Pasteur		Partielle (<20 %) : 30% R+2 / 40% R+3 + démolition du niveau R+4 (niveau partiel en toiture)
Forel		
Lwoff		
Quartier STI :		
Pascal 501		
Pascal 502		Partielle (13%) : R+6
Quartier Ingénierie		
Oméga		
Verne		Partielle (60%) : 30% RDC / R+1 / R+2 / R+3
Vinci		Partielle (20%) : Ssol
Carnot		
Coulomb		
Ferrié		
Jacquard		
Saint-Exupéry		

Tranche ferme : Tranches conditionnelles :

IV.5. DEMENAGEMENTS ET OPERATIONS TIROIRS

	Situation actuelle				Situation future			
	Surface déménagée (m² SU)	**prise en charge transfert**	**Occupation actuelle**	**Localisation à terme**	**Surface déménagée (m² SU)**	**prise en charge transfert**	**Occupation future**	**Origine**
QUARTIER PHYSIQUE								
QUARTIER CHIMIE								
CURIEN A, B, C, D								
tous niveaux	2900	opération ICBMS	ICBMS	Bâtiment neuf ICBMS				
	200	opération ICBMS	CCRMN	Bâtiment neuf ICBMS				
	350	CREM	CREATIS	Vinci				
	1379	opération INL-CPE	CPE Electronique	INL-CPE				
					3467	CREM	CPE chimie	Aile D Curien
QUARTIER BIOLOGIE								
BERTHOLLET								
R+2	740	opération Chevreul	LMI (UMR 5615)	Chevreul	740	CREM	TD	préfabriqués
R+3	450	opération UCBL	LHCEP (UMR 5278)	Raulin R+5	725	CREM	TP	préfabriqués / Darwin
	725	opération Chevreul	LMI (UMR 5615)	Chevreul				
DUBOIS								
R+1	350	opération UCBL	UMR 5292	Rockefeller	350	CREM	EM (UMR 5557)	
R+2	355	opération UCBL	CGPMC (UMR 5534)	Rockefeller	50	CREM	PARMIC	Forel
R+3	-	opération UCBL	Libération		-		Symbiotron	création
R+4	355	opération UCBL	LEHNA (UMR 5023)	Darwin	-		Symbiotron	création
MENDEL 741								
R+1	-	-	LBBE (UMR 5558)	idem	-		LBBE (UMR 5558)	réorganisation
R+2	725	opération UCBL	CGPMC (UMR 5534)	Rockefeller	725		LBBE (UMR 5558)	réorganisation
R+3	720	opération UCBL	CGPMC (UMR 5534)	Rockefeller	-		LBBE (UMR 5558)	réorganisation
					-		EM (UMR 5557)	réorganisation
R+4	-		EM (UMR 5557)	idem	-		EM (UMR 5557)	réorganisation
R+5	-		EM /DTAMB	idem	-		EM / DTAMB	réorganisation
PASTEUR								
R+2	140	CREM	BS	R+3	-		Symbiotron	création
					-		MAP	Lwoff (création)
R+3	-		zone libérée		-		CARMEN (UMR 1060)	création
					140	CREM	BS	R+2

	Situation actuelle				Situation future			
	Surface déménagée (m² SU)	**prise en charge transfert**	**Occupation actuelle**	**Localisation à terme**	**Surface déménagée (m² SU)**	**prise en charge transfert**	**Occupation future**	**Origine**
QUARTIER STI								
PASCAL 501								
SSOL	230	opération INL-CPE	INL	INL-CPE	230	CREM	MATEIS	
RDC	230	opération INL-CPE	INL	INL-CPE	-		Université Tohku	création
PASCAL 502								
R+2	700	opération INL-CPE	INL	INL-CPE	350	CREM	LIRIS	Verne
					-		INRIA	création
R+4	665	CREM	CREATIS	Vinci	665	opération INSA	MATEIS	St Exupéry
R+6	660	opération INL-CPE	INL	INL-CPE	660	CREM	MATEIS	Vinci
QUARTIER INGENIERIE								
VERNE								
RdC	225	CREM	IMP	R+2/R+3 (locaux RMN inchangés)	225		IMP	SAGE
	-		GI	idem	-		GI /GEN	
R+1	800	opération ICBMS	ICBMS	Bâtiment neuf ICBMS	620		DSI	Vinci
	325	CREM	LIRIS	Pascal				
R+2	945	CREM	IMP	idem	945	CREM	IMP	réorganisation/équipe sup.
R+3	895	CREM	IMP	idem	895	CREM	IMP	réorganisation/équipe sup.
VINCI								
SSOL	85	CREM	MATEIS	Pascal	350	CREM	CREATIS (UMR 5220)	Curien + création
	500	CREM	SAGE	Verne				
RDC	170	opération INL-CPE	INL	INL-CPE	-		GI / DISP	idem
	170	opération INSA	ICJ /pôle Math	St Exupéry				
	-		DISP	idem				
	-		GI	idem				
R+1	665	CREM	MATEIS	Pascal	750		CREATIS	Curien + Pascal
	280	opération INSA	ICJ /pôle Math	St Exupéry				
R+2		CREM	DSI	Verne	-		CREATIS	création
	-		CREATIS	idem				

V. ESTIMATION DU PROGRAMME

V.1. PRIORISATION DES INTERVENTIONS

Comme précisé dans la note *Lyon Cité Campus – Choix des opérations, montages, modalités et soutenabilité financière* adressée par l'Université de Lyon au MESR en juin 2013, le projet Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua a connu des évolutions importantes au printemps 2013, qui ont conduit à une nouvelle priorisation des interventions.

L'avancement des études techniques et, notamment, la réévaluation des coûts de réaménagement prévus et la nécessité de traiter des problèmes de tenue au feu des structures, révélés par les diagnostics structure, ont amené l'Université de Lyon et les établissements à redéfinir les priorités du projet tout en conservant son ambition globale.

Conformément à la demande de Madame la Ministre en date du 20 mars et à l'objectif d'Ecocampus et dans le respect de l'enveloppe du projet, la méthodologie de développement et de fiabilisation du projet, telle qu'elle a été actée avec les directeurs d'établissements, est fondée sur deux principes :

- Réduction des coûts liés aux opérations de déménagement/opérations tiroirs de réinstallation provisoire/installations définitives
- Limitation des interdépendances fonctionnelles entre les bâtiments pendant le déroulement des travaux

Cette méthodologie de projet, outre les avantages qu'elle représente pour les activités pédagogiques et d'utilisation quotidienne du site pendant les travaux (de l'ordre de 4 ans) permettra au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, en fonction de la réduction des incertitudes portant notamment sur les coûts finaux de mise en sécurité, un affermissement des tranches conditionnelles d'ores et déjà identifiées.

En considérant l'enveloppe la plus pessimiste, les établissements se sont accordés le 14 juin 2013 sur une priorisation des interventions sur les bâtiments :

- un premier ensemble de bâtiments à réhabiliter et d'opérations de démolition/reconstruction a été validé en priorité 1 de l'opération
- Un second groupe de bâtiments à réhabiliter en priorité 2, selon les capacités d'investissement définitives. Sur ce 2ème niveau, il a été convenu avec les directions de proposer l'ordre d'intervention sur les bâtiments retenus, en fonction de l'avancée des études et du projet.
- Un troisième groupe de bâtiments à réhabiliter est classé en priorité 3, a priori non finançables.

Cette priorisation a été réalisée en fonction des données financières du modèle financier établi par Finance Consult et intégrant un versement complet de la dotation Lyon Cité Campus à la signature du contrat de partenariat Lyon Sud (juillet 2013).

La priorisation des interventions prévues en tranches conditionnelles ne peut être établie à ce stade. Elle dépendra notamment de l'avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) sur le Schéma Directeur de Sécurité Incendie du site. En effet, les enjeux de sécurité sont identifiés comme prioritaires par les établissements dans l'analyse à conduire pour établir cette priorisation. La validation, par la SCDS, de l'analyse du niveau actuel de sécurité de chaque bâtiment est attendue sur la base du Schéma Directeur qui lui aura été présenté le 4 octobre 2013.

Les tranches conditionnelles, pourront être affermies voire incluses dans la tranche ferme de l'opération :

- A la validation du schéma directeur Sécurité Incendie, soumis à l'avis de la SCDS. Il est précisé que l'ensemble des modifications demandées par la SCDS pourront être intégrées au projet, prioritairement pour les bâtiments identifiés en tranche ferme, puis, en fonction des capacités d'investissement pour les bâtiments des tranches conditionnelles. L'intégration de ces éventuelles modifications est prévue par l'Université de Lyon, les établissements et leurs assistants à maîtrise d'ouvrage et ne remet en rien en cause le projet, son organisation et sa soutenabilité financière.
- A la confirmation par le MESR du versement de crédits ANR, pour les années 2014 et 2015 (dans l'attente du versement de la part de dotation affectée au projet LyonTech-la Doua), permettant notamment d'assurer le financement des opérations réalisées MOP classique
- A la demande d'offre finale et/ou à la mise au point du marché en fonction des offres présentées
- A la contractualisation des emprunts, qui consolidera les taux et permettra de lever une hypothèse importante du modèle financier
- A l'avancement du projet, avec la consolidation des révisions de prix et aléas d'études ou de chantier

La priorisation des tranches conditionnelles, à chacune des étapes rappelées ci-avant sera réalisée en concertation entre les établissements INSA et UCBL, et sera validée par le Comité de Maîtrise d'Ouvrage.

V.2. COUT TRAVAUX – TRANCHE FERME

BATIMENT	SHON	SHON REST.	Travaux hors bâtiment et divers	Prov. Démol et/ou Désamiant.	Bât. Neuf	Restruc	CVC	Accessibilité	Reprise Etanch. Et Etanch.	Façades	D.I. Flocage	Dépose repose Faux plaf.	Rétablis. CF gaines	C.S.	Désenf. Circul. en Infra.	Refuges Lx Esc. Com. SS Esc.Ext.	Création voie éch. 6m moyen	TOTAL H.T.
TRANCHE FERME	**79 946 m²**	**19 450 m²**	**1 801 000**	**2 770 000**		**24 563 000**	**16 525 000**	**3 216 000**	**2 075 000**	**26 021 000**	**5 767 000**	**1 670 000**	**364 000**	**237 000**	**585 000**	**1 238 000**	**428 000**	**80 706 000 €**
BERTHOLLET	6 011 m²	2 200 m²	121 000	60 000		2 245 000	1 143 000	241 000	182 000	1 748 000	445 000	88 000	30 000	22 000		110 000	36 000	6 471 000 €
BRILLOUIN	3 910 m²		79 000				743 000	157 000	87 000	1 733 000	290 000	90 000	18 000	31 000	51 000	67 000	22 000	3 368 000 €
CURIEN AILE A & DÉMOLITION BCD	4 020 m²		270 000	2 377 000		4 133 000	764 000	161 000	139 000	1 498 000	242 000		13 000	22 000		81 000		9 700 000 €
DUBOIS	3 050 m²	2 280 m²	68 000	156 000		2 908 000	1 498 000	136 000	84 000	1 438 000	226 000	127 000	15 000	27 000		86 000	21 000	6 790 000 €
KASTLER	4 074 m²		82 000				775 000	163 000	88 000	1 734 000	302 000	94 000	18 000	31 000		82 000	22 000	3 391 000 €
MENDEL	10 221 m²	5 250 m²	205 000	5 000		5 357 000	1 942 000	409 000	169 000	2 652 000	757 000	115 000	28 000	34 000		208 000	58 000	11 939 000 €
OMEGA	7 300 m²		146 000				1 387 000	292 000	221 000	3 308 000	541 000	168 000	27 000	39 000		67 000	45 000	6 241 000 €
PASCAL 501&502	16 452 m²	1 000 m²	330 000	69 000		1 021 000	3 538 000	659 000	387 000	3 721 000	1 218 000	356 000	130 000		187 000	213 000	91 000	11 920 000 €
PASTEUR	5 816 m²	770 m²	117 000	3 000		786 000	1 106 000	233 000	158 000	1 714 000	431 000	117 000	13 000		90 000	65 000		4 833 000 €
VERNE	7 000 m²	4 200 m²	140 000	41 000		4 286 000	1 330 000	280 000	210 000	1 917 000	420 000	322 000	13 000		102 000	97 000	55 000	9 213 000 €
VINCI	7 013 m²	1 550 m²	141 000	17 000		1 582 000	1 333 000	281 000	234 000	2 406 000	519 000	126 000	29 000		57 000	65 000	50 000	6 840 000 €
COMPLEMENTS	**365 m²**		**40 000**		**757 000**		**95 000**		**76 000**	**171 000**								**1 139 000 €**
STOCKAGES	365 m²		40 000		757 000		95 000		76 000	171 000								1 139 000 €
PC SECURITE					**330 000**													**330 000 €**
UCBL / INSA					330 000													330 000 €

V.3. COUT TRAVAUX - TRANCHES CONDITIONNELLES

BATIMENT	SHON	SHON REST.	Travaux hors bâtiment et divers	Prov. Démol et/ou Désamiant.	Bât. Neuf	Restruc	CVC	Accessibilité	Reprise Etanch. Et Etanch.	Façades	D.I. Flocage	Dépose repose Faux plaf.	Rétablis. CF gaines	C.S.	Désenf. Circul. en Infra.	Refuges Lx Esc. Com. SS Esc.Ext.	Création voie éch. 6m moyen	TOTAL H.T.
TRANCHES CONDITIONNELLES	**60 121 m²**		**1 305 000**				**10 041 000**	**2 408 000**	**1 811 000**	**19 407 000**	**4 455 000**	**1 987 000**	**154 000**	**194 000**	**624 000**	**614 000**	**192 000**	**43 192 000 €**
CARNOT	5 370 m²		108 000				1 021 000	215 000	176 000	2 146 000	398 000	124 000	13 000		93 000		43 000	4 337 000 €
COULOMB	5 085 m²		102 000				967 000	204 000	143 000	1 793 000	377 000	117 000	13 000		73 000	50 000	38 000	3 877 000 €
FERRIE	5 513 m²		111 000				1 048 000	221 000	192 000	2 118 000	408 000	243 000	18 000	34 000		67 000		4 460 000 €
FOREL	3 396 m²		166 000				646 000	136 000	84 000	1 438 000	252 000	404 000	15 000	27 000		81 000		3 249 000 €
GRIGNARD	7 614 m²		153 000				1 447 000	305 000	284 000	2 745 000	564 000	335 000	15 000	17 000		34 000		5 899 000 €
JACQUARD	8 929 m²		179 000				1 697 000	358 000	233 000	2 356 000	661 000	206 000	13 000	21 000	126 000	45 000		5 895 000 €
LIPPMANN	8 420 m²		169 000				1 600 000	337 000	287 000	2 550 000	624 000	194 000	14 000	34 000	75 000	67 000	62 000	6 013 000 €
LWOFF	3 423 m²		69 000				651 000	137 000	87 000	1 733 000	254 000	79 000	15 000	29 000		86 000	21 000	3 161 000 €
RAULIN	5 071 m²		102 000				964 000	203 000	116 000	2 152 000	376 000	117 000	25 000		99 000	117 000	28 000	4 299 000 €
ST EXUPERY	7 300 m²		146 000					292 000	209 000	376 000	541 000	168 000	13 000	32 000	158 000	67 000		2 002 000 €

V.4. COUT GLOBAL DE L'OPERATION

Les hypothèses de coût global reprises dans le modèle financier et présentées dans le Dossier d'Expertise des Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- Etudes (MOE, CT, CSPS, OPC, SSI…) : 14,3% du montant des travaux
- Tolérances et aléas : 5,8% du montant des travaux et études
- Assurances : 1,3% du montant études/travaux /tolérances aléas
- Indemnités des candidats évincés : 725k€ par candidat (hypothèse : 3 candidats évincés)
- Indexation études et travaux : 3% annuel
- Indexation GER : 2,5% annuel

Une provision de 2 900k€ HT est prévue pour les déménagements ou opérations tiroirs (dont 250k€ identifiés pour le relogement de l'ICBMS et du CCRMN). Ces provisions sont incluses dans la simulation financière.

Le coût global de l'opération est ainsi décomposé :

	LyonTech-la Doua CREM Tr1	LyonTech-la Doua CREM Tr2	LyonTech-la Doua CREM Tr3	LyonTech-la Doua CREM Tr4	LyonTech-la Doua CREM Tr5 démol CURIEN	LyonTech-la Doua CREM Tranches conditionnelles	LyonTech-la Doua CREM TOTAL
Coûts de travaux HT valeur janvier 2012	**20 119 k€**	**12 778 k€**	**18 729 k€**	**27 973 k€**	**2 500 k€**	**20 000 k€**	**102 099 k€**
Total frais annexes aux travaux	4 525 k€	2 874 k€	4 212 k€	6 291 k€	562 k€	4 498 k€	25 612 k€
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	*14,3%*	*14,3%*	*14,3%*	*14,3%*	*14,3%*	*14,3%*	
Tolerance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	*5,8%*	*5,8%*	*5,8%*	*5,8%*	*5,8%*	*5,8%*	
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	*1,3%*	*1,3%*	*1,3%*	*1,3%*	*1,3%*	*1,3%*	
Artistique (% Tx)	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	
Déménagements et opérations tiroirs (montant)	500 k€	400 k€	750 k€	1 000 k€			
Mandat Maitrise d'ouvrage déléguée (Tx+Frais ann. TTC)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
soit	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
TVA non récupérable	5 774 k€	3 745 k€	5 755 k€	8 626 k€	770 k€	5 665 k€	30 335 k€
Indexation	3 728 k€	2 674 k€	5 086 k€	7 865 k€	785 k€	3 825 k€	23 963 k€
MAF valeur date de livraison (Financement en CREM)	**34 647 k€**	**22 472 k€**	**34 533 k€**	**51 755 k€**	**4 617 k€**	**33 987 k€**	**182 010 k€**

VI. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le planning prévisionnel de l'opération est présenté en annexe 4 du présent dossier.

Une faisabilité de planning travaux a également été réalisée par ARTELIA, et est présentée en annexe 5. Il convient toutefois de noter que le planning réel de la réalisation des travaux sera discuté avec les différents groupements candidats durant le dialogue compétitif.

Cette faisabilité mets en évidence les interfaces entre les bâtiments, notamment les contraintes de déménagements, et identifie les chemins critiques.

La procédure retenue est celle d'un dialogue à deux tours dont les premiers jalons sont un lancement de l'AAPC en janvier 2014 en vue d'une sélection des candidats fin mars.

Les délais envisagés pour établir les offres sont de 2 mois en offre initiale puis 2,5 mois pour les offres intermédiaires et finales. Les analyses et dialogue comprennent : l'analyse des propositions, la tenue de groupes de travail avec les utilisateurs, l'envoi de questions écrites et réponses, les dialogues proprement dits ainsi que la mise à jour des pièces en vue du lancement de la phase suivantes. Ces étapes ont été estimées à environ 2 mois pour chacune des phases préliminaires et à 3 mois pour l'offre finale afin de permettre la tenue des instances de validation propres aux écoles (CA).

Une estimation prudente de la mise au point du marché de 3 mois est provisionnée, elle pourra éventuellement être optimisée.

L'ensemble d'environ un an du lancement du dialogue au choix du lauréat est cohérent avec la durée observée pour des procédures analogues dans le cas de dialogue à deux tours.

VII. SOUTENABILITE FINANCIERE DE LA MAINTENANCE DU PROJET

La présente analyse financière a été réalisée pour s'assurer de soutenabilité financière globale du projet du point de vue des établissements.

Les principaux éléments d'appréciation porteront sur :

A) Les frais supplémentaires engendrés par le projet (coûts d'exploitation, de maintenance et de GER)

B) La situation financière des établissements

L'ensemble des opérations participant au projet Quartiers Scientifiques sont prises en compte dans cette analyse.

VII.1. ESTIMATION DES COUTS DE MAINTENANCE

VII.1.1. Définition de la maintenance et du GER

Selon la norme FDX 60-000 publié par AFNOR en mai 2002, la maintenance et l'exploitation d'un bien s'exercent à travers de nombreuses opérations, parfois répétitives, parfois occasionnelles, communément définies jusqu'alors en cinq niveaux de maintenance.

1er niveau de maintenance

Actions simples nécessaires à l'exploitation et réalisées sur des éléments facilement accessibles en toute sécurité à l'aide d'équipements de soutien intégrés au bien. Ce type d'opération peut être effectué par l'utilisateur du bien avec, le cas échéant, les équipements de soutien intégrés au bien et à l'aide des instructions d'utilisation.

Exemples :

- Ronde de vérification des états et de bon fonctionnement : éclairage, ouvrants, plomberie, revêtements, étanchéité,
- Certains graissages, lubrifications (paumelles des portes, fenêtres, etc.),
- Remplacement des ampoules.

2ème niveau de maintenance

Actions qui nécessitent des procédures simples et/ou des équipements de soutien (intégrés au bien ou extérieurs) d'utilisation ou de mise en œuvre simple. Ce type d'actions de maintenance est effectué par un personnel qualifié avec les procédures détaillées et les équipements de soutien définis dans les instructions de maintenance.

Exemples :

- vérification des réseaux eaux vannes (EV) et eaux usées (EU),
- contrôle de la robinetterie, vérification des mises à la terre,
- contrôle de fissuration et d'étanchéité des terrasses,
- nettoyage des descentes des eaux pluviales (EP),
- désherbage des terrasses,

- Réparations par échange standard et réglages simples d'équipements tels que : chasses d'eau, poignées de porte et d'ouvrants, plaques de faux plafond.

3ème niveau de maintenance

Opérations qui nécessitent des procédures complexes et/ou des équipements de soutien portatifs, d'utilisation ou de mise en œuvre complexes. Ce type d'opération de maintenance peut être effectué par un technicien qualifié, à l'aide de procédures détaillées et des équipements de soutien prévus dans les instructions de maintenance.

Exemples :

- contrôle d'allumage et de combustion (chaudières),
- contrôle étanchéité des baies vitrées en façade, des terrasses,
- repérage des fissurations, pose de témoins.
- remplacement de sous-ensembles et réglages : serrures, ferme-portes, robinetteries, appareils d'éclairage,...

4ème niveau de maintenance = GER

Opérations dont les procédures impliquent la maîtrise d'une technique ou technologie particulière et/ou la mise en œuvre d'équipements de soutien spécialisés. Ce type d'opération de maintenance est effectué par un technicien ou une équipe spécialisée à l'aide de toutes instructions de maintenance générales ou particulières.

Exemples :

- reprise de clôture extérieure,
- remplacement d'une porte et mise en peinture,
- réparations de fissures et défauts d'étanchéité,
- reprise de fuite de toiture.

5ème niveau de maintenance = GER

Opérations dont les procédures impliquent un savoir-faire, faisant appel à des techniques ou technologies particulières, des processus et/ou des équipements de soutien industriels. Par définition, ce type d'opérations de maintenance (rénovation, reconstruction, etc.) est effectué par le constructeur ou par un service ou société spécialisée avec des équipements de soutien définis par le constructeur et donc proches de la fabrication du bien concerné.

Exemples :

- Reprise complète d'un revêtement, d'un faux plancher ou d'un faux-plafond dans un bureau ou un local,
- Réfection d'une zone terrasse en étanchéité.

VII.1.2. Estimation de la maintenance (hors GER) de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques

L'estimation des dépenses de maintenance (hors GER) de l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques est basée selon les hypothèses suivantes :

- le périmètre technique de l'exploitation maintenance retenu est le suivant :
  - Clos Couvert : façades, menuiseries, étanchéité
  - CVCD : équipement de production, distribution et éléments terminaux de ventilation et désenfumage essentiellement naturel

- Appareils élévateurs : monte-charge et ascenseurs.

- l'entretien maintenance des ascenseurs est inclus au CREM pour la durée de garantie de ces équipements, à savoir 2 ans. A l'issue de cette période, l'E/M revient à la charge des entités INSA et UCBL.

			INSA		UCBL	
	Coûts de Maintenance	**En €TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
tranche ferme	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***2,09***	***64 884 €***	***1 622 100 €***	***91 653 €***	***2 291 325 €***
	Clos Couvert	0,52	21 414 €	535 350 €	17 328 €	433 200 €
	CVCD	1,04	43 470 €	1 086 750 €	34 325 €	858 125 €
	Appareils élévateurs	0,53	0 €		40 000 €	1 000 000 €
tranches conditionnelles	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***2,10***	***38 278 €***	***956 950 €***	***71 754 €***	***1 793 850 €***
	Clos Couvert	0,53	14 613 €	365 325 €	17 214 €	430 350 €
	CVCD	0,84	23 665 €	591 625 €	26 450 €	663 500 €
	Appareils élévateurs	0,73	0€		28 000 €	700 000 €
TOTAL			**103 162 €**	**2 579 050 €**	**163 407 €**	**4 085 175 €**

VII.1.3. Estimation de la maintenance (hors GER) du bâtiment Chevreul

L'estimation des dépenses de maintenance (hors GER) de l'opération de réhabilitation de Chevreul est basée selon les hypothèses suivantes :

- le périmètre technique de l'exploitation maintenance retenu est le suivant :
  - Clos Couvert : façades, menuiseries, étanchéité
  - CVCD : équipement de production, distribution et éléments terminaux de ventilation et désenfumage essentiellement naturel
  - Appareils élévateurs : monte-charge et ascenseurs.

			UCBL	
	Coûts de Maintenance	**En €TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Chevreul	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***2,09***	***9 215 €***	***230 383 €***
	Clos Couvert	0,52	2 641 €	66 027 €
	CVCD	1,04	5 282 €	132 054 €
	Appareils élévateurs	0,53	2 692 €	32 302 €
TOTAL			**9 215 €**	**230 383 €**

VII.1.4. Estimation de la maintenance (hors GER) du bâtiment neuf ICBMS

L'estimation des dépenses de maintenance (hors GER) du bâtiment ICBMS est basée selon les hypothèses suivantes :

- le périmètre technique de la maintenance retenu couvre l'ensemble des lots et des équipements associés, à savoir :
  - Clos Couvert
  - CVCD
  - Courants Forts
  - Courants Faibles
  - Plomberie
  - Appareils élévateurs
  - Second Œuvre
- la maintenance de niveau 1 à 3 est entièrement externalisée

	Coûts de Maintenance	En €TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
ICBMS	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***22***	***110 902 €***	***2 772 550 €***
	Clos Couvert	0,5	2 521 €	63 013 €
	CVCD	5,5	27 726 €	693 138 €
	CFo	4	20 164 €	504 100 €
	CFa	6	30 246 €	756 150
	Plomberie	2,5	12 603 €	315 063 €
	Fluides spéciaux	1,5	7 562 €	189 038 €
	Paillasses & Equip. labo	1,5	7 562 €	189 038 €
	Second Œuvre	0,5	2 521 €	63 013 €

NB : L'organisation actuelle de la Direction du Patrimoine de l'UCBL permet d'envisager des prestations internalisées. Les surfaces créées étant compensées par des surfaces démolies (Curien ABC), ces nouvelles prestations pourront être intégrées au plan de charge de la DirPat. Le coût réel de la maintenance du bâtiment, incluant des prestations internalisées serait donc inférieur au coût estimé ci-dessus.

VII.1.5. Estimation de la maintenance (hors GER) du bâtiment neuf Tour D

L'estimation des dépenses de maintenance (hors GER) du bâtiment ICBMS est basée selon les hypothèses suivantes :

- le périmètre technique de la maintenance retenu couvre l'ensemble des lots et des équipements associés, à savoir :
  - Clos Couvert
  - CVCD
  - Courants Forts

- Courants Faibles
- Plomberie
- Appareils élévateurs
- Second Œuvre

- la maintenance de niveau 1 à 3 est entièrement externalisée

	Coûts de Maintenance	En €TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Tour D	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***20***	***68 400 €***	***1 710 000 €***
	Clos Couvert	0,5	1 696 €	42 400 €
	CVCD	5,5	18 656 €	466 400 €
	CFo	4	13 568 €	339 200 €
	CFa	6	20 352 €	508 800 €
	Plomberie	2,5	8 480 €	212 000 €
	Appareils élévateurs	1	3 392 €	84 800 €
	Second Œuvre	0,5	1 696 €	42 400 €

NB : L'organisation actuelle de la Direction du Patrimoine de l'INSA permet d'envisager des prestations internalisées. Les surfaces créées étant compensées par des surfaces démolies (Premier cycle INSA), ces nouvelles prestations pourront être intégrées au plan de charge de la DirPat. Le coût réel de la maintenance du bâtiment, incluant des prestations internalisées serait donc inférieur au coût estimé ci-dessus.

VII.1.6. Estimation de la maintenance et de la GER du bâtiment INL-CPE

En réponse à la demande de Mme la Ministre, dans son avis sur le dossier d'expertise du projet INL-CPE, la vérification de la capacité budgétaire des établissements à financer la maintenance du patrimoine intègre la soutenabilité budgétaire de l'ensemble des dépenses liées à l'exploitation et à la maintenance du bâtiment INL-CPE.

L'estimation des dépenses d'exploitation et de maintenance / GER du bâtiment INL-CPE est la suivante :

Coûts de Maintenance/ GER	En €TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Clos Couvert	12,25	101 100 €	2 527 482 €
Equipements Techniques	25,00	206 325 €	5 158 125 €
Second Œuvre	5,25	43 329 €	1 083 207 €
TOTAL € HT	***42,50***	***350 753 €***	***8 768 813 €***

Ces coûts ont été répartis entre les entités occupant le bâtiment (et pour l'INL, entre ses tutelles concernées par le projet), au prorata des surfaces occupées. Ces dispositions feront l'objet d'une convention de gestion dont le guide de rédaction a été approuvé par les CA des établissements et de l'Université de Lyon.

Coûts	En €TTC/m² SHON/an	En €/an			
		CPE Elec	INL INSA	INL UCBL	INL CPE
Clos Couvert	12,25	38 379 €	37 348 €	18 335 €	6 111 €
Equipements Techniques	25,00	78 323 €	76 222 €	37 418 €	12 473 €
Second Œuvre	5,25	16 447 €	16 006 €	7 857 €	2 619 €
TOTAL € HT	42,50	133 150 €	129 576 €	63 610 €	21 203 €

VII.2. ESTIMATION DES ECONOMIES D'ENERGIES PREVISIONNELLES SUR LE PERIMETRE DES REHABILITATIONS (CREM + CHEVREUL)

L'analyse des consommations d'énergie issues des DPE fait ressortir les données suivantes sur les bâtiments objet de l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques (CREM + Chevreul) :

- consommation moyenne chauffage = 104 kWh/m² / an
- consommation moyenne électricité = 52 kWh / m² / an

Les grands principes d'évolution des consommations d'énergie sont les suivant :

- diminution des consommations de chauffage liée aux travaux sur les façades et toiture
- augmentation des consommations électriques dues à l'installation d'équipement de ventilation (CTA)

Nous avons pris les hypothèses suivantes afin d'estimer les évolutions des consommations d'énergie :

- chauffage
  - déperditions par les façades = 40 %
  - déperditions par les toitures = 10 %
  - déperditions autres = 50 %
  - diminution des déperditions par les façades et toitures divisées par 3 après travaux
- électricité
  - nombre de CTA installé = 30
  - Puissance électrique des moteurs = 4 kW
  - nb heures de fonctionnement = 12 h / j
  - nb jours de fonctionnement = 300 j / an

Consommation estimée chauffage

50% x 104kWh / m² / an + 50% / 3 x 104 kWh / m² / an

= 52 kWh / m² / an + 18 kWh / m² /an

= 70 kWh / m² / an

= - 34 kWh / m² / an (soit 30% d'économie)

Le kWh est évalué à 0,06 €. L'économie potentielle est estimée à 285 k€.

Consommation estimée d'électricité

= consommation initiale + consommation liée aux CTA

= 52 kWh / m² / an + (30 x 4 x 12 x 300) / 140 000 m²

= 52 + 3

= 55 kWh / m² / an

= + 6%

Le kWh est évalué à 0,08 €. Le surcoût potentiel est estimé à 33,6k€.

VII.3. COUTS DE MAINTENANCE SUPPORTES PAR LES ETABLISSEMENTS

Les données relatives aux dépenses de maintenance ont été consolidées pour l'année 2012 (l'année 2013 n'étant pas achevée) pour les deux établissements :

INSA :

A) FRAIS DE MAINTENANCE INSA (Art. 23 & 60 & 61)	2012	En %	2011	En %	2010	En %
1) Achats-réparations	0,00		55,25		13 930,89	
2) Contrats technique	190 504,73		196 580,57		221 225,72	
3) Magasin technique	208 513,43		208 737,88		162 125,71	
4) Travaux d'entreprise	296 278,65		267 420,41		418 869,85	
5) Travaux exceptionnels	332 739,08		173 797,67		59 177,12	
TOTAL MAINTENANCE	1 028 035,89 €		846 591,78 €		875 329,29 €	
Surface Utile *	123 464,12		123 464,12		123 464,12	
Coût au mètre carré des frais de maintenance	8,33 €	54,4%	6,86 €	50,8%	7,09 €	50,1%

B) FRAIS D'HYGIENE & SECURITE INSA (Art. 61 & 62)	2012		2011		2010	
1) Lutte incendie	27 057,23		20 348,04		34 307,04	
2) Contrôle électrique	21 759,20		9 297,60		29 619,34	
3) Lutte nuisible	11 384,80		15 228,25		11 217,69	
4) Autres	3 343,40		1 874,48		47 134,65	
TOTAL HYGIENE & SECURITE	63 544,63 €		46 748,37 €		122 278,72 €	
Coût au mètre carré des frais d'hygiène & sécurité	0,51 €	3,4%	0,38 €	2,8%	0,99 €	7,0%

C) MASSE SALARIALE 2012 (Art. 63 & 64)	2012		2011		2010	
DIRPAT - Service Maintenance (RP & ETAT) *	797 562,19		773 635,33	** -3%	750 426,27	** -3%
TOTAL MASSE SALARIALE	797 562,19 €		773 635,33 €		750 426,27 €	
Coût au mètre carré des frais de la masse salariale	6,46 €	42,2%	6,27 €	44,2%	6,08 €	42,9%
TOTAL INSA DE LYON 2012	1 889 142,71 €		1 666 975,48 €		1 748 034,28 €	
Coût au mètre carré	15,30 €	100%	13,50 €	100%	14,16 €	100%

* Surface INSA de Lyon (hors Internat & site Oyonnax & Médiathèque)	En m²
Enseignement	68 198,35
Recherche	40 668,31
Enseignement & Recherche	108 866,66
Administration	14 597,46
TOTAL	123 464,12

* Liste des agents affectés au service de Maintenance immobilière au 1er janvier 2013

** Estimation : -3% par rapport à l'année précédente

NB : coûts TTC/m² SU

Ces coûts sont convertis en coûts TTC/m² SHON au VII.5.2

UCBL :

Service		Dépenses totales 2012	Dépenses DOUA (au prorata des m²)
DIRPAT	Maintenance	1 213 769,00	665 623,67
	Contrats techniques	234 341,00	128 511,20
	Salaires maintenance		967 180,00
SHS	Sécurité, contrôles	280 000,00	153 550,33
	Salaires		470 905,01
Salaires total		1 651 416,95	
Dépenses UB	Maintenance (compte 615)	2 890 660,00	
Dont UB Doua	*Maintenance (compte 615)*	*465 757,00*	465 757,00
TOTAL		**6 270 186,95**	**2 851 527,21**
Surfaces DOUA (2012)	176 200 m² SHON	55%	
Surfaces UCBL (2012)	443 000 m² SHON		
Ratio /m² DOUA	**16,18€ TTC/m² SHON**		
Ratio /m² tous sites	**14,15 € TTC/m² SHON**		

VII.4. PRISE EN CHARGE DU GER PAR LES INTERETS DE LA DOTATION CAMPUS

Afin de répondre à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le gros entretien et le renouvellement (GER) des investissements réalisés seront pris en charge par les revenus de la dotation Campus.

Les coûts de GER liés aux travaux des opérations :

- Réhabilitation des Quartiers Scientifiques (objet du présent dossier)
- Construction neuve ICBMS
- Construction neuve Tour D
- Réhabilitation Chevreul

sont ainsi pris en charge par les intérêts de la dotation.

VII.4.1. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques

Les coûts de GER de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques ont été estimés selon les principes suivants :

- durée du plan GER : 25 ans
- périmètre technique :
  - Clos Couvert
  - CVCD
- les durées de vie théorique retenues :

- façades : 40 ans
- étanchéité : 25 ans
- CVCD : 25 ans

- les éléments remplacés dans le cadre du GER par rapport à leur durée de vie sont :
  - façades : remplacement des poignées et des joints de menuiserie ainsi que des stores
  - étanchéité : réfection complète des étanchéités
  - CVCD : remplacement de la régulation, des pompes et des CTA

			INSA		UCBL	
	Coûts de GER	**€TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
tranche ferme	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***7,97***	***365 040 €***	***9 126 000 €***	***231 610 €***	***5 790 250 €***
	Clos Couvert	4,32	191 160 €	4 779 000 €	132 030 €	3 300 750 €
	CVCD	3,65	173 880 €	4 347 000 €	99 580 €	2 489 500 €
	Appareils élévateurs	0	0 €		0 €	
tranches conditionnelles	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***8,07***	***230 200 €***	***5 755 000 €***	***255 240 €***	***6 381 000 €***
	Clos Couvert	4,73	135 540 €	3 388 500 €	149 080 €	3 727 000 €
	CVCD	3,34	94 660 €	2 366 500 €	106 160 €	2 654 000 €
	Appareils élévateurs	0	0 €		0 €	
TOTAL			**595 240 €**	**14 881 000 €**	**486 850 €**	**6 381 000 €**

VII.4.2. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération de réhabilitation de Chevreul

Les coûts de GER de l'opération de réhabilitation Chevreul ont été estimés selon les principes suivants :

- durée du plan GER : 25 ans
- périmètre technique :
  - Clos Couvert
  - CVCD
- les durées de vie théorique retenues :
  - façades : 40 ans
  - étanchéité : 25 ans
  - CVCD : 25 ans
- les éléments remplacés dans le cadre du GER par rapport à leur durée de vie sont :
  - façades : remplacement des poignées et des joints de menuiserie ainsi que des stores
  - étanchéité : réfection complète des étanchéités
  - CVCD : remplacement de la régulation, des pompes et des CTA

			UCBL	
	Coûts de GER	**€TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Chevreul	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***7,97***	***40 480 €***	***1 012 000 €***
	Clos Couvert	4,32	21 942 €	548 550 €
	CVCD	3,65	18 538 €	463 450 €
	Appareils élévateurs	0	0 €	

VII.4.3. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération ICBMS

Les coûts de GER de l'opération ICBMS ont été estimés selon les principes suivants :

- durée du plan GER : 25 ans
- périmètre technique :
  - Clos Couvert
  - CVCD
  - Courants Forts
  - Courants Faibles
  - Plomberie
  - Appareils élévateurs
  - Second Oeuvre
- les durées de vie théorique retenues :
  - façades : 40 ans
  - étanchéité : 25 ans
  - CVCD : 25 ans
  - CFo : 25 ans
  - CFa : 10 ans
  - Plomberie : 30 ans
  - Appareils élévateurs : 20 ans
  - second œuvre : 10 ans
- les éléments remplacés dans le cadre du GER par rapport à leur durée de vie sont :
  - façades : remplacement des poignées et des joints de menuiserie ainsi que des stores
  - étanchéité : réfection complète des étanchéités
  - CVCD : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
  - CFo : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
  - CFa : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
  - Plomberie : remplacement de 80 % des équipements techniques

- Appareils élévateurs : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
- Second œuvre : réfection des éléments de sols / murs / plafond

	Coûts de GER	€TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
ICBMS	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***28,59 €***	***144 122 €***	***3 603 055 €***
	Clos Couvert	3,57	17 996 €	449 909 €
	CVCD	6,53	32 918 €	822 943 €
	CFo	3,26	16 434 €	410 842 €
	CFa	5,71	28 784 €	719 603 €
	Plomberie	1,63	8 217 €	205 421 €
	Fluides spéciaux	1,64	8 267 €	206 681 €
	Paillasses & Equip. labo	3,55	17 896 €	447 389 €
	Second Œuvre	2,70	13 611 €	340 268 €

VII.4.4. Coût prévisionnel du programme de GER de l'opération Tour D

Les coûts de GER de l'opération Tour D ont été estimés selon les principes suivants :

- durée du plan GER : 25 ans
- périmètre technique :
  - Clos Couvert
  - CVCD
  - Courants Forts
  - Courants Faibles
  - Plomberie
  - Appareils élévateurs
  - Second Oeuvre
- les durées de vie théorique retenues :
  - façades : 40 ans
  - étanchéité : 25 ans
  - CVCD : 25 ans
  - CFo : 25 ans
  - CFa : 10 ans
  - Plomberie : 30 ans
  - Appareils élévateurs : 20 ans
  - second œuvre : 10 ans
- les éléments remplacés dans le cadre du GER par rapport à leur durée de vie sont :
  - façades : remplacement des poignées et des joints de menuiserie ainsi que des stores
  - étanchéité : réfection complète des étanchéités

- CVCD : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
- CFo : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
- CFa : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
- Plomberie : remplacement de 80 % des équipements techniques
- Appareils élévateurs : remplacement de l'ensemble des équipements techniques
- Second œuvre : réfection des éléments de sols / murs / plafond

	Coûts de GER	**€TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Tour D	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***26 €***	***86 294 €***	***2 157 350 €***
	Clos Couvert	3,5	11 617 €	290 413 €
	CVCD	6,5	21 574 €	539 338 €
	CFo	3,2	10 621 €	265 520 €
	CFa	5,5	18 255 €	456 363 €
	Plomberie	1,6	5 310 €	132 760 €
	Appareils élévateurs	1	3 319 €	82 975 €
	Equip. labo	2	6 638 €	165 950 €
	Second Œuvre	2,7	8 961 €	224 033 €

VII.5. CAPACITE BUDGETAIRE DES ETABLISSEMENTS A FINANCER LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE

VII.5.1. Situation financière des établissements

La situation financière des établissements est présentée en annexes 9 et 10 du présent dossier.

VII.5.2. Bilan des charges d'exploitation, maintenance et GER induites par le projet à charge des établissements

Coûts en € TTC, valeur décembre 2012

établissement	bâtiments	SHON actuel	SHON projet	Etat actuel		Etat futur		Delta		
				maintenance	GER Impact Etablissement	maintenance	GER Impact Etablissement	maintenance	GER Impact Etablissement	exploitation
UCBL	BERTHOLLET	6 011 m²	6 011 m²	97 258 €	81 149 €	116 878 €	64 318 €	19 620 €	-16 831 €	-145 949 €
	BRILLOUIN	3 910 m²	3 910 m²	63 264 €	52 785 €	76 026 €	41 837 €	12 762 €	-10 948 €	
	CHEVREUL	5 079 m²	5 079 m²	82 178 €	68 567 €	98 756 €	54 345 €	16 578 €	-14 221 €	
	DUBOIS	3 050 m²	3 050 m²	49 349 €	41 175 €	59 304 €	32 635 €	9 955 €	-8 540 €	
	KASTLER	4 074 m²	4 074 m²	65 917 €	54 999 €	79 215 €	43 592 €	13 298 €	-11 407 €	
	MENDEL	10 221 m²	10 221 m²	165 376 €	137 984 €	198 737 €	109 365 €	33 361 €	-28 619 €	
	OMEGA	7 300 m²	7 300 m²	118 114 €	98 550 €	141 941 €	78 110 €	23 827 €	-20 440 €	
	FOREL	3 396 m²	3 396 m²	54 947 €	45 846 €	66 032 €	36 337 €	11 085 €	-9 509 €	
	GRIGNARD	7 614 m²	7 614 m²	123 195 €	102 789 €	148 047 €	81 470 €	24 852 €	-21 319 €	
	LIPPMANN	8 420 m²	8 420 m²	136 236 €	113 670 €	163 718 €	90 094 €	27 483 €	-23 576 €	
	LWOFF	3 423 m²	3 423 m²	55 384 €	46 211 €	66 557 €	36 626 €	11 173 €	-9 584 €	
	RAULIN	5 071 m²	5 071 m²	82 049 €	68 459 €	98 601 €	54 260 €	16 552 €	-14 199 €	
	CURIEN (hors CPE)	9 395 m²		152 011 €	126 833 €			-152 011 €	-126 833 €	-368 660 €
	préfabriqués enseignement	1 194 m²	0 m²							-46 853 €
	ICBMS	0 m²	5 041 m²			110 902 €	0 €	110 902 €	0 €	197 809 €
	INL-CPE	0 m²	1 497 m²			19 757 €	56 575 €	19 757 €	56 575 €	57 114 €
							TOTAL	199 193 €	-259 451 €	-306 539 €
								-366 796 €		
INSA	PASCAL 501&502	16 452 m²	16 411 m²	227 038 €	222 102 €	267 631 €	168 599 €	40 593 €	-53 503 €	-147 284 €
	PASTEUR	5 816 m²	5 566 m²	80 261 €	78 516 €	88 010 €	52 553 €	7 750 €	-25 963 €	
	VERNE	7 000 m²	7 000 m²	96 600 €	94 500 €	114 156 €	18 900 €	17 556 €	-75 600 €	
	VINCI	7 013 m²	7 013 m²	96 779 €	94 676 €	114 368 €	58 460 €	17 589 €	-36 215 €	
	CARNOT	5 370 m²	5 370 m²	74 106 €	72 495 €	87 574 €	57 996 €	13 468 €	-14 499 €	
	COULOMB	5 085 m²	5 085 m²	70 173 €	68 648 €	82 926 €	54 918 €	12 753 €	-13 730 €	
	FERRIE	5 513 m²	5 513 m²	76 079 €	74 426 €	89 906 €	59 540 €	13 827 €	-14 885 €	
	JACQUARD	8 929 m²	8 929 m²	123 220 €	120 542 €	145 614 €	96 433 €	22 394 €	-24 108 €	
	ST EXUPERY	7 300 m²	7 300 m²	100 740 €	98 550 €	119 048 €	78 840 €	18 308 €	-19 710 €	
	INL-CPE		3 049 m²			40 244 €	115 247 €	40 244 €	115 247 €	116 345 €
	Peigne 1er cycle	4 179 m²		57 670 €	56 417 €			-57 670 €	-56 417 €	-130 385 €
	Mécamat		3 550 m²			85 200 €	47 925 €	85 200 €	47 925 €	164 705 €
	Tour D		3 319 m²			79 656 €		79 656 €		
	Halle Jacquard	4 200 m²	2 610 m²	57 960 €	56 700 €	36 018 €	28 188 €	-21 942 €	-28 512 €	
	Bungalows TC	138 m²		1 904 €	1 863 €			-1 904 €	-1 863 €	-4 306 €
	Marco Polo	770 m²		10 626 €				-10 626 €		-222 064 €
							TOTAL	**277 195 €**	**-201 833 €**	**-222 989 €**
								-147 627 €		

Le tableau présenté ci-avant précise les évolutions des coûts d'exploitation, de maintenance et de GER à l'issue du projet.

Les hypothèses prises en compte dans cette analyse sont les suivantes :

- Ratio de maintenance actuel UCBL : 16,18€ TTC/m² SHON
- Ratio de maintenance actuel INSA : 13,80€ TTC/m² SHON
- Surcoût maintenance périmètre CREM (voir paragraphe VII.1.2)
- Ratio GER INSA hors sécurité : 8,5€ TTC/m² SHON
- Dont ratio GER INSA clos couvert : 2,7€ TTC/m² SHON
- Ratio GER INSA sécurité : 5,0€ TTC/m² SHON
- Ratio GER UCBL : 13,5€ TTC/m² SHON
- Dont ratio GER UCBL clos-couvert: 2,8€ TTC/m² SHON
- Ratio exploitation UCBL et INL-CPE (conforme DEx) : 39,2€ TTC/m² SHON
- Ratio exploitation INSA : 31,2€ TTC/m² SHON

Ces ratios d'exploitation comprennent les consommations (chauffage, électricité, eau, assainissement) et les coûts de services (ménage, gardiennage, sécurité, déchets spéciaux et déchets ordinaires).

- Ratios GER (voir paragraphe VII.4)
- Coût exploitation Marco Polo : il s'agit du loyer actuellement versé par l'INSA, charges comprises
- Réduction des coûts d'exploitation périmètre CREM (voir paragraphe VII.2)

VII.5.3. Engagement des établissements à prendre en charge la maintenance liée au projet et la GER du bâtiment INL-CPE

L'INSA de Lyon et l'UCBL réaliseront dans le cadre de l'opération campus, et d'après le tableau présenté ci-avant, près de 150 000€ TTC d'économie pour l'INSA et 360 000€ TTC d'économie pour l'UCBL, sur la maintenance et l'exploitation de leurs bâtiments.

Les établissements s'engagent à ce que les économies effectivement réalisées au terme de l'opération campus servent à la maintenance de leurs bâtiments situés hors du périmètre d'intervention de l'opération ou pour des actions de maintenances d'aspects non-traitées sur des bâtiments du périmètre.

VIII. SOUTENABILITE FINANCIERE DE L'OPERATION

VIII.1. INTRODUCTION

VIII.1.1. Présentation financière générale du projet

Madame la Ministre a confirmé par courrier en date du 17 septembre 2013, que le versement de la fraction de dotation correspondant au projet LyonTech-la Doua serait lié à la signature du contrat global de conception réalisation exploitation maintenance.

Dans l'attente de l'attribution de ces financements, Madame la Ministre a indiqué veiller à ce que l'Université de Lyon dispose des moyens nécessaires pour mener les études et procédures requises pour la réalisation du projet.

A ce titre, des financements ANR ont été accordé au projet LyonTech-la Doua au titre de l'année 2013 à hauteur de 6,383M€ pour le financement :

- Des compléments de crédits d'ingénierie au titre de l'année 2013
- Des études des opérations Chevreul, Chimie-Bio (ICBMS) et Tour D

Le financement des travaux des opérations précédemment citées sera assuré par le MESR, de manière prioritaire dans la limite des ressources disponibles et sous réserve de l'avancement des opérations, sur la programmation des intérêts ANR des années ultérieures.

Au regard de ces nouvelles données, le modèle financier intègre :

- Pour les années 2013, 2014 et 2015 : le financement des crédits d'ingénierie par des financements ANR à hauteur du besoin
- Pour l'année 2013 : le financement des études de Chevreul à hauteur de 1,573M€ (correspond au besoin hors révisions de prix et hors rémunérations sur aléas) par des financements ANR
- Pour l'année 2013 : le financement des études de la Tour D à hauteur de 1,363M€ (correspond au besoin hors révisions de prix et hors rémunérations sur aléas) par des financements ANR
- Pour l'année 2013 : le financement des études du nouveau bâtiment de Chimie-Bio (ICBMS) à hauteur de 2,236M€ (correspond au besoin hors révisions de prix et hors rémunérations sur aléas) par des financements ANR
- Pour les années 2014 et 2015 : le complément de financement complet des opérations Tour D et Chevreul par des financements ANR
- Pour les années 2014 et 2015 : le complément de financement partiel de l'opération ICBMS par des financements ANR, à hauteur du solde des intérêts produits par la fraction de dotation LyonTech-la Doua conservée à l'ANR

En effet, les intérêts produits par la fraction de dotation LyonTech-la Doua sur les années 2013, 2014 et 2015 ne permettent pas le financement à 100% des trois opérations réalisées en MOP.

Les deux opérations prioritaires en termes de phasage devront être financées à 100% par des crédits ANR.

L'opération ICBMS, ne pouvant être financée à 100% par des crédits ANR, bénéficiera d'un complément de financement par emprunt auprès de la BEI. Le planning de l'opération ICBMS a donc été décalé pour prendre en compte la nécessité d'un engagement du marché de travaux après signature du contrat CREM et transfert de la dotation LyonTech-la Doua à l'Université de Lyon.

L'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques est quant à elle découpée en plusieurs tranches :

- Une tranche ferme, correspondant à l'ensemble des opérations identifiées en priorité 1 par les établissements le 14 juin 2013 et consolidées en concertation avec les utilisateurs
- 10 tranches conditionnelles, qui pourront être affermies voire incluses dans la tranche ferme de l'opération :
    - A la validation du schéma directeur Sécurité Incendie, soumis à l'avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) le 4 octobre 2013. Il est précisé que l'ensemble des modifications demandées par la SCDS pourront être intégrées au projet, prioritairement pour les bâtiments identifiés en tranche ferme, puis, en fonction des capacités d'investissement pour les bâtiments des tranches conditionnelles. L'intégration de ces éventuelles modifications est prévue par l'Université de Lyon, les établissements et leurs assistants à maîtrise d'ouvrage et ne remet en rien en cause le projet, son organisation et sa soutenabilité financière.
    - A la confirmation par le MESR du versement de crédits ANR, pour les années 2014 et 2015 (dans l'attente du versement de la part de dotation affectée au projet LyonTech-la Doua), permettant notamment d'assurer le financement des opérations réalisées en MOP classique
    - A la demande d'offre finale et/ou à la mise au point du marché en fonction des offres présentées
    - A la contractualisation des emprunts, qui consolidera les taux et permettra de lever une hypothèse importante du modèle financier
    - A l'avancement du projet, avec la consolidation des révisions de prix et aléas d'études ou de chantier

La simulation financière intègre un découpage en quatre phases de la réalisation de la tranche ferme de l'opération. Ce phasage s'appuie sur la faisabilité d'un planning de travaux réalisée par ARTELIA et présentée en annexe 5 du présent dossier.

VIII.1.2. Modalités de financement du projet

L'UDL dispose des ressources suivantes :

- intérêts de la dotation Opération Campus attribuée au site LyonTech-la Doua, perçus à compter de la signature du contrat CREM, étant précisé que ces intérêts d'un montant annuel de 14.621 k€ permettent :

    (i) de couvrir les annuités des emprunts souscrits par l'UDL pour le financement des investissements ;

(ii) de couvrir les coûts annexes de l'UDL (frais d'ingénierie et d'équipe projet, provision pour dédit, …) ;

(iii) pour le solde disponible après couverture des postes (i) et (ii) précédents, de financer directement certaines opérations (« intérêts anticipés »).

- financements complémentaires perçus par la PRES (« intérêts ANR ») qui lui permettant de financer directement une partie des opérations MOP et des frais SDAC avant le premier versement des intérêts Opération Campus. L'hypothèse prise dans la simulation financière est un montant total s'élèvant à 34.509 k€ ;

L'opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage publique. Les dépenses d'investissement seront donc payées aux opérateurs à l'avancement des travaux.

Pour la construction du plan de financement du projet, il a été fait l'hypothèse que les besoins trimestriels en financement sont couverts de la manière suivante :

- prioritairement, en utilisant la trésorerie disponible du projet (autofinancement) ;
- si cette trésorerie est insuffisante, en souscrivant un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;
- lorsque ce financement est épuisé, en souscrivant un emprunt auprès de la Direction des Fonds d'Epargne de la Caisse des Dépôts et Consignations (DFE/CDC).

Autofinancement de l'Université de Lyon

La dotation attribuée au PRES de Lyon pour les campus Charles Mérieux et LyonTech-la Doua au titre de l'opération Plan Campus s'élève à 575.000.000 €.

La part de la dotation affectée au Campus LyonTech-la Doua représente 63,06 % de la dotation de 575 000 000€, soit 362 595 000€.

Il est à noter que cette somme n'est pas consomptible : seuls les produits financiers de cette somme sont utilisables par l'UDL.

Il ressort de l'article 12 de l'arrêté du 15 juin 2010 *fixant les ouvertures des comptes sur lesquels seront déposés les fonds versés à partir des programmes créés par la loi n02010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération* (NOR : ECET1011766A) que :

> *Les sommes déposées sur les comptes [ANR] portent intérêt au taux de l'échéance constante à dix ans CNO-TEC 10 publié par la Banque de France pour le compte du Comité de normalisation obligataire le jour de la publication au Journal officiel de la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010, soit 3,413 %.*
>
> *Les sommes déposées sur le compte n° 75000-00001053010 ANR — Programme d'investissements d'avenir — Dotations non consommables à reverser — Opération Campus portent intérêt au taux t résultant de la formule suivante :*
>
> *t = [(d1 × 4,25 %) + (d2 × i)]/(d1 + d2)*
>
> *i : taux de l'échéance constante à dix ans CNO-TEC 10 publié par la Banque de France pour le compte du Comité de normalisation obligataire le jour de la publication au Journal officiel de la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 ;*

d1 : montant de la dotation reçue par l'Agence nationale pour la recherche en provenance du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat » ;

d2 : montant de la dotation prévue à l'action 02 du programme « Pôles d'excellence » créé par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée.

II. — Les intérêts sont liquidés et payés le deuxième jour ouvré de chaque trimestre au pro rata temporis de la période de dépôt écoulée ».

Pour la réalisation de l'étude de faisabilité financière, un taux unique de rémunération a été retenu. Le taux de rémunération retenu s'élève à 4,0324%.

Les simulations présentées postulent que la part de la dotation propre au périmètre de LyonTech-la Doua est perçue à partir du 1er trimestre 2016.

A partir du 1er trimestre 2016, il est donc fait l'hypothèse que l'UDL percevra trimestriellement les intérêts issus de la dotation LyonTech-la Doua, soit :

Montant trimestriel	3 655 320 €
Montant annuel	14 621 281 €

Détail des « Intérêts ANR » perçus au titre de l'opération LyonTech

Les intérêts ANR valorisés dans le plan de financement de l'UDL permettent de couvrir une partie des besoins en financement sur la période 2013 – 2016, c'est-à-dire avant que l'UDL ne perçoive les intérêts de la dotation Opération Campus.

Le montant des Intérêts ANR valorisés dans le plan de financement est le suivant :

	LyonTech ICBMS	LyonTech Tour GMD	LyonTech Chevreul	Total ANR MOP	ANR frais SDAC	Total ANR MOP
01/07/2013				0 k€	590 k€	590 k€
01/10/2013	1 118 k€	671 k€	787 k€	2 576 k€	594 k€	3 170 k€
01/01/2014	1 118 k€	671 k€	787 k€	2 576 k€	196 k€	2 771 k€
01/04/2014				0 k€	197 k€	197 k€
01/07/2014				0 k€	198 k€	198 k€
01/10/2014				0 k€	199 k€	199 k€
01/01/2015	3 520 k€	1 877 k€	2 056 k€	7 453 k€	182 k€	7 634 k€
01/04/2015				0 k€	183 k€	183 k€
01/07/2015				0 k€	184 k€	184 k€
01/10/2015				0 k€	185 k€	185 k€
01/01/2016	2 500 k€	1 000 k€	2 000 k€	5 500 k€		5 500 k€
01/04/2016	968 k€	1 586 k€	2 000 k€	4 554 k€		4 554 k€
01/07/2016		2 000 k€	3 000 k€	5 000 k€		5 000 k€
01/10/2016		2 921 k€	1 224 k€	4 145 k€		4 145 k€
01/10/2017				0 k€		0 k€
Total	**9 224 k€**	**10 725 k€**	**11 853 k€**	**31 802 k€**	**2 707 k€**	**34 509 k€**

Emprunt auprès de la BEI

Par principe, les PRES (de statut ODAC) ont interdiction de recourir à l'emprunt. Cette interdiction découle de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 n° 2010-1645 du 28 décembre 2012, qui dispose en son article 12 :

« […] ne peuvent contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois, ni émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée les organismes français relevant de la catégorie des administrations publiques centrales, au sens du règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté, autres que l'Etat, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Caisse de la dette publique et la Société de prises de participation de l'Etat […]».

Cette situation a toutefois été modifiée par l'article 8 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 dispose que :

« […] L'article 12 de la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 est complété par un III ainsi rédigé : « III. — Le présent article ne s'applique pas aux emprunts contractés auprès de la Banque européenne d'investissement » ».

Ainsi, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 permet aux organismes divers d'administration centrale d'emprunter auprès de la BEI. Il est à noter que cet amendement a été introduit par le Gouvernement spécialement pour les montages universitaires, puisque le texte motivant l'amendement n°6 du 18 décembre 2012 à l'origine de la modification législative indique que *« (…) cet amendement permet de sécuriser juridiquement l'implication de la Banque européenne d'investissement (BEI), acteur clé du pacte européen pour la croissance et l'emploi adopté au mois de juin 2012, dans le financement de projets en France, notamment dans le cadre du plan Campus ».*

L'Université de Lyon dispose donc de la possibilité d'emprunter auprès de la BEI pour couvrir les investissements et les frais du projet.

La BEI a précisé que les emprunts consentis seraient limités à 50% des coûts d'investissement TDC TTC.

Emprunt auprès de la DFE/CDC

Après épuisement de la ligne de financement BEI, l'Université de Lyon dispose de la possibilité d'emprunter auprès de la Direction des Fonds d'Epargne (DFE) de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), les PRES n'étant pas non plus soumis à interdiction d'emprunt auprès de la CDC.

VIII.1.3. Objectif de l'analyse financière

La présente analyse financière réalisée par l'UDL est de s'assurer de soutenabilité financière globale du projet pour l'UDL.

La soutenabilité financière pour les établissements est analysée par ailleurs.

Cette étude a pour objectif de vérifier que les ressources affectées au projet permettent de couvrir l'intégralité des dépenses prévisionnelles.

NB : A ce stade, par sécurité, les simulations ont été réalisées en retenant l'hypothèse que l'UDL ne pourra pas récupérer la TVA. Le taux de TVA intégré est le taux annoncé pour le 01/01/2014, soit 20% (et non 19,6%).

VIII.2. CHIFFRAGE PREVISIONNEL DE L'OPERATION

VIII.2.1. Coût prévisionnel du programme d'investissement de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques

La simulation financière intègre un fractionnement du calendrier de travaux en 6 phases :

- 4 phases (selon hypothèses du calendrier présenté en annexe 5)
- 1 phase de démolition de Curien
- 1 phase regroupant les bâtiments en tranches conditionnelles

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du contrat CREM est le suivant :

	LyonTech-la Doua CREM Tr1	LyonTech-la Doua CREM Tr2	LyonTech-la Doua CREM Tr3	LyonTech-la Doua CREM Tr4	LyonTech-la Doua CREM Tr5 démol CURIEN
Calendrier					
Signature	01-janv-16	01-avr-17	01-juil-18	01-juil-18	01-oct-19
Début des travaux	01-oct-16	01-juil-17	01-oct-18	01-oct-18	01-avr-20
Fin des travaux	01-janv-18	01-avr-18	01-oct-19	01-avr-20	01-juil-20

Coût des travaux

Le coût détaillé des travaux par bâtiment est présenté aux paragraphes V.2 et V.3.

Total travaux de la tranche ferme : 82 099 k€ HT

Total travaux des 10 tranches conditionnelles : 43 192 k€ HT

LyonTech-la Doua CREM Tr1	LyonTech-la Doua CREM Tr2	LyonTech-la Doua CREM Tr3	LyonTech-la Doua CREM Tr4	LyonTech-la Doua CREM Tr5 démol CURIEN	Total tranches principales	LyonTech-la Doua CREM Tranches conditionnelles	Total CREM evec tranches conditionnelles
20 119 k€	12 778 k€	18 729 k€	27 973 k€	2 500 k€	82 099 k€	20 000 k€	102 099 k€

Coûts annexes

Les hypothèses de coûts annexes ont été déterminées sur la base des ratios couramment observés lors de la passation de contrats comparables.

Les coûts annexes valorisés sont les suivants :

	% retenu	Coût annexes (toutes tranches confondues)
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	14,30%	14 600 k€
Tolérance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	5,80%	6 769 k€
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	1,30%	1 594 k€
Déménagements		2 650 k€
Total frais annexes		25 613 k€

Coûts d'indexation

Pour rappel, les frais de construction sont soumis à indexation pendant la durée des travaux. L'évolution de l'indice BT01 sur les trois dernières années est la suivante :

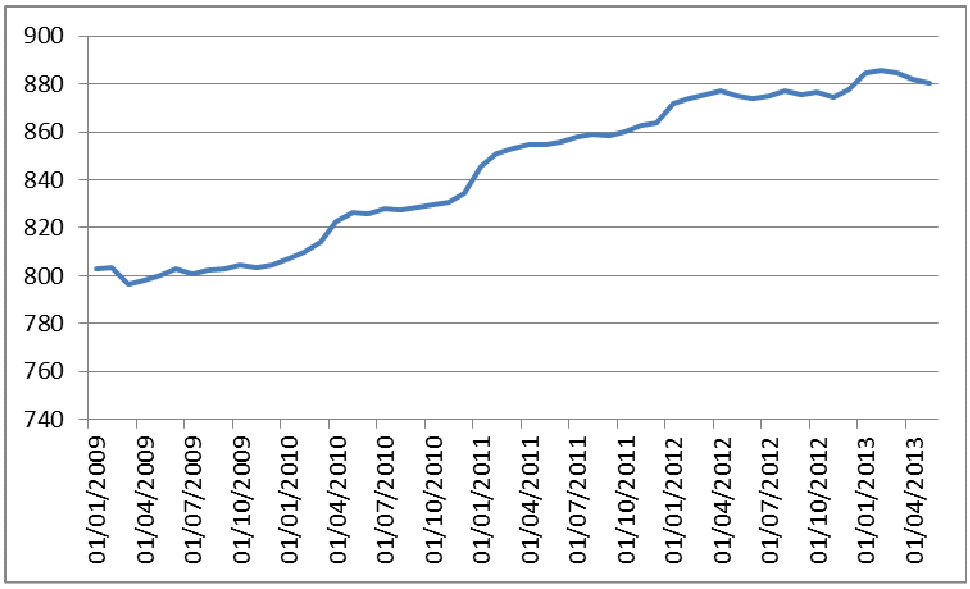

Figure 17: Evolution de l'indice BT 01

En retenant les trois dernières années connues (mai 2010 – mai 2013), l'évolution moyenne de l'indice est de 6,58% sur trois ans, soit **2,15% l'an en moyenne**.

C'est cette hypothèse prudente de 3,00% qui a été prise en compte dans la simulation, ce qui aboutit à un coût d'indexation de **23.964 k€ HT pour l'ensemble des tranches**.

Montant à financer consolidé

Le montant total à financer de l'investissement est le suivant :

	LyonTech-la Doua CREM Tr1	LyonTech-la Doua CREM Tr2	LyonTech-la Doua CREM Tr3	LyonTech-la Doua CREM Tr4	LyonTech-la Doua CREM Tr5 démol CURIEN	Total tranches principales	LyonTech-la Doua CREM Tranches conditionnelles	Total CREM evec tranches conditionnelles
Coûts travaux	20 119 k€	12 778 k€	18 729 k€	27 973 k€	2 500 k€	82 099 k€	20 000 k€	102 099 k€
Coûts annexes	5 025 k€	3 274 k€	4 962 k€	7 291 k€	562 k€	21 114 k€	4 498 k€	25 612 k€
Coûts indexation	3 728 k€	2 674 k€	5 086 k€	7 865 k€	785 k€	20 138 k€	3 825 k€	23 963 k€
TOTAL à Financer HT	**28 872 k€**	**18 726 k€**	**28 777 k€**	**43 129 k€**	**3 847 k€**	**123 352 k€**	**28 323 k€**	**151 674 k€**
TVA	5 774 k€	3 745 k€	5 755 k€	8 626 k€	770 k€	24 671 k€	5 665 k€	30 335 k€
TOTAL à Financer TTC	**34 647 k€**	**22 471 k€**	**34 533 k€**	**51 755 k€**	**4 617 k€**	**148 023 k€**	**33 987 k€**	**182 010 k€**

L'échéancier ci-après présente l'échéancier prévisionnel des sommes payées par l'UDL à son cocontractant titulaire du CREM au titre des travaux réalisés :

	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tranche 1	34 647 k€	9 029 k€	25 618 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Tranche 2	22 472 k€	0 k€	15 527 k€	6 944 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Tranche 3	34 533 k€	0 k€	0 k€	10 589 k€	23 944 k€	0 k€	0 k€
Tranche 4	51 755 k€	0 k€	0 k€	11 871 k€	31 789 k€	8 095 k€	0 k€
Tranche 5	4 617 k€	0 k€	0 k€	0 k€	159 k€	4 458 k€	0 k€
Tranche conditionnelle	33 987 k€	7 093 k€	17 797 k€	9 098 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total	**182 011 k€**	**16 122 k€**	**58 942 k€**	**38 502 k€**	**55 892 k€**	**12 553 k€**	**0 k€**

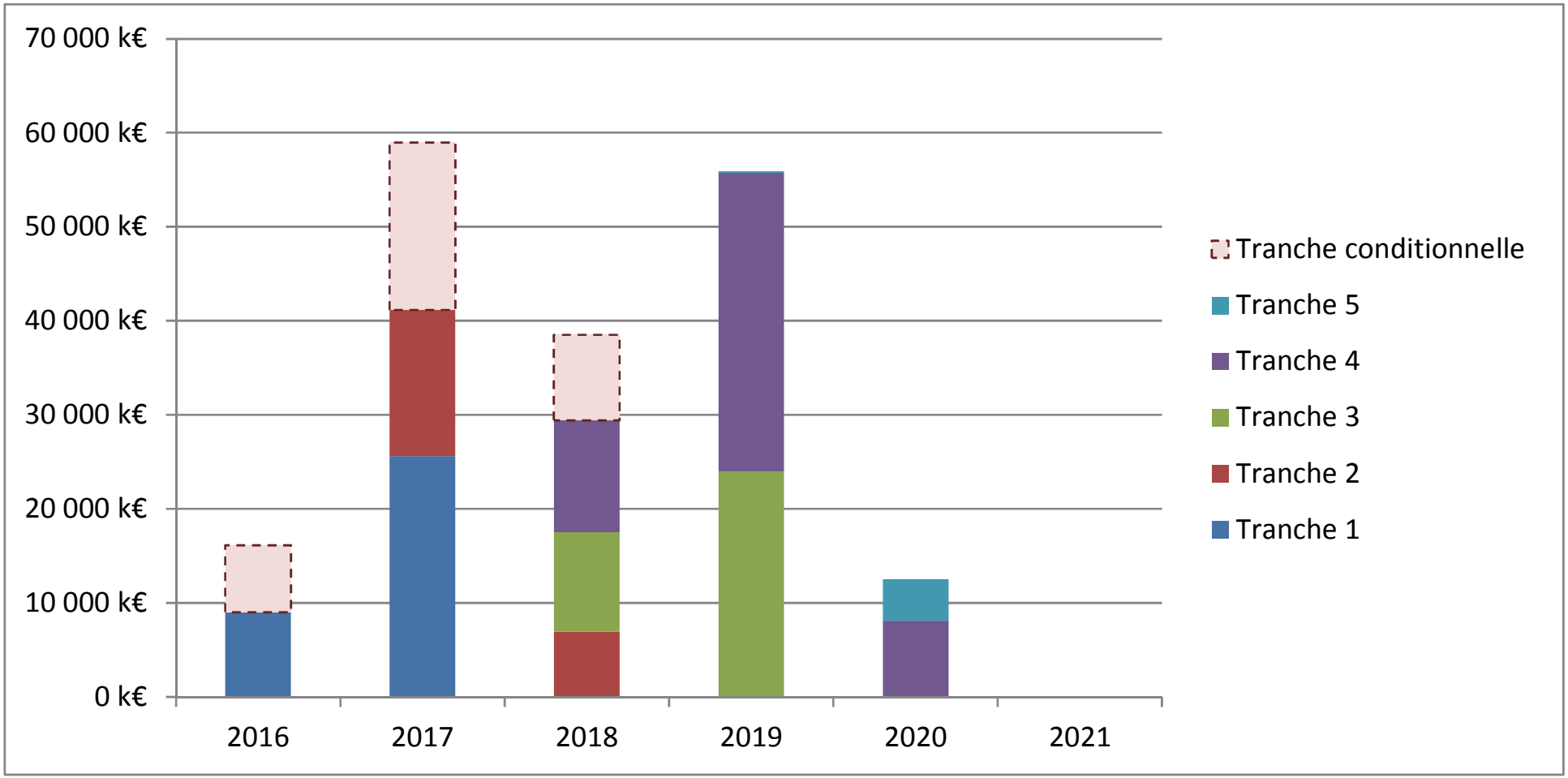

Figure 18: Echéancier prévisionnel des paiements au titulaire du CREM

VIII.2.2. Coûts prévisionnels du programme d'investissement des opérations MOP

Les constructions neuves ICBMS et Tour D et la réhabilitation de Chevreul font partie intégrante du projet Quartiers Scientifiques. Si leur soutenabilité financière est présentée dans le présent dossier, elles font chacune l'objet d'un dossier d'expertise distinct, détaillant l'ensemble de leurs spécificités.

Les informations présentées ici sont en cohérence avec celles indiquées dans les dossiers d'expertise respectifs des trois opérations, validés par les CA des établissements aux mêmes dates que le présent dossier.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel des opérations MOP est le suivant :

	LyonTech ICBMS	LyonTech Tour D	LyonTech Chevreul
Calendrier			
Signature	01-juil-14	01-juil-14	01-juil-14
Début des travaux	01-janv-16	01-oct-15	01-oct-15
Fin des travaux	01-oct-17	01-avr-17	01-avr-17

Coût des travaux

Le coût des travaux HT (valeur septembre 2012) est chiffré de la manière suivante :

- Coût travaux ICBMS : 10 589k€ HT
- Coût travaux Tour D : 5 591k€ HT
- Coût travaux Chevreul : 6 554k€ HT

Le détail de ce chiffrage est présenté dans les différents dossiers d'expertise.

Coûts annexes

Les hypothèses de coûts annexes ont été déterminées sur la base des ratios couramment observés lors de la passation de contrats comparables.

Les coûts annexes valorisés sont les suivants :

	% retenu	LyonTech ICBMS	LyonTech Tour GMD	LyonTech Chevreul
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	20,00%	2 118 k€	1 118 k€	1 311 k€
Tolerance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	11,00%	1 398 k€	738 k€	865 k€
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	1,30%	180 k€	95 k€	112 k€
Artistique (% Tx) - *sauf op. chevreul*	1,00%	106 k€	56 k€	0 k€
Déménagements		250 k€	400 k€	0 k€
Total frais annexes		4 052 k€	2 407 k€	2 288 k€

Coûts d'indexation

Le coût d'indexation estimé pour les opérations est le suivant (source modèle financier) :

- Coût d'indexation ICBMS : 1 889k€ HT
- Coût d'indexation Tour D : 939k€ HT
- Coût d'indexation Chevreul : 1 036k€ HT

Montant à financer

Le montant total à financer de l'investissement est le suivant :

	LyonTech ICBMS	LyonTech Tour GMD	LyonTech Chevreul	Total opérations MOP
Coûts d'investissement				
Coûts travaux	10 589 k€	5 591 k€	6 554 k€	22 734 k€
Coûts annexes	4 052 k€	2 407 k€	2 288 k€	8 747 k€
Coûts indexation	1 889 k€	939 k€	1 036 k€	3 864 k€
TOTAL à Financer HT	**16 530 k€**	**8 937 k€**	**9 878 k€**	**35 345 k€**
TVA	3 306 k€	1 788 k€	1 976 k€	7 070 k€
TOTAL à Financer TTC	**19 836 k€**	**10 725 k€**	**11 853 k€**	**42 414 k€**

L'échéancier ci-après présente l'échéancier prévisionnel des sommes payées par l'UDL au titre des travaux MOP réalisés :

	Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ICBMS	19 836 k€	541 k€	1 107 k€	10 382 k€	7 806 k€	0 k€	0 k€
Tour GMD	10 725 k€	343 k€	2 242 k€	6 488 k€	1 652 k€	0 k€	0 k€
Chevreul	11 853 k€	402 k€	2 511 k€	7 126 k€	1 815 k€	0 k€	0 k€
Total	**42 415 k€**	**1 286 k€**	**5 859 k€**	**23 997 k€**	**11 273 k€**	**0 k€**	**0 k€**

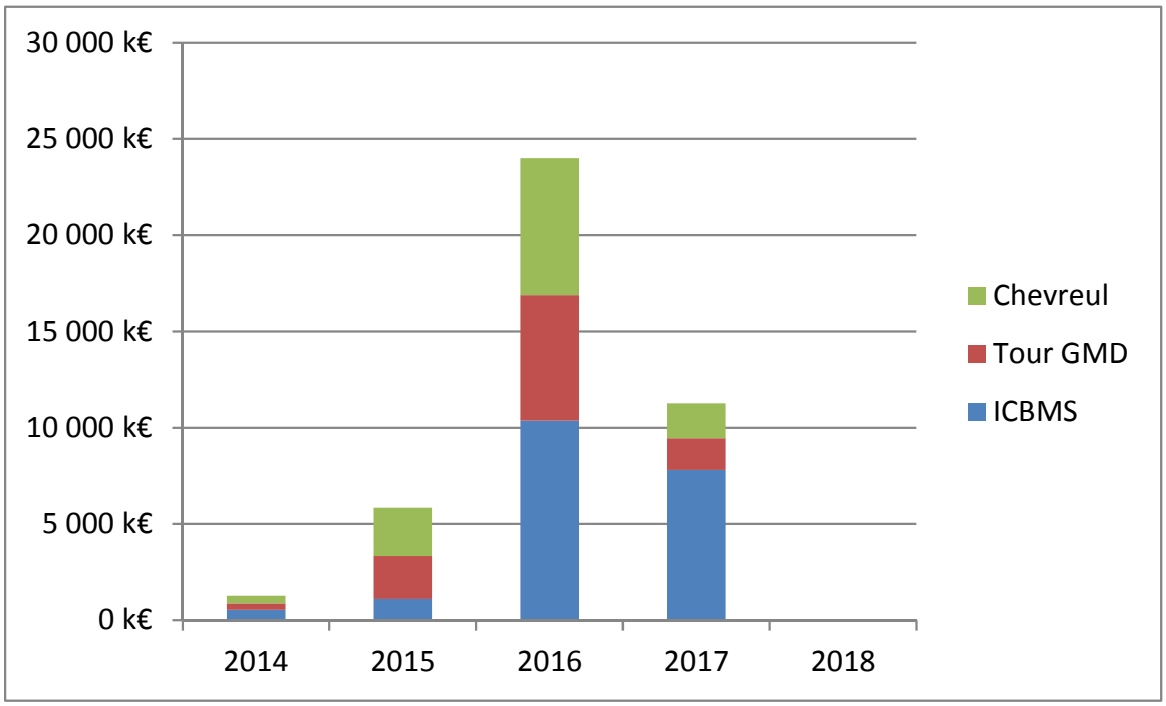

Figure 19: Echéancier prévisionnel des MOP

VIII.2.3. Consolidation

Le tableau ci-après présente le coût consolidé des dépenses relatives à l'investissement (MAF) des opérations réalisées en CREM et en MOP :

	Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CREM	182 011 k€	0 k€	0 k€	16 122 k€	58 942 k€	38 502 k€	55 892 k€	12 553 k€
MOP	42 415 k€	1 286 k€	5 859 k€	23 997 k€	11 273 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total	**224 426 k€**	**1 286 k€**	**5 859 k€**	**40 119 k€**	**70 215 k€**	**38 502 k€**	**55 892 k€**	**12 553 k€**

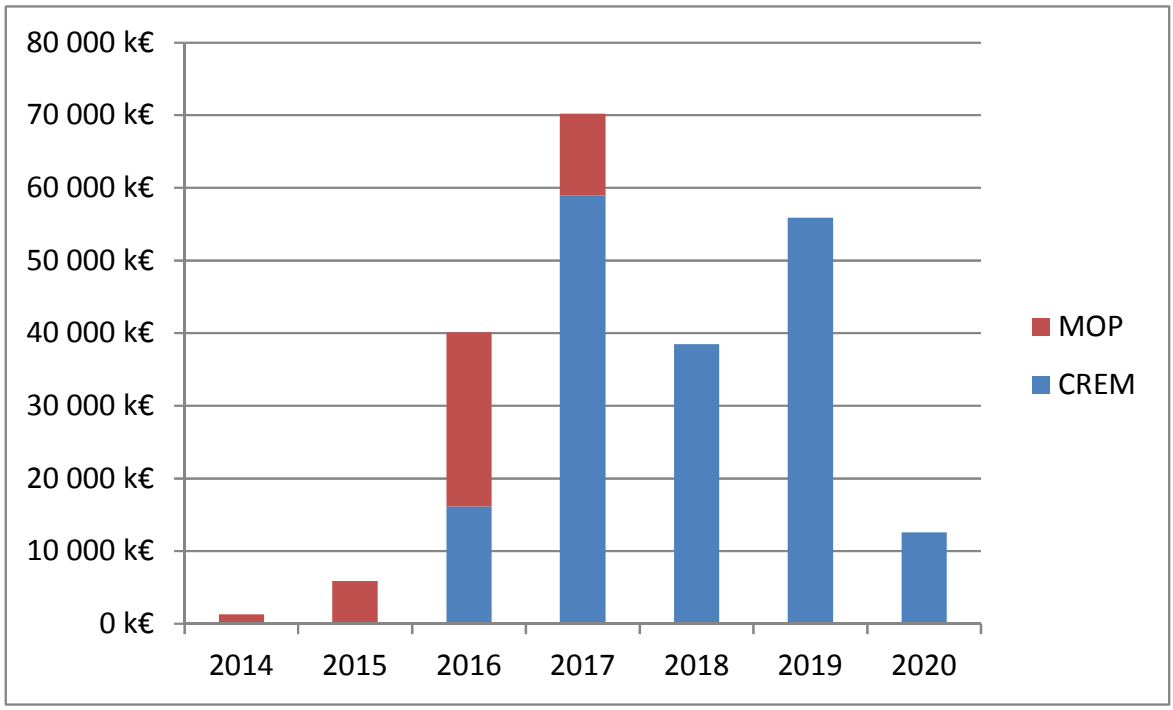

Figure 20: Dépenses relatives à l'investissement

VIII.2.4. Chiffrage prévisionnel des coûts de GER du projet

Seules les charges de GER sont financées par les revenus de la dotation.

L'estimation, réalisée par l'UDL et ses assistants techniques, des coûts de GER est présentée au VII.4, et ventilée comme suit dans le modèle financier :

- GER - CREM Tranche 1 : 140k€ annuel
- GER - CREM Tranche 2 : 89k€ annuel
- GER - CREM Tranche 3 : 130k€ annuel
- GER - CREM Tranche 4 : 194k€ annuel
- GER - CREM Tranche 5 : 0k€ annuel (démolition)
- **GER - CREM TOTAL Tranche ferme : 553k€ annuel**
- GER - CREM Tranches conditionnelles : 139k€ annuel
- **GER - CREM toutes tranches : 692k€ annuel**
- GER - ICBMS : 118k€ annuel
- GER – Tour D : 62k€ annuel
- GER - Chevreul : 46k€ annuel
- **GER – TOTAL MOP : 225k€ annuel**

VIII.2.5. Indemnisation des candidats évincés

L'enveloppe des indemnités à verser aux candidats au CREM non retenus a été provisionnée sur la base des hypothèses suivantes :

- Indemnisation de 0,710% du coût travaux, soit 725 k€ / candidat ;
- 3 candidats non retenus ;
- Soit une provision totale de 2.175k€.

Elle est financée par l'UDL, grâce aux intérêts perçus sur la dotation Campus.

VIII.2.6. Participation aux frais d'ingénierie de l'UDL

La dotation Opération Campus a vocation à couvrir les coûts d'ingénierie de l'UDL non couverts par la convention d'ingénierie.

Ces coûts d'ingénierie mutualisés comprennent :

- les coûts d'équipe projet UDL (salaires, charges de structure, …) ;
- les coûts d'AMO non couverts par la convention d'ingénierie ;

Les frais d'ingénierie de l'UDL ont été estimés par les services de l'UDL et sont répartis entre les campus Charles Mérieux et LyonTech.

Les coûts relatifs au campus LyonTech sont les suivants :

	Transversal RH		RH		Etudes & fonctionne.		Etudes et suivi travaux		TOTAL		
	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Total général
2013	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	227 k€	133 k€	925 k€	751 k€	1 152 k€	884 k€	2 036 k€
2014	235 k€	138 k€	168 k€	236 k€	221 k€	129 k€	130 k€	50 k€	754 k€	553 k€	1 307 k€
2015	235 k€	138 k€	214 k€	258 k€	126 k€	74 k€	108 k€	50 k€	683 k€	519 k€	1 202 k€
2016	235 k€	138 k€	214 k€	257 k€	114 k€	66 k€	650 k€	50 k€	1 212 k€	511 k€	1 723 k€
2017	235 k€	138 k€	214 k€	245 k€	88 k€	52 k€	100 k€	50 k€	637 k€	484 k€	1 121 k€
2018	224 k€	131 k€	214 k€	215 k€	88 k€	52 k€	100 k€	50 k€	626 k€	448 k€	1 074 k€
2019	201 k€	118 k€	214 k€	215 k€	82 k€	48 k€	100 k€	50 k€	597 k€	430 k€	1 028 k€
2020	201 k€	118 k€	214 k€	214 k€	82 k€	48 k€	100 k€	50 k€	597 k€	430 k€	1 027 k€
2021	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2022	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2023	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2024	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2025	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2026	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2027	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2028	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2029	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2030	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2031	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2032	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2033	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2034	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2035	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2036	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2037	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2038	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2039	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2040	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2041	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2042	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2043	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2044	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
2045	135 k€	79 k€	53 k€	53 k€	13 k€	7 k€			201 k€	140 k€	341 k€
	4 947 k€	**2 898 k€**	**2 784 k€**	**2 971 k€**	**1 343 k€**	**787 k€**	**2 213 k€**	**1 101 k€**	**11 287 k€**	**7 757 k€**	**19 045 k€**

VIII.2.7. Constitution d'une provision de dédit

Provision de dédit « CREM »

Dans l'hypothèse où l'UDL serait amené à résilier le CREM pour motif d'intérêt général, ce dernier pourrait être amené à verser au cocontractant une indemnisation du bénéfice perdu et des frais de rupture des sous-contrats. Une provision a été constituée pour couvrir ce risque.
Le provisionnement total prévu pour l'ensemble de l'opération PRES de Lyon s'élève à hauteur de 5% du montant des travaux non encore réalisés.

Le montant total à provisionner s'élève à 3.956k€, qui correspond à 5% du coût travaux total (réduit du premier versement trimestriel de chaque tranche).

Cette provision constituée au lancement des travaux de la première tranche et elle est intégralement libérée à l'achèvement des travaux de la dernière tranche.

Provision de dédit « MOP »

A titre des opérations MOP, une provision de dédit complémentaire de 5% du coût travaux a été intégrée, soit 960k€.
Cette provision constituée au lancement des travaux et elle est intégralement libérée à l'achèvement des travaux.

VIII.3. MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

VIII.3.1. Plan de financement des investissements

Les décaissements de l'UDL peuvent être couverts :

- soit par les « Intérêts ANR » perçus sur la période 2013-2016
- soit par la trésorerie disponible dans les comptes de l'UDL (qui correspond aux intérêts perçus par l'UDL au titre de la dotation Opération Campus en période de travaux et non utilisés pour couvrir les coûts annexes comme les frais d'ingénierie et d'équipe projet, la provision pour dédit, …), que l'UDL peut donc affecter à l' « autofinancement » des projets.
- soit par recours à l'emprunt.

Le plan de financement des investissements, envisagé par l'UDL à ce stade, est présenté dans le tableau suivant :

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Emplois	CREM tranche 1	0 k€	0 k€	9 029 k€	25 618 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**34 647 k€**
	CREM tranche 2	0 k€	0 k€	0 k€	15 527 k€	6 944 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**22 472 k€**
	CREM tranche 3	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 589 k€	23 944 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**34 533 k€**
	CREM tranche 4	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	11 871 k€	31 789 k€	8 095 k€	0 k€	0 k€	**51 755 k€**
	CREM tranche 5	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	159 k€	4 458 k€	0 k€	0 k€	**4 617 k€**
	CREM tranche conditionnelle	0 k€	0 k€	7 093 k€	17 797 k€	9 098 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**33 987 k€**
	MAF total CREM	0 k€	0 k€	16 122 k€	58 942 k€	38 502 k€	55 892 k€	12 553 k€	0 k€	0 k€	**182 011 k€**
	ICBMS	541 k€	1 107 k€	10 382 k€	7 806 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**19 836 k€**
	Tour GMD	343 k€	2 242 k€	6 488 k€	1 652 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**10 725 k€**
	Chevreul	402 k€	2 511 k€	7 126 k€	1 815 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**11 853 k€**
	MAF total MOP	1 286 k€	5 859 k€	23 997 k€	11 273 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**42 415 k€**
	Emplois	**1 286 k€**	**5 859 k€**	**40 119 k€**	**70 215 k€**	**38 502 k€**	**55 892 k€**	**12 553 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**224 426 k€**
Ressources	Intérets ANR	1 286 k€	5 859 k€	21 190 k€	3 467 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**31 802 k€**
	Trésorerie utilisée (autofinancement)	0 k€	0 k€	6 757 k€	8 848 k€	10 884 k€	5 708 k€	2 063 k€	0 k€	0 k€	**34 259 k€**
	Emprunt BEI	0 k€	0 k€	12 172 k€	57 900 k€	26 239 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	**96 312 k€**
	Emprunt CDC-DFE	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 378 k€	50 185 k€	10 490 k€	0 k€	0 k€	**62 053 k€**
	Ressources	**1 286 k€**	**5 859 k€**	**40 119 k€**	**70 215 k€**	**38 502 k€**	**55 892 k€**	**12 553 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**224 426 k€**

VIII.3.2. Conditions d'emprunt de l'UDL

L'UDL empruntera auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), d'une part, et de la Direction des Fonds d'Epargne de la Caisse des Dépôts Consignations (DFE-CDC), d'autre part.

Conditions d'intervention de la BEI

L'UDL envisage de présenter à la BEI une demande de financement à hauteur de 50% des besoins. Les conditions financières dans lesquelles interviendrait la BEI sont floues à ce stade. Le MESR est dans l'attente d'un taux provisoire. Il s'agira d'un taux fixe sur 25 ans.

A titre d'information, la marge bancaire indiquée il y a un an pour Toulouse était Euribor +140 points de base. Il s'agit probablement d'un taux équivalent à un taux de de SWAP sur EURIBOR, le taux proposé par la BEI étant un taux fixe. Les commissions évoquées à l'époque étaient faibles.

Ce taux étant référencé, il convient d'être prudent dans la définition du taux de référence.

Sous réserve que la marge sur EURIBOR soit effectivement de 140pb, le taux BEI ressortirait aujourd'hui à 3,5%.

Selon les informations communiquées par le MESR, le taux définitif qui sera offert par la BEI sera fixé sur la base de la courbe ci-dessus à la date de purge des recours sur le PC. Nous préconisons au PRES de retenir une marge de sécurité de 150pb sur ce taux, identique à celle valorisée sur les montages en PPP.

En conséquence, le taux de 5,00% que nous retenons correspond à un taux prudentiel, la marge de prudence étant de l'ordre de 150pb.

Conditions d'intervention de la DFE-CDC

L'UDL envisage de présenter à la DFE une demande de financement à hauteur des besoins en financement excédant le maximum de la BEI.

Le taux fixe *all-in* marges récemment constaté sur les financements DFE/CDC ressortait à 3,55% (marge comprise).

A titre d'hypothèse prudente, un taux de 5,00% a été intégré dans les simulations, l'emprunt DFE/CDC étant amortissable sur 25 ans.

		LyonTech-la Doua
Taux BEI	Données de l'UDL	5,00%
	Données du MESR	4,02%
Taux DFE	Données de l'UDL	5,00%
	Données du MESR	4,02%

VIII.4. SOUTENABILITE GLOBALE DU PROJET POUR L'UDL

Sur la base des hypothèses présentées ci-avant, en € courant TTC, la projection de trésorerie de l'UDL est la suivante :

	Total	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES																	
Intérets Dotation Opération Campus Lyon Tech	**438 638**	-	-	-	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621
Crédits ANR	**34 509**	3 760	3 365	8 186	19 199	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise sur provision de dédit	**4 916**	-	-	-	-	960	2 088	702	1 166	-	-	-	-	-	-	-	-
Total recettes	**478 063**	**3 760**	**3 365**	**8 186**	**33 820**	**15 581**	**16 709**	**15 324**	**15 787**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**
CHARGES TTC																	
Autofinancemet investissements y.c. Invest. financés par ANR (TTC)	**66 061**	-	1 286	5 859	27 946	12 315	10 884	5 708	2 063	-	-	-	-	-	-	-	-
Annuité BEI (TVA incluse dans MAF)	**169 261**	-	-	-	128	2 293	5 496	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770
dont interets	***96 312***	-	-	-	*37*	*672*	*1 652*	*2 112*	*2 220*	*2 333*	*2 452*	*2 577*	*2 708*	*2 846*	*2 991*	*3 143*	*3 303*
dont capital	***72 949***	-	-	-	*91*	*1 621*	*3 844*	*4 658*	*4 551*	*4 438*	*4 319*	*4 194*	*4 063*	*3 925*	*3 780*	*3 627*	*3 467*
Annuité CDC-DFE (TVA incluse dans MAF)	**109 054**	-	-	-	-	-	-	1 597	4 113	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362
dont interets	***62 053***	-	-	-	-	-	-	*465*	*1 233*	*1 370*	*1 440*	*1 513*	*1 590*	*1 671*	*1 756*	*1 846*	*1 940*
dont capital	***47 001***	-	-	-	-	-	-	*1 132*	*2 880*	*2 992*	*2 923*	*2 849*	*2 772*	*2 691*	*2 606*	*2 517*	*2 423*
Redevances de GER (TTC)	**45 681**	-	-	-	-	149	695	889	1 266	1 370	1 404	1 439	1 475	1 512	1 550	1 588	1 628
Frais SDAC	**15 471**	1 184	789	733	1 334	719	724	708	725	250	257	263	270	276	283	290	298
Indemnités candidats NR	**2 175**	-	-	-	2 175	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision dédit	**4 916**	-	-	506	4 410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	**412 618**	1 184	2 075	7 099	35 992	15 476	17 799	15 672	14 938	12 753	12 793	12 835	12 877	12 921	12 966	13 012	13 059
Solde annuel de trésorerie	**65 445**	2 576	1 289	1 087	- 2 173	106	- 1 090	- 348	849	1 868	1 828	1 786	1 744	1 700	1 656	1 610	1 563
Solde cumulé de trésorerie		2 576	3 865	4 952	2 780	2 885	1 795	1 447	2 296	4 165	5 993	7 779	9 523	11 223	12 879	14 489	16 051

	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
RECETTES																	
Intérets Dotation Opération Campus Lyon Tech	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621	14 621
Crédits ANR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise sur provision de dédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total recettes	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**	**14 621**
CHARGES TTC																	
Autofinancemet investissements y.c. Invest. financés par ANR (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annuité BEI (TVA incluse dans MAF)	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 770	6 643	4 477	1 274	-	-
dont interets	*3 471*	*3 648*	*3 834*	*4 030*	*4 235*	*4 451*	*4 677*	*4 916*	*5 166*	*5 429*	*5 706*	*5 996*	*6 173*	*4 296*	*1 240*	-	-
dont capital	*3 299*	*3 122*	*2 936*	*2 741*	*2 536*	*2 320*	*2 093*	*1 855*	*1 604*	*1 341*	*1 065*	*774*	*470*	*182*	*34*	-	-
Annuité CDC-DFE (TVA incluse dans MAF)	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	4 362	2 765	249
dont interets	*2 038*	*2 142*	*2 251*	*2 366*	*2 487*	*2 613*	*2 747*	*2 886*	*3 033*	*3 188*	*3 350*	*3 521*	*3 701*	*3 889*	*4 087*	*2 684*	*245*
dont capital	*2 324*	*2 220*	*2 111*	*1 996*	*1 875*	*1 749*	*1 616*	*1 476*	*1 329*	*1 174*	*1 012*	*841*	*662*	*473*	*275*	*81*	*4*
Redevances de GER (TTC)	1 669	1 711	1 753	1 797	1 842	1 888	1 935	1 984	2 033	2 084	2 136	2 190	2 244	2 024	1 601	1 341	482
Frais SDAC	305	313	321	329	337	345	354	363	372	381	391	400	410	421	431	442	453
Indemnités candidats NR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision dédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	13 107	13 156	13 207	13 258	13 312	13 366	13 422	13 479	13 538	13 598	13 660	13 723	13 660	11 284	7 668	4 548	1 184
Solde annuel de trésorerie	1 515	1 465	1 415	1 363	1 310	1 255	1 199	1 142	1 083	1 023	962	899	962	3 337	6 953	10 074	13 437
Solde cumulé de trésorerie	17 566	19 031	20 446	21 809	23 119	24 374	25 573	26 715	27 799	28 822	29 784	30 682	31 644	34 981	41 934	52 008	**65 445**

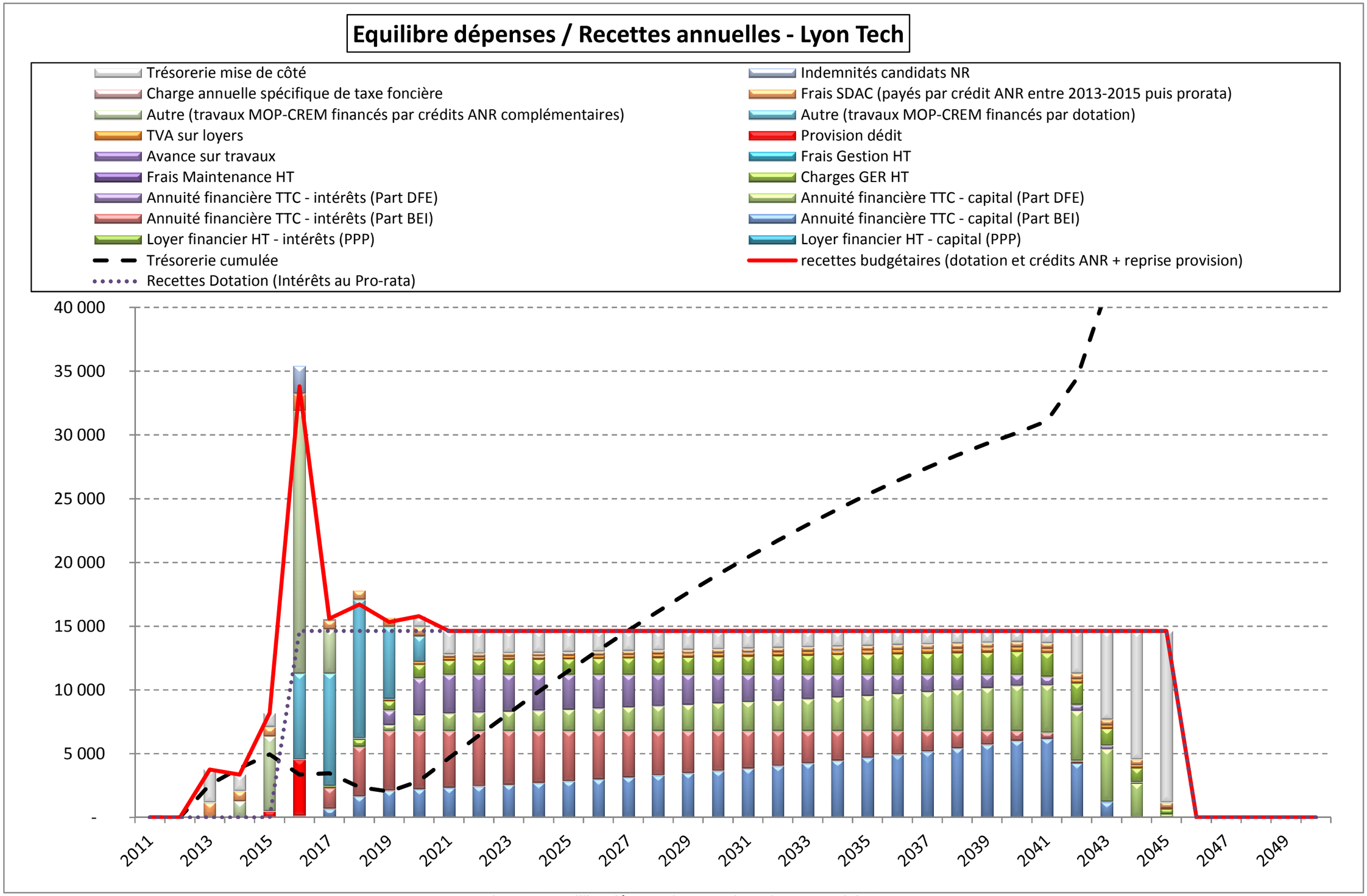

Figure 21: Equilibre dépenses/recettes du projet LyonTech-la Doua

La trésorerie disponible de l'UDL pour le projet LyonTech-la Doua est donc positive sur toute la période. La trésorerie disponible n'est jamais inférieure à 1 447k€.

Le montant prévisionnel de trésorerie en fin de contrat est de 65 445k€.

L'UDL bénéficie d'un niveau de trésorerie suffisant tout au long de la vie du projet. La projection de trésorerie réalisée démontre la faisabilité financière du projet.

VIII.5. TESTS DE SENSIBILITE SELON LA METHODOLOGIE MESR

Afin de sécuriser les résultats des simulations soutenabilité financière pour l'UDL, un calcul complémentaire a été réalisé en intégrant les scenarii de risques déterminés par le MESR dans le cadre du modèle inter-site.

Ces simulations sont présentées dans une note de soutenabilité globale en annexe 11.

IX. ANNEXES.

ANNEXE 1 : Convention partenariale de site

ANNEXE 2 : Plan de repérage des entités du campus LyonTech-la Doua

ANNEXE 3 : Plan de repérage des bâtiments

ANNEXE 4 : Planning prévisionnel de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques

ANNEXE 5 : Planning de réalisation des travaux CREM - faisabilité

ANNEXE 6 : Planning prévisionnel des opérations sur le campus LyonTech-la Doua

ANNEXE 7 : Tableaux des surfaces restructurées

ANNEXE 8 : Plan de zoning des surfaces restructurées

ANNEXE 9 : Situation financière de l'INSA de Lyon

ANNEXE 10 : Situation financière de l'UCBL

ANNEXE 11 : Soutenabilité globale du projet Lyon Cité Campus

ANNEXE 12 : Note de synthèse des diagnostics de structure

ANNEXE 13 : Présentation des études préalables de performance énergétiques

ANNEXE 14 : Programme environnemental du contrat CREM

CONVENTION PARTENARIALE DE SITE

OPERATION LYON CITE CAMPUS

Entre l'Etat, représenté par le Préfet de la région Rhône-Alpes
Assisté par le Recteur de l'Académie de Lyon, Chancelier des Universités
Ci-après dénommé « l'Etat »,

La Région Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional,
Ci-après dénommée « la Région »,

Le Département du Rhône, représenté par le Président du Conseil Général,
Ci-après dénommé « le Département »,

La Communauté urbaine de Lyon, représentée par son Président
Ci-après dénommée « Grand Lyon »,

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon-Saint-Etienne, représenté par son Directeur,
Ci-après dénommé « le CROUS de Lyon-Saint-Etienne »

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon porteur du projet, représenté par son Président,
Ci-après dénommé « l'Université de Lyon »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Etat entreprend un effort considérable en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher l'entreprise et la recherche publique, et de soutenir la France dans la compétition internationale.

L'Opération Campus est un élément majeur de cette politique. Elle vise à requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort massif et ciblé, en vue de créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

De plus, les collectivités territoriales contribuent de plus en plus largement au financement de la recherche et de l'enseignement supérieur qui constituent des facteurs majeurs du développement économique, social et culturel, mais aussi de l'attractivité nationale et internationale de leurs territoires.

Les Contrats de Plan successifs témoignent de cette intervention majeure des collectivités dans des champs hors de leurs compétences directes et le programme enseignement supérieur – recherche du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 en fournit un excellent exemple. L'apport des collectivités dans ces domaines, constitue une contribution destinée à améliorer les conditions de la vie étudiante, à favoriser l'émergence de projets de recherche structurants et ambitieux, à renforcer les liens entre les laboratoires publics et le tissu économique, mais aussi à permettre l'appropriation et le débat autour des enjeux et des résultats des sciences et des technologies.

A l'issue d'un appel à candidatures, un comité de personnalités qualifiées et indépendantes a sélectionné le projet porté par l'Université de Lyon, intitulé « Lyon Cité Campus » élaboré par la communauté universitaire et scientifique des établissements membres de l'Université de Lyon[1], le CROUS de Lyon-Saint-Etienne et le Rectorat de l'Académie de Lyon. Les collectivités territoriales qui partagent les objectifs de cette opération, ont apporté une contribution importante au dossier de candidature et entendent poursuivre leur implication dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, au plan de son contenu, de son pilotage opérationnel et de son financement.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le processus de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein de l'Université de Lyon et réaffirme la volonté des collectivités territoriales de valoriser leur territoire commun afin d'en accroître le rayonnement et le dynamisme.

Les signataires de la présente convention constatent que ce projet répond à leurs préoccupations au regard des besoins du territoire et des attentes des populations, et partagent une même volonté de le faire aboutir.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention détermine les engagements prévisionnels respectifs des parties en vue de la réalisation des opérations constituant le Projet Campus élaboré par la communauté universitaire et scientifique sous l'intitulé « Lyon Cité Campus ».

La liste de ces opérations fait l'objet d'annexes.

---

1 Le projet Lyon Cité Campus implique l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, VetAgroSup, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et l'Ecole Chimie-Physique-Electronique de Lyon.

L'annexe 1 décrit les investissements directs qui feront l'objet de conventions ou d'avenants spécifiques entre les financeurs au fur et à mesure que les opérations seront précisées dans leur financement, proposées par le Comité de Pilotage et validées par les financeurs. A ce stade, le PRES Université de Lyon a estimé, compte tenu des connaissances actuelles sur les intérêts du capital de 575 millions d'euros qui constitue la dotation accordée par l'Etat, à 257 millions d'euros (TTC) le montant prévisionnel susceptible d'être financé par la dotation allouée par l'Etat. Ce montant résulte d'un choix des établissements de prendre à leur charge les coûts d'exploitation et de maintenance des opérations concernées par cet investissement. A cet investissement se rajoute la dotation des collectivités de l'ordre de 152 millions d'euros. L'ensemble de ces dotations permettrait de couvrir le coût d'investissement des opérations listées à l'annexe 1 (estimé à 338 millions d'euros HT donc 404 millions d'euros TTC). Ces montants sont susceptibles de fluctuer selon les valeurs des paramètres tels que le taux de revenu de la dotation en capital de l'Etat, les taux d'emprunt, les coûts de construction...

La présente convention établit les modalités selon lesquelles les parties coordonnent leurs efforts pour atteindre cet objectif.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

Les différentes opérations qui composent le projet doivent être organisées en ensembles cohérents selon un schéma directeur immobilier global et une programmation stratégique.

Le projet est constitué :

- d'opérations de construction, de rénovation et d'aménagement - dénommées investissements directs - financées par l'Etat, la Région, le Grand Lyon, le Département et le CROUS - visant à développer, améliorer et requalifier les sites universitaires concernés par le Projet Campus.
- de mesures d'accompagnement destinées à améliorer la connexion, la desserte et l'insertion urbaine des sites universitaires concernés par le Projet Campus financées par les Collectivités territoriales et les EPCI qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Les signataires de la présente convention décident de se coordonner de manière à optimiser la réalisation des opérations relevant de ces deux volets.

Le Comité de Pilotage institué à l'article 9 de la présente convention pourra notamment formuler des recommandations à cet égard, par exemple en proposant des aménagements de la liste figurant à l'annexe 1.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ETAT

En premier lieu, l'Etat alloue au projet «Lyon Cité Campus» une dotation de 575 millions d'Euros visant à financer la construction, la réhabilitation de bâtiments et l'aménagement des sites nécessaires au service public, ainsi que leur entretien et/ou leur maintenance et/ou leur exploitation, et/ou leur gestion.

Cette dotation constitue un capital dont le dépôt au trésor produira des intérêts annuels réservés à la réalisation du projet.

Selon la nature des opérations du Projet Campus et selon les dispositions contractuelles touchant à la maintenance et à l'exploitation des équipements, une part des rémunérations liées à ces deux postes de dépense pourra être allouée aux établissements bénéficiaires au moyen d'autres crédits affectés par l'Etat, voire laissée à la charge de leur budget propre.

En second lieu, l'Etat attribue 7 550 000 euros à l'Université de Lyon, ces moyens financiers étant dédiés à la prise en charge de dépenses d'ingénierie relatives à la mise en œuvre du projet.

Les modalités de mise en place des moyens destinés à cette ingénierie imputés sur les crédits du Plan de relance, au titre du Programme exceptionnel d'investissement public (Programme 315), ont été établies par une convention tripartite signée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance et le Président de l'établissement porteur de projet (juillet 2009) complétée par la convention d'ingénierie de projet et pilotage opérationnel (janvier 2010).

Les moyens attribués par l'Etat au titre de l'ingénierie de projet pourront être abondés par avenant à ces conventions, ou selon d'autres modalités.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adopté par la Région les 7 et 8 avril 2005 a affirmé le rôle central que tiennent l'Enseignement Supérieur et la Recherche publique dans l'acquisition, l'échange et le transfert de connaissances auprès de la population et des entreprises et plus globalement dans le développement de Rhône-Alpes.

Le Schéma Régional sera réactualisé au cours de l'année 2010, il fixera les objectifs majeurs de l'intervention régionale, dans la limite des compétences que la loi confiera à la collectivité régionale :

- Renforcer les moyens dévolus aux Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche afin qu'ils puissent contribuer pleinement au développement de Rhône-Alpes,
- Affirmer Rhône-Alpes comme une des premières régions européennes dans les champs de l'innovation,
- Définir un partenariat approfondi entre la Région d'une part et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'autre part.

A ce titre, la Région est engagée par le CPER 2007-2013 dans un plan d'investissement en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 236 M€ dont 110 M€ pour le site de Lyon.

S'appuyant sur la conjonction existant entre les objectifs du projet « Lyon Cité Campus » et les politiques régionales, la Région a décidé de soutenir le projet « Lyon Cité Campus », en prolongement du CPER 2007-2013 et pour la période 2014-2020, dans la limite des compétences que la loi confiera à la collectivité régionale.

La Région s'est engagée, à l'occasion de l'Opération Campus, à un soutien de 255 M€ aux Etablissements d'Enseignement Supérieur de Rhône Alpes : 85 M€ seront consacrés au projet Lyon Cité Campus, 85 M€ au projet Grenoble Université de l'Innovation et 85 M€ aux autres sites universitaires non retenus par l'Opération Campus.

La Région financera certaines opérations du projet « Lyon Cité Campus » sous forme de subvention. En la matière, des conventions particulières seront conclues afin de préciser, pour chacune des opérations retenues, les modalités de réalisation et de financement. L'intervention de la Région visera à accroître l'attractivité du site universitaire lyonnais et à contribuer au développement économique, social et culturel de Rhône Alpes. Les opérations soutenues par la Région auront trait à tous les champs du développement universitaire :le renforcement de la recherche et de ses liens avec le développement économique, le développement de l'enseignement supérieur et les conditions d'accueil et de vie sur les campus. Elles concerneront les campus Charles Mérieux (Gerland, Quais-Berthelot, Lyon Sud) et LyonTech-la Doua (Villeurbanne).

Par ailleurs, la Région soutiendra les sites de l'Université de Lyon non retenus, « Rockefeller », « Porte des Alpes », « Saint Etienne » et de Savoie, à hauteur de 85 millions d'euros en accord avec le schéma global proposé par l'Université de Lyon et décrit notamment dans le schéma de développement et d'aménagement universitaire.

La Région n'interviendra pas sur le fonctionnement ni la maintenance des équipements universitaires financés dans le cadre du projet « Lyon Cité Campus ». D'autre part, toute loi modificative des domaines de compétences de la Région serait susceptible d'entraîner la révision de la présente convention.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU RHÔNE

L'enseignement supérieur et la recherche n'entrent pas dans ses compétences propres, et cependant le Département mène une politique volontariste en ces domaines.

Acteur d'une dynamique de développement territorial équilibré, en étroit partenariat avec les acteurs locaux, le Département du Rhône entend contribuer à l'élaboration d'une stratégie commune de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Lyon, dont le contrat de projets État Région (CPER) et le projet Lyon cité campus (PLCC) sont l'aboutissement.

C'est en participant à la création d'un pôle universitaire fort, qui rayonne sur le développement économique, qu'il entend renforcer le positionnement du département du Rhône comme grand centre européen à vocation mondiale, porteur d'un développement économique et culturel indiscutable auprès des décideurs étrangers.

Parce qu'il joue un rôle majeur dans le développement du territoire, le Département conduit en ce domaine une politique fondée sur la prise en compte des enjeux stratégiques de recherche et d'innovation, le renforcement des pôles de compétences, ainsi que l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur dans leur processus d'organisation au sein de l'Université de Lyon.

L'objectif visé est d'intégrer le top 30 du classement européen des universités d'ici 2015. Il s'agit de développer une complémentarité thématique des sites en retenant pour chacun une dominante significative, sur le principe d'une université ouverte sur :

- l'international : renforcement des pôles d'excellence (sciences et technologies, santé, sciences de la vie et sciences humaines et sociales),
- la cité : développement des capacités d'accueil, de l'accessibilité et de l'insertion des campus et des équipements dans la ville,
- le monde économique : création d'hôtels à projets et rapprochement avec les pôles de compétitivité.

C'est par l'aide à l'immobilier ainsi qu'à l'équipement des universités et l'aide aux chercheurs que se manifeste le soutien du Département au monde universitaire.

Pour marquer encore plus fortement son intérêt, le Département s'est porté maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations dans le cadre des CPER ou de partenariats directs avec les universités ou les grandes écoles.

Aujourd'hui le Département est impliqué dans le contrat de projet 2007-2013 auquel il apporte une contribution de 32 M€, et a confirmé dans sa délibération du 12 juin 2009, jusqu'à hauteur de 35M€, son engagement dans le PLCC.

Ce sont ainsi plus de 65 M€ que le Département pourra consacrer, au titre du CPER 2007-2013, du projet Lyon cité campus et à l'ensemble des opérations participant au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Lyon.

La participation du Département au projet Lyon cité campus concernera des investissements directs et inscrits dans le cadre d'une délibération prise après finalisation de la programmation du PLCC, en accord avec les autres collectivités locales.

Cette délibération viendra préciser celle du 12 juin 2009, en concordance avec les priorités

départementales.

Pour le site de LyonTech-La Doua ce seront le quartier de la chimie (Axel'One, CPE, INL,...) et sur le Campus Ch MERIEUX les opérations qui concourront à développer un pôle économique international dans le domaine des sciences de la vie et de l'infectiologie (ENS, CENS, IBCP,...).

Des conventions particulières seront conclues afin de préciser, pour chacune des opérations retenues, les modalités de financement et de réalisation.

Le Département n'interviendra pas sur le fonctionnement ni la maintenance des équipements universitaires financés dans le cadre du projet « Lyon cité campus ».

L'engagement du Département sera appelé à évoluer, au-delà de la période du contrat de projet 2007-2013, selon l'évolution des compétences des collectivités locales. Ainsi, toute loi modificative des domaines de compétences du Département pourra entraîner la révision de la présente convention.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE (GRAND LYON)

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la métropole lyonnaise.

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la métropole.

L'intervention du Grand Lyon dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrit dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement.

La mise aux standards internationaux de l'offre d'accueil des étudiants, des chercheurs et des personnels, l'amélioration de la lisibilité des campus et de leur ouverture aux milieux socio-économiques, une meilleure prise en compte du développement universitaire dans les grands projets d'aménagement métropolitain sont indispensables pour faire de Lyon une métropole universitaire attractive.

Ces enjeux sont au cœur du Schéma de Développement Universitaire engagé par le Grand Lyon en partenariat avec l'Université de Lyon et le SEPAL, en cours de définition.

Acteur d'une dynamique de développement métropolitain équilibré, en étroit partenariat avec les acteurs locaux, le Grand Lyon entend contribuer, à l'élaboration d'une stratégie commune de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Lyon, dont le Contrat de Projets Etat Région, le Projet Campus, et le Schéma de Développement Universitaire sont l'aboutissement.

Cette perspective a motivé le Grand Lyon à conclure, avec la Région, un partenariat pluri-annuel avec l'Université de Lyon. Son engagement auprès de l'Université de Lyon dans le cadre du projet « Lyon Cité Campus » s'inscrit dans la continuité de cette démarche.

Par ailleurs, le Grand Lyon est engagée par le CPER 2007-2013 dans un plan d'investissement en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 40 M€ sur le site de Lyon.

S'appuyant sur la conjonction existant entre les objectifs du projet « Lyon Cité Campus » et la politique de la métropole lyonnaise, le Grand Lyon a décidé de soutenir financièrement ce projet, en complément de son investissement dans le CPER 2007-2013.

La participation du Grand Lyon au projet Lyon Cité Campus concernera notamment des **investissements directs à hauteur de 32 M€.**

L'engagement financier et les conditions de l'intervention du Grand Lyon feront l'objet d'une délibération cadre à venir d'ici fin 2010. Des conventions particulières préciseront, pour chacune des opérations retenues, les programmations et objectifs attendus, les modalités de financement et de réalisation.

Les crédits prévus pour ces investissements directs serviront à financer d'une part des opérations contribuant à la stratégie de développement économique du Grand Lyon sur les filières prioritaires sciences du vivant et éco- technologies, permettant de renforcer la dynamique de valorisation de la recherche et le transfert de technologie, et d'autre part contribuant à améliorer l'accueil des chercheurs internationaux.

La participation du Grand Lyon pourrait concerner :

- Campus « LyonTech-La Doua » : participation aux projets de la plateforme Axel'One Campus et Maison de l'Innovation
- Campus «C. Mérieux» : participation au projet de centre européen en nutrition pour la santé (CENS)
- Construction d'une résidence visant à proposer une offre d'accueil pour les chercheurs étrangers sur le quartier de La Confluence

L'engagement du Grand Lyon sur d'autres projets pourrait intervenir après finalisation des études de définition et de programmation conduites par l'Université de Lyon et ses partenaires.

Ces projets structurants sont complémentaires des aménagements urbains, opérations foncières et de voirie de la communauté urbaine visant à améliorer l'espace public autour des sites Universitaires et bénéficiant à l'ensemble des habitants et usagers du secteur.

Ces opérations, qui feront l'objet d'une programmation complémentaire et d'un soutien du Grand Lyon au titre du Schéma de développement Universitaire, permettront d'assurer le continuum spatial qui confère une grande cohérence aux deux campus Mérieux et LyonTech-La Doua. Ces opérations contribueront également à améliorer l'attractivité et la lisibilité du site universitaire lyonnais par le regroupement des activités d'enseignement supérieur et de recherche, en facilitant les transports en commun et les déplacements doux d'un établissement à l'autre.

La participation du Grand Lyon au titre du Schéma de Développement Universitaire s'élèvera à 25 M€.

Ce sont ainsi plus de 100 M€ que le Grand Lyon consacrera au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Lyon, au titre du CPER 2007-2013, du projet Lyon Cité Campus, du Schéma de développement Universitaire, de sa convention triennale avec l'Université de Lyon.

L'objectif devrait ainsi être atteint à l'horizon 2020 d'accroître l'attractivité et la visibilité du site universitaire lyonnais, et de contribuer à la stratégie de développement du PRES de Lyon qui vise à positionner l'Université de Lyon dans le classement de tête des meilleures universités européennes.

Enfin, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales et EPCI, toute Loi modificative des domaines de compétences des communautés d'agglomération et de leurs ressources serait susceptible d'entraîner la révision de la présente convention.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DU CROUS DE LYON-SAINT-ETIENNE

Le CROUS de l'académie de Lyon s'est engagé depuis plusieurs années dans un plan d'envergure de réhabilitation et de développement de son patrimoine, en particulier dans le domaine du logement. La question de l'accès pour les étudiants à des logements confortables et bon marché est en effet déterminante pour favoriser l'égalité des chances et permettre de développer l'attractivité des sites universitaires lyonnais.

Le CROUS a investi plus de 12,26 M€ depuis 2006 pour la réhabilitation de ses structures, 1,7 M€ provenant du CNOUS, 9,46 M€ du CROUS, et 1,1 M€ du CPER.

Les crédits de l'opération Campus, additionnés à ceux du CPER, du CNOUS et aux ressources propres du CROUS permettront de poursuivre la réhabilitation des logements situés dans le périmètre de l'opération CAMPUS d'ici à 2015 au plus tard. On peut estimer à l'heure actuelle que les crédits mobilisés à cet effet par le CROUS hors opération Campus et hors CPER s'élèveront à 11,80 M€.

Le CROUS s'engage également à accroître l'offre de logements tenant ainsi compte du retard important de la métropole sur l'offre en logement social en faveur des étudiants.

Le CROUS a un double objectif :

- Construire 1500 logements (localisations) en mobilisant les crédits du CPER,
- Construire 1600 logements supplémentaires (coût estimé : 85 M€) dans le cadre de l'opération Campus dont 25% à charge de l'opération campus et 75% supportés par le CROUS soit la somme de 63M€.

Le CROUS souhaite contribuer aux projets de développement de l'offre de restauration sur le site lyonnais notamment sur les sites Campus Mérieux et LyonTech-La Doua.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT PORTEUR DE PROJET

Le Projet « Lyon Cité Campus » résulte de l'initiative commune de huit établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'Université de Lyon, associés aux collectivités territoriales.

L'Université de Lyon s'est vu confier la mission de porter le projet « Lyon Cité Campus », en association avec les collectivités maîtres d'ouvrage des mesures d'accompagnement, avec le souci constant de placer l'ensemble de ces opérations au service de l'excellence scientifique.

Il est ainsi chargé des missions suivantes :

- assurer le pilotage général du projet, en concertation avec les collectivités signataires de la présente convention,
- être l'interlocuteur unique de l'Etat et de l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre du projet,
- définir le périmètre, les objectifs et les moyens attachés à chacune des opérations constitutives du volet universitaire du projet,
- réaliser les évaluations préalables, conduire les procédures de passation, signer les contrats et, éventuellement, en suivre l'exécution conformément aux stipulations de la présente convention,
- être le support de tous engagements juridiques et financiers (contrats, marchés, conventions) avec des tiers en son nom propre et pour le compte des établissements,

- assurer tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement des instances de pilotage et de suivi du projet.
- assurer la communication du projet par tout support approprié permettant de valoriser les apports de l'ensemble des partenaires du projet « Lyon Cité Campus ».

Dans le cadre de l'organisation qu'il met en place, l'Université de Lyon propose aux collectivités partenaires de participer, sur chacun des deux sites C. Mérieux et LyonTech-La Doua, à des comités de campus. Ces comités contribuent à l'information des usagers sur la mise en œuvre du projet et participent au dialogue entre ces derniers et les instances opérationnelles et stratégiques.

L'Université de Lyon assure en outre l'ensemble des tâches nécessaires à l'activité du Comité de pilotage mentionné à l'article 9 de la présente convention, à l'examen duquel il soumet les principales décisions en rapport avec la conduite du projet « Lyon Cité Campus » dans le respect des engagements pris par l'Université de Lyon dans la convention d'ingénierie signée avec l'Etat.

ARTICLE 9 - COMITE DE PILOTAGE

Il est institué un Comité de Pilotage chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de l'Opération Campus, et notamment de veiller à sa cohérence avec l'exécution du CPER et les projets concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche susceptibles d'apparaître au cours de la durée de la présente convention. Ce Comité de Pilotage est constitué par :

- le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou son représentant ;
- le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ou son représentant ;
- le Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, ou son représentant ;
- le Préfet de la Région Rhône-Alpes, ou son représentant,
- le Recteur de l'Académie de Lyon, ou son représentant ;
- le Président de l'Université de Lyon ou son représentant ;
- le Directeur du CROUS Lyon-Saint-Etienne ou son représentant ;
- le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- le Président du Conseil général ou son représentant ;
- le Président de la Communauté urbaine de Lyon ou son représentant ;

L'Université de Lyon, porteur du projet, assure le secrétariat du Comité de Pilotage.

En coordination avec les instances assurant la mise en œuvre du CPER 2007-2013 (Comités de site et Comité de programmation), le Comité de Pilotage examine :

- la définition du périmètre, des objectifs et des moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet,
- les modalités générales d'organisation des opérations, ainsi que leurs calendriers de mise en œuvre,
- l'articulation et la cohérence entre les différents financements des opérations,
- l'évaluation préalable des projets,
- les schémas et chartes d'aménagement, études et schémas directeurs en relation avec le projet.

A ce dernier titre, le Comité de pilotage peut confier à un ou plusieurs comités techniques le soin d'élaborer ou de participer à l'élaboration de ces documents, ainsi que de concourir à leur prise en considération par les différents documents d'urbanisme. Il peut également inviter en tant que de besoin, les organismes et instances concernés par les opérations de Lyon Cité Campus (villes, organismes de recherche, pôles de compétitivité,...).

Le Comité de pilotage se réunit sur proposition du Préfet de la Région Rhône-Alpes qui en assure également la présidence. En cas d'absence de ce dernier, la présidence du Comité de pilotage est assurée par le Recteur de l'Académie de Lyon, ou son représentant. Les membres du Comité de Pilotage peuvent également demander au Préfet une réunion de cette instance.

Ce comité de pilotage s'appuie sur un comité technique qui a notamment la mission de préparer les réunions du comité de pilotage. La présidence et le secrétariat de ce comité sont assurés par l'Université de Lyon. Les financeurs sont de droit membres de ce comité. Le comité peut s'adjoindre autant que de besoin des experts.

A Lyon, le

En présence de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

VALERIE PECRESSE

Les signataires:

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

JEAN-FRANÇOIS CARENCO

Le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes

JEAN-JACK QUEYRANNE

P/ Le Président du Conseil Général du Rhône

DANIELLE CHUZEVILLE

P/ Le Président de la Communauté urbaine de Lyon

JEAN-FRANÇOIS ARRUE

Le Recteur de l'Académie de Lyon
Chancelier des Universités

ROLAND DEBBASCH

Le Président du PRES « Université de Lyon »

MICHEL LUSSAULT

Le directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

VINCENT LABOURET

ANNEXE 1

Liste des opérations classées en priorité A telles que précisées dans la convention d'ingénierie relative au plan Lyon Cité Campus

Les coûts exprimés sont les coûts initiaux tels que figurant dans le dossier de candidature « Lyon Cité Campus » de 2008 et sont donnés à titre indicatifs.

LyonTech

Tous les coûts sont donnés HT

Quartiers	Nature	Coût	Observations
Chimie	R	30 300	100% réhabilitation lourde et intérieure
	C	2 000	Hall pilote Axel'One
Physique	R	16 000	63% de la réhabilitation lourde
	C	5 600	Bâtiment CPE
	C	9 600	INL (phase 1)
Biologie	R	37 600	100% de la réhabilitation lourde
Informatique	R	6 300	100% de la réhabilitation lourde
	C	6 200	100% construction
Ingénierie	R	38 462	100% de la réhabilitation lourde
	C	9 556	100% de la construction
Total Priorités A	R	128 662	k€ HT
	C	32 956	k€ HT

Charles Mérieux

Site	Nature	Coût	Observations
Berges du Rhône			
Lyon 2	R	18 616	100% réhabilitation lourde
Lyon 3	R	11 466	100% réhabilitation lourde
Centre des quais	C	5 470	Maison des langues et des cultures
IEP	R	912	100% réhabilitation lourde et légère
Gerland			
Ens Lsh	R	5 047	100% réhabilitation lourde
Ens Sciences	R	26 567	100% réhabilitation lourde
Centre B. Pascal	C	16 300	100% construction - CRA
Lyon Sud			
Enseignement	C	12 774	100% construction (extension)
Centre nutrition	C	1 290	100% part financement LCC
Total Priorités A	R	62 608	k€ HT
	C	35 834	k€ HT

Vie des Campus

Pour les créations de logement étudiant, hypothèse d'un montage PLS avec un investissement de 20% du montant TDC. Les réhabilitations sont prises en charge totalement.

Site	Nature	Coût	Observations
Charles Mérieux			
ENS Sciences – résidence étudiants	R	10 930	Pour 16 800 k€ HT
Faculty House - CRA	C	5 400	
Gerland Restaurant	C	4 200	
Restaurant ENS Science	R	3 220	
Lyon Sud Restaurant	C	6 300	
Lyon Sud Logements étudiants	C	1 755	Pour 6 750 k€ HT
Centre vie étudiante Lyon Sud	C	4 320	
LyonTech			
Hôtels à projets	C	9 000	
Maison de l'innovation	C	9 650	
Logement étudiants (Puvis de Chavanne et autres opérations)	R	7 700	
Faculty House	C	3 600	
Restauration (IUT A)	C	3 600	
Logement étudiants	C	1 755	Pour 6 750 k€ HT
Sport Doua	R	4 010	
Crèche	C	3 000	
Total Priorités A	R	25 860	k€ HT
	C	52 580	k€ HT dont 3 510 en PLS

Constructions

Réhabilitations Tranche ferme

Réhabilitations Tranche conditionnelle

Démolitions

Université Claude Bernard Lyon 1
INSA de Lyon
CPE Lyon
CNRS
Autres
Bande inconstructible PPRI 50 m
Cimetière militaire
Transbordeur
Boulevard Niels Bohr prolongé
Boulevard Niels Bohr
Boulevard du 11 novembre 1918
Rue Ada Byron prolongée
Rue Ada Byron
Rue Victor Grignard
Rue Pierre de Coubertin
Rue Louis Guérin prolongée
Rue Enrico Fermi
Avenue Gaston Berger
Avenue des Arts
Avenue Jean Capelle Ouest
Avenue Jean Capelle Est
Avenue Albert Einstein
Rue Marcel Dutartre
Rue Léon Fabre
Rue de Bruxelles
Rue de la Doua
Rue Bonnet
Rue du Boulevard
Rue Condorcet
Rue Jean-Baptiste Clément
Rue du Canada
Rue De L'Espoir
Rue du Luizet
Rue de la Technologie
Rue de L'Emetteur
Rue des Sciences
Rue des Sports
Rue de la Physique
Rue de l'Humanité
Rue de la Bataille de Stalingrad
Square de la Doua
Square Evariste Gallois
Double Mixte
Restaurant Galilée
Résidences Magellan
Résidence C
Résidence D
Marco Polo
CNRS IRCE
Centrale Thermique
Médiathèque INSA
Saint Exupéry
Jacquard
Piscine
Direction INSA
Centre d'accueil
Insa Conciergerie
Archimède
Amphi Capelle
L Néel
J D'alembert
P De Fermat
Résidence A
Résidence B
Résidence G
Gymnase B
SIDD
IUT A
IUT
CEI 1
CEI 2
CEI Alpha
Doc INSA
CEREP
MPU
Résidence I
Résidence F
Résidence E
Résidence H
Gymnase C Besson
CETIAT
Restaurant
Thélème
Rotonde
Humanités
C Chappe
G Eiffel
C Coulomb
Freyssinet
S Carnot
J Verne
IMBL
Amphi Lespinasse
L de Vinci
L Pasteur
Thémis
G. Férrié
Amphi Berger
B Pascal
Amphi Lavoisier
B.U.
Quais 43
UCBL conciergerie
TD TP
Berthollet
Mendel
Déambulatoire
Oméga
J Daubié
Herbier
Lwoff
Dubois
Forel
Ariane
Siuaps
Istill
Condorcet
Géode
Atlas
MdU
Atrium
Domus
CLE
Darwin
Rue Raphaël Dubois
Avenue Claude Bernard
Braconnier
Jordan
Ampère
Brillouin
Cryo
Gouy
Kasler
Lippman
Nautibus
IN2P3
Orion
Van de Graaff
Maison d'Hôtes
Dome
Virgo
Haeffely
Dirac
Pagode
C14
CPE
Curien
Raulin
Chevreul
Astrée
Grignard
Haeffely
UFR Staps
STAPS
ENSSIB

Constructions

Réhabilitations Tranche ferme

Réhabilitations Tranche conditionnelle

Démolitions

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Prédécesseurs
1	**QUARTIERS SCIENTIFIQUES - CREM**	**1975,6 j**	**Mer 30/01/13**	**Mer 26/08/20**	
2	**Programmation**	**198 j**	**Mer 30/01/13**	**Ven 01/11/13**	
3	Programmation fonctionnelle détaillée	5 ms	Mer 30/01/13	Mar 02/07/13	
4	Schémas directeurs techniques	5 ms	Mer 30/01/13	Mar 02/07/13	
5	Programmation technique détaillée	7 ms	Mer 30/01/13	Lun 02/09/13	
6	Validation du programme et des schémas directeurs	2 ms	Mar 03/09/13	Ven 01/11/13	5
7	Elaboration du CCTP Dialogue compétitif	2 ms	Mar 03/09/13	Ven 01/11/13	6FF
8	**Dossier d'expertise**	**89 j**	**Mar 03/09/13**	**Ven 03/01/14**	
9	Rédaction DEX	1 ms	Mar 03/09/13	Mer 02/10/13	5
10	Validation CA UCBL	0 j	Ven 08/11/13	Ven 08/11/13	6FD+1 sm
11	Validation CA INSA	0 j	Jeu 10/10/13	Jeu 10/10/13	
12	Validation CA PRES	0 j	Lun 21/10/13	Lun 21/10/13	
13	Validation MESR, Rectorat et DRRT	70 jé	Ven 25/10/13	Ven 03/01/14	12FD+1 sm
14	**AAPC**	**0 j**	**Ven 03/01/14**	**Ven 03/01/14**	**13**
15	**CREM**	**1732,6 j**	**Lun 06/01/14**	**Mer 26/08/20**	
16	**Candidatures**	**57 j**	**Lun 06/01/14**	**Mar 25/03/14**	
17	Phase candidature	40 j	Lun 06/01/14	Ven 28/02/14	14
18	choix candidatures	25 jé	Ven 28/02/14	Mar 25/03/14	17
19	**Dialogue**	**193,6 j**	**Mar 25/03/14**	**Lun 22/12/14**	
20	envoi du dossier de dialogue	0 j	Mar 25/03/14	Mar 25/03/14	18
21	offre initiale	2 ms	Mer 26/03/14	Lun 26/05/14	20
22	1er tour dialogue	2 ms	Mar 27/05/14	Ven 25/07/14	21
23	offre second tour	2,5 ms	Lun 28/07/14	Ven 10/10/14	22
24	2nd tour dialogue	2,3 ms	Lun 13/10/14	Lun 22/12/14	23
25	**Offre finale**	**230 j**	**Lun 22/12/14**	**Lun 09/11/15**	
26	Elaboration dossier de demande d'offre finale	1 ms	Lun 22/12/14	Mer 21/01/15	24
27	Remise offre finale	2,5 ms	Mer 21/01/15	Mer 08/04/15	26
28	choix du titulaire	3 ms	Mer 08/04/15	Jeu 09/07/15	27
29	Mise au point du marché	2,5 ms	Jeu 09/07/15	Jeu 24/09/15	28
30	accord de la tutelle	1 ms	Jeu 24/09/15	Lun 26/10/15	29
31	**Signature du contrat**	**0 j**	**Lun 09/11/15**	**Lun 09/11/15**	**30FD+10 j**
32	**Etudes**	**196 j**	**Lun 09/11/15**	**Mar 09/08/16**	
33	Dépôt Permis construire	0 j	Lun 07/12/15	Lun 07/12/15	31FD+20 j
34	Instruction PC	6 ms	Lun 07/12/15	Mer 08/06/16	33
35	Recours des tiers	2 ms	Mer 08/06/16	Mar 09/08/16	34
36	Instruction ICPE	8 ms	Lun 07/12/15	Mar 09/08/16	33
37	finalisation APD	40 j	Lun 09/11/15	Lun 04/01/16	31
38	Validation	30 j	Lun 04/01/16	Lun 15/02/16	37
39	PRO	3 ms	Lun 15/02/16	Mar 17/05/16	38
40	Validation	40 j	Mar 17/05/16	Mar 12/07/16	39
41	**travaux**	**1056 j**	**Mar 09/08/16**	**Mer 26/08/20**	
42	**Démarrage des travaux**	**0 j**	**Mar 09/08/16**	**Mar 09/08/16**	35;40
43	travaux (estimation)	48 ms	Mar 09/08/16	Mer 26/08/20	42
44					

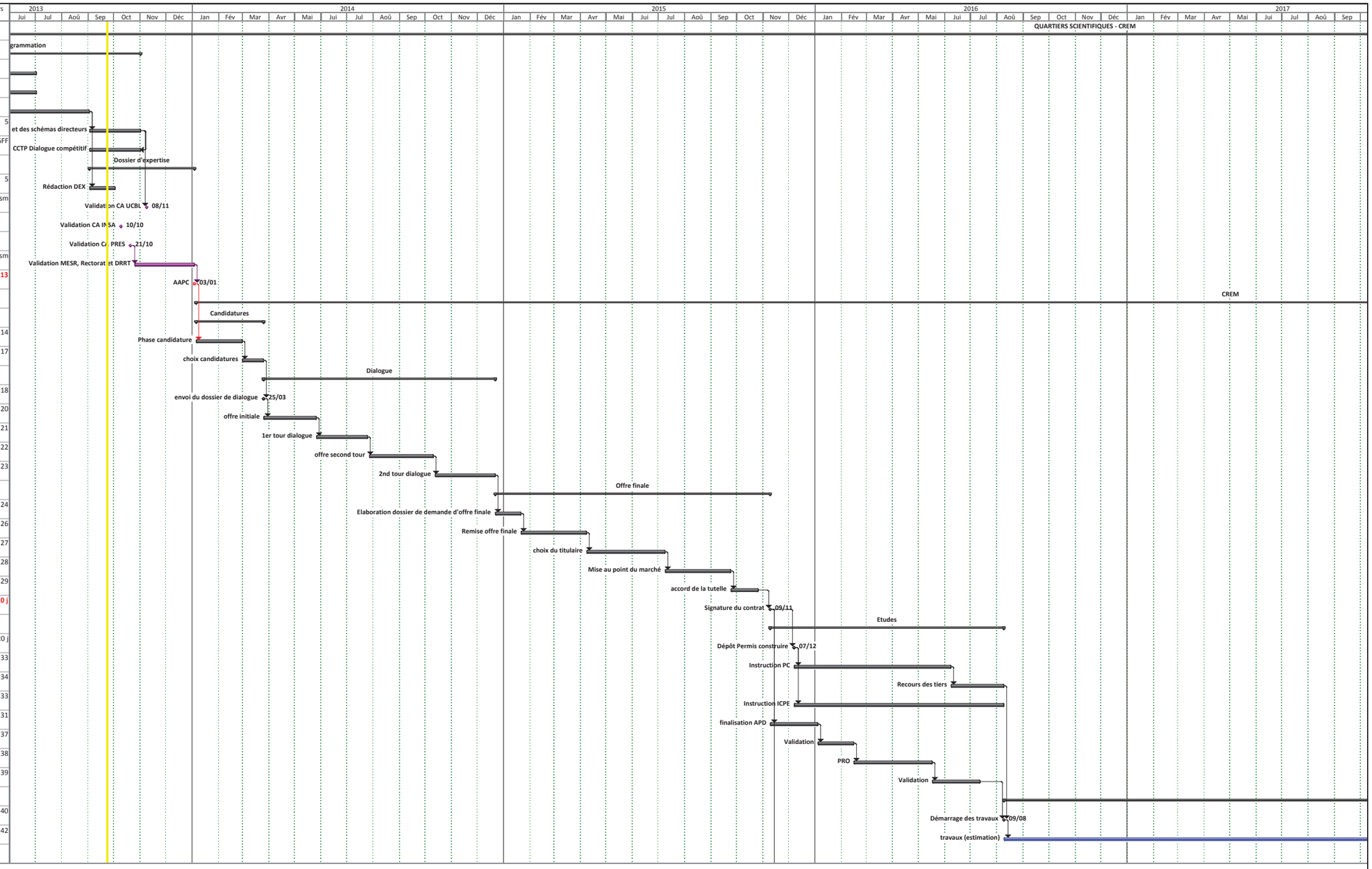

Projet : Planning LyonTech
Date : Lun 23/09/13

Tâche | Fractionnement | Jalon | Récapitulative | Récapitulatif du projet | Tâches externes | Jalons externes | Échéance | Avancement

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**CHEVREUL Restructuration**	285 jours	Mar 01/12/15	Lun 02/01/17
2	**CHEVREUL Clos-couvert**	80 jours	Mar 29/12/15	Lun 18/04/16
3	**Emménagement dans Bâtiment Chevreul**	20 jours	Mar 03/01/17	Lun 30/01/17
4	LIPPMAN	90 jours	Jeu 01/09/16	Mer 04/01/17
5	Stockage de produits dangereux	30 jours	Jeu 01/09/16	Mer 12/10/16
6	KASTLER	100 jours	Jeu 13/10/16	Mer 01/03/17
7	RAULIN	100 jours	Jeu 01/09/16	Mer 18/01/17
8	Stockage de produits dangereux	30 jours	Jeu 01/09/16	Mer 12/10/16
9	BRILLOUIN	100 jours	Jeu 13/10/16	Mer 01/03/17
10	GRIGNARD	100 jours	Jeu 24/11/16	Mer 12/04/17
11	PC entrée 11 Novembre	30 jours	Jeu 01/09/16	Mer 12/10/16
12	**BERTHOLLET Restructuration**	140 jours	Mar 31/01/17	Lun 14/08/17
13	**BERTHOLLET Clos-couvert**	70 jours	Mar 14/03/17	Lun 19/06/17
14	**Emménagement dans Bâtiment BERTHOLLET**	40 jours	Mar 15/08/17	Lun 09/10/17
15	OMEGA	90 jours	Mar 25/04/17	Lun 28/08/17
16	Stockage de produits dangereux	30 jours	Jeu 02/02/17	Mer 15/03/17
17	FOREL	90 jours	Jeu 16/03/17	Mer 19/07/17
18	LWOFF	100 jours	Jeu 27/04/17	Mer 13/09/17
19	FERRIE	100 jours	Jeu 08/06/17	Mer 25/10/17
20	CARNOT	100 jours	Jeu 03/08/17	Mer 20/12/17
21	COULOMB	100 jours	Jeu 28/09/17	Mer 14/02/18
22	Stockage de produits dangereux	30 jours	Jeu 11/05/17	Jeu 22/06/17
23	Stockage de produits dangereux	30 jours	Jeu 22/06/17	Jeu 03/08/17
24	**PASTEUR Restructuration**	100 jours	Jeu 03/08/17	Mer 20/12/17
25	**PASTEUR Clos-couvert**	80 jours	Jeu 14/09/17	Mer 03/01/18
26	**Emménagement dans Bâtiment PASTEUR**	20 jours	Jeu 21/12/17	Mer 17/01/18
27	ST EXUPERY	130 jours	Jeu 03/08/17	Mer 31/01/18
28	Stockage de produits dangereux	30 jours	Jeu 17/08/17	Jeu 28/09/17
29	JACQUARD (hors hall)	100 jours	Jeu 28/09/17	Mer 14/02/18
30	Emménagement Rockefeller	0 jour	Lun 03/09/18	Lun 03/09/18
31	**DUBOIS Restructuration**	140 jours	Lun 03/09/18	Ven 15/03/19
32	**DUBOIS Clos-couvert**	60 jours	Lun 01/10/18	Ven 21/12/18
33	**Emménagement dans Bâtiment DUBOIS**	40 jours	Lun 18/03/19	Ven 10/05/19
34	**MENDEL Restructuration**	140 jours	Lun 13/05/19	Ven 22/11/19
35	**MENDEL Clos-couvert**	80 jours	Lun 10/06/19	Ven 27/09/19
36	**Emménagement dans Bâtiment MENDEL**	40 jours	Lun 25/11/19	Ven 17/01/20
37	MàD INLCPE	0 jour	Lun 03/09/18	Lun 03/09/18
38	BLAISE PASCAL 1	150 jours	Lun 01/10/18	Ven 26/04/19
39	**BLAISE PASCAL 2 Restructuration**	100 jours	Lun 01/10/18	Ven 15/02/19
40	**BLAISE PASCAL 2 Clos-couvert**	100 jours	Lun 29/10/18	Ven 15/03/19
41	**Emménagement (LIRIS + MATEIS) dans Bâtiment BLAISE PASCAL 2**	20 jours	Lun 18/02/19	Ven 15/03/19
42	**VERNE Restructuration**	160 jours	Lun 18/03/19	Ven 25/10/19
43	**VERNE Clos-couvert**	80 jours	Lun 29/04/19	Ven 16/08/19
44	**Emménagement dans Bâtiment VERNE**	40 jours	Lun 28/10/19	Ven 20/12/19
45	Déménagement de SAGE + DSI de VINCI vers …	0 jour	Ven 20/12/19	Ven 20/12/19
46	**DE VINCI Restructuration**	80 jours	Lun 23/12/19	Ven 10/04/20
47	**DE VINCI Clos-Couvert**	80 jours	Lun 20/01/20	Ven 08/05/20
48	**Emménagement dans Bâtiment DE VINCI**	20 jours	Lun 13/04/20	Ven 08/05/20
49	Livraison tour D	0 jour	Lun 12/06/17	Lun 12/06/17
50	Construction du bâtiment ICBMS	18 mois	Mar 01/12/15	Lun 17/04/17
51	Emménagement Bât. Labo chimie	2 mois	Mar 18/04/17	Lun 12/06/17
52	Livraison Bâtiments neufs	0 jour	Lun 12/06/17	Lun 12/06/17
53	**CURIEN**	**625 jours**	**Lun 12/02/18**	**Ven 03/07/20**
54	Aménagement aile D	140 jours	Lun 12/02/18	Ven 24/08/18
55	Déménagement de CREATIS vers VINCI	20 jours	Lun 13/04/20	Lun 11/05/20
56	Démolition ailes A,B et C	40 jours	Lun 11/05/20	Ven 03/07/20

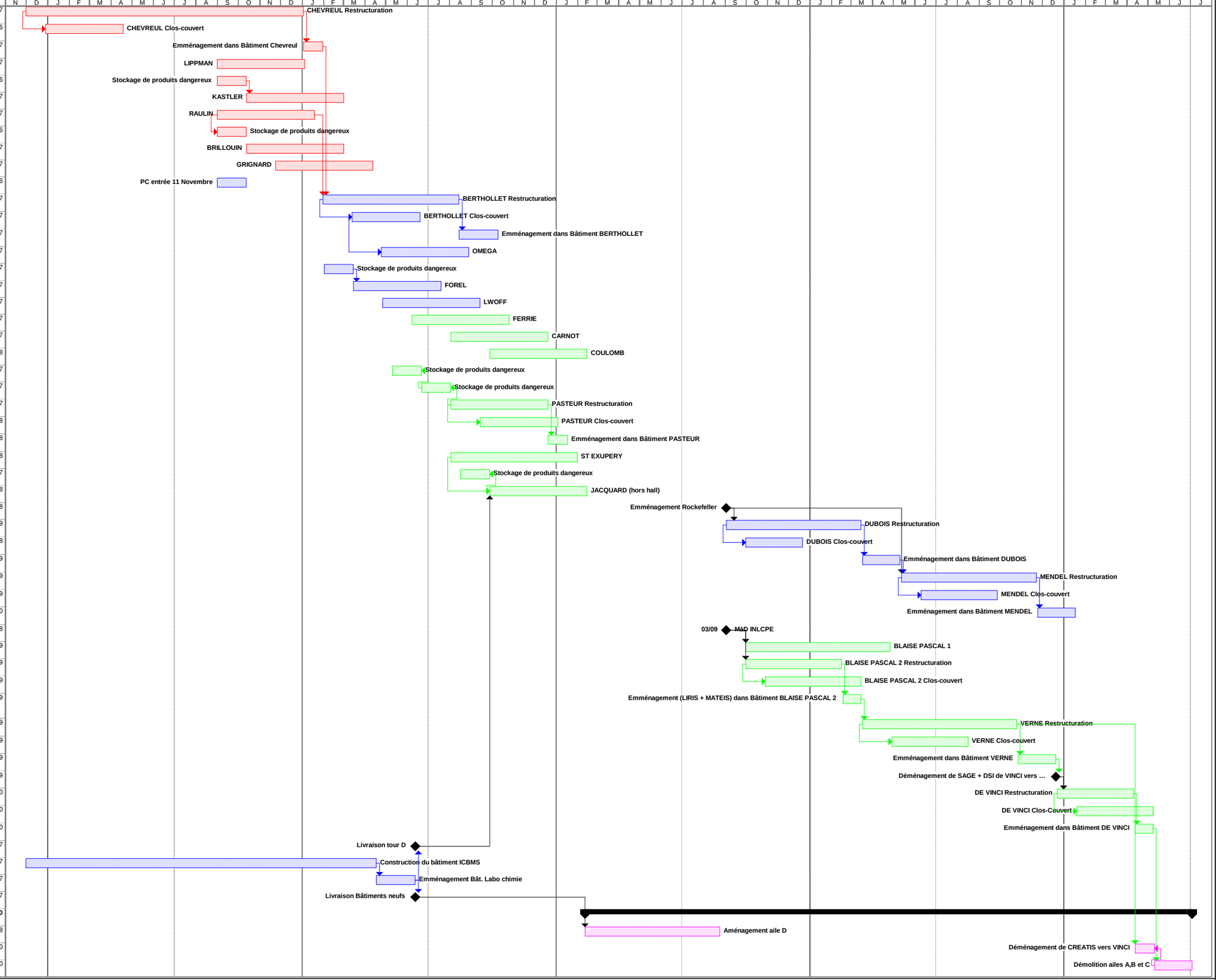

Projet : MSProj11
Date : Mar 24/09/13

Tâche — Fractionnement — Avancement — Jalon — Récapitulative — Récapitulatif du projet — Tâches externes — Jalons externes — Échéance

BERTHOLLET						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		**POSITION DANS LE BÂT.**	**EFFECTIF PAR LOCAL**	**NOMBRE DE LOCAUX**	**S² UTILE UNITAIRE (M²)**	**S² UTILE TOTALE (M²)**
BERT 1	**ENSEIGNEMENT MUTUALISE**	**R+3**				
BERT 1.01	**Salles banalisées**					**688**
BERT 1.011	Salles 40 places		40-45	4	64	256
BERT 1.012	Salles 35 places		30-35	8	54	432
	SOUS-TOTAL ENSEIGNEMENT MUTUALISE					***688***
BERT 2	**ENSEIGNEMENT SPECIALISE**	**R+2**				
BERT 2.01	**Biologie cellulaire**					**380**
BERT 2.011	Salles TP 1 et 2		18+1	2	81	161
BERT 2.012	Salles TP 3 Histologie		18+1	1	64	64
BERT 2.013	Laboratoire P2			1	66	66
BERT 2.014	Salle fluo			1	22	22
BERT 2.015	Salle µtomie			1	22	22
BERT 2.016	Bureau / Documentation			1	18	18
BERT 2.017	Stockage matériel / produits			2	9+18	27
BERT 2.02	**Génétique**					**334**
BERT 2.021	Salles TP		18+1	2	71	142
BERT 2.022	SalleTP		36+2	1	128	128
BERT 2.023	Salle préparation			2	20	40
BERT 2.024	Stockage matériel / produits			1	24	24
BERT 2.03	**Logistique commune**					**30**
BERT 2.031	Laverie			1	30	30
	SOUS-TOTAL ENSEIGNEMENT SPECIALISE					***744***
BERT 3	**LOCAUX COMMUNS**					
BERT 3.01	**Sanitaires**					**88**
BERT 3.011	Sanitaires personnel / étudiants	R+2 / R+3		4	22	88
BERT 3.02	**Entretien-Ménage**					**16**
BERT 3.021	Locaux ménage	R+2 / R+3		2	6	12
BERT 3.022	Local déchets	R+2 / R+3		2	2	4
BERT 3.03	**Locaux technique bâtiment**					**15**
BERT 3.031	LTE VDI	R+2		1	15	15
	SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS					***119***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**1551**

PASTEUR						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		POSITION DANS LE BÂT.	EFFECTIF PAR LOCAL	NOMBRE DE LOCAUX	S² UTILE UNITAIRE (M²)	S² UTILE TOTALE (M²)
PAST 1	**SYMBIOTRON**	**R+2**				
PAST 1.01	**Espaces tertiaires**					**18**
PAST 1.011	Bureau		2	1	18	18
PAST 1.02	**Espaces recherche**					**82**
PAST 1.021	Sas			1	3	3
PAST 1.022	Salle stérile			1	42	42
PAST 1.023	Enceintes climaiques			2	6+8	14
PAST 1.024	Salle injection-dissection			1	8	8
PAST 1.025	Pièce noire microscopie			1	5	5
PAST 1.026	Salle culture cellulaire			1	10	10
SOUS-TOTAL SYMBIOTRON						***100***
PAST 2	**MAP**	**R+2**				
PAST 2.01	**Espaces tertiaires**					**54**
PAST 2.011	Bureaux partagés		2	3	18	54
PAST 2.02	**Espaces recherche**					**137**
PAST 2.021	Laboratoire 1			1	39	39
PAST 2.022	Laboratoire 2			1	10	10
PAST 2.023	Laboratoire 3			1	52	52
PAST 2.024	Laboratoire 4			1	18	18
PAST 2.025	Laboratoire 5			1	18	18
SOUS-TOTAL MAP						***191***
PAST 3	**CARMEN**	**R+3**				
PAST 3.01	**Pasteur R+3 Nord / CARMEN**		**18**			**Pm (hors périmètre)**
PAST 3.011	Espaces teritiaires					
PAST 3.012	Espaces recerches					
PAST 3.02	**Espace accueil industriels**					**90**
PAST 3.021	Bureau		2	1	18	18
PAST 3.022	Laboratoire		8	1	54	54
PAST 3.023	Stockage laboratoire			1	18	18
SOUS-TOTAL CARMEN						***90***
PAST 4	**ESPACES COMMUNS SYMBIOTRON / MAP / CARMEN**					
PAST 4.01	**Locaux d'accompagnement**					**51**
PAST 4.011	Réunions / Bibliothèque	R+2	12 à 15	1	26	26
PAST 4.012	Local détente	R+3	10 max	1	25	25
PAST 4.02	**Logistique commune**	**R+2**				**28**
PAST 4.021	Laverie			1	18	18
PAST 4.022	Espace froid					pm
PAST 4.023	Stockage poduits			1	10	10
SOUS-TOTAL ESPACES COMMUNS SYMBIOTRON / MAP / CARMEN						***79***
PAST 5	**ENSEIGNEMENT BIOSCIENCES**	**R+2**				
PAST 5.01	**Salles TP**					
PAST 5.02	**Logistique TP / Bureaux techniciens**					
PAST 5.03	**Salles banalisée**					
SOUS-TOTAL ENSEIGNEMENT BIOSCIENCES						***PM (hors périmètre)***
PAST 6	**ENSEIGNEMENT BIOSCIENCES**	**R+3**				

PAST 6.01	**Pasteur R+3 Sud / Projet de restructuration en cours**					**Pm (hors périmètre)**
PAST 6.011	Salles TP					
PAST 6.012	Logistique TP					
PAST 6.013	Salles banalisées					
PAST 6.02	**Salle banalisée**					**104**
PAST 6.021	Salle 65 places		65	1	104	104
PAST 6.03	**Salle projet**					**37**
PAST 6.031	Salle projet		12	1	37	37
SOUS-TOTAL ENSEIGNEMENT BIOSCIENCES						***141***
PAST 7	**LOCAUX COMMUNS**					
PAST 7.01	**Sanitaires**					**60**
PAST 7.011	Sanitaires personnel / étudiants	R+2/R+3		4	15	60
PAST 7.02	**Entretien-Ménage**					**16**
PAST 7.021	Locaux ménage	1 par niveau		2	6	12
PAST 7.022	Local déchets	1 par niveau		2	2	4
PAST 7.03	**Locaux technique bâtiment**					**15**
PAST 7.031	LTE VDI	R+2		1	15	15
SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS						***91***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**692**

VERNE						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		**POSITION DANS LE BÂT.**	**EFFECTIF PAR LOCAL**	**NOMBRE DE LOCAUX**	**S² UTILE UNITAIRE (M²)**	**S² UTILE TOTALE (M²)**
VERN 1	**IMP**	**R+2 / R+3**				
VERN 1.01	**Espaces tertiaires**					**768**
VERN 1.011	Espace accueil		1	1	19	19
VERN 1.012	Bureau individuel		1	3	19	57
VERN 1.013	Bureaux partagés		2	16	19	304
VERN 1.014	Bureaux partagés		4	12	19	228
VERN 1.015	Salle réunion 1		25	1	50	50
VERN 1.016	Salle réunion 2		12-15	1	30	30
VERN 1.017	Salle réunion		15-20	1	30	30
VERN 1.018	Salle détente-repas			1	38	38
VERN 1.019	Reprographie			2	6	12
VERN 1.02	**Espace recherche**					**836**
VERN 1.021	Atelier			1	19	19
VERN 1.022	Salle rhéologie			1	57	57
VERN 1.023	Salle chromatographie			1	38	38
VERN 1.024	Salle analyse thermique			1	38	38
VERN 1.025	Salle électrique			1	19	19
VERN 1.026	Salle microscopie + AFM			1	19	19
VERN 1.027	Salle surfaces			1	38	38
VERN 1.028	Salle étudiants			1	38	38
VERN 1.029	Salle mécanique			1	76	76
	Laboratoires chimie					
VERN 1.0210	Laboratoire CO2 + UV			1	19	19
VERN 1.0211	Laboratoire nano			1	19	19
VERN 1.0212	Laboratoires standards chimie			6	57	342
VERN 1.0213	Salle analyse			1	38	38
VERN 1.0214	Salle test feu			1	19	19
VERN 1.0215	Chambre froide			1	19	19
VERN 1.0216	Stockage			1	38	38
SOUS-TOTAL IMP						***1604***
VERN 2	**LOCAUX COMMUNS**	**R+2 / R+3**				
VERN 2.01	**Sanitaires**					**36**
VERN 2.011	Sanitaires			4	9	36
VERN 2.02	**Entretien-Ménage**					**16**
VERN 2.021	Local ménage			2	6	12
VERN 2.022	Local poubelles			2	2	4
VERN 2.03	**Locaux technique bâtiment**					**15**
VERN 2.031	LTE VDI			1	15	15
SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS						***67***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**1671**

DUBOIS						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		**POSITION DANS LE BÂT.**	**EFFECTIF PAR LOCAL**	**NOMBRE DE LOCAUX**	**S² UTILE UNITAIRE (M²)**	**S² UTILE TOTALE (M²)**
DUBO 1	**ECOLOGIE MICROBIENNE**	**R+1**				
DUBO 1.01	**Espaces tertiaires**					**136**
DUBO 1.011	Bureaux partagés Equipe 6		3-4	2	14+20	34
DUBO 1.012	Bureaux partagés Equipe 7		3-4-8	4	2x14+20+28	76
DUBO 1.013	Reprographie			1	6	6
DUBO 1.014	Local détente / repas			1	20	20
DUBO 1.02	**Espaces recherches**					**196**
	Equipe 6					
DUBO 1.021	Laboratoire microbiologie 1			1	18	18
DUBO 1.022	Laboratoire microbiologie 2			1	18	18
	Equipe 7					
DUBO 1.023	Laboratoire biologie moléculaire			1	14	14
DUBO 1.024	Laboratoire biologie moléculaire ARN			1	21	21
DUBO 1.025	Laboratoire biologie moléculaire ADN			1	20	20
DUBO 1.026	Laboratoire biologie cellulaire			1	12	12
DUBO 1.027	Salle microscope			1	7	7
DUBO 1.028	Laboratoire P2 avec sas			1	16	16
DUBO 1.029	Laboratoire microbiologie			2	20	40
DUBO 1.0210	Laboratoire biologie moléculaire 3			1	10	10
DUBO 1.0211	Salle préparation PCR			1	10	10
DUBO 1.0212	Salle PCR			1	10	10
DUBO 1.03	**Logistique commune**					**22**
DUBO 1.031	Laverie			1	14	14
DUBO 1.032	Stockage			1	8	8
	SOUS-TOTAL ECOLOGIE MICROBIENNE					***354***
DUBO 2	**PARMIC**	**R+2**				
DUBO 2.01	**Espaces tertiaires**					**106**
DUBO 2.011	Bureaux partagés		2 à 5	3	14+20+28	62
DUBO 2.012	Salle de réunion		25 max.	1	38	38
DUBO 2.013	Local repro			1	6	6
DUBO 2.02	**Espaces recherches**					**253**
	OMN					
DUBO 2.021	Laboratoire 1			1	14	14
DUBO 2.022	Laboratoire PFGE			1	21	21
DUBO 2.023	Laboratoire 2			1	14	14
DUBO 2.024	Laboratoire L2			1	21	21
	CRB					
DUBO 2.025	Laboratoire 3			1	13	13
DUBO 2.026	Laboratoire 4			1	20	20
DUBO 2.027	Laboratoire 5			1	20	20
DUBO 2.028	Laboratoire L2			1	29	29
	Logistique commune					
DUBO 2.029	Laboratoire 6			1	10	10
DUBO 0.0210	Laboratoire 7			1	20	20
DUBO 2.0211	Laverie			1	14	14
DUBO 2.0212	Local chambres froides			1	39	39
DUBO 2.0213	Stockage			1	18	18
	SOUS-TOTAL PARMIC					***359***
DUBO 3	**SYMBIOTRON**	**R+3/R+4**				
DUBO 3.01	**Espaces tertiaires**					**28**
DUBO 3.011	Bureaux partagés		2	2	14	28
DUBO 3.02	**Insectarium et laboratoire L2**	**R+3**				**355**
	Accès					
DUBO 3.021	Sas-vestiaires			2	6	12
	Insectarium					
DUBO 3.022	Sas			1	3	3
DUBO 3.023	Laboratoire 1			1	70	70
DUBO 3.024	Chambres climatiques avec sas			6	6	36
	Bactériologie et amibes					

DUBO 3.025	Laboratoire 2			1	70	70
DUBO 3.026	Chambres climatiques sans sas			2	6	12
	Mycologie					
DUBO 3.027	Sas			1	3	3
DUBO 3.028	Laboratoire 3			1	40	40
DUBO 3.029	Chambres climatiques avec sas			2	6	12
	Biologie moléculaire					
DUBO 3.0210	Box préparation avec sas			1	15	15
DUBO 3.0211	Post PCR avec sas			1	15	15
	Logistique commune					
DUBO 3.0212	Pièce noire microscopie			1	6	6
DUBO 3.0213	Laverie			1	18	18
DUBO 3.0214	Stockage congélateurs			1	12	12
DUBO 3.0215	Stockage standard			1	12	12
DUBO 3.0216	Local ménage			1	3	3
DUBO 3.0217	Sanitaires			2	8	16
DUBO 3.03	**Insectarium et laboratoire L3**	**R+4**				**351**
	Accès					
DUBO 3.031	Sas-vestiaires			2	6	12
DUBO 3.032	Sas matériel			1	3	3
	Insectarium					
DUBO 3.033	Sas			2	3	6
DUBO 3.034	Laboratoire 1			1	60	60
DUBO 3.035	Chambres climatiques avec sas			6	6	36
	Bactériologie et amibes					
DUBO 3.036	Laboratoire 2			1	100	100
	Virologie					
DUBO 3.037	Salles cultures cellulaires avec sas			1	20	20
DUBO 3.038	Salles cultures cellulaires avec sas			1	20	20
	Biologie moléculaire					
DUBO 3.039	Box préparation avec sas			1	15	15
DUBO 3.0310	Post PCR avec sas			1	15	15
	Logistique commune					
DUBO 3.0311	Pièce noire microscopie			1	6	6
DUBO 3.0312	Dégagement autoclave			1	15	15
DUBO 3.0313	Stockage congélateurs			1	12	12
DUBO 3.0314	Stockage standard			1	12	12
DUBO 3.0315	Local ménage			1	3	3
DUBO 3.0316	Sanitaires			2	8	16
	SOUS-TOTAL SYMBIOTRON					***734***
DUBO 4	**LOCAUX COMMUNS**					
DUBO 4.01	**Sanitaires**					**16**
DUBO 4.011	Sanitaires	R+1 / R+2		4	4	16
DUBO 4.02	**Entretien-Ménage**					**8**
DUBO 4.021	Locaux ménage	R+1 ou R+2		1	6	6
DUBO 4.022	Local déchets	R+1 ou R+2		1	2	2
DUBO 4.03	**Locaux technique bâtiment**					**8**
DUBO 4.031	LTE VDI	R+2		1	8	8
	SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS					***32***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**1479**

UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		POSITION DANS LE BÂT.	EFFECTIF PAR LOCAL	NOMBRE DE LOCAUX	S² UTILE UNITAIRE (M²)	S² UTILE TOTALE (M²)
PASC 1	**MATEIS**	**R+6**				
PASC 1.01	**Espaces tertiaires**					**400**
PASC 1.011	Bureau individuel		1	2	16	32
PASC 1.012	Bureaux partagés 2 postes		2	4	24	96
PASC 1.013	Bureaux partagés 3 postes		3	1	35	35
PASC 1.014	Bureaux partagés doctorants		4	2	35	70
PASC 1.015	Salle réunion		55 max	1	110	110
PASC 1.016	Salle détente repas			1	16	16
PASC 1.017	Documentation			1	23	23
PASC 1.018	Corrosonarium			1	8	8
PASC 1.019	Reprographie			1	6	6
PASC 1.0110	Stockage-achives			1	4	4
PASC 1.02	**Espaces recherche**					**282**
PASC 1.021	Laboratoire électrochimie			1	69	69
PASC 1.022	CSC + FPH			1	35	35
PASC 1.023	Tribocorrosion			1	35	35
PASC 1.024	Microscopie			1	11	11
PASC 1.025	Stockage			1	8	8
PASC 1.026	Salle polissage			1	49	49
PASC 1.027	Autoclaves			1	16	16
PASC 1.028	Microscopie			1	24	24
PASC 1.029	Batteries			1	16	16
PASC 1.0210	Boucles			1	16	16
PASC 1.0211	Local eau distillée			1	4	4
SOUS-TOTAL MATEIS						***682***
PASC 2	**LOCAUX COMMUNS**	**R+6**				
PASC 2.01	**Sanitaires**					**14**
PASC 2.011	Sanitaires			2	7	14
PASC 2.02	**Entretien-Ménage**					**8**
PASC 2.021	Local ménage			1	6	6
PASC 2.022	Local poubelles			1	2	2
PASC 2.03	**Locaux technique bâtiment**					
PASC 2.031	LTE VDI					pm
SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS						***22***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESRUCTUREES						**704**

MENDEL 741						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		**POSITION DANS LE BÂT.**	**EFFECTIF PAR LOCAL**	**NOMBRE DE LOCAUX**	**S² UTILE UNITAIRE (M²)**	**S² UTILE TOTALE (M²)**
MEND 1	**LBBE 1**	**R+1**				
MEND 1.01	**Espaces tertiaires**					**338**
MEND 1.011	Bureau direction		1	1	18	18
MEND 1.012	Bureaux individuels		1	9	8x12+15	99
MEND 1.013	Bureaux partagés		2-3	9	3x15+5x18+23	158
MEND 1.014	Reprographie			1	6	6
MEND 1.015	Salle réunions 1		12	1	23	23
MEND 1.016	Salle réunions 2		19	1	34	34
MEND 1.02	**Espaces recherches**					**245**
MEND 1.021	Laboratoires spécifiques 1/2			2	5	10
MEND 1.022	Laboratoires spécifiques 3/4/5			3	9	27
MEND 1.023	Laboratoire spécifique 6/7			2	6	12
MEND 1.024	Laboratoire spécifique 8			1	8	8
MEND 1.025	Laboratoire spécifique 9			1	10	10
MEND 1.026	Laboratoire spécifique 10			1	23	23
MEND 1.027	Laboratoire spécifique 11			1	8	8
MEND 1.028	Laboratoire spécifique 12			1	4	4
MEND 1.029	Laboratoire spécifique 13			1	6	6
MEND 1.0210	Laboratoire spécifique 14			1	4	4
MEND 1.0211	Laboratoire spécifique 15			1	48	48
MEND 1.0212	Laboratoire spécifique 16			1	12	12
MEND 1.0213	Laboratoire spécifique 17			1	7	7
MEND 1.0214	Laboratoire spécifique 18/19			2	12	24
MEND 1.0215	Laboratoire spécifique 20			1	23	23
MEND 1.0216	Laboratoire standard			1	19	19
MEND 1.03	**Logistique laboratoires**					**128**
MEND 1.031	Préparation et élevage			2	9	18
MEND 1.032	Laverie			1	26	26
MEND 1.033	Salle congélateurs			1	11	11
MEND 1.034	Stockage atelier			1	18	18
MEND 1.035	Stockages gros matériel			2	20+8	28
MEND 1.036	Stockages laboratoires			2	8+10	18
MEND 1.037	Stockage matériel de laboratoires			1	9	9
SOUS-TOTAL LBBE 1						***711***
MEND 2	**LBBE 2**	**R+2**				
MEND 2.01	**Espaces tertiaires**					**318**
MEND 2.011	Bureau individuel		1	1	12	12
MEND 2.012	Bureaux partagés		2	13	18	234
MEND 2.013	Reprographie			1	6	6
MEND 2.014	Salle réunions 1		24	1	48	48
MEND 2.015	Local détente			1	18	18
MEND 2.02	**Espaces recherches**					**286**
MEND 2.021	Laboratoires centrifugeuse			1	10	10
MEND 2.022	Laboratoires standard 1/2			2	12	24
MEND 2.023	Laboratoire standard 3			1	60	60
MEND 2.024	Laboratoire standard 4			1	15	15
MEND 2.025	Laboratoire standard 5			1	7	7
MEND 2.026	Laboratoire standard 6			1	35	35
MEND 2.027	Laboratoire standard 7			1	18	18
MEND 2.028	Laboratoire standard 8			1	30	30
MEND 2.029	Laboratoire standard 9			1	12	12
MEND 2.0210	Laboratoire spécifique moucherie			1	60	60
MEND 2.0211	Chambre noire 1			1	4	4
MEND 2.0212	Chambre noire 2			1	11	11
MEND 2.03	**Logistique laboratoires**					**123**
MEND 2.031	Magasin			1	20	20
MEND 2.032	Chambres froides			4	3x5+9	24
MEND 2.033	Stockage produits / déchets			1	12	12
MEND 2.034	Stockage produits chimiques			1	35	35
MEND 2.035	Laveries			2	24+8	32
SOUS-TOTAL LBBE 2						***727***

MEND 3	**LBBE 3**	**R+3**				
MEND 3.01	**Espaces tertiaires**					**152**
MEND 3.011	Bureau individuel		1	3	8+2x12	32
MEND 3.012	Bureaux partagés		2-4	5	2x18+2x25+28	114
MEND 3.013	Reprographie			1	6	6
MEND 3.02	**Espaces recherches**					**173**
MEND 3.021	Laboratoire standard 1			1	56	56
MEND 3.022	Laboratoire standard 2			1	55	55
MEND 3.023	Laboratoire spécifique 1			1	3	3
MEND 3.024	Laboratoire spécifique histologie			1	19	19
MEND 3.025	Laboratoire spécifique microscopie			1	19	19
MEND 3.026	Laboratoire spécifique 2			1	10	10
MEND 3.027	Culture cellulaire PSM			1	11	11
MEND 3.03	**Logistique laboratoires**					**5**
MEND 3.031	Stockage laboratoire			1	5	5
	SOUS-TOTAL LBBE 3					***330***
MEND 4	**ECOLOGIE MICROBIENNE 3**	**R+3**				
MEND 4.01	**Espaces tertiaires**					**181**
MEND 4.011	Direction		1	1	18	18
MEND 4.012	Secrétariat / Assitante direction		1	2	12	24
MEND 4.013	Gestion		3	1	18	18
MEND 4.014	Bureaux partagés équipe 2		3-4-6	4	18+3x24	90
MEND 4.015	Stockage administratif			1	20	20
MEND 4.016	Stockage équipe 2			1	5	5
MEND 4.017	Reprographie			1	6	6
MEND 4.02	**Espaces recherches équipe 2**					**147**
MEND 4.021	Laboratoire microbiologie			1	44	44
MEND 4.022	Laboratoire biologie moléculaire ADN / ARN			1	52	52
MEND 4.023	Laboratoire biologie moléculaire exraction			1	16	16
MEND 4.024	Salle germination			1	4	4
MEND 4.025	Salle croissance plantes			1	7	7
MEND 4.026	Salle étuve et culture			1	13	13
MEND 4.027	Salle PCR			1	6	6
MEND 4.028	Salle centrifugeuse			1	5	5
MEND 4.03	**Logistique commune**					**47**
MEND 4.031	Laverie-autoclave			1	18	18
MEND 4.032	Chambre froide			1	6	6
MEND 4.033	Stockage et congélateurs			1	23	23
	SOUS-TOTAL ECOLOGIE MICROBIENNE 3					***375***
MEND 5	**ECOLOGIE MICROBIENNE 4**	**R+4**				
MEND 5.01	**Espaces tertiaires**					**301**
MEND 5.011	Bureaux partagés		3-4-8	6	5x23+35	150
MEND 5.012	Salle de réunion		40	1	80	80
MEND 5.013	Local repro			1	6	6
MEND 5.014	Local détente / repas			1	65	65
MEND 5.02	**Espaces recherches**					**425**
	Plateforme AME					
MEND 5.021	Laboatoire AME chromato			1	57	57
	Laboratoires					
MEND 5.022	Laboratoire microbiologie			1	48	48
MEND 5.023	Laboratoire biologie moléculaire ADN			1	65	65
MEND 5.024	Stockage laboratoire			1	18	18
MEND 5.025	Incubateur			1	11	11
MEND 5.026	Chambre froide			1	12	12
MEND 5.027	Salle congélateurs + stockage			1	24	24
	Laboratoires communs					
MEND 5.028	Salle radioactivité			1	18	18
MEND 5.029	Salle microscopes			1	18	18
MEND 5.0210	Salle sol + sas			1	36	36
MEND 5.0211	Laboratoire L2			1	24	24
	Logistique commune					
MEND 5.0212	Laverie + autoclave			1	30	30
MEND 5.0213	Stockage sols			1	18	18

MEND 5.0214	Stockage appareil biologie moléculéaire			1	28	28
MEND 5.0215	Stockage verrié + milieu			1	18	18
	SOUS-TOTAL ECOLOGIE MICROBIENNE 4					***726***
MEND 6	**ECOLOGIE MICROBIENNE 5**	**R+5**				
MEND 6.01	**Espaces tertiaires**					**190**
MEND 6.011	Bureaux partagés équipe 1		3-4	3	18	54
MEND 6.012	Bureaux partagés équipe 3		3-4	4	18	72
MEND 6.013	Bureaux étudiants		6	2	18	36
MEND 6.014	Bureau PGE			1	16	16
MEND 6.015	Local repro			1	6	6
MEND 6.016	Stockage			1	6	6
MEND 6.02	**Espaces recherches**					**537**
	Plateforme PGE					
MEND 6.021	Laboatoire biologie moléculaire 1			1	60	60
MEND 6.022	Laboatoire biologie moléculaire 2			1	16	16
MEND 6.023	Laboatoire protéomique			1	6	6
	Equipe 1					
MEND 6.024	Laboratoire microbiologie 1			3	6+46+12	64
MEND 6.025	Laboratoire microbilologie 2			2	9+48	57
MEND 6.026	Laboratoire microbilologie 3			1	27	27
	Equipe 3					
MEND 6.027	Laboratoire microbiologie 4			2	36+5	41
MEND 6.028	Laboratoire microbilologie 5			1	48	48
MEND 6.029	Laboratoire biologie moléculaire 3			1	27	27
	Laboratoires communs					
MEND 6.0210	Salle BV			1	15	15
MEND 6.0211	Salle congélateurs			1	24	24
MEND 6.0212	Salle préparation 1			1	24	24
MEND 6.0213	Salle préparation 2			1	24	24
MEND 6.0214	Chambre chaude			1	16	16
MEND 6.0215	Microscopie			1	4	4
MEND 6.0216	Incubateur + PSM			2	21+6	27
MEND 6.0217	Chambre froide + PCR			2	4+14	18
MEND 6.0218	Gel-doc BET			1	21	21
	Logistique commune					
MEND 6.0219	Laverie			1	18	18
	SOUS-TOTAL ECOLOGIE MICROBIENNE 5					***727***
MEND 7	**LOCAUX COMMUNS**					
MEND 7.01	**Sanitaires**					**64**
MEND 7.011	Sanitaires	Répartis		8	8	64
MEND 7.02	**Entretien-Ménage**					**32**
MEND 7.021	Locaux ménage	Répartis		4	6	24
MEND 7.022	Local déchets	Répartis		4	2	8
MEND 7.03	**Locaux technique bâtiment**					
MEND 7.031	LTE VDI	R+2				pm
	SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS					***96***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**3692**

VINCI						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		**POSITION DANS LE BÂT.**	**EFFECTIF PAR LOCAL**	**NOMBRE DE LOCAUX**	**S² UTILE UNITAIRE (M²)**	**S² UTILE TOTALE (M²)**
VINC 1	**CREATIS**	**SSOL**				
VINC 1.01	**Plateforme IRM / SRM 1T**		**3 max**			**69**
VINC 1.011	Plateforme IRM / SRM			1	30	30
VINC 1.012	Console			1	15	15
VINC 1.013	Eléctronique			1	12	12
VINC 1.014	Salle préparation animaux			1	12	12
VINC 1.02	**Plateforme IRM / SRM 4,7 T**		**3 max**			**63**
VINC 1.021	Plateforme IRM / SRM			1	24	24
VINC 1.022	Console			1	15	15
VINC 1.023	Eléctronique			1	12	12
VINC 1.024	Salle préparation animaux			1	12	12
VINC 1.03	**Plateforme IRM / SRM 12,7 T**		**3 max**			**84**
VINC 1.031	Plateforme IRM / SRM			1	45	45
VINC 1.032	Console			1	15	15
VINC 1.033	Eléctronique			1	12	12
VINC 1.034	Salle préparation animaux			1	12	12
VINC 1.04	**Plateforme ultrasons**		**3 max**			**62**
VINC 1.041	Plateforme ultrasons / animaux			1	12	12
VINC 1.042	Plateforme ultrasons			1	50	50
VINC 1.05	**Plateforme optique**		**3 max**			**72**
VINC 1.051	Plateforme optique / animaux			1	12	12
VINC 1.052	Plateforme optique			2	30	60
VINC 1.06	**Autres plateformes**					**100**
VINC 1.061	Plateforme électronique		3 max	1	30	30
VINC 1.062	Plateforme mécanique		3 max	1	30	30
VINC 1.063	Plateforme laser (N4)		3 max	2	20	40
VINC 1.07	**Logistique commune**					**32**
VINC 1.071	Salle armoires rats			1	5	5
VINC 1.072	Préparation animaux			1	12	12
VINC 1.073	Salle chimie			1	15	15
VINC 1.08	**Espaces tertiaires**					**36**
VINC 1.081	Salle de travail		1 à 5	4	9	36
SOUS-TOTAL CREATIS						***518***
VINC 2	**LOCAUX COMMUNS**	**SSOL**				
VINC 2.01	**Sanitaires**					**18**
VINC 2.011	Sanitaires			2	9	18
VINC 2.02	**Entretien-Ménage**					**8**
VINC 2.021	Local ménage			1	6	6
VINC 2.022	Local poubelles			1	2	2
VINC 2.03	**Locaux technique bâtiment**					
VINC 2.031	LTE VDI					pm
SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS						***26***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**544**

CURIEN D						
UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		**POSITION DANS LE BÂT.**	**EFFECTIF PAR LOCAL**	**NOMBRE DE LOCAUX**	**S² UTILE UNITAIRE (M²)**	**S² UTILE TOTALE (M²)**
CUR 1	**SERVICES CPE**					
CUR 1.01	**Magasins - Achats**					**71**
CUR 1.011	Magasin			1	55	55
CUR 1.012	Bureau double (gestionnaire)		2	1	16	16
CUR 1.02	**Atelier-Stockages**					**445**
CUR 1.021	Atelier			2	145	290
CUR 1.022	Stockages			1	115	115
CUR 1.023	Bureau 5P		5	1	40	40
CUR 1.03	**Archives (surfaces à relocaliser sur le campus)**					**0**
CUR 1.031	Archives				pm	pm
CUR 1.032	Bibliothèque				pm	pm
CUR 1.04	**Locaux communs**					**24**
CUR 1.041	Local détente			1	16	16
CUR 1.042	Sanitaires			2	4	8
	SOUS-TOTAL SERVICES CPE					***540***
CUR 2	**ESPACES ETUDIANTS**					
CUR 2.01	**Foyer Etudiants**					**360**
CUR 2.011	Foyer			1	250	250
CUR 2.012	Cafétéria			1	100	100
CUR 2.013	Office			1	10	10
CUR 2.02	**Locaux associatifs**					**160**
CUR 2.021	Local association			10	16	160
CUR 2.03	**Locaux supports**					**43**
CUR 2.031	Local ménage			1	5	5
CUR 2.032	Sanitaires			2	19	38
	SOUS-TOTAL ESPACES ETUDIANTS					***563***
CUR 3	**ENSEIGNEMENT**					
CUR 3.01	**Laboratoires de Chimie Analytique Industrielle**					**319**
CUR 3.011	TP Chimie Analytique Industrielle		26	2	125	250
CUR 3.012	Atelier			1	25	25
CUR 3.013	Bureau individuel		**1**	**1**	12	12
CUR 3.014	Bureau double		2	2	16	32
CUR 3.02	**Laboratoires de Chimie Organique**					**686**
CUR 3.021	TP Chimie Organique		22	3	150	450
CUR 3.022	TP Cinétique		26	1	150	150
CUR 3.023	Salle balance			1	20	20
CUR 3.024	Zone de rédaction			1	20	20
CUR 3.025	Laboratoire			1	30	30
CUR 3.026	Bureau double			1	16	16
CUR 3.03	**Sciences Analytiques**					**714**
CUR 3.031	TP Sciences Analytiques		26	4	150	600
CUR 3.032	Salle balance			1	20	20
CUR 3.033	Zone de rédaction			**1**	20	20
CUR 3.034	Laboratoire			1	30	30
CUR 3.035	Bureau individuel		1	1	12	12
CUR 3.036	Bureau double		2	2	16	32
CUR 3.04	**Laboratoire de Biotechnologie**					**158**
CUR 3.041	TP biotechnologie		26	1	120	120
CUR 3.042	Salle de préparation-étuve			1	26	26
CUR 3.043	Bureau			1	12	12
CUR 3.05	**Formation par projet**					**192**
CUR 3.051	Salle de projet		8	12	16	192
CUR 3.06	**Locaux supports**					**295**
CUR 3.061	Compresseur			1	26	26
CUR 3.062	Vestiaires			1	82	82
CUR 3.063	Stockage matériel			2	10	20
CUR 3.064	Stockage produits			**3**	18	54
CUR 3.065	Stockage déchets			1	12	12
CUR 3.066	Bureau double AGERA		2	1	16	16
CUR 3.067	Salle de cours			1	25	25
CUR 3.068	Local ménage			2	5	10
CUR 3.069	Sanitaires			2	25	50
	SOUS-TOTAL ENSEIGNEMENT					***2364***
TOTAL GENERAL S²U ZONES RESTRUCTUREES						**3467**

Bâtiment BERTHOLLET

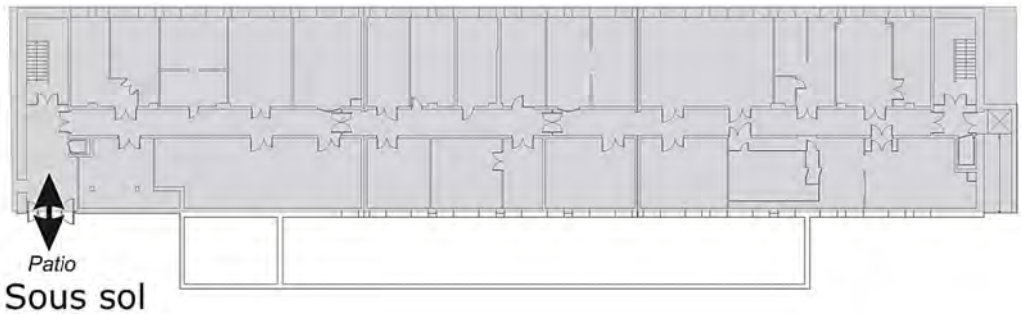

Sous sol

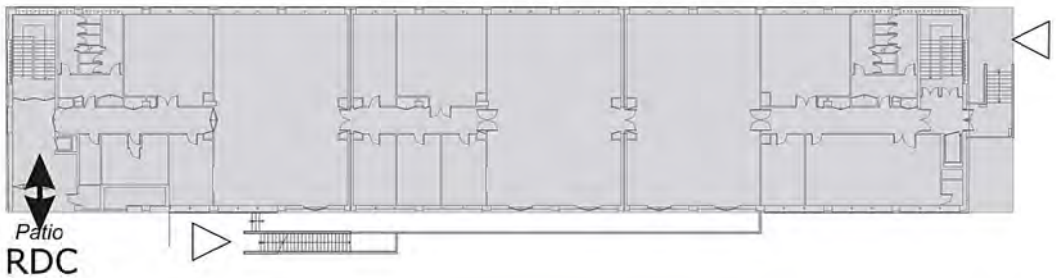

RDC

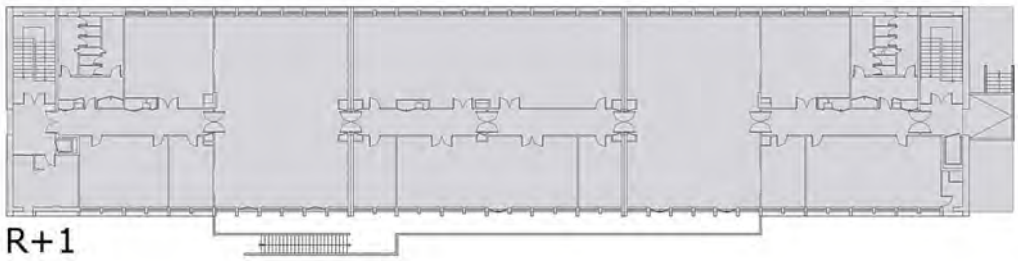

R+1

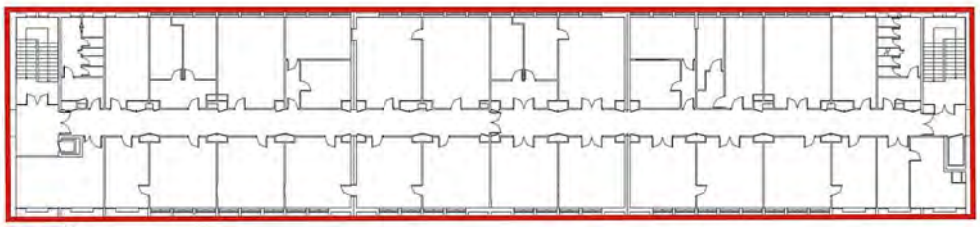

R+2

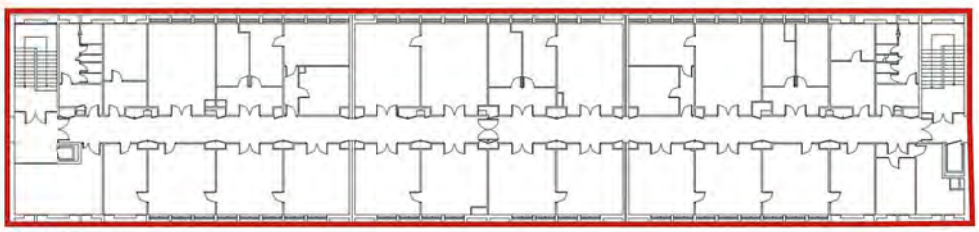

R+3

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment BRILLOUIN

RDJ

RDC

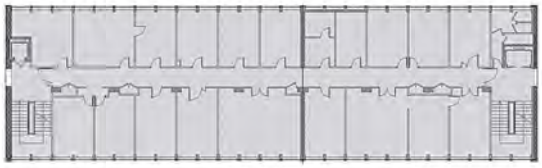

R+1

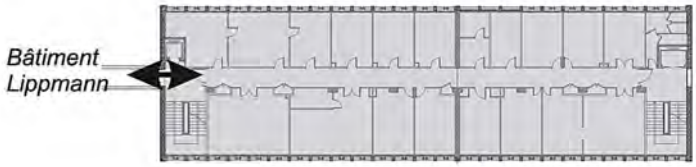

R+2

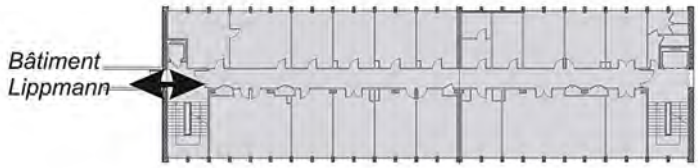

R+3

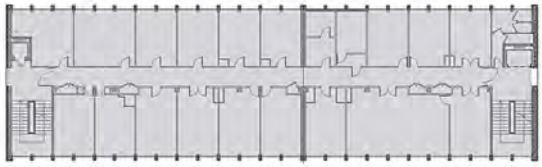

R+4

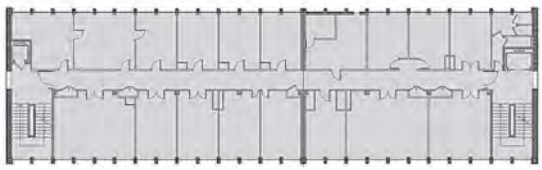

R+5

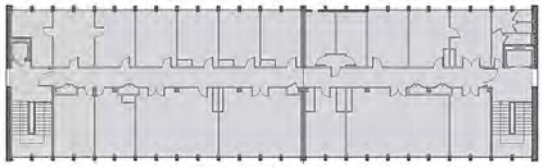

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment CARNOT

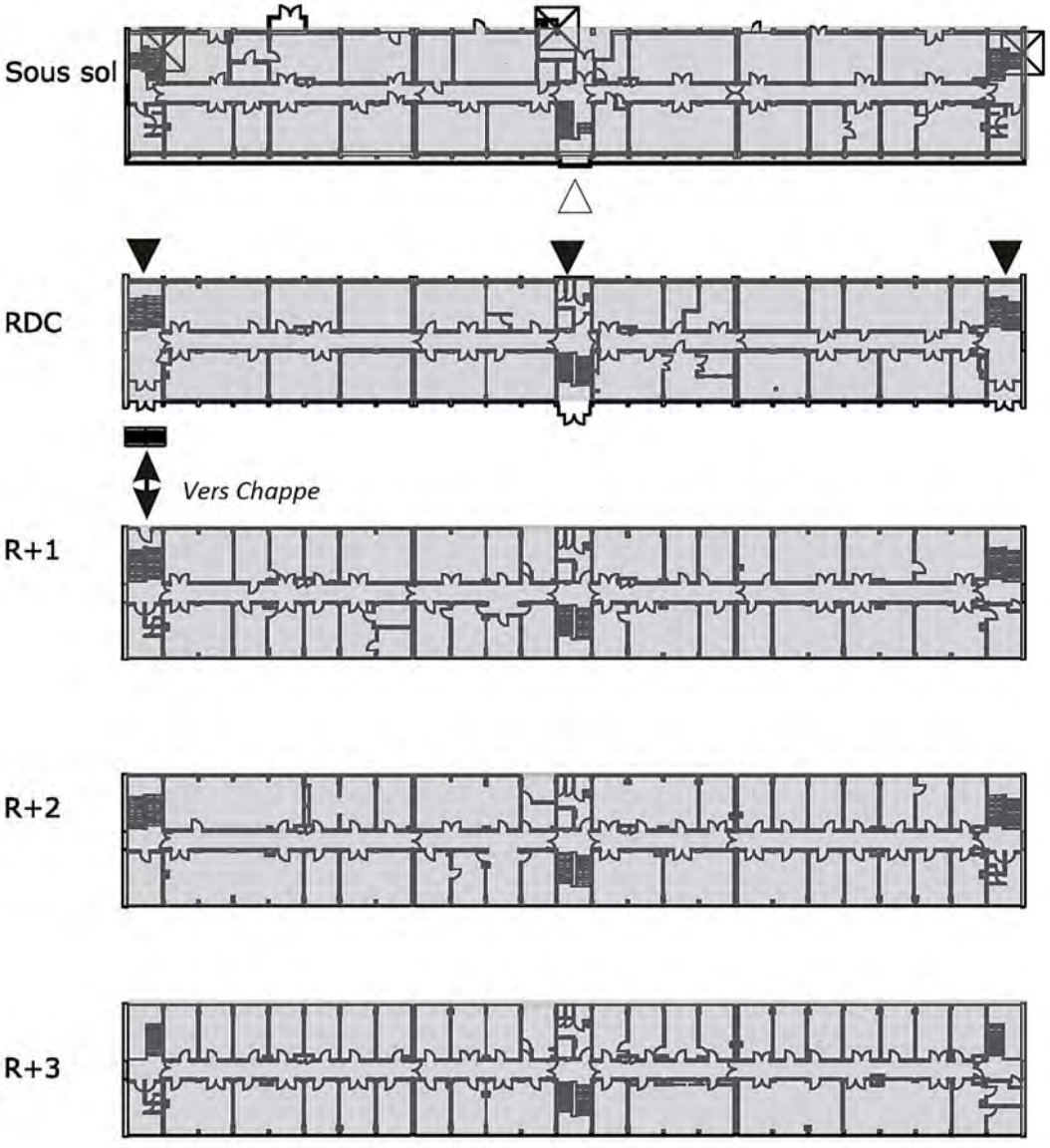

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment COULOMB

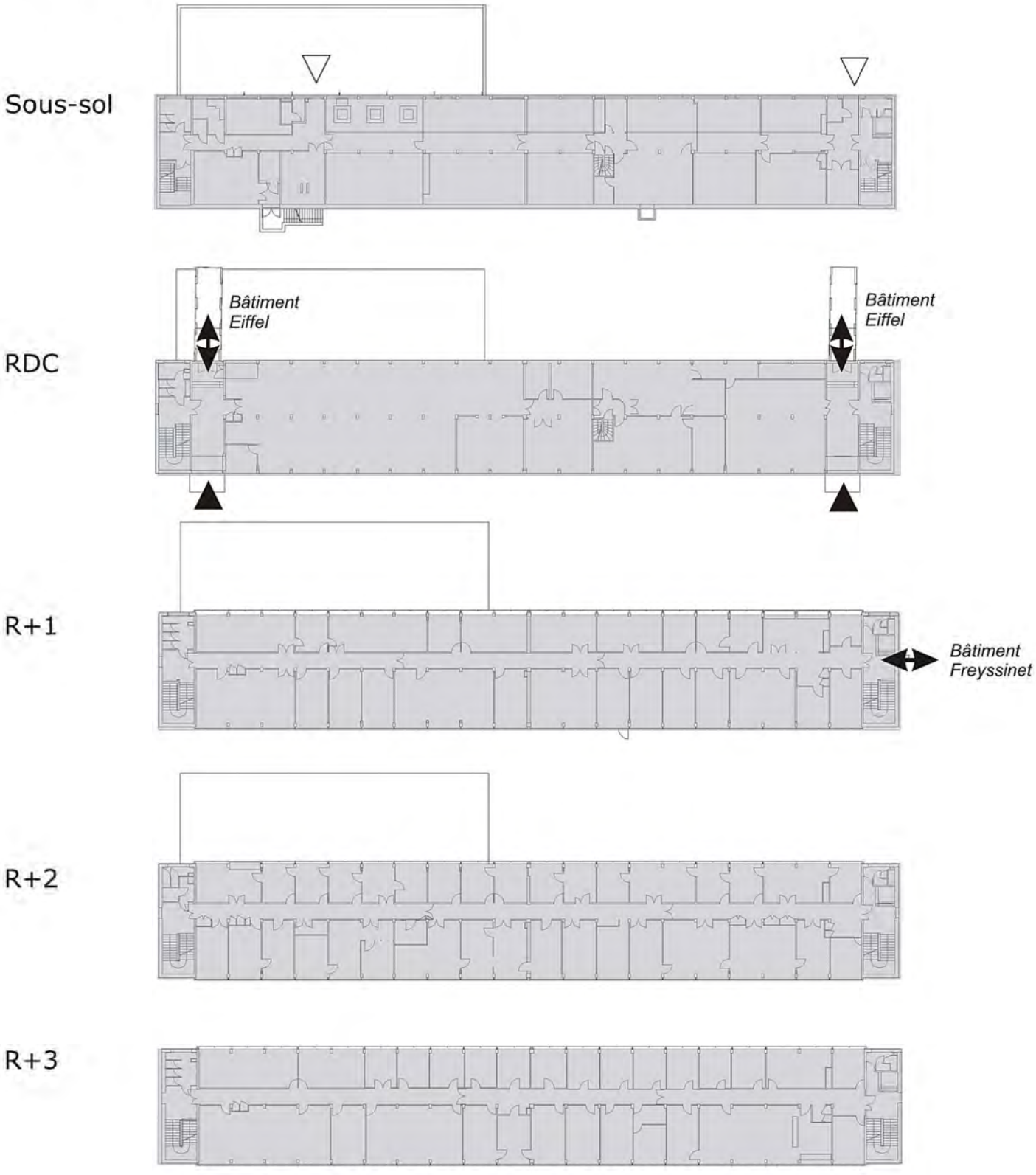

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

1

Bâtiment CURIEN

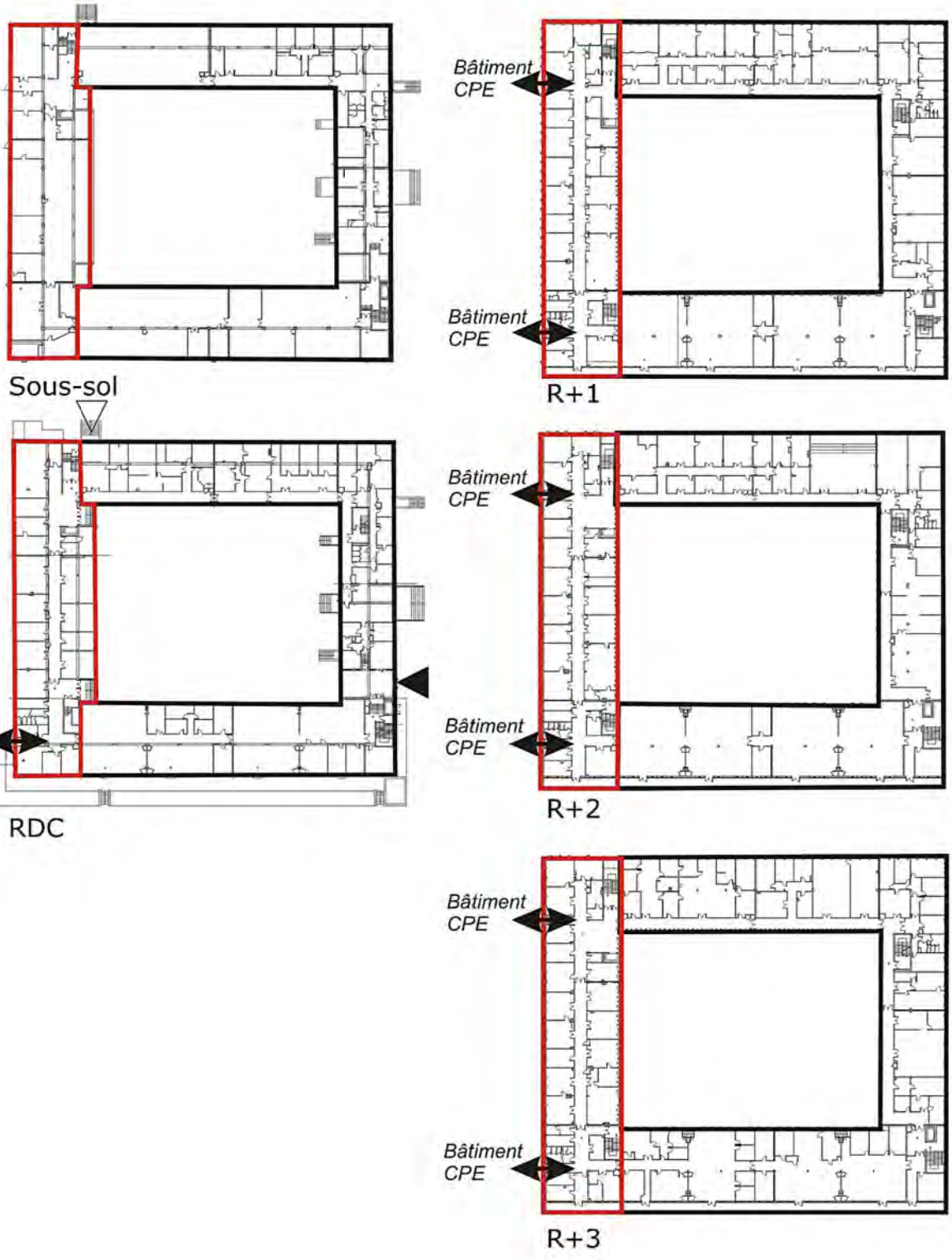

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone à démolir

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N
1

Bâtiment Dubois

RDJ

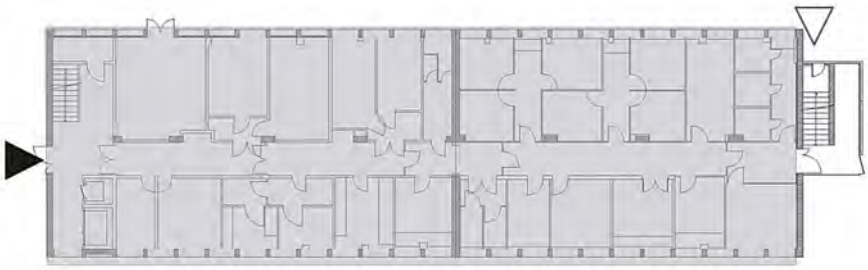

RDC

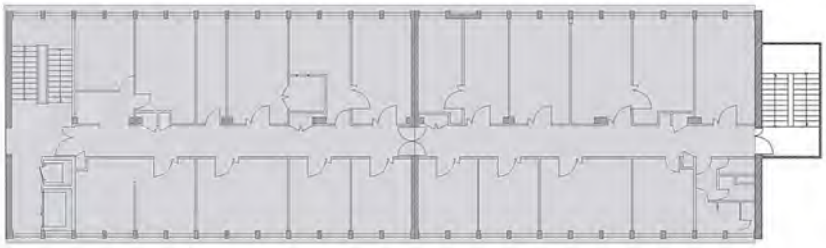

R+1

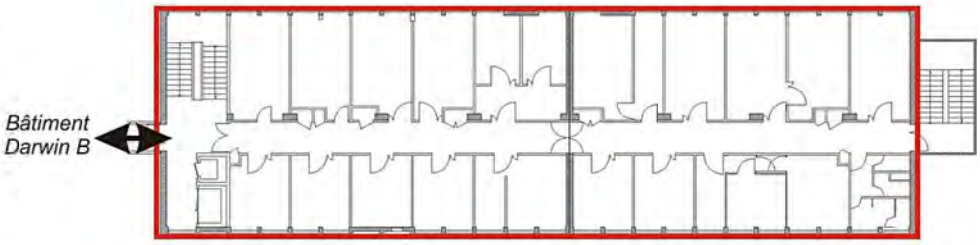

R+2

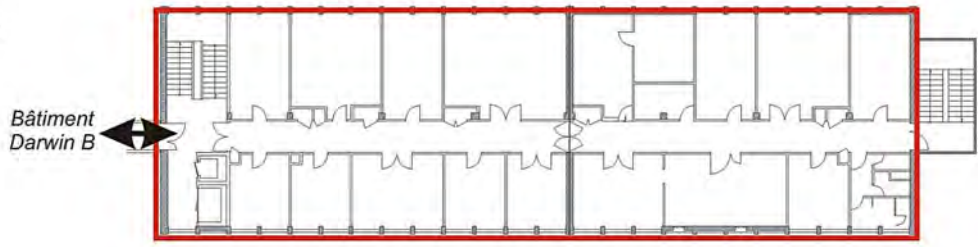

R+3

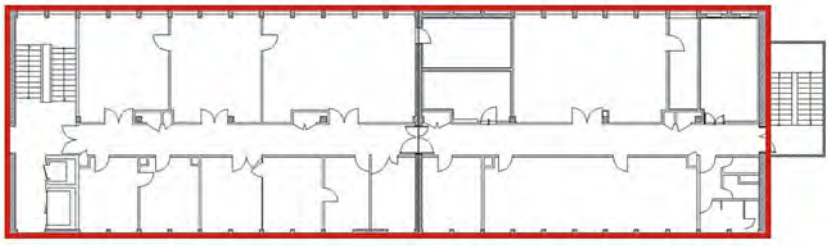

R+4

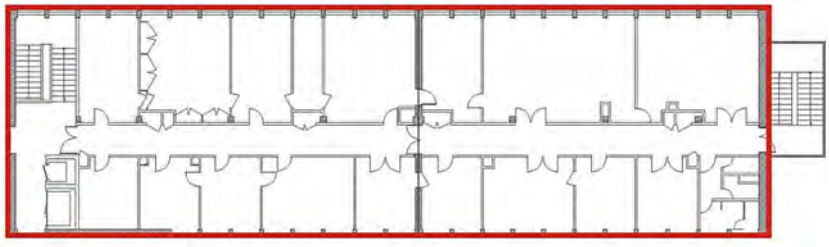

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment FERRIE

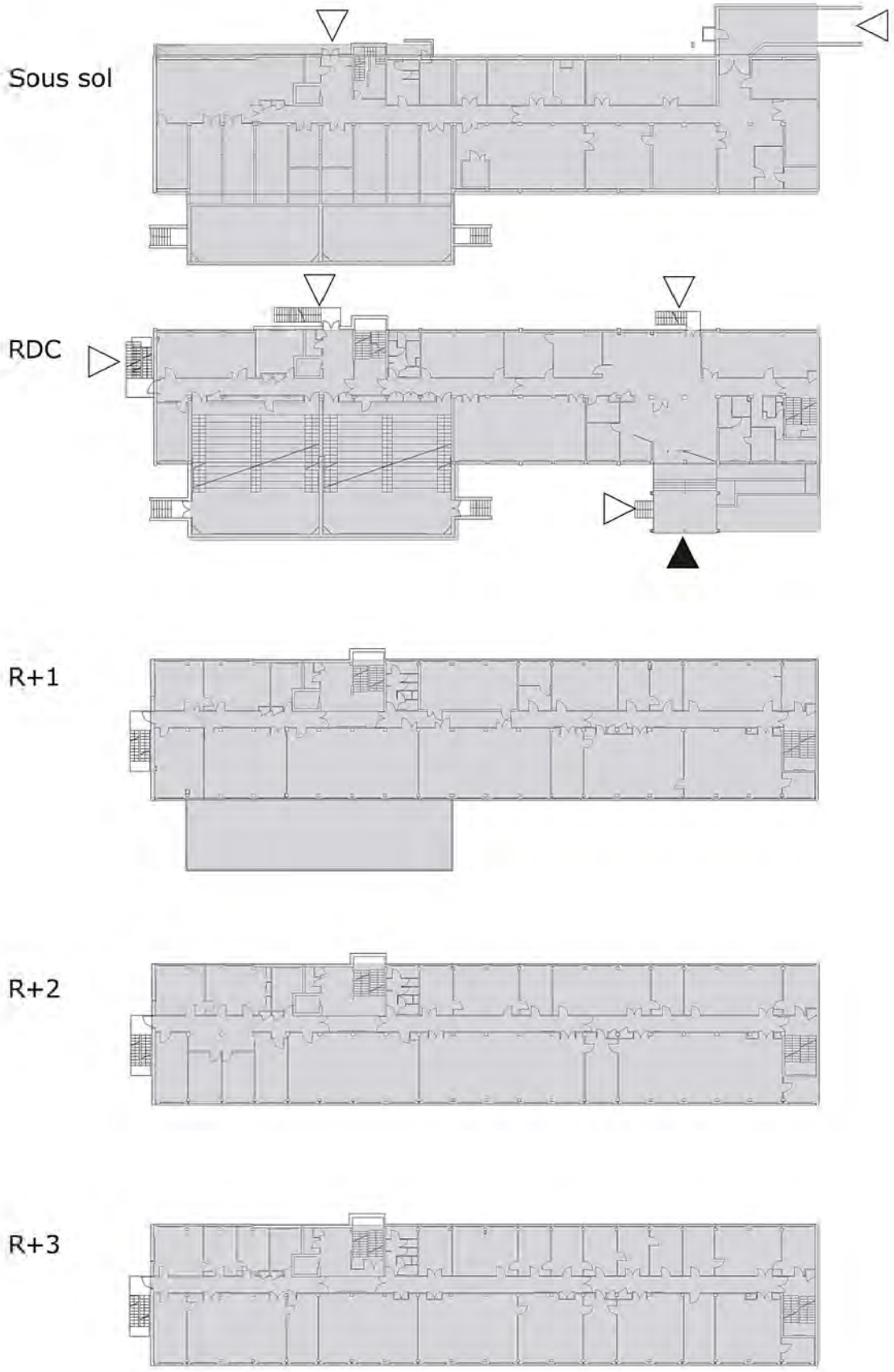

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment FOREL

RDJ

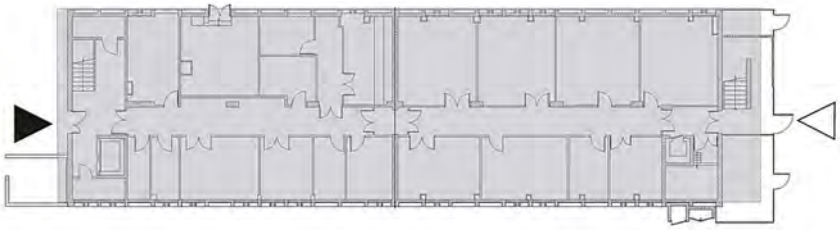

RDC

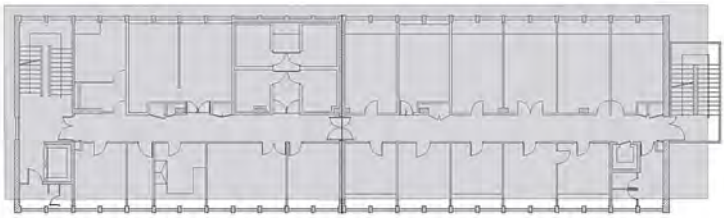

R+1

Bâtiment Darwin

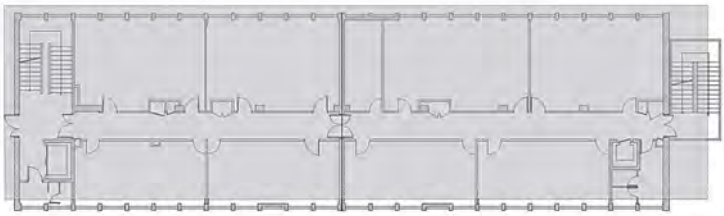

R+2

Bâtiment Darwin

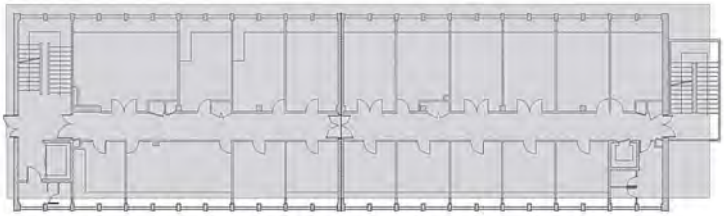

R+3

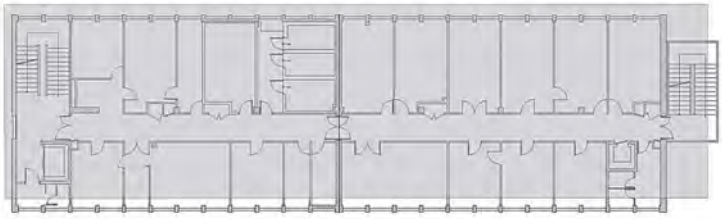

R+4

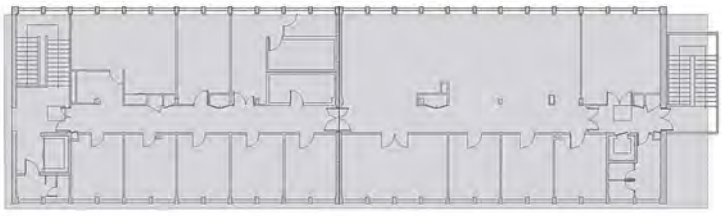

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment GRIGNARD

Sous sol

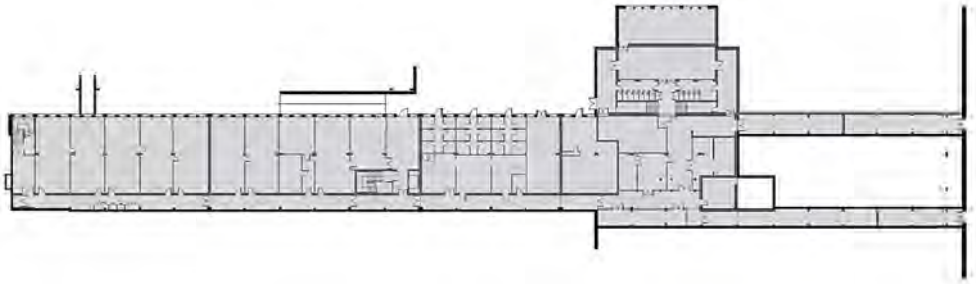

RDC

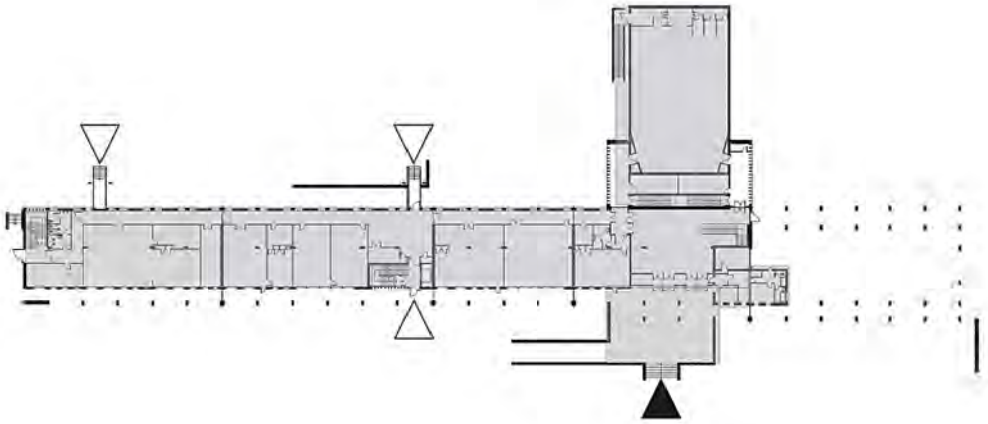

R+1

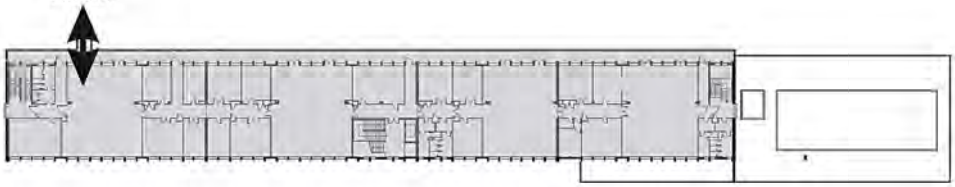

R+2

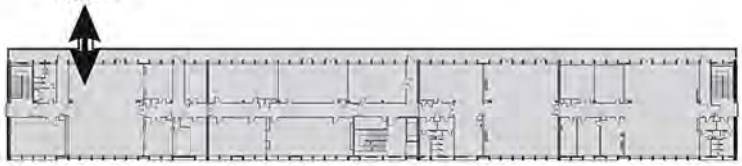

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment JACQUARD

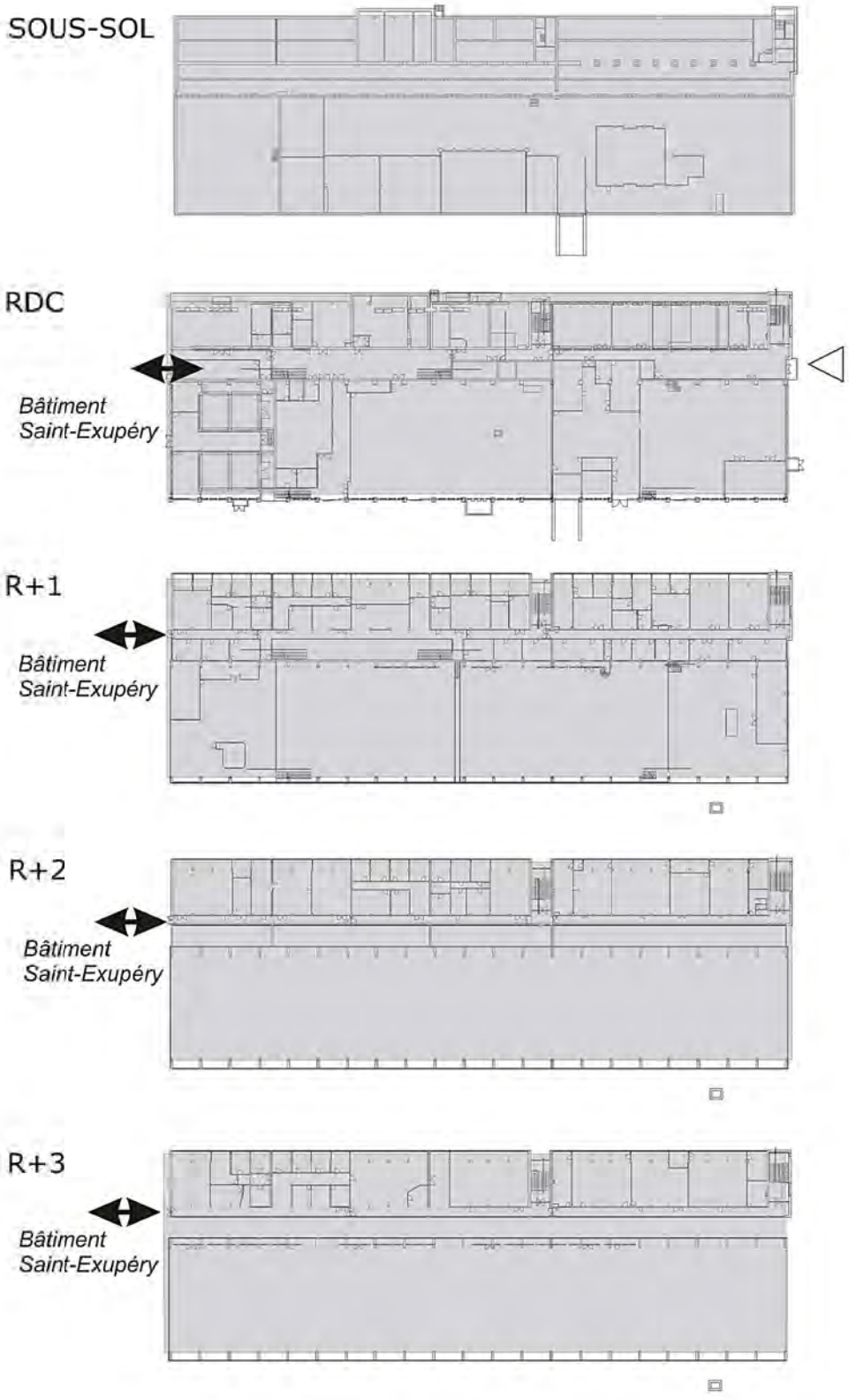

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment KASTLER

Sous sol

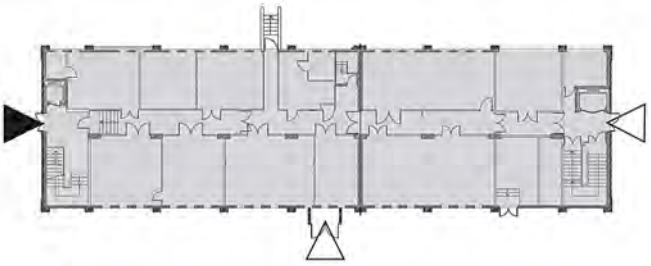

RDC

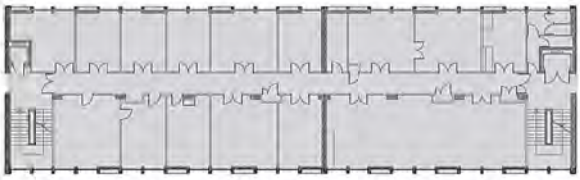

R+1

Bâtiment Lippmann

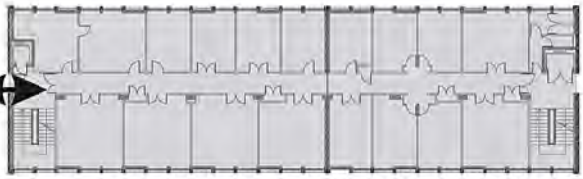

R+2

Bâtiment Lippmann

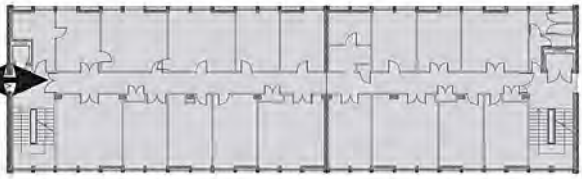

R+3

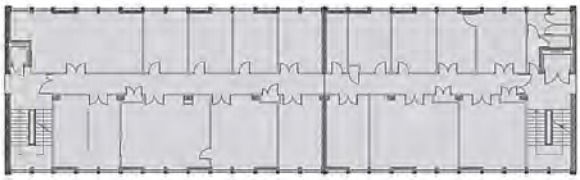

R+4

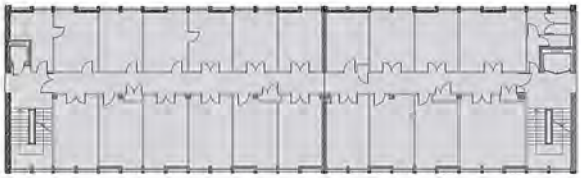

R+5

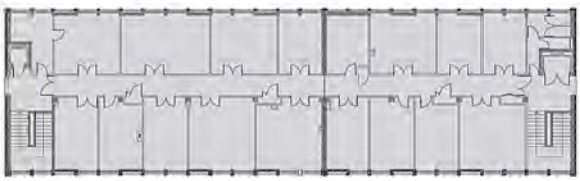

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment LIPPMANN

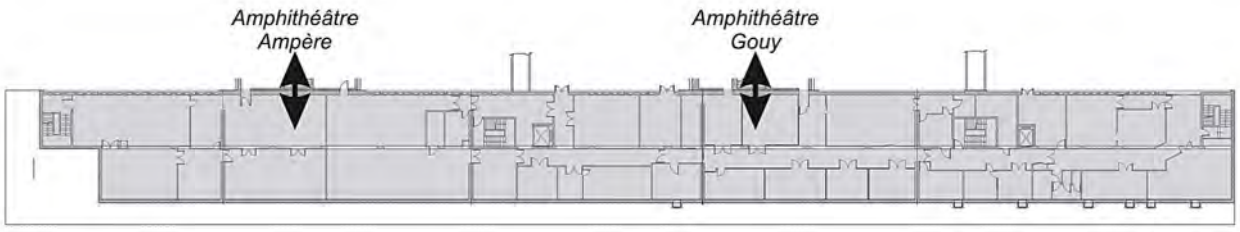

SOUS-SOL

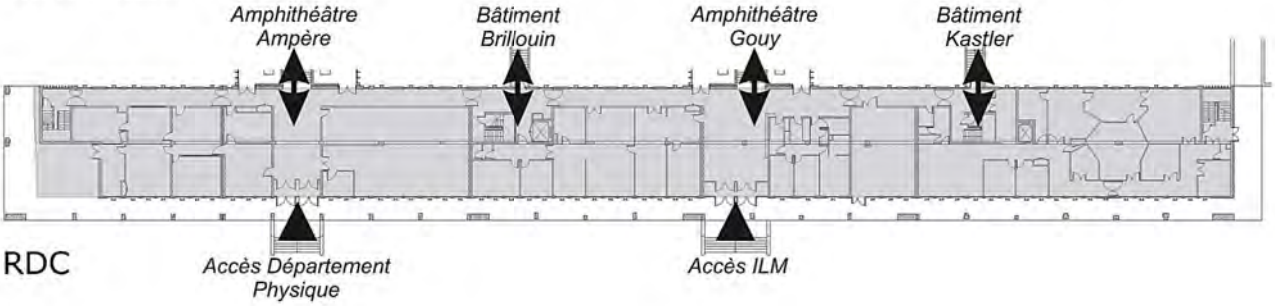

RDC

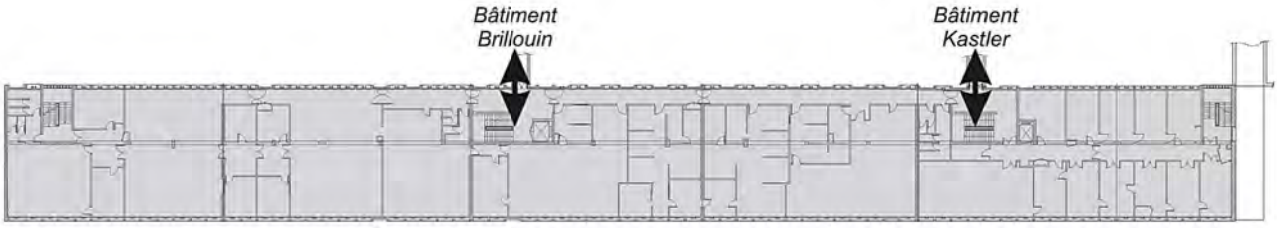

R+1

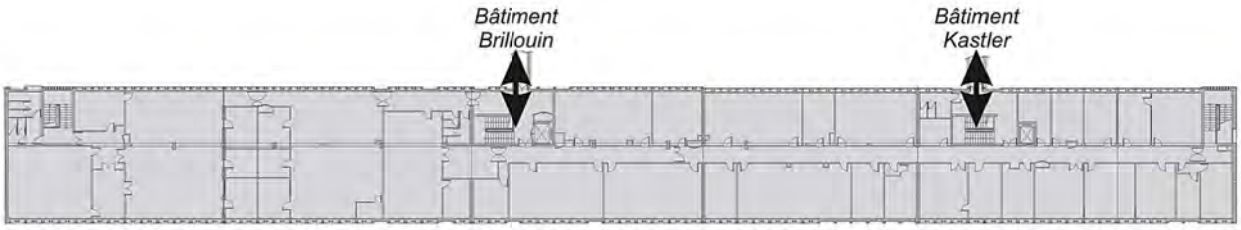

R+2

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment LWOFF

RDJ

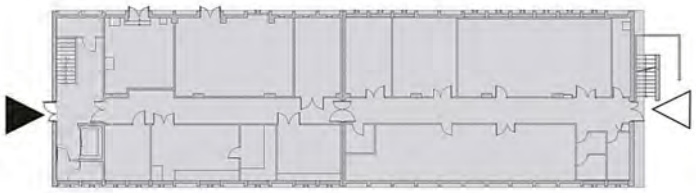

RDC

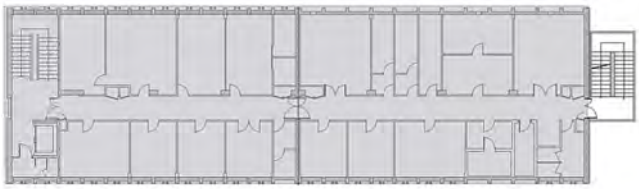

R+1

Bâtiment Darwin A

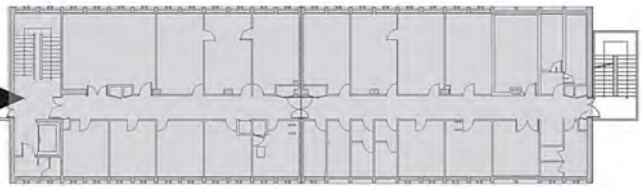

R+2

Bâtiment Darwin A

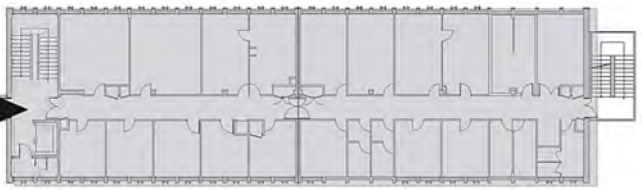

R+3

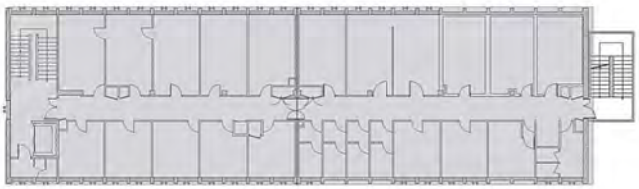

R+4

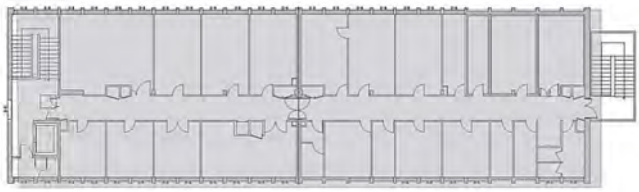

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment MENDEL

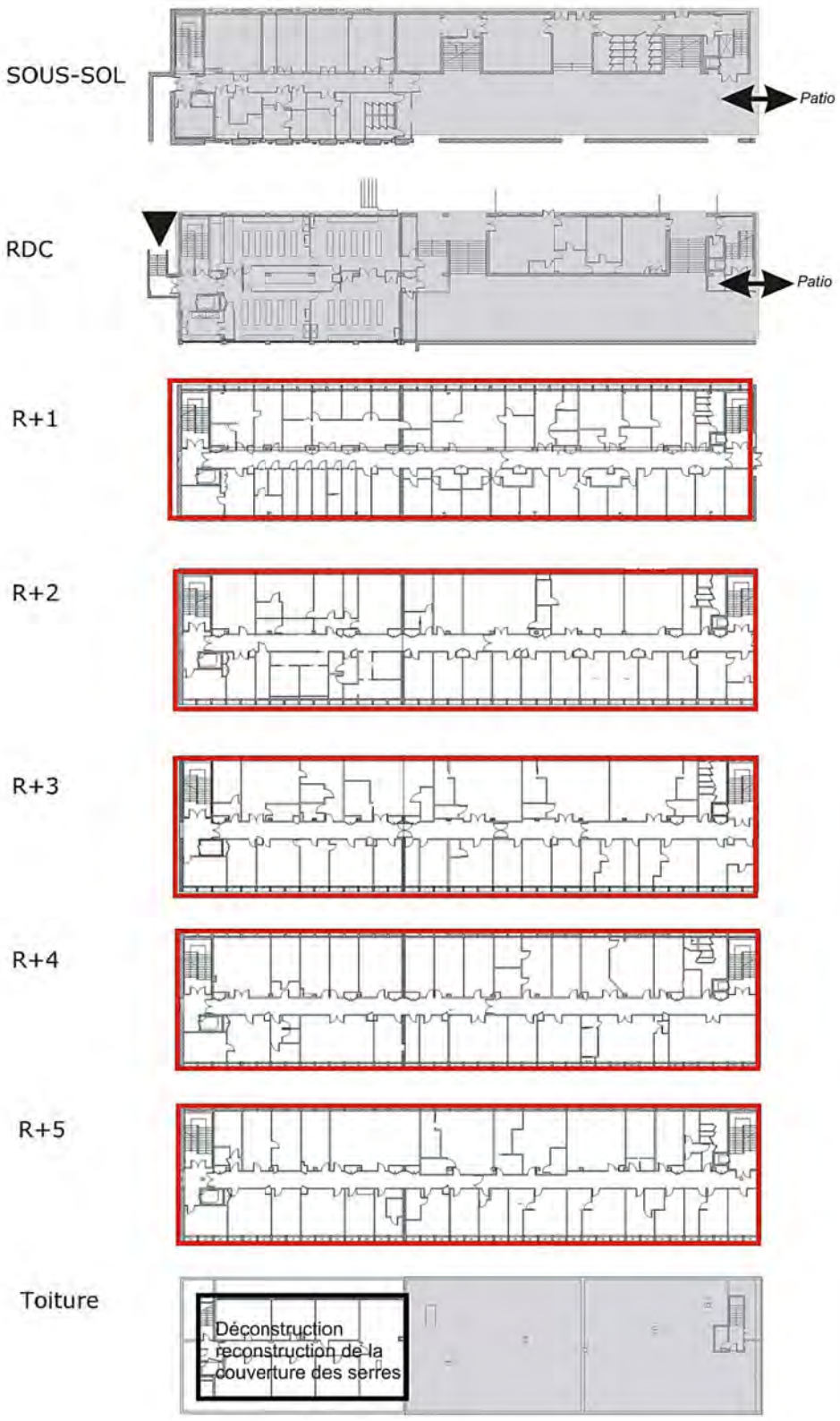

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment OMEGA

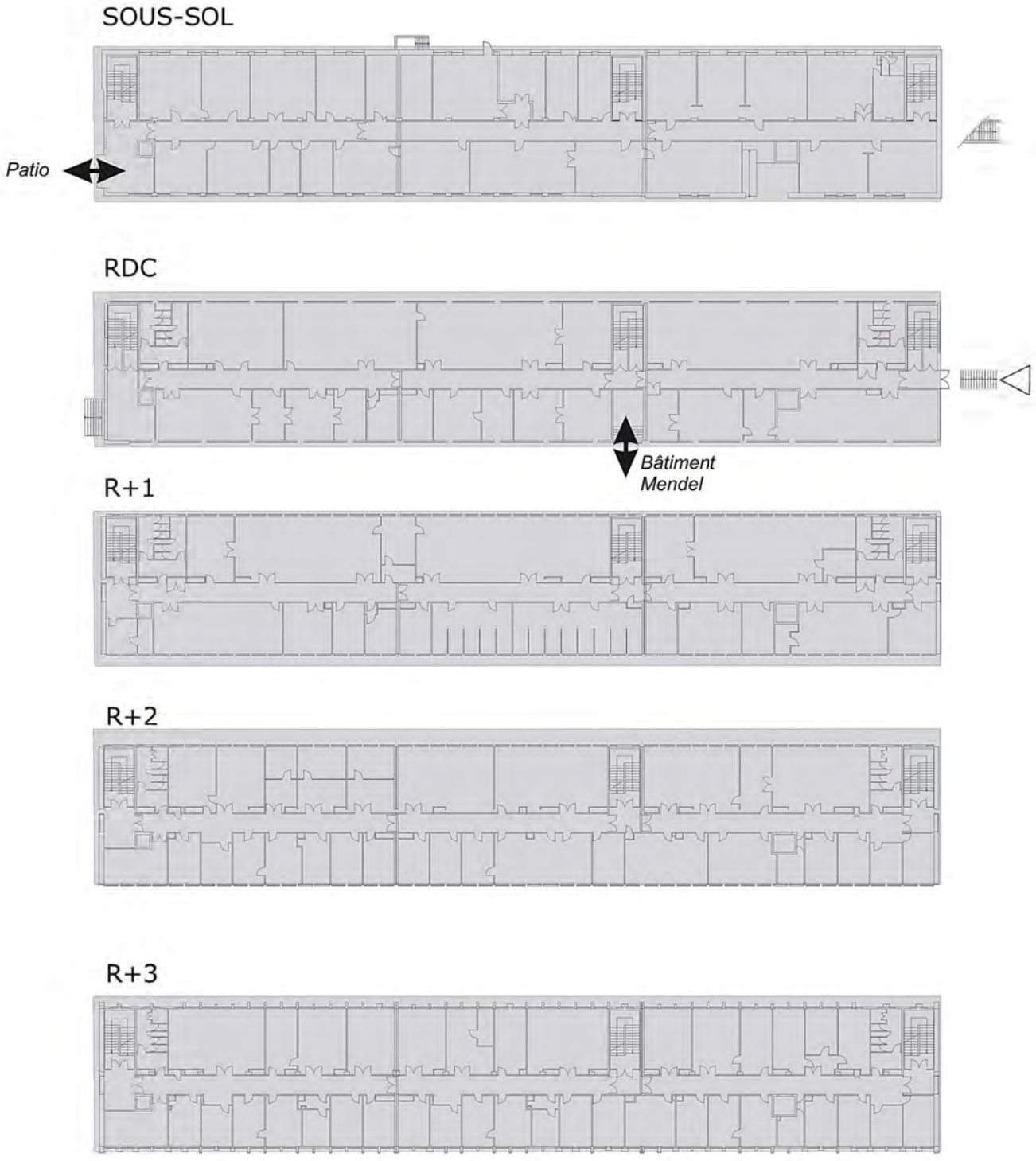

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment PASCAL 501

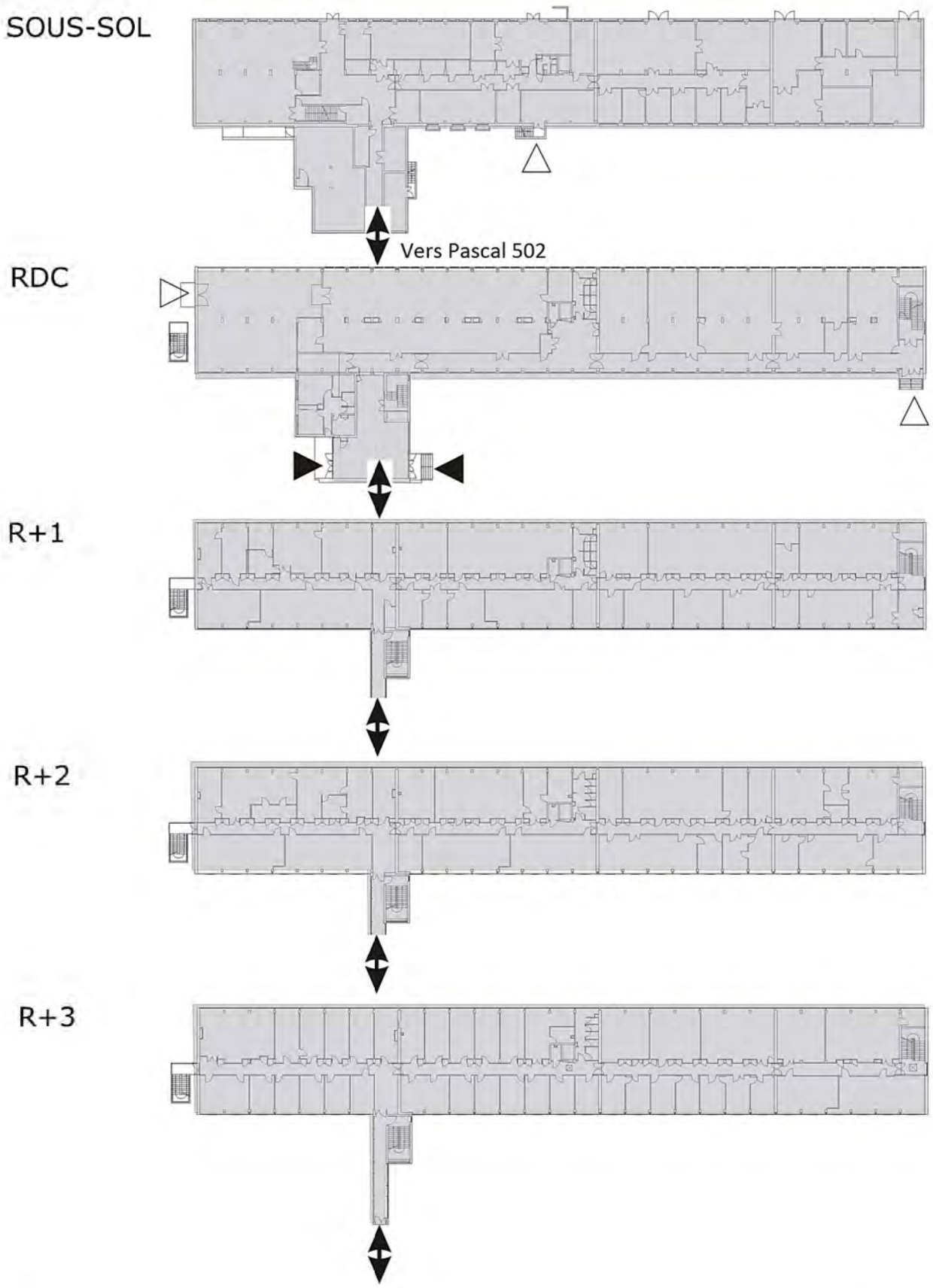

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment PASCAL 502

SOUS-SOL

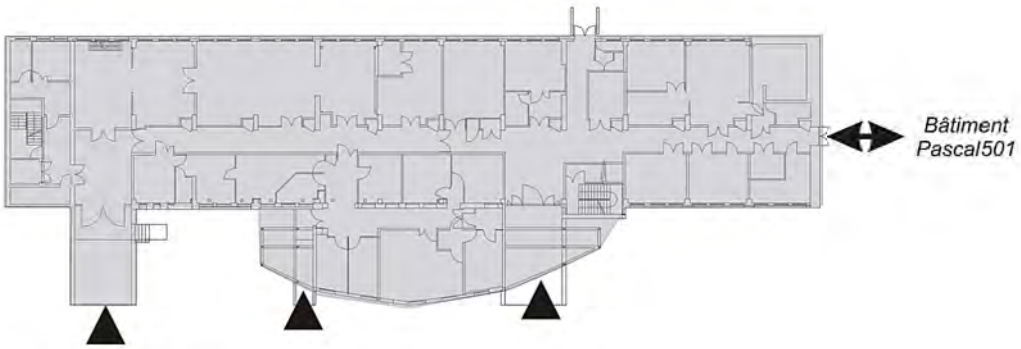

RDC

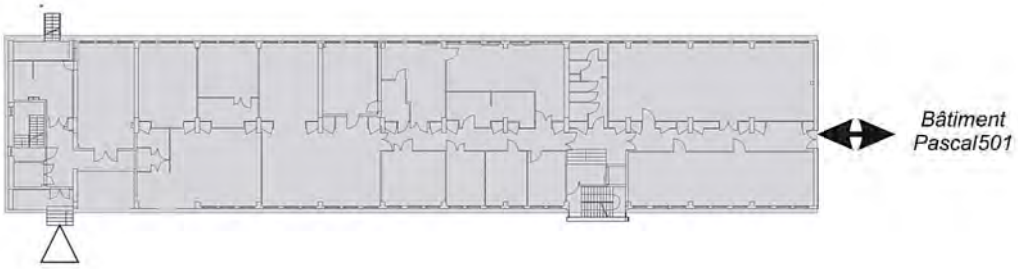

R+1

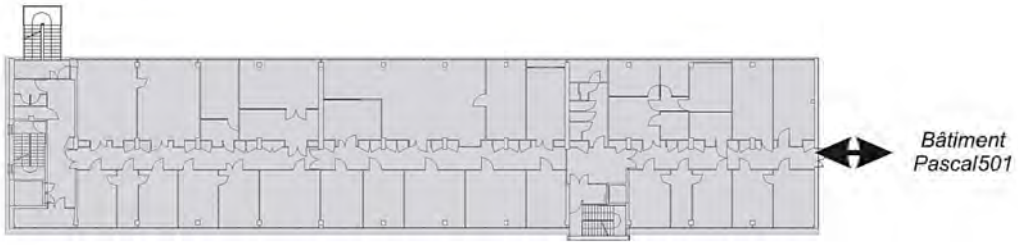

R+2

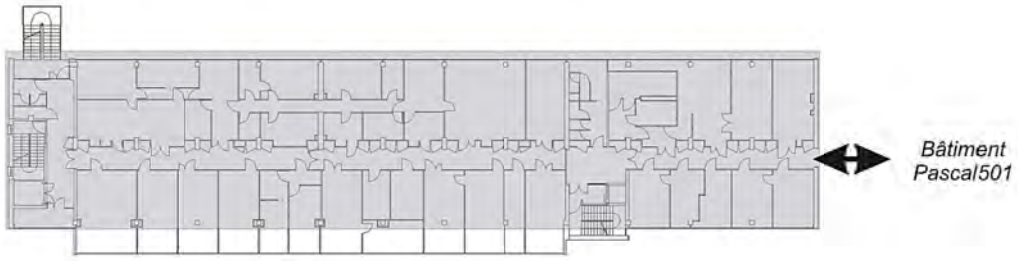

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N
1

Bâtiment PASCAL 502

R+3

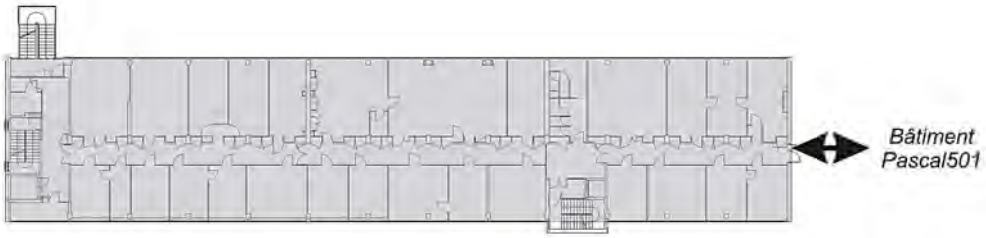

R+4

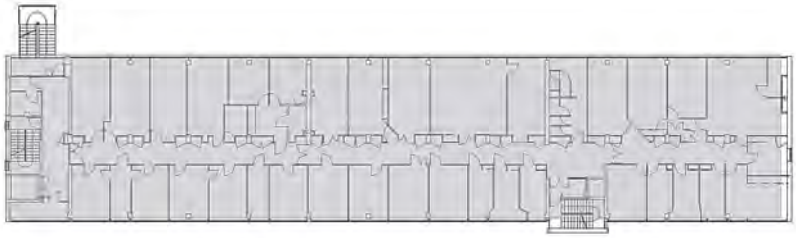

R+5

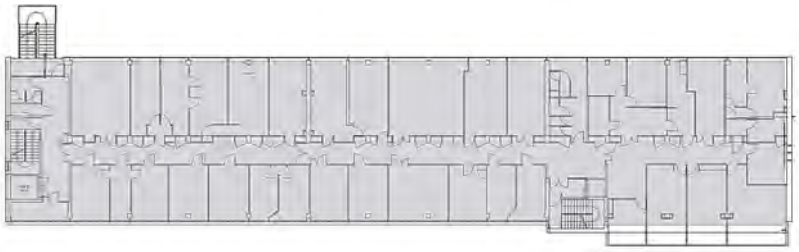

R+6

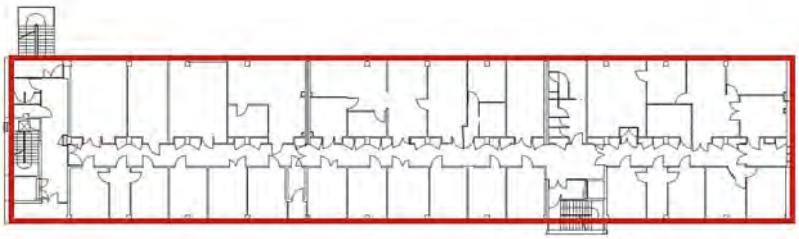

Terrasse

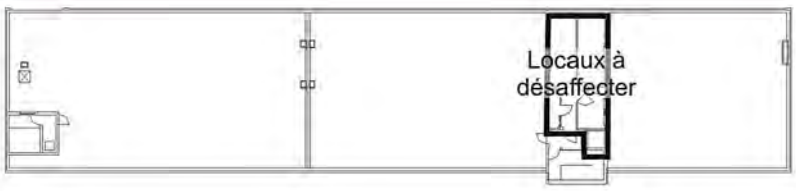

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N
1

Bâtiment PASTEUR (sans IMBL)

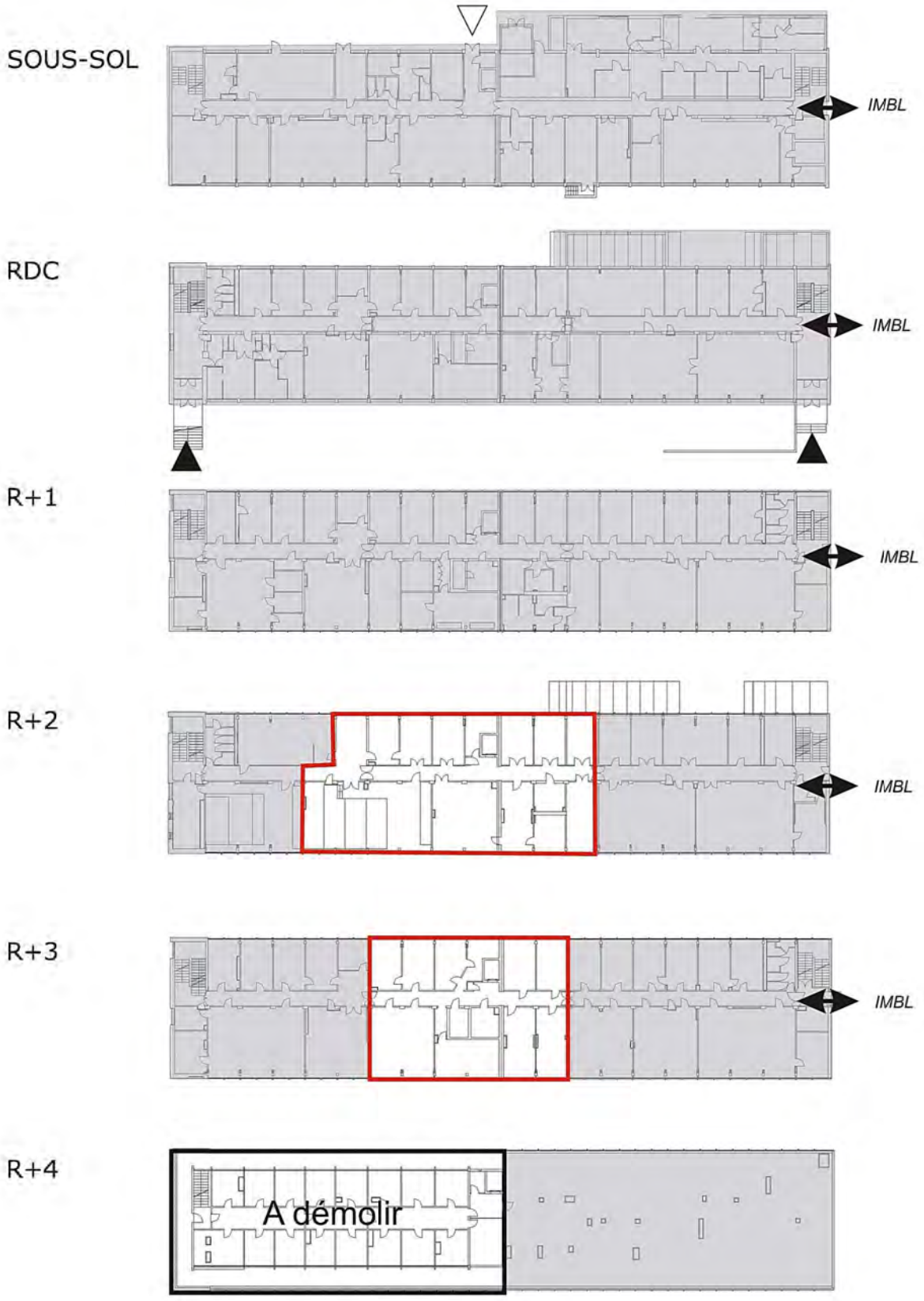

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment RAULIN

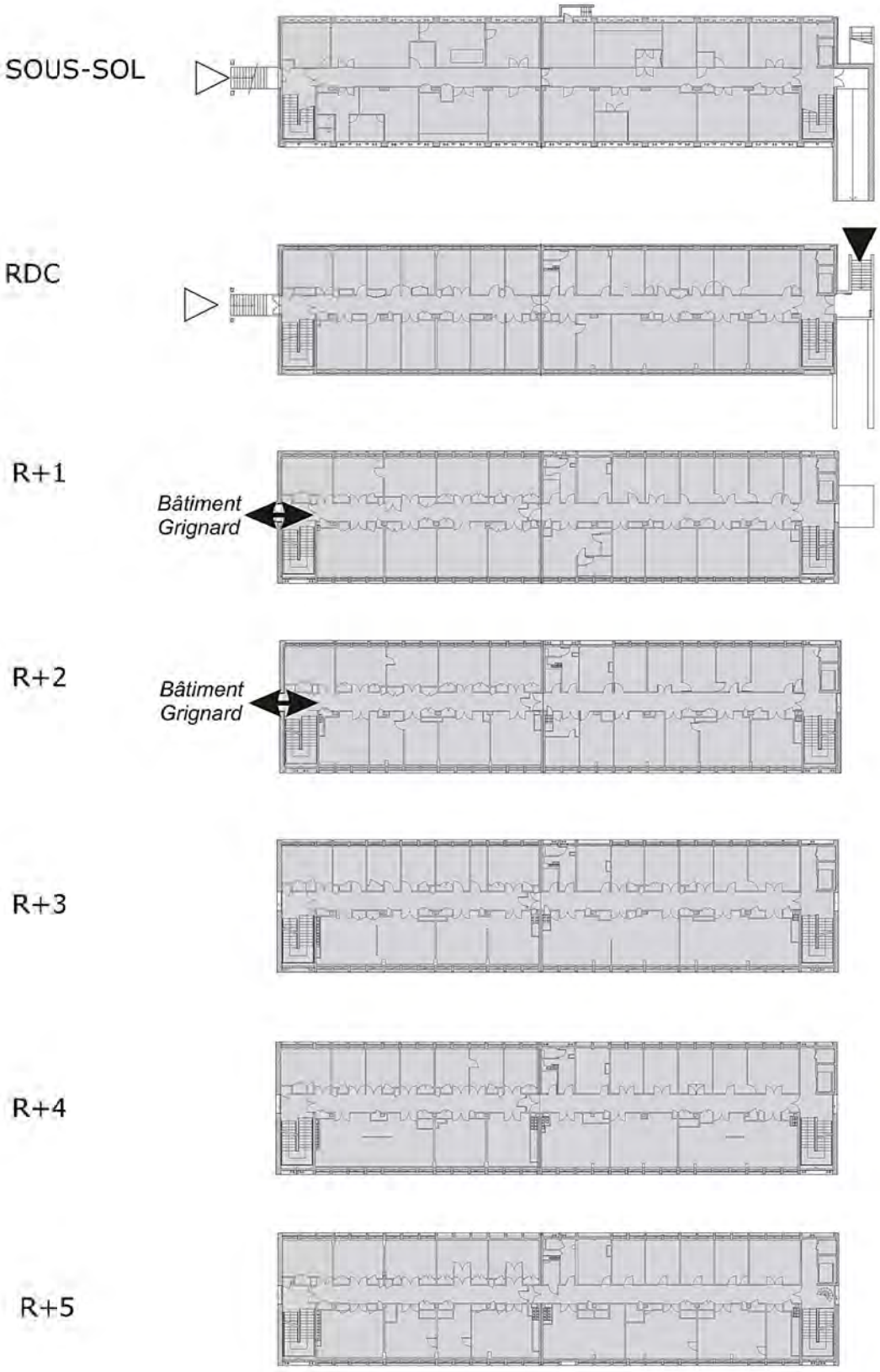

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Accès principal

N

Bâtiment ST EXUPERY

SOUS-SOL

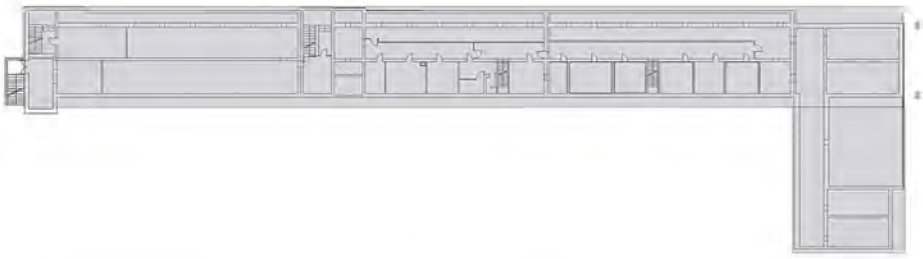

RDC

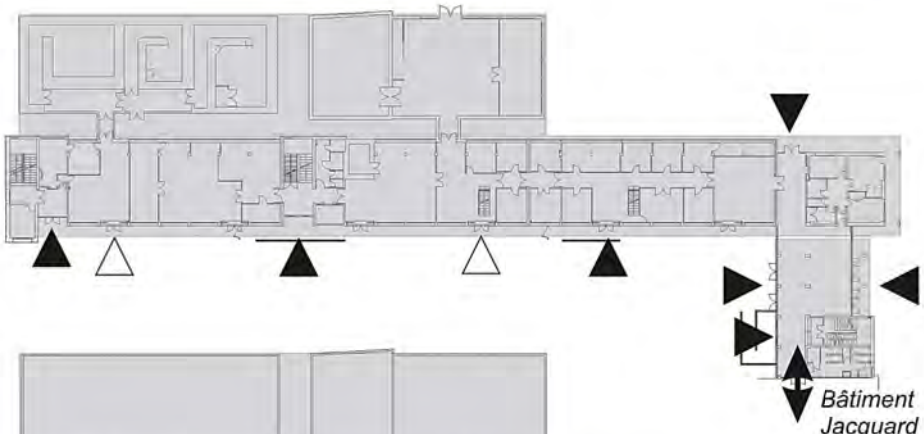

R+1

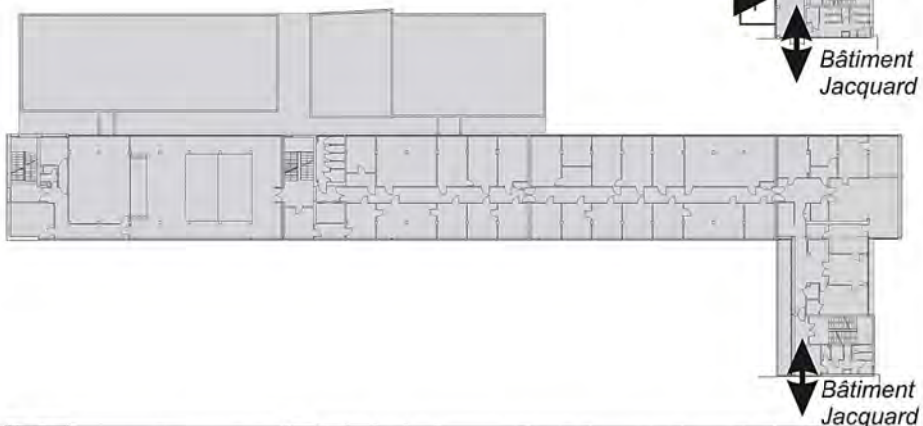

R+2

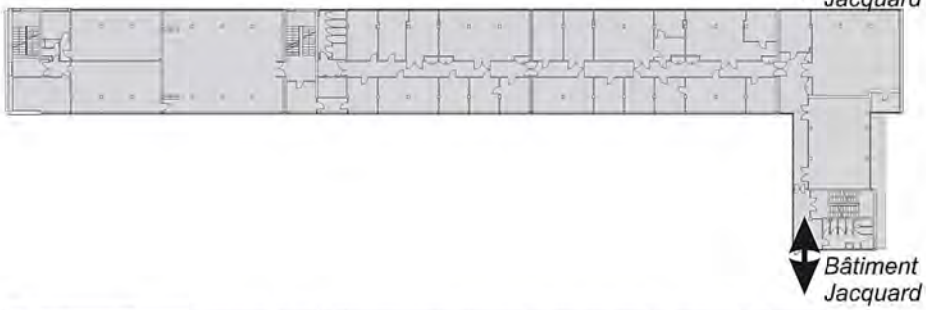

R+3

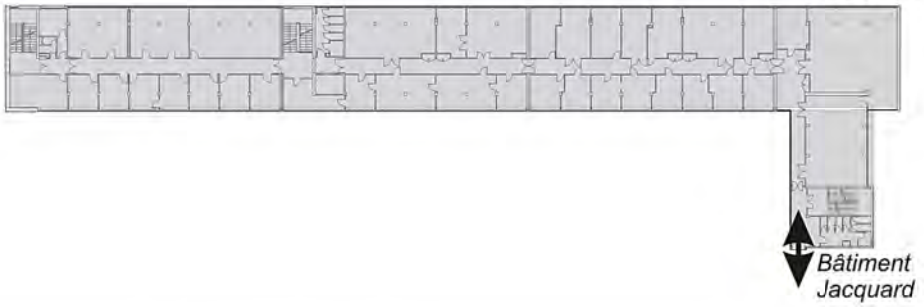

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Bâtiment VERNE

SOUS-SOL

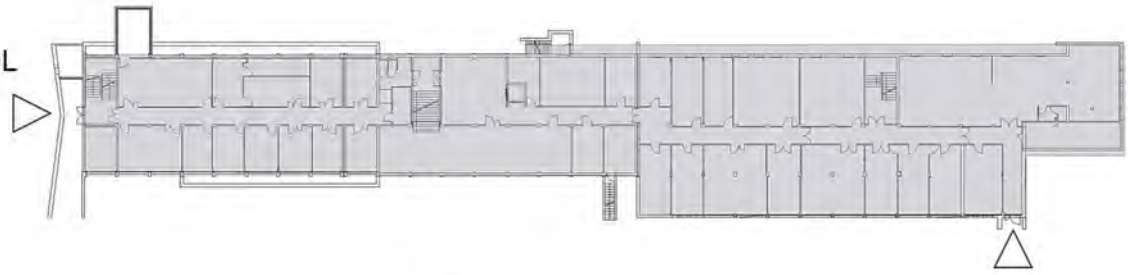

RDC

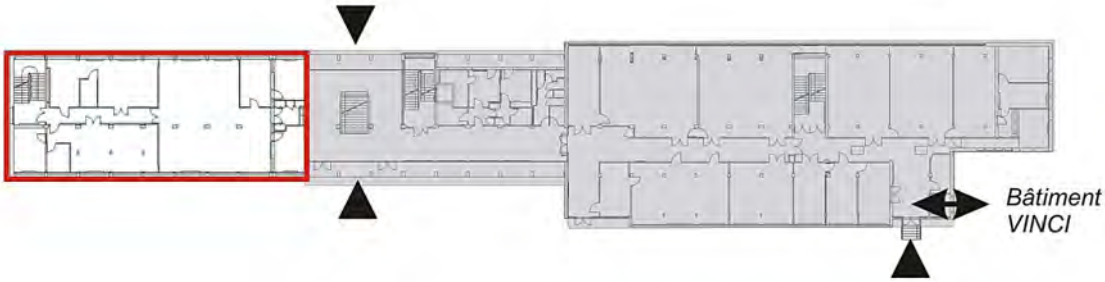

R+1

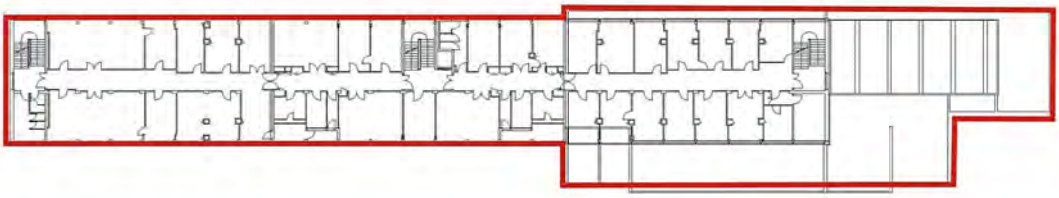

R+2

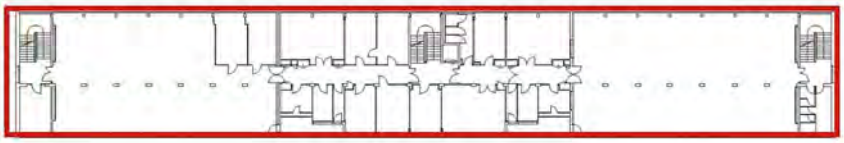

R+3

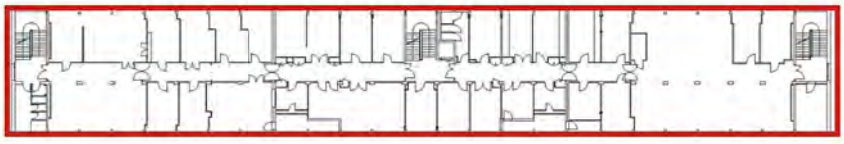

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

1

Bâtiment VINCI

SOUS-SOL

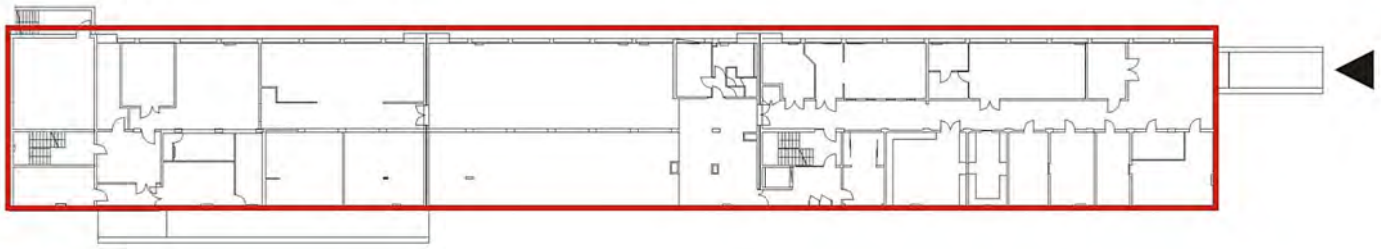

RDC

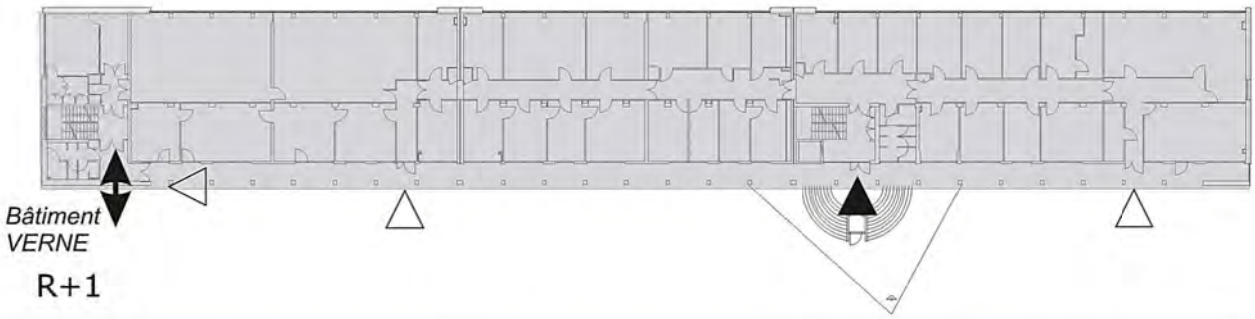

R+1

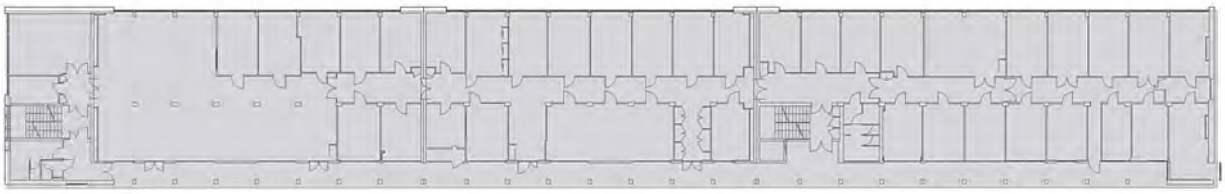

R+2

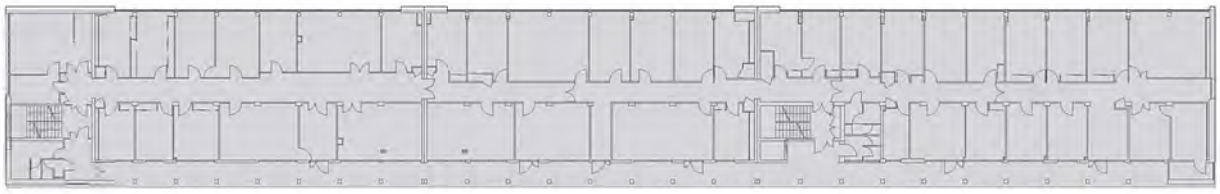

R+3

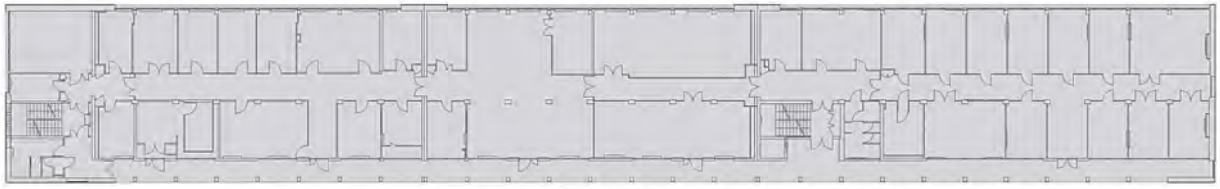

Légende

Artélia 09/2013

Zone restructurée

Zone non restructurée

Accès principal

Accès secondaire

Liaison

N

Note de travail

Direction des Affaires Financières

Villeurbanne le mardi 1er octobre 2013

JmD/NT/

Note n° 2013-056 relative au Plan Campus

Eléments sur la situation financière de l'INSA de Lyon et sur la capacité à assumer les dépenses de maintenance des bâtiments

Destinataire(s) **Fleur Gaultier (Université de Lyon)**

Copie(s) Eric Maurincomme (Directeur)
Nadine Perrayon (Directeur Général des Services)
Nicolas Gaillard (Directeur du Patrimoine)

Madame,

Dans le cadre de l'opération « Plan Campus », l'Université de Lyon souhaite, en lien avec les services du Rectorat de l'Académie de Lyon et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, apprécier la situation financière de l'Institut et déterminer sa capacité à assumer les coûts de maintenance induits par la réalisation des opérations du Plan Campus.

Les éléments présentés ici agrègent ceux de l'Ecole et de ses deux Services A Comptabilité Distincte (le Service Interuniversitaire du Domaine de la Doua [SIDD] et le service commun des admissions [Inter'INSA])

1. Une situation financière assainie avec un objectif de rétablissement durable

Depuis la nomination d'Eric Maurincomme en qualité de Directeur de l'INSA de Lyon en juillet 2011, ce dernier n'a eu de cesse, en lien avec le Directeur des Affaires Financières et l'Agent Comptable, de procéder à un rétablissement rapide de la situation financière de l'Institut.

Un rapport d'audit financier, conduit à notre demande de décembre 2011 à juin 2012, a fait état « *que les conclusions du rapport sont nuancées [puisque] malgré une situation délicate, le retour à un équilibre économique durable paraît un objectif accessible mais exigeant, [impliquant] pour l'INSA de déterminer ses priorités et de mettre en œuvre rapidement les leviers qu'il entend mobiliser pour cela* ».

Force est de constater que nos efforts communs, depuis près de 2 années, ont été couronnés de succès, avec le rétablissement de notre Fonds de Roulement. Pour la première fois depuis 2009, ce dernier est redevenu positif :

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Fonds de Roulement (au 31/12)	486.589 €	- 2.483.072 €	1.051.654 €	**3.862.379 €**
Résultat budgétaire annuel *	- 8.341.583 €	+ 329.191 €	+ 3.691.715 €	**+ 2.436.367 €**

***** solde entre le total des recettes et le total des dépenses (fonctionnement & investissement)

L'objectif assigné par le Directeur, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2014, vise à « *augmenter [le] Fonds de Roulement chaque année de l'ordre de 2 M €, afin d'atteindre au moins 10 M € à l'horizon 2016* ».

D'importants efforts ont été conduits par l'ensemble des Départements de Formation, des Laboratoires de Recherche et des Services d'Appui aux Missions pour permettre un tel rétablissement, avec une diminution ciblée des crédits de fonctionnement – de l'ordre de 25 % depuis 2012 – et une poursuite raisonnée des investissements.

De même, une action concertée avec les services a été menée afin de s'assurer que l'ensemble des recettes attendues fasse l'objet d'une procédure de recouvrement transmise à l'Agence Comptable.

Une deuxième phase va être conduite à partir de la rentrée universitaire 2013 / 2014, avec le déploiement d'outils d'analyse financière visant dans un premier temps un objectif de contrôle budgétaire puis, à terme, une action de pilotage financier de l'Institut.

Tout en opérant son rétablissement financier ces deux dernières années, l'INSA de Lyon a souhaité poursuivre sa politique d'investissement au profit de ses entités – le poids des dépenses d'investissement augmentant dans le total des dépenses – tout en préservant ses capacités. Ainsi, nos dépenses d'investissement sont couvertes, sur les années 2011 et 2012, par notre CAF.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, une maîtrise de ces dernières a été opérée, avec un accent particulier sur la masse salariale « ressources propres » (l'Institut n'est pas passé aux RCE).

Cette double tendance a été poursuivie en 2013 et elle conditionne la préparation du budget 2014.

2. Une capacité retrouvée de l'Institut à assumer les dépenses de maintenance

Il convient au préalable de noter que les résultats de l'exercice 2011 sont atypiques, du fait de la réalisation par la Direction des Affaires Financières et l'Agence Comptable d'un certain nombre d'opération de « régularisation » des années antérieures.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de 3 indicateurs :

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Excédent Brut d'Exploitation	660.425 €	1.630.067 €	6.941.835 €	**5.524.308 €**
Capacité d'Auto Financement	1.020.683 €	1.682.195 €	7.004.965 €	**4.365.938 €**
Fonds de Roulement (au 31/12)	486.589 €	- 2.483.072 €	1.051.654 €	**3.862.379 €**

Vous trouverez en annexe une analyse complète, présentant les principaux Soldes Intermédiaires de Gestion, des comptes financiers de l'Institut entre 2009 et 2012 [**annexe n° 01**].

Il apparaît plus pertinent de vérifier cette capacité à assumer ces frais de maintenance en utilisant l'Excédent Brut d'Exploitation – qui détermine le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement récurrentes et annuelles nécessaire au fonctionnement de l'Institut – plutôt qu'en analysant les deux autres soldes qui visent à vérifier la capacité de l'Etablissement à investir.

L'Excédent Brut d'Exploitation s'est très fortement rétabli en 2011 et 2012 – conséquence directe des efforts consentis et du travail d'analyse et de suivi des éléments budgétaires et financiers -, la baisse d'environ 1 M € entre 2012 et 2011 provenant des opérations exceptionnelles conduites en 2011 pour assainir durablement la situation.

En rapportant l'EBE au total des recettes « récurrentes » de l'Institut (hors comptes 76 et 77), nous pouvons constater que cet EBE représente depuis deux années plus de 10 % desdites dépenses :

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Excédent Brut d'Exploitation	660.425 €	1.630.067 €	6.941.835 €	**5.524.308 €**
Dépenses « récurrentes »	51.568.263 €	51.517.175 €	55.521.628 €	**58.165.142 €**
Poids de l'EBE dans les recettes « récurrentes »	1,28 %	3,16 %	12,50 %	**9,50 %**

L'Institut mène une double politique en matière de recettes : une revue complète des années précédentes afin de vérifier que nulles recettes à classer ne restaient dans les comptes d'attente de l'Agent Comptable ; une recherche de ressources propres – hors dotation de service public – afin de diversifier ses sources de financement.

Dans le contexte actuel d'une contrainte plus forte des budgets – politique nationale de maîtrise des dépenses publiques et augmentation mécanique de certaines charges -, notre résultat comptable (dont la moyenne est de 3,7 M € sur les 4 dernières années) et notre CAF (en moyenne de 3,5 M € sur cette même période) devraient décroître.

3. Les charges de maintenance et le coût de la location du bâtiment Marco Polo

S'agissant des charges de maintenance sur les bâtiments de l'INSA de Lyon, le montant calculé s'élève à 15,30 € par an et par m² [**annexe n° 02**]..

Ce montant recouvre les dépenses suivantes :

frais de maintenance		8,33 €
hygiène & sécurité	0,51 €	
masse salariale	6,46 €	

La masse salariale correspond aux rémunérations – versées sur ressources propres et sur ressources Etat – des agents de l'INSA de Lyon travaillant de manière directe sur la maintenance des bâtiments.

S'agissant de la location du bâtiment Marco Polo, le montant acquitté par l'INSA au titre de l'année 2012 s'élève à un total de 198.040,01 € TTC.

4. La situation de trésorerie de l'INSA de Lyon

La situation de la trésorerie de l'INSA de Lyon était la suivante :

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	30/09/2013
Montant de la trésorerie	4.366.648 €	3.352.874 €	8.626.015 €	7.953.361 €

L'INSA de Lyon a procédé à de notables efforts pour redresser, en moins de deux années depuis la prise de fonction d'Eric Maurincomme, ses finances.

Parallèlement, des efforts de gestion importants ont été conduits sur la section de fonctionnement, l'objectif assigné étant d'assainir les dépenses et de maximiser les recettes afin d'augmenter notablement l'Excédent Brut d'Exploitation.

Un double objectif a été érigé en principe depuis la préparation du BP 2012, permettant à l'INSA de disposer d'un budget respectueux des règles légales et vertueux dans sa construction :

- **la sincérité** tant en dépenses – inscription de l'ensemble des charges connues et portées à la connaissance de la DAF lors de la préparation budgétaire - qu'en recettes – inscription des seules recettes pour lesquelles un accord a été signé et transmis à la DAF - ;
- **la transparence**, afin d'informer les membres de la Commission Budgétaire et du Conseil d'Administration sur la situation budgétaire et financière de l'INSA et de ses deux SACD ;

L'INSA de Lyon présente un résultat et une capacité d'autofinancement positive sur ces 4 dernières années, avec notamment un fort rétablissement depuis 2011. Il s'agit ici du reflet des efforts conséquents engagés depuis fin 2011 pour maîtriser notre gestion.

L'Institut est également engagé dans une politique active de mesures d'économie, le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2014 et sa lettre de cadrage l'énonçant très clairement.

Cordialement

Jean-Marc Dolais
Directeur des Affaires Financières

Université Claude Bernard Lyon 1

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE

2010 - 2012

LE BUDGET GLOBAL

Le budget global de l'UCBL s'établit à 388 M€ en 2012, en constante évolution depuis 2010 liée principalement à l'augmentation des charges de personnel.

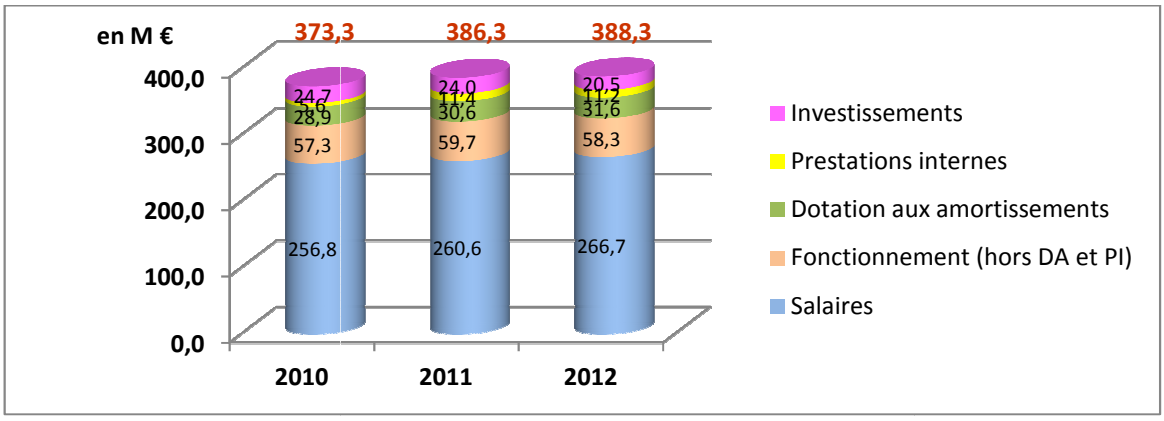

Sa structure reste inchangée depuis le passage en RCE en 2009 : part prépondérante de la masse salariale (68-69%), 26% de dépenses de fonctionnement hors MS et 5-6% de dépenses d'investissement (tableau 1)

Tableau 1 : *Part des différents types de dépenses dans le budget global*

DEPENSES	2010	2011	2012
Salaires	**68,8%**	**67,5%**	**68,7%**
Fonctionnement (hors DA et PI)	**15,3%**	**15,5%**	**15,0%**
Dotation aux amortissements	**7,7%**	**7,9%**	**8,1%**
Prestations internes	**1,5%**	**3,0%**	**2,9%**
Investissements	**6,6%**	**6,2%**	**5,3%**

Les ressources de l'établissement sont principalement constituées de la subvention pour charges de service public et d'autres subventions en provenance de l'Etat et des collectivités territoriales, pour un montant total de 299 M€ en 2012, soit 78,1% des recettes totales. Les ressources propres proviennent essentiellement des droits d'inscription, de la formation continue et des contrats de recherche. Elles représentent environ 14% des recettes. Les recettes ne donnant pas lieu à encaissement sont issues des prestations internes et de la neutralisation des écritures d'amortissements (tableau 2).

Tableau 2 *: Structure des recettes*

RECETTES (en M€)	2010	2011	2012
Subventions de l'Etat	**276,4**	**281,1**	**286,4**
Part dans les recettes globales	*74,4%*	*73,5%*	*74,8%*
Autres subventions et dotations	**17,3**	**15,2**	**12,6**
Part dans les recettes globales	*4,6%*	*3,9%*	*3,3%*
Ressources propres	**49,9**	**53,6**	**52,2**
Part dans les recettes globales	*13,4%*	*14,0%*	*13,6%*
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	**28**	**32,5**	**31,7**
Part dans les recettes globales	*7,6%*	*8,6%*	*8,3%*
TOTAL GENERAL	**371,7**	**382,4**	**382,9**

LES EQUILIBRES FINANCIERS

Dans la période 2010-2012 le résultat comptable est en moyenne de 16,5 M€. La tendance est cependant à la baisse du fait d'un budget de fonctionnement de plus en plus contraint (contexte de maîtrise des dépenses publiques et d'augmentation de certaines charges). D'après une projection sur 2013, si le taux d'exécution budgétaire est identique à celui de 2012, le résultat devrait se situer aux alentours de 6 M€ à la fin de l'exercice en cours.

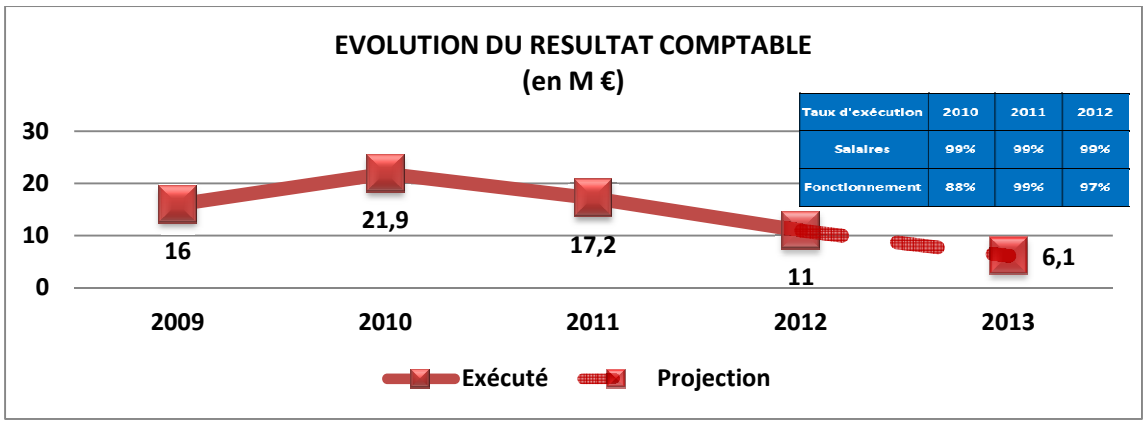

La même tendance s'applique à la capacité d'autofinancement qui permet de couvrir les besoins en investissement par les marges dégagées de la section de fonctionnement. Elle est de 26,5M€ en moyenne sur les trois derniers exercices, avec un niveau en baisse prévu pour l'exercice 2013.

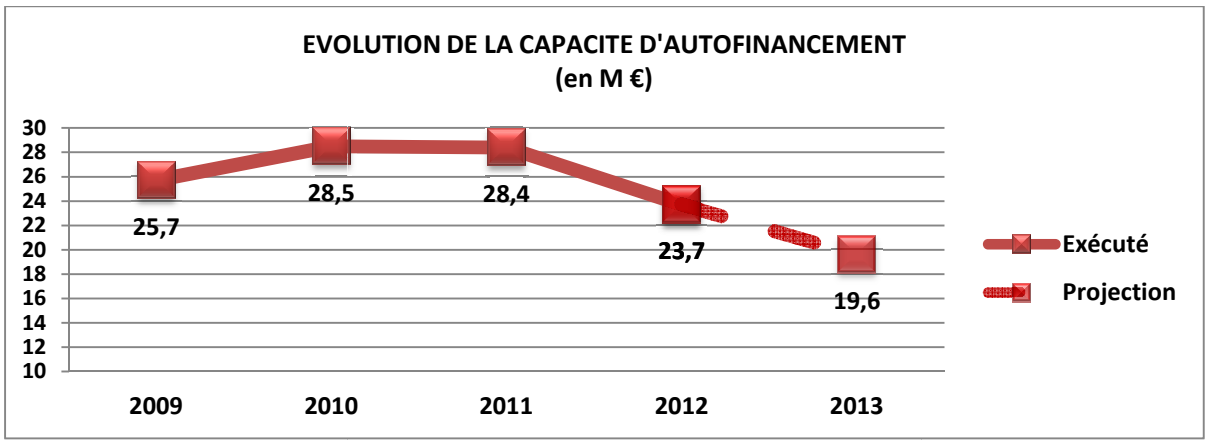

Malgré cette tendance, le niveau de la CAF reste confortable puisque, rapporté au total des dépenses d'investissement, il permet de couvrir entièrement ces besoins (cf tableau 3).

***Tableau 3** : Part de la CAF dans les dépenses d'investissement*

	2010	2011	2012
CAF/Dépenses d'investissement	115%	118%	116%

En revanche, la part des ressources de fonctionnement susceptible d'être consacrée au financement des opérations d'investissement est en diminution constante depuis 2010 (tableau 4).

***Tableau** 4: Part de la CAF générée par l'activité courante*

	2010	2011	2012
CAF	28,5	28,4	23,7
Produits d'exploitation	352,2	360,8	358,5
Coefficient d'autofinancement courant	**8,1%**	**7,9%**	**6,6%**

Le fonds de roulement s'établit fin 2012 à 44,3M€. Il correspond aux ressources stables non investies et doit être mobilisable non seulement pour les opérations d'investissement programmées mais aussi pour couvrir des besoins de financement à court terme (tableau 5).

***Tableau 5** : Evolution du fonds de roulement net global, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie*

	2010	2011*	2012
FRNG (en M €)	37,3	37,3	44,3
Nb de jours de fonctionnement	*42*	*40,4*	*47,5*
Besoin en FRNG (en M €)	8	3,1	5,7
Trésorerie (en M €)	**29,3**	**34,2**	**38,6**

**données 2011 après correction en 2012*

Le niveau plus élevé du fonds de roulement fin 2012 s'explique par le retard pris dans la réalisation de certains travaux, ces crédits seront donc remobilisés sur l'exercice en cours.
Le besoin en fonds de roulement, qui représente le décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'établissement (créances et dettes à court terme), se situe en moyenne à 5,6 M€ en fin d'exercice, ce qui témoigne d'une bonne gestion des délais d'encaissement et de paiement. La trésorerie s'établit, fin 2012, à 38,6 M€.

L'UCBL dégage un résultat et une capacité d'autofinancement positifs sur la période 2010-2012, ce qui est le reflet d'une gestion saine et bien maîtrisée. La vigilance reste de mise compte tenu de la conjoncture actuelle de baisse des dotations de fonctionnement et de l'évolution à la hausse de certaines charges, notamment de personnel ou de fonctionnement immobilier. Les mesures d'économies font partie intégrante de la politique budgétaire et financière de l'établissement et sont clairement énoncées dans les documents d'orientation budgétaire.

ANNEXE AU DOSSIER D'EXPERTISE

SOUTENABILITE GLOBALE DU PROJET LYON CITE CAMPUS

Sommaire

Contexte ..... Erreur ! Signet non défini.

1 Rappel du contexte **5**

1.1 Dotation de l'Etat Opération Campus 5

1.2 Répartition des intérêts entre les sites 5

2 Méthodologie utilisée par le PRES afin de déterminer les enveloppes budgétaires affectées à chaque projet **8**

3 Plan de financement de l'opération « Lyon Cité campus » **10**

3.1 Principes de la modalisation 10

3.2 Montages juridiques envisagés 11

3.3 Hypothèses techniques 11

3.3.1 Charles Mérieux 11

3.3.2 Lyon Tech / La Doua 13

3.4 Hypothèses financières 14

3.4.1 Conditions de préfinancement 14

3.4.2 Taux moyen de financement des CP 14

3.4.3 Taux moyen tranches BEI / DFE 16

3.5 Inflation prévisionnelle 16

3.6 Provisions pour risque de dédit 17

3.7 Frais de fonctionnement du SDAC 18

3.8 Hypothèses fiscales 20

4 Résultats **21**

4.1 Analyse – Charles Mérieux 21

4.2 Analyse – Lyon Tech 21

4.3 Analyse globale 22

4.4 Analyse site par site 22

4.4.1 Lyon Sud 22

4.4.2 ENS 23

4.4.3 Lyon Tech / La Doua 23

4.4.4 Les Quais 24

5 Tests de sensibilité **25**

5.1 Hypothèses 25

5.2 Principe de l'analyse 26

5.3 Périmètre « Charles Mérieux » 27

5.3.1 Détail sur le site de « Lyon Sud » 29

5.3.2 Détail sur le site de l' « ENS Gerland » 32

5.3.3 Détail sur le site « Les Quais » 34
5.4 Périmètre de Lyon Tech..... 36
5.5 Analyse globale..... 38

6 Conclusion 40

Préambule

La présente note constitue une synthèse des études de faisabilité financière réalisées par le PRES de Lyon pour le projet Plan Campus.

Cette étude de faisabilité a pour objet de s'assurer :

- que les ressources disponibles pour les projets envisagés par le PRES de Lyon dans le cadre du programme « Lyon Cité Campus » permettent effectivement de couvrir l'ensemble des coûts d'investissement, de financement, d'exploitation de ce projet, ainsi que l'ensemble des coûts annexes à celui-ci.

- que l'articulation des calendriers et des montages juridiques envisagés sur chacun des projets est compatible avec les contraintes du PRES en termes de trésorerie.

Ce document a été rédigé par Finance Consult, assistant financier du PRES, sur la base du modèle de trésorerie global du PRES.

<u>Remarque importante :</u>

Cette note présente les grands équilibres financiers tels qu'ils étaient arbitrés courant du mois de septembre 2013, suite à la réunion de travail du 12 septembre 2013 entre l'Université de Lyon et Finance Consult.

Les simulations présentées postulent que la part de la dotation propre au périmètre de Charles Mérieux est perçue à la date de signature de Lyon SUD, tandis que la part propre au site de Lyon Tech ne l'est qu'à partir du 1er trimestre 2016.

Les récents bouleversements intervenus au début du mois de juillet, remettant en cause le calendrier de versement d'une partie de la dotation relative au campus de Lyon Tech la Doua, vont sans doute nécessiter de nouveaux arbitrages à l'avenir.

1 Rappel du contexte

1.1 Dotation de l'Etat Opération Campus

La dotation attribuée au PRES de Lyon au titre de l'opération Plan Campus s'élève à 575.000.000 €. Il est à noter que cette somme n'est pas consomptible : seuls les produits financiers de cette somme sont utilisables par le PRES.

Il ressort de l'article 12 de l'arrêté du 15 juin 2010 *fixant les ouvertures des comptes sur lesquels seront déposés les fonds versés à partir des programmes créés par la loi n02010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération* (NOR : ECET1011766A) que :

> *Les sommes déposées sur les comptes [ANR] portent intérêt au taux de l'échéance constante à dix ans CNO-TEC 10 publié par la Banque de France pour le compte du Comité de normalisation obligataire le jour de la publication au Journal officiel de la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010, soit 3,413 %.*
>
> *Les sommes déposées sur le compte n° 75000-00001053010 ANR — Programme d'investissements d'avenir — Dotations non consommables à reverser — Opération Campus portent intérêt au taux t résultant de la formule suivante :*
>
> *t = [(d1 × 4,25 %) + (d2 × i)]/(d1 + d2)*
>
> *i : taux de l'échéance constante à dix ans CNO-TEC 10 publié par la Banque de France pour le compte du Comité de normalisation obligataire le jour de la publication au Journal officiel de la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 ;*
>
> *d1 : montant de la dotation reçue par l'Agence nationale pour la recherche en provenance du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat » ;*
>
> *d2 : montant de la dotation prévue à l'action 02 du programme « Pôles d'excellence » créé par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée.*
>
> *II. — Les intérêts sont liquidés et payés le deuxième jour ouvré de chaque trimestre au pro rata temporis de la période de dépôt écoulée* ».

Pour la réalisation de l'étude de faisabilité financière, un taux unique de rémunération a été retenu. Le taux de rémunération retenu s'élève à 4,0324%.

1.2 Répartition des intérêts entre les sites

Les intérêts sont perçus à la date de signature du premier contrat de CP, au cas d'espèce, le contrat de Lyon Sud.

La date de perception des intérêts par le PRES retenue dans le modèle est le 01/07/2013, le mois de Juillet correspondant à la date de signature du premier contrat de CP (Lyon Sud). Un nouvel arbitrage a eu lieu récemment

De manière à respecter les équilibres financiers initiaux déterminés entre les établissements utilisateurs des locaux construits ou rénovés, le PRES a réparti les intérêts perçus entre les différentes opérations selon les modalités suivantes à l'origine :

- Lyon Sud : 6,26 % ;
- Lyon Tech la Doua : 63,06 % ;
- ENS Lyon : 15,49 % ;
- Berges du Rhônes / Les Quais : 15,19 %.

Cette clef de répartition ressort directement de l'accord passé à travers la convention de site.
A l'heure d'aujourd'hui, avec les nouveaux périmètres dessinés et suite aux dernières discussions, les modalités de partage des intérêts de la dotation deviennent les suivantes :

- **Charles Mérieux :** 36,94 % ;
- **Lyon Tech la Doua :** 63,06 % ;

Les intérêts totaux perçus par le PRES de Lyon pour une année pleine s'élèvent à 23,184 M€.
A ce stade de l'analyse, une nouvelle ressource a été prise en compte concernant le site de Lyon Tech La Doua, il s'agit de crédits ANR complémentaires versés sur la période 2013-2016 pour compenser la « perte » des intérêts de la dotation sur cette période et pour financer une grosse partie des opérations MOP dont les calendriers font apparaitre des décaissements sur cette même période :

	LyonTech ICBMS	LyonTech Tour GMD	LyonTech Chevreul
Crédits ANR complémentaires (ressources complémentaires)			
01/07/2013			
01/10/2013	1 118 k€	671 k€	787 k€
01/01/2014	1 118 k€	671 k€	787 k€
01/04/2014			
01/07/2014			
01/10/2014			
01/01/2015	3 520 k€	1 877 k€	2 056 k€
01/04/2015			
01/07/2015			
01/10/2015			
01/01/2016	2 500 k€	1 000 k€	2 000 k€
01/04/2016	968 k€	1 000 k€	2 000 k€
01/07/2016		2 000 k€	3 000 k€
01/10/2016		3 507 k€	1 224 k€
01/10/2017			
	9 224 k€	10 725 k€	11 853 k€

Ci-dessous un graphique montrant les tirages de crédits ANR entre 2013 et 2015 par opération sur le site de Lyon Tech :

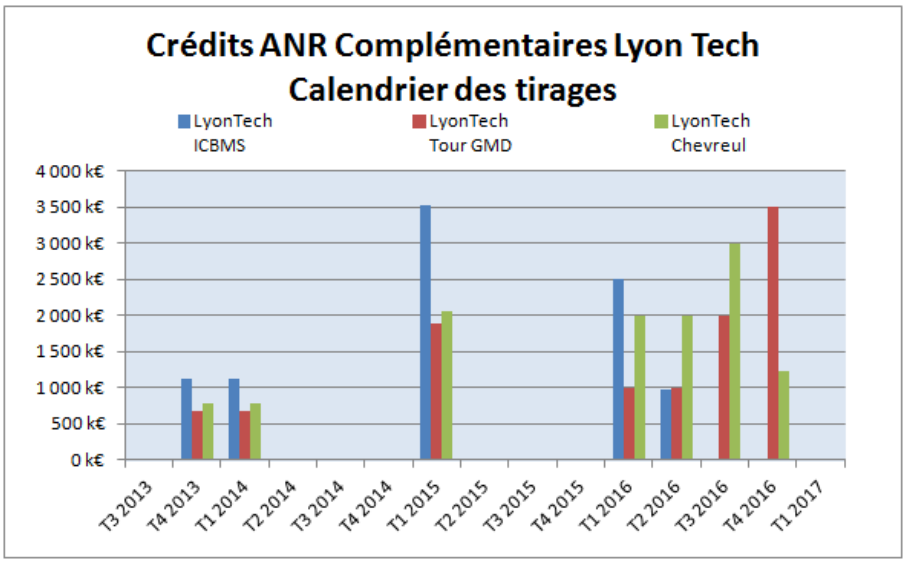

Par ailleurs, une partie des frais SDAC de Lyon Tech est financée également par l'ANR sur la période 2013-2015), lorsque les intérêts de la dotation ne seront pas versés.

2 Méthodologie utilisée par le PRES afin de déterminer les enveloppes budgétaires affectées à chaque projet

Afin de respecter les équilibres arbitrés au départ dans le cadre de la convention de site, les enveloppes de travaux ont été déterminées en fonction de la quote-part de revenus affectée à chaque opération.

Le graphique suivant illustre la démarche du PRES :

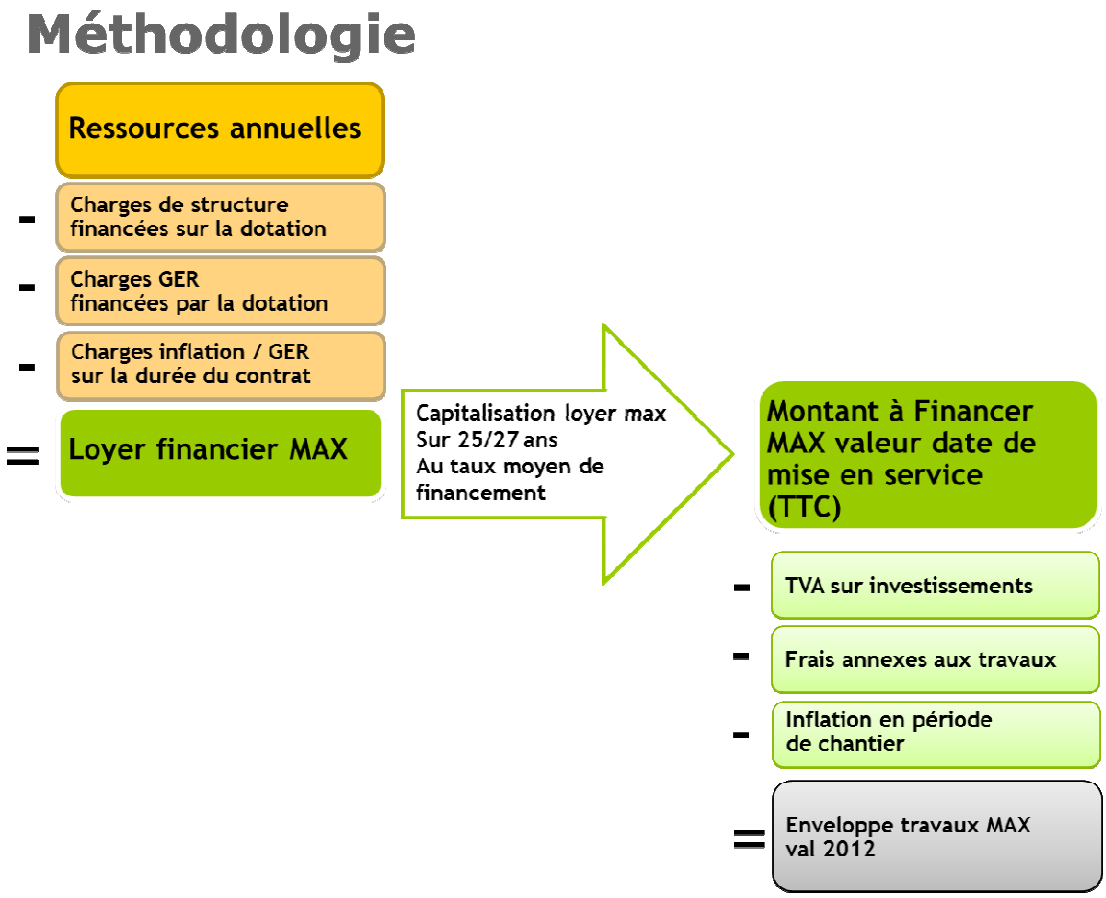

A noter que le « loyer financier » doit désormais être compris comme étant la somme :

- du loyer financier versé au partenaire privé pour les investissements qu'il finance (en cas de PPP)
- des remboursements des emprunts souscrits auprès de la BEI /DFE (en cas de PPP cofinancés et de MOP)

En déduisant les charges de structure, de maintenance et de GER, ainsi que les charges liées à l'indexation prévisionnelle de ces postes, on détermine la part résiduelle des revenus affectés au paiement de l'amortissement et du financement, équivalent au Loyer L1 dans le cadre d'un montage en CP.

Une fois ce loyer maximum déterminé, un calcul de capitalisation permet de déterminer l'enveloppe d'investissement maximum affectée au projet en valeur « date de fin de chantier ».

Il convient alors de déduire de cette enveloppe les charges annexes au coût de construction (maîtrise d'œuvre, assurances, garanties, aléas, frais de maîtrise d'ouvrage, inflation en période de chantier, fiscalité, etc.) afin de déterminer le coût travaux en valeur 2012.

3 Plan de financement de l'opération « Lyon Cité campus »

3.1 Principes de la modalisation

Une fois les enveloppes définies *(Cf. partie 2)* l'ensemble des hypothèses retenues par le PRES ont été reprises dans un modèle financier permettant une projection trimestrielle de la trésorerie associée à l'opération Lyon Cité Campus.

L'objet de cette simulation consiste à s'assurer du respect des équilibres en trésorerie :

- de chaque projet considéré indépendamment
- de l'ensemble de l'opération « Lyon Cité Campus »

Le modèle réalisé permet, pour chaque trimestre et sur la durée de réalisation et d'amortissement de chacun des projets, de valoriser les éléments suivants :

- Recettes de la dotation affectée au projet
- Loyer financier de CP
- Loyer de GER des CP
- Avances sur loyer éventuelles versées au co-contractant
- TVA grevant les loyers
- Remboursement des emprunts souscrits auprès de la BEI ou de la DFE
- Coût de suivi et autres dépenses (charges du SDAC)
- Provision de dédit
- Reprise de provisions

Le schéma suivant illustre la méthode retenue :

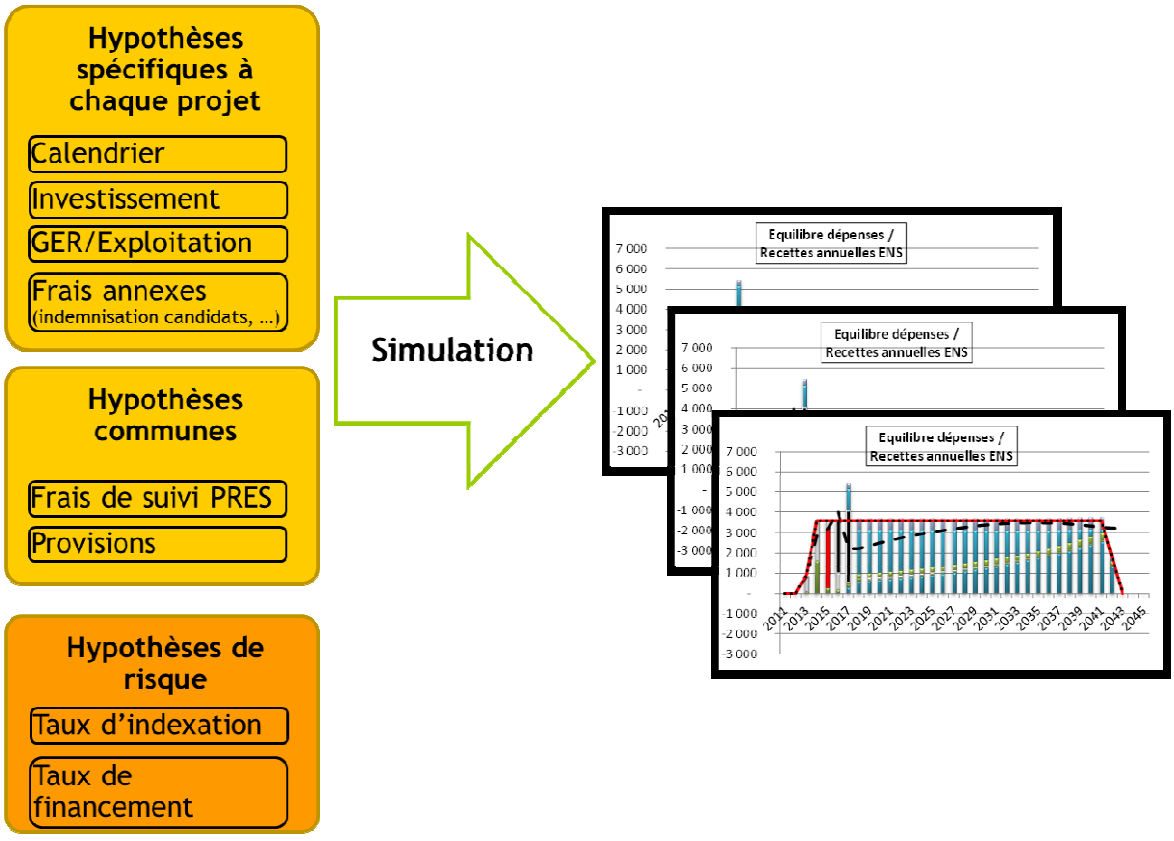

3.2 Montages juridiques envisagés

Les montages envisagés par le PRES sont les suivants :

- Lyon Sud : - Contrat de Partenariat Public-Privé (signature en juillet 2013)
- ENS : - Une partie dans le cadre d'un contrat de partenariat Public Privé
  - Une partie en MOP sous maîtrise d'ouvrage du CG 69 (LR8)
  - Une partie en MOP sous maîtrise d'ouvrage du PRES (Mise en accessibilité de Descartes Diderot)
- Lyon Tech : - Une partie en CREM (Lyon Tech La Doua)
  - Une partie en MOP (ICBMS, Tour GMD, Chevreul)
- Les Quais : - Maîtrise d'Ouvrage Publique

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces montages doit toujours permettre de respecter les contraintes budgétaires et financières suivantes :

- Interdiction d'emprunter à l'exception des emprunts souscrits auprès de la BEI ou de la CDC
- Nécessité de disposer d'une trésorerie toujours positive

3.3 Hypothèses techniques

Ces hypothèses et montants sont présentés tels qu'ils sont indiqués ou calculés dans le modèle financier (dans le cas de base sans risques du jeu de données du PRES concernant les taux de financement et d'indexation).

3.3.1 Charles Mérieux

LYON SUD :

	Lyon Sud
Calendrier	
Signature	01-juil-13
Début des travaux	01-avr-14
Fin des travaux	01-juil-15
Coûts d'investissement	
Coûts travaux	13 145 k€
Coûts annexes	3 286 k€
Coûts indexation	0 k€
Coûts commissions et FFI	938 k€
TVA	0 k€
TOTAL à Financer	**17 369 k€**
Montage contractuel	CP
GER	
Valeur	80 k€
Prise en charge	Etablissement
Entretien	
Valeur	81 k€
Prise en charge	Etablissement
Frais de gestion	
Valeur	100 k€
Prise en charge	Etablissement

ENS :

	ENS Gerland Monod	ENS Gerland Descartes Diderot	ENS Gerland LR8
Calendrier			
Signature	01-avr-15	1-janv.-14	so
Début des travaux	01-janv-16	1-avr.-14	so
Fin des travaux	01-avr-18	1-janv.-15	so
Coûts d'investissement			
Coûts travaux	19 367 k€	2 226 k€	4 603 k€
Coûts annexes	4 842 k€	789 k€	0 k€
Coûts indexation	3 389 k€	180 k€	0 k€
Coûts commissions et FFI	3 311 k€	0 k€	0 k€
TVA	0 k€	639 k€	0 k€
TOTAL à Financer	**30 909 k€**	**3 834 k€**	**4 603 k€**
Montage contractuel	CP	MOP	MOP
GER			
Valeur	752 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge	PRES : 60%		
Entretien			
Valeur	775 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge	Etablissement		
Frais de gestion			
Valeur	113 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge	Etablissement		

Les Quais :

	Les Quais Quad Palais	Les Quais Quad C. Bernard	Les Quais Quad Pasteur	Les Quais Quad Berthelot Lyon II	Les Quais Sciences-Po
Calendrier					
Signature	1-janv.-14	1-janv.-14	1-janv.-14	1-janv.-14	1-juil.-13
Début des travaux	1-juil.-15	1-juil.-15	1-juil.-15	1-juil.-15	1-avr.-14
Fin des travaux	1-janv.-18	1-avr.-19	1-avr.-18	1-juil.-16	1-janv.-15
Coûts d'investissement					
Coûts travaux	8 290 k€	14 900 k€	3 600 k€	2 000 k€	842 k€
Coûts annexes	3 524 k€	6 955 k€	1 993 k€	730 k€	177 k€
Coûts indexation	1 460 k€	3 127 k€	716 k€	276 k€	61 k€
Coûts commissions et FFI	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
TVA	2 655 k€	4 996 k€	1 262 k€	601 k€	216 k€
TOTAL à Financer	**15 929 k€**	**29 978 k€**	**7 571 k€**	**3 606 k€**	**1 296 k€**
Montage contractuel	MOP	MOP	MOP	MOP	MOP
GER					
Valeur	124 k€	224 k€	54 k€	30 k€	13 k€
Prise en charge	Etablissement	Etablissement	Etablissement	Etablissement	Etablissement
Entretien					
Valeur	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge					
Frais de gestion					
Valeur	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge					

3.3.2 Lyon Tech / La Doua

	LyonTech-la Doua CREM Tr1	LyonTech-la Doua CREM Tr2	LyonTech-la Doua CREM Tr3	LyonTech-la Doua CREM Tr4	LyonTech-la Doua CREM Tr5 démol CURIEN	LyonTech-la Doua CREM Tranches conditionnelles	LyonTech ICBMS	LyonTech Tour GMD	LyonTech Chevreul
Calendrier									
Signature	01-janv-16	01-avr-17	01-juil-18	01-juil-18	01-oct-19	01-janv-16	01-juil-14	01-juil-14	01-juil-14
Début des travaux	01-oct-16	01-juil-17	01-oct-18	01-oct-18	01-avr-20	01-oct-16	01-janv-16	01-oct-15	01-oct-15
Fin des travaux	01-janv-18	01-avr-18	01-oct-19	01-avr-20	01-juil-20	01-juil-18	01-oct-17	01-avr-17	01-avr-17
Coûts d'investissement									
Coûts travaux	20 119 k€	12 778 k€	18 729 k€	27 973 k€	2 500 k€	20 000 k€	10 589 k€	5 591 k€	6 554 k€
Coûts annexes	5 025 k€	3 274 k€	4 962 k€	7 291 k€	562 k€	4 498 k€	4 052 k€	2 407 k€	2 288 k€
Coûts indexation	3 728 k€	2 674 k€	5 086 k€	7 865 k€	785 k€	3 825 k€	1 889 k€	939 k€	1 036 k€
Coûts commissions et FFI	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
TVA	5 774 k€	3 745 k€	5 755 k€	8 626 k€	770 k€	5 665 k€	3 306 k€	1 788 k€	1 976 k€
TOTAL à Financer	**34 647 k€**	**22 471 k€**	**34 533 k€**	**51 755 k€**	**4 617 k€**	**33 987 k€**	**19 836 k€**	**10 725 k€**	**11 853 k€**
Montage contractuel	CREM	CREM	CREM	CREM	CREM	CREM	MOP	MOP	MOP
GER									
Valeur	140 k€	89 k€	130 k€	194 k€	0 k€	139 k€	118 k€	62 k€	46 k€
Prise en charge	PRES	PRES	PRES	PRES	PRES	PRES	PRES	PRES	PRES
Entretien									
Valeur	250 k€	270 k€	270 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge	Etablissement	Etablissement	Etablissement						
Frais de gestion									
Valeur	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Prise en charge									

3.4 Hypothèses financières

NB : s'agissant des hypothèses liées au coût moyen de financement et à l'inflation, le PRES a volontairement retenue des hypothèses prudentes.

Ces hypothèses ont été retenues car le taux de rendement de la dotation a été figé définitivement à 4,03%.

Par conséquent, deux risques, jouant dans le même sens, sont susceptibles de se réaliser :

- d'une part, dans l'hypothèse où un taux élevé d'inflation était constaté entre la date de fixation du taux de rendement et la date de signature du contrat de partenariat : l'augmentation du MAF limiterait mécaniquement la capacité de financement du PRES ;
- d'autre part, dans l'hypothèse où les taux de financement long terme connaitraient une augmentation entre la date d'aujourd'hui et la date de cristallisation définitive des taux, l'augmentation du loyer financier ne serait pas compensée par une augmentation du taux de rendement de la dotation. Cet aléa est de nature à amputer de manière très sensible la capacité de financement du PRES.

Le risque de taux supporté par le PRES est pris en compte dans les présentes simulations à travers la formulation des hypothèses prudentes quant au taux de financement et d'indexation des coûts.

3.4.1 Conditions de préfinancement

Sur l'opération ENS, les conditions de préfinancement suivantes s'appliquent :

Taux d'intérêt de référence CT	1,50%
Marge CT	3,00%
Marge CR TVA	3,00%
Commission arrangement	2,00%
Commission d'engagement	1,50%

Les hypothèses retenues sont prudentes tant en termes de taux que de marge. Concernant les commissions de préfinancement (non utilisation et arrangement), les hypothèses retenues correspondent aux fourchettes hautes des marges rencontrées actuellement.

Sur l'opération Lyon Sud (projet déjà engagé), les conditions de préfinancement suivantes s'appliquent :

	Lyon Sud
Taux d'intérêt de référence CT	0,12%
Marge CT	2,30%
Marge CR TVA	1,90%
Commission arrangement	2,00%
Commission d'engagement	0,92%

3.4.2 Taux moyen de financement des CP

S'agissant du taux moyen de financement, il a été fixé à 6,5% dans le cadre d'un contrat de CP.

Ce taux correspond à un taux moyen, c'est-à-dire à la moyenne pondérée du coût des différentes tranches de financement. Ce taux avoisine aujourd'hui les 5% dans le cadre d'un PPP et peut se décomposer de la manière suivante :

	plan fi	tx base	marges	taux
Fonds propres (avt IS)	8%			15,00%
Dette Dailly	85%	2,00%	2,00%	4,00%
Dette Projet	7%	2,00%	3,50%	5,50%
			taux moyen =>	**4,99%**

Ce taux moyen de 5% peut être considéré comme très bas dans la mesure où le niveau actuel du taux EURIBOR, servant de référence aux cotations, se trouve à un niveau exceptionnellement bas, comme l'illustre le graphique suivant :

Graphiques Euribor 3 mois

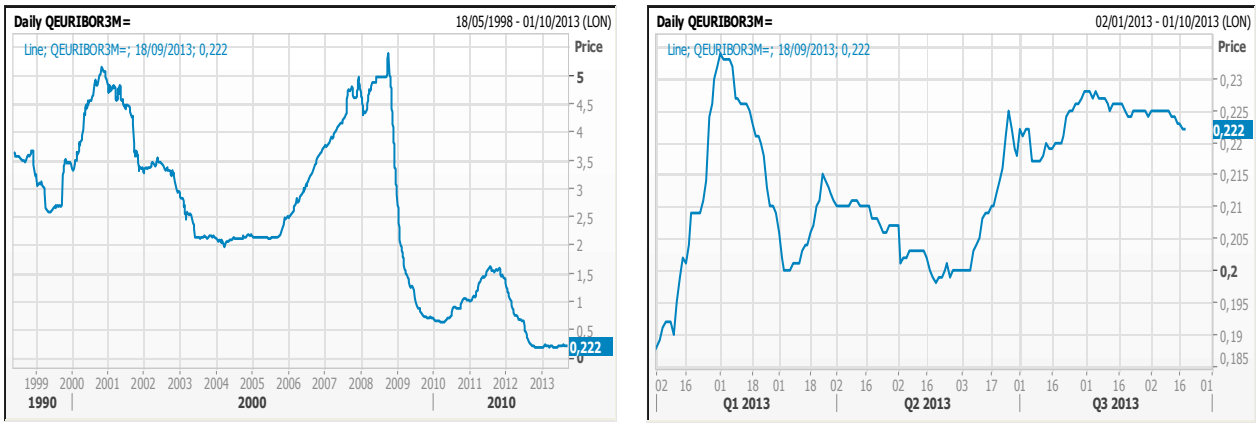

Source : Reuters (courbe historique Euribor 3 mois sur 10 ans et sur l'année en cours)

Pour les taux de SWAP (taux fixes long terme) :

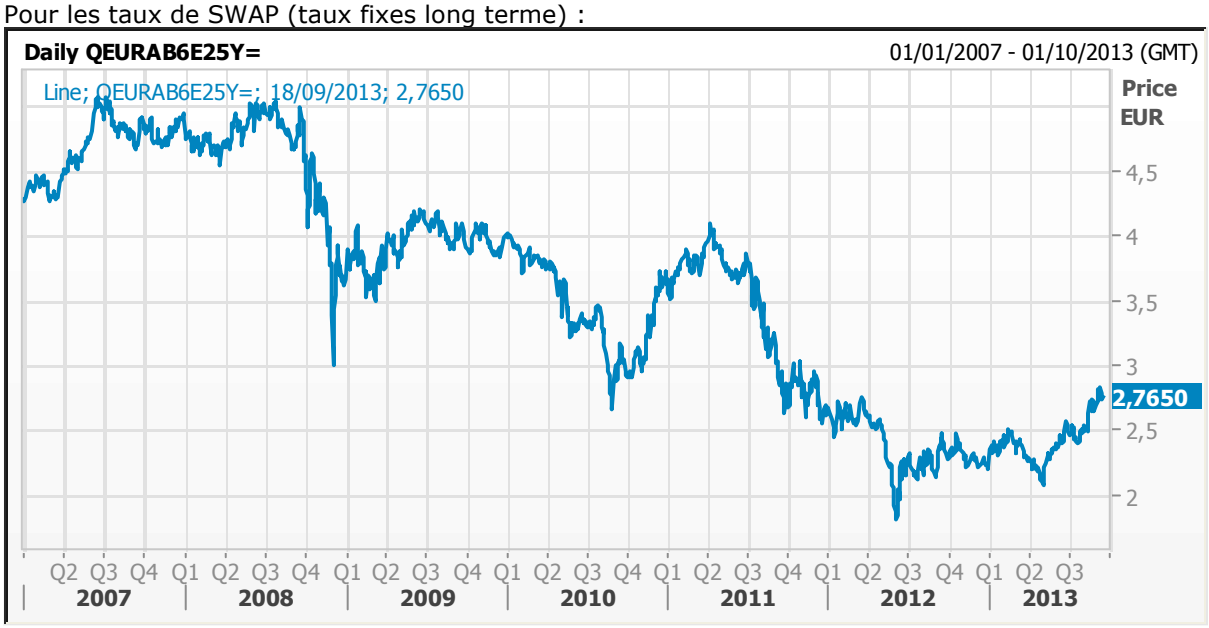

Source : Reuters (taux de Swap à 25 ans in fine contre Euribor 6 mois)

Le taux moyen retenu par le PRES de Lyon, à 6,5%, constitue donc une base prudente de simulation.

Par ailleurs, des tests de sensibilité aux taux de financement (sur la base de la matrice proposée par le MESR) sont proposés dans la partie 5 de ce rapport.

3.4.3 Taux moyen tranches BEI / DFE

Les conditions financières dans lesquelles interviendrait la BEI sont floues à ce stade.

Le MESR est dans l'attente d'un taux provisoire. Il s'agira d'un taux fixe sur 25 ans.

A titre d'information, la marge bancaire indiquée il y a un an pour Toulouse était Euribor +140 points de base. Il s'agit probablement d'un taux équivalent à un taux de de SWAP sur EURIBOR, le taux proposé par la BEI étant un taux fixe. Les commissions évoquées à l'époque étaient faibles.

Ce taux étant référencé, il convient d'être prudent dans la définition du taux de référence.

Sous réserve que la marge sur EURIBOR soit effectivement de 140pb, le taux BEI ressortirait aujourd'hui à 3,5%.

Selon les informations communiquées par le MESR, le taux définitif qui sera offert par la BEI sera fixé sur la base de la courbe ci-dessus à la date de purge des recours sur le PC. Nous préconisons au PRES de retenir une marge de sécurité de 150pb sur ce taux, identique à celle valorisée sur les montages en PPP.

En conséquence, le taux de 5% que nous retenons correspond à un taux prudentiel, la marge de prudence étant de l'ordre de 150pb.

Voici un détail des taux pratiqués, tels qu'ils sont renseignés dans le modèle financier :

		Lyon Sud	Lyon Tech	ENS	Les Quais
Taux PPP	Données du PRES	4,82%		6,50%	
	Données du MESR	5,52%		5,52%	
Taux BEI	Données du PRES		5,00%	5,00%	5,00%
	Données du MESR		4,02%	4,02%	4,02%
Taux DFE	Données du PRES		5,00%	5,00%	5,00%
	Données du MESR		4,02%	4,02%	4,02%

3.5 Inflation prévisionnelle

Dans le cadre d'un contrat de partenariat, les loyers de maintenance, de GER et de gestion sont soumis à indexation. L'effet de cette indexation a été intégré dans les simulations. En effet, une déconnection entre les ressources et les besoins est susceptible d'apparaître entre :

- d'une part, les ressources du PRES, issues de la dotation Campus, qui ne seront pas indexées ;
- d'autre part, les loyers de GER, pris en charge par le PRES, qui seront indexés.

La représentation graphique de ce mécanisme est la suivante :

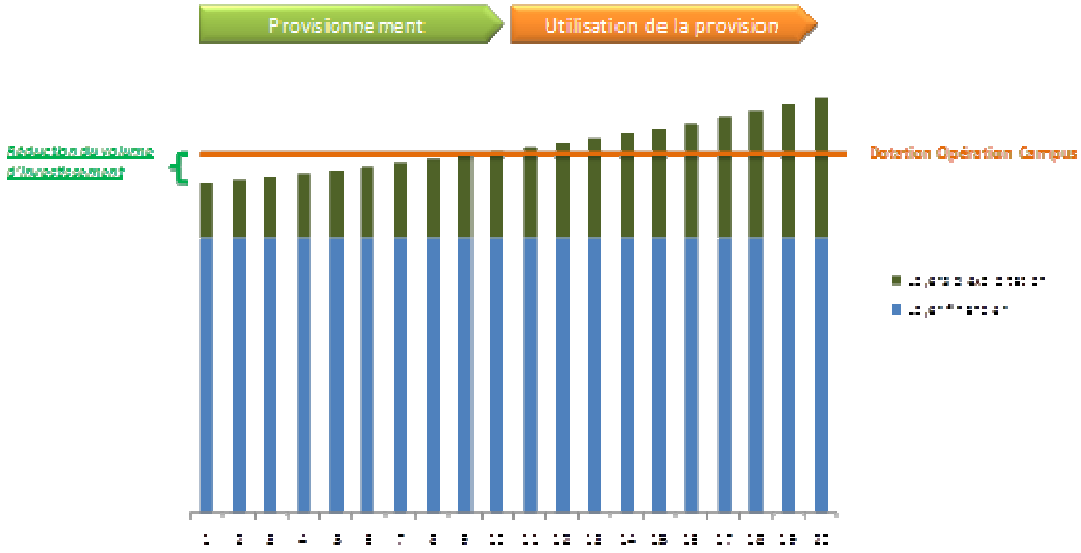

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Index Loyers GER	2,50%
Index Loyers entretien maintenance	2,50%
Index Loyers SPV	2,50%
Index études/construction	3,00%

Comme pour les taux de financement, des tests de sensibilité aux taux d'inflation (sur la base de la matrice proposée par le MESR) sont proposés dans la partie 5 de ce rapport.

3.6 Provisions pour risque de dédit

Il existe un risque que le PRES de Lyon doive résilier le contrat de partenariat pour motif d'intérêt général. Une telle résiliation pourrait notamment intervenir dans l'hypothèse où le l'une des autorisations administratives (permis de construire,…) nécessaire à la réalisation du projet ne pourrait être obtenue.

Dans le cas d'une telle résiliation pour motif d'intérêt général en période de préfinancement, le PRES de Lyon serait amené à verser à son cocontractant privé une indemnité comprenant notamment l'indemnisation du bénéfice perdu et les frais de rupture des sous-contrats.

Ce risque est mutualisé sur l'ensemble des deux contrats de CP envisagés par le PRES de LYON.

Cette provision a été dimensionnée sur le contrat le plus important (ENS) et valorisé à hauteur de 10% du MAF.

	Lyon Sud	ENS Gerland Monod	ENS Gerland Descartes Diderot	ENS Gerland LR8
Provisions - Dédit				
Montant global de provision dédit (HT)	3 091 k€	☑ Reprise de provisions à :		
Soit :	10%			
Répartition sur contrats hors MOP	35,98%	64,02%		
Dédit travaux - MOP/CREM (% du coût travaux)		5%	5%	5%

Dans le cadre des opérations en MOP ou en CREM, la provision pour risque de dédit est constituée au démarrage de la phase de travaux, sur la base d'un forfait correspondant à 5% du coût des travaux.

3.7 Frais de fonctionnement du SDAC

Les frais de fonctionnement du SDAC n'étant plus couverts par la convention d'ingénierie à compter de 2013, ils sont financés par les intérêts de la dotation à compter de Juillet 2013 et par crédits ANR concernant Lyon Tech sur la période Juillet 2013-1er trimestre 2016.

Ils ont été estimés (en € valeur 2012) de la manière suivante :

- En phase « chantier » (entre 2013 et 2020) :

Saisie manuelle (k€ TTC 2012) - Frais SDAC - Répartition entre Lyon Tech et Charles Mérieux - € CONSTANT VAL 2012										
	Transversal RH		RH		Etudes & fonctionne. transv		Etudes et suivi travaux			Nbr
	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	TOTAL	Trimestre
2013	109 k€	64 k€	216 k€	371 k€	227 k€	133 k€	925 k€	680 k€	2 725 k€	2
2014	239 k€	140 k€	278 k€	364 k€	221 k€	129 k€	130 k€	100 k€	1 601 k€	4
2015	244 k€	143 k€	330 k€	393 k€	126 k€	74 k€	108 k€	100 k€	1 518 k€	4
2016	249 k€	146 k€	337 k€	401 k€	126 k€	74 k€	650 k€	100 k€	2 082 k€	4
2017	254 k€	149 k€	344 k€	408 k€	101 k€	59 k€	200 k€	100 k€	1 614 k€	4
2018	247 k€	145 k€	351 k€	384 k€	101 k€	59 k€	200 k€	100 k€	1 586 k€	4
2019	252 k€	147 k€	358 k€	391 k€	101 k€	59 k€	200 k€	100 k€	1 608 k€	4
2020	257 k€	150 k€	365 k€	398 k€	101 k€	59 k€	200 k€	100 k€	1 630 k€	4

- En phase « exploitation » (à partir de 2021 jusqu'à la fin des contrats) :

Saisie manuelle (k€ TTC 2012) - Frais SDAC - Répartition entre Lyon Tech et Charles Mérieux - € CONSTANT VAL 2012										
	Transversal RH		RH		Etudes et fonctionnement tr		Etudes et suivi travaux			Nbr
	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	Lyon Tech	C. Mérieux	TOTAL	Trimestre
2021	187 k€	109 k€	101 k€	122 k€	13 k€	7 k€			540 k€	4
2022	187 k€	109 k€	101 k€	122 k€	13 k€	7 k€			540 k€	4
2023	187 k€	109 k€	101 k€	122 k€	13 k€	7 k€			540 k€	4
2024	187 k€	109 k€	101 k€	122 k€	13 k€	7 k€			540 k€	4
2025	187 k€	109 k€	101 k€	122 k€	13 k€	7 k€			540 k€	4

- Participation à la MILC sous forme de subvention : 1 050 k€ entre 2013 et 2015 (pris en charge à 100% par Charles Mérieux)

Ce nouveau découpage augmente sensiblement les frais à partager entre 2013 et 2020 (1,8M€/an en moyenne en € constant de 2012). En période « exploitation » (à partir de 2021), les frais sont de 540 k€/an (en € constant 2012).
Pour les postes « RH transversal » et « Etude & fonctionnement transversal », la répartition se fait au prorata des intérêts perçus sur la dotation, soit 63,06% à la charge de Lyon Tech et 36,94% à la charge de Charles Mérieux.
Les postes « RH » et « Etude et suivi travaux » sont des forfaits annuels correspondant aux frais à engager séparément par Lyon Tech et Charles Mérieux. Ces frais ne sont pas soumis à des règles de répartition particulières.

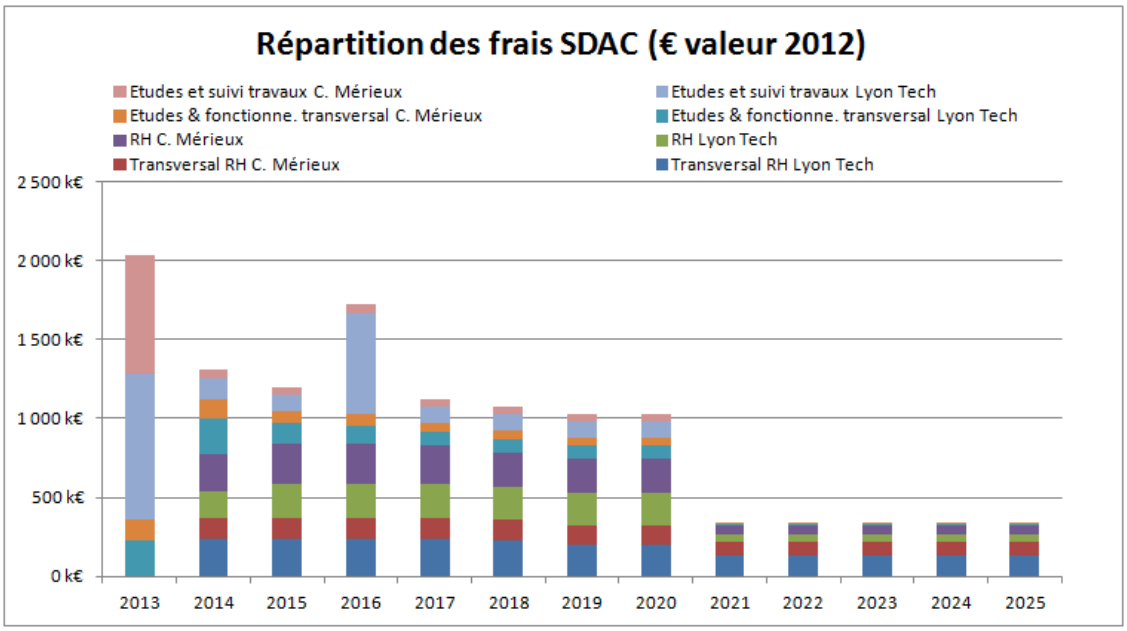

NB : A noter qu'à partir de 2021, l'opération Les Quais ne participera plus aux frais SDAC. La répartition des frais SDAC relatifs au périmètre Charles Mérieux s'effectuera au prorata entre le site de Lyon Sud et de l'ENS à partir de 2021 jusqu'à la fin des contrats.

3.8 Hypothèses fiscales

A ce stade, **et à titre de prudence**, les hypothèses suivantes ont été retenues pour les présentes simulations :

- Non récupération de la TVA sur aucun des sites
- Non assujettissement à la TFPB, la CET et la CVAE. Pour l'instant il n'y a pas de valorisation de la TFPB.

Un rescrit fiscal a été soumis afin de clarifier la situation fiscale du PRES pour chacun des sites. A l'heure d'aujourd'hui, nous restons en attente d'une réponse officielle des services compétents.
Ces éléments sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines mises à jour du modèle inter-sites.

4 Résultats

4.1 Analyse – Charles Mérieux

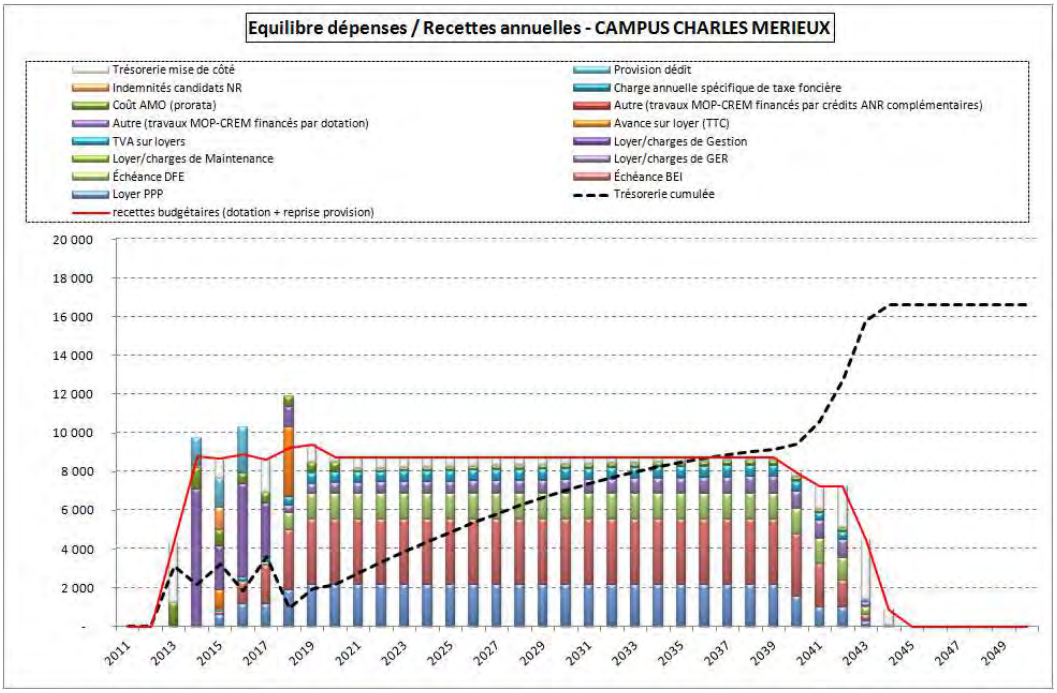

4.2 Analyse – Lyon Tech

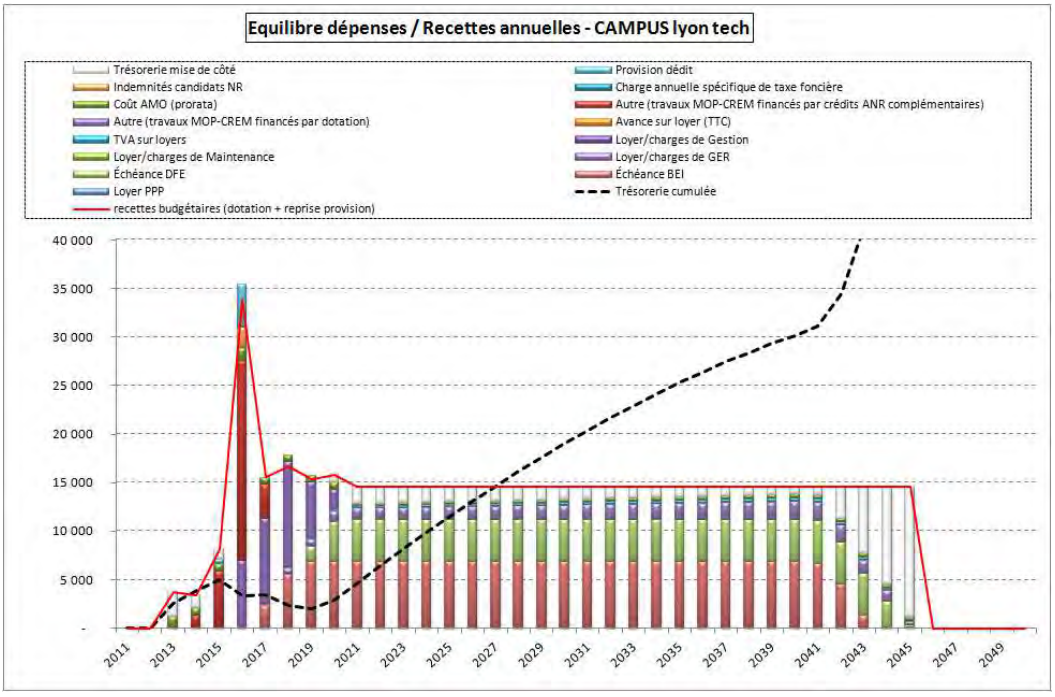

4.3 Analyse globale

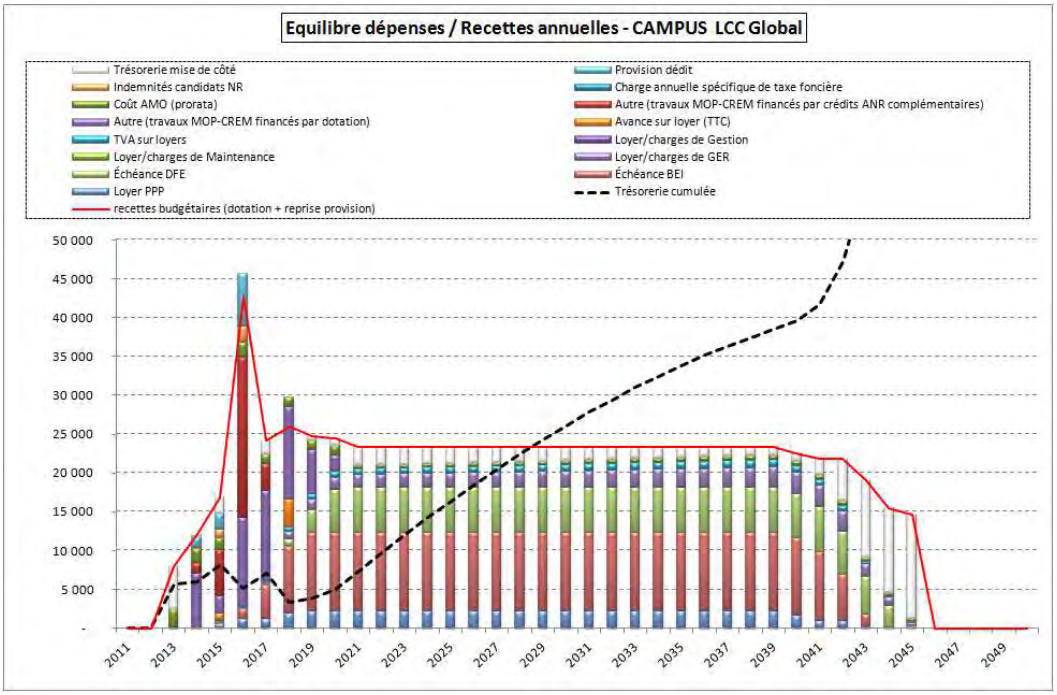

4.4 Analyse site par site

4.4.1 Lyon Sud

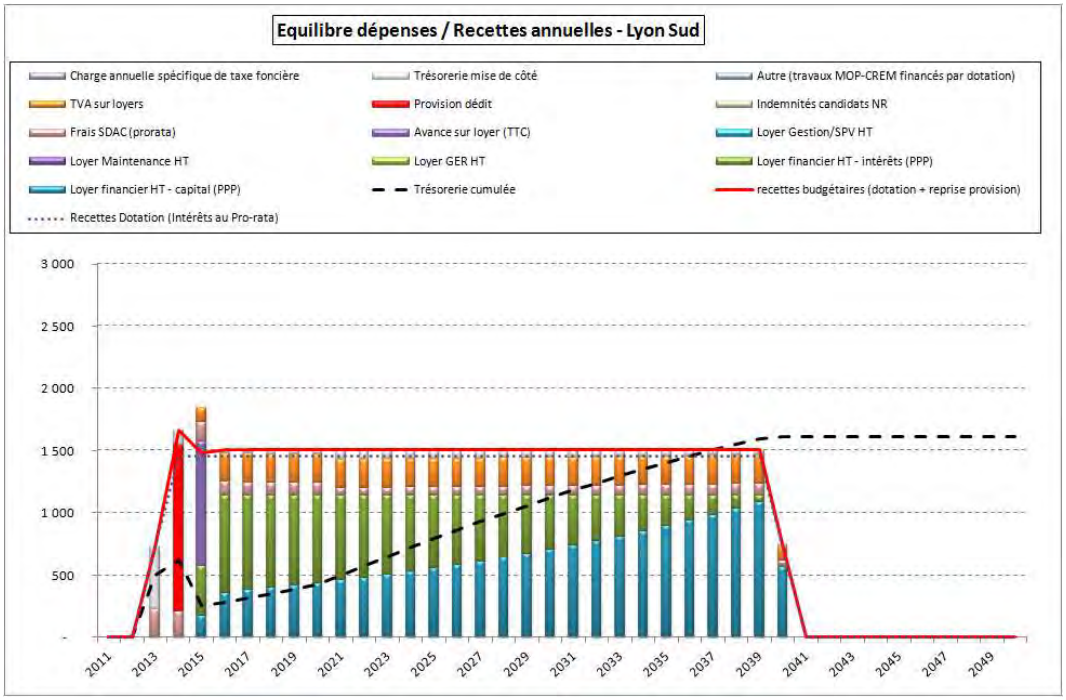

4.4.2 ENS

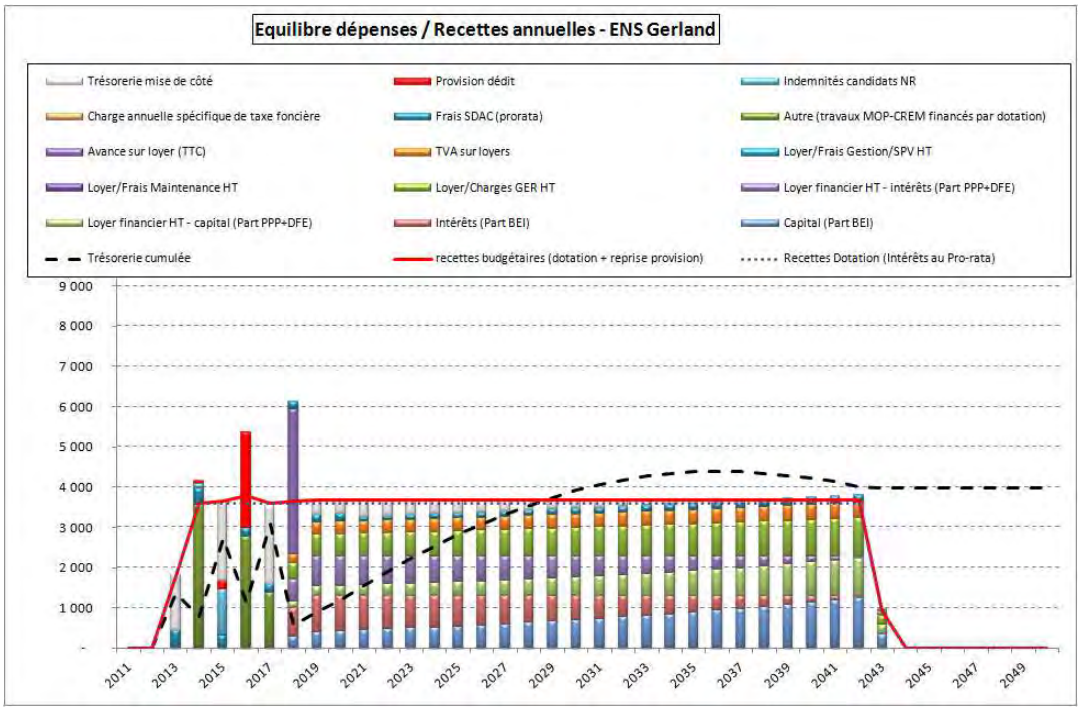

4.4.3 Lyon Tech / La Doua

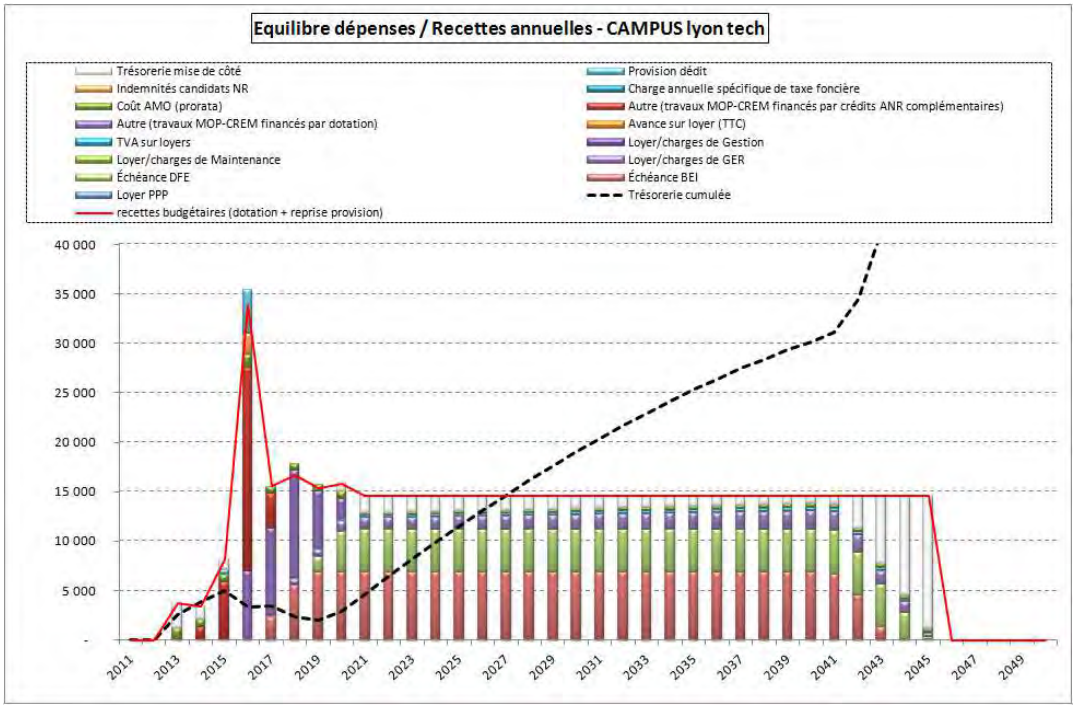

4.4.4 Les Quais

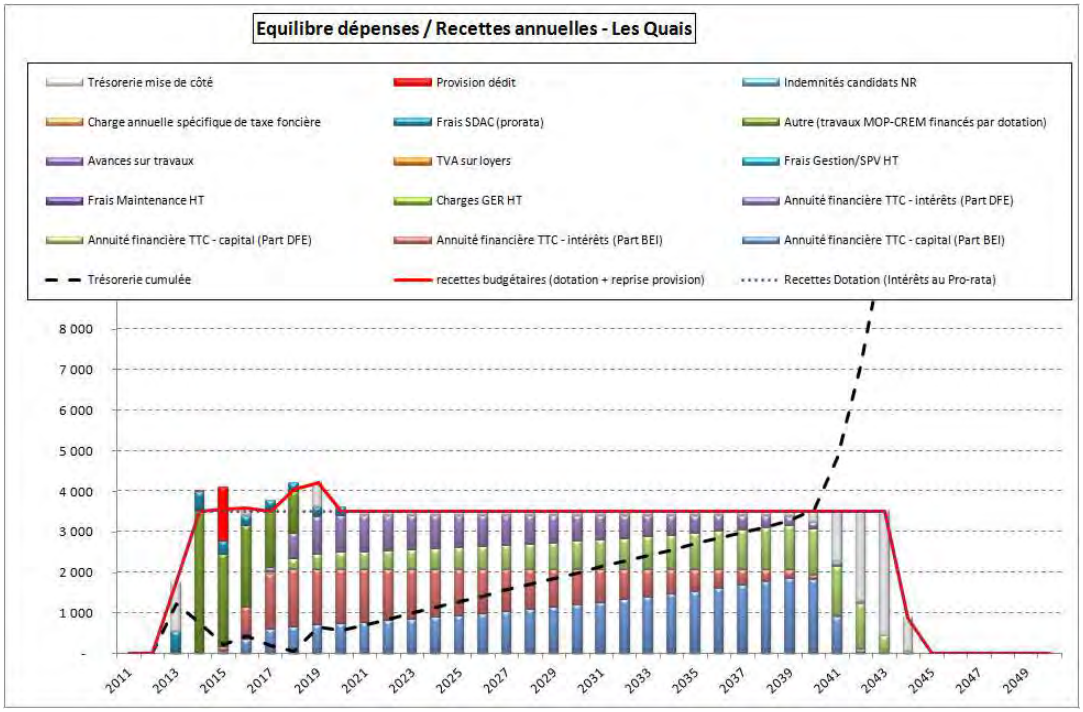

5 Tests de sensibilité

5.1 Hypothèses

Les hypothèses structurantes prises en compte par le MESR pour tester la robustesse de la programmation de l'opération CAMPUS sont les suivantes :

Un certain nombre de remarques sont à prendre en considération :

- Pour tous les taux d'inflation (hypothèses générales dans le tableau ci-dessus), la date de valeur (à laquelle le coefficient d'indexation = 1) du modèle est prise au **01/09/2012**.

- Le taux moyen de financement pour un montage en PPP est de **5,52%**

- Le taux de financement long terme de la BEI est de **4,02%** (cette hypothèse n'est pas validée par le MESR à ce stade, il s'agit d'un taux baissé de 1,5% par rapport au taux moyen de financement en PPP)

- Le taux de financement long terme de la DFE (Caisse des Dépôts) est de **4,02%**

Nous avons envisagé que le taux BEI proposé serait d'environ 1,5% inférieur aux taux bancaires obtenus dans le cadre d'un financement « privé » en contrat de partenariat. La différence de taux est également valorisée aux alentours de 1,5% entre un financement « banque commerciale » et un financement DFE (CDC).

Ces hypothèses ne sont pas formellement validées par le MESR à ce stade et n'intègre pas l'effet positif de la souscription d'un financement BEI et DFE (Caisse des Dépôts). Il conviendra donc d'une part de les faire valider et d'autres part de réaliser une analyse de risques complémentaires à ce niveau-là pour vérifier qu'une modification de ces hypothèses n'a pas de conséquences trop marquées sur la trésorerie globale du PRES et sur l'équilibre de chaque site.

CALCUL SENSIBILITES - MESR	1	2	3	4					
	Paramètre					Risque appliqué			
	Cas de base	Moyen	Elevé	Très élevé		Cas de base	Moyen	Elevé	Très élevé
Hypothèses générales									
indexation coût d'investissement	3,23%	3,85%	4,49%	5,11%		0,00%	0,62%	1,26%	1,88%
indexation coût GER	2,90%	3,08%	3,26%	3,45%		0,00%	0,18%	0,36%	0,55%
sensibilité indexation coût maintenance	2,69%	2,87%	3,04%	3,21%		0,00%	0,17%	0,34%	0,52%
sensibilité indexation coût services	2,81%	2,97%	3,13%	3,29%		0,00%	0,16%	0,32%	0,49%
sensibilité indexation coût énergie	6,00%	6,38%	6,75%	7,13%		0,00%	0,38%	0,75%	1,13%
sensibilité indexation coût gestion	2,53%	2,71%	2,90%	3,09%		0,00%	0,19%	0,38%	0,56%
1 - Lyon Sud (CP)									
sensibilité taux de préfinancement	2,80%	3,80%	4,30%	4,80%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de portage TVA	2,55%	3,55%	4,05%	4,55%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de financement (hors TRI FP) - PPP	5,52%	5,99%	6,22%	6,45%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
2 - Lyon tech la Doua (MOP-CREM)									
sensibilité taux de préfinancement	2,80%	3,80%	4,30%	4,80%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de portage TVA	2,55%	3,55%	4,05%	4,55%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de financement (hors TRI FP) - PPP	5,52%	5,99%	6,22%	6,45%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
sensibilités taux de financement BEI	4,02%	4,49%	4,72%	4,95%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
sensibilités taux de financement DFE	4,02%	4,49%	4,72%	4,95%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
3 - ENS Gerland (CP-MOP)									
sensibilité taux de préfinancement	2,80%	3,80%	4,30%	4,80%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de portage TVA	2,55%	3,55%	4,05%	4,55%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de financement (hors TRI FP) - PPP	5,52%	5,99%	6,22%	6,45%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
sensibilités taux de financement BEI	4,02%	4,49%	4,72%	4,95%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
sensibilités taux de financement DFE	4,02%	4,49%	4,72%	4,95%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
4 - Les Quais (MOP)									
sensibilité taux de préfinancement	2,80%	3,80%	4,30%	4,80%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de portage TVA	2,55%	3,55%	4,05%	4,55%		0,00%	1,00%	1,50%	2,00%
sensibilité taux de financement (hors TRI FP) - PPP	5,52%	5,99%	6,22%	6,45%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
sensibilités taux de financement BEI	4,02%	4,49%	4,72%	4,95%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%
sensibilités taux de financement DFE	4,02%	4,49%	4,72%	4,95%		0,00%	0,50%	0,75%	1,00%

Jeu de données du MESR « adapté »

5.2 Principe de l'analyse

Cette analyse porte sur le jeu d'hypothèses du MESR (cf. chapitre 5.1). Elle s'exprime sous forme d'une matrice de soutenabilité budgétaire :

MATRICE DE SOUTENABILITE BUDGETAIRE		SENSIBILITES TAUX DE FINANCEMENT			
		Cas de base	Risque moyen	Risque élevé	Risque très élevé
SENSIBILITES TAUX D'INFLATION	Cas de base				
	Risque Moyen				
	Risque élevé				
	Risque très élevé				

Matrice de soutenabilité budgétaire

Le but de cet exercice de soutenabilité budgétaire est que les scénarios correspondant à la diagonale de cette matrice ne doivent à aucun moment présenter de déficit de trésorerie cumulée. Cela se matérialise dans la matrice par une coloration en vert de la case et 4 cases-combinaisons de risques sont concernées par cette exigence :

- Cas « risque de taux de financement très élevé / taux d'inflation de base »
- Cas « risque de taux de financement élevé / risque de taux d'inflation moyen »
- Cas « risque de taux de financement moyen / risque de taux d'inflation élevé »
- Cas « taux de financement de base / risque de taux d'inflation très élevé »

Attention, du moment que la diagonale verte est vérifiée, un déficit de trésorerie sur les combinaisons de cas les plus à risques (plus pessimistes que la diagonale) n'est pas de nature à perturber la programmation et n'est pas à priori un pré-requis.

Ci-dessous, une analyse par site et une analyse globale de stress tests sont réalisées afin d'appréhender l'impact d'une hausse des taux (financement, inflation) sur l'équilibre de la trésorerie cumulée du PRES (ligne en pointillée noire sur les graphiques ci-après).

5.3 Périmètre « Charles Mérieux »

Le périmètre « Charles Mérieux » consiste en une consolidation des 3 sites que sont Lyon Sud, l'ENS et Les Quais.
Le cas de base dans le cadre du jeu d'hypothèses PRES donne le graphe suivant :

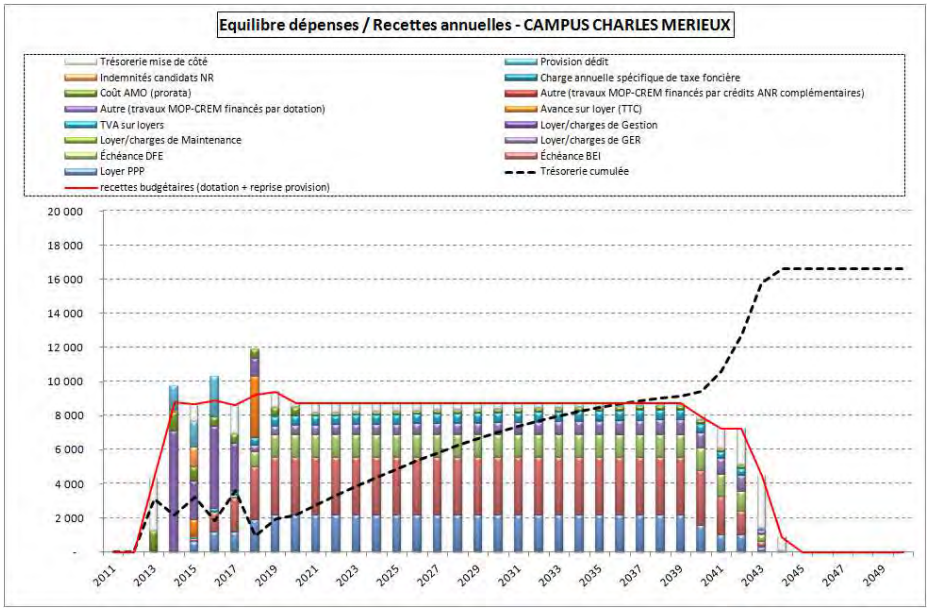

L'analyse des risques avec le jeu d'hypothèses MESR permet d'obtenir la matrice de soutenabilité suivante :

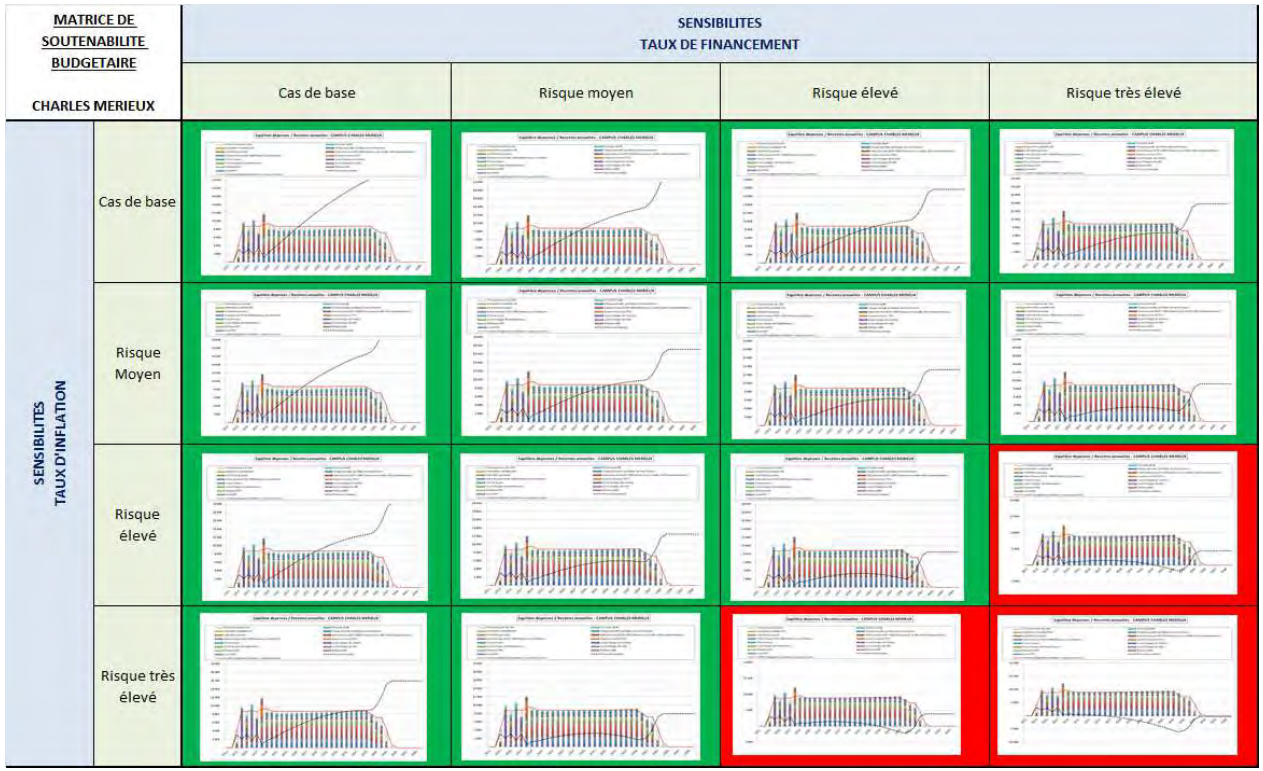

MATRICE CHARLES MERIEUX

Cette simulation étant une consolidation de Lyon Sud, de l'ENS et des Quais, elle est à mettre en relation avec les remarques suivantes soulevées sur le site de Lyon Sud (cf. ci-dessous en 5.3.1) :

- Dans le cas le plus à risques (risque très élevé sur le taux de financement et le taux d'inflation), la redevance d'ajustement annuelle moyenne due par Lyon 1 dans le cadre du CP Lyon Sud serait d'environ **173,6 k€/an**.

- Dans le cas où les risque de taux de financement et de taux d'inflation sont élevés, la redevance d'ajustement annuelle moyenne due par Lyon 1 serait d'environ **136,1 k€/an**.

En tout état de cause, la diagonale de la matrice est vérifiée. Tous les cas ne sont pas verts dans la matrice, cependant dans le cas « risque élevé/risque élevé », il est possible de constater que le déficit de trésorerie intervient en 2026, soit plutôt vers le mileu de la période d'exploitation, avec un déficit maximum constaté de -6M€.

Ci-dessous un détail des simulations pour chacun des 3 sites du périmètre « Charles Mérieux » :

5.3.1 Détail sur le site de « Lyon Sud »

Le site de Lyon Sud consiste en une opération unique réalisée selon un montage en contrat de partenariat.
Le cas de base dans le cadre du jeu d'hypothèses PRES donne le graphe suivant :

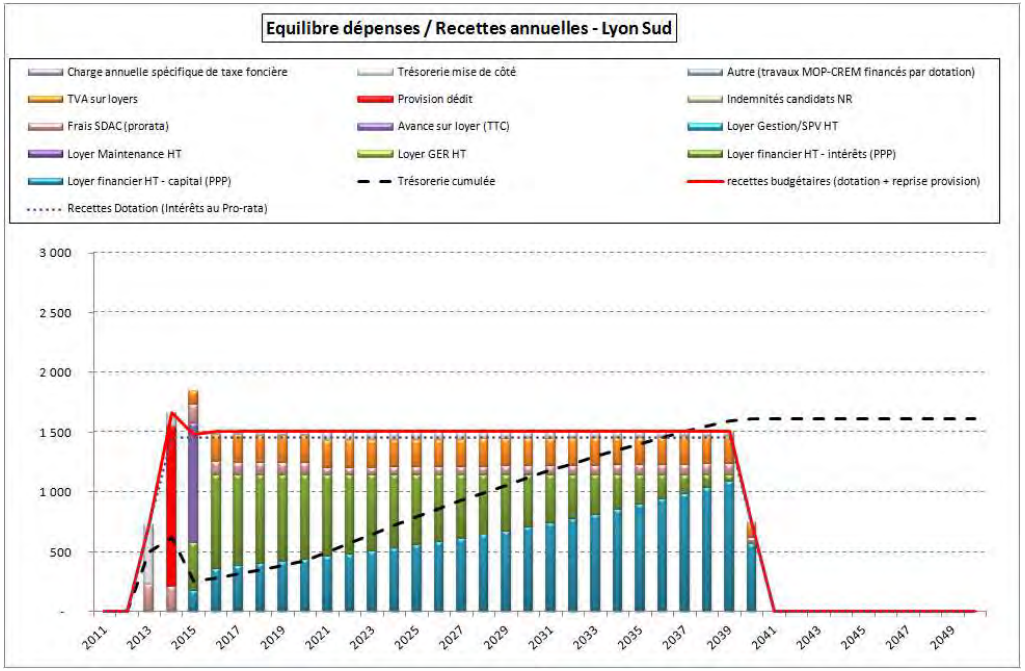

L'analyse des risques avec le jeu d'hypothèses MESR permet d'obtenir la matrice de soutenabilité suivante :

MATRICE MESR LYON SUD

Cette simulation appelle les remarques suivantes :

- Dans le cas le plus à risques (risque très élevé sur le taux de financement et le taux d'inflation), la redevance d'ajustement annuelle moyenne due par Lyon 1 dans le cadre du CP Lyon Sud serait d'environ **173,6 k€/an**.

- Dans le cas où les risque de taux de financement et de taux d'inflation sont élevés, la redevance d'ajustement annuelle moyenne due par Lyon 1 serait d'environ **136,1 k€/an**.

L'indexation des coûts travaux est forfaitisée, de sorte qu'il n'y a pas d'inflation des coûts de travaux et pas de risques liés à une évolution « haussière » de l'inflation de ces coûts d'investissement.
Par ailleurs, le GER, la maintenance et les frais de SPV sont pris en charge à 100% par l'université concernée donc l'effet d'indexation de ces postes de charge est nul pour le PRES. Ce qui explique l'absence de sensibilité aux taux d'inflation et la forte sensibilité aux taux de financement.

En cas de dépassement des charges (montant plafond annuel fixé à *1,451 M€*), la différence entre les charges constatées et le montant plafond est prise en charge par l'Université Lyon 1 qui reverse au PRES une redevance d'ajustement. Dans le cas où le PRES dispose d'un stock de trésorerie positif, celui-ci viendra atténuer la redevance d'ajustement.
Ce mécanisme explique que la matrice de soutenabilité soit complétement vérifiée, toutes les combinaisons de risques étant vertes.

Les données du MESR sont plus prudentes à ce stade que les données du PRES (taux de financement en PPP de 4,82% pour le jeu de données PRES contre 5,52% pour le jeu de données MESR) et augmentent sensiblement le loyer financier dû par le PRES.

5.3.2 Détail sur le site de l' « ENS Gerland »

Le site de l'ENS Gerland comprend une opération en PPP et 2 projets en MOP.
Le cas de base dans le cadre du jeu d'hypothèses PRES donne le graphe suivant :

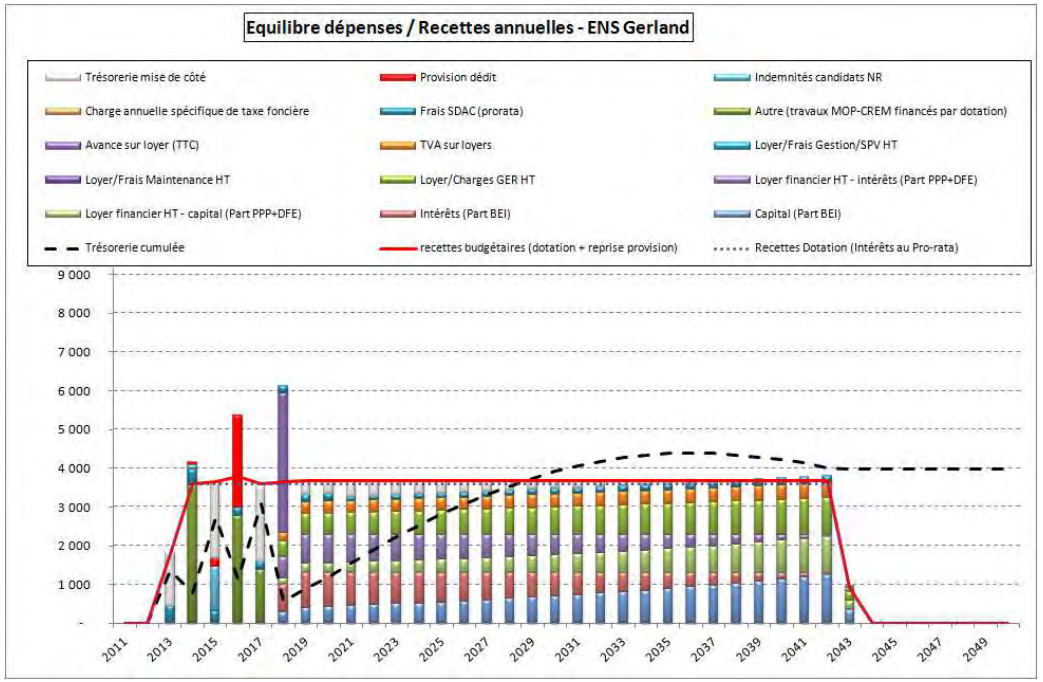

L'analyse des risques avec le jeu d'hypothèses MESR permet d'obtenir la matrice de soutenabilité suivante :

MATRICE ENS

Seule les 3 combinaisons les plus pessimistes rompent l'équilibre de trésorerie (dans le cas avec risques « très élevé/très élevé », -2,5 M€ au minimum, avec un déficit constaté à partir de 2037 soit tardivement dans la période d'exploitation). La diagonale de la matrice de soutenabilité budgétaire est vérifiée.

5.3.3 Détail sur le site « Les Quais »

Le site des Quais comprend 5 opérations en MOP.
Le cas de base dans le cadre du jeu d'hypothèses PRES donne le graphe suivant :

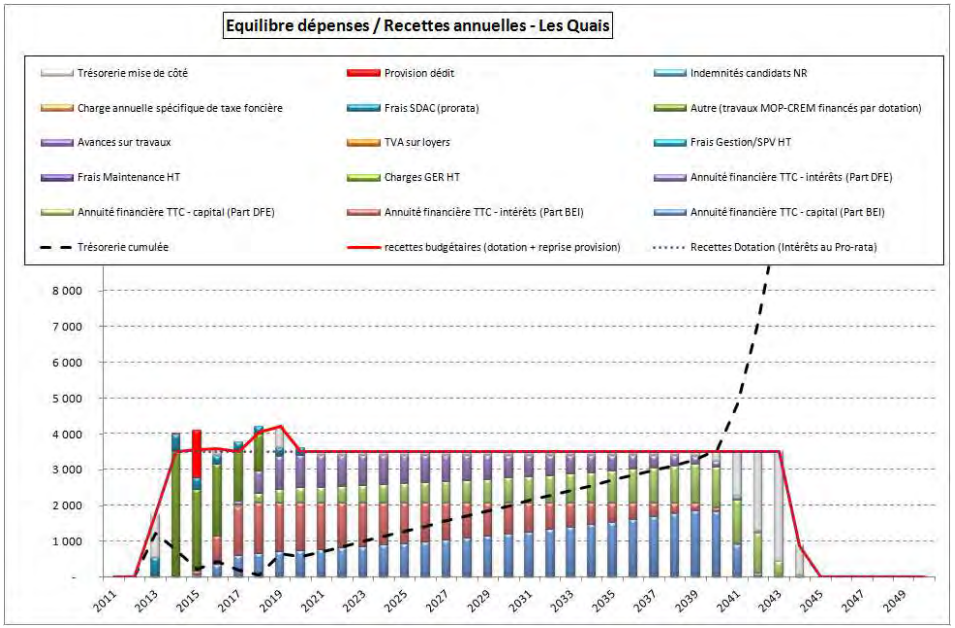

L'analyse des risques avec le jeu d'hypothèses MESR permet d'obtenir la matrice de soutenabilité suivante :

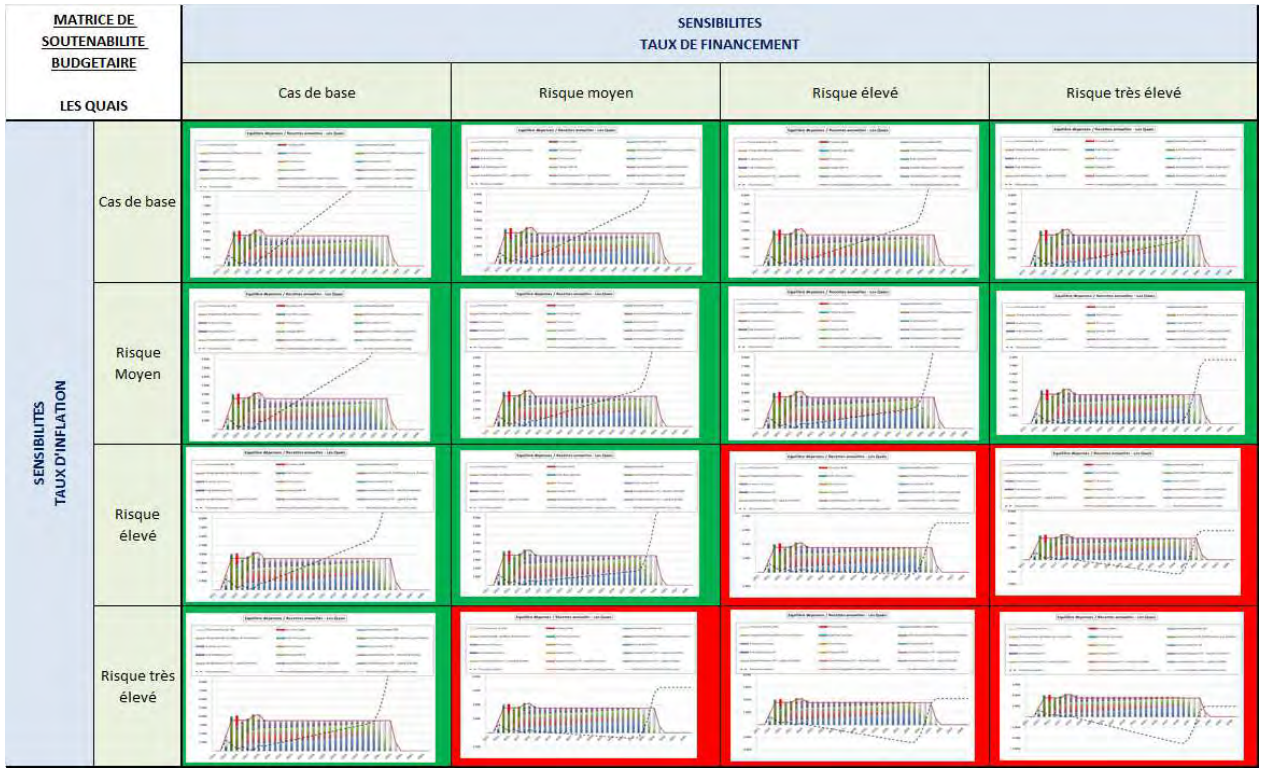

MATRICE LES QUAIS

La diagonale de la matrice est vérifiée. Toutes les combinaisons ne sont pas vérifiées, il subsiste 5 cas où l'on constate un défaut de trésorerie.
Dans le cas le plus à risque (en taux de financement et en taux d'inflation), le défaut de trésorerie survient à partir 2020 et atteint au maximum -5 M€.

5.4 Périmètre de Lyon Tech

Le site de Lyon Tech comprend actuellement des projets en maitrise d'ouvrage publique (MOP) et en conception-réalisation-entretien-maintenance (CREM).
Le cas de base dans le cadre du jeu d'hypothèses PRES donne le graphe suivant :

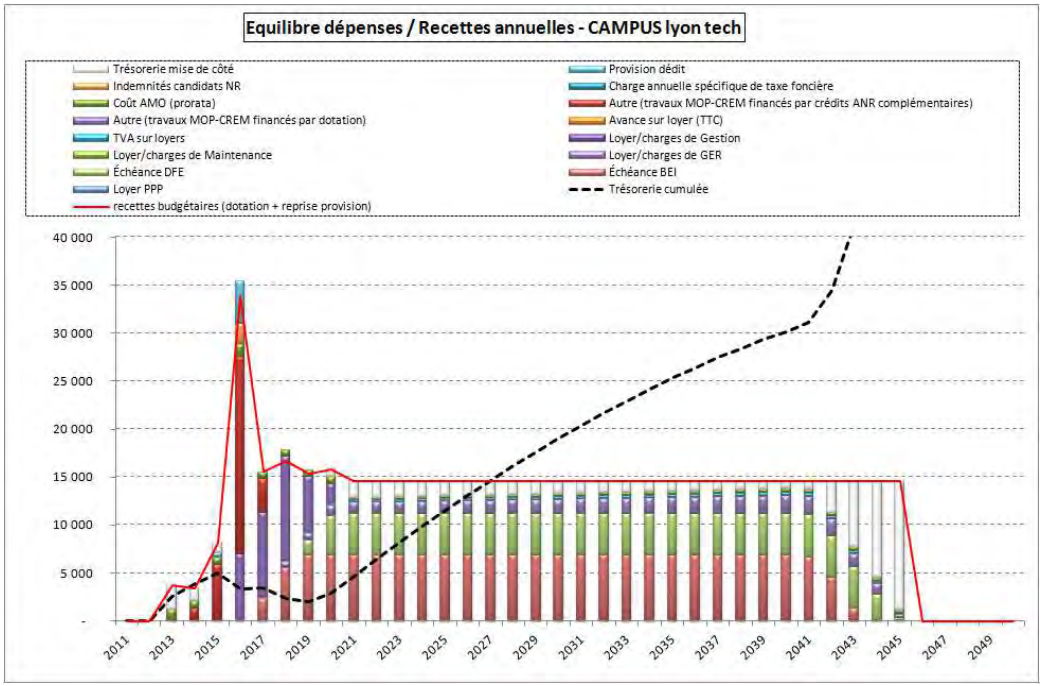

L'analyse des risques avec le jeu d'hypothèses MESR permet d'obtenir la matrice de soutenabilité suivante :

MATRICE LYON TECH

La diagonale de la matrice de soutenabilité est vérifiée. Tous les cas ne sont pas verts dans la matrice, cependant dans le cas « risque très élevé/risque très élevé », il est possible de constater que le déficit de trésorerie atteint -18M€ au maximum et intervient à partir de 2025, soit plutôt vers le milieu de la période d'exploitation, période qui se termine d'ailleurs avec une trésorerie positive due à l'extinction progressive des remboursements BEI-DFE. Sur d'autres cas moins risqués, le déficit est peu important.

5.5 Analyse globale

La synthèse de ces 4 périmètres permet d'en tirer la situation de trésorerie suivante dans le cadre du jeu d'hypothèses PRES :

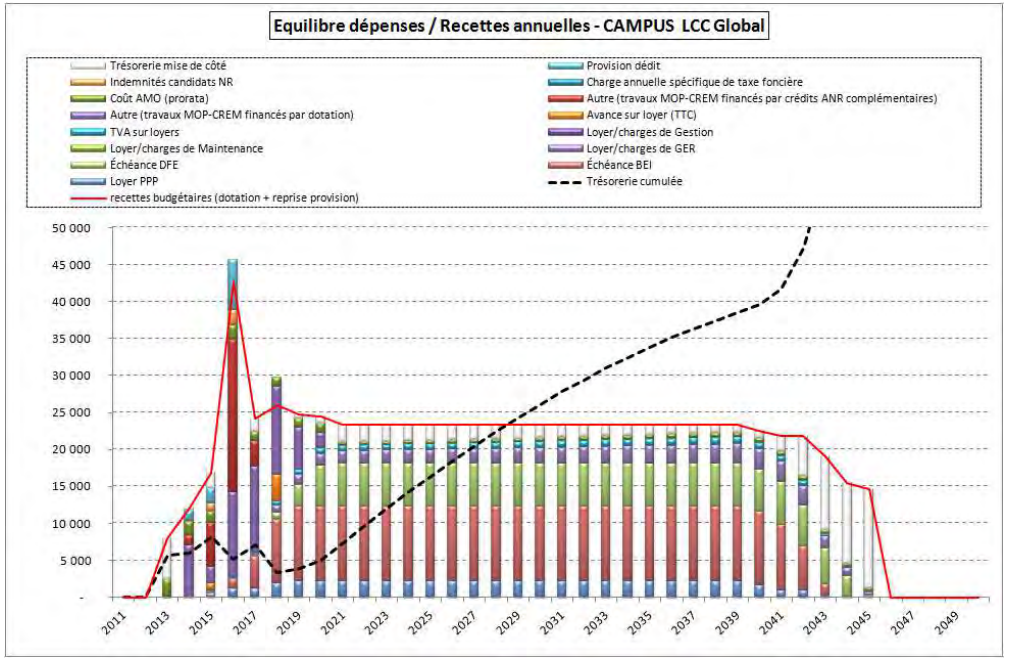

L'analyse des risques avec le jeu d'hypothèses MESR permet d'obtenir la matrice de soutenabilité suivante :

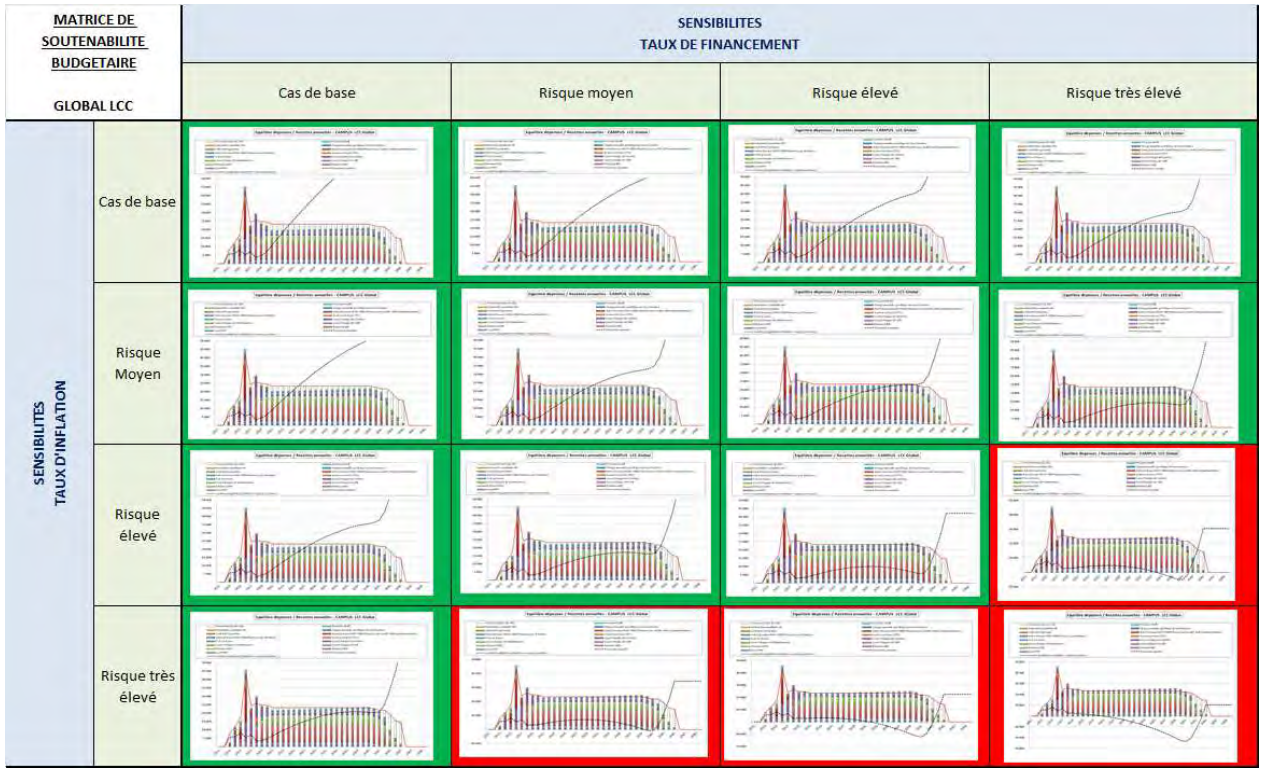

MATRICE GLOBALE LCC

La diagonale de la matrice de soutenabilité budgétaire est vérifiée. 4 cas ne permettent pas d'équilibrer la trésorerie (déficit maximum cumulé de -24 M€ en 2041 dans le stress test le plus pessimiste qui s'applique ainsi sur toutes les opérations). Les 4 cas de la diagonale permettent d'accumuler suffisamment de trésorerie cumulée pour ne jamais être en défaut.

6 Conclusion

L'approche financière développée par le PRES de LYON permet d'aboutir à des programmes équilibrés à court et long terme, si l'on se base sur les périmètres « Charles Mérieux » et « Lyon Tech », mais également sur chacun des sites séparément.

Les « stress tests » réalisés permettent de vérifier que le plan de financement de l'opération Campus est suffisamment robuste pour faire face à des conditions d'inflation ou de financement dégradées (hypothèses du MESR).

Le modèle doit régulièrement être ajusté afin de tenir compte de l'évolution des projets et de leur environnement.

Il convient de toujours rester prudent et garder à l'esprit la grande volatilité des résultats.

Les récents bouleversements intervenus au début du mois de juillet et au mois de septembre, remettant en cause le calendrier de versement d'une partie de la dotation relative au campus de Lyon Tech la Doua nécessiteront sans doute de nouveaux ajustements à l'avenir, au regard notamment des crédits ANR complémentaires qui sont demandés sur l'opération Lyon Tech La Doua.

Fait à Lyon
Le 24 septembre 2013
Emmanuel PELISSON
Consultant associé
Finance Consult

UNIVERSITÉ DE LYON

Note
Diagnostic structure et Schéma directeur de sécurité

1. CONTEXTE ET RAPPELS DE LA DEMARCHE

A l'été 2012, dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, le PRES Université de Lyon a engagé une campagne de diagnostics de structure des bâtiments sur le campus LyonTech-la Doua.
L'objectif était de déterminer les caractéristiques principales de la structure des bâtiments (capacité portante, tenue au feu, comportement au risque sismique), pour permettre aux prestataires en charge des études de réhabilitation d'estimer les modifications de structure nécessaires, dès les études de programmation.

Une première campagne de reconnaissances et de diagnostics des structures existantes a été réalisée à l'été 2012, sur les bâtiments suivants : Lippmann, Grignard, Mendel, Brillouin, Kastler, Dirac, Haeffely, Berthollet, Géode, Forel, Dubois, Lwoff, Herbier, Curien, Darwin, Pascal, Ferrié, Pasteur, Carnot, Verne, Vinci, Jacquard, Coulomb, St Exupéry.

Ces diagnostics ont été réalisés sur des éléments structurels types, représentatifs de la structure du bâtiment. Ainsi pour chaque bâtiment la toiture-terrasse, un niveau de plancher courant, ainsi que le plancher bas du niveau bas du bâtiment ont été sondés. Pour chaque niveau sondé, un diagnostic a été réalisé, pour chaque type de structure (ex : un poteau, une poutre principale, une poutre secondaire, une dalle, un élément de façade).
Les résultats de la campagne ont été rendus en février 2013.

2. RESULTATS DE LA CAMPAGNE - RESISTANCE AU FEU

La résistance au feu de chaque élément de structure sondé a été déterminée, au regard des charges d'exploitation maximales du bâtiment.
Les résultats ont démontré que les poteaux et poutres principales de l'ensemble des bâtiments ont une tenue au feu supérieur à 60 minutes et respectent donc les exigences de la réglementation.

Cependant, il ressort des calculs de tenue au feu réalisés, que les poutres secondaires présentent une résistance au feu maximale de 30 minutes. En effet, les dimensions des poutres secondaires ne permettent pas de conserver leur bon comportement structurel sous les effets du feu, au-delà de 30 minutes, quelle que soit la charge d'exploitation. Seul le bâtiment Blaise Pascal, réalisé sur un mode constructif différent, ne présente pas ce défaut.

Le tableau ci-après synthétise les résultats obtenus. Le détail des résultats figure dans les rapports réalisés par bâtiment, que nous tenons à votre disposition.

BATIMENT	Classement	RESISTANCE AU FEU			conformité au CO12
		Eléments horizontaux		éléments verticaux	
		Terrasse	niveau courant		
LIPPMANN	ERP Cat 2	30 min	30 min	≥ 60 min	
BRILLOUIN	ERP Cat 5	30 min	30 min	≥ 60 min	
KASTLER	ERP Cat 5	30 min	30 min	≥ 60 min	
CURIEN	ERP Cat 2	30 min	30 min	≥ 60 min	
DIRAC	ERP Cat 4	30 min	30 min	≥ 60 min	
HAEFELY	ERP Cat 5 plancher niveau haut <8m	30 min	30 min	≥ 60 min	OK
GRIGNARD	ERP Cat 2	30 min	30 min	≥ 60 min	
DARWIN ABC	ERP Cat 2	non stable (poutre secondaire)	30 min	≥ 60 min	
DARWIN D		non stable (poutre secondaire)	non stable (poutre secondaire)	≥ 60 min	
GEODE	ERP Cat 5	30 min	30 min	≥ 60 min	
FOREL	ERP Cat 5	30 min	30 min	≥ 60 min	
DUBOIS	ERP Cat 5	30 min	30 min	≥ 60 min	
HERBIER	ERP Cat 5 plancher niveau haut <8m	30 min	30 min	≥ 60 min	OK
BERTHOLLET	ERP Cat 1	non stable (poutre secondaire)	30 min	≥ 90 min	
MENDEL		30 min	30 min	≥ 90 min	
LWOFF	ERP Cat 5	30 min	30 min	≥ 60 min	
JACQUARD	ERP Cat 2	30 min	30 min	≥ 60 min	
ST EXUPERY		30 min	30 min	≥ 60 min	
COULOMB	ERP Cat 2	30 min	30 min	≥ 60 min	
VINCI	ERP Cat 2	non stable (poutre secondaire)	30 min	≥ 60 min	
VERNE		30 min	30 min	≥ 60 min	
CARNOT	ERP Cat 3	30 min	non stable (poutre secondaire)	≥ 60 min	
PASTEUR	ERP Cat 3	30 min	30 min	≥ 60 min	
PASCAL 501	ERP Cat 2	60 min	60 min	≥ 60 min	OK
PASCAL 502		60 min	60 min	≥ 60 min	OK
FERRIE	ERP Cat 2	non stable (poutre secondaire)	30 min	≥ 60 min	

3. ACTIONS ENGAGEES

La résistance au feu des structures figure dans les diagnostics Sécurité Incendie des ERP. Actuellement, aucun diagnostic de sécurité incendie ni aucun rapport de Commission de Sécurité ne mentionne de non-conformité à ce sujet, en l'absence de réalisation de diagnostic destructif permettant la réalisation des calculs.
La non-conformité des dispositions constructives des bâtiments vis-à-vis de la résistance au feu a été portée à connaissance de la Ville de Villeurbanne, et de la Commission de Sécurité.
Un premier échange a eu lieu le 24 mai 2013, avec les services de la Ville de Villeurbanne et le SDIS afin de discuter des dispositions qui peuvent être prises pour lever cette non-conformité. Il a été convenu que des mesures compensatoires immédiates devraient être présentées à la Ville de Villeurbanne et qu'une proposition de schéma directeur de sécurité serait soumise à l'avis de la Commission de Sécurité.

Le PRES a dès à présent mobilisé ses prestataires en charge des études techniques pour établir, en partenariat avec les établissements, le schéma directeur de sécurité à l'échelle du campus, qui sera soumis à la sous-commission départementale de sécurité incendie mi-septembre.

Ce schéma directeur présentera les dispositions de travaux, d'équipements et de moyens humains qui seront mises en œuvre par le PRES et les établissements dans le cadre du projet de réhabilitation global (2016-2020), puis par les établissements dans un calendrier ultérieur.

Conscients de l'enjeu, le PRES et les établissements ont décidé de redéfinir l'ordre des priorités du projet Lyon Cité Campus pour permettre la mise en sécurité d'un maximum de bâtiments. Ce choix, a été validé le 14 juin par les gouvernances du PRES, de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de l'INSA de Lyon.

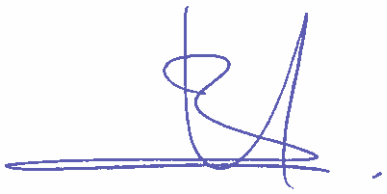

Jean CHAUDONNERET
Directeur de projet Campus LyonTech-la Doua
Service développement et aménagement des campus - Université de Lyon

AMO Performance énergétique

Opération Plan Campus – Lyon Tech La Doua

MISSION B

Calculs thermiques réglementaires

état projet v2

AGENCE PARIS
6 rue Abel
75012 PARIS
Tél : +33 1 46 20 22 85

SIEGE RHÔNE-ALPES
35 chemin du Vieux Chêne
38 240 Meylan
Tél : +33 4 76 41 88 66

H3C-CARAIBES
Espace DILLON 3000
7 rue Georges EUCHARIS
97200 Fort de France

Sommaire

- La réglementation thermique : rappels
- Le déroulement de la mission
- Les résultats

La réglementation thermique : rappels

- **La réglementation thermique : rappels**
- **Le déroulement de la mission**
- **Les résultats**

La réglementation thermique : rappels

- Le contexte réglementaire
- Les exigences réglementaires
- Quelques indicateurs clés de la RT

La réglementation thermique : rappels

Le contexte réglementaire

Au niveau mondial…

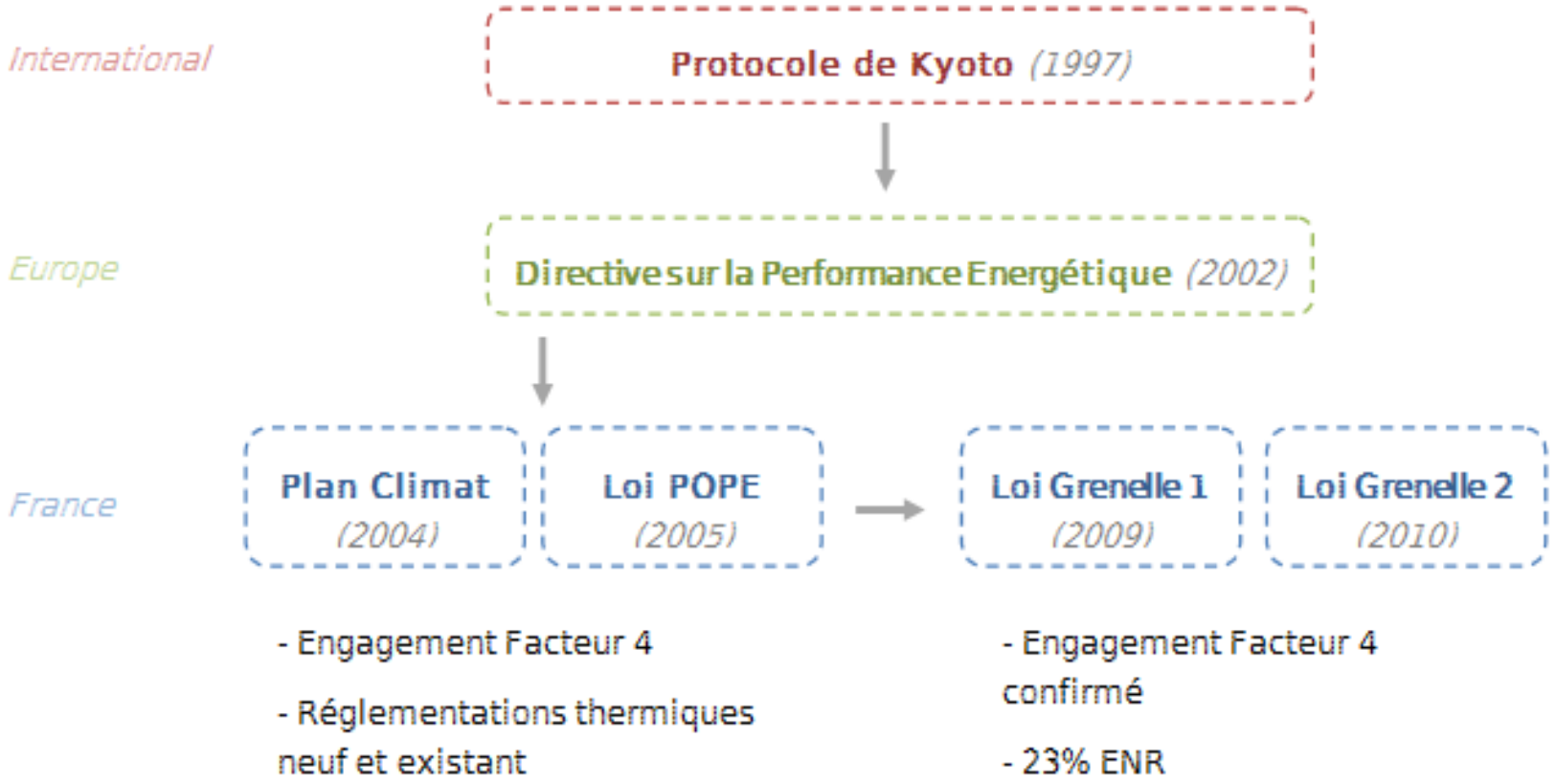

La réglementation thermique : rappels

Le contexte réglementaire

Au niveau français…

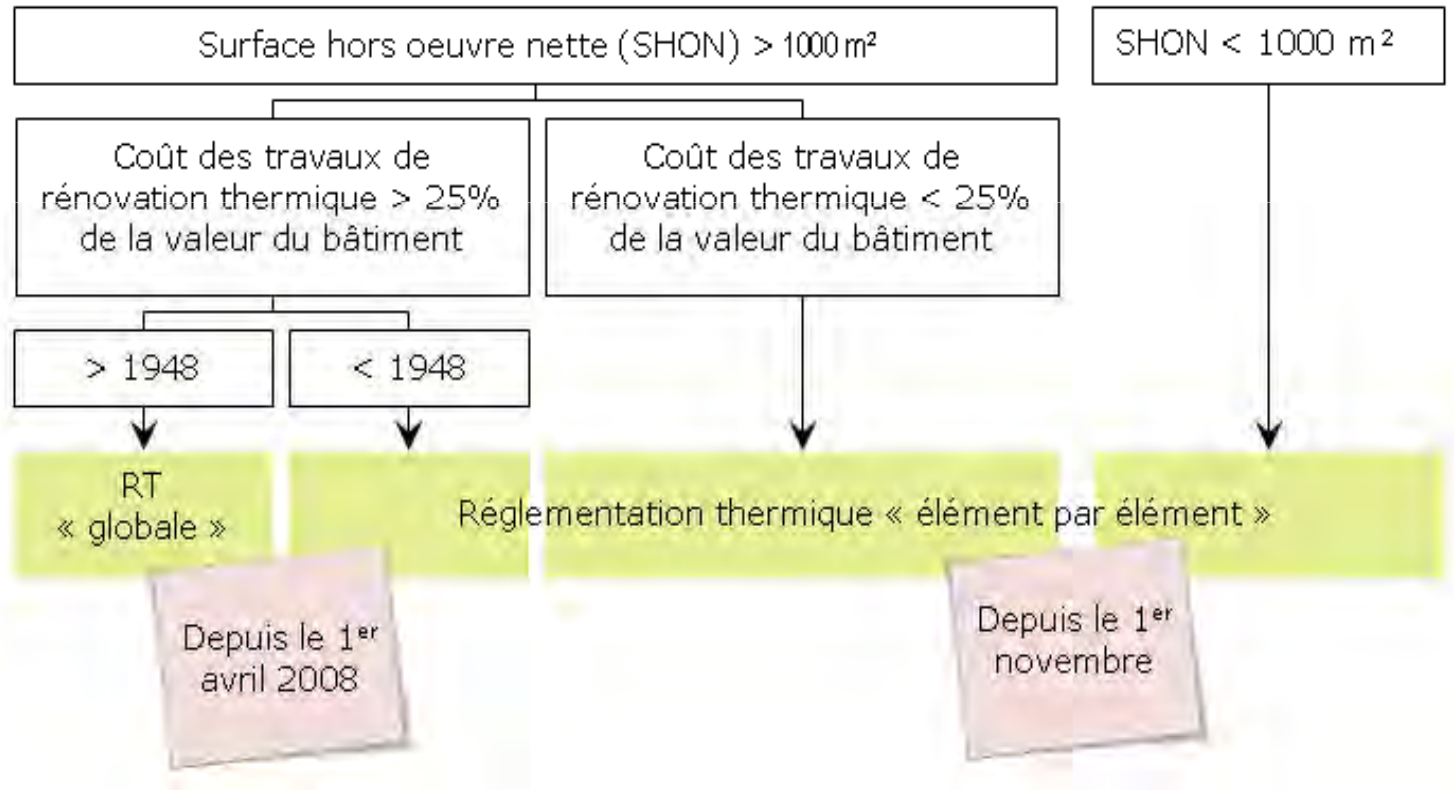

La réglementation thermique : rappels

Les exigences réglementaires

Des exigences à 4 niveaux :

Consommations	• Cep ≤ Cepréf • Cep projet ≤ Cep initial -30%
Isolation globale	• Ubat ≤ Ubatmax
Confort d'été	• Tic ≤ Ticréf
Produits de qualité	• Respect des gardes-fous

La réglementation thermique : rappels

Quelques indicateurs clés de la RT

- **Des indicateurs de consommations**

Cep

= Consommation conventionnelle d'Energie Primaire (en kWh EP / m²/an)

-> Cep réf

-> Cep initial

-> Cep projet

Consommations	• Cep ≤ Cepréf • Cep projet ≤ Cep initial -30%

La réglementation thermique : rappels

Quelques indicateurs clés de la RT

- **Des indicateurs d'isolation globale**

Ubat

= Coefficient thermique de l 'enveloppe du bâtiment (en W/(m².K))

-> Ubat

-> Ubatmax

Isolation globale	• Ubat ≤ Ubatmax

La réglementation thermique : rappels

Quelques indicateurs clés de la RT

- **Des indicateurs de confort d'été**

Tic

= Température intérieure conventionnelle (en °C)

-> Tic

-> Ticréf

Confort d'été	• Tic ≤ Ticréf

La réglementation thermique : rappels

Quelques indicateurs clés de la RT

- **Des indicateurs de qualité de produits**

Les gardes-fous

Produits de qualité

- Respect des gardes-fous

La réglementation thermique : rappels

Quelques indicateurs clés de la RT

- Des indicateurs de qualité de produits : **Les gardes-fous**

Exemple des parois, pour les zones du Nord de la France

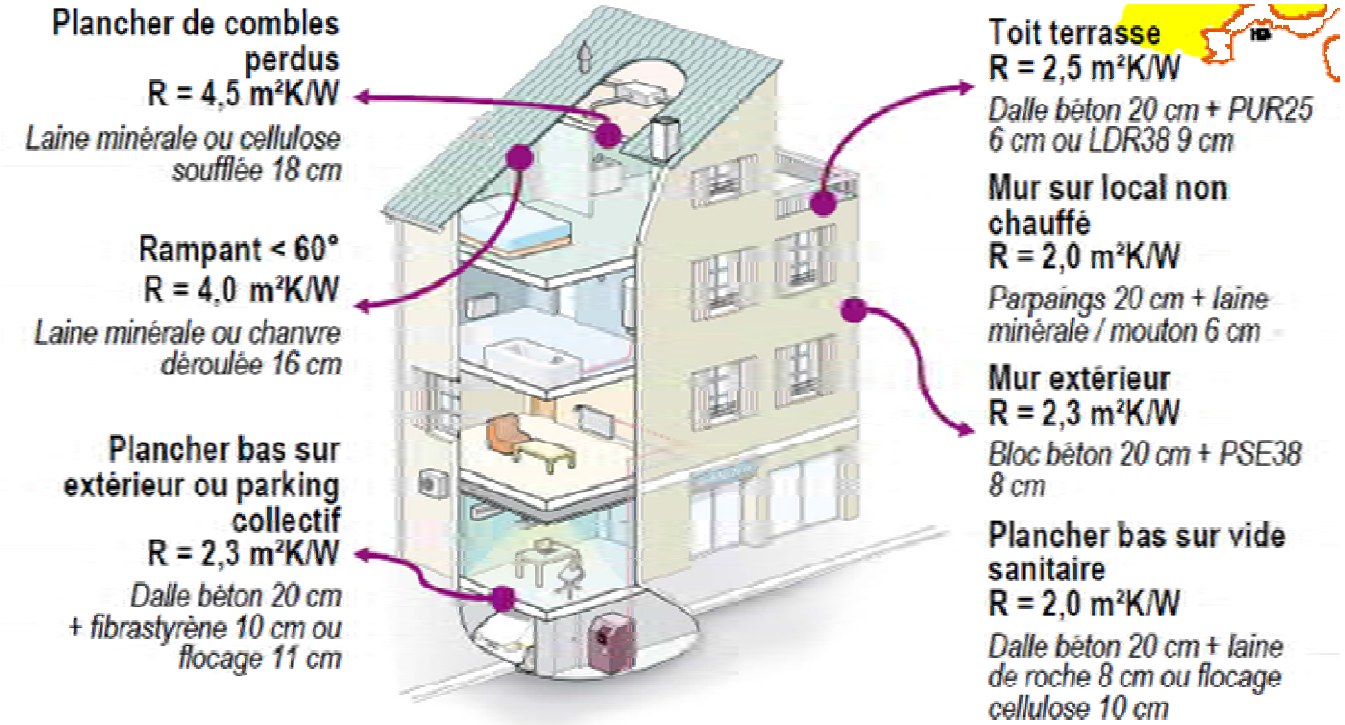

Sommaire

- La réglementation thermique : rappels
- Le déroulement de la mission
- Les résultats initiaux
- Les résultats des états projets

Le déroulement de la mission

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

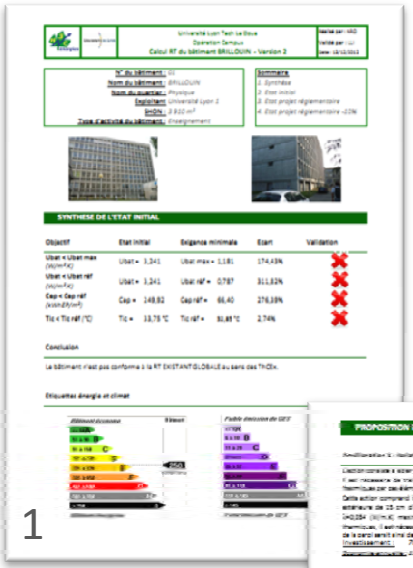
1

2

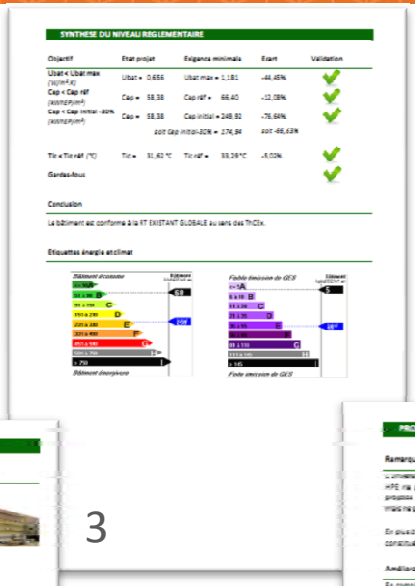
3

4

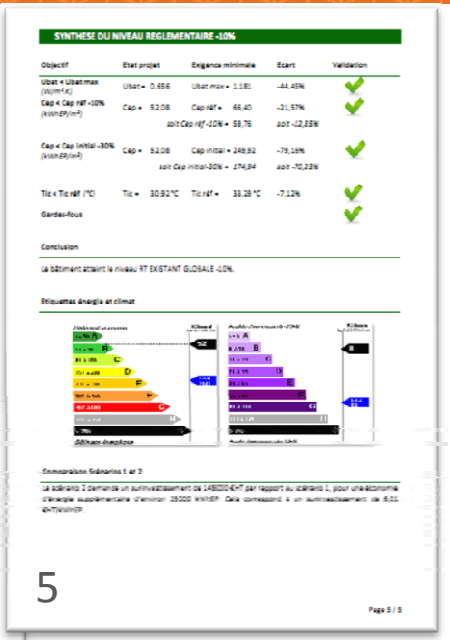
5

07 janvier 2013

Le déroulement de la mission

- **Etat initial**

- **Etat projet**

Le déroulement de la mission

- **Etat initial**
  - **Etape 1 : Le recueil de données**
  - **Etape 2 : La saisie du bâtiment**
- **Etat projet**

Le déroulement de la mission

Etat initial :

Etape 1 : le recueil de données

- **L'analyse des données existantes :**
  - **Factures**
  - **Plans**
  - **Pré-programme…**
- **Visites sur site :**
  - **Faire des relevés**
  - **Comprendre le fonctionnement thermique du bâtiment**
  - **Discuter avec les utilisateurs / exploitants**

Le déroulement de la mission

L'état initial : la saisie du bâtiment

- **Logiciel utilisé : Perrenoud**
- **En 3 étapes :**
  - **Données administratives**
  - **Données du bâtiment**
  - **Données techniques (CVC)**

-> Résultats

Le déroulement de la mission

Etat initial :

Etape 2 : la saisie du bâtiment

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

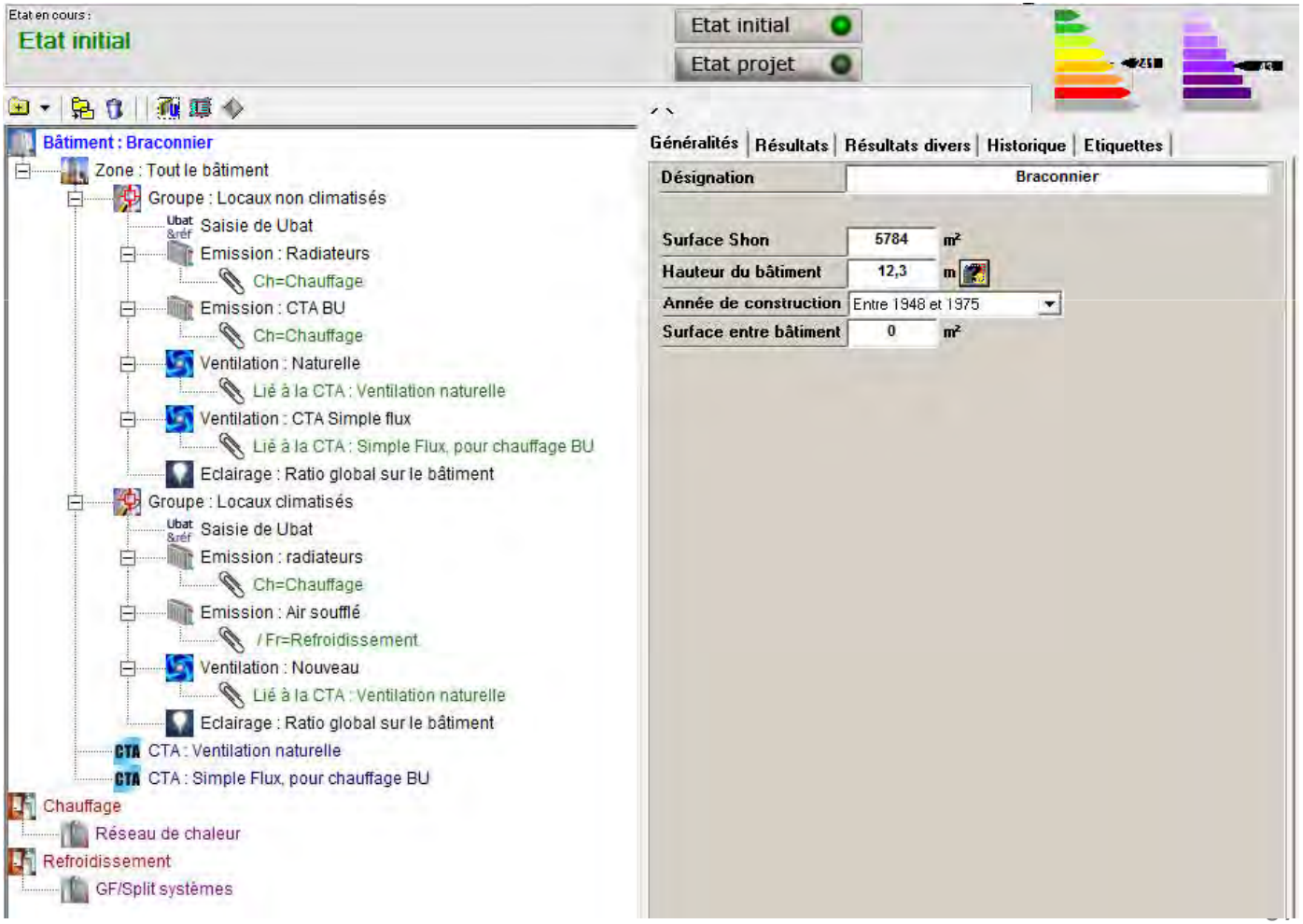

Le déroulement de la mission

Etat initial :

Etape 2 : la saisie du bâtiment

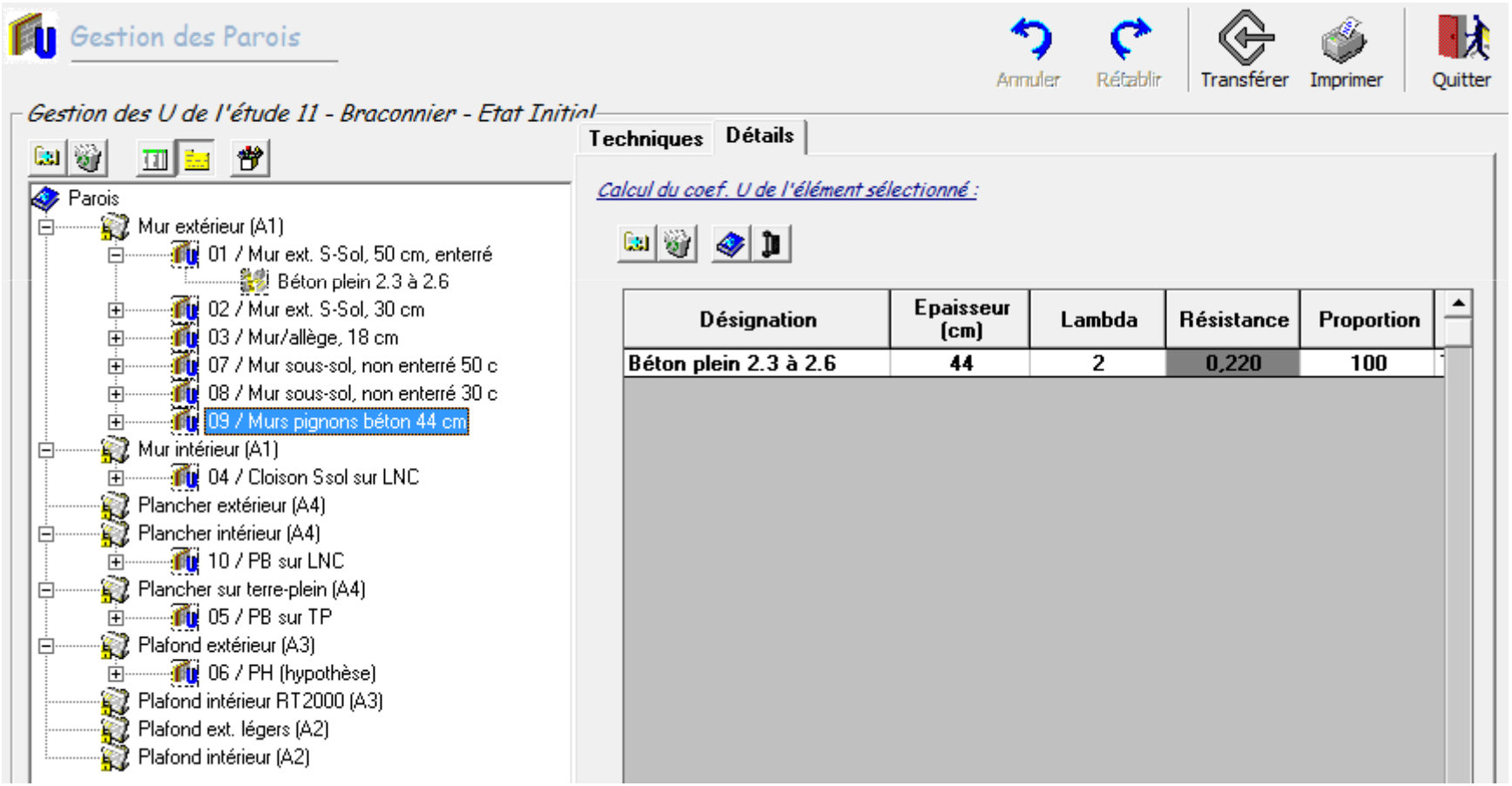

Le déroulement de la mission

Etat initial :

Etape 2 : la saisie du bâtiment

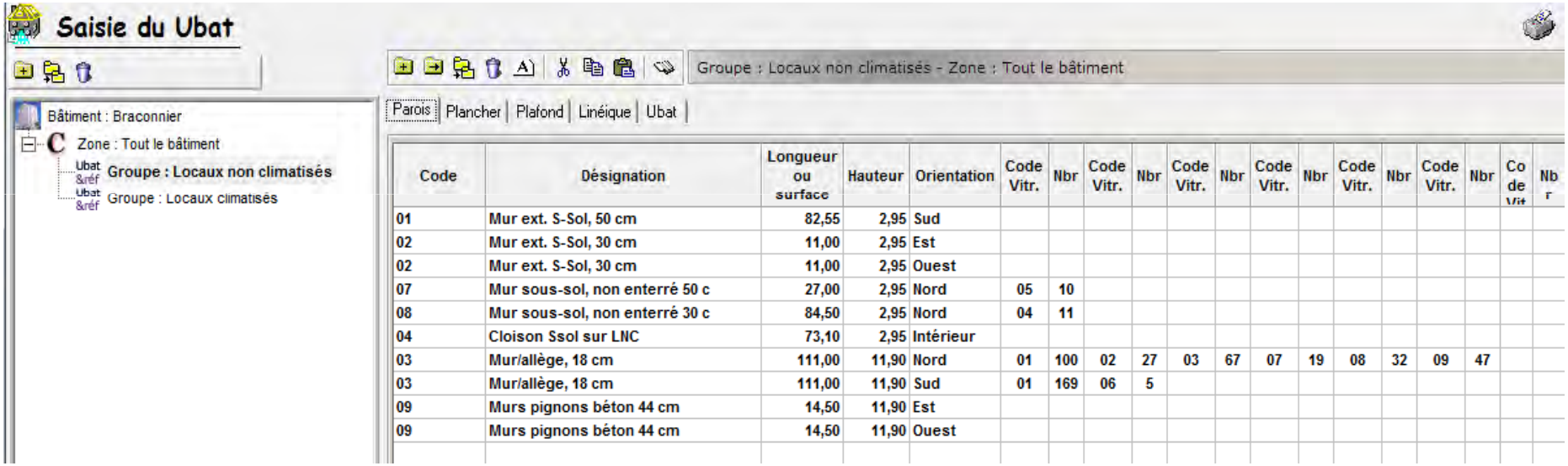

Code	Désignation	Longueur ou surface	Hauteur	Orientation	Code Vitr.	Nbr	Code Vitr.	Nbr	Code Vitr.	Nbr	Code Vitr.	Nbr	Code Vitr.	Nbr	Code Vitr.	Nbr	Co de	Nb r
01	Mur ext. S-Sol, 50 cm	82,55	2,95	Sud														
02	Mur ext. S-Sol, 30 cm	11,00	2,95	Est														
02	Mur ext. S-Sol, 30 cm	11,00	2,95	Ouest														
07	Mur sous-sol, non enterré 50 c	27,00	2,95	Nord	05	10												
08	Mur sous-sol, non enterré 30 c	84,50	2,95	Nord	04	11												
04	Cloison Ssol sur LNC	73,10	2,95	Intérieur														
03	Mur/allège, 18 cm	111,00	11,90	Nord	01	100	02	27	03	67	07	19	08	32	09	47		
03	Mur/allège, 18 cm	111,00	11,90	Sud	01	169	06	5										
09	Murs pignons béton 44 cm	14,50	11,90	Est														
09	Murs pignons béton 44 cm	14,50	11,90	Ouest														

Le déroulement de la mission

Etat initial :

Etape 2 : la saisie du bâtiment

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

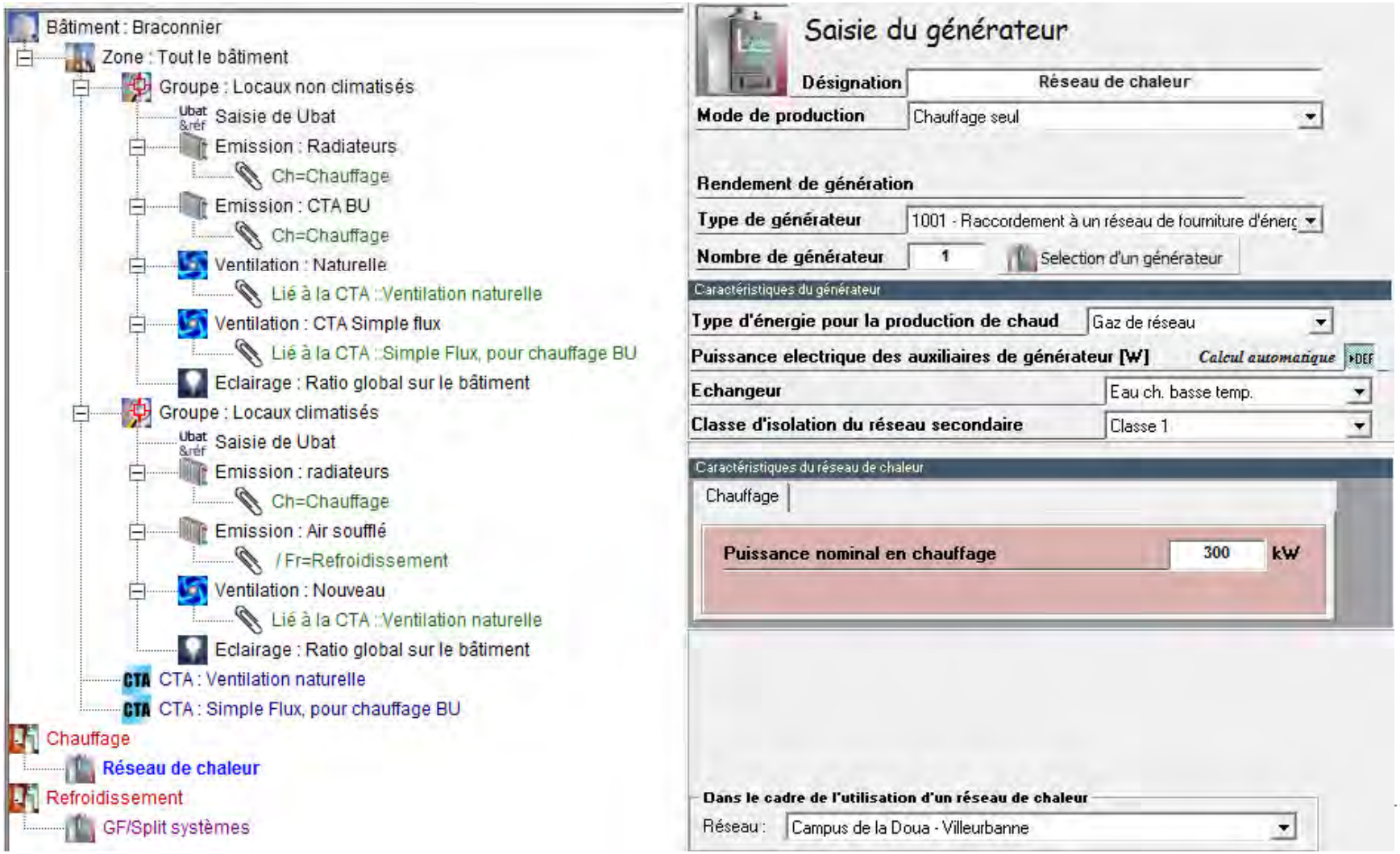

Le déroulement de la mission

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

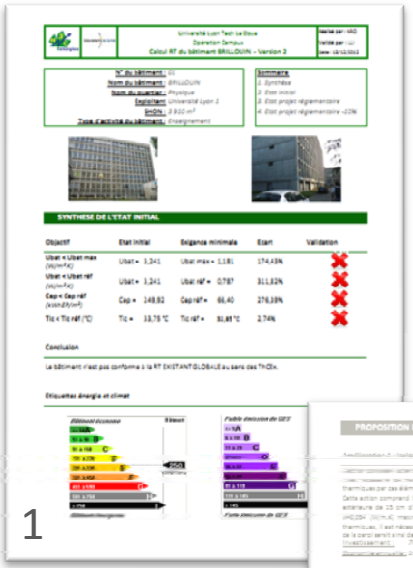

1

2

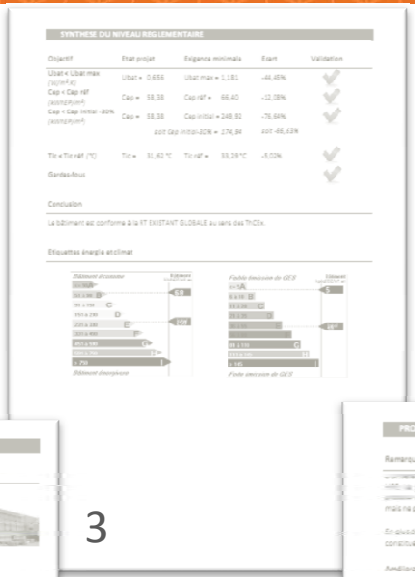

3

4

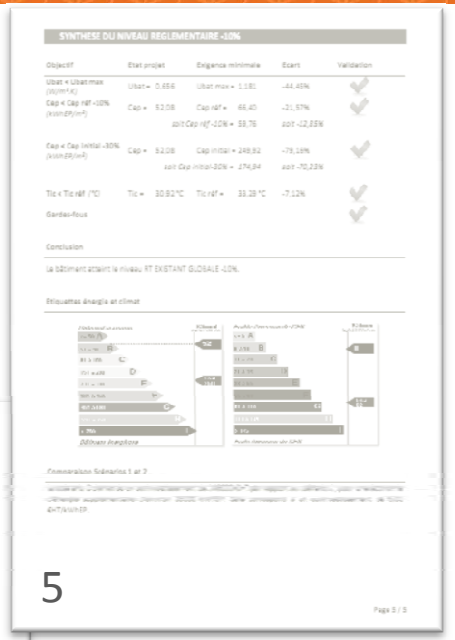

5

07 janvier 2013

Le déroulement de la mission

- **Etat initial**

- **Etat projet**

  2 objectifs : « réglementaire » et « réglementaire + »

  – **Etape 1 : La modélisation d'actions**

  – **Etape 2 : La simulation de scénarios**

Le déroulement de la mission

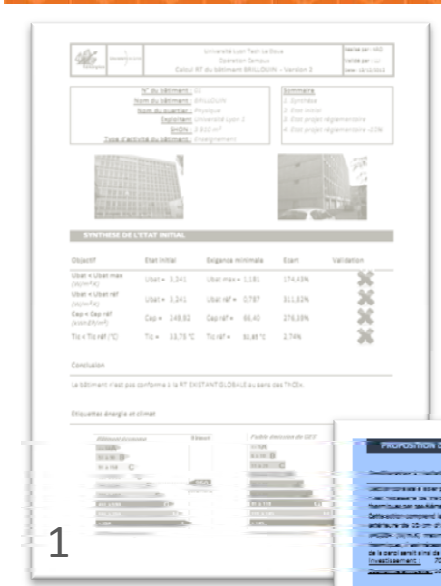
1

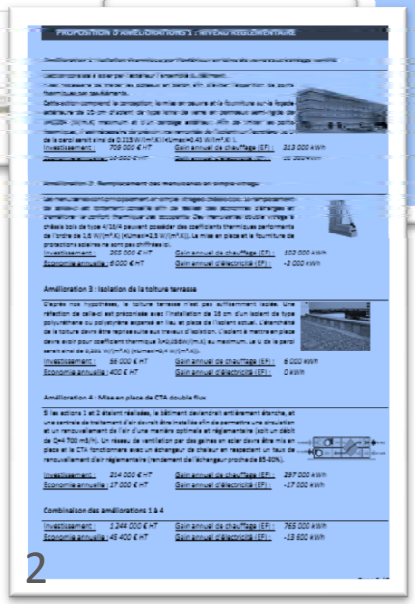
2

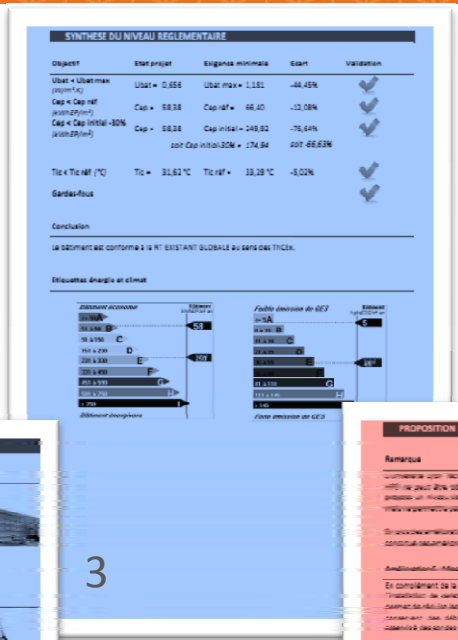
3

Scénario 1 :
Réglementaire

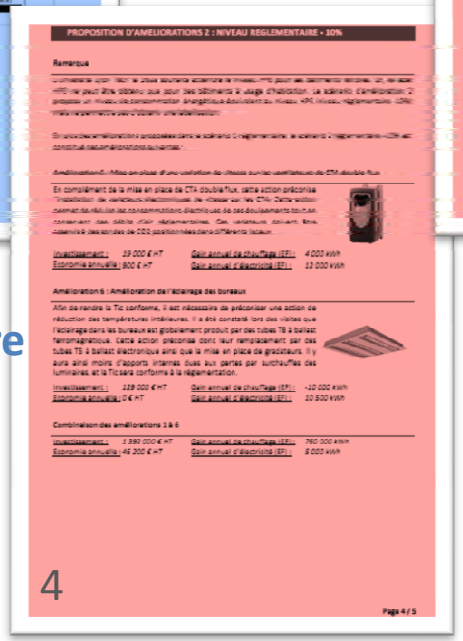
4

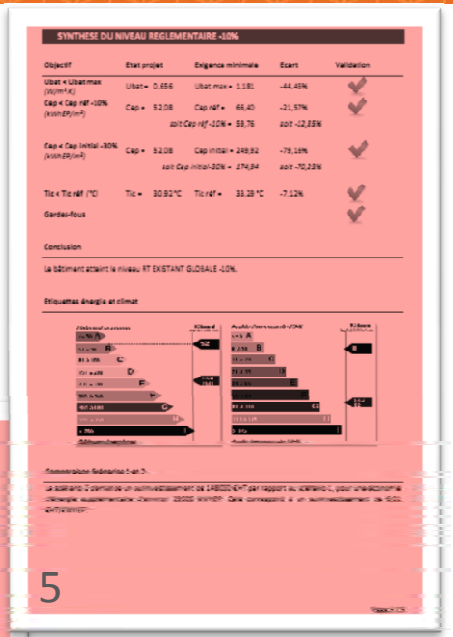
5

Scénario 2 :
Réglementaire +

Le déroulement de la mission

Etat projet :

Etape 1 : la modélisation d'actions

- **Des actions ?**
  - **Sur le bâti**
  - **Sur les systèmes techniques**
  - **Actions réglementaires**

Le déroulement de la mission

Etat projet :

Etape 1 : la modélisation d'actions

- **Des actions ?**
  - Sur le bâti
  - Sur les systèmes techniques
  - Actions réglementaires
- **Chiffrage indépendant de chaque action**
  - Investissement
  - Gain de chauffage
  - Gain d'électricité
  - Gain en €

Le déroulement de la mission

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

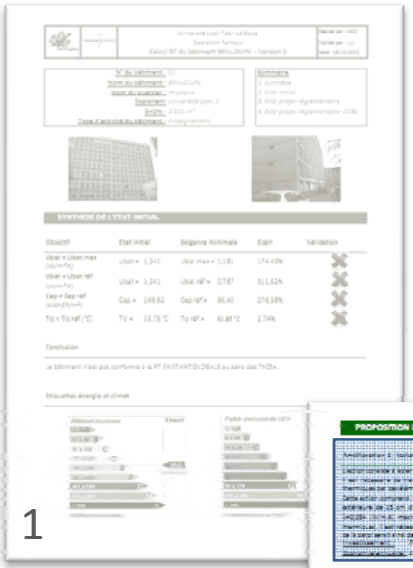
1

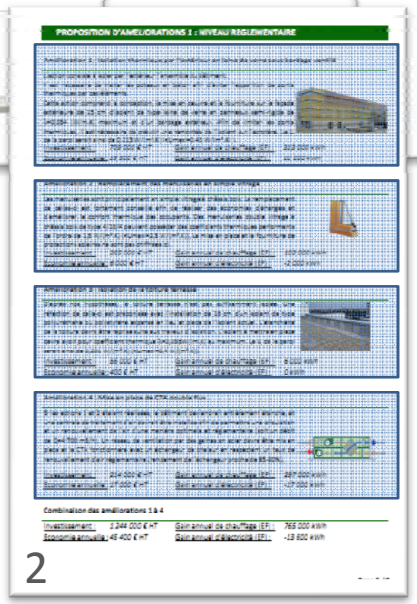
2

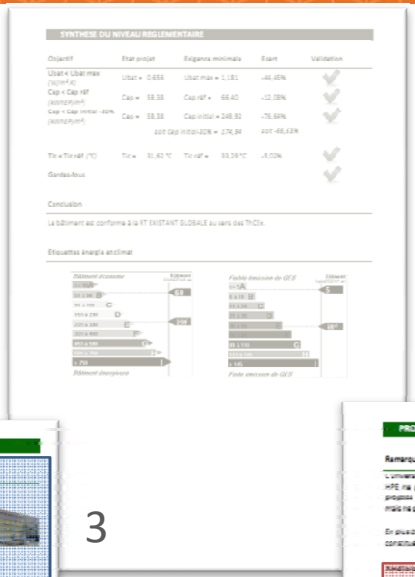
3

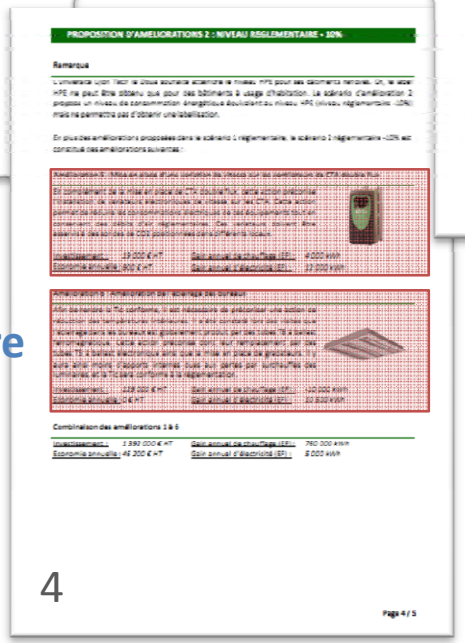
4

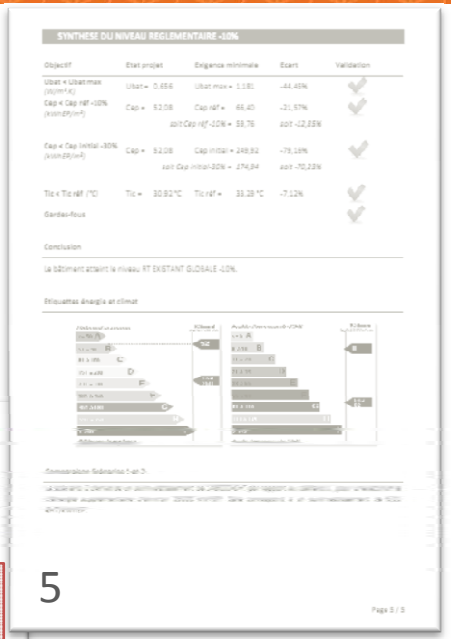
5

Scénario 1 :
Réglementaire

Scénario 2 :
Réglementaire +

07 janvier 2013

Le déroulement de la mission

Etat projet :

Etape 2 : la simulation des scénarios

- **Combinaisons d'actions**

- **Résultats globaux**

Le déroulement de la mission

Etat projet : les scénarios

- **Combinaisons d'actions**
  - **Combinaison**
  - **Atteindre les objectifs escomptés**
- **Résultats globaux**

Le déroulement de la mission

Etat projet : les scénarios

- **Combinaisons d'actions**
  - Combinaison
  - Atteindre les objectifs escomptés
- **Résultats globaux**
  - Investissement
  - Gain de chauffage
  - Gain d'électricité
  - Gain en €
  - Résultats réglementaires

Le déroulement de la mission

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

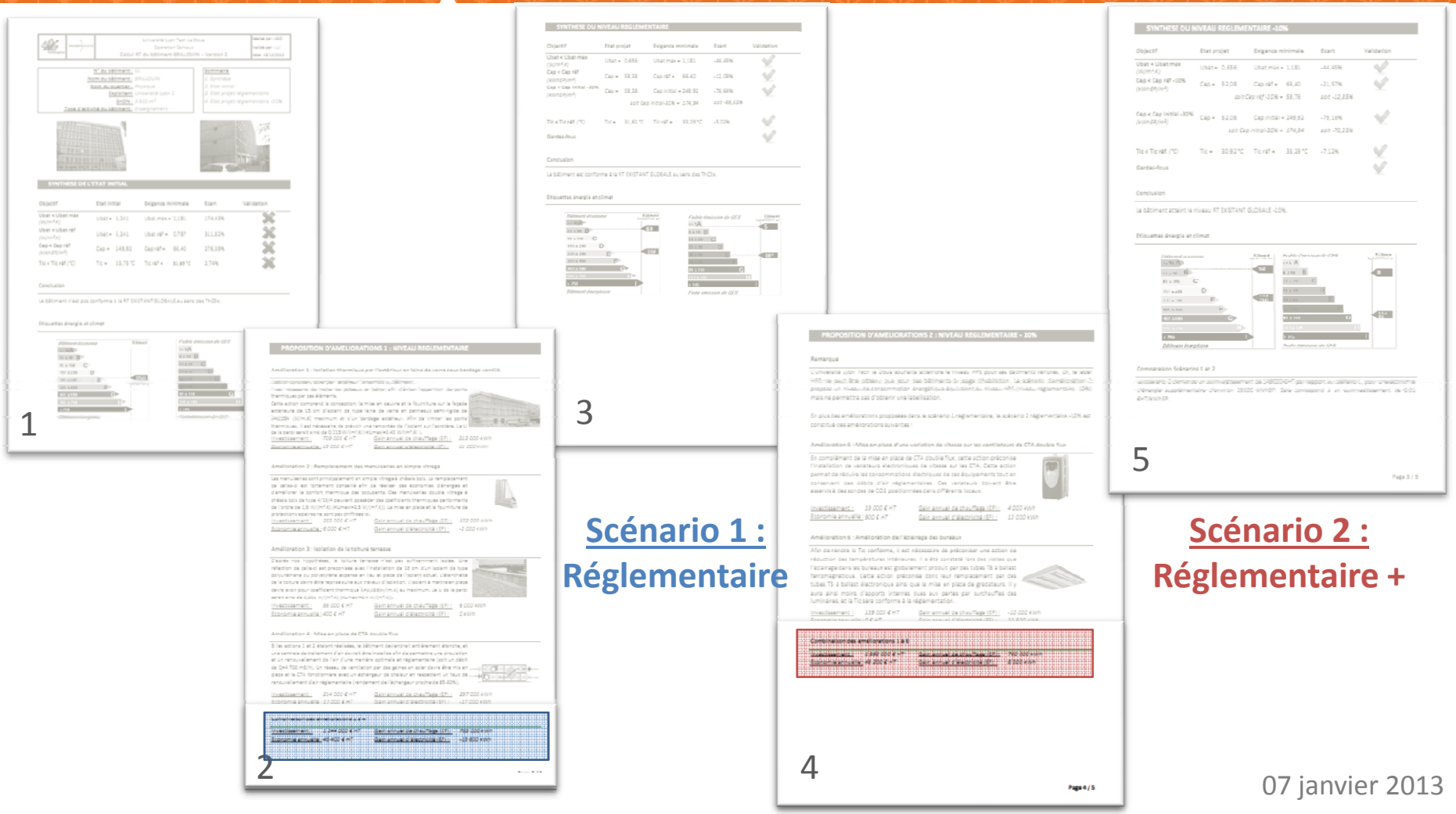

07 janvier 2013

Le déroulement de la mission

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

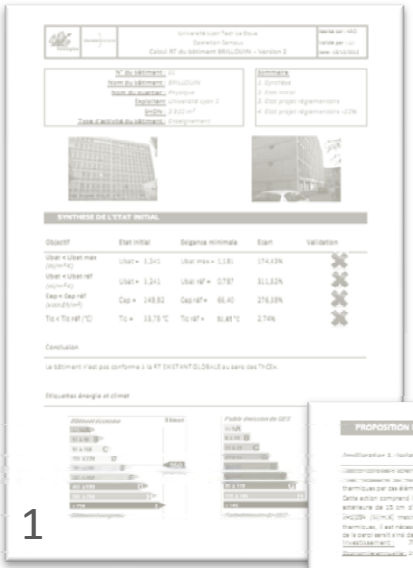
1

2

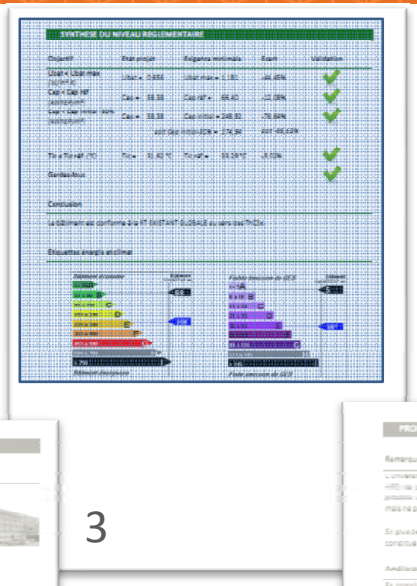
3

Scénario 1 :
Réglementaire

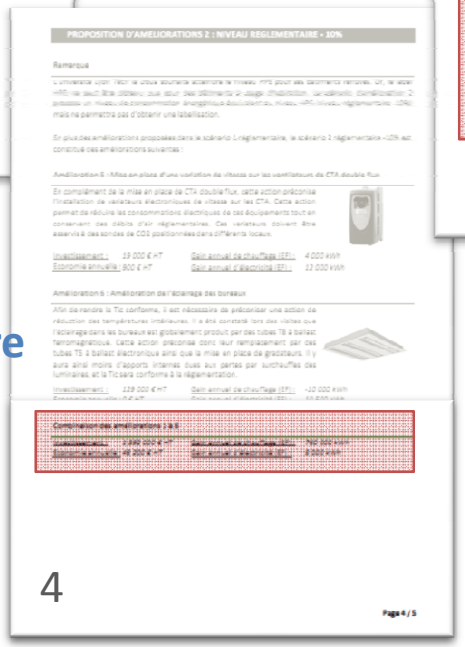
4

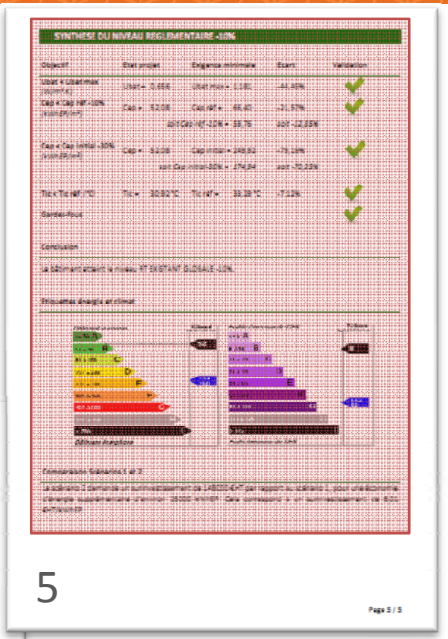
5

Scénario 2 :
Réglementaire +

07 janvier 2013

Sommaire

- La réglementation thermique : rappels
- Le déroulement de la mission
- Les résultats

Les résultats

- **Synthèse de l'état des lieux**
- **Consommations d'énergie et émissions de GES**
- **Les isolations globales**
- **Le confort d'été**

Les résultats

- **Synthèse de l'état des lieux**
- **Les actions**
- **Les indicateurs réglementaires**
- **Autres indicateurs**

Les résultats

Synthèse de l'état des lieux

La composition actuelle des murs des bâtiments de l'université

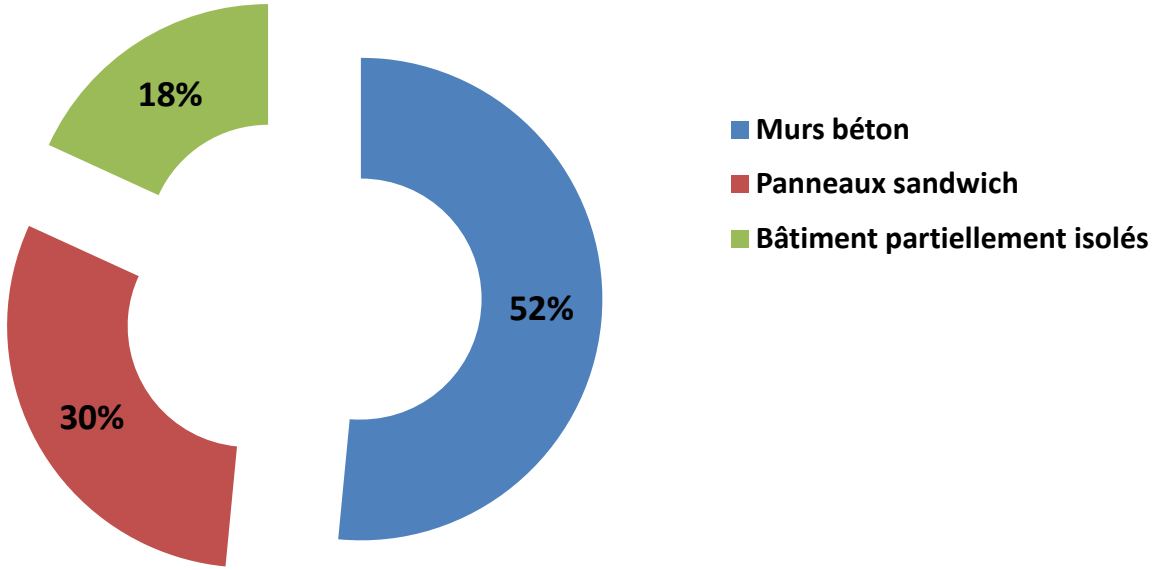

Les résultats

Synthèse de l'état des lieux

Un autre élément : LA VENTILATION

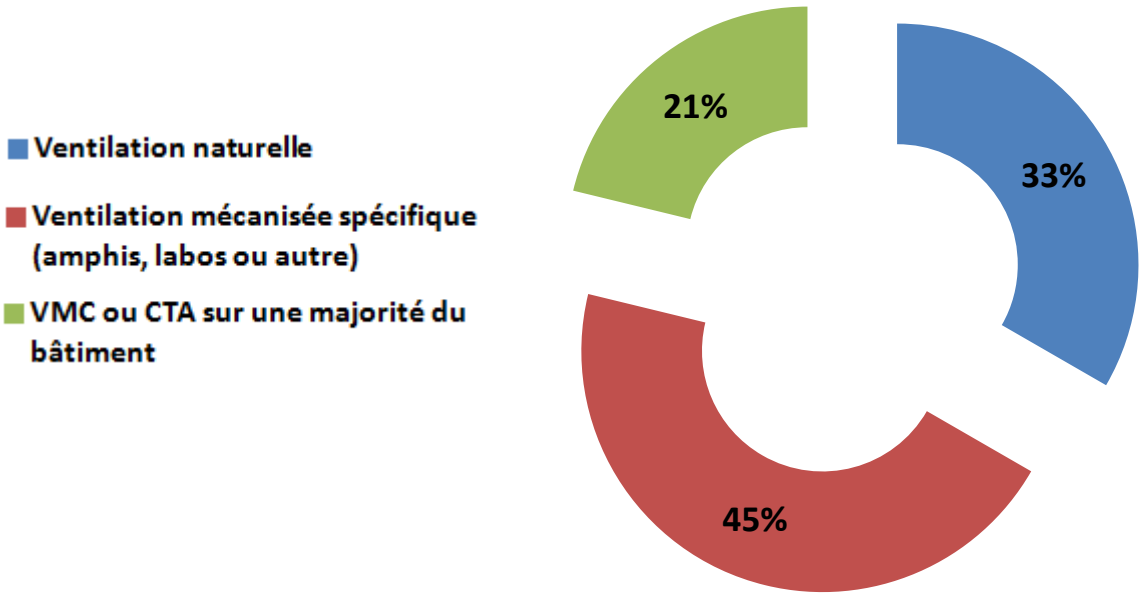

Les résultats

- **Synthèse de l'état des lieux**
- **Les actions**
- **Les indicateurs réglementaires**
- **Autres indicateurs**

Les résultats

Les actions

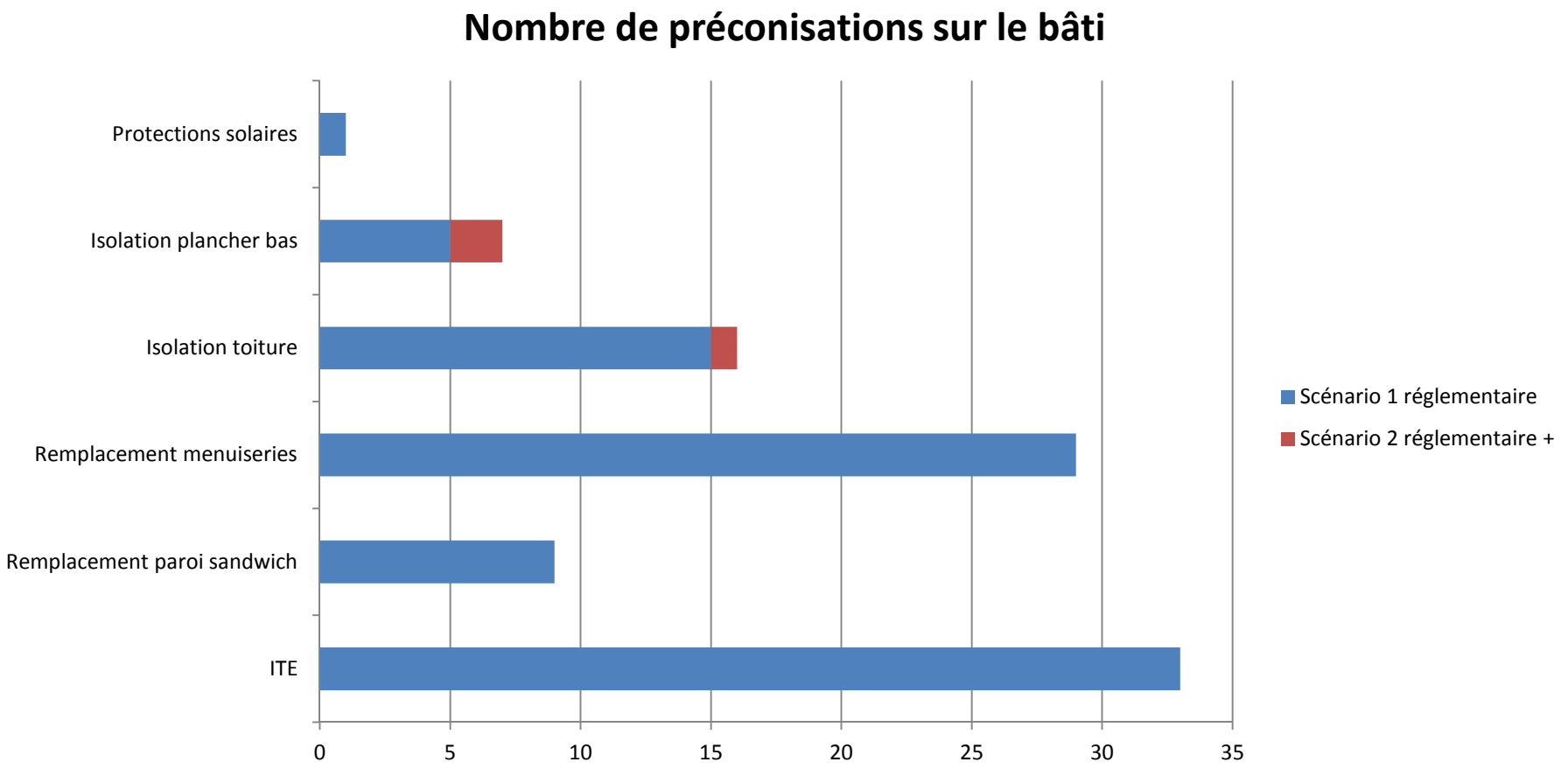

Les résultats

Les actions

Nombre de préconisations sur les installations

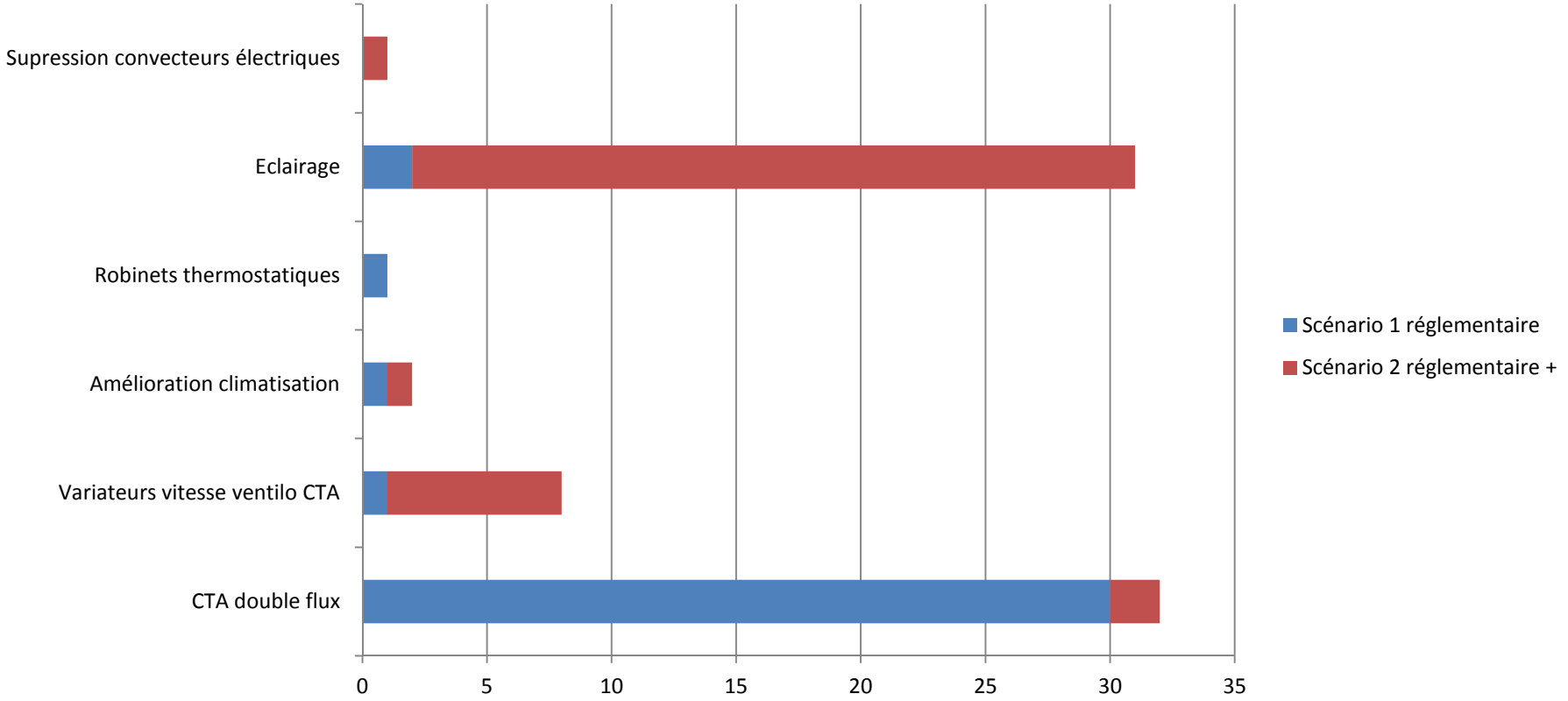

Les résultats

Les actions

Répartition des scénarios 2 réglementaires +

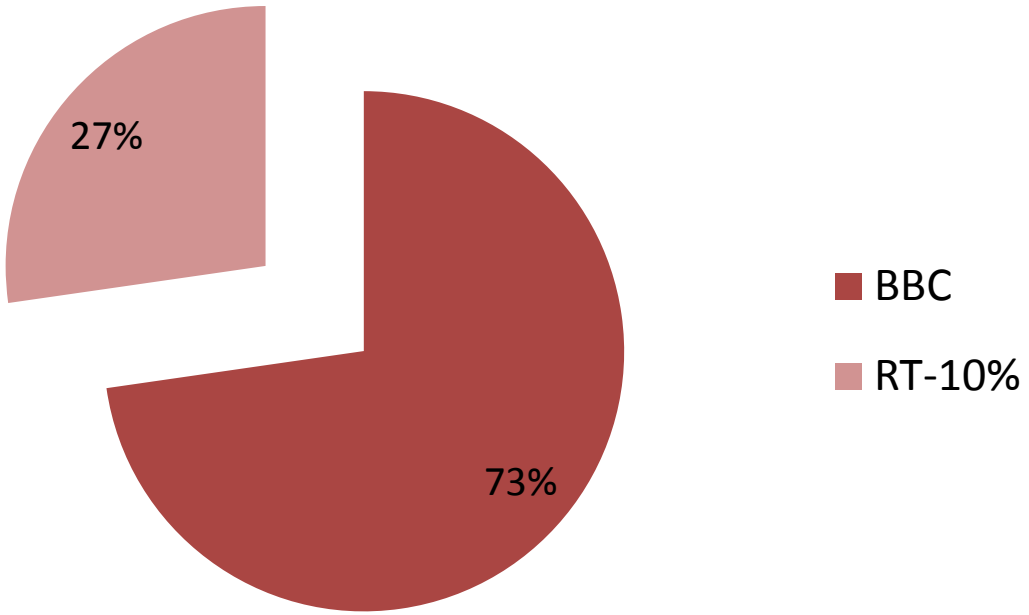

Les résultats

Les actions

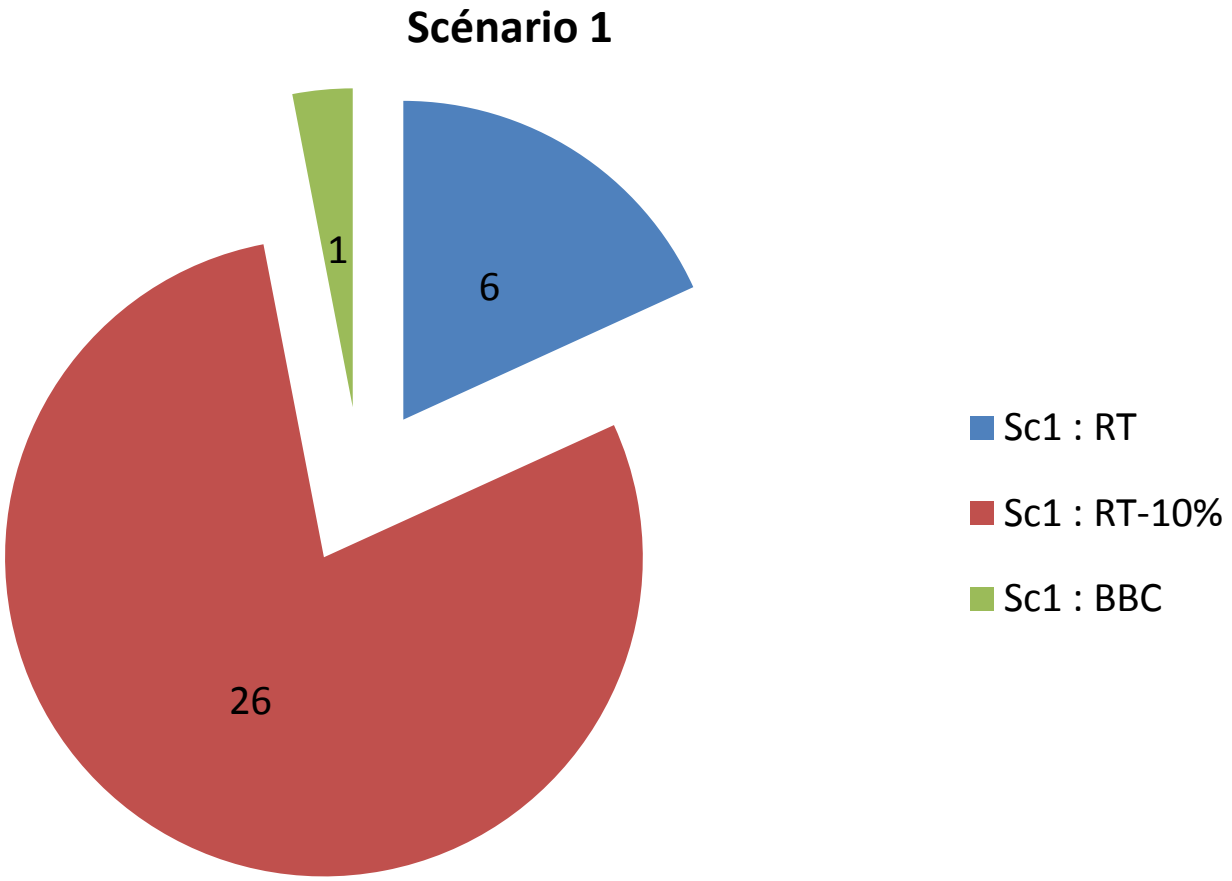

Les résultats

Les actions

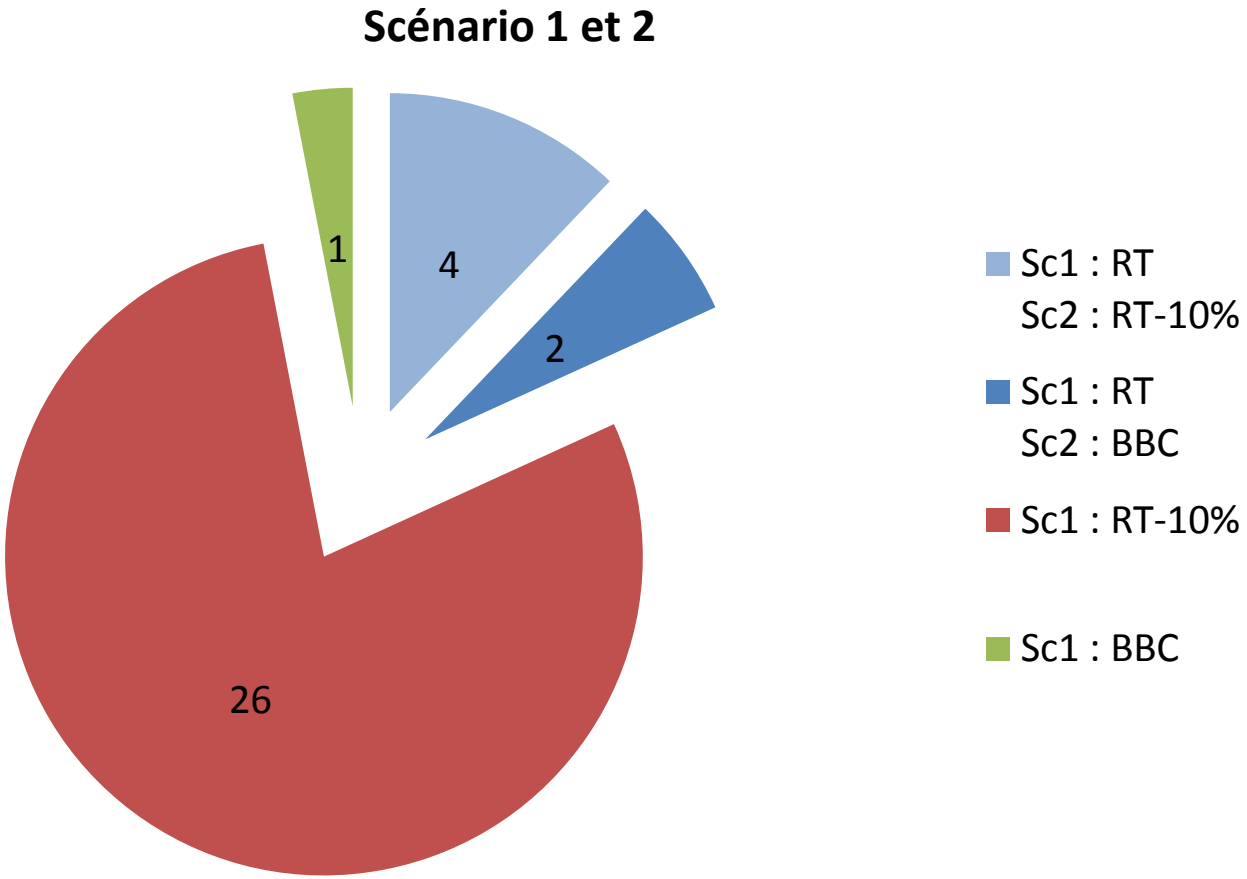

Les résultats

Les actions

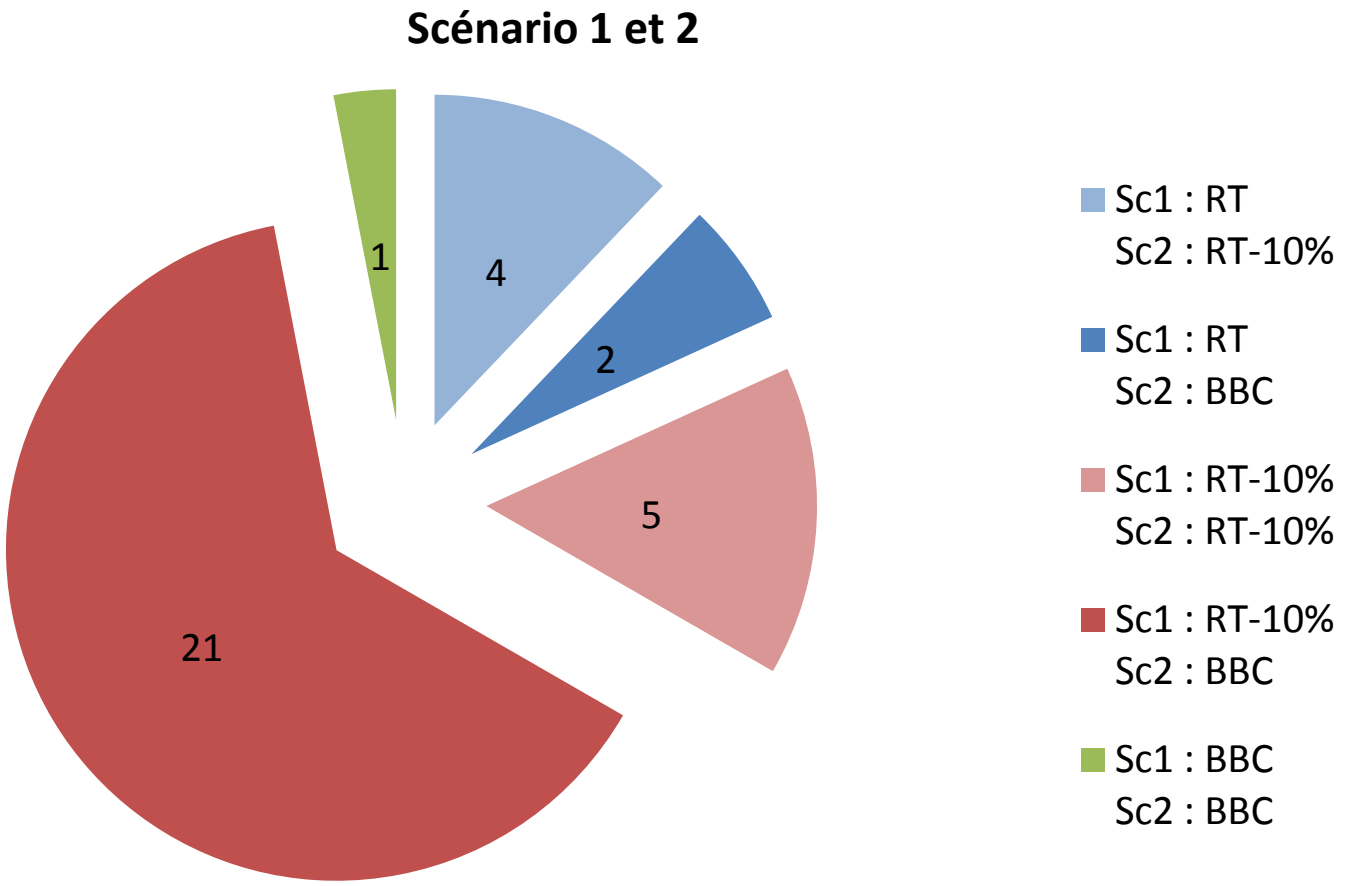

Les résultats

- Synthèse de l'état des lieux
- Les actions
- Les indicateurs réglementaires
- Autres indicateurs

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

Etat initial

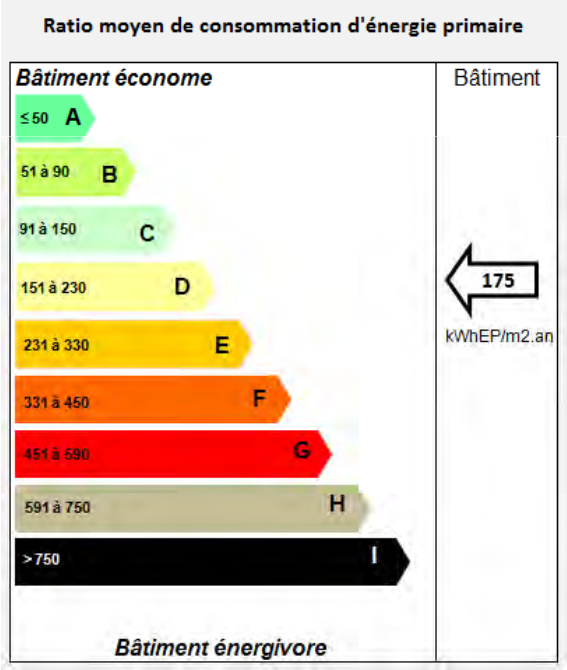

Moyenne pour les 33 bâtiments

Etat projet scénario 1

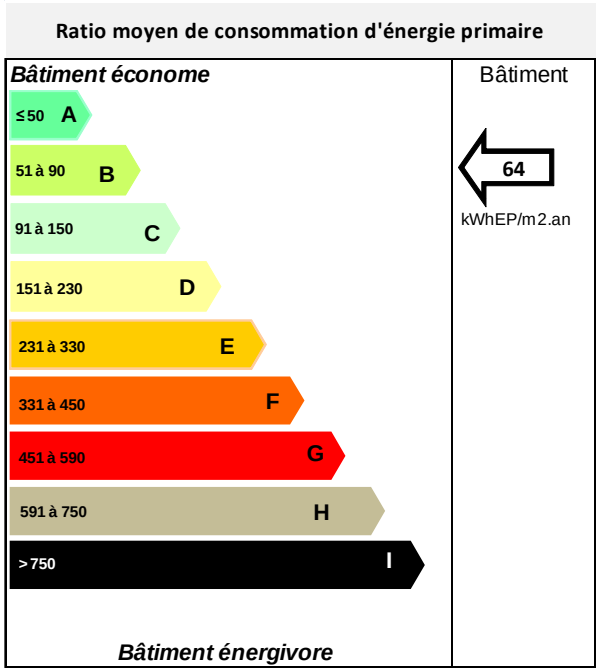

Moyenne pour les 33 bâtiments

Etat projet scénario 2

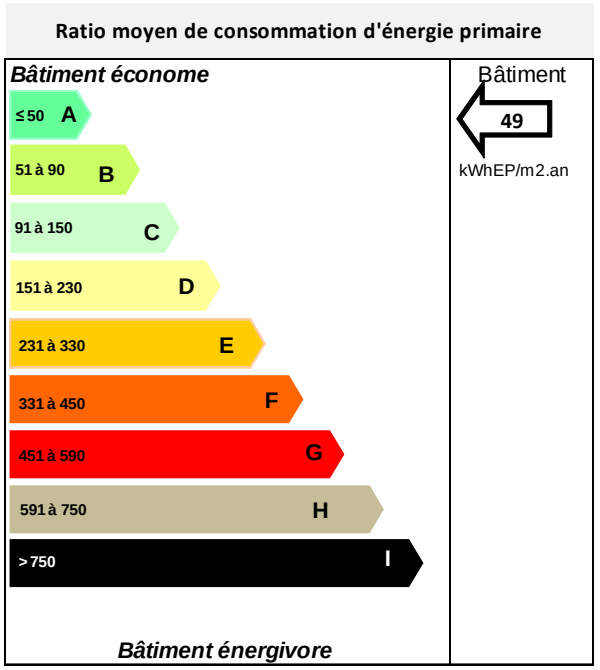

Moyenne pour les 33 bâtiments

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

Etat initial

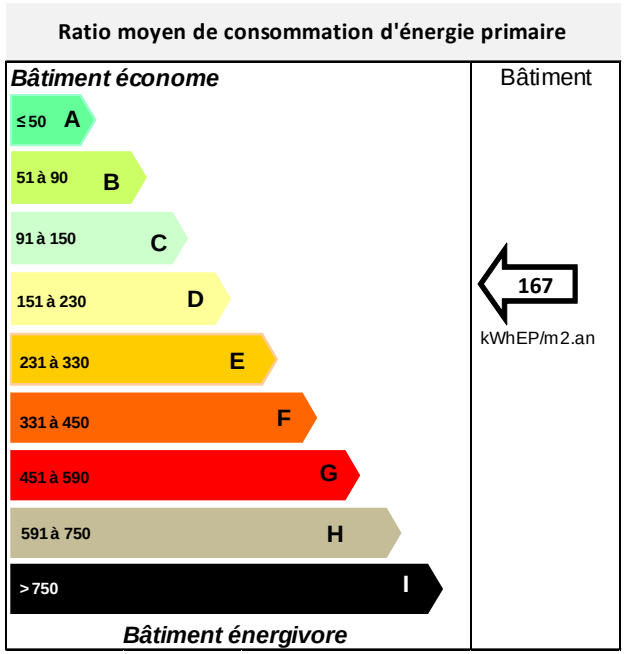

Moyenne pour les bâtiments BBC

Etat projet scénario 1

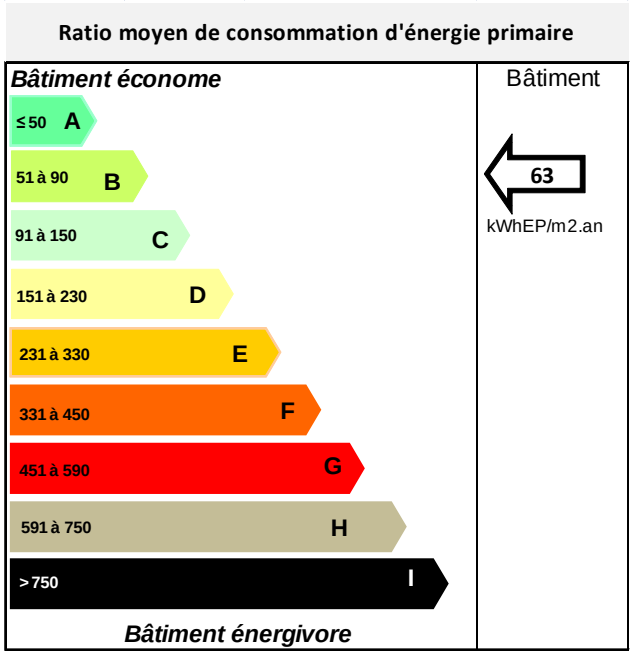

Moyenne pour les bâtiments BBC

Etat projet scénario 2

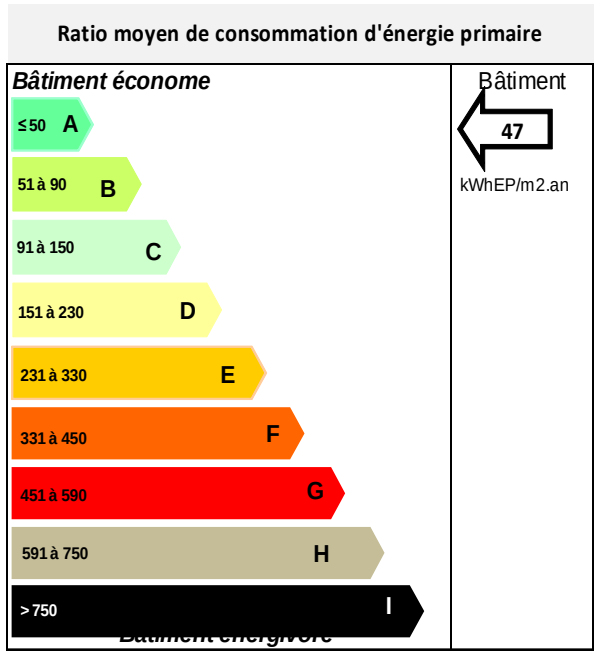

Moyenne pour les bâtiments BBC

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

Etat initial

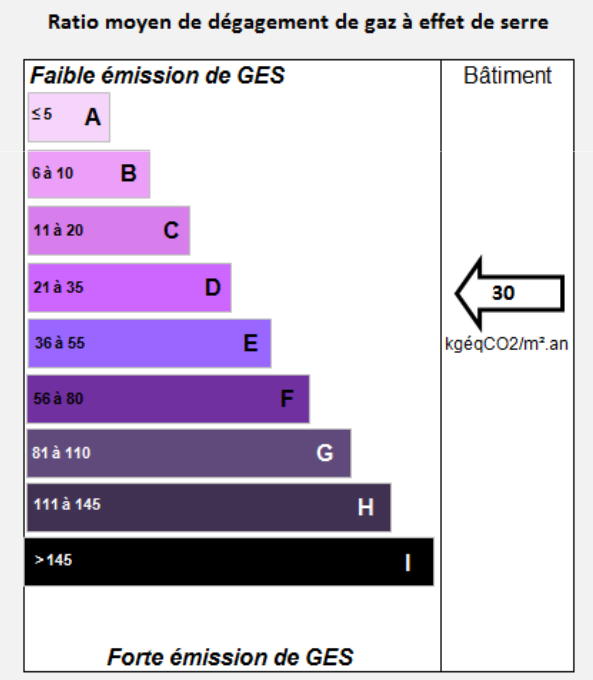

Moyenne pour les 33 bâtiments

Etat projet scénario 1

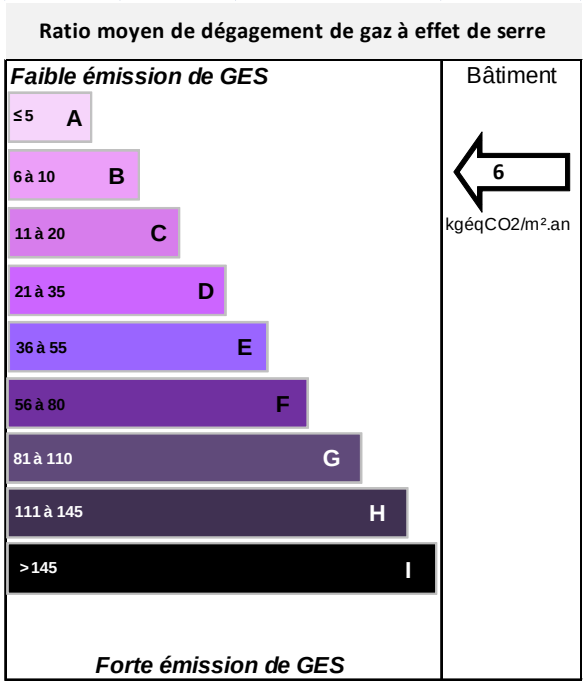

Moyenne pour les 33 bâtiments

Etat projet scénario 2

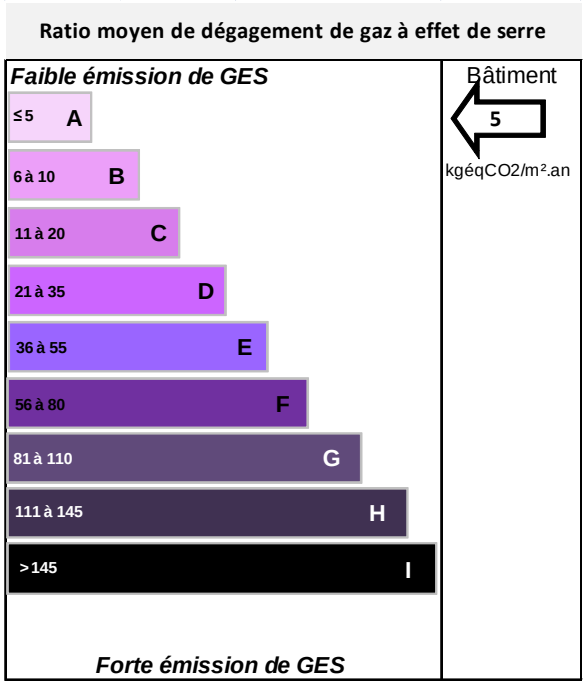

Moyenne pour les 33 bâtiments

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

Etat initial

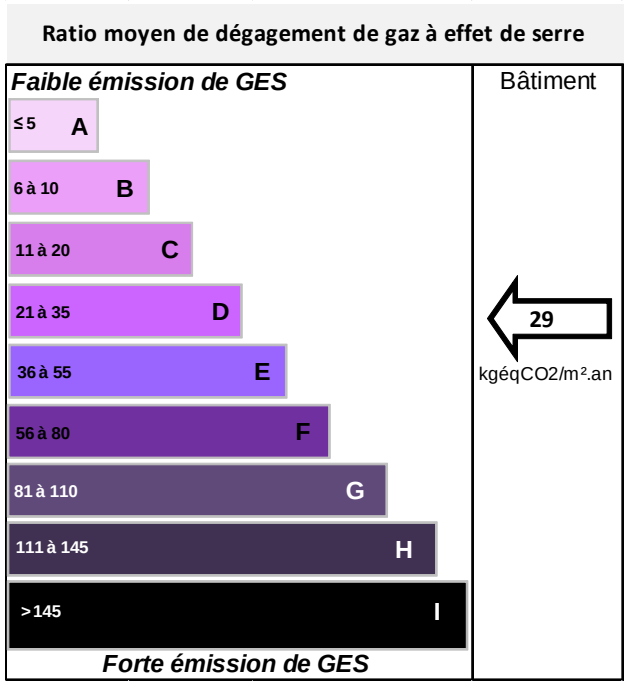

Moyenne pour les bâtiments BBC

Etat projet scénario 1

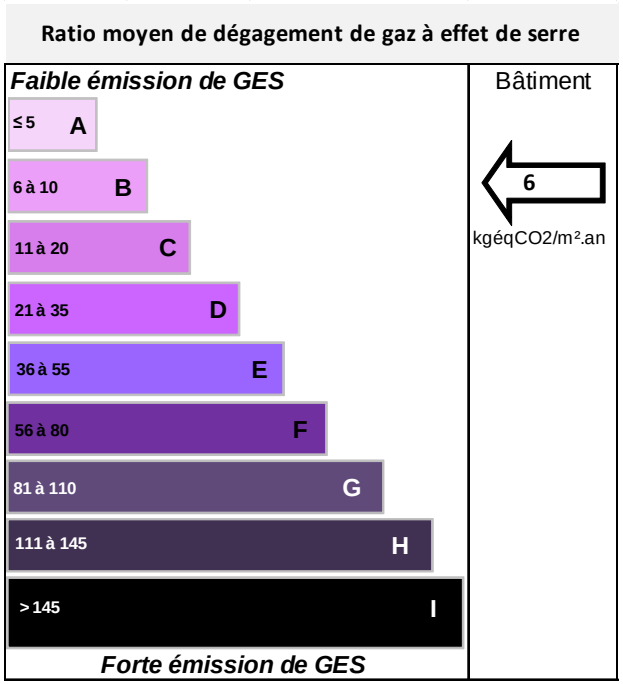

Moyenne pour les bâtiments BBC

Etat projet scénario 2

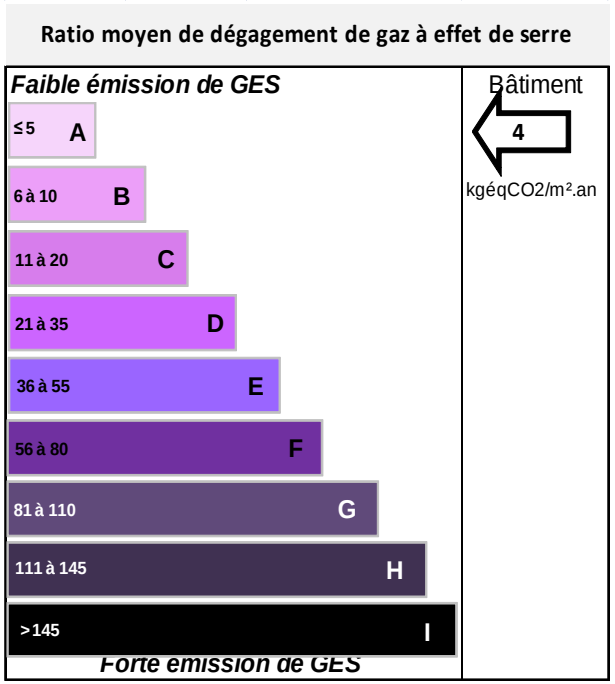

Moyenne pour les bâtiments BBC

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

Critère: **Cep < Cep réf**

Ecart entre Cep et Cep-réf

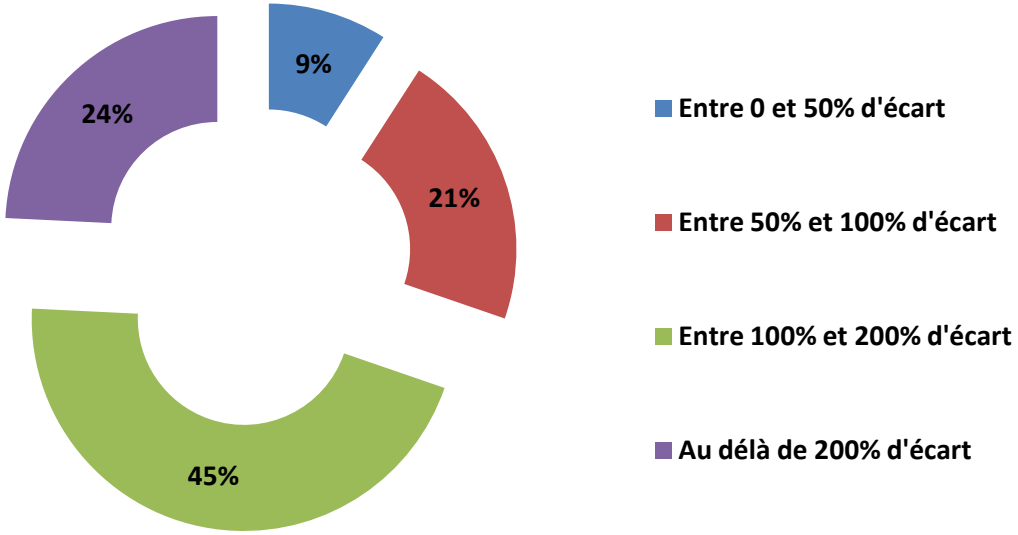

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

Critère:

Cep < Cep réf

Ecart entre Cep et Cep- réf
Scénario 1

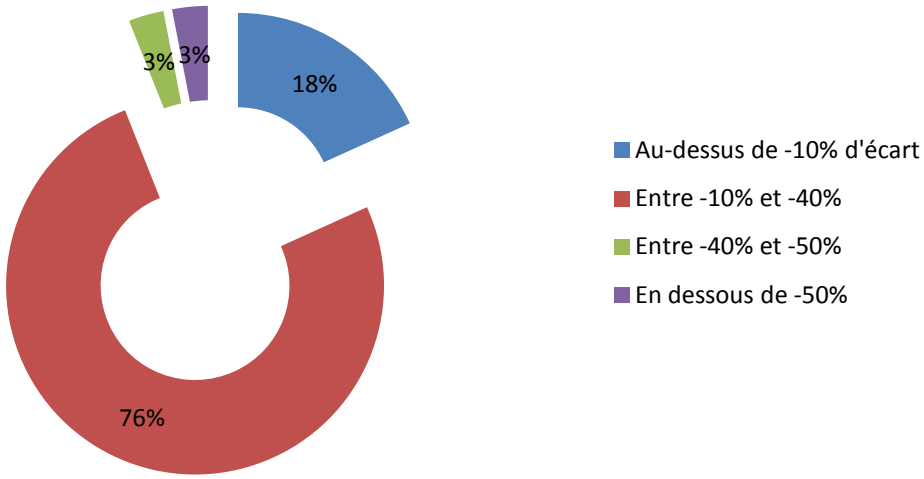

Ecart entre Cep et Cep- réf
Scénario 2

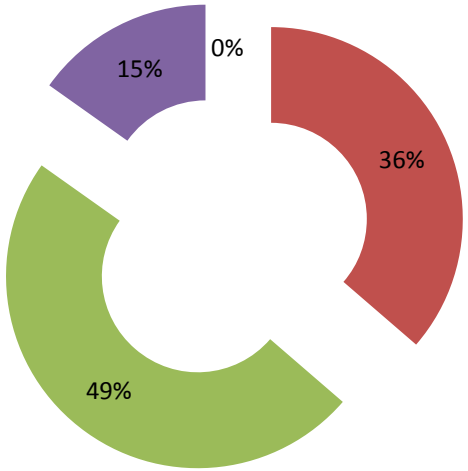

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

La RT : rappels | Le déroulement | Les résultats

Etat initial

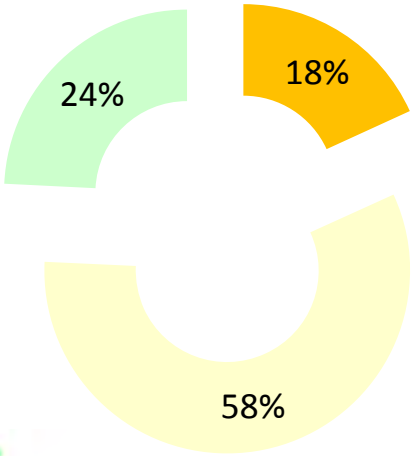

Etat projet scénario 1

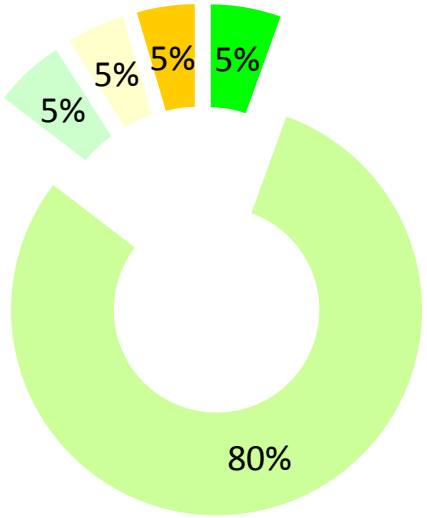

Etat projet scénario 2

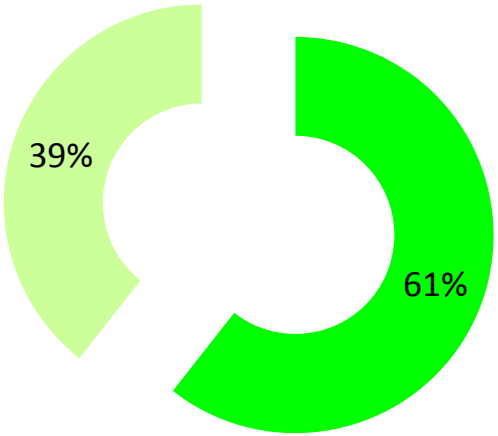

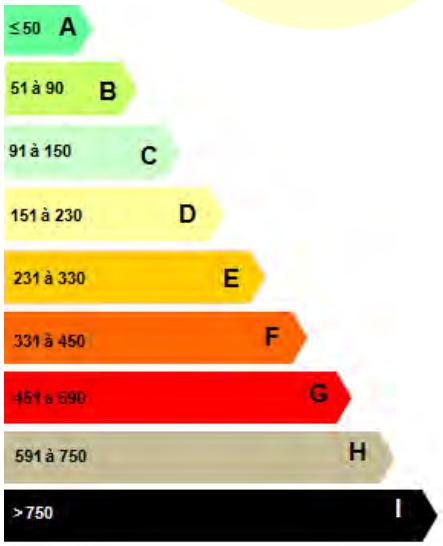

A B C D E

Bâtiments répartis selon leur type d'étiquette énergétique

Les résultats

Les indicateurs réglementaires

Etat initial

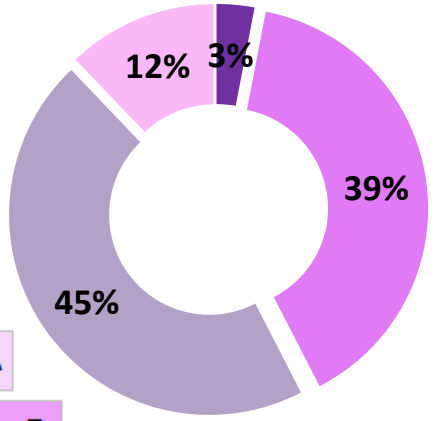

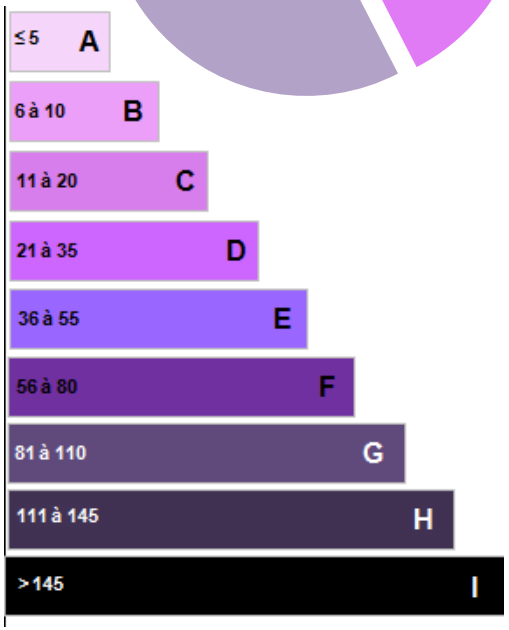

Etat projet scénario 1

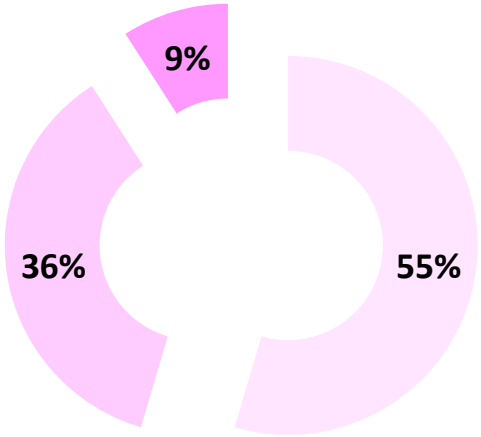

Etat projet scénario 2

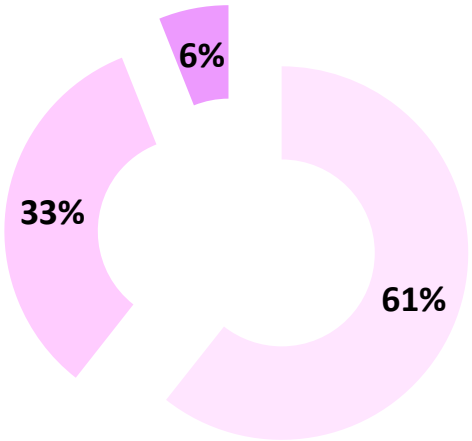

A B C D E F G

Bâtiments répartis selon leur type d'étiquette environnementale

Les résultats

- Synthèse de l'état des lieux
- Les actions
- Les indicateurs réglementaires
- Autres indicateurs

Les résultats

Autres indicateurs

Répartition des consommations initiales

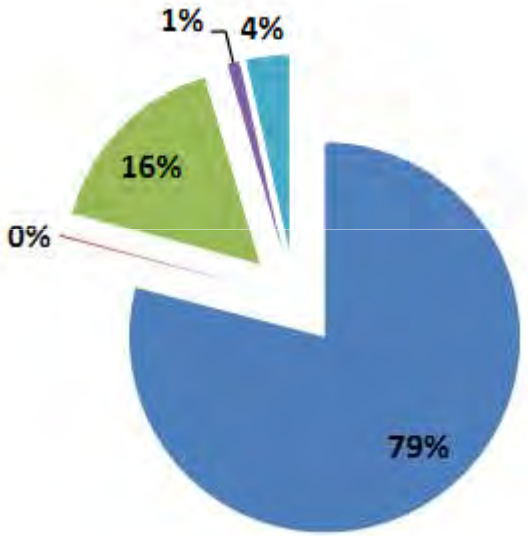

Répartition des consommations projet

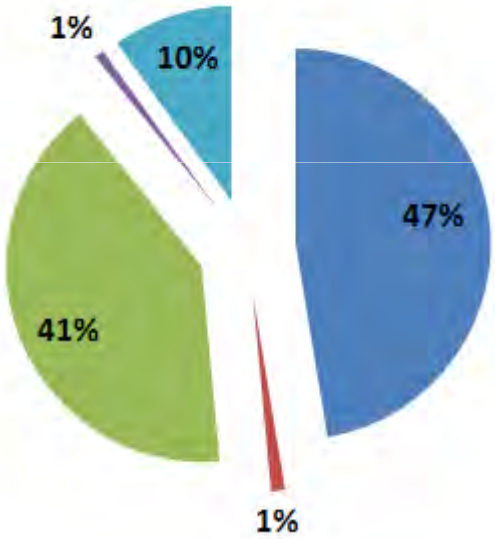

Répartition des consommations référence

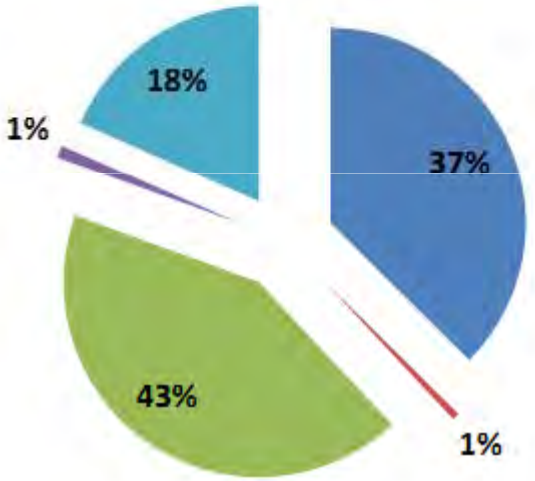

Chauffage
Refroidissement
Eclairage
Auxiliaires: autre que ventilation
Auxiliaires: ventilation

Les résultats

Les autres indicateurs

Surinvestissement pour passer au niveau BBC

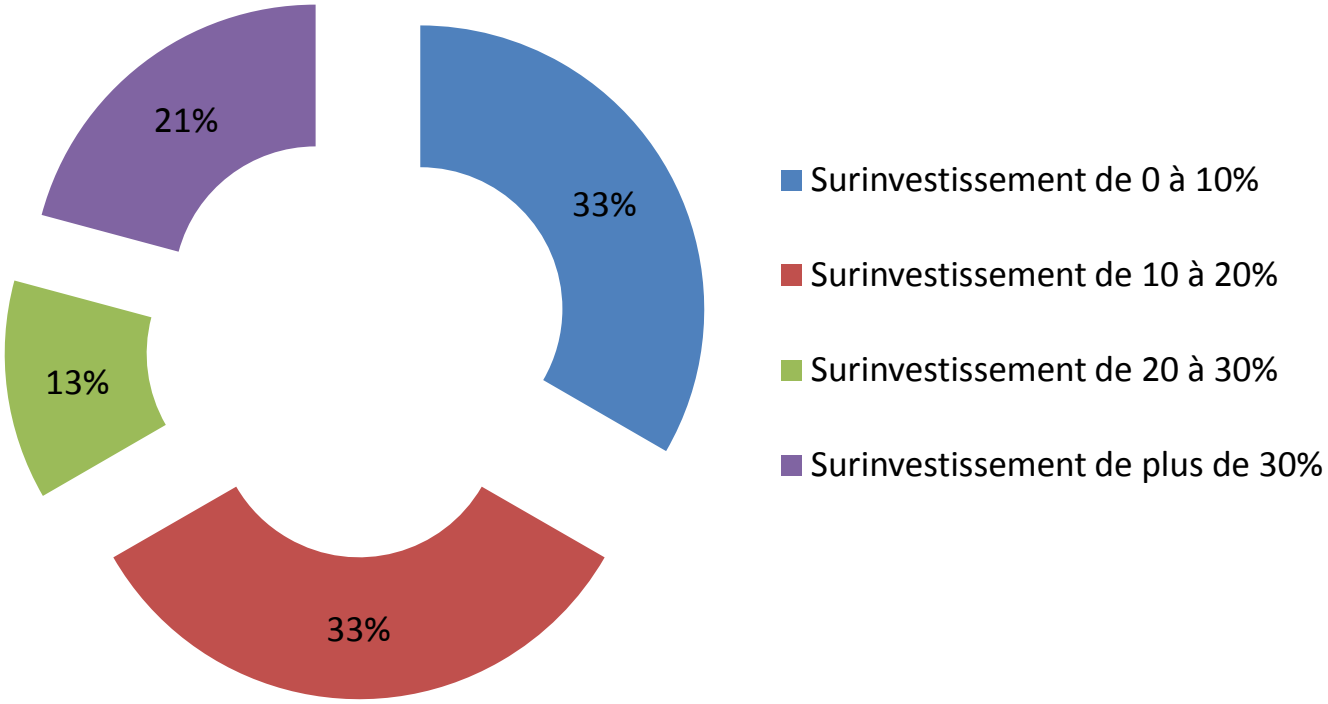

UNIVERSITE DE LYON

Campus Lyon Tech – La Doua

CONSEIL DEVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

27 septembre 2013

ARTELIA Bâtiment & Industrie
2 avenue François Mitterrand
93210 La Plaine Saint-Denis
Tel. : +33 1 55 84 10 10

Département Bâtiments Durables
Saint Denis - Direction Technique

Sommaire

SOMMAIRE 2
PREAMBULE 3
LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL 4
LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DES OUVRAGES 6
1. Les cibles visées au niveau TRES PERFORMANT 6
2. Les cibles visées au niveau PERFORMANT 9
3. Les cibles visées en BASE 15

Préambule

Le Campus Lyon – Tech la Doua, situé au nord de la commune de Villeurbanne, fait l'objet d'une opération de réorganisation et requalification de grande ampleur dans le cadre de l'Opération Campus. L'Opération Campus, représentant plus de cinq milliards d'euros, vise à développer l'immobilier universitaire afin de faire émerger les Campus d'excellence qui seront la vitrine de la France.

Le Schéma Directeur Immobilier du Campus Lyon – Tech la Doua, réalisé par Lipsky et Rollet en novembre 2009, définit les priorités pour inscrire l'opération dans une démarche « éco-campus ». En particulier, il envisage des objectifs très ambitieux de réduction de la consommation énergétique à l'échelle du Campus : 40 % de la facture d'électricité, 30 % de la consommation d'énergie primaire, 75 % des émissions de CO_2. Les opérations prévues en contrat CREM[1] s'inscrivent dans cette démarche générale et permettront de réduire de 30% la consommation réelle de chauffage de tous les bâtiments et de 30% la consommation réglementaire en énergie primaire des bâtiments restructurés.

Le Campus Lyon – Tech la Doua étant un lieu d'apprentissage et de vie, l'opération de réorganisation et requalification est aussi l'occasion d'aller au-delà d'une réduction ambitieuse et tangible de la consommation énergétique, en offrant un haut niveau de confort aux utilisateurs en traitant les enjeux comme la gestion de l'eau, la qualité visuelle ou encore la qualité sanitaire de l'air intérieur.

L'Université de Lyon souhaite que les bâtiments rénovés suivent les exigences du Référentiel pour la Qualité Environnementale des Bâtiments en Rénovation®, de Juillet 2010.

[1] Conception Réalisation Exploitation Maintenance

Le profil environnemental

L'approche « éco-campus » se traduit à la fois par une réflexion sur les composantes urbaines du projet et par la réduction de l'impact des bâtiments et des activités qu'ils accueillent sur l'environnement.

L'orientation donnée aux aménagements extérieurs s'inscrit dans une volonté d'intégration du Campus dans l'urbain (Cible 1 en TP). Elle porte sur :

- le maillage viaire pour faciliter l'accessibilité du site et encourager les modes de déplacements doux ;
- l'ouverture du Campus Lyon-Tech vers la ville de Villeurbanne ;
- le renforcement de l'Axe Vert.

La réduction de l'impact environnemental du Campus passe par la réduction des consommations énergétiques – l'objectif de réduction de 30% la consommation d'énergie primaire existante est fixé – (cible 4 en P), la réduction des consommations en eau potable (cible 5 en P), la gestion des eaux pluviales à la parcelle (cible 5 en P) et la gestion adaptée et rigoureuse des déchets d'activité (cible 6 en TP).

De par son ampleur, sa durée et sa réalisation en site occupé, le chantier est le temps fort de l'opération. Il s'effectuera dans une démarche de réduction des nuisances pour les riverains et utilisateurs et de son impact environnemental (Cible 3 en TP).

Le Campus Lyon-Tech est avant tout un lieu de vie. Le confort des utilisateurs se doit d'être un axe fort de la requalification du Campus. Il se traduit par un objectif de confort hygrothermique (cible 8 en P), d'apport conséquent en lumière naturelle dans les espaces à occupation prolongée (cible 9 en P) et par un renouvellement d'air neuf adapté et efficace (cible 11 en P).

Enfin, dans une logique de coût global, le choix des équipements et les modes constructifs s'oriente vers des systèmes robustes et adaptés à la durée de vie de l'ouvrage (cible 2 en P). Le suivi des consommations ainsi que la mise en œuvre de dispositions pour faciliter l'accès aux équipements permettent de maintenir les performances environnementales des systèmes (cible 7 en P).

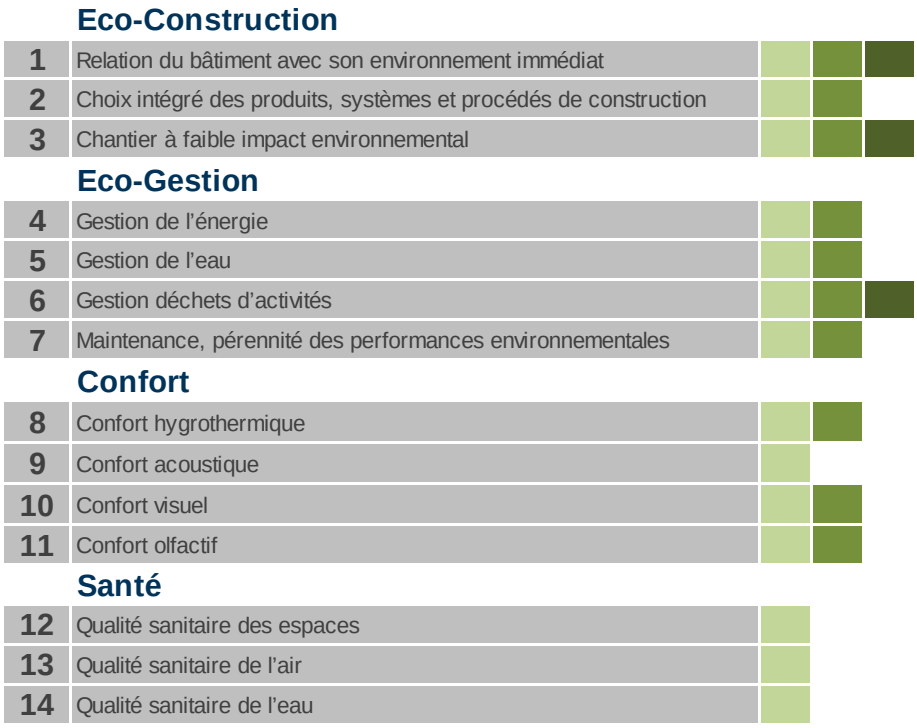

Fig. 1. Profil environnemental de l'opération

Le périmètre d'intervention n'est pas identique sur l'ensemble des bâtiments concernés par le contrat CREM. Tous les bâtiments verront leurs façades changées et leur toiture terrasse isolée afin d'atteindre une performance énergétique élevée. En revanche, les travaux de réfection intérieurs sont fonction des besoins fonctionnels exprimés par le Maître d'Ouvrage.

Les exigences requises pour atteindre ce profil environnemental sont applicables uniquement sur le périmètre des opérations en contrat CREM, détaillées dans le Programme Technique.

D'autre part, certaines exigences - en encadré vert dans la suite du programme environnemental - reposent sur l'aménagement extérieur du site. Celui-ci étant hors périmètre de cette consultation, le GCREM[2] n'y est pas directement soumis. Il doit cependant s'assurer que ses propositions soient en cohérence avec ces exigences.

[2] Groupement Conception Réalisation Exploitation Maintenance

Les exigences environnementales des ouvrages

1. Les cibles visées au niveau TRES PERFORMANT

1.1. Cible 1 : Relation du bâtiment avec son environnement

> But : Mettre en avant l'image du Campus et créer une ouverture des bâtiments vers les espaces publics et l'extérieur du campus

a) Enjeux de cette cible

La cible 1 s'attache à étudier la relation entre les bâtiments et leur environnement immédiat et appelle à la réflexion sur trois types de thématiques :

- L'aménagement de la parcelle pour un développement urbain durable ;
- La qualité d'ambiance des espaces extérieurs ;
- L'impact du bâtiment sur le voisinage.

b) Objectifs et dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Aux abords immédiats de chaque bâtiment, dans la limite des prestations définies dans le programme technique, les dispositions suivantes seront prises :

- Mise en œuvre d'un éclairage extérieur permettant une sensation de confort et de sécurité satisfaisante tout en perturbant le moins possible la faune ;
- Mise en œuvre d'un éclairage extérieur n'occasionnant pas de pollution visuelle nocturne ;
- Réflexion sur les effets indésirables du vent et des précipitations et mise en place de protections efficaces ;
- Etude d'ensoleillement pour guider et justifier les choix architecturaux ;
- Pour la restitution des espaces extérieurs après travaux, choix des espèces végétales dans un souci d'impact sanitaire minimal sur la parcelle (allergènes, toxiques, susceptibles d'attirer des insectes indésirables) ;

Dans le cas où un système de climatisation serait mis en place, les risques sanitaires seront limités et maîtrisés.

Le projet d'aménagement du campus (hors périmètre de cette consultation) permettra de répondre aux exigences complémentaires nécessaires pour atteindre le niveau TP :

- Cheminements extérieurs facilitant les déplacements doux ;
- Stationnements vélos abrités et sécurisés ;
- Aménagement paysager des parkings et encouragement à l'utilisation des véhicules électriques ;
- Choix des espèces végétales ;
- Eclairage extérieur ;
- Etc.

c) Etudes de simulation à réaliser

- Héliodon pour différentes périodes de l'année.
  Cette simulation prendra en compte les masques voisins et mettre en avant les façades fortement exposées au rayonnement solaire.

1.2. Cible 3 : Chantier à faible impact environnemental

But : limiter les nuisances engendrées par le chantier, vis-à-vis de l'environnement et des riverains

a) Enjeux de cette cible

La cible 3 consiste à réduire les impacts environnementaux du chantier. Cela se traite par l'intermédiaire des axes suivants :

- Optimisation de la gestion des déchets de chantier ;
- Limitation des nuisances pendant le chantier ;
- Limitation des pollutions et des consommations de ressources pendant le chantier.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Dès la phase conception, une stratégie de maîtrise et de réduction des nuisances, pollutions, consommations des ressources générées par le chantier sera mise en place. Cette stratégie portera sur :

- Les nuisances acoustiques, visuelles, dues au trafic des véhicules, à la poussière, à la boue, aux laitances de béton, etc. ;
- Les pollutions du sol et du sous-sol, de l'eau, de l'air (incluant odeurs) ;
- Les consommations d'eau et d'énergie.

En ce sens, les dispositions suivantes seront prises :

- Mise en place d'une communication interne et externe (campus, bâtiments, environnement immédiat) sur la nature, la durée et l'avancement des travaux ;
- Réalisation d'une Charte de Chantier Vert afin de formaliser les actions à mener, leur suivi et nomination d'un responsable Chantier Vert qui mènera les actions tout au long du chantier ;
- Réalisation d'un plan d'installation de chantier et phasage de celui-ci, conçu pour limiter la gêne occasionnée ;
- Mise en place de dispositions justifiées et satisfaisantes pour le nettoyage des engins et du matériel.

Un plan de gestion des déchets de chantier sera réalisé, c'est-à-dire les modalités de tri de chaque typologie de déchets ainsi que le degré de détail pratiqué en fonction de la place disponible sur site et des filières disponibles dans la région (Cf. Evaluation environnementale, *Mosaïque Environnement*). Le plan d'installation de chantier intègrera l'emplacement et le nombre de bennes de tri.

Ce plan de gestion sera suivi durant le chantier.

Les déchets de chantier seront valorisés a minima pour 70% de la masse totale de déchets générés valorisables, en adéquation avec les filières locales existantes, et au moins 20% des déchets seront valorisés via une valorisation matière. Pour les autres typologies de déchets, le choix se portera sur les filières d'enlèvement les plus satisfaisantes d'un point de vue technique, environnemental et économique ; en privilégiant autant que possible la valorisation.

La GCREM s'attachera à prendre des dispositions techniques et/ou organisationnelles afin de réduire à la source la production de déchets de chantier pour au moins 4 types de déchets. Des techniques constructives seront également prises en ce sens.

En ce qui concerne les consommations de ressources, des dispositions seront prises sur le chantier et la base vie pour limiter les consommations d'eau et d'énergie :

- Compteurs d'eau et d'électricité ;
- Eclairage sur horloge et détection crépusculaire ;
- Détection de fuite ;
- Systèmes hydro-économes et détection de présence ;
- Etc.

1.3. Cible 6 : Gestion des déchets d'activité

But : mettre en place un système de gestion des déchets d'activité efficace pour optimiser leur valorisation

a) Enjeux de cette cible

La cible 6 appelle les concepteurs à réfléchir sur :

- Les dispositions pour encourager le tri à la source ;
- L'optimisation des flux ;
- Les filières de traitement des déchets d'activité.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Une gestion efficace des déchets d'activité passe avant tout par une sensibilisation et une information continue des différents utilisateurs des bâtiments (étudiants, enseignants, services généraux, etc.).

Des dispositifs seront mis en place dans les lieux de production (laboratoires, bureaux, salles d'enseignement ou activités de groupe, espaces extérieurs, etc.) afin de favoriser le tri des déchets à la source en vue de leur valorisation.

Chaque étage restructuré disposera d'un local de stockage des déchets d'activité (hors déchets dangereux et chimiques) adapté en termes de dimension (2 m²), accessibilité et facilité d'enlèvement des déchets. Ils seront équipés d'un point d'eau et d'un siphon de sol pour garantir des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Le projet d'aménagement du campus (hors périmètre de cette consultation) prévoit ultérieurement l'aménagement de zones extérieures de regroupement des bennes de déchets d'activités. Ces dernières seront couvertes afin de protéger les bennes des effets indésirables du vent et des précipitations.

Les activités de recherche en laboratoire réalisées sur site nécessitent l'utilisation de produits chimiques qu'il faut stocker en toute sécurité. Des déchets dangereux sont inévitablement produits – déchets chimiques ou déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) – qu'il faut également stocker.

Une réflexion particulière a été menées sur l'amélioration et l'organisation de ces stockages : des soutes de stockages, neuves ou à rénover, seront réparties sur le Campus par quartier.

Afin de garantir la pérennité du système de gestion des déchets d'activité, des dispositions seront prises pour anticiper les évolutions futures du Campus. En particulier les soutes déchets seront largement dimensionnées pour s'adapter aux évolutions futures des bâtiments et de leurs usages.

2. Les cibles visées au niveau PERFORMANT

2.1. Cible 2 : Choix intègre des produits, systèmes et procédés de construction

But : Construire des ouvrages pérennes tout en limitant l'impact environnemental des matériaux de construction

a) Enjeux de cette cible

La cible 2 incite à la réflexion sur :

- Les choix constructifs pour :
  - la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage,
  - la facilité d'entretien de l'ouvrage,
- Les choix des produits de construction dans le but de limiter :
  - les impacts environnementaux de l'ouvrage,
  - les impacts sanitaires de l'ouvrage.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Les choix techniques effectués pour la rénovation des ouvrages seront compatibles avec les usages, en adéquation avec leur durée de vie.

L'accessibilité aux éléments du bâti sera facilitée pour l'entretien des vitrages ainsi que des menuiseries et les choix techniques s'orienteront vers des matériaux ou modes constructifs robustes, n'impliquant pas ou au minimum le recours à des équipes spécialisées (façades, vitrages, protections solaires, toitures). Pour les bâtiments restructurés, il en est de même pour l'entretien des revêtements intérieurs, des cloisons, des plafonds, des

Les impacts environnementaux des matériaux seront limités et maîtrisés. Pour cela, dans la limite des prestations définies dans le programme technique, les indicateurs d'impacts environnementaux au sens de la norme NF P01-010 seront connus pour a minima 50% des éléments d'au moins quatre familles de produits de second œuvre et deux familles de gros œuvre.

Un bilan en énergie grise sera réalisé pour les matériaux de façade et d'isolation des toitures terrasses. Les choix de matériaux et de modes constructifs seront justifiés vis-à-vis de leur consommation en énergie primaire.

Afin de réduire l'impact sanitaire des produits de construction, les émissions de formaldéhyde et COV seront connues pour au moins 75% des surfaces en contact avec l'air intérieur des locaux occupés, dans la limite des prestations définies dans le programme technique.

Afin d'anticiper la réglementation sur la Qualité d'Air Intérieur des établissements recevant du public (Décret n°2011-1727 du 2 Décembre 2011), les matériaux en contact avec l'air intérieur disposeront des caractéristiques suivantes :

- Les revêtements intérieurs (sols/murs/plafonds) et isolants a minima de classe A pour les émissions de COV et formaldéhyde ;
- Les peintures, vernis, lasures et couches d'impression conformes aux teneurs maximales en COV fixées par la Directive 2004/42/CE ;
- Les panneaux de contreplaqué, de particules et de fibres de classe E1.

Les matériaux en contact avec l'air intérieur seront choisis en fonction de leur impact sanitaire pour au moins 50% des surfaces.

2.2. Cible 4 : Gestion de l'énergie

But : limiter les consommations énergétiques des bâtiments du Campus

a) Enjeux de cette cible

La limitation des consommations énergétiques se fera suivant la méthodologie suivante :

- **Sobriété** : limiter les besoins de rafraichissement et de chauffage des bâtiments par une enveloppe efficace, à forte inertie ;
- **Efficacité énergétique** : mise en place d'équipements performants pour réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné ;
- **Recours aux énergies renouvelables** : mise en place de système de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques ; panneaux solaires ; etc.) à étudier. Les surfaces, les rendements et le retour sur investissement seront calculés.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

REDUCTION DES BESOINS ENERGETIQUES :

Les besoins énergétiques seront maîtrisés dans un premier temps par les **qualités du clos et couvert des bâtiments** :

- façades différenciées en fonction de l'orientation ;
- taille et orientation des baies ;
- types de protections solaires ;
- isolation des parois et de la toiture ;
- inertie thermique ;
- prises d'air en zones ombragées.

Les caractéristiques de l'enveloppe permettront de respecter $U_{bât} < U_{bât, max}$.

Les protections solaires mises en œuvre devront être particulièrement résistantes au vent (protections fixes de préférence) et accessibles.

Le choix des vitrages se fera suivant le meilleur compromis entre les exigences thermiques (facteur solaire), visuelles (transmission lumineuse) et acoustiques.

REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE PRIMAIRE :

Compte-tenu de l'ampleur des travaux de restructuration des bâtiments, la RT « Globale » s'applique.

L'Université de Lyon souhaite aller au-delà de la réglementation thermique en fixant des objectifs de performance énergétique ambitieux :

- $Cep_{projet} \leq 0{,}80\ Cep_{rèf}$
- $Cep_{projet} \leq Cep_{initial} - 30\%$

Dans les zones restructurées, des dispositions seront prises pour limiter les consommations en énergie primaire pour les postes non réglementaires, en particulier pour l'éclairage artificiel extérieur et des locaux techniques.

En ce qui concerne la consommation réelle, un objectif de réduction de la consommation de chauffage de 30% est fixé.

Les émissions de polluants engendrées par les consommations énergétiques réglementaires seront calculées pour le CO_2, le SO_2 ainsi que les déchets radioactifs. Les choix énergétiques correspondront au meilleur compromis au regard des émissions de CO_2 et des objectifs environnementaux du Maître d'Ouvrage.

RECOURS AUX ENERGIES RENOUVEBALES :

Une étude de faisabilité sur le recours aux énergies renouvelables locales sera réalisée.

A défaut, il sera demandé de prévoir des mesures conservatoires pour équiper les bâtiments ultérieurement dans une logique d'évolutivité potentielle.

c) Etudes de simulation à réaliser

- Calcul Réglementaire Thermique 2005 « Globale »

2.3. Cible 5 : Gestion de l'eau

But : réduire la consommation d'eau potable des bâtiments et assurer une gestion des eaux pluviales à la parcelle

a) Enjeux de cette cible

La cible 5 appelle les concepteurs à réfléchir sur :

- La réduction de la consommation d'eau potable ;
- L'impact des rejets.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Dans tous les sanitaires repris, les équipements consommateurs en eau potable seront identifiés et des systèmes hydro-économes seront mis en place : réducteurs de pression, réducteurs de débit, robinetteries performantes, chasses double flux, etc. Une diminution de 30% par rapport à la consommation conventionnelle de référence sera assurée.

Afin d'anticiper le passage en réseau d'assainissement séparatif, les réseaux d'eau usée et d'eau pluviale seront dissociés à l'échelle des bâtiments et des mesures conservatoires seront prises en vue de la modification des raccordements.

Le projet d'aménagement du campus (hors périmètre de cette consultation) permettra de répondre aux exigences complémentaires relatives à la gestion des eaux pluviales à la parcelle, nécessaires pour atteindre le niveau P :

- Optimisation de l'infiltration des eaux pluviales ;
- Imperméabilisation de la parcelle < 40% ;
- Amélioration du coefficient d'imperméabilisation de l'état existant > 2% ;
- Aménagement de noues d'infiltration et phyto-épuration des eaux potentiellement polluées (issues du ruissellement sur les surfaces de stationnement) ;
- Etc.

2.4. Cible 7 : Maintenance – pérennité des performances environnementales

But : maintenir la performance des installations techniques

a) Enjeux de cette cible

La cible 7 s'attache à :

- Disposer des outils de suivi des performances ;
- Faciliter la maintenance des équipements techniques ;
- Suivre de comportement des équipements techniques.

2.4.2. Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Le choix de matériels et équipements techniques s'effectuera par une analyse multicritères intégrant notamment les performances des équipements, les coûts d'entretien / maintenance et les coûts d'investissement. (Cf. : Programme de Maintenance – ARTELIA)

Dans la conception des zones restructurées, des dispositions seront prises pour faciliter les interventions d'entretien / maintenance :

- Etiquetage clair des réseaux ;
- Limitation du nombre de références des équipements ;
- Choix judicieux des fournisseurs ;
- Etc.

Dans le cas de création de locaux techniques, leur localisation sera adaptée. Dans la mesure du possible, ils seront regroupés.

Les équipements techniques seront facilement accessibles :

- Gaines et vannes accessibles ;
- Trappes de visites ;
- Faux plafonds démontables ;
- Etc.

Le premier niveau de comptage des bâtiments (eau, électricité, chauffage) existant est conservé. Un second niveau de comptage est à prévoir sur tous les équipements neufs mis en œuvre.

Les équipements neufs seront raccordés sur la GTC afin de contrôler leur fonctionnement et suivre leur consommation. Tous les organes devront être comptables avec le système GTC existant.

Dans les zones restructurées, les systèmes de production du bâtiment seront programmables afin d'assurer les paramètres de confort (températures, débits, etc.). Des dispositions seront également prises pour suivre le temps de fonctionnement des équipements.

2.5. Cible 10 : Confort visuel

But : optimiser le niveau d'éclairement naturel dans les locaux afin de limiter l'éclairage artificiel

a) Enjeux de cette cible

La cible 10 porte sur deux axes majeurs :

- L'optimisation de l'accès à l'éclairage naturel pour une ambiance lumineuse quantitative et qualitative, en limitant au maximum l'éblouissement ;
- Garantir un éclairage confortable en l'absence ou en complément de la lumière naturelle, assurant une qualité de lumière en termes d'IRC et de température de couleur.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

100% des bureaux, laboratoires (sauf en cas de contre-indication liée aux usages du laboratoire), salles d'enseignement auront un accès à la lumière du jour et disposeront de vues vers l'extérieur, à l'horizontal du regard. Les vitrages imprimés ou résilles seront d'un usage limité et ne devront pas nuire à l'accès aux vues extérieures.

Dans les zones restructurées, les bureaux, laboratoires (sauf en cas de contre-indication liée aux usages du laboratoire) et salles d'enseignement, disposeront d'un éclairage naturel minimal tel que :

- FLJ ≥ 2% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ;
- FLJ ≥ 1,5% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 20% de locaux concernés restants (en surface).

Les bureaux, laboratoires et salles d'enseignement sont des espaces très sensibles vis-à-vis de l'éblouissement. Ils seront donc équipés de stores intérieurs sur toutes les orientations.

Dans les zones restructurées, les équipements d'éclairage respecteront les dispositions suivantes :

- L'éclairement moyen minimum sera de 300 lux dans les bureaux et salles d'enseignement et 500 lux dans les laboratoires ;
- L'équilibre des luminances fera l'objet d'une étude ;
- Pour les activités courantes la température de couleur se trouvera entre 3000 K et 5000 K ;
- L'Indice de Rendu des Couleurs sera supérieur à 82 ;
- L'uniformité U = E_{mini} / E_{moyen} sera supérieure à 0,7.

c) Etudes de simulation à réaliser

- Etude des Facteurs de Lumière du jour sur les locaux types de chaque bâtiment

2.6. Cible 11 : Confort olfactif

But : maîtriser les sources d'odeurs et bénéficier d'espaces sains

a) Enjeux de cette cible

La cible 11 s'appuie sur deux préoccupations majeures :

- Garantir une ventilation efficace ;
- Maîtriser les sources d'odeurs déplaisantes.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Un système de ventilation spécifique sera mis en œuvre. La seule ventilation naturelle pour le renouvellement de l'air n'est pas acceptable.

Les débits d'air neuf seront conformes à la Réglementation Départementale Sanitaire.

Les nouveaux réseaux aérauliques mis en œuvre seront isolés conformément à la Réglementation Thermique « Globale » et de classe B.

Les caractéristiques des nouveaux filtres mis en œuvre ainsi que les emplacements des prises d'air neuf et des rejets seront justifiées en fonction du contexte de l'opération (Cf. Evaluation environnementale, *Mosaïque Environnement*).

Les sources d'odeurs déplaisantes seront identifiées et les locaux potentiellement émetteurs d'odeurs seront mis en dépression. Les nouvelles sorbonnes seront équipées d'un système de ventilation mécanique contrôlée indépendant.

3. Les cibles visées en BASE

3.1. Cible 8 : Confort hygrothermique

But : assurer le confort hygrothermique des usagers du bâtiment tout en limitant les consommations énergétiques

a) Enjeux de cette cible

La cible 8 porte sur les thématiques suivantes :

- les **dispositions architecturales** à mettre en œuvre pour assurer de bonnes prédispositions en termes de niveau de confort hygrothermique d'hiver et d'été sans recours à la climatisation sauf pour les locaux à émission de chaleur très spécifique ;
- les **dispositions techniques** à mettre en œuvre pour créer de bons niveaux de confort hygrothermique d'hiver et d'été (dans les locaux non climatisés et climatisés).

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

ASSURER LE CONFORT D'HIVER :

Un système de ventilation spécifique sera mis en œuvre. La seule ventilation naturelle pour le renouvellement de l'air n'est pas acceptable.

Pour respecter la température de consigne de 19°C dans les locaux, en hiver, la rénovation des façades des bâtiments permettra :

- D'assurer une bonne isolation et une bonne étanchéité de l'enveloppe ;
- De réduire les effets de parois froides dus à des surfaces vitrées trop importantes.

La vitesse d'air résiduel au niveau des zones d'occupation ne devra pas dépasser 0,20 m/s.

ASSURER LE CONFORT D'ETE :

Les objectifs de confort d'été sont les suivants :

- Dans tous les espaces Tic ≤ Tic_{ref} ;
- Dans les bureaux, laboratoires (hors laboratoires climatisés en lien avec la process) et salles d'enseignement : assurer une température résultante ne dépassant pas 28°C plus de 3,5% du temps d'occupation, sans avoir recours à la climatisation ;

Pour garantir les températures de consigne et conditions d'été indiquées au programme technique, la rénovation des façades des bâtiments permettra :

- D'assurer une bonne isolation et une bonne étanchéité de l'enveloppe ;
- De réduire les surchauffes en limitant le facteur solaire des baies ;
- De mettre en place une régulation de l'installation suivant les orientations des façades (éviter les inconforts dus aux apports solaires).

Dans le cas où le confort d'été d'espaces à occupation prolongée est assuré par l'ouverture des fenêtres, le ratio d'ouverture des baies (protection solaire en place) devra être supérieur à 30%.

Dans les locaux ayant recours à un système de refroidissement, la vitesse d'air résiduel au niveau des zones d'occupation ne devra pas dépasser 0,25 m/s.

ASSURER LE CONFORT DE MI SAISON :

Outre les points précédents, des dispositions seront prises pour assurer le confort de mi saison. Pour cela, le GCREM pourra :

- Favoriser les ouvrants de confort pour permettre une ventilation naturelle ;
- Préférer des brises soleil à lames orientables.

c) Etudes de simulation à réaliser

- Simulation Thermique Dynamique pour constater la performance du projet ;
- Simulation Thermique Dynamique pour mesurer le travail d'optimisation du projet.
  Ces simulations permettent d'estimer les consommations énergétiques sur une année, en fonction des hypothèses d'occupation, d'observer le niveau de confort thermique pour les occupants et dimensionner au « juste nécessaire » les installations.

3.2. Cible 9 : Confort acoustique

But : assurer le confort acoustique des usagers vis-à-vis des nuisances sonores extérieures et intérieures

a) Enjeux de cette cible

La cible 9 traite :

- De l'optimisation des dispositions architecturales ;
- De la création d'ambiances acoustiques adaptées aux différents locaux.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Le traitement acoustique des bâtiments sera contrôlé soit dans le cadre de la mission du contrôleur technique, soit dans le cadre de la mission d'un acousticien.

Sauf si des exigences fonctionnelles fortes l'empêche, les locaux calmes seront éloignés des locaux potentiellement sources de bruit. D'une manière générale, ces deux types de locaux seront séparés par des espaces tampons pour renforcer l'isolation phonique (dépôts, rangements, etc.).

Le traitement acoustique des espaces sera conforme à **l'arrêté du 25 Avril 2003** relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

En complément de la réglementation en vigueur, l'isolement acoustique vis-à-vis de l'extérieur sera tel que **$D_{nTA,tr} \geq 33$ dB** pour les locaux d'enseignement.

Dans les zones restructurées, les aménagements permettront d'atteindre au minimum l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A}$ conforme au tableau suivant :

Local d'émission → Local de réception ↓	Salle d'enseignement, laboratoires, administration	Cusine, local de rassemblement fermé, salle de réunion, sanitaires	Cage d'escalier	Circulation horizontale
Local d'enseignement, laboratoires, administration, salle de réunion	43 dB*	50 dB	43 dB	30 dB
* Un isolement de 40 dB est admis en présence d'une ou plusieurs portes de communication				

D'autre part, le niveau de bruit de choc transmis dans les espaces sera tel que **$L'_{nT,W}$ ≤ 60 dB** et les valeurs de durée de réverbération moyenne seront conformes aux valeurs du tableau suivant :

LOCAUX MEUBLES NON OCCUPES	DUREE DE REVERBERATION MOYENNE (Exprimée en seconde)
Local d'enseignement ou laboratoire de volume ≤ 250 m^3 Sanitaires Administration Salle de réunion	0,4 ≤ Tr ≤ 0,8 s
Local d'enseignement ou laboratoire de volume > 250 m^3	0,6 ≤ Tr ≤ 1,2 s
Circulations de volume > 250 m^3	Tr ≤ 1,2 si 250 m^3 < V ≤ 512 m^3

Dans la limite des prestations définies dans le programme technique, les équipements techniques permettront d'atteindre un niveau de pression acoustique normalisé tel que **L_{nAT} ≤ 33 dB** si l'équipement fonctionne de manière continue et **L_{nAT} ≤ 38 dB** s'il fonction de manière intermittente dans les bibliothèques, centres de documentation et d'information et **L_{nAT} ≤ 38 dB** dans les autres locaux.

c) Mesures à réaliser

- Mesures acoustiques à la livraison

3.3. Cible 12 : Qualité sanitaire des espaces

But : protéger les usagers vis-à-vis des ondes électromagnétiques et assurer des conditions d'hygiène satisfaisantes

a) Enjeux de cette cible

La cible 12 amène les concepteurs à réfléchir sur :

- L'exposition électromagnétique ;
- Les impacts sanitaires et hygiéniques des matériaux.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Les sources d'ondes électromagnétiques de sources « énergie » et de sources « télécom » seront clairement identifiées.

Les zones sensibles aux conditions d'hygiène spécifiques seront identifiées. Pour ces espaces susceptibles d'être fréquemment humidifiés et nettoyés, et dans la limite des prestations définies dans le programme technique, des matériaux limitant la croissance fongique et bactérienne seront donc mis en œuvre.

Toujours dans la limite des prestations définies dans le programme technique, des locaux d'entretien seront judicieusement localisés. Ils seront équipés d'un point d'eau et d'un siphon de sol. Les locaux de stockage des produits d'entretien seront dimensionnés et positionnés judicieusement. Un système de ventilation mécanique sera mis en place.

3.4. Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air

But : bénéficier d'espaces sains

3.4.1. Enjeux de cette cible

La cible 13 s'appuie sur trois préoccupations majeures :

- Garantir une ventilation efficace ;
- Maîtriser les sources de pollutions internes ;
- Maîtriser les sources de pollutions externes.

3.4.2. Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Un système de ventilation spécifique sera mis en œuvre. La seule ventilation naturelle pour le renouvellement de l'air n'est pas acceptable.

Les débits d'air neuf seront conformes à la Réglementation Départementale Sanitaire.

La modulation des débits d'air hygiénique sera réalisée dans les locaux à occupation variable (salles de d'enseignement, amphithéâtres, etc.) à l'aide de détecteurs de CO_2. Cette modulation de débit sera complétée par un programme horaire permettant le fonctionnement des installations de ventilation avant les périodes d'occupation.

Dans la limite des prestations définies dans le programme technique, les réseaux aérauliques seront isolés conformément à la Réglementation Thermique 2005 « Globale ».

Les produits en contact avec l'air intérieur mis en œuvre ne dégageront pas de particules, ni de fibres cancérogènes.

Les bois éventuellement mis en œuvre seront d'essence naturellement durable, sans traitement préventif, ou traités par un produit certifié CTB P+.

3.5. Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau

But : Assurer la distribution d'une eau destinée à la consommation humaine qui respecte les critères de potabilité

a) Enjeux de cette cible

La cible 14 traite des préoccupations suivantes :

- La qualité et la durabilité des matériaux employés ;
- L'organisation et la protection des réseaux ;
- La maîtrise de la température dans le réseau intérieur ;
- La maîtrise des traitements ;
- La maîtrise du risque sanitaire lié à la récupération et à la réutilisation sur site d'une eau non potable.

b) Dispositions à intégrer au périmètre de l'opération

Dans les zones restructurées, les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine seront compatibles avec la nature de l'eau et conformes à la réglementation en vigueur.

En cas de recours à une eau non potable (réutilisation de l'eau de pluie par exemple), le réseau d'eau potable sera protégé du réseau d'eau non potable :

- Séparation physique ;
- Signalisation claire sur tous les réseaux ;
- Respect des dispositions de l'**arrêté du 21 août 2008**.

Les réseaux seront conçus afin de limiter le risque de légionellose. Dans les zones restructurées, les réseaux d'ECS seront calorifugés et des dispositions seront prises afin d'assurer une température supérieure à 55°C en sortie des organes de production et à 50°C en tout point du réseau de distribution. Pour maîtriser les risques de brûlure, les températures aux points de puisage seront justifiées en fonction de l'usage de l'eau. Des dispositions permettant un abaissement de la température au plus près de points de puisage seront prises.

Dans la limite des prestations définies dans le programme technique, les traitements d'entretien du réseau intérieur en continu seront réalisés à l'aide de produits conformes à la réglementation en vigueur.

***

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-195

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

DOSSIER D'EXPERTISE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE « CHIMIE-BIO (ICBMS) »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé le dossier d'expertise relatif au projet de construction neuve « Chimie-Bio (ICBMS) » (cf. documents ci-joints).

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Lyon Cité Campus

Dossier d'expertise

Construction neuve Chimie-Bio (ICBMS)

LyonTech-la Doua

Octobre 2013

SOMMAIRE

LEXIQUE DES ABREVIATIONS 4

I. INTRODUCTION 5

II. CONTEXTE ET ENJEUX 6

II.1. L'enjeu scientifique du projet de batiment ICBMS 6
II.1.1. L'activité de recherche de l'ICBMS (UMR 5246) 6
II.1.2. Le centre commun de RMN (CCRMN) 7

III. PRESENTATION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION CHIMIE-BIO (ICBMS) 9

III.1. Entités concernées 9

III.2. Localisation actuelle des entités 9
III.2.1. Locaux actuels de l'ICBMS et du CCRMN 9
III.2.2. Plans des occupations actuelles 9
III.2.3. Tableau détaillé des surfaces utiles actuelles occupées par l'ICBMS et le CCRMN 13
III.2.4. Tableau synthétique des surfaces actuelles occupées par l'ICBMS et le CCRMN 17
III.2.5. Tableau synthétique des surfaces occupées par les équipes transférées dans le bâtiment neuf 17

III.3. Opportunité de l'opération et besoins 18
III.3.1. Usagers 18

IV. PROGRAMME DE L'OPERATION 20

IV.1. Emplacement du projet 20
IV.1.1. Le quartier Chimie 20
IV.1.2. L'emplacement retenu 20
IV.1.3. Emprise du projet 21

IV.2. Contraintes d'urbanisme 22
IV.2.1. Plan Local d'Urbanisme 22
IV.2.2. Risque d'inondations 22
IV.2.3. Desserte 24
IV.2.4. Situation foncière 24

IV.3. Organisation fonctionnelle du bâtiment 24

IV.4. Tableau des surfaces théoriques 26

IV.5. Spécificités techniques particulières 29

IV.6. Démarche Qualité Environnementale du Bâtiment 29
IV.6.1. Analyse environnementale de site 29
IV.6.2. Caractéristique du bâtiment, profil environnemental 30

IV.7. Estimation du programme 31
IV.7.1. Coût travaux 31

IV.7.2. Coût global de l'opération 31

IV.8. Planning prévisionnel de l'opération 32

V. MONTAGE DE L'OPERATION 33

V.1. Organisation de la maitrise d'ouvrage 33
V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage 33
V.1.2. Affectataire du bâtiment 33
V.1.3. Mode opératoire 33
V.1.4. Gestion des interfaces avec les autres opérations 33

V.2. Soutenabilité financière de l'opération 34
V.2.1. Soutenabilité financière de la maintenance hors GER par les établissements 34
V.2.2. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus 34
V.2.3. Modalités de financement du projet 35

VI. ANNEXES. 36

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ANR :	Agence Nationale Recherche
BAES :	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
BET :	Bureau d'études Techniques
CCRMN :	Centre Commun de RMN
CCSM :	Centre Commun de Spectrométrie de Masse
CFa :	Courants Faibles
CFo :	Courants Forts
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifiques
CPE :	Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon
CREM :	Conception Réalisation Exploitation Maintenance
CVC :	Chauffage Ventilation Climatisation
CVCD :	Chauffage Ventilation Climatisation Désenfumage
DRRT :	Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie
DSI :	Direction des Systèmes Informatiques
FD :	Frais divers
GER :	Gros Entretien Renouvellement
GTC :	Gestion Technique Centralisée
GTB :	Gestion Technique du Bâtiment
HQE :	Haute Qualité environnementale
HT :	Hors Taxe
ICBMS :	Institut de Chimie et Biochimie Moléculaire et Supramoléculaire
ICL :	Institut de Chimie de Lyon
INSA :	Institut National des Sciences Appliquées
ISA :	Institut des Sciences Analytiques
LCC :	Lyon Cité Campus
MAF :	Montant à Financer
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MO :	Maître(is)e d'Ouvrage
MOE :	Maître(is)e d'Œuvre
MOP :	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PPRI :	Plan de Protection des Risques d'Inondation
PPRN :	Plan de Protection des Risques Naturels
QEB :	Qualité Environnementale du bâtiment
RMN :	Résonance Magnétique Nucléaire
SDO :	Surface Dans Œuvre
SGPI :	Service des Grands Projets Immobiliers
SHON :	Surface Hors Œuvre Nette
SSI :	Système de Secours Incendie
SU :	Surface Utile
SUB :	Surface Utile du Bâtiment
TTC :	Toute Taxe Comprise
UCBL :	Université Claude Bernard Lyon 1
UDL :	Université de Lyon
UMR :	Unité Mixte de Recherche

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le dossier d'expertise de l'opération Chimie-Bio (ICBMS) dans le cadre du projet Lyon Cité Campus de l'Université de Lyon.

Cette construction porte dans le cadre du dossier d'expertise le nom du laboratoire hébergé ICBMS. Le bâtiment dédié à la Chimie et la Biochimie sera nommé avant réception.

Le présent dossier d'expertise est soumis à l'approbation :

- du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 15 octobre 2013,
- du conseil d'administration de l'INSA le 10 octobre 2013
- et du conseil d'administration de l'Université de Lyon le 22 octobre 2013

avant son envoi au MESR. L'ensemble des délibérations des instances ci-dessus sera joint au présent dossier en vue de son instruction.

Conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Service des Grands Projets Immobiliers (SGPI), cette expertise est adressée simultanément au Recteur et au Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT). L'instruction du dossier par le SGPI intègre les avis motivés du Recteur et du DRRT pour la partie recherche de l'opération.

Ce dossier d'expertise contient successivement :

- une partie présentant le contexte et les enjeux de l'opération (II),
- une partie décrivant l'opération et ses acteurs (III)
- une partie décrivant le programme de l'opération (IV), y compris l'estimation financière de l'opération et son planning prévisionnel
- et enfin, une partie présentant le montage de l'opération et sa soutenabilité financière (V).

Le contexte du projet, ainsi que la soutenabilité financière de la maintenance et GER sont présentés dans le Dossier d'Expertise de la réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Origine du besoin :

La surface totale du bâtiment Curien s'est avérée supérieure au besoin, suite au départ de la filière Electronique de CPE vers le bâtiment INL-CPE (à réaliser par le Conseil Général du Rhône) et le départ de l'ISA vers son bâtiment neuf début 2013.

Au regard de la vétusté du bâtiment, de ses problèmes de sécurité (bâtiment sous avis défavorable des services de sécurité incendie) et des activités de recherche du laboratoire ICBMS actuellement partiellement hébergé dans Curien, il est apparu pertinent d'envisager une démolition partielle du bâtiment et une construction neuve pour accueillir partiellement le laboratoire ICBMS et le Centre Commun de RMN.

L'aile D du bâtiment Curien sera réhabilitée et mise en sécurité. Les ailes A, B et C seront démolies dans le cadre de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II. CONTEXTE ET ENJEUX

L'inscription de l'opération ICBMS dans les enjeux nationaux, régionaux, et locaux est présentée dans le Dossier d'Expertise de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II.1. L'ENJEU SCIENTIFIQUE DU PROJET DE BATIMENT ICBMS

II.1.1. L'activité de recherche de l'ICBMS (UMR 5246)

L'Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) appartient à deux départements du CNRS, le département CHIMIE et le département SCIENCES DU VIVANT. Il a été constitué par la fusion, le 1er janvier 2007, de l'unité de biochimie "Enzymes, Membranes Biologiques et Biomimétiques" et de l'unité de chimie "Méthodologies de synthèse et Molécules Bioactives".

L'ICBMS rassemble actuellement 174 personnes : 84 permanents dont 58 chercheurs et enseignants-chercheurs et 90 non permanents dont 63 doctorants et post-doctorants. Les travaux s'articulent autour de trois grandes thématiques qui ont trait à la fois à la chimie et à la biochimie :

- Synthèse, méthodologie et catalyse,
- Biomolécules : synthèse, propriétés et assemblages,
- Membranes biologiques et biométriques, biocatalyse.

L'innovation en méthodologie de synthèse permettant l'accès à de nouvelles architectures moléculaires, l'identification de nouveaux médicaments et de nouvelles molécules bioactives, la compréhension de leur mode d'action, sont parmi les préoccupations majeures au sein des équipes de l'ICBMS. Les travaux développés dans l'Unité portent notamment sur :

- La stratégie de synthèse de structures fonctionnelles complexes,
- Les nouveaux procédés catalytiques ((énantiosélectivité, biocatalyse),
- Les enjeux de la chimie propre : nouveaux milieux réactionnels, stratégies économes, ressources renouvelables.
- les molécules du vivant: sucres, peptides, acides nucléiques, lipides,
- l'étude et l'évaluation des propriétés biologiques des assemblages moléculaires complexes,
- l'étude de l'organisation et de la dynamique des membranes biologiques,
- le développement de nouveaux outils et de méthodes de détection spécifique pour le diagnostic (biocapteurs, biopuces, systèmes microfluidiques).

Plusieurs grands domaines scientifiques sont ainsi concernés :

- la dynamique du vivant,
- la chimie du vivant,
- la chimie de synthèse,
- les biotechnologies et les nanosciences.

Chaque année, les travaux de l'ICBMS se traduisent en moyenne par la soutenance de 17 thèses, la publication de 110 articles, 70 invitations à donner des conférences et séminaires, et le dépôt de 8 brevets.

L'activité scientifique de l'ICBMS repose sur un partenariat fort avec le monde industriel (plus de 35 entreprises partenaires pour les actions les plus récentes ou en cours) et sur un grand nombre de collaborations internationales, par le biais d'échanges et d'accueil de chercheurs étrangers, de pilotages ou de participations à des projets européens, et de partenariats sur des programmes scientifiques ciblés (USA, Canada, Australie, Chine, Japon, Israël, Madagascar, Vietnam).

L'ICBMS est implanté actuellement dans 3 bâtiments : Raulin et Curien de l'université de Lyon 1 et Jules Verne de l'INSA.

II.1.2. Le centre commun de RMN (CCRMN)

Le Centre Commun de RMN UCBL–CPE est une plateforme d'analyse structurale par RMN en milieu liquide totalement ouverte à la communauté scientifique Lyonnaise mais aussi à l'industrie. Grâce à son personnel permanent qualifié (2 Ingénieurs de recherche, 1 technicien) et ses passeurs d'échantillons, le CCRMN est à même de répondre une large gamme d'analyses et de répondre rapidement même en période de pointe. Le mode d'accès va du libre-service, à la collaboration en passant par les expériences à la demande et les études assistées par un spécialiste. En quelques chiffres l'activité touche une cinquantaine d'équipes soit plus de 400 chercheurs et une quinzaine de petites et grosses entreprises.

Activité

Le volume principal de la demande est généré par l'activité de la chimie organique de synthèse multi étapes et concerne l'analyse RMN de routine pour le suivi des réactions à faible cout. Cette activité est principalement réalisée en libre-service sur les 300MHz. Plus de 30000 produits sont analysés chaque année en libre-service. Le deuxième volet de l'activité du CCRMN concerne l'analyse structurale fine grâce aux spectromètres à haut champ 400 et 500MHz. Cette activité recherche conduit à 4□5 publications par an, et son champ d'application plus vaste concerne aussi la catalyse, les polymères, la pharmacie et l'étude des substances naturelles.
De par son activité, le CCRMN doit être en mesure de gérer quotidiennement et contrôler l'accès à son site à de très nombreux chercheurs de compétences RMN variées, chercheurs aussi bien académiques qu'industriels.

Equipements du CCRMN

Aujourd'hui, le parc d'appareils est constitué de 4 spectromètres RMN : deux spectromètres à 300MHz (AV300, AVL300), un spectromètre à 400MHz (AV400) et un spectromètre à 500MHz (AV500).

Place du CCRMN dans le paysage scientifique lyonnais

Le CCRMN fait partie de du réseau RMN l'ICL. La particularité du CCRMN est d'être totalement ouverte à toute demande académique ou industrielle. En conséquence, le CCRMN n'est pas rattaché à une UMR particulière, mais directement au département de Chimie de la Fédération Sciences et Technologie. Une autre particularité est son indépendance financière, le CCRMN ne dispose pas de crédits récurrents et son budget de fonctionnement repose sur la facturation des travaux au prorata du temps machine.

Liens avec l'ICBMS

L'activité du CCRMN pour l'ICBMS est majoritaire en termes de temps d'utilisation. En effet dans le cadre de la synthèse multi étape, le contrôle quotidien de chaque étape est indispensable. Il n'est pas rare de voir les chercheurs venir plusieurs fois par jour analyser de nouveaux produits.
La présence du CCRMN au sein d'un bâtiment hébergeant l'ICBMS est donc particulièrement judicieuse en termes d'optimisation du temps pour une majorité de chercheurs.

III. PRESENTATION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION CHIMIE-BIO (ICBMS)

III.1. ENTITES CONCERNEES

Les deux entités ICBMS et CCRMN concernées par ce projet de bâtiment sont présentées au paragraphe II.3 du présent dossier.

III.2. LOCALISATION ACTUELLE DES ENTITES

III.2.1. Locaux actuels de l'ICBMS et du CCRMN

L'ICBMS occupe aujourd'hui des locaux dans trois bâtiments situés sur le site du campus :

- Le bâtiment Curien (quartier Chimie) ;
- Le bâtiment Raulin (quartier Chimie) ;
- Le bâtiment Verne (quartier Ingénierie).

Le CCRMN occupe une partie du rez-de-chaussée de l'aile C du bâtiment Curien.

III.2.2. Plans des occupations actuelles

Bâtiment CURIEN

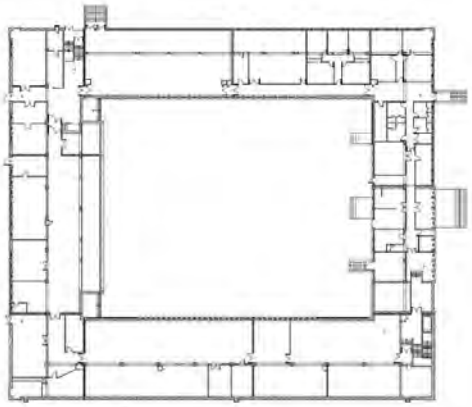

Sous-sol

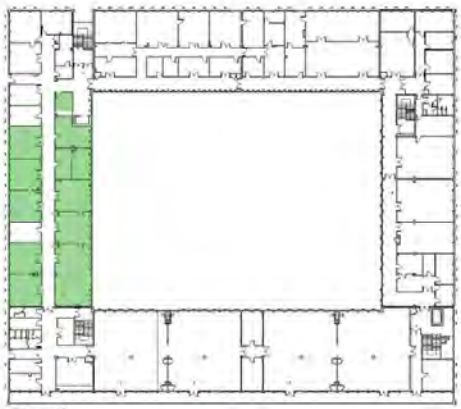

R+1

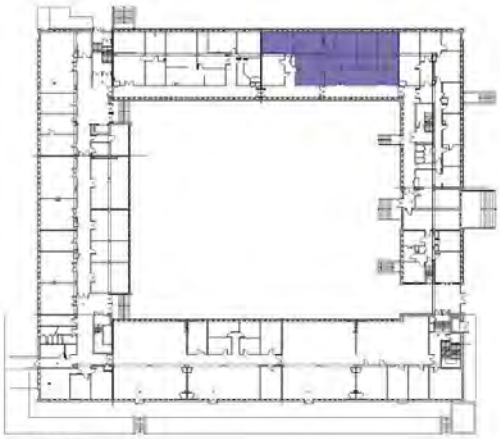

RDC

R+2

R+3

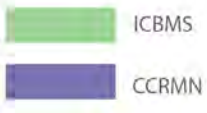

Bâtiment RAULIN

SOUS-SOL

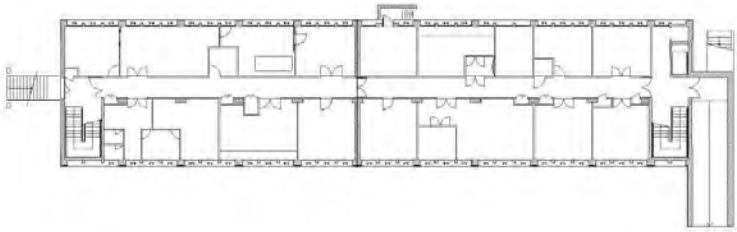

RDC

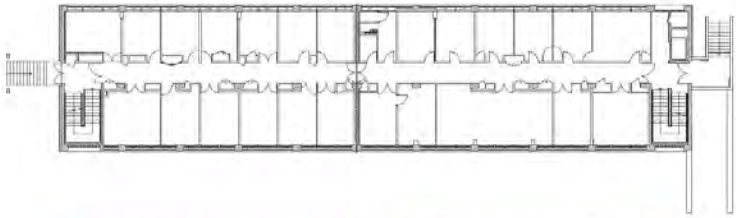

R+1

R+2

R+3

R+4

R+5

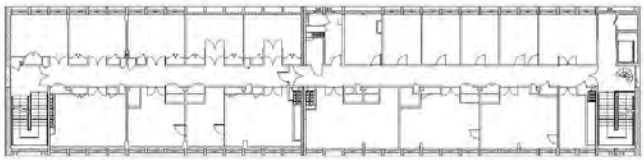

ICBMS

Bâtiment VERNE

SOUS-SOL

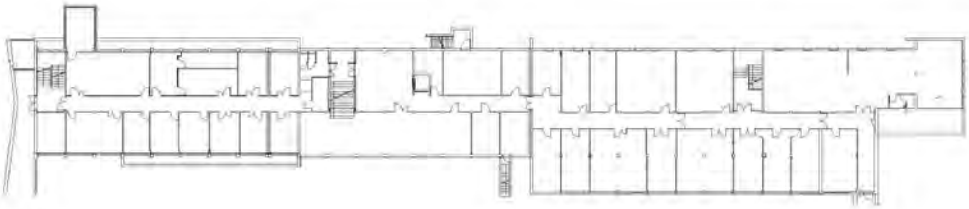

RDC

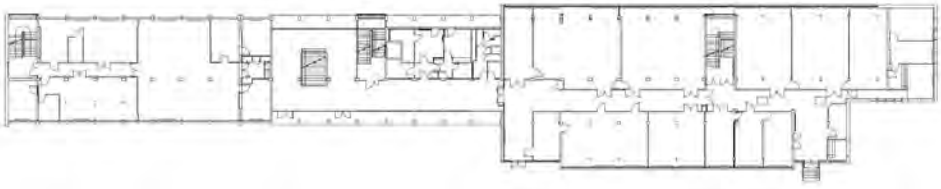

R+1

R+2

R+3

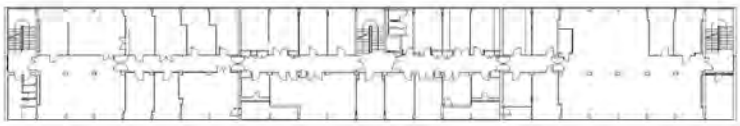

ICBMS

III.2.3. Tableau détaillé des surfaces utiles actuelles occupées par l'ICBMS et le CCRMN

Bâtiment	Niveau	N°	Type	Surfaces
Curien A	Surf r2	200	13 Stockage labo	10,01
Curien A	Surf r2	202	13 Stockage labo	12,18
Curien A	Surf r3	314	04 Réunion	26,95
Curien A	Surf r3	312C	01 Bureau	16,16
Curien A	Surf r3	311A	09 Laboratoire standard	16,84
Curien A	Surf r3	311B	13 Stockage labo	17,09
Curien A	Surf r3	311/312	09 Laboratoire standard	230,96
Curien A	Surf r3	312A	01 Bureau	15,99
Curien A	Surf r3	312B	01 Bureau	16,47
Curien A	Surf r3	307D	01 Bureau	9,07
Curien A	Surf r3	306B0	01 Bureau	12,73
Curien A	Surf r3	306B	01 Bureau	9,79
Curien A	Surf r3	307A	01 Bureau	9,63
Curien A	Surf r3	307B	01 Bureau	9,42
Curien A	Surf r3	307C	01 Bureau	9,03
Curien A	Surf r3	308	01 Bureau	19,99
Curien A	Surf r3	310	01 Bureau	19,14
Curien A	Surf r3	306A	09 Laboratoire standard	30,36
Curien A	Surf r3	306B2	09 Laboratoire standard	7,68
Curien A	Surf r3	306	09 Laboratoire standard	36,62
Curien A	Surf r3	302/303	09 Laboratoire standard	119,07
Curien A	Surf r3	302	01 Bureau	12,18
Curien A	Surf r3	305	02 Autre tertiaire	33,64
Curien A	Surf r3	306D	02 Autre tertiaire	22,42
Curien A	Surf r3	361	09 Laboratoire standard	2,78
Curien A	Surf r3	363	22 Local technique bâtiment	1,33
Curien A	Surf r3	365	22 Local technique bâtiment	2,12
Curien A	Surf r3	303	13 Stockage labo	11,61
Curien A	Surf r3	304	01 Bureau	14,98
Curien A	Surf r3	301	13 Stockage labo	10,57
Curien A	Surf r3	300	13 Stockage labo	8,97
Curien A	Surf r3	312	11 Préparation et technique	12,54
			TOTAL Curien A	**788,31**

Bâtiment	Niveau	N°	Type	Surfaces
Curien B	Surf r3	315	01 Bureau	16,08
Curien B	Surf r3	317	01 Bureau	22,09
Curien B	Surf r3	316	13 Stockage labo	8,04
			TOTAL Curien B	**46,21**

Bâtiment	Niveau	N°	Type	Surfaces
Curien C	Surf r0	1	CCRMN	202,00
Curien C	Surf r2	241	09 Laboratoire standard	26,54
Curien C	Surf r2	240	09 Laboratoire standard	26,39
Curien C	Surf r2	239	13 Stockage labo	20,34
Curien C	Surf r2	238	09 Laboratoire standard	20,72
Curien C	Surf r2	236	02 Autre tertiaire	22,78
Curien C	Surf r2	234	01 Bureau	16,53
Curien C	Surf r2	232	01 Bureau	16,53
Curien C	Surf r2	227	01 Bureau	21,39
Curien C	Surf r2	226	02 Autre tertiaire	16,19
Curien C	Surf r2	228	22 Local technique bâtiment	11,16
Curien C	Surf r2	233	09 Laboratoire standard	40,95
Curien C	Surf r2	231	09 Laboratoire standard	30,59
Curien C	Surf r2	229	09 Laboratoire standard	30,93
Curien C	Surf r2	230	09 Laboratoire standard	16,78
Curien C	Surf r2	235	01 Bureau	53,28
Curien C	Surf r3	358	01 Bureau	19,49
Curien C	Surf r3	331	02 Autre tertiaire	17,09
Curien C	Surf r3	330	10 Laboratoire spécifique	27,79
Curien C	Surf r3	326	01 Bureau	14,42
Curien C	Surf r3	328	13 Stockage labo	14,34
Curien C	Surf r3	329	10 Laboratoire spécifique	20,73
Curien C	Surf r3	327	11 Préparation et technique	13,73
Curien C	Surf r3	356	01 Bureau	11,26
Curien C	Surf r3	357	01 Bureau	16,21
Curien C	Surf r3	332	09 Laboratoire standard	84,89
Curien C	Surf r3	334	01 Bureau	13,73
Curien C	Surf r3	325	01 Bureau	11,22
Curien C	Surf r3	333	09 Laboratoire standard	41,32
Curien C	Surf r3	355	09 Laboratoire standard	9,89
Curien C	Surf r3	323	01 Bureau	11,08
Curien C	Surf r3	324	01 Bureau	17,42
Curien C	Surf r3	322	09 Laboratoire standard	6,81
Curien C	Surf r3	339	09 Laboratoire standard	26,70
Curien C	Surf r3	338	09 Laboratoire standard	26,40
Curien C	Surf r3	335	09 Laboratoire standard	20,80
Curien C	Surf r3	337	02 Autre tertiaire	19,97
			TOTAL Curien C	**1018,374**

Bâtiment	Niveau	N°	Type	Surfaces
Curien D	Surf r1	149	09 Laboratoire standard	28,09
Curien D	Surf r1	151	09 Laboratoire standard	26,54
Curien D	Surf r1	153	09 Laboratoire standard	26,59
Curien D	Surf r1	157	09 Laboratoire standard	26,64
Curien D	Surf r1	159	09 Laboratoire standard	27,05
Curien D	Surf r1	158	09 Laboratoire standard	61,52
Curien D	Surf r1	154	09 Laboratoire standard	30,36
Curien D	Surf r1	152-1	01 Bureau	16,32
Curien D	Surf r1	152-2	01 Bureau	13,83
Curien D	Surf r1	150	01 Bureau	25,00
Curien D	Surf r1	150B	01 Bureau	10,67
Curien D	Surf r1	156	01 Bureau	30,27
Curien D	Surf r2	244	09 Laboratoire standard	27,90
Curien D	Surf r2	255	09 Laboratoire standard	27,80
Curien D	Surf r2	253	09 Laboratoire standard	26,52
Curien D	Surf r2	254	09 Laboratoire standard	61,50
Curien D	Surf r2	252	09 Laboratoire standard	31,03
Curien D	Surf r2	250	09 Laboratoire standard	30,79
Curien D	Surf r2	251	01 Bureau	17,23
Curien D	Surf r2	248B	01 Bureau	9,24
Curien D	Surf r2	248A	01 Bureau	21,15
Curien D	Surf r2	245A	01 Bureau	20,44
Curien D	Surf r2	249	09 Laboratoire standard	26,54
Curien D	Surf r2	247	09 Laboratoire standard	26,84
Curien D	Surf r2	243	01 Bureau	17,39
Curien D	Surf r2	242	01 Bureau	17,68
Curien D	Surf r3	354	09 Laboratoire standard	28,17
Curien D	Surf r3	352	09 Laboratoire standard	26,96
Curien D	Surf r3	347	09 Laboratoire standard	26,45
Curien D	Surf r3	342	09 Laboratoire standard	28,03
Curien D	Surf r3	340	09 Laboratoire standard	17,46
Curien D	Surf r3	351	01 Bureau	17,68
Curien D	Surf r3	349	01 Bureau	26,34
Curien D	Surf r3	341	01 Bureau	17,87
Curien D	Surf r3	353	09 Laboratoire standard	47,95
Curien D	Surf r3	350	09 Laboratoire standard	30,10
Curien D	Surf r3	348	09 Laboratoire standard	30,76
Curien D	Surf r3	351b	01 Bureau	13,25
Curien D	Surf r3	346	01 Bureau	30,57
Curien D	Surf r3	344	01 Bureau	20,26
			TOTAL Curien D	**1046,77**

Bâtiment	Niveau	N°	Type	Surfaces
Raulin	Surf r1	105	11 Préparation et technique	24,26
Raulin	Surf r1	106	11 Préparation et technique	2,16
Raulin	Surf r1	107	11 Préparation et technique	7,66
Raulin	Surf r1	108	10 Laboratoire spécifique	18,23
Raulin	Surf r1	109	11 Préparation et technique	27,14
Raulin	Surf r1	110	11 Préparation et technique	27,13
Raulin	Surf r1	111	11 Préparation et technique	25,04
Raulin	Surf r1	120	13 Stockage labo	15,05
Raulin	Surf r1	121	04 Réunion	15,62
Raulin	Surf r1	122	01 Bureau	15,66
Raulin	Surf r1	123	01 Bureau	15,55
Raulin	Surf r1	124	01 Bureau	15,73
Raulin	Surf r1	125	01 Bureau	15,18
Raulin	Surf r1	126	13 Stockage labo	7,80
Raulin	Surf r2	206	09 Laboratoire standard	73,03
Raulin	Surf r2	207	09 Laboratoire standard	61,60
Raulin	Surf r2	218	13 Stockage labo	15,59
Raulin	Surf r2	219	22 Local technique bâtiment	14,66
Raulin	Surf r2	220	01 Bureau	14,64
Raulin	Surf r2	221	01 Bureau	14,65
Raulin	Surf r2	222	01 Bureau	40,64
Raulin	Surf r3	306	09 Laboratoire standard	73,18
Raulin	Surf r3	307	09 Laboratoire standard	59,84
Raulin	Surf r3	318	01 Bureau	15,43
Raulin	Surf r3	319	01 Bureau	15,00
Raulin	Surf r3	320	01 Bureau	14,79
Raulin	Surf r3	321	01 Bureau	14,40
Raulin	Surf r3	322	01 Bureau	39,90
Raulin	Surf r4	407	09 Laboratoire standard	34,43
Raulin	Surf r4	408	09 Laboratoire standard	38,23
Raulin	Surf r4	409	09 Laboratoire standard	60,54
Raulin	Surf r4	421	13 Stockage labo	15,58
Raulin	Surf r4	422	01 Bureau	15,75
Raulin	Surf r4	423	01 Bureau	15,65
Raulin	Surf r4	424	01 Bureau	15,83
Raulin	Surf r4	425	01 Bureau	15,90
Raulin	Surf r4	426	01 Bureau	23,91
			Total ICBMS à RAULIN	**935,34**

Bâtiment	Niveau	N°	Type	Surfaces
Jules Verne	Surf r1	14		18,65
Jules Verne	Surf r1	16	Laboratoire	38,08
Jules Verne	Surf r1	17		19,15
Jules Verne	Surf r1	18		19,04
Jules Verne	Surf r1	19	Laboratoire	38,09
Jules Verne	Surf r1	20		8,58
Jules Verne	Surf r1	20		19,38
Jules Verne	Surf r1	21		4,64
Jules Verne	Surf r1	21A		7,24
Jules Verne	Surf r1	21B		4,54
Jules Verne	Surf r1	23		9,61
Jules Verne	Surf r1	24	Laboratoire	36,78
Jules Verne	Surf r1	25		19,89
Jules Verne	Surf r1	25		19,51
Jules Verne	Surf r1	25B		17,06
Jules Verne	Surf r1	25C	Laboratoire	37,29
Jules Verne	Surf r1	26		18,86
Jules Verne	Surf r1	27		18,25
Jules Verne	Surf r1	28	Laboratoire	58,76
Jules Verne	Surf r1	29	Laboratoire	56,04
			Total ICBMS à J. VERNE	**469,44**

III.2.4. Tableau synthétique des surfaces actuelles occupées par l'ICBMS et le CCRMN

Bâtiment	Surfaces utiles (m²)
CURIEN A	788
CUEIN B	46
CURIEN C	1019
CURIEN D	1047
RAULIN	935
J. VERNE	469
TOTAL OCCUPATION ACTUELLE PAR ICBMS & CCRMN	**4304**

III.2.5. Tableau synthétique des surfaces occupées par les équipes transférées dans le bâtiment neuf

Bâtiment	Surfaces utiles (m²)
CURIEN A	788
CUEIN B	46
CURIEN C	1019
CURIEN D	1047
J. VERNE	469
TOTAL ICBMS & CCRMN TRANSFEREES DANS LE BATIMENT NEUF	**3369**

Les équipes qui occupent le bâtiment Raulin restent dans ce bâtiment.

Les équipes de Curien et de Verne seront transférées dans le nouveau bâtiment.

III.3. OPPORTUNITE DE L'OPERATION ET BESOINS

La surface totale du bâtiment Curien s'est avérée supérieure au besoin, suite au départ de la filière Electronique de CPE vers le bâtiment INL-CPE (à réaliser par le Conseil Général du Rhône) et le départ de l'ISA vers son bâtiment neuf début 2013.

Au regard de la vétusté du bâtiment, de ses problèmes de sécurité (bâtiment sous avis défavorable des services de sécurité incendie) et des activités de recherche du laboratoire ICBMS actuellement partiellement hébergé dans Curien, il est apparu pertinent d'envisager une démolition partielle du bâtiment et une construction neuve pour accueillir partiellement le laboratoire ICBMS et le Centre Commun de RMN.

L'aile D du bâtiment Curien sera réhabilitée et mise en sécurité. Les ailes A, B et C seront démolies dans le cadre de l'opération de réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

III.3.1. Usagers

	Personnel permanent				Personnel non permanent			
EFFECTIFS EXISTANTS ICBMS (UMR 5246) & CCRMN	Enseignants chercheurs et chercheurs temps plein	Personnel administratif	Personnel technique	SOUS-TOTAL	Autres (Etudiants stagiaires, doctorants, ...)	Visiteurs, chercheurs, professionnels, ...	SOUS-TOTAL	TOTAL
GEMBAS	8			8	12		12	20
CCSM	3			3	0		0	3
CCIR	2			2	0		0	2
CC2GLYCC	6			6	8		8	14
CCSMC	5			5	9		9	14
CASYEN	8			8	18		18	26
CHIMICTHEQUE	1			1	0		0	1
CCB	7			7	9		9	16
ADMINISTRATION		9		9	0		0	9
CCRMN			3	3	4	2	12	15
TOTAL	40	9	3	52	60	2	68	120

	Personnel permanent				Personnel non permanent			
EFFECTIFS FUTURS ICBMS (UMR 5246) & CCRMN	Enseignants chercheurs et chercheurs temps plein	Personnel administratif	Personnel technique	SOUS-TOTAL	Autres (Etudiants stagiaires, doctorants, ...)	Visiteurs, chercheurs, professionnels, ...	SOUS-TOTAL	TOTAL
GEMBAS	8			8	12		12	20
CCSM	4			4	0		0	4
CCIR	2			2	0		0	2
CC2GLYCC	11			11	8		8	19
CCSMC	9			8	9		9	17
CASYEN	10			10	18		18	28
CHIMICTHEQUE	2			2	0		0	2
CCB	11			11	9		9	20
ADMINISTRATION		10		10	0		0	10
CCRMN			3	3	4	2	6	9
TOTAL	56	10	3	69	60		56	131

Diagnostics du site disponibles

Les éléments suivants seront tenus à disposition de la maîtrise d'œuvre du projet :

- Plan masse du campus avec le repérage des bâtiments ;
- Diagnostic accessibilité des espaces extérieurs
- Schéma directeur d'aménagement du campus
- Préconisation avant programme :
    - BAES ;
    - Charte réseau DSI
    - Charte vidéosurveillance (en attente de recevoir le document) ;
    - Gestion des accès ;
    - Gestions des comptages ;
    - GTC ;
    - Organigramme des clés.

Des études complémentaires seront réalisées prochainement :

- Etude géotechnique G11 et G12 du projet (attribution du marché en cours)

IV. PROGRAMME DE L'OPERATION

IV.1. EMPLACEMENT DU PROJET

IV.1.1. Le quartier Chimie

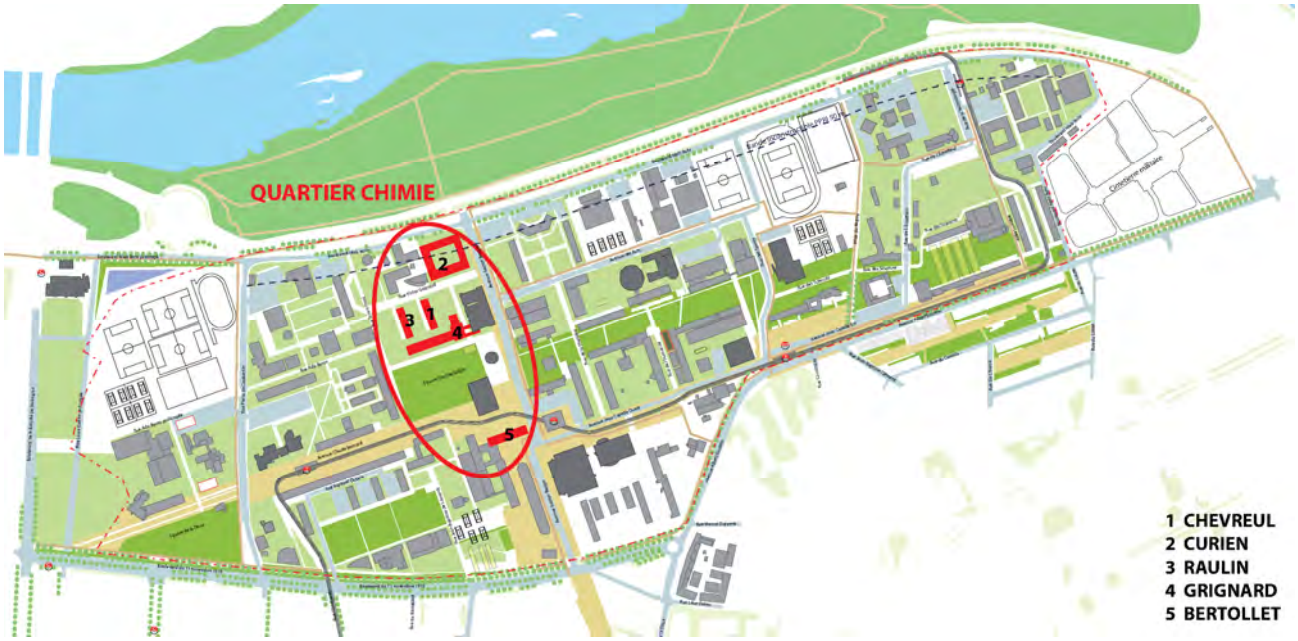

IV.1.2. L'emplacement retenu

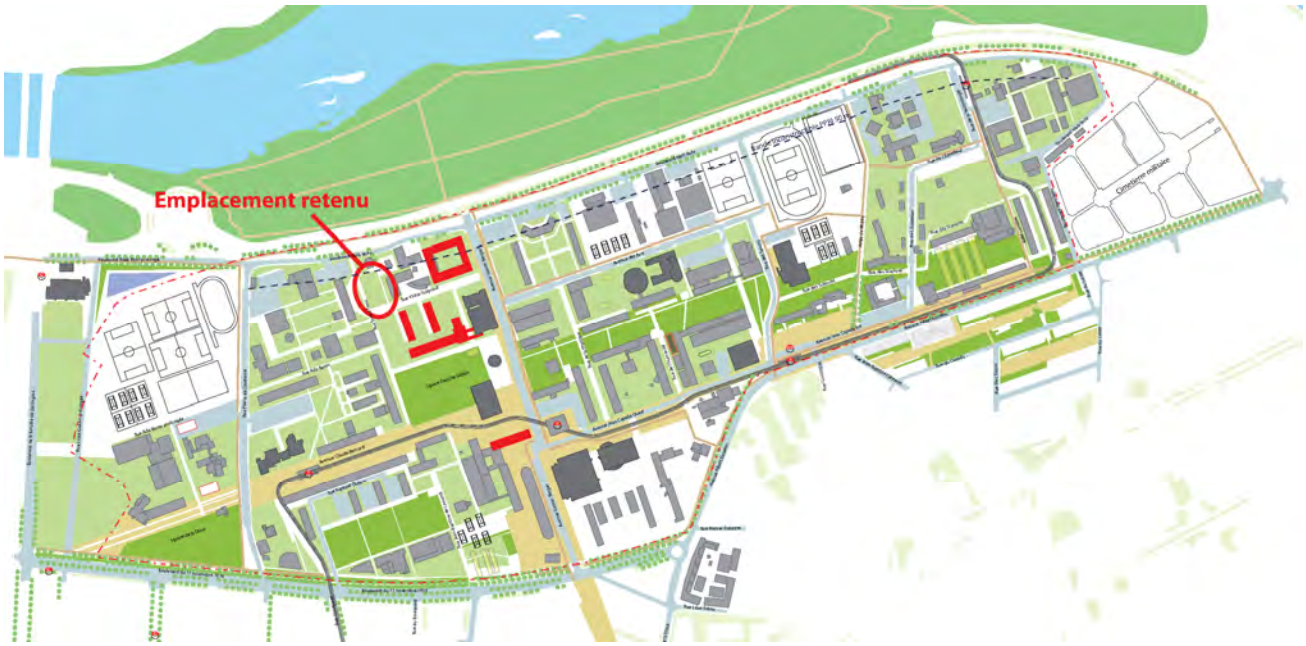

IV.1.3. Emprise du projet

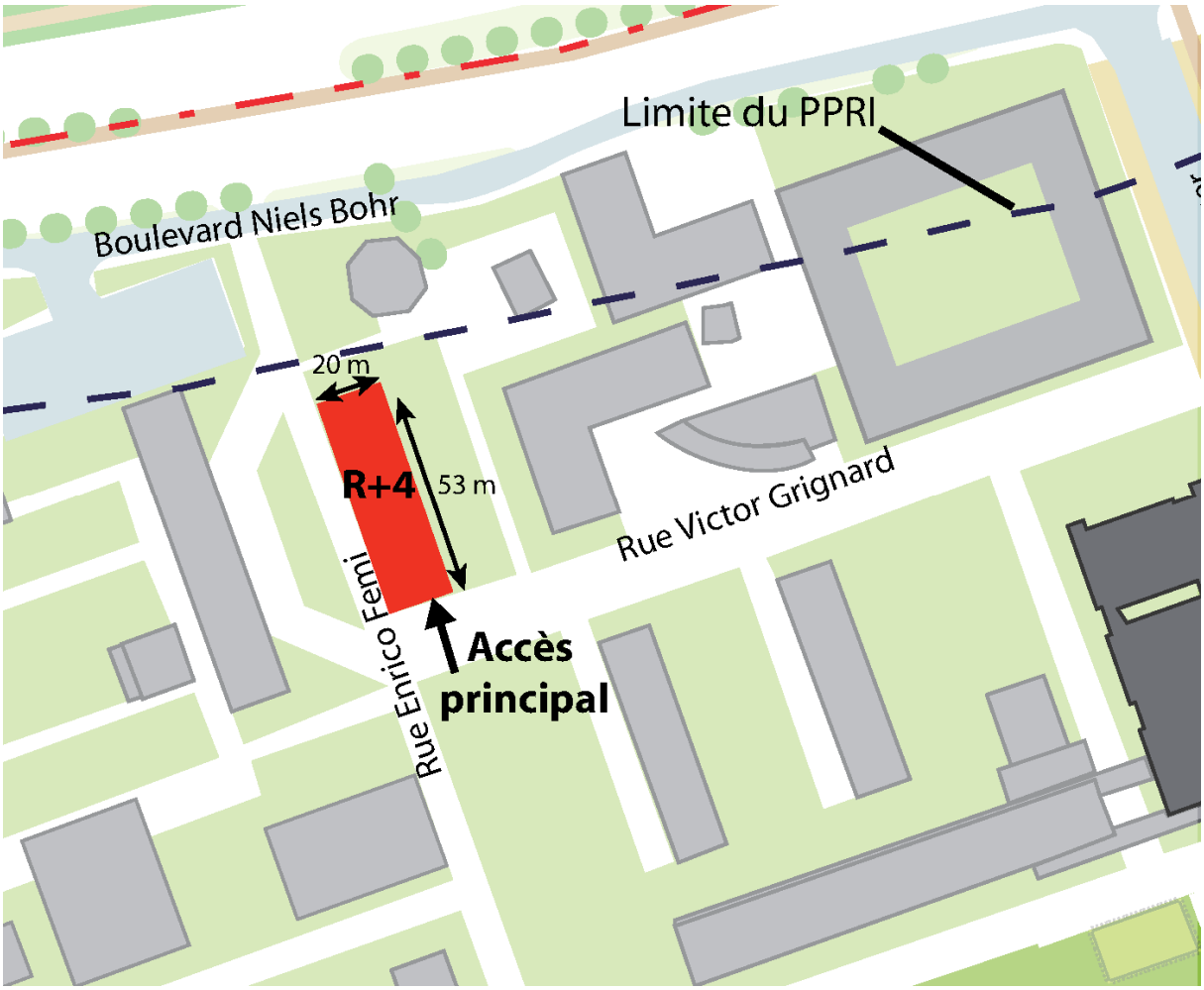

Figure 1 : Principes d'implantation du nouveau bâtiment

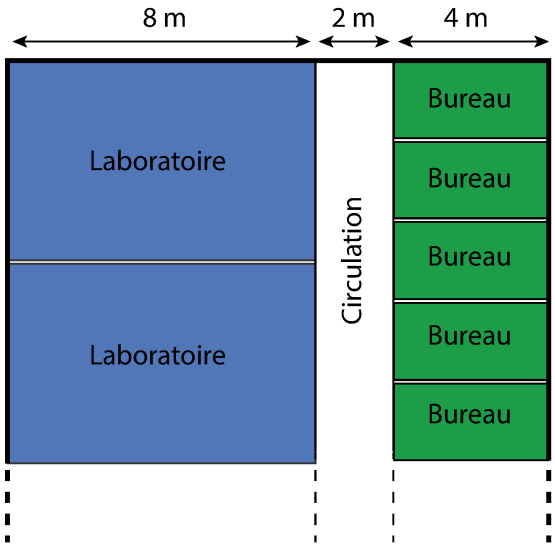

Figure 2 : Principe d'organisation des locaux dans le bâtiment

IV.2. CONTRAINTES D'URBANISME

IV.2.1. Plan Local d'Urbanisme

Le campus de la Doua est situé en zone urbaine USP du PLU de la commune de Villeurbanne.

La zone USP est une zone spécialisée destinée à couvrir les sites d'implantation des principaux services publics quel que soit leur mode de gestion, publique ou privée, assurant une fonction collective (administration, sécurité, défense, éducation, transport public, santé, hospitalier, sportif, culturel, sociaux, recherche, poste et télécommunication, ...).

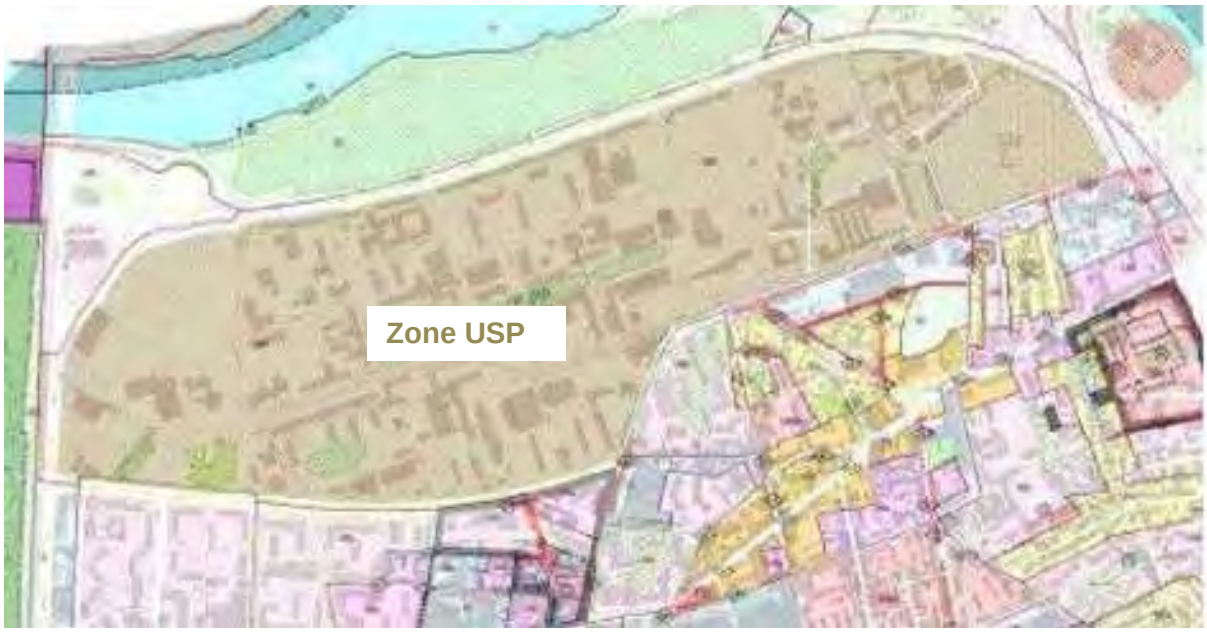

Figure 3: Extrait PLU Grand Lyon – Commune de Villeurbanne

IV.2.2. Risque d'inondations

Villeurbanne est concernée par un PPRN pour les inondations du Rhône et de la Saône.

Une frange nord du campus est inscrite dans une zone d'inondation rapide par rupture de digue (orange) toutefois la majorité du campus est inscrite dans une zone de remontée potentielle de nappe et réseau (vert clair). Cette zone n'est soumise à aucune restriction particulière.

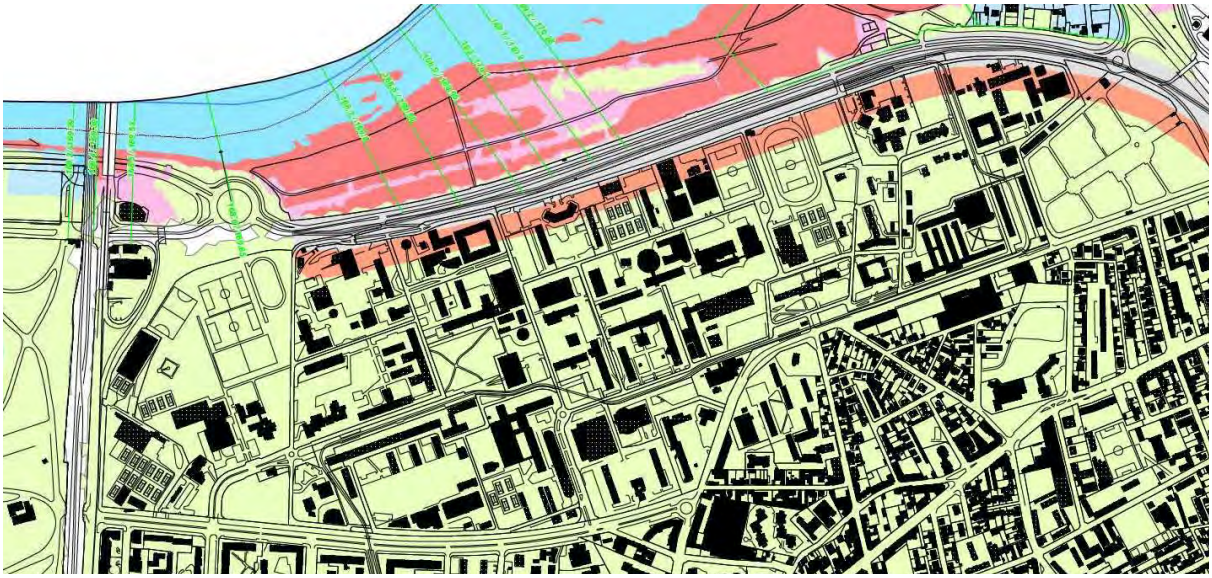

Figure 4 : Extrait du PPRI - zoning la Doua

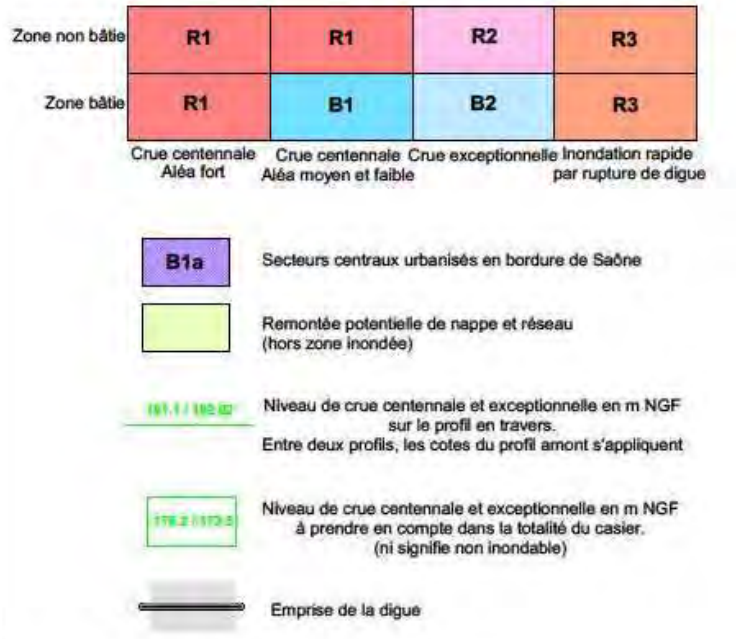

Zone rouge R3

La zone rouge R3, relative au risque rupture de digue, est matérialisée par une bande de précaution de 100 m de large compté à partir du pied de digue intérieur.

Cette mesure est justifiée par le fait que la submersion d'une digue ou sa rupture entraîne des phénomènes violents en arrière de celle-ci, pouvant mettre en danger les biens et les personnes.

Ce zonage est retenu pour les digues de Vaulx en Velin, la rocade Est, l'A42 et le boulevard Laurent Bonnevay en raison de leur rôle dans la protection des lieux habités. En considération des particularités liées au boulevard Laurent Bonnevay et à la zone de Villeurbanne qu'il protège, cette bande a été réduite à 50 m.

Réglementation de la zone rouge R1, R2 et R3

Dans les zones R1, R2 et R3 sont interdits tous les travaux, constructions, installations non autorisés spécifiquement au chapitre II.2. du règlement PPRI. Parmi les projets autorisés, on peut citer notamment :

- les travaux d'aménagement, d'entretien et de gestion des bâtiments et ouvrages existants préalablement à la date d'approbation du PPRN et les travaux destinés à réduire les risques sous réserve de ne pas aggraver la vulnérabilité.
- la reconstruction, la surélévation, l'extension, le changement de destination des constructions existantes dans les limites précisées au chapitre des prescriptions.

Parmi les prescriptions, plusieurs sont directement applicables au projet :

Seront autorisés dans la mesure où ils sont effectués au-dessus de la cote centennale, les travaux suivants :

- L'extension limitée à 20 m² d'emprise au sol (superficie totale accordée une seule fois pour l'ensemble des permis déposés pour une habitation après approbation du PPRN).
- Les reconstructions, sous réserve de la non aggravation de la vulnérabilité, avec une emprise au sol limitée à l'emprise au sol du bâtiment existant plus 20m², et un nombre d'étages identique.

Sur le territoire du Campus de la Doua, et dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, le réaménagement/reconstruction d'un ensemble de bâtiments pourra être autorisé en considérant la somme des emprises au sol, redistribuée en une ou plusieurs unités bâties, dans les conditions exposées ci-avant. Cette opération devra s'accompagner de mesures de réduction de la vulnérabilité globale ainsi que de mesures de sauvegarde des biens et personnes.

IV.2.3. Desserte

Le bâtiment sera construit à l'angle des rues Enrico Femi et Victor Grignard. La desserte des deux roues, véhicules et livraisons est ainsi assurée jusqu'au pied du bâtiment. La desserte piétonne est assurée par le tramway.

IV.2.4. Situation foncière

Le foncier est propriété de l'Etat, mis à la disposition de l'UCBL mis à part quelques parcelles affectées à des établissements.

L'opération est réalisée sur une partie d'une parcelle importante (n°000 AC 8 de 123 830 m²) qui accueille notamment l'ensemble du quartier de la Physique et des Mathématiques ainsi qu'une partie de celui de la Chimie.

IV.3. ORGANISATION FONCTIONNELLE DU BATIMENT

Le bâtiment est composé des unités fonctionnelles suivantes :

- Les espaces mutualisés
    - Ces espaces sont destinés à l'accueil dans l'entrée principale du bâtiment, les espaces de réunion et de séminaires, les locaux de l'administration et les locaux de détente pour l'ensemble du personnel du bâtiment.
- Recherche – Laboratoires et tertiaires

  - Les laboratoires de recherche (biochimie et chimie) et les locaux de soutien correspondant ainsi que les bureaux de chercheurs sont situés aux étages avec accès contrôlé.
- CCRMN
  - Les locaux du CCRMN seront de préférence au rez-de-chaussée du bâtiment et en contigüité avec les locaux du CCSM.
- Logistique bâtiment

IV.4. TABLEAU DES SURFACES THEORIQUES

UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		EFFECTIF PAR LOCAL	NOMBRE DE LOCAUX	S² UTILE UNITAIRE (M²)	S² UTILE TOTALE (M²)	S² HON TOTALE (M²)
ICBMS 1	**ESPACES MUTUALISES**					
ICBMS 1.01	**Entrée**				**122**	
1.011	Hall d'entrée		1	60	60	
1.012	Accueil (1 à 2 personnes)	2	1	15	15	
1.013	Espace livraisons		1	15	15	
1.014	Sanitaires accueil		2	12	24	
1.015	Douches		2	4	8	
ICBMS 1.02	**Espaces réunions/séminaires**				**238**	
1.021	Salle de réunions 20 personnes	20	1	40	40	
1.022	Petit amphithéâtre séminaires	120	1	120	120	
1.023	Bureau direction unité	1	1	18	18	
1.024	Espace de convivialité - cafeteria	40	1	60	60	
ICBMS 1.03	**Administration**				**96**	
1.031	Bureau 2 postes "cellule financière" + archives vivantes	2	1	20	20	
1.032	Bureau 2 personnes	2	3	15	45	
1.033	Bureau secrétaire d'unité	1	1	12	12	
1.034	Bureau directeur administratif	1	1	15	15	
1.035	Espace photocopie		1	4	4	
	SOUS-TOTAL ESPACES MUTUALISES	***183***			***456***	
ICBMS 2	**RECHERCHE - LABORATOIRES**					
ICBMS 2.01	**Laboratoires GEMBAS (bio-chimie)**	**20**			**312**	
2.011	Culture de cellules		1	20	20	
2.012	Sérigraphie		1	26	26	
2.013	Pièce noire (BAM + µscope fluorescence)		1	26	26	
2.014	Langmuir		1	26	26	
2.015	Caméras CCD + général		1	90	90	
2.016	Spotters + automate de labo		1	26	26	
2.017	Synthèse		1	20	20	
2.018	Bilogie moléculaire		1	26	26	
2.019	Salle préparation (balances, PH-mètre, etc…)		1	13	13	
2.0110	Laverie (machine, autoclave, étuve…)		1	26	26	
2.0111	Centrifugeuse		1	13	13	
ICBMS 2.02	**Laboratoires CCSM**				**100**	
2.021	Labo 1 spectro Patm		1	45	45	
2.022	Local attenant Labo 1		1	5	5	
2.023	Labo 2 spectro P réduite		1	45	45	
2.024	Local attenant Labo 2		1	5	5	
ICBMS 2.03	**Laboratoires CCIR**				**35**	
2.031	Cluster de calcul scientifique		1	10	10	
2.032	Test matériel info, réseaux, logiciels		1	15	15	
2.033	Stockage matériel info et périphériques		1	10	10	
ICBMS 2.04	**Laboratoires COB (chimie)**				**219**	
2.041	Grands laboratoires chimie		3	45	135	
2.042	Petit laboratoire chimie		1	26	26	
2.043	Laboratoire analytique		1	45	45	
2.044	Atelier		1	13	13	

UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		EFFECTIF PAR LOCAL	NOMBRE DE LOCAUX	S² UTILE UNITAIRE (M²)	S² UTILE TOTALE (M²)	S² HON TOTALE (M²)
ICBMS 2.05	**Laboratoires CO2GLYCO (chimie)**				**271**	
2.051	Grand laboratoire chimie		3	45	135	
2.052	Petit laboratoire chimie		1	26	26	
2.053	Laboratoire "acqueux"		1	26	26	
2.054	Laboratoire analytique		1	26	26	
2.055	Manips spéciaux		1	45	45	
2.056	Stockage solvants		1	13	13	
ICBMS 2.06	**Laboratoires COSMO (chimie)**				**206**	
2.061	Grands laboratoires chimie		4	45	180	
2.062	HPLC/GCMS/globe Box		1	26	26	
ICBMS 2.07	**Laboratoires CASYEN (chimie)**				**277**	
2.071	Grands laboratoires chimie		5	45	225	
2.072	Salle O^2/CO^2		1	26	26	
2.073	HPLC		1	13	13	
2.074	GC/GCMS		1	13	13	
ICBMS 2.08	**Laboratoires CHIMIOTHEQUE**				**39**	
2.081	Laboratoire chimie 1		1	26	26	
2.082	Laboratoire chimie 2		1	13	13	
ICBMS 2.09	**Laboratoires communs**				**94**	
2.091	Laboratoire réacteur micro-ondes		1	13	13	
2.092	Salle mesures physiques (IR, Fluo, UV/Vis)		1	26	26	
2.093	Laboratoire hydrogénation		1	45	45	
2.094	Stockage Dewar azote liquide		1	10	10	
ICBMS 2.01	**Locaux support**				**160**	
2.0101	Stockage de produits chimiques		6	15	90	
2.0102	Réserve matériel		4	15	60	
2.0103	Atelier		1	10	10	
	SOUS-TOTAL RECHERCHE - LABORATOIRES				***1713***	
ICBMS 3	**RECHERCHE - TERTIAIRE**					
ICBMS 3.01	**Bureaux Equipe GEMBAS**	**20**			**169**	
3.011	Bureau 1 poste	1	1	18	18	
3.012	Bureaux 1 poste	3	3	12	36	
3.013	Bureaux 2 postes	8	4	12	48	
3.014	Bureaux 4 postes	8	2	20	40	
3.015	Secrétariat / archives / photocpieur		1	15	15	
3.016	Bibliothèque		1	12	12	
ICBMS 3.02	**Bureaux Equipe CCSM**				**35**	
3.021	Bureau FA		1	15	15	
	Bureau CD et NH + stagiaire (1/an max)		1	20	20	
ICBMS 3.03	**Bureaux CCIR**				**15**	
3.031	1 bureau 2 postes + stagiaire		1	15	15	
ICBMS 3.04	**Bureaux COB**				**162**	
3.041	Bureau responsable		1	18	18	
3.042	Bureau 1 poste		1	12	12	
3.043	Bureau 2 postes		3	15	45	
3.044	Bureau 3 postes		4	18	72	
3.045	Local ordinateurs		1	15	15	
ICBMS 3.05	**Bureaux CO2GLYCO**				**156**	
3.051	Bureau 1 poste		1	18	18	
3.052	Bureau 1 poste		2	12	24	
3.053	Bureau 2 postes		2	15	30	
3.054	Bureau 4 postes		3	24	72	
3.055	Archives + bibliothèque		1	12	12	

UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		EFFECTIF PAR LOCAL	NOMBRE DE LOCAUX	S² UTILE UNITAIRE (M²)	S² UTILE TOTALE (M²)
ICBMS 3.06	**Bureaux COSMO**				**132**
3.061	Bureau responsable		1	18	18
3.062	Bureau 2 postes		2	15	30
3.063	Bureau 4 personnes		3	24	72
3.064	Archive/secrétariat		1	12	12
ICBMS 3.07	**Bureaux CASYEN**				**207**
3.071	Bureau responsable		1	18	18
3.072	Bureau 1 poste		1	12	12
3.073	Bureaux 2 postes		3	15	45
3.074	Bureaux 4 postes		5	24	120
3.075	Secrétariat/archives		1	12	12
ICBMS 3.08	**Bureaux CHIMIOTHEQUE**				**15**
3.081	Bureau 2 postes		1	15	15
ICBMS 3.09	**Locaux mutualisés tertiaire**				
3.091	Espace photocopie		4	4	16
	SOUS-TOTAL RECHERCHE - TERTIAIRE				***891***
CCRMN 4	**CCRMN**				
CCRMN 4.01	**Entrtrée**				**46**
4.011	Sas d'entrée		1	46	46
CCRMN 4.02	**Laboratoires**				**98**
4.021	Laboratoire spectroscopie		4	20	80
4.022	Salle de préparation		1	18	18
CCRMN 4.03	**Locaux tertiaires**				**58**
4.031	Salle de réunions/Atelier/Archives		1	25	25
4.032	Bureau 2 postes		1	15	15
4.033	Bureau Directeur unité		1	18	18
	SOUS-TOTAL CCRMN				***202***
LOG 5	**LOGISTIQUE BATIMENT**				
5.011	Local de déchets DIB		1	4	4
5.011	Locaux d'entretien		5	4	20
5.011	Sanitaires bâtiments (hors accueil)		52,4	1	52
	SOUS-TOTAL LOGISTIQUE BATIMENT				***76***
	TOTAL surface utile nette				**3338**
	Circulations (0,32 * SU)				1068
	TOTAL SUB				**4407**
	Locaux techniques (0,04* SUB)				176
	TOTAL SDO				4583
	TOTAL surface hors œuvre nette				**5041**
	Ration SHON/SU				1,51

IV.5. SPECIFICITES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le bâtiment comporte des laboratoires de chimie et de biochimie.

Les laboratoires comportent des paillasses sèches et humides selon le laboratoire, ainsi que plusieurs sorbonnes par laboratoire.

Certains laboratoires seront climatisés et d'autres tempérés.

Il n'y aura pas de laboratoire L1 ni L2 dans le projet.

IV.6. DEMARCHE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT

IV.6.1. Analyse environnementale de site

Contexte réglementaire

Le campus de la Doua est actuellement soumis à une procédure d'évaluation environnementale enclenchée à l'initiative de l'Université de Lyon afin de doter le territoire d'un document de référence sur l'état environnemental actuel et à venir du campus prenant en compte l'ensemble des plans et projets aujourd'hui connus.

A une échelle plus opérationnelle, une démarche d'étude d'impact est également en cours dans le cadre du projet de réhabilitation des quartiers scientifiques, potentiellement soumis à cette procédure.

Ces documents permettront de porter à la connaissance du maître d'ouvrage, des différentes équipes de maîtrise d'œuvre et de tout intervenant les spécificités et sensibilités environnementales du site, ses grands enjeux, ainsi que les mesures préconisée pour minimiser au maximum les éventuels effets négatifs des différents projets sur l'environnement du campus.

Avancement de l'analyse environnementale du site

Bien que la prise en compte de l'environnement soit garantie dans les différents projets du campus, grâce à la démarche volontariste du maître d'ouvrage mais également du fait de la réglementation qui leur est applicable, ces études sont aujourd'hui à leur début et n'ont pas encore donné lieu à une analyse environnementale détaillée du site.

Pour autant, certaines caractéristiques peuvent déjà être soulignées. Elles feront pour certaines l'objet d'études spécifiques dans les différentes procédures évoquées ci-avant.

Le site se situe en milieu urbain à périurbain. Il est concerné de ce fait par les conditions environnementales propres à ce type d'espace : qualité de l'air, ambiance acoustique cadre architectural et paysager, … Il reste cependant, relativement épargné par certaines nuisances du fait de son isolement relatif du reste de la ville. En effet, le campus n'est pas traversé par des axes de mobilité importants, à l'exception du tramway, et les principaux flux qui le traversent sont des flux de desserte.

La structure du campus, composée assez largement d'espaces verts, ainsi que sa situation à proximité du Rhône et de parcs et espaces naturels et surtout, la présence du site Natura 2000 FR8201785 (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage) juste à l'ouest laisse pressentir une forte valeur fonctionnelle et stationnelle des milieux naturels en présence. Un diagnostic faune-flore à l'échelle du campus est en cours.

Le campus, situé au pied de la digue du périphérique Laurent Bonnevay, est protégé par celle-ci du risque inondation classique mais soumis en revanche à un risque d'inondation rapide en cas de rupture de l'ouvrage et d'inondation par remontée de nappe.

IV.6.2. Caractéristique du bâtiment, profil environnemental

La construction du bâtiment s'inscrit dans une démarche HQE, avec des objectifs de performance plus ambitieux que le strict respect de la réglementation.

La réduction de l'impact environnemental du campus passe par la réduction des consommations énergétiques. L'objectif de faible consommation d'énergie primaire est fixé, au-delà des exigences de la RT 2012 (RT2012 -10%) (cible 4 en Performant), la limitation des consommations en eau potable (cible 5 en Performant), la gestion des eaux pluviales à la parcelle (cible 5 en Performant) et la gestion adaptée et rigoureuse des déchets d'activité (cible 6 en Très Performant) sont inclus au programme.

Le chantier, en site occupé s'effectuera dans une démarche de réduction des nuisances pour les riverains et utilisateurs et de son impact environnemental (Cible 3 en Très Performant).

Le Campus LyonTech-la Doua est avant tout un lieu de vie. Le confort des utilisateurs doit donc être un axe fort de la requalification du Campus. Il se traduit par un objectif d'apport conséquent en lumière naturelle dans les espaces à occupation prolongée (cible 9 en Performant) et par un renouvellement d'air neuf adapté et efficace (cible 11 en Performant).

Enfin, dans une logique de coût global, le choix des équipements et des modes constructifs s'oriente vers des systèmes robustes et adaptés à la durée de vie de l'ouvrage (cible 2 en Performant). Le suivi des consommations ainsi que la mise en œuvre de dispositions pour faciliter l'accès aux équipements permettent de maintenir les performances environnementales des systèmes (cible 7 en Performant).

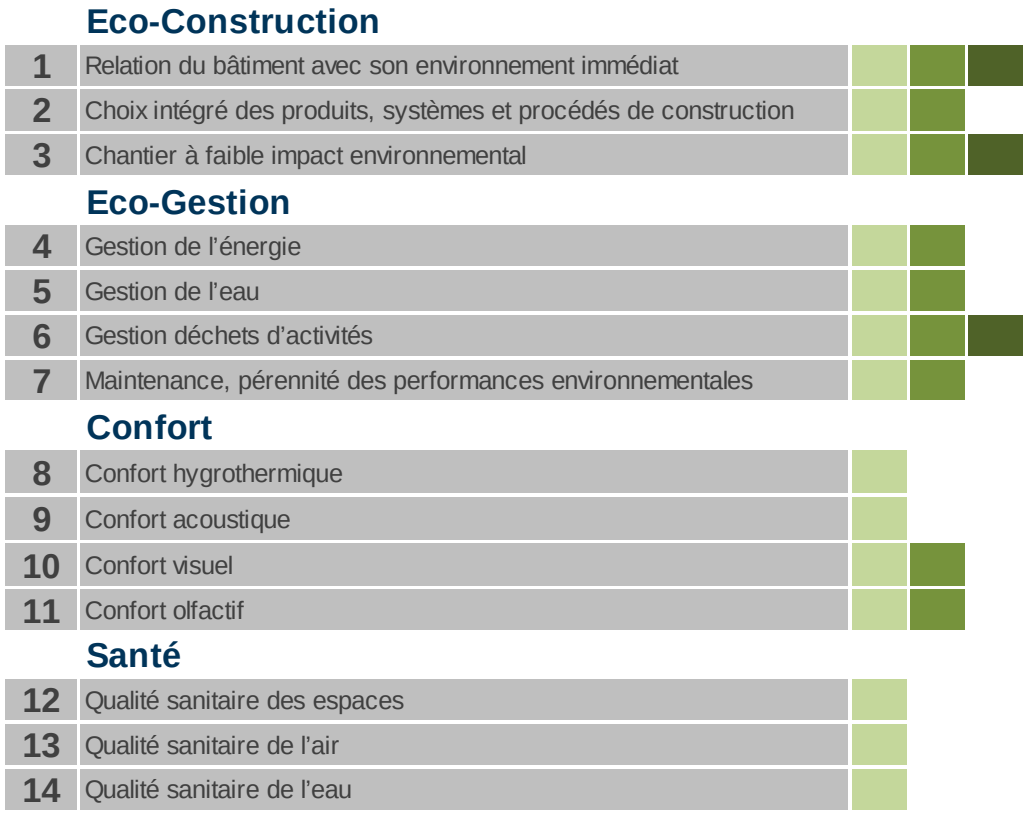

Les objectifs de performances énergétiques traduits dans le profil environnemental s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle II, tout en s'adaptant aux financements disponibles pour l'opération.

IV.7. ESTIMATION DU PROGRAMME

IV.7.1. Coût travaux

Objet	Euros HT	Euros TTC
Structure	3 076 320	3 679 279
Etanchéité	200 000	239 200
Façades	500 000	598 000
Plomberie-Fluides spéciaux	734 948	878 998
CVC	1 583 500	1 893 866
CFO-CFA	1 289 264	1 541 960
Equipement laboratoires	447 576	535 301
Second œuvre	2 148 320	2 569 391
Hors bâtiments et divers	609 090	728 472
total travaux (valeur dec 2012)	10 589 018	12 664 466

Aucun mobilier ou premier équipement n'est pris en charge par l'opération, hors équipements fixes (sorbonnes et paillasses alimentées en fluides). Il est prévu la réutilisation du mobilier actuel par les utilisateurs.

IV.7.2. Coût global de l'opération

Les hypothèses de coût global reprises dans le modèle financier et présentées dans le Dossier d'Expertise des Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- Etudes (MOE, CT, CSPS, OPC, SSI…) : 20% du montant des travaux
- Tolérances et aléas : 11% du montant des travaux et études
- Assurances : 1,3% du montant études/travaux /tolérances aléas
- 1% artistique : 1% du coût travaux
- Indexation études et travaux : 3% annuel
- Indexation GER : 2,5% annuel

Une provision de 250k€ HT est prévue pour les déménagements et incluse dans la simulation financière.

Le coût global de l'opération est ainsi décomposé :

Coûts de travaux HT valeur septembre 2012	**10 589 k€**
Frais annexes aux travaux	3 802 k€
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	*20,0%*
Tolérance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	*11,0%*
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	*1,3%*
Artistique (% Tx)	*1,0%*
Déménagements et opérations tiroirs	250 k€
TVA non récupérable	3 306 k€
Indexation	1 889 k€
MAF valeur date de livraison (Financement en MOP)	**19 836 k€**

IV.8. PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Voir annexe 2.

V.MONTAGE DE L'OPERATION

V.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage

L'Université de Lyon est le porteur du projet Lyon Cité Campus, et en assure la direction.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction ICBMS sera assurée par l'Université de Lyon.

Un comité de Maîtrise d'Ouvrage a été mis en place dans le cadre du projet LyonTech-la Doua. Il se réunit en fonction des besoins (tous les 2 mois environ), et valide les différentes phases opérationnelles du projet. Il est composé :

- Du Président de l'Université de Lyon (UdL)
- Du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- Du Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

Un comité préparatoire se réunit mensuellement, et prépare les décisions du Comité de Maîtrise d'Ouvrage. Il est composé :

- De l'équipe projet de l'UdL
- D'un représentant de la présidence de l'UCBL
- D'un représentant de la direction de l'INSA
- Des représentants des Directions du Patrimoine et Services Hygiène et Sécurité des deux établissements
- D'un représentant de la direction de CPE
- D'un représentant du Rectorat
- D'un représentant de la DRRT

V.1.2. Affectataire du bâtiment

A la suite de la construction, le bâtiment sera remis à l'Etat qui l'affectera à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

V.1.3. Mode opératoire

La construction neuve du bâtiment ICBMS sera réalisée en maîtrise d'ouvrage publique, assurée par l'Université de Lyon avec passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre puis de marchés de travaux allotis.

V.1.4. Gestion des interfaces avec les autres opérations

La construction du bâtiment ICBMS conditionne la démolition des ailes ABC du bâtiment Curien inclus dans le CREM. La démolition du bâtiment Curien étant également conditionnée par la réalisation des travaux du bâtiment Vinci, cette démolition n'intervient qu'en fin d'opération soit en 2020. Le calendrier de la présente opération prévoit une mise à

disposition début 2017 il existe donc une marge calendaire très importante entre les deux opérations.

Par ailleurs, le terrain retenu pour l'opération est actuellement libre de construction et sa position est suffisamment isolée pour ne pas générer d'interfaces contraignantes avec l'opération CREM.

V.2. SOUTENABILITE FINANCIERE DE L'OPERATION

V.2.1. Soutenabilité financière de la maintenance hors GER par les établissements

La soutenabilité financière de la maintenance par les établissements est détaillée dans le Dossier d'Expertise relatif à l'opération Réhabilitation Quartiers Scientifiques.

Estimation des couts de maintenance de l'opération

	Coûts de Maintenance	En €TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
ICBMS	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***22***	***110 902 €***	***2 772 550 €***
	Clos Couvert	0,5	2 521 €	63 013 €
	CVCD	5,5	27 726 €	693 138 €
	CFo	4	20 164 €	504 100 €
	CFa	6	30 246 €	756 150
	Plomberie	2,5	12 603 €	315 063 €
	Fluides spéciaux	1,5	7 562 €	189 038 €
	Paillasses & Equip. labo	1,5	7 562 €	189 038 €
	Second Œuvre	0,5	2 521 €	63 013 €

V.2.2. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus

Afin de répondre à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le gros entretien et le renouvellement (GER) des investissements réalisés seront pris en charge par les revenus de la dotation Campus.

Les coûts de GER liés aux travaux des opérations :

- Réhabilitation des Quartiers Scientifiques
- Construction neuve ICBMS (objet du présent dossier)
- Construction neuve Tour D
- Réhabilitation Chevreul

sont ainsi pris en charge par les intérêts de la dotation.

Les coûts de GER estimés pour chacune de ces opérations, dont l'opération ICBMS et leur prise en charge par les intérêts de la dotation Lyon Cité Campus sont présentés dans le dossier d'expertise Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Estimation des couts de GER de l'opération

	Coûts de GER	En €TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
ICBMS	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***28,59 €***	***144 122 €***	***3 603 055 €***
	Clos Couvert	3,57	17 996 €	449 909 €
	CVCD	6,53	32 918 €	822 943 €
	CFo	3,26	16 434 €	410 842 €
	CFa	5,71	28 784 €	719 603 €
	Plomberie	1,63	8 217 €	205 421 €
	Fluides spéciaux	1,64	8 267 €	206 681 €
	Paillasses & Equip. labo	3,55	17 896 €	447 389 €
	Second Œuvre	2,70	13 611 €	340 268 €

V.2.3. Modalités de financement du projet

L'opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage publique. Les dépenses d'investissement seront donc payées aux opérateurs à l'avancement des travaux. La soutenabilité budgétaire de l'opération ICBMS est présenté dans le dossier d'expertise Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, auquel il est étroitement lié.

Le financement des études (phase conception) est assuré par les crédits ANR accordés au titre de l'année 2013, à hauteur de 2,236k€. Le financement des travaux et autres frais annexes (aléas, révisions, assurances, 1% artistique…) sera assuré par des crédits ANR au titre des années 2014 ou 2015, et devra être complété par un emprunt auprès de la BEI dès réception de la dotation.

La nécessité de recourir à l'emprunt pour cette opération implique une signature de contrat de travaux postérieure à la réception de la dotation par l'Université de Lyon, soit postérieure à la signature du contrat CREM.

VI. ANNEXES.

ANNEXE 1 : Plan des Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua

ANNEXE 2 : Planning prévisionnel de l'opération

Constructions

Réhabilitations Tranche ferme

Réhabilitations Tranche conditionnelle

Démolitions

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Prédécesseurs
45	**CONSTRUCTIONS ICBMS**	**1206,6 j**	**Jeu 31/01/13**	**Ven 15/09/17**	
46	**programmation**	**212 j**	**Jeu 31/01/13**	**Dim 24/11/13**	
47	Programmation (ARTELIA)	9 ms	Jeu 31/01/13	Lun 04/11/13	
48	Etablissement du DCC	2 ms	Mar 24/09/13	Dim 24/11/13	47FF+20 jé
49	**Dossier d'expertise**	**101 j**	**Jeu 01/08/13**	**Jeu 19/12/13**	
50	Rédaction DEX	2 ms	Jeu 01/08/13	Mar 01/10/13	
51	Validation CA UCBL	0 j	Jeu 10/10/13	Jeu 10/10/13	
52	Validation CA PRES	0 j	Lun 21/10/13	Lun 21/10/13	
53	Validation MESR	2 ms	Lun 21/10/13	Jeu 19/12/13	52
54	**Concours MOE**	**143 j**	**Jeu 10/10/13**	**Lun 28/04/14**	
55	Préparation AAPC	2 sm	Jeu 10/10/13	Mer 23/10/13	51
56	**Envoi AAPC**	**0 j**	**Mer 23/10/13**	**Mer 23/10/13**	**55**
57	Phase candidatures	35 jé	Mer 23/10/13	Mer 27/11/13	56
58	Choix candidatures, envoi DCC	1,5 ms	Jeu 28/11/13	Lun 13/01/14	57;48;53FF
59	Phase offres	45 jé	Lun 13/01/14	Jeu 27/02/14	58
60	Analyse des offres	1 ms	Ven 28/02/14	Lun 31/03/14	59
61	Jury	0 j	Lun 31/03/14	Lun 31/03/14	60
62	Notification du marché	0 j	Lun 28/04/14	Lun 28/04/14	61FD+4 sm
63	**Etudes**	**264 j**	**Mar 29/04/14**	**Ven 01/05/15**	
64	Mise au point ESQ	1 ms	Mar 29/04/14	Mer 28/05/14	62
65	APS	1,5 ms	Jeu 29/05/14	Lun 14/07/14	64
66	Validation APS	1 ms	Mar 15/07/14	Mer 13/08/14	65
67	APD	1,5 ms	Jeu 14/08/14	Lun 29/09/14	66
68	Validation APD	2 ms	Mar 30/09/14	Ven 28/11/14	67
69	Dépôt PC	0 j	Ven 12/09/14	Ven 12/09/14	66FD+1 ms
70	PRO	2 ms	Lun 01/12/14	Jeu 29/01/15	68
71	Validation PRO	1 ms	Ven 30/01/15	Lun 02/03/15	70
72	DCE	1 ms	Mar 03/03/15	Mer 01/04/15	71
73	Validation du DCE	1 ms	Jeu 02/04/15	Ven 01/05/15	72
74	**Consultation Entreprises**	**179,6 j**	**Mar 03/03/15**	**Lun 09/11/15**	
75	AAPC	0 j	Mar 03/03/15	Mar 03/03/15	72DD
76	Phase candidatures	40 jé	Mar 03/03/15	Dim 12/04/15	75
77	Choix candidatures, envoi DCC	1,5 ms	Lun 04/05/15	Mer 17/06/15	76;73
78	Phase offres	45 jé	Mer 17/06/15	Sam 01/08/15	77
79	Analyse des offres	1,5 ms	Lun 03/08/15	Mer 16/09/15	78
80	Notification du marché	0 j	Lun 09/11/15	Lun 09/11/15	79FD+3 sm;31
81	**travaux**	**784,6 j**	**Lun 15/09/14**	**Ven 15/09/17**	
82	Obtention PC+ purge recours	8 ms	Lun 15/09/14	Lun 18/05/15	69
83	période de préparation	2 ms	Lun 09/11/15	Ven 08/01/16	80;82
84	**travaux**	**18 ms**	**Ven 08/01/16**	**Lun 17/07/17**	83
85	reception	1 ms	Lun 17/07/17	Mer 16/08/17	84
86	DOE	1 ms	Lun 17/07/17	Mer 16/08/17	84
87	Emménagements	1 ms	Mer 16/08/17	Ven 15/09/17	85
88					

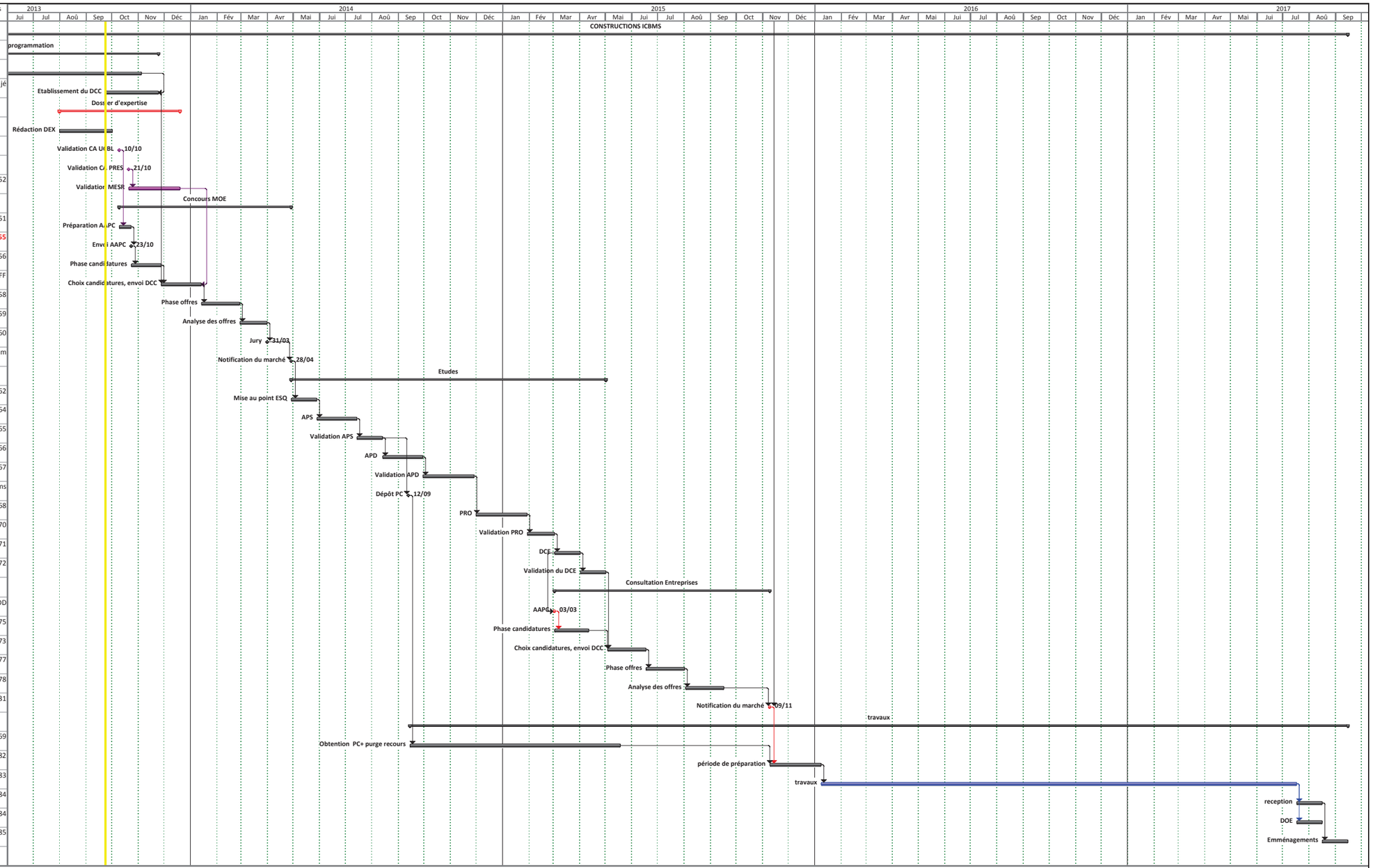

Projet : Planning2LyonTech
Date : Lun 23/09/13

Tâche | Fractionnement | Jalon | Récapitulative | Récapitulatif du projet | Tâches externes | Jalons externes | Échéance | Avancement

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-196

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

DOSSIER D'EXPERTISE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE « TOUR D »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé le dossier d'expertise relatif au projet de construction neuve « TOUR D » (cf. documents ci-joints).

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Lyon Cité Campus

Dossier d'expertise – Construction neuve TOUR D

LyonTech-la Doua

Octobre 2013

SOMMAIRE

LEXIQUE DES ABREVIATIONS 4

I. INTRODUCTION 5

II. CONTEXTE ET ENJEUX 6

II.1. contexte et enjeu immobilier 6
II.1.1. Enjeux liés à l'opération Premier cycle INSA 6
II.1.2. Enjeux liés à la proximité de l'opération Mécamat Tour A 7

II.2. L'enjeu scientifique et pedagogique du projet de tour D 8
II.2.1. Le département d'enseignement Génie Mécanique et Développement (GMD) 8
II.2.2. La plateforme de travaux pratiques du département Génie Energétique et Environnement 10

III. BILAN DE L'EXISTANT 13

III.1. Localisation actuelle des locaux 13
III.1.1. Localisation actuelle du département GMD 13
III.1.2. Localisation actuelle du département GEN 15

III.2. Bilan des effectifs concernés 18
III.2.1. Effectifs du département GMD 18
III.2.2. Effectifs du département GEN 18

III.3. Diagnostics du site disponibles 19

IV. PROGRAMME DE L'OPERATION 21

IV.1. Emplacement du projet 21
IV.1.1. Le quartier Ingénierie 21
IV.1.2. L'emplacement retenu 21
IV.1.3. Emprise du projet 22
IV.1.4. Contraintes d'urbanisme 23
IV.1.5. Environnement 23
IV.1.6. Situation foncière 24
IV.1.7. Prise en compte du Schéma Directeur d'Aménagement 24

IV.2. Organisation fonctionnelle du bâtiment 26

IV.3. Tableau des surfaces théoriques 28

IV.4. Spécificités techniques particulières 30

IV.5. Classement de l'établissement 31

IV.6. Démarche Qualité Environnementale du Bâtiment 31
IV.6.1. Analyse environnementale de la parcelle 31
IV.6.2. Les conclusions de l'analyse de site 32
IV.6.3. Profil de Qualité Environnementale retenu 33

IV.7. Estimation du programme.....35
IV.7.1. Coût travaux 35
IV.7.2. Coût global de l'opération..... 36

IV.8. Planning prévisionnel de l'opération.....36
IV.8.1. Relogement des activités (plateforme TP) 36
IV.8.2. Démolition partielle de la Halle Jacquard (3 premières travées)..... 37
IV.8.3. Construction neuve..... 38

V. MONTAGE DE L'OPERATION 39

V.1. Organisation de la maitrise d'ouvrage 39
V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage 39
V.1.2. Affectataire du bâtiment..... 39
V.1.3. Mode opératoire..... 39
V.1.4. Gestion des interfaces avec les autres opérations..... 39

V.2. Soutenabilité financière de l'opération 40
V.2.1. Soutenabilité financière de la maintenance hors GER par les établissements..... 40
V.2.2. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus 40
V.2.3. Modalités de financement du projet..... 41

VI. ANNEXES. 42

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ANR :	Agence Nationale Recherche
BAES :	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
BET :	Bureau d'études Techniques
CFa :	Courants Faibles
CFo :	Courants Forts
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifiques
CPAUPE :	Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères Environnementales
CPE :	Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon
CREM :	Conception Réalisation Exploitation Maintenance
CVC :	Chauffage Ventilation Climatisation
CVCD :	Chauffage Ventilation Climatisation Désenfumage
DRRT :	Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie
DSI :	Direction des Systèmes Informatiques
FD :	Frais divers
GCU :	Génie Civil et Urbanisme
GEN :	Génie Energétique et Environnement
GER :	Gros Entretien Renouvellement
GMC :	Génie Mécanique et Construction
GMD :	Génie Mécanique et Développement
GTC :	Gestion Technique Centralisée
GTB :	Gestion Technique du Bâtiment
HQE :	Haute Qualité environnementale
HT :	Hors Taxe
INSA :	Institut National des Sciences Appliquées
LCC :	Lyon Cité Campus
LMFA :	Laboratoire de Mécanique des Fluides
MAF :	Montant à Financer
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MO :	Maître(is)e d'Ouvrage
MOE :	Maître(is)e d'Œuvre
MOP :	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PPRI :	Plan de Protection des Risques d'Inondation
PPRN :	Plan de Protection des Risques Naturels
QEB :	Qualité Environnementale du bâtiment
RMN :	Résonance Magnétique Nucléaire
SDO :	Surface Dans Œuvre
SGPI :	Service des Grands Projets Immobiliers
SHON :	Surface Hors Œuvre Nette
SSI :	Système de Secours Incendie
SU :	Surface Utile
SUB :	Surface Utile du Bâtiment
TTC :	Toute Taxe Comprise
UCBL :	Université Claude Bernard Lyon 1
UDL :	Université de Lyon
UMR :	Unité Mixte de Recherche

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le dossier d'expertise de l'opération dénommée « Tour D » dans le cadre du projet Lyon Cité Campus de l'Université de Lyon.

Le présent dossier d'expertise est soumis à l'approbation :

- du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 15 octobre 2013,
- du conseil d'administration de l'INSA le 10 octobre 2013
- et du conseil d'administration de l'Université de Lyon le 22 octobre 2013

avant son envoi au MESR. L'ensemble des délibérations des instances ci-dessus sera joint au présent dossier en vue de son instruction.

Conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Service des Grands Projets Immobiliers (SGPI), cette expertise est adressée simultanément au Recteur et au Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT). L'instruction du dossier par le SGPI intègre les avis motivés du Recteur et du DRRT pour la partie recherche de l'opération.

Ce dossier d'expertise contient successivement :

- une partie présentant l'opération, son contexte et ses enjeux (II),
- une partie décrivant le bilan de l'existant (III)
- une partie décrivant le programme de l'opération (IV), y compris l'estimation financière de l'opération et son planning prévisionnel
- et enfin, une partie présentant le montage de l'opération, la soutenabilité financière et son plan de financement (V).

Le contexte du projet, ainsi que la soutenabilité financière de la maintenance et GER sont présentés dans le Dossier d'Expertise de la réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II. CONTEXTE ET ENJEUX

L'inscription de l'opération Tour D dans les enjeux nationaux, régionaux, et locaux est présentée dans le Dossier d'Expertise de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II.1. CONTEXTE ET ENJEU IMMOBILIER

L'opération Tour D s'inscrit dans la continuité de l'opération Mécamat-Tour A, opération CPER réalisée par l'INSA (Maîtrise d'œuvre désignée). Afin de permettre la libération de locaux du 1er cycle de l'INSA, une première construction neuve vouée à accueillir un laboratoire de recherche en mécanique est apparue indispensable. Cette construction « Mécamat » viendra en partie s'installer à l'emplacement actuel de la Halle Jacquard, dont une démolition partielle sera nécessaire pour le projet.

Une étude de faisabilité du site menée par le Cabinet Dumétier a permis d'identifier la possibilité d'envisager à terme la démolition totale de la Halle Jacquard, dans le cadre d'une construction neuve de 4 tours en peigne (Mécamat étant la Tour A).

Afin de réaliser la réhabilitation et la réorganisation des locaux du quartier Ingénierie, il est apparu judicieux de prévoir dès à présent la construction de la Tour D, en vue d'accueillir d'autres unités de recherche ou d'enseignement en Ingénierie.

Cette opération Tour D a pour objectif d'apporter une réponse aux besoins en locaux du département GMD qui doit libérer, au profit du département 1er cycle, les locaux qu'il occupe actuellement dans les bâtiments d'Alembert et Fermat.
La libération au plus tôt des locaux des bâtiments d'Alembert et Fermat permettra le lancement de la seconde phase de travaux de l'opération 1er cycle, financée par le CPER.

II.1.1. Enjeux liés à l'opération Premier cycle INSA

Dès le lancement de la phase de préprogrammation, l'INSA a alerté l'Université de Lyon et ses prestataires sur les contraintes calendaires imposées par l'opération Premier Cycle de l'INSA.

L'opération Premier Cycle est une opération CPER 2007-2012, dont le financement s'élève à 7,76M€ et scindée en deux phases opérationnelles. La première phase est en cours de réception. La seconde phase ne pourra être mise en œuvre qu'après le déménagement du LAMCOS et de GMD.

Les risques identifiés en cas de dérapage du planning de relogement de ces entités sont importants :

- En cas de décalage important du planning, le risque d'un retrait des financeurs existe. La finalisation des travaux nécessaires à l'installation du premier cycle dans le bâtiment D'Alembert ne pourrait être financée
- Les coûts de travaux et coûts annexes étant indexés à des taux annuels d'environ 2,5 à 3%, l'étalement des opérations dans le temps est synonyme de surcoûts importants, qui risquent de ne plus permettre le financement complet des travaux nécessaires.

L'objectif est donc de sécuriser au mieux cette opération et son financement, en optant pour une solution de relogement indépendante de toute autre opération préalable.

II.1.2. Enjeux liés à la proximité de l'opération Mécamat Tour A

Dès la phase de préprogrammation, la réalisation d'une Tour B pour accueillir GMD a été étudié, en réponse aux enjeux de relogement cité ci-avant. Cette Tour B devait être contiguë à la Tour A – Mécamat. Les études de programmation ont mis en avant de réelles difficultés voire impossibilité techniques de réalisation des deux chantiers en simultané (les plannings de travaux intégrant un chevauchement).

L'emprise chantier de la TOUR B est fortement contrainte par la présence adjacente de la TOUR A, et la présence (y compris après démolition) adjacente de la HALLE JACQUARD. La largeur disponible pour la construction du bâtiment TOUR B est ainsi réduite à 15,75m, entre deux murs.

Au sud de cette emprise, la présence de la MEDIATHEQUE ne permet pas l'installation d'une zone chantier.

Dans le cas d'un chantier de construction TOUR B indépendant du chantier de construction TOUR A, mais concomitant, l'installation de deux grues dans une grande proximité sera très contraintes, voire inenvisageable. L'utilisation des deux grues nécessitera un phasage des utilisations très fin, et la nécessité de prévoir un coordonnateur des grues, en charge de contrôler ces utilisations.

Dans le cas d'un chantier de construction TOUR B indépendant du chantier de construction TOUR A, et décalé dans le temps, l'installation de la grue de la TOUR B devra tenir compte des zones en activités adjacentes, et permettre une utilisation de la grue sans survol en charge des zones en activité. Vue l'emprise dédiée au chantier, cette installation sera très contrainte, voire inenvisageable.

La présence de bâtiments accolés au projet entraîne des contraintes techniques importantes, notamment :

- Dévoiements successifs des réseaux enterrés
- Reprises structurelles successives de la HALLE JACQUARD suite à chaque démolition partielle
- Reprises en sous-œuvre de la HALLE JACQUARD au droit de la future TOUR B dans le cadre du chantier TOUR A, puis démolition et reprise en sous-œuvre supplémentaire dans le cadre du chantier TOUR B.

La réalisation de la TOUR B a été envisagée, par la passation d'un marché de MOE complémentaire à la MOE de Mécamat, afin de garantir la tenue d'un chantier unique, justifié par l'inséparabilité économique et du caractère imprévu, en l'application de l'article 35.5° du CMP.

La refonte de la programmation intervenue en juin 2013 imposant le relogement de 100% des surfaces de GMD au sein de la Tour à construire (et non 50% comme envisagé précédemment), a conduit à abandonner la solution d'un marché complémentaire de MOE – les seuils ne pouvant être respectés.

Le choix de réalisation d'une tour D au lieu d'une tour B a été validé par le comité de Maîtrise d'ouvrage le 12 septembre 2013, à l'issue de la programmation.

II.2. L'ENJEU SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DU PROJET DE TOUR D

II.2.1. Le département d'enseignement Génie Mécanique et Développement (GMD)

L'ingénieur GMD est un ingénieur généraliste formé principalement pour les métiers de R&D (Recherche et développement) et d'innovation dans le secteur de la mécanique. Le développement définit et conçoit de nouveaux produits ou organes mécaniques. Il intervient en amont de la chaîne de fabrication des produits manufacturés, dès les premiers concepts, et propose des améliorations jusqu'à la fin de la vie des systèmes.

Le métier d'un ingénieur GMD est caractérisé par sa capacité à :

- analyser et prendre en charge un problème ou un projet en maîtrisant les aspects techniques et management
- identifier ou adapter les savoirs et les compétences nécessaires à la modélisation et la résolution du problème,
- concevoir et qualifier les outils expérimentaux ou numériques répondant au problème ou à l'objectif fixé
- imaginer et développer de nouveaux concepts en innovation et en R&D.

FORMATION

- Acquisition de solides connaissances scientifiques, techniques, et technologiques : fondamentales et métiers
- Méthodologie de l'observation et de la simulation par analyse des phénomènes physiques et connaissance des outils numériques et expérimentaux.
- Formation à l'innovation et à la R&D : mise en en situation de déstabilisation des connaissances mécaniques acquises et analyse amont poussant l'élève à acquérir une capacité d'innovation par mise en perspective de compétences plus ou moins lointaines de la mécanique : arts-sciences-ingénierie, mécatronique et robotique, ingénierie et santé, biomimétisme, bois et mécanique, sports et mécanique, …
- Personnalisation du profil professionnel :
  - par le choix d'enseignements de haut niveau dès la 4ème année associés aux compétences des laboratoires de recherche du département : dynamique des structures et des machines, structures en comportement non linéaires, contrôle actif-mécatronique, contacts-tribologie-rhéologie des systèmes mécaniques, matériaux avancés, machines thermiques, éco-conception, modélisation expérimentale, aérodynamisme, turbomachines, biomécanique…
  - Par le choix de périodes de stage qui s'étendent au total dorénavant sur 28 semaines minimum.
  - Par la possibilité de préparer en double cursus le Master recherche en Mécanique, spécialités : mécanique des fluides, mécanique des solides et tribologie, mécanique des structures, acoustique, biomécanique.
- Maîtrise de l'insertion dans l'entreprise et dans la société : sciences humaines sociales, communication, langues étrangères, management, gestion de projet, ressources humaines, méthodes et démarches scientifiques, préparation de l'entrée dans la vie active. Education physique et sportive.

- Pédagogie par projets : Le département GMD a mis depuis plusieurs années un accent fort sur une pédagogie inductive par projet, en totale complémentarité avec les enseignements théoriques de base. Ils se font en équipe allant de deux à une dizaine d'étudiants, sur des applications concrètes et en liaison étroite avec les Humanités. Ils utilisent les acquis des UV scientifiques enseignées et en donnent une vue d'ensemble : projet dans la plupart des modules, projet d'ingénierie (50 H), projets collectifs (200 H), projets d'innovation (80 H) et projets d'innovation R&D (300 H).
- Ouverture forte à l'international : est un des axes forts de la formation qui se traduit par une incitation à effectuer à l'étranger le stage industriel de 5e année, et/ou une année d'échange universitaire. Les étudiants qui le souhaitent peuvent réaliser leur cursus au sein de la Section Internationale de GMD où les enseignements sont dispensés en langue anglaise et des cours spécifiques (relations inter–culturelles, anglais des affaires).

COMPETENCES

Le métier de l'ingénieur GMD se définit par :

Compétences liées aux connaissances scientifiques et techniques :

- conception – systèmes mécaniques
- dynamique-mécatronique- biomécanique
- fluides et énergétique
- matériaux et tribologie
- modélisations numériques

Compétences liées aux mises en situation :

- conduire une démarche exploratoire transversale à des fins d'innovation
- conduire une démarche de recherche appliquée : analyser une problématique scientifique et établir un modèle représentatif
- savoir identifier, développer et optimiser des solutions de projets amont
- savoir établir une démarche de résolution et conduire des projets de développement

Compétences personnelles et interpersonnelles en milieu professionnel :

- compétences personnelles : attitudes et apprentissages
- compétences interpersonnelles : travail d'équipe et de communication
- éthique, déontologie et autres responsabilités
- entreprise et entreprenariat

STAGES INDUSTRIELS

- Stages : 28 semaines minimum au total réparties sur 1 ou 2 stages situés entre la 3ème et la 4ème année et/ou entre la 4ème et la 5ème année
- PIRD : projet d'innovation, recherche et développement éventuellement industriel : janvier à juin en 5ème année

DÉBOUCHÉS

- Secteurs d'activité : aéronautique, automobile et connexe, éco-industrie, construction mécanique, énergie, chimie, enseignement/recherche
- Métiers : ingénieur de recherche, de bureau d'étude, d'études et développement, projets ou chef de projet, essais, chef de produits, consultant

MASTER :

Le département GMD propose les masters « MEGA – Mécanique, Energétique, Génie civil et Acoustique ». Les cours sont réalisés dans les locaux de GMD.

La demande de la formation GMD est de plus en plus forte de la part des étudiants depuis que le département s'est orienté de façon prononcée vers les métiers mécanique en innovation recherche et développement. Progressivement devenu le premier département demandé par les étudiants du premier cycle de l'INSA, GMD a progressivement augmenté ses effectifs étudiants de 20%. Les locaux actuels sont particulièrement exigus quant au besoin, notamment en expérimental, d'où une utilisation prononcée d'une mutualisation active des plateformes disponibles à l'INSA. La surface disponible par étudiant est particulièrement restreinte pour des étudiants en mécanique, ce qui limite actuellement fortement les activités et l'attractivité du département.

II.2.2. La plateforme de travaux pratiques du département Génie Energétique et Environnement

Le département Génie Energétique et Environnement (GEN) est né peu de temps après le premier choc pétrolier de 1973. A cette époque, les pays industrialisés prenant conscience de leur forte dépendance à l'égard de cette énergie ont cherché à diversifier leurs sources d'énergie et à réduire leur consommation. Dans le même temps, le monde a pris conscience de la fragilité de notre écosystème et des impacts parfois irréversibles de l'homme sur son environnement. Les enseignements dispensés en GEN ont pour terreau ce contexte historique fort.

Le cursus est organisé sur trois années de la manière suivante :

- 3e année
  Au cours de la 3e année, les étudiants reçoivent une formation commune, théorique et pratique liée à l'énergie et l'environnement. Les enseignements concernent la t**hermodynamique, la mécanique des fluides, le transfert thermique et de masse ainsi que l'environnement industriel et l'écologie industrielle**. En parallèle des modules d'automatique industrielle axés sur les problèmes de commande des procédés sont dispensés. De même, une formation à différents **outils mathématiques, numériques et informatiques** est dispensée tant pour les problèmes de modélisation du fonctionnement des systèmes que pour la conduite des processus, le traitement des données ou l'optimisation technico-économique d'un problème énergétique. Une formation à la **gestion de projet** est introduite dès cette première année de cycle ingénieur et appliquée à la conduite d'un projet interdisciplinaire regroupant la création d'entreprise, la recherche documentaire, l'expression théâtrale et le sport.
- 4e année
  Les fondamentaux des transferts thermiques et de l'énergétique étant acquis, ils sont appliqués aux systèmes. On peut citer les opérations unitaires et échangeurs, les machines thermiques et électriques, ainsi que la thermique des bâtiments. Cette formation est complétée par un enseignement en **management de l'environnement**

(ISO 14001, ACV, …).Le caractère généraliste de la formation GEN est affirmé par les enseignements dans le domaine de la mécanique (mécanique du solide, construction) et des méthodes numériques.

- 5e année
  En plus d'une formation commune sur les énergies (renouvelables, nucléaires) et sur les aspects communication, **trois options sont introduites en 5e année**.
    - **L'option Génie des Systèmes Thermiques** permet d'approfondir les enseignements propres au Génie Thermique. Les principaux cours concernent les transferts thermiques et la combustion.
    - **L'option Gestion des Systèmes Industriels** prépare les étudiants au métier de l'ingénieur d'affaires. Les principaux cours concernent l'analyse de la valeur, la fiabilité, la finance et l'économie internationale.
    - **L'option Génie des Procédés et Environnement** est dédiée aux méthodes de traitement des déchets. Les principaux cours concernent, le calcul et la modélisation des réacteurs et les traitements des déchets solides, liquides et gazeux par différentes voies (chimique, thermique, biologique, …).

  Mastéres : Les diplômés (niveau Bac +5) intéressés peuvent également suivre les enseignements de deux **Mastères Spécialisés** : l'un en « **Ecoefficacité énergétique**», et le second international (**avec l'université de Tsinghua en Chine**) comportant une option énergie (ALEF) et une option environnement (ENVIM).
  Masters : Le département GEN propose les masters « **MEGA – Mécanique, Energétique, Génie civil et Acoustique** » et « **EIV – Environnement Industriel et Urbain** ».

Les travaux pratiques représentent une composante importante de la formation au sein du département GEN. Plusieurs plateformes sont ainsi gérées par GEN :

- Plateforme Energétique
- Plateforme Automatique/ commande des procédés
- Plateforme Génie chimique, Génie des procédés, environnement
- Plateforme Moteur (en cogestion avec GMC).

Les étudiants interviennent aussi sur les plateformes gérées par d'autres départements :

- Plateforme Mécanique des fluides du département GMC
- Plateforme Machines électriques du département GE.

La plateforme Energétique, directement concernée par le projet, est en réalité une plateforme multidisciplinaire permettant d'illustrer les cours de mesures physiques, thermodynamique, mécanique des fluides, transferts thermiques, machines thermiques et combustion. Depuis quelques années, de nouveaux bancs consacrés aux énergies renouvelables ou aux systèmes valorisant au maximum les différentes formes d'énergie ont été développés.

La plateforme regroupe au total environ 40 installations. Une petite dizaine d'entre elles datent encore des années 1970 et 1980. Une quinzaine d'installations ont été mises en place entre 1990 et le début des années 2000 et le reste d'entre elles ont été développées ou rénovées plus récemment.

Le présent projet intervient donc à un moment de fort renouvellement des installations existantes. Un calendrier de remplacement des TP obsolètes avait été mis en place pour les cinq prochaines années. Cela correspondait au temps nécessaire pour remplacer des installations lourdes et couteuses, mais considérées comme essentielles dans la formation

des étudiants GEN. Le projet de tour D vient modifier ce calendrier mais représente dans le même temps une opportunité pour accompagner la modernisation de l'ensemble de la plateforme.

III. BILAN DE L'EXISTANT

III.1. LOCALISATION ACTUELLE DES LOCAUX

III.1.1. Localisation actuelle du département GMD

Les locaux actuels de GMD sont localisés dans les bâtiments d'Alembert et Fermat :

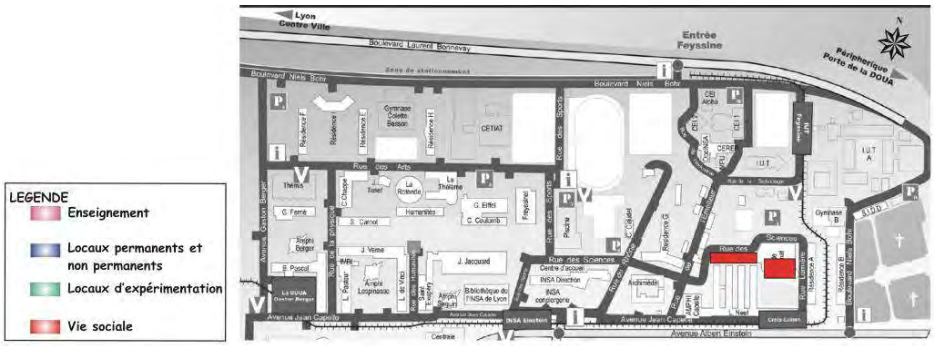

Département GMD - Génie Mécanique Développement

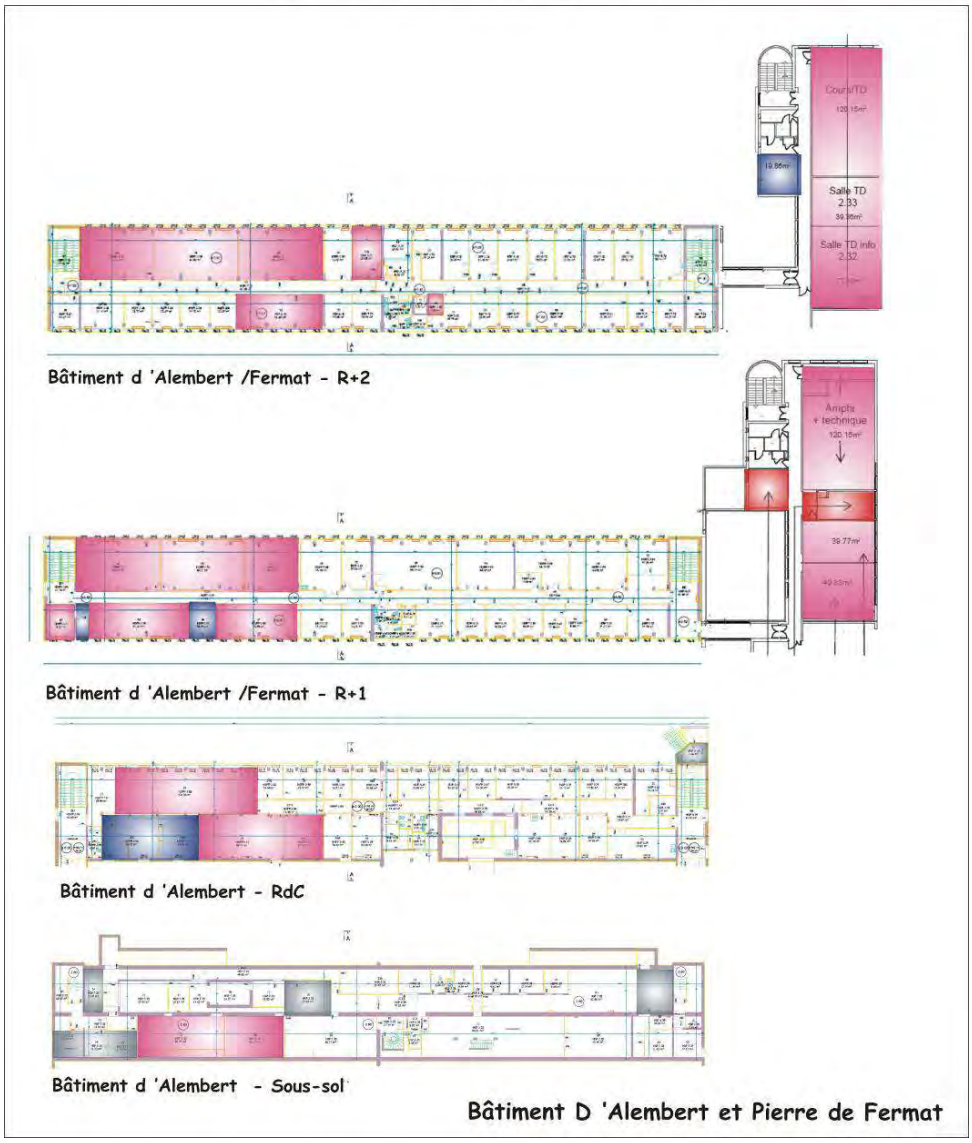

La situation actuelle n'est pas complètement satisfaisante. L'amphithéâtre utilisé aujourd'hui est trop petit et ne permet pas l'accueil complet des promotions avec les étudiants d'échange. Il manque :

- des espaces de rangement pour le matériel pédagogique
- des salles liées à l'auto-formation pour les étudiants
- une salle de réunion (actuellement mutualisée avec le bureau du directeur)

L'accueil au sein du secrétariat n'est pas favorable.

Les surfaces utiles identifiées pour le département GMD sont les suivants :

Bâtiment	Etage	n° local	Type d'espace	SU (m²)
113	SS	024	Archives	11,94
113	SS	027	Stockage	15,54
113	SS	026	Stockage	10,23
113	SS	025		11,27
113	SS	023	TP Mesures/projets	56,77
113	SS	019	TP Mesures/projets	39,17
113	SS	015	Serveur	22,65
113	SS	04	Atelier	25
113	RDC	01	Stockage fluide	7,39
113	RDC	025	TP	104,03
113	RDC	027	Convivialité	25,66
113	RDC	28C	Bureau	33,2
113	RDC	28A	Bureau	21,54
113	RDC	28D	Bureau	4,85
113	RDC	021	Projet exp	58,77
113	RDC	003		7,81
113	RDC	21B	TP	27,45
113	1	042	Salle info CMAO	65,52
113	1	040	Salle info	65,21
113	1	026		21,33
113	1	027		15,21
113	1	028		31,79
113	1	029		21,05
113	1	030	Salle TD	43,37
113	1	047	Salle info	14,27
113	1	046	Salle info	51,37
113	1	039	Bureau	14,25
113	1	031	Salle info CMAO	43,29
113	2	28A	Salle TD	55,31
113	2	028	Salle TD	64,8
113	2	026	TP structures	61,42
113	2	22A	Salle projet info	20,93
113	2	025	Salle projet exp	42,36
113	2	15X	Atelier structures	4,56
107	1	030	Amphi 120 places	117,69
107	1	029	Salle étudiants	18,9
107	1	028	Salle TD	39,57
107	1	027	Salle TD	49,77
107	1	031	Salle étudiants	19,79
107	2	034	Amphi 120 places	188,33
107	2	033	TD	39,3
107	2	032	TD	76,81
107	2	037	Bureau technicien	19,8
TOTAL SU (m²)				**1689,27**

III.1.2. Localisation actuelle du département GEN

Les locaux du département GEN sont localisés dans les bâtiments suivants :

- Carnot
- Jacquard
- Claude Chappe

Les locaux utilisés dans le bâtiment Jacquard correspondent à la plateforme de TP énergétique concernée dans le présent projet. Cette plateforme accueille de plus les étudiants de GMC et GCU.

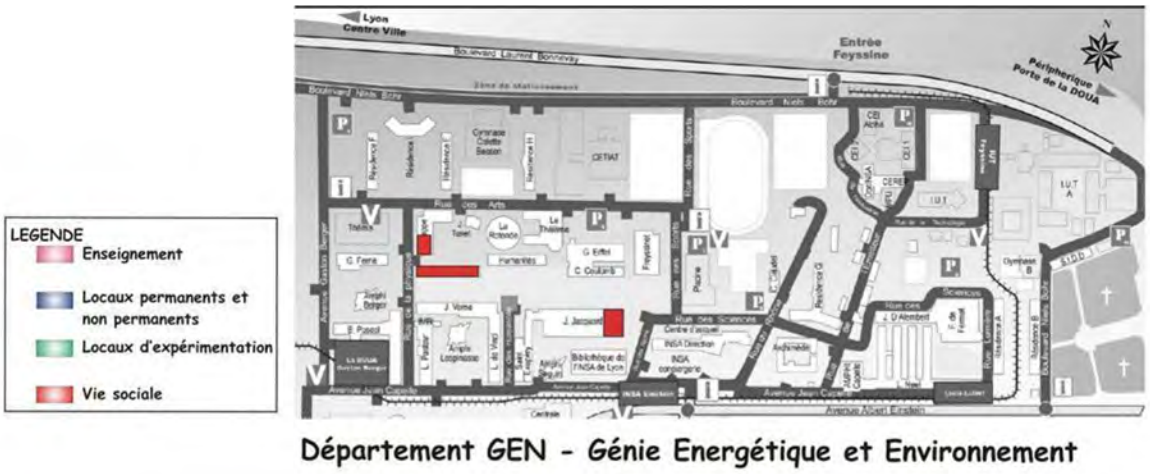

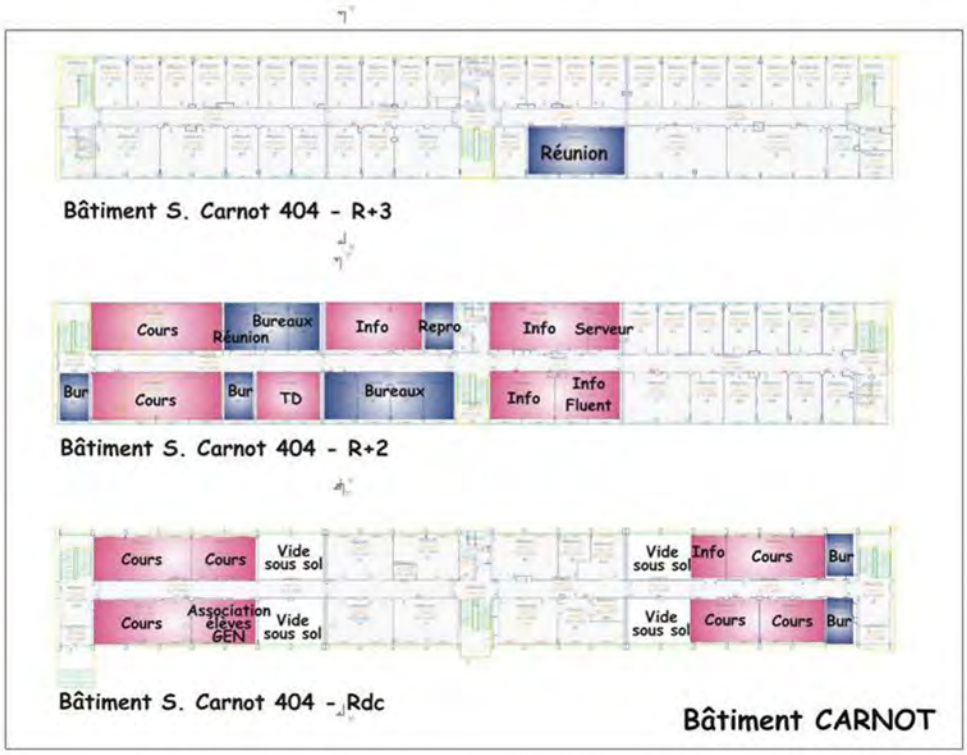

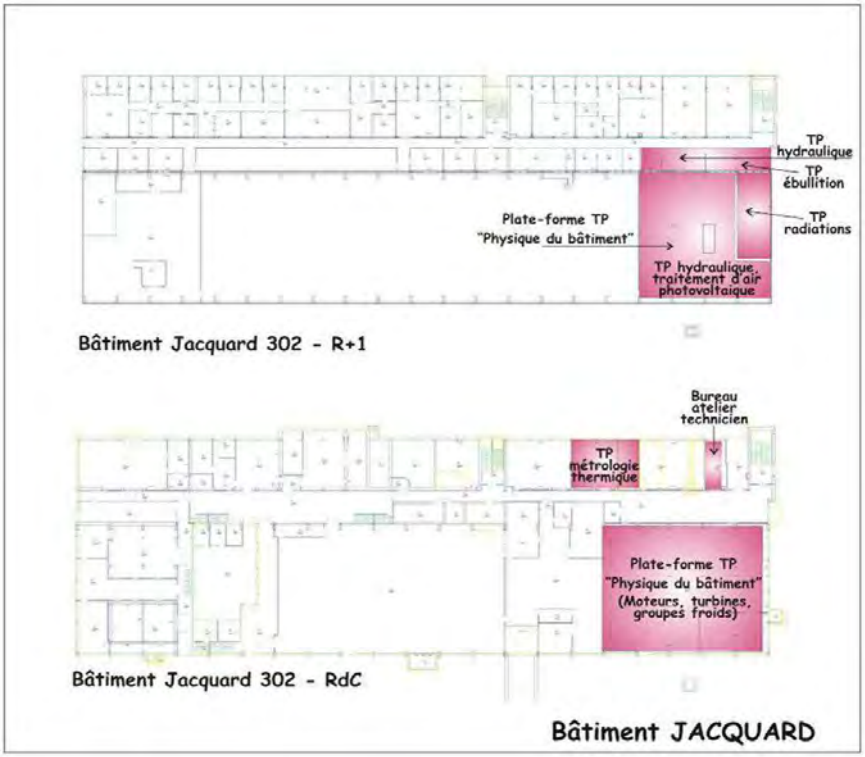
TP hydraulique
TP ébullition
TP radiations
Plate-forme TP "Physique du bâtiment"
TP hydraulique, traitement d'air photovoltaique
Bâtiment Jacquard 302 - R+1
Bureau atelier technicien
TP métrologie thermique
Plate-forme TP "Physique du bâtiment" (Moteurs, turbines, groupes froids)
Bâtiment Jacquard 302 - RdC
Bâtiment JACQUARD

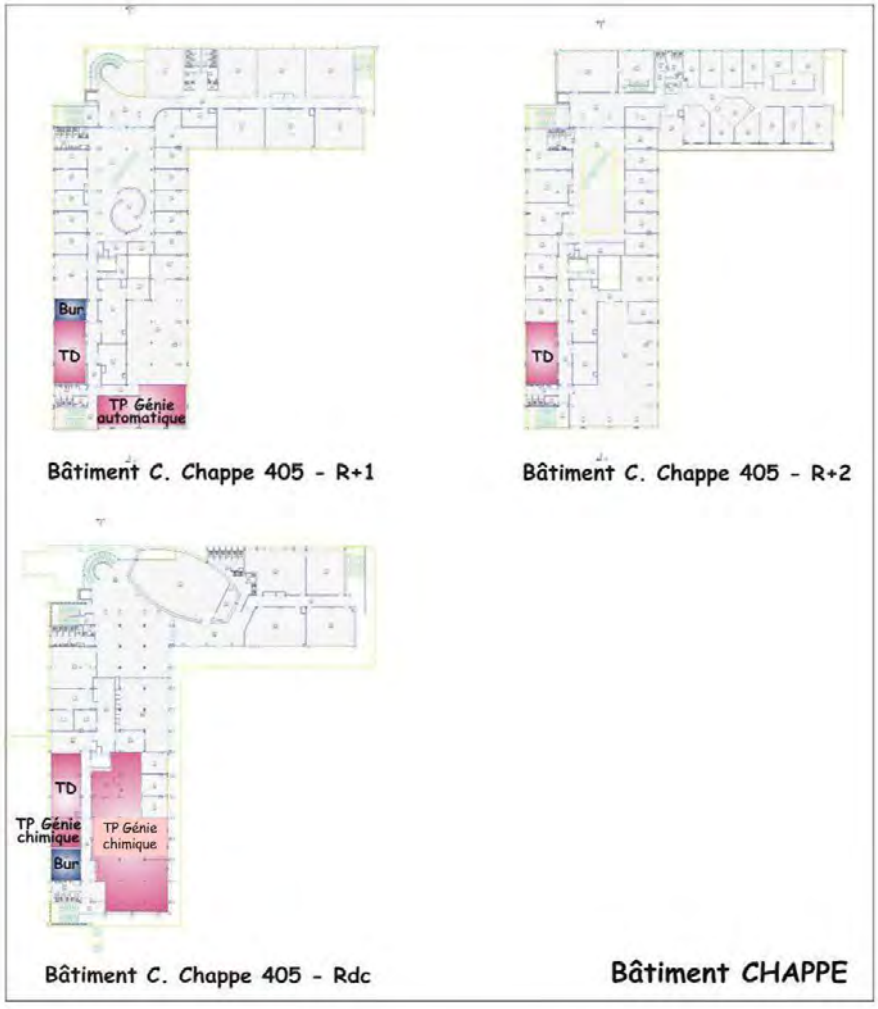
Bur
TD
TP Génie automatique
Bâtiment C. Chappe 405 - R+1
TD
Bâtiment C. Chappe 405 - R+2
TD
TP Génie chimique
Bur
TP Génie chimique
Bâtiment C. Chappe 405 - Rdc
Bâtiment CHAPPE

Les surfaces utiles identifiées pour le département GEN sont les suivants :

Bâtiment	Etage	n° local	Type d'espace	SU (m²)	Hauteur sous plafond	lumière naturelle	Charge au sol	Contrainte d'accès	Observations
404	RDC	1	Bureau	15,51					
404	RDC	2	Bureau	13,98					
404	RDC	3	Cours	49,51					
404	RDC	3A	Salle info	15,93					
404	RDC	4	Cours	32,86					
404	RDC	5	Cours	32,5					
404	RDC	18	Association	32,62					
404	RDC	19	Cours	31,74					
404	RDC	20	Cours	48,15					
404	RDC	22	Cours	49,09					
404	2	13	Salle info	37					
404	2	14	Serveur GEN	18,14					
404	2	15	Salle info	36,37					
404	2	16	Salle info	54,22					
404	2	18	Repro	8,84					
404	2	19	Bureau	17,97					
404	2	22	Salle info	55					
404	2	23	Bureau	18,12					
404	2	24	Bureau	18,38					
404	2	25	Cours	37,02					
404	2	26	Bureau	18,31					
404	2	27	Bureau	18,28					
404	2	28	Réunion	15,87					
404	2	29	Bureau	18,25					
404	2	30	Cours	73,82					
404	2	32	Cous	73,17					
404	2	33	archives	17,68					
404	3	9	Réunion	52,22					
302	RDC	2	Bureau / atelier	27,78					
302	RDC	4	TP métrologie thermique	56,76					
302	RDC	6	TP machines thermiques et physique du bâtiment	480,76	4m		surcharge	accès direct extérieur	air comprimé, combustibles, évacuation fumées, puissance électrique (10-35 kW)
302	RDC	7	TP machines thermiques	70,53					air comprimé
302	1	2	TP ébullition	39,42					eau, air comprimé
302	1	4	TP rayonnement	79,59					air comprimé
302	1	6	TP hydraulique	26,37					eau, air comprimé
302	1	8	TP transferts thermiques	366,81	4m		surcharge	accès direct extérieur	air comprimé, combustibles, évacuation fumées, puissance électrique (10-35 kW)
302	1	10	TP hydraulique	12,92					
405	RDC	32	Bureau	15,98					
405	RDC	33	TP Génie chimique	20,6	3m00				
405	RDC	35	TD	49,79					
405	RDC	38	TP Génie climatique	14,12	4m12				
405	RDC	39	TP Génie climatique	192,46	4m07				
405	RDC	41	TP Génie climatique	26,08	4m07				
405	1	43	TD	52,53					
405	1	45	Bureau	16,69					
405	1	53	TP automatique	53,09	4m07				
405	1	54	TP automatique	33,23	2m99				
405	2	50	TD	52,07	3m00				
TOTAL SU (m²)				**2598,13**					

La surface concernée par le projet (en vert dans le tableau) correspond à 1 133m².

III.2. BILAN DES EFFECTIFS CONCERNÉS

III.2.1. Effectifs du département GMD

Les effectifs du département GMD sont les suivants :

Département GMD	Effectif actuel
Etudiants	316
3ème année	98
4ème année	103
5ème année	115
Administratifs	6
secrétaires	2
techniciens	2
techniciens informaticiens	2
Enseignants	29
TOTAL	351

III.2.2. Effectifs du département GEN

Les effectifs du département GEN sont les suivants :

Département GEN	Effectif actuel
Etudiants	304
3ème année	70
4ème année	50
5ème année	60
Master MEGA	30
Master EIV	20
Mastère ME4	24
Mastère ENVIM	15
Etudiants étrangers	35
Administratifs	8
Direction	1
Administratifs	3
Techniciens	2
Techniciens de laboratoire	2
Enseignants	27
Intervenants extérieurs (professeurs invités, professionnels, …)	40
TOTAL	379

Les locaux concernés par l'opération regroupent des enseignements de transferts thermiques, de thermodynamique, de machines thermiques, de physique du bâtiment, d'hydraulique et de métrologie.

Environ 370 étudiants, issus de GEN, GCU et GMC, transitent annuellement sur la quarantaine de bancs de manipulation de la plateforme de TP énergétique. Cette plateforme est aussi utilisée ponctuellement dans le cadre de formations continues dispensées via le CAST. En pratique, la plateforme peut accueillir un maximum de 70 étudiants simultanément. Les étudiants travaillent en binômes ou en trinômes selon les TP. Environ 25 personnels enseignants interviennent dans l'encadrement des groupes d'étudiants et la maintenance des bancs est effectuée par un technicien à temps plein.

III.3. DIAGNOSTICS DU SITE DISPONIBLES

Les éléments suivants seront tenus à disposition de la maîtrise d'œuvre du projet :

- Plan masse avec le repérage des bâtiments ;
- Plans de niveaux des bâtiments Jacquard et St Exupéry ;
- Etude de faisabilité du cabinet Dumetier
- Rapports du BET Arcadis ;
- Rapport géotechnique de Fondasol de juin 2003 ;
- Avis du bureau de contrôle Dekra en date du 28 avril 2010 ;
- Plans de fondations des bâtiments ;
- Diagnostic sécurité des bâtiments Jacquard et St Exupéry
- Diagnostic d'accessibilité handicapée du bâtiment Jacquard
- Diagnostic du plomb dans les revêtements établi par DEKRA en novembre 2009 pour le bâtiment J-Jacquard (302) ;
- Diagnostic technique amiante établi par DEKRA en novembre 2009 pour le bâtiment J-Jacquard (302) ;
- Diagnostic plomb avant travaux des bâtiments Jacquard et St Exupéry par BATECA EXPERTISE en 2011 ;
- Diagnostic amiante avant travaux des bâtiments Jacquard et St Exupéry par BATECA EXPERTISE en 2011 ;
- Schéma fonctionnel du local courant faible du bâtiment Jacquard ;
- Rapport de Fondasol sur la pose d'un piezomètre sur son site Jacquard-Saint Exupéry en mai 2011 ;
- Plan des réseaux extérieurs ;
- Attestation de vérifications réglementaires ;
- Continuité des moyens de communications radioélectriques dans un établissement recevant du public établie par DEKRA en novembre 2009 pour les bâtiments J-Jacquard / St Exupéry (302/303) ;
- Installations et/ou équipements thermiques fluides - Rapport de vérification périodique dans un établissement recevant du public établi par APAVE en décembre 2009 pour le bâtiment J-Jacquard (302) ;
- Implantation des locaux à risques établie par DEKRA en Février 2010 pour les bâtiments J-Jacquard / St Exupéry (302/303) ;
- Recherche de lésionnelles sur prélèvements d'eaux bat.302 « Jacquard/ St Exupéry » établie par APAVE en février 2010 ;
- Diagnostic électrique : Vérification des installations électriques avec poste HTA établie par DEKRA en novembre 2009 pour les bâtiments J-Jacquard / St Exupéry (302/303) ;

- Diagnostic Sécurité établie par NORISKO en janvier 2009 pour les bâtiments J-Jacquard / St Exupéry (302/303) ;
- Charte de câblage VDI établie TECHNOMAN INGENIERIE en février 2009 ;
- Procès verbal de la commission de sécurité du 21 avril 2010 des bâtiments J-Jacquard / St Exupéry ;
- Plan des réseaux extérieurs en téléphonie des bâtiments J-Jacquard / St Exupéry ;
- Etude structurelle de PIERRON d'une trame conservée de la halle Jacquard du 22 mai 2012 ;
- Avis du bureau de contrôles ALPES CONTROLES du 23 mai 2012 sur l'étude PIERRON ;
- Schéma directeur d'aménagement du campus
- Préconisation avant programme :
    - BAES ;
    - Charte réseau DSI
    - Charte vidéosurveillance (en attente de recevoir le document) ;
    - Gestion des accès ;
    - Gestions des comptages ;
    - GTC ;
    - Organigramme des clés.

Des études complémentaires seront réalisées prochainement :

- Diagnostic amiante avant démolition (consultation prévue en octobre 2013)
- Etude géotechnique G11 et G12 du projet (attribution du marché en cours)

Il est à noter que les diagnostics existants, et diagnostics complémentaires réalisés dans le cadre de l'opération Mécamat, ne mettent pas en avant de présence d'amiante dans les espaces à démolir, limitant ainsi les risques d'aléas.

IV. PROGRAMME DE L'OPÉRATION

IV.1. EMPLACEMENT DU PROJET

IV.1.1. Le quartier Ingénierie

La Tour D se situe au cœur du quartier Ingénierie, et notamment des entités de recherche et d'enseignement en Mécanique (LAMCOS, GMC, LMFA, LVA…).

Voir plan présenté en annexe 1.

IV.1.2. L'emplacement retenu

Le futur bâtiment Tour D sera implanté sur un terrain situé au Sud du bâtiment Jacquard, à l'Est du bâtiment Saint-Exupéry et au Nord de l'amphithéâtre Seguin.

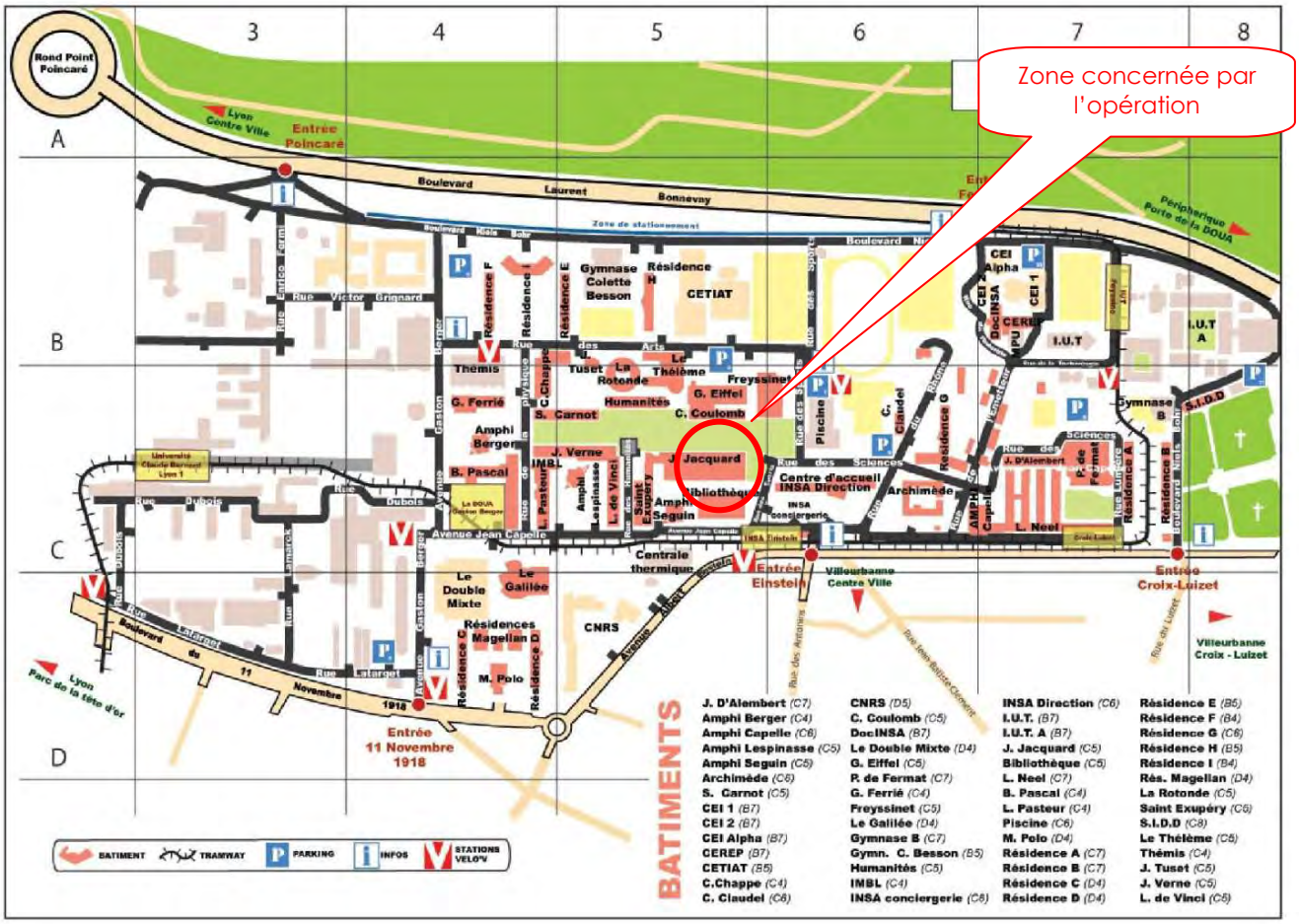

Figure 1: Plan de situation du projet

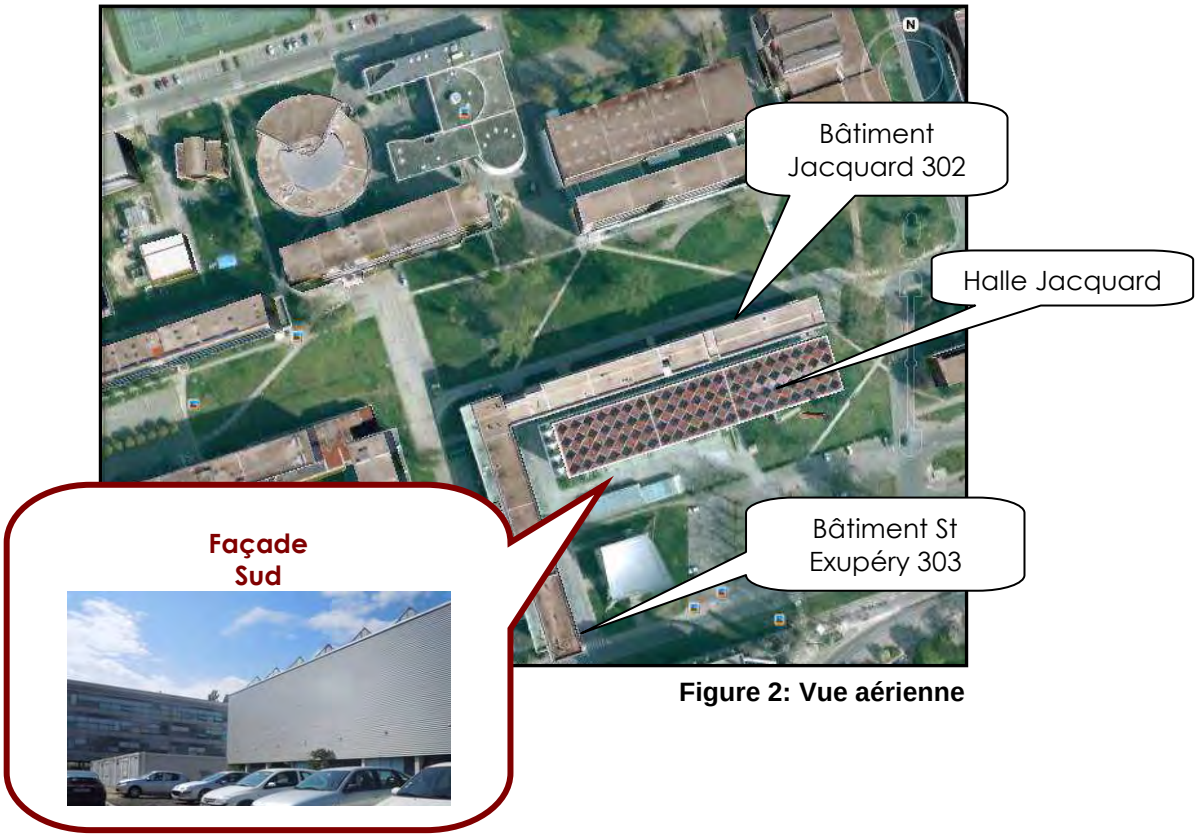

Figure 2: Vue aérienne

IV.1.3. Emprise du projet

La surface disponible pour recevoir le bâtiment Tour D correspond à 3 trames de l'actuelle Halle Jacquard, soit une surface constructible de 16m*36m (soit 570m²).
Elle est actuellement occupée partiellement par la halle Jacquard qui sera partiellement démolie en vue de la construction de la Tour D.

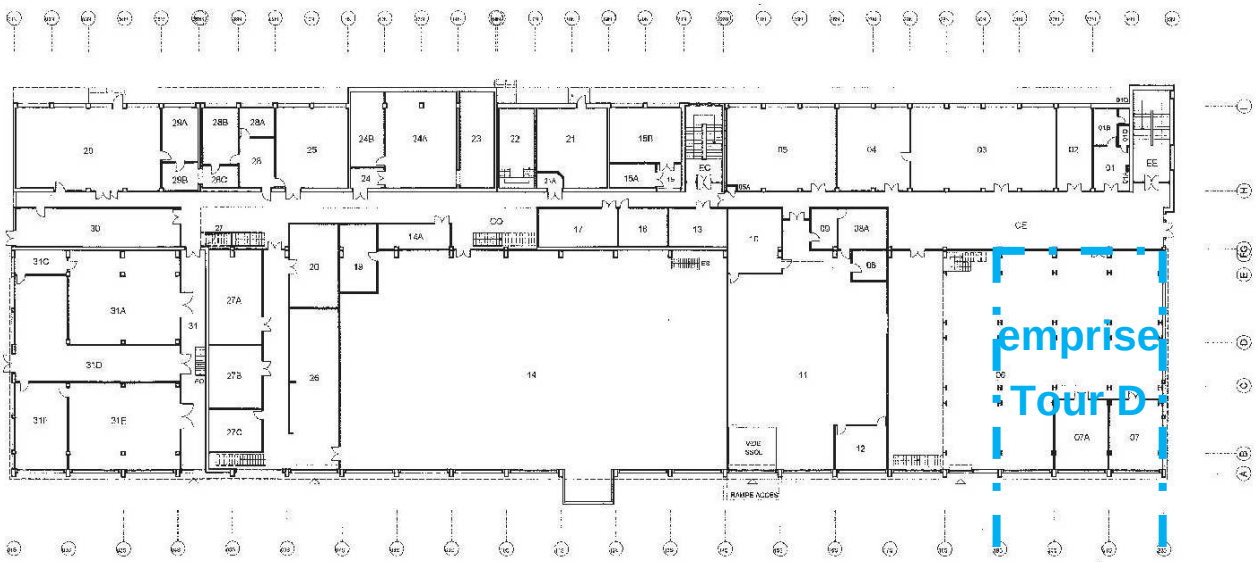

Figure 3 : emprise du projet en RDC du bâtiment Jacquard

IV.1.4. Contraintes d'urbanisme

Le campus de la Doua est situé en zone urbaine USP du PLU de la commune de Villeurbanne.

La zone USP est une zone spécialisée destinée à couvrir les sites d'implantation des principaux services publics quel que soit leur mode de gestion, publique ou privée, assurant une fonction collective (administration, sécurité, défense, éducation, transport public, santé, hospitalier, sportif, culturel, sociaux, recherche, poste et télécommunication, ...).

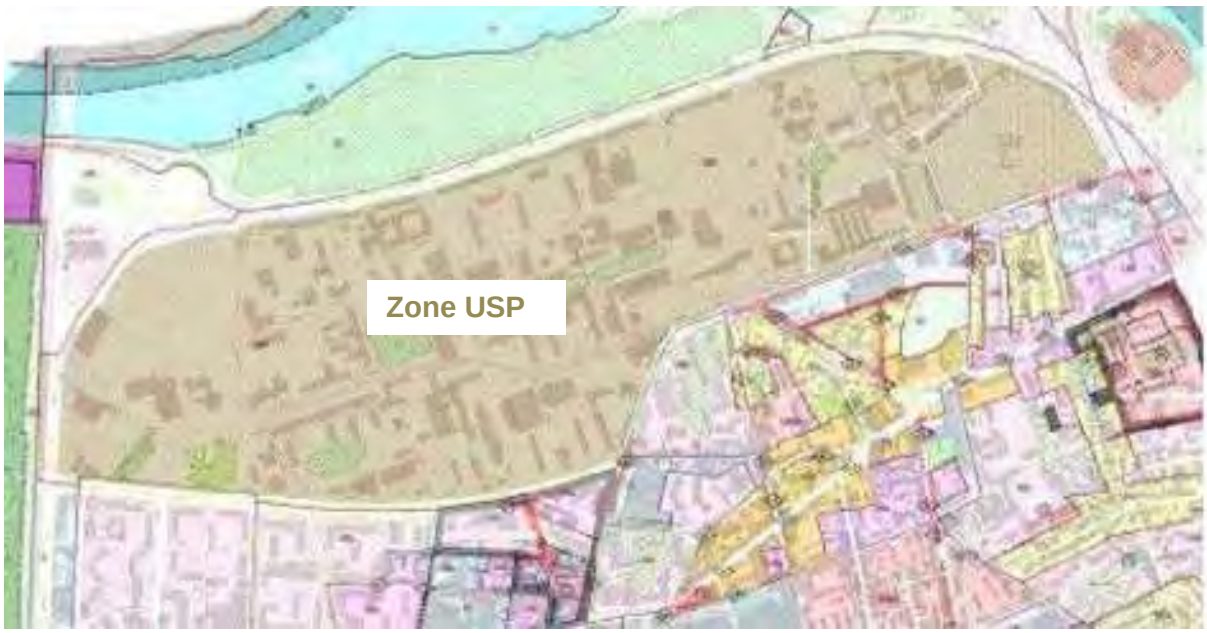

Figure 4 : Extrait du PLU

- Article 8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété: Implantation à une distance au moins égale à 4 mètres.
- Article 10 : Hauteur maximale des constructions (à l'intérieur du campus) 19 mètres soit 5 niveaux (R+4)
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions :
    - tous les types de toiture sont autorisés
    - matériaux utilisés: enduit lisse, possibilité de matériaux bruts, ainsi que le respect des matériaux existants dans le cas d'une extension
- Article 13 : Espaces libres et plantations : Traitement des abords de la construction pour participer à son insertion dans le site, à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion de l'eau.

L'emplacement de la tour D n'est pas concerné par les prescriptions du PPRN pour les inondations du Rhône et de la Saône.

IV.1.5. Environnement

Le bâtiment Joseph Jacquard, situé au 10 rue des sports, a été construit en 1959. Il s'organise sur 5 niveaux (sous-sol + Rdc + 3 étages).

Les bâtiments Joseph Jacquard 302 et St Exupéry 303 constituent les deux ailes d'un bâtiment formant un L. L'aile 302 est orientée Nord/Sud et s'organise sur 5 niveaux. L'aile 303 est orientée Est/Ouest et s'organise sur 5 niveaux également.

Les deux ailes sont reliées entre elles par un hall d'entrée commun et une passerelle au niveau des étages.

La Halle Jacquard, qui sera partiellement démolie dans l'opération est reliée en RDC au bâtiment Jacquard. Des liaisons fonctionnelles et physiques seront maintenues entre la Tour D et le bâtiment Jacquard.

IV.1.6. Situation foncière

L'emprise de la tour D est actuellement partiellement construite. Elle se situe sur un foncier Etat affecté à l'INSA.

IV.1.7. Prise en compte du Schéma Directeur d'Aménagement

La réalisation de la Tour D s'inscrit dans la continuité de l'opération Mécamat Tour A et du schéma directeur d'aménagement qui propose une reconversion de l'actuelle Halle Jacquard en un ensemble immobilier constitué de quatre Tours adjacentes et connectées au bâtiment Jacquard.

Figure 5 : Etude de faisabilité - Dumétier Design

Un cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (CPAUPE) à l'échelle de l'ensemble immobilier constitué des quatre Tours a été rédigé par Dumétier Design, en complément du Schéma Directeur immobilier. Ce CPAUPE est intégré aux Dossiers de

Consultation des Concepteurs lors des concours des différentes Tours. La cohérence d'ensemble est ainsi garantie.

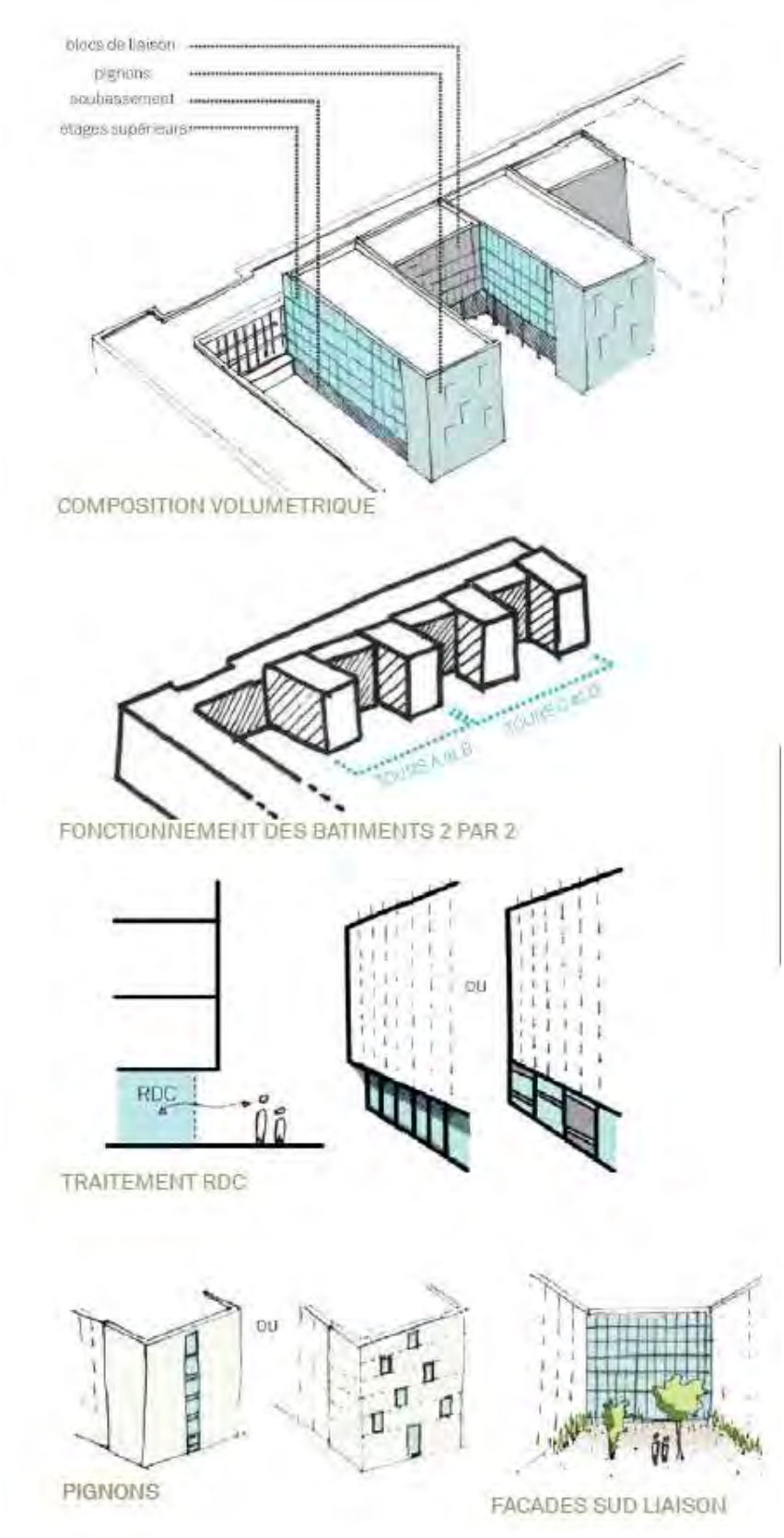

Figure 6 : Extrait du CPAUPE - Dumétier Design

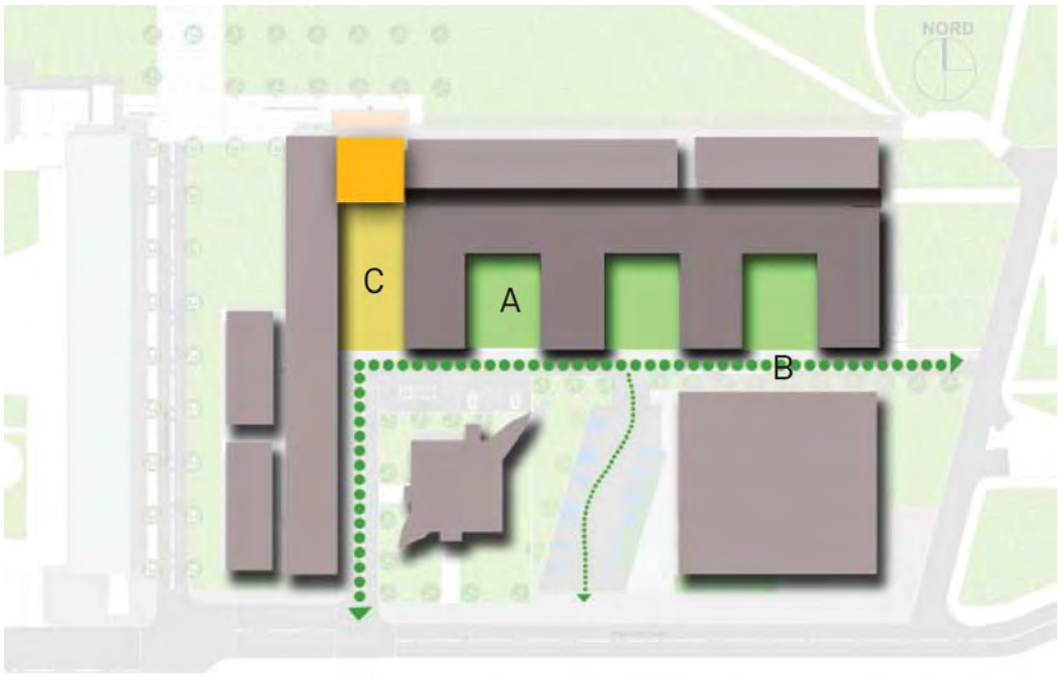

Figure 7 : Extrait du CPAUPE - Dumétier Design

Parmi les thématiques abordées figurent notamment :

- Implantation : maintenir un rythme cohérent, assurer la défense incendie, homogénéiser les hauteurs
- Fonctionnement : accès et circulations, perspectives de composition
- Architecture et matériaux
- Qualité des espaces extérieurs
- Gestion alternative des eaux pluviales

IV.2. ORGANISATION FONCTIONNELLE DU BÂTIMENT

Les deux entités présentes dans le bâtiment fonctionnent de manière indépendante. Les locaux de GMD seront regroupés dans les étages supérieurs. Les espaces de TP Thermique formeront un ensemble fonctionnel unique, situé aux niveaux bas du bâtiment (SS, RDC et R+1) avec des continuités visuelles assurées par un traitement architectural entre ces trois niveaux afin d'assurer la sécurité des étudiants lors des manipulations.

Fonctionnement du Département GMD

Bureau Directeur :

Bureau à proximité de la distribution verticale dédiée au Département GMD.

Bureau secrétariat :

Bureau recevant 3 personnes et situé à proximité du bureau du Directeur.

Espace d'accueil du secrétariat

A proximité du bureau secrétariat.

Bureau accueil personne extérieure :
Bureau non attitré destiné à recevoir les personnes extérieures, chercheurs ou Enseignants afin de préparer leur intervention. Ce bureau sera proche du bureau du Directeur.

Bureau enseignant :
Bureau recevant 4 personnes proche des salles TD/TP.

Hall d'entrée GMD :
Le hall permettra d'afficher les projets et les partenariats industriels.
Le hall recevra les circulations verticales du Département.

Salle de réunion :
Salle recevant 40 personnes à installer à proximité des salles de TD. Elle permet également l'accueil d'industriels afin d'échanger sur les Projets et partenariats professionnels.

Salle de convivialité :
Local destiné à recevoir les Enseignants.

Salle vie des étudiants :
Cette salle sera à proximité avec l'amphithéâtre.

Amphithéâtre GMD :
Aucune contrainte d'implantation dans la Tour.
Amphithéâtre destiné aux cours magistraux.

TP INFO :
6 salles informatiques équipées d'un poste informatique pour 2 étudiants.

TD 50 et 30 places :
6 salles de TD seront installées dans la Tour D dont 5 recevant 30 étudiants et 1 recevant 50 étudiants.
La salle de 50 étudiants devra être équipée d'une cloison amovible permettant d'accueillir 50+30 étudiants afin d'obtenir au total avec salle TD mitoyenne.

Par ailleurs, 2 salles TD de 30 étudiants seront aussi séparées par une cloison amovible pour permettre d'étendre la capacité à 30+30 étudiants.

Fonctionnement du GEN

La halle d'expérimentation sera en liaison avec le RdC et le R+1 du bâtiment Jacquard.

Un recensement des manipulations a été réalisé par le programmiste et présenté au IV.4 pour déterminer précisément l'emprise des manipulations, leurs contraintes et caractéristiques (électricité, fluides, etc).

IV.3. TABLEAU DES SURFACES THÉORIQUES

Désignation		occupation/surface				
Code programme	Local	Effectif/Capacité unitaire	Surface utile unitaire	Qté	Effectif/Capacité total	Surface utile totale
Tour D						**2 398,3**
GMD						**1 677,0**
D-GMD.1	Bureaux	12				99,0
D-GMD.1.01	Bureau directeur	1	15,0	1		15,0
D-GMD.1.02	Bureau technicien	2	16,0	1		16,0
D-GMD.1.03	Bureau secrétariat	3	30,0	1		30,0
D-GMD.1.04	Espace d'accueil		6,0	1		6,0
D-GMD.1.05	Bureau accueil pers ext	2	16,0	1		16,0
D-GMD.1.06	Bureau enseignants	4	16,0	1		16,0
D-GMD.2	Tertiaire					159,0
D-GMD.2.01	Hall d'entrée	PM : Circulation				
D-GMD.2.03	Salle de réunion	40	60,0	1		60,0
D-GMD.2.04	Salle de convivialité		15,0	1		15,0
D-GMD.2.05	Reprographie		8,0	1		8,0
D-GMD.2.06	Reprographie ens./étudiants		6,0	1		6,0
D-GMD.2.07	Archives		20,0	1		20,0
D-GMD.2.08	Vie des étudiants		20,0	1		20,0
D-GMD.2.09	Salle association		30,0	1		30,0
D-GMD.3	Enseignement					1 379,0
D-GMD.3.01	Amphi	120	144,0	1		144,0
D-GMD.3.02	TP Info	30	60,0	5		300,0
D-GMD.3.03	TP Info	40	80,0	1		80,0
D-GMD.3.04	TD 30 places	30	50,0	5		250,0
D-GMD.3.05	TD 50 places	50	80,0	1		80,0
D-GMD.3.06	Salle projets banalisée	25	50,0	2		100,0
D-GMD.3.07	Salle projets informatisée	25	50,0	1		50,0
D-GMD.3.08	Salle projets avec expérimentation	13	50,0	1		50,0
D-GMD.3.09	TP		65,0	3		195,0
D-GMD.3.10	TP		130,0	1		130,0
D-GMD.4	Locaux techniques					40,0
D-GMD.4.01	Atelier		25,0	1		25,0
D-GMD.4.02	Stockage		15,0	1		15,0

GEN						**677,3**
D-GEN.3	Enseignement					597,3
D-GEN.3.01	Halle d'expérimentation		872,3	1		872,3
	TP thermique installés dans bâtiment Jacquard		-275,0	1		-275,0
Explication : Mise à disposition de locaux complémentaires dans le bâtiment Jacquard, zones attenantes avec liaisons fonctionnelles et physiques. La surface actuellement occupée dans le bâtiment Jacquard (136 m²) est inclus dans cette ligne.						
D-GEN.4	Locaux techniques					80,0
D-GEN.4.01	Stockage de matériels		80,0	1		80,0
logistique bâtiment						**44,0**
D-BAT.4	Locaux techniques					44,0
D-BAT.4.01	Local Ménage d'étage		4,0	4		16,0
D-BAT.4.02	local déchet		2,0	4		8,0
D-BAT.4.03	local ménage bâtiment		10,0	1		10,0
D-BAT.4.05	Serveur		10,0	1		10,0

CALCUL DES SURFACES SELON REFERENTIEL	
Sanitaires (0,4m2/personnel, 0,15 m2 / étudiant)	64,8
Total SUN	**2 463,1**
Circulations (1,27 SU sauf : 1,15 locaux type logistique et appui)	466,6
Total SUB	**2 929,7**
Locaux techniques (1,03*SUB)	87,9
Total SDO	**3 017,6**
TOTAL SHON (1,1*SDO)	**3 319,3**
ratio SHON / SU	**1,38**

IV.4. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MANIPULATION	emprise (utile)	surface utile
Thermoélectricité	3,3m x 4,1m	13,5
Thermométrie	3,3m x 4,1m	13,5
Débit gazeux (Rénovation 2014, financement GEN : 5 k€)	5m x 3m	15,0
Bac de Reynolds	3,2m x 6,6m (inclus évier neuf)	21,1
Pertes de charge	3,5 x 7m	24,5
Climatisation	4,3m x 3m	12,9
Bouilleur	3m x 3,6m	10,8
Méthode Flash	2,3m x 3,3m	7,6
Flammes	3m x 5m	15,0
Photovoltaïque	6m x 6m	36,0
PCS pétrole	4m x 3m	12,0
Viscosité pétrole	4 m x 3m	12,0
PC gaz	4,2m x 3,3m	13,9
Fluidisation (NOUVEAU TP 2014, financement GEN : 10 k€)	3,5m x 3m	10,5
Pile combustible	3,3m x 4,3m	14,2
ébullition en vase	3 m x 4 m	12,0
rayonnement d'un métal	2,3m x 3,1m	7,1
pyrométrie	3,3m x 4,3m	14,2
convection naturelle	4m x 3m	12,0
Pompe (NOUVEAU TP 2016, financement GEN : 45 k€)	5 m x 4 m	20,0
Profil d'aile (NOUVEAU TP 2016, financement GEN : 7,3 k€)	5 m x 4 m	20,0
Compresseur MANIP non deplacable, à renouveller (Financement A DEFINIR --> 45 k€)	4m*3m	12,0
PAC MANIP non deplaçable, renouvellement en cours pour 2014 (Financement GEN : 15 k€)	4m x 4m	16,0
échangeur	4 m x 5 m	20,0
caloduc	3m x 4,5m	13,5
Tube à flammes	4,5m x 3,5m	15,8
Turbine à vapeur MANIP non deplaçable, à renouveler (financement A DEFINIR : 120 k€)	15m² (turbine) + 15m² (générateur)	30,0
Cogénération gaz/bois/chaudières	13m x 8m	104,0
Adsorption (NOUVEAU TP 2015, financement GEN : 20 k€)	13m²	13,0
Montage et démontage moteur	3m x 3m	9,0
Cycle de Rankine (NOUVEAU TP 2016, financement GEN)	4m x 7 m	28,0
Manip GCU CTA1	3m x 5m	15,0
Manip GCU CTA2	3m x 5m	15,0
Manip GCU Conductivité	3m x 4 m	12,0
Manip GCU Chalet	7m x 7m	49,0
Manip GCU Pont thermique	4m x 3m	12,0
5 Postes de travail ordinateurs pour 15 personnes	20m²	20,0
1 table pour 6 enseignants	3,3m x 4,3m	14,2
39 Tables de travail attenantes (3 élèves)	2,5m * 1,6m par table	156
TOTAL		**872,3**

La surface nécessaire pour le fonctionnement de la halle d'instrumentation est de 900 m², incluant la surface de l'atelier du technicien en charge de la maintenance des bancs (local 02 du RDC du bâtiment Jacquard d'une surface de 27,8 m², attenant à la halle).

Cette surface correspond à une réduction de plus de 20% par rapport à la surface actuellement occupée. Cette réduction est compensée par l'optimisation de l'espace utilisé et du renouvellement de bancs de manipulation anciens et particulièrement volumineux.

La connexité de l'ensemble des locaux doit être assurée afin de permettre aux enseignants d'encadrer en sécurité l'ensemble des groupes d'étudiants dont ils ont la charge. La plateforme concernée étant utilisée par différentes années de différents départements, la diversité des combinaisons de TP fonctionnant simultanément ne permet pas de scinder la plateforme sur plusieurs sites distincts.

IV.5. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

En application des articles R 123.19 du CCH et GN1 du règlement de sécurité, les établissements sont classés en type et catégorie.

La détermination des effectifs s'effectue suivant le mode de calcul des types particuliers (GN1 § 2b).

Suivant déclaration d'effectif du Chef d'établissement : 450 personnes

L'effectif dans les étages est susceptible de dépasser 100 personnes

En application de R 123.19 du CCH et GN1* du règlement de sécurité, l'ERP pourrait être classé : **1er Groupe – 3ème catégorie – Type R**, indépendant du bâtiment Jacquard.

IV.6. DÉMARCHE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT

IV.6.1. Analyse environnementale de la parcelle

Atouts

- Le projet est situé dans une zone urbaine qui comprend un réseau dense de transport en commun et une infrastructure conséquente.
- Le projet est situé dans une zone facilement accessible par l'intermédiaire des modes de transports doux en particulier par les voies cyclables.
- La région dispose d'un plan de gestion de déchets de chantier avec des infrastructures adaptées proches
- L'INSA Lyon dispose d'un plan de gestion et de collecte des déchets d'activité pour l'ensemble de ses activités
- Le projet est situé sur une parcelle ne présentant pas de déclivité
- Le site existant dispose de l'ensemble des réseaux communs (énergie, fluide, assainissement, etc). La parcelle ne dispose pas de réseaux EP/EU séparés.
- Le projet est situé sur une parcelle qui ne présente pas de risque liés :
    - A la pollution des sols
    - Aux sources électromagnétiques (excepté les blockhaus contenant du matériel radioactif à proximité du bâtiment Saint Exupéry)
    - A la pollution industrielle
- La parcelle concernée est située en dehors de toute zone de protection des espaces naturels

- Le PLU ne présente pas de restrictions fortes pour le projet (toutes les type de toitures sont autorisés)
- La pluviométrie et l'ensoleillement sont conséquents au niveau de la parcelle.
- Le projet est situé sur une parcelle présentant de forts atouts concernant les EnR :
    - Potentiel solaire à confirmer
    - Réseau de chaleur urbain existant sur le site
    - Potentiel bois énergie avec le développement d'une filière locale à confirmer

Contraintes

- Le projet est soumis à plusieurs types de risques :
    - La parcelle est située en zone inondable (cf. PPRI).
    - La parcelle est soumise au risque sismique (aléa faible)
    - La parcelle est soumise au risque de rupture de barrage
- Le projet situé au milieu d'un tissu urbain dense et présentant des risques de pollution acoustique et olfactive (qualité de l'air affectée par le trafic routier).
- Le projet est situé à proximité immédiate de plusieurs bâtiments :
    - Qui peuvent entraîner des effets de masques sur les façades du futur bâtiment, réduisant les apports solaires
    - Qui peuvent être victime de nuisance provenant de l'activité future du bâtiment et de manière temporaire du chantier de déconstruction/construction.
- Le projet est soumis à la RT2012.
- Le traitement des déchets d'activité est un point clé qui doit être traité efficacement et en dialogue avec le service Logistique Immobilière de l'INSA.
- Le projet est situé à proximité immédiate du projet INSA MECAMAT dont la construction débutera en 2014. Cette contrainte doit être intégrée tant du point de vue de l'organisation du chantier que de l'homogénéité architecturale.
- Le rejet des EP dans le milieu naturel est obligatoire.

IV.6.2. Les conclusions de l'analyse de site

Ainsi, les principales préoccupations identifiées par rapport à l'analyse de site sont les suivantes :

- Optimiser au mieux les apports solaires et la gestion de la ventilation naturelle et des infiltrations au niveau des locaux par le recours à une conception bioclimatique au niveau des locaux - (Cible 4, Cible 8 et Cible 10)
- Optimiser les conditions de confort d'été avec prise en compte des contraintes acoustiques du site et de la pollution liée au trafic (ouverture des fenêtres peu probable) – (Cible 9, Cible 11 et Cible 13)
- Favoriser une gestion responsable de l'eau, particulièrement concernant le rejet des eaux de pluie en fonction du PLU, des exigences du Schéma Directeur du Campus et des caractéristiques de la parcelle - (Cible 5)
- Encourager l'utilisation des modes de transport doux (TC et vélos) par les usagers et améliorer les déplacements sur site, notamment en évitant les interactions entre cheminement véhicule et cheminement piéton et en implantant des emplacements de stationnement Vélo adaptés et sécurisés – (Cible 1)
- Optimiser la réduction à la source puis le tri des déchets d'activité en amont et porter une attention particulière aux déchets spéciaux (circuit, stockage) et au dimensionnement des zones de stockages – (Cible 6)

- Favoriser si possible le recours aux énergies renouvelables disponibles (potentiel à confirmer pour le recours à l'énergie solaire ainsi que le bois énergie) - (Cible 4)
- Optimiser les conditions de confort acoustique et olfactif des occupants et la qualité sanitaire de l'air des locaux, et la protection contre les sources de nuisances externes ou internes au site, notamment les contraintes liées aux manipulations et à l'activité du site vis-à-vis de son environnement immédiat – (Cible 9, Cible 11 et Cible 13)
- Mettre en place un Chantier de Déconstruction/Construction permettant de limiter au maximum les impacts sur les activités et bâtiments (particulièrement Bâtiment Jacquard, Bâtiment Saint Exupéry, amphithéâtre Seguin, et bibliothèque INSA) situés à proximité de la parcelle projet – (Cible 3)

IV.6.3. Profil de Qualité Environnementale retenu

La Qualité Environnementale d'un Bâtiment s'intéresse aux caractéristiques de ce dernier, à ses équipements et à sa parcelle d'implantation (environnement immédiat).

La conduite d'une opération en démarche de Qualité Environnementale vise à maîtriser les impacts de la construction sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable.

La démarche de Haute Qualité Environnementale de l'UNIVERSITÉ DE LYON est organisée à partir d'un référentiel spécifique organisé autour des 14 Cibles du référentiel HQE:

Référentiel HQE :

- Cible 1 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- Cible 2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de conception
- Cible 3 : Chantier à faible impact environnemental
- Cible 4 : Gestion de l'énergie
- Cible 5 : Gestion de l'eau
- Cible 6 : Gestion des déchets d'activité
- Cible 7 : Maintenance-Pérennité des performances environnementales
- Cible 8 : Confort hygrothermique
- Cible 9 : Confort acoustique
- Cible 10 : Confort visuel
- Cible 11 : Confort olfactif
- Cible 12 : Qualité sanitaire des espaces
- Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air
- Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau

Le profil QEB du projet est la résultante du croisement et de l'analyse de l'ensemble des éléments impactant la Qualité Environnementale du Projet (analyse de site, politique environnementale du MO, enveloppe budgétaire, besoins et attentes des intéressés, exigences réglementaires et/ou contractuelles).

N.B : Du fait de la non-certification du projet, le profil de QEB n'est pas indispensable, et ne concorde pas strictement avec les exigences de la démarche HQE® formalisée.

Ainsi, le profil HQE® permet de définir les niveaux de performance souhaités pour le projet pour chacune des 14 cibles de la démarche HQE®. Le niveau de performance pour cible est donné sur une échelle de trois niveaux: Base, Performant et Très Performant.

Dans le cadre de la démarche HQE®, l'obtention d'un niveau de performance pour une cible dépend des niveaux de performance des sous-cibles qui dépend lui de l'atteinte ou non des critères associés classés également en Base, Performant, et Très Performant.

Une première concertation a été menée par le Service développement et aménagement des campus de l'Université de Lyon et a permis la production d'un profil environnemental initial qui a été intégré dans le préprogramme.

Cette hiérarchisation a été basée sur les contraintes et les atouts du site et sur les exigences liées à la politique environnementale de l'Université de Lyon.

Hiérarchisation des cibles et le profil environnemental du projet :

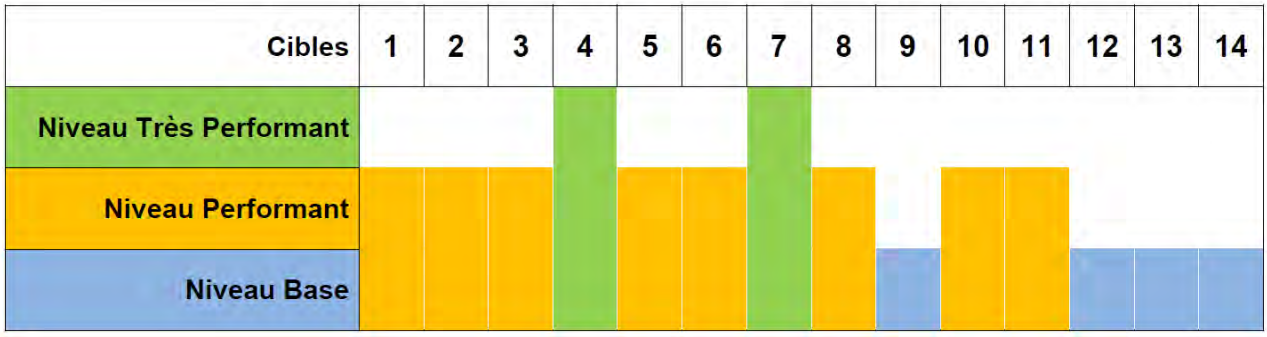

Cette hiérarchisation traduit donc les différentes volontés et priorités du maître d'ouvrage:

- L'objectif de performance énergétique (Cible 4) est incontournable : traitement niveau TP. Le MO souhaite en effet Réduire la consommation d'énergie en réalisant des constructions exemplaires et expérimentales et en améliorant l'efficacité énergétique de tous les bâtiments.
- La conception performante du bâtiment est liée de manière indissociable à l'exigence de confort des occupants (Cible 8 traitée au niveau P). Ainsi les locaux devront rester confortables en toute saison, l'inconfort lié aux surchauffes estivales n'est pas permis.
- Afin de garantir une maintenance pérenne du bâti et de l'ensemble de ses équipements, la Cible 7 est traitée au niveau TP.
- La Cible 5 concernant la gestion de l'eau est un autre thème incontournable en lien avec les orientations du schéma directeur, un traitement de niveau P est donc appliqué.
- L'ensemble des autres thèmes reste important aux yeux du maître d'ouvrage et fera l'objet d'une attention particulière et d'un contrôle de bonne mise en œuvre conformément aux règles de l'Art.

IV.7. ESTIMATION DU PROGRAMME

IV.7.1. Coût travaux

Désignation	Surface utile	Prix unitaire au m² utile	Montant total HT
Bureaux GMD	99	1 500 €	148 500 €
Locaux Tertiaire GMD	159	1 800 €	286 200 €
Amphithéâtre GMD	144	2 500 €	360 000 €
Salles TP et TD GMD	1235	1 800 €	2 223 000 €
Locaux Techniques GMD	40	1 500 €	60 000 €
Halle expérimentation GEN	597,3	2 000 €	1 194 600 €
Locaux techniques GEN	80	1 500 €	120 000 €
Locaux techniques complémentaires et circulations	663	1 400 €	928 200 €
Travaux de dévoiement			30 000 €
Déconstruction			50 000 €
Confortement et mur séparatif halle Jacquard			40 000 €
Démolition			70 000 €
Aménagements extérieurs et réseaux électriques			80 000 €
TOTAL	**3018**		**5 590 500 €**

Aucun coût de mobilier ou de premier équipement n'est pris en charge par l'opération (hors mobilier fixe de l'amphithéâtre). La réutilisation du mobilier actuel par les utilisateurs est prévue.

IV.7.2. Coût global de l'opération

Les hypothèses de coût global reprises dans le modèle financier et présentées dans le Dossier d'Expertise des Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- Etudes (MOE, CT, CSPS, OPC, SSI…) : 20% du montant des travaux
- Tolérances et aléas : 11% du montant des travaux et études
- Assurances : 1,3% du montant études/travaux /tolérances aléas
- 1% artistique : 1% du coût travaux
- Indexation études et travaux : 3% annuel
- Indexation GER : 2,5% annuel

Une provision de 100k€ HT est prévue pour les déménagements, ainsi qu'une provision de 300k€ HT pour des travaux d'adaptation en phase provisoire. Ces provisions sont incluses dans la simulation financière.

Le coût global de l'opération est ainsi décomposé :

Coûts de travaux HT valeur septembre 2012	**5 591 k€**
Frais annexes aux travaux	2 007 k€
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	*20,0%*
Tolérance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	*11,0%*
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	*1,3%*
Artistique (% Tx)	*1,0%*
Déménagements et opérations tiroirs	400 k€
TVA non récupérable	1 788 k€
Indexation	939 k€
MAF valeur date de livraison (Financement en MOP)	**10 725 k€**

IV.8. PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

IV.8.1. Relogement des activités (plateforme TP)

Les manipulations de thermique présentes dans la Halle Jacquard sont à reloger en phase chantier.

Manipulations suspendues en phase chantier (en vert au IV.4):

Certaines manipulations seront évacuées en phase provisoire et ne seront remontées qu'à la livraison du bâtiment neuf (ex : turbine à vapeur).

Surface concernée : 66 m²

Manipulations stockées en phase chantier (en violet au IV.4):

Certaines manipulations pourront être stockées durant le chantier et faire l'objet d'une mutualisation avec la plateforme de TP de mécanique des fluides de GMC durant le chantier (ex : perte de charges)

Surface concernée (équivalent programme) : 102 m²

Cas particulier des cogénérations (en orange au IV.4) :

Ces manipulations requièrent l'installation de réseaux de gaz, de ventilation spécifique et surtout d'une boucle de refroidissement de haute puissance, qu'il conviendrait d'éviter en phase chantier pour limiter les surcoûts. GEN étudie actuellement une proposition de mutualisation des installations durant la phase de chantier avec l'IUT de Bourg en Bresse, où des installations similaires sont installées.

Une utilisation à raison de 36 demi-journées (regroupables en 18 journées) des installations de l'IUT de Bourg en Bresse pourrait être envisagée. La Direction de l'INSA travaillera avec les responsables pédagogiques pour permettre d'organiser les déplacements sur ces 18 journées (transport, organisation des emplois du temps en conséquence).

Cette solution permettra de ne prévoir qu'un stockage en phase provisoire des cogénérations.

Surface concernée (équivalent programme) : 140 m²

Cas particulier du compresseur (en bleu page 3) :

Le compresseur actuel pourrait être remplacé par un compresseur de taille inférieure (6m² au lieu de 20 m²). Toutefois, le financement de ce remplacement (35k€) n'est pas programmé par la plateforme thermique à ce jour. Il est indiqué qu'il serait envisageable d'utiliser également ce compresseur instrumenté pour l'alimentation en air comprimé de la plateforme.

➔ **Bilan des surfaces à reloger en phase provisoire (équivalent programme) : 564 m²**

Plusieurs solutions sont d'ores et déjà envisagées pour le relogement provisoire :

- Maintien des locaux actuels de la plateforme dans le bâtiment Jacquard en RDC et R+1 (136 m²)
- Maintien des trames non concernées par la démolition (2 trames, soit environ 190 m²)
- Réalisation de locaux provisoires en RDC de Jacquard ou occupation temporaires de locaux complémentaires en RDC du bâtiment Jacquard

Des travaux d'adaptation seront à prévoir pour permettre ces relogements, ils sont inclus dans le coût global de l'opération.

IV.8.2. Démolition partielle de la Halle Jacquard (3 premières travées)

Cette opération comprend une phase de démolition d'une partie de la Halle Jacquard sur 3 travées Est afin de construire le bâtiment Tour D qui accueillera l'installation des activités GMD et GEN.

L'implantation du futur bâtiment Tour D impacte la halle Jacquard sur le périmètre suivant (représentation sur le niveau Rez de Chaussée – identique pour le niveau R+1) ainsi qu'une partie des abords extérieurs en particulier la façade Sud de la halle.

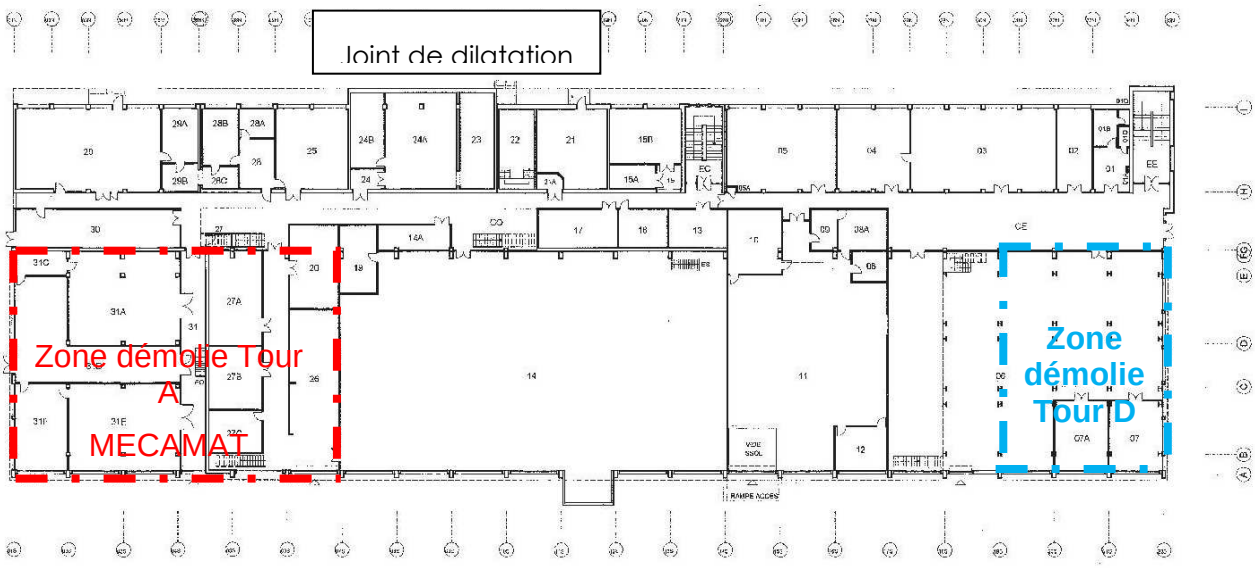

Figure 8 : Localisation des démolitions en RDC du bâtiment Jacquard

L'opération de démolition préalable à la réalisation de l'opération Tour D à venir nécessite :

- Le déplacement d'un certain nombre d'activités situées actuellement dans ce périmètre, à savoir les activités du GEN qui se situent dans cette partie même du hall. Elles seront déménagées avant la phase de démolition afin de ne pas altérer le fonctionnement de ces laboratoires.
- L'adaptation du pont roulant afin de limiter sa course jusqu'à la trame conservés dans le cadre des travaux principaux.
- La réalisation d'un portique de la halle à solidariser, la conservation d'une trame supplémentaire au-delà du joint de dilatation obligeant à solidariser cette trame isolée au bloc central. L'étude de faisabilité de Didier Pierron du 22 mai 2012 confirme la réalisation de liaisons métalliques en croix pour permettre la continuité des reprises des efforts nécessaires à la stabilité de la trame conservée.
- Le pignon sera fermé par un voile en aggloméré creux non porteur afin de séparer les zones travaux des zones conservées.
- La consignation des réseaux électriques et fluides existants.

Lors de la démolition, il faudra veiller à ne pas endommager les fondations existantes conservées du bâtiment Jacquard.

Aucun élément du projet futur ne doit venir s'appuyer sur l'existant.

Une étude géotechnique adaptée au projet sera réalisée dès la fin 2013. Le rendu de l'étude G11 sera mis à disposition des maîtres d'œuvre en phase concours. Cette étude devra, notamment, prendre en compte les interactions avec les bâtiments existants conservés.

IV.8.3. Construction neuve

Le planning détaillé de l'opération est présenté en annexe 2 du présent dossier.

La notification du marché de travaux est prévue en octobre 2015, pour un démarrage des travaux fin 2015 et une livraison au premier semestre 2017.

Un phasage plus précis pourra être étudié, notamment pour anticiper la phase de démolition par un marché de démolition distinct du marché en lots séparés de construction.

V.MONTAGE DE L'OPÉRATION

V.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage

L'Université de Lyon est le porteur du projet Lyon Cité Campus, et en assure la direction.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction Tour D sera assurée par l'INSA de Lyon. Le transfert de maîtrise d'ouvrage est prévu à la signature du marché de maîtrise d'œuvre. Le concours de MOE sera organisé et piloté par l'UDL.

Un comité de Maîtrise d'Ouvrage a été mis en place dans le cadre du projet LyonTech-la Doua. Il se réunit en fonction des besoins (tous les 2 mois environ), et valide les différentes phases opérationnelles du projet. Il est composé :

- Du Président de l'Université de Lyon (UdL)
- Du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- Du Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

Un comité préparatoire se réunit mensuellement, et prépare les décisions du Comité de Maîtrise d'Ouvrage. Il est composé :

- De l'équipe projet de l'UdL
- D'un représentant de la présidence de l'UCBL
- D'un représentant de la direction de l'INSA
- Des représentants des Directions du Patrimoine et Services Hygiène et Sécurité des deux établissements
- D'un représentant de la direction de CPE
- D'un représentant du Rectorat
- D'un représentant de la DRRT

V.1.2. Affectataire du bâtiment

A la suite de la construction, le bâtiment sera remis à l'Etat qui l'affectera à l'INSA de Lyon.

V.1.3. Mode opératoire

La construction neuve de la Tour D sera réalisée en maîtrise d'ouvrage publique, assurée l'INSA de Lyon passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre puis de marchés de travaux allotis. Des travaux de démolitions sont également prévus dans l'opération.

V.1.4. Gestion des interfaces avec les autres opérations

Interfaces chantier avec la construction Mécamat

Les travaux de réalisation de la Tour A (Mécamat) sont prévus de novembre 2014 à mars 2016. Ils devraient être terminés lors du démarrage des travaux de la Tour D. En cas de décalage de planning, les travaux pourront se dérouler de manière simultanée. Les plans de

circulations chantier tiendront alors compte de cette contrainte. Les zones dédiées aux bases vie et stockages seront prévues indépendamment pour éviter toute contrainte en cas de décalage du planning de la Tour A.

La gestion des interfaces chantier est assurée par ARTELIA, AMO de l'Université de Lyon, missionné sur cette thématique.

Interfaces chantier avec la réhabilitation du bâtiment Jacquard

Afin d'éviter des chantiers concomitants sur les bâtiments Jacquard et Tour D, le planning du CREM qui inclus la réhabilitation du bâtiment Jacquard prévoit un démarrage des travaux sur Jacquard après la livraison de la Tour D. Cette contrainte est identifiée et constitue un jalon.

V.2. SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

V.2.1. Soutenabilité financière de la maintenance hors GER par les établissements

La soutenabilité financière de la maintenance par l'INSA est détaillée dans le Dossier d'Expertise relatif à l'opération Réhabilitation Quartiers Scientifiques.

Estimation des couts de maintenance de l'opération

	Coûts de Maintenance	En € TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Tour D	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***20***	***66 400 €***	***1 660 000 €***
	Clos Couvert	0,5	1 660 €	41 500 €
	CVCD	5,5	18 260 €	456 500 €
	CFo	4	13 280 €	332 000 €
	CFa	6	19 920 €	498 000 €
	Plomberie	2,5	8 300 €	207 500 €
	Appareils élévateurs	1	3 320 €	83 000 €
	Second Œuvre	0,5	1 660 €	41 500 €

V.2.2. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus

Afin de répondre à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le gros entretien et le renouvellement (GER) des investissements réalisés seront pris en charge par les revenus de la dotation Campus.

Les coûts de GER liés aux travaux des opérations :

- Réhabilitation des Quartiers Scientifiques
- Construction neuve ICBMS
- Construction neuve Tour D (objet du présent dossier)
- Réhabilitation Chevreul

sont ainsi pris en charge par les intérêts de la dotation.

Les coûts de GER estimés pour chacune de ces opérations, dont l'opération Tour D et leur prise en charge par les intérêts de la dotation Lyon Cité Campus sont présentés dans le dossier d'expertise Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Estimation des couts de GER de l'opération

	Coûts de GER	En € TTC/m² SHON/an	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Tour D	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***25,6***	***84 992 €***	***2 124 800 €***
	Clos couvert	3,6	11 952 €	298 800 €
	CVCD	6,5	21 580 €	539 500 €
	CFo	3,3	10 956 €	273 900 €
	CFa	5,7	18 924 €	473 100 €
	Plomberie	1,6	5 312 €	132 800 €
	Appareils élévateurs	2,2	7 304 €	182 600 €
	Second Œuvre	2,7	8 964 €	224 100 €

V.2.3. Modalités de financement du projet

L'opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage publique. Les dépenses d'investissement seront donc payées aux opérateurs à l'avancement des travaux. Le plan de financement et la soutenabilité budgétaire de l'opération Tour D est présenté dans le dossier d'expertise Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, auquel il est étroitement lié.

Le financement des études est assuré par les crédits ANR accordés au titre de l'année 2013, pour un montant de 1,342k€. Le financement des travaux et autres frais annexes (aléas, assurances, 1% artistique…) devra être assuré par des crédits ANR au titre des années 2014 et 2015 (les marchés relatifs à l'opération étant à engager avant signature du contrat CREM et donc avant réception des intérêts produits par la dotation).

VI. ANNEXES.

ANNEXE 1 : Plan des Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua

ANNEXE 2 : Planning prévisionnel de l'opération

Constructions

Réhabilitations Tranche ferme

Réhabilitations Tranche conditionnelle

Démolitions

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Prédécesseurs
89	**CONSTRUCTIONS TOUR D**	**1249 j**	**Mer 01/08/12**	**Lun 15/05/17**	
90	**programmation**	**212 j**	**Jeu 31/01/13**	**Dim 24/11/13**	
91	Programmation (ASCOREAL)	9 ms	Jeu 31/01/13	Lun 04/11/13	
92	Etablissement du DCC	2 ms	Mar 24/09/13	Dim 24/11/13	91FF+20 jé
93	**Dossier d'expertise**	**362 j**	**Mer 01/08/12**	**Jeu 19/12/13**	
94	Rédaction DEX	2 ms	Mer 01/08/12	Lun 01/10/12	
95	Validation CA INSA	0 j	Jeu 10/10/13	Jeu 10/10/13	
96	Validation CA PRES	0 j	Lun 21/10/13	Lun 21/10/13	
97	Validation MESR	2 ms	Lun 21/10/13	Jeu 19/12/13	96
98	**Concours MOE**	**143 j**	**Jeu 10/10/13**	**Lun 28/04/14**	
99	Préparation AAPC	2 sm	Jeu 10/10/13	Mer 23/10/13	95
100	**Envoi AAPC**	**0 j**	**Mer 23/10/13**	**Mer 23/10/13**	**99**
101	Phase candidatures	35 jé	Mer 23/10/13	Mer 27/11/13	100
102	Choix candidatures, envoi DCC	1,5 ms	Jeu 28/11/13	Lun 13/01/14	101;92;97FF
103	Jury	0 j	Lun 13/01/14	Lun 13/01/14	102
104	Phase offres	45 jé	Lun 13/01/14	Jeu 27/02/14	102
105	Analyse des offres	1 ms	Ven 28/02/14	Lun 31/03/14	104
106	Jury	0 j	Lun 31/03/14	Lun 31/03/14	105
107	Notification du marché	0 j	Lun 28/04/14	Lun 28/04/14	106FD+4 sm
108	**Etudes**	**264 j**	**Mar 29/04/14**	**Ven 01/05/15**	
109	Mise au point ESQ	1 ms	Mar 29/04/14	Mer 28/05/14	107
110	APS	1,5 ms	Jeu 29/05/14	Lun 14/07/14	109
111	Validation APS	1 ms	Mar 15/07/14	Mer 13/08/14	110
112	APD	1,5 ms	Jeu 14/08/14	Lun 29/09/14	111
113	Validation APD	2 ms	Mar 30/09/14	Ven 28/11/14	112
114	Dépôt PC	0 j	Ven 12/09/14	Ven 12/09/14	111FD+1 ms
115	PRO	2 ms	Lun 01/12/14	Jeu 29/01/15	113
116	Validation PRO	1 ms	Ven 30/01/15	Lun 02/03/15	115
117	DCE	1 ms	Mar 03/03/15	Mer 01/04/15	116
118	Validation DCE	1 ms	Jeu 02/04/15	Ven 01/05/15	117
119	**Consultation Entreprises**	**157 j**	**Mar 03/03/15**	**Mer 07/10/15**	
120	AAPC	0 j	Mar 03/03/15	Mar 03/03/15	117DD
121	Phase candidatures	40 jé	Mar 03/03/15	Dim 12/04/15	120
122	Choix candidatures, envoi DCC	1,5 ms	Lun 04/05/15	Mer 17/06/15	121;118
123	Phase offres	45 jé	Mer 17/06/15	Sam 01/08/15	122
124	Analyse des offres	1,5 ms	Lun 03/08/15	Mer 16/09/15	123
125	Notification du marché	0 j	Mer 07/10/15	Mer 07/10/15	124FD+3 sm
126	**travaux**	**696 j**	**Lun 15/09/14**	**Lun 15/05/17**	
127	**démolition (DCE séparé)**	**4 ms**	**Lun 01/06/15**	**Mer 30/09/15**	
128	Obtention PC+ purge recours	8 ms	Lun 15/09/14	Lun 18/05/15	114
129	période de préparation	2 ms	Jeu 08/10/15	Mar 08/12/15	125;128
130	**travaux**	**15 ms**	**Mer 09/12/15**	**Mar 14/03/17**	129
131	reception	1 ms	Mer 15/03/17	Jeu 13/04/17	130
132	DOE	1 ms	Mer 15/03/17	Jeu 13/04/17	130
133	Emménagements	1 ms	Ven 14/04/17	Lun 15/05/17	131
134					

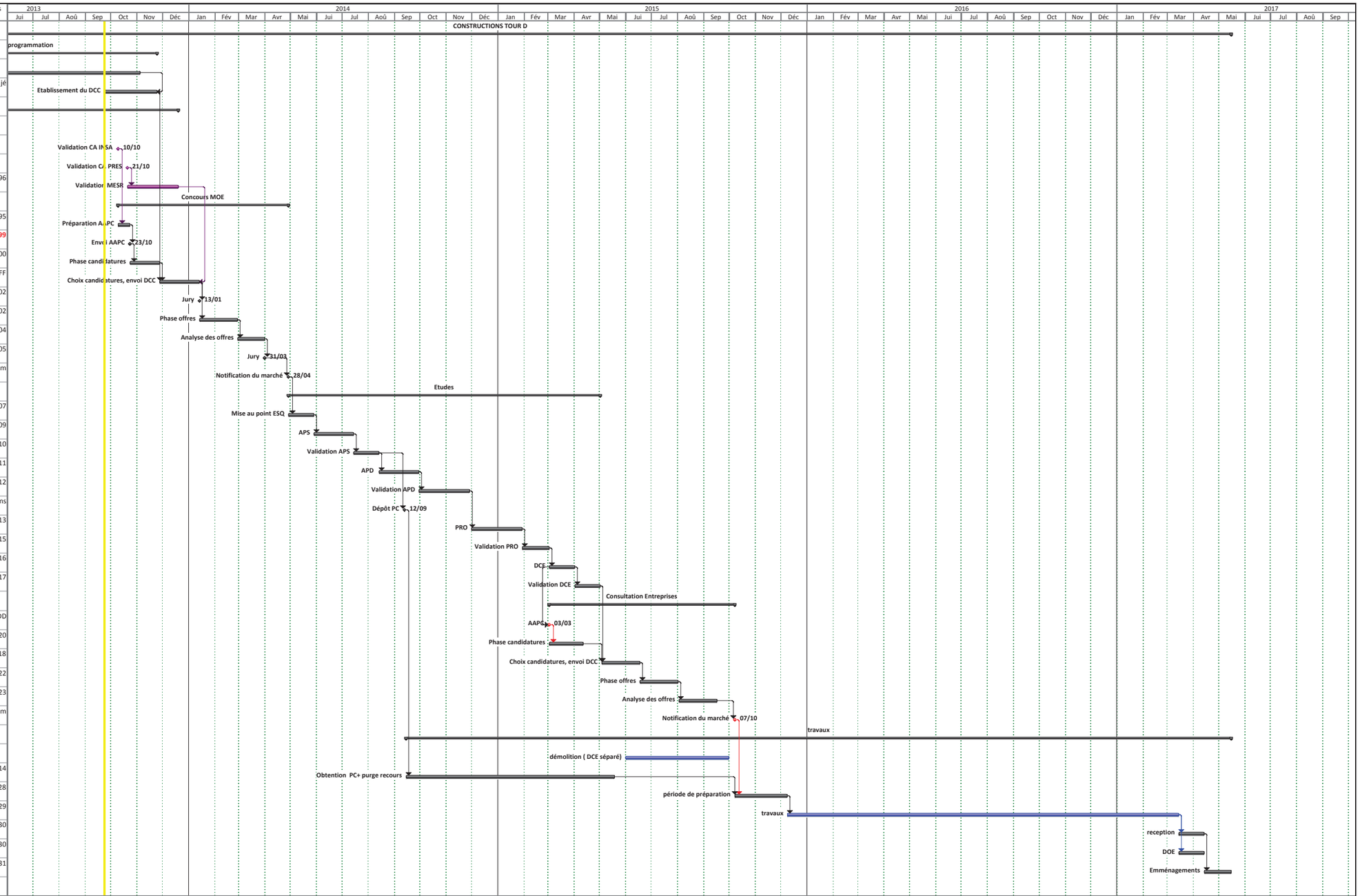

Projet : Planning@LyonTech
Date : Lun 23/09/13

Tâche — Fractionnement — Jalon — Récapitulative — Récapitulatif du projet — Tâches externes — Jalons externes — Échéance — Avancement

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-197

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

DOSSIER D'EXPERTISE RELATIF À LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT CHEVREUL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé le dossier d'expertise relatif à la réhabilitation du bâtiment Chevreul (cf. documents ci-joints).

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Lyon Cité Campus
Dossier d'expertise – Réhabilitation CHEVREUL
LyonTech-la Doua

Octobre 2013

SOMMAIRE

LEXIQUE DES ABREVIATIONS 4

I. INTRODUCTION 5

II. CONTEXTE ET ENJEUX 6

II.1. Contexte et enjeu immobilier 6

II.2. L'enjeu scientifique du projet chevreul 6
II.2.1. Présentations des laboratoires de recherche 6
II.2.2. Eléments de programme pour répondre aux enjeux scientifiques de l'IRCELYON 9
II.2.3. Eléments de programme pour répondre aux enjeux scientifiques du LMI 10

III. BILAN DE L'EXISTANT 12

III.1. Localisation actuelle des equipes concernées 12
III.1.1. Localisation actuelle du LMI 13
III.1.2. Localisation actuelle de IRCELyon 18
III.1.3. Localisation actuelle du département Chimie Biochimie 20

III.2. Présentation du bâtiment chevreul : le projet chevreul nord – 1ère phase d'implantation des laboratoires 20

III.3. Diagnostics du bâtiment réalisés ou a venir 21

III.4. Etat des lieux du bâtiment Chevreul : Des besoins de mises aux normes 21

IV. PROGRAMME DE L'OPERATION 23

IV.1. Emplacement du projet 23
IV.1.1. Le quartier Chimie 23
IV.1.2. Emprise du projet 24
IV.1.3. Tableau des surfaces du projet 25

IV.2. Objectifs de performance énergétique 27

IV.3. Accessibilité 27

IV.4. Mise aux normes de sécurité 28
IV.4.1. Réduction du risque d'éclosion de feu dans les bâtiments 28
IV.4.2. Amélioration de l'évacuation des personnes 28
IV.4.3. Limitation du développement du feu et des fumées 28
IV.4.4. Limitation de la propagation du feu et des fumées 28
IV.4.5. Amélioration de l'action des secours extérieurs 29

IV.5. Restructurations 29

IV.6. Déménagements 29

IV.7. Estimation du programme 30
IV.7.1. Coût travaux 30

IV.7.2. Coût global de l'opération 30

IV.8. Planning prévisionnel de l'opération 31

V. MONTAGE DE L'OPERATION 32

V.1. Organisation de la maitrise d'ouvrage 32
V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage 32
V.1.2. Affectataire du bâtiment 32
V.1.3. Mode opératoire 32
V.1.4. Gestion des interfaces avec les autres opérations 32

V.2. Soutenabilité financière de l'opération 33
V.2.1. Soutenabilité financière de la maintenance hors GER par les établissements 33
V.2.2. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus 33
V.2.3. Modalités de financement du projet 34

VI. ANNEXES. 35

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ANR :	Agence Nationale Recherche
BAES :	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
BET :	Bureau d'études Techniques
CFa :	Courants Faibles
CFo :	Courants Forts
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifiques
CPE :	Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon
CPER :	Contrats de Projet Etat Région
CREM :	Conception Réalisation Exploitation Maintenance
CVC :	Chauffage Ventilation Climatisation
CVCD :	Chauffage Ventilation Climatisation Désenfumage
DRRT :	Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie
DSI :	Direction des Systèmes Informatiques
FD :	Frais divers
GER :	Gros Entretien Renouvellement
GTC :	Gestion Technique Centralisée
GTB :	Gestion Technique du Bâtiment
HQE :	Haute Qualité environnementale
HT :	Hors Taxe
ICL :	Institut de Chimie de Lyon
INSA :	Institut National des Sciences Appliquées
IRCELyon :	Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon
LCC :	Lyon Cité Campus
LMI :	Laboratoire Multimatériaux et Interfaces
MAF :	Montant à Financer
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MO :	Maîtr(is)e d'Ouvrage
MOE :	Maîtr(is)e d'Œuvre
MOP :	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PPRI :	Plan de Protection des Risques d'Inondation
PPRN :	Plan de Protection des Risques Naturels
QEB :	Qualité Environnementale du bâtiment
SDO :	Surface Dans Œuvre
SGPI :	Service des Grands Projets Immobiliers
SHON :	Surface Hors Œuvre Nette
SSI :	Système de Secours Incendie
SU :	Surface Utile
SUB :	Surface Utile du Bâtiment
TTC :	Toute Taxe Comprise
UCBL :	Université Claude Bernard Lyon 1
UDL :	Université de Lyon
UMR :	Unité Mixte de Recherche

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le dossier d'expertise de l'opération dénommée « Réhabilitation CHEVREUL » dans le cadre du projet Lyon Cité Campus de l'Université de Lyon.

Le présent dossier d'expertise est soumis à l'approbation :

- du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 15 octobre 2013,
- du conseil d'administration de l'INSA le 10 octobre 2013
- et du conseil d'administration de l'Université de Lyon le 22 octobre 2013

avant son envoi au MESR. L'ensemble des délibérations des instances ci-dessus sera joint au présent dossier en vue de son instruction.

Conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Service des Grands Projets Immobiliers (SGPI), cette expertise est adressée simultanément au Recteur et au Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT). L'instruction du dossier par le SGPI intègre les avis motivés du Recteur et du DRRT pour la partie recherche de l'opération.

Ce dossier d'expertise contient successivement :

- une partie présentant l'opération, son contexte et ses enjeux (II),
- une partie décrivant le bilan de l'existant (III)
- une partie décrivant le programme de l'opération (IV), y compris l'estimation financière de l'opération et son planning prévisionnel
- et enfin, une partie présentant le montage de l'opération, la soutenabilité financière et son plan de financement (V).

Le contexte du projet, ainsi que la soutenabilité financière de la maintenance et GER sont présentés dans le Dossier d'Expertise de la réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II. CONTEXTE ET ENJEUX

L'inscription de l'opération de réhabilitation du bâtiment Chevreul dans les enjeux nationaux, régionaux, et locaux est présentée dans le Dossier d'Expertise de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

II.1. CONTEXTE ET ENJEU IMMOBILIER

Une première phase de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment Chevreul a été conduite par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

L'opération « Chimie » inscrite au CPER 2007-2012 à hauteur de 6M€ étant fortement en lien avec le projet de réhabilitation du quartier de la Chimie au titre de l'Opération Campus (financement Etat), l'UCBL a proposé en 2012 la réalisation au titre de l'opération Chimie CPER des travaux de réhabilitation de Chevreul Sud (seconde phase).

En effet, cette opération de réhabilitation est un préalable à plusieurs opérations de réhabilitation prévues au titre de l'Opération Campus, notamment réhabilitation du bâtiment Berthollet et démolition des préfabriqués d'enseignement de l'UCBL. De plus, dans l'attente de ces travaux complémentaires, les laboratoires concernés par cette opération IRCELyon et LMI occupent aujourd'hui d'autres bâtiments du Campus Lyon Tech-la Doua et subissent depuis 2007 des installations provisoires successives.

Le financement de cette opération n'ayant pu être assuré par le CPER 2007-2012, l'Université de Lyon et les établissements du site ont identifié cette opération comme étant prioritaire. Son financement sera donc assuré par des crédits ANR permettant le lancement de l'opération avant notification du marché CREM.

II.2. L'ENJEU SCIENTIFIQUE DU PROJET CHEVREUL

II.2.1. Présentations des laboratoires de recherche

Le projet doit permettre de terminer l'implantation définitive de deux unités de recherche :

- l'Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON, UMR 5256)
- le Laboratoire Multimatériaux et Interfaces (LMI, UMR5615)

L'institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON, UMR 5256)

Unité Mixte de Recherche UMR 5256 CNRS-Université de Lyon 1, IRCELYON rassemble les forces en catalyse hétérogène de la région lyonnaise et constitue le plus grand laboratoire de catalyse de France et d'Europe, avec 104 personnels permanents du CNRS et de l'Université de LYON 1 et environ 140 étudiants, stagiaires, doctorants, post-doctorants et chercheurs invités issus d'une trentaine de pays différents.

Structuré en 8 équipes de recherche soutenues par une logistique administrative, technique et une plateforme scientifique hors pair, les activités d'IRCELYON sont au cœur du

développement durable avec pour préoccupations majeures l'énergie, l'environnement et le développement durable :

- Energies propres et renouvelables
- Ingénierie et intensification des procédés
- Matériaux fonctionnels et nanostructurés
- Raffinage et valorisations innovantes des hydrocarbures
- Surfaces et interfaces
- Traitement de l'air et des effluents gazeux chimie atmosphérique
- Traitement de l'eau et des effluents liquides
- Valorisation des bioressources et chimie verte

Ouvert sur l'industrie et l'international, l'IRCELYON entretient des actions de coopération et de collaboration avec plus de 30 pays et travaille en lien étroit avec un grand nombre de partenaires industriels français et internationaux.

La catalyse est depuis plusieurs décennies au cœur de la production chimique. 90% des produits chimiques manufacturés ont subi au moins une étape de catalyse et 80% d'entre eux font appel à la catalyse hétérogène. Cette dernière est par essence une science pluridisciplinaire puisque le développement des connaissances ne peut plus se faire en dissociant la réaction catalytique, de la synthèse et de la physico-chimie du catalyseur et du réacteur dans lequel se déroule tout processus catalysé. La connaissance de chacune de ces composantes requiert de plus en plus des concepts de la chimie, bien sûr, mais aussi de la physique, du génie chimique et parfois des sciences du vivant et de l'univers. Sur le plan mondial, cette discipline est en pleine expansion et le marché des catalyseurs en est un bel exemple. En quelques années, il est passé de 9 milliards d'euros (2005) pour avoisiner aujourd'hui les 13 milliards, réalisant une croissance de 6% par an. La valeur économique générée par « l'utilisation des catalyseurs » est environ 100 fois supérieure à celle générée par les fabricants de catalyseurs.

La dissémination des connaissances de la communauté « catalyse » par publication dans les grandes revues et journaux de la discipline a complètement explosé. Le nombre d'articles est passé de 5 300 pour la décennie 1981-1990 à 17 890 pour la période 2001-2010. Dans cette rude compétition internationale, 8 pays représentent 70% de la production mondiale de la catalyse. Si les USA ont assuré pendant de nombreuses années un leadership notoire, leur impact sur la communauté se ralentit. La France se positionne au troisième rang au coude à coude avec le Japon depuis 30 ans et maintenant avec la Chine qui, pratiquement absente dans les années 80, a fait un bond spectaculaire et dépasse aujourd'hui la France en nous positionnant au quatrième rang mondial. Sur le plan national, le site lyonnais est une véritable place forte de la catalyse hétérogène avec environ 3% de la production mondiale, 1/3 de la production française et 37% de la production académique française.

IRCELYON, compte parmi ses personnels permanents 18 enseignants chercheurs de l'Université Claude Bernard Lyon 1 qui dispensent des enseignements dans les diverses formations du département de chimie et biochimie.

Le laboratoire Multimatériaux et Interfaces (LMI, UMR 5615)

Fondé en 1995, le Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) constitue l'Unité Mixte de Recherche UMR 5615 CNRS / UCBL. Il est rattaché à la fois au CNRS (Institut National de Chimie) et au Département de Chimie de l'Université Claude Bernard Lyon 1 via la Faculté des Sciences et Technologies (FST).

La vocation principale du laboratoire consiste à mettre au point, optimiser, et modéliser des procédés de fabrication de nouvelles molécules et de matériaux innovants, puis à exploiter ces procédés, en coopération étroite avec des partenaires académiques et industriels spécialisés, pour la réalisation de nouvelles fonctionnalités dans des systèmes destinés majoritairement aux domaines de l'Energie, de la Santé, et de l'Environnement.

Ses activités principales sont donc : la conception, l'élaboration, la caractérisation et la modélisation de molécules, matériaux, interfaces, ou multi-matériaux fonctionnels, majoritairement inorganiques, et des procédés de synthèse et transformation associés.

Ce laboratoire est structuré en 4 équipes de recherche :

- Epitaxie et Réactivité d'Interface,
- Matériaux Fonctionnels et Nanostructures,
- Cristallographie et Ingénierie Moléculaire,
- Biomatériaux et interfaces biologiques.

Le LMI a acquis une réputation internationale pour ses activités liées à plusieurs systèmes emblématiques de molécules et matériaux :

- Epitaxie de Semiconducteurs, notamment à large bande interdite,
- Nanomatériaux,
- Composites Inorganiques Métal / Céramique,
- Aimants Moléculaires,
- Matériaux de Réparation et d'Implantation Odontologique,
- Précurseurs Moléculaires et Molécules Fonctionnelles.

Le LMI entretient et développe un portefeuille de compétences spécifiques dont certaines sont devenues rares au niveau français et même européen :

- Thermodynamique et Réactivité des Systèmes Complexes,
- Analyse Thermique et Calorimétrie,
- Synthèse et Mise en œuvre de Précurseurs Pré-céramiques non-oxydes,
- Epitaxie VLS et CVD à très haute température,
- Synthèse de Complexes Moléculaires et Matériaux Organiques Fonctionnels,
- Matériaux pour Applications Odontologiques.

En 2012, ses quatre équipes de recherche totalisent 38 permanents : chercheurs, enseignants, ingénieurs, et techniciens, qui couvrent une palette très large de compétences et de familles de matériaux. Ils encadrent environ 30-35 doctorants et post-doctorants. Le LMI est majoritairement situé sur le Campus Universitaire Lyon Tech-La Doua avec une implantation complémentaire sur le site de la Buire pour l'équipe « Bio-Matériaux » du laboratoire.

Du fait de sa très forte implication dans tous les domaines de la caractérisation des matériaux, le LMI gère et anime deux des plateformes mutualisées de caractérisation du pôle universitaire Lyonnais : le Centre de Magnétométrie et la Plateforme d'Analyses Thermiques.

Les recherches développées sont largement basées sur les préoccupations et les besoins de la société ce qui implique une vision applicative toujours soutenue par une démarche fondamentale. Les matériaux sont conçus et développés en particulier pour des grands secteurs tels que l'Energie, l'Environnement, les Communications et la Santé.

II.2.2. Eléments de programme pour répondre aux enjeux scientifiques de l'IRCELYON

Les activités d'IRCELYON sont au cœur du développement durable avec pour préoccupations majeures l'énergie, l'environnement et le développement durable. Les activités de l'institut localisé, à terme, au sein du bâtiment Chevreul ont pour vocation l'élaboration de nouvelles sources d'énergies propres et renouvelables, l'étude des surfaces et des interfaces et de méthode de traitement de l'eau, de l'air (dépollution automobile) afin de créer le savoir et les techniques aboutissant à une meilleure qualité de l'air. L'ensemble de ces activités se développent en coopération étroite avec des partenaires académiques et industriels spécialisés, pour la réalisation de nouvelles fonctionnalités dans des systèmes destinés majoritairement aux domaines de l'Energie et de l'Environnement.

En particulier, IRCELYON développe de nouveaux matériaux pour différents processus de dépollution et de filtration et en particulier pour les particules ultrafines émises par les automobiles qui sont au cœur d'intenses débats sanitaires et sociétaux. Les travaux portent tant sur la physico-chimie des particules nanométriques issues de la postcombustion et dans l'atmosphère, que sur les techniques d'élimination.

IRCELYON utilise des équipements de très haute technologie pour réaliser des analyses, synthèses ou transformations complexes et délicates, nécessitant souvent des gaz de haute pureté.

Ainsi, tous les laboratoires d'IRCELYON devront être alimentés en gaz standards (air, hydrogène, oxygène, azote, hélium), mais aussi en différents gaz et mélanges particuliers de très haute pureté, requérant une proximité immédiate entre stockage (armoires ventilées) et utilisation. Cette distribution en gaz au sein des laboratoires devra se faire en différents points identifiés dans les laboratoires.

De nombreuses activités requièrent l'utilisation d'air de pureté élevée. Ainsi la distribution en air comprimé devra être faite après purification et assèchement afin d'aboutir à une qualité de type analytique. Par ailleurs, les tests menés peuvent impliquer de très longue durée d'investigation impliquant une source stable d'air propre.

L'utilisation en grande quantité de gaz requière également l'installation de détecteurs adéquats dans les différents laboratoires afin que le personnel de l'institut puisse y travailler en toute sécurité.

IRCELYON utilise des unités ou tests de catalyse pouvant fonctionner 24 h/24 sous flux de gaz. Ces tests impliquent l'utilisation de fours couvrant une gamme de température très large, et requérants également une alimentation électrique conséquente en 380 V.

En outre, l'ensemble de ces tests devront être équipés d'extractions.

IRCELYON emploi un ensemble très conséquent d'outils d'analyses chimiques (spectroscopie infrarouge, spectrométrie de masse à très haute résolution,…) extrêmement sensibles aux variations de température. Une analyse thermique des laboratoires, menée par la DIRPAT, a mis en évidence que du fait des spécificités des fours, des instruments d'analyse et de l'orientation des locaux, la température intérieure variait dans une gamme de température très large, allant jusqu'à 20°C par jour. De telles variations sont tout simplement incompatibles avec les activités scientifiques menées par IRCELYON. Il est ainsi impératif que des laboratoires soient climatisés.

La préparation des échantillons et support de catalyse requière des activités de synthèses organiques et inorganiques. Ainsi, IRCELYON devra être doté de laboratoires de chimie avec leur équipement standard (paillasse, hottes, etc…).

Différentes équipes d'IRCELYON sont spécialisées dans l'étude de processus photochimiques et photocatalytiques. Certaines de ces activités reposent sur l'emploi de sources lumineuses ayant un rayonnement important dans l'UV, devant être confinées dans des locaux clairement identifiés (chambre noire) et possédant un signal d'avertissement lumineux en cas de mise en route.

L'accès aux locaux d'IRCELYON devrait pouvoir être contrôlé conformément aux exigences du fonctionnaire de Sécurité et de Défense.

Certains des futurs bureaux d'IRCELYON sont actuellement dans un état très délabré et au passé incertain. Ceux-ci devront donc faire l'objet d'une attention particulière lors de leur réhabilitation.

II.2.3. Eléments de programme pour répondre aux enjeux scientifiques du LMI

La vocation principale de ce laboratoire consiste à mettre au point, optimiser, et modéliser des procédés de fabrication de nouvelles molécules et de matériaux innovants, puis à exploiter ces procédés, en coopération étroite avec des partenaires académiques et industriels spécialisés, pour la réalisation de nouvelles fonctionnalités dans des systèmes destinés majoritairement aux domaines de l'Energie, de la Santé, et de l'Environnement.

En 2012, le LMI a travaillé sur la mise au point de Molécules contre le Cancer, d'autres pour les futures Mémoires Moléculaires, des Nanofils et Nanotubes pour applications tribologiques, catalytiques, optiques, des Clusters Nanométriques pour la photo-catalyse dans les procédés de reformage ou de traitement des effluents, des Composites Métal / Céramiques pour les rotors d'hélicoptères, des Semiconducteurs pour alimenter les ordinateurs en réduisant les pertes d'énergie, et plus généralement pour la distribution électrique à haut rendement.

Le LMI utilise des équipements de haute technologie pour réaliser des synthèses ou transformations complexes et délicates, nécessitant souvent des matières premières de haute pureté.

Son activité « Epitaxie », prévue au rez-de-chaussée de Chevreul, nécessite, en particulier, des réseaux de distribution / détente très propres de gaz de qualité « électronique » (tuyaux inox 316L, raccords VCR à joints métalliques, soudures orbitales). Certains de ces gaz sont toxiques et / ou explosifs : hydrogène, propane, silane, germane, ammoniac, diborane. Les postes de pré-détente doivent être installés dans des armoires ventilées localisées hors du bâtiment.

Tous les réacteurs d'épitaxie à installer sont chauffés par induction haute fréquence. Les générateurs de radiofréquences sont à disposer au sous-sol, juste au-dessous des réacteurs, dans une pièce dotée d'une circulation d'eau. Comme le sous-sol de Chevreul n'est pas encore aménagé, cette activité ne peut pas déménager dans les locaux du rez-de-chaussée qui lui sont destinés et qui ont déjà été rénovés. Cette activité reste localisée au sous-sol de Berthollet dans des conditions rendues précaires par l'état très avancé de dégradation du bâtiment.

Le LMI utilise de manière journalière des équipements de caractérisation (Microscopes Optiques et AFM, Diffractomètres de Rayons X) très sensibles aux vibrations et aux variations de température, dont la localisation logique se trouve également au sous-sol de Chevreul, pour ne pas avoir à carotter des dalles et à installer des plateaux découplés sur pilotis. Le LMI va également installer en sous-sol son atelier de mécanique.

Le LMI entretient et développe aussi plusieurs compétences rares autour de la Thermodynamique des Systèmes Complexes en s'appuyant sur sa Plateforme d'Analyses Thermiques et de Calorimétrie dont l'installation est logiquement prévue au second étage de Chevreul, au sein de l'activité «Matériaux Fonctionnels et Nanostructures» qui en est la principale utilisatrice.

Pour la même raison, la salle de culture cellulaire de Chevreul est aussi prévue au second étage. Elle doit être alimentée en air pré-conditionné aux niveaux : biologique, chimique et thermique, et nécessite à la fois une extraction d'air suffisante, une isolation spéciale au niveau des parois, et l'installation d'un SAS pour les entrées et sorties des opérateurs.

III. BILAN DE L'EXISTANT

III.1. LOCALISATION ACTUELLE DES EQUIPES CONCERNÉES

Les équipes de recherche, IRCELYON et LMI, sont actuellement dispersées dans divers bâtiments du campus Lyon Tech-La Doua et même sur le site de la Buire (Lyon Est) pour une équipe du LMI. Depuis 2007, ces unités subissent des installations provisoires successives ayant abouti à la délocalisation d'activité de recherche sur différents sites, voire au-dehors du Grand-Lyon. Cette multilocalisation est un obstacle majeur à un rapprochement et à l'émergence de synergies scientifiques. L'enjeu du projet de Chevreul Sud est donc de regrouper ces deux laboratoires en un seul lieu : le bâtiment Chevreul implanté dans le futur quartier chimie.

Ces deux laboratoires occupent actuellement environ 50 % des surfaces nécessaires à leurs activités de recherche et qu'ils devraient occuper, à terme, dans Chevreul. De ce fait, par manque de place et afin de mener à bien leurs activités, le laboratoire IRCELYON a été contraint de délocaliser certains équipements et équipes sur Grenoble. Le LMI quant à lui, doit libérer le bâtiment Berthollet et rassembler les équipes à Chevreul.

Les aménagements décrits ci-après ont pour objectif d'apporter une réponse au déménagement des deux entités suivantes, IRCELYON et LMI.

Ces aménagements sont réalisés en cohérence avec le projet de réhabilitation des Quartiers Scientifiques de Lyon Tech-La Doua. Ils sont même un préalable afin de libérer les locaux occupés actuellement par ces laboratoires en dehors du bâtiment Chevreul.

Les travaux s'inscrivent par ailleurs pleinement dans la politique active et dynamique de réhabilitation et de mise en conformité des locaux que mène l'établissement. En effet, ils vont se traduire par la réhabilitation d'un espace actuellement hors normes et par une exploitation rationnelle (*les surfaces d'occupation actuelles sont maintenues : IRCELYON : 870 m² actuels → 1328m² programmés, cependant les surfaces actuellement occupées sur Grenoble seront libérées/ LMI : 2 028 (1 448) m² actuels*[1] *→ 1 309,5 m² programmés*).

Ce dossier porte essentiellement sur la partie Sud de Chevreul. En effet, une première opération de réhabilitation de la partie Nord du bâtiment Chevreul a permis de mettre aux normes une partie du bâtiment et d'enclencher le déménagement des laboratoires. Cette deuxième opération permettra d'implanter d'une manière définitive les laboratoires IRCELYON et LMI dans le bâtiment Chevreul, de finir la mise aux normes du bâtiment ainsi que de traiter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

[1] *Les 2 028 m² occupés actuellement par le LMI prennent en compte les surfaces en cours de libération. En effet, certains laboratoires sont en train de déménager dans la partie nord du bâtiment Chevreul. A court terme (après libération d'une partie des locaux dans Berthollet), le LMI occupera 1 448 m².*

III.1.1. Localisation actuelle du LMI

Ce laboratoire est actuellement implanté dans 4 bâtiments (dont 3 sur le campus Lyon Tech-La Doua) :

- Berthollet sur les étages 2 et 3 ainsi que le sous-sol ;
- Chevreul sur 2 demi-étages (suite à la 1ère opération de réhabilitation, déménagement partiel de Berthollet) ;
- Grignard au sous-sol (plateforme magnétométrie) ;
- Odontologie, campus Lyon Est, site de la Buire.

Ce laboratoire comprend 70 personnes dont 38 permanents et 30 à 35 doctorants et/ou post doctorants. L'UMR accueille aussi les étudiants de master dans le cadre de la formation (stagiaires). Il accueille notamment des ingénieurs de sociétés et des chercheurs invités.

Implantations actuelles du laboratoire dans les bâtiments du campus LyonTech-La Doua :

Bâtiment BERTHOLLET

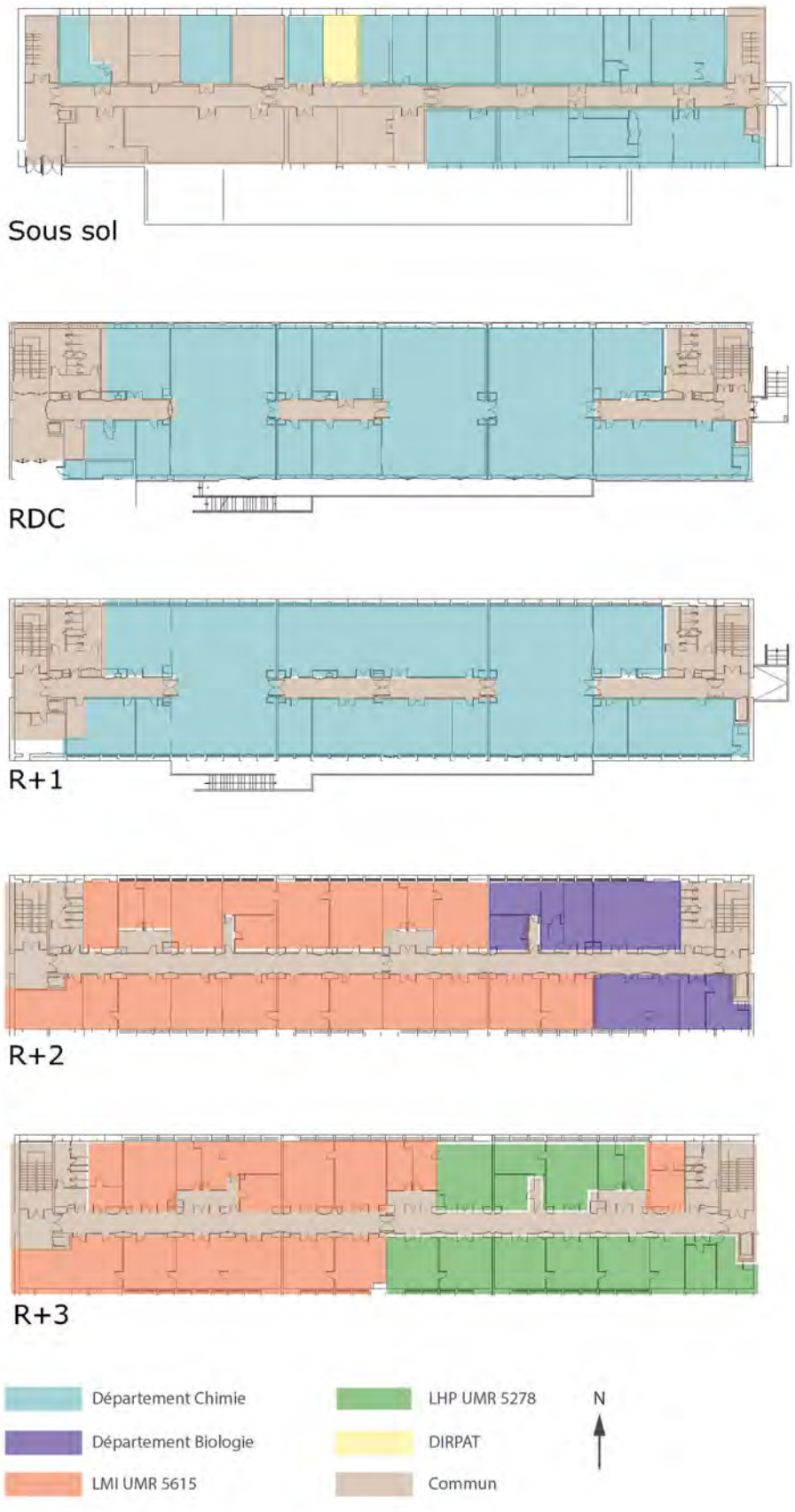

Bâtiment CHEVREUL

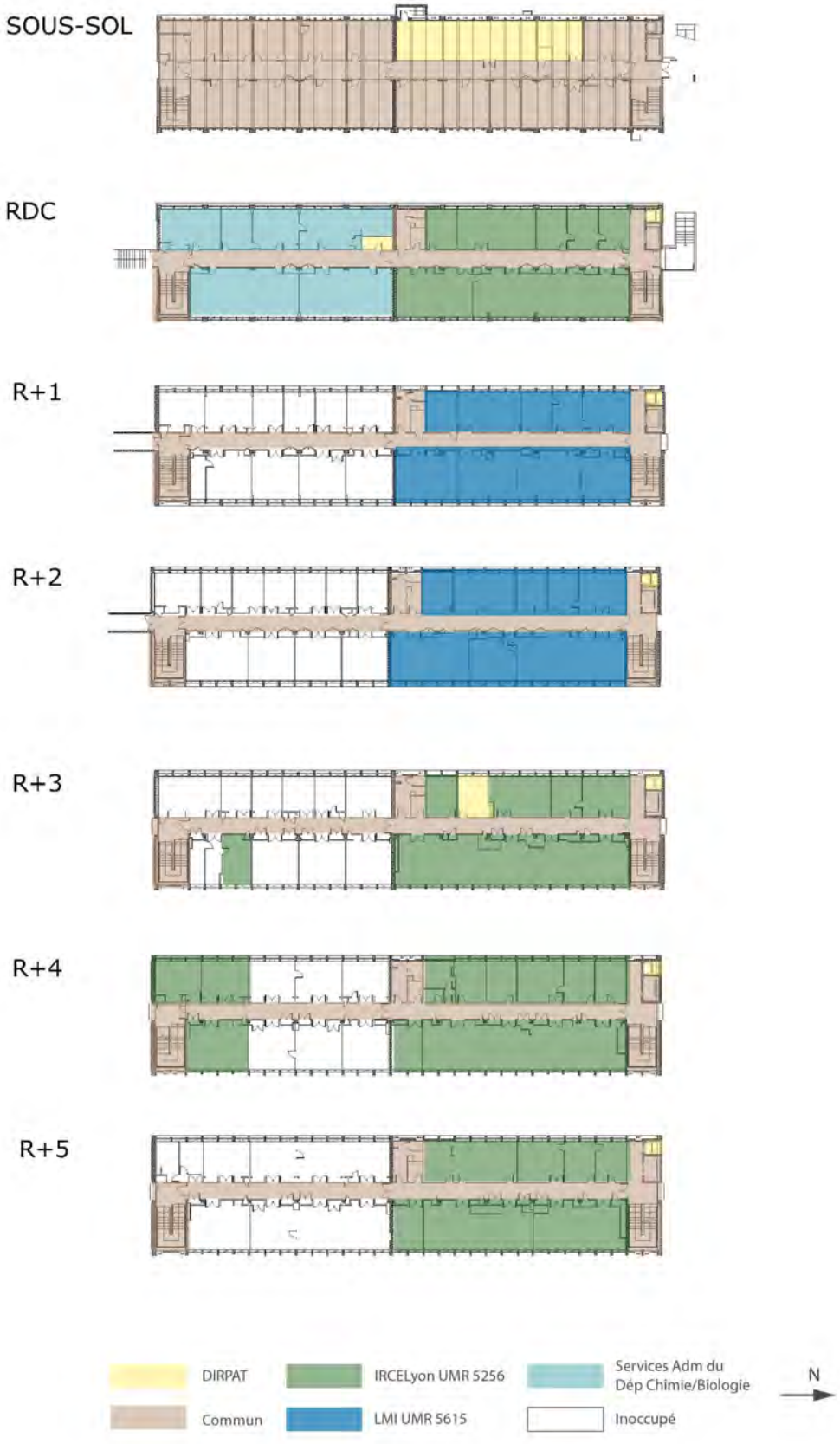

Les surfaces et locaux occupés dans les bâtiments situés sur le Campus Lyon Tech-La Doua :

Bâtiment	Niv.	N°	Local	S.U (m^2)	Effectif/ Capacité	Observation
UMR 5615 LMI				2 028		
Bureau				563	63	
Chevreul	R+1	123	Bureau	15	2	
Chevreul	R+1	124	Bureau	15	2	
Chevreul	R+1	125	Bureau	15	1	
Chevreul	R+1	126	Bureau	23	4	
Chevreul	R+2	224	Bureau	31	7	Étudiants
Chevreul	R+2	225	Bureau	15	2	
Chevreul	R+2	226	Bureau	15	1	
Chevreul	R+2	227	Bureau	23	3	
Berthollet	R+2	210	Bureau	13	1	
Berthollet	R+2	211	Bureau	12	1	
Berthollet	R+2	215	Bureau	17	2	
Berthollet	R+2	217	Bureau	13	1	
Berthollet	R+2	218	Bureau	12	1	
Berthollet	R+2	219	Bureau	23	1	
Berthollet	R+2	233	Bureau	27	1	
Berthollet	R+2	235	Bureau	27	5	Bureau doctorants
Berthollet	R+2	236	Bureau	27	1	
Berthollet	R+2	238	Bureau	28	5	Bureau doctorants
Berthollet	R+2	239	Bureau	18	2	
Berthollet	R+2	240	Bureau	30	2	
Berthollet	R+3	303	Bureau	13	1	
Berthollet	R+3	304	Bureau	10	1	
Berthollet	R+3	311	Bureau	13	2	
Berthollet	R+3	312	Bureau	12	1	
Berthollet	R+3	316	Bureau	17	2	
Berthollet	R+3	317	Bureau	13	2	
Berthollet	R+3	318	Bureau	12	1	
Berthollet	R+3	338	Bureau	28	5	
Berthollet	R+3	339	Bureau	28	1	
Berthollet	R+3	340	Bureau	18	2	
Autre tertiaire				15		
Chevreul	R+1	122	Autre tertiaire	15		Détente
Salle de réunion				30	16	
Berthollet	R+3	341	Réunion	30	16	
Laboratoire type standard				917		
Chevreul	R+1	108	Laboratoire standard	35		
Chevreul	R+1	109	Laboratoire standard	99		
Berthollet	S-Sol	-124	Laboratoire standard	38		
Berthollet	S-Sol	-123	Laboratoire standard	37		
Berthollet	S-Sol	-122	Laboratoire standard	56		Epitaxie
Berthollet	S-Sol	-121	Laboratoire standard	41		Epitaxie
Berthollet	S-Sol	-117	Laboratoire standard	25		Liquéfaction (azote)

Berthollet	S-Sol	-113	Laboratoire standard	34		Four RTH
Berthollet	S-Sol	-108	Laboratoire standard	23		
Berthollet	S-Sol	-107	Laboratoire standard	24		
Berthollet	S-Sol	-106	Laboratoire standard	23		Epitaxie
Berthollet	S-Sol	-104	Laboratoire standard	33		AFM/ Vibration
Berthollet	S-Sol	-103	Laboratoire standard	29		Diffraction /Climatisation /
Berthollet	R+1	123	Laboratoire standard	32		Ellypsométrie
Berthollet	R+2	212	Laboratoire standard	35		
Berthollet	R+2	213	Laboratoire standard	35		
Berthollet	R+2	216	Laboratoire standard	35		
Berthollet	R+2	230	Laboratoire standard	28		Chimie / analyse thermique
Berthollet	R+2	232	Laboratoire standard	27		Argon
Berthollet	R+2	234	Laboratoire standard	27		Fours /
Berthollet	R+2	237	Laboratoire standard	28		Manip de synthèse
Berthollet	R+3	313	Laboratoire standard	35		Salle manip
Berthollet	R+3	314	Laboratoire standard	35		Four
Berthollet	R+3	320	Laboratoire standard	8		
Berthollet	R+3	321	Laboratoire standard	15		
Berthollet	R+3	335	Laboratoire standard	27		Salle manip
Berthollet	R+3	336	Laboratoire standard	27		Salle manip
Berthollet	R+3	337	Laboratoire standard	27		Salle manip
Laboratoire type spécifique				272		
Chevreul	R+2	206	Laboratoire spécifique	45		Salle des fours
Chevreul	R+2	207	Laboratoire spécifique	25		Nanotechnologies
Chevreul	R+2	208	Laboratoire spécifique	60		Salle de culture cellulaire - Salle de
Berthollet	R+2	209	Laboratoire spécifique	35		Manip Hydrogène, Argon,..
Berthollet	R+2	231	Laboratoire spécifique	27		
Grignard	S-Sol	-1	Laboratoire spécifique	75		
Grignard	S-Sol	-45	Laboratoire spécifique	4		
Préparation et technique				144		
Berthollet	S-Sol	-111	Préparation et technique	23		Air Comprimé
Berthollet	S-Sol	-105	Préparation et technique	72		Atelier mécanique
Berthollet	R+3	315	Préparation et technique	14		
Berthollet	R+3	319	Préparation et technique	35		Atelier mécanique
Stockage Labo				87		
Chevreul	R+1	121	Stockage labo	15		Produits chimiques
Chevreul	R+2	223	Stockage labo	16		Produits chimiques - armoire
Berthollet	S-Sol	-109	Stockage labo	21		
Berthollet	S-Sol	-102	Stockage labo	20		
Berthollet	R+2	214	Stockage labo	14		

III.1.2. Localisation actuelle de IRCELyon

L'UMR est actuellement localisée dans deux bâtiments (sans mentionnés différentes installations satellites dues aux manques de surface):

- le bâtiment Prettre situé sur le campus CNRS ;
- le bâtiment Chevreul sur les demi-étages Nord 3, 4 et 5 et le rez-de-chaussée Nord (provisoirement).

Il existe aujourd'hui une importante plateforme scientifique et technique localisée sur le site Prettre (CNRS). L'UMR y dispose de 5 600 m² de SHON.
Cela représente 250 personnes, dont 1/3 sont localisées dans le bâtiment Chevreul. Cet effectif est constitué de 103 permanents et 140 non permanents avec un flux très élevé de personnes (80 tournent par an).

Implantations du laboratoire dans les bâtiments du campus Lyon Tech-La Doua :

Bâtiment Chevreul : voir III.1.1

Les surfaces et locaux occupés dans les bâtiments situés sur le Campus Lyon Tech-La Doua :

Bâtiment	Niv.	N°	Local	S.U (m^2)	Effectif/ Capacité	Observation
UMR 5256 IRCE				870		
Bureaux				206	30	
Chevreul	Rdc	19	Bureau	15	1	
Chevreul	Rdc	21	Bureau	15	1	
Chevreul	R+3	324	Bureau	30	4	
Chevreul	R+3	325	Bureau	15	1	
Chevreul	R+3	326	Bureau	23	2	
Chevreul	R+4	423	Bureau	15	2	
Chevreul	R+4	424	Bureau	15	3	
Chevreul	R+4	425	Bureau	23	2	
Chevreul	R+4	426	Bureau	15	2	
Chevreul	R+4	427	Bureau	15	1	
Chevreul	R+5	522	Bureau	23	4	
Chevreul	R+5	523	Bureau	15	2	
Chevreul	R+5	524	Bureau	15	1	
Salle de réunion				31		
Chevreul	R+5	521	Réunion	31		
Laboratoire type standard				325		
Chevreul	Rdc	4	Laboratoire standard	44		
Chevreul	Rdc	5	Laboratoire standard	87		
Chevreul	Rdc	18	Laboratoire standard	39		
Chevreul	Rdc	20	Laboratoire standard	15		
Chevreul	R+3	308	Laboratoire standard	25		1 sorbonne - Paillasses
Chevreul	R+5	507	Laboratoire standard	63		Manipulations
Chevreul	R+5	508	Laboratoire standard	52		Manipulations
Laboratoire type spécifique				247		
Chevreul	R+3	307	Labo spécifique	76		Nombreux gaz
Chevreul	R+3	310	Labo spécifique	25		2 hottes - extracteurs
Chevreul	R+4	406	Labo spécifique	17		Laser classe IV
Chevreul	R+4	407	Labo spécifique	62		1 chambre climatique
Chevreul	R+4	408	Labo spécifique	50		Beaucoup de paillasses chromato HPLC et GC
Chevreul	R+5	506	Labo spécifique	17		1 hotte (extraction) et 1 sorbonne
Stockage Labo				61		
Chevreul	Rdc	17	Stockage labo	15		
Chevreul	R+3	322	Stockage labo	15		Produits chimiques
Chevreul	R+4	420	Stockage labo	3		Produits chimiques
Chevreul	R+4	421	Stockage labo	2		Produits chimiques
Chevreul	R+4	422	Stockage labo	10		Produits chimiques
Chevreul	R+5	520	Stockage labo	16		Stockage produits chimiques

III.1.3. Localisation actuelle du département Chimie Biochimie

Le département Chimie Biochimie a accueilli durant l'année 2011-2012, 1 280 étudiants, dont 821 inscrits en Licences et 459 en Master.

On a recensé pour l'année 2011-2012, 122 enseignants en chimie et biochimie ainsi que 5 techniciens (aide à l'enseignement), un appariteur et 7 techniciens de surfaces. Les services administratifs comptent 7 personnes et le Directeur-e.

Les enseignements sont répartis dans les salles spécifiques des deux bâtiments : Berthollet et Grignard.

Les services administratifs du département Chimie – Biochimie de la Faculté des Sciences de l'Université Claude Bernard Lyon 1 sont implantés dans le bâtiment Chevreul, au rez-de-chaussée côté Sud pour 8 postes.

Les surfaces et locaux occupés par les services administratifs du département :

Bâtiment	Niv.	N°	Local	S.U (m2)	Effectif/ Capacité	Observation
Services administratifs				225		
Bureau				133	8	
Chevreul	Rdc	3	Bureau	55	4	Scolarité
Chevreul	Rdc	11	Bureau	15	1	
Chevreul	Rdc	12	Bureau	22	1	Directeur
Chevreul	Rdc	14	Bureau	41	2	Secrétariat
Autre tertiaire				28		
Chevreul	Rdc	10	Autre tertiaire	28		Reprographie
Salle de réunion				64		
Chevreul	Rdc	2	Réunion	64		

III.2. PRÉSENTATION DU BÂTIMENT CHEVREUL : LE PROJET CHEVREUL NORD – 1ÈRE PHASE D'IMPLANTATION DES LABORATOIRES

En décembre 2006, pour des raisons de sécurité, l'université Claude Bernard Lyon 1 a été contrainte d'interdire toute expérimentation dans le quartier chimie de la DOUA. Un diagnostic, réalisé dès janvier 2007, a confirmé le caractère obsolète des bâtiments. Des problèmes de compensation d'air, de graves dysfonctionnements dans le stockage des gaz et des produits chimiques et, plus généralement, l'absence de conformité aux normes actuelles de sécurité, mettaient en danger la sécurité des personnes. Des mesures d'urgence ont rapidement permis de relancer l'activité de recherche dans les bâtiments Berthollet et Curien. Cependant, la vétusté des bâtiments Raulin et Chevreul, et l'ampleur des dysfonctionnements constatés, ont conduit l'université Claude Bernard Lyon 1 à envisager des opérations de réhabilitation.

Le bâtiment Chevreul (Nord et Sud) doit accueillir de manière définitive et pérenne deux unités de recherche à savoir, l'Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON) et le laboratoire des multimateriaux et interfaces (LMI). Bien que la partie Nord soit réhabilitée, ces unités à la pointe de leur domaine, souffrent depuis 2008 du non-avancement de la deuxième opération de réhabilitation, celle de Chevreul Sud, limitant fortement leur potentiel d'innovation et de formation. Il est donc impératif d'engager cette opération afin que ces laboratoires retrouvent une perspective de développement conforme

aux enjeux socio-économiques, de formation, d'attractivité de la Région Rhône-Alpes et de la chimie lyonnaise.

La partie Sud du bâtiment Chevreul reste pour le moment inoccupée (ceci étant lié à la vétusté des locaux et aux nombreux problèmes de sécurité). Il reste donc à finaliser la réhabilitation du côté Sud du bâtiment pour les parties bureaux et laboratoires afin de terminer l'implantation des équipes IRCELYON et LMI. Cette deuxième phase de réhabilitation du bâtiment Chevreul prévoit aussi la mise aux normes de toutes les circulations verticales en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (main-courantes, contrastes visuels, etc., et implantation d'un ascenseur pour l'accès au bâtiment).

III.3. DIAGNOSTICS DU BÂTIMENT RÉALISÉS OU A VENIR

Les éléments suivants seront tenus à disposition de la maîtrise d'œuvre du projet :

- Plan masse avec le repérage des bâtiments ;
- Plans de niveaux du bâtiment Chevreul, coupe et façades ;
- Diagnostic sécurité du bâtiment
- Diagnostic d'accessibilité handicapée du bâtiment
- Diagnostic technique amiante
- Plan des réseaux extérieurs ;
- Schéma directeur d'aménagement du campus et CPAUPE
- Préconisation avant programme :
    - BAES ;
    - Charte réseau DSI
    - Charte vidéosurveillance
    - Gestion des accès ;
    - Gestions des comptages ;
    - GTC ;
    - Organigramme des clés.

Des études complémentaires seront réalisées prochainement :

- Diagnostic amiante avant travaux (consultation prévue en octobre 2013)
- Etude géotechnique G11 et G12 du projet (attribution du marché en octobre 2013)
- Etude structure – comportement à froid et à chaud

III.4. ETAT DES LIEUX DU BÂTIMENT CHEVREUL : DES BESOINS DE MISES AUX NORMES

Afin de terminer l'implantation définitive des laboratoires IRCELYON et LMI dans le bâtiment Chevreul, il est nécessaire de prendre les besoins de mises aux normes suivants[2] :

- Réaménagement et mises aux normes des laboratoires (côté Est du bâtiment) du sous-sol et de cinq demi-niveaux Sud (R+1 à R+5) comprenant notamment :
    - La sécurisation des accès

[2] *En effet, actuellement toute la partie Sud du bâtiment Chevreul n'est pas occupée. Ceci est lié à la vétusté des locaux, aux non-conformités et aux problèmes liés à la sécurité des personnes.*

  - La mise en conformité des locaux : Mise aux normes électriques, eau, gaz, ventilation et sorbonnes
  - La décontamination des sorbonnes
  - Le désamiantage des gaines
- Aménagement et mises aux normes des bureaux (côté Ouest du bâtiment) sur cinq demi-niveaux Sud (R+1 à R+5) comprenant notamment :
  - La démolition des paillasses existantes
  - La démolition et enlèvement des chambres froides
  - La décontamination des sorbonnes
  - Le désamiantage des gaines
  - La mise aux normes des équipements électriques (courant fort, éclairage, courant faible)
  - La mise aux normes des gaines techniques (à rendre coupe-feu)
  - La réfection des sols, des peintures, du faux-plafond et de la plomberie
- La réfection de l'étanchéité en toiture
- La mise aux normes du bâtiment en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite comprenant :
  - La mise aux normes des cages d'escaliers (main courante, nez-de-marche, etc.)
  - La création d'un ascenseur extérieur afin de desservir le rez-de-chaussée surélevé ainsi que tous les niveaux.
- La mise en sécurité du bâtiment
- Les travaux de clos et couvert permettant la mise aux normes énergétiques du bâtiment

IV. PROGRAMME DE L'OPÉRATION

IV.1. EMPLACEMENT DU PROJET

IV.1.1. Le quartier Chimie

Le bâtiment Chevreul a été construit en 1968, sur le site de La Doua. Situés au cœur du quartier chimie, cet ERP de type R de 4e catégorie comporte 7 niveaux (un sous-sol, un rez-de-chaussée, et des niveaux 1, 2, 3, 4 et 5). La surface SHON du bâtiment est de 5 074 m². Ce bâtiment est intégré dans le Quartier Chimie du campus.

Voir plan présenté en annexe 1.

IV.1.2. Emprise du projet

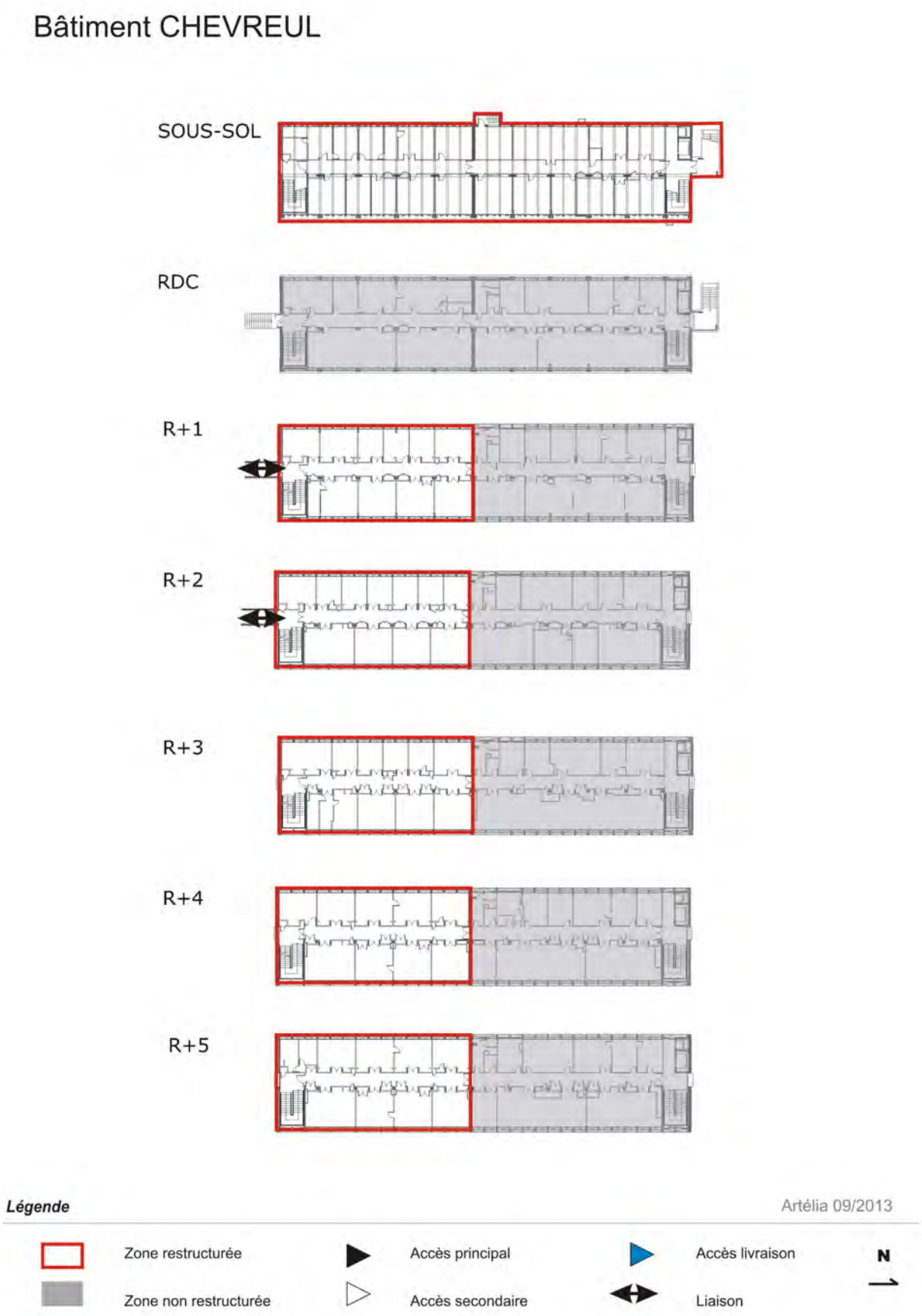

Figure 1: Schéma d'implantation des UMR dans Chevreul et zones à réhabiliter

IV.1.3. Tableau des surfaces du projet

UNITES FONCTIONNELLES / LOCAUX		POSITION DANS LE BÂT.	EFFECTIF PAR LOCAL	NOMBRE DE LOCAUX	S² UTILE UNITAIRE (M²)	S² UTILE TOTALE (M²)
IRCE 1	**TERTIAIRE**					
IRCE 1.01	**Bureaux**					**266**
IRCE 1.011	Bureau 6 postes	R+5	6	1	20,00	20
IRCE 1.012	Bureau 4 postes	R+5	4	5	14,00	70
IRCE 1.013	Bureau 6 postes	R+4	6	1	20,00	20
IRCE 1.014	Bureau 4 postes	R+4	4	4	14,00	56
IRCE 1.015	Bureau 6 postes	R+3	6	2	20,00	40
IRCE 1.016	Bureau 4 postes	R+3	4	3	20,00	60
IRCE 1.02	**Locaux support**					**64**
IRCE 1.021	Salle de réunion	R+4	8	1	14,00	14
IRCE 1.022	Salle informatique	R+3		1	8,00	8
IRCE 1.023	Sanitaires + locaux d'entretien	R+3, R+4 et R+5		3	14,00	42
SOUS-TOTAL TERTIAIRE						***330***
IRCE 2	**RECHERCHE**					
IRCE 2.01	**Laboratoires**					**332**
IRCE 2.011	Laboratoire tests catalytiques	R+5		1	86,00	86
IRCE 2.012	Salle de préparation chimique	R+5		1	25,00	25
IRCE 2.013	Salle de préparation chimique	R+4		1	25,00	25
IRCE 2.014	Laboratoire spectrométrie	R+4		1	25,00	25
IRCE 2.014	Laboratoire chromatographie	R+4		1	60,00	60
IRCE 2.015	Laboratoire chimisorption	R+3		1	25,00	25
IRCE 2.016	Laboratoire physicochimie	R+3		1	86,00	86
SOUS-TOTAL RECHERCHE						***332***
LMI	**TERTIAIRE**					
LMI 1.01	**Bureaux**					**186**
LMI 1.011	Bureau directeur	R+2	1	1	20,00	20
LMI 1.012	Secrétariat	R+2	2	1	14,00	14
LMI 1.013	Bureau Gestion	R+2	1	1	14,00	14
LMI 1.014	Bureau 3 postes	R+2	3	4	14,00	56
LMI 1.015	Bureau étudiants	R+1	4	2	20,00	40
LMI 1.016	Bureaux 2 postes	R+1	2	3	14,00	42
LMI 1.01	**Locaux support**					**115**
LMI 4.011	Salle de réunions	Sous-sol	28	1	55,00	55
LMI 5.022	Salle de détente	R+2		1	20,00	20
LMI 6.033	Archives + bibliothèque	Sous-sol		2	20,00	40
SOUS-TOTAL TERTIAIRE						***301***

LMI	**RECHERCHE**					
LMI 2.01	**Laboratoires standards**					**90**
LMI 2.011	Laboratoire	R+2		1	14,16	14
LMI 2.012	Laboratoire	R+2		1	14,16	14
LMI 2.013	Laboratoire	R+1		1	20,10	20
LMI 2.014	Laboratoire	R+1		1	20,83	21
LMI 2.015	Laboratoire	R+1		1	20,66	21
LMI 2.02	**Laboratoires spécifiques**					**181**
LMI 2.021	Laboratoire centrifugeuse	R+2		1	14,16	14
LMI 2.022	Salle de synthèse N° 1	R+2		1	43,65	44
LMI 2.023	Salle de synthèse N° 2	R+2		1	35,28	35
LMI 2.024	Salle analyse thermique	R+2		1	36,47	36
LMI 2.025	Salle générateurs à induction	Ssol		1	25,75	26
LMI 2.026	Salle générateurs à rayons X	Ssol		1	25,53	26
SOUS-TOTAL RECHERCHE						***271***
LMI	**APPUI A LA RECHERCHE**					
LMI 3.01	**Préparation et technique**					**132**
LMI 3.011	Atelier	R+2		1	14,16	14
LMI 3.112	Salle de polissage et de préparation chimique	R+1		1	35,74	36
LMI 3.213	Salle d'élaboration	R+1		1	81,74	82
	Stockage					**46**
	Stockage matériel laboratoire	Sous-sol		1	46,00	46
SOUS-TOTAL APPUI A LA RECHERCHE						***178***
COMM 1	**LOCAUX COMMUNS**					
COMM 1.01	**Préparation et technique**					**92**
COMM 1.011	Atelier partagé IRCELYON/LMI	Ssol		1	83,89	84
COMM 1.02	**Logistique**					
COMM 1.012	Local déchets	Ssol		1	8,00	8
COMM 1.03	**Stockage**					**98**
COMM 1.031	Local stockage non attribué	Ssol		1	26,71	27
COMM 1.032	Local stockage non attribué	Ssol		1	18,30	18
COMM 1.033	Local stockage non attribué	Ssol		1	17,53	18
COMM 1.034	Local stockage non attribué	Ssol		1	15,22	15
COMM 1.035	Local stockage non attribué	Ssol		1	20,27	20
SOUS-TOTAL LOCAUX COMMUNS						***190***
COMM 1	**LOCAUX TECHNIQUES**					**92**
LT 1.011	Local CVC	Ssol		1	22,93	23
LT 1.011	Local HT	Ssol		1	46,76	47
LT 1.011	Local Eau et Gaz	Ssol		1	20,33	20
LT 1.011	Local courant faible	Ssol		1	2,47	2
LT 1.011	Locaux SSI	Ssol		2	pm	pm
TOTAL GENERAL S²U restructurée						**1602**

IV.2. OBJECTIFS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'Université de Lyon souhaite offrir à l'ensemble de ses usagers (enseignants, chercheurs, étudiants, etc.) un lieu d'apprentissage et de vie à haut niveau de confort et bénéficiant d'une performance énergétique remarquable : un Eco-Campus.

Pour répondre à cette exigence, des objectifs de performance énergétiques ont été fixé pour l'opération, ils sont précisés dans le programme environnemental joint en annexe 14 du Dossier d'Expertise de réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

L'objectif minimal fixé est une réduction de 30% de la consommation réelle de chauffage et d'énergie primaire.

La rénovation du bâtiment ira au-delà de la réglementation thermique (RT 2005 globale) puisqu'un gain de 20% est demandé par rapport à la consommation réglementaire de référence.

Un bilan en énergie grise sera réalisé afin d'orienter les choix de matériaux et de modes constructifs pour l'enveloppe. L'énergie grise des matériaux est l'énergie primaire consommée pour l'extraction de leurs matières premières et leur transformation, leur assemblage, leur mise en œuvre ainsi que leur traitement en fin de vie.

L'opération s'inscrit pleinement dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le projet s'attache à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement « les 3 x 20 » et l'engagement national, pris en 2003, de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

La qualité sanitaire des matériaux utilisés est également un des enjeux de cette opération de requalification des bâtiments. Pour cela une ventilation mécanique sera mise en œuvre dans l'ensemble des locaux et les produits et matériaux de construction seront choisis pour leurs émissions de COV et formaldéhyde très faibles. L'objectif est d'anticiper la réglementation sur la qualité d'air intérieur dans les ERP puisque le Décret du 2 Décembre 2011 sur la surveillance de la qualité d'air intérieur entrera en application seulement le 1er janvier 2023 pour les bâtiments de recherche.

IV.3. ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité au bâtiment, quel que soit le handicap, constitue un élément fort du projet.

Le bâtiment sera accessible aux personnes handicapées conformément à la règlementation qu'il s'agisse de handicaps moteurs ou sensoriels (déficience visuelle, auditive, etc.).

Les dispositions adoptées pour réaliser l'accessibilité aux handicapés doivent concerner l'ensemble des locaux de l'opération et elles doivent proposer des principes simples, facilement repérables et non discriminants.

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics.

Les travaux de mise en accessibilité auront pour objectifs :

- L'accès au bâtiment,
- L'accès à l'ensemble des dispositifs de contrôle d'accès,
- L'accès aux différents locaux : bureaux, laboratoires, salles de cours, locaux administratifs, sanitaires….
- L'accès à tous les services présents dans le bâtiment (salle détente, boites aux lettres…),

- L'accès aux circulations « horizontales»,
- L'accès aux circulations « verticales » : ascenseurs, escaliers fixes, rampes,

IV.4. MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ

L'objectif de l'opération est une mise en sécurité du bâtiment au regard de la réglementation actuelle.

IV.4.1. Réduction du risque d'éclosion de feu dans les bâtiments

Le risque d'éclosion de feu dans les bâtiments est principalement dû à la présence et l'utilisation de produits inflammables, produits chimiques et gaz, dans une grande partie des locaux de recherche et d'enseignement.

Il est envisagé les mesures suivantes permettant la limitation de ce risque d'éclosion de feu :

- Mise en conformité des locaux de stockage de produits chimiques dans tous les niveaux
- Mise en conformité des stockages de gaz et des réseaux de distribution des gaz, avec prise en compte d'une évolutivité de la distribution dans la conception des façades

IV.4.2. Amélioration de l'évacuation des personnes

- Désenfumage des sous-sols ou suppression du public en sous-sol
- Création d'espaces d'attentes sécurisés (CF 1/2h) à chaque niveau, à proximité des ascenseurs ou escalier avec système d'interphonie associé à un secours des ascenseurs afin de faciliter l'évacuation des PMR
- Suppression des locaux présents dans le volume d'encloisonnement des escaliers

IV.4.3. Limitation du développement du feu et des fumées

- Mise en conformité des locaux de stockage des zones restructurées
- Désenfumage des locaux de plus de 100m² en sous-sol
- Désenfumage des sous-sols

IV.4.4. Limitation de la propagation du feu et des fumées

- Suppression des communications entre les volumes d'escalier desservant le sous-sol et les étages
- Réfection complète des façades en conformité
- Mise en conformité des locaux de stockage
- Dans les zones restructurées, rétablissement du degré coupe-feu s'il est avéré insuffisant

IV.4.5. Amélioration de l'action des secours extérieurs

- Réfection complète des façades, qui seront accessibles et répondront aux exigences réglementaires
- Mise en conformité des voies pompiers ou voies échelles lorsque celles-ci présentent des non-conformités

IV.5. RESTRUCTURATIONS

Le périmètre de la restructuration est présenté au IV.1.2.

Les surfaces programmées sont issues des besoins exprimés et adaptées aux contraintes du bâtiment en suivant tant que possible les ratios théoriques généralement préconisés (issus du Système de référence des constructions universitaires du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – 1997- selon les fonctions, les effectifs et organisations visés).

La restructuration comprend en complément des travaux de réhabilitation globale :

- La réorganisation complète ou partielle d'un niveau ou de plusieurs niveaux d'un bâtiment et pouvant inclure une intervention sur la structure porteuse,
- Le remplacement des revêtements des sols, murs, plafonds et de l'ensemble des installations techniques jusqu'aux tableaux divisionnaires ou terminaux (plomberie, CVC) avec ou sans recloisonnement pour tout ou partie du bâtiment

IV.6. DÉMÉNAGEMENTS

Les déménagements induits par l'opération sont pris en charge au titre de l'opération (déménagement des locaux actuels du LMI situés dans Berthollet).

IV.7. ESTIMATION DU PROGRAMME

IV.7.1. Coût travaux

Travaux programmés	coût travaux HT	coût travaux TTC
Travaux hors bâtiment et divers	102 000	122 400
Prov. Démol et/ou Désamiant.	42 000	50 400
Restructuration	2 245 000	2 694 000
CVC	966 000	1 159 200
Accessibilité	204 000	244 800
Etanchéité	116 000	139 200
Façades	2 152 000	2 582 400
D.I.	376 000	451 200
Dépose repose Faux plafonds	67 000	80 400
Rétablis. CF gaines	30 000	36 000
Colonne .Sèches.	31 000	37 200
Désenfumage Circulations en Infra.	98 000	117 600
Tx ESC Refuges Lx Escaliers. Com. SS Esc.Ext.	97 000	116 400
Création voie échelle 6m moyen	28 000	33 600
TOTAL	**6 554 000**	**7 864 800**

Aucun mobilier ou premier équipement n'est pris en charge par l'opération, hors équipements fixes (sorbonnes et paillasses alimentées en fluides). Il est prévu la réutilisation du mobilier actuel par les utilisateurs.

IV.7.2. Coût global de l'opération

Les hypothèses de coût global reprises dans le modèle financier et présentées dans le Dossier d'Expertise des Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- Etudes (MOE, CT, CSPS, OPC, SSI…) : 20% du montant des travaux
- Tolérances et aléas : 11% du montant des travaux et études
- Assurances : 1.3% du montant études/travaux /tolérances aléas
- Indexation études et travaux : 3% annuel
- Indexation GER : 2,5% annuel

Le coût global de l'opération est ainsi décomposé :

Coûts de travaux HT valeur septembre 2012	**6 554 k€**
Frais annexes aux travaux	2 288 k€
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	*20,0%*
Tolérance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	*11,0%*
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	*1,3%*
Artistique (% Tx)	*0%*
Déménagements et opérations tiroirs	0 k€
TVA non récupérable	1 976 k€
Indexation	1 036 k€
MAF valeur date de livraison (Financement en MOP)	**11 853 k€**

IV.8. PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Voir annexe 2.

V.MONTAGE DE L'OPÉRATION

V.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage

L'Université de Lyon est le porteur du projet Lyon Cité Campus, et en assure la direction.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de Chevreul sera assurée par l'Université de Lyon.

Un Comité de Maîtrise d'Ouvrage a été mis en place dans le cadre du projet LyonTech-la Doua. Il se réunit en fonction des besoins (tous les 2 mois environ), et valide les différentes phases opérationnelles du projet. Il est composé :

- Du Président de l'Université de Lyon (UdL)
- Du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- Du Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

Un comité préparatoire se réunit mensuellement, et prépare les décisions du Comité de Maîtrise d'Ouvrage. Il est composé :

- De l'équipe projet de l'UdL
- D'un représentant de la présidence de l'UCBL
- D'un représentant de la direction de l'INSA
- Des représentants des Directions du Patrimoine et Services Hygiène et Sécurité des deux établissements
- D'un représentant de la direction de CPE
- D'un représentant du Rectorat
- D'un représentant de la DRRT

V.1.2. Affectataire du bâtiment

L'affectataire et exploitant du bâtiment est l'UCBL.

V.1.3. Mode opératoire

La réhabilitation Chevreul sera réalisée en maîtrise d'ouvrage publique, assurée par l'Université de Lyon avec passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre puis de marchés de travaux allotis.

V.1.4. Gestion des interfaces avec les autres opérations

La gestion des interfaces chantier est assurée par ARTELIA, AMO de l'Université de Lyon, missionné sur cette thématique.

V.2. SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

V.2.1. Soutenabilité financière de la maintenance hors GER par les établissements

La soutenabilité financière de la maintenance par l'UCBL est détaillée dans le Dossier d'Expertise relatif à l'opération Réhabilitation Quartiers Scientifiques.

Estimation des couts de maintenance de l'opération

			UCBL	
	Coûts de Maintenance	**En € TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Chevreul	***Coût maintenance niveaux 1 à 3***	***2,09***	***9 215 €***	***230 383 €***
	Clos Couvert	0,52	2 641 €	66 027 €
	CVCD	1,04	5 282 €	132 054 €
	Appareils élévateurs	0,53	2 692 €	32 302 €
TOTAL			**163 407 €**	**4 085 175 €**

V.2.2. Prise en charge du GER par les intérêts de la dotation campus

Afin de répondre à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le gros entretien et le renouvellement (GER) des investissements réalisés seront pris en charge par les revenus de la dotation Campus.

Les coûts de GER liés aux travaux des opérations :

- Réhabilitation des Quartiers Scientifiques
- Construction neuve ICBMS
- Construction neuve Tour D
- Réhabilitation Chevreul (objet du présent dossier)

sont ainsi pris en charge par les intérêts de la dotation.

Les coûts de GER estimés pour chacune de ces opérations, dont l'opération réhabilitation de Chevreul et leur prise en charge par les intérêts de la dotation Lyon Cité Campus sont présentés dans le dossier d'expertise Réhabilitation des Quartiers Scientifiques.

Estimation des couts de GER de l'opération

			UCBL	
	Coûts de GER	**En € TTC/m² SHON/an**	En €/an	Coût sur une durée de 25 ans (en € constant)
Chevreul	***Coût du GER (niveau 4 à 5)***	***7,97***	***40 480 €***	***1 012 000 €***
	Clos Couvert	4,32	21 942 €	548 550 €
	CVCD	3,65	18 538 €	463 450 €
	Appareils élévateurs	0	0 €	

V.2.3. Modalités de financement du projet

L'opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage publique. Les dépenses d'investissement seront donc payées aux opérateurs à l'avancement des travaux. Le plan de financement et la soutenabilité budgétaire de l'opération Réhabilitation Chevreul sont présentés dans le dossier d'expertise Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, auquel il est étroitement lié.

Le financement des études est assuré par les crédits ANR accordés au titre de l'année 2013, à hauteur de 1,573k€. Le financement des travaux et autres frais annexes (aléas, assurances…) devra être assuré par des crédits ANR au titre des années 2014 ou 2015 (les marchés relatifs à l'opération étant à engager avant signature du contrat CREM et donc avant réception des intérêts produits par la dotation).

Enjeux liés au financement du projet

La réhabilitation de Chevreul, identifiée comme prioritaire au SPSI de l'UCBL, est une priorité et fait l'objet à ce titre d'un financement anticipé sur crédits ANR.

Si l'opération a d'ores et déjà été scindée en tranches (la première tranche de travaux – Chevreul Nord ayant été réalisée par l'UCBL), il n'est désormais plus envisageable de diviser en tranches fonctionnelles indépendantes les travaux restants. En effet, les travaux de mise en sécurité et mise aux normes handicapés prévus nécessitent une réhabilitation globale du bâtiment. A titre d'exemple, le report en tranche ultérieure des travaux de façade n'est pas envisageable, ceux-ci participant à l'amélioration de la sécurité incendie du bâtiment.

Le montant global de l'opération (hors frais d'études financés par ANR 2013 à hauteur de 1,573k€) devra donc faire l'objet d'un financement complet au titre des crédits ANR 2014 ou 2015.

Il est important de souligner la nécessité de réaliser ces travaux de manière anticipée sur le CREM, ceux-ci permettant de libérer des locaux dans le bâtiment Berthollet (donnée d'entrée pour le titulaire du contrat CREM).

Le non financement de manière anticipée des travaux de réhabilitation de Chevreul entrainerait des surcoûts pour le projet, non justifiés en cas de décalage de planning (surcoût lié au pilotage d'une opération indépendante, en MOP, marchés allotis - investissement important de l'équipe projet, voire surcoût d'études et travaux par rapport à une intégration dans le programme global du CREM).

VI. ANNEXES.

ANNEXE 1 : Plan des Quartiers Scientifiques du campus LyonTech-la Doua

ANNEXE 2 : Planning prévisionnel de l'opération

Constructions

Réhabilitations Tranche ferme

Réhabilitations Tranche conditionnelle

Démolitions

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Prédécesseurs
135	**REHABILITATION CHEVREUL**	**1224 j**	**Mer 01/08/12**	**Lun 10/04/17**	
136	**programmation**	**212 j**	**Jeu 31/01/13**	**Dim 24/11/13**	
137	Programmation (ARTELIA)	9 ms	Jeu 31/01/13	Lun 04/11/13	
138	Etablissement du DCC	2 ms	Mar 24/09/13	Dim 24/11/13	137FF+20 jé
139	**Dossier d'expertise**	**362 j**	**Mer 01/08/12**	**Jeu 19/12/13**	
140	Rédaction DEX	2 ms	Mer 01/08/12	Lun 01/10/12	
141	Validation CA INSA	0 j	Jeu 10/10/13	Jeu 10/10/13	
142	Validation CA PRES	0 j	Lun 21/10/13	Lun 21/10/13	
143	Validation MESR	2 ms	Lun 21/10/13	Jeu 19/12/13	142
144	**Concours MOE**	**139 j**	**Jeu 10/10/13**	**Mar 22/04/14**	
145	Préparation AAPC	2 sm	Jeu 10/10/13	Mer 23/10/13	141
146	Envoi AAPC	0 j	Mer 23/10/13	Mer 23/10/13	145
147	Phase candidatures	35 jé	Mer 23/10/13	Mer 27/11/13	146
148	Choix candidatures, envoi DCC	1,5 ms	Jeu 28/11/13	Lun 13/01/14	147;138;143FF
149	Jury	0 j	Lun 13/01/14	Lun 13/01/14	148
150	Phase offres	40 jé	Lun 13/01/14	Sam 22/02/14	148
151	Analyse des offres	1 ms	Lun 24/02/14	Mar 25/03/14	150
152	Jury	0 j	Mar 25/03/14	Mar 25/03/14	151
153	Notification du marché	0 j	Mar 22/04/14	Mar 22/04/14	152FD+4 sm
154	**Etudes**	**242 j**	**Mer 23/04/14**	**Jeu 26/03/15**	
155	APS	1,5 ms	Mer 23/04/14	Ven 06/06/14	153
156	Validation APS	1 ms	Lun 09/06/14	Mar 08/07/14	155
157	APD	1,5 ms	Mer 09/07/14	Ven 22/08/14	156
158	Validation APD	2 ms	Lun 25/08/14	Jeu 23/10/14	157
159	Dépôt PC	0 j	Jeu 07/08/14	Jeu 07/08/14	156FD+1 ms
160	PRO	2 ms	Ven 24/10/14	Mer 24/12/14	158
161	Validation PRO	1 ms	Jeu 25/12/14	Ven 23/01/15	160
162	DCE	1 ms	Lun 26/01/15	Mar 24/02/15	161
163	validation de DCE	1 ms	Mer 25/02/15	Jeu 26/03/15	162
164	**Consultation Entreprises**	**158 j**	**Lun 26/01/15**	**Mer 02/09/15**	
165	AAPC	0 j	Lun 26/01/15	Lun 26/01/15	162DD
166	Phase candidatures	40 jé	Lun 26/01/15	Sam 07/03/15	165
167	Choix candidatures, envoi DCC	1,5 ms	Ven 27/03/15	Mar 12/05/15	166;163
168	Réception des offres	45 jé	Mar 12/05/15	Ven 26/06/15	167
169	Analyse des offres	1,5 ms	Lun 29/06/15	Mer 12/08/15	168
170	Notification du marché	0 j	Mer 02/09/15	Mer 02/09/15	169FD+3 sm
171	**travaux**	**697 j**	**Ven 08/08/14**	**Lun 10/04/17**	
172	Obtention PC+ purge recours	8 ms	Ven 08/08/14	Ven 10/04/15	159
173	période de préparation	2 ms	Jeu 03/09/15	Mar 03/11/15	170;172
174	travaux	15 ms	Mer 04/11/15	Mar 07/02/17	173
175	reception	1 ms	Mer 08/02/17	Jeu 09/03/17	174
176	DOE	1 ms	Mer 08/02/17	Jeu 09/03/17	174
177	Emménagements	1 ms	Ven 10/03/17	Lun 10/04/17	175

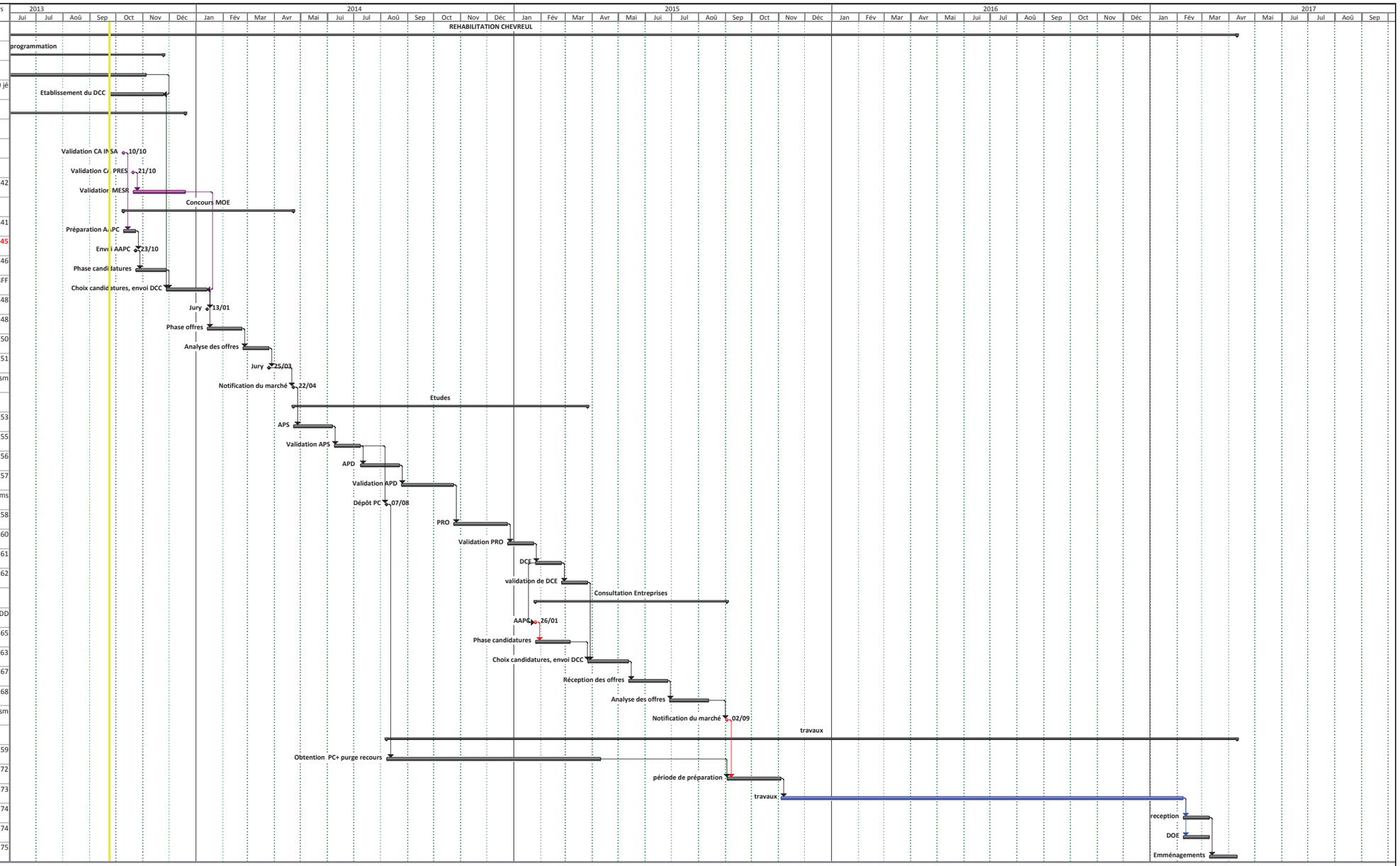

Projet : Planning LyonTech
Date : Lun 23/09/13

Tâche — Fractionnement — Jalon — Récapitulative — Récapitulatif du projet — Tâches externes — Jalons externes — Échéance — Avancement

Délibération n°2013-198

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2012 DE L'UCBL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu la Loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;
Vu le décret n° 2005-747 du 1er juillet 2005 ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, a approuvé les comptes consolidés de l'année 2012 au vu du rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes consolidés pour l'exercice 2012 comportant des réserves des commissaires aux comptes concernant l'actif immobilisé de l'établissement, les immobilisations corporelles détenues en propres et le chiffre d'affaires de la filiale EZUS en raison de l'absence de procédure de suivi à l'avancement des coûts engagés sur chaque projet (cf. documents joints).

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1
Exercice clos le 31 décembre 2012
Comptes consolidés

(En Euros)

BILAN AU 31.12.2012 ***ACTIF***	**Montant BRUT**	**AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATIONS**	**MONTANT NET 2012**	**MONTANT NET 2011**
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 109 491	3 395 893	713 598	732 526
Immobilisations corporelles	671 461 263	173 018 508	498 442 755	497 684 982
Immobilisations financières	4 115 307	0	4 115 307	4 162 581
Immobilisations en cours	9 352 079	0	9 352 079	20 384 718
TOTAL I	**689 038 140**	**176 414 401**	**512 623 739**	**522 964 807**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	391 454	0	391 454	228 682
Clients et comptes rattachés	18 245 444	281 232	17 964 212	19 439 533
Créances fiscales	8 086 746	0	8 086 746	9 384 992
Autres créances	26 062 864	0	26 062 864	22 720 304
Valeurs mobilières de placement	44 496	0	44 496	44 496
Disponibilités	59 165 722	0	59 165 722	54 457 323
TOTAL II	**111 996 726**	**281 232**	**111 715 494**	**106 275 330**
TOTAL GENERAL	**801 034 866**	**176 695 633**	**624 339 233**	**629 240 137**

Université Claude Bernard Lyon 1
Exercice clos le 31 décembre 2012
Comptes consolidés

(En Euros)

BILAN AU 31.12.2012 ***PASSIF***	**2 012**	**2 011**
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	**551 102 957**	**559 838 062**
Dotation	335 597 527	346 781 599
Réserves et résultat consolidés	130 694 386	124 417 003
Subventions d'investissement	84 811 044	88 639 460
Intérêts minoritaires	**473 994**	**474 809**
TOTAL I	**551 576 951**	**560 312 871**
AUTRES FONDS PROPRES		
Autres fonds propres	2 475 441	1 771 583
TOTAL II	**2 475 441**	**1 771 583**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	471 711	513 624
TOTAL III	**471 711**	**513 624**
Dettes Financières		
Emprunts et dettes financières	19 803	10 259
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 292 507	8 839 603
Dettes fiscales et sociales	13 962 726	10 415 087
Autres dettes	47 540 094	47 377 110
TOTAL IV	**69 815 130**	**66 642 059**
TOTAL GENERAL	**624 339 233**	**629 240 137**

Université Claude Bernard Lyon 1
Exercice clos le 31 décembre 2012
Comptes consolidés

(En Euros)

COMPTE DE RESULTAT	2012	2 011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffres d'affaires	37 866 709	38 583 922
Autres produits d'exploitation	327 101 254	324 823 282
TOTAL I	**364 967 963**	**363 407 204**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats consommés	55 082 219	58 522 025
Charges de personnel	272 201 566	265 941 669
Autres charges d'exploitation	8 110 344	8 410 639
Impôts et taxes	3 653 105	3 793 800
Dotations aux amortissements et aux provisions	33 327 370	32 167 584
TOTAL II	**372 374 604**	**368 835 717**
RESULTAT EXPLOITATION	**-7 406 641**	**-5 428 513**
RESULTAT FINANCIER	**465 128**	**457 516**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**18 208 417**	**19 910 805**
Impôts sur les résultats	68 607	96 831
RESULTAT NET CONSOLIDE	**11 198 297**	**14 842 977**
Intérêts minoritaires	48 832	149 496
Résultat net "part du groupe"	**11 149 465**	**14 693 481**

Université Claude Bernard Lyon 1
Exercice clos le 31 décembre 2012
Comptes consolidés

(En Euros)

Tableau de flux

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	11 198 297	14 842 977
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions (1)	21 842 463	18 225 810
Quote-part de subventions virées e=au compte de résultat	-7 776 033	-8 142 662
Variation des impôts différés	-6 511	4 997
Plus-values de cession, nettes d'impôt	1 213	-6 700
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**25 259 429**	**24 924 422**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	-2 649 685	-1 978 187
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**22 609 744**	**22 946 235**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations (3)	-22 610 578	-25 242 995
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	57 378	8 350
Incidence des variations de périmètre	-1 955	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-22 555 155**	**-25 234 645**
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-7 209	-4 806
Dotation en fonds propres de l'Etat		440 200
Emissions d'emprunts	22 000	
Remboursements d'emprunts	-12 440	-8 972
Subventions d'investissement et dotations en fonds dédiés (4)	5 210 431	3 131 216
Utilisation des fonds dédiés	-558 956	-498 365
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**4 653 826**	**3 059 273**
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	**4 708 415**	**770 863**
Trésorerie d'ouverture (B)	54 501 789	53 730 926
Trésorerie de clôture (C)	59 210 204	54 501 789
Ecart (A - (C - B)		

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2012

I. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation du Groupe UCBL

Le groupe UCBL fonctionne autour de deux activités majeures :

- la dispense d'enseignements divers dans la région Rhône-Alpes auprès de 34 000 étudiants par près de 2 500 enseignants-chercheurs.

- la valorisation de la recherche par l'intermédiaire de sociétés de droit privé, filiales de l'UCBL, et dont les prestations sont régies par une convention avec l'Université.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas eu de fait significatif au cours de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2012.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

A fin septembre 2013, la Fondation Partenariale Lyon 1 est en cours de dissolution.

1.4 Comparabilité des comptes

L'Université a comptabilisé par les fonds propres consolidés, conformément aux avis n°2010-02 du 30 juin 2010 et du 17 février 2012 du CNOCP, les écritures suivantes pour un montant total de K€ 4 911 :

Nature de la correction	Impact en K€ dans les fonds propres
• Complément de dotation pour charges à payer relatives aux heures complémentaires des vacataires :	(2 083)
• Régularisation de la provision pour congés payés du personnel contractuel :	(73)
• Comptabilisation des congés payés des titulaires BIATOSS :	(1 698)
• Comptabilisation de la part non monétisable des jours de CET :	(1 057)
Impact net total en K€	**(4 911)**

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les états financiers individuels des sociétés du groupe UCBL ainsi constitué sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément aux dispositions de la M 9-3 pour les comptes individuels de l'UCBL et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08–017–M9 du 3 avril 2008.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

2.2 Principes de consolidation

L'UCBL contrôle de manière exclusive l'ensemble des entités du périmètre de consolidation, par détention directe ou indirecte.

En conséquence, toutes des entités du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe UCBL (dividendes).

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit 3-5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

-	constructions	24 à 36 ans
-	agencements et aménagements	10 à 20 ans
-	installations techniques, matériel	10 ans
-	outillage	5 à 7 ans
-	matériel scientifique et d'enseignement	5 à 7 ans
-	matériel de transport	6 ans
-	matériel de bureau	5 à 10 ans
-	mobilier de bureau	10 ans
-	matériel informatique	3 à 5 ans

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non définitive.

2.5 Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat

L'UCBL s'est vu confier en affectation un patrimoine immobilier par l'Etat. En 2007, ce patrimoine immobilier a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine, expert mandaté par l'Etat.

Selon cette évaluation, le patrimoine immobilier de l'UCBL a été estimé à K€ 379 207 et a été comptabilisé dans les comptes de l'UCBL pour la première fois au 31 décembre 2008 en immobilisations corporelles avec une contrepartie comptable en fonds propres. Cette valeur a été maintenue au 31 décembre 2012 malgré une nouvelle estimation de France Domaine, reçue en 2010, indiquant une valeur de patrimoine de K€ 341 416 au 31 décembre 2009.

Les méthodes d'évaluation de France Domaine ne sont pas détaillées dans le document remis à l'UCBL. L'approche par composant n'a pas été retenue par France Domaine dans le cadre de cette évaluation.

Ce patrimoine a fait l'objet d'un amortissement depuis le 1er janvier 2009.

2.6 Immobilisations financières

Les portefeuilles d'actions sont évalués à la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2012. Les plus ou moins values constatées sont enregistrées en résultat de la période.

2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

2.9 Impôts

Des retraitements et ajustements apportés aux comptes sociaux des filiales pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe UCBL ainsi que des reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés, lesquels sont déterminés sur la base du taux d'imposition connu à la date de clôture.

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, obtenues pour participer au financement d'une immobilisation amortissable, sont inscrites au bilan dans la ligne « Subventions d'investissement » et reprises en compte en résultat exceptionnel sur la même durée et sur le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle celles-ci se réfèrent.

2.11 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe UCBL est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :
- de droits universitaires ;
- de produits de contrats de recherche pluriannuels suivis à l'avancement.

2.13 Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses non encore réalisées dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ;
- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2012 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux charges de personnel à payer en 2013 au titre des droits et rémunérations acquis en 2012 ;
- à la provision pour CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable et sa partie non monétisable, constituée dès le 20ème jour, évaluée à la clôture des comptes.
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et contractuels non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes consolidés de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :
- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ou en contrats pluriannuels selon la méthode dite de l'avancement ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours ;
- aux produits à recevoir de la filiale Ezus.

2.14 Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'encaissement des droits universitaires à hauteur de 4/12ème en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12ème en produits constatés d'avance ;
- à l'avancement pour les contrats pluriannuels. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'exercice ;
- lors de la signature de la convention pour formation continue au prorata de l'année ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont

comptabilisées :

- à hauteur de la réalisation des dépenses engagées pour les conventions répondant aux critères des ressources affectées, conformément à l'instruction 93-59 M9 du 18 mai 1993 ;
- au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions sans condition.

- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

2.15 Retraites et engagements assimilés

Dans le cadre des conventions collectives ou d'accords particuliers, le groupe UCBL, hormis l'UCBL et sa fondation, a l'obligation de verser à ses salariés une indemnité de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ont été évalués en tenant compte des dispositions légales des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles telles que des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et de taux d'actualisation. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision.

2.16 Chiffre d'affaires

Pour UCBL, les droits d'inscription de l'année universitaire 2012-2013 sont enregistrés en produit pour un tiers du montant total correspondant à la période courant de septembre 2012 à décembre 2012. Les deux tiers restants sont enregistrés en produits constatés d'avance au 31 décembre 2012.

Pour les activités de recherche, les contrats sont gérés suivant la méthode dite de l'avancement. Ainsi, en cours de réalisation les recettes sont constatées à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Une provision est enregistrée lorsque des pertes sur contrat ont été estimées.

2.17 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments qui en raison de leur nature et/ou de leur caractère inhabituel ne peuvent être considérés comme relatifs aux activités opérationnelles de l'Université et de ses filiales.

III. PERIMETRE

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2012 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Forme	Adresse	RCS	% de détention
EZUS	SA	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 378 266 845	69,67
Lyon Ingénierie Projets (LIP)	SAS	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 493 298 210	90,29
CLININFO	SA	99 rue de Gerland 69 007 Lyon	RCS LYON 419 333 687	41,77
Fondation Partenariale	Fondation	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	Régie par : - loi n°2007-1199 du 10 août 2007 - loi n°1987-571 du 23 juillet 1987 modifiée	N/A
SURASI	SAS	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	Rcs Lyon : 443 486 758	34,84

Toutes les sociétés consolidées au 31 décembre 2012 clôturent leur exercice social au 31 décembre et ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Au 31 décembre 2012, les sociétés suivantes du Groupe UCBL n'ont pas été consolidées :

- IDEMYK (absence d'activité et pourcentage de détention par EZUS de 3,60 %).
- EDC Suite, société américaine détenue à 100% et acquise par CLININFO en 2012.

IV. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels principalement et s'analysent de la façon suivante :

En K€	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Valeur brute	4 109	4 072
Amortissements	(3 396)	(3 340)
Valeur nette	713	732

4.2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2012, la valeur nette des immobilisations corporelles est composée de :

En K€	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Terrains et constructions	539 662	87 219	452 443
Autres immobilisations corporelles	140 976	85 800	55 176
Total	**680 638**	**173 019**	**507 619**

Pour information, le montant présenté ci-dessus des Autres Immobilisations Corporelles prend en compte K€ 9 177 d'immobilisations corporelles en cours.

Pour mémoire, au 31 décembre 2011, la décomposition était comme suit :

En K€	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Terrains et constructions	518 690	65 724	452 966
Autres immobilisations corporelles	140 701	75 784	64 917
Total	**659 391**	**141 508**	**517 883**

Parmi les immobilisations corporelles, le patrimoine immobilier de l'Université représente une valeur nette de K€ 334 473 au 31 décembre 2012.

4.3 Echéance des créances

L'ensemble des créances du groupe UCBL est à moins d'un an.

4.4 Fonds propres

	K€
Fonds propres au 31 décembre 2011	**560 313**
Biens mis à disposition par l'Etat - Note (1)	(11 184)
Subventions d'investissement - Note (2)	(3 828)
Corrections à l'ouverture (fonds propres Université) – §.1.4	(4 911)
Résultat de l'exercice	11 198
Autres	(11)
Fonds propres au 31 décembre 2012	**551 577**

Note (1)

Au 31 décembre 2012, l'Université a amorti les bâtiments et procédé à la neutralisation des

amortissements pour les biens mis à disposition par l'Etat. Cette neutralisation représente un montant de K€ 11 184.

Note (2)	**K€**
Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2011	**88 639**
Nouvelles subventions	3 948
Sortie de subventions	-
Virement de la quote-part au résultat de l'exercice	(7 776)
Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2012	**84 811**

4.5 Provisions pour risques et charges

(en K€)	31 décembre 2011	Dotation de l'exercice	Utilisation	Autres	Dotation -Reprise de l'exercice - Autres	31 décembre 2012
Provisions pour charges et litiges	456	222	250	31	**(59)**	**397**
Engagements retraite	58	17			**17**	**75**
Total	**514**	**239**	**250**	**31**	**(42)**	**472**

4.6 Autres fonds propres

D'un montant de K€ 2 475 au 31 décembre 2012, contre K€ 1 771 au 31 décembre 2011, ils se composent de :

- fonds dédiés pour K€ 1 725 (Fondation Partenariale),
- d'avances conditionnées pour K€ 750 (SURASI).

4.7 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes du groupe UCBL est à échéance à moins d'un an.

4.8 Autres dettes

D'un montant total de K€ 47 540 au 31 décembre 2012, contre K€ 47 377 au 31 décembre 2011, le poste Autres Dettes inclut notamment :

- les dettes auprès des Fournisseurs d'Immobilisations, pour K€ 2 903 (K€ 4 991 au 31 décembre 2011) ;
- les autres dettes proprement dites, pour K€ 21 222 (K€ 26 287 fin 2011), représentées à hauteur de K€ 15 275 par des charges à payer de l'Université sur ressources affectées.

Le montant des autres dettes inclut également des produits constatés d'avance pour K€ 15 568 au 31 décembre 2012 (contre K€ 13 951 au 31 décembre 2011).

Ces produits constatés d'avance sont principalement relatifs à :

- la prise en compte sur l'exercice de 4/12 des droits universitaires et du report de 8/12 sur l'exercice suivant pour K€ 5 069,
- à des produits constatés d'avance sur les investissements achetés dans le cadre des contrats de recherche de la filiale EZUS pour K€ 3 047,
- à des dons reçus des entreprises (Fondation partenariale Lyon 1) destinés à couvrir le coût des projets financés sur la période retenue, pour K€ 3 695.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Droits de scolarité	7 001	6 752
Subventions d'exploitation	317 043	314 831
Formation continue	12 222	11 565
Prestations de recherche	9 110	14 214
Autres prestations de service	5 190	5 708
Produits des activités annexes	4 342	4 018
Autres	10 060	6 319
Total	**364 968**	**363 407**

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Subventions de fonctionnement Etat	285 201	283 142

Collectivités publiques	7 368	7 966
Agence Nationale de la Recherche	8 296	9 185
Union Européenne et organismes internationaux	4 150	3 567
Autres	12 028	10 971
Total	**317 043**	**314 831**

5.2 Résultat exceptionnel

(en K€)	**2012**	**2011**
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	7 776	8 143
Neutralisation des amortissements (1)	11 184	11 184
Autres	(752)	584
Résultat exceptionnel (produits / (charges))	**18 208**	**19 911**

(1) Ce produit correpond à la neutralisation des amortissements comptabilisés sur le patrimoine de l'Université.

5.3 Charge / produit d'impôt

L'impôt figurant au compte de résultat est une charge de K€ 69 et correspond à :

- K€ 98 d'impôt sur les sociétés
- K€ (6) d'impôt différé actif,
- K€ (23) de crédit d'impôt.

VI. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Note (1) – Amortissements et provisions

Le montant de K€ 21 842 correspond aux dotations sur amortissements et provisions, nettes des reprises, soit un total de K€ 33 026, diminué de la neutralisation des amortissements au compte de résultat 2012, pour les biens mis à disposition par l'Etat, soit K€ 11 184.

Note (2) – Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

L'évolution du besoin en fonds de roulement consolidé fait apparaître un besoin net de 2 650 K€ qui se décompose comme suit :

Variation des stocks	- 163
Créances clients	1 300
Dettes Fournisseurs (dont dettes / immo.)	- 2 635
Autres créances et dettes	3 759
Correction dettes sociales (cf. §1 .4)	- 4 911

Note (3) – Acquisitions d'immobilisations

Elles concernent principalement les acquisitions de l'UCBL en 2012 (constructions et installations), pour K€ 21 351.

Note (4) – Subventions d'investissement et dotations en fonds dédiés

Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2012 :

- Nouvelle subvention UCBL K€ 3 948
- Fonds dédiés - Fondation Partenariale K€ 1 263

VII - AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectifs

Plafond d'emplois	**31/12/2012**	**31/12/2011**
Enseignants (permanents et non permanents)	2 386	2 454
BIATOSS permanents	1 189	1 219
BIATOSS non permanents	457	463
Emplois financés sur ressources propres	220	254
Cadres et non cadres secteur privé	191	185
Total	**4 443**	**4 575**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-199

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

POINTS DISCUTÉS EN SÉANCE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

a discuté :

- ✓ Des grandes lignes de la répartition de la dotation attribuée à la recherche.
- ✓ De la procédure et du calendrier prévisionnel d'accréditation et d'habilitation des formations.

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-200

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

MOTION RELATIVE À LA COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ESPÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1, dans sa séance du 15 octobre 2013, a pris connaissance de l'arrêté en date du 1er octobre 2013 fixant la composition du conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Lyon.

Le Conseil d'Administration tient à rappeler sa position sur le dossier de préfiguration de l'ESPE, exprimée lors de sa séance du 16 juillet 2013 qui l'a conduit à approuver la création d'une ESPE et son rattachement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 avec 3 réserves majeures sur les points suivant : la gouvernance, le modèle économique et financier, la pédagogie. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 juillet 2013 s'est prononcé contre la répartition proposée pour le conseil de l'ESPE dans le dossier de préfiguration, soit deux représentants de l'Université Claude Bernard Lyon 1, soulignant que la représentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1, établissement intégrateur de l'ESPE, devait être plus importante.

Le Conseil d'Administration constate que la composition du conseil de l'ESPE fixée par l'arrêté du 1er octobre 2013 ne tient pas compte de cette réserve puisque le nombre de représentants de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est maintenu à deux (2° de l'article 1 de l'arrêté).

Le Conseil d'Administration demande à ce que la composition du Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education soit revue pour permettre au moins deux représentants supplémentaires, soit quatre membres, de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Résultats du vote de cette motion :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-201

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

SOLUTIONS D'IMPRESSION POUR LES ÉTUDIANTS

Exposé des motifs :

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) a approuvé lors de sa séance du 1er octobre la proposition formulée par la DSI pour uniformiser et fiabiliser la mise à disposition d'outils d'impression dans les salles informatiques du bâtiment Ariane (Doua), du bâtiment Rockefeller et de l'UFR Lyon sud dans les conditions décrites ci-après :

- Impression forcée en noir et blanc et en recto verso (une impression recto verso compte deux pages imprimées).
- Pas de photocopies car pas d'authentification possible de l'étudiant.
- Pas d'impression de documents à partir d'une clé USB personnelle car pas d'authentification possible de l'étudiant.
- La possibilité de scanner un document papier et de le récupérer au format PDF sur une clé USB personnelle est offerte gratuitement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- Un Quota de 200 pages imprimées gratuites par étudiant
- Le tarif de 8 € par tranche de 500 pages imprimées supplémentaires
- L'absence de remboursement des quotas payants non consommés
- Le report des quotas payant non consommés sur l'année suivante.

Ces dispositions s'appliquent à compter du 16 octobre 2013 pour le quota gratuit de 200 copies et à compter du 2 décembre 2013 pour l'achat de quotas supplémentaires.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-202

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

NOUVEAU CADRE DE L'UE « ENGAGEMENT CITOYEN »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le nouveau cadre de l'UE « engagement citoyen » (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

CEVU du 1/10/13

Unité d'enseignement Engagement Citoyen

L'unité d'enseignement (UE) Engagement Citoyen a pour vocation de valoriser l'engagement bénévole et citoyen des étudiants et des personnels dans la société, dans le cadre de l'Université (élus étudiants, associations étudiantes) ou de manière plus générale (participation à la vie de la cité, associations humanitaires, etc.).
Cette UE est constituée de deux parties :

- un ensemble de conférences portant sur des thématiques ciblées sur la vie associative et sur la citoyenneté
- un projet personnel qui donne lieu à un rapport succinct et à une soutenance devant un jury

Public : étudiants de l'UCBL. Les personnels de l'UCBL peuvent également suivre cet enseignement.

Cette unité d'enseignement permet d'obtenir 3 ECTS dans le cadre des formations relevant du système LMD. Ces 3 crédits peuvent être obtenus au maximum 2 fois dans la scolarité de l'étudiant indépendamment du cycle d'enseignement.

Organisation :
Responsable : Daniel SIMON, Professeur UCBL : daniel.simon@univ-lyon1.fr

Chaque étudiant est suivi par deux tuteurs : un tuteur université et un tuteur projet.
Le tuteur université représente la formation dans laquelle est inscrit l'étudiant et l'autorisation d'inscription ainsi que les éventuelles autorisations d'absence aux conférences sont soumises à son accord.
Le tuteur projet est le garant du déroulement du projet. Il fournit un point d'étape à mi-parcours (généralement à la fin du premier semestre) et un rapport final sur la base d'une fiche d'évaluation.

Modalités du projet personnel :

Les projets personnels sont basés sur un engagement bénévole, à un niveau de responsabilité, dans une structure associative ou institutionnelle. L'étudiant est amené, dans ce cadre, à prendre des décisions, à assurer des tâches de gestion, à encadrer des activités.
Les projets se déroulent tout au long de l'année universitaire et relèvent, de façon non exhaustive, des thématiques suivantes :

- Responsabilité associative
- Soutien à l'éducation
- Accompagnement du handicap
- Participation à la réserve militaire
- Service civique
- Mandat électif

Les projets doivent être conformes aux dispositions suivantes du règlement intérieur de l'université, rappelées ci-dessous.

> *Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe constitutionnel intangible.*

Les projets sont soumis pour validation à une commission permanente comprenant le responsable de l'unité d'enseignement, le vice-président étudiant CEVU, le vice-président CEVU ou son représentant, un représentant du bureau de la vie étudiante. La commission apprécie la conformité du projet aux présentes modalités. La décision de la commission ne constitue pas une autorisation d'inscription pédagogique à l'unité d'enseignement, qui ne peut être délivrée que par le responsable pédagogique de l'étudiant.

Les statuts de la structure accueillant l'étudiant doivent être transmis à la commission, et l'action menée par l'étudiant doit être conforme aux règles ci-dessus, sous peine d'annulation de l'inscription à l'unité d'enseignement. Le projet est suivi par les tuteurs université et projet.

Le projet personnel donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activité et à une soutenance orale devant le jury de l'unité d'enseignement. Cette soutenance doit permettre d'apprécier l'engagement de l'étudiant, ses motivations et les compétences qu'il a acquises.

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**Engagement citoyen**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**TVL3002L**
Composante :	**Toutes composantes**
Responsable pédagogique	
Nom - Prénom :	SIMON Daniel
Mél :	daniel.simon@univ-lyon1.fr
Composante :	FST
Volumes horaires et valeur ECTS :	
Cours :	**27h de conférences + projet personnel**
Travaux dirigés :	
Travaux pratiques :	
Valeur ECTS :	**3**
Mentions et parcours concernés:	
Niveau concerné :	**tous**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	
UE optionnelle dans le(s) parcours :	
Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL	
Etape :	
Libellé de l'étape :	
Estimation de l'effectif attendu:	
Semestre d'Automne :	
Semestre de Printemps :	**20**
Répercussions sur les autres UE :	

Contenu pédagogique succinct :	L'unité d'enseignement (UE) Engagement Citoyen a pour vocation de valoriser l'engagement bénévole et citoyen des étudiants et des personnels dans la société, dans le cadre de l'Université (élus étudiants, associations étudiantes) ou de manière plus générale (participation à la vie de la cité, associations humanitaires, etc.). Cette UE est constituée de deux parties : • un ensemble de conférences portant sur des thématiques ciblées sur la vie associative et sur la citoyenneté • un projet personnel qui donne lieu à un rapport succinct et à une soutenance devant un jury Les projets personnels sont basés sur un engagement bénévole, à un niveau de responsabilité, dans une structure associative ou institutionnelle. L'étudiant est amené, dans ce cadre, à prendre des décisions, à assurer des tâches de gestion, à encadrer des activités. Les projets se déroulent tout au long de l'année universitaire et relèvent, de façon non exhaustive, des thématiques suivantes : • Responsabilité associative • Soutien à l'éducation • Accompagnement du handicap • Participation à la réserve militaire • Service civique • Mandat électif Les projets doivent être conformes aux dispositions suivantes du règlement intérieur de l'université, rappelées ci-dessous
Motif de la demande de création ou modification :	La modification demandée concerne le nombre crédits (passage de 6 ECTS à 3 ECTS, avec possibilité de s'inscrire 2 fois à cette UE dans la scolarité) Les modalités relatives au projet personnel de l'étudiant ont également été précisées.

Avis positif de la composante?

Reportez le CODE ETAPE et le LIBELLE D'ETAPE dans la rubrique
"Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL"

LIC PRO

Code Diplôme	DENOMINATIONS NATIONALES	Code Etape	SPECIALITES = Libellé d'étape
SP067/211	ACTIVITES SPORTIVES	SP67LP/111	1 - Gestion et developpement des organisations, des services sportifs et des loisirs
IA122/111	BIOTECHNOLOGIES	IA1221/111	1 - Génomique **PAS OUVERT 2011/2012**
IB079/111	ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE	IB0791/111	1 - Chargé d'affaires en ingénierie électrique
IB080/111		IB0801/111	2 - Gestion de l'énergie dans les transports
IB065/111		IB0651/111	3 - Systèmes électroniques embarqués dans les transports **PAS OUVERT 2011/2012**
IB066/111		IB0661/111	4 - Technologie des équipements médicaux
PY053/111	ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE	PY0531/111	1 - Radioprotection, démantelement et déchets nucléaires : chargé de projets
IA123/111		IA1231/111	2 - Expertise énergétique
BI084/111	ESPACES NATURELS	BI0841/111	1 - Analyses et techniques d'inventaires de la biodiversité
IA124/111	INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	IA1241/111	1 - Ingénierie de la production alimentaire
IA125/111		IA1251/111	2 - Développement de projets, création de produits en agro-alimentaire
ME041/111	MECANIQUE	ME0411/111	1 - Mécatronique **PAS OUVERT 2011/2012**
IB067/111		IB0671/111	2 - Conception et chaine numérique
CB068/111	PLASTURGIE ET MATERIAUX COMPOSITES	CB0681/111	1 - Productique des outillages pour la mise en œuvre des plastiques
IB068/111	PRODUCTION INDUSTRIELLE	IB0681/111	1 - Chargé d'intégration en robotique industrielle
IB069/111		IB0691/111	2 - Ingenierie de construction et maintenance des ensembles tuyautés, chaudronnés, soudés
IB070/111		IB0701/111	3 - Ingenierie de production
IB071/111		IB0711/111	4 - Ingenierie d'études mécaniques
IB072/11		IB0721/111	5 - Lean manufacturing
EI009/111		EI0091/111	7 - Textiles techniques et fonctionnels
BI085/111	PRODUCTIONS VEGETALES	BI0851/111	1 - Biotechnologies végétales et création variétale
IA126/111		IA1261/111	2 - Responsable qualité dans les filières fruits et légumes
GE054/111	AUTOMATIQUES ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	GE0541/111	1 - Chef de projet en automatismes industriels
IA127/111	BATIMENT ET CONSTRUCTION	IA1271/111	1 - Economie de la construction
IA128/111		IA1281/111	2 - Genie climatique à qualité environnementale
IA129/111		IA1291/111	3 - Réhabilitation des bâtiments
IB073/111	COMMERCE	IB0731/111	1 - Technico-commercial en produits et services industriels
IB074/111		IB0741/111	2 - Management et gestion de la relation client
IB075/111		IB0751/111	3 - Achats et vente à l'international
IB076/111	GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	IB0761/111	1 - Management intégré, qualité, sécurité, environnement
IA130/111	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	IA1301/111	1 - Chimie et conduite des installations de production
IA131/111		IA1311/111	2 - Instrumentation des installations de production chimique
IA132/111		IA1321/111	4 - Procédés d'élaboration et de production des solides
IA133/111		IA1331/111	5 - Techniques analytiques
IA134/111		IA1341/111	6 - Maîtrise des risques tout au long du cycle de vie d'un produit chimique
BI086/111		BI0861/111	3- Microbiologie industrielle et biotechnologie
IB077/111	MAINTENANCE DES SYSTEMES PLURITECHNIQUES	IB0771/111	1 - Maintenance des systèmes industriels
IA135/111	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	IA1351/111	1 - e-Business dans les PME
IA136/111		IA1361/111	2 - Intégration de progiciels de gestion dans la PME
IA137/111		IA1371/111	3 - Gestion des relations humaines dans les PME/PMI
IA138/111		IA1381/111	4 - Management de la PME et developpement à l'international
IA139/111		IA1391/111	5 - Cadre de santé
IA140/111	PRODUCTIONS ANIMALES	IA1401/111	1 - Conseil en : production laitière, qualité et sécurité sanitaire, développement durable des filières
BI087/111		BI0871/111	2 - Technologies en physiologie et physiopathologie
BI088/111	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	BI0881/111	1 - Maitrise des pollutions et nuisances
IB078/111	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	IB0781/111	1 - Réseaux Industriels et Informatiques
IF069/111	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BASE DE DONNEES	IF0691/111	1 - Documentation et informations scientifiques et techniques
IA141/111	SANTE	IA1411/111	1 - Alimentation, santé
TR033/111		TR0331/111	2 - Codeur langue française parlée complétée
PH111/111		PH1111/111	3 - Visiteur médical
IA142/111	SYSTEMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS	IA1421/111	1 - Développeur et administrateur de systèmes d'information
IA143/111		IA1431/111	2 - Informatique embarquée et mobile
IA144/111		IA1441/111	3 - METINET : Concepteur et gestionnaire de sites internet
IA145/111		IA1451/111	4 - Systèmes d'information décisionnels
CB069/111	TRANSFORMATION DES METAUX	CB0691/111	1 - Etudes en conception et processus de transformation
IA146/111	TRAVAUX PUBLICS	IA1461/111	1 - Conduite de chantiers de routes et de voirie et réseaux divers
IA147/111		IA1471/111	2 - Conduite de projets de routes et de voirie et réseaux divers

LICENCES

Reportez le CODE ETAPE et le LIBELLE D'ETAPE dans la rubrique "Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL"

Diplôme	MENTION	Code Etape	PARCOURS = LIBELLE D'ETAPE
DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIE SANTE			
BI078	LICENCE DE BIOLOGIE	DV0081	Licence portail SVT 1A
		DV0082	Licence portail SVT CPGE 1A
		DV0083	Licence portail SVT PCPM 1A
		BI7820	Licence de Biologie 2A
		BI7821	Licence de Biologie cursus Bioconcours 2A
BI078		BI7831	Licence Biologie P1 Génétique et Biologie Cellulaire 3A
		BI7832	Licence Biologie P2 Microbiologie 3A
		BI7833	Licence Biologie P3 Physiologie 3A
		BI7834	Licence Biologie P4 Biologie des Organismes et des Populations 3A
		BI7835	Licence Biologie P5 Mathématiques et informatique du vivant 3A
		BI7836	Licence Biologie P6 Biologie Générale Sciences de la Vie, de la terre et de l'Univers 3A
		BI7837	Licence Biologie P7 Biosciences 3A (ENS)
CH006	LICENCE DE CHIMIE	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		CH0620	Licence Chimie 2A
CH006		CH0631	Licence Chimie P1 Chimie 3A
		CH0632	Licence Chimie P2 Physique/Chimie 3A
		CH0633	Licence Chimie P3 Sciences de la matière 3A (ENS)
CB066	LICENCE DE BIOCHIMIE	DV0081	Licence portail SVT 1A
		CB6620	Licence Biochimie 2A
CB066		CB6631	Licence Biochimie 3A
IF067	LICENCE D'INFORMATIQUE	DV0041	Licence portail Math-Info 1A
		DV0042	Licence portail Math-Info 2A
IF067		IF6731	Licence Informatique P1 Informatique 3A
		IF6732	Licence Informatique P2 Informatique fondamentale 3A
		IF6733	Licence Informatique P3 Mathématiques et Informatique du Vivant 3A
		IF6734	Licence Informatique P4 Mathématiques et Informatique 3A
ME039	LICENCE DE MECANIQUE - GENIE CIVIL	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		ME3920	Licence Mécanique Génie Civil 2A
ME039		ME3931	Licence Mécanique Génie Civil P1 Mécanique 3A
		ME3932	Licence Mécanique Génie Civil P2 Ingénierie mécanique 3A
		ME3933	Licence Mécanique Génie Civil P3 Génie civil et construction 3A
GE052	LICENCE DE GENIE ELECTRIQUE - GENIE DES PROCEDES	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		GE5220	Licence Génie électrique-Génie des procédés 2A
GE052		GE5231	Licence Génie électrique-Génie des procédés P1 Electronique, électrotechnique, automatique 3A
		GE5232	Licence Génie électrique-Génie des procédés P2 Génie des procédés 3A
MT035	LICENCE DE MATHEMATIQUES	DV0041	Licence portail Math-Info 1A
		DV0045	Licence portail Math-Info CPGE 1A
		DV0043	Cursus préparatoire aux écoles du réseau polytech 1A
		DV0044	Cursus préparatoire aux concours des grandes écoles d'ingénieurs 1A
		DV0046	Cursus Mathématiques, physique, mécanique 1A
		DV0042	Licence portail Math-Info 2A
		MT3520	Cursus préparatoire aux écoles du réseau polytech 2A
		MT3521	Cursus préparatoire aux concours des grandes écoles d'ingénieurs 2A
MT035		MT3531	Licence Mathématiques P1 Mathématiques et informatique 3A
		MT3532	Licence Mathématiques P2 Mathématiques générales et applications 3A
		MT3533	Licence Mathématiques P3 Mathématiques pour l'enseignement 3A
		MT3534	Licence Mathématiques P4 Préparation au métier d'ingénieur 3A (IA Dept Maths, IP serv. Lic STS)
		MT3535	Licence Mathématiques P5 Mathématiques fondamentales 3A
		MT3536	Licence Mathématiques P6 Mathématiques et Informatique du Vivant 3A
AC019	LICENCE MATHEMATIQUES ET GESTION	AC1931	Licence Mathématiques et gestion P1 Sciences actuarielle et financière 3A
MT036		DV0041	Licence portail Math-Info 1A

Diplôme	MENTION	Code Etape	PARCOURS = LIBELLE D'ETAPE
MT036	LICENCE MASS	MT3620	Licence Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales 2A (cohabilité avec Lyon 2 et Lyon 3)
		MT3631	Licence Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales 3A (cohabilité avec Lyon 2 et Lyon 3
PY049	LICENCE DE PHYSIQUE	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		DV0052	Licence portail PCSI CPGE 1A
		DV0053	Licence portail PCSI Parcours REUSSIR 1A
		PY4920	Licence Physique 2A
PY049		PY4931	Licence Physique P1 Physique 3A
		PY4932	Licence Physique P2 Physique/Chimie 3A
		PY4933	Licence Physique P3 Sciences de la Matière 3A (ENS)
ST034	LICENCE TERRE ET ENVIRONNEMENT	DV0081	Licence portail SVT 1A
		ST3420	Licence Terre et Environnement 2A
ST034		ST3431	Licence Terre et Environnement P1 Géosciences 3A (ENS)
		ST3432	Licence Terre et Environnement P2 Méthodes appliquées en géosciences 3A
DV008	D.A.E.U. option B	DV0801	D.A.E.U. option B 1er Semestre
		DV0802	D.A.E.U. option B 2er Semestre
DV009	D.A.E.U. option B (CNED)	DV0901	D.A.E.U. option B (CNED)
DV010	UV D.A.E.U./CNED sans postuler de diplôme	DV1001	UV D.A.E.U./CNED sans postuler de diplôme
DV011	UV D.A.E.U. sans postuler de diplôme	DV1101	UV D.A.E.U. sans postuler de diplôme
TR032	Licence Sciences de la Réadaptation	TR0321	Licence Sciences de la Réadaptation 1A - Parcours Audioprothèse - Parcours Ergothérapie - Parcours Kinésithérapie - Parcours Orthophonie - Parcours Orthoptie - Parcours Psychomotricité
		TR0322	Licence Sciences de la Réadaptation 2A - Parcours Audioprothèse - Parcours Ergothérapie - Parcours Kinésithérapie - Parcours Orthophonie - Parcours Orthoptie - Parcours Psychomotricité
TR032	Licence Sciences de la Réadaptation	TR0323	Licence Sciences de la Réadaptation 3A - Parcours Audioprothèse - Parcours Ergothérapie - Parcours Kinésithérapie - Parcours Orthophonie - Parcours Orthoptie - Parcours Psychomotricité
DOMAINE DROIT ECONOMIE,GESTION			
AC020	Licence Sciences économiques et de gestion	AC2031	Licence Sciences éco gestion Parcours Audit et gestion 3A (cohabilité avec Lyon 2

DOMAINE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - LICENCE MENTION STAPS		
SP057	**Licence STAPS spécialité Activité Physique Adaptée et Santé**	**SP57L3**
SP058	**Licence STAPS spécialité Education et Motricité**	**SP58L3**
SP059	**Licence STAPS spécialité Entraînement Sportif**	**SP59L3**
SP060	**Licence STAPS spécialité Management du Sport**	**SP60L3**

Diplôme	MENTION	Code Etape	PARCOURS = LIBELLE D'ETAPE

Codes Apogée M1			Codes Apogée M2	
Code Diplôme	**Code Etape M1**	**Mention**	**SPECIALITES = Libellé d'étape**	**Code Etape M2**
DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE				
MT037/111	MT3741/111	**1 - Mathématiques et Applications, Ingénierie Mathématique**	1 - Mathématiques Avancées	MT3751/111
			2 - Mathématiques Générales	MT3752/111
			3 - Statistique, informatique, techniques numériques	MT3753/111
			4 - Compétences complémentaires en informatique	MT3754/111
MT038/111	MT3841/111	**2 - Histoire, Philosophie, didactique des sciences**	1 - Construction, communication et appropriation des savoirs scientifiques et techniques	MT3851/111
			2 - Didactique, épistémologie et histoire des sciences et des techniques	MT3852/111
	MT2942/101	**3 - Enseignement, Apprentissage et Diffusion des Mathématiques**	3 - Enseignement, Apprentissage et Diffusion des Mathématiques	MT2953/101
			4 - Compétences complémentaires en statistique	MT3853/111
AC021/111	AC2141/111	**4 - Sciences actuarielle et financière, ingénierie des risques - SAF**	1 - Sciences actuarielle et financière	AC2151/111
			2 - Gestion des risques en assurance et finance	AC2152/111
	AC2142/111	**4,1 - Sciences actuarielle et financière, ingénierie des risques - IR**	3 - Ingénierie des risques	AC2153/111
			3 - Compétences Complémentaires en Informatique	AC2154/111
IF068/111	IF6841/111	**5 - Informatique**	1 - Image	IF6851/111
			2 - Réseaux	IF6852/111
			3 - Technologie de l'information et Web	IF6853/111
			4 - Intelligence artificielle et décision	IF6854/111
			5 - Informatique fondamentale	IF6855/111
	IF6841/111	**Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (E-MIAGE) M1**	6 - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (E-MIAGE)	EI6851/111
	IF00EI/111	**Echanges internationaux**		
PY050/111	PY5041/111	**6 - Physique**	1 - Physique fondamentale	PY5051/111
			2 - Synthèse, vieillissement et caractérisation des matériaux du nucléaire	PY5052/111
			3 - Environnement, atmosphère et radioprotection	PY5053/111
			4 - Energies renouvelables et gestion efficace de l'énergie électrique	PY5054/111
			5 - Développement instrumental pour les micro et nanotechnologies	PY5055/111
			6 - Compétences complémentaires en informatique	PY5056/111
			7 - Compétences complémentaires en statistique	PY5057/111
PY051/111	PY5141/111	**7- Sciences de la matière**	1 - Sciences de la matière	PY5151/111
	CB5141/111		1.1 - Sciences de la matière	CB5151/111
PY052/111	PY5241/111	**8 - Micro et nanotechnologies**	1 - Ingénierie à l'échelle nanométrique (Nanoscale Engineering)	PY5251/111
CH007/111	CH0741/111	**9 - Chimie**	1- Catalyse et chimie physique	CH0751/111
			2 - Chimie inorganique	CH0752/111
			3 - Synthèse organique et chimie des molécules bioactives	CH0753/111
			4- Formulation et chimie industrielle	CH0754/111
			5 - Synthèse, catalyse et chimie durable (Synthesis, catalysis and sustainable chemistry)	CH0755/111
			6 - Compétences complémentaires en informatique	CH0756/111
CH008/111	CH0841/111	**10 - Analyse et contrôle physico-chimiques**	1 - Sciences analytiques	CH0851/111
			2 - Analyses physico-chimiques	CH0852/111
			3 - Criminalistique, bioanalyse	CH0853/111
CH009/111	CH0941/111	**11 - Matériaux**	1 - Cycle de vie des matériaux	CH0951/111
			2 - Matériaux innovants	CH0952/111
			3 - Compétences complémentaires en informatique	CH0953/111
CB067/111	CB6741/111	**12 - Biochimie**	1 - Biochimie structurale et fonctionnelle	CB6751/111
			2 - Ingénierie biochimique et biotechnologies	CB6752/111
			3 - Compétences complémentaires en informatique	CB6753/111

Codes Apogée M1			Codes Apogée M2	
Code Diplôme	**Code Etape M1**	**Mention**	**SPECIALITES = Libellé d'étape**	**Code Etape M2**
	BH2059/111	**Recherche Biomédicale**	4 - Compétences complémentaires en statistique	CB6754/111
ME040/110	ME4041/111	**13 - Mécanique, énergétique, génie civil, acoustique**	1 - Ingénierie mécanique et énergétique	ME4051/111
			2 - Ingénierie de la construction à haute qualité environnementale	ME4052/111
			3 - Acoustique	ME4053/111
			4 - Biomécanique	ME4054/111
			5 - Recherche en Génie civil	ME4055/111
			6 - Génie mécanique	ME4056/111
			7 - Mécanique des fluides	ME4057/111
			8 - Thermique et énergétique	ME4058/111
			9 - Compétences complémentaires en informatique	ME4059/111
GE053/111	GE5341/111	**14 - Electronique, électrotechnique, automatique, procédés**	1 - Electronique et instrumentation	GE5351/111
			2 - Génie électrique	GE5352/111
			3 - Automatique, système - Images et télécommunications	GE5353/111
			4 - Génie des procédés	GE5354/111
			5 - Compétences complémentaires en informatique	GE5355/111
PH109/111	PH1091/111	**15 - Sciences du médicament**	1 - Développement des substances actives : médicaments d'origine naturelle et synthétique, cibles et stratégies (Drug discovery)	PH1092/111
			2 - Développement analytique et biopharmaceutiques	PH1093/111
			3 - Innovations et technologies pharmaceutiques hospitalières	PH1094/111
			4 - Développement des produits de santé cutanés (Skin delivery)	PH1095/111
			5 - Pharmacie vétérinaire	PH1096/111
PH110/111	PH1101/111	**16 - Ingénierie pour la santé et le médicament**	1 - Physique médicale	EI0851/111
			2 - Ingénierie biomédicale et pharmaceutique	EI0852/111
			3 - Ingénierie des dispositifs médicaux	PH1102/111
			3,1 Ingénierie des dipsositifs médicaux	EI0853/111
	BH2059/211	**Recherche Biomédicale**	4 - Ingénierie pharmaceutique et cosmétique : de l'évaluation clinique à la qualité	PH1103/111
ST035/111	ST3541/111	**17 - Sciences de la Terre**	1 - Physique et chimie de la Terre et des planètes	ST3551/111
			2 - Paléontologie, sédimentologie, paléoenvironnements	ST3552/111
			3 - Compétences complémentaires en informatique	ST3553/111
BI079/111	BI7941/111	**18 - Environnement et risques industriels et urbains**	1 - Environnement et risques	BI7951/111
			2 - Sciences de l'environnement industriel et urbain	BI7952/111
BI080/111	BI8041/111	**19 - Génétique et biologie de la cellule**	1 - Génétique, biologie cellulaire et pathologie	BI8051/111
			2 - Infectiologie fondamentale	BI8052/111
			3 - Infectiologie	BI8053/111
			4 - Imagerie des microstructures	BI8054/111
BI081/111	BI8141/111	**20 - Biologie intégrative : physiologie et neurosciences**	1 - Bioexpérimentation animale	BI8151/111
			2 - Neurosciences	BI8152/111
			3 - Physiologie intégrée en conditions extrêmes	BI8153/111
			4 - Physiologie et pathologie musculaires	BI8154/111
			5 - Régulations cardiovasculaires, métaboliques et nutritionnelles	BI8155/111
			6 - Compétences complémentaires en informatique	BI8156/111
BI082/111	BI8241/111	**21 - Ecosciences, microbiologie**	1 - Microbiologie	BI8251/111
			2 - Ecologie, génomique, évolution, biométrie	BI8252/111
			3 - Phytoressources	BI8253/111
			4 - Mathématique et informatique du vivant	BI8254/111
			5 - Compétences complémentaires en informatique	BI8255/111
BI083/111	BI8341/111	**22 - Biosciences**	1 - Biosciences	BI8351/111
BH210/111	BH2101/111	**23 - Santé publique**	1 - Biostatistique, biomathématique, bioinformatique et santé	BH2102/111
			2 - Pharmacologie, modélisation et essais cliniques	BH2103/111
			3 - Actions de santé publique	BH2104/111
			4 - Epidémiologie et gestion des risques	BH2105/111

Codes Apogée M1			Codes Apogée M2	
Code Diplôme	**Code Etape M1**	**Mention**	**SPECIALITES = Libellé d'étape**	**Code Etape M2**
	BH2059/311	**Recherche Biomédicale**	5 - Evaluation en santé - Recherche clinique	BH2106/111
FM183/101	FM0183/101	**24 - MESFC Education et TIC (Rhône)**	1 - Education et sciences	FM1831/101 (Ain)
				FM1833/101 (Rhône)
	FM1830/101	**25 - MESFC Education et Sciences (Ain)**	2 - Education et Santé	FM1835/101 (Ain)
	FM1832/101	**26 - MESFC Education et Sciences (Rhône)**		FM1837/101 (Rhône)
	FM1834/101	**27 - MESFC Education et Santé (Ain)**	3 - Education et TIC	FM1183/101 (Rhône)
				FM1839/101 (Ain)
	FM1836/101	**28 - MESFC Education et Santé (Rhône)**	4 - Formation de formateurs aux métiers de l'enseignement et de la formation	FM1283/111 (Rhône)
	FM1838/101	**29 - MESFC Education et TIC (Ain)**		
	FM00EI/111	**Echanges internationaux**		
FM184/101	FM1841/101	**30 - EDSE Sciences Physiques et Chimiques**	1 - Sciences physiques et chimiques	FM1842/101
	FM1843/101	**31 - EDSE Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers**	2 - Sciences de la vie, de la terre et de l'univers	FM1844/101
	FM1845/101	**32 - EDSE Biotechnologies : Biochimie - Génie Biologique**	3 - Biotechnologies : Biochimie - Génie biologique	FM1846/101
			4 - Ingénierie en didactique des sciences expérimentales	FM1847/101
FM185/101	FM1851/101	**33 - IFETP Enseignement général**	1 - Enseignement général	FM1852/101
	FM1853/101	**34 - IFETP Techniques et applications**	2 - Techniques et applications	FM1854/101
	FM1855/101	**35 - IFETP Encadrement et accompagnement éducatifs**	3 - Encadrement et accompagnement éducatifs	FM1856/101
PH112/111	PH1121/111	**36 - Biotehcnologie-Pharamcologie**	1 - Développement des molécules actives	PH1122/11
			2 - Biotechnologies médicales	PH1123/111
			3 - Biotechnologies végétales	PH1124/111
DOMAINE DROIT ECONOMIE, GESTION				
AC022/111	AC2241/111	**36 - Economie et management**	1- Management des PME et des ETI (Entrepirses de taille intermédiaire internationales	IF7051/111
MT039/111	MT3941/111	**37 - Economie quantitative**	1- Etudes et conseil en stratégie et marketing (ECOSMA)	MT3951/111
			2- Etudes quantitatives pour la décision économique (EQUADE)	MT3952/111
			3- Risque et environnement (RISE)	MT3953/111
			4- Théorie des jeux, économétrie appliquée et économie expérimentale (Game theory,	MT3954/111
DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				
FM191/111	FM1911/111	**38 - Education et santé publique**	1- Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes	FM1912/111
		39 - Philosophie	1- Culture et santé	
TR034/111	TR3441/111	**40 - Handicap et Autonomie**	1- Psychologie et évaluation psychologique du handicap	TR3451/111
			2- Handicaps sensoriels et cognitifs	TR3452/111
			3- Du Handicap vers l'Autonomie : Approche Ethique et Philosophique	TR3453/111
			4- Recherche et réhabilitation du handicap moteur	TR3454/111
IF071/111	IF7141/111	**41 - Sciences de l'information et des bibliothèques**	1- Sciences de l'information et des bibliothèques et information scientifique et technique	IF7151/111
IF072/111	IF7241/111	**42-Information et Communication**	1 - Recherche en sciences de l'information et del acommunication	IF7251/111

Code Diplôme	Libéllé	Code Etape	Libéllé
DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE - MASTER MENTION STAPS			
SP061	Maîtrise STAPS (titre intermédiaire)	SPM105	Master STAPS spéc. **Education Physique et Sportive dans l'Enseignement secondaire 1A**
		SPM106	Master STAPS spéc. **Management des Organisations Sportives 1A**
		SPM107	Master STAPS spéc. **Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation 1A**
		SPM108	Master STAPS spéc. **Intervention et Formation en APS ou Adaptée 1A**
		SPM109	Master STAPS spéc. **Mouvement, Performance, Santé 1A**
SP062	Master STAPS spécialité **Education Physique et Sportive dans l'Enseignement 2nd** (Finalité P)	SPM205	Master STAPS spéc. **Education Physique et Sportive dans l'Enseignement secondaire 2A**
SP063	Master STAPS spécialité **Management des Organisations Sportives** (Finalité P)	SPM206	Master STAPS spéc. **Management des Organisations Sportives 2A**
SP064	Master STAPS spécialité **Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation** (Finalité P)	SPM207	Master STAPS spéc. **Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation 2A**
SP065	Master STAPS spécialité **Intervention et Formation en APS ou Adaptée** (Finalité P)	SPM208	Master STAPS spéc. **Intervention et Formation en APS ou Adaptée 2A**
SP066	Master STAPS spécialité **Mouvement, Performance, Santé** (Finalité R)	SPM209	Master STAPS spéc. **Mouvement, Performance, Santé 2A**

DEUST

DEUST			
SP068	DEUST **Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles**	SP6811	Deust AGAPSC parcours **ADECS 1A**
		SP6812	Deust AGAPSC parcours **APN 1A**
		SP6813	Deust AGAPSC parcours **ANIMATION 1A**
		SP6821	Deust AGAPSC parcours **ADECS 2A**
		SP6822	Deust AGAPSC parcours **APN 2A**
		SP6823	Deust AGAPSC parcours **ANIMATION 2A**
SP069	DEUST **Métiers de la Forme**	SP6911	Deust **MF 1A**
		SP6921	Deust **MF 2A**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-203

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

CALENDRIERS DE FORMATIONS 2013-2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les calendriers de formations 2013-2014 de l'ISPB et de l'UFR Odontologie (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Le 16/09/13

ISPB - FACULTE DE PHARMACIE
ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014

SEMESTRE D'AUTOMNE :

Pour la 2ème, 3èmeet 4ème année des études pharmaceutiques :
Du Lundi 2 septembre 2013 (2ème année et 4ème année) ou Mardi 3 septembre 2013 (3ème Année) au vendredi 6 décembre 2013
Examens session initiale : Du lundi 16 au vendredi 20 décembre 2013
Examens UELCs : Le lundi 13 janvier 2014

SEMESTRE DE PRINTEMPS :

Pour la 2ème, 3èmeet 4ème année des études pharmaceutiques : Du 14 janvier au 7 mai 2014
Examens session initiale : Du jeudi 15 au jeudi 22 mai 2014

Examen session de rattrapage des semestres automne et printemps :
Du vendredi 4 au vendredi 11 juillet 2014

Certificat de synthèse : épreuve orale organisée en fin de 4ème année
Examens session initiale : 5,6,10 et 11 juin 2014
Examens session de rattrapage : 25 et 26 août 2014
si besoin possibilité de demi-journées le 27 et 28 août 2014

DATES DE RENTREE

DEUXIEME ANNEE (L2) : Lundi 2 septembre 2013

TROISIEME ANNEE : Mardi 3 septembre 2013

QUATRIEME ANNEE : Lundi 2 septembre 2013 après-midi

CINQUIEME ANNEE

Filière Officine:
Lundi 2 septembre 2013
Examens partiels : mi-janvier 2014
Examens 1ère session : mai 2014
Stage hospitalier mi-temps du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014

Filière industrie
29 août 2013 au 31 juillet 2014
UEI1 – Septembre et 1ère session
2ème session avant fin décembre 2013
UEI2 – Avril 2014 et 1ère session
Du 1er mai au 31 juillet 2014 : stage d'application
Fin août 2014 : 1ère session du stage d'application et 2ème session UEI2
Septembre 2014 : 2ème session stage d'application

Stage hospitalier plein temps du 1er octobre 2013 au 31 mars 2014

Le 16/09/13

Filière internat
Enseignements à partir du mardi 3 septembre 2013
Examens UE C1 : Jeudi 12 décembre 2013
Enseignements du 2ème semestre du 6 janvier à avril 2014 + cours d'anglais et de documentation électronique durant les trois premières semaines de juin 2014.
Examens UE C2 : avril 2014
Seconde session UE C1 et C2 : fin mai 2014

Stage hospitalier mi-temps du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014

Filière Recherche
Début des enseignements : conformément au Master choisi

Filière Pharmacien-ingénieur
Début des enseignements : conformément à l'école d'ingénieur choisie.

SIXIEME ANNEE

Filière Officine
Début des enseignements (PO4) 2 septembre 2013
Stage professionnel : entre le 18 novembre 2013 et le 17 mai 2014 pour une durée de 6 mois à plein temps.

Filière Industrie
à partir du 1er septembre 2014 : MASTER Pro.

Filière Recherche
Stage hospitalier à plein temps : du 1er octobre 2013 au 31 mars 2014
Travail en laboratoire de recherche et 1 U.E spécifique d'anglais scientifique : du 2 avril au 28 septembre 2014.

Filière Pharmacien-ingénieur
3ème année d'école d'ingénieur.

Faculté d'Odontologie

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013 – 2014

CONGES UNIVERSITAIRES

- **Congés de Noël : Du vendredi 20 décembre 2013 au soir au jeudi 2 janvier 2014 au matin.**
- **Congés de Février : Du samedi 1er mars 2014 au lundi 10 mars 2014 au matin**
- **Congés de Printemps : Du samedi 26 avril 2014 au lundi 5 mai au matin**
- **Pont de l'Ascension : Du mercredi 28 mai 2014 au lundi 2 juin 2014 au matin**

RENTREE

- **DFGSO2, DFGSO3 : Lundi 2 septembre 2013**
- **D2 : lundi 9 septembre 2013**
- **D3 : lundi 9 septembre 2013**
- **T1 : Mercredi 4 septembre 2013**

EXAMENS 1ERE ET 2EME SESSION

1ère SESSION

- **1er SEMESTRE**
  - ✓ **DFGSO2 –DFGSO3 : Examens étalés au cours du 1er semestre 2013-2014**
  - ✓ **D2 : les 6 – 7 – 8 et 10 janvier 2014 (après-midi)**
  - ✓ **D3 : Les 6 et 7 janvier 2014 (matin)**
  - ✓ **T1 : Mercredi 9 octobre 2013 (journée)**

- **2ème SEMESTRE**
  - ✓ **DFGSO2 –DFGSO3 : Examens étalés au cours du 2ème semestre 2013-2014**
  - ✓ **D2 : les 26 – 27 28 mai 2014 (après-midi)**
  - ✓ **D3 : les 26-27 mai 2014 et 2 – 3 juin 2014 (matin)**

- **C.S.C.T**
  - ✓ **Ecrit : le 12 mai 2014 (matin)**
  - ✓ **Oral : les 13 et 16 mai 2014 (journées)**

2ème SESSION (rattrapage)

- ✓ **DFGSO2 –DFGSO3 : du 10 au 16 juin 2014 – jury 3 juillet 2014**
- ✓ **D2 - D3 - T1 - C.S.C.T : du 21 au 27 août 2014**

DELIBERATIONS

1ère SESSION

✓ **DFGSO2 –DFGSO3 (1er semestre)**	**Mardi 21 janvier 2014**
✓ **DFGSO2 –DFGSO3 (2ème semestre)**	**Jeudi 15 mai 2014**
✓ **D2– D3 - T1**	**Jeudi 3 juillet 2014**
✓ **C.S.C.T.**	**Mardi 10 juin 2014**

2ème SESSION

✓ **DFGSO2 –DFGSO3**	**Jeudi 3 juillet 2014**
✓ **D2 – D3 - T1 - C.S.C.T**	**Mardi 2 septembre 2014**

FIN DES ENSEIGNEMENTS

- ✓ **DFGSO2 –DFGSO3 : en fonction des emplois du temps à venir**
- ✓ **D2 : en fonction des emplois du temps à venir**
- ✓ **D3 : en fonction des emplois du temps à venir**
- ✓ **T1 : en fonction des emplois du temps à venir**

Sous réserve de modifications

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-204

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

MODIFICATION DU D.U. « MANAGEMENT QUALITÉ DANS LES LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la modification du D.U. « Management Qualité dans les laboratoires d'analyses de biologie médicale » (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

http://www.univ-lyon1.fr

DIPLÔME UNIVERSITAIRE (D.U) MANAGEMENT QUALITE

DANS LES LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

OBJECTIFS

Acquérir les fondements de base d'une organisation d'un système de management qualité adapté à la problématique du laboratoire.

Connaitre les points clés du référentiel ISO 15189 : politiques, documentaire, achats, prestations de conseil, qualification et habilitation des personnels, métrologie, accréditation des domaines analytiques, dossier de validation de méthodes, pré et postanalytiques.

Piloter le système d'amélioration continue (audit interne, tableaux de bord et indicateurs …).

COMPETENCES ACQUISES

Etre capable de faire accréditer un laboratoire de biologie médicale selon l'ISO 15189 avec une organisation multi-sites.

Pouvoir identifier par l'analyse de risques la fiabilité analytique des activités du laboratoire.

Créer des tableaux de bord avec des indicateurs pertinents : indicateurs de performance système et indicateurs de conformité des systèmes analytiques.

Construire ces dossiers de validations de méthodes, assurer le suivi du contrôle qualité.

Développer la mobilisation du personnel autour du projet d'accréditation.

Savoir négocier et gérer les situations conflictuelles.

PUBLIC

Biologistes praticiens (Médecins, Pharmaciens, Internes à partir du 7ème et 8ème semestre), responsables qualité (biologistes, ingénieurs), cadres de santé, techniciens de laboratoire ayant des missions qualité.
Secteur privé ou public.

RESPONSABLES UNIVERSITAIRES

Richard COHEN
Fédération de Biochimie (bât 5) – Hôpital Edouard Herriot
5 place d'Arsonval – 69437 LYON CEDEX 03
Tél : 04 72 11 06 11 - Fax : 04 72 11 05 98
Courriel : richard.cohen@chu-lyon.fr

Pascale PREYNAT-BOUCHER
UCB - LYON 1 – ISPB – Faculté de Pharmacie
Département Pharmaceutique de Santé Publique
Pôle de Management Qualité - QHSE
Domaine de la Buire
7 rue Guillaume Paradin – 69372 LYON cedex 08
Tél : 04 78 77 87 29
Courriel : pascale.preynat@univ-lyon1.fr

Université Claude Bernard Lyon 1

http://www.univ-lyon1.fr

PRESENTATION DE LA FORMATION

http://du-assurance-qualite-labo.univ-lyon1.fr/
http://focalserv.univ-lyon1.fr/fiche_formation.php?REF=563

CALENDRIER DES ENSEIGNEMENTS

Enseignement théorique : 20 journées de 7 h
Stage : réalisation d'un audit pendant 1 journée dans un laboratoire accrédité fin mai, début juin.

HORAIRES

Jeudi : 9h00 à 17h30 Vendredi : 9h00 à 17h30

VALIDATION DU DIPLOME

Rédaction d'un dossier de validation/vérification de méthodes.
Rédaction d'un mémoire avec un rapport d'audit.
Soutenance du mémoire pouvant inclure le dossier de validation/vérification de méthodes.

Contrôle continu : 10 points
Un dossier de validation-vérification de méthodes : 30 points
Mémoire : 40 points (inclus Evaluation prestation auditeur : 5 points)
Exposé oral : 20 points

Evaluation :
Si note Validation DU < 50 points : une deuxième session sera organisée. Les thèmes à revalider seront définis par le jury.
Une assiduité à tous les temps d'enseignements est demandée.
Deux absences justifiées sont tolérées, au-delà le stagiaire ne pourra être présenté pour la validation du diplôme.

LIEU

Université Claude Bernard Lyon 1 - ISPB
Domaine La Buire - Faculté de Médecine Laënnec
Bâtiment B - Etage 3
7 rue Guillaume Paradin – 69372 LYON Cedex 08
Métro ligne D station Laënnec

INSCRIPTION ET RECRUTEMENT

Nombre minimun 15 étudiants – nombre maximum 24 étudiants.

Pré-inscription à la formation : le dossier de candidature comprendra une lettre de motivation et un CV.

Université Claude Bernard Lyon 1 – ISPB
Département Pharmaceutique de Santé Publique – Pôle de Management Qualité – QHSE
Faculté de Médecine - Domaine de la Buire – 7 rue Guillaume Paradin – 69372 LYON cedex 08
Tél : 04 78 77 87 29

Le recrutement se fait sur dossiers par un jury qui se réunit pour évaluer les profils des candidats.

Département Pharmaceutique de Santé Publique – Pôle de Management Qualité – QHSE
Faculté de Médecine - Domaine de la Buire – 7 rue Guillaume Paradin – 69372 LYON cedex 08
Tél : 04 78 77 87 29 - Fax : 04 78 77 87 30 – Courriel : secretariat.qualitologie@univ-lyon1.fr
http://ispb.univ-lyon1.fr/DU_assurance_qualite/index.htm

COUT DE LA FORMATION

Tarifs :
FI : 1200 € + droits de scolarité (niveau master)
FC : 2 800 € + DS (niveau master)

CONSEIL PEDAGOGIQUE

Universitaires et professionnels de laboratoire publics et privés

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Universitaires et professionnels de laboratoire publics et privés

ISPB Faculté de Pharmacie de Lyon

Département Pharmaceutique de Santé Publique – Pôle de Management Qualité – QHSE
Faculté de Médecine - Domaine de la Buire – 7 rue Guillaume Paradin – 69372 LYON cedex 08
Tél : 04 78 77 87 29 - Fax : 04 78 77 87 30 – Courriel : secretariat.qualitologie@univ-lyon1.fr
http://ispb.univ-lyon1.fr/DU_assurance_qualite/index.htm

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-205

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

ÉQUIVALENCES D'UE ENTRE LE M1 MEEF 1er DEGRÉ (2013-2014) ET LE M1 MESFC (2012-2013)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les propositions d'équivalences d'UE entre le M1 MEEF premier degré (2013-2014) et le M1 MESFC (2012-2013 au plus tôt) (cf. tableau ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Proposition d'équivalences M1 MEEF / M1 MESFC 2013-2014
en rosé: les UE concernées par l'équivalence

M1 MEEF Premier degré (2013-2014)					M1 MESFC (2012-2013 ou plus tôt)			
UE	Semestre 1	H etu	ECTS	Nom court (apogée – gasel – ADE)	UE	H etu	ECTS	code apogée
UE 1 Langages et culture humaniste	EC 1 Français			UE01 Langages EC1 Fr	pas d'équivalence			
	EC 2 Histoire, géographie, éducation civique et morale			UE01 Langages EC2 HG	pas d'équivalence			
	EC 3 Arts (Education musicale, arts visuels)	22	2	UE01 Langages EC3 arts – mus	UE 4 arts et corps	58	3	IFM1049M
UE 2 Cultures scientifiques	EC 1 Mathématiques	50	5	UE02 Sciences EC1 Maths	UE 2 Mathématiques et Culture Scientifique et Technique 1	70	6	IFM1043M
	EC 2 Sciences et technologie	22	4	UE02 Sciences EC2 sct - EPS				
	EC 3 EPS	10						
UE 3 Recherche	Séminaire 1			UE03 séminaires recherche 1	pas d'équivalence			
UE 4 contexte d'ex du métier 1	Education et société : Politique de l'éducation Ecole et phénomènes sociaux	24	3	UE04 Métier – éduc soc	UE 5 HS Sciences humaines et sociales 1	52	6	IFM1050M
UE 5 Polyvalence et situation professionnelle	polyvalence & apprentissages 1 (en lien avec le stage et avec les ateliers au choix)	20	6	UE05 Sit prof – Poly ateliers	UE 1 Approche de la Polyvalence	26	3	IFM1042M
					UE 11 Analyse des pratiques et Didactiques	44	3	IFM1060M
			20				21	

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-206

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

CONVENTION DE STAGE TYPE POUR LES AUDITEURS DE FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la convention de stage type pour les auditeurs de formation continue (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1 **Année universitaire 2013/2014**

(*Nom Composante d'origine)*
Adresse
Tél / Fax
Dossier suivi par (*nom de l'agent en charge des conventions)*
E-Mail :
Tél – Fax:

Convention de stage
Entrant dans le cadre de la
Formation Professionnelle Continue

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :.....……

N°SS :.....**Caisse d'affiliation :**…….....

REGIME DE SECURITE SOCIALE : ☐ salarié ☐ ayant droit ☐ assuré volontaire

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE assuré(e) par :……

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE .....

ORGANISME DACCUEIL : .....

LIEU(X) DU STAGE :..... **DATES DE STAGE : du ...../...../..... au ...../...../.....**

SUJET DE STAGE :.....….

…….

Tuteur professionnel : ..... **Tuteur pédagogique :** .....

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention règle les rapports entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, le Stagiaire en Formation Continue et l'Organisme d'accueil (société, organisme public, association...) représenté par :
……..……..…….....……...

Article 2 : Finalités du stage
Ce stage dans le cadre **d'un dispositif de formation professionnelle continue et d'une reprise d'études** a pour objet de permettre au stagiaire d'acquérir une formation pratique dans la continuité des enseignements reçus à l'université.
Le stagiaire n'est lié par aucun contrat de travail avec l'organisme d'accueil. Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent,
pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme, pour occuper un emploi saisonnier.

Article 3 : Modalités du stage
Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation de stage mais également en cas de modification des dates et /ou horaires du stage.
En aucun cas la date de fin de stage ne pourra être postérieure à la date de fin du contrat de formation.
La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Organisme sera de 35 heures.
La durée maximale hebdomadaire ci-dessus fixée s'entend de toute heure de travail effectif ou de présence sur les lieux de travail. Le stagiaire ne peut effectuer d'heures supplémentaires. Il bénéficie du repos dominical
Le stage est *(sur une base de 35h/sem) :*
☐ à temps complet
☐ à temps partiel (*quotité* =…….%)
Si le Stagiaire doit être présent dans l'Organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, il convient de préciser les cas particuliers :
……..
…… .

Article 4 : Indemnité de stage et avantages en nature
Le/la stagiaire FC peut recevoir une indemnité de stage à l'initiative de l'Etablissement d'accueil. Cette indemnité est soumise aux cotisations et contributions patronales et salariales de Sécurité Sociale. Les frais de déplacement et d'hébergement engagés par le/la stagiaire FC à la demande de l'établissement d'accueil, ainsi que les frais de formation éventuellement nécessités par le stage, sont intégralement pris en charge par l'établissement d'accueil selon les modalités en vigueur dans cet organisme.

Liste des avantages offerts :
.....……

Article 5 : Protection sociale
Le/la stagiaire FC conserve, pendant son stage, son statut antérieur. A ce titre il/elle continue à bénéficier des prestations d'assurance maladie du régime de Sécurité Sociale auquel il/elle est rattaché(e) avant son entrée en formation ou du régime général en qualité d'ayant droit (conjoint-e, concubin-e, ou parent-e).
A défaut d'affiliation (hypothèse de demandeurs d'emploi non rémunérés), l'organisme de formation s'adresse à l'Agence de services et de paiement (**ASP** : Délégation régionale Rhône-Alpes - 45 quai Charles de Gaulle- 69064 Lyon cedex 06 -Tél. 04 72 82 21 10- dr069@asp-public.fr) pour demander son affiliation au régime général de sécurité sociale.

Cas particulier : Les ressortissants de l'UE + Suisse, devront présenter une CEAM ou une assurance privée, en cours de validité, ou le formulaire S1, et couvrant l'année universitaire du 01/09/N au 31/08/N+1, et le formulaire A1. En l'absence de ces justificatifs, l'affiliation et la cotisation au régime général de la SS sont obligatoires. Les ressortissants de pays extérieurs à l'UE, doivent être affiliés et cotiser au régime général de la Sécurité Sociale.

A l'étranger, le/la stagiaire FC qui engage des frais de santé peut être remboursé-e par sa Caisse de Sécurité Sociale et sa mutuelle, au retour, sur présentation des justificatifs. Le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Pour être couvert dans le pays d'accueil, le/la stagiaire FC doit effectuer les démarches nécessaires auprès de sa Caisse de Sécurité Sociale.

Il est recommandé de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays d'accueil et la durée du stage,
Pour les stages se déroulant hors du territoire national il est recommandé de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays d'accueil et la durée du stage,

Une attestation d'assistance rapatriement couvrant la durée du stage devra être fournie avant la signature de la convention.

Article 6 : Accidents du travail
En ce qui concerne les accidents du travail, le/la stagiaire FC bénéficie des dispositions de l'article L 412-8-2 du Code de la Sécurité Sociale.
En cas d'accident survenant au/à la stagiaire FC, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le/la responsable de l'Etablissement d'accueil s'engage à prévenir le Président de l'Université dans les 48 heures.

Les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi et au titre de la rémunération de fin de formation sont couverts pour les accidents de travail, les cotisations sont prises en charge par l'Etat.
Concernant les demandeurs d'emploi en stage agréé par la région, les cotisations sont prises en charge par cette dernière.
En cas d'accident survenant au/à la stagiaire FC, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le/la responsable de l'Etablissement d'accueil s'engage à prévenir le Président de l'Université dans les 48 heures.

Article 7 : Responsabilité civile
L'établissement d'accueil et le/la stagiaire FC déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile au moins jusqu'à la fin du stage. Quelle que soit la nature du stage, le/la stagiaire FC s'engage à se couvrir par un contrat d'assurance individuelle accident.
Une photocopie des attestations correspondantes doit être fournie au Secrétariat gestionnaire du stage avant signature de la convention.
Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du/de la stagiaire FC, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation pour cet usage. Lorsque dans le cadre de son stage, le/la stagiaire FC utilise son propre véhicule ou un véhicule, prêté par un tiers, il/elle déclare expressément à l'assureur dudit véhicule l'utilisation qu'il/elle est amené-e à en faire et, le cas échéant, s'acquitte de la prime afférente.

Article 8 : Discipline et confidentialité
Le/la stagiaire FC doit respecter les conditions de fonctionnement de l'établissement d'accueil, notamment les horaires, le règlement intérieur, et la discipline. Il/Elle est également tenu-e de respecter la confidentialité des documents mis à sa disposition. Les clauses du règlement intérieur qui lui sont opposables sont annexées à la présente convention.
En cas de manquement à la discipline, le/la responsable de l'Etablissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage du/de la stagiaire FC fautive après concertation avec le/la responsable de la formation.

Article 9 : Assiduité - Fin de stage – Rapport –Evaluation
Les dispensateurs de formation sont tenus, en application de l'article L. 6362-5 du code du travail, de justifier de la réalité des actions qu'ils dispensent. Il est donc exigé, pour les stages en présentiel, les feuilles de présence signées des stagiaires et du ou des formateurs, par demi-journée de formation; ces pièces sont essentielles pour justifier de la réalité d'une action.
En application de l'article L.6353-1, *2ème alinéa* du code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article10 : Résiliation
En cas de manquement à la discipline, le/la responsable de l'Etablissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage du/de la stagiaire FC fautive après concertation avec le/la responsable de la formation.

CONVENTION A ETABLIR EN TROIS EXEMPLAIRES

L'Organisme d'accueil	**Le Stagiaire FC**	**Université Claude Bernard Lyon 1**
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……..…	Nom : ……..…
Qualité : ……..……	Cocher la case suivante si l'étudiant est mineur : ☐	Qualité : ☐ Président de l'Université ☐ Vice Président CEVU ☐ Directeur de la Formation Continue
Le signataire doit être le représentant légal de l'Organisme d'accueil, ou à défaut, une personne régulièrement habilitée de l'Organisme	*Pour les étudiants mineurs, la convention doit obligatoirement être signée par un représentant légal.*	……..
Visa du tuteur professionnel	**Visa du tuteur pédagogique**	**Visa du responsable de la formation**
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……	Nom : ……..……

C O N T A C T S :

ETABLISSEMENT (SERVICE GESTIONNAIRE DE LA CONVENTION) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ETABLISSEMENT (TUTEUR PEDAGOGIQUE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL) :
☎ :
Fax :
Mél. :

LE STAGIAIRE FC :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE DONT DEPEND LE STAGIAIRE :Adresse

Annexe 1 : programme du stage - Annexe 2 : Fiche d'Evaluation - Annexe 3: Attestation de responsabilité civile à fournir par le stagiaire

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-207

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

MODIFICATION / CRÉATION DE PARCOURS ET D'UE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CEVU en date du 1er octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les demandes de modification ou de création de parcours er d'UE (cf. documents ci-joints) suivants :

- ✓ Masters mention EEAP, spécialités Electronique et Instrumentation, Parcours E3I et CDSI
- ✓ Master MESFC
- ✓ UE PILP Projet tuteuré (licence STS)
- ✓ UE TVL 3002 L

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.: **Epistémologie et didactique des disciplines 1**

CODE APOGEE :
(si UE en modification)

Composante : **ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	Morin Olivier
Mél :	olivier.morin@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**4,0**
Travaux dirigés :	**28,0**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**3**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture - parcours aménagé (MESFC - PA)
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1184/FM1185
Libellé de l'étape :	M2 PA Educat & Scien/Sante/TIC

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	**120**
Semestre de Printemps :	

Répercussions sur les autres UE : aucune

Contenu pédagogique succinct : Deux enseignements composent cette UE : mathématiques, sciences expéreimentales et technologies : étude didactique des contenus d'enseignement, préparation à l'oral du concours CRPE 2014-2.

Motif de la demande de création ou modification : Dans le parcours MESFC - PA 2012-2013, les UE 14 et UE15 ont été groupés en UE14/UE15 (IFM2200M)(deux EC obligatoires et un choix parmi deux pour un EC3). La décision a été prise de rendre les deux enseignements (un au choix) obligatoires, ce qui a obligé à diviser l'ex UE 15 en deux UE pour retrouver une similarité avec le parcours non aménagé.

Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**Epistémologie et didactique des disciplines 2**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**IFM2200M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	ORTHOUS Nicole
Mél :	nicole.orthous@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**0,0**
Travaux dirigés :	**32,0**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**3**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture - parcours aménagé (MESFC - PA)
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1184/FM1185
Libellé de l'étape :	M2 PA Educat & Scien/Sante/TIC

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	**120**
Semestre de Printemps :	

Répercussions sur les autres UE : aucune

Contenu pédagogique succinct : Deux enseignements composent cette UE : français - littérature et Histoire - géographie : étude didactique des contenus d'enseignement, préparation à l'oral du concours CRPE 2014-2.

Motif de la demande de création ou modification : Dans le parcours MESFC - PA 2012-2013, les UE 14 et UE15 ont été groupés en UE14/UE15 (IFM2200M)(deux EC obligatoires et un choix parmi deux pour un EC3). La décision a été prise de rendre les deux enseignements (un au choix) obligatoires, ce qui a obligé à diviser l'ex UE 15 en deux UE pour retrouver une similarité avec le parcours non aménagé.

Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**Orientation professionnelle (1 au choix)**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**IFM2216M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	UBALDI Jean-Luc CLERC Pascal
Mél :	jean-luc.ubaldi@univ-lyon1.fr; pascal.clerc@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**4 ou 0**
Travaux dirigés :	**14 ou 18**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**3**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture - parcours aménagé (MESFC - PA)
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1184/FM1185
Libellé de l'étape :	M2 PA Educat & Scien/Sante/TIC

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	**120**
Semestre de Printemps :	

Répercussions sur les autres UE :	aucune

Contenu pédagogique succinct :

en 2012-2013, cet UE comprend un choix d'un enseignement parmi deux : formation de formateur ou éducation et petite enfance.
Pour répondre aux besoins éventuels de préparation à l'oral du nouveau CRPE (oral), l'offre optionnelle s'aggrandit.
- intervenir à l'international
- préparer un enseignement d'histoire
- préparer un enseignement de géographie
- préparer un enseignement d'arts visuels
- préparer un enseignement de musique
- préparer un enseignement de sciences et technologie
- préparer un enseignement d'histoire des arts
- préparer un enseignement 'éducation vicique et morale.

Ces enseignements optionnels seront ouverts en fonction du nombre d'étudiants et/ou seront regroupés le cas échéant.

Motif de la demande de création ou modification :

diversifier les enseignements optionnels dans l'UE pour répondre aux exigences de préparation éventuelle à l'oral du CRPE 2014.

Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**PA - UE25 analyse prat prof. 2**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**ex IFM2217M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	LEPOIRE Solveig, BROISE Dominique
Mél :	solveig.lepoire-duc@univ-lyon1.fr ; dominique.broise@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**0,0**
Travaux dirigés :	**0,0**
Travaux pratiques :	**34,0**
Valeur ECTS :	**6**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1184/FM1185
Libellé de l'étape :	M2 PA Educat & Scien/Sante/TIC

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	
Semestre de Printemps :	**120**

Répercussions sur les autres UE :	en 2012 2013, les UE 25 et 26 étaient associées La production du mémoire dépendait de l'UE25 (analyse de pratiques) et la soutenance dépendait de l'UE 26 (séminaire recherche). Cela provoque un défaut de lisibilité par les étudiants et un exces de complexité pour la modélisation apogée.
Contenu pédagogique succinct :	retrouver une UE 25 : Analyse de pratiques professionnelles 2 centrée sur le stage et son exploitation.
Motif de la demande de création ou modification :	modification de l'UE25(IFM2217M) : Analyse des pratiques professionnelles 2. Le basculement de l'EC 3 mémoire (IFM2227M) dans l'UE 26 (Mémoire) fait basculer l'UE de 15 à 6 ECTS pour un volume de 34HTD
Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**Recherche - séminaire 2**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**ex IFM2218M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	BRUGUIERE Catherine
Mél :	catherine.bruguiere@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**0,0**
Travaux dirigés :	**28,0**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**12**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1184/FM1185
Libellé de l'étape :	M2 PA Educat & Scien/Sante/TIC

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	
Semestre de Printemps :	**120**

Répercussions sur les autres UE :	modification de l'UE25(IFM2217M) : Analyse des pratiques professionnelles 2. Le basculement de l'EC 3 mémoire (IFM2227M) dans l'UE 26 (Mémoire) fait basculer l'UE de 15 à 6 ECTS pour un volume de 34HTD
Contenu pédagogique succinct :	retrouver une UE 26 : Recherche - séminaire 2 qui comprenne à la fois par la recherche la production du mémoire et la soutenance.
Motif de la demande de création ou modification :	en 2012 2013, les UE 25 et 26 étaient associées La production du mémoire dépendait de l'UE25 (analyse de pratiques) et la soutenance dépendait de l'UE 26 (séminaire recherche). Cela provoque un défaut de lisibilité par les étudiants et un exces de complexité pour la modélisation apogée.

Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**Disciplines d'enseignement 4 (ex arts et corps 3)**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**IFM2069M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	CLERC Pascal ; NERI Laurent
Mél :	pascal.clerc@univ-lyon1.fr ; laurent.neri@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**8,0**
Travaux dirigés :	**73,0**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**6**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1183/FM1831/FM1833/FM1835/FM1837/FM1839
Libellé de l'étape :	M2 MESFC éducat & scien/santé/tic - Ain & Rhône

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	
Semestre de Printemps :	**180**

Répercussions sur les autres UE :	aucun

Contenu pédagogique succinct :

en 2012-2013, cette UE (arts et corps 3) comprend trois enseignements :
EPS, Arts plastiques et musique.
Pour répondre aux besoins éventuels de préparation à l'oral du nouveau CRPE (oral), l'offre optionnelle s'aggrandit.
- préparer un enseignement d'histoire
- préparer un enseignement de géographie
- préparer un enseignement d'arts visuels
- préparer un enseignement de musique
- préparer un enseignement de sciences et technologie
- préparer un enseignement d'histoire des arts
- préparer un enseignement 'éducation vicique et morale.

Ces enseignements optionnels seront ouverts en fonction du nombre d'étudiants et/ou seront regroupés le cas échéant.

Motif de la demande de création ou modification :

diversifier les enseignements en ajoutant un enseignement optionnel dans l'UE pour répondre aux exigences de préparation éventuelle à l'oral du CRPE 2014.

Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**UE25 Analyse prat. Prof. 2**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**ex IFM2071M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	LEPOIRE Solveig, BROISE Dominique
Mél :	solveig.lepoire-duc@univ-lyon1.fr ; dominique.broise@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**0,0**
Travaux dirigés :	**0,0**
Travaux pratiques :	**14,0**
Valeur ECTS :	**3**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1183/FM1831/FM1833/FM1835/FM1837/FM1839
Libellé de l'étape :	M2 MESFC éducat & scien/santé/tic - Ain & Rhône

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	
Semestre de Printemps :	**180**

Répercussions sur les autres UE :	en 2012 2013, les UE 25 et 26 étaient associées La production du mémoire dépendait de l'UE25 (analyse de pratiques) et la soutenance dépendait de l'UE 26 (séminaire recherche). Cela provoque un défaut de lisibilité par les étudiants et un exces de complexité pour la modélisation apogée.
Contenu pédagogique succinct :	retrouver une UE 25 : Analyse de pratiques professionnelles 2 centrée sur le stage et son exploitation.
Motif de la demande de création ou modification :	modification de l'UE25 (IFM2071M): Analyse des pratiques professionnelles 2. Le basculement de l'EC 3 (IFM2198M) séminaire mémoire dans l'UE 26 (Recherche séminaire 2) et la contraction des deux EC restantes (stage IFM 2196M et analyse de pratiques IFM 2197M) en un seul EC fait basculer l'UE de 15 à 3 ECTS pour un volume de 14HTD
Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.:	**Recherche - séminaire 2**
CODE APOGEE : (si UE en modification)	**ex IFM2072M**
Composante :	**ESPE**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	BRUGUIERE Catherine
Mél :	catherine.bruguiere@univ-lyon1.fr
Composante :	ESPE

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**0,0**
Travaux dirigés :	**20,0**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**12**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**M2P**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture
UE optionnelle dans le(s) parcours :	

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	FM1183/FM1831/FM1833/FM1835/FM1837/FM1839
Libellé de l'étape :	M2 MESFC éducat & scien/santé/tic - Ain & Rhône

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	
Semestre de Printemps :	**180**

Répercussions sur les autres UE :	modification de l'UE25 (IFM2071M): Analyse des pratiques professionnelles 2. Le basculement de l'EC 3 (IFM2198M) séminaire mémoire dans l'UE 26 (Recherche séminaire 2) et la contraction des deux EC restantes (stage IFM 2196M et analyse de pratiques IFM 2197M) en un seul EC fait basculer l'UE de 15 à 3 ECTS pour un volume de 14HTD
Contenu pédagogique succinct :	retrouver une UE 26 : Recherche - séminaire 2 qui comprenne à la fois par la recherche la production du mémoire et la soutenance.
Motif de la demande de création ou modification :	en 2012 2013, les UE 25 et 26 étaient associées La production du mémoire dépendait de l'UE25 (analyse de pratiques) et la soutenance dépendait de l'UE 26 (séminaire recherche). Cela provoque un défaut de lisibilité par les étudiants et un exces de complexité pour la modélisation apogée.

Avis positif de la composante?	Conseil d'école du 27 août 2013

2013-2014

Master mention MESFC (métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture)
parcours non contractuels

ESPE

Code APOGEE (2011-2015) code version sept 2013		Libellé de l'UE (et des éléments constitutifs si nécessaire)	Crédits	Epreuve 1 = CT						Epreuve 2 = CP associé à l'épreuve 1			Epreuve 3 = CC					Epreuve 4 (si nécessaire)						
				Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	Si nature = ECR ou ECOR : écrit de TP ? (TP ou vide)	Durée Session 1 (min.)	Durée Session 2 (min.)	Conservation note ≥10 si redoublement (oui, non)	Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	Durée (min.)	Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	CC final à organiser par la scolarité?	Durée CC final si à organiser par la scolarité (min.)	Conservation note ≥10 si redoublement (oui, non)	Type (CT, CP ou CC)	Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	Si type = CT et nature = ECR ou ECOR : écrit de TP ? (TP ou vide)	Durée Session 1 (min.) si CT ou CP	Durée Session 2 (min.) si CT	Conservation note ≥10 si redoublement (oui,non)
M1																								
IFM1042M	S1	UE1 Approche transversale de la polyvalence	3	1	ECR		90	60	OUI				2	CCD			OUI							
IFM1044M	S1	UE2 EC.1 Mathématiques	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1045M	S1	UE2 EC.2 Sciènces expérimentales	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1047M	S1	UE3 EC1 Français Littérature	3	3	ECR		150	120	OUI															
IFM1048M	S1	UE3 EC2 Histoire - Géographie	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1049M	S1	UE4 Arts et Corps 1	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1050M	S1	UE5 Sciences Humaines et Sociales	6	6	ECR		120	90	OUI															
IFM1051M	S1	UE6 Langues-cultures étrangères	3										3	CCD			OUI							
IFM1171M	S1	UE7 Com et Culture numérique des enseignants	3										3	CCD			OUI							
IFM1054M	S2	UE8 EC.1 Mathématiques	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1055M	S2	UE8 EC.2 Sciences expérimentales	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1057M	S2	UE9 EC1 Français Littérature	3	3	ECR		150	120	OUI															
IFM1058M	S2	UE9 EC2 Histoire - Géographie	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1059M	S2	UE10 Arts et Corps	3	3	ECR		120	90	OUI															
IFM1060M	S2	UE 11 Analyses des pratiques et didactiques	3										3	CCD			OUI							
IFM 1180M	S2	UE12.1 spé Educ-sc -Médiation des savoirs	6										6	CCD			OUI							
IFM1064M	S2	UE12.2 Spé Educ-Santé - EC.1 Les concepts fondamentaux	3	3	ECR		90	60	OUI															
IFM1065M	S2	UE12.2 Spé Educ-Santé - EC.2 Didactique	3										3	CCD			OUI							
IFM1067M	S2	UE12.3 Spé Educ-TIC - EC.1 Tic & Documentation	2										2	CCD			OUI							
IFM1068M	S2	UE12.3 Spé Educ-TIC - EC.2 TIC & Audio-visuel	2										2	CCD			OUI							
IFM1069M	S2	UE12.3 Spé Educ-TIC - EC.3 TIC & Informatique	2										2	CCD			OUI							
IFM1070M	S2	UE13 Méthodologie de la Recherche	6										6	RAP			OUI							
M2																								
IFM2044M	S3	UE14 Mathématique et culture scientifique et technique 3	3	2,5	ECR		150	120	OUI				0,5	CCD			OUI							
IFM2045M	S3	UE15 Lettres hist human. 2	3																					
IFM2309M	S3	UE15 EC1 Didact Français-littérature	1	1	ECR		120	60	OUI															
IFM2310M	S3	UE15 EC2 Didactique Langues & culture	1										1	CCD			OUI							
IFM2311M	S3	UE15 EC3 Didactique histoire géographie	1										1	CCD			OUI							
IFM2199M	s3	UE16 Analyse prat. Prof. 1	9																					
IFM2191M	S3	UE16 EC1 : Ingen. et Pédago. de l'intervention	6										6	CCD			OUI							
IFM2228M	S3	UE16 EC2 analyse de pratiques	3										3	CCD			OUI							
IFM2193M	S3	UE17 Sciences Humaines Sociales 2	3	3	ECR		120	90	OUI															
IFM2219M	S3	UE18 communication et éducation	3																					
IFM2050M	S3	UE18 EC1 Ecole maternelle et petite enfance	2	2	ECR		90	60	OUI															
IFM2220M	S3	UE18 EC2 Education à la santé (au choix)	1										1	CCD			OUI							
IFM2221M	S3	UE18 EC3 Education au dévelpt durable (au choix)	1										1	CCD			OUI							
IFM2222M	S3	UE18 EC4 Littérature pour la Jeunesse (au choix)	1	1	ECR		90	60	OUI															
IFM2055M	S3	UE19.1 spé Educ-sc EC.1 Métiers de la médiation scientifique	3										3	CCD			OUI							
IFM2056M	S3	UE19.1 spé Educ-sc EC.2 Métiers de la Médiation culturelle	3										3	CCD			OUI							
IFM2058M	S3	UE19.2 Spé Educ-Santé EC.1 Mise en œuvre des dispositifs	4	4	ECR		90	60	oui															
IFM2059M	S3	UE19.2 Spé Educ-Santé EC.2 L'évaluation des dispositifs	2										2	CCD			OUI							
IFM2061M	S3	UE19.3 Spé Educ-TIC - EC.1 Tic & Documentation	2										2	CCD			OUI							
IFM2062M	S3	UE19.3 Spé Educ-TIC - EC.2 TIC & Audio-visuel	2										2	CCD			OUI							
IFM2063M	S3	UE19.3 Spé Educ-TIC - EC.3 TIC & Informatique	2										2	CCD			OUI							
IFM 2064M	S3	UE20 Recherche - Séminaire 1	3										3	RAP			OUI							
à codifier	S4	UE21 didactique math français 3	3	1,5	ECR		120	90	OUI				1,5	CCD			OUI							
IFM2195M	S4	UE 22 Sciences Humaines et Sociales 3	3										3	CCD			OUI							
à codifier	S4	UE23 Disciplines d'enseignement 4	6																					
à codifier	S4	UE23 EC1 Arts EPS Musique	3	3	ECR		120	90	OUI															
à codifier	S4	UE23 EC2 Préparer enseignement (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2304M	S4	UE24 Choix Orientation professionnelle	3																					
IFM2305M	S4	UE24-1 Formation de formateurs (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2306M	S4	UE24-2 Education et petite enfance (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2307M	S4	UE24-3 Intervention à l'international (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2308M	S4	UE24-4 Editions pour la jeunesse (au choix)	3										3	CCD			OUI							
à codifier	S4	UE25 Analyse des pratiques professionnelles 2	3										3	CCD			OUI							
à codifier	S4	UE26 Recherche - Séminaire 2	12										9	RAP			OUI	CT	3	SOU				OUI

2013-2014

Master mention MESFC (métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture)
PARCOURS AMENAGE étudiants contractuels

ESPE

Code APOGEE (2011-2015) sept 2013		Libellé de l'UE (et des éléments constitutifs si nécessaire)	Crédits	Epreuve 1 = CT						Epreuve 2 = CP associé à l'épreuve 1			Epreuve 3 = CC					Epreuve 4 (si nécessaire)						
				Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	Si nature = ECR ou ECOR : écrit de TP ? (TP ou vide)	Durée Session 1 (min.)	Durée Session 2 (min.)	Conservation note ≥10 si redoublement (oui, non)	Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	Durée (min.)	Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	CC final à organiser par la scolarité?	Durée CC final si à organiser par la scolarité (min.)	Conservation note ≥10 si redoublement (oui, non)	Type (CT, CP ou CC)	Coeff. (∑ ligne = crédits)	Nature	Si type = CT et nature = ECR ou ECOR : écrit de TP ? (TP	Durée Session 1 (min.) si CT ou CP	Durée Session 2 (min.) si CT	Conservation note ≥10 si redoublement
M2																								
à codifier	S3	PA-UE14 Didactiques Math-Sc Ex	3	2,5	ECR		150	120	OUI				0,5	CCD			OUI							
à codifier	S3	PA- UE15 didactiques Fr-HG	3	2	ECR		120	60	OUI				1	CCD			OUI							
IFM2205M	S3	PA- UE16 Analyse prat. prof.1	9										9	CCD			OUI							
IFM2206M	S3	PA- UE17 SHS 2	3										3	CCD			OUI							
	S3	PA- UE18 Elément à choix (enfance et cultures)	3																					
à codifier	S3	PA- UE18 Ec. mat enfance (au choix)	3	3	ECR		90	60	OUI															
à codifier	S3	PA- UE18 LCE (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2211M	S3	PA- UE19 spécialité	6																					
IFM 2210M	S3	PA- UE19 Spé éducat. & scien (au choix)	6										6	CCD			OUI							
IFM2209M	S3	PA- UE19 Spé éducat. & santé (au choix)	6										6	CCD			OUI							
IFM2208M	S3	PA- UE19 Spé éducat. & TIC (au choix)	6										6	CCD			OUI							
IFM2046M	S3	PA- UE20 Méthodolo de la rech 1	3										3	RAP			OUI							
IFM2213M	S4	PA- UE21 Epist & Dida dis3	3	1,5	ECR		120	90	OUI				1,5	CCD			OUI							
IFM2214M	S4	PA- UE22 SHS 3	3										3	CCD			OUI							
IFM2215M	S4	PA- UE 23 Arts et Corps	3	3	ECR		120	90	OUI															
IFM2216M	S4	PA- UE24 Orientation prof	3																					
IFM2316M	S4	PA- UE24 Educ petite enfance (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2317M	S4	PA- UE24 F2F (au choix)	3										3	CCD			OUI							
à codifier	S4	PA- UE24 international (au choix)	3										3	CCD			OUI							
à codifier	S4	PA- UE24 préparer enseignement (au choix)	3										3	CCD			OUI							
IFM2217M	S4	PA- UE25 Analyse prat. prof. 2	6										6	CCD			OUI							
IFM2218M	S4	PA- UE26 Rech - Séminaire 2	12										9	RAP			OUI	CT	3	SOU				OUI

Master MESFC - ESPE Lyon1 2013-2014

VALIDATION DES SEMESTRES

		Un mécanisme de compensation au semestre existe-t-il?		Y a -t-il une note minimale pour la compensation d'une UE?		Si oui, laquelle?
		oui	non	oui	non	../20
Semestre 1	Toutes spécialités	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
Semestre 2	Toutes spécialités	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
Semestre 3	spécialité Education et Sciences	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité Education et Santé	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité Education et TIC	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité Formation de Formateurs	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité					
	spécialité					
	spécialité					
	spécialité					
Semestre 4	spécialité Education et Sciences	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité Education et Santé	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité Education et TIC	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité Formation de Formateurs	**Oui**		**Oui**		**Huit/20**
	spécialité					
	spécialité					
	spécialité					
	spécialité					

En cas de modalités particulières (compensation sur des ensembles de matière, par exemple UE scientifiques/ non scientifiques...), précisez-le ci-dessous:

Pour le S4 : la compensation se fait entre UE à l'exception de l'UE26.

VALIDATION DE M 1

	Un mécanisme de compensation entre les 2 semestres existe-t-il?		Y a -t-il une note minimale à un semestre pour la compensation?		Si oui, laquelle?
	oui	non	oui	non	../20
Toutes spécialités	**Oui**		**OUI**		**Huit/20**

VALIDATION DE M 2

spécialité Education et Sciences	**Oui**		**OUI**		**Huit/20**
spécialité Education et Santé	**Oui**		**OUI**		**Huit/20**
spécialité Education et TIC	**Oui**		**OUI**		**Huit/20**
spécialité Formation de Formateurs	**Oui**		**OUI**		**Huit/20**
spécialité					
spécialité					
spécialité					
spécialité					

LA PRESENCE EN SESSION 2 POUR LES UE NON VALIDEES NON COMPENSEES EST-ELLE OBLIGATOIRE?

NON (non applicable si tout est évalué en CC et/ou en CCI)

L'ADMISSION EN M1 CONDITIONNEL EST-ELLE POSSIBLE? (à 168 crédits de Licence validés)

NON

L'ADMISSION EN M1 EST-ELLE POSSIBLE AU SEMESTRE DE PRINTEMPS?

NON (La réponse peut être différente selon les spécialités)

LE PASSAGE M1 - M2 EST-IL SELECTIF ?

NON

MODALITES PARTICULIERES

Pour le S4 : la compensation se fait entre UE à l'exception de l'UE26.

MESFC Lyon1 M2 2013 2014 non contractuels

UE	ECTS	EC	ECTS	Métiers de l'Enseignement Scolaire, de la Formation et de la Culture - Master 2	sem	code	HTD	CM	TD	TP	Conseil Pédagogique et Scientifique
	60										
UE14	**3**			**Epistémologie et didactique des disciplines 1**	**S3**		**35,5**				**O Morin**
				Mathématiques		Math	18	6	12		MP Dussuc
				Sciences expérimentales et Technologies		Sct	17,5	6	10	1,5	O Morin
UE15	**3**			**Epistémologie et didactique des disciplines 2**	**S3**		**50**				**N. Orthous**
		EC1	1	Français – Littérature		Fr	18	2	16		N. Orthous
		EC2	1	Langues-Cultures 2		lce	14		14		J PRAT
		EC3	1	Histoire – Géographie		hg	18	4	14		P.CLERC
UE16	**9**			**Analyse des pratiques professionnelles 1**	**S3**		**38**				**C Michaud**
		EC1	6	Ingénierie et Pédagogie de l'intervention		Ing	16		16		JL Ubaldi
		EC2	3	Analyses des pratiques professionnelles		Ana	6			6	C Michaud
				Corps, Voix et Communication		Cvc	10		10		J Duvillard
				Pratiques techniques préparatoire C2i2e et à l'Audio-visuel		Tice	6		6		P.Dusseux
UE17	**3**			**Sciences Humaines et Sociales 2**	**S3**		**20**				**Y. Vignat**
				Apports des sciences humaines, de la philosophie, de l'ASH, du droit		Eps	20	20			Y. VIGNAT
UE18	**3**			**Communication et Education (1 au choix)**	**S3**		**24**				**AM.MERCIER**
		EC1	2	Ecole maternelle et Petite Enfance (obligatoire)		Eenf	12	6	6		D Crico
		EC2	1	Education à la Santé (au choix)		Esan	12	6	6		S Bernard
		EC2	1	Education au Développement Durable (au choix)		Edd	12	6	6		O Morin
		EC2	1	Littérature de jeunesse (au choix)		Ejeu	12	6	6		AM Mercier
UE19	**6**			**Spécialités (au choix)**	**S3**						
				UE19.1 Education et Sciences - Médiation des savoirs			**30**				**JG CAUMEIL**
		EC1	3	Métiers de la médiation des savoirs scientifiques, technologiques et techniques		Medsc	16	6	10		G.GARDET
		EC2	3	Métiers de la médiation culturelle		Medcu	14	4	10		JF Py
				UE19.2 Education et Santé - Métiers de la Santé			**30**				**S Bernard D Berger**
		EC1	4	Mise en œuvre des dispositifs d'éducation à la santé		San	20	4	16		S Bernard, C Brevet
		EC2	2	L'évaluation des dispositifs et des projets		San	10	2	8		B Narvor
				UE12.3 Education et TIC - Métiers TIC			**30**				**F Lignon**
		EC1	2	TIC et Documentation		Tdoc	10	2		8	I Tourron
		EC2	2	TIC et Audiovisuel		Taud	10	2		8	F Lignon
		EC3	2	TIC et Informatique		Tinf	10	2		8	B Narvor, P Dusseux
UE20	**3**			**Recherche – Séminaire 1**	**S3**		**16**				**S Lepoire JP Filiod**
				Méthodologie de la Recherche 1		Sem	6	6			C Bruguière
				Séminaire d'élaboration du mémoire		Sem	10		10		S Lepoire
UE21	**3**			**Epistémologie et Didactique des disciplines 3**	**S4**		**36**				**MP Dussuc**
				Mathématiques		Math	18	6		12	MP Dussuc
				Français – Littérature		Fr	18	2		16	N. Orthous
UE22	**3**			**Sciences Humaines et Sociales 3**	**S4**		**24**				**R. Gasparini**
				Apports des sciences humaines, de la philosophie, de l'ASH, du droit(ASH = 2CM + 3 TD)		Shs	24	2	22		R. Gasparini
UE23	**6**			**Disciplines d'enseignement 4**	**S4**		**81**				**P. Clerc L.Néri**
		EC1	3	EPS		Eps	27	4	23		L Néri
				Arts plastiques		Arts	18	2	16		C Iborra
				Musique		mus	18	2	16		F Segui
		EC2	3	Préparer un enseignement d'histoire (au choix)*		preph	18		18		P Clerc
				Préparer un enseignement de géographie (au choix)*		prepg	18		18		P Clerc
				Préparer un enseignement d'arts visuels (au choix)*		prepa	18		18		C Iborra
				Préparer un enseignement de musique (au choix)*		prepm	18		18		F segui
				Préparer un enseignement de sciences et technologie (au choix)*		preps	18		18		C Bruguière
				Préparer un enseignement d'histoire des arts (au choix)*		prepha	18		18		P Clerc
				Préparer un enseignement d'éducation civique et morale (au choix)*		prepec	18		18		P Clerc
UE24	**3**			**Orientation professionnelle (1 au choix)**	**S4**		**20**				**JL Ubaldi**
				Formation de Formateur		F2f	20	4	16		JL Ubaldi
				Education et Petite enfance		Eenf	20	10	10		D Crico
				Intervenir à l'International		Eint	20	4	16		JM Bélicard
				Editions pour la Jeunesse		ejeu	20	0	20		AM Mercier
UE25	**3**			**Analyse des pratiques professionnelles 2**	**S4**		**14**				**S Lepoire D Broise**
				Stages - analyse de pratiques professionnelles		Sta	14			14	S Lepoire D Broise
UE26	**12**			**Recherche – Séminaire 2**	**S4**		**20**				**C Bruguière**
				Méthodologie de la Recherche 2		Sem	20		20		C Bruguière
				Séminaires de Suivi de Mémoire							

semestre 1 : 213,5 H
semestre 2 : 195 H
total heures année étudiants 408,5 H

* les enseignements au choix seront ouverts en fonction de la présence ou non d'étudiants et/ou seront regroupés le cas échéant

Version du 03 juin 2013

MESFC Lyon1 M2 aménagé 2013 2014 contractuels

UE	ECTS	EC	ECTS	Métiers de l'Enseignement Scolaire, de la Formation et de la Culture - Master 2 aménagé	sem	code	HTD	CM	TD	TP	Conseil Pédagogique et Scientifique
	60										
UE14	**3**			**Epistémologie et didactique des disciplines 1**	**S3**		**32**				**O.Morin**
				Mathématiques		Math	16	4	12		MP Dussuc
				Sciences expérimentales et Technologies		Sct	16		16		O.Morin
UE15	**3**			**Epistémologie et Didactique des disciplines 2**	**S3**		**32**				**N. Orthous**
				Français – Littérature		Fr	16		16		N. Orthous
				Histoire - Géographie		HG	16		16		P. Clerc
UE16	**9**			**Analyse des pratiques professionnelles 1**	**S3**		**22**				**C Michaud**
				Analyse des pratiques professionnelles		Ana	22		22		C Michaud
				Stage 1		Sta	0				C Michaud
UE17	**3**			**Sciences Humaines et Sociales 2**	**S3**		**16**				**Y.Vignat, H.Rakoto**
				Apports des sciences humaines, de la philosophie, de l'ASH, du droit		Eps	16		16		Y.Vignat, H.Rakoto
UE18	**3**			**Enfance et cultures**	**S3**		**12**				**AM Mercier**
		EC1	3	Ecole maternelle et Petite Enfance (au choix)		Eenf	12	4	8		D Crico
		EC2	3	Enseigner une langue-culture étrangère (au choix)		Lce	12		12		J Prat
UE19	**6**			**Spécialités (au choix)**	**S3**		**22**				
				UE19.1 Education et Sciences - Médiation des savoirs			22		22		**JG Caumeil**
				UE19.2 Education et Santé - Métiers de la Santé			22		22		**S Bernard**
				UE12.3 Education et TIC - Métiers TIC			22			22	**F Lignon**
UE20	**3**			**Recherche – Séminaire 1**	**S3**		**10**				**S Lepoire JP Filiod**
				Méthodologie de la Recherche 1		Sem	**4**	**4**			**S Lepoire JP Filiod**
				Séminaire d'élaboration du mémoire		Sem	10		10		S Lepoire JP Filiod
UE21	**3**			**Epistémologie et Didactique des disciplines 3**	**S4**		**36**				**MP Dussuc**
				Mathématiques		Math	18	6		12	MP Dussuc
				Français-littérature		Fr	18	2		16	N. Orthous
UE22	**3**			**Sciences Humaines et Sociales 3**	**S4**		**12**				**R.Gasparini**
				Apports des sciences humaines, de la philosophie, de l'ASH, du droit		Shs	12		12		R.Gasparini
UE23	**3**			**Arts et Corps 3**	**S4**		**60**				**L Néri**
				EPS		Eps	20	2	18		L Néri
				Arts plastiques		Arts	20	2	18		C Iborra
				Musique		mus	20	2	18		J Duvillard
UE24	**3**			**Orientation professionnelle (1 au choix)**	**S4**		**18**				**JL.Ubaldi P Clerc**
				Formation de Formateur (au choix)*		F2f	18	4	14		JL.Ubaldi
				Education et Petite enfance (au choix)*		Eenf	18	4	14		D Crico
				Intervenir à l'International (au choix)*		Eint	18	4	14		P Clerc
				Préparer un enseignement d'histoire (au choix)*		preph	18	0	18		P Clerc
				Préparer un enseignement de géographie (au choix)*		prepg	18	0	18		P Clerc
				Préparer un enseignement d'arts visuels (au choix)*		prepa	18	0	18		C Iborra
				Préparer un enseignement de musique (au choix)*		prepm	18	0	18		F segui
				Préparer un enseignement de sciences et technologie (au choix)*		preps	18	0	18		C Bruguière
				Préparer un enseignement d'histoire des arts (au choix)*		prepha	18	0	18		P Clerc
				Préparer un enseignement d'éducation civique et morale (au choix)*		prepec	18	0	18		P Clerc
UE25	**6**			**Analyse des pratiques professionnelles 2**	**S4**		**34**				**S Lepoire, D Broise**
				Stages - Analyses des pratiques professionnelles (10h suivi terrain)		Sta	34			34	S Lepoire, D Broise
UE26	**12**			**Recherche – Séminaire 2**	**S4**		**28**				**C Bruguière**
				Méthodologie de la Recherche 2		Sem	28		28		C Bruguière

semestre 1 : 146 H
semestre 2 : 188 H
total heures année étudiants 334 H

* les enseignements au choix seront ouverts en fonction de la présence ou non d'étudiants et/ou seront regroupés le cas échéant

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1
43, BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

Examen par le C.E.V.U.

Modification de parcours existant de master pour 2013-2014

Mention : EEAP

Spécialité *(pour les masters)* : EI (Electronique et Instrumentation)

Parcours : E3I (Electronique, Instrumentation et Informatique Industrielle) et CDSI (Conception des Dispositifs et Systèmes Intégrés) niveau M1

Responsable spécialité : Stéphane VIGNOLI

Composante : FST

Avis favorable de la composante : date à indiquer

Cette modification a-t-elle un lien avec l'arrêté licence d'août 2011 ?
OUI ☐ **NON** ☒

Le parcours concerné est-il enseigné en cohabilitation avec un autre établissement ?
OUI ☐ **NON** ☒
Si oui, lequel ?

Cette modification consiste-t-elle en la fusion de parcours pré-existants ?
OUI ☒ **NON** ☐

Cette modification a-t-elle un lien avec la réforme du Lycée ?
OUI ☐ **NON** ☒

Cette modification a-t-elle un lien avec un iDEFI ou un LabEx?
OUI ☐ **NON** ☒
Si oui, lequel ?

JUSTIFICATION DE LA (DES) MODIFICATION(S) PROPOSEE (S)

Les 2 parcours se distinguaient au niveau du M1 par 2 UE totalisant seulement 9 ects. Cette modification va permettre une simplification de l'offre et une meilleure visibilité. Les étudiants en M1 de cette spécialité pourront postuler à une admission en M2 recherche « Electronique des Systèmes Embarqués » ou en M2 professionnel « Electronique, Instrumentation et Informatique Industrielle » proposés dans cette spécialité. Cette fusion ne constitue donc pas un frein dans les projets des étudiants choisissant cette spécialité.

EXPOSE DE LA (DES) MODIFICATION(S)

Le S1 de cette spécialité proposera le choix entre 2 UE de 3 ects et le S2 entre 2 UE de 6 ects alors qu'auparavant toutes les UE étaient obligatoires dans les deux parcours.

Les modifications apparaissent en rouge dans la liste des UE par semestre.

IMPACT EVENTUEL ATTENDU SUR LES EFFECTIFS (DE CE PARCOURS OU D'UN AUTRE)

Les 2 UE au choix du S1 ouvriront en fonction du flux des étudiants et donc de leur projet personnel.

Les 2 UE au choix du S2 sont également proposées dans une autre spécialité (Génie Electrique) assurant un flux conséquent pour ces 2 UE, à savoir une trentaine d'étudiants pour chacune.

PRESENTATION DES SEMESTRES AVANT ET APRES MODIFICATION

SEMESTRE 1 2012-2013 – (30 crédits)

UE OBLIGATOIRES
1 – Anglais pour la certification 3 ects TVL1018M
2 – Informatique orientée objet 3 ects GEP1074M
3 – Analyse numérique 1 3 ects GEP1067M
4 – Energie électrique 3 ects GEP1073M
5 – Systèmes linéaires, approche d'état 3 ects GEP1041M
6 – Traitement du signal 3 ecst GEP1080M
7 – Electronique numérique 6 ects GEP1072M
8 – CAO des systèmes électroniques 3 ects GEP1051M
9 – Principe et méthodes de mesures complexes 3 ects GEP1076M

SEMESTRE 1 2013-2014 – (30 crédits)

UE OBLIGATOIRES
1 – Anglais pour la certification 3 ects TVL1018M
2 – Informatique orientée objet 3 ects GEP1074M
3 – Analyse numérique 1 3 ects GEP1067M
4 – Energie électrique 3 ects GEP1073M
5 – Systèmes linéaires, approche d'état 3 ects GEP1041M
6 – Traitement du signal 3 ecst GEP1080M
7 – Electronique numérique 6 ects GEP1072M
8 – CAO des systèmes électroniques 3 ects GEP1051M
UE AU CHOIX
9 – Principe et méthodes de mesures complexes 3 ects GEP1076M
9 – Microélectronique 3 ects GEP1077M

SEMESTRE 2 2012-2013 – (30 crédits)

UE OBLIGATOIRES
1 – Connaissance de l'entreprise 3 ects GEP1070M
2 – TER 3 ects GEP1034M
3 – Capteurs et instrumentation 6 ects GEP1005M
4 – Electronique analogique 6 ects GEP1071M
5 – Optoélectronique 3 ects GEP1023M
6 – Architecture générale des calculateurs 3 ects GEP1001M
7 – Etude approfondie des systèmes embarqués 6 ects GEP1011M

SEMESTRE 2 2013-2014 – (30 crédits)

UE OBLIGATOIRES
1 – Connaissance de l'entreprise 3 ects GEP1070M
2 – TER 3 ects GEP1034M
3 – Capteurs et instrumentation 6 ects GEP1005M
4 – Electronique analogique 6 ects GEP1071M
5 – Optoélectronique 3 ects GEP1023M
6 – Architecture générale des calculateurs 3 ects GEP1001M
UE AU CHOIX
7 – Etude approfondie des systèmes embarqués 6 ects GEP1011M
7– Physique des dispositifs à semiconducteur 6 ects GEP1025M

BILAN DES U.E. A SUPPRIMER OU A CREER

UNITES D'ENSEIGNEMENT A SUPPRIMER DEFINITIVEMENT (préciser nom et code APOGEE)

1 - aucune

UNITES D'ENSEIGNEMENT A CREER

1 - aucune

Ce document devra être accompagné des fiches UE à créer.

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTITULE DE L'U.E.: **PILP - PROJET TUTEURE**

CODE APOGEE :
(si UE en modification)

Composante : **DEVU**

Responsable pédagogique

Nom - Prénom :	Emmanuel PERRIN
Mél :	Emmanuel .Perrin@univ-lyon1.fr
Composante :	DEVU

Volumes horaires et valeur ECTS :

Cours :	**0,0**
Travaux dirigés :	**0,0**
Travaux pratiques :	**0,0**
Valeur ECTS :	**6**

Mentions et parcours concernés:

Niveau concerné :	**Licence STS - L2 Semestre 4**
UE obligatoire dans le(s) parcours :	
UE optionnelle dans le(s) parcours :	Tous les parcours de Licence STS - Au semestre 4

Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL

Etape :	
Libellé de l'étape :	

Estimation de l'effectif attendu:

Semestre d'Automne :	**0**
Semestre de Printemps :	**20**

Répercussions sur les autres UE :
Cette UE remplace une UE disciplinaire au S4 pour les etudiants engagés dans le cursus PILP (CEVU du 07.05.13). Le choix de l'UE substituée sera effectué par le responsable de la mention de licence pour permettre une poursuite en L3.

Contenu pédagogique succinct :
Réaliser un projet tuteuré de 100 heures hors présentiel en lien avec un projet d'intégration en Licence Professionnelle.
Ce projet sera co-encadré par un enseignant de Licence et un enseignant de la Licence Professionnelle visée.
Le sujet sera élaboré et validé par le responsable de l'UE et les encadrants. Le sujet aura une finalité industrielle, réalisé ou non en lien avec des industriels dans cette phase d'expérimentation.
Au moins trois présentations de suivi de projet seront organisées sur le semestre pour la mise en oeuvre d'une notation en controle continu intégral.

Motif de la demande de création ou modification :
La demande de création de cette UE va permettre une expérimentation du Projet PILP au cours de 2013-2014, uniquement sur le semestre 4 de la licence. Après évaluation du dispostif le projet PILP sera mis en place à partir de septembre 2014. L'UE PILP-Projet Tuteuré sera alors proposée au semestre 3.

Avis positif de la composante?

Reportez le CODE ETAPE et le LIBELLE D'ETAPE dans la rubrique
"Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL"

LIC PRO

Code Diplôme	DENOMINATIONS NATIONALES	Code Etape	SPECIALITES = Libellé d'étape
SP067/211	ACTIVITES SPORTIVES	SP67LP/111	1 - Gestion et developpement des organisations, des services sportifs et des loisirs
IA122/111	BIOTECHNOLOGIES	IA1221/111	1 - Génomique **PAS OUVERT 2011/2012**
IB079/111	ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE	IB0791/111	1 - Chargé d'affaires en ingénierie électrique
IB080/111		IB0801/111	2 - Gestion de l'énergie dans les transports
IB065/111		IB0651/111	3 - Systèmes électroniques embarqués dans les transports **PAS OUVERT 2011/2012**
IB066/111		IB0661/111	4 - Technologie des équipements médicaux
PY053/111	ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE	PY0531/111	1 - Radioprotection, démantelement et déchets nucléaires : chargé de projets
IA123/111		IA1231/111	2 - Expertise énergétique
BI084/111	ESPACES NATURELS	BI0841/111	1 - Analyses et techniques d'inventaires de la biodiversité
IA124/111	INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	IA1241/111	1 - Ingénierie de la production alimentaire
IA125/111		IA1251/111	2 - Développement de projets, création de produits en agro-alimentaire
ME041/111	MECANIQUE	ME0411/111	1 - Mécatronique **PAS OUVERT 2011/2012**
IB067/111		IB0671/111	2 - Conception et chaine numérique
CB068/111	PLASTURGIE ET MATERIAUX COMPOSITES	CB0681/111	1 - Productique des outillages pour la mise en œuvre des plastiques
IB068/111	PRODUCTION INDUSTRIELLE	IB0681/111	1 - Chargé d'intégration en robotique industrielle
IB069/111		IB0691/111	2 - Ingenierie de construction et maintenance des ensembles tuyautés, chaudronnés, soudés
IB070/111		IB0701/111	3 - Ingenierie de production
IB071/111		IB0711/111	4 - Ingenierie d'études mécaniques
IB072/11		IB0721/111	5 - Lean manufacturing
EI009/111		EI0091/111	7 - Textiles techniques et fonctionnels
BI085/111	PRODUCTIONS VEGETALES	BI0851/111	1 - Biotechnologies végétales et création variétale
IA126/111		IA1261/111	2 - Responsable qualité dans les filières fruits et légumes
GE054/111	AUTOMATIQUES ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	GE0541/111	1 - Chef de projet en automatismes industriels
IA127/111	BATIMENT ET CONSTRUCTION	IA1271/111	1 - Economie de la construction
IA128/111		IA1281/111	2 - Genie climatique à qualité environnementale
IA129/111		IA1291/111	3 - Réhabilitation des bâtiments
IB073/111	COMMERCE	IB0731/111	1 - Technico-commercial en produits et services industriels
IB074/111		IB0741/111	2 - Management et gestion de la relation client
IB075/111		IB0751/111	3 - Achats et vente à l'international
IB076/111	GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	IB0761/111	1 - Management intégré, qualité, sécurité, environnement
IA130/111	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	IA1301/111	1 - Chimie et conduite des installations de production
IA131/111		IA1311/111	2 - Instrumentation des installations de production chimique
IA132/111		IA1321/111	4 - Procédés d'élaboration et de production des solides
IA133/111		IA1331/111	5 - Techniques analytiques
IA134/111		IA1341/111	6 - Maîtrise des risques tout au long du cycle de vie d'un produit chimique
BI086/111		BI0861/111	3- Microbiologie industrielle et biotechnologie
IB077/111	MAINTENANCE DES SYSTEMES PLURITECHNIQUES	IB0771/111	1 - Maintenance des systèmes industriels
IA135/111	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	IA1351/111	1 - e-Business dans les PME
IA136/111		IA1361/111	2 - Intégration de progiciels de gestion dans la PME
IA137/111		IA1371/111	3 - Gestion des relations humaines dans les PME/PMI
IA138/111		IA1381/111	4 - Management de la PME et developpement à l'international
IA139/111		IA1391/111	5 - Cadre de santé
IA140/111	PRODUCTIONS ANIMALES	IA1401/111	1 - Conseil en : production laitière, qualité et sécurité sanitaire, développement durable des filières
BI087/111		BI0871/111	2 - Technologies en physiologie et physiopathologie
BI088/111	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	BI0881/111	1 - Maitrise des pollutions et nuisances
IB078/111	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	IB0781/111	1 - Réseaux Industriels et Informatiques
IF069/111	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BASE DE DONNEES	IF0691/111	1 - Documentation et informations scientifiques et techniques
IA141/111	SANTE	IA1411/111	1 - Alimentation, santé
TR033/111		TR0331/111	2 - Codeur langue française parlée complétée
PH111/111		PH1111/111	3 - Visiteur médical
IA142/111	SYSTEMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS	IA1421/111	1 - Développeur et administrateur de systèmes d'information
IA143/111		IA1431/111	2 - Informatique embarquée et mobile
IA144/111		IA1441/111	3 - METINET : Concepteur et gestionnaire de sites internet
IA145/111		IA1451/111	4 - Systèmes d'information décisionnels
CB069/111	TRANSFORMATION DES METAUX	CB0691/111	1 - Etudes en conception et processus de transformation
IA146/111	TRAVAUX PUBLICS	IA1461/111	1 - Conduite de chantiers de routes et de voirie et réseaux divers
IA147/111		IA1471/111	2 - Conduite de projets de routes et de voirie et réseaux divers

LICENCES

Reportez le CODE ETAPE et le LIBELLE D'ETAPE dans la rubrique "Raccrochement de l'UE pour la déclaration des charges d'enseignement dans GASEL"

Diplôme	MENTION	Code Etape	PARCOURS = LIBELLE D'ETAPE
DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIE SANTE			
BI078	LICENCE DE BIOLOGIE	DV0081	Licence portail SVT 1A
		DV0082	Licence portail SVT CPGE 1A
		DV0083	Licence portail SVT PCPM 1A
		BI7820	Licence de Biologie 2A
		BI7821	Licence de Biologie cursus Bioconcours 2A
BI078		BI7831	Licence Biologie P1 Génétique et Biologie Cellulaire 3A
		BI7832	Licence Biologie P2 Microbiologie 3A
		BI7833	Licence Biologie P3 Physiologie 3A
		BI7834	Licence Biologie P4 Biologie des Organismes et des Populations 3A
		BI7835	Licence Biologie P5 Mathématiques et informatique du vivant 3A
		BI7836	Licence Biologie P6 Biologie Générale Sciences de la Vie, de la terre et de l'Univers 3A
		BI7837	Licence Biologie P7 Biosciences 3A (ENS)
CH006	LICENCE DE CHIMIE	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		CH0620	Licence Chimie 2A
CH006		CH0631	Licence Chimie P1 Chimie 3A
		CH0632	Licence Chimie P2 Physique/Chimie 3A
		CH0633	Licence Chimie P3 Sciences de la matière 3A (ENS)
CB066	LICENCE DE BIOCHIMIE	DV0081	Licence portail SVT 1A
		CB6620	Licence Biochimie 2A
CB066		CB6631	Licence Biochimie 3A
IF067	LICENCE D'INFORMATIQUE	DV0041	Licence portail Math-Info 1A
		DV0042	Licence portail Math-Info 2A
IF067		IF6731	Licence Informatique P1 Informatique 3A
		IF6732	Licence Informatique P2 Informatique fondamentale 3A
		IF6733	Licence Informatique P3 Mathématiques et Informatique du Vivant 3A
		IF6734	Licence Informatique P4 Mathématiques et Informatique 3A
ME039	LICENCE DE MECANIQUE - GENIE CIVIL	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		ME3920	Licence Mécanique Génie Civil 2A
ME039		ME3931	Licence Mécanique Génie Civil P1 Mécanique 3A
		ME3932	Licence Mécanique Génie Civil P2 Ingénierie mécanique 3A
		ME3933	Licence Mécanique Génie Civil P3 Génie civil et construction 3A
GE052	LICENCE DE GENIE ELECTRIQUE - GENIE DES PROCEDES	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		GE5220	Licence Génie électrique-Génie des procédés 2A
GE052		GE5231	Licence Génie électrique-Génie des procédés P1 Electronique, électrotechnique, automatique 3A
		GE5232	Licence Génie électrique-Génie des procédés P2 Génie des procédés 3A
MT035	LICENCE DE MATHEMATIQUES	DV0041	Licence portail Math-Info 1A
		DV0045	Licence portail Math-Info CPGE 1A
		DV0043	Cursus préparatoire aux écoles du réseau polytech 1A
		DV0044	Cursus préparatoire aux concours des grandes écoles d'ingénieurs 1A
		DV0046	Cursus Mathématiques, physique, mécanique 1A
		DV0042	Licence portail Math-Info 2A
		MT3520	Cursus préparatoire aux écoles du réseau polytech 2A
		MT3521	Cursus préparatoire aux concours des grandes écoles d'ingénieurs 2A
MT035		MT3531	Licence Mathématiques P1 Mathématiques et informatique 3A
		MT3532	Licence Mathématiques P2 Mathématiques générales et applications 3A
		MT3533	Licence Mathématiques P3 Mathématiques pour l'enseignement 3A
		MT3534	Licence Mathématiques P4 Préparation au métier d'ingénieur 3A (IA Dept Maths, IP serv. Lic STS)
		MT3535	Licence Mathématiques P5 Mathématiques fondamentales 3A
		MT3536	Licence Mathématiques P6 Mathématiques et Informatique du Vivant 3A
AC019	LICENCE MATHEMATIQUES ET GESTION	AC1931	Licence Mathématiques et gestion P1 Sciences actuarielle et financière 3A
MT036		DV0041	Licence portail Math-Info 1A

Diplôme	MENTION	Code Etape	PARCOURS = LIBELLE D'ETAPE
MT036	LICENCE MASS	MT3620	Licence Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales 2A (cohabilité avec Lyon 2 et Lyon 3)
		MT3631	Licence Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales 3A (cohabilité avec Lyon 2 et Lyon 3
PY049	LICENCE DE PHYSIQUE	DV0051	Licence portail PCSI 1A
		DV0052	Licence portail PCSI CPGE 1A
		DV0053	Licence portail PCSI Parcours REUSSIR 1A
		PY4920	Licence Physique 2A
PY049		PY4931	Licence Physique P1 Physique 3A
		PY4932	Licence Physique P2 Physique/Chimie 3A
		PY4933	Licence Physique P3 Sciences de la Matière 3A (ENS`
ST034	LICENCE TERRE ET ENVIRONNEMENT	DV0081	Licence portail SVT 1A
		ST3420	Licence Terre et Environnement 2A
ST034		ST3431	Licence Terre et Environnement P1 Géosciences 3A (ENS)
		ST3432	Licence Terre et Environnement P2 Méthodes appliquées en géosciences 3A
DV008	D.A.E.U. option B	DV0801	D.A.E.U. option B 1er Semestre
		DV0802	D.A.E.U. option B 2er Semestre
DV009	D.A.E.U. option B (CNED)	DV0901	D.A.E.U. option B (CNED)
DV010	UV D.A.E.U./CNED sans postuler de diplôme	DV1001	UV D.A.E.U./CNED sans postuler de diplôme
DV011	UV D.A.E.U. sans postuler de diplôme	DV1101	UV D.A.E.U. sans postuler de diplôme
TR032	Licence Sciences de la Réadaptation	TR0321	Licence Sciences de la Réadaptation 1A - Parcours Audioprothèse - Parcours Ergothérapie - Parcours Kinésithérapie - Parcours Orthophonie - Parcours Orthoptie - Parcours Psychomotricité
		TR0322	Licence Sciences de la Réadaptation 2A - Parcours Audioprothèse - Parcours Ergothérapie - Parcours Kinésithérapie - Parcours Orthophonie - Parcours Orthoptie - Parcours Psychomotricité
TR032	Licence Sciences de la Réadaptation	TR0323	Licence Sciences de la Réadaptation 3A - Parcours Audioprothèse - Parcours Ergothérapie - Parcours Kinésithérapie - Parcours Orthophonie - Parcours Orthoptie - Parcours Psychomotricité
DOMAINE DROIT ECONOMIE,GESTION			
AC020	Licence Sciences économiques et de gestion	AC2031	Licence Sciences éco gestion Parcours Audit et gestion 3A (cohabilité avec Lyon 2

DOMAINE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - LICENCE MENTION STAPS		
SP057	**Licence STAPS spécialité Activité Physique Adaptée et Santé**	**SP57L3**
SP058	**Licence STAPS spécialité Education et Motricité**	**SP58L3**
SP059	**Licence STAPS spécialité Entraînement Sportif**	**SP59L3**
SP060	**Licence STAPS spécialité Management du Sport**	**SP60L3**

Diplôme	MENTION	Code Etape	PARCOURS = LIBELLE D'ETAPE

Codes Apogée M1			Codes Apogée M2	
Code Diplôme	**Code Etape M1**	**Mention**	**SPECIALITES = Libellé d'étape**	**Code Etape M2**
DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE				
MT037/111	MT3741/111	**1 - Mathématiques et Applications, Ingénierie Mathématique**	1 - Mathématiques Avancées	MT3751/111
			2 - Mathématiques Générales	MT3752/111
			3 - Statistique, informatique, techniques numériques	MT3753/111
			4 - Compétences complémentaires en informatique	MT3754/111
MT038/111	MT3841/111	**2 - Histoire, Philosophie, didactique des sciences**	1 - Construction, communication et appropriation des savoirs scientifiques et techniques	MT3851/111
			2 - Didactique, épistémologie et histoire des sciences et des techniques	MT3852/111
	MT2942/101	**3 - Enseignement, Apprentissage et Diffusion des Mathématiques**	3 - Enseignement, Apprentissage et Diffusion des Mathématiques	MT2953/101
			4 - Compétences complémentaires en statistique	MT3853/111
AC021/111	AC2141/111	**4 - Sciences actuarielle et financière, ingénierie des risques - SAF**	1 - Sciences actuarielle et financière	AC2151/111
			2 - Gestion des risques en assurance et finance	AC2152/111
	AC2142/111	**4,1 - Sciences actuarielle et financière, ingénierie des risques - IR**	3 - Ingénierie des risques	AC2153/111
			3 - Compétences Complémentaires en Informatique	AC2154/111
IF068/111	IF6841/111	**5 - Informatique**	1 - Image	IF6851/111
			2 - Réseaux	IF6852/111
			3 - Technologie de l'information et Web	IF6853/111
			4 - Intelligence artificielle et décision	IF6854/111
			5 - Informatique fondamentale	IF6855/111
	IF6841/111	**Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (E-MIAGE) M1**	6 - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (E-MIAGE)	EI6851/111
	IF00EI/111	**Echanges internationaux**		
PY050/111	PY5041/111	**6 - Physique**	1 - Physique fondamentale	PY5051/111
			2 - Synthèse, vieillissement et caractérisation des matériaux du nucléaire	PY5052/111
			3 - Environnement, atmosphère et radioprotection	PY5053/111
			4 - Energies renouvelables et gestion efficace de l'énergie électrique	PY5054/111
			5 - Développement instrumental pour les micro et nanotechnologies	PY5055/111
			6 - Compétences complémentaires en informatique	PY5056/111
			7 - Compétences complémentaires en statistique	PY5057/111
PY051/111	PY5141/111	**7- Sciences de la matière**	1 - Sciences de la matière	PY5151/111
	CB5141/111		1.1 - Sciences de la matière	CB5151/111
PY052/111	PY5241/111	**8 - Micro et nanotechnologies**	1 - Ingénierie à l'échelle nanométrique (Nanoscale Engineering)	PY5251/111
CH007/111	CH0741/111	**9 - Chimie**	1- Catalyse et chimie physique	CH0751/111
			2 - Chimie inorganique	CH0752/111
			3 - Synthèse organique et chimie des molécules bioactives	CH0753/111
			4- Formulation et chimie industrielle	CH0754/111
			5 - Synthèse, catalyse et chimie durable (Synthesis, catalysis and sustainable chemistry)	CH0755/111
			6 - Compétences complémentaires en informatique	CH0756/111
CH008/111	CH0841/111	**10 - Analyse et contrôle physico-chimiques**	1 - Sciences analytiques	CH0851/111
			2 - Analyses physico-chimiques	CH0852/111
			3 - Criminalistique, bioanalyse	CH0853/111
CH009/111	CH0941/111	**11 - Matériaux**	1 - Cycle de vie des matériaux	CH0951/111
			2 - Matériaux innovants	CH0952/111
			3 - Compétences complémentaires en informatique	CH0953/111
CB067/111	CB6741/111	**12 - Biochimie**	1 - Biochimie structurale et fonctionnelle	CB6751/111
			2 - Ingénierie biochimique et biotechnologies	CB6752/111
			3 - Compétences complémentaires en informatique	CB6753/111

Codes Apogée M1			Codes Apogée M2	
Code Diplôme	**Code Etape M1**	**Mention**	**SPECIALITES = Libellé d'étape**	**Code Etape M2**
	BH2059/111	**Recherche Biomédicale**	4 - Compétences complémentaires en statistique	CB6754/111
ME040/110	ME4041/111	**13 - Mécanique, énergétique, génie civil, acoustique**	1 - Ingénierie mécanique et énergétique	ME4051/111
			2 - Ingénierie de la construction à haute qualité environnementale	ME4052/111
			3 - Acoustique	ME4053/111
			4 - Biomécanique	ME4054/111
			5 - Recherche en Génie civil	ME4055/111
			6 - Génie mécanique	ME4056/111
			7 - Mécanique des fluides	ME4057/111
			8 - Thermique et énergétique	ME4058/111
			9 - Compétences complémentaires en informatique	ME4059/111
GE053/111	GE5341/111	**14 - Electronique, électrotechnique, automatique, procédés**	1 - Electronique et instrumentation	GE5351/111
			2 - Génie électrique	GE5352/111
			3 - Automatique, système - Images et télécommunications	GE5353/111
			4 - Génie des procédés	GE5354/111
			5 - Compétences complémentaires en informatique	GE5355/111
PH109/111	PH1091/111	**15 - Sciences du médicament**	1 - Développement des substances actives : médicaments d'origine naturelle et synthétique, cibles et stratégies (Drug discovery)	PH1092/111
			2 - Développement analytique et biopharmaceutiques	PH1093/111
			3 - Innovations et technologies pharmaceutiques hospitalières	PH1094/111
			4 - Développement des produits de santé cutanés (Skin delivery)	PH1095/111
			5 - Pharmacie vétérinaire	PH1096/111
PH110/111	PH1101/111	**16 - Ingénierie pour la santé et le médicament**	1 - Physique médicale	EI0851/111
			2 - Ingénierie biomédicale et pharmaceutique	EI0852/111
			3 - Ingénierie des dispositifs médicaux	PH1102/111
			3,1 Ingénierie des dipsositifs médicaux	EI0853/111
	BH2059/211	**Recherche Biomédicale**	4 - Ingénierie pharmaceutique et cosmétique : de l'évaluation clinique à la qualité	PH1103/111
ST035/111	ST3541/111	**17 - Sciences de la Terre**	1 - Physique et chimie de la Terre et des planètes	ST3551/111
			2 - Paléontologie, sédimentologie, paléoenvironnements	ST3552/111
			3 - Compétences complémentaires en informatique	ST3553/111
BI079/111	BI7941/111	**18 - Environnement et risques industriels et urbains**	1 - Environnement et risques	BI7951/111
			2 - Sciences de l'environnement industriel et urbain	BI7952/111
BI080/111	BI8041/111	**19 - Génétique et biologie de la cellule**	1 - Génétique, biologie cellulaire et pathologie	BI8051/111
			2 - Infectiologie fondamentale	BI8052/111
			3 - Infectiologie	BI8053/111
			4 - Imagerie des microstructures	BI8054/111
BI081/111	BI8141/111	**20 - Biologie intégrative : physiologie et neurosciences**	1 - Bioexpérimentation animale	BI8151/111
			2 - Neurosciences	BI8152/111
			3 - Physiologie intégrée en conditions extrêmes	BI8153/111
			4 - Physiologie et pathologie musculaires	BI8154/111
			5 - Régulations cardiovasculaires, métaboliques et nutritionnelles	BI8155/111
			6 - Compétences complémentaires en informatique	BI8156/111
BI082/111	BI8241/111	**21 - Ecosciences, microbiologie**	1 - Microbiologie	BI8251/111
			2 - Ecologie, génomique, évolution, biométrie	BI8252/111
			3 - Phytoressources	BI8253/111
			4 - Mathématique et informatique du vivant	BI8254/111
			5 - Compétences complémentaires en informatique	BI8255/111
BI083/111	BI8341/111	**22 - Biosciences**	1 - Biosciences	BI8351/111
BH210/111	BH2101/111	**23 - Santé publique**	1 - Biostatistique, biomathématique, bioinformatique et santé	BH2102/111
			2 - Pharmacologie, modélisation et essais cliniques	BH2103/111
			3 - Actions de santé publique	BH2104/111
			4 - Epidémiologie et gestion des risques	BH2105/111

Codes Apogée M1			Codes Apogée M2	
Code Diplôme	**Code Etape M1**	**Mention**	**SPECIALITES = Libellé d'étape**	**Code Etape M2**
	BH2059/311	**Recherche Biomédicale**	5 - Evaluation en santé - Recherche clinique	BH2106/111
FM183/101	FM0183/101	**24 - MESFC Education et TIC (Rhône)**	1 - Education et sciences	FM1831/101 (Ain)
				FM1833/101 (Rhône)
	FM1830/101	**25 - MESFC Education et Sciences (Ain)**	2 - Education et Santé	FM1835/101 (Ain)
	FM1832/101	**26 - MESFC Education et Sciences (Rhône)**		FM1837/101 (Rhône)
	FM1834/101	**27 - MESFC Education et Santé (Ain)**	3 - Education et TIC	FM1183/101 (Rhône)
				FM1839/101 (Ain)
	FM1836/101	**28 - MESFC Education et Santé (Rhône)**	4 - Formation de formateurs aux métiers de l'enseignement et de la formation	FM1283/111 (Rhône)
	FM1838/101	**29 - MESFC Education et TIC (Ain)**		
	FM00EI/111	**Echanges internationaux**		
FM184/101	FM1841/101	**30 - EDSE Sciences Physiques et Chimiques**	1 - Sciences physiques et chimiques	FM1842/101
	FM1843/101	**31 - EDSE Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers**	2 - Sciences de la vie, de la terre et de l'univers	FM1844/101
	FM1845/101	**32 - EDSE Biotechnologies : Biochimie - Génie Biologique**	3 - Biotechnologies : Biochimie - Génie biologique	FM1846/101
			4 - Ingénierie en didactique des sciences expérimentales	FM1847/101
FM185/101	FM1851/101	**33 - IFETP Enseignement général**	1 - Enseignement général	FM1852/101
	FM1853/101	**34 - IFETP Techniques et applications**	2 - Techniques et applications	FM1854/101
	FM1855/101	**35 - IFETP Encadrement et accompagnement éducatifs**	3 - Encadrement et accompagnement éducatifs	FM1856/101
PH112/111	PH1121/111	**36 - Biotehcnologie-Pharamcologie**	1 - Développement des molécules actives	PH1122/11
			2 - Biotechnologies médicales	PH1123/111
			3 - Biotechnologies végétales	PH1124/111
DOMAINE DROIT ECONOMIE, GESTION				
AC022/111	AC2241/111	**36 - Economie et management**	1- Management des PME et des ETI (Entreprises de taille intermédiaire internationales	IF7051/111
MT039/111	MT3941/111	**37 - Economie quantitative**	1- Etudes et conseil en stratégie et marketing (ECOSMA)	MT3951/111
			2- Etudes quantitatives pour la décision économique (EQUADE)	MT3952/111
			3- Risque et environnement (RISE)	MT3953/111
			4- Théorie des jeux, économétrie appliquée et économie expérimentale (Game theory,	MT3954/111
DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				
FM191/111	FM1911/111	**38 - Education et santé publique**	1- Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes	FM1912/111
		39 - Philosophie	1- Culture et santé	
TR034/111	TR3441/111	**40 - Handicap et Autonomie**	1- Psychologie et évaluation psychologique du handicap	TR3451/111
			2- Handicaps sensoriels et cognitifs	TR3452/111
			3- Du Handicap vers l'Autonomie : Approche Ethique et Philosophique	TR3453/111
			4- Recherche et réhabilitation du handicap moteur	TR3454/111
IF071/111	IF7141/111	**41 - Sciences de l'information et des bibliothèques**	1- Sciences de l'information et des bibliothèques et information scientifique et technique	IF7151/111
IF072/111	IF7241/111	**42-Information et Communication**	1 - Recherche en sciences de l'information et del acommunication	IF7251/111

Code Diplôme	Libéllé	Code Etape	Libéllé
DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE - MASTER MENTION STAPS			
SP061	Maîtrise STAPS (titre intermédiaire)	SPM105	Master STAPS spéc. **Education Physique et Sportive dans l'Enseignement secondaire 1A**
		SPM106	Master STAPS spéc. **Management des Organisations Sportives 1A**
		SPM107	Master STAPS spéc. **Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation 1A**
		SPM108	Master STAPS spéc. **Intervention et Formation en APS ou Adaptée 1A**
		SPM109	Master STAPS spéc. **Mouvement, Performance, Santé 1A**
SP062	Master STAPS spécialité **Education Physique et Sportive dans l'Enseignement 2nd** (Finalité P)	SPM205	Master STAPS spéc. **Education Physique et Sportive dans l'Enseignement secondaire 2A**
SP063	Master STAPS spécialité **Management des Organisations Sportives** (Finalité P)	SPM206	Master STAPS spéc. **Management des Organisations Sportives 2A**
SP064	Master STAPS spécialité **Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation** (Finalité P)	SPM207	Master STAPS spéc. **Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation 2A**
SP065	Master STAPS spécialité **Intervention et Formation en APS ou Adaptée** (Finalité P)	SPM208	Master STAPS spéc. **Intervention et Formation en APS ou Adaptée 2A**
SP066	Master STAPS spécialité **Mouvement, Performance, Santé** (Finalité R)	SPM209	Master STAPS spéc. **Mouvement, Performance, Santé 2A**

DEUST

DEUST			
SP068	DEUST **Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles**	SP6811	Deust AGAPSC parcours **ADECS 1A**
		SP6812	Deust AGAPSC parcours **APN 1A**
		SP6813	Deust AGAPSC parcours **ANIMATION 1A**
		SP6821	Deust AGAPSC parcours **ADECS 2A**
		SP6822	Deust AGAPSC parcours **APN 2A**
		SP6823	Deust AGAPSC parcours **ANIMATION 2A**
SP069	DEUST **Métiers de la Forme**	SP6911	Deust **MF 1A**
		SP6921	Deust **MF 2A**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-208

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

TARIFS DE LA CELLULE CONGRÈS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 septembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé **«Ecole de Catalyse 2013»** organisé du 28 au 31 août 2013 par Mme Anne GIROIR-FENDLER.

  - ✓ Inscriptions :

	Participant ayant – de 28 ans	Participant ayant + de 28 ans
Participant d'établissements public autre que CNRS	290 €	370 €
Participant d'établissements privés	340 €	420 €
Doctorants	240 €	320 €

  - ✓ Sponsoring :

FORMULE SPONSORING	MONTANT
❑ Insertion de brochure dans les mallettes	500 €

- Congrès intitulé **«19th International Drying Symposium : IDS 2014 »** organisé du 24 au 27 août 2014 par Mr Julien ANDRIEU.

  - ✓ Sponsoring :

FORMULE	MONTANT
❑ Exhibition booth (2x2 m²) + logo and link on the website + logo on the program	1500 €
❑ Promotional brochure for the conference bag	800 €

- Congrès intitulé **«24th Franco-Japanese Symposium on Medicinal and Fine Chemistry : FJS 2014»** organisé du 14 au 17 septembre 2014 par Mr Olivier BAUDOIN.

  - ✓ Sponsoring :

FORMULE	MONTANT
❑ Stand nu (2x2 m²) + logo et lien sur le site web + logo sur le programme + 1 inscription avec déjeuners	2000 €
❑ Brochure promotionnelle pour le sac de conférence +logo et lien sur le site web + logo sur le programme + 1 inscription avec déjeuners	1500 €
❑ Brochure promotionnelle pour le sac de conférence + logo et lien sur le site web + logo sur le programme	1000 €

- Congrès intitulé **«Conference on Drug Discovery and Drug Design : ChemBio Interactions»** organisé les 3 au 4 octobre 2013 par Mr Marc LE BORGNE.

  - ✓ Inscription :

Participant	120 €
Etudiant	80 €
Industriel	180 €

  - ✓ Sponsoring :

FORMULE SPONSORING	MONTANT
❑ Insertion de brochure dans les mallettes	500 €

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Résultats du vote :
Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-209

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

Considérant le recouvrement incertain du trop-perçu (608.70 € et 578.29 €) et le rapport social pour le dossier d'un personnel.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 Octobre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé la remise gracieuse pour un montant total de 1 186.99 €.

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Résultats du vote :
Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-210

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

après avoir délibéré, a proposé au Président six admissions en non-valeur pour un montant total de 14 319,85 €.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2013-211

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME CRISTAL INNOV AU TITRE DU FEDER

Exposé des motifs :

La plateforme Cristal Innov est issue du projet de Plate-forme Nano Macro Cristaux (NMC) en Rhône-Alpes, retenu à l'Appel à Projets « Plateformes technologiques régionales » du CPER.

L'UCBL avait délibéré à l'unanimité sur son adhésion à la plateforme NMC pour la première phase de financement (cf. copie du relevé de décision du CA du 21 avril 2009 en Annexe 2)

Cristal innov est entrée dans sa phase II de développement, justifiant une demande de financement de fonctionnement complémentaire au titre du FEDER pour la période 2013-2014. Cette aide permettra principalement l'amplification des projets collaboratifs, ainsi que la montée en compétences et en puissance de la plateforme dans le secteur des cristaux.

L'Institut Lumière Matière est le laboratoire qui porte la plateforme Cristal innov au sein de l'UCBL, avec une forte implication du Laboratoire des Metamatériaux et Interfaces (dont le Directeur est président du Conseil Scientifique de Cristal innov) et la participation de plusieurs autres laboratoires dans des projets collaboratifs en cours ou en préparation dans le cadre de cette phase 2 (CDHL, laboratoire de Chimie, IMP…)

Le coût total de l'opération s'élève à 501.250 € HT pour 2013-2014, avec une subvention FEDER sollicitée d'un montant de 280.700 € HT. Le plan de financement est précisé en annexe 1.

La constitution du dossier FEDER demande l'approbation du projet, de son budget et de la demande de subvention par le Conseil d'administration de l'Université.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CS en date du 10 Septembre 2013;

Après avoir délibéré, a approuvé la poursuite de l'adhésion de l'UCBL à la plate-forme Cristal innov (initialement nommée nano-macro cristaux en Rhône-Alpes) et le plan de financement 2013-2014 proposé pour la phase 2.

Il autorise le Président de l'UCBL à solliciter la subvention et accepte l'opération et le plan de financement 2013-2014 mis en œuvre (cf. annexe 1 jointe à cette présente délibération).

Fait à Villeurbanne, le 15 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Annexe 1 – Plan de financement 2013-2014 de la Plateforme Cristal innov

DEPENSES [1]	Total H.T.	2013	2014	2015
Fonctionnement [2]				
Salaires et charges (< 24 mois)	**331 250**	160 625	170 625	
Ingénieur R&D		45 445	45 445	
directeur		58 280	58 280	
technicien procédés		31 331	36 331	
technicien maintenance		25 569	30 569	
-consommables (énergie et matières 1ères)	**170 000**	60 000	80 000	30 000
TOTAL DES DEPENSES (I)	**501 250**	220 625	250 625	30 000
Estimation des recettes nettes éventuelles (II) [3] (pour un projet > à 1M€)				
TOTAL (I) – (II)	**280 700**	200 000	80 000	700

RESSOURCES	MONTANT	%	Date d'engagement le cas échéant
Subvention européenne	280 700	56 %	01/05/2013
Sous Total 1 des financements publics	280 700	56 %	01/05/2013
Autofinancement	220 550	44 %	
Sous Total 2 Autofinancement	220 550	44 %	
TOTAL	501 250	100 %	

Annexe 2

DIVISION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET GENERALES

Villeurbanne, le 22 avril 2009

RELEVE DE DECISIONS

➢ **Le Conseil d'Administration du 21 avril 2009 a approuvé :**

- Le compte financier 2008 et l'affectation du résultat du compte 120 au compte 106 de réserve.

- L'avenant de prorogation du GIP FIU - UMVF (Fédération Interuniversitaire pour l'Université Médicale Virtuelle Francophone) et la transformation de la dénomination du groupement en « **Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport** » (UNF3S)
  Le CA a choisi d'adhérer au nouveau GIP UNF3S pour une durée de deux ans.

- Le financement du plan d'action du CLIPE pour 2009 et 2010 sur les crédits obtenus dans le cadre du plan « réussir en Licence »

- Les propositions du CEVU concernant l'organisation de la fin du 2ème semestre 2008/2009 et des examens en licence et master

- La liste des fonctions ouvrant droit à la PCA (Prime de Charges administratives) à l'université pour l'année universitaire 2008/2009.
- La liste des fonctions ouvrant droit à la PCA et à la PRP (Prime de Responsabilité Pédagogique) à l'IUFM pour l'année universitaire 2008/2009.

- L'attribution de bourses à l'international pour les étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM, sur les crédits IUFM.

- Le tableau des conventions des Relations Internationales signées et approuvées par le Président depuis janvier 2009 avec des établissements d'Enseignement Supérieur à l'étranger

- Le tableau des conventions de la DRED signées et approuvées par le Président depuis janvier 2009

- La proposition d'augmentation des tickets repas du service de restauration du site IUFM du Rhône de Villeurbanne la Soie pour élèves de deux collèges et d'un lycée professionnel situés à proximité.

- Les procédures de VAE (Validation d'Acquis) pour la prochaine année universitaire 2009-2010

- La demande de domiciliation à l'UCBL de l'association GRHACC (Groupe Rhône-Alpes de Crimininologie Clinique)

- Le projet de délibération concernant les frais d'inscription à la manifestation du 23 avril 2009 organisée par le service Université Ouverte Lyon1 et le Musée des Beaux-arts de la Ville de Lyon

- Le projet de délibération présenté par le SUAS concernant les tarifs de restauration proposés pour le restaurant du CROUS de Rockefeller

- Le projet de délibération concernant l'adhésion de l'UCBL la plate-forme des nano, macro cristaux en Rhône-Alpes et le plan de financement proposé.

- Le projet de délibération concernant les tarifs proposés par le Groupe de modélisation moléculaire

- Le projet de délibération concernant l'Adhésion de l'UCBL au GIS Chimio thèque Nationale (pour le compte de l'UMR 5246 ICBMS Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires, directeur Loïc Blum) et le CA donne un avis favorable à l'approbation par le président de l'UCBL de la convention constitutive du GIS (avec effet rétroactif au 1er janvier 2007*)*

➢ **Le Conseil d'Administration du 21 avril 2009 a émis le vœu que:**
La fonction de directeur de Laboratoire puisse être éligible aux PCA (Prime de Charges administratives), à partir de l'année universitaire 2009/2010. (La liste des directeurs devra être préparée par le Conseil Scientifique.)

➢ **Le Conseil d'Administration du 21 avril 2009 s'est prononcé contre** : les crédits accordés aux unités de recherche pour l'appel d'offres « complément de dotation » 2008 et sur le mode de répartition d'attribution de la subvention

Annexe 3

Villeurbanne, le 1/10/2013

Direction de la Recherche
Bâtiment Atrium
43, Bd du 11 Novembre
F - 69622 Villeurbanne Cedex

Affaire suivie par
Lucette BERNARD

T 33 (0)4 72 43 28 55
F 33 (0)4 72 43 28 51
C lucette.bernard@univ-lyon1.fr

RELEVÉ DE DÉCISION PARTIEL
du Conseil Scientifique du 10 septembre 2013

Les membres présents ou représentés du Conseil Scientifique ont donné un avis favorable :

- Au plan de financement de la phase 2 (2013-2014) de la plateforme technologique Cristal Innov dans le cadre des fonds FEDER.

Le Vice Président du Conseil Scientifique
Pr Germain Gillet

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I

Délibération n°2013-212

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2013

DÉLIBÉRATION DU CEVU DU 1ER OCTOBRE 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 15 octobre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les délibérations du CEVU/ CS en date du 1er octobre 2013 ;

a été informé des délibérations, ci-après, du CEVU du 1er octobre 2013 :

Délibération
La proposition d'attribution de crédits dans le cadre de la 10ème tranche 2013 du FSDIE
La proposition de répartition des bénéfices issus du marché des distributeurs automatiques
La proposition de financement des actions en faveur de la réussite des étudiants de licence proposées par la FST
Les modalités de contrôle des connaissances 2013-2014 des cursus suivants : - Licence STS Mention biologie - Licences professionnelles de la FST - Master mention ACP - Master mention Biochimie - Master mention Biosciences - Master mention BIPN - Master mention Chimie - Master mention Ecosciences Microbiologie - Master mention ERIU - Master mention GBC - Master mention HPDS - Master mention Ingénierie mathématique - Master mention Matériaux - Master mention Mathématiques et Applications - Master mention Sciences de la matière - Master MEEF mention second degré parcours SVTU - Master MEEF mention second degré parcours mathématiques - Master MEEF mention second degré parcours EPS - Master MEEF mention second degré parcours LHG - Master MEEF mention second degré parcours Biotechno et STMS - Master MEEF mention premier degré - Master MEEF mention accompagnement éducatif - - DFG en sciences maïeutiques (UFR Lyon sud)

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-213

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

PUBLICATION DES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, D'ENSEIGNANTS ET DE BIATSS RENTREE 2014

Exposé des motifs :

Le Conseil d'Administration doit approuver la liste des emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignements et de BIATSS qui seront offerts au recrutement pour la rentrée 2014.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du CT en date du 13 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- La publication des emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels BIATSS au titre de l'année 2014 conformément aux tableaux en annexe.
- La proposition de requalification d'un emploi de Tech en ASI au sein de l'UMR 5240 et la transformation d'un MCF en PR à l'ISPB avec 22 voix pour et 4 oppositions.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 22
Contre : 3
Abstention(s) : 1

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DEMANDES DE PUBLICATIONS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS CHERCHEURS 2014

Composantes	emplois vacants	Demande	Liste Principale	Liste Complémentaire	Profil synthétique	Unité d'accueil	CS	CEVU	gouvernance
OSU	1 MCF 1PR	PU ~~35~~ 36	1		Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère	UMR 5276 Laboratoire de Géologie de Lyon	PU	PU	favorable
		PU 35-36	2		Surface et intérieur des planètes et satellites telluriques et glacés	UMR 5276 Laboratoire de Géologie de Lyon	PU	PU	favorable
		MCF 36		X	Paléontologie, paléoenvironnements	UMR 5276 Laboratoire de Géologie de Lyon	oui	/	pas de support
UFR STAPS	1MCF 2PR	PU 74	1		Physiologie et physiopathologie de l'exercice musculaire et de l'effort physique	EA647 CRIS	PU	PU	favorable
		PU 74	2		Sciences sociales, sport et vulnérabilité	EA647 CRIS	PU	PU	favorable
		MCF 74	1		Sociologie et management des organisations sportives	EA647 CRIS	MCF	MCF	favorable
		MCF 74		x	Neuroimagerie et applications thérapeutiques de l'imagerie motrice	EA647 CRIS	oui	/	pas de support
ISPB	5 MCF (dont 2 transfo en HU) 2 PR (transfo en HU)	MCF 85	1		Pharmacie Galénique, Vectorisation	UMR 5007 LAGEP	MCF	MCF	favorable
		MCF 85	2		Pharmacie Galénique, Formes solides	UMR 5007 LAGEP	MCF	MCF	favorable
		MCF 87		X	Biochimie - Biotechnologie	UMR 5286 CRCL	MCF	MCF	favorable
		PU 85		X	Dermopharmacie et Cosmétologie	UMR 5007 LAGEP	oui	/	pas de support
ISFA	1 MCF	MCF 06-26	1		Mathématiques appliquées à l'actuariat et à la gestion des risques	EA 2429 SAF	MCF (1)	MCF	2nd degré
		MCF 06		X	gestion des PME et ETI	EA 2429 SAF	non	/	pas de support
POLYTECH	1 MCF 1PR	PU 26	1		Statistiques	UMR 5208 ICJ	oui	/	pas de support
		MCF 60	2		Modélisation numérique et calcul haute performance en Mécanique des fluides	LMFA	MCF	MCF	favorable
		MCF 33	1		Modélisation des procédés d'élaboration des polymères	UMR5223 IMP	MCF	MCF	favorable
		MCF 61		X	Electricité, électronique et automatisme	LASPI (Roanne)	non	/	pas de support
		PAST			responsable des stages internationaux		/	/	pas de support
FST	16 MCF 5PR	MCF 69	X		Neuro-imagerie	UMR 5292 CRNL	PU	PU	favorable
		MCF 67	X		Potentiel adaptatif des organismes aquatiques face à des stress multiples	UMR 5023 LEHNA	MCF	MCF	favorable
		MCF 65	X		IMMUNOLOGIE INFECTIEUSE IN VIVO	UMR5308 CIRI	MCF	MCF	favorable
		MCF 31	X		Microcinétique expérimentale	UMR 5256 IRCELYON	MCF	MCF	favorable
		MCF 27	X		Modélisation physique basée image et animation de l'humain virtuel	UMR 5205 LIRIS	MCF	MCF	favorable
		MCF 25	X		Algèbre, géométrie	UMR 5208 ICJ	MCF	MCF	favorable
		MCF 26	X		Equations aux dérivées partielles et modélisation mathématique	UMR 5208 ICJ	MCF	MCF	favorable
		MCF 26	X		Probabilités	UMR 5208 ICJ	MCF	MCF	favorable
		MCF 25	X		Algèbre, géométrie	UMR 5208 ICJ	MCF	MCF	favorable
		MCF 26-25	X		Analyse, géométrie	UMR 5208 ICJ	MCF	MCF	favorable
		MCF 60	X		Génie civil, mécanique, structure	Laboratoire de génie civil et d'ingénierie Environnementale	MCF	MCF	favorable
		MCF 29	X		Physique théorique des hautes énergies	UMR5822 IPNL	MCF	MCF	favorable
		MCF 65		1	Génétique: approches mécanistiques et expression du génome	UMR 5534 CGPMC	MCF	MCF	favorable
		MCF 26		2	Calcul scientifique	UMR 5208 ICJ	MCF	MCF	favorable
		MCF 32		3	CHIMIE SYSTÉMIQUE DES BIOMOLÉCULES	UMR 5246 ICBMS	MCF	MCF	favorable
		MCF 67		4	Eco-Génomique : génomique fonctionnelle en écologie et évolution	UMR 5558 LBBE	MCF	MCF	favorable
		MCF 60		5	Méthodes numériques appliquée à mécanique des structures et à la Biomécanique	LBMC, UMR T9406	MCF	MCF	favorable
		MCF 27		6	Rendu multi-échelle des apparences complexes et des objets complexes	UMR 5205 LIRIS	oui	/	pas de support
		MCF 31		7	Spectrométrie de masse pour l'analyse quantitative des protéines	UMR 5280 institut des sciences analytiques	oui	/	pas de support
		MCF 28-30		8	Multiphotonique pour les Sciences de la Vie et la Santé	UMR 5306 ILM	oui	/	pas de support
		MCF 61		9	Automatique	UMR 5007 LAGEP	oui	/	pas de support
		PU 33	X		Modifications chimiques de charges pour l'élaboration de Matériaux polymères composites à forte efficience énergétique	UMR 5223 IMP	PU	PU	favorable
		PU 26	X		Probabilités	UMR 5208 ICJ	PU	PU	favorable
		PU 60	X		Mécanique des fluides, turbulence et stabilité	LMFA	PU	PU	favorable
		PU 30-34	X		Matériaux optiques pour les grands instruments	UMR 5306 ILM	PU	PU	favorable
		PU 67		1	Signalisation moléculaire et interactions bactérie-plante dans la rhizosphère	UMR 5557 écologie microbienne	PU	PU	favorable
		PU 27		2	Ingénierie de la décision et modélisation des connaissances	EA 3083 ERIC	non	/	pas de support
ESPE	2 MCF 1PR	MCF 70	1		Educations à… et nouvelles formes d'enseignement	EA 647CRIS, et groupe de recherche EFEA	MCF (2)	MCF	pas de support
		PU 07	1		Didactique du français	ICAR et groupe de recherche EFEA	non	/	pas de support
		MCF 26-16	2		Didactique des Mathématiques et neurosciences	L2C2 et groupe de recherche EFEA de l'ESPE de Lyon	MCF (2)	MCF	favorable
		MCF 70	3		Analyse des pratiques professionnelles et alternance	EA 647CRIS, et groupe de recherche EFEA	non	/	pas de support
IUT	5MCF 1 PR	PR 31-32	1		Matériaux Nano-Structurés	UMR 5306 ILM	PU	PU	favorable
		MCF 27	2		gestion et exploitation de masses de données (Bourg en Bresse)	UMR 5205 LIRIS	MCF	MCF	favorable
		MCF 64	3		Dégradation biocatalytique et valorisation de polymères naturels	UMR 5246 ICBMS	MCF	MCF	favorable
		MCF 62	4		Génie des Procédés	UMR 5007 LAGEP	MCF	MCF	favorable
		MCF 60	5		Génie civil, matériaux, mécanique des sols, structure	Laboratoire de génie civil et d'ingénierie Environnementale	MCF	MCF	favorable
		MCF 28		X	Physique des matériaux	UMR 5306 ILM	MCF	MCF	favorable
		PU 64			Hygiène des surfaces	EMA 3733 BioDyMia	/	/	pas de support
Lyon Est	1 MCF	MCF 66	1		Physiologie et cancer	CRCL	MCF	MCF	favorable
		MCF 69		X	Neurophysiologie comportementale	CRCL	oui	/	pas de support
UFR Odontologie	1 MCF	MCF 87			Biologie, Environnement et Santé	UMR 5242 institut de génomique fonctionnelle	MCF	MCF	favorable

DEMANDES DE TRANSFORMATION D'EMPLOIS 2014

poste à transformer		coût moyen
PRCE n°0162	ESPE	68490

poste demandé	coût moyen			
bibliothécaire SCD	52821	sans avis	favorable	défavorable

(1) discussion avec le laboratoire
(2) revoir les sections, les profils recherche et les contacts recherche

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de maintien de poste BIATSS par les composantes

	Composante	Corps	Catégorie	N° de poste	Affectation	Nature des fonctions	BAP	Ordre de priorité	Justificatifs	Observations	AVIS CS du 22/10/2013	Avis CEVU du 22/10/2013	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
		Département Biologie													
1		ATRF	C	ADT04773N	UMR 5240	Préparateur en biologie	A	4	Oui		FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
2		ATRF	C	AST31470G	UMR 5023	Assistant à la recherche et à l'enseignement	A	5	Oui		FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
3		TCH	B	TCH13113D	UMR 5667	Gestionnaire de plateforme de biochimie	A	6	Oui	Retraite au 1/04/2014	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
4		ATRF	C	AST55560S	UMR 5534	Opérateur logistique	G	3	OUI	Retraite au 1/04/2014 Demande d'un changement en BAP A	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
5	F.S.T.	TCH	B	TCH70302R	UMR 5023	Technicien en écologie expérimentale	A		Oui	Poste libre suite à la réussite d'un concours du titulaire	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
		Département GEP													
7		ASI	A	ASI65519S	UMR 5007	Assistant ingénieur en instrumentation scientifiq	C	1	Oui		FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
8		TCH	B	TCH66419V	Dép. GEP	Technicien en instrumentation scientifique, exp	C	2	Oui		FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
9		ATRF	C	ADT39109K	Dép. GEP	Adjoint en fabrication mécanique	C	4	Oui		FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
		PHYSIQUE													
10		TCH	B	TCH63816R	UMR 5306	Technicien en instrumentation scientifique et ex	C	2	Oui	Réussite concours - support libre au 13/10/2013	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
11	I.U.T.	ASI	A	ASI65518R	Service Scolarité	Développeur, intégrateur d'applications	J	3	OUI	Changement de BAP demandé. Poste fléché actuellement en BAP J (ex-poste du responsable scolarité). L'IUT demande un passage en BAP E. Ce poste sera ouvert au concours interne.	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
12		ATRF	C	WJ0401	Département Biologie Doua	Préparateur en sciences de la vie et de la Terre	A	8	OUI	Retraite au 30/01/2014. Ce poste sera ouvert au concours externe.	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
13		TCH	B	TCH05306T	DEPARTEMENT GMP	Technicien en fabrication mécanique	C	7	OUI	Retraite au 1/01/2014. Ce poste sera ouvert au concours externe.	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
14	I.S.P.B.	ATRF	C	ADT05021H	CHIMIE ANALYTIQUE	Préparateur en chimie	B		OUI		FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
15	ulté de Médecine Lyon	TCH	B	TCH04980N	UMR_T 9406	Gestionnaire financier et comptable	C		OUI	Retraite au 1/02/2014 60 % Faculté de Médecine Lyon Sud et 40 % FST Changement de BAP de C à J Demande le maintien	FAVORABLE	avis neutre	FAVORABLE		
16		IGE	A	IGE05338C	UMR_S 1060	Ingénieur d'étude biologie cellulaire et molécula	A		OUI	Demande le maintien	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		

AVIS FAVORABLE au maintien d'un poste de technicien sur la plateforme

AVIS NEUTRE DU CEVU
LE CEVU DEMANDE A LA GOUVERNANCE DE TRANCHER

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de requalification et déqualification d'emplois BIATSS par les composantes

	Composante	Laboratoire ou service concerné le cas échéant	Niveau du (ou des) poste(s) restitué(s)	BAP du (ou des) poste(s) restitué(s)	Niveau du (ou des) poste(s) requalifié(s)	BAP du (ou des) poste(s) requalifié(s)	Profil du (ou des) poste(s) requalifié(s)	Observations	Ordre de priorité	Justificatifs	Coût de la requalification	Avis du CS du 22/10/2013	Avis CEVU du 22/10/2013	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
1		**Département Physique**														
2		UMR 5822	ATRF	E	TECH	E	Technicien d'exploitation, de maintenance et de traitement de données		1	OUI	10392	FAVORABLE	TRES FAVORABLE	FAVORABLE		
		Département Biologie														
3		UMR 5558	ATRF	J	TECH	A	Technicien des milieux naturels et ruraux	Requalification d'un poste administratif de l'AENES avec un changement en BAP A	8	OUI	10392	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE		
	F.S.T.	**Dépatement Mécanique**														
4		UMR_T9406	TECH	C	ASI	C	Assistant en instrumentation scientifique et technique expérimentale	Ce poste est fléché 40 % FST et 60 % Faculté de Médecine LYON SUD. Si accord pour transfert du poste TECH en totalité à la Faculté de Médecine LYON SUD en échange du poste ATRF (ex-TIBERGHIEN) à la FST, alors ce sera une requalification d'un poste d'ATRF en ASI.	1	OUI	15974	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE POUR UNE REQUALIFICATION EN TECH 50% FST ET 50% LYON SUD		
5	**CCES**	UMR 5308, UMR_S 1111	TECH	A	ATRF	A	Préparateur en biologie			OUI	-10392	FAVORABLE	TRES FAVORABLE	FAVORABLE		

Récupération du poste d'ATRF et demande de requalification en TECH

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CREATIONS D'EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de création d'emplois BIATSS par les composantes

	Composante Ou service	Corps	Affectation	BAP	Nature des Fonctions	Ordre de priorité	Justificatifs	Observations	Coût moyen pour l'établissement	Avis CS du 22/10/2013	Avis CEVU du 22/10/2013	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
	F.S.T.	**INFORMATIQUE**												
1		IGE	Dép. Info	E	Assistance informatique aux plateformes du département	1	OUI		**60992**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		
		CHIMIE BIOCHIMIE												
2		ASI	Dép.Chimie Biochimie	B	Assistant en techniques d'analyses chimiques	2	OUI		**52335**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		
		BIOLOGIE												
3		TECH	UMR 5240	A	Technicien en techniques biologiques (biochimie et biologie moléculaire microbiennes)	3	OUI		**46753**	**FAVORABLE**	FAVORABLE			
		GEP												
4		TCH	UMR 5005	C	Technicien Electronicien	4	OUI		**46753**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		
	CCES	**Demande de création : plateforme et recherche**												
5		IGR	Faculté de Médecine Lyon Sud CENS - INSERM U 1060 CarMeN	A	Ingénieur de recherche Biologie Moléculaire	1	OUI		**75360**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		
6		ASI	Biologie Humaine UMR S 846 INSTITUT CELLULE SOUCHE ET CERVEAU	A	Assisant en techniques d'expérimentation animale	3	OUI		**52335**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		
7		IGE	Biologie Humaine Plateforme PROFILEXPERT	A	Ingénieur en bioinformatique	2	OUI		**60992**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		
8		IGE	Biologie Humaine CRNL	B	Ingénieur en techniques d'analyse de biomolécules	4	OUI		**60992**	FAVORABLE	FAVORABLE	*		

Priorité N°1 pour le CS compte tenu de la perte du poste d'IGE lors de la précédente campagne

* **SUPPORT NON DISPONIBLE**

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de maintien de postes BIATSS par les services centraux et communs et et les composantes pour les postes des filières administratives et de la BAP G

Service	Corps	Catégorie	N° de poste	Affectation	Nature des fonctions	BAP	Ordre de priorité	Justificatifs	Observations	Avis Commission du 21/10/2013	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
Services centraux et communs													
Agence comptable	ASI		ASI24072R	Agence comptable	Correspondant fonctionnel SIFAC	J	1	OUI			FAVORABLE		
	ADJENES	C	24651 V	Service facturier	Gestionnaire administratif et comptable	J	1	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	ADT19974L	Dépenses	Gestionnaire administratif et comptable	J	1	OUI			FAVORABLE		
	ADJENES	C	06297 V	Service facturier	Gestionnaire administratif et comptable	J	1	OUI			FAVORABLE		
D.AJ.I.	ASI	A	IGE58033E	Pôle Affaires juridiques	Chargé d'affaires juridiques	J	1	OUI			FAVORABLE		
	IGE	A	IGE74721U	Bureau des Archives	Ingénieur d'études chargé du bureau des archives	J	2	OUI	Mutation de la titulaire à compter du 1/10/2013		FAVORABLE		
D.G.S.	TCH	B	TCH2012/016	Secrétariat des VP	Secrétariat des vices-présidents	J	1	OUI			FAVORABLE		
DIRPAT	IGR	A	IGR32948N	Dirpat	Ingénieur du patrimoine immobilier	G	1	OUI			FAVORABLE		
	TCH	B	TCH2012/014	Dirpat	Technicien dessinateur	G	5	OUI			FAVORABLE		
	TCH	B	TCH2012/013	Dirpat	Technicien dessinateur	G	6	OUI			FAVORABLE		
	TCH	B	TCH19305J	Dirpat	Techncien électricien	G	7	OUI	Retraite au 1/04/2014		FAVORABLE		
	ATRF	C	AST53470V	Dirpat	Opérateur de maintenance	G	8	OUI	Retraite au 1/01/2014		FAVORABLE		
	TCH	B	TCH68772C	Dirpat	Conducteur de travaux	G	3	OUI	Poste libre au 14/10/2013 suite à réussite concours du titulaire		FAVORABLE		
	ATRF	C	AST05134F	Dirpat	Opérateur de maintenance	G	9	OUI	Retraite au 1/09/2014		FAVORABLE		
D.R.H.	ADJENES	C	39270 K	vice suivi de la Masse salariale	Aide au suivi de la masse salariale		1 aexquo	OUI			FAVORABLE		
	ADJENES	C	04309 J	Service Enseignants Science	Gestionnaire administratif		1 aexquo	OUI			FAVORABLE		
D.S.I.	IGE	A	IGE27307G	Pôle Métier	Ingénieur en développement et déploiement d'applications	E	1	OUI			FAVORABLE		
D.S.F.	ADJENES	C	07557 P	PGFC / Santé	Gestionnaire financier		5	OUI			FAVORABLE		
	ADJENES	C	08253 W	SCOT	Gestionnaire financier		4	OUI			FAVORABLE		
	ADJENES	C	16244 G	SCOT	Gestionnaire financier		3	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST57192R	PGFC / Sciences	Gestionnaire financier	J	6	OUI			FAVORABLE		
	SAENES	B	02139 A	Relations partenariales	Gestionnaire financier		1	OUI			FAVORABLE		
	TCH	B	TCH2013/026		Gestionnaire financier	J	2	OUI	Poste servant à asseoir un lauréat du concours réservé Sauvadet		FAVORABLE		
ICAP	ASI	A	ASI40775W	Pôle Vidéo	Réalisateur audiovisuel et multimédia	F	1	OUI	Retraite au 1/05/2014		FAVORABLE		
S.I.U.A.P.S.	ATRF	C	AST54129L	Atelier	Opérateur de maintenance	G	2	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST53459H	Atelier	Opérateur de maintenance	G	1	OUI			FAVORABLE		
S.L.P. DOUA	ADJENES	C	06278 Z	Site de La Doua	Secrétaire		1	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST51679Y	Site de Gerland	Coordinateur du site de Gerland	J	1	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST60620S	Site de La Doua	Agent polyvalent	G	1	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST57173V	Site de La Doua	Opérateur logistique (ménage)	G	1	OUI			**REDEPLOYE**		
S.L.P. Pôle EST	ATRF	C	ASTWJ0197	Site de Rockefeller	Assistant financier SLP et Scolarité commune	J		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
	ATRF	C	AST05814V	Site de Rockefeller	Agent en charge de l'accueil et du courrier	G		OUI	Demande de maintien Retraite		FAVORABLE		
	TCH	B	TCH20917L	Site de Rockefeller	Adjoint au responsable du SLP	J		OUI	Demande de maintien		FAVORABLE		
COMPOSANTES													
F.S.T.	**SERVICES ADMINISTRATIFS**												
	ATRF	C	ADTWJ0152	Service Scolarité	Gestionnaire scolarité	J		OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	ADT04942X	Service Administratif	Secrétariat et accueil de la composante	J		OUI			FAVORABLE		
	ADJENES	C	06300Y	Service Scolarité	Gestionnaire scolarité			OUI			FAVORABLE		
	DEPARTEMENT BIOLOGIE												
	ADJENES	C	14292K	UMR 5557	Adjoint en gestion financière		1	OUI			FAVORABLE		
	SAENES	B	22319K	UMR 5558	Gestionnaire d'unité		2	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST55560S	UMR 5534	Opérateur logistique (ménage) + préparation matériel biologique au CGMC	G	3	OUI	Retraite au 1/04/2014 Demande d'un changement en BAP A		FAVORABLE		
	ATRF	C	ADT12686P	UMR 5557	Opérateur logistique (ménage)	G	7	OUI			FAVORABLE		
	ATRF	C	AST00513H	Dép. Biologie	Opérateur logistique (ménage) + appariteur	G	9	OUI			**REDEPLOYE**		
	DEPARTEMENT CHIMIE - BIOCHIMIE												
	ATRF	C	ADTWJ0156	Dép.Chimie Biochimie	Opérateur logistique (ménage)	G	1	OUI			**REDEPLOYE**		

	ATRF	C	ADTWJ0016	UMR 5246	Adjoint en gestion administrative et comptable	J	2	OUI	Demande de maintien avec affectation 50% LMI et 50% IMP		FAVORABLE		
	DEPARTEMENT GEP												
	ATRF	C	AST18202K	Dép. GEP	Opérateur logistique (ménage)	G	3	OUI			FAVORABLE		
OBSERVATOIRE	SAENES	B	20623 S	Département Sciences de la Terre	Directeur administratif adjoint		1	OUI	Retraite au 27/04/2014		FAVORABLE		
U.F.R. S.T.A.P.S.	ATRF	C	ADT39112N	Sve Administratif	Gestionnaire en scolarité	F		OUI	Demande un changement en BAP J pour asseoir un lauréat Sauvadet		FAVORABLE		
Faculté de Médecine Lyon Est	ATRF	C	ADTWJ0565	Service Administratif	Assistant de mobilité internationale	J		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
	ATRF	C	ADT02029F	Uro chir transpl	Secrétariat Réseau Cénitaire (CTRS) et Ecole de Chirurgie (SAMSEI)	J		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
	ATRF	C	ADT04727N	Anatomie Ecole de chirurgie	Secrétariat Anatomie et Ecole de chirurgie	J		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
Faculté de Médecine Lyon Sud	ATRF	C	AGT05105Z	Sce tech entretien	Opérateur logistique (ménage)	G		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
	ATRF	C	ADT04964W	Service Scolarité	Gestionnaire en scolarité	J		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
	TCH	B	TCH04980N	UMR_T 9406	Gestionnaire financier et comptable	C		OUI	Retraite au 1/02/2014 60 % Lyon Sud et 40 % FST Changement de BAP de C à J Demande le maintien pour asseoir un personnel faisant l'objet d'une convention entre l'UCBL et l'ENS		FAVORABLE		
Biologie Humaine	ATRF	C	ADT04756V	UMR 5308, UMR_S 1111	Adjoint en gestion administrative	J		OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
	ADJENES	C	06297 V	Service Administratif	Gestionnaire scolarité			OUI	Demande le maintien		FAVORABLE		
I.U.T.	TCH	B	TCH60060H	Service Financier	Gestionnaire financier et comptable	J	**5**	OUI	**Retraite au 1/01/2014.** **Ce poste sera ouvert au concours interne.**		FAVORABLE		
	TCH	B	TCH67092B	Service Administratif	Gestionnaire administratif	J	**1**	OUI	**Poste libre suite à réussite concours du titulaire.** **Ce poste sera ouvert au concours interne.**		FAVORABLE		
	TCH	B	TCH05302N		Technicien aménagement intérieur	G	**4**	OUI	**Retraite au 1/01/2014.** **Ce poste sera ouvert au concours interne.**		FAVORABLE		
	SAENES	B	02112 W	Service Administratif	Gestionnaire en ressources humaines		**2**	OUI	**Poste vacant. Ce poste sera ouvert au concours interne.**		FAVORABLE		
	ASI	A	ASI65518R	Service Scolarité	Développeur, intégrateur d'applications	J	**3**	OUI	**Changement de BAP demandé. Poste fléché actuellement en BAP J (ex-poste du responsable scolarité). L'IUT demande un passage en BAP E.** **Ce poste sera ouvert au concours interne.**		FAVORABLE		
	ATRF	C	29739 A	épartement informatique Dou	Adjoint en gestion administrative	G		OUI	**Retraite au 1/09/2013** **Changement de BAP demandé. Poste fléché actuellement en BAP G. L'IUT demande un passage en BAP J.** **Ce poste sera ouvert au concours Sauvadet.**		FAVORABLE		
	ATRF	C	WJ0430	Service trav. maint.	Opérateur de maintenance	G		OUI	**Poste libéré au 1/09/2013 suite à réussite de concours du titulaire.** **Ce poste sera ouvert au concours externe.**		FAVORABLE		
	Nota bene : L'IUT souhaite ouvrir aux recrutements réservés Sauvadet deux postes occupés actuellement par des CDI (TCH 62278U et ATRF WJ10189).												

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de requalification et déqualification d'emplois BIATSS par les services centraux et communs et les composantes pour les postes de filières administratives et de la BAP G

Service ou composante	laboratoire ou service concerné le cas échéant	niveau du (ou des) poste(s) restitué(s)	BAP du (ou des) poste(s) restitué(s)	niveau du (ou des) poste(s) requalifié(s)	BAP du (ou des) poste(s) requalifié(s)	profil du (ou des) poste(s) requalifié(s)	Ordre de priorité	observations	Justificatifs	coût de la requalification	Avis commission 21/10/2013	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
COMPOSANTES														
OBSERVATOIRE	UMR 5276	TCH	J	ATRF	J	Gestionnaire de scolarité	2	Retraite au 27/04/2014	OUI	-9 981		FAVORABLE		
F.S.T.	**Services centraux**													
	Service administratif	IGE	J	ASI	J	Assistant en gestion administrative	1	Poste libéré suite à un départ à la retraite au 1/04/2014	OUI	-8657		FAVORABLE		
	Département Biologie													
	UMR 5558	ADJENES	J	TECH	A	Technicien des milieux naturels et ruraux	8	Requalification d'un poste administratif de l'AENES avec un changement en BAP A. Poste actuellement fléché en scolarité Master (Professeur VANHEMS).	OUI	9981		FAVORABLE		
	Département Physique													
	UMR 5306	ATRF	J	TECH	J	Gestionnaire administratif et financier	0	Demande déjà formulée dans la campagne de 2013. Suite au détachement du titulaire depuis mai 2012, le service demande que le support soit disponible pour une requalification.	OUI	10392		FAVORABLE		
DIRPAT	Service administratif	ATRF	J	TECH	J	Gestionnaire financier et comptable	4		OUI	10392		DEFAVORABLE		
I.U.T.	Service administratif	ASI	J	IGE	J	Chargé de la gestion des ressources humaines		Ce poste est occupé par un titulaire. L'IUT propose une requalification de ce poste d'ASI en IGE et qui serait financé en	OUI	8657		FAVORABLE		

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CREATIONS D'EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de créations d'emplois BIATSS par les services centraux et communs et des composantes pour les Filières administratives et la BAP G

	service ou composante	Corps	Catégorie	Affectation	BAP	Nature des Fonctions	Ordre de priorité	Justificatifs	Observations	coût moyen pour l'établissement	Avis de la commission du 21/10/2013	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
Services centraux et communs														
1	**Agence comptable**	AJENES	C	Service facturier	J	Gestionnaire administratif et comptable	1	OUI	Création d'1/2 poste pour compléter 1/2 existant pour le service facturier	18386		FAVORABLE		
2	**D.G.S.**	IGE	A	D.G.S.	A	Chargé de mission auprès du vétérinaire référent		OUI		60992		*		
3	**DIRPAT**	IGE	A		G	Ingénieur maintenance et travaux immobilier	2	OUI		60992		FAVORABLE		
4	**D.R.H.**	ATRF	C	Service central de Paie	J	Gestionnaire paie		OUI		36361		*		
5		ATRF	C		J	Gestionnaire paie		OUI		36361		*		
6		ATRF	C		J	Gestionnaire paie		OUI		36361		*		
7		ATRF	C		J	Gestionnaire paie	2 aexquo	OUI		36361		*		
8		IGE	A	Celule SIHAM	J ou E	Chargé du déploiement du nouveau SIRH		OUI		60992		*		
9		IGE	A		J ou E	Chargé du déploiement du nouveau SIRH	1 aexquo	OUI		60992		*		
10		IGR	A	Service du pilotage et des outils RH	J ou E	Chef de service du pilotage et des outils RH	3	OUI		75360		*		
12	**D.R.I.**	IGE	A	Coopération	J	chargé de la coopération internationale	1	OUI		60992		*		
13		ADAENES	A	Service Achats	J	Responsable du service Achats	1 exæquo	OUI	Demande gagée sur l'économie faite en ressources propres	66248		*		
14	**D.S.F.**	SAENES	B	Service Achats	J	Gestionnaire service Achats	1 exæquo	OUI	Demande gagée sur l'économie faite en ressources propres	46452		*		
15		IGE	A	Antenne sciences et cellule alternance	J	Chargé d'animation et d'ingénierie en formation continue - responsable de l'antenne Sciences et de la cellule alternance	1	OUI		60992		*		
16		ATRF	C	Pôle dépenses	J	Gestionnaire financier	2	OUI	Financement sur emplois gagés	36361		*		
17		ATRF	C	Cellule VAE	J	Gestionnaire de formation	3	OUI		36361		*		
18		ATRF	C	Antenne Santé	J	Gestionnaire de formation	4	OUI		36361		*		
19	**FOCAL**	TECH	B	Antenne Sciences	J	Technicien gestionnaire des formations courtes	5	OUI		46753		*		
20	**Mission Handicap**	ATRF	C			Assistant(e) de gestion administrative	1	OUI		36361		*		
21	**S.L.P. La Doua et Gerland**	TECH	B	Service administratif	J	Responsable administratif adjoint	1	OUI		46753		*		
22	**S.C.E.L.**	ATRF	C	Plateformes pédagogiques	J	Gestionnaire de plateformes pédagogiques	1	OUI	Régularisation d'un poste d'adjoint créé hors campagne d'emplois 2013 qui servira à asseoir un lauréat concours Sauvadet en CDI dans ce service.	36361		FAVORABLE		

23		TECH	B	Direction administrative	J	Responsable administrative	1	OUI		46753		*		
24		TECH	B	Pôle prévention des risques et environnement	G	Technicien en hygiène et sécurité Prévention des Risques	1/3	OUI	Demande gagée sur l'économie faite en ressources propres	46753		*		
25		TECH	B	Pôle prévention des risques et environnement	C	Technicien en instrumentation scientifique, expérimentation et mesure	2/3	OUI	Demande gagée sur l'économie faite en ressources propres	46753		*		
26	**S.H.S.**	TECH	B	Pôle sécurité des bâtiments	G	Technicien Sureté et Malveillance	3/3	OUI		46753		*		
						Composantes								
27	**I.S.F.A.**	ATRF	C	Service administratif	J	Assistant(e) de gestion administrative	1	OUI		36361		*		
28	**POLYTECH**	TECH	B	Relations internationales	J	Technicien en gestion administrative	1	OUI		46753		*		
29		ADJENES	C	Scolarité orthophonie		Gestionnaire scolarité	1	OUI	Le CCES demande la création de ces postes pour installer sur ces supports Etat les contractuels qui occupent déjà les fonctions. Avec ces créations et la cdisation des personnels actuels sur ces postes, cela permettrait aux composantes d'aller vers une certaine stabilité des services de scolarité.	36772		*		
30		ADJENES	C	Scolarité Master handicap		Gestionnaire scolarité	1	OUI		36772		*		
31	**ISTR**	ADJENES	C	Scolarité Psychomotricité		Gestionnaire scolarité	1	OUI		36772		*		
32		ATRF	C	Scolarité 5ème année	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
33		ATRF	C	Scolarité 3ème année	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
34	**LYON SUD**	ATRF	C	Mobilité étudiante	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
35		ATRF	C	Scolarité 6ème année	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
36		ATRF	C	Gestion stages hospitaliers	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
37	**LYON EST**	ATRF	C	PACES	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
38	**I.S.P.B.**	ATRF	C	Secrétariat 3ème et 4ème années	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
39	**Scolarité Commune de Santé**	ATRF	C	Scolarité	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		
40		ADJENES	C	Scolarité DU/DIU/AEU		Gestionnaire scolarité	1	OUI		18386		*		
41	**Biologie Humaine**	ATRF	C	Scolarité IFSI	J	Gestionnaire scolarité	1	OUI		36361		*		

* Support non disponible

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE EMPLOIS BIATSS 2014

Demandes de transformation d'emplois BIATSS par les services centraux et communs - année 2014

	Service	N° de poste	niveau du (ou des) poste(s) restitué(s)	BAP du (ou des) poste(s) restitué(s)	niveau du (ou des) poste(s) transformé(s)	BAP du (ou des) poste(s) requalifié(s)	profil du (ou des) poste(s) requalifié(s)	observations	Justificatifs	coût de la requalification	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
1	S.C.D.	TCH04955L	TECH	F	BIBAS		Responsable de la Bibliothèque d'odontologie		OUI	-2065	FAVORABLE		
2	ESPE/SCD	PRAG0162	PRCE		Bibliothécaire		Responsable gestion des abonnements périodiques pour le SCD	Demande faisant l'objet d'une étude à la commission CS/CEVU du 22/10/2013	OUI	-15669	DEFAVORABLE retour du poste PRCE au pot commun		

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE EMPLOIS BIATSS 2014

Restitution emplois BIATOSS - année 2014

composante	CORPS	Catégorie	N° Poste	Affectation	BAP	Nature des fonctions	coût	Observations	Gouvernance 25/10/2013	Avis CT (1) 13/11/2013	Approbation CA 19/11/2013
ESPE	ATRF	C	AST52731S	Site de la Croix Rousse	G	Opérateur logistique	-36 361	Retraite au 1/02/2013 et poste n'ayant pas fait l'objet d'une étude dans la campagne de 2013. Restitution du poste à la demande de l'ESPE.	FAVORABLE		

Gain UCBL =	**-36 361**

(1) avis du CT : 7 votes contre - 2 abstentions - 1 vote pour

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-214

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

RÉFÉRENTIEL SERVICE DE L'ANNÉE 2013-2014 : FONCTIONS ÉLIGIBLES ET VALORISATION.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

Le référentiel service de l'année 2013-2014 portant sur les fonctions éligibles et valorisation (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

REFERENTIEL SERVICE ET FONCTION OUVRANT DROIT À PRIMES DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUES
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
Année universitaire 2013-2014

Sommaire

Textes de référence *2*

Principes généraux *2*

Mise en œuvre du référentiel 3

I- Equivalence de service au titre d'activités pédagogiques

I.1 Innovation pédagogique…… 4

I.2 Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE…… 4

I.3 Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques…… 6

II Animation, encadrement ou valorisation de la recherche

II.1 Activités de direction de structures……9

II.2 Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique……..9

III Autres activités ou Activités mixtes

III.1 Activités de communication, de diffusion des résultats de la recherche ou de culture scientifique et technique et d'échanges sciences et société……..9

III.2 Missions d'expertise……9

Annexe 1 : liste des activités retenues, valorisation et sources de financement *……10*

Textes de référence

- Décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs, et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, modifié par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009
- Décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs, et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.
- Circulaire ministérielle DGRH A1-2 n° 2010-0233 du 21 avril 2010 relative au mode d'emploi du référentiel national d'équivalences horaires.
- Circulaire DGRH A1-2 n° 2012-0157 du 30 avril 2012 relative aux congés légaux des enseignants-chercheurs et des autres enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur.

Principes généraux

1- Le décret du 23 avril 2009 instituant les modifications dans les tâches pouvant être intégrées dans le service ne concerne que les enseignants-chercheurs. Il est proposé ici que les dispositions de la présente note s'appliquent à la fois aux enseignants-chercheurs et aux enseignants titulaires du second degré - pour les activités qui les concernent.

2- Le référentiel des tâches pouvant être prises en compte à l'université Lyon 1 s'appuie sur le «référentiel national d'équivalences horaires ». **Il ne vise pas l'exhaustivité des tâches accomplies par les enseignants et enseignants-chercheurs.** En dehors des obligations légales liées au service d'enseignement et des activités qui y sont liées (surveillances d'examens, correction, jury, …), chaque enseignant et enseignant-chercheur participe au fonctionnement collectif en prenant en charge des activités qui ne sont pas inscrites au référentiel et qui constituent un investissement qui peut être considéré comme normal. **Le référentiel intègre des activités ou responsabilités à reconnaître au-delà de cet investissement.**

Ces activités et responsabilités sont intégrées dans le service des enseignants titulaires du second degré et des enseignants-chercheurs.
Ce service comprend donc les activités d'enseignement en présentiel ou dans le cadre de l'enseignement à distance et des activités et responsabilités reconnues dans le référentiel.
La part de ce service au-delà du service statutaire (192 heures ou 384 heures TD) est payée en heures complémentaires.
Les HRS (Heures Référentiel de Service) sont des forfaits attribués par activité, leur total est limité à 128 HETD.

Lorsque les activités prévues par le présent référentiel sont prises en compte dans le service, elles ne peuvent également donner lieu au versement d'une prime ayant le même objet et notamment la prime de responsabilité pédagogique et la prime pour charges administratives.

L'établissement doit assurer la prise en compte et la reconnaissance de toutes les missions de l'université (pédagogie, recherche, administration). Pour cela il doit garder la maîtrise de la

répartition des efforts entre les différentes missions de l'université. La mise en œuvre du référentiel s'inscrit donc dans le cadre d'enveloppes budgétaires définies pour ces missions.

Les attributions des équivalences de service s'effectuent suivant plusieurs procédures :

- dans le cadre d'une enveloppe annuelle allouée à chaque composante, qui en propose la répartition,
- dans le cadre d'appel à projet piloté par la CFVU,
- dans le cadre du COM entre l'établissement et ses composantes,
- dans le cadre de recettes de formation continue ou d'apprentissage

Enfin, pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ces mêmes activités constituent les fonctions ouvrant droit à primes de responsabilités pédagogiques (PRP).

Mise en œuvre du référentiel

Le temps de travail pris en compte pour déterminer des équivalences horaires est le temps de travail applicable dans la fonction publique d'Etat, soit 1 607 heures de travail effectif.
Sur cette base et conformément au I de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, une heure de travaux dirigés en présence d'étudiants correspond à 4,2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif équivaut à 0,24 heure de travaux dirigés.

Les activités du référentiel d'équivalence horaires sont réparties suivant trois types d'activités qui répondent à des logiques et à des procédures d'attribution différentes (voir tableau détaillé en annexe 1 sur la base du référentiel de l'arrêté du 31 juillet 2009) :

- Activités pédagogiques
- Animation, encadrement ou valorisation de la recherche
- Autres activités ou activités mixtes

L'ensemble constitue pour une année donnée le tableau « référentiel des tâches et activités reconnues par l'établissement ».
Les équivalences sont présentées dans le tableau en annexe 1. Les chiffres situés en deuxième colonne (hors appels à projet) correspondent à un cadre à l'intérieur duquel chaque composante devra se situer en fonction de son enveloppe d'HRS et de ses priorités en termes de valorisation des activités d'encadrement.

Toutes les activités ne peuvent pas être financées, la liste définie dans le présent document constitue les activités que le Conseil d'Administration de Lyon 1 a retenues comme stratégique pour l'établissement.

I- Equivalence de service au titre d'activités pédagogiques

I.1 Innovation pédagogique

Description des activités à prendre en compte :

a) Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants.
b) Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques

pédagogiques innovantes.

La commission mixte ICAP-CFVU définit, suite à l'appel à projets annuel, les projets soutenus et le nombre de HRS allouées dans le cadre d'une enveloppe budgétaire définie. La reconnaissance horaire n'est effectuée qu'après la mise en service des modules de formation pour la seule année de conception.

c) Evaluation des enseignements.

L'évaluation des enseignements est une obligation règlementaire. ICAP est l'opérateur naturel de la mise en œuvre de l'évaluation à Lyon 1. Les composantes mettent en place des correspondants évaluation dont la mission peut être reconnue dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) de la composante.

I.2 Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE

a) Enseignant référent pédagogique (reconnu dans le Plan Réussite en Licence).

Les fonctions de référents pédagogiques ont été définies pour les formations *de Licence Sciences, Technologies, Santé pilotées par la FST* (CEVU du 7 septembre 2010) et effectives en automne 2010.
Les référents pédagogiques assurent un suivi régulier d'une vingtaine ou trentaine d'étudiants de L1 primo-entrants. Leurs missions sont :

- de participer à la journée de formation des référents pédagogiques,
- faire les inscriptions pédagogiques (automne/ printemps),
- participer à la journée de rentrée des primo-entrants, notamment pour accueillir son groupe d'étudiants,
- rencontrer les étudiants suivis (L1 primo-entrants) une fois au début et à la fin de chaque semestre,
- suivre la progression des étudiants L1 primo-entrants,
- faire remonter au directeur des études un bilan par étudiant suivi (L1 primo-entrants) à la fin de chaque semestre pour les jurys de semestre,
- rencontrer en particulier les étudiants en difficulté (L1 primo-entrants) entre la fin des jurys d'UE et l'inscription pédagogique (IP) afin de préparer plus longuement leur future IP,
- participer aux commissions pédagogiques.

Pour les formations pilotées par les STAPS :
Les référents pédagogiques (professeurs d'option sportive) assurent un suivi régulier de 25 étudiants de L1. Ce sont les référents dans le sport de l'étudiant, responsable de la « classe ». Leurs missions sont :

- suivre la progression des étudiants (connaissance régulière des notes de contrôle continu),
- être vigilants sur les absences (analyser les problèmes de chacun),
- conseiller des étudiants « références » en réussite dans le groupe,
- renseigner sur le tutorat et le soutien, sur les personnes à rencontrer à l'UFR ou à l'UCBL

pour toute aide,
- alerter le Directeur de la composante en cas de besoin.

Pour les formations pilotées par l'IUT (voir la mission de directeur des études, paragraphe I.3.f)

b) Encadrement de stages.

Le stage doit être obligatoire.
Un forfait horaire plafond par étudiant est défini. Un encadrement de stage pour être reconnu comprendra typiquement un suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, un rapport et une soutenance.

Dans le cadre de **l'alternance sous contrat,** les missions comprennent la mise à jour du livret d'apprentissage, 3 visites d'entreprise, un rapport et une soutenance (la prise en compte des heures se fait en coordination avec FOCAL).

c) Visite pédagogique avec étudiants.

Le module ou l'UE de visites doit être prévu dans la maquette. Les missions associées à cette visite sont la préparation de la visite et son exploitation ; un simple accompagnement n'est pas pris en compte.

d) Participation à des activités d'orientation active et d'insertion professionnelle.

La CFVU pourra répartir sur appel d'offres, un montant global alloué aux activités d'insertion professionnelle.

e) Encadrement de mémoires et thèses d'exercice (après validation finale).

Les thèses d'exercice concernent l'ISPB.

f) VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys.

Les Missions comprennent : la présidence de jury VAE, réalisation d'entretiens individuels, études de recevabilité pédagogique, expertise du dossier VAE, organisation des jurys, réalisation d'accompagnement pédagogiques, participation au jury, suivi de parcours post jury.

I.3 Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques

Description des activités à prendre en compte :

a) Responsable d'UEs en contrôle continu intégral.

Les missions concernent les UEs en Contrôle Continu Intégral (CCI) de la Licence Sciences, Technologies, Santé.

b) Responsabilité de département.

L'attribution de HRS concerne la prise en compte de la mission pédagogique des Directeurs de départements de la faculté des Sciences et Technologies (FST) et des chefs de département de l'IUT.

c) Responsabilité de filière, diplôme, parcours, certification, de la coordination des stages.

L'attribution de HRS concerne la prise en compte de la mission pédagogique des responsables de diplôme, de mention, de parcours, de filière, d'année, de certification et de coordination des stages.

d) Enseignant référent tutorat.

Les missions sont le recrutement et la coordination des tuteurs, l'observation de la répartition et la bonne marche du tutorat.

e) Chargé de mission.

Les composantes et la CFVU peuvent nommer des chargés de mission pour des fonctions en lien avec la pédagogie.

f) Directeur des études.

Pour les formations de licence pilotées par la FST : ils assurent principalement des missions de coordination des référents pédagogiques et d'orientation active ; ils sont au nombre de 4 : un Directeur des Etudes est mis en place pour le portail math-info ; un pour le portail PCSI et deux pour le portail SVT. Leurs missions sont :

- d'animer l'équipe de référents pédagogiques, d'organiser leur formation en début d'année universitaire,
- de présider les jurys de semestres S1 et S2,
- de participer aux actions de communication (salons, forums),
- de participer à l'orientation active en Licence STS en lien avec le SOIE et à la Formation initiale,
- de participer aux équipes de formation des mentions de Licence

Pour les formations pilotées par les STAPS : ils sont au nombre de 5 et sont en charge de 500 étudiants de L1 ; leurs missions sont

- organiser les emplois du temps et les services des enseignants,

- assurer la liaison avec l'administration et travailler avec le service scolarité de L1,
- organiser les rentrées et les jurys,
- réserver les salles de cours et installations sportives,
- coordonner les contenus des UEs et leur évaluation,
- organiser les tutorats et leur soutien.

Pour les formations pilotées par l'IUT : la définition de la fonction est complexe sous un intitulé « responsabilité et gestion des études » ; elle concerne une ou plusieurs personnes en fonction de la taille du département et de l'organisation adoptée. La mission d'enseignant référent est comprise dans celle de responsable des études.

g) Correspondant mobilité internationale.

Les missions sont définies dans la Charte des CMI élaborée par les RI de l'université ; au travers des COM composantes-université, il peut être financé une augmentation de 18h HRS.

h) Pilotage des projets pédagogiques internationaux : concerne les projets de type Erasmus-Mundus, Leonardo….

La reconnaissance sera évaluée conjointement par le VP RI et le VP CFVU.

i) Jeunes ambassadeurs Rhône-Alpes

Jeunes Ambassadeurs est un programme de promotion internationale de la région Rhône-Alpes et de ses atouts, qui s'appuie notamment sur l'accueil privilégié d'étudiants étrangers pendant leur cursus à Lyon, Grenoble ou Saint-Etienne.

j) Missions partenariales, relations avec l'environnement, actions de promotion des formations

Ces missions concernent :

- Les actions de communication reconnues par l'Université (salons, lycées, forum,),
- Les actions de partenariat : lien avec les collectivités, avec le rectorat, avec les grandes organisations patronales ou salariales.

k) Responsabilité au sein du bureau d'aide à l'insertion professionnelle

Des correspondants (têtes de réseau CLIPE) sont mis en place dans les composantes.

l) Responsabilité d'une mission pédagogique particulière validée par le CA

Coordination d'enseignements de type langues, bureautique-internet, sport (hors STAPS), SHS, UE engagement citoyen, dispositif réussir Lyon 1 (AUP, S2D), PCPM, DAEU-B, pilotage de processus de certifications nationales (langues, C2i).

m) Responsables de commission

Président des commissions statutaires des secteurs Sciences, technologie et Santé

n) Coordonnateur des unités contributives

En lien avec les formateurs des 13 IFSI liées avec Lyon 1, le coordonnateur des unités contributives conçoit les ressources pédagogiques et leur scénarisation à destination des 30 IFSI de la Région Rhône-Alpes.

o) Référent universitaire ISFI

Il est le lien entre l'université et un IFSI pour tous les problèmes d'ordre administratif et contribue notamment aux missions définies dans la convention de partenariat et d'objectif entre les IFSI, les universités et la Région Rhône-Alpes.

p) Coordination des commissions pédagogiques et commissions d'attribution des crédits

Le coordinateur participe aux commissions semestrielles telles que définies dans la convention de partenariat et d'objectif entre les IFSI, les universités et la Région Rhône-Alpes.

II Animation, encadrement ou valorisation de la recherche

II.1 Activités de direction de structures

a) Direction d'une unité de recherche contractualisée ou reconnue par le conseil scientifique :

b) Direction d'une école doctorale : par un enseignant-chercheur de Lyon1.

c) Direction de plateforme scientifique

II.2 Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique

La prise en compte de la responsabilité de plateforme technologique est définie par le Conseil Scientifique.

III Autres activités ou Activités mixtes

III. 1 Activités de communication, de diffusion des résultats de la recherche ou de culture scientifique et technique et d'échanges sciences et société

a) Animation de structures de dialogue science-société : (Université ouverte)

III.2 Missions d'expertise

a) Responsabilité dans l'auto-évaluation de l'établissement : dans le cadre de l'accréditation des formations.

Annexe 1 : liste des activités retenues, valorisation et sources de financement

Activités pédagogiques

Innovation pédagogique

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants.	Appel à projets CEVU Projet composante	CEVU / COM
Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes.	Appel à projets CEVU	CEVU
Evaluation des enseignements	15h/correspondant	COM

Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Enseignant référent pédagogique	30h/référent	PRL
Participation à des activités d'orientation active et d'insertion professionnelle.	Appel à projets CEVU (SOIE, CLIPE)	PRL
Visites pédagogiques avec étudiants.	1h/demi-journée	PRL
Encadrement de mémoires et thèses d'exercice (après validation finale).	3h/étudiant	ISPB
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys.	7h/accompagnement 1h/participation au jury (rapporteurs)	FOCAL / IUT
Encadrement de stages		

M2Pro	Maximum 3h/suivi	CENTRAL
M2R	Maximum 2h/suivi	CENTRAL
M2I	Maximum 2h/suivi	CENTRAL
M1	Maximum 1h/suivi	CENTRAL
L3	Maximum 2h/suivi	CENTRAL
LP en Formation initiale	Maximum 3h/suivi	CENTRAL / IUT
DUT 1	Maximum 1h/suivi	IUT
DUT 2	Maximum 3h/suivi	IUT
Ingénieur 3A, 4A	Maximum 1h/suivi	CENTRAL
Ingénieur 5A	Maximum 3h/suivi	CENTRAL
Formations en alternance	Maximum 10h/suivi	FOCAL / IUT

Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Responsable d'UEs en CCI	3h/groupe de TD + 2h/amphi dans UE en CCI (à partir de 100 étudiants)	PRL
Responsabilité de département FST	Maximum 96h/responsable	CENTRAL
Responsabilité de département IUT	Maximum 96h/responsable	IUT
Enseignant référent tutorat	30h/référent	COM
Responsabilité de filière, diplôme, parcours, certification, de la coordination des stages.	Maximum (36h + 6h/12 étudiants)	CENTRAL
Responsabilité au sein du bureau d'aide à l'insertion professionnelle – Tête de réseau CLIPE (TDR)	10h/TDR	PRL
Missions partenariales, relations avec l'environnement, actions de promotion des formations.	1h/demi-journée	PRL

Direction d'études.	Maximum 15h/directeur d'études	PRL / IUT
Correspondant mobilité internationale	Maximum 30h (18h COM + 12h CENTRAL)/Correspondant	COM / CENTRAL
Pilotage de projets pédagogiques internationaux.	Maximum 20h/projet	COM
Jeunes ambassadeurs RA	15h/ambassadeur	CEVU
Responsable Commissions Sciences et technologie	Enveloppe : de 132h à 264h pour secteur sciences (Plafond : 40h)	CENTRAL / IUT
Responsable Commissions Santé	Enveloppe : 70h pour secteur santé (Plafond : 40h)	CENTRAL
Chargé de mission Licence STS, IUT ou CEVU	Enveloppe : de 144h à 288h pour Licence STS Enveloppe : 64h pour le CEVU Maximum 96h/Chargé de mission	CENTRAL / CEVU / IUT
Coordonnateur des unités contributives	12h/unité contributive (6 unités contributives)	Financement Région Rhônes-Alpes
Référent universitaire ISFI	6h/IFSI (13 IFSI)	
Coordination des commissions pédagogiques et commissions d'attribution des crédits	5h/IFSI (13 IFSI)	
Responsabilité d'une mission pédagogique particulière validée par le CA (Enveloppe de 586h à 733h)		
Langues licence et Master	Enveloppe 2012-2013 : 80h	CENTRAL
Langue santé	Enveloppe 2012-2013 : 30h	CENTRAL
FLE	Enveloppe 2012-2013 : 15h	CENTRAL
C2i1	Enveloppe 2012-2013 : 128h	CENTRAL
C2i2e	Enveloppe 2012-2013 : 96h	CENTRAL
C2i2 santé	Enveloppe 2012-2013 : 20h	CENTRAL
C2i2 métiers de l'ingénieur	Enveloppe 2012-2013 : 10h	CENTRAL
Certification langue	Enveloppe 2012-2013 : 40h	CENTRAL

Coordination Enseignement transversaux	Enveloppe 2012-2013 : 48h	CENTRAL
Coordination sport IUT, Sciences et Santé	Enveloppe 2012-2013 : 180h	CENTRAL
Engagement citoyen	Enveloppe 2012-2013 : 8h	CENTRAL
AUP	Enveloppe 2012-2013 : 30h	CENTRAL
PCPM	Enveloppe 2012-2013 : 30h	CENTRAL
DAEU-B	Enveloppe 2012-2013 : 18h	CENTRAL

Animation, encadrement ou valorisation de la recherche

Activités de direction de structures

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Direction d'une unité de recherche contractualisée ou reconnue par le conseil scientifique.	1,5h/permanent (plafond : 96h ETD)	CS
Direction d'une école doctorale (ED).	1h/thèse soutenue dans l'ED (plafond : 64h ETD)	CS
Direction de plateforme scientifique	Maximum 30h ETD	CS

Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Responsabilité d'une plate-forme technologique ou d'un grand équipement	Maximum 30h ETD	CS

Autres activités ou activités mixtes

Activités de communication, de diffusion des résultats de la recherche ou de culture scientifique et technique et d'échanges sciences et société

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Animation de structure de dialogue science-société (Université ouverte)	Maximum 36h ETD	CENTRAL

Missions d'expertise

Fonctions / activités	Valorisation (Appel à projets, forfait ou plafond)	Sources de financement
Responsabilité dans l'auto-évaluation de l'établissement	1h/dossier L, LP, DEUST, Prépa concours 2h/dossier Master	CENTRAL

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-215

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

PROJET D'EXPERIMENTATION EN PACES « CRÉATION D'UN SEMESTRE DE REBOND »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 16 octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

Le projet d'expérimentation en PACES « création d'un semestre de rebond » (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXPERIMENTATION CONCERNANT LES FORMATIONS DE MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE ET MAÏEUTIQUE

LOI N° 2013-660 du 22 juillet 2013 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE

ARTICLE 39

CAHIER DES CHARGES

Septembre 2013

Partie 2 : dossier de candidature

Les questions que les établissements sont susceptibles de vouloir poser à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont à adresser à l'adresse de messagerie électronique suivante : experimentationsante@enseignementsup.gouv.fr

Expérimentation première année des études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique

Dossier de candidature concernant l'expérimentation prévu par l'article 39

SOMMAIRE DU DOSSIER :

1. Renseignements administratifs 3
1.1. Etablissement porteur de l'expérimentation 3
1.2. Groupe de pilotage 3
1.3. Le projet concerne l'application de l'article 39 3
2. Structuration générale du projet 5
2.1. Description générale du projet 5
2.2. Prise en compte de la diversité des publics 11
3. Projet déclinant l'alinéa 1 de l'article 39 15
3.1. Le dispositif de réorientation 15
3.2. Les sorties précoces 16
3.3. Eléments d'information à destination des étudiants et des enseignants 18
4. Projet déclinant l'alinéa 2 de l'article 39 : les réorientations entrantes et la « licence adaptée »19
4.1. Le cycle universitaire adapté 19
4.2. Eléments d'information à destination des étudiants et des enseignants 19
4.3. Les réorientations entrantes 19
5. Pilotage du projet 22
5.1. Impact du projet sur les contenus et méthode de formation 22
5.2. Indicateurs de suivi et de contrôle ; modalités d'évaluation du projet 22
5.3. Quelle solution proposée en cas d'échec de l'expérimentation ? 22
5.4. Financement du projet (sans charges supplémentaires pour le MESR) 22

1. Renseignements administratifs

1.1.Etablissement porteur de l'expérimentation

1.1.1. Nom de l'établissement porteur

Université Claude Bernard – Lyon 1

1.1.2. Chef de projet :

1.1.3. Nom du chef de projet : **Jean-François GUERIN**

1.1.4. Coordonnées de messagerie électronique : **jean-francois.guerin@univ-lyon1.fr**

1.1.5. Coordonnées téléphoniques :**04 78 77 70 64 (65) / 06 80 44 45 97**

1.1.6. Etablissement de rattachement : **Université Claude Bernard – Lyon1**

1.2.Groupe de pilotage

1.2.1. Composition :

Groupe composé :

- du Président de Lyon 1
- du chef de projet
- des doyens Santé et responsables pédagogiques : UFR de médecine Lyon Est, UFR Médecine et maïeutique Charles Mérieux Lyon-Sud, Odontologie, Pharmacie, un vice-doyen Maïeutique
- des étudiant élus des conseils d'UFR (1 étudiant par UFR) + 1 étudiant élus du CEVU
- du Vice-président du CEVU de Lyon 1
- du Vice-président délégué du CEVU chargé de la formation initiale.

- du Directeur de la FST (ou son représentant)

- du Directeur de l'IUT (ou son représentant)

1.2.2. Etablissements partenaires

RAS

…

1.3.Le projet concerne l'application de l'article 39

Alinéa 1 : réorientation au plus tôt après huit semaines en première année… □

~~Alinéa 2 : admission en deuxième ou troisième années des études … □~~

Commentaires Partie 1 :

2. Structuration générale du projet

2.1.Description générale du projet

2.1.1. Présentation du contexte, des forces et faiblesses identifiées de l'existant

Dans sa conception, la PACES se veut une année de formation commune des étudiants de santé avec la possibilité de se présenter à un ou plusieurs concours. Deux chances de concours leur sont données, mais le taux d'échec reste élevé. Par exemple à Lyon 1 en 2012, 3049 étudiants se sont inscrits en PACES dont 1873 étaient des étudiants primants, et le taux d'échec de ces derniers a été de 69%. Le numerus clausus (NC), toutes filières confondues, était au total de 678 (hors contingent de l'Ecole de Santé des Armées) et seulement 354 des étudiant primants ont réussi (soit 19%).

La majorité des étudiants (97%) inscrits en PACES est issue d'un baccalauréat de la série S, car ce sont les étudiants issus de cette filière qui réussissent. On peut s'étonner de cette standardisation qui par défaut engendre la formation d'une grande partie des professionnels de santé. Nombre d'étudiants s'inscrivant en PACES le font plus par passion et le désir intime d'exercer une profession dans le domaine de la santé, que par raison tenant compte des forces personnelles nécessaires à la réussite au concours de PACES. De plus de nombreux étudiants ignorent les détails des différents cursus possibles à l'Université. Ces filières sont très diverses et parfois éloignées de la santé. L'échec au concours de PACES après un second concours est vécu douloureusement par les étudiants, qui ont souvent mal anticipé les ré-orientations possibles.

L'analyse des résultats du concours de PACES permet de formuler des algorithmes de réussite : les étudiants mal placés à l'issue des épreuves du 1^{er}semestre (S1) n'ont aucune chance de réussite. Ainsi à Lyon 1, les étudiants les plus mal classés aux épreuves du S1 ne sont pas admis à poursuivre les enseignements du second semestre de la PACES. Cela représente 15% des étudiants. (environ 500 étudiants). Pour l'année universitaire 2012-2013, aucun étudiant classé au-delà de 1,5 fois le NC (environ 1200ème/ 3400 si on globalise les effectifs des 2 facultés) n'a pu réussir le concours dans les filières médecine et odontologie, et les étudiants classés au-delà de 2,5 fois le NC (environ 2000ème/ 3400) n'ont pu être admis dans aucune des 4 filières. A l'issue des épreuves du second semestre, ne seront admis à redoubler que les étudiants primants ayant un rang de classement inférieur à trois fois le numerus clausus (environ 2400ème/3400). Au total, beaucoup d'étudiants entrent et sortent des études en santé avec un "*turn-over*" extrêmement rapide. Préparer leur réorientation et discuter de leur projet professionnel deviennent donc des points essentiels.

La préparation de la réorientation doit d'abord être basée sur une coopération entre les différentes composantes de l'Université. Il convient d'aider rapidement les étudiants les moins adaptés pour ces études à trouver une autre voie, en évitant une perte de temps et une aigreur, voire une dépression bien compréhensible, car l'investissement en terme de travail a souvent été très important.

2.1.2. Nature et objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est de faire de la PACES **une année de formation** et pas uniquement une année de sélection.

L'année de formation sera-différente selon les performances des étudiants aux résultats du S1. **Les étudiants redoublants classés à l'issue des résultats du S1 ne seront plus admis à poursuivre les enseignements de la PACES, s'ils sont classés au delà de 2,5 fois le numerus clausus.** Il est démontré que les étudiants classés au-delà de cette barre n'ont pas de chance de réussite au concours, quelle que soit la filière choisie (cf. paragraphe précédent). Ce groupe d'étudiants suivra soit un semestre 2 dans une formation choisie en cas de validation du S1 à la première session (situation de fait peu fréquente), soit les enseignements **d'un semestre dit de rebond** où les étudiants compléteront leur formation et prépareront leur réorientation. Les étudiants primants mal classés à l'issue des résultats auront la possibilité, sur la base du volontariat, d'opter pour la formation du semestre de rebond. Tous les autres primants pourront suivre les enseignements du S2 PACES.

Cette réorientation lors du semestre de rebond s'accompagnera de la possibilité **d'acquérir des crédits dans le cadre de l'ECTS**, si les étudiants ont obtenu la moyenne d'une part aux examens du S1, mais aussi à ceux du semestre de rebond. Dans la mesure où on peut prévoir qu'une proportion importante d'étudiants concernés par le semestre rebond n'aura pas obtenu la moyenne aux épreuves du S1, une session créditante « de rattrapage » permettra à certains étudiants, s'ils ont la moyenne, d'obtenir 30 crédits. Ainsi, à l'issue de cette année universitaire, composée d'un S1 « PACES » et d'un S2 de « rebond », les étudiants concernés auront la possibilité d'obtenir jusqu'à 60 crédits, ce qui permettra à certains de rentrer en L2 de leur choix, selon leur projet professionnel repensé. Les enseignements du semestre de rebond auront comme finalité de consolider la formation des étudiants dans un large éventail de possibilités, dans le but de permettre aux étudiants de découvrir l'amplitude des possibilités de réorientation, d'améliorer leurs connaissances sur les différentes filières, et surtout de leur permettre de choisir leur nouvelle orientation professionnelle avec une plus grande maturité. Les étudiants se réorienteront alors plus par choix que par défaut. Le semestre de rebond leur permettra de construire un projet professionnel en cohérence avec la réalité de leurs possibilités. Ce semestre dit de rebond ne concerne toutefois pas les étudiants les plus mal classés à l'issue du S1 qui seront exclus, comme dans la situation actuelle (soit 15% des étudiants).

La mise en place de ce semestre de rebond aura également pour conséquence d'améliorer les conditions de la formation des étudiants qui poursuivront les enseignements de la PACES pour préparer les différents concours. En effet, la diminution des effectifs des étudiants inscrits au 2ème semestre de PACES (S2) permettra d'augmenter le nombre d'enseignements dirigés en petits groupes, méthode pédagogique associée à une meilleure formation des étudiants que celle des cours magistraux dans les amphithéâtres.

Ce dispositif n'aura aucun effet sur le mode de recrutement des étudiants à l'Ecole de Santé des Armées, ni sur le déroulement des études de ces étudiants .

2.1.3. Démarche envisagée pour atteindre les objectifs

La démarche envisagée est une ré-orientation précoce des étudiants en fin de S1 (et non pas au bout de 8 semaines). Il nous a semblé intéressant de donner un peu de temps aux étudiants pour s'adapter au rythme de la PACES et de faire coïncider les épreuves de fin du S1 à notre démarche de ré-orientation.

A l'issue des résultats de S1 des étudiants de PACES, trois groupes d'étudiants seront individualisés :

- celui des étudiants autorisés à suivre les enseignements du S2 PACES : ce groupe d'étudiants aura la possibilité de s'inscrire aux épreuves de 1 à 4 filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique). Ce groupe représentera en début de dispositif l'ensemble des primants, et les redoublants classés en deçà de la limite de 2,5 fois le numerus clausus. Le numerus clausus total correspond à l'addition des numerus clausus (de l'année précédente, si non connus en fin de S1) de chacune des filières en ajoutant celui prévu pour les étudiants de l'Ecole de Santé des Armées.

- celui des étudiants non autorisés à suivre les enseignements du S2 et **exclus** de la PACES, car faisant partie des 15% les moins bien classés. Il est à noter que ces étudiants peuvent être pris en charge par un dispositif de semestre de détermination (aide à l'étudiant pour déterminer son orientation professionnelle ; ces étudiants exclus de la PACES se verront proposer des cursus non exclusivement scientifiques, (c'est-à-dire hors Lyon 1), et un semestre de soutien scientifique (mise à niveau de bacheliers n'ayant pas les connaissances pour aborder un cursus de licence ; dans le cas de ces étudiants exclus, il s'agira de fait d'une mise à niveau pour un cursus très différent de celui de PACES au sein de l'établissement). Ces dispositifs déjà mis en place à Lyon 1 seront renforcés ; l'équipe pédagogique est consciente du fait que beaucoup de ces étudiants ressentent un sentiment de dévalorisation, se retrouvent très désorientés à l'annonce de leur classement, et qu'ils doivent être soutenus dans cette démarche de réorientation..

-celui des étudiants non autorisés à suivre les enseignements du S2 mais admis à suivre un semestre de formation complémentaire et de préparation à la réorientation, qui est crédité (30 ECTS), et ainsi désigné **« semestre de rebond »**. Il concerne donc en premier les étudiants **redoublants** non-admis / non-exclus au S2 (redoublants NANE), parce que classés au delà de 2,5 fois le numerus clausus à l'issue des épreuves du S1, et non exclus parce que ne faisant pas partie des 15% d'étudiants les plus mal classés. Le dispositif concerne de fait les étudiants redoublants situés dans l'intervalle [15%-40%] des plus mal classés. Les étudiants **primants** qui se trouvent dans la même situation seront invités à suivre l'enseignement du semestre de rebond, sur la base du volontariat ; ils pourront, l'année suivante, redoubler en PACES ou poursuivre dans la voie de la réorientation. Les étudiants redoublants qui, bien qu'admis à poursuivre en PACES, sont néanmoins mal classés (par exemple : entre 2 fois et 2,5 fois le NC), ou considèrent que leurs chances sont faibles d'intégrer la filière qu'ils ont choisie, seront également invités à rentrer dans ce semestre rebond . En effet, dans notre expérience, l'ensemble de ces étudiants a une très faible chance de réussite au concours de PACES. Ils arrêtent parfois de travailler, ou travaillent uniquement pour un redoublement (s'ils sont primants), qui se solde souvent par un second échec en PACES. Le semestre de rebond leur

permettra d'acquérir des notions essentielles pour pouvoir s'inscrire dans des formations scientifiques ou autres.

Comme indiqué précédemment, quelques étudiants de ce groupe ayant validé leur S1 de PACES pourront bénéficier d'une entrée directe dans certains cursus, , pour lesquels cette possibilité est déjà offerte (Licence Portail Sciences de la Vie et de la Terre principalement)

La démarche envisagée pour améliorer la réorientation des étudiants comprendra également :

- un dispositif soutenu d'information aux étudiants sur la réalité des métiers de Santé, les débouchés professionnels des études de Santé et des autres possibilités d'études en cas d'échec en PACES ; ce dispositif sera mis en place en association avec les délégués étudiants des formations de santé et du CEVU

- un dispositif d'accompagnement des étudiants dans leur ré-orientation en fin de S1., en association avec le Service d'orientation et l'insertion des étudiants (SOIE) de Lyon1.

2.1.4. Place du dispositif dans l'organisation de l'offre de formation de l'établissement

Depuis de nombreuses années les étudiants de première année santé (PCEM1 et PCEP1 antérieurement à la mise en place de la PACES), bénéficient de reconnaissances d'acquis vers les cursus scientifiques de Lyon 1 :
* à l'issue des deux semestres de PACES :

- les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 mais non classés en rang utile sont admis de droit en L2 de Biochimie, de Biologie, de Chimie ou de Physique (les deux premières mentions concentrant la quasi-totalité des réorientations). Ces étudiants réussissent d'ailleurs généralement bien dans ces mentions de licence, et nombre d'entre eux finissent parmi les étudiants les mieux classés ;

- depuis la rentrée 2012, 24 étudiants ayant également obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 mais non classés en rang utile peuvent être admis en 2ème année du cursus PeiP (Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech) au sein de Polytech Lyon (voie locale) ou d'un autre Polytech (250 places ouvertes en 2014 dans 13 écoles du réseau Polytech) dans un groupe identifié avec un contenu et une pédagogie spécifiques. Intégrés en seconde année du PeiP, les 24 étudiants peuvent ensuite choisir l'une des 85 spécialités d'ingénieur du réseau Polytech, avec les mêmes modalités que les étudiants ayant effectué le cycle complet PeiP (ce programme est développé dans le cadre de l'IDEFI AVOSTTI) ;

- les étudiants n'ayant pas atteint le seuil de 10/20 se voient proposer des équivalences d'UE avec les UE de L1 du portail « Sciences de la Vie et de la Terre ». Un tableau d'équivalences a en effet été construit UE par UE en coordination entre les responsables de la PACES et des mentions Biologie et Biochimie, et validé par le CEVU ;

* à l'issue du premier semestre de PACES :

- le même tableau d'équivalences est utilisé mais les possibilités de validation sont naturellement moindres. Ce sont ainsi environ 200 étudiants de PACES qui ont pu bénéficier de l'étude de leur dossier et qui ont intégré au printemps 2013, avec généralement très peu de validations d'acquis. Cette réorientation est naturellement une réorientation subie plus qu'une réorientation choisie car très peu l'ont anticipée, et ils se trouvent intégrés dans des délais très brefs dans un cursus qui n'était pas celui dans lequel ils avaient placé leurs espoirs de lycéens. Cette population correspond naturellement en partie aux 15% dont la réorientation est obligatoire, mais aussi à des étudiants redoublants qui comprennent à l'issue des résultats de la première partie du concours que leurs chances de réussite sont minimes. Parmi ce vivier se trouvent donc des étudiants qui ont encore besoin de temps pour maturer leur projet ;

- Lyon 1 propose également deux semestres de réorientation S2S (semestre de soutien scientifique) et S2D (semestre de détermination), destinés à tous les étudiants en échec au bout d'un semestre, qu'ils viennent de licence, de DUT ou de PACES. Le premier dispositif a pour objectif de rebondir vers un autre cursus scientifique, le second est quant à lui destiné à une réorientation plus spécialement vers un autre secteur (tertiaire le plus souvent). Les deux dispositifs comportent des enseignements de langues et de projet professionnel, et sont dimensionnés pour 24 étudiants actuellement (mais pourraient être offerts à une population plus importante).

  La plus-value du projet présenté dans le cadre de l'expérimentation en PACES est que le nouveau dispositif envisagé est créditant en termes d'ECTS (ce qui n'est pas le cas de S2S et S2D) : il prévoit l'organisation de 2 sessions créditantes, l'une de « rattrapage » sur le programme du S1 (30 ECTS), et l'autre sur le programme du semestre rebond (30 ECTS). La session créditante de rattrapage, portant sur le programme du S1, sera organisée comme l'autre session vers la fin juin ; cela permettra aux étudiants ayant suivi le semestre rebond, qui dans l'ensemble ont mal réussi les épreuves du concours S1-PACES, d'avoir bénéficié d'un soutien et remise à niveau inclus dans le programme de l'UE3 du semestre rebond (cf § 3.1)

  De plus, l'orientation vers notre nouveau semestre rebond serait obligatoire pour les redoublants alors que les dispositifs S2D et S2S sont sur la base du volontariat. La mise en place du semestre rebond créditant pourrait faire évoluer les dispositifs S2S et S2D vers une version créditante, voire les faire se fondre dans le nouveau dispositif. La réflexion que nous allons engager sur les programmes du semestre rebond va donc au-delà de la problématique –majeure – de l'échec en PACES ;

- ponctuellement des réorientations vers des DUT de Lyon 1 concernent chaque année une poignée d'étudiants.

  Le semestre rebond, objet de ce projet, sera construit en étroite collaboration avec les enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences et Technologies , et en lien avec l'IUT-Lyon1, notamment afin de s'assurer que la reconnaissance en terme de crédits européens sera possible. Les réorientations ne seront pas seulement envisagées-dans l'optique des sciences de la vie, mais également dans celle des sciences « dures » comme la physique, la chimie, voire l'informatique, pouvant être appliquées– mais non

nécessairement- au domaine de la santé (le succès du parcours PeiP post-PACES montre que les reconversions vers les métiers d'ingénieur sont pertinentes).

En conclusion : Il s'agit d'un enjeu majeur du projet, l'objectif étant de préparer les étudiants suivant ce semestre rebond vers d'autre études que celles des sciences de la vie (physique, électronique, mécanique, informatique, …)

2.1.5. Délivrance de diplômes

Les diplômes délivrés seront les mêmes que ceux actuellement, dans la mesure où le cursus actuel (DFG et DFA) des études en Santé reste identique.
En fin de S1 et S2, perdureront les dispositifs actuels de réorientation évoqués au paragraphe ci-dessus :

- vers le portail Sciences de la Vie et de la Terre essentiellement (actuelles mentions de licence Biologie et Biochimie pour l'essentiel) ;
- vers le portail Physique-Chimie-Sciences de l'ingénieur (mentions de licence Chimie et Physique pour l'essentiel) ;
- vers des parcours de L2 spécifiques, en cours de réflexion avec la FST et Polytech
- vers l'IUT
- vers d'autres formations hors Lyon 1 (voir paragraphe 2.1.6).

Les étudiants réorientés vers le semestre de rebond pourront acquérir d'une part des connaissances par l'enseignement qu'ils recevront, mais également des crédits ECTS leur permettant d'intégrer différents cursus de L2. Nous souhaitons permettre aux étudiants NANE qui suivront l'enseignement du semestre de rebond, d'obtenir des crédits ECTS pour faciliter la réorientation :

- dans un premier temps, par une session qualifiée de « créditante » qui correspondra à une session de rattrapage du S1, dans un objectif d'évaluation de l'acquisition des connaissances (et non pas uniquement un objectif de sélection comme les examens classiques du S1 de PACES). Il s'agit d'un point essentiel : la session qualifiante pourra permettre aux étudiants d'obtenir 30 ECTS, soit une approche plus favorable que lors de l'étude des équivalences UE par UE actuellement réalisée. Les étudiants auront été mieux préparés à la réussite à cette session, grâce à un soutien et une remise à niveau inclus dans le programme de l'UE3 du semestre rebond (cf § 3.1). Le contenu des épreuves de cette session créditante correspondra à celui des épreuves du S1 PACES ; il sera bâti en coordination forte avec la Faculté de Sciences et Technologies afin de pouvoir aboutir à la validation globale des 30 ECTS de licence scientifique de S1 proposée ici. Cette session serait également ouverte aux étudiants admis à poursuivre en S2 (donc non orientés systématiquement vers le semestre rebond), mais qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'issue des épreuves du S1.

--dans un second temps à la suite des épreuves du S2 (semestre de rebond), après la validation des différentes épreuves des UE de ce semestre.

2.1.6. Place du dispositif dans l'offre de formation du site

Le dispositif que nous proposons contribuera à combler un manque sur le site de Lyon. En effet, au contraire des licences scientifiques de Lyon 1, les licences des autres domaines potentiellement intéressants (Droit Economie Gestion notamment) portées par les universités Lyon 2 ou Lyon 3, ne permettent pas de rentrée décalée en S1 au printemps. Cela n'est possible qu'en S2, pour certains parcours seulement, et à condition que le S1ait été validé.

Il ne remet pas en cause par ailleurs la convention que l'université a signée avec l'université Lyon 3 mise en place en 2011 pour l'accueil des étudiants de PACES (ayant obtenu au moins la note de 10/20 mais non classés en rang utile) en L2 d'Economie-gestion, moyennant la validation d'une formation de 35 heures de cours d'introduction au droit et à l'économie ainsi que de statistiques et probabilités.

Rappelons qu'en vertu de l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les étudiants ayant validé l'année de PACES mais non classés en rang utile sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité au diplôme d'Etat d'infirmier et sont, en cas de réussite à l'épreuve orale d'admission, dispensés de quatre unités d'enseignement de la formation.

2.2.Prise en compte de la diversité des publics

2.2.1. Présentation du public

Rappel : chiffres du numerus clausus 2013

NC	de médecine	d'odontologie	de pharmacie	
en 2013	411	52	168	47

Voici les chiffres globaux des étudiants entrant en PACES à Lyon avec leurs caractéristiques : âge, sexe, boursier ou non, type de baccalauréat passé avec mention ou non.

Lyon 1

Profil des inscrits en PACES en 2012-2013

Source Apogée

Toutes inscriptions confondues

	Nb d'inscrits		nb de nx bacheliers	
PACES (Lyon Est)	2 367	70,4%	1 496	73,7%
PACES (Lyon Sud)	994	29,6%	534	26,3%
Total PACES :	3 361	100,0%	2 030	100,0%

Sexe	Filles		Garçons		Total
PACES (Lyon Est)	1 523	64,3%	844	35,7%	2 367
PACES (Lyon Sud)	583	58,7%	411	41,3%	994
Total PACES :	2 106	62,7%	1 255	37,3%	3 361

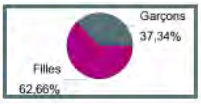

Age	PACES (Lyon Est)		PACES (Lyon Sud)		Total PACES
moins de 18 ans	164	6,9%	49	4,9%	213
18 ans	1 182	49,9%	458	46,1%	1 640
19 ans	797	33,7%	350	35,2%	1 147
20 ans	158	6,7%	98	9,9%	256
entre 21 et 25 ans	59	2,5%	37	3,7%	96
plus de 25 ans	7	0,3%	2	0,2%	9
Total :	2 367	100,0%	994	100,0%	3 361

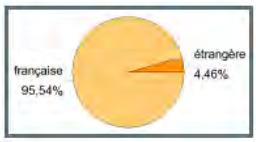

Nationalité	française		étrangère		Total
PACES (Lyon Est)	2 262	95,6%	105	4,4%	2 367
PACES (Lyon Sud	949	95,5%	45	4,5%	994
Total PACES :	3 211	95,5%	150	4,5%	3 361

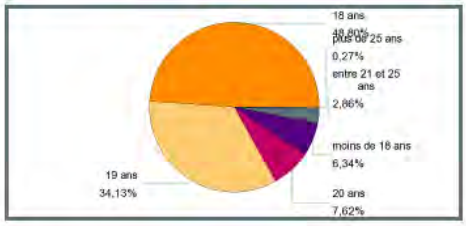

Bourse	non boursier		boursier		Total
PACES (Lyon Est)	1 706	72,1%	661	27,9%	2 367
PACES (Lyon Sud	744	74,8%	250	25,2%	994
Total PACES :	2 450	72,9%	911	27,1%	3 361

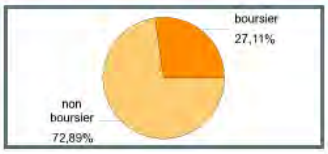

* nouveaux bacheliers : étudiants ayant obtenu leur baccalauréat lors de la dernière session (en 2012), sont inclus dans les autres dispenses les diplômes obtenus à l'étranger ainsi que les équivalences.

Réussite des redoublants* en PACES en 2011-2012 selon la mention au bac et le type de bac

Source Apogée
Toutes inscriptions confondues

PACES

Taux de réussite : nombre d'étudiants admis/nombre d'étudiants inscrits. Ce taux est minoré étant donné qu'il porte sur l'ensemble des inscrits et non pas sur les étudiants présents.

Nombre de nouveaux bacheliers admis et non admis

Admis	535	56,8%
Non admis	407	43,2%
Total :	942	100%

Admis Egro/ Kiné/Odonto/ SageFemme	136
Admis Médecine	291
Admis Pharmacie	108
Total Admis	535

Nombre de nouveaux bacheliers admis et non admis selon la mention au bac

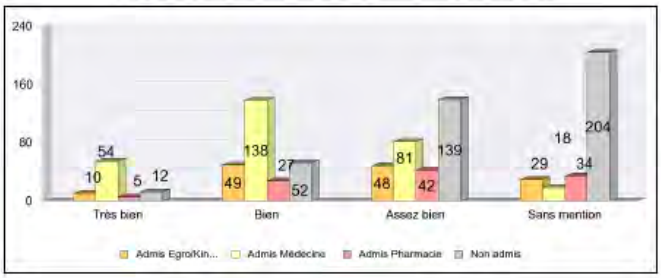

Taux de réussite des nouveaux bacheliers selon la mention au bac

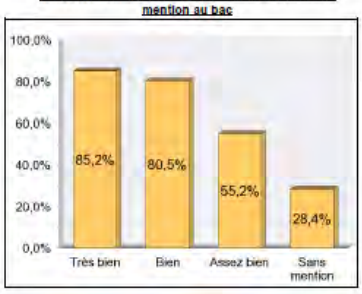

Nombre de nouveaux bacheliers admis et non admis selon le bac

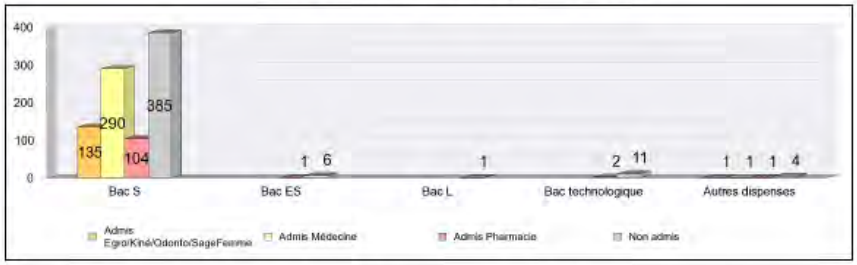

Répartition des nouveaux bacheliers admis selon le bac

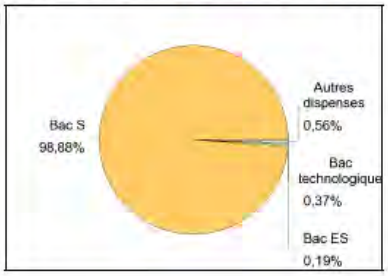

* redoublants : nouveaux bacheliers** inscrits en 2010-2011 ayant échoués au concours PACES en 2010-2011

** nouveaux bacheliers : étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en 2010 (sont inclus dans les autres dispenses les diplômes obtenus à l'étranger ainsi que les équivalences).

Réussite des nouveaux bacheliers* en PACES en 2011-2012 selon la mention au bac et le type de bac

Source Apogée
Toutes inscriptions confondues

PACES

Taux de réussite : nombre d'étudiants admis/nombre d'étudiants inscrits. Ce taux est minoré étant donné qu'il porte sur l'ensemble des inscrits et non pas sur les étudiants présents.

Nombre de nouveaux bacheliers admis et non admis

Admis	276	14,7%
Non admis	1 597	85,3%
Total :	1 873	100%

Admis Egro/ Kiné/Odonto/ SageFemme	33
Admis Médecine	189
Admis Pharmacie	54
Total Admis	276

Nombre de nouveaux bacheliers admis et non admis selon la mention au bac

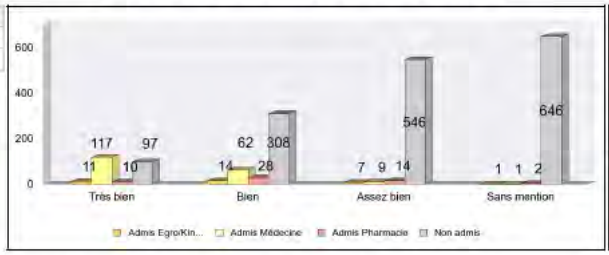

Taux de réussite des nouveaux bacheliers selon la mention au bac

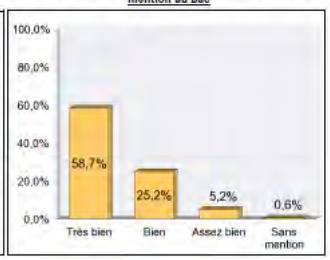

Nombre de nouveaux bacheliers admis et non admis selon le bac

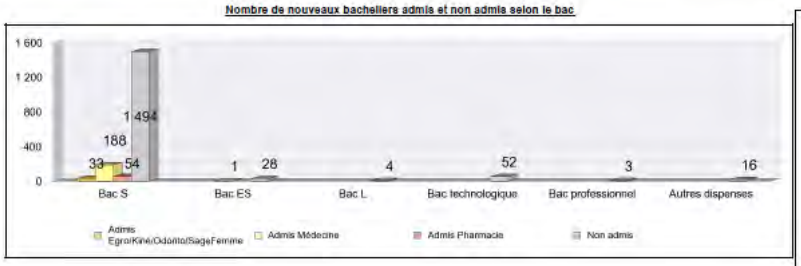

Répartition des nouveaux bacheliers admis selon le bac

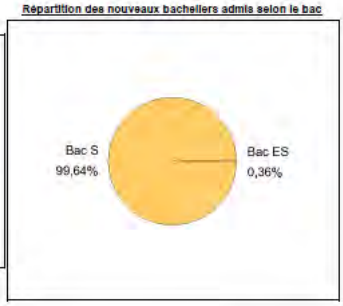

* nouveaux bacheliers : étudiants ayant obtenu leur baccalauréat lors de la dernière session (en 2011), sont inclus dans les autres dispenses les diplômes obtenus à l'étranger ainsi que les équivalences.

Commentaires :
Si on se réfère aux chiffres des 2 dernières années écoulées (2011-2013), on peut faire les constats suivants : sur un total de 3361 étudiants inscrits dans les 2 facultés de Lyon 1, il y avait 2030 nouveaux bacheliers (dont 60% de primants). On constate que la nature du baccalauréat, ainsi que la mention obtenue, ont chacune un poids considérable en tant que facteurs de réussite :

- Pour les étudiants primants : une seule réussite (Bac ES) hors Bac S (sur 104 candidats) ; seuls les candidats ayant eu mention TB ou B au Bac avaient des chances sérieuses de réussir (respectivement 59% et 25% de réussite). Au contraire, à partir de la mention AB, les chances devenaient très faibles (5% pour la mention AB, et <1% pour les bacs sans mention ou mention passable).

- Pour les étudiants redoublants : 7 réussites hors Bac S (sur 28 candidats). Les chances correspondant aux moins bonnes mentions sont plus importantes que pour les primants (55% pour les mentions AB, 28% pour les mentions passables ou absentes).

2.2.2. Dispositif de sensibilisation aux métiers

Des dispositifs de sensibilisation existent déjà durant la PACES:

- forum des métiers organisé avant la rentrée du S2, pour décrire aux étudiants les différentes filières et les aider à choisir les concours qu'ils veulent présenter

- sensibilisation des étudiants avec baccalauréat à faible chance de réussite

- rendez-vous personnalisés par le Service d'Orientation et d'Insertion des Etudiants (SOIE) tout au long de l'année sur rendez-vous

Mais le constat montre que les étudiants sont plus préoccupés par leur réussite au concours qu'à la réalité des métiers vers lesquels ils s'orientent.

Nous proposons de **renforcer ce dispositif d'information et de sensibilisation**, en le plaçant à une période plus stratégique (à l'issue des épreuves du S1) et en améliorant la communication sur l'exercice professionnel effectif.

Nous avons également une politique de **sensibilisation dans les lycées** grâce aux étudiants responsables du tutorat qui travaillent en lien avec la Mission Lycées de l'université, afin d'alerter les lycéens sur les difficultés et les échecs en PACES. Nous inclurons dans les présentations dans les lycées la présentation du dispositif proposé.

3. Projet déclinant l'alinéa 1 de l'article 39

3.1.Le dispositif de réorientation

L'alinéa 1 de l'article 39 envisage la possibilité de mettre en place « une réorientation des étudiants de la première année commune aux études de santé à l'issue d'épreuves organisées au plus tôt huit semaines après le début de celles-ci, portant sur les enseignements dispensés au cours de cette période. Seuls les étudiants considérés, sur la base de ces épreuves, comme n'étant pas susceptibles d'être classés en rang utile à l'issue de la première année peuvent être réorientés.»

Décrire globalement le dispositif de réorientation mis en place : calendrier, épreuves type …

Le semestre rebond aura lieu au S2 et sera composé d'enseignements :

- **Mutualisés** :

* **UE1 : connaissances transversales.** Cette UE permettra une formation ou remise à niveau dans des matières comme l'anglais ou l'informatique. Ce module apportera également une aide à l'expression écrite et en méthodologie de travail. La réussite à cette UE permettra d'obtenir 4 ECTS.

* **UE2 : projet professionnel**: Cette UE permettra à l'étudiant de bâtir un projet en fonction de ses compétences et de ses aspirations. La réussite à cette UE permettra d'obtenir 2 ECTS.

*** UE3: sciences fondamentales** (reconnues pour des licences sciences). Une partie des matières dispensées dans cette UE sera mutualisée avec l'enseignement dispensé lors du S2 de PACES (enseignements de Sciences Humaines et Sociales, Biophysique, Physiologie…). L'autre partie consistera en une remise à niveau et un approfondissement de matières enseignées, pour certaines, en S1 de PACES, et d'autres plus nouvelles : physique, chimie, mathématiques, ingénierie. Les enseignements seront également élaborés pour permettre aux étudiants d'acquérir une véritable démarche scientifique. **L'objectif est de leur permettre d'acquérir des outils méthodologiques pour une poursuite d'études en Biologie, Chimie, Biochimie, Physique, Mécanique, Electronique, … , et de constituer une aide à la réussite de la session créditante de « rattrapage « du S1**

La réussite à cette UE permettra d'obtenir 18 ECTS.

- **Optionnels** en fonction de l'orientation personnelle donnée par l'étudiant lors de son semestre de rebond. Il permettra d'obtenir 6 ECTS. Il s'agira d'enseignements issus des filières suivantes et co-construits notamment avec la Faculté des Sciences et Technologies de Lyon 1:

*portail Sciences de la vie et de la terre de L1, chimie

* portail Physique--Sciences de l'ingénieur de L1, mathématiques, informatique, IUT

* Sciences juridiques et managériales (en partenariat avec l'Université Lyon 3)

La validation des connaissances s'effectuera en fin de S2.

Pour les étudiants étrangers, un renforcement de cours de FLE sera assuré.

Ce dispositif sera mis en place à la rentrée 2015.

3.2.Les sorties précoces

« La réorientation peut être systématique, le nombre de ces réorientations ne pouvant alors excéder un pourcentage du nombre d'inscrits, déterminé par arrêté après consultation des organisations représentatives concernées. Une réorientation facultative peut également être proposée aux étudiants au-delà de ce pourcentage. L'université assure dans tous les cas la réorientation de ces étudiants en leur proposant une inscription dans une formation qui les accueille dès l'année universitaire en cours ».

3.2.1. Indiquer le pourcentage envisagé d'étudiants concernés par la réorientation, systématique et facultative, par rapport au nombre d'inscrits. Préciser si ce chiffre est susceptible d'évoluer chaque année et de quelle manière sur les six années d'expérimentation, ainsi que les critères sur lesquels est fondée l'estimation de cette évolution.

Sur un effectif actuel d'environ 3 400 inscrits en PACES à Lyon 1, la répartition des étudiants sera la suivante :

- 15% des étudiants seront exclus à l'issue des épreuves du S1(environ 500 étudiants),

- entre 75% et 80% d'étudiants seront admis en S2 (environ 2 000 étudiants en fonction des effectifs actuels),

- entre 5 et 10 % des étudiants seront des étudiants redoublants non admis à suivre les enseignements du S2, mais non exclus (étudiants NANE), soit environ 200 à 300 étudiants admis à suivre les enseignements du semestre de rebond (si on inclut les étudiants primants et redoublants qui opteront de manière volontaire pour ce semestre de rebond).

Ces répartitions en pourcentage sont fonction de l'évolution des différents numerus clausus des différentes filières, du nombre d'inscrits en PACES, ainsi que de la répartition « primants / redoublants » pour les étudiants classés au-delà de 2,5 fois le NC. L'analyse des données chiffrées depuis l'existence de la PACES sur Lyon 1 montre que ces chiffres sont stables d'une année à l'autre, et ne devraient pas évoluer de manière significative au cours de l'expérimentation.

3.2.2. Quel processus spécifique l'université met-elle en place pour assurer la réorientation des étudiants en fonction de leur projet professionnel ?

Actuellement, la réorientation des étudiants se fait sur une année de licence soit L1, soit L2 selon leur moyenne au concours.

Voici le tableau permettant l'état des lieux au terme de l'année universitaire 2012-2013 : Seuls 432 étudiants ont changé de voie, 1066 préférant redoubler. Une cinquantaine est perdue de vue, car partant dans d'autres universités ou écoles.

Inscription en 2013-2014 après échec en PACES 2013

Diplôme	Effectif
1ère année Etudes deSanté	1066
D.E. Audioprothèse	1
D.E. d'Ergothérapeute	3
D.E. Masseur-kiné	1
D.E. Psychomotricien	1
Total :	**1072**

Diplôme	Niveau	Effectif
DEUST Métiers de la Forme	DEUST	1
DUT Chimie	DUT	1
DUT Chimie A.S.	AS	1
DUT GC Cons durab	DUT	1
DUT G.E.A. 1A	DUT	2
DUT G.élec.et Info.ind	DUT	2
DUT G.élec.et Info.ind	L1	2
DUT Gén Bio opt Agronomie	L2	1
DUT Génie Bio IAB	DUT	3
DUT Génie Bio. opt A.B.B.	L2	2
DUT Génie chimique	DUT	4
DUT Génie Thermique Energ	DUT	1
DUT Informatique	L1	4
Total :		**25**

Diplôme	Niveau	Effectif
DEUG STAPS	L1	11
Licence de Biochimie	L1	22
Licence de Biochimie	L2	19
Licence de Biologie	L1	208
Licence de Biologie	L2	59
Licence de Chimie	L1	5
Licence de Chimie	L2	7
Licence GE - GP	L1	2
Licence Informatique	L1	1
Licence Mathématiques	L1	11
Licence Mathématiques	L2	21
Licence Mécanique - GC	L1	5
Licence Physique	L1	23
Licence Physique	L2	2
Licence Terre et Environn	L1	4
Total :		**400**

La réorientation après le S1 ou après le S2 de rebond devra être plus incisive. Les cours du S2 dit de rebond devront instruire l'étudiant sur l'existence d'autres professions autres que celles correspondant aux 4 filières proposées au concours en fin de PACES. Il faudra aboutir à une réorientation active, choisie par l'étudiant et non passive et imposée. La réalisation d'un projet accompagné de tuteurs déjà professionnels, en petits groupes facilité par le nombre réduit, sera un élément moteur et révélateur pour l'étudiant. L'obtention de crédits ECTS au cours de ce S2 sera valorisante et permettra des entrées d'emblée dans des S2 ou S3.

Des réunions ont eu lieu avec des représentants de la composante « Faculté des sciences et technologies » de l'université Lyon 1, et de l'IUT Lyon 1. Ces 2 composantes nous ont signifié clairement leur adhésion au projet, et un accord de principe pour l'élaboration détaillée du programme d'enseignement du semestre rebond ; l'enseignement de ce semestre sera assuré par des enseignants du secteur « santé » et du secteur « sciences » de l'université Lyon 1, avec la collaboration d'enseignants d'autres universités lyonnaises (Lyon 2 et Lyon 3).

3.2.3. Quelles mesures met-elle en place pour inciter les étudiants pour lesquels la réorientation est facultative à se réorienter ?

Les mesures incitatives pour les primants classés au-delà de 2,5 fois le NC s'appuieront sur des rencontres en petit groupe avec ces étudiants afin de leur présenter les statistiques réalisées sur plusieurs années. Des rendez-vous personnalisés seront également proposés afin d'envisager avec l'étudiant ses réelles motivations personnelles, en dehors de pressions familiales ou sociétales.

3.2.4. Que propose l'université afin de ne pas pénaliser l'étudiant en sortie précoce du cursus de première année des études de santé pour qu'il intègre sans difficulté un nouveau cursus malgré le retard pris dans le suivi de la nouvelle formation ?

Voir chapitre 2-1-5

3.2.5. Comment le dispositif intègre-t-il les redoublements de première année ?

Voir chapitres précédents

3.3. Eléments d'information à destination des étudiants et des enseignants

Voir chapitres précédents pour les étudiants. La tenue des conseils d'UFR, des réunions pédagogiques PACES et du CEVU ont été et seront les lieux d'informations des enseignants.

Commentaires Partie 3 :

4. Projet déclinant l'alinéa 2 de l'article 39 : les réorientations entrantes et la « licence adaptée »

4.1. Le cycle universitaire adapté

L'alinéa 2 de l'article 39 de la Loi précise que des modalités particulières d'admission peuvent être fixées pour « une admission en deuxième ou en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de maïeutique après une à trois années d'un premier cycle universitaire adapté conduisant à un diplôme national de licence. »

4.1.1. L'expérimentation concerne-t-elle l'adaptation d'une licence existante (ou d'un ensemble de licences) ou une création d'une « licence adaptée » ?

4.1.2. Dresser la liste des cycles universitaires adaptés conduisant à un diplôme national de licence qui autorisent les étudiants à s'inscrire dans le dispositif mis en place par le projet.

4.1.3. Quelles seront les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants pour accéder aux études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique, qui seront mises en place afin d'accepter les étudiants issus de ces cycles universitaires adaptés ?

4.1.4. Comment les spécificités des cycles universitaires adaptés sont-elles prises en compte dans le cursus médical suivi par l'étudiant dans la suite du parcours de formation ?

4.1.5. Mesures transitoires envisagées

4.2. Eléments d'information à destination des étudiants et des enseignants

4.3. Les réorientations entrantes

« Le nombre des étudiants admis en deuxième année après la première année commune et le nombre des étudiants admis directement en deuxième ou en troisième année sont fixés, pour chaque université concernée et pour chacune des filières, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. »

4.3.1. A quel niveau peut-on intégrer les études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique après une, deux et/ou trois années d'un premier cycle universitaire adapté ? (préciser le niveau d'intégration en fonction du niveau validé dans le parcours initial).

4.3.2. Mesures transitoires envisagées

4.3.3. En se fondant sur les chiffres du numerus clausus de 2013, quel est le nombre d'étudiants admis directement dans les quatre filières; préciser ces chiffres s'ils évoluent durant les six années d'expérimentation.

Rappel : indiquer le *numerus clausus*(NC) 2013

NC	de médecine	d'odontologie	de pharmacie	de maïeutique
en 2013				

Intégration d'étudiants en deuxième année :

	de médecine		d'odontologie		de pharmacie		de maïeutique	
	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES
2014								
2015								
2016								
2017								
2018								
2019								

Intégration d'étudiants en troisième année :

	de médecine		d'odontologie		de pharmacie		de maïeutique	
	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES + étudiants de 2ème année	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES + étudiants de 2ème année	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES + étudiants de 2ème année	Nombre d'étudiants intégrant le cursus	Pourcentage par rapport aux étudiants issus de la PACES + étudiants de 2ème année
2014								
2015								
2016								
2017								
2018								
2019								

Commentaire Partie 4 :

5. Pilotage du projet

5.1. Impact du projet sur les contenus et méthode de formation

Comme décrit dans le paragraphe 3.1, l'impact du projet sur les contenus cible, le semestre rebond au S2 avec la mutualisation d'UE « nouvelles » permettent l'obtention de 24ECTS et d'enseignements optionnels liés à 6ECTS. Les contenus s'inscrivent donc dans une logique de sensibilisation et d'instruction pour les étudiants de l'existence de professions autres, soutenue en cela par une méthode de formation et d'encadrement impliquant un tutorat plus ciblé et personnalisé.

Le contenu des enseignements de la PACES reste identique à celui actuel.

5.2. Indicateurs de suivi et de contrôle ; modalités d'évaluation du projet

critères, périodicité et diffusion envisagée de ces évaluations

Le pilotage s'effectuera en suivants différents indicateurs :

- taux d'étudiants NANE ayant suivi le semestre rebond, et obtenant une licence dans les différents portails offerts à la ré-orientation
- taux d'admis à poursuivre en S2 se dirigeant de façon volontaire dans le semestre rebond
- suivi précis des redoublants parmi les admis
- taux d'exclus bénéficiant du dispositif « réussir à Lyon 1 » et suivi de ces étudiants

Ces indicateurs seront récoltés durant toute la période d'expérimentation.

5.3. Quelle solution proposée en cas d'échec de l'expérimentation ?

Retour au dispositif classique de PACES

5.4. Financement du projet (sans charges supplémentaires pour le MESR)

5.4.1. Moyens mis en œuvre

Le projet doit donc mettre en place un semestre dit de rebond. Devront être élaborées:

* UE1: connaissances transversales pour 4 ECTS. Cet enseignement se déroulera sous forme de cours magistraux et d'enseignements dirigés (environ 40 h de cours),

* UE2: projet professionnel pour 2 ECTS. Cette UE sera surtout validée par un rapport établi par l'étudiant.

* UE3: sciences fondamentales (reconnues pour des licences sciences) permettant d'acquérir entre 12 et 15 ECTS. Une partie des heures d'enseignement pourra être mutualisée avec les enseignements de PACES, notamment l'enseignement de Sciences humaines et Sociales

*UE Optionnelles de 6 ECTS chacune :

-Sciences de la vie et de la terre (L2 SVT),

- Sciences de l'ingénieur (Licence Physique, électronique, mécanique, Concours AgostiPolytech…),

- Sciences juridiques et managériales.

Le financement de ce semestre pour environ 200 étudiants est estimé à 60 000 Euros de vacations d'enseignants, qui seront pris sur les UFR de santé

5.4.2. Impact sur les frais d'inscription des étudiants

Aucun

Commentaires Partie 5 :

Avis des instances consultatives (CEVU et CA, date du vote, nature du vote) :

Le pré-projet a été présenté devant le CEVU le 16 octobre, qui a émis un avis favorable. Le projet définitif sera soumis au CEVU le 5 novembre, et au CA le 19 novembre

Date de dépôt : 04-11-2013

Signature du président de l'université :

François-Nöel GILLY

Signature des présidents et directeurs des établissements partenaires

Les pré-dossiers de candidature à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'article 39 répondant au cahier des charges, doivent parvenir avant le 4 octobre minuit, heure de Paris, par voie électronique, à l'adresse fonctionnelle : experimentationsante@enseignementsup.gouv.fr

L'envoi définitif du dossier devra parvenir selon la même procédure, après passage devant l'ensemble des instances, avant le 4 novembre 2013 minuit, heure de Paris.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-216

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

TARIFS 2014 DES ACTIONS DE FORMATION À DESTINATION DES LYCÉENS SCIENTIFIQUES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

Les tarifs 2014 relatifs à l'action de formation à destination des lycéens scientifiques comme suit :

- Tarif n° 1 (classe d'une trentaine d'élèves) : 458 €
- Coût de la formation :
  Consommables, amortissement du matériel, fluides : 479 € TTC
  Encadrement enseignant (7 HED chargées) : 437 €
  Total : 916 €

La moitié du coût est pris en charge par l'université dans le cadre du plan réussite en Licence.

- Tarif n°2 (classe d'une quinzaine d'élèves): 300 €
- Coût de la formation :
  Consommables, amortissement du matériel, fluides : 225 € TTC
  Encadrement enseignant (6 HED chargées) : 375 €
  Total : 600 €

La moitié du coût est pris en charge par l'université dans le cadre du plan réussite en Licence.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-217

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

TARIF DE PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS À LA SEMAINE ÉTUDES DÉCENTRALISÉES FÉVRIER 2014

Exposé des motifs :

La Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux, organise pour les étudiants de FGSM2 un séjour sport études décentralisé du 9 Février 2014 au 15 Février 2014 pendant lequel les étudiants seront absents de la Faculté.
Ce séjour entre dans le cadre de l'une des UE optionnelles de FGSM2, et n'est que l'une des UE proposées : le choix de cette UE n'est donc nullement obligatoire.
Toutefois, en cas de choix de cette UE, la Faculté demande aux étudiants une participation à hauteur de 450€ pour les frais : hébergement en pension complète 360 €, location de matériels de ski 50€ et de transport 40€.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé, le tarif 2014 de participation des étudiants à l'enseignement décentralisé en FGSM2 à l'UFR Lyon Sud –Charles Mérieux (450.00 € modulables en fonction de la situation sociale des étudiants).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 24
Contre : 1
Abstention(s) :1

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-218

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

POURVOI EN CASSATION DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX RELATIF À L'INSTITUT MICHEL PACHA

Vu le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'appel d'Aix en Provence en date du 16 septembre 2013, signifié par huissier à l'Université le 7 octobre 2013 ;
Vu l'exposé des motifs présenté au Conseil d'Administration dans sa séance du 19 novembre 2013 ;

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Après avoir délibéré, a décidé d'autoriser le Président de l'Université a former un pourvoi en cassation à l'encontre de la décision de la Cour Administrative d'appel d'Aix en Provence en date du 16 septembre 2013, en fonction de l'avis qui sera formulé par l'avocat à la Cour de Cassation consulté sur la recevabilité et l'opportunité de cette procédure.

Le Président de l'Université est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-219

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

MOTION RELATIVE AU TRANSFERT DE CHARGES SUIVANT LE PRINCIPE DU « DECIDEUR-PAYEUR »

Le Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1, dans sa séance du 19 novembre 2013, a adopté la motion suivante :

Le Conseil d'Administration de l'Université Lyon 1 soutient pleinement la motion relative aux moyens des Universités, votée par la Conférence des Présidents d'Université le 24 octobre 2013, et cosignée par son Président François-Noël Gilly.
Afin d'assumer pleinement son rôle de service public de formation et de recherche selon les objectifs ambitieux fixés par le ministère, le Conseil d'Administration de l'Université Lyon 1 demande au ministère de compenser tous les transferts de charges qui pèsent sur les universités, sur le principe du « décideur-payeur ». La relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration de la réussite des étudiants, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de vie des étudiants ne sauraient supporter de nouvelles baisses de dotations à périmètre constant.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-220

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

DISSOLUTION FONDATION FINOVI

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

a été informé du projet de dissolution de la Fondation FINOVI

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-221

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

a discuté en questions diverses :

- Des coûts de certification en langues TOEIC.
- Du volume horaire des formations habilitées par le Ministère.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-222

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

PROCEDURE DE DOMICILIATION ET D'HEBERGEMENT DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES A L'UCBL

Exposé des motifs :

Les précédentes procédures de domiciliation et d'hébergement des associations étudiantes ont respectivement été définies en 2009 (charte des associations étudiantes adoptée par le CA du 6 février 2009) et 2004 (délibération du CA du 22 juin 2004).

I. Domiciliation des associations étudiantes

Les associations transmettent leur dossier de demande de domiciliation au Bureau de la Vie Etudiante qui l'instruit.

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Lettre de motivation adressée au Président de l'université.
- Projets de statuts de l'association avant dépôt en préfecture
- Procès verbal de l'assemblée constitutive, composition du bureau.
- Signature de la charte des associations (cf. charte des associations)

Les dossiers sont ensuite soumis à l'examen du Groupe de Travail Vie Etudiante (GTVE) et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) qui se prononcent pour avis.

Après avis du GTVE et du CEVU, le Conseil d'Administration (CA) délibère sur la domiciliation des associations. Les domiciliations sont accordées par le CA jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des personnels aux conseils centraux (1er septembre 2016 actuellement).

Les associations procèdent ensuite à leur déclaration en préfecture. Elles joignent notamment à leur dossier l'extrait de délibération du CA relatif à leur domiciliation à l'UCBL.
La domiciliation de l'association à l'UCBL (et les droits en découlant) est conditionnée à la transmission au BVE du récépissé de déclaration délivré par la préfecture. Les associations domiciliées doivent informer le BVE de toute modification des statuts ou de composition de leur bureau.

Suite à la fin de mandat des représentants aux conseils et à l'élection de leurs successeurs, le maintien de domiciliation est accordé, par délibération du CA, aux associations qui en font la demande pour une nouvelle période de quatre ans à compter de la rentrée universitaire suivante.

II. Critères de domiciliation

- Les statuts de l'association doivent être en adéquation avec les statuts et les missions de l'Université.
- Pour une domiciliation, il sera demandé la présence du président (ou représentant de l'association) lors de l'examen du dossier de domiciliation.

III. Hébergement des associations étudiantes

En application de l'article L. 811.1 du Code de l'éducation, le président de l'université est habilité à définir les conditions d'utilisation et d'attribution des locaux à l'usage des associations étudiantes après consultation du CEVU.

Les demandes d'attribution de locaux formulées par les associations sont déposées auprès du Bureau de la Vie Etudiante (BVE) qui les soumet au GTVE puis au CEVU.

Après avis du GTVE et du CEVU et après consultation du Directeur de la composante concernée, le Président décide de la suite à donner à la demande d'hébergement. La décision du Président se fonde sur la disponibilité de locaux et sur la représentativité de l'association dans les instances de l'établissement.

En cas d'accord, une convention d'occupation temporaire est signée par le Président de l'UCBL et le Président de l'association. Elle sera soumise à la signature des deux parties par le BVE selon un modèle type élaboré par la DAJI. La convention précise notamment la fin de l'attribution des locaux qui correspond à la rentrée universitaire suivant la fin du mandat des représentants des personnels aux conseils centraux. Le BVE est chargé de l'archivage et du suivi des conventions.

Après l'installation du nouveau CA, il est demandé aux associations hébergées si elles souhaitent maintenir leur hébergement. Si le renouvellement est accordé, l'hébergement sera autorisé pour une durée quatre ans à compter de la rentrée universitaire suivant l'élection des représentants aux conseils centraux. L'autorisation prend la forme d'un avenant à la convention d'occupation temporaire signée entre les deux parties.

Lorsqu'une association n'a pas demandé ou n'a pas obtenu le renouvellement de l'attribution du local dont elle bénéficiait précédemment, elle dispose d'un délai de 30 jours après expiration de la convention pour libérer complètement les locaux.

Toutefois, l'existence d'une convention ne fait pas obstacle à la possibilité pour l'établissement de demander à l'association de libérer les locaux par nécessité de service ou en cas d'urgence liée à l'ordre public. Elle ne fait pas non plus obstacle au respect des règles domaniales relatives à la précarité et à la révocabilité des autorisations d'occupation du domaine public.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 16 octobre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé, la procédure de domiciliation et d'hébergement des associations étudiantes à l'UCBL.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-223

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

CREATION DE L'AEU STAGE DE PSYCHOTHERAPIE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la création de l'AEU stage de psychothérapie (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRES
STAGE DE PSYCHOTHERAPIE

Approuvé CEVU …. CA …..2013

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme**

AEU Stage de psychothérapie

ARTICLE 2 **Justification de ce diplôme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels …).**

Répondre aux exigences du décret 2010-534 du 20 mai 2010, modifié par le décret 2012-695 du 7 mai 2012, relatif à l'usage du titre de psychothérapeute

ARTICLE 3 **Objectifs pédagogiques de la formation**

Permettre aux étudiants de valider le stage manquant à leur formation, afin d'accéder au titre de psychothérapeute.

ARTICLE 4 **Durée de la formation**

1 année universitaire

ARTICLE 5 **Nom du responsable du diplôme**

Professeur Jean Louis TERRA
Centre Hospitalier Le Vinatier
Boulevard Pinel - BRON

ARTICLE 6 **Public visé :**

Les étudiants qui ont l'obligation de valider un stage

- soit à la demande de l'A. R. S.,
- soit parce qu'ils sont titulaires du DU de psychothérapie et à qui il manque un stage en vertu des articles 1 et 2 du décret 2010-534 du 20 mai 2010, modifié par le décret 2012-695 du 7 mai 2012, relatif à l'usage du titre de psychothérapeute

ARTICLE 7 **Mode de sélection des candidats :**

Présenter :

- le justificatif de l'A. R. S. notifiant à l'étudiant un stage supplémentaire.
- **OU** un diplôme de docteur en médecine et le DU de Psychothérapie.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.
Les étudiants seront inscrits au titre de la Formation Continue.

ARTICLE 8 **Programme d'enseignement**

- Stage (durée) : se reporter à la durée indiquée sur le courrier de l'A. R. S. ou à l'annexe du décret 2010-534 du 20 mai 2010, modifié par le décret 2012-695 du 7 mai 2012, relatif à l'usage du titre de psychothérapeute
  Celle-ci peut varier d'un étudiant à l'autre.

ARTICLE 9 **Modalités du contrôle des connaissances**

- L'étudiant est déclaré admis si le stage est validé par le responsable d'enseignement.
- Le stage doit être terminé avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

ARTICLE 13 **Tarifs**

- Formation Continue (FC) : 438,10 €

ARTICLE 15 **Révision**

Le diplôme fera l'objet d'une révision tous les 4 ans, à compter de sa date de création

Date :

Signature du responsable d'enseignement

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-224

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

MODIFICATION DES DU/DIU DE MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET ANTI-ÂGE ET LASERS MEDICAUX À VISÉE ESTHETIQUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les demandes de modification des DU/DIU de Médecine Morphologique et anti-âge et Lasers médicaux à visée esthétique (cf. document ci-joint) :

- interruption définitive des recrutements en 1ère année à compter de l'année universitaire 2013-2014
- achèvement du cursus pour les étudiants devant s'inscrire en 2ème année en 2013-2014 en conformité avec les maquettes rénovées soumises au CEVU du 5 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

	DU Lasers médicaux à visée esthétique version CA 24/4/2012	DU Lasers médicaux à visée esthétique version CEVU 5/11/2013
Public concerné	Sont autorisés à s'inscrire : **(art 3)** - Médecins et Chirurgiens diplômés français et étrangers - Internes à partir de leur 1ere année de formation. - Autres candidatures possibles après avis de la commission pédagogique : titulaires d'un diplôme équivalent aux études de 3eme cycle dont l activité se destine a la recherche, la sécurité, et le développement dans le domaine du laser	Sont autorisés à s'inscrire : **(art 4)** - Docteurs en médecine - Internes inscrits **en dernière année** - Médecins étrangers - Titulaires d'un diplôme équivalent aux études de 3ème cycle d'Université française dont l'activité destine à la recherche, la sécurité et le développement dans le domaine du laser (doctorat es sciences, ingénieurs)
Programme d'enseignement	**art 5** : 2 ans - 130h d'enseignement théorique - 70h d'enseignement appliqué et 25h de TP	**art 6** : 2 ans - 200h : 130h d'enseignement théorique - 70h d'enseignement appliqué (TD) dont 30h de TP.
Méthodes et outils pédagogiques		Est ajouté **(art 7)** : Les stages pratiques sont définis par le responsable PU-PH. Ces stages sont sous la seule responsabilité des maîtres de stage qui effectueront personnellement les actes médicaux, les étudiants stagiaires n'étant qu'observateurs quel que soit leur statut.
Modalités de contrôle des connaissances	**Art 6** : Ecrit sur 60 - Epreuve orale et pratique sur 40 - Stage à valider	**Art 8** : Ecrit sur 60 - Epreuve orale sur 40 (la notion de pratique est supprimée) - Stage à valider
Conseil scientifique et jury	**Comité scientifique et pédagogique :** Pr Christian Dubreuil, chirurgien plastique, ORL Pr Eustase Janky, gynécologue Dr Jean Chaintreuil, médecine nucléaire Dr Bernadette Costa physicienne Dr Lydia Houri, médecin laseriste morphologue et anti âge Dr Catherine Smadja, dermatologue Dr Claude Garde, angéiologue Dr Cannistra, chirurgien plastique	**Art 9** : Le jury d'examen est représenté par le conseil scientifique et pédagogique, composé de : - Pr Christian DUBREUIL, chirurgien plastique ORL Lyon 1 - Pr Fabienne BRAYE, chirurgien plasticien Lyon 1 - Pr François DISANT, chirurgien ORL Plastique Lyon 1 - Pr Pierre BRETON, chirurgien maxillo facial Lyon Le conseil scientifique et pédagogique désignera la liste des professionnels reconnus enseignants et des maîtres de stage. Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité et contrôle des épreuves d'examens. Il apporte une garantie éthique et morale et contrôle la régularité scientifique des résultats publiés
	Comité de coordination : **Coordonnateur :** Dr Lydia Houri **Coordinateurs :** Dr Michel Soussan, médecin laseriste morphologue et anti âge Dr Eric Essayagh, médecin laseriste morphologue et anti âge Dr Monique Donabedian, médecin laseriste morphologue et anti âge Dr Yen Bui, médecin laseriste morphologue et anti âge	Comité supprimé
Tarifs	FI : 995 € / FC : 1225 € **(art 7)**	FI : 1004 € / FC : 1239,10 € **(art 11)**
Volume horaire	1ère année = 100h **(annexe 1)**	1ère année = 85h **(annexe 1)**

Intervenants	Pr Dubreuil Christian Pr Braye Fabienne Pr Mojallal Pr Philippe Piccerelle Dr Jean Pierre Vidal, Dr Claude Garde, Dr Lydia Houri, Dr Catherine Smadja, Dr Eric Essayagh, Dr Thierry Kraft, Dr Robert Vergereau Dr Donabedian, Dr Soussan Dr Bui Dr Stéphane Saint Hillier Dr Claude Canistra	**(Annexe 2)** **Universitaires** : Braye F chirurgie plastique Lyon PU-PH Mojalal A chirurgie plastique Lyon PHU Dubreuil C ORL Lyon PU-PH Petersen D physicien professeur Danemark Canistra J PH CHU St Louis Paris **Non universitaires** : Houri L laser Paris Vidal JP dermatologue Paris Garde F angiologue Paris Nathan P endocrinologue Paris Donabedian N laser Paris
Evaluation des intervenants		est ajoutée **(annexe 3**) la grille d'évaluation de la formation par les intervenants

	DIU MMA Version CA 18 mai 2010	DU MMA version CEVU 5 novembre 2013
Type	DIU	DU
Titre **(art 1)**	Médecine Morphologique et Anti Age, image corporelle et prévention dans le vieillissement	Médecine Morphologique et Anti Age
Justification **(art 2)**	Il est apparu, dès lors, déterminant, afin de limiter les risques de mise en cause de notre responsabilité, de combler les lacunes en cette matière, par l'encadrement et la régulation de cette pratique à travers un enseignement universitaire qui traite de l'image corporelle tant esthétique que fonctionnelle et de la prévention des effets du vieillissement, sanctionné par un Diplôme de Médecine Morphologique et Anti-âge et l'obtention d'un titre reconnu et officialisé pour l'exercice de la Médecine Morphologique et Anti-âge	Est supprimée la mention en bleu sur la reconnaissance du titre.
Organisation	**art 5**	Sont enlevées de la règlementation les Universités extérieures. Le diplôme devenant DU. **(art 4)**
Capacité d'accueil	15 inscriptions à Lyon 1 **(art 7)**	Seuls les 80 premiers au probatoire pourront s'inscrire en 1ère année de DU. **(art 6)**
Modalités d'accès	Modalités d'accès : diplômes requis, niveau de qualification, expérience professionnelle, validation des acquis (décret 1985 - loi 1992). **(art 7.1.1)**	Cette rubrique est supprimée
Modalités du probatoire	1 avis synthétique noté sur 10 et 1 QCM de 40 questions noté sur 10. **(art 7,1,2)**	1 avis synthétique noté sur 10 et 1 QCM de **60** questions noté sur 10. **(art 6.a**)
Méthodes et outils pédagogiques	La formation pratique en techniques médicales morphologiques et anti-âge sera organisée par le Collège National de Médecine Morphologique et Anti-âge sous forme de stages pratiques en secteur public et libéral : - des stages hospitaliers dans des services reconnus validés par le conseil restreint - des stages pratiques en cabinet libéral, associations ou cliniques agréées selon des périodes et des modalités à définir en fonction de la sélection des cabinets pilotes **(art 9)**	Le DU comportera 5 séminaires par an. Les cours ont lieu en amphithéâtre, les TP d'anatomie sont réalisés en salle de dissection par les enseignants PU-PH, PHU, MCU-PH, CCA AHU de l'Université Lyon I Equipements : Moyens audiovisuels et informatiques mis à disposition par l'Université Lyon I Travaux et stages pratiques : 60 heures dans les lieux de stages définis et validés par le responsable du diplôme et le conseil restreint. Les stages sont sous la seule responsabilité des maîtres de stage, agréés par l'Université, qui effectueront personnellement les actes médicaux, les étudiants stagiaires n'étant qu'observateurs quel que soit leur statut médical. Il en est de même pour les séances de dissection en laboratoire, qui seront faites uniquement par du personnel hospitalo-universitaire. (CCA AHU, PHU, MCU-PH PU-PH) **(art 8)**

Modalités de contrôle des connaissances	Le plan des différents cours aborde systématiquement les bases anatomiques et physiologiques des tissus superficiels sous-cutanés, avant de traiter de la sémiologie, des soins et de la prévention. Nous portons une attention toute particulière à ce que les actes techniques qui sont enseignés au DIU de MMAA aient la plus grande innocuité possible pour les patients. Toutes les techniques jugées dangereuses ou non validées scientifiquement ne sont pas enseignées dans le cadre du DIU de MMAA. Les techniques enseignées sont non invasives, superficielles (elles ne dépassent pas l'aponévrose musculaire superficielle), conformément aux dispositions du droit positif en la matière, effectuées dans des conditions d'asepsie drastique, et ne nécessitent en aucun cas d'anesthésie générale. **(art 10)**	Paragraphe supprimé
		Est ajoutée une condition d'assiduité : une absence de 3 jours seulement est tolérée sur présentation d'un justificatif ou d'un certificat médical. **(art 9)**
	Examen de fin de 2ème année : un écrit sur 30 - Une épreuve de stage pratique sur 30 - Un mémoire sur 60	Examen de fin de 2ème année : un écrit sur 45 - Une épreuve pratique (cas clinique) sur 15 - Un mémoire sur 40
	La note du mémoire associée à la moyenne de la 1ère année été à la moyenne de la 2ème année fait un total qui, divisé par 3 donne une moyenne sur 20. Sont déclarés admis au diplômes les candidats ayant au moins obtenu la note de 10/20. **(art 10)**	Sont déclarés admis au diplôme les candidats ayant au obtenu le note de 50/10. **(art 9)**
Composition du jury	Professeurs Caix, Bringer, Cohen, Ollagnier, Dubreuil, Janky, Docteurs Houri et Vitello. **(art 11)**	La composition du jury est identique à celle du Conseil Scientifique : - Professeur Caix (Bordeaux) Anatomie - Professeur F Cambazard (St Etienne) Dermatologie - Professeur P Breton (Lyon) Chirurgie cervico faciale - Professeur Castronovo (Bruxelles) Nutritionniste **(art 10)**
Tarifs	FI = 671 € / FC = 1421 € **(art 13)**	FI = 754 € / FC = 1504 € **(art 12)**
Avis du collège	Avis du Collège de spécialité C'est un enseignement pluridisciplinaire plutôt médical où sont impliqués différentes spécialités médicales. Il est difficile d'avoir l'avis d'un collège plus que d'un autre :il faudrait avoir plus de 10 avis.ci joint l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins. Ce DIU ne relève pas d'une spécialité chirurgicale puisque tous les actes thérapeutiques enseignés sont pas ou peu invasifs ,ne franchissant pas les aponévroses. **(Annexe 1)**	Paragraphe supprimé

Enseignement	C'est dans ce contexte qu'a été proposé l'enseignement de la Médecine Morphologique et Anti Age au Conseil National de l'Ordre en France tenant compte de ses conseils, de ses recommandations, de ses exigences pour obtenir ainsi un titre de reconnaissance pour les médecins ayant validé le diplôme interuniversitaire mise en place par les universités françaises. **(Annexe 2)**	Paragraphe supprimé
	Le Diplôme Inter Universitaire de Médecine Morphologique et Anti Age a été reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Médecins en 2006, réunit 34 PU PH, et est enseigné, depuis, à travers un programme national unique dans les Universités Paris 13, Montpellier 1, Pointe à Pitre et le Laboratoire d'Anatomie de l'Université de Bordeaux 2. L'association aux Universités de Marseille, Poitiers, et Dijon est en cours. **(Annexe 2)**	Paragraphe supprimé
	Dans le cas d'un DIU, Projet de convention entre les universités partenaires, il existe une : a) -.une convention de fait par l'intégration de Lyon I au sein des instances du DIU conseil restreint et de coordination pédagogique b) - une convention financière concernant l'inscription à Lyon I de 15 étudiants (cf budget en annexe). **(Annexe 3)**	Paragraphe supprimé
	L'organisation générale de l'enseignement est soumise à l'approbation et à la surveillance de trois conseils : **(Annexe 3)**	L'organisation générale de l'enseignement est soumise à l'approbation et à la surveillance de deux conseils : **(Annexe 2)**
	Un conseil restreint : Professeur CAIX (PUPH Bordeaux), Professeur BRINGER (Montpellier), Professeur COHEN (Paris XIII), et Professeur OLLAGNIER (Saint-Etienne), Professeur Christian DUBREUIL (Lyon Sud), Professeur JANKY (Pointe à Pitre) , Dr HOURI(PARIS), Dr VITELLO (Saint-Etienne). Il propose en son sein le Directeur du Diplôme Interuniversitaire, nommé pour trois ans	**1) Un conseil restreint :** Professeur Ch. DUBREUIL, Professeur F. DISANT, Professeur F. BRAYE. Il aura en charge l'encadrement et l'organisation de l'enseignement. Il désignera la liste des professionnels reconnus enseignants et des maîtres de stage. Le responsable du Diplôme Universitaire, est un PU PH de l'Université Lyon 1 : Professeur Christian DUBREUIL
	Un conseil de coordination pédagogique : Professeurs CAIX (Bordeaux), COHEN (Paris), OLLAGNIER (Saint-Etienne), BRINGER (Montpellier), Professeur Christian DUBREUIL (Lyon 1), Professeur Eustase JANKY(Antilles Guyane) Dr Lydia HOURI (PARIS), Dr Charles VITELLO (Saint-Etienne). Il aura en charge l'encadrement et l'organisation de l'enseignement. Il validera la liste des professionnels reconnus enseignants et des maîtres de stage	Paragraphe supprimé

Organisation administrative	**Un conseil scientifique** : associant, outre les membres du conseil de coordination pédagogique, les responsables des différentes spécialités concernées : Biologie : Professeur BORG (Saint-Etienne) - Anatomie : Professeur CAIX, Professeur MONTAUDON (Bordeaux) - Chirurgie cuir chevelu : Dr Yves Crassas (Lyon) - Anesthésie Réanimation Urgence : Professeur COHEN (Paris) - Chirurgie Digestive – Obésité : Docteur CATHELINE (Paris) - Chirurgie Plastique : Professeur CASOLI (Bordeaux) - Médecine Interne : Professeur CONRI (Bordeaux) - Médecine du Sport : Professeur DENIS (Saint-Etienne) - Endocrinologie: Professeur (BRINGER (Montpellier) Professeur ESTOUR (Saint-Etienne) - Professeur REACH (Paris) - Psychiatrie : Professeur LANG (Saint-Etienne) - Pharmacologie : Professeur OLLAGNIER (Saint-Etienne) - Embryologie : Professeur SAURA (Bordeaux) - Gériatrie : Professeur SEBANNE (Paris) - Dermatologie : Docteur Jean-Pierre VIDAL (Marseille) - Otorhinolaryngologie Pr Christian DUBREUIL (Lyon) Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité des épreuves d'examens. Il apporte une garantie éthique et morale et contrôle la régularité scientifique des résultats publiés. Toute modification ultérieure du règlement ou adjonction d'une nouvelle faculté devra faire l'objet d'une acceptation des responsables de l'université Paris 13 initiatrice de ce diplôme qui décidera ou pas de la proposer aux universités co-contractantes pour être adoptée par les Conseils (d'UFR et d'Administration) de chaque université	**Un conseil scientifiqu**e : - Professeur Caix (Bordeaux) Anatomie - Professeur F Cambazard (St Etienne) Dermatologie - Professeur P Breton (Lyon) Chirurgie cervico faciale - Professeur Castronovo (Bruxelles) Nutritionniste Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité et contrôle des épreuves d'examens. Il apporte une garantie éthique et morale et contrôle la régularité scientifique des résultats publiés. Toute modification ultérieure du règlement ou adjonction d'une nouvelle faculté devra faire l'objet d'une acceptation du Président de l'Université Lyon 1 qui décidera ou pas de la proposer à d'autres Universités
	Aucune université de la même ville que les facultés co-contractantes actuelles Paris 13-Montpellier 1 et Antilles Guyane ne pourront intégrer ni créer le Diu MMAA, le but étant de promouvoir et étendre sur le pays tout entier cet enseignement, et l'adapter aux besoins médicaux de la société le protégeant de toute multiplication abusive entrainant l'amoindrissement de sa qualité et une réponse non adaptée aux besoins géographiques de la démographie médicale pour d'autres fins que son but initial	Paragraphe supprimé

	Pour les mêmes raisons, **la centralisation des inscriptions, de l'examen probatoire et de l'examen final à Paris 13 restera une nécessité obligatoire pour toute université cocontractante** et le programme national et unique se partageant en modules entre les universités cocontractantes afin que l'enseignement soit mutualisé ,évitant disparité dans le contenu des programmes. Lyon I aura la charge de formation de 15 étudiants (avec le budget correspondant à ces 15 inscriptions	Paragraphe supprimé
Lieux de stage agréés	UFR Léonard de Vinci, Bobigny Université Paris XIII (2005-06) UFR III, Laboratoire d'Anatomie Médico-chirurgicale, Université Victor Segalen Bordeaux 2 (2005-06) UFR Médecine, 2 - Montpellier (2006-07) UFR Lyon médecine chirurgie-dissection (en attente agrément Lyon au DIU). **(Annexe 6)**	Paragraphe supprimé
	Travaux et stages pratiques :60 heures dans les services CHU cités et le cabinets médicaux libéraux de médecine esthétique,lieux de stages définis et validés par le conseil restreint	Paragraphe supprimé
Evaluation des intervenants	Annexe 7	La grille d'évalution concernant les TP a été supprimée. **(Annexe 5)**
Moyens pédagogiques	Le DIU comportera 5 séminaires par an qui se feront à tour de rôle dans les différentes universités concernées. Les cours ont lieu en amphithéâtre, les TP d'anatomie sont en salle de dissection. **(Annexe 9)**	Paragraphe supprimé
Intervenants	Paragraphe inexistant.	**Annexe 4** **Enseignants universitaires** Baala K UF biologie moléculaire IFM.UMR 6218-CNRS Lobel B urologue sexologue masculin PU-PH Quenoun CA chargé cours Paris XIII Roux D pharmacien Chargé cours CHU Besançon Cambazard F PU-PH dermatologie St Etienne Braye F Chirurgien plasticien PU pH Lyon Mojalal A chirurgien plasticien PHU Lyon Caix P Anatomiste –plastie PU PH Bordeaux Roussel AM nutrition vieillissement PU Grenoble Castronovo PU biol générale et cellulaire cancero- expérimentale Liège Piccerelle P PU pH dermatologie Marseille DubreuilC ORL PU PH Lyon Marmuse chirurgie Bariatrique PU-PH Paris **Enseignants non universitaires** Bui y nutritionniste Paris

		Donnabedian N médecin morphologue présidente collège MMAA Paris Houri L médecine esthétique laser Paris Mirakian P endocrino-gynecologie Lyon Golleau-Levy : Opthalmologue Paris Vitello C Medecine anti âge St Etienne Giotis K alopecie Athènes Crassas Y : alopécie Lyon LelouarnC chirurgie esthetique Paris Vidal JP dermatologue Paris Baranova H biologiste Monaco Converset S ORL-esthétique Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DE

MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET ANTI-AGE

Approuvé : C. C. E. M. du
C. E. V. U. du
C. A. du

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme**

Il est crée, par décision des Conseils des Universités de PARIS 13, de Montpellier 1 (UFR de Médecine 2), des Antilles et de la Guyane, et de Lyon I (à compter de l'année universitaire 2010-2011, un Diplôme interuniversitaire intitulé : **MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET ANTI-AGE**, Image Corporelle et Prévention dans le Vieillissement' (MMAA)

ARTICLE 2 **Justification de ce diplôme - Analyse des besoins et objectifs pédagogiques**

Directive du Ministère.

MOTIVATION DU PROJET DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

En un peu moins d'un siècle, notre espérance de vie a presque doublé. Nous sommes et nous serons de plus en plus nombreux à atteindre un âge avancé. Il est souhaitable que ces années de vie supplémentaires soient des années de vie active, en pleine santé et en complète possession de nos capacités physiques et intellectuelles.
S'ils ont permis d'accroître considérablement la longévité, les moyens de santé conventionnels doivent maintenant envisager une plus longue espérance de vie sans invalidité : nous devons raisonner en espérance de santé plutôt qu'en espérance de vie.
Améliorer le processus du vieillissement apparaît dès lors comme un moyen de retarder l'apparition des altérations physiologiques liées à l'âge et devient un problème de santé publique.

L'Esperance de Vie, EDV, de la population européenne est une des plus longues du monde : elle est en moyenne de plus de 80 ans pour les femmes et de près de 76 ans pour les hommes.

L'EDV augmente chaque année (1an tous les 4 ans) : cette augmentation est très importante et est essentiellement due à la baisse du taux de mortalité des âges extrêmes sur les 15 dernières années.

L'espérance de vie sans incapacité a elle aussi progressé.

Cette situation conduit à s'interroger sur l'état global de la santé de la population, l'objectif recherché étant que ces années supplémentaires soient vécues en bonne santé et de façon la moins invalidante possible tant en ce qui concerne les effets du vieillissement sur le plan physique et mental que l'image corporelle.

Nous vivons aujourd'hui de plus en plus longtemps et, franchir les décennies en bonne santé physique et mentale, constitue un défi majeur.

La santé est définie par l'OMS comme *«un état de complet bien-être physique, mental et social»* et nous nous devons, face à une population de plus en plus âgée, de prévenir la diminution des fonctions physiques et intellectuelles liées aux effets naturels du vieillissement et de lutter contre les facteurs aggravants du vieillissement dans le cadre d'une médecine préventive et orientée visant spécifiquement à permettre une plus longue espérance de vie sans invalidité.

…/…

Améliorer le processus du vieillissement et soigner l'image corporelle est un moyen de retarder l'apparition des altérations physiologiques liées à l'âge et d'améliorer ainsi de manière importante la qualité de vie de chacun.

La Médecine Morphologique et Anti-âge existe depuis plus de 30 ans, appuyée et encadrée par diverses Sociétés savantes, Associations, la FMC (Formation médicale continue) et l'EPP , revues médicales, congrès nationaux :

- Dès 1945, la presse médicale s'intéresse à la lutte contre le vieillissement ;
- les scientifiques du monde entier reconnus dans leurs spécialités (médecins, cliniciens, chercheurs, Inserm, biologistes, etc. …) participent de façon croissante aux congrès sur le sujet ;
- les revues scientifiques présentant des études protocolaires détaillées se multiplient ;

Or malgré l'intérêt scientifique grandissant suscité par l'impact du vieillissement sur la santé, force est de constater que la formation universitaire des médecins ne suit pas.

La Médecine Morphologique Anti-âge(MMAA) répond à une demande exponentielle des patients de plus en plus soucieux de mener une vieillesse avec toutes leurs capacités physiques et intellectuelles.

Le constat est pourtant le suivant :

- un hiatus inquiétant existe entre la demande croissante des patients et la formation insuffisante des médecins notamment dans l'utilisation des outils technologiques de plus en plus performants pour combattre les effets du vieillissement ;

- seuls 20% des 8.000 médecins qui pratiquent cette médecine sont affiliés à une Société savante et suivent régulièrement des formations théoriques ou pratiques.

- Un flux croissant de médecins s'oriente vers l'exercice de la Médecine esthétique , le plus souvent issus de formations privées au contenu insuffisant.

Il est apparu, dès lors, déterminant, afin de limiter les risques de mise en cause de notre responsabilité, de combler les lacunes en cette matière, par l'encadrement et la régulation de cette pratique à travers un enseignement universitaire qui traite de l'image corporelle tant esthétique que fonctionnelle et de la prévention des effets du vieillissement, sanctionné par un Diplôme de Médecine Morphologique et Anti-âge et l'obtention d'un titre reconnu et officialisé pour l'exercice de la Médecine Morphologique et Anti-âge.

ARTICLE 4 **Durée de la formation**

2 années universitaires

ARTICLE 5 **Nom du responsable du diplôme**

Professeur Christian **DUBREUIL**
Université Lyon 1

Pour les D. I. U. autres établissements participant à la formation :

Professeur Yves COHEN UFR Léonard de Vinci, Bobigny
Université de PARIS 13
Avenue J.B. Clément
93430 – VILLETANEUSE

…/…

Professeur Jacques BRINGER
Université de Montpellier 1 - UFR Médecine, 2
2, rue École de Médecine CS 59001
34060 MONTPELLIER cedex 2

Professeur Eustase JANKY
Université des Antilles et de la Guyane
Faculté de Médecine, BP 145

97154POINTE A PITRE
GUADELOUPE

Professeur Philippe CAIX
Laboratoire d'Anatomie – UFR III
Université Victor Segalen Bordeaux 2
146 rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX CEDEX

Professeur OLLAGNIER
Laboratoire Central de Pharmacologie et Toxicologie
Université de SAINT-ETIENNE
Boulevard Pasteur
42055 – SAINT-ETIENNE CEDEX 2

ARTICLE 6 **Public visé** :

- praticiens thésés médecins ou chirurgiens de toutes spécialités
- internes en formation inscrits en dernière année (justificatif nécessaire)
- médecins étrangers titulaires d'une thèse – AFS-AFSA

ARTICLE 7 ▪ **Capacité d'accueil :** - 15 inscriptions à Lyon I compte tenu du nombre d'étudiants qui seront admis à faire leur stage sur Lyon.

▪ **Mode de sélection des candidats** :

Lettre de Motivation, CV, entretien préalable, admission à l'examen probatoire

1.1. Modalités d'accès :

Diplôme requis, niveau de qualification, expérience professionnelle, validation des acquis
(décret 1985 - loi 1992)

1.2. Modalités de la sélection :

L'examen probatoire écrit consistera en la rédaction d'un avis synthétique sur un cas posé (10/20) réponse à des QCM. (10/20)
40 questions en 1 heure

ARTICLE 8 **Programme de l'enseignement** :

- enseignement théorique) : **140** heures
- enseignement pratique) : **60** heures

…/…

ARTICLE 9 **Méthodes et outils pédagogiques** :

***Cours magistraux*. (140 heures) et Stages (60 heures):**

La formation pratique en techniques médicales morphologiques et anti-âge sera organisée par le Collège National de Médecine Morphologique et Anti-âge sous forme de stages pratiques en secteur public et libéral

- des stages hospitaliers dans des services reconnus validés par le conseil restreint,
- des stages pratiques en cabinet libéral, associations ou cliniques agréées selon des périodes et des modalités à définir en fonction de la sélection des cabinets pilotes.

ARTICLE 10 **Modalités du contrôle des connaissances** :

L'accès au DIU passe par un **examen probatoire** très sélectif, où seuls 80 candidats sont retenus sur plus de 200 inscrits.

L'enseignement se fait sur 2 ans, bientôt 3.(projet de conversion du DIU en capacité envisagé le 25 mars 2010 au ministère de l'enseignement supérieur)

- Un examen oral et un examen écrit valident la fin de la 1ère année. Un examen écrit, un examen pratique, ainsi qu'un mémoire de fin de cycle finalisent ce parcours.

Ce Diplôme donne une qualification de titre sur plaque et ordonnance.

Le plan des différents cours aborde systématiquement les bases anatomiques et physiologiques des tissus superficiels sous-cutanés, avant de traiter de la sémiologie, des soins et de la prévention.
Nous portons une attention toute particulière à ce que les actes techniques qui sont enseignés au DIU de MMAA aient la plus grande innocuité possible pour les patients. Toutes les techniques jugées dangereuses ou non validées scientifiquement ne sont pas enseignées dans le cadre du DIU de MMAA.

Les techniques enseignées sont non invasives, superficielles (elles ne dépassent pas l'aponévrose musculaire superficielle), conformément aux dispositions du droit positif en la matière, effectuées dans des conditions d'asepsie drastique, et ne nécessitent en aucun cas d'anesthésie générale.

- Conditions d'obtention du diplôme :

<u>En fin de 1ère année</u> :

- une épreuve écrite de 1 heure en QCM corrigée par lecture optique ,notée sur 60
- une épreuve orale de 15 minutes notée sur 20portant sur les bases du futur mémoire
- une épreuve de pratique médicale notée sur 20

la moyenne pour accéder en deuxième année est de 50

En cas d'échec ,une deuxième session est réalisée, l'étudiant repassera les épreuves dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne ou pour une absence justifiée documentée.

Il n'y a pas de note éliminatoire

Précisions : aucune note ne reste acquise en cas de redoublement

…/…

<u>En fin de deuxième année</u> :

- Epreuve écrite d'une heure en QCM notée sur 30
- Une épreuve de stage pratique notée sur 30
- Une présentation audiovisuelle d'un mémoire notée sur 60

La note du mémoire associée à la moyenne de première année et à la moyenne de deuxième année fait un total qui ,divisé par 3 donne une moyenne /20

Sont déclarés admis au diplôme les candidats ayant au moins obtenu la note de 10/20.

Il est prévu une deuxième session en octobre pour les absences justifiées et les recalés de la première session. (comme en première année)

<u>ARTICLE 11</u> **Composition du jury de l'examen** confère annexe 2 :

Professeurs Caix, Bringer, Cohen, Ollagnier, Dubreuil, Janky, Docteurs Houry et Vitello

ARTICLE 12 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Par questionnaire remis à chaque cours et stage pratique

ARTICLE 13 **Droits universitaires**

Les droits d'inscription sont différents en formation continue et formation initiale.
Ils tiennent compte en particulier des frais de dissection assez onéreux.

- Formation initiale : 671 €
- Formation continue : 1 421 €

ARTICLE 14 **Déclarations de conflits d'intérêts**

ANNEXES

Annexe 1

Avis du Collège de spécialité C'est un enseignement pluridisciplinaire plutôt médical où sont impliqués différentes spécialités médicales. Il est difficile d'avoir l'avis d'un collège plus que d'un autre :il faudrait avoir plus de 10 avis.ci joint l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins. Ce DIU ne relève pas d'une spécialité chirurgicale puisque tous les actes thérapeutiques enseignés sont pas ou peu invasifs ,ne franchissant pas les aponévroses

Annexe 2

Un enseignement pluridisciplinaire

L'enseignement à but médical s'inscrit dans un **cadre pluridisciplinaire**. Il est construit autour d'une étude approfondie de l'ensemble des éléments scientifiques concourants à la physiologie du vieillissement cellulaire puis tissulaire, la prévention des processus altératifs du vieillissement et à l'amélioration de l'image corporelle.

Pour une intelligibilité complète et profonde du phénomène de vieillissement, une médecine à perspective large et globale s'impose consistant à relier pour mieux comprendre et à situer pour mieux agir en s'aidant d'outils modernes et des nouvelles technologies médicales.

La Médecine Morphologique Anti-âge tend à agir dans un premier temps sur le plan **interne** avec pour objectif de préserver l'activité de nos organes :

- activité du système nerveux central
- activité des glandes
- activité cardiaque
- capacité respiratoire
- activité des reins et du foie
- capacité de digestion
- capacité de renouvellement osseux
- capacité de nos sens (audition olfaction…)

La Médecine Morphologique et Anti-âge tend également à agir au niveau externe sur les signes extérieurs de vieillissement (rides, déshydratation, relâchement des tissus, cernes, cellulite) par des soins d'injections, peeling, laser, lampe pulsée qui sont les soins de médecine esthétique.
Par ailleurs, certains facteurs environnementaux qui accélèrent le vieillissement : alimentation déséquilibrée, radicaux libres, pollution, tabac, soleil, pollution électromagnétique doivent être pris en compte.
Enfin, la Médecine Morphologique et Anti-Age est une médecine de prévention : grâce à un rapport privilégié avec le patient, qui consulte en dehors d'épisodes pathologiques aigus, elle est l'occasion de recommander et, le cas échéant, de prescrire ou de pratiquer les diverses stratégies préventives en vigueur : vaccinations, mammographie, surveillance des grains de beauté, dépistage des cancers colorectaux, ostéodensitométrie et de prescrire ou recommander des traitements correcteurs si nécessaire.

Le vieillissement est devenu un sujet de **santé publique**, biologiquement et socialement préoccupant qui, par sa complexité et ses conséquences sur l'organisme, nécessite une appréhension médicale globale spécifique et complémentaire de la médecine conventionnelle.

C'est dans ce contexte qu'a été proposé l'enseignement de la Médecine Morphologique et Anti Age au Conseil National de l'Ordre en France tenant compte de ses conseils, de ses recommandations, de ses exigences pour obtenir ainsi un titre de reconnaissance pour les médecins ayant validé le diplôme interuniversitaire mise en place par les universités françaises.

Le Diplôme Inter Universitaire de Médecine Morphologique et Anti Age a été reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Médecins en 2006, réunit 34 PU PH, et est enseigné, depuis, à travers un programme national unique dans les Universités Paris 13, Montpellier 1, Pointe à Pitre et le Laboratoire d'Anatomie de l'Université de Bordeaux 2. L'association aux Universités de Marseille, Poitiers, et Dijon est en cours

Annexe 3

Dans le cas d'un DIU, Projet de convention entre les universités partenaires, il existe une

a) -.une convention de fait par l'intégration de Lyon I au sein des instances du DIU conseil restreint et de coordination pédagogique

b) - une convention financière concernant l'inscription à Lyon I de 15 étudiants (cf budget en annexe)

Organisation administrative et encadrement pédagogique du diplôme :

L'organisation générale de l'enseignement est soumise à l'approbation et à la surveillance de trois conseils :

1° - Un conseil restreint :

Professeur CAIX (PUPH Bordeaux), Professeur BRINGER (Montpellier), Professeur COHEN (Paris XIII), et Professeur OLLAGNIER (Saint-Etienne), Professeur Christian DUBREUIL (Lyon Sud), Professeur JANKY (Pointe à Pitre) , Dr HOURI(PARIS), Dr VITELLO (Saint-Etienne).

Il propose en son sein le Directeur du Diplôme Interuniversitaire, nommé pour trois ans.

2 - Un conseil de coordination pédagogique sous la direction des

Professeurs CAIX (Bordeaux), COHEN (Paris), OLLAGNIER (Saint-Etienne), BRINGER (Montpellier), Professeur Christian DUBREUIL (Lyon 1), Professeur Eustase JANKY(Antilles Guyane) Dr Lydia HOURI (PARIS), Dr Charles VITELLO (Saint-Etienne).

Il aura en charge l'encadrement et l'organisation de l'enseignement

Il validera la liste des professionnels reconnus enseignants et des maîtres de stage

3) - **Un conseil scientifique**, associant, outre les membres du conseil de coordination pédagogique, les responsables des différentes spécialités concernées :

- Biologie : Professeur BORG (Saint-Etienne)
- Anatomie : Professeur CAIX, Professeur MONTAUDON (Bordeaux)
- Chirurgie cuir chevelu : Dr Yves Crassas (Lyon)
- Anesthésie Réanimation Urgence : Professeur COHEN (Paris)
- Chirurgie Digestive – Obésité : Docteur CATHELINE (Paris)
- Chirurgie Plastique : Professeur CASOLI (Bordeaux)
- Médecine Interne : Professeur CONRI (Bordeaux)
- Médecine du Sport : Professeur DENIS (Saint-Etienne)
- Endocrinologie: Professeur (BRINGER (Montpellier)
  Professeur ESTOUR (Saint-Etienne) - Professeur REACH (Paris)
- Psychiatrie : Professeur LANG (Saint-Etienne)
- Pharmacologie : Professeur OLLAGNIER (Saint-Etienne)
- Embryologie : Professeur SAURA (Bordeaux)
- Gériatrie : Professeur SEBANNE (Paris)
- Dermatologie : Docteur Jean-Pierre VIDAL (Marseille)
- Otorhinolaryngologie Pr Christian DUBREUIL (Lyon)

Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité des épreuves d'examens. Il apporte une garantie éthique et morale et contrôle la régularité scientifique des résultats publiés.
Toute modification ultérieure du règlement ou adjonction d'une nouvelle faculté devra faire l'objet d'une acceptation des responsables de l'université Paris 13 initiatrice de ce diplôme qui décidera ou pas de la proposer aux universités co-contractantes pour être adoptée par les Conseils (d'UFR et d'Administration) de chaque université.

Aucune université de la même ville que les facultés co-contractantes actuelles Paris 13-Montpellier 1 et Antilles Guyane ne pourront intégrer ni créer le Diu MMAA, le but étant de promouvoir et étendre sur le pays tout entier cet enseignement, et l'adapter aux besoins médicaux de la société le protégeant de toute multiplication abusive entrainant l'amoindrissement de sa qualité et une réponse non adaptée aux besoins géographiques de la démographie médicale pour d'autres fins que son but initial.

Pour les mêmes raisons, **la centralisation des inscriptions, de l'examen probatoire et de l'examen final à Paris 13 restera une nécessité obligatoire pour toute université cocontractante** et le

programme national et unique se partageant en modules entre les universités cocontractantes afin que l'enseignement soit mutualisé ,évitant disparité dans le contenu des programmes. Lyon I aura la charge de formation de 15 étudiants (avec le budget correspondant à ces 15 inscriptions)

Programme de l'enseignement

LA MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET ANTI-AGE

C'est la médecine de l'image corporelle et de la prévention des effets du vieillissement.
Les progrès médicaux ont amélioré la longévité de telle sorte que la demande sociétale s'est modifiée progressivement demandant au médecin de maintenir la bonne sante, obligeant ce dernier a se former à un nouveau concept médical : la prévention des effets du vieillissement afin de bien vieillir tant au niveau de son image que de ses facultés fonctionnelles.
Le Diplôme MMAA a pour but d'apporter et de compléter les notions scientifiques indispensables, physiologiques et anatomiques sur les tissus superficiels et leur climatère, leurs incidences sur les techniques médicales de soins des tissus superficiels et implique une notion fondamentale, la prise en charge du vieillissement global, (notamment cutané, métabolique, articulaire, neurologique) prématuré et ne peut se faire avec des résultats efficaces et durables qu'au travers d'une prise en charge transversale, multidisciplinaire, personnalisé, analysant l'homme et son environnement.
Cet enseignement associe des exposés oraux, des dissections anatomiques, des travaux et stages pratiques et un mémoire sur un travail medical morphologique et anti-âge.

LA MEDECINE MORPHOLOGIQUE ESTHETIQUE pour une prévention et un accompagnement sécuritaire et durable des soins esthétiques de l'image corporelle

- Bases anatomiques
- Diagnostic médical des altérations esthétiques.
- Diagnostic différentiel et étiologique : sénescence, vieillissement naturel, vieillissement induit par la pathologie, par l'environnement : comportement alimentaire à l' origine de carences nutritionnelles, troubles métaboliques, stress, effets de la posture, malabsorption intestinale, surcharge hépatique dans la survenue ou la récidive des altérations esthétiques. « La peau est le miroir de notre milieu intérieur qui lui est en grande partie le reflet de notre environnement »
- Indications et traitements
- Référentiel des bonnes pratiques et mise en application.

LA MEDECINE ESTHETIQUE MORPHOLOGIQUE

ANATOMIE

Anatomie Visage et Cou
Morphologie, climatère, le vieillissement facial anatomo clinique .
Anatomie clinique : plans superficiels
Anatomie de tissus superficiels abdomen-hanches-fesses-bras
Les plans profonds : le squelette muscle et graisse
Les plans superficiels, anatomie classique: hypoderme, derme, épiderme

Zones à risques : visage, corps

Dissections démo en direct retransmise en vidéo
Dissections anatomiques pratiques

DIAGNOSTIC MEDICAL ESTHETIQUE :

-MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET PRISE EN CHARGE DE L'ESTHETIQUE CUTANEE

Bases
Anatomie, histologie, physiologie : épiderme, derme et annexes
Fonction
Aspect macroscopique
Embryologie

Signes
Sénescence cutanée
Le vieillissement des tissus superficiels lié a l'environnement
Le vieillissement induit par les pathologies graves et leurs traitements
Pathologie solaire héliodermie et photo protection.
Approche cosmétique de la peau
Les dermatoses à connaître en médecine esthétique
Lésions élémentaires
La cicatrice simple, hypertrophique, chéloïde
Les tumeurs cutanées bénignes
Les tumeurs cutanées malignes
Le mélanome : savoir le dépister
Les vergetures rouges, blanches.
Secrétions séborrhéiques et l'âge
Les rides, les taches rouges et brunes.
L'acné, sa prévention, et celle de ses cicatrices.
Autres.

MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET PRISE EN CHARGE DE LA SILHOUETTE

-Evaluation de l'état corporel
-La composition corporelle de l'homme
la masse grasse, la masse maigre, les compartiments corporels
-Les méthodes de mesure
-Le métabolisme énergétique
- Le métabolisme basal
- La thermogenèse
- L'activité physique
-Physiologie du tissu adipeux chez la femme
-Physiologie du tissu adipeux chez l'homme
- Physiologie et Répartition clinique des stéatomes
-Le surpoids
-L'obésité

MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET CELLULITE

-Le tissu cellulaire sous cutané
- Le tissu cellulaire profond
-Physiologie cellulite
-Répartition clinique
-Thérapeutiques médicales de la cellulite

MEDECINE MORPHOLOGIQUE ET PRISE EN CHARGE DE LA PHLEBOLOGIE ESTHETIQUE

Les systèmes vasculaires
Vieillissement vasculaire
Physiopathologie veineuse et lymphatique
Bilan angiologique
Thérapeutiques médicales vasculaires esthétiques

TECHNIQUES, PRODUITS, INDICATIONS ET TRAITEMENTS

LES IMPLANTS MEDICAUX :

-Aspects fondamentaux et cliniques.
Effets secondaires, complication.
Aspect médicaux légaux.
Commission du médicament et autres organismes de contrôle

-Les collagènes
Historique
Pharmacologie
Effets secondaires et contre-indications
Base anatomie-clinique
Techniques d'injection
Résultats
Indications classiques et nouvelles.
Problèmes
Législation

-Les Acides Hyaluronique
Historique
Pharmacologie
Effets secondaires et contre-indications
Base anatomie-clinique
Techniques d'injection
Résultats
Indications classiques/nouvelles

Problèmes
Législation

-Les céramiques bios actives inductrices Radiesse® Atlean® :
Historique
Pharmacologie
Effets secondaires et contre-indications
Bases anatomo-clinique
Techniques d'injection
Résultats
Indications classiques/nouvelles
Problèmes
Législation

-Les acides poly lactiques ;
Historique
Pharmacologie
Effets secondaires et contre-indications
Base anatomo-clinique
Techniques d'injection
Résultats, indications classiques/nouvelles
Problèmes
Législation

-Produits permanents ou à élimination lente :
Historique
Pharmacologie
Effets secondaires et contre-indications
Base anatomo-clinique
Techniques d'injection
Résultats, indications classiques/nouvelles
Problèmes
Législation

-Les injections à visées musculaires :
Historique
Pharmacologie
Effets secondaires et contre-indications
Base anatomo-clinique
Techniques d'injection
Résultats, indications classiques/nouvelles
Problèmes
Législation

-Les combinaisons entre produits injectables

- L'association aux autres techniques de rajeunissement utilisant la lumière (lampe ,laser), les peelings, autres.

-Cosmétique et bases du maquillage post actes de comblements

-Conduite à tenir devant les complications.

-Prévention des réactions secondaires : place des tests intradermiques préalablement au traitement.

-Le cadre d'activité : locaux, matériel, stérilisation.
-La photo du patient.

- Aspects juridiques : fiches d'informations, consentement éclairé, devis, assurances.

-Les approches multidisciplinaires
* Le regard
* Le sourire
* La base du visage et le cou
* La main
* Les membres inferieurs.

LES PEELINGS

BASES HISTOLOGIQUES et PHYSIOLOGIQUES DES PEELINGS

Gommage

- Exfoliation
- Acanthofoliation
- Désépidermisation
- Dédermisation
  - Papillaire
  - Moyenne
  - Profonde
  - Cicatrice.

CLASSIFICATION DES PEELINGS

- Peelings classiques
  - Les peelings physiques
    - Les peelings à la neige carbonique
    - A l'Azote liquide
  - Les peelings chimiques
    - A la résorcine
    - Solution de Jessner
    - Au phénol
    - Aux acides
  - Acides trichloracétiques
  - Alpha-hydrox acides
- Les peelings modernes
  - Les peelings physiques
    - Le photopeel
    - Le peeling au laser
    - Le microchirurgical
  - Les peelings chimiques
    - Peeling phénolé (newderm ou Novaderm)
    - EXOPEEL
    - Peelings aux acides faibles
    - A l'acide trichloracétique homogénéisé

Exemples d'utilisations des trois forces de peelings Relations couleur-profondeur des peelings à l'AT!

Complications des peelings et leur gestion.

- Erythème immédiat et Inflammation
- Infection (bactériennes et virale (herpès) prévention)
- Œdème
- Pigmentation rebond post inflammatoire
- Dyschromies (pigmentation et dépigmentation)
- Couperose
- Atrophie cutanée
- Cicatrice hypertrophique
- Chéloïdes
- Insuffisance de résultat
- Bride…

LA COSMETIQUE ANTI-AGE

-Définition
- Le vieillissement cutané
- L'absorption cutanée
- L'hydratation cutanée
- Moyens d'évaluation en cosmétologie
- Pharmacologie des cosmétiques
- Les différents types de cosmétiques selon les types de peau
- Toxicologie des cosmétiques
- Indications, prescriptions pratiques quotidiennes
- Indications particulières.
- Législation

LA PHOTOTHERAPIE : LAMPE FLASH- LASER- RADIOFREQUENCE ASSOCIEE.

Définition
Place de l'Optique

Place de la Physique
Les Lasers
La Lampe flash
La radiofréquence associée
Prévention et accompagnement des signes s'aggravant avec l'âge.

LE MATERIEL

Les lasers pigmentaires
Les lasers épilatoires
Les lasers mécaniques de detatouage
Les lasers de fraxellisation
Les lasers vasculaires
Les lasers ablatifs
La lipolyse laser
La Lampe flash pulsée

LES SOINS

Les taches brunes, rouges
L'érythrose-la couperose- les télangiectasies –les couperoses.
Les varicosités - l'acné rosacée
Les cicatrices, les cicatrices chéloïdes, les cicatrices rouges.
Les vergetures rouges, blanches.
L'acné, les verrues.
Le relâchement, les lipodystrophies.

LES TECHNIQUES ASSOCIEES

LA DERMOGRAHIE
Technique, législation, indications, incidents.

LA MICRO GREFFE CAPILLAIRE
Technique, législation, indications, incidents

LES FILS TENSEURS
Technique, législation, indications, incidents.

PHARMACOLOGIE
Les produits
Le CE médical
Protocoles
Allergie-tests de préparation.

ANESTHESIE – HYGIENE – PREVENTION-URGENCES

Protocoles d'anesthésies locale et locorégionale :
Indication, technique, incidents et conduites à tenir.
Hygiène des actes médicaux, Matériel Médical et Cabinet Médical.
Prévention des complications.
Environnement et Traçabilité : Acte médical, Cabinet, Assistante.
Référentiel et recommandation des bonnes pratiques.
La trousse d'urgence
Protocoles thérapeutiques : diagnostic et traitement des urgences médicales.

ASPECTS JURIDIQUES
Fiches d'informations,
Consentement éclairé,
Devis,
Assurances.

ASPECTS MEDICO-LEGAUX ET ETHIQUES
Exercice, installation, hygiène
Territoires et limites d'exercice
Cadre d'exercice
Equipement et accréditation
Iconographie et informatique

Patientele
Relation confraternelle
Aspects psychologiques
Communication
Ethique
Conseil de l'Ordre
Thérapeutiques médicales de la cellulite
SECOND VOLET :

2.LA MEDECINE ANTI-AGE pour une prévention adaptée des effets du vieillissement

ENVIRONNEMENT NUTRITIONNEL

- Prévalence de l'obésité
- Les conséquences de l'obésité
- Le syndrome métabolique
- Les régimes de longévité :
La diète Méditerranéenne : Bases scientifiques et applications pratiques quotidiennes
La diète Okinawa : Bases scientifiques et applications pratiques quotidiennes

ENVIRONNEMENT MICRONUTRITIONNEL

- Minéraux et santé
- Vitamines et santé
- Acides gras et santé
- Acides aminés et santé
- L'alimentation apporte
–Recommandations d'apport de vitamines et minéraux, acides gras
- La nutrithérapie.
- Comment optimiser la santé, les performances, prolonger la durée de vie et prévenir les maladies par la nutrithérapie
- Les limites de la nutrithérapie et la notion fondamental de la personnalisation de la prise en charge micro nutritionnelle

ENVIRONNEMENT NUTRITIONNELLE FONCTIONNELLE

- Caractéristiques de bases des molécules de la vie (lipides, glucides, protéines, acides nucléiques)
- Physiologie et biochimie du tube digestif
- Métabolisme énergétique (mitochondrie)
- Biochimie de base des acides gras
- Biochimie de base de la réaction inflammatoire

Biochimie nutritionnelle et micro-nutritionnelle
Physiologie fonctionnelle du tube digestif et de la flore intestinale
Métabolisme énergétique et stress oxydant
Micro nutrition et inflammation
Mécanismes du vieillissement
Intoxication et détoxication
Prise en charge micro nutritionnelle de l'inflammation et de la résistance à l'insuline
Le bilan nutritionnel (prescription, interprétation)
Les approches nutritionnelles anti âge
La supplémentation micro nutritionnelle approche générale et personnalisation.
Du bon usage des micronutriments

ENVIRONNEMENT HORMONAL

- Introduction à l'endocrinologie du vieillissement, les équilibres hormonaux et leur rupture avec l'âge : œstrogènes, androgènes, axes somatotropes, thyréotrope, corticotrope
-Prise en charge des déficits androgéniques et des troubles sexuels liés à l'âge
- Prise en charge de la ménopause, hormonothérapies et cancers hormono-dépendants
- Peau et hormones
- Silhouette et hormones
- Les approches hormonales anti âge
- La Dhea : Informations, Evaluations, mise au point des publications scientifiques
- La Mélatonine : Informations, Evaluations, mise au point des publications scientifiques
- Quels examens cliniques en MMAA
- Quels bilans faire en MMAA

- Quels traitements faire en MMAA

ENVIRONNEMENT GENOMIQUE PREDICTIVE

- Applications pratiques des tests génétiques pour une approche de médecine anti-âge personnalisée
- Nutrigénomique et dermagénétique

ENVIRONNEMENT ET OPTIMATISATION DES FONCTIONS COGNITIVES

- Les moyens prédictifs, d'analyses cliniques, biologiques, d'une altération des fonctions cérébrales
- Déficits cognitifs et micronutriments

ENVIRONNEMENT ET CANCER

- Cancer et environnement : état des lieux
- Évaluation et Impact sur la santé des Pesticides et OGM
- Évaluation et conséquences sur la santé des PCB et DIOXINES
- Évaluation et conséquences sur la santé des téléphones portables, antennes relais, et autres polluants électromagnétiques
- Évaluation des risques domestiques (pesticides, détergents, cosmétiques, peintures…)
- L'alimentation « Bio » avantages, inconvénients
- Impact du rôle psycho social sur l'évolution des maladies, rôle du moral, de l'envie de vivre.
- Rôle de l'alimentation dans la prévention du cancer.
- Les moyens de stimuler les défenses naturelles de l'homme.

ENVIRONNEMENT ET EXERCICE PHYSIQUE :
LES GYMNASTIQUES DE LONGEVITE

Les tests physiques
Le suivi physiologique et biologique
La diététique adaptée
La supplémentation, ses limites, le dopage

ENVIRONNEMENT ET EAU :

Ses fonctions expliquent son essentialité
Notions de qualité de l'eau, face à la pollution environnementale
Impact sur la santé
Les eaux minérales naturelles
Les eaux de source
L'intérêt de la filtration et de la dynamisation de l'eau pour la santé

ENVIRONNEMENT ENERGETIQUE
ASPECTS TRADITIONNELS ET DONNÉES CONTEMPORAINES DES NOTIONS ENERGETIQUES SUR L'IMPACT DE LA SANTE

PRISE EN CHARGE DES ASPECTS PSYCHOLOGIQUES
L'image dans la société, le travail, la famille.
Notions de satisfaction, d'insatisfaction
Age biologique, âge apparent
Souhait, désir, volonté, besoin.
Dysmorphophobie.

MEDECINE MORPHOLOGIQUE SEXUALITE et ANTI AGE
Evolution de la capacité d'érection masculine avec l'âge lié a :
- Stress oxydatif vasculaire
- Diminution des hormones sexuelles
- Troubles prostatiques
- Evolution de la fertilité

Baisse des capacités sexuelles féminine avec l'âge lié a :
- Diminution des sécrétions vaginales (Stress oxydatif vasculaire)
- Diminution des hormones du désir sexuel
- Ménopause

Evolution du désir sexuel avec l'âge et son renforcement
Evolution du comportement sexuel avec l'âge
Pathologies et sexualité (cancer, diabète, troubles neurologique…)
Evolution du comportement sexuel avec l'âge

Part de l'université LYON I

MODULE LYON :
PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT DE LA FACE et des organes sensoriels

Physiologie pilaire et traitement de l'alopécie 20 heures
Dont 4 heures de TP sur cadavre (greffes capillaires ,implants faciaux sous cutanés)

Annexe 1. Lieux de stage agréés

Localisation des enseignements actuels :

UFR Léonard de Vinci, Bobigny Université Paris XIII (2005-06)
UFR III, Laboratoire d'Anatomie Médico-chirurgicale, Université Victor Segalen Bordeaux 2 (2005-06)
UFR Médecine, 2 - Montpellier (2006-07)
UFR Lyon médecine chirurgie-dissection (en attente agrément Lyon au DIU)

Travaux et stages pratiques :60 heures dans les services CHU cités et le cabinets médicaux libéraux de médecine esthétique,lieux de stages définis et validés par le conseil restreint.

Annexe 2. Composition du jury d'examen
I/ Organisation administrative et encadrement pédagogique du diplôme :
L'organisation générale de l'enseignement est soumise à l'approbation et à la surveillance de trois conseils cités ci dessus:

Un conseil restreint,
Professeur CAIX Professeur BRINGER Professeur COHEN et Professeur OLLAGNIER, Professeur Christian DUBREUIL , Professeur JANKY, Dr HOURI, Dr VITELLO.

Un conseil de coordination pédagogique
Il aura en charge l'encadrement et l'organisation de l'enseignement
Il validera la liste des professionnels reconnus enseignants et des maîtres de stage

Un conseil scientifique, associant, outre les membres du conseil de coordination pédagogique, les responsables des différentes spécialités concernées :

Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité des épreuves d'examens. Il apporte une garantie éthique et morale et contrôle la régularité scientifique des résultats publiés.

Annexe 7
EVALUATION DES INTERVENANTS

Cours magistral et travaux dirigés.
A -.adéquation entre le titre et le contenu du cours (1-2-3)
B - pertinence du contenu(1-2-3)
C - qualité de l'iconographie (1-2-3)
D - qualité des références bibliographiques(1-2-3)
E - aspect novateur du cours(1-2-3)
F - conseils de lecture de revues ou ouvrages(1-2-3)

total/18
travaux pratiques
A - qualité du matériel pédagogique (1-2-3)
B -.qualité de l'exposé (1-2-3)
C -.adéquation avec le DIU (1-2-3)
D -.implication pratique(1-2-3)

total /12

total / 30

Annexe 8
Budget prévisionnel détaillé
. Coût de la formation
Il est de 1250 euros par an et par étudiant en formation continue, auxquels s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel. Les tarifs d'inscription seront différenciés pour les étudiants en

formation (500 euros),) Lyon aura la charge de formation de 15 étudiants (formation initiale et formation continue)+ 15 droits de scolarité

Annexe 9
MOYENS
pédagogiques

- installations et leur localisation :

Le DIU comportera 5 séminaires par an qui se feront à tour de rôle dans les différentes universités concernées. Les cours ont lieu en amphithéâtre, les TP d'anatomie sont en salle de dissection.

- équipements :

Moyens audiovisuels et informatiques.

- encadrement - coordination pédagogique :

Ils se feront par le comité pédagogique

DIU Médecine morphologique et anti-âge

Responsable universitaire : Pr DUBREUIL

Enseignement	Taux horaire	Charges		
Rémunération des intervenants hors fonction publique				
Cours magistraux :	61,05 €	1,42	12 136,74 €	**140**
Travaux dirigés :	40,70 €	1,42	3 467,64 €	**60**
Travaux pratiques :	27,13 €	1,42	- €	
Rémunération des intervenants appartenant à la fonction publique				
Cours magistraux :	61,05 €	1,13	- €	
Travaux dirigés :	40,70 €	1,13	- €	

Travaux pratiques :	27,13 €	1,13	- €
Sous-total des dépenses d'enseignement :			**15 604,38 €**
Fonctionnement	montant unitaire	nombre d'unités	
transport des intervenants	200,00 €	24	4 800,00 €
Hébergement des intervenants	80,00 €	12	960,00 €
laboratoire d'anatomie / dissection	300,00 €	80	24 000,00 €
Promotion (plaquettes, affiches)	200,00 €		200,00 €
Supports pédagogique (CD)	14,00 €	80	1 120,00 €
photocopies	300,00 €		300,00 €
rémunération secrétaire	12,43 €	70	870,10 €
Sous-total des dépenses de fonctionnement :			**32 250,10 €**
Total			**47 854,48 €**

Total des frais directs annoncés (hors frais d'administration et de gestion)	47 854,48 €		
Montant par auditeur pour 2 ans	1 840,56 €	26	Effectif minimum
Montant par auditeur par année universitaire (1)	920,28 €		
Calcul du tarif d'inscription par année universitaire			
(1) + 45 € (logistique générale UCBL) = (2)	965,28 €		
(2) + 22,7% (Administration et gestion UCBL 3,3% & FOCAL 19,4%)	1 248,74 €		
Tarif FC hors droits de scolarité par année universitaire	**1 250 €**		
Droits de scolarité 2009-2010 (montant 2010-2011 connu en juillet 2010)	175,57 €		

Annexe 10 Déclaration de conflit d'intérêts du responsable du diplôme

Je, soussigné Pr Christian Dubreuil, déclare sur l'honneur n'avoir aucun lien de quelque nature que ce soit avec des laboratoires industriels ou pharmaceutiques liés a la Médecine.
Je n'ai donc aucun conflit d'intérêt financier ou autre.
Certificat délivré par mail.

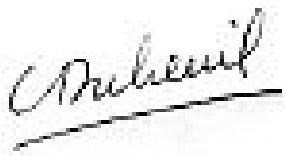

DIPLOME UNIVERSITAIRE
LASERS MEDICAUX A VISEE ESTHÉTIQUE

Approuvé CCEM…. CEVU …CA

ARTICLE 1 : JUSTIFICATION DU THEME DE LA FORMATION

D'évolution constante et de forte demande du public, la pratique des lasers met en évidence la nécessité de formation des médecins.

Les progrès médicaux et leur corollaire, l'augmentation de la longévité, ont créé un besoin de représentativité sociétale qui associé à l'évolution continue et rapide de la technologie, a multiplié les actes laser et en même temps certaines dérives qui peuvent donner lieu à des sinistres sérieux.

L'enseignement de la pratique des lasers n'existe pas dans les cursus traditionnels en dehors de quelques formations limitées dans leur objectif, dans le volume horaire consacré ou dans leur destination réservée à un auditoire très restreint

Cette situation pousse des médecins, de plus en plus nombreux, à pratiquer le laser dans la méconnaissance d'une réponse concrète et éclairée aux demandes des patients.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquisition d'une compétence professionnelle par un encadrement, rigoureux, sécuritaire et scientifique pour un savoir faire théorique et pratique des techniques de laser, la connaissance des produits, de la législation, et de l'éthique dans une prise en charge du patient à travers l'enseignement universitaire et ses applications par tous les médecins qui utilisent ou vont utiliser le laser, soulignant ainsi l'importance de l'acte médical mais aussi du diagnostic différentiel chez des patients au carrefour des pathologies degeneratives,tumorales et immunitaires, ce qui va dans le sens d'une préoccupation réitérée par les autorités :la santé publique.

ARTICLE 3 : PUBLIC CONCERNE (CONDITIONS D'INSCRIPTION)

Le diplôme est ouvert aux :

- ✓ Médecins et Chirurgiens diplômés français et étrangers
- ✓ Internes à partir de leur 1ere année de formation.
- ✓ Autres candidatures possibles après avis de la commission pédagogique : titulaires d'un diplôme équivalent aux études de 3eme cycle dont l activité se destine a la recherche, la sécurité, et le développement dans le domaine du laser.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

La capacité d'accueil est plafonnée à 90 étudiants.

Les demandes d'inscription seront constituées d'une lettre de motivation professionnelle, d'un curriculum vitæ et d'une photocopie des titres et diplômes que possède le demandeur. Elles seront soumises à l'instruction de la commission pédagogique. Elles seront à adressées au responsable d'enseignement

ARTICLE 5 : FORME DE L'ENSEIGNEMENT

Durée de l'enseignement : **2 ans**
L'enseignement, d'un volume de 130 heures d'enseignement théorique, dispensé à l'Université, de 70 heures d'enseignement appliqué et 25 h de travaux pratiques, dispensés à l'université et dans les lieux agréés par la commission pédagogique, est organisé sous la forme de cinq sessions réparties sur deux années (deux fois une semaine et un week end la 1ère année et 2 fois une semaine la 2ème année. Soit 16 jours la 1ère année et 14 jours la 2nde. L'enseignement comprend des conférences, discussions, exposés théoriques et applications ainsi que des mises en situations pratiques.

ARTICLE 6 : CONTROLE DES CONNAISSANCES

Pour obtenir le diplôme les étudiants doivent :
- avoir un taux d'assiduité d'au moins 80%
- passer une épreuve écrite en fin de cycle d'études de 3h consistant en une série de QCM et de petites questions à réponses courtes**.** (coefficient 60).
- Une épreuve orale et pratique (40)
- obtenir une note moyenne d'au moins 10/20 et avoir validé le stage pratique.

ARTICLE 7 : TARIFS

- ✓ Formation Initiale : 750 € (hors droit de base : 245€ pour 2011/2012 – Niveau Master)
- ✓ Formation Continue : 980 € (hors droit de base : 245€ pour 2011/2012 – Niveau Master)

ARTICLE 8 : DECLARATION DE CONFLITS D'INTERETS

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de conflits d'intérêts

Responsable d'enseignement :

Pr Christian DUBREUIL
Service ORL et maxillo faciale
Centre hospitalier LYON-SUD
69495 PIERRE-BENITE cedex

Téléphone : 04.78.86.19.51

PROGRAMME de la FORMATION
Et INTERVENANTS

1ère année

1er module (40h d'enseignement théorique)

Dr Lydia Houri, Dr Jean Chaintreuil, Dr Monique Donabedian, Dr Bernadette Costa, Dr Yen Bui

Les données fondamentales de physique et d'optique

1. Historique –Définitions
2. Eléments constitutifs du laser
3. Le faisceau laser :
   3.1 Spectre lumineux
   3.2 Principe et modes de l'émission laser
   3.3 Propagation de la lumière dans les tissus biologiques
   3.4 Paramètres : diamètre du spot, séquencement des impulsions,
   3.5 Interactions laser /tissus. - Transmission et homogénéisation du faisceau laser
   3.6 Rappels mathématique et physique d'optique et calcul de puissance.
   3.7 Mécanismes d'action
   - effets mécaniques
   - effets ablatifs
   - effets thermiques
   - effets photochimiques
4. Emission lampe flash

2ème module (40h d'enseignement théorique)

1. Données fondamentales d'anatomie et de physiologie
   1.1 Structure et fonctions de la peau. Moyens d'évaluation
   1.2 Phlébologie : Structure et fonction des vaisseaux. Moyens d'évaluation
   1.3 Pigments cutanés.
   1.4 Le poil: anatomie et physiologie
   1.5 La cicatrisation normale

2 Les applications des procédés de photothérapie :
   2.1 Les différents procédés
      2.1.1 Laser
      2.1.2 Lampe
      2.1.3 Led
   2.2 Les indications
      2.2.1 L'épilation :
         - Principes, appareils et possibilités
         - Indications laser versus autres méthodes
      2.2.2 Vieillissement cutané.
         - Les rides, le relâchement.
         - Principes, appareils
         - Indications cutanées
         - Les lasers ablatifs versus autres méthodes

- Place des lasers fractionnés
- Place des lasers de remodelage

2.2.3 Dyschromies.
- Lésions pigmentées
- Appareils et possibilités
- Indications dans les différentes lésions pigmentées hors tatouage

2.2.4 Tatouages
- Différents types de tatouages
- Indications laser versus autres méthodes

2.2.5 Lésions vasculaires :
- Principes, appareils et possibilités sur les différents types de lésions vasculaires
- indications sur les angiomes
- indications sur la couperose et l'érythrose.
- indications sur les varicosités des MI.
- autres indications
- autres méthodes de traitement.

2.2.6 Laser et cicatrices / séquelles de brûlures, Cicatrisation pathologique.
- Type de cicatrices
- Appareils et indications potentielles
- Lasers/versus autres méthodes

2.2.7 L'acné, le psoriasis, les verrues, les vergetures

3ème module (20h enseignement appliqué)

Ce sont des travaux dirigés 5 enseignants pour 90 personnes ou 3 enseignants pour 50 personnes ou 2 enseignants pour 30 personnes

Travaux dirigés, étude de cas cliniques

2ème année

4ème module avec 33 h d'enseignement théorique et 22 h d'enseignement appliqué) 5j d'enseignement théorique et 3j de travaux dirigés

1. Photothérapie dynamique :
   - Principes, appareils et possibilités
   - Indications laser versus autres méthodes
2. Autre procédé : la radiofréquence
3. Cosmétologie et laser
4. Cellulite et laser
5. Traitements associés au laser :
   - Technique combinée au laser :
   - Peelings,
   - Injection,
   - Relèvement de cicatrice,
   - Sclérose veineuse
   - Principes-pharmacologie- - techniques-indications-chronologie.
   - Cas cliniques : cicatrice, acné, vergeture, relâchement, dyschromie.

5ème module (17 h d'enseignement théorique et 28 h d'enseignement appliqué)

1. Sécurité Laser
    - -référentiel et environnement médical
    - -Organisation d'un plateau laser.
    - Maintenance
2. La consultation
    - Législation-aspect médico-légal
    - Nomenclature et codification des actes laser
    - Anesthésie locale
3. Prévention, incidents et complications
    - Prévention
    - Préparation du patient
    - avant le traitement
    - après le traitement
    - Précautions
    - Peau noire
    - Peau bronzée-Autobronzants ;
    - Photo sensibilisants
    - Incidents et Complications
4. Aspects psychosociologiques.

1er Module		
Introduction à la photothérapie		**5h**
Physique des lasers		**11h**
Optique		**14h**
Sécurité des lasers		**7h**
Local dédié		**3h**
2eme Module		
1-Anatomie et physiologie		
Structure et fonctions de la peau. Moyens d'évaluation Pigments cutanés. Le poil: anatomie et physiologie La cicatrisation normale		**6h**
Phlébologie : Structure et fonction des vaisseaux. Moyens d'évaluation.		**3h**
2-Procédés et indications : -Procédés -Indications : Vieillissement cutané. Hyper androgénies. Diagnostic étiologique L'épilation.		**4h**
Cicatrisation pathologique. Dyschromies. L'acné, le psoriasis, les verrues, les vergetures		**6h** **4h**
-Lésions vasculaires : - Principes, appareils et possibilités sur les différents types de lésions vasculaires - indications sur les angiomes - indications sur la couperose et l'érythrose. - indications sur les varicosités des MI. - autres indications : cicatrices, vergetures rouges, psoriasis, acné - autres méthodes de traitement.		**2h**

Lésions pigmentées Appareils et possibilités Indications dans les différentes lésions pigmentées hors tatouage		**3h**
-Le vieillissement cutané, les rides, le relâchement. - Principes, appareils - Indications cutanées -Les lasers ablatifs versus autres méthodes - Place des lasers fractionnés -Place des lasers de remodelage et de la radiofréquence		**6h**
Tatouages Différents types de tatouages Indications laser versus autres méthodes		**3h**
		3h
3eme module	**Enseignement appliqué et cas cliniques**	**20h**
Total 1ere année		**80h théorie** **20h enseignement appliqué**

2eme année **4eme module** 1-Lampes flash, LED Principes, appareils et possibilités Indications 2- Photothérapie dynamique Principes, appareils et possibilités Indications laser versus autres méthodes 3-Cellulite et Laser 4-Cosmétologie et Laser 5- Traitements associés au laser**:** Peelings Injections Relâchement, rétraction Produits : pharmacologie Techniques combinées au laser : indications et chronologie. Cas cliniques fréquents: cicatrices, acné, pores dilatés, vergetures.mélasma. relâchement 4-Enseignement appliqué et cas cliniques **5eme module**		**3h** **2h** **4h** **6h** **3h** **4h** **3h** **5h** **3h** **22 h**

1-Sécurité Laser §référentiel et environnement médical §-Organisation d'un plateau laser. §-Maintenance		
2-La consultation §-Législation-aspect médico-légal §-Nomenclature et codification des actes laser §-Anesthésie locale		**2h**
3-Prévention, incidents et complications -Prévention et préparation -Préparation du patient .avant le traitement .après le traitement -Précautions . Peau noire . Peau bronzée-Autobronzants ; . Photo sensibilisants - Incidents et Complications		**2h** **2h** **1h** **2h**
4-Aspects psychosociologiques.		**2h**
5-Enseignement appliqué et cas cliniques		**1h**
Total 2eme année----------		**3h**
		2h
		28h
		50 h de théorie

		50 h d'application
total	130 h de cours	70h application

L'équipe enseignante comporte des Professeurs PU PH de Lyon 1(Pr Dubreuil, Pr Braye, Pr Mojallal). La liste complète de vous sera adressée dès réception des confirmations.

Pr Dubreuil Christian

Pr Braye Fabienne

Pr Mojallal

Pr Philippe Piccerelle

Dr Jean Pierre Vidal,

Dr Claude Garde,

Dr Lydia Houri,

Dr Catherine Smadja,

Dr Eric Essayagh,

Dr Thierry Kraft,

Dr Robert Vergereau

Dr Donabedian,

Dr Soussan

Dr Bui

Dr Stéphane Saint Hillier

Dr Claude Canistra

Certains modules comprennent un enseignement théorique (130 heures) et un enseignement appliqué qui l'illustre. (70 heures)

Le Budget inclue pour cela la fourniture de petit matériel (préparation des lésions à traiter etc.) et le coût de la pratique des enseignements appliqués (conventions à faire avec le secteur public et/ou privé)

Ce budget a été calculé avec comme option 90 étudiants inscrits et il sera d'autant plus faible que le nombre d'étudiants est réduit.

☐

BUDGET PREVISIONNEL 2012-2013

Relatif au Diplôme Universitaire

Intitulé : DIU des lasers médicaux à visée esthétique.
Composante :
Responsable du diplôme :
Pr Christian Dubreuil
E mail : christian.dubreuil@chu-lyon.fr

Lorsque le diplôme se déroule sur 2 ans, le budget doit tenir compte des dépenses et des recettes générées tant par la première année que par le seconde année.

DEPENSES PAR AN		**RECETTES PAR AN**			
Poste	**Montant**	**Origine**	**Montant**	**Effectifs**	**Total**
Fournitures diverses et petits matériels variable selon nombre d inscrits.	10 000	***Formation Initiale***			
Locations machines, lieux de pratique, variable selon nombre d'inscrits	25 000	- Droit complémentaire	750	30	22 500
Primes d'assurances		***Formation Continue***			
Documentation		- Prix plancher	980	60	58 800
Frais de publicité		- Prix plafond			
Déplacements – Missions	20 000	**Total FC**			
Affranchissement					
Prestations diverses Charges spécifiques					
Frais de personnel :					
- d'enseignement					
- de secrétariat					
Equipement	6 000				
Prélèvement UFR					
Prélèvement Université 24% des recettes totale (FI+FC)	20 000				
TOTAL DEPENSES/an	81 000	**TOTAL RECETTES au moins**			81 300

En formation initiale, lorsque le diplôme s'étend sur plusieurs années universitaires, l'étudiant doit s'inscrire à chaque année universitaire et s'acquitter du droit complémentaire.
Ces sommes sont à doubler pour les 2 années du diplôme (162 000 euro de dépenses pour 162 600 euro de recettes) .Pour l'enseignement appliqué, les frais de location (espaces, appareils) et les fournitures de petits matériels seront d'autant plus réduits que le nombre d'inscrits est moindre.

FICHE NAVETTE
Relative à la création du Diplôme Inter Universitaire

Intitulé : **DIU des lasers médicaux à visée esthétique**

à compter de la rentrée universitaire **2012**
E mail : christian.dubreuil@chu-lyon.fr
houri.lydia@gmail.com

Niveau						**Ouverture en 2012**					
1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		**Formation Initiale**	**X**	**Formation Continue**		**X**	
TARIF						Droit Complémentaire	750/ an	Prix plancher	**980/an**		
								Prix plafond			

Durée :	1 an		2 ans	X	**Capacité d'accueil :**	90
Nombre d'heures :		200	**Calendrier:5sessions**		Du mois de janvier au mois d' octobre	

Comite scientifique et pédagogique :

Pr Christian Dubreuil, chirurgien plastique, ORL
Pr Eustase Janky, gynécologue
Dr Jean Chaintreuil, médecine nucléaire
Dr Bernadette Costa physicienne
Dr Lydia Houri, médecin laseriste morphologue et anti âge
Dr Catherine Smadja, dermatologue
Dr Claude Garde, angéiologue
Dr Cannistra, chirurgien plastique

Comité de coordination :

Coordonnateur

Dr Lydia Houri

Coordinateurs

Dr Michel Soussan, médecin laseriste morphologue et anti âge
Dr Eric Essayagh, médecin laseriste morphologue et anti âge
Dr Monique Donabedian, médecin laseriste morphologue et anti âge
Dr Yen Bui, médecin laseriste morphologue et anti âge

DIPLOME UNIVERSITAIRE
LASERS MEDICAUX A VISEE ESTHETIQUE

Approuvé CCEM 26 mars CEVU 17 avril CA 24 avril 2012
Modifié : CCEM …… CEVU …… CA

ARTICLE 1 : Justification du thème de la formation

D'évolution constante et de forte demande du public, la pratique des lasers met en évidence la nécessité de formation des médecins.
Les progrès médicaux et leur corollaire, l'augmentation de la longévité, ont créé un besoin de représentativité sociétale qui associé à l'évolution continue et rapide de la technologie, a multiplié les actes laser et en même temps certaines dérives qui peuvent donner lieu à des sinistres sérieux.
L'enseignement de la pratique des lasers n'existe pas dans les cursus traditionnels en dehors de quelques formations limitées dans leur objectif, dans le volume horaire consacré ou dans leur destination réservée à un auditoire très restreint
Cette situation pousse des médecins, de plus en plus nombreux, à pratiquer le laser dans la méconnaissance d'une réponse concrète et éclairée aux demandes des patients

ARTICLE 2 : Objectifs de la formation

Acquisition d'une compétence professionnelle par un encadrement, rigoureux, sécuritaire et scientifique pour un savoir faire théorique et pratique des techniques de laser, la connaissance des produits, de la législation, et de l'éthique dans une prise en charge du patient à travers l'enseignement universitaire et ses applications par tous les médecins qui utilisent ou vont utiliser le laser.
Il faut souligner l'importance de l'acte médical mais aussi du diagnostic différentiel chez des patients qui ont des pathologies dégénératives, tumorales ou immunitaires, qu'il faut savoir diagnostiquer avant d'utiliser les lasers médicaux.

ARTICLE 3 : Responsable du diplôme :

Professeur Christian DUBREUIL
Service ORL et maxillo faciale
Centre Hospitalier Lyon Sud

ARTICLE 4 : Public concerné

Sont autorisés à s'inscrire après accord du responsable d'enseignement

- Docteurs en médecine
- Internes inscrits en dernière année
- Médecins étrangers
- Titulaires d'un diplôme équivalent aux études de 3ème cycle d'Université française dont l'activité destine à la recherche, la sécurité et le développement dans le domaine du laser (doctorat es sciences, ingénieurs)

ARTICLE 5 : Modalités d'inscription

La capacité d'accueil est plafonnée à 90 étudiants.

Les demandes d'inscription seront constituées d'une lettre de motivation professionnelle, d'un curriculum vitæ et d'une photocopie des titres et diplômes que possède le demandeur. Elles seront soumises et adressées au responsable du diplôme pour obtenir un accord écrit d'inscription.

ARTICLE 6 : Programme d'enseignement

Durée de l'enseignement : 2 ans (200 heures)
L'enseignement :

- 130 heures d'enseignement théorique, dispensé à l'Université Lyon I
- 70 heures d'enseignement appliqué (travaux dirigés) dont 30 h de travaux pratiques

Annexe 1 : programme détaillé de la formation
Annexe 2 : nom et qualité des intervenants

ARTICLE 7 : Méthodes et outils pédagogiques

Les stages pratiques sont définis par le responsable PU-PH. Ces stages sont sous la seule responsabilité des maîtres de stage qui effectueront personnellement les actes médicaux, les étudiants stagiaires n'étant qu'observateurs quel que soit leur statut.

Les enseignements sont dispensés à l'Université et/ou dans les lieux agréés par le responsable PU-PH du DU, sont organisés sous la forme de six sessions réparties sur deux années (Trois sessions la première année et trois sessions la deuxième année : les mercredis jeudi vendredi samedi matin). Soit un total de **170** heures d'enseignement magistral et de travaux dirigés.
Les travaux pratiques dans les stages seront à hauteur de **30** heures
L'enseignement comprend des conférences, discussions, exposés théoriques ainsi que des mises en situations pratiques (les médecins étudiants étant observateurs dans les centres agréés par l'Université Lyon I)

ARTICLE 8 : Modalités et contrôle des connaissances

Pour obtenir le diplôme les étudiants doivent :
- **avoir un taux d'assiduité d'au moins 80%** (présentiel validé par émargement des étudiants lors des cours. La présentation de justificatifs pertinents médicaux ou autres est à fournir au responsable du DU en cas d'absence. Toute absence doit être signalée au responsable ou son secrétariat avant le début de toute session)

- **passer une épreuve écrite** en fin de cycle d'études de 3h consistant en un QCM de 60 questions (coefficient 60).
- **Une épreuve orale** (40)
- **obtenir une note moyenne d'au moins** 50/100 **et avoir validé le stage pratique** auprès d'un maître de stage.

en cas d'échec, une deuxième session est réalisée :l'étudiant repassera les épreuves en octobre –novembre de la même année , dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne ou pour une absence justifiée documentée.

Précisions : aucune note ne reste acquise en cas de redoublement. Pas de note éliminatoire

ARTICLE 9 : Composition du jury d'examen – Conseil scientifique et pédagogique

Le jury d'examen est représenté par le conseil scientifique et pédagogique, composé de :

- Pr Christian DUBREUIL, chirurgien plastique ORL Lyon 1
- Pr Fabienne BRAYE, chirurgien plasticien Lyon 1
- Pr François DISANT, chirurgien ORL Plastique Lyon 1
- Pr Pierre BRETON, chirurgien maxillo facial Lyon 1

Le conseil scientifique et pédagogique désignera la liste des professionnels reconnus enseignants et des maîtres de stage.

Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité et contrôle des épreuves d'examens. Il apporte une garantie éthique et morale et contrôle la régularité scientifique des résultats publiés

ARTICLE 10 : Modalité d'évaluation de la formation par les participants

Grille en annexe 3

ARTICLE 11 : Tarifs

- Formation initiale : 1 004 €
- Formation continue : 1 239,10 €

Frais de scolarité niveau Master inclus

Budget en annexe 4

ARTICLE 12 : Déclaration de conflits d'intérêt

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de conflits d'intérêts.

Déclaration du responsable : annexe 5

ANNEXE 1

Programme de la formation

1ère année (85 heures =enseignement théorique+ dirigé))

1er module (28h d'enseignement théorique)

Les données fondamentales de physique et d'optique
1. Historique –Définitions
2. Eléments constitutifs du laser
3. Le faisceau laser :
3.1 Spectre lumineux
3.2 Principe et modes de l'émission laser
3.3 Propagation de la lumière dans les tissus biologiques
3.4 Paramètres : diamètre du spot, séquencement des impulsions,
3.5 Interactions laser /tissus. - Transmission et homogénéisation du faisceau laser
3.6 Rappels mathématique et physique d'optique et calcul de puissance.
3.7 Mécanismes d'action
- effets mécaniques
- effets ablatifs
- effets thermiques
- effets photochimiques
4. Emission lampe flash
2ème module (28h d'enseignement théorique)
1. Données fondamentales d'anatomie et de physiologie
1.1 Structure et fonctions de la peau. Moyens d'évaluation
1.2 Phlébologie : Structure et fonction des vaisseaux. Moyens d'évaluation
1.3 Pigments cutanés.
1.4 Le poil: anatomie et physiologie
1.5 La cicatrisation normale
2 Les applications des procédés de photothérapie :
2.1 Les différents procédés
2.1.1 Laser
2.1.2 Lampe
2.1.3 Led
2.2 Les indications
2.2.1 L'épilation :
- Principes, appareils et possibilités
- Indications laser versus autres méthodes
2.2.2 Vieillissement cutané.
- Les rides, le relâchement.
- Principes, appareils
- Indications cutanées
- Les lasers ablatifs versus autres méthodes
- Place des lasers fractionnés
- Place des lasers de remodelage
2.2.3 Dyschromies.

- Lésions pigmentées
- Appareils et possibilités
- Indications dans les différentes lésions pigmentées hors tatouage

2.2.4 Tatouages
- Différents types de tatouages
- Indications laser versus autres méthodes

2.2.5 Lésions vasculaires :
- Principes, appareils et possibilités sur les différents types de lésions vasculaires
- indications sur les angiomes
- indications sur la couperose et l'érythrose.
- indications sur les varicosités des MI.
- autres indications
- autres méthodes de traitement.

2.2.6 Laser et cicatrices / séquelles de brûlures, Cicatrisation pathologique.
- Type de cicatrices
- Appareils et indications potentielles
- Lasers/versus autres méthodes

2.2.7 L'acné, le psoriasis, les verrues, les vergetures

3ème module (29h enseignement dirigé)
Travaux dirigés, étude de cas cliniques

2ème année (85 heures =enseignement theorique +enseignement dirigé))

4ème module avec 16 h d'enseignement théorique 12 heures enseignement dirigé

1. Photothérapie dynamique :
- Principes, appareils et possibilités
- Indications laser versus autres méthodes

2. Autre procédé : la radiofréquence
3. Cosmétologie et laser
4. Cellulite et laser
5. Traitements associés au laser :
- Technique combinée au laser :
- Peelings,
- Injection,
- Relèvement de cicatrice,
- Sclérose veineuse
- Principes-pharmacologie- - techniques-indications-chronologie.
- Cas cliniques : cicatrice, acné, vergeture, relâchement, dyschromie.

5ème module (16 h d'enseignement théorique et 12 h d'enseignement dirigé)
1. Sécurité Laser
- -référentiel et environnement médical
- -Organisation d'un plateau laser.
- Maintenance

2. La consultation
- Législation-aspect médico-légal

- Nomenclature et codification des actes laser
- Anesthésie locale
3. Prévention, incidents et complications
- Prévention
- Préparation du patient
- avant le traitement
- après le traitement
- Précautions
- Peau noire
- Peau bronzée-Autobronzants ;
- Photo sensibilisants
- Incidents et Complications
4. Aspects psychosociologiques.
total 130 h de cours 70h (travaux dirigés et stages comme observateurs dans les centres agréés par l'Université Lyon I)

6éme module
29 heures de travaux dirigés

30 HEURES de Stage obligatoires

ANNEXE 2

Nom et qualité des intervenants :

Universitaires
Braye F chirurgie plastique Lyon PU-PH
Mojalal A chirurgie plastique Lyon PHU
Dubreuil C ORL Lyon PU-PH
Petersen D physicien professeur Danemark
Canistra J PH CHU St Louis Paris

Non universitaires
Houry L laser Paris
Vidal JP dermatologue Paris
Garde F angiologue Paris
Nathan P endocrinologue Paris
Donabedian N laser Paris

ANNEXE 3

Grille d'évaluation de la formation par les intervenants

Cours magistral et travaux dirigés.

a.adéquation entre le titre et le contenu du cours (1-2-3)

b;pertinence du contenu(1-2-3)

c.qualité de l'iconographie (1-2-3)

d qualité des références bibliographiques(1-2-3)

e.aspect novateur du cours(1-2-3)

f.conseils de lecture de revues ou ouvrages(1-2-3)

total/18

ANNEXE 4

Budget

BUDGET PREVISIONNEL 2013-2014
Relatif au Diplôme Universitaire
Intitulé : DU des lasers médicaux à visée esthétique.
Composante :
Responsable du diplôme :
Pr Christian Dubreuil
E mail : christian.dubreuil@chu-lyon.fr
L'enseignement du diplôme se déroule sur 2 ans, le budget doit tenir compte des dépenses et des recettes générées tant par la première année que par la seconde année.

Recettes : 90 inscrits (en 2012-2013)
Sur une base de 30 élèves en formation initiale à 750€……22500€
Sur une base de 60 élèves inscrits en formation continue à 980 €…….58800
Total recettes 2012 et évaluation 2013…….81300€

DEPENSES PAR AN

Primes d'assurances :
Frais de publicité - :
Déplacements – Missions des enseignants 20 000 €
Affranchissement :
Prestations diverses :
Charges spécifiques
Frais de personnel :
- d'enseignement : rémunération des enseignants non universitaires : 19 000 €
- **de secrétariat plein temps CDD catégorie C sur 10 mois** (TTC sur 10 mois sources UCB = 20510 € (qui assurera aussi le DU MMAV pour un contrôle de toutes les activités et pour la gestion de tous les postes)soit 10251 €
Equipement - location salles: 1790€
Prélèvement Université 24 % des recettes totales : 20 000€

Totale dépenses 81300€

ANNEXE 5

Université Claude Bernard Lyon 1

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêt existe lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiées par un intérêt secondaire.

Avez-vous un intérêt (rémunération, avantage financier ou en nature, participation financière) dans un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant cette formation ?

Je soussigné(e)

Nom : DUBREUIL **Prénom :** Christian

Intitulé de la formation : DU Lasers à visée esthétique

déclare volontairement :

☒ **Ne pas être en situation de conflit d'intérêt particulier**

☐ **Mes conflits d'intérêts :**

Description de la nature du conflit d'intérêt

Participation financière dans le capital d'une entreprise :

.....	.....
.....	.....
.....	.....
Nom de la firme, société, organisme	*Nature de la participation financière*

Activités donnant lieu à une rémunération ou un avantage en nature :

.....	.....
.....	.....
.....	.....
Nom de la firme, société, organisme	*Nature de la rémunération ou de l'avantage*

Activités donnant lieu à un versement au budget d'une institution à préciser (établissement, association, autre) :

.....

.....

Je déclare par la présente que tous les intérêts directs ou indirects susceptibles de porter atteinte à l'objectivité dont je dois faire preuve dans le cadre de mes activités de formation continue au sein de l'UCBL sont énumérés ci-dessus. Je m'engage à informer l'UCBL de toute modification de mes éventuels conflits d'intérêts. J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon, le 27.6.13

Signature

(Nous retourner un exemplaire original)

Professeur Christian DUBREUIL
Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale
Centre Hospitalier LYON-SUD
69495 PIERRE BENITE Cedex
Tél. 04 78 86 19 50 – 04 78 86 19 51
Fax n° 04 78 86 33 36

AEU / DU / DIU Spécialités Médicales

Demandes de modifications pour le CEVU du 5 novembre

Nom du Diplôme		*Responsable de l'enseignement*	*Modif demandées*
Lasers médicaux à visée esthétique	DU	Pr Dubreuil	Interrompre définitivement les inscriptions en première année pour ce diplôme à compter de l'année universitaire 2013/2014
			Autoriser les inscriptions en deuxième année des étudiants ayant validé les enseignements de première année de ce diplôme, afin de leur permettre de terminer leur cursus
Médecine morphologie et anti age (MMAA)	DIU	Pr Dubreuil	Interrompre définitivement les inscriptions en première année pour ce diplôme à compter de l'année universitaire 2013/2014 ;
			Autoriser les inscriptions en deuxième année des étudiants ayant validé les enseignements de première année de ce diplôme, afin de leur permettre de terminer leur cursus
			Toutefois, eu égard à l'abandon progressif ou à la suspension de l'enseignement dispensé par les autres universités initialement partenaires, le diplôme délivré sera un DU dont la maquette rénovée a été transmise au CEVU pour validation

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-225

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

TARIFS 2014 DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE CENTRAL DE REPROGRAPHIE

Exposé des motifs :

Mise à jour des tarifs du Service Central de Reprographie, L'organisation de ce service prévoit deux centres de production, l'un à Rockefeller l'autre à la Doua, Pour chacun de ces centres les tarifs suivants seront appliqués, à compter du 1er janvier 2014.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 des travaux réalisés par le Service Central de Reprographie selon les tableaux suivants :

1 - Travaux :

Type de travaux	**Prix de vente**
Copie A4 noir et blanc recto	0.024
Copie A4 noir et blanc recto/verso	0.048
Copie A4 recto couleur	0.24
Copie A4 recto/verso couleur	0.48
Copie A3 noir et blanc recto	0.048
Copie A3 noir et blanc recto/verso	0.096
Copie A3 recto couleur	0.48
Copie A3 recto/verso couleur	0.96

2 - Finitions :

	Prix de vente
Dos carré Collé	0.80
Piquage à cheval avec dos carré agrafé	0.50
Finition reliure spirale (uniquement pour petite série)	0.50

3 - supports papiers :

	Prix de vente
Feuille A4 Couleur 80GR	0.02
Feuille A3 Couleur 80GR	0.04
Feuille A4 couleur de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 couleur de 100 à 160 GR	0.14
Feuille SRA3 couleur	1.00
Feuille A4 blanc de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 blanc de 100 à 160 GR	0.12
Feuille A4 blanc de 161 à 250GR	0.13
Feuille A3 blanc de 161 à 250GR	0.20
Feuille A4 blanc au-delà de 250GR	0.20
Feuille A3 blanc au-delà de 250GR	0.40
Feuille SRA3 blanc	0.50
Transparents imprimables	0.30

4 - travaux particuliers :

	Prix de vente
Planche de 10 Cartes de visite (couleur recto simple)	1.00
Planche de 10 Cartes de visite (couleur recto verso)	2.00
Plastification A4	1.20
Plastification A3	2.40

Pour les Extérieurs à l'UCBL il convient d'ajouter aux tarifs la TVA.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-226

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

DEUX REMISES GRACIEUSES

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :
Considérant l'erreur sur le prix communiqué au client INNOECHO par le service ICAP pour la prestation de captation vidéo sur 2 demi-journées, soit 2 800 € HT au lieu de 3 800 € HT pour le tarif voté.
Considérant que M. Ahmed DRICI s'est engagé le 19.09.2012 à financer son inscription au DUT Modulaire Info pour un montant de 630 €.
Considérant que M. Ahmed DRICI a réglé partiellement ses droits d'inscription, pour un montant de 310 €.
Considérant la situation financière de M. Ahmed DRICI et l'accord de l'Institut Universitaire de Technologie Lyon1.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'article R719 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé deux remises gracieuses d'un montant total de 1320€.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-227

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

TARIFS DE LA CELLULE CONGRÈS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé **«40èmes Journées d'études des équilibres entre phases : JEEP 2014 »** organisé du 26 au 28 mars 2014 par Mme Christelle GOUTAUDIER.

  - ✓ Inscriptions :

	Avant le 15/02/2014	Après le 15/02/2014
Doctorants	180 €	230 €
Chercheurs académiques	260 €	310 €
Chercheurs industriels	320 €	380 €
Accompagnant	120 €	120 €

- Congrès intitulé **«Les Anomalies Congénitales du Développement Génito-Sexuel : DSD 2013»** organisé du 29 au 30 novembre 2013 par Mr Pierre MOURIQUAND

  - ✓ Inscription Forfait Journée : 150 €

- Congrès intitulé **«Colloque Plasticité 2014 »** organisé du 28 au 30 avril 2014 par Mr Döme TANGUY.

	Avant le 15/03/2014	Après le 15/03/2014
Etudiants	90 €	210 €
Permanents	150 €	210 €

- Congrès intitulé **«19th International Drying Symposium : IDS 2014 »** organisé du 24 au 27 août 2014 par Mr Julien ANDRIEU.

  - ✓ Inscriptions :

	Jusqu'au 31/01/2014	Du 01/02/14 au 31/05/2014	A partir du 1er juin 2014
Académiques	470 €	520 €	570 €
Industriels	570 €	620 €	670 €
Etudiants	270 €	320 €	370 €

- Congrès intitulé **«Conference on Drug Discovery and Drug Design : ChemBio Interactions»** organisé les 3 au 4 octobre 2013 par Mr Marc LE BORGNE.

  - ✓ Sponsoring :

FORMULE SPONSORING	MONTANT
❑ Prise en charge des pauses café	1300 €

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-228

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ADHESION DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE LYON AU GROUPEMENT DE COMMANDES MIXTE POUR L'ACHAT DE COMBUSTIBLES LIQUIDES POUR 2013-2014

Exposé des motifs :

« Adhésion au Groupement de commandes mixte d'achats de fioul domestique» :

Le Lycée A. et L. Lumière (Lyon 8è) a informé l'ESPE de l'académie de Lyon qu'afin de réaliser des achats et de choisir des prestataires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses, il était constitué un groupement de commandes intitulé : « Groupement de commandes mixte d'achats de fioul domestique» (cf. acte d'engagement et modèle de convention ci-joints).

Le Lycée Auguste & Louis Lumière est désigné comme coordonnateur pour la passation et l'exécution d'un marché à bons de commandes, passé en application de l'article 77 du code des marchés. Le groupement de commandes est créé sur la base de l'article 8 alinéa 1 et alinéa 2 du décret 2006-179 du 4 août 2006. L'établissement coordonnateur assurera en concertation avec les établissements adhérents les diverses opérations matérielles et financières liées à la préparation de l'appel d'offres et au choix du titulaire du marché, à savoir : recensement des besoins, détermination des lots, élaboration des cahiers des charges et des différents documents contractuels, organisation de la publicité, distribution des dossiers aux candidats, recueil des offres, organisation de la procédure en Commission d'Appel d'Offres (CAO), fournitures des documents de synthèse (cf. deux annexes : acte d'engagement et projet de convention ci-jointes).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Administrateur provisoire de l'ESPE de l'Académie de Lyon en date du 5 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé : l'adhésion de l'ESPE de l'Académie de Lyon, pour l'année universitaire 2013-2014, au groupement de commandes mixte pour l'achat de combustibles liquides et la désignation du lycée Lumière (Lyon 8è) en qualité de coordinateur dudit groupement de commandes.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-229

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ATTRIBUTION AUX PERSONNELS IMPLIQUES DANS LES LABEX DE PRIMES CONVERTIBLES EN DECHARGE

Exposé des motifs :

En complément de la délibération du 21 mai 2013 fixant la liste des LABEX pouvant bénéficier du dispositif de primes convertible en décharge, il convient fixer le montant de la contribution financière lié à une décharge maximum de 96HETD

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la convention de financement n° ANR-11-IDEX-0007-02 signée le 10 janvier 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

La décharge maximum de 96HETD sera compensée à hauteur du coût chargé d'un demi-ATER.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-230

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :
Considérant la décision en date du 23/01/2013 de la commission de surendettement des particuliers : rétablissement personnel sans liquidation judiciaire – effacement de la dette – pour le dossier GUTHMANN Sophie.
Considérant l'irrécouvrabilité par l'huissier de justice de la créance pour le dossier MOHAMIDI Kamel.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'article R719 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

après avoir délibéré, a proposé au Président deux admissions en non-valeur pour un montant total de 5 335,43 €.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-231

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

DÉLIBÉRATION DU CEVU DU 5 NOVEMBRE 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les délibérations du CEVU/ CS en date du 5 novembre 2013 ;

a été informé des délibérations, ci-après, du CEVU du 5 novembre 2013 :

Délibération	Responsable de la mise en œuvre	Echéance
La proposition de ventilation du budget Plan Licence 2014	VP CEVU	immédiate
La proposition d'intégration de l'ensemble des heures dispensées dans le cadre des cursus préparatoires en licence dans les maquettes des formations concernées à compter de l'année 2013-2014.	VP délégué à la formation initiale	immédiate
La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 11ème tranche du FSDIE 2013 et de la 1ère tranche du FSDIE 2014	VP Etudiant	immédiate
Les changements de responsables de formation transmis par la Faculté des Sciences et Technologies à la date du 30 octobre 2012	VP délégué à la formation initiale	immédiate
Les modalités de contrôle des connaissances 2013-2014 des cursus suivants : - Le complément au cadrage des MCC 2013-2014 des masters MEEF (M1) - Licence STS Mention MASS - Master MEEF mention second degré parcours Sciences Physiques et chimiques - Master MEEF mention second degré parcours Mathématiques Sciences Physiques et chimiques - Master MEEF mention second degré parcours Economie et Gestion - Master MEEF mention second degré parcours Sciences Industrielles - Master EDSE (M2) spécialités SVTU et BGB - C2i niveau 1 - C2i2 métiers de la santé	VP délégué à la formation initiale	immédiate

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-232

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE FC2EVENTS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à la société FC2Events en date du 4 octobre 201 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 500€, par l'IUT Lyon 1, à la société FC2Events pour l'organisation d'une journée étudiant dans le cadre du XIVème congrès de la Société Française de Génie des Procédés (SFGP) organisé du 8 au 10 octobre 2013 au Centre Congrès cité de Lyon.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNNELLES
Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
Affaire suivie par :
Raphaël SCUIEREB
Tél. : 04 72 43 15 55
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : secretariat.CA@univ-lyon1.fr

PROJET DE DECISION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire approuvant la demande de versement d'une subvention pour l'organisation d'une journée étudiant dans le cadre du XIVème congrès de la Société Française de Génie des Procédés (SFGP) ;

ARRETE

Article 1 : Le Président autorise le versement d'une subvention de 500 €, par l'IUT Lyon 1, à la société FC2Events pour l'organisation d'une journée étudiant dans le cadre du XIVème congrès de la Société Française de Génie des Procédés (SFGP) organisé du 8 au 10 octobre 2013 au Centre Congrès cité de Lyon.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 4 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-233

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'UNION NATIONALE DES PRESIDENTS D'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (UNPIUT)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'Union Nationale des Présidents d'Institut Universitaire de Technologie (UNPIUT) en date du 8 octobre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement par l'IUT Lyon 1 d'une subvention de 4675€, par l'IUT Lyon 1, à l'Union Nationale des Présidents d'Institut Universitaire de Technologie (UNPIUT).

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNNELLES
Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE
Affaire suivie par :
Raphaël SCUIEREB
Tél. : 04 72 43 15 55
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : secretariat.CA@univ-lyon1.fr

DECISION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu le vote favorable du Conseil de l'IUT Lyon 1 concernant le versement d'une subvention à l'Union Nationale des Présidents d'Institut Universitaire de Technologie (UNPIUT) ;

ARRETE

Article 1 : Le Président autorise le versement d'une subvention de 4675 €, par l'IUT Lyon 1, à l'Union Nationale des Présidents d'Institut Universitaire de Technologie (UNPIUT).

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-234

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

VERSEMENT DE SUBVENTIONS A LA FONDATION DE LA COGNITION

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à la Fondation de la Cognition en date 6 Novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 4 000€ à LA FONDATION DE LA COGNITION – hébergée par la Fondation Pierre-Gilles de Gennes – 29, rue d'Ulm – 75005 PARIS sur le budget du Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon1 (CRNL).

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Pôle de Gestion Santé
CRNL - Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon
Affaire suivie par : **Florence LEGER / Alain ESCODA**
Tél : 33 (0)4 72 13 89 52
Courriel : fleger@olfac.univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu la délibération du conseil des Responsables d'Equipes du CRNL du 30 Octobre 2013 de versement d'une subvention de 4 000€ à la Fondation de la Cognition ;

DECIDE

Article 1 : Le Président autorise le versement d'une subvention de 4 000€ à LA FONDATION DE LA COGNITION – hébergée par la Fondation Pierre-Gilles de Gennes – 29, rue d'Ulm – 75005 PARIS.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-235

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES Student Club, Magic BDE, BDE IUT Bourg, BDE GMP, BDE TC-C3SI Intrépides, AMPHOLYTE, BDE INFO IUT A, EMULSION, GEA, BDE Chimie, AEBA IUT A et ADEGE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention aux associations étudiantes Student Club, Magic BDE, BDE IUT Bourg, BDE GMP, BDE TC-C3SI Intrépides, AMPHOLYTE, BDE INFO IUT A, EMULSION, GEA, BDE Chimie, AEBA IUT A et ADEGE en date du 3 octobre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de de 1340,5€, par l'IUT Lyon 1 à chacune des associations étudiantes Student Club, Magic BDE, BDE IUT Bourg, BDE GMP, BDE TC-C3SI Intrépides, AMPHOLYTE, BDE INFO IUT A, EMULSION, GEA, BDE Chimie, AEBA IUT A et ADEGE pour un montant total de 16 086€ dans le cadre du versement du « bénéfice issu du marché des distributeurs automatiques année 2013 ».

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 5 novembre 2013 approuvant la demande de versement d'une subvention aux associations étudiantes Student Club, Magic BDE, BDE IUT Bourg, BDE GMP, BDE TC-C3SI Intrépides, AMPHOLYTE, BDE INFO IUT A, EMULSION, GEA, BDE Chimie, AEBA IUT A et ADEGE dans le cadre du versement du « reliquat distributeur automatique année 2013 » ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 1340,5 €, par l'IUT Lyon 1, à chacune des associations étudiantes Student Club, Magic BDE, BDE IUT Bourg, BDE GMP, BDE TC-C3SI Intrépides, AMPHOLYTE, BDE INFO IUT A, EMULSION, GEA, BDE Chimie, AEBA IUT A et ADEGE sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 dans le cadre du versement du « bénéfice issu du marché des distributeurs automatiques année 2013 ».

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 3 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-236

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE GEA

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement de subventions à l'Association étudiante GEA en date du 3 octobre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 350 € par l'IUT Lyon 1 à l'association étudiante GEA sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 pour le financement d'une après-midi sportive organisée pour les 1ère années se déroulant le 19 septembre 2013 sur le site de Villeurbanne DOUA.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT en date du 30 septembre 2013 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 5 novembre 2013 pour le versement d'une subvention de 350 € à l'Association des Etudiants GEA sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 350 € à l'Association des Etudiants GEA sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 pour le financement d'une après midi sportive organisée pour les 1ère années se déroulant le 19 septembre 2013 sur le site de Villeurbanne DOUA.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 3 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-237

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE STUDENT CLUB

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement de subventions à l'Association étudiante Student Club en date du 3 octobre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 2500€ par l'IUT Lyon 1 à l'association étudiante Student Club sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 pour le financement du week-end de formation se déroulant les 11, 12 et 13 octobre 2013 à Saint-Laurent de Chamousset.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT en date du 30 septembre 2013 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 5 novembre 2013 pour le versement d'une subvention de 2500 € à l'Association des Etudiants Student Club sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 2500 € à l'Association des Etudiants Student Club sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 pour le financement du week-end de formation se déroulant les 11, 12 et 13 octobre 2013 à Saint-Laurent de Chamousset.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 3 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-238

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UN DON DE LA SOCIETE WORDLINE AU PROFIT DE LA FST – DEPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de la société WORDLINE en date du 30 octobre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 500 € versé par la Société WORDLINE en vue de la participation à la cérémonie de la remise des diplômes des étudiants de Master Informatique prévue au 22 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DÉPARTEMENT INFORMATIQUE
Bâtiment NAUTIBUS
Affaire suivie par : Josiane MOUNIÉE
Tél. : 04 72 43 10 91
Fax : 04 72 43 13 10
Courriel : josiane.mouniee@univ-lyon1.fr

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de la Société WORLDLINE, River Ouest-BEZONS, de versement d'un don pour un montant de 500 € au profit du Département Informatique de la Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Lyon 1 (cf. courrier en date du 17 octobre 2013 en annexe) ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 500 € versé par la Société WORDLINE en vue de la participation à la cérémonie de la remise des diplômes des étudiants de Master Informatique prévue au 22 novembre 2013.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 30 octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

worldline
e-payment services

Worldline
River Ouest
80 quai Voltaire
95877 Bezons Cedex
N° Siret siège 378 901 946 00574,

Lyon, le 17 octobre 2013

A l'attention de Monsieur le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Monsieur le Président de l'Université,

Nous sollicitons votre accord pour d'effectuer un don d'un montant de 500 euros au Département Informatique de l'UFR Faculté des Sciences et des Technologies de l'université Lyon 1, afin de participer au financement de la remise des diplômes du dit département qui se déroulera le 22 novembre 2013 au bâtiment Nautibus.

Le parrain de la promotion est M. Aurélien BARBIER-ACCARY, Responsable de département chez Worldline et surtout ancien étudiant de Lyon 1.

Nous souhaiterions que la signalétique de notre société soit présente lors de cette cérémonie ainsi que le nom de la société soit cité pour sa participation à cet événement.

Dès validation de votre part, nous tenons à vous signaler que la somme sera versée sous la forme d'un virement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne-Laure NARSOU
Direction Ressources Humaines Worldline

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-239

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE ET DE MAÏEUTIQUE LYON SUD – CHARLES MERIEUX

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de l'Association Ligue contre le Cancer en date du 30 Octobre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation par l'UCBL d'un don de 20 000€ versé par l'Association Ligue contre le Cancer Comité de l'Ain, en vue de la participation à l'activité de recherche du laboratoire du Pr. Olivier GLEHEN, rattaché à la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux.
Ce don est affecté au projet « Ciblage Thérapeutique en Oncologie ».

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE MAÏEUTIQUE LYON SUD CHARLES MÉRIEUX
Affaire suivie par : Véronique LUVINI
Tél : 04 26 23 59 06
Fax : 04 26 23 59 01
Courriel : veronique.luvini@univ-lyon1.fr

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de l'Association Ligue contre le Cancer, Comité de l'Ain, de versement d'un don d'un montant de 20 000 € au profit du laboratoire du Pr. Olivier GLEHEN, rattaché à la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud C.M. ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 20 000€ versé par l'Association Ligue contre Le Cancer, Comité de l'Ain, en vue de la participation à l'activité de recherche du laboratoire du Pr Olivier GLEHEN. Ce don est affecté au Projet « Ciblage Thérapeutique en Oncologie ».

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 Novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 30 Octobre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-240

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UN DON DES LABORATOIRES BOIRON AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE ET DE MAÏEUTIQUE LYON SUD – CHARLES MERIEUX

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de l'Association Ligue contre le Cancer en date du 19 novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation par l'UCBL d'un don d'un montant de 50 000.00€ (cinquante mille euros) des Laboratoires BOIRON au profit de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux en vue d'une participation à l'équipement lié au projet SIDES et Examen Classant National Informatisé.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE MAÏEUTIQUE LYON SUD CHARLES MÉRIEUX
Affaire suivie par : Catherine GALLET
Tél : 04 26 23 59 05
Fax : 04 26 23 59 01
Courriel : catherine.gallet@univ-lyon1.fr

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition des Laboratoires BOIRON de versement d'un don d'un montant de 50 000 € au profit de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud C.M. ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don d'un montant de 50 000.00 euros (cinquante mille euros) des Laboratoires BOIRON au profit de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux en vue d'une participation à l'équipement lié au projet SIDES et Examen Classant National Informatisé.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2012-241

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UNE LIBÉRALITÉ AU PROFIT DE L'ISFA

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don en date du 6 novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation par l'UCBL d'une libéralité d'un montant de 2 500€ accordée par L'Institut des Actuaires à l'ISFA, suite à l'obtention du prix du meilleur mémoire par l'un de ses étudiants « Monsieur Reda JARIR », lors de la cérémonie des mémoires du 27 juin 2013, organisée par le centre des professions financières.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

INSTITUT DE SCIENCE FINANCIÈRE ET D'ASSSURANCES
Affaire suivie par : Valérie PIETROFORTE
Tél. : 04 37 28 74 30

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de l'institut des actuaires d'attribuer une libéralité pour un montant de 2 500 € (voir annexe jointe à cette décision) au profit de l'ISFA ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'une libéralité d'un montant de 2 500 € accordée par L'institut des actuaires à l'ISFA, suite à l'obtention du prix du meilleur mémoire par l'un de ses étudiants « Monsieur Reda JARIR », lors de la cérémonie des mémoires du 27 juin 2013, organisée par le centre des professions financières.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 19 novembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 6 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

N° 0000637

Veuillez trouver ci-joint un chèque de _____ sur la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

en règlement de _____ Date _____

Émetteur _____ (À détacher avant envoi à la banque)

SOCIETE GENERALE

Payez contre ce chèque,
non endossable, sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

€

Deux mille cinq cent euros

A Agent Comptable de l'Université Lyon 1 € 2500,00

Payable en France :

PARIS AGENCE CENTRALE
29 BD HAUSSMANN
75428 PARIS CEDEX 09

TEL: 01 53 43 57 00

03016 00037271257

INSTITUT DES ACTUAIRES
4 RUE CHAUVEAU LAGARDE
75008 PARIS

A : Paris
Le : 27/06/2013

(96)

0000637 3010

N° de chèque — Code guichet

SG 12 700 737 - 22 322 220_E_003609_A3029

⑈0000637⑈ ⑆03010⑆00037271257⑈

Mention Grand Prix

Titre: « Les modèles de contagion : une application à la crise de léa dette souveraine européenne »
Université: Université Catholique de Louvain
Candidat: Emmanuel JEAN

- **Emmanuel JEAN Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013171921_28_vn_s_-modeles_contagion_application_crise_dette_souveraine_europeenne.pdf)
- **Emmanuel JEAN Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090326_28_vn_m_modeles_contagion_application_crise_dette_souveraine_europeenne.pdf)

-

Mention Grand Prix

Titre: « The relative performance of family founded companies listed on the US stock markets where the serving CEO Chairman is a founder »
Université: Kingston University
Candidat: Muhammad TAHIR

- **Muhammad TAHIR Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090504_128_vn_s_relative_performance_of_family_founded_companies.pdf)
- **Muhammad TAHIR Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090528_128_vn_m_relative_performance_of_family_founded_companies.pdf)

-

Prix AFGAP-PRMIA

Titre: « Stochastic filtering in credit market : an application of the Kalman filter for the varying analyses of the dynamics of sovereign CDS and government bond markets in the EMU »
Université: Innsbruck School of Management
Candidat: Klaus PLATTNER

- **Klaus PLATTNER Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091532_86_vn_s_stochastic-filtering-in-credit-market-apllcation-kalman-filter.pdf)
- **Klaus PLATTNER Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091603_86_vn_m_stochastic-filtering-in-credit-market-apllcation-kalman-filter.pdf)

-

Prix AFG

Titre: « Asset Management, University endowments »
Université: Vienna University of Economics and Business
Candidat: Jiri KNESL

- **Jiri KNESL Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090707_119_vn_s_asset-management.pdf)
- **Jiri KNESL Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090731_119_vn_m_asset-management.pdf)

Prix CNCC

Titre: « An economic analysis of the German bankruptcy code in the context of the European reform movement »
Université: HEC Paris

Candidat: Benjamin LAUFER

(http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090801_153_vn_s_economic_analysis_of_german_bankruptcy_code.pdf)

- **Benjamin LAUFER Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090801_153_vn_s_economic_analysis_of_german_bankruptcy_code.pdf)
- **Benjamin LAUFER Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090822_153_vn_m_economic_analysis_of_german_bankruptcy_code.pdf)

Prix Paris Europlace

Titre: « Economic analysis of stock exchange consolidation »
Université: Frankfurt Goethe University
Candidat: Jedrzej MAZUR

- **Jedrzej MAZUR Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090910_2_vn_s_economic-analysis-of-stock-exchange-consolidation.pdf)
- **Jedrzej MAZUR Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013090946_2_vn_m_economic-analysis-of-stock-exchange-consolidation.pdf)

Prix FBF

Titre: « Les interactions entre innovations financières et règlementaires : causes et conséquences de la crise financières »
Université: Centre Européen Universitaire - Université de Lorraine
Candidat: Simon RITZ

- **Simon RITZ Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091026_62_vn_s_interactions-entre-innovations-financieres-et-reglementaires.pdf)
- **Simon RITZ Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091053_62_vn_m_interactions-entre-innovations-financieres-et-reglementaires.pdf)

Prix Institut des Actuaires

Titre: « Estimation de la mortalité des assurés à partir de la mortalité nationale et des indicateurs socio-économiques »
Université: ISFA - Université Lyon 1
Candidat: Reda JARIR

- **Reda JARIR Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091131_135_vn_s_estimation_de_la_mortalite_des_assures_a_partir_de_la_mortalite_nationale.pdf)
- **Reda JARIR Mémoire** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091207_135_vn_m_estimation_de_la_mortalite_des_assures_a_partir_de_la_mortalite_nationale.pdf)

Prix Institut Louis Bachelier

Titre: « Impact des technologies de l'information et de la communication sur la productivité de travail : une approche non linéaire »
Université : Université Paris Ouest Nanterre la Défense
Candidat : Benjamin DAVID

- **Benjamin DAVID Synthèse** (http://www.professionsfinancieres.com/docs/2013091236_109_vn_s_impact-technologies-information-et-communication-sur-productivite-du-travail.pdf)

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-242

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2013

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES CONVENTIONS ET ACCORD DEPUIS JUIN 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 19 novembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président ;

après avoir délibéré, a été informé :

- Du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DAJI depuis juin 2013 approuvées et signées par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DEVU depuis juin 2013 approuvées et signées par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des accords traités par la DRI depuis juin 2013 approuvés et signés par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DR depuis juin 2013 approuvées et signées par le Président François-Noël GILLY.
- Du tableau récapitulatif des conventions LIP depuis juin 2013.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Tableau DAJI des conventions signées et approuvées par al Président et présenté pour information au CA du 19 novembre 2013						
Convention entre l'UCBL et	**Service ou composante de l'UCBL**	**Objet**	**Date conclusion**	**Entrée vigueur**	**Échéance**	**Montant du financement**
ENS de Lyon	IUFM	Convention de collaboration de recherche sur les projets	24/05/2013	01/01/2013	31/08/2013	+ 190 heures équivalent TD
Electricité de France	IUT Lyon 1	Convention de partenariat entre l'UCBL(IUT Lyon 1) et EDF	12/07/2013	12/07/2013	11/07/2016	
L'État (Ministère de le défense - Val de Grâce)	CCEM	Convention de formation	14/02/2013	01/09/2013	31/08/2014	
PRES "Université de Lyon"	iCAP	convention de refacturation entre l'UCBL et l'Udl (CLAROLINE)	04/06/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 62 200 € Fonctionnement + 45 000 € Investissement
Madame Mahnaz AMELI-MORADI	Département BH	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	24/06/2013	16/08/2013	15/03/2014	
Ecole Rockefeller - Ecole d'infirmières et d'assistantes de service social de Lyon	ISTR	Convention de mise à disposition de locaux et d'utilisation de matériel	18/12/2012	*non renseignée*	*non renseignée*	- 627,90 € TTC
Rugby Club Massy Essonne	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	04/07/2013	01/07/2013	31/12/2013	
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	Convention de formation simplifiée	08/07/2013	12/09/2013	12/09/2013	-800 € TCC
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	Convention de formation simplifiée	08/07/2013	18/10/2013	18/10/2013	-800 € TCC
BLANCHIN Marie-Geneviève	Institut Lumière Matière	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	18/07/2013	08/07/2013	07/07/2014	
CELEP Gulabi	Institut Lumière Matière	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	18/07/2013	01/07/2013	31/12/2014	
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon	SUMPPS	Convention de partenariat relatif aux examens médicaux dispensés par le SUMPPS pour les élèves de l'école	08/07/2013	01/09/2013	31/08/2014	+22 € par élève inscrit
Association Française pour la Lecture	IUFM	Convention de prestation de formation	17/06/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 490,92 €
Conférence des Directeurs d'IUFM	IUFM	Convention portant sur la participation aux frais de fonctionnementde la CDIUFM et sur la répartition du coût des abonnements à l'AEF pour l'année 2013	27/05/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 5 666 €
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône	IUFM	Convention de prestation de formation et de certification C2i2e	11/12/2012	01/09/2012	31/08/2013	+ 80 € par candidat

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône	IUFM	Avenant à la convention de prestation de formation et de certification C2i2e du 11/12/2012	25/06/2013	01/09/2012	31/08/2013	+ 640 €
Université de Bretagne Occidentale (UBO) - IUFM	IUFM	Avenant n°12 à la convention de financement de l'opération "portail IUFM de France" du 22 octobre 2001	09/09/2013	01/01/2013	31/12/2013	- 1 757 €
Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'académie de Lyon (CRDP)	IUFM	Convention cadre relative au transfert des CDDP de Bourg-en-Bresse et de Saint-Etienne dans les locaux de l'IUFM	29/08/2013	01/07/2013	30/06/2016	
Ville de Lyon	IUFM	avenant à la convention de partenariat du 9 novembre 2012 relative à la réalisation d'une étude sur le fonctionnement des bibliothèques Centres Documentaires desv écoles de la Ville de Lyon	15/07/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 1 840,50 €
Cap Comedia	ISPB	Convention de collaboration portant sur l'organisation d'une journée de formation le 3 septembre 2013	24/06/2013	03/09/2013	03/09/2013	- 2 380,04 €
CNRS	Université Ouverte	Convention de partenariat pour l'année 2013-2014	09/09/2013	01/10/2013	30/09/2014	
Ville de Chassieu	Université Ouverte	Convention de partenariat pour l'année 2013-2014	09/09/2013	01/10/2013	30/09/2014	
Ville de Vaulx-en-Velin	Université Ouverte	Convention de partenariat pour l'année 2013-2014	19/08/2013	01/10/2013	30/09/2014	
Collège Elsa Triolet de Vénissieux	laboratoire S2HEP	Convention de partenariat	09/09/2013	17/09/2013	17/09/2013	
CNRS - UMR 7172 arias	IUFM	avenant n°1 à la convention de partenariat du 23 avril 2013	26/08/2013	*01/06/2012*	*01/06/2012*	+ 1 196 €
POMMIER Mamta	Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	03/07/2013	01/07/2013	31/12/2013	
Librairie Chapitre de Lyon	Mission Culture	Convention d'occupation temporaire du domaine public	23/09/2013	24/09/2013	24/09/2013	
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	Convention de formation "Boîte à outils du nouveau formateur en bibliothèque-module 2" du 13 décembre 2013	03/10/2013	13/12/2013	13/12/2013	+ 800 €
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	Convention de formation "Boîte à outils du nouveau formateur en bibliothèque-module " du 10 octobre 2013	03/10/2013	11/10/2013	11/10/2013	+ 800 €
Scénario interactif	URFIST	Convention de formation "Introduction à la cartographie de l'information sur le web" du 8 novembre 2013	02/10/2013	08/11/2013	08/11/2013	+ 950 €

LIBRES A VOUS SCOP (Sarl Scop)	URFIST	Convention de formation "Initiation à la mise en page de documents avec Scribus pour valoriser ses activités de recherche ou de communication" des 4 et 5 novembre 2013	02/10/2013	04/11/2013	05/11/2013	+ 980 €
SiLECS	URFIST	Convention de formation "LaTex pour la rédaction scientifique" du 14 novembre 2013	02/10/2013	14/11/2013	14/11/2013	+ 450 €
SiLECS	URFIST	Convention de formation "Beamer pour la présentation des résultats de recherche" du 3 décembre 2013	02/10/2013	03/12/2013	03/12/2013	+ 450 €
Ville de Mions	Université Ouverte	Convention de partenariat pour l'année 2013-2014	02/10/2013	01/10/2013	30/09/2014	
PATUREL Georges	Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	19/09/2013	01/09/2013	31/12/2013	
Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon)	IUFM	Convention de partenariat	12/03/2013	12/03/2013	31/12/2013	+ 1 000 €
Salzmannschule Schnepfenthal (établissement allemand d'enseignement 2nd degré) et Laura SCHRON (élève allemande)	Laboratoire Analyse et Contrôle	Convention d'accueil en milieu professionnel d'un élève d'un établissement scolaire étranger	10/10/2013	18/10/2013	30/10/2013	
Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon)	Faculté de médecine Lyon Sud	Convention de reversement de la participation aux frais de fonctionnement de l'équipe de M. SAMARUT hébergée dans les locaux de la faculté de médecine Lyon Sud	16/10/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 4 545,39 €
Le Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR)	Mission Culture	Mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre ASTREE	20/06/2013	25/06/2013	28/06/2013	à titre gratuit
L'Association CRAP Cahiers Pédagogiques	IUFM	Convention de prestation de formation	14/06/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 245,46 €
Sciences à l'Ecole (Observatoire à Paris (OBSPARIS))	Observatoire de Lyon	Convention de subvention concernant le projet "Un astronome dans votre classe" de l'Observatoire de Lyon n° Chercheurs12-CONV4	04/07/2013	04/07/2013 (avec effets rétroactifs à la dte du 01/01/2013)	01/03/2014	+ 2 500 €
Aix-Marseille Université, UPJV, Université d'Angers, Université d'Artois, Université d'Auvergne, Université de Bretagne Occidentale, Université Bordeaux 2, Université de Bourgogne, Université Caen-Basse Normandie, Université Grenoble 1 et Universités : de Franche-Comté, Lille 2, de Limoges, ULCO, Montepellier 1, Nancy 1, de Nantes, de Nice, d'Orléancs, UPMC, Paris 7, Paris 11 Sud, UPEC, Paris-Est Marne la Vallée, Paris-Nord 13, UPVD, de Poitiers, de Rennes 1, de Rouen, de saint-Etienne, de Strasbourg, Touluse 3, de Tours, de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, UVSQ et de la Réunion.		Conventiond u Groupement d'Intérêt Public Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport - Mise à jour de la réforme de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.	*18/04/2013*			
L'Association de Loisirs et Vacances Adaptées (ALOVA)	Centre de Loisirs Educatifs (CLE)	Convention pour l'utilisation des locaux de l'UCBL situés dans le bâtiment occupé par le CLE	29/06/2013	29/06/2013	28/06/2014	*2013-2014 : + 7 € / personne (usage des fluides et charges d'entretien) +50 € (nettoyage des locaux)
L'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon)	IUFM	Convention de partenariat - Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, fillière littéraire (CPES - LET)	22/07/2013	01/09/2012	31/08/2015	

L'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon)	IUFM	Avenant financier à la convention de partenariat signée le 22 juillet 2013 (Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, fillière littéraire (CPES - LET))	22/07/2013	01/09/2012	31/08/2013	632,5 HTD pour l'UCBL 722 HTD pour l'ENS de Lyon
Le GRETA Industriel de l'agglomération lyonnaise	IUT LYON 1	Convention de partenariat. Licence Professionnelle - Spécialité : Industries Chimiques et Pharmaceutiques.	26/09/2013	01/09/2013	31/08/2014	- 14 625 €
Polytech LYON (interne)	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	30/09/2013	23/09/2013	23/09/2013	887,44 €
Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN)	IUFM	Convention de prestation de formation	13/06/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 572,74 €
La Fédération des Oeuvres Laïques du Rhône	IUFM	Convention de prestation de formation	19/06/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 490,92 €
L'AROEVEN	IUFM	Convention de prestation de formation	17/06/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 409,10 €
Féderation française de cyclisme	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	20/06/2013	14/02/2013	13/02/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
CNRS - UMR 7172 ARIAS	IUFM	Convention de partenariat	23/04/2013	juin-12	juin-12	+ 1000 €
L'Agence Nationale de sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (l'Anses)	CCPP et SST	Convention bilatérale de subvention relative au réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles 2013-2014 - n° 2013-CS-17	01/01/2013	01/01/2013	31/12/2017	+ 6272 € (adhésion du CCPP au rnv3p) + 12 780 € 'extension au SST)
Université de Nantes (UNAN)	Polytech Lyon	Convention de reversement de l'aide attribuée par l'ANR dans la convention attributive d'aide n° ANR-11-IDFI-0009 au titre de l'action "Initiatives d'Excellence en Formation Innovantes" (IDEFI) pour le projet "AVOSTTI"	26/09/2013	26/09/2013	31/12/2013	+ 43 088,98 €
la Fondation pour l'université de Lyon (l'Udl)		Convention FONDATION LYON 1	22/07/2013	22/07/2013	21/07/2023	
l'Udl	*é de médecine et de maïeutique C.M. Ly*	Opération d'extension de la Faculté de médecine et de maïeutique C.M. Lyon Sud (en contrat de partenariat) site Lyon sud - Convention pour la souscription et la mise en œuvre d'un contrat de Partenariat relatif au projet d'"Extension de la Faculté de médecine et de maïeutique C.M. Lyon Sud - Campus Charles Mérieux" - Avenant n° 1	*15/07/2013*			+ 212 405 000 €
l'Udl	*é de médecine et de maïeutique C.M. Ly*	Campus Charles Mérieux - Site Lyon Sud Opération d'extension de la Faculté de médecine et de maïeutique C.M. Lyon Sud (en contrat de partenariat) - Convention d'occupation et de participation aux charges relatives à plusieurs bâtiments neufs sur le site de la Faculté de médecine et de maïeutique C.M. Lyon Sud.	15/07/2013			

Lycée René Descartes de Saint-Genis Laval	IUT Lyon 1	Convention de partenariat 2013-2014. Licence Professionnelle - Spécialité IIPC	11/06/2013	01/09/2013	31/08/2014	- 2393,75 €
Lycée René Descartes de Saint-Genis Laval	IUT Lyon 1	Convention de partenariat 2013-2014. Licence Professionnelle - Spécialité CCIP	11/06/2013	01/09/2013	31/08/2014	- 2298,00 €
L'Académie du Concert de Lyon	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	19/10/2013	26/10/2013	26/10/2013	+ 891,43 €
Sciences Po Rennes	Laboratoires Elico et Liris	Convention de versement d'une subvention	05/04/2013	05/04/2013	05/04/2014	+ 1000 €
L'Institut de cancérologie Lucien Neuwirth (ICLN)		Convention de reversement relative au financement du projet intitulé "ColoNav : navigateur de patients pour le dépistage du cancer colorectal. Etude d'intervention dans les zones défavorisées" Par la Ligue Nationale Contre le cancer	13/06/2013	01/01/2013	15/12/2014	+ 33 000 € TTC
ENS de Lyon	UFR Lyon Sud	Convention pour le règlement des frais de fonctionnement de l'équipe de jacques Samarut.	03/06/2013	01/01/2013	31/12/2013	+ 4545,39 €
Ecole Rockefeller - Ecole d'infirmières et d'assistantes de service social de Lyon	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL connect en mode fournisseur d'application hébergée (FAH)	20/09/2013	01/09/2013	31/08/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
Les Eclaireuses et Eclaireurs de France	IUFM	Convention de prestation de formation	05/07/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 490,92 €
Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont Ferrand - ENSCCF	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL en mode fournisseur d'application hébergée		12/07/2012	11/07/2013	+ 747,50 € TTC
Les Grands Ateliers - AMACO	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application hébergée	19/08/2013	01/07/2013	30/06/2014	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
l'Université de Lyon (l'Udl)	ICAP	Convention d'usage de la plate forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application hébergée		01/06/2013	31/12/2013	
CFP LPP Saint-Ennemond	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	05/06/2013	01/06/2013	31/10/2013	*1ère partie fixe : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie proportionnelle : somme forfaitaire/ utilisateur
la Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques (CIAT)	IUT Lyon 1	Convention de partenariat	10/06/2013	10/06/2013	09/06/2016	
Académie de Lyon	IUFM	Convention 2012-0141-127	11/12/2012	01/09/2012	31/08/2013	+ 17 249,71 €
CEMEA Rhône-Alpes	IUFM	Convention de prestation de formation	17/06/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 490,92 €
PG Concept	IUFM	Avenant du 5 juillet 2013 à la convention du 26 septembre 2012	05/07/2013	19/06/2013	19/06/2013	- 210,00 €
Francas du Rhône	IUFM	Convention de prestation de formation	05/07/2013	13/02/2013	15/05/2013	- 490,92 €

unf3s	ICAP	Convention de prestation de service relative au projet "Communication UNF3S" avec l'UCBL	31/12/2012	31/12/2012	30/12/2013	+ 15 090 € TTC
Udl		Conventiond e mutualisation des compétences pour l'opération Lyon Cité Campus	16/09/2013	16/09/2013	*usqu'à exécution*	- 73 362 € (2012) - 65 852 € (2013)
La "Fondation du Risque" (FdR)		Convention Cadre UCBL - FdR	22/07/2013	22/07/2013	01/01/2020	
Oratoire	IUFM	Convention de prestation de formation	30/08/2013	03/06/2013	11/04/2014	+ 2231,23 €
Renault Trucks Lyon	U.O.	Convention de partenariat	25/07/2012	20/10/2011 *(au lieu du 01/09/2012 suite à l'avenant modificatif)*	31/08/2013	
Renault Trucks Lyon	U.O.	Avenant n° 1 à la Convention de partenariat du 25/07/2012	12/09/2013	20/10/2011		+ 1080 €

Tableau des conventions signées et approuvées par le Président et présenté pour information au CA du 19 novembre 2013

Partenariat	Objet	Signatures du président
UCBL/Université Lyon 3	Convention de mise en oeuvre de la cohabilitation du master 2 mention Philosophie, spécialité Culture et Santé	Validée au CEVU du 02 juillet 2013 Signature le 16 juillet 2013
UCBL/UFR STAPS/COREG EPGV/RHONE-ALPES	Prestation d'encadrement et d'accueil des étudiants de 3ème année de licence STAPS Education et motricité dans le cadre de l'enseignement « Méthodologie de l'intervention en APSA 1 et 2 ».	Validée au CEVU du 10 septembre 2013 Signature le 18 septembre 2013
UCBL/Polytech/Univ Jean Moulin Lyon3/IAE	Partenariat entre l'IAE et Polytech pour la mise en œuvre d'un parcours aménagé de formation au sein du master mention Management et Administration des Entreprises	Validée au CEVU du 10 septembre 2013 Signature le 18 septembre 2013
UCBL/Rectorat de Lyon	Avenant à la convention MATHC2+2012-2013 accueil de 32 élèves de seconde du 25 au 27 juin 2013 pour une action financé par la fondation « Sciences Mathématiques de Paris » et d'autre part par l'UCBL dans le cadre du plan licence. L'hébergement (nuitées et surveillances) a été assuré par le Rectorat, les déplacements par l'association Plaisir malins.	Signature le 4 novembre 2013
UCBL/CISCO Network Académy	Partenariat IUT Aix en Provence Réseaux et Télécoms Luminy	Validée au CEVU du 05 novembre 2013 Signature le 06 novembre 2013
UCBL/Association Zupde Co	Association loi 1901 fondée sur le bénévolat qui œuvre pour l'égalité des chances	Validée au CEVU du 05 novembre 2013 Signature le 06 novembre 2013
UCBL/Université Cheik Ankar Diop Sénégal	Convention accord de coopération sur le développement d'une filière francophone commune	Validée au CEVU du 05 novembre 2013 Signature en charge de la DRI

Division des Etudes et de la Vie Universitaire

Villeurbanne, le 07 novembre 2013

UCBL/Service de Santé des armées	Convention relative à la participation de l'Ecole du Val-de Grâce au diplôme universitaire FoSEI organisé par l'UCBL 1	Validée au CEVU du 05 novembre 2013 Signature le 7 novembre 2013

Direction des Relations Internationales

DRI - 21/10/2013

ACCORDS DE COOPERATION ET D'ECHANGE SIGNES PAR LA PRESIDENCE - du 6 juin au 21 octobre 2013

DATE SIGNATURE DU PRESIDENT	PAYS	ETABLISSEMENT	PORTEUR PROJET	COMPOSANTE	OBJET	DUREE DE VALIDITE	CREATION OU RENOUVELLEMENT
10/06/2013	TUNISIE	Université Virtuelle de Tunis	Dominique BERGER	IUFM	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création
12/07/2013	BRESIL	Universidad Federal de Viçosa	Didier LEONARD	POLYTECH	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création
22/07/2013	RUSSIE	St Petersburg State Universitry of Economics	Laurence COLLAUD	IUT	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de l'Economie et du Management	3 ans	Création
05/09/2013	Mexique	Université de Guanajato	DRI	DRI	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences et de la Santé	5 ans	Renouvellement
05/09/2013	MAROC	Université Ibn Tofail Kénitra	Philippe LAUTESSE	FST	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création
12/09/2013	MEXIQUE	Institut Technologique et d'Etudes Supérieures de Monterrey, Campus Laguna	Frédéric SAUVAGE	IUT	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création
19/09/2013	CANADA	Collège de Rosemont	Pablo HERRERO	IUT	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domains des Sciences Technologiques	5 ans	Renouvellement
26/09/2013	USA	Louisiana State University and Agricultural and Mechanical college	Didier LEONARD	POLYTECH	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Renouvellement

30/09/2013	BRESIL	Faculté de Sciences médicales et de Santé de Juiz de Fora-SUPREMA	Brigitte GROGOGEAT	Odontologie	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de la Santé	5 ans	Création
30/09/2013	CHINE	Université Jiao Tong de Shanghai	Bernard VALLEE	LYON EST	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences et de la Santé	5 ans	Renouvellement

LISTE des CONVENTIONS signées et approuvées par le Président
période du 22 février 2013 au 1er novembre 2013
CA du 19 novembre 2013

Etablissement pilote	Titre du Pojet / Objectif	Début	Fin	Etablissements concernés	Nom Porteur de Projet
Lyon 3	Convention en vue d'une accréditation conjointe de l'école doctorale Sciences Economiques et de Gestion (SEG) dans le secteur scientifique de rattachement principal : DS7 Sciences de la Société.	01/11/2011	30/09/2013	Lyon 3, Lyon 2, Lyon 1, UJM, ENSL	Jean-Yves LESUEUR Directeur ED SEG
Riber	Création d'un laboratoire commun . Le programme détaillé de la collaboration figure dans l'annexe scientifique et technique. Il est revu annuellement.	30/04/2013	30/04/2016	Société RIBER, CNRS, ECL, INSA Lyon, UCBL, ESCPE Lyon,	Catherine BRU-CHEVALLIER INL - UMR 5270
UCBL	Définir les modalités d'accueil de Monsieur Gille FEVOTTE, MCF au sein du département PROPICE de l'ENSM-SE et sa collaboration aux activités de recherche.	01/01/2013	31/12/2013	UCBL, ENSM-SE	Gilles FEVOTTE IUT Lyon1
Seconda Universita' di Napoli	Versement d'une subvention constituant la participation de l'UCB pour le compte de l'ICJ à la conférence "Model Theory 2013" à Ravello, Italie, du 10 au 15/06/13. Lyon1 versera : 20 000 €.	10/06/2013	15/06/2013	Seconda Universita' di napoli, UCBL	Elisabeth MIRONESCU UMR 5802 - ICJ
UCBL	Définir les modalités de reversement au CNRS des crédits alloués à Monsieur Pascal FONGARLAND dans le cadre de l'AAP "BQR Accueil EC 2013" sur le budget de la recherche. Année budgétaire 2013 Pour le projet intitulé "Valorisation de la lignine en phase aqueuse assistée par catalyse hétérogène". l'UCBL verse au CNRS : 6 600,00 euros.	22/04/2013	31/12/2013	UCBL, CNRS	Pascal FONGARLAND UMR 5256 - IRCELYON
ENS Lyon	Comité de Direction de l'IXXI a décidé de financer l'évènement 2013 "EvoLyon" déposé par Laurent DURET (UMR 5558 - LBBE) membre de l'IXXI, à hauteur de 500,00 €	06/06/2013	31/12/2013	ENS Lyon, UCBL1	Laurent DURET UMR 5558 - LBBE
GCS Etoile	Avenant n°2 Convention de Prestation "Aide au projet ETOILE 2013 signée le 16 janvier 2012". Premier avenant signé le 3/09/2012 L'UCBL, pour sa prestation intellectuelle recevra une somme de 43 200 € . **Avenant 1 : 2012-175**	01/01/2013	31/12/2013	GCS Etoile, UCBL	Jacques BALOSSO Centre ETOILE
ENS Lyon	Définir les modalités de verssement d'une subvention pour financer le congrès "3rd Measles Virus Minisymposium" (9 au 10 septembre 2013). ENS verse à Lyon1 : 4 000 €.	07/06/2013	31/12/2013	ENS Lyon, UCBL1	François-Loïc COSSET UMR U 1111 - CIRI

SANOFI-AVENTIS	SANOFI s'engage à fournir à ses frais à l'UCBL le matériel dans un délai de 15 jours suivant la date de prise d'effet, au Professeur DUMONTET, CRCL.	22/07/2013	30/09/2013	SANOFI-AVENTIS, UCBL1	Charles DUMONTET UMR 5286 - CRCL
UCBL	Détermine les termes et conditions d'accueil au sein de Bordeaux I de Madame Anne SIMON, MCF, affectée à Lyon1 au sein de l'IUT, département de Génie Biologique, dirigé par Pascal MICHALON. Anne SIMON sera accueillie du 15/05/13 au 31/08/13.	01/05/2013	31/08/2013	UCBL, Bordeaux I	Christophe VITON IUT Lyon1 - Directeur
UCBL	Détermine les modalités de la collaboration entre l'UCBL et le Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse, tant dans le cadre de recherches communes qu'en matière d'enseignement, d'accueil de doctorants ou d'échange de prestations.	01/01/2013	31/12/2013	UCBL, IPBR	Martine LAVILLE Directrice CRNH
UCBL	Convention de transfert de crédits de l'UCBL vers le LIA MADAGASCAR.	08/04/2013	31/12/2013	UCBL, Université d'Antananarivo	Marc LEMAIRE ICBMS - UMR 5246
INSA Lyon	Avenant 2 Convention constitutive du GIS IMBL signée le 23/09/2002	01/01/2011	31/12/2015	INSA Lyon, INSERM, UCBL, CNRS, INRA, COVALAB	UMR 1060 - CarMeN UMR5246 - ICBMS UMR 5292 - CRNL
UCBL	Convention d'attribution d'une subvention par l'ICL pour le projet de recherche collaboratif "NanAuMOF" au profit du CNRS. L'UCBL verse : 11 960 € TTC au CNRS.	18/06/2013	31/12/2013	UCBL, CNRS	Michel LACROIX UMR 5256 - IRCELYON Philippe SAUTET FR 3023 - ICL
UCBL	Convention d'attribution d'une subvention par l'ICL pour le projet de recherche collaboratif "EXTRA" au profit du CNRS. L'UCBL verse : 11 960 € TTC au CNRS.	18/06/2013	31/12/2013	UCBL, CNRS	Michel LACROIX UMR 5256 - IRCELYON Philippe SAUTET FR 3023 - ICL
CNRS	Convention de création du LIA "Laboratoire InteRnational de recherche en bIOinformatique" LIRIO. LIA LIRIO constitué le 1er janvier 2012 pour une durée de 4 ans.	01/01/2012	31/12/2016	CNRS, UCBL, INRIA, Laboratorio Nacional de Computaçao Cientifica	Dominiqe MOUCHIROUD UMR 5558 - LBBE
EFS	Convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique. Réf : 13-1645 - 69 UCLB1-Inserm UMR_1033 2013	29/04/2013	28/04/2014	EFS, UCBL	Philippe CLEZARDIN - UMR 1033
	Package d'accueil de Jean Louis Bessereau Définir les conditions de reversement par l'UDL à l'UCBL la partie de la subvention ANR perçue au titre du PALSE pour le financement du projet dans le cadre du package d'accueil de Bessereau	01/09/2013	30/09/2016	PRES/UCBL1	Jean Louis Bessereau UMR 5534 -GUY MOUCHIROUD
Université de Lyon	Participation financière pour le compte de l'ED BMIC à la participation de Magali ROCHE au congrès international intitulé "EACR Summer Conference : Cancer Genomics 2013"	05/07/2013		UDL-Lyon 1 (CRCL)	Magali ROCHE (CRCL)

INSERM	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition conclue le 2 avril 2012 (Mise à disposition par l'INSERM à l'EA 4612 de Mr Georges CHRISTE),	01/01/2013	15/11/2015	INSERM-Lyon 1 (EA 4612)	
INSERM	Modalités de participation financière de Lyon 1 (44000€) à l'achat par l'INSERM du matériel suivant "Station de microscopie pour la fluorescence et l'histologie" (U 1052),	27/08/2013		INSERM-Lyon 1 (U 1052)	
Association Vaincre La Mucoviscidose	Modalités de versement et d'utilisation de la somme de 4500€ par l'association à Lyon 1 (UMR 754) dans le cadre du projet de recherche "Transfert du CFTR aux cellules des voies respiratoires humaines par microparticules membranaires"	17/09/2013	17/11/2014	Association Vaincre la Mucoviscidose - Lyon 1 (UMR 754)	Saw See HONG-BOULANGER
INSERM	Modalités de participation financière de Lyon 1 (35000€) à l'achat par l'INSERM du matériel "Equipement de microscopie fluorescente haute résolution" pour les activités de l'UMR/UMR_S 5308 1111	02/09/2013		INSERM-Lyon 1 (UMR/UMR_S 5308 1111)	
Université de Lyon	Conditions de reversement par l'UDL à Lyon 1 (ILM) de la somme de 20000€ pour le financement d'un microscope inversé. Ce reversement correspond à une partie de la subvention perçue par l'UDL au titre du Labex Imust	07/09/2013	30/11/2014	Université de Lyon - Lyon 1 (ILM)	Catherine JOURNET et Christophe PIRAT
Université de Toulouse II Le Mirail	Versement par l'université de Toulouse d'une somme de 2780€ (ISA) dans le cadre du programme Hubert Curien franco-tunisien UTIQUE sélectionné par le CMCU (Comité Mixte de Coopération Universitaire franco-tunisien) pour l'année 2013 - projet de recherche code 12G0911.	19/04/2013	31/12/2013	Université de Toulouse II Le Mirail, UCBL	Florence LAGARDE UMR 5280 - ISA
Lyon 1	Conditions de reversement de la somme de 4163€ HT par l'UMR 5557 à l'unité BF2I (INSA) dans le cadre des sommes allouées pour les projets LAVIRE-FEBVAY et NORMAND-HEDDI			Lyon 1 (UMR 5557) et INSA (BF2I)	LAVIRE-FEBVAY /NORMAND-HEDDI
INSERM	N° MATURATION-13-001 Modalités de la participation financière de l'INSERM (18600€) pour la réalisation du projet "TARGET-Production d'anticorps thérapeutique anti ROBO4 pour le cancer"	11/10/2013		INSERM-Lyon 1-UMR 1033	Philippe CLEZARDIN - UMR 1033
Lyon 1	Cofinancement pour l'achat d'un enregistreur 3D Certus d'un montant de 42703€ HT (CRNL - 15000€ et EZUS -27703€)	15/07/2013		Lyon 1 (CRNL) et EZUS (compte de Mr Yves ROSSETTI)	
CNRS	Accord de collaboration concenrant le projet de recherche intitulé "Structural study of the infection of E. coli by bacteriophage T5"	15/02/2013	15/02/2015	CEA-ENS Lyon - Lyon 1 - CNRS (UMR 5182)	
CNRS	Conditions de remise par Lyon 1 (ICBMS) au CNRS (USR 3151 station biologique de Roscoff) d'échantillons	19/06/2013	19/06/2018 au plus tard	CNRS (USR 3151 station biologique de Roscoff) - Lyon 1 (ICBMS - UMR 5246)	
Université de Toulouse II Le Mirail	Université de Toulouse II Le Mirail	03/06/2013	31/12/2013	Université Toulouse II Le Mirail - Lyon 1 (LAGEP UMR 5007)	Catherine CHARCOSSET UMR 5007 - LAGEP

Lyon 1	Engagement de confidentialité pour l'accueil de CHARLES DUFANT Aymeric (Master Biologie Santé Ecologie - Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris) au sein de l'EA 4610	21/10/2013	31/07/2014	Lyon 1 (EA 4610) - EPHE Paris	
Lyon 1	accord de confidentialité	**10/10/2013**	**10/10/2018**	Lyon 1 (LMI)-DMG Dental-Material Gesellschaft mbH	Brigitte GROGOGEAT
CLARA	Convention financement projet mobilité BERTHUY	**15/10/2013**	**15/04/2014**	Fondation Léa et Napoléon Bullukian - Lyon 1 (UMR 5246 - ICBMS)	Christophe MARQUETTE (Ophélie BERTHUY)
Groupement de Coopération Sanitaire CENTRE ETOILE	Annule et remplace le précédent avenant n°2. Versement d'une somme de 28800€ à Lyon1.	**01/01/2013**	**31/08/2013**	GCS Centre Etoile - Lyon 1	Jean-Michel MOREAU
CNRS	Convention de création d'un laboratoire commun	**01/06/2012**	**01/06/2016**	Lyon 1 (Laboratoire AMPERE)-CNRS-INSA-ECL-HISPANO SUIZA	CNRS-Guy CLERC
ENS de Lyon	Règlement des frais de fonctionnement de l'équipe de Jacques SAMARUT dans les locaux de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon-Sud - Charles Mérieux ainsi que les consommations téléphoniques. ENS doit : 4545,39 €	01/01/2013	31/12/2013	ENS de Lyon, UCBL	Jacques SAMARUT
ENS de Lyon	l'ENS s'engage à mettre à la disposition de l'UCBL1 le matériel (irradiateur IBL637 Cisbiointernational) situé au sein de ses locaux.	01/10/2013	31/12/2013	ENS de Lyon, UCBL	Guy MOUCHIROUD CGphiMC - UMR 5534
LST	Règlement de copropriété de brevet L1011 - BOISSON	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L1040 - BONJOUR	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Lettre contractuelle L1034 - CHABERT	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L808 - RONEL	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L580 - FERRERA	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Declaration of consent L731 - ESSAYEM	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Désignation inventeurs + Pouvoir L1196 - POPOWYCZ	12/06/2013	12/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L607 - COHEN	**17/06/2013**	**17/06/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L936-MEHLEN	**17/06/2013**	**17/06/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Lettre accord L808 - RONEL	**17/06/2013**	**17/06/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST

LST	Pouvoir + cession L798 - ESSAYEM	**18/06/2013**	**18/06/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L922 - CHARLEUX	24/06/2013	24/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoir L683 - LUX	24/06/2013	24/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L808 - RONEL	24/06/2013	24/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Déclaration d'abandon de quoe-part L938 - JANIER	24/06/2013	24/06/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoirs Espagne et Italie L607 - DIAZ	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Letttre contactuelle L554 - TILLEMENT	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Règlement de copropriété de brevet L774 - PRALY	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L377 - NATAF	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Cessions et Assignements L207 - DELALU	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Contrat de licence de brevet L724 - CASSAGNAU	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Règlement de copropriété L1019 - BESSUEILLE	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir	**03/07/2013**	**03/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L381 - GOEKJIAN	**10/07/2013**	**10/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoir Brésil, Inde, Chine L797 - MARQUETTE	**10/07/2013**	**10/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir Etats-Unis L841 - BOISSON	**10/07/2013**	**10/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Avenant à l'accord de confidentialité L882 - MOYRET-LALLE	**10/07/2013**	**10/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Règlement de copropriété L1035 - BESSUEILLE	**10/07/2013**	**10/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Cession de droit de priorité L804 - DROMAT	15/07/2013	15/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L784 - TOURY	**15/07/2013**	**15/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Avenant à l'accord de confidentialité L808/L1195 - RONEL	**15/07/2013**	**15/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L862 - SOUIFI	17/07/2013	17/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST

LST	Pouvoir L841 - BOISSON	22/07/2013	22/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Lettre contractuelle L706 - GELAS	22/07/2013	22/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L407 - PELANDAKIS	22/07/2013	22/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentialité L783 - SALLES	22/07/2013	22/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L467 - DOLEANS-JORDHEIM	22/07/2013	22/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Accord de confidentalité L569 - GHEDIRA	**23/07/2013**	**23/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Règlement de copropriété de brevet L808 - RONEL	**23/07/2013**	**23/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoirs L818 - LEMAIRE	**23/07/2013**	**23/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	règlement de copropriété L749 - ROSA CALATRAVA	**23/07/2013**	**23/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoir L774 - PRALY	**23/07/2013**	**23/07/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoir L874 - PAROLA	25/07/2013	25/07/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	cessions L832/L833 - ESSAYEM	**27/08/2013**	**27/08/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoirs (Corée du Sud et Brésil) L1197 - OLIVE	03/09/2013	03/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L828 - LEMAIRE	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L764 - ESSAYEM	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L874 - PAROLA	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Contrat de copropriété et d'exploitation de brevet L1173 - HERZBERG	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	pouvoir L797 - MARQUETTE	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L854 - HASSERODT	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Attestaion petite entité / à but non lucratif	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L1067 - HASSERODT	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L1007 - DAVID	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST

LST	Pouvoir L798 - IMBERTY	05/09/2013	05/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Lettre contractuelle L289 - DAMOUR	10/09/2013	10/09/2013	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Pouvoir L1228 - LEMAIRE	**16/09/2013**	**16/09/2013**	Sandrine PIZZOL - LST	Sandrine PIZZOL - LST
LST	Cession brevet L309 - MOREL	**19/09/2013**	**19/09/2013**	LST	MOREL
LST	Contrat de copropriété et d'exploitation de brevet L289 - DAMOUR	**20/09/2013**	**20/09/2013**	LST	DAMOUR
LST	Contrat de copropriété et d'exploitation de brevet L990 - DELALU	20/09/2013	20/09/2013	LST	DELALU
LST	Pouvoir Israël L1197 OLIVE	24/09/2013	24/09/2013	LST	OLIVE
LST	Acte de cession portant sur la demande de brevet France prioritaire L819 CRETIER	24/09/2013	24/09/2013	LST	CRETIER
LST	attestation mandat dépôts logiciels APP-UCBL	**26/09/2013**	**26/09/2013**	LST	LST
LST	Convention attributive de financement GUILLET-DESCAS MEZZOUR	**29/09/2013**	**29/09/2013**	LST - Lyon 1 CRIS EA 647	GUILLET-DESCAS MEZZOUR
LST	accord de confidentialité L925 L945 PEYRUCHAUD	**27/09/2013**	**27/09/2013**	LST - Lyon 1 UMR 1033	PEYRUCHAUD
LST	pouvoir L1219 CHARLEUX	**03/10/2013**	**03/10/2013**	LST - Lyon 1 UMR 5265	CHARLEUX
LST	pouvoir et assignment L1197 OLIVE	**07/10/2013**	**07/10/2013**	LST	OLIVE
LST	Accord de confidentialité - L290 DAVID			Lyon 1 (IMP) - LST	DAVID
LST	Accord de confidentialité - L1193 ANTOINE	**30/08/2013**	**30/08/2015**	Lyon 1 (ILM) - LST	ANTOINE
LST	accord de confidentialité L569 BARHAMGI	**09/10/2013**	**09/10/2013**	LST - Lyon1 (LIRIS)	BARHAMGI
LST	Assignments of rights L570/L601 – OOKA	**09/10/2013**	**09/10/2013**	LST - Lyon 1	OOKA
LST	Pouvoir PCT L1065 – THIEULEUX	**19/09/2013**	**19/09/2013**	LST	THIEULEUX
LST	Mandat L1197 – OLIVE	**09/10/2013**	**09/10/2013**	LST	OLIVE
LST	Attestation petite entité à but non lucratif L1172 DUMONTET	**09/10/2013**	**09/10/2013**	LST	DUMONTET
LST	Pouvoir L978 – MOTTO-ROS	**09/10/2013**	**09/10/2013**	LST	MOTTO-ROS
LST	Pouvoir Japon et pouvoir Corée L1236 LOTTEAU	**15/10/2013**	**15/10/2013**	LST	LOTTEAU
LST	Pouvoir République Tchèque et Pologne L567 BOISSON	**15/10/2013**	**15/10/2013**	LST	BOISSON
LST	Accord de confidentialité L1011 BOISSON	**15/10/2013**	**15/10/2013**	LST	BOISSON

Université Claude Bernard Lyon 1

Récapitulatif des conventions LIP présenté au CA du 19 novembre 2013

Contrats ANR

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
ANR 2010					
Contrat de collaboration avec l'Hôpital Tenon - Projet OFSEP	06/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Bordeaux - Projet OFSEP	06/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec PACASEP - Projet OFSEP	06/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Dijon - Projet OFSEP	20/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Nîmes - Projet OFSEP	20/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU d'Amiens - Projet OFSEP	20/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Clermont-Ferrand - Projet OFSEP	20/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Contrat de collaboration avec l'AP-HP - Projet OFSEP	20/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Nice - Projet OFSEP	21/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Rennes - Projet OFSEP	21/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Besancon - Projet OFSEP	21/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Strasbourg - Projet OFSEP	21/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Rouen - Projet OFSEP	21/06/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le RBN-SEP - Projet OFSEP	08/07/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Nancy - Projet OFSEP	08/07/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Reims - Projet OFSEP	08/07/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Toulouse - Projet OFSEP	08/07/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec ARMADA - Projet OFSEP	15/07/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHRU de Lille - Projet OFSEP	22/07/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Montpellier - Projet OFSEP	02/09/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet STOCK AIR - Accord de consortium	23/07/2013	CETHIL	Joseph	VIRGONE	ARMINES
Avenant n°1 au contrat de collaboration avec le CHU de Nantes - Projet OFSEP	16/10/2013	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
ANR 2011					
Projet VALOBAB - Accord de consortium	21/05/2013	CarMeN	Marie-Caroline	MICHALSKI	UCBL
Projet HUMIBATEX - Accord de consortium	23/07/2013	CETHIL	Abdelkrim	TRABELSI	CSTB
Projet ImagiWEB - Accord de consortium	15/10/2013	ERIC	Julien	VELCIN	Lyon 2
ANR 2013					
Projet MOUSE KOSTO - Convention attributive de subvention	11/10/2013	INSERM U1033	Hélène	FOLLET	INSERM
Projet E-FOAM - Convention attributive de subvention	30/09/2013	ILM	Anne-Laure	BIANCE	UCBL
Projet NEHMESIS - Convention attributive de subvention	02/10/2013	ILM	Clémentine	SYMONDS	UCBL
Projet NANOVIP - Convention attributive de subvention	02/10/2013	ILM	Jérémie	MARGUERITAT	UCBL
Projet CATHRE - Convention attributive de subvention	02/10/2013	Institut Camille Jordan	Philippe	MALBOS	Université Paris Diderot

Projet MULTISIL - Convention attributive de subvention	28/10/2013	ILM	Christine	MARTINET	SVI
Projet VALCOMO - Convention attributive de subvention	18/10/2013	Institut Camille Jordan	Frank	WAGNER	UCBL
Projet BOND - Convention attributive de subvention	23/10/2013	Institut Camille Jordan	Sylvie	BENZONI	UCBL

Contrats FUI

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
Projet SILICOTEX - Avenant n°2 à la convention	02/05/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	GANZONI
Projet IMD3D - Convention de prestation avec LODESTAR	11/07/2013	LIRIS	Sylvain	BRANDEL	CALOR
Projet ECOCIS - Convention attributive de subvention	12/07/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	AGPLAST
Projet COV KO - Convention attributive de subvention	17/07/2013	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	BMES
Projet OZALID - Accord de consortium	01/08/2013	LIRIS	Alain	MILLE	ORANGE
Projet NEUROSYLLABIC - Contrat d'aide FUI	07/08/2013	Service d'Audiologie - HEH	Hung	THAI VAN	NEURELEC
Projet TRACAVERRE - Accord de confidentialité	12/08/2013	Laboratoire DISP	Sébastien	HENRY	SAVERGLASS
Projet REPALI II - Convention attributive de subvention	05/09/2013	BIODYMIA	Catherine	JOLY	BARBIER
Projet HUMAXIS - Contrat d'aide FUI	06/09/2013	CRCL	Serge	LEBECQUE	VIVALIS
Projet SORAGO - Contrat d'aide FUI	09/09/2013	ICBMS	Bruno	ANDRIOLETTI	BECKER INDUSTRIE
Projet POLYBIO - Avenant n°1 au contrat de prestation	25/09/2013	IMP	Eliane	ESPUCHE	AGUETTANT
Projet ECOSILAC - Contrat d'aide FUI	18/09/2013	IMP	Philippe	CASSAGNAU	BLUESTAR SILICONES
Projet REVAMED - Convention Région Rhône-Alpes	30/09/2013	LMI	Brigitte	GROSGOGEAT	BIOMATECH
Projet ROBOT POPULI - Accord de consortium	12/07/2013	LIRIS	Karim	SEHABA	AWABOT
Projet HIFI CAP - Contrat d'aide FUI	17/10/2013	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE
Projet LEARNING CAFE - Convention	16/10/2013	LIRIS	Pierre-Antoine	CHAMPIN	GROUPE OMENDO
Projetr SAGANE - Avenant n°1 à la convention de soutien	15/10/2013	LGCIE	Patrice	HAMELIN	DJP

Contrats EUROPE

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Piper	21/08/2013	IFFSTAR	Philippe	BEILLAS	EC
MC Squared	17/09/2013	S2HEP	Christian	MERCAT	EC
CALENDS	30/08/2013	CRAL	Johan	RICHARD	EC
INNOSTORAGE	07/08/2013	CETHIL	Kevyn	JOHANNES	EC
NUSIKIMO - Avenant de durée du projet	18/07/2013	ICJ	Francis	FILBET	EC
RADIOMI	25/10/2013	ICBMS	Didier	LE BARS	EC
SINCHEM (sous-contrat pour l'édition 2013)	21/08/2013	C2P2	Alessandra	QUADRELLI	EC
KELEGANS	21/08/2013	CGPhiMC	Thomas	BOULIN	EC

Contrats autres financeurs (ADEME, INCA, …)

Désignation du contrat	Financeur	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique	
Projet GLIOMER - Avenant n°1 au sous-contrat CNRS/UCBL	INCA	01/07/2013	ICBMS	Benoît	JOSEPH
Projet MEEGAPERF - Accord de consortium	DGCIS	25/06/2013	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	Jérémie	MATTOUT
Projet MODHadron - Convention	INSERM	10/07/2013	IPNL	Michael	BEUVE
Projet MODHadron - Avenant n°1 à la convention	INSERM	02/10/2013	IPNL	Michael	BEUVE
Projet MANGO - Accord de confidentialité	DGCIS	12/06/2013	LIRIS	Eric	GALIN
Projet OPEN FOOD SYSTEM - Avenant n°1 à l'accord de consortium	OSEO	17/06/2013	LIRIS	Amélie	CORDIER
Projet TOURS2015 - Avenant n°1 à la convention de soutien	Caisse des Dépôts et Consignations	14/08/2013	LMI	Christian	BRYLINSKI
Projet EGONOMY - Avenant n°1 à la convention	Caisse des Dépôts et Consignations	16/09/2013	LIRIS	Yannick	PRIE
Projet COSRED - Convention de reversement INSERM /UCBL	ANSM	30/09/2013	UMRESTTE	Alain	BERGERET
Projet ARTIS - Convention de financement	CLARA	01/10/2013	IMP	Laurent	DAVID
Projet FIABILIN - Accord de consortium	OSEO	23/05/2013	LGCIE	Emmanuel	FERRIER
Projet CHITOSPIN - Convention	Fondation pour la Recherche Médicale	23/10/2013	IMP	Laurent	DAVID

Contrats gestion autres que UCBL

Désignation du contrat	Type de gestion	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Type de projet
Projet FASIL - Avenant n°1 à l'accord de consortium	CNRS	13/05/2013	Insitut des Nanotechnologies de Lyon	Mustapha	LEMITI	ISI
Projet CardioUSgHIFU - Accord de consortium	INSERM	25/06/2013	LabTau	Cyril	LAFON	ANR
Projet 3DSTRAIN - Accord de consortium	INSA	26/06/2013	Institut Camille Jordan	Jérôme	POUSIN	ANR
Projet FIABILITE - Accord de consortium	CNRS	01/07/2013	CETHIL	Gilles	RUSAOUEN	ANR
Projet PACE - Accord de consortium	ENS	24/04/2013	UMR 5668	Daniel	HIRSCHKOFF	ANR
Projet HPAC - Accord de consortium	CNRS	01/07/2013	UMR 5668	Gilles	VILLARD	ANR
Projet TRIPTIC-H - Accord de consortium	CNRS	17/07/2013	IRCELYON	Philippe	VERNOUX	ANR
Projet LIQHYD - Accord de consortium	CNRS	04/07/2013	IRCELYON	Yves	SCHUURMAN	ANR
Projet CLINT - Accord de consortium	CNRS	19/09/2013	LC2P2	Catherine	SANTINI	ANR
Projet ACHILLES - Avenant n°1 à l'accord de consortium	CNRS	21/02/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Attlilo	DI PIETRO	ANR
Projet NORMACAT - Accord de consortium	CNRS	05/08/2013	IRCELYON	Chantal	GUILLARD	FUI
LIFE12 ENV/ES/000441 PHORWATER	DAM*	06/05/2013	LAGEP	Denis	MANGIN	EUROPE

*DAM est une société espagnole. Le contrat entre le coordinateur et la Commission Européene a été signé le 09/09/2013

Contrats industriels

Désignation	Date signature	Laboratoire	Nom scientifique	Prénom scientifique	Tiers
Contrat de collaboration et d'appui scientifique sur les substrats pour les microtechnologies	24/05/2013	UMR 5615	BRYLINSKI	Christian	SILSEF
Contrat de prestation : Evaluation d'un réacteur photo-catalytique sur la destruction de micro-organismes type virus, bactéries et moisissures	24/05/2013	VirNext	MOULES	Vincent	AELORVE
Contrat de prestation : Analyse par microindentation des prélèvements de comblements osseux par Matri Bone Max de Biom'Up	11/06/2013	U 1033	BOIVIN	Georges	BIOM'UP
Contrat de prestation : Modélisation et simulation d'un contact pied-semelle au cours de la marche	11/06/2013	Département de Mécanique	BARANGER	Thouraya	CTC
Convention financière tripartite : Evaluation de l'observance à la mesure de glucose en continu, dans le cadre de l'accompagnement du patient diabétique de type 1 - Etude SENLOCOR	11/06/2013	Hôpital Femme-Mère-Enfant	TIXIER	Frédérique	RCTs
Contrat de prestation : Analyses RMN d'échantillons d'estéramines à l'aide de l'appareil Bruker 400MHz	11/06/2013	Institut des Sciences Analytiques	RANDON	Jérôme	STEPAN
Contrat de prestation : mise à disposition de savoir faire et des matériels nécessaires à l'évaluation des effets d'ondes ultrasonores	11/06/2013	EA4169	PIROT	Fabrice	SOREDAB
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie"	11/06/2013	Laboratoire de Technique Nucléraires et Biophysiques	CHARRIE	Anne	Biomérieux
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie"	11/06/2013	Laboratoire de Technique Nucléraires et Biophysiques	CHICK	Karim	Biomérieux
Avenant n°1 au contrat de collaboration entré en vigueur le 28 février 2011	11/06/2013	UMR 5240	NASSER	William	SANOFI PASTEUR
Contrat de prestation : Evaluation de l'efficacité des systèmes de décontamination de l'air développés dans le cadre du programme	13/06/2013	VirNext	MOULES	Vincent	UCBL
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de l'éthique et de la notion de dette dans le soin, le 29 mai 2013	17/06/2013	Hôpital Croix Rousse	DUPERRET	Serge	Centre hospitalier Lucien Hussel
Avenant n°1 au contrat n°13650 signé en date du 21/10/2011 : Analyses et interprétation des données d'utilisation d'EMEND sur	20/06/2013	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	MSD France
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Technique avancée de chirurgie implantaire" les 13 et 14 juin 2013	28/06/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	STUDIO DENTISTICO
Convention Médecin Observateur : Modalités de prescription de Vivaglobin/Hizentra dans les conditions réelles d'utilisation.	11/06/2013	Service d'Immunologie - HEH	COZON	Grégoire	RCTs
Amendment 1 à la convention pour la réalisation d'études cliniques - Protocole 402-C-0903	20/06/2013	Service de Néphrologie - HEH	FAUVEL	Jean-Pierre	MEDPACE
Contrat de consultance dans le domaine de la parasitologie	11/06/2013	Laboratoire de parasitologie et mycologie médicale	PETAVY	Françoise	CARSO-LSEHL
Research Agreement : Evaluation of the in vitro effect of rFVIII, rFIX and rFVIIa concentrates on thrombin generation and fibrin clot	25/06/2013	Hôpital Edouard Herriot	DARGAUD	Yesim	NOVO NORDISK
Contrat de prestations de services Intervenant : manifestation JNI à Clermont Ferrand du 12 au 14 juin 2013	25/06/2013	Hôpital Croix-Rousse - Service maladies infectieuses et tropicales	FERRY	Tristan	ASTRAZENECA
Contrat de prestation : Analyse quantitative du ruthénium sur des poudres et des filtres papier et dosage de l'oxygène réfractaire sur	25/06/2013	Institut des Sciences Analytiques	AYOUNI / JAME	Linda / Patrick	IRSN
Work order 15 Appendix 1 to "Framework Research Agreement"	25/06/2013	EA 4444	HADDJERI	Nasser	LUNDBECK
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose d'une prothèse de genou sans ciment" le 11 juin 2013	25/06/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Avenant au contrat d'essai clinique N°13/0121: Etude Cardiorentis ULA01	28/06/2013	Unité de soins intensifs et coronariens	BONNEFOY	Eric	QUINTILES
Avenant n°5 au contrat de prestation conclu le 10/03/2009	13/06/2013	Service de Néphrologie - HEH	LAVILLE	Maurice	COMITE DES SALINES
Lettre de commande : Transformation des organisations et performance: comment mieux accompagner les démarches qualité	28/06/2013	UMRESTTE	DAVEZIES	Philippe	ANVIE
Contrat de recherche biomédicale - Protocole MK-01439-007	28/06/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	COTTE	Laurent	PAREXEL
Contrat de prestation : Accès aux appareils API2000, API3000 et API4000QTrap pour la réalisation d'analyses chimiques de profiles	04/07/2013	Institut des Sciences Analytiques	SALVADOR	Arnaud	BASF Beauty Care Solutions France
Contrat de services dans le cadre d'une Etude clinique AMG-145-20120138 - Centre N°25001	04/07/2013	Fédération d'Endocrinologie, Diabétologie - Hôpital L. Pradel	MOULIN	Philippe	AMGEN
Contrat de prestation de services : 14èmes Journées Nationales d'Infectiologie (JNI) le jeudi 13 juin 2013	04/07/2013	Maladies infectieuses et tropicales - Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	PFIZER
Colloque Experts Praticiens en infectiologie 2013 (CEPi 2014)	04/07/2013	Maladies infectieuses et tropicales - Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	PFIZER
Convention d'Etude clinique - Protocole R727-CL-1119 : Etude visant à évaluer l'efficacité et la tolérance du REGN727/SAR236553	04/07/2013	Fédération d'Endocrinologie, Diabétologie - Hôpital L. Pradel	MOULIN	Philippe	MEDPACE
Contrat de collaboration de recherche : Identification et sélection de microRNA impliqués dans le morphogenèse de l'épiderme.	25/06/2013	UMR 5534	LAMARTINE	Jérôme	BASF Beauty Care Solutions France
Contrat de prestation : Etat de l'art des produits d'intégration et d'analyse qualitative de code	04/07/2013	UMR 5205	BENSLIMANE	Djamal	AMILTONE

Avenant n°1 à la convention de recherche biomédicale n°2010/BH21260/117644/S	04/07/2013	Service de Néphrologie - HEH	JUILLARD	Laurent	ROCHE
Contrat-cadre de prestation de recherche : "PREST ERY UCBL-NEGRIER 2013"	04/07/2013	EA 4174	NEGRIER	Claude	ERYTECH PHARMA
Contrat de collaboration accompagnement stage : Dispersion de zircone dans les polyoléfines : des feedstocks aux céramiques	06/05/2013	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	SAINT-GOBAIN CREE
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose de prothèse d'épaule" le 21 mai 2013	05/07/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Nouvelles techniques chirurgicales en urologie/gynécologie	05/07/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	ASPIDE MEDICAL
Convention de consulting scientifique dans le cadre du Board d'experts STB-AML le 05/07/2013	05/07/2013	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	NOVARTIS PHARMA
Etude VIRGILE Part fixe 1: Etude observationnelle de suivi des patients traités par Gilenya en France métropolitaine	05/07/2013	Service de Neurologie A Hopital Wertheimer	VUKUSIK	Sandra	NOVARTIS PHARMA
Etude VIRGILE Part variable 2: Etude observationnelle de suivi des patients traités par Gilenya en France métropolitaine	05/07/2013	Service de Neurologie A Hopital Wertheimer	VUKUSIK	Sandra	NOVARTIS PHARMA
Convention de recherche: développement et application de méthodes de dosage de polluants émergents aux influents et	08/07/2013	Institut des Sciences Analytiques	CREN	Céciles	SIAAP
Avenant 1 au contrat de collaboration en date du 15 février 2010 : "Caractérisation des conditions d'expression et du mode de	09/07/2013	UMR_S1111	GILBERT	Christophe	BioMérieux
Contrat d'étude de faisabilité : Evaluation de l'activité anti-inflammatoire/anti-allergisante d'un filmogel	17/06/2013	UMR_S1111	NICOLAS	Jean-François	Laboratoires URGO
Contrat de prestation de services : Participation au Board d'Experts Vaccins	15/07/2013	Maladies infectieuses et tropicales - Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	PFIZER
Convention de soutien à la recherche: gestion du retrait du dextropropoxyphène par les acteurs de soin et les patients	24/06/2013	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	SFAR
Contrat de consultant	19/07/2013	UMR 5558	FLANDROIS	Jean-Pierre	MEDES
Avenant n°1 au contrat de prestation de services effectif au 02/01/2012 : Mise au point d'une méthode de dosage de la	19/07/2013	UMR 5280	LEMOINE	Jérôme	SANOFI AVENTIS R&D
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Arthroscopie de l'épaule, du genou et de la hanche" les 28, 29 et	19/07/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	SMITH & NEPHEW
Contrat de recherche : « Analyse phénotypique et génétique des patients présentant un déficit en hormone de croissance et un syndrome BPES »	19/07/2013	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	SANDOZ
Cooperation Agreement : Clinical study on the secondary loss of reduction next to osteosynthesis with a Medartis APTUS sheet, and study of several parameters	19/07/2013	Chirurgie Orthopédique - HEH	HERZBERG	Guillaume	MEDARTIS
Contrat de services auxiliaires	19/07/2013	Service de radiologie - HEH	VALETTE	Pierre Jean	IPSEN PHARMA
Convention de prestation de service : Animation d'un atelier IRM le 04/06/2013 à Clermont-Ferrand	19/07/2013	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	BRACCO IMAGING France
Lettre avenant au contrat de consultance signé le 26/06/2012	15/07/2013	Service de Chirurgie Orthopédique - Croix-Rousse	NEYRET	Philippe	ConvaTec
Contrat de consultant	15/07/2013	Service d'Hépato-Gastro-Entérologie - HEH	PONCHON	Thierry	BOSTON SCIENTIFIC
Contrat de partenariat: extraction et dosage de l'acode phytique par LC/MS/MS à partir de sang total	23/07/2013	Institut des Sciences Analytiques	SALVADOR	Arnaud	ERYtech Pharma
convention d'etude : impact des alevinages en ombres communs sur la bourne en aval du barrage d auberives: comparaison génétique entre population naturelle et population induite	24/07/2013	UMR 5023	PERSAT	Henri	Fédération de pêche de la drome
Contrat de recherche biomédicale: étude de phase 3 randomisée contre placebo, en double aveugle évaluant l'APD421	19/07/2013	Hôpital Femme-Mère-Enfant	CHASSARD	Dominique	PREMIER RESEARCH
Etude biomédicale protocole VX12-809-103	10/07/2013	Centre hospitalier Lyon Sud	DURIEU	Isabelle	VERTEX
Etude biomédicale protocole VX12-809-103	10/07/2013	Hôpital Femme-Mère-Enfant	REIX	Philippe	VERTEX
Contrat de collaboration dans le cadre d'une convention CIFRE : Latent Group Dynamics: Evolution of Emergent Roles in Social Networks	04/07/2013	ERIC	VELCIN	Julien	TECHNICOLOR R&D
Contrat de prestation : Caractérisation optique de défauts sur films polymères	23/07/2013	UMR 5306	PEREIRA	Antonio	TORAY FILMS EUROPE
Contrat de recherche biomédicale : Etude GETOGOAL DUO-2 / EFC12626	23/07/2013	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - Lyon Sud	LAVILLE	Martine	SANOFI-AVENTIS France
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Développement d'une modélisation biomécanique du rachis pour le suivi non invasif de ses pathologies déformantes	19/07/2013	UMR-T 9406	CHEZE	Laurence	AXS MEDICAL
Contrat de prestation scientifique : Intervention lors du premier Comité Scientifique de l'Etude ZOSTER le 24 juillet 2013	24/07/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	NUKLEUS
Etude biomédicale protocole GS-US-292-0111	24/07/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	COTTE	Laurent	GILEAD Sciences Inc
Etude biomédicale protocole GS-US-292-0104	24/07/2013	Maladies infectieuses et Tropicales - Croix Rousse	COTTE	Laurent	GILEAD Sciences Inc

Contrat de prestation scientifique : Intervention scientifique sur la prévention des risques professionnels et l'intervention des CHSCT lors des 3ème rencontres des secrétaires de CHSCT d'EDF SA	24/07/2013	UMRESTTE	DAVEZIES	Philippe	CCE EDF SA
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie" lors des journées bioMérieux du 8 et 9 octobre 2013	24/07/2013	Laboratoire d'endocrinologie moléculaire - Centre de Biologie Est	PLOTTON	Ingrid	BIOMERIEUX
Contrat de prestation : Analyse d'échantillons fournis pas Flamel	23/07/2013	Centre technologique des microstructures	GAVARINI	Stéphane	FLAMEL Technologies
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : analyse du risque de portefeuille de dettes	24/07/2013	EA 2429	COUSIN	Areski	BNP Paribas SA
Avenant n°1 à la convention entre l'Institut Gustave Roussy et la plateforme Profileexpert pour une analyse pharmacogénomique dans le cadre de l'Etude GEFCAPI04	25/06/2013	ProfilExpert	LACHUER	Joël	Institut Gustave Roussy
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Conception d'une architecture orientée services pour l'intégration et	19/07/2013	UMR 5205	MRISSA	Michael	NEEZZ
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie"	27/08/2013	Centre hospitalier Lyon Sud	CARLIER	Christine	BIOMERIEUX
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-104-0423	27/08/2013	Hôpital Croix-Rousse - Service maladies infectieuses et tropicales	FERRY	Tristan	GILEAD Sciences Inc
Contrat de recherche biomédicale - Etude 16097 Produit BAY 63-2521: Etude évaluant le Riociguat chez des patients atteints d'hypertension pulmonaire	27/08/2013	Service de Pneumologie - Louis Pradel	COTTIN	Vincent	BAYER SANTE
Contrat de collaboration de recherche dans le cadre d'une convention CIFRE: Imagerie de la diffusion cardiaque in vivo en respiration libre	30/08/2013	CREATIS	CROISILLE	Pierre	SIEMENS
Research Service Contract N°EPPA 179641-G : Tolerance and Efficacy of intraperitoneal anti-VEGF antibody in the treatment of colorectal peritoneal carcinomatosis: An experimental study on rats	04/09/2013	EMR 3738	GLEHEN	Olivier	ROCHE
Research Service Contract n° EPPA 179784-G: Establishment and biological characterization of trastuzumab and T-DM1 resistant	06/09/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	DUMONTET	Charles	ROCHE
Contrat de prestation de recherche préclinique: Evaluation of sunitinib and everolimus sequential treatments in net models in vivo	06/09/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	SCOAZEC	Jean-Yves	AAREC FILIA RESEARCH
Avenant n°1 au contrat de prestation : évaluation de la qualité de vie des patients présentant une HAP associée à une cardiopathie congénitale- ACHILLE	06/09/2013	Service de Pneumologie - Louis Pradel	COTTIN	Vincent	ACTELION
Contrat de partenariat : démonstration d'une technique de chirurgie cardiaque mini invasive sous vidéo, le 14/05/2013	06/09/2013	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	Delacroix-Chevalier
Work Order n°14: Design, protocol and needed resources for the study of the effects of the SSRIs escitalopram, paroxetine and	10/09/2013	EA 4444	HADDJERI	Nasser	LUNDBECK
Contrat de recherche : La structure et la physico-chimie des émulsifiants et leur influence sur l'impact du produit émulsionné	24/05/2013	UMR 5007	BOLZINGER	Marie Alexandrine	Johnson & Johnson Santé Beauté France
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie" lors des journées bioMérieux du 8 et 9 octobre 2013	22/07/2013	Centre hospitalier Lyon Sud	DRAI	Jocelyne	BIOMERIEUX
Etude biomédicale protocole VX12-770-112	10/09/2013	Hôpital Femme-Mère-Enfant	REIX	Philippe	VERTEX
Convention de prestation et d'expertise : Interprétation des résultats de sérologie de la toxoplasmose	19/07/2013	Laboratoire Parasitoses digestives et cutanées, sérologie parasitaires	PEYRON	François	SIEMENS Healthcare Diagnostics
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Filage Multicomposant de polymères naturels	24/07/2013	UMR 5223	DAVID	Laurent	BROTHIER
Contrat d'Expert n°2013/ML22229/E	02/09/2013	Hôpital Croix Rousse	DEVOUASSOUX	Mojgan	ROCHE
Avenant n°1 au contrat de prestation entré en vigueur le 10/01/2013	19/07/2013	IUT LYON 1	CHAKIR	Abderrazak	OM PHARMA
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Arthroscopie, exploration, méniscectomie" les 19 et 20 septembre 2013	23/09/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	CICE
Contrat de partenariat : Démonstration d'une nouvelle technique de chirurgie appelée "Cure de prolapsus par voie vaginale avec matériel prothétique" devant un public de chirurgiens	23/09/2013	Ecole de Chirurgie - UCBL	MARTIN	Xavier	American Medical Systems France
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "évaluation de fonctionnalité d'un dispositif médical de sprayage de poudre" le 11/04/2013	23/09/2013	Ecole de Chirurgie - UCBL	MARTIN	Xavier	BIOM'UP
Contrat de recherche biomédicale : Etude visant à évaluer la sécurité et l'efficacité de BAY 41-6551	23/09/2013	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	BAYER SANTE
Contrat de prestation : accès aux appareils API2000 ou API4000 pour la réalisation d'analyses chimiques, ainsi que réalisation d'analyses chimiques sur le Q exactive sur produits surfactants	30/09/2013	Institut des Sciences Analytiques	SALVADOR	Arnaud	STEPAN

Contrat de prestation : Quantification du tamoxifène dans 51 prélèvements d'eau artificielle permettant le développement de microorganismes, par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem	30/09/2013	Institut des Sciences Analytiques	CREN	Cécile	ENTPE
Contrat relatif à une étude observationnelle : SEQUENT 12-001/ Observatoire Français WEB	23/09/2013	Service de radiologie - Pierre Wertheimer	TURJMAN	Francis	SEQUENT MEDICAL
Contrat de partenariat : organisation de sessions expérimentales sur les techniques d'hépatectomie majeure et de transplantation hépatique	30/09/2013	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	Association à but scientifique pour l'aide aux transplantés hépatiques
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Conception d'une architecture de services d'intelligence ambiante pour l'optimisation de la qualité de service de transmission de messages en e –Santé	10/09/2013	UMS 3453	FAYN	Jocelyne	AXON'CABLE
Contrat de prestation scientifique: réflexion inhérente à la mise au point d'un questionnaire d'évaluation de la peur de l'hypoglycémie chez les patients diabétiques	07/10/2013	Service de pharmacologie clinique	LIEVRE	Michel	Strategik et Numérik
Contrat de prestation Ref 4400013185 : mesure de la solubilité des hydrocarbures dans des mélanges MEG-Eau et Méthanol-Eau	22/07/2013	Institut des Sciences Analytiques	MOKBEL	Ilham	TOTAL SA
Avenant n°1 au contrat de recherche biomédicale: étude de phase 3 randomisée contre placebo, en double aveugle évaluant l'APD421	07/10/2013	Hôpital Femme-Mère-Enfant	CHASSARD	Dominique	PREMIER RESEARCH
Convention financière pour la réalisation de l'Etude ACROPOLIS	07/10/2013	Fédération d'endocrinologie - GHE	RAVEROT	Gérald	MAPI
Convention financière pour la réalisation de l'Etude ACROPOLIS	07/10/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	BORSON-CHAZOT	Françoise	MAPI
Contrat de prestation pour l'animation de l'atelier: avantages et inconvénients des différents types d'Etudes le 11 avril 2013	07/10/2013	Service de pharmacologie clinique	LIEVRE	Michel	MSD France
Avenant n°1 au contrat de recherche biomédicale signé le 12 mars 2013	07/10/2013	Service d'Anesthésie-Réanimation - Louis Pradel	BASTIEN	Olivier	Air Liquide Santé International
Contrat de collaboration : Matériaux alginates nanostructurés pour la coagulation	07/10/2013	UMR 5223	DAVID	Laurent	BROTHIER
Avenant n°1 au contrat d'expérimentation clinique - Etude B9R-EW-GDFC / Enquête internationale GeNeSIS	07/10/2013	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	Icon Clinical Research Limited
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Techniques d'implantologie" le 11 octobre 2013	07/10/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	STRAUMANN
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Anatomie et implants, Piézo-chirurgie" les 16 et 17 septembre 2013	07/10/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	CLINIC ALL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Essais prothèses épaule" le 23 octobre 2013	07/10/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	FX SOLUTIONS
Registre ONYX Fistules Artério-veineuses durales (FAVd) - Contrat d'Adhésion du Médecin	23/09/2013	Service de radiologie - Pierre Wertheimer	TURJMAN	Francis	COVIDIEN AG
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Recherche d'épaississants biosourcés	07/10/2013	UMR 5246	LEMAIRE	Marc	ECOAT
Contrat de partenariat : organisation de sessions expérimentales sur les techniques d'hépatectomie majeure et de transplantation hépatique du 14 au 18 octobre 2013	11/10/2013	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	Association à but scientifique pour l'aide aux transplantés hépatiques
Contrat de prestation : Détection par spectrométrie de masse de Listeria L.monocytogenes et salmonella dans une matric alimentaire	11/10/2013	Institut des Sciences Analytiques	LEMOINE	Jérôme	BIOMERIEUX
Contrat de partenariat : séances de démonstration dans le cadre de : "European Training Course, Lyon" du 2 au 5 juillet 2013	10/09/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	European Association of Neurosurgical Societes (EANS)
Convention de partenariat : Développement et validation d'un système ambulatoire pour l'évaluation des postures et des mouvements du membre supérieur en conditions réelles de travail	19/07/2013	UMR-T 9406	DUMAS	Raphaël	Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Contrat de services dans le cadre d'une étude clinique AMG 102 - Rilotumumab - 20070622	10/10/2013	Service de radiologie - HEH	VALETTE	Pierre Jean	AMGEN
Convention de prestations de recherche: location d'équipements de Rousselet et réalisation par le laboratoire de rapports trimestriels	18/10/2013	Institut des Sciences Analytiques	FAURE	Karine	ROUSSELET
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "prestation de conseil en biochimie et endocrinologie" lors des journées bioMérieux du 8 et 9 octobre 2013	18/10/2013	Laboratoire de Technique Nucléraires et Biophysiques	CHARRIE	Anne	BIOMERIEUX
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-337-0121	18/10/2013	Service d'hépato-gastro-entérologie - Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	GILEAD Sciences Inc

Contrat centre de référence 2013-2014	18/10/2013	Institut de parasitologie et mycologie médicale - Croix Rousse	PEYRON	François	ABOTT France
Contrat de recherche biomédicale: effect of MD1003 in chronic visual loss related to optic neuritis in multiple sclerosis, a pivotal randomized double masked placebo controlled study	18/10/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VIGHETTO	Alain	MEDDAY
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose d'une prothèse de pied et cheville" le 18 octobre 2013	18/10/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Abord de l'articulation trapézo-métacarpienne" le 11 octobre 2013	18/10/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	SBI
Contrat de recherche biomédicale : Etude MS-SPI	25/10/2013	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	MEDDAY
Avenant n°14 au contrat d'expertise scientifique du 7 juin 2001	25/10/2013	UMR 5558	FLANDROIS	Jean-Pierre	bioMérieux
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose prothèses main, coude et poignet" le 25 octobre 2013	25/10/2013	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER INTERNATIONAL
Contrat de prestation : Efficacité des mécanismes économiques pour réduire la consommation électrique : études expérimentales	25/10/2013	UMR 5824	ROBIN	Stéphane	ELECTRICITE DE FRANCE
Contrat de collaboration : Nouvelles méthodologies de coupure oxydante de diols vicinaux et de double liaisons carbone-carbone par l'oxygène	25/10/2013	UMR 5246	LEMAIRE	Marc	SIA
Convention de collaboration de recherche Logiciel NATBRAILLE	25/10/2013	UMR 5205	MILLE	Alain	Université Pierre et Marie Curie Paris 6

Contrats industriels gestion ENS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de collaboration financement d'un post-doctorat	23/09/2013	Laboratoire de Physique - ENS Lyon	CILIBERTO	Sergio	RHODIA
Contrat de collaboration financement d'un post-doctorat	23/09/2013	Laboratoire de Physique - ENS Lyon	MANNEVILLE	Sébastien	RHODIA

Contrats industriels gestion CNRS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de recherche	28/06/2013	IRCELYON	MILLET	Jean-Marc	ADISSEO
Contrat de collaboration de recherche	02/07/2013	LBMC	AOUACHERIA	Abdel	SILAB
Contrat de collaboration de recherche	17/07/2013	UMR5023	DOLEDEC	Sylvain	EDF
Avenant n°9 au contrat de collaboration signé le 23/09/2010	22/07/2013	LC2P2	SANTINI	Catherine	SYNTHOPETROL
Contrat de collaboration de recherche	22/07/2013	IPNL	TOULHOAT	Nelly	EDF
Avenant n°1 au contrat d'encadrement de thèse	29/07/2013	Institut Camille Jordan	FOUGERES	Anne-Laure	EDF
Contrat de collaboration de recherche	05/08/2013	CREATIS	VRAY	Didier	CEA
Convention d'accueil	05/08/2013	LBTI	VERRIER	Bernard	IRBA
Contrat de collaboration	26/08/2013	IN2P3	MONCOFFRE	Nathalie	AREVA
Contrat d'encadrement d'un doctorant	02/09/2013	Institut Camille Jordan	FOUGERES	Anne-Laure	EDF
Contrat de collaboration recherche-industrie	16/09/2013	UMR 5086	PENIN	François	RD-Biotech
Convention n°257 416	23/09/2013	IRCELYON	LORIDANT	Stéphane	IFPEN
Convention n°257 411	23/09/2013	IRCELYON	GEANTET	Christophe	IFPEN
Convention de recherche LMI/ISA	14/10/2013	ISA	CREN	Cécile	CNRS

Contrats sans flux signés UCBL

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant n°1 au contrat de collaboration signé le 18 mars 2013	03/06/2013	Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information	Alexandre	AUSSEM	PROBAYES
Avenant n°1 au contrat de prestations de service et de conseils signé le 26 décembre 2012	24/05/2013	LAGEP	Stéphanie	BRIANCON	AECEL PHARMA
Contrat de transfert de matériel	05/06/2013	ICBMS	Arnaud	COMTE	Institut Pasteur
Avenant n°1 au contrat AC-2010-250	29/05/2013	Laboratoire C2P2	Bernadette	CHARLEUX	ARKEMA France
Avenant n°5 au contrat de recherche biomédicale - Etude TOWER	28/06/2013	Hôpital Wertheimer - Service de Neurologie	Christian	CONFAVREUX	SANOFI-AVENTIS
Accord de confidentialité réciproque	05/06/2013	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	BIOASTER
Avenant n°3 au contrat de services du 14 novembre 2011	04/07/2013	Centre Technologique des Microstructures	Anne	RIVOIRE	TRANSGENE
Accord de confidentialité	04/06/2013	Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information	Jean-Philippe	FARRUGIA	Rtsimulation
Avenant n°1 au contrat de prestation signé le 4 février 2013	10/07/2013	Laboratoire BIODYMIA	Isabelle	ADT	PHIL XN 290
Material Transfer Agreement	22/07/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Charles	DUMONTET	LUDWIG Institute for Cancer Research
Accord de confidentialité	22/07/2013	Centre de Recherche en Neurosciences de LYON	Moustafa	BENSAFI	V. MANE FILS
Avenant n°1 au contrat de prestation signé le 20 juillet 2012	22/07/2013	Département de Virologie Humaine	Branka	HORVAT	MERIAL
Accord de secret	27/08/2013	Institut Lumière Matière	Vincent	MOTTO-ROS	BIOMERIEUX
Avenant n°1 au protocole d'accord 10TASQ10	06/09/2013	Centre Hospitalier Lyon Sud - Service d'Urologie	Alain	RUFFION	PPD France
Confidentiality Agreement	06/09/2013	IMP	René	FULCHIRON	SIPA SpA
Engagement de confidentialité réciproque	06/09/2013	LMI	Arnaud	BRIOUDE	ROLEX
Accord de confidentialité réciproque	21/09/2013	ICBMS	Maurice	MEDEBIELLE	EDELRIS
Confidential disclosure agreement	23/08/2013	CRNL	Patricia	FRANCO	Jazz Pharmaceuticals
Amendment n°1 to research service contract EPPA 179716-G	23/09/2013	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Stéphane	DALLE	ROCHE
Avenant n°1 au contrat d'essai clinique RPA 68101	11/10/2013	Hôpital Croix Rousse - Service des Maladies Infectieuses et Tropicales	Tristan	FERRY	QUINTILES
Contrat de transfert de matériel	01/10/2013	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	Université Bordeaux Segalen
Accord de confidentialité réciproque	30/09/2013	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	SANOFI PASTEUR
Confidentiality Agreement	08/10/2013	Institut des Sciences Analytiques	Jérôme	LEMOINE	BRUKER DALTONIQUE
Accord de non divulgation	07/10/2013	LMI	Christian	BRYLINSKI	THALES ELECTRON DEVICES
Material Transfer Agreement	15/10/2013	UMR1033	Olivier	PEYRUCHAUD	ECHELON BIOSCIENCES
Accord préalable de secret	01/10/2013	IMP	René	FULCHIRON	BRITTON FLEXIBLES

Contrats Adossement - Hébergement

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant n° 1 à la convention d'hébergement - Année 2013	28/06/2013	Laboratoire "Réparation Tissulaire, Interactions Biologiques et Biomatériaux"	Daniel	HARTMANN	AYAWANE
Avenant n°3 au contrat de collaboration signé le 20/12/2010	11/06/2013	Laboratoire des Déficits Immunitaires	Jean-Louis	TOURAINE	GENEURO

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-243

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

BUDGET INITIAL 2014

Exposé des motifs :

Le budget accompagné de ses annexes doit être voté par l'organe délibérant dans les délais permettant de le rendre exécutoire le 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- le budget principal de l'établissement : 403 025 188 € dont
  Masse salariale : 273 306 955 €
  Fonctionnement : 97 656 534 €
  Investissement : 32 061 699 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 19
Contre : 8
Abstention(s) : 0

- le budget du SIUAPS : 1 928 392 € dont
  Masse salariale : 204 692 €
  Fonctionnement : 1 145 200 €
  Investissement : 578 500 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- le budget du CISR : 1 303 670 € dont
  Masse salariale : 12 200 €
  Fonctionnement : 627 170 €
  Investissement : 664 300 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- le plafond d'emplois : 4 503 ETPT dont
  Emplois sous plafond d'emplois Etat : 4 068 ETPT
  Emplois financés sur ressources propres : 435 ETPT

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 1

- le Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- le Plan Pluriannuel d'Investissement Informatique

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 1

- le Projet Annuel de Performance (PAP) 2014

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- l’état prévisionnel des restes à réaliser sur les contrats de recherche

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-244

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

CONTRAT D'OBJECTIF ET DE MOYENS (COM) 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé le Contrat d'objectifs et de Moyens (COM) 2014 (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

BUDGET 2014 -
Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

SOMMAIRE

1) Faculté de Médecine Lyon Est..... 2
2) Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux 5
3) Faculté des Sciences et Technologies..... 8
4) UFR STAPS 13
5) Polytech Lyon..... 17
6) ISTR.....20
7) IUT Lyon 1 22
8) ISFA 25
9) ISPBL 27
10) Observatoire de Lyon.....30
11) UFR d'Odontologie.....32
12) Département de biologie humaine..... 34
13) Enveloppe globalisée..... 37
14) SCD.....39
15) SUAPS.....40
16) SUMPPS.....41
17) SOIE.....42
18) FOCAL.....43
19) ICAP.....44
20) SCEL..... 45
21) Modalités techniques de gestion des crédits COM.....46

Faculté de Médecine Lyon Est

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour chacune des équipes de recherche.

- **Indicateur :**
  Nombre d'équipes de recherche dotées d'un document unique d'évaluation des risques actualisé au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Créer un double diplôme avec une université étrangère.
  ii. Développer des accords / conventions internationaux
  iii. Augmenter de 10 % la mobilité étudiante sortante
  iv. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants en formation initiale.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre de doubles diplômes mis en place au 31 décembre 2014.
  ii. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  iii. Pourcentage d'augmentation de la mobilité sortante étudiante au 31 décembre 2014.
  iv. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues en 2013 / 2014.

- **Commentaire :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

4- Tutorat :

- **Objectifs** :
  i. Généraliser le dispositif de tutorat auprès de l'ensemble des étudiants de PACES.
  ii. Accroitre la visibilité du dispositif de tutorat auprès de l'ensemble des étudiants de PACES.
  iii. Evaluer la réussite des étudiants qui ont suivi le tutorat aux concours de PACES.

- **Indicateurs :**
  i. Pourcentage des étudiants de PACES ayant suivi le tutorat.
  ii. Nombre d'actions déployées pour accroitre la visibilité du dispositif de tutorat.
  iii. Taux de réussite des étudiants de PACES ayant suivi le tutorat.

- **Commentaires :**
  L'UFR suit l'impact du tutorat sur la réussite de ses étudiants. A cet effet, l'UFR bénéficie du soutien et de l'aide de la DEVU et de l'OVE.

5- Examen Classant National :

- **Objectif** :
  Consolider la place de l'UFR dans le classement ECN : figurer dans les trois premiers du classement.

- **Indicateur :**
  Rang de classement 2014.

6- Doubles cursus :

- **Objectif** :
  Poursuivre le développement des doubles cursus, notamment dans le cadre d'un diplôme de 3ème cycle sur la thématique management / hôpital, dans le cadre de la politique de l'établissement.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre et qualité des contacts établis avec d'éventuels partenaires.
  ii. Nombre de partenariats signés.

7- Archivage :

- **Objectifs** :
  Assurer la pérennité des procédures engagées en 2012 en termes de politique d'archivage :
  i. Maintenir à jour l'inventaire des archives conservées
  ii. Mettre en place un cycle d'élimination annuelle des documents éliminables ayant atteint leur durée légale de conservation.
  iii. Organiser, au cours de l'année 2014, une réunion annuelle de rappel des procédures à l'ensemble des agents, assurée par le réseau des référents-archives répartis dans les différents services des composantes.
  iv. Fournir en interne la communication des dossiers archivés.

- **Indicateurs :**
  i. Volume annuel transféré en archivage de proximité (en métrage linéaire)
  ii. Volume annuel éliminé (en métrage annuel)
  iii. Nombre de sessions de rappel méthodologique assurées par le Bureau des archives, à destination du réseau des référents-archives.
  iv. Nombre de sessions de sensibilisation des agents par les référents-archives internes.
  v. Nombre de dossiers archivés consultés.

- **Commentaires :**
  L'UFR bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

8- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Procéder à la rénovation de la salle du conseil du bâtiment principal du site Rockefeller.
  ii. Procéder à l'acquisition d'armoires de stockage et de rechargement des tablettes numériques dans le cadre des ECN.
  iii. Procéder au remplacement de 40 fenêtres du bâtiment principal du site Rockefeller.

- **Indicateurs :**
  i. Taux de réalisation de la tranche 2014 de l'opération de rénovation de la salle du conseil.
  ii. Taux de réalisation de la tranche 2014 de l'installation de l'équipement WIFI.
  iii. Taux de réalisation de la tranche 2014 du remplacement des fenêtres du bâtiment principal.

Dotation COM 2014 – Faculté Lyon Est : 390 000 €

Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour chacune des équipes de recherche.

- **Indicateur :**
  Nombre d'équipes de recherche dotées d'un document unique d'évaluation des risques actualisé au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Développer des accords / conventions internationaux
  ii. Augmenter de 10 % la mobilité étudiante sortante
  iii. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants en formation initiale.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  ii. Pourcentage d'augmentation de la mobilité sortante étudiante au 31 décembre 2014.
  iii. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues en 2013 / 2014.

- **Commentaire :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

4- Tutorat :

- **Objectifs** :
  i. Généraliser le dispositif de tutorat auprès de l'ensemble des étudiants de PACES.
  ii. Accroitre la visibilité du dispositif de tutorat auprès de l'ensemble des étudiants de PACES.
  iii. Evaluer la réussite des étudiants qui ont suivi le tutorat aux concours de PACES.

- **Indicateur :**
  Nombre d'actions déployées pour accroitre la visibilité du dispositif de tutorat.

- **Commentaires :**
  i. L'UFR suit l'impact du tutorat sur la réussite de ses étudiants. A cet effet, l'UFR bénéficie du soutien et de l'aide de la DEVU et de l'OVE.
  ii. L'UFR est invitée à poursuivre et amplifier son action auprès des étudiants en difficulté

5- Examen Classant National :

- **Objectif** :
  Améliorer la place de l'UFR dans le classement ECN : figurer dans les cinq premières facultés de médecine françaises.

- **Indicateur :**
  Rang de classement 2014.

- **Commentaires :**
  L'expérience montre que de nombreux critères exogènes à l'UFR influent sur sa position dans le classement CNCI.

6- Doubles cursus :

- **Objectif** :
  Poursuivre le développement des doubles cursus, notamment avec des grandes écoles, dans le cadre de la politique de l'établissement.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre de contacts établis avec d'éventuels partenaires.
  ii. Nombre de partenariats signés.
  iii. Nombre d'étudiants bénéficiant de passerelles et de doubles cursus.

7- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre la réduction du sous-encadrement administratif de la composante, notamment dans le domaine de la scolarité (1 agent pour 400 étudiants à l'UFR Lyon Sud).
  ii. Poursuivre le déploiement des équipements pour l'opération Plan Campus.

- **Indicateur :**

Taux d'encadrement administratif de la composante.

Dotation COM 2014 – Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux : 340 000 €

Faculté des Sciences et Technologies

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour chacune des équipes de recherche.

- **Indicateur :**
  Nombre d'équipes de recherche dotées d'un document unique d'évaluation des risques actualisé au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante, selon le plan d'évaluation adopté par la FST. Celui-ci fournit une grille de lecture à chaque formation qui peut le personnaliser à sa guise.

- **Indicateurs :**
  i. Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.
  ii. Désignation par chaque département d'un coordinateur évaluation des enseignements.

- **Commentaires :**
  i. Le coordonnateur des évaluations des enseignements de chaque département peut bénéficier de 15 h TD HRS par la FST (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Consolider les doubles diplômes suivants :
    i. *Licence STS physique avec l'université de Wuhan – Chine*
    ii. *Licence STS chimie avec l'East China University of Sciences & Technology – Shanghai (Chine)*
    iii. *Licence STS informatique avec l'université de Hoa Sen de Ho-Chi-Minh Ville – Vietnam.*
    iv. *Master STS informatique spécialité réseaux avec l'institut de la francophonie pour l'informatique d'Hanoi – Vietnam.*

v. *Master STS Ecosciences - Microbiologie avec l'université d'Aquila – Italie.*
vi. *Master Physique avec l'université de Wuhan – Chine,*
vii. *Master EEAP avec la South China University of Technology (Guangzhou)*

ii. Poursuivre la formalisation des projets masters Erasmus Mundus, en partenariat avec le CEVU / DRI :
   i. *Biologie, master international « vaccinology ».*
   ii. *Chimie, dans le domaine des matériaux à propriétés optique et photonique, avec l'Ecole Royale Polytechnique de Stockholm et l'Ecole Polytechnique de Bucarest.*
   iii. *Chimie, dans le domaine de la catalyse hétérogène suite à l'organisation de l'école internationale de catalyse en août 2013.*
iii. Augmenter la mobilité étudiante sortante
iv. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants, en particulier ceux en mobilité sortante.

- **Indicateurs :**
   i. Nombre d'étudiants inscrits dans les cinq doubles diplômes mentionnés ci-dessus en 2013 / 2014.
   ii. Nombre de projets masters Erasmus Mundus déposés au 31 décembre 2014.
   iii. Nombre de missions d'enseignement dans le cadre des relations internationales.
   iv. Nombre d'étudiants en mobilité sortante au 31 décembre 2014.
   v. Nombre d'étudiants ayant réussi un certificat de langue étrangère au niveau B2.

- **Commentaires :**
   i. Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation pouvant aller jusqu'à 18 h TD HRS au bénéfice des correspondants mobilité internationale (CMI) selon des règles définies par l'établissement.
   ii. La politique de certification de l'UCBL, mise en œuvre par le SCEL, contribue à la valorisation des relations internationales.

4- Formations à distance :

- **Objectifs** :
  Poursuivre la réflexion sur le développement de nouvelles formations à distance.

- **Commentaires :**
   i. Les modalités de mise en place de formations à distance sont fixées par le CEVU.
   ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner.

5- Tutorat :

- **Objectifs** :
  i. Améliorer la visibilité du dispositif de tutorat pour tous les étudiants de L1 de la licence STS.
  ii. Evaluer le processus de tutorat auprès des étudiants en ayant bénéficié.
  iii. Evaluer les résultats des étudiants ayant suivi le tutorat.
  iv. Assurer le pilotage du tutorat.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'étudiants ayant bénéficié, pour chaque discipline, du dispositif de tutorat.
  ii. Evolution du nombre d'heures de tutorat proposées par la FST.
  iii. Résultat de l'enquête auprès des étudiants sur le dispositif de tutorat.
  iv. Taux de réussite des étudiants ayant suivi le tutorat.

- **Commentaires :**
  i. Le tutorat s'inscrit dans le cadre du plan réussite en licence et sera développé dans le cadre de la politique du CEVU.
  ii. L'UFR suit l'impact du tutorat sur la réussite de ses étudiants. A cet effet, l'UFR bénéficie du soutien et de l'aide de la DEVU et de l'OVE.

6- Animation et diffusion scientifique :

- **Objectifs** :
  i. Valoriser l'image des formations délivrées sous la responsabilité de la FST.
  ii. Participer à la visibilité du secteur Sciences de l'UCBL.
  iii. Promouvoir la culture scientifique auprès des étudiants de la FST.
  iv. Promouvoir la culture scientifique auprès des élèves du secondaire.
  v. Favoriser l'émergence d'approches pluridisciplinaires.
  vi. Développer des interactions entre les unités de recherche de la FST et avec le groupe « diffusion de la culture scientifique » du CS.
  vii. Organiser des cérémonies de remises de diplômes.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre de lycéens reçus dans les formations et laboratoires de la FST.
  ii. Nombre de journées scientifiques transversales et fréquentation de celles-ci.
  iii. Nombre d'étudiants concernés par la journée remise de doctorat / HDR sciences.
  iv. Nombre de formations et d'étudiants concernés par des cérémonies de remise de diplômes.
  v. Nombre d'actions partagées avec les lycées.

7- Archivage :

- **Objectifs** :
  i. Dresser un état des lieux précis de l'archivage dans la composante
  ii. Traiter les documents éliminables à l'issue de leur durée légale de conservation
  iii. Mettre en place des procédures d'archivage
  iv. Sensibiliser les services producteurs
  v. Identifier un réseau de référents-archives.

- **Indicateurs :**
  i. Volume d'archives publiques éliminées réglementairement.
  ii. Nombre de référents-archives désignés.
  iii. Nombre de sessions de formation des référents-archives.

- **Commentaire :**
  L'UFR bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

8- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre la modernisation des outils pédagogiques, notamment en soutien des masters et en complétant l'action du CEVU.
  ii. Poursuivre l'augmentation du nombre de formations en alternance, licences pro et masters (objectif à 5 ans initié en 2012).
  iii. Optimiser le taux d'insertion des étudiants, notamment en poursuivant le développement du réseau des partenaires institutionnels et industriels et en valorisant l'image des formations.
  iv. Renforcer le nombre des sorties de terrain de biologie.
  v. Renforcer l'enseignement dans les filières de classes préparatoires à Polytech Lyon et aux grandes écoles.
  vi. Augmenter les partenariats de financements au service notamment de la modernisation des outils pédagogiques (taxe d'apprentissage, partenariats industriels, mécénat).
  vii. Développer l'organisation de cérémonies de remises des diplômes.
  viii. Poursuivre la politique de valorisation, de modernisation et de mise en conformité des locaux affectés à la FST, dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).
  ix. Poursuivre la mise en œuvre des projets immobiliers concernant la FST, notamment les opérations Oméga et Raulin. .

- **Indicateurs :**
  i. Nombre de plateformes de travaux pratiques équipées Nombre de formations en alternance proposées par la FST.
  ii. Evolution du nombre d'étudiants en alternance.
  iii. Evolution du nombre de partenaires de la FST, notamment les entreprises.

iv. Evolution du taux d'insertion des étudiants en formations professionnalisantes.
v. Evolution du nombre d'actions de formations sur le terrain.
vi. Nombre d'étudiants concernés par les sorties de terrain.
vii. Fréquence des sorties de terrain.
viii. Evolution du nombre d'étudiants concernés par les filières de classes préparatoires.
ix. Evolution du nombre d'entreprises ayant versé la taxe d'apprentissage en 2014.
x. Evolution des sommes perçues par la FST au titre de la taxe d'apprentissage en 2014.
xi. Nombre de manifestations organisées avec des entreprises, dont les cérémonies de remises de diplômes.
xii. Taux de réalisation de la tranche 2014 relative à l'opération Oméga.

- **Commentaires :**
  i. L'OVE fournit les données relatives à l'insertion professionnelle.
  ii. Les appels à projets CLIPE accompagnent les remises de diplômes.

Dotation COM 2014 – FST : 504 000 €

UFR STAPS

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour l'EA 647 – CRIS.

- **Indicateur :**
  Actualisation du document unique d'évaluation des risques pour le CRIS au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Finaliser le projet de double diplôme avec la Suisse.
  ii. Poursuivre la collaboration entre le département *« entraînement sportif »* et l'université Libre de Bruxelles – Belgique.
  iii. Créer un double diplôme avec une université étrangère : finaliser le projet de master PPMR et DU préparateur physique avec le Liban.
  iv. Consolider les relations nouées avec le Gabon pour la formation de futurs cadres.
  v. Développer des accords / conventions internationaux.
  vi. Augmenter la mobilité étudiante sortante (hors éducation et motricité).
  vii. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants en formation initiale.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre de missions avec l'université libre de Bruxelles.
  ii. Nombre de doubles diplômes mis en place au 31 décembre 2014.
  iii. Nombre de cadres formés dans le cadre des relations avec le Gabon et le Burkina-Faso.
  iv. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  v. Augmentation de la mobilité sortante étudiante de 15 étudiants au 31 décembre 2014.
  vi. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues proposé par la DRI.

- **Commentaires :**
  i. Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).
  ii. La politique de certification de l'UCBL, mise en œuvre par le SCEL, contribue à la valorisation des relations internationales.

4- Tutorat :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre la généralisation à l'ensemble des étudiants de L1 un dispositif de tutorat renforcé dans toutes les disciplines.
  ii. Améliorer le taux de réussite des étudiants nouveaux bacheliers en L1.
  iii. Evaluer la réussite des étudiants qui ont suivi le tutorat au L1.

- **Indicateurs :**
  i. Taux de réussite pour les étudiants nouveaux bacheliers.
  ii. Evolution du nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif.
  iii. Evolution du nombre de groupes de soutien et de cours de renforcement.
  iv. Evolution du nombre de suivis individuels de soutien / résultat.

- **Commentaires :**
  i. Les enseignants référents STAPS du tutorat peuvent se voir reconnaitre 12h TD HRS.
  ii. L'UFR suit l'impact du tutorat sur la réussite de ses étudiants. A cet effet, l'UFR bénéficie du soutien et de l'aide de la DEVU et de l'OVE.
  iii. Le tutorat s'inscrit dans le cadre du plan réussite en licence et se développe dans le cadre de la politique du CEVU.

5- Formations à distance :

- **Objectifs** :
  i. Pérenniser le fonctionnement des diplômes à distance DUGOS et licence professionnelle management.
  ii. Finaliser le projet de formation à distance concernant l'agrégation externe d'EPS.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'étudiants et évaluation qualitative des formations DUGOS et licence professionnelle management.
  ii. Dépôt du projet de formation à distance de l'agrégation externe adressé au CEVU au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Les modalités de mise en place de formations à distance sont fixées par le CEVU.
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner.

6- Archivage :

- **Objectifs** :
  i. Dresser un état des lieux précis de l'archivage dans la composante
  ii. Traiter les documents éliminables à l'issue de leur durée légale de conservation
  iii. Mettre en place des procédures d'archivage
  iv. Sensibiliser les services producteurs
  v. Identifier un réseau de référents-archives.

- **Indicateurs :**
  i. Volume d'archives publiques éliminées réglementairement.
  ii. Nombre de référents-archives désignés.
  iii. Nombre de sessions de formation des référents-archives.

- **Commentaires :**
  L'UFR bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

7- Accueil de nouveaux bacheliers :

- **Objectifs** :
  i. Assurer un meilleur accueil et une meilleure réussite des titulaires de bacs technologiques via un accompagnement renforcé.
  ii. Améliorer la réussite des titulaires de bacs technologiques.

- **Indicateurs :**
  i. Voir indicateurs – thématique tutorat.
  ii. Nombre de groupes de soutien bac technologiques.

8- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Finaliser l'acquisition de matériel vidéo permettant l'analyse des pratiques sportives et d'enseignement.
  ii. Procéder à la rénovation de la salle de gymnastique, en collaboration avec le SIUAPS.
  iii. Organiser des cérémonies de remises de diplômes.

- **Indicateurs** :
  i. Nombre de matériels vidéo acquis.
  ii. Taux de réalisation de la tranche 2014 relative au projet de rénovation de la salle de gymnastique.

- **Commentaire :**
  Les appels à projets CLIPE accompagnent les remises de diplômes.

Dotation COM 2014 – UFR STAPS : 95 000 €

Polytech Lyon

OBJECTIFS 2014

1- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

2- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Consolider le double diplôme ingénieur informatique avec la Fachhochschule de Karlsruhe – Allemagne.
  ii. Développer des accords / conventions internationaux.
  iii. Augmenter la mobilité étudiante sortante
  iv. Améliorer la mobilité étudiante entrante.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans le double diplôme d'ingénieur informatique.
  ii. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  iii. Pourcentage d'augmentation de la mobilité sortante étudiante au 31 décembre 2014.
  iv. Pourcentage d'augmentation de la mobilité entrante étudiante au 31 décembre 2014.

- **Commentaire :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

3- Tutorat / Accueil :

- **Objectifs** :
  Développer l'attractivité des cursus préparatoires.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'étudiants en cursus préparatoires.
  ii. Taux de réussite des étudiants en cursus préparatoires.

- **Commentaire :**
  L'école suit l'impact du dispositif d'accompagnement sur la réussite de ses étudiants. A cet effet, l'école bénéficie du soutien et de l'aide de la DEVU et de l'OVE.

4- Formations à distance :

- **Objectifs** :
  Pérenniser le fonctionnement de la formation e-MIAGE.

- **Indicateurs :**
  Evolution du nombre d'étudiants de la formation e-MIAGE.

- **Commentaires :**
  i. Les modalités de mise en place de formations à distance sont fixées par le CEVU.
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner.

5- Doubles cursus :

- **Objectif** :
  Développer des doubles cursus, notamment avec l'IAE.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'étudiants concernés par les doubles cursus.
  ii. Nombre de contacts avec les partenaires.

6- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Conforter la place de Polytech Lyon au sein du réseau Polytech.
  ii. Stabiliser l'implantation de Polytech Lyon sur le site de Roanne.
  iii. Augmenter les partenariats de financements avec le milieu industriel (taxe d'apprentissage, partenariats industriels, mécénat).
  iv. Organiser des cérémonies de remises de diplômes.

- **Indicateurs :**
  i. Rang de Polytech Lyon dans le recrutement des étudiants du réseau Polytech.
  ii. Evolution du nombre d'entreprises ayant versé la taxe d'apprentissage en 2014.
  iii. Evolution des sommes perçues par Polytech au titre de la taxe d'apprentissage en 2014.
  iv. Nombre de manifestations organisées avec des entreprises.
  v. Nombre de cérémonies de remises des diplômes.

- **Commentaire :**
  Les appels à projets CLIPE accompagnent les remises de diplômes.

Dotation COM 2014 – Polytech Lyon : 60 000 €

ISTR

OBJECTIFS 2014

1- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

2- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Développer des accords / conventions internationaux.
  ii. Poursuivre l'augmentation de la mobilité étudiante sortante.
  iii. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  ii. Augmentation du nombre d'étudiants en mobilité étudiante sortante à 55 au cours de l'année universitaire 2013 / 2014.
  iii. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues proposé par la DRI.

- **Commentaires :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

3- Archivage :

- **Objectifs** :
  Assurer la pérennité des procédures engagées en 2011 en termes de politique d'archivage :

i. Maintenir à jour l'inventaire des archives conservées
ii. Mettre en place un cycle d'élimination annuelle des documents éliminables ayant atteint leur durée légale de conservation.
iii. Organiser, au cours de l'année 2014, une réunion annuelle de rappel des procédures à l'ensemble des agents, assurée par le réseau des référents-archives répartis dans les différents services des composantes.
iv. Fournir en interne la communication des dossiers archivés.

- **Indicateurs :**
  i. Volume annuel transféré en archivage de proximité (en métrage linéaire)
  ii. Volume annuel éliminé (en métrage annuel)
  iii. Nombre de sessions de rappel méthodologique assurées par le Bureau des archives, à destination du réseau des référents-archives.
  iv. Nombre de sessions de sensibilisation des agents par les référents-archives internes.
  v. Nombre de dossiers archivés consultés.

- **Commentaire :**
  L'UFR bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

4- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre l'encadrement pédagogique des départements kinésithérapie / ergothérapie.
  ii. Consolider le master Handicap et Autonomie.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du taux d'encadrement du département kinésithérapie.
  ii. Accroissement du nombre d'étudiants en master Handicap et Autonomie.

Dotation COM 2014 – ISTR : 140 000 €

IUT Lyon 1

OBJECTIFS 2014

1- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

2- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Créer un double diplôme avec une université étrangère, notamment parmi les projets GMP, TC et CBIO Bourg-en-Bresse.
  ii. Développer des accords / conventions internationaux
  iii. Maintenir le niveau actuel de mobilité étudiante sortante (381 départs en 2012 / 2013)
  iv. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants.

- **Indicateurs :**
  i. Au moins un double diplôme mis en place au 31 décembre 2014.
  ii. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  iii. Evolution du nombre d'étudiants en mobilité sortante au 31 décembre 2014.
  iv. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues.

- **Commentaire :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

3- Formations à distance :

- **Objectifs** :
  Préparer un projet de formation entièrement à distance.

- **Indicateurs :**
  Nombre de projets de formation à distance adressés au CEVU au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Les modalités de mise en place de formations à distance sont fixées par le CEVU.
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner.

4- Passerelles / Accueil de nouveaux bacheliers :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des étudiants qui viennent d'horizons diversifiés en renforçant les dispositifs de passerelles : la passerelle P1, semestre décalé, le dispositif S2+, l'AS Pro. en lien avec le dispositif Réussir Lyon 1.
  ii. Augmenter le nombre de bacheliers technologiques en DUT.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre de modalités d'accompagnement (citées ci-dessus) mises en œuvre.
  ii. Evolution du nombre d'étudiants transitant par ces dispositifs
  iii. Taux de réussite des étudiants transitant par ces dispositifs.
  iv. Evolution du nombre de bacheliers technologiques en DUT.

5- Archivage :

- **Objectifs** :
  Assurer la pérennité des procédures engagées en 2011 en termes de politique d'archivage :
  i. Maintenir à jour l'inventaire des archives conservées
  ii. Mettre en place un cycle d'élimination annuelle des documents éliminables ayant atteint leur durée légale de conservation.
  iii. Organiser, au cours de l'année 2014, une réunion annuelle de rappel des procédures à l'ensemble des agents, assurée par le réseau des référents-archives répartis dans les différents services des composantes.
  iv. Fournir en interne la communication des dossiers archivés.

- **Indicateurs :**
  i. Volume annuel transféré en archivage de proximité (en métrage linéaire)
  ii. Volume annuel éliminé (en métrage annuel)

iii. Nombre de sessions de rappel méthodologique assurées par le Bureau des archives, à destination du réseau des référents-archives.
iv. Nombre de sessions de sensibilisation des agents par les référents-archives internes.
v. Nombre de dossiers archivés consultés.

- **Commentaire :**
  La composante bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

6- Projet de la composante :

- **Objectifs** :

i. Poursuivre la mise en œuvre le projet de travaux d'accessibilité des locaux de l'IUT pour personnes à mobilité réduite.
ii. Poursuivre les travaux de sécurité.
iii. Contribuer au développement de l'attractivité de l'IUT, notamment à travers des liens renforcés avec les lycées.
iv. Développer les interactions entre IUT, CIO, enseignants responsables et les étudiants.
v. Contribuer à réduire la fracture numérique pour les étudiants.

- **Indicateurs :**

i. Pourcentage d'utilisation de la tranche 2014 relative à l'accessibilité (cf. PPI 2014).
ii. Pourcentage d'utilisation de la tranche 2014 relative aux travaux de sécurité (cf. PPI 2014).
iii. Evolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'un prêt gratuit d'ordinateur portable.
iv. Nombre d'étudiants boursiers bénéficiant d'une clé USB IUT Lyon 1.
v. Taux de couverture WIFI des différents bâtiments des 3 sites de l'IUT Lyon 1 pour l'utilisation des portables, tablettes et smartphones des étudiants.
vi. Nombre de lycéens reçus dans les formations et laboratoires de l'IUT.
vii. Nombre de journées scientifiques transversales et fréquentation de celles-ci, notamment la Fête de la Science, le Mondial des Métiers.
viii. Nombre d'étudiants de l'IUT Lyon 1 retournant dans leur lycée faire une présentation de l'IUT.

- **Commentaire :**

La mission lycées contribue à la mise en valeur des actions lycées déployées par l'IUT, notamment à travers son site web.

Dotation COM 2014 – IUT Lyon 1 : 380 000 €

Institut des Sciences Financières et d'Assurances - ISFA

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour l'EA 2429 – SAF.

- **Indicateur :**
  Actualisation du document unique d'évaluation des risques pour l'EA 2429 au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Consolider le double diplôme : Master SAFIR avec l'université Saint-Joseph à Beyrouth (Liban) et l'université nationale d'économie d'Hanoï.
  ii. Finaliser les projets de double diplôme parmi les partenariats avec :
    i. l'université internationale de Rabat
    ii. l'université de Santiago du Chili
    iii. l'université de Montréal
    iv. l'université de Pékin
    v. l'université d'Hô Chi Minh.
  iii. Développer des accords / conventions internationaux.

iv. Poursuivre l'augmentation de la mobilité étudiante sortante (35 dossiers instruits en 2013).
v. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'étudiants du double diplôme Master SAFIR.
  ii. Mise en place de nouvelles conventions de double diplôme au 31 décembre 2014.
  iii. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  iv. Evolution de la mobilité sortante étudiante au 31 décembre 2014.
  v. Nombre d'étudiants ayant réussi un certificat de langue étrangère au niveau B2.

- **Commentaires :**
  i. Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).
  ii. La politique de certification de l'UCBL, mise en œuvre par le SCEL, contribue à la valorisation des relations internationales.

4- Projet de la composante:

- **Objectifs** :
  i. Réaliser les travaux « acoustique » dans l'amphi G3.
  ii. Organiser des cérémonies de remises de diplômes.

- **Indicateurs :**
  i. Taux de réalisation des travaux au 31 décembre 2014.
  ii. Nombre de cérémonies de remises des diplômes.

- **Commentaire :**
  Les appels à projets CLIPE accompagnent les remises de diplômes.

Dotation COM 2014 – ISFA : 50 000 €

ISPBL

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour l'équipe I2B Mateis.

- **Indicateur :**
  Elaboration du document unique d'évaluation des risques actualisé pour le CRCL au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 30 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Consolider le fonctionnement des doubles diplômes suivants :
     i. Master Biotechnologie Pharmacologie avec USTH (VN),
     ii. Diplôme de pharmacien avec l'école polytechnique de Montréal – Canada.
  ii. Développer des accords / conventions internationaux, notamment avec l'Australie et le Brésil.
  iii. Augmenter la mobilité étudiante sortante pour une promotion.
  iv. Améliorer l'attractivité au niveau international des formations dispensées par l'ISPBL.
  v. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans les deux doubles diplômes.
  ii. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  iii. Augmentation de la mobilité étudiante sortante à 30 % d'une promotion.
  iv. Disposer de documents bilingues (anglais-français) des formations de l'ISPBL.
  v. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues.

- **Commentaires :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

4- Tutorat (en collaboration avec les UFR de médecine) :

- **Objectifs** :
  i. Généraliser à l'ensemble des étudiants de PACES un dispositif de tutorat renforcé.
  ii. Evaluer la réussite des étudiants qui ont suivi le tutorat.

- **Indicateurs** :
  i. Pourcentage d'étudiants ayant accès au tutorat.
  ii. Fréquentation (en nombre de visites) des forums ouverts pour les étudiants en tutorat.

- **Commentaires :**
  L'UFR se dote d'instruments de pilotage lui permettant de mesurer l'impact du tutorat sur la réussite de ses étudiants.

5- Archivage :

- **Objectifs** :
  i. Maintenir à jour l'inventaire des archives conservées.
  ii. Traiter les documents éliminables à l'issue de leur durée légale de conservation
  iii. Mettre en place des procédures d'archivage
  iv. Sensibiliser les services producteurs
  v. Utiliser le réseau de référents-archives.

- **Indicateurs :**
  i. Volume d'archives publiques éliminées réglementairement.
  ii. Nombre de référents-archives désignés.
  iii. Nombre de sessions de formation des référents-archives.

- **Commentaire :**
  La composante bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

6- Concours d'internat :

- **Objectif** :
  Maintenir la place de l'ISPBL dans le classement internat : figurer dans les cinq premières facultés de pharmacie françaises.

- **Indicateur :**
  Rang de l'ISPBL dans le classement de l'internat 2014.

7- Doubles cursus / Passerelles avec grandes écoles :

- **Objectif** :
  Développer des doubles cursus, notamment avec des grandes écoles, dans le cadre de la politique de l'établissement.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'étudiants réalisant un double cursus.
  ii. Nombre des contacts établis avec d'éventuels partenaires
  iii. Nombre de partenariats signés.
  iv. Nombre de conventions déjà signées et actualisées avec les partenaires.

8- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre le projet d'investissement relatif à la plate-forme pédagogique de bioproduction.
  ii. Augmenter l'attractivité du métier de pharmacien en augmentant le nombre d'étudiants inscrits au concours dans le cadre de la campagne validée par le Ministère de L'Education Nationale et le Conseil de L'Ordre.

- **Indicateurs :**
  i. Pourcentage d'utilisation de la tranche 2014 relative à la plateforme de bioproduction (cf. PPI 2014).
  ii. Evolution du nombre d'étudiants inscrits au concours pharmacie.
  iii. Nombre de manifestations (rencontres, échanges, réunions) avec les lycées.
  iv. Nombre de supports d'informations et de communication diffusés auprès du public.

Dotation COM 2014 – ISPBL : 140 000 €

Observatoire de Lyon

OBJECTIFS 2014

1- Diffusion des savoirs :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre la montée en puissance de la diffusion des connaissances à destination des publics scolaires (enseignants et élèves).
  ii. Organiser deux journées portes ouvertes mettant en valeur les équipes de l'Observatoire de Lyon élargi : sciences de la terre, astrophysique, cosmologie ainsi que les 1ères images de MUSE.

- **Indicateurs :**
  i. Fréquentation de l'observatoire (enseignants et élèves) sur la base de 6 000 personnes par an, sur site et hors site.
  ii. Fréquentation des deux journées portes ouvertes.

2- Archivage :

- **Objectifs** :
  Assurer la pérennité des procédures engagées en 2013 en termes de politique d'archivage :
  i. Maintenir à jour l'inventaire des archives conservées
  ii. Mettre en place un cycle d'élimination annuelle des documents éliminables ayant atteint leur durée légale de conservation.
  iii. Organiser, au cours de l'année 2014, une réunion annuelle de rappel des procédures à l'ensemble des agents, assurée par le réseau des référents-archives répartis dans les différents services des composantes.
  iv. Fournir en interne la communication des dossiers archivés.

- **Indicateurs :**
  i. Volume annuel transféré en archivage de proximité (en métrage linéaire)
  ii. Volume annuel éliminé (en métrage annuel)
  iii. Nombre de sessions de rappel méthodologique assurées par le Bureau des archives, à destination du réseau des référents-archives.
  iv. Nombre de sessions de sensibilisation des agents par les référents-archives internes.
  v. Nombre de dossiers archivés consultés.

- **Commentaire :**
  La composante bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

3- Projet de la composante :

- **Objectif** :
  i. Mettre en œuvre les écoles de terrain.
  ii. Poursuivre la modernisation des outils pédagogiques.

- **Indicateur :**
  Nombre d'étudiants concernés par les écoles de terrain.

Dotation COM 2014 – Observatoire : 65 000 €

UFR d'odontologie

OBJECTIFS 2014

1- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition de la composante pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

2- Relations internationales :

- **Objectifs** :
  i. Développer des accords / conventions internationaux avec des universités européennes et étrangères.
  ii. Augmenter de 25 % le pourcentage d'étudiants en Erasmus (sur 2 ans – 2ème année).
  iii. Harmoniser les formations Erasmus existantes.
  iv. Améliorer le niveau de maîtrise de langues étrangères des étudiants.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'accords / conventions évalués au 31 décembre 2014 par la DRI.
  ii. Nombre d'étudiants en mobilité sortante au 31 décembre 2014.
  iii. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues.

- **Commentaire :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

3- Examen Classant National :

- **Objectif** :
  Consolider la place de l'UFR dans le classement ECN : figurer dans les cinq premières UFR d'odontologie françaises.

- **Indicateur :**
  Rang de classement 2014.

4- Archivage :

- **Objectifs** :
  i. Dresser un état des lieux précis de l'archivage dans la composante
  ii. Traiter les documents éliminables à l'issue de leur durée légale de conservation
  iii. Mettre en place des procédures d'archivage
  iv. Sensibiliser les services producteurs
  v. Identifier un réseau de référents-archives.

- **Indicateurs :**
  i. Volume d'archives publiques éliminées réglementairement.
  ii. Nombre de référents-archives désignés.
  iii. Nombre de sessions de formation des référents-archives.

- **Commentaires :**
  L'UFR bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

5- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Poursuivre la modernisation des outils pédagogiques, notamment à travers la salle de TP préclinique.
  ii. Améliorer significativement les pratiques en matière de sécurité sanitaire des étudiants.

- **Indicateurs :**
  Montant des sommes investies en modernisation des outils.

Dotation COM 2014 – UFR d'odontologie : 80 000 €

Département de Biologie Humaine

OBJECTIFS 2014

1- Hygiène et sécurité :

- **Objectif :**
  Procéder à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, accompagné du plan d'action formalisant le programme annuel de prévention de l'unité, pour chacune des équipes de recherche.

- **Indicateur :**
  Nombre d'équipes de recherche dotées d'un document unique d'évaluation des risques actualisé au 31 décembre 2014.

2- Evaluation des enseignements :

- **Objectif** :
  Evaluer au moins 80 % des enseignements dans le cadre des formations rattachées à la composante.

- **Indicateur :**
  Pourcentage des formations évaluées au 31 décembre 2014.

- **Commentaires :**
  i. Le correspondant évaluation des enseignements dans la composante peut bénéficier de 15 h TD HRS (proposition COM).
  ii. Le service ICAP se tient à disposition du département pour l'accompagner et assure la coordination au niveau de l'établissement du respect des objectifs.

3- Relations internationales :

- **Objectif** :
  Favoriser la mobilité de ses étudiants dans le cadre des masters santé publique et recherche biomédicale.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'étudiants en mobilité sortante au 31 décembre 2014.
  ii. Nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif renforcé des heures de langues.

- **Commentaires :**
  Le COM peut financer, dans le cadre du développement des accords / conventions, une augmentation de 18 h TD HRS au bénéfice du correspondant mobilité internationale (CMI).

4- Doubles cursus :

- **Objectif** :
  Mettre en place un projet de double cursus.

- **Indicateur :**
  Nombre des contacts établis avec d'éventuels partenaires

5- Archivage :

- **Objectifs** :
  Assurer la pérennité des procédures engagées en 2011 en termes de politique d'archivage :
  i. Maintenir à jour l'inventaire des archives conservées
  ii. Mettre en place un cycle d'élimination annuelle des documents éliminables ayant atteint leur durée légale de conservation.
  iii. Organiser, au cours de l'année 2014, une réunion annuelle de rappel des procédures à l'ensemble des agents, assurée par le réseau des référents-archives répartis dans les différents services des composantes.
  iv. Fournir en interne la communication des dossiers archivés.

- **Indicateurs :**
  i. Volume annuel transféré en archivage de proximité (en métrage linéaire)
  ii. Volume annuel éliminé (en métrage annuel)
  iii. Nombre de sessions de rappel méthodologique assurées par le Bureau des archives, à destination du réseau des référents-archives.
  iv. Nombre de sessions de sensibilisation des agents par les référents-archives internes.
  v. Nombre de dossiers archivés consultés.

- **Commentaire :**
  La composante bénéficie de l'accompagnement méthodologique de la cellule archives de la DAJI.

6- Projet de la composante :

- **Objectifs** :
  i. Maintenir une participation au financement des travaux de requalification du site de Rockefeller, en partenariat avec l'UFR Lyon Est et l'ISPBL.
  ii. Assurer l'intégration des IFSI dans les meilleures conditions.
  iii. Finaliser le projet d'évolution du master M1 recherche biomédicale.

- **Indicateurs :**
  i. Etat d'avancement du projet de requalification du site Rockefeller au 31 décembre 2014 (tranche PPI 2013).
  ii. Evolution du taux d'encadrement administratif du département.

Dotation COM 2014 – Biologie Humaine : 26 000 €

Enveloppe globalisée – à répartir au bénéfice des composantes

OBJECTIFS 2014

Le COM 2014, en complément des financements par composante, propose une enveloppe globalisée qui a vocation à couvrir les thématiques suivantes :

1- Relations internationales – enveloppe complémentaire bourses mobilité :

Le COM finance un dispositif de soutien d'aide à la mobilité étudiante en proposant une enveloppe complémentaire de mois bourses (estimation d'un mois bourse : 300 € soit **430 mois bourses**) à disposition des composantes.
Les modalités de répartition de l'enveloppe sont fixées par la DRI.

Coût global de l'action : 129 000 €.

Evaluation de l'efficacité du dispositif au 31 décembre 2014 :

i. nombre d'étudiants ayant bénéficié du dispositif
ii. Evolution du nombre d'étudiants parti à l'étranger entre 2014 et 2013.

NB : la valeur du mois bourses est susceptible d'évoluer.

2- Relations internationales – enveloppe heures de langues :

Afin de permettre aux étudiants de partir à l'étranger dans les meilleures conditions, le COM finance un dispositif de soutien d'aide à la mobilité étudiante en proposant une enveloppe complémentaire d'heures de langues à disposition des composantes.
Les modalités de répartition de l'enveloppe sont fixées par la DRI. Les heures de langues, prises en charge sur l'enveloppe centralisée des RI, ont vocation à être assurées par le SCEL.

Coût global de l'action : 14 000 € soit environ 340 h TD.

Evaluation de l'efficacité du dispositif au 31 décembre 2014 :

i. nombre d'étudiants ayant suivi les heures de langues COM
ii. nombre d'étudiants ayant suivi les heures COM et partis à l'étranger
iii. Evolution du nombre d'étudiants partis à l'étranger entre 2014 et 2013.

3- Relations internationales – financement du salaire de la correspondante des composantes au sein de la DRI :

Le COM place les relations internationales au cœur du dispositif mis en place depuis 2011. Les moyens déployés et les résultats attendus invitent l'université à consolider l'emploi d'un agent contractuel qui sera l'interlocuteur privilégié des composantes dans le cadre des actions décrites par le COM.

Coût global de l'action : 17 000 € (soit 60% du coût salarial chargé de l'agent concerné. La DRI prend en charge le complément du coût salarial).

Les modalités de répartition de chacune des 3 enveloppes sont définies en étroite relation avec les composantes.

La DRI communique, à échéance régulière et rapprochée, sur l'utilisation des crédits et la visibilité des résultats. Un rapport d'activité est, à cet effet, établi à l'attention des directeurs de composantes.

Dotation COM 2014 – Enveloppe globalisée : 160 000 €

PDC - Service Commun de Documentation - SCD

OBJECTIFS 2014

1- Diffusion des savoirs :

- **Objectif :**
  Permettre aux étudiants d'accéder aux installations documentaires à travers une extension des horaires.

- **Indicateur :**
  Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire, dans le cadre de l'objectif fixé par le Ministère à l'UCBL (valeur cible : 2,3 % sur 5 ans).

2- Projet de service :

- **Objectifs** :
  Poursuivre la démarche de certification qualité.

- **Indicateurs :**
  Etat d'avancement du projet de certification qualité au 31 décembre 2014.

Dotation PDC 2014 – SCD : 20 000 €

PDC - Service universitaire des activités physiques et sportives - SUAPS

OBJECTIFS 2014

1- Vie étudiante :

- **Objectif :**
  Améliorer la qualité de l'accueil des publics, à travers l'élargissement des horaires du service.

- **Indicateurs :**
  i. Evolution du nombre d'heures d'ouvertures du SUAPS.
  ii. Evolution du nombre d'étudiants accueillis.

2- Projet de service :

- **Objectifs** :
  i. Développer les enseignements proposés par le SUAPS.
  ii. Développer la communication à l'attention des étudiants sur les différents secteurs.
  iii. Faire connaitre l'université à l'international à travers la pratique sportive.

- **Indicateurs :**
  i. Nombre d'étudiants inscrits.
  ii. Nombre de stages et d'APS nouvelles mis en place.
  iii. Nombre d'écrans installés par le SUAPS au 31 décembre 2014.
  iv. Nombre d'étudiants étrangers accueillis.
  v. Nombre d'étudiants de l'UCBL ayant participé à des projets à l'étranger.

Dotation PDC 2014 – SUAPS : 30 000 €

PDC - SUMPPS

OBJECTIFS 2014

1- Vie étudiante :

- **Objectif :**
  Améliorer l'accueil des étudiants dans le service, à travers un renforcement de l'équipe des psychologues du SUMPPS.

- **Indicateur :**
  Taux d'encadrement du SUMPPS.

Dotation PDC 2014 – SUMPPS : 30 000 €

PDC - Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants

OBJECTIFS 2014

1- Orientation :

- **Objectif :**
  Assurer les activités du service de manière optimale :
  i. Accueil des étudiants à l'espace conseil du SOIE
  ii. Ateliers de formations aux techniques de recherche d'emploi
  iii. Organisation de manifestations (journées d'accueil, forums, etc.)
  iv. Mise jour de la documentation sur les formations.

- **Indicateurs :**
  i. Fréquentation de l'espace conseil.
  ii. Fréquentation des manifestations organisées par le SOIE.

- **Commentaire :**
  Les crédits PDC 2014 permettront de changer le portique d'entrée et d'amorcer les travaux relatifs à l'aménagement d'un bureau.

Dotation PDC 2014 – SOIE : 10 000 €

PDC - Service commun de Formation Continue - FOCAL

OBJECTIFS 2014

1- Formation :

- **Objectif :**
  Accompagner le service dans le cadre du changement de son outil informatique (FORMATIC).

- **Commentaire :**
  La dotation est conditionnée à l'acquisition du logiciel.

Dotation PDC 2014 – FOCAL : 20 000 €

PDC – Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie

OBJECTIFS 2014

1- Formation :

- **Objectif :**

  v. Informer les enseignants sur les MOOCs et recenser les projets.
  vi. Former les enseignants à la mise en place des MOOCs.
  vii. Contribuer à développer l'usage et l'utilisation des MOOCs.

- **Indicateur :**
  Nombre de projets MOOCs amorcés ou réalisés à l'UCBL au 31 décembre 2014.

Dotation PDC 2014 – ICAP : 75 000 €

PDC - Service commun d'enseignement des langues (SCEL)

OBJECTIFS 2014

2- Formation :

- **Objectif :**
  Développer l'usage des TICE dans les salles banalisées du Quai 43, affectées en priorité au SCEL.

- **Indicateur :**
  Nombre de salles équipées.

- **Commentaires :**
  i. La dotation PDC s'entend toutes charges comprises, y compris les coûts d'installation (câblage réseau et électrique) et sécurisation des lieux.
  ii. La dotation est gérée en central.

Dotation PDC 2014 – SCEL : 15 000 €

Modalités techniques de gestion des crédits COM / PDC:

Les directeurs de composantes et de services communs recevront entre le 6 et le 10 janvier 2014 une note présentant les modalités techniques de gestion des crédits.

Les modalités de gestion seront ainsi définies sur proposition du Président, des VP CA et CEVU et mises en œuvre, dans le cadre de leurs attributions, par la direction des services financiers (DSF), la direction des ressources humaines (DRH), la direction du patrimoine (DIRPAT), la direction des relations internationales (DRI), etc. avec un accompagnement de l'OVE.

ICAP accompagne les composantes dans le cadre de la politique d'évaluation des enseignements de l'UCBL, notamment en assurant la coordination et le recensement des évaluations réalisées chaque année.

Le CLIPE soutient les actions de remise des diplômes.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-245

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

STATUTS DE L'ESPÉ DE L'ACADÉMIE DE LYON

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
Vu le Code de l'Education - Articles L713-1, D719-14, L721-1 et suivants, D721-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieurs du professorat et de l'éducation notamment son article 5 ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les statuts de l'ESPÉ de l'Académie de Lyon (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION DE L'ACADEMIE DE LYON

Ecole interne de L'Université Claude Bernard Lyon 1

Préambule…… 3
TITRE I – LES DISPOSITIONS GENERALES…… 4
Article 1 – Les missions de l'ESPE…… 4
Article 2 – Les moyens et ressources…… 5
Article 3 – La couverture géographique de l'ESPE…… 5
Article 4 – L'organisation générale…… 5
TITRE II – LE CONSEIL DE L'ECOLE (CE)…… 6
Article 5 – La composition du conseil de l'école…… 6
Article 6 – Le rôle et les compétences du conseil de l'école…… 6
Article 7 – Le Président du conseil de l'école…… 7
Article 8 – Le fonctionnement du conseil de l'école…… 7
Article 9 – Les participants au conseil de l'école avec voix consultative…… 8
Article 10 – Les électeurs et éligibles au conseil de l'école…… 8
TITRE III – LE CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)…… 8
Article 11 – La composition du COSP…… 8
Article 12 – Le rôle et les missions du COSP…… 9
TITRE IV – LA DIRECTION…… 10
Article 13 – Le Directeur…… 10
Article 14 – Le rôle et les compétences du Directeur…… 10
Article 15 – L'équipe de direction…… 10
TITRE V – LE DIRECTOIRE…… 11
Article 16 – La composition, le rôle et les missions du Directoire…… 11
TITRE VI – LES ORGANES CONSULTATIFS…… 11
Article 17 – Le conseil des responsables de diplômes et de formations à vocation académique (CRDF)…… 11
Article 18 – Les conseils de perfectionnement des parcours de master MEEF (CP) 12
TITRE VII – LES DISPOSITIONS PARTICULIERES…… 12
Article 19 – Les autres commissions…… 12
Article 20 – L'adoption et la modification des statuts…… 12
Article 21 – La publication des statuts…… 13
Article 22 – Le règlement intérieur…… 13
TITRE VIII – LES DISPOSITIONS COMMUNES AU CONSEIL DE L'ECOLE ET AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE…… 13
Article 23 – La parité…… 13
Article 24 – Le mandat des membres des conseils…… 14
Article 25 – L'organisation scientifique 14

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu le Code de l'Éducation, Articles L713-1, D719-14, L721-1 et suivants, et D721-1 et suivants

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, notamment son article 5.

Préambule

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Lyon (ESPE de l'Académie de Lyon, désignée ESPE dans les présents statuts), est une école interne de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), au sens de l'article L713-1 du code de l'Éducation.

L'ESPE est créée, sur proposition du conseil d'administration de l'UCBL, par l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'ESPE de l'académie de Lyon au sein de l'UCBL.

Dans ce cadre, elle porte le projet académique de formation initiale et continue des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation associant l'ensemble des partenaires, soit : l'UCBL, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

L'accréditation de l'école emporte l'habilitation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieur porteur et partenaires, mentionnés à l'article L. 721-2, à délivrer le diplôme national de master dans les domaines des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

TITRE I – LES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Les missions de l'ESPE

L'ESPE organise et coordonne avec les partenaires les ressources pour assurer la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

L'ESPE exerce les missions suivantes, dans l'esprit d'un continuum de formation :

1° Elle organise les Unités d'Enseignement (UE) de sensibilisation aux métiers de l'enseignement dans le parcours de licence.

2° Elle organise, coordonne et assure avec l'ensemble des établissements partenaires nommés en préambule la formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation. Elle assure aussi la formation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'État. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement. Elle fournit des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation.

L'ESPE organise des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation.

3° Elle organise et participe à des actions de formation continue des personnels enseignants du 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation, notamment à travers des actions de formation de formateurs.

4° Elle participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

5° Elle peut conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation.

6° Elle participe à la recherche en éducation dans les champs disciplinaires, pédagogiques, éducatifs et de la formation.

7° Elle participe à des actions de coopération internationale.

Dans le cadre de ses missions, elle assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Elle prend en compte, pour délivrer ses enseignements, les technologies de l'information et de la communication et forme les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

Elle prépare les futurs enseignants et personnels d'éducation aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à ceux de la formation tout au long de la vie. Elle organise des formations aux nouvelles formes d'enseignement (éducation à la santé, à la sexualité, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la durabilité, à la lutte contre les discriminations…), à la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que des formations à la

prévention et à la résolution non violente des conflits. Elle prépare les enseignants aux enjeux de l'entrée dans les apprentissages et à la prise en compte de la difficulté scolaire dans le contenu des enseignements et la démarche d'apprentissage.

Elle assure ses missions avec les autres composantes de l'établissement public, les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et d'autres organismes, les services académiques et les établissements scolaires, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux. Ses équipes pédagogiques intègrent des professionnels intervenant dans le milieu scolaire, comprenant notamment des personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté.

Article 2 – Les moyens et ressources

Aux termes de l'article L721-3-V, l'ESPE dispose, pour la réalisation de ses missions, d'un budget propre intégré au budget de l'UCBL. Les ministres compétents peuvent lui affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'UCBL. Le budget de l'école est approuvé par le conseil d'administration de l'UCBL, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'école ou n'est pas voté en équilibre réel. Les universités partenaires contribuent à ce budget, en fonction de leur implication dans les parcours MEEF et de l'ensemble du projet de l'ESPE. Les contributions des universités font l'objet de conventions. L'ESPE bénéficie en outre du partage de services communs avec ses partenaires.

Article 3 – La couverture géographique de l'ESPE

Les missions de l'ESPE pourront se déployer sur l'ensemble de l'académie de Lyon, selon les actions et leur nature, au sein des différents établissements partenaires du projet.

Le siège de l'ESPE (Direction et administration) est sis à Lyon, sur le site de la Croix-Rousse, au 5 rue Anselme.

Article 4 - L'organisation générale

L'ESPE est administrée, à parité de femmes et d'hommes, par un conseil de l'école. Elle est dirigée par un Directeur assisté d'un directoire qui assure le fonctionnement de l'école dans sa mission interuniversitaire et garantit le dialogue entre les établissements partenaires et les services académiques.

Le Directeur est assisté d'instances consultatives : le conseil d'orientation scientifique et pédagogique, le conseil des responsables de diplômes et de formations à vocation académique et les conseils de perfectionnement des parcours de master. Des commissions consultatives et fonctionnelles complètent l'organisation et structurent le fonctionnement de l'Ecole.

TITRE II – LE CONSEIL DE L'ÉCOLE (CE)

Article 5 – La composition du conseil de l'école

Le conseil de l'école est composé de trente membres. La durée du mandat des membres du conseil est fixée à cinq ans à l'exception des représentants des usagers pour lesquels la durée du mandat est fixée à deux ans.

Le conseil de l'école est constitué de :

1- Quatorze représentants élus répartis sur les collèges suivants :
   a. Collège des professeurs des universités ou assimilés : deux représentants ;
   b. Collège des maîtres de conférences ou assimilés : deux représentants ;
   c. Collège des autres enseignants et autres formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur : deux représentants ;
   d. Collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre : deux représentants ;
   e. Collège des personnels (personnels des bibliothèques, ingénieurs administratifs, techniques et de service spécialisé) : deux représentants ;
   f. Collège des usagers : quatre représentants élus des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation ;

2- Deux représentants de l'université Claude Bernard Lyon1 ;

3- Quatorze personnalités extérieures dont :
   - Un représentant de la communauté urbaine de Lyon ;
   - Cinq personnalités désignées par le recteur d'académie ;
   - Six personnalités désignées par les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires ;
   - Deux personnalités désignées par les membres du conseil de l'école.

Article 6 - Le rôle et les compétences du conseil de l'école

Le conseil de l'école :
- définit la politique et la stratégie de l'école conformément au projet de l'ESPE établi en accord avec les Universités partenaires et accrédité par les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'éducation nationale ;
- propose les maquettes et les plans de formation aux instances compétentes des universités partenaires ;

- propose les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances aux instances compétentes des universités partenaires ;
- adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école ;
- soumet au conseil d'administration de l'UCBL la proposition de répartition des emplois ;
- est consulté sur les recrutements de l'école et les profils d'emplois ;
- adopte les statuts et le règlement intérieur de l'école ;
- participe à la désignation du Directeur de l'ESPE en faisant une proposition aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale.

Article 7 - Le Président du conseil de l'école

Le président du conseil de l'école est élu, pour un mandat de cinq ans, parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur d'académie, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

Le président préside les séances et anime les débats du conseil de l'école.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil de l'école, le président a voix prépondérante.

Le mandat du Président expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil de l'école. Dans le cas où il cesse ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, un nouveau Président est élu pour la durée du mandat restant à courir.

Article 8 – Le fonctionnement du conseil de l'école

Le conseil de l'école se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire sur convocation de son président. Il se réunit également dans les mêmes conditions de convocation sur un ordre du jour précis, à l'initiative de son président, ou du Directeur de l'école, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

Pour toutes les questions relatives au recrutement ou à la carrière des enseignants-chercheurs, le conseil de l'école siège en formation restreinte aux seuls représentants élus des collèges des professeurs et maîtres de conférences.

Le Directeur de l'ESPE préside le conseil de l'école restreint.

Pour toutes les questions relatives aux autres formateurs, viennent s'adjoindre à ces deux catégories les représentants élus des autres enseignants.

Toutes les questions concernant le recrutement ou la carrière des enseignants-chercheurs et des autres formateurs sont présentées aux instances et conseils compétents de l'UCBL par le Directeur de l'ESPE.

Article 9 – Les participants au conseil de l'école avec voix consultative

Le Directeur de l'ESPE assiste de plein droit au conseil avec voix consultative.

Peuvent également assister au conseil de l'école avec voix consultative :

- Les Directeurs adjoints et le Chef des services administratifs et techniques (cf. article 15) ;
- Un Directeur Académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de l'académie de Lyon ou son représentant ;
- En fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du Président du conseil, toute personne dont l'audition peut paraître utile.

Article 10 – Les électeurs et éligibles au conseil de l'école

Sont électeurs et éligibles dans les collèges mentionnés à l'article 5:

« 1° Les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui participent aux activités de l'école mentionnées à l'article L. 721-2 du code de l'éducation pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés ;

2° Les autres enseignants et formateurs qui participent aux activités de l'école mentionnées à l'article L. 721-2 du code de l'éducation pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles d'enseignement ;

3° Les autres personnels qui participent aux activités de l'école mentionnées à l'article L. 721-2 du code de l'éducation pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence ;

4° Les usagers dans les conditions fixées par l'article D719-14 du code de l'Éducation. »

TITRE III – LE CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)

Article 11 - La composition du COSP

Il est constitué à parité de femmes et d'hommes. Il est composé de 24 membres :

- Douze membres nommés par les présidents des quatre universités désignées en préambule, représentant en nombre égal l'établissement dont relève l'école interne et chacun des établissements partenaires, soit :
    - Trois représentants de l'Université Lyon 1 ;
    - Trois représentants de l'Université Lyon 2 ;

- Trois représentants de l'Université Lyon 3 ;
- Trois représentants de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

- Douze personnalités extérieures nommées pour moitié par le recteur et pour l'autre par le conseil de l'école.

Le COSP élit son Président dans les conditions définies par le règlement intérieur mentionné à l'article D. 721-8 du code de l'éducation.

Le Directeur de l'ESPE est invité permanent au COSP.

En fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du Président du COSP, toute personne dont l'audition peut paraître utile peut participer à tout ou partie du conseil avec voix consultative.

Article 12 - Le rôle et les missions du COSP

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les activités de formation et de recherche de l'ESPÉ et sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale de l'ESPÉ. Ainsi, le COSP :

- propose des orientations dans les domaines de la formation initiale portant notamment sur les maquettes de master et de la formation continue et des modalités de participation de l'école aux actions de recherche ;

- est consulté pour avis par le Directeur de l'ESPE sur la politique scientifique de l'école ;

- a une mission de réflexion prospective dans les différents domaines de la formation (initiale, continue, formation des formateurs notamment) et dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Les fonctions de membre du COSP et du CE sont incompatibles entre elles.

Le COSP se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire sur convocation de son président. Il se réunit également dans les mêmes conditions de convocation sur un ordre du jour précis, à l'initiative de son président, du président du conseil de l'école ou du Directeur de l'école, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil, le président a voix prépondérante.

TITRE IV – LA DIRECTION

Article 13 - Le Directeur

Le Directeur de l'école est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du conseil de l'école.

La proposition s'établit à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Le conseil de l'école ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et si le quorum des deux-tiers des voix présentes ou représentées est réuni.

La vacance de la fonction est déclarée par le président de l'UCBL au moins un mois avant la séance du conseil de l'école qui devra arrêter cette proposition. Les candidatures doivent être adressées au conseil de l'école et au président de l'UCBL 15 jours au moins avant ladite séance.

Article 14 – Le rôle et les compétences du Directeur

Le Directeur prépare les délibérations du conseil et en assure l'exécution. Il est ordonnateur secondaire, reconnu par la loi (article L721-1), des recettes et des dépenses de l'école. Il a qualité pour signer, au nom de l'Université, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été votées par le conseil d'administration.

Le Directeur prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'école au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le Directeur propose une liste de membres des jurys d'examen au président de l'Université pour les formations soumises à examen dispensées dans l'école et, le cas échéant, aux présidents des établissements partenaires mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-1 du code de l'éducation.

Il rend compte de l'activité de l'école au conseil d'administration de l'Université intégratrice (Claude Bernard Lyon 1).

Article 15 - L'équipe de direction

Le Directeur est assisté de Directeurs adjoints et d'un Chef des services administratifs et techniques.

Les Directeurs adjoints sont désignés par le Directeur de l'ESPE, après avis du conseil de l'école.

Les Directeurs adjoints assistent le Directeur de l'école dans la direction de l'établissement. Les missions des Directeurs adjoints sont définies dans leur lettre de mission.

Il peut être mis un terme au mandat des Directeurs adjoints à leur demande ou à celle du Directeur. En tout état de cause, le mandat des Directeurs adjoints expire à l'échéance du mandat du Directeur pour quelque cause que ce soit.

TITRE V - LE DIRECTOIRE

Article 16 - La composition, le rôle et les missions du Directoire

Le Directoire est un organe composé de six membres : le recteur, chancelier des universités, les présidents des quatre universités désignés en préambule et le Directeur de l'ESPE. Le Président du conseil de l'école est invité permanent aux réunions du Directoire, avec voix consultative. Il permet d'articuler les actions sur les décisions des quatre universités et des services académiques.

Il a pour mission de suivre le projet ESPE tel qu'il a été défini dans le dossier d'accréditation ; il veille à la poursuite des objectifs nationaux et des attentes institutionnelles ; il a une fonction de concertation et d'harmonisation entre les différents partenaires. Il examine, autant que de besoin, la situation budgétaire de l'ESPE et l'utilisation des moyens qui lui sont affectés. Ainsi, il garantit une politique commune de formation en vue de laquelle il émet des recommandations, notamment auprès du Directeur de l'ESPE et du conseil de l'école.

TITRE VI – LES ORGANES CONSULTATIFS

Article 17 - Le conseil des responsables de diplômes et de formations à vocation académique (CRDF)

Le conseil des responsables de diplômes et de formations à vocation académique est structuré à partir des temps forts de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation : sensibilisation en licence, Master, Formation tout au long de la vie.

Composé de l'ensemble des responsables de diplômes et de formations, il a pour mission d'assurer la cohérence des projets entre eux au regard de la stratégie globale du projet de l'ESPE et la coordination des opérations liées aux différentes formations.

Le règlement intérieur de l'école détermine les modalités de délibérations et de représentation de ses membres, ainsi que le rythme et les modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour du CRDF.

Article 18 - Les conseils de perfectionnement des parcours de master MEEF (CP)

En lien avec le COSP, les conseils de perfectionnement ont un rôle central dans le pilotage des formations. Leur architecture et leur composition sont adaptées aux spécificités des masters MEEF. Il est prévu un conseil de perfectionnement (CP) à la fois par type de concours préparé et par discipline avec, dans la mesure du possible, des regroupements de disciplines.

Les conseils de perfectionnement sont composés notamment :

- De représentants des services académiques et des chefs d'établissements (du secondaire et du primaire, selon le cas) ;
- D'étudiants inscrits dans les masters ;
- D'enseignants ;
- De responsables pédagogiques de chaque parcours ;
- De conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur ;
- De Directeurs de composantes des établissements partenaires;
- D'anciens étudiants du parcours plus précisément lauréats du concours devenus titulaires ;
- De représentants du monde de l'entreprise et d'associations.

Dans le cadre du processus d'évaluation, le conseil de perfectionnement :

- reçoit les données agglomérées réalisées par les services compétents ;
- rédige un rapport de synthèse avec les services spécialisés ;
- peut formuler des propositions en direction du COSP et des différents acteurs de la formation.

TITRE VII – LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 19 – Les autres Commissions

Le Directeur de l'ESPE peut proposer au conseil de l'école la mise en place de toute commission qu'il juge nécessaire. La composition et le fonctionnement de la commission doivent être précisés dans le règlement intérieur.

Article 20 – L'adoption et la modification des statuts

Le conseil de l'école a compétence pour adopter ou réviser les statuts de l'ESPE.
La modification des statuts peut être demandée par le Directeur, par le président du conseil de l'école ou par la majorité de ses membres en exercice.
L'adoption ou la révision des statuts est prononcée à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice du conseil de l'école.
Ces statuts sont ensuite approuvés par le conseil d'administration de l'UCBL.

Article 21 – La publication des statuts

Les présents statuts font l'objet d'un affichage public.

Article 22 – Le règlement intérieur

Le règlement intérieur arrête les modalités d'application des présents statuts et précise le mode d'organisation et les règles de fonctionnement de l'école supérieure du professorat et de l'éducation.

Il détermine pour le conseil de l'école et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique, leurs règles de quorum, les modalités de délibérations et de représentation de leurs membres, les modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour de ces conseils. Il précise également qui remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci.

Le règlement intérieur est proposé par le Directeur de l'école. Il est discuté et adopté par le conseil de l'école Supérieure du Professorat et de l'Éducation à la majorité absolue des membres en exercice.

Il peut être modifié suivant les mêmes formes.

TITRE VIII – LES DISPOSITIONS COMMUNES AU CONSEIL DE L'ECOLE ET AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE

Article 23 – La parité

Le conseil de l'école et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école comprennent autant de femmes que d'hommes dans les conditions suivantes :

Pour l'application du deuxième alinéa de l'article L. 721-3 et conformément aux dispositions de l'article L. 719-1, les listes de candidats pour l'élection au conseil de l'école sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Lorsque la répartition des sièges entre les listes, au sein de chaque collège mentionné à l'article D. 721-1, n'aboutit pas à l'élection d'un nombre égal de candidats de chaque sexe, il est procédé ainsi pour rétablir la parité :

1° Le dernier siège revenant à un candidat du sexe majoritairement représenté est attribué au candidat suivant de liste qui est déclaré élu ; cette opération est répétée, si nécessaire, avec le siège précédemment attribué à un candidat du même sexe, jusqu'à ce que la parité soit atteinte ;

2° Si un siège devant être attribué au suivant de liste en application du 1° revient simultanément à plusieurs listes ayant obtenu le même nombre de suffrages, il est procédé à un tirage au sort pour déterminer celle des listes dont le dernier élu est remplacé par le suivant de liste.

Si nécessaire, la parité entre les femmes et les hommes est rétablie au sein de chaque conseil par la désignation des personnalités prévues au 3° de l'article D.721-1 pour le conseil de l'école et par la désignation des personnalités extérieures prévues au 2° de l'article D.721-3 pour le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Article 24 - Le mandat des membres des conseils

Les membres des conseils sont désignés pour un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est de deux ans .Le mandat des membres du conseil prend fin lorsqu'ils ont perdu la qualité au titre de laquelle ils ont été élus ou nommés.
Les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Tout membre nommé qui n'est pas présent ou représenté lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire. Toute cessation de fonctions pour quelque cause que ce soit en cours de mandat donne lieu à la désignation d'une nouvelle personnalité dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Article 25 – L'organisation scientifique

La formation au sein de l'ESPE de l'académie de Lyon est adossée à la communauté Lyon-St Etienne de recherche autour de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. L'articulation du projet pédagogique avec le développement des connaissances scientifiques dans ce domaine, s'insère dans un réseau de recherche d'animation et de coordination scientifique, regroupant l'ESPE et les différents laboratoires des établissements partenaires.

L'organisation du réseau est, notamment, définie dans le règlement intérieur en cohérence avec les politiques de recherche des universités partenaires.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-246

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

CAPACITÉS D'ACCUEIL ET ZONES DE RECRUTEMENT PRIORITAIRES POUR LES FORMATIONS PACES, L1STAPS ET L1 STS PORTAIL SVT À LA RENTRÉE 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les capacités d'accueil et les zones de recrutement prioritaires pour les formations PACES, L1 STAPS et L1 STS portail SVT à la rentrée 2014 (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 23
Contre : 3
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

CEVU du 5 décembre 2013

Campagne de recrutement Admission PostBac 2014

Conditions de recrutement définies par l'université Claude Bernard Lyon 1 pour les formations non sélectives à capacité d'accueil limitée

Typologie des candidats, contexte national : Neuf catégories distinctes de candidats sont désormais définies dans le paramétrage d'Admission Post Bac.

1- Candidats AEFE
2- Candidats du secteur géographique prioritaire, néo-entrants
3- Candidats de l'académie hors secteur géographique prioritaire, néo-entrants
4- Candidats en réorientation interne
5- candidats hors secteur, néo-entrants
6- candidats du secteur en réorientation
7- candidats hors secteur en réorientation
8- candidats de nationalité européenne titulaires ou en préparation d'un diplôme étranger, hors UE, déclaré comme équivalent au bac par le candidat.
9- candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat

Il est possible de demander un dossier à l'une ou plusieurs des catégories de candidats mais le dossier est unique pour toutes les catégories.

Si un dossier est demandé pour une catégorie donnée, une capacité spécifique doit être définie pour cette catégorie : le classement est établi par l'établissement à l'intérieur de ladite catégorie.

Si aucun dossier n'est demandé pour une catégorie donnée : le classement est établi de façon aléatoire par l'application à l'intérieur de ladite catégorie. Et les différentes catégories sont appelées dans l'ordre arrêté ci-dessus.

Typologie des candidats, mise en œuvre à Lyon 1 :

Le classement sur dossier concernera pour l'université Lyon1 les catégories 5 à 9 ci-dessus.

Les pièces demandées seront les suivantes :

- Lettre de motivation (éléments d'argumentation modulés en fonction de la catégorie)
- La fiche complémentaire pour les deux catégories 8 et 9.

Règles de sectorisation, principes nationaux :

Par défaut, les candidats de l'académie sont prioritaires. Une sectorisation différente peut-être appliquée. La sectorisation peut être infra-académique si une même formation est proposée dans plusieurs universités de l'académie.

La sectorisation proposée doit être soumise pour accord aux recteurs des académies concernées et aux présidents des universités concernées lorsqu'elle est infra-académique.

Règles de sectorisation, mise en œuvre à Lyon 1 :

Les règles de sectorisation suivantes sont appliquées.

Il est en préambule rappelé que tous les candidats classés dans la catégorie 1 « Candidats du secteur, néo-entrants » seront classés de façon aléatoire. Ainsi, la sectorisation définie doit garantir autant que possible que tous les étudiants de l'académie seront acceptés et donc ne pas avoir un périmètre trop large par rapport à la capacité d'accueil définie.

La sectorisation ne doit pas conduire à potentiellement accepter un candidat de Haute-Savoie et refuser un candidat de l'agglomération lyonnaise (les candidats de l'académie doivent rester prioritaires).

Ainsi les sectorisations suivantes sont mise en œuvre :

PACES :

Académie	Département	Numéro UAI	Nom du Lycée
Lyon	Rhône		Tous les lycées du Rhône
Lyon	Ain		Tous les lycées de l'Ain
Lyon	Loire	0420027B	Lycée Georges Brassens à Rive-de-Gier
Grenoble	Isère	0380008C	Lycée L'Oiselet à Bourgoin-Jallieu
Grenoble	Isère	0380073Y	Lycée Elie CARTAN à La-Tour-du-Pin
Grenoble	Isère	0380081G	Lycée Saint-Romain en Gal à Vienne
Grenoble	Isère	0380083J	Lycée Galilée à Vienne
Grenoble	Isère	0381678T	Lycée Robin à Vienne
Grenoble	Isère	0382440W	Lycée Léonard de Vinci à Villefontaine
Grenoble	Isère	0382838D	Lycée La Pléiade à Pont-de-Chéruy
Grenoble	Isère	0382854W	Institution privée Saint-Charles à Vienne
Grenoble	Isère	0382895R	Lycée Philibert Delorme à L'Isle-d'Abeau
Grenoble	Isère	0383069E	Lycée Camille Corot à Marestel
Grenoble	Isère	0383072H	Lycée privé Saint-Marc à Nivolas-Vermelle
Dijon	Saône-et-Loire	0710023P	Lycée la Prats à Cluny
Dijon	Saône-et-Loire	0710045N	Lycée Lamartine à Mâcon
Dijon	Saône-et-Loire	0710048S	LEGTP René-Cassin à Mâcon
Dijon	Saône-et-Loire	0711249X	Lycée Ozanam à Mâcon

Licence STAPS

Académie	Département	Numéro UAI	Nom du Lycée
Lyon	Rhône		Tous les lycées du Rhône
Lyon	Ain		Tous les lycées de l'Ain
Grenoble	Isère	0380081G	Lycée Saint-Romain en Gal à Vienne
Grenoble	Isère	0380083J	Lycée Galilée à Vienne
Grenoble	Isère	0381678T	Lycée Robin à Vienne
Grenoble	Isère	0382854W	Institution privée Saint-Charles à Vienne

Licence STS portail SVT

Académie	Département	Numéro UAI	Nom du Lycée
Lyon	Rhône		Tous les lycées du Rhône
Lyon	Ain		Tous les lycées de l'Ain
Lyon	Loire		Tous les lycées de la Loire
Grenoble	Isère	0380008C	Lycée L'Oiselet à Bourgoin-Jallieu
Grenoble	Isère	0380073Y	Lycée Elie CARTAN à La-Tour-du-Pin
Grenoble	Isère	0380081G	Lycée Saint-Romain en Gal à Vienne
Grenoble	Isère	0380083J	Lycée Galilée à Vienne
Grenoble	Isère	0381678T	Lycée Robin à Vienne
Grenoble	Isère	0382440W	Lycée Léonard de Vinci à Villefontaine
Grenoble	Isère	0382838D	Lycée La Pléiade à Pont-de-Chéruy
Grenoble	Isère	0382854W	Institution privée Saint-Charles à Vienne
Grenoble	Isère	0382895R	Lycée Philibert Delorme à L'Isle-d'Abeau
Grenoble	Isère	0383069E	Lycée Camille Corot à Marestel
Grenoble	Isère	0383072H	Lycée privé Saint-Marc à Nivolas-Vermelle
Dijon	Saône-et-Loire	0710023P	Lycée la Prats à Cluny
Dijon	Saône-et-Loire	0710045N	Lycée Lamartine à Mâcon
Dijon	Saône-et-Loire	0710048S	LEGTP René-Cassin à Mâcon
Dijon	Saône-et-Loire	0711249X	Lycée Ozanam à Mâcon

Capacités d'accueil :

Les capacités d'accueil totales de chaque formation sont arrêtées comme suit :

PACES : 3300 places dont, a priori, 2040 à pourvoir via APB

Licence STAPS : 600 places dont, a priori, 480 à pourvoir via APB

Licence STS portail SVT : 900 places dont, a priori, 500 à pourvoir via APB

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-247

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DÉSIGNATION DE MADAME EVELYNE SARMEJEANNE EN TANT QUE MÉDIATRICE DE L'UCBL

Exposé des motifs :

Compte tenu de la démission de M. Yves QUINTEAU, Médiateur de l'UCBL, désigné par délibération du CA de septembre 2012, le CA de l'UCBL doit procéder à la désignation d'un nouveau médiateur.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition du Président de désignation de Mme Evelyne SARMEJEANNE en tant que médiatrice de l'UCBL ;

Après avoir délibéré, a approuvé la désignation de Mme Evelyne SARMEJEANNE en tant que médiatrice de l'UCBL.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-248

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ENSEIGNANT CHERCHEUR SECTEUR SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU CA AU CONSEIL DE FOCAL

Exposé des motifs :

Suite à sa démission du CA, M. Olivier DEZELLUS a perdu sa qualité de représentant du CA pour siéger au conseil d'école de FOCAL. Le CA doit donc procéder à l'élection d'un nouveau représentant enseignant chercheur pour le secteur sciences et technologies au conseil de FOCAL.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts de FOCAL ;

Après avoir délibéré, a procédé à l'élection de M. Philippe MALBOS en tant que représentant du CA de l'UCBL, enseignant chercheur - secteur sciences et technologies, au Conseil de FOCAL.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27
Suffrages obtenus par Philippe MALBOS : 16
Suffrages obtenus par Nicolas GRIMAULT : 9

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-249

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ENSEIGNANT-CHERCHEUR, ENSEIGNANT OU CHERCHEUR AU CONSEIL DOCUMENTAIRE / SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)

Exposé des motifs :

Compte tenu du départ à la retraite de Mme Hélène PARROT, désignée représentante enseignant-chercheur au conseil documentaire de l'UCBL par délibération du CA du 20 novembre 2012, les représentants du collège A et B du CA doivent procéder à la désignation d'un nouveau représentant enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur au conseil documentaire (article 8 des statuts du SCD).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts du SCD ;
Vu la proposition de désignation de Mme Caroline FELIX comme membre du conseil documentaire ;

Après avoir délibéré, a approuvé la désignation de Mme Caroline FELIX en tant que représentante enseignant-chercheur au conseil documentaire de l'UCBL.

Résultats du vote :

Membres enseignants ou enseignants-chercheurs présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-250

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

RAPPORT DU MÉDIATEUR DE L'UCBL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

a été informé du rapport du médiateur de l'UCBL au titre de l'année 2013 (cf. document en annexe).

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

RAPPORT DU MÉDIATEUR DE L'UCBL POUR L'ANNÉE 2013

Yves Quinteau

Décembre 2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Ce rapport comprend 5 parties :

I – LA DESIGNATION DU MEDIATEUR DE L'UCBL

II – LA MISSION ET LA SAISINE DU MEDIATEUR

III – LE BILAN DE LA MEDIATION POUR 2013

IV – LES RECOMMANDATIONS DU MEDIATEUR

V – POUR CONCLURE

Université Claude Bernard Lyon 1

I – LA DESIGNATION DU MEDIATEUR DE L'UCBL

1$_1$ – Désignation

- Par délibération du Conseil d'Administration de l'UCBL en date du 21 septembre 2012 et sur proposition du Président

1$_2$ – Information sur la désignation

- Par un article publié le 25 janvier 2013 sur l'Intranet de l'UCBL

II – LA MISSION ET LA SAISINE DU MEDIATEUR

2$_1$ – Particularité du Médiateur de l'UCBL

Son champ d'intervention concerne la formation et la vie étudiante à l'exclusion de tout autre domaine

2$_2$ – Information de l'UCBL sur la mission et la saisine du Médiateur

- Par une diffusion sur le site de l'UCBL et sur celui des étudiants
- Par un diaporama (ci-après)
- Par deux réunions en janvier 2013 des services de scolarité (une à la Doua et l'autre à Rockefeller)
- Par un article paru dans le journal d'actualités en janvier 2013 déjà cité (accès à la lettre de mission du Médiateur et au formulaire de saisine)

Le médiateur

C’est qui ?

Comment saisir le médiateur ?

Et après ?

Formulaire de saisie

- ✓ La médiation est un mode de résolution amiable des conflits. Elle fait intervenir un tiers pour aider les parties à trouver un accord.
- ✓ Le médiateur a pour mission de recevoir les requêtes des usagers concernant une situation de conflit qui n’est pas susceptible de trouver une solution par des mécanismes réguliers.
- ✓ Il a un pouvoir de recommandation.
- ✓ Le médiateur est indépendant et impartial dans l’exercice des ses fonctions. Il est tenu à une obligation de confidentialité.

Université Claude Bernard Lyon 1

Par délibération du Conseil d'Administration de l'UCBL en date du 21 septembre 2012 et sur proposition du Président, Yves QUINTEAU a été nommé médiateur pour une durée de quatre ans.

Yves QUINTEAU est Directeur Général des Services honoraire de l'ENS de Lyon.

Il a été :

De 1990 à 2000 : Directeur des Examens et concours au Rectorat de l'académie de Lyon

Organisation des examens et concours de l'Education nationale pour les trois départements de l'académie : Ain, Loire et Rhône : 100 000 candidats par an.
Examens des filières générale, technologique et professionnelle (CAP-BEP-BREVET-BACS-BTS...)
Concours de recrutement des personnels de l'Education nationale (CAPES,AGREG , concours ATOSS...).
Pour remplir cette mission j'étais entouré d'une équipe de 40 collaborateurs.

De 2000 à 2002 : Directeur des Personnels ATOSS au Rectorat de l'académie de Lyon

Gestion administrative et financière (individuelle et collective) de ces personnels avant la décentralisation des agents TOS vers les collectivités territoriales.

De 2002 à 2005 : Secrétaire Général du Service Inter académique des Examens et Concours d'Ile de France à Paris

Organisation des examens et concours de l'Education nationale pour les trois académies d'Ile de France.
Mêmes fonctions qu'au Rectorat de Lyon mais pour 400 000 candidats par an.
Une équipe de collaborateurs de 320 personnes.

De 2005 à 2011 : Secrétaire Général de l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines puis Directeur Général des Services de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon après la fusion des deux ENS Lyonnaises.

Conduite en équipe des opérations de fusion des deux ENS Lyonnaises et d'intégration de l'Institut National de Recherche Pédagogique, devenu Institut Français de l'Education, dans la nouvelle ENS.

Dans quel cas le saisir ?	En cas de litige lié à la formation et à la vie étudiante : inscriptions, déroulement d'un examen…
Dans quels cas ne peut-il pas intervenir ?	• Si la demande est abusive ou manifestement infondée • Si une procédure a été engagée devant un tribunal
Qui peut le saisir ?	Etudiants ou auditeurs de formation continue inscrits à Lyon 1
Quand le saisir ?	Seulement après avoir effectué des démarches auprès de l'autorité dont la décision est contestée et de sa hiérarchie (responsable de scolarité, directeur de composante…).

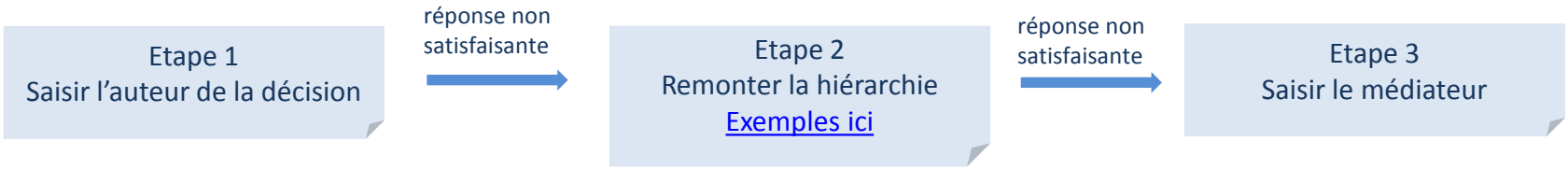

Comment le saisir ?	Seulement en cas d'échec des étapes 1 et 2, en remplissant le formulaire de saisie et en le renvoyant à l'adresse électronique suivante : mediateur-ucbl@univ-lyon1.fr

Université Claude Bernard Lyon 1

Exemple 1 : ***Vous contestez une demande d'inscription :***

vous devez vous adresser à la hiérarchie en commençant par le (la) responsable administratif(ve) de la scolarité puis le cas échéant, le(la) présidente de la commission pédagogique (pour les demandes d'équivalence),
puis la direction du département auquel la formation est rattachée,
enfin la direction de l'UFR dans laquelle se situe le département.

Exemple 2 : ***Vous contestez la décision d'un jury :***

vous devez vous adresser à la hiérarchie en commençant par le (la) président(e) du jury d'examen concerné
Puis à la direction du département auquel les enseignements sont rattachés.
Enfin à la direction de l'UFR dans laquelle se situe le département.

Université Claude Bernard Lyon 1

Et après ?

Un accusé de réception vous sera adressé.

Sous 8 jours, examen de la recevabilité de votre saisine. Si la saisine n'est pas jugée recevable, le médiateur en explique les motifs.

Si la saisine est jugée recevable, le médiateur va alors procéder à des investigations : se rapprocher de l'autorité responsable de la décision contestée ; analyser la réglementation applicable…

Le médiateur va rédiger une recommandation qu'il va adresser aux parties.

Les parties sont ensuite libres ou non de suivre la recommandation proposée par le médiateur.

A noter que la saisine du médiateur ne suspend pas les délais de recours de droit commun

télécharger le formulaire et le retourner par voie électronique à l'adresse indiquée (mediateur-ucbl@univ-lyon1.fr) avec toutes les pièces demandées.

http://www.univ-lyon1.fr/etudes-et-scolarite/reclamation-aupres-du-mediateur-de-l-universite-claude-bernard-lyon1-677676.kjsp?RH=ACCUEIL

III – LE BILAN DE LA MEDIATION POUR 2013

15 demandes sont parvenues au Médiateur en 2013 (cf. tableau ci-après)

- Les propositions ou recommandations ont été acceptées par les demandeurs même si elles ne correspondaient pas toujours à leur souhait

- Dans quelques cas peu nombreux, un nouvel échange entre le demandeur et le responsable de formation, du diplôme ou l'enseignant concerné, **mais qui a eu lieu sur demande du Médiateur**, a permis de régler le différend sans nécessité pour celui-ci de recevoir les parties prenantes.

- Par contre, dans la majorité des cas, outre les nombreux mails échangés, un entretien s'est révélé indispensable afin de rapprocher les parties.

MEDIATIONS 2013

	Date de saisie	Etudes concernées	Objet de la réclamation	Conclusion de la médiation
1	26/02/2013	Thèse	Difficultés relationnelles avec son co directeur de thèse d'où retard dans sa soutenance.	Dossier traité par la DAJI. Thèse soutenue le 17 octobre 2013
2	21/03/2013	Licence Mass	Non validation de 2 UE de sa licence en raison de problèmes de communication avec certains enseignants.	Application décision du jury de ne pas compenser
3	31/03/2013	M2 sciences de la terre	Contestation de la décision de la commission du M2 sciences de la terre	Harcelant le personnel, le Président de l'UCBL lui a adressé un avertissement pour changer d'attitude. Rappel des conditions d'entrée en M2
4	26/06/2013	L1 STAPS Entrainement sportif	Refus de sa candidature en L1 STAPS	Une explication sur le refus de candidature a suffi
5	19/07/2013	M2 physique fondamentale	Contestation de sa note d'oral de rattrapage de 10 en physique du solide	Proposition acceptée de rencontrer les enseignants concernés et de consulter sa copie pour comprendre ses erreurs.

MEDIATIONS 2013

	Date de saisie	Etudes concernées	Objet de la réclamation	Conclusion de la médiation
6	21/08/2013	L3 BGSTU	Impossibilité de s'inscrire à un stage d'anglais obligatoire faute de place et suite à des problèmes administratifs avec le SCEL.	Une rencontre avec le responsable des transversales et la directrice du scel a permis de trouver une solution. Des groupes ont été ouverts pour accueillir ces étudiants.
7	21/08/2013	L3 BGSTU	Impossibilité de s'inscrire à un stage d'anglais obligatoire faute de place et suite à des problèmes administratifs avec le SCEL.	Une rencontre avec le responsable des transversales et la directrice du scel a permis de trouver une solution Des groupes ont été ouverts pour accueillir ces étudiants.
8	28/08/2013	Licence 3 Biologie	Demande de points jury	Plus de nouvelles après une demande d'informations complémentaires
9	03/09/2013	M1 Master MEGA Génie civil	Erreurs dans les résultats du jury-refus de tripler	Après rencontre des enseignants et différents échanges, proposition M2 conditionnel, UE non validée à repasser
10	11/09/2013	4ème année pharmacie	Non validation de sa 4ème année en raison du refus de lui accorder une équivalence d'UE pour s'orienter dans une autre filière	Après rencontre de l'intéressé et Directrice Pharmacie refus de lui accorder son équivalence d'UE car orientation non structurée, proposition redoublement car niveau faible

MEDIATIONS 2013

	Date de saisie	Etudes concernées	Objet de la réclamation	Conclusion de la médiation
11	13/09/2013	M1 matériaux	Non validation en raison d'une UE d'anglais non obtenue (8,18/20)	Application des MCC, pas lieu de revenir sur la décision du jury
12	06/09/2013	M1 MEGA Génie civil	Erreur d'affichage indiquant une compensation de son M1-Impossible de tripler ou d'entrer en M2	Proposition de s'orienter dans une autre filière, parcours mécanique et repasser son UE invalidée
13	16/09/2013	L2 PCSI	Refus d'inscription L2 PCSI car triplement interdit	Proposition réorientation DUT génie des procédés en accord avec l'enseignant
14	17/09/2013	2ème année odontologie	Contestation redoublement (2 UE non validées) car pas d'indulgence du jury	Décision du jury souveraine, application MCC
15	16/10/2013	M2 Sciences du médicament	Contestation refus redoublement suite à une UE statistiques non validée, le redoublement est refusé	Après différents échanges avec la direction de Pharmacie, elle a été acceptée en Master 2 Sciences du Médicament afin de repasser l'UE de math-statistiques manquante pour valider son diplôme.

Université Claude Bernard Lyon 1

IV – LES RECOMMANDATIONS DU MEDIATEUR

A l'examen des demandes de médiation plusieurs constats :

- Confusion entre recours gracieux ou hiérarchique et médiation
- Pratiques à risque de certains acteurs de la formation

D'où une note adressée aux services de Scolarité :

- Rappelant les procédures distinctes pour déposer :
  * Un recours gracieux hiérarchique
  * Une demande de médiation

- Recommandant de modifier certaines pratiques :
  * Diffusion ou affichage de résultats d'examens ou de relevés de notes provisoires rectifiés après la réunion du jury et figurant seulement sur le procès-verbal définitif non communiqué aux étudiants : seuls les résultats définitifs doivent être publiés.
  * Affichage des résultats avec les notes en face des noms (si notes affichées, seul le numéro d'étudiant doit être indiqué).

Université Claude Bernard Lyon 1

V – POUR CONCLURE

- Une expérience intéressante

- Quelques maîtres-mots de la médiation :

  * Transparence
  * Ecoute
  * Impartialité
  * Confidentialité

  (liste non exhaustive)

- L'objectif final, selon moi, est de convaincre l'ensemble des acteurs que la sérénité est un des éléments importants qui rend les relations plus apaisées et réduit d'autant les risques de conflit.

- Remerciements

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-251

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

COÛT DES FORMATIONS
DROIT DE TIRAGE EN HEURES COMPLÉMENTAIRES PRÉVISIONNEL 2013-2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

a été informé :

- du coût des formations
- du droit de tirage en heures complémentaires prévisionnel 2013-2014

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-252

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

a discuté en questions diverses :

- de la demande de domiciliation de l'association étudiante « CASEL »
- des règles de report pluriannuel des reliquats de la formation continue
- de la qualité du service de restauration du CROUS sur le site Rockefeller

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-253

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF ENTRE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, LES HOSPICES CIVILS DE LYON ET LA REGION RHONE-ALPES RELATIVE A L'UNIVERSITARISATION DE LA FORMATION D'INFIRMIER ANESTHESISTE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la convention de partenariat et d'objectif entre l'université Claude Bernard Lyon 1, les Hospices Civils de Lyon et la Région Rhône-Alpes relative à l'universitarisation de la Formation d'Infirmier Anesthésiste (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

Relative à l'universitarisation des formations paramédicales en Rhône-Alpes

Formation d'Infirmiers Anesthésistes

VERSION Définitive 1

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

ENTRE

Les signataires :

- Les Hospices Civils de Lyon
  dont le Siège est fixé 3 quai des Célestins - 69229 LYON CEDEX 02
  Représentés par le Directeur Général, Monsieur Dominique DEROUBAIX

- L'université Claude Bernard Lyon 1 représentée par son Président Monsieur François-Noël GILLY,

- La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du Conseil Régional

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Education, notamment les articles L214-12, L214-13 et L214-14 portant sur les compétences des régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

VU la Loi quinquennale n° 93.1313 du 20 décembre 1993 relative à l'emploi et à la formation professionnelle,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 73,

VU le Décret n° 2005-723 du 29 juin 2005 relatif au régime budgétaire des écoles et instituts de formation de certains professionnels de santé relevant d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique,

VU le Décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validations des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement supérieur,

VU le Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,

VU l'Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du

PREAMBULE

Les formations paramédicales évoluent désormais vers le processus de Bologne (Licence Maîtrise Doctorat LMD) et permettent une valorisation conforme aux réalités de nos partenaires européens ainsi que la possibilité de poursuite d'études. Dans ce cadre, le Ministère des affaires sociales et de la santé a souhaité faire évoluer le référentiel de formation des infirmiers anesthésistes afin que celui-ci soit désormais fondé sur la « notion de compétences » nécessaires pour exercer le métier d'infirmier anesthésiste.

Cette réforme majeure mettant au cœur de la formation l'acquisition de compétences vise à apporter des connaissances scientifiques renforcées en maintenant un apprentissage professionnalisant lors de travaux dirigés en école et au contact des professionnels impliqués dans le travail clinique. Les temps de stage représentent environ 50% de la durée de formation.

Les textes de la réforme de la formation d'infirmiers anesthésistes permettront aux futurs diplômés rentrant en première année en 2012 / 2013 dans l'école d'infirmiers anesthésistes signataire de la présente convention, d'obtenir à l'issue de leur formation, conjointement au Diplôme d'Etat, le grade de Master.

Cette reconnaissance nécessite la signature par le représentant de l'école d'une convention avec la région et l'université disposant d'une composante de formation en santé (laquelle conclura le cas échéant avec les autres universités concernées par ce dispositif) et la Région.

Les parties à la présente convention sont convenues des dispositions suivantes :

TITRE I: PREPARATION AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER ANESTHESISTE

Article 1 : Objectifs partagés et engagements mutuels

L'université signataire de la convention :
- Permet la réalisation, en co-construction avec l'établissement de formation, d'enseignements universitaires correspondant aux unités d'Enseignement (UE) définies en annexe
- Délivrera, le grade de Master, selon les dispositions réglementaires en vigueur à tout titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, issu de l'établissement de formation signataire de la présente convention, entré en première année de formation en 2012 et ayant suivi la formation selon l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat. A cet effet, en vue de la délivrance du grade de Master, l'école s'engage à communiquer à l'université, en début d'année, la liste à jour des étudiants (ou élèves pour les personnes relevant de la formation continue) régulièrement inscrits.

L'école s'engage dans un partenariat avec l'université sur les Unités d'Enseignement (UE). Il transmet à l'Université le projet pédagogique.

Le Conseil Régional s'engage, dans la limite de la compensation apportée par l'Etat, à participer au financement des surcoûts engendrés par la réforme selon les modalités précisées au titre IV. Dans le cadre du suivi de compensation de la réforme, le conseil régional veillera, en fonction

des constats apportés par les signataires et en accord avec eux, à retransmettre aux ministères concernés les éléments des coûts qui n'auraient pas été justement compensés.

Les parties conviennent pour chaque année universitaire d'une annexe pédagogique et financière qui précisera :

- La liste des Unités d'Enseignement relevant de la convention,
- les contenus pédagogiques et les outils,
- les volumes horaires associés,
- les moyens humains et financiers associés.

Article 2 : Interventions d'enseignants universitaires ou habilités par l'université

2.1 Intervenants universitaires habilités

Les enseignements universitaires peuvent être assurés par deux catégories d'intervenants

1. Personnels enseignants et hospitaliers en fonction à l'université ;

- personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires relevant du Décret n°84-135 du 24 février 1984 :
  * professeurs des universités-praticiens hospitaliers,
  * maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers,
  * praticiens hospitaliers-universitaires,
  * chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux,
  * assistants hospitaliers universitaires,
- enseignants-chercheurs, relevant du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs d'universités et du corps des maîtres de conférence des universités.
- enseignants associés ou invités relevant du décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités
- enseignants du second degré,

2. Intervenants extérieurs à l'Université mais habilités par l'université

- Praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, chargés d'enseignement vacataires, attachés d'enseignement, ou autres professionnels recrutés en raison de leurs compétences par l'Ecole de formation au titre des enseignements relatifs aux UE concernées.

L'école s'engage à transmettre à l'université la liste des enseignants et leurs qualités afin que le président de l'université les habilite après avis du CEVU ou du Conseil d'UFR. L'Université doit faire connaître par la rédaction d'un cahier des charges ses conditions d'habilitation.

2.2 Modalités de compensation financière des interventions universitaires

Concernant les intervenants en fonction à l'université, celle-ci présente à l'école, en fonction du planning d'intervention, un budget prévisionnel annuel établi sur la base du programme, du projet de formation et du taux réglementaire de l'heure d'enseignement complémentaire en vigueur (CM, TD, TP). Ce budget prend en compte les heures d'enseignement prévues en

présentiel et à distance. A chaque fin d'année universitaire, un état réel détaillé des interventions assurées en présentiel et à distance par les universitaires, dont celles qui sont assurées dans le cadre des services statutaires, et des coûts induits est dressé et communiqué à l'école avec transmission d'une copie à la Région. Cet état est joint à la facturation.
L'ensemble de ces éléments sera transmis à la Région lors du processus de détermination de la subvention régionale de fonctionnement des écoles et instituts de formation.

Les coûts liés à l'ingénierie pédagogique universitaire (conception, en partenariat avec les établissements de formation, et mise à disposition de cours multi médias…), ainsi que la formation et l'accès à une plate-forme/portail/bureau virtuel ne peuvent donner lieu à facturation aux établissements de formation si elle fait l'objet d'un financement régional direct à l'Université (cf. Art. 11).

2.3 Modalités de rémunération des intervenants extérieurs à l'Université

Leur rémunération est assurée directement par l'établissement de formation, même lorsqu'ils sont habilités par l'Université.
Les frais de déplacement, de mission engagés par ces enseignants sont remboursés directement aux intéressés par l'établissement de formation, selon les bases réglementaires hospitalières (arrêtés fixant les taux en vigueur et indemnités kilométriques) pour les déplacements effectués en véhicule personnel ou en train.

2.4 Modalités de mobilisation des intervenants universitaires ou habilités

L'Université détermine avec l'établissement de formation les règles de mise en œuvre, les modalités et les contenus des enseignements universitaires et des évaluations, sur la base de l'organisation générale de la formation proposée par la direction de l'école, en fonction des contraintes du programme et du projet pédagogique. Le caractère professionnel de la formation essentiellement dispensée par les professionnels en école et sur les terrains conditionne la répartition du temps accordé aux intervenants extérieurs, dans le souci d'assurer un enseignement de même qualité.

Article 3 : Participation de l'université aux instances de l'école d'infirmiers anesthésistes

L'Université s'engage à désigner des représentants dans toutes les instances, conseils, commissions, jury nécessaires au bon déroulement des études et définies par les textes applicables au diplôme objet de la convention. Une coordination de ces représentants devra être assurée.
La participation à ces instances ne donne lieu ni à l'indemnisation ni à remboursement des frais de déplacement par l'institut de formation.

Article 4 : Mobilité européenne des étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue)

Les parties à la présente convention conviennent de prendre conjointement des initiatives de nature à permettre aux étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) concernés par la convention, de participer à des programmes d'échanges européens.

Article 5 : Inscription administrative et accès des étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) aux services universitaires

Les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) se voient délivrer une carte d'étudiant sous le timbre de leur école.
De plus, ils sont inscrits administrativement au sein de l'Université signataire sans versement de droits spécifiques et pourront ainsi bénéficier de l'accès gratuit à une plate-forme d'enseignement en ligne et à l'espace numérique de travail universitaire.

Les modalités spécifiques d'accès aux services ou bâtiments universitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la pédagogie sont définies en annexe à la présente convention.

Les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) peuvent bénéficier de plein droit des services offerts par les CROUS (hors le bénéfice des bourses universitaires).
En fonction des dispositions décrites en annexes pour chacune des formations, la possibilité peut être donnée aux étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) d'accéder à certains services communs universitaires :

- Documentation (SCD ou SCID),
- Activités physiques et sportives (SUAPS),
- Médecine préventive et promotion de la santé (SUMPPS),
- Services d'information et d'orientation
- Activités culturelles.

Et de bénéficier du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

La mise en œuvre de cette possibilité est étudiée par l'université avec l'école.
Chaque année, les services dont peuvent bénéficier les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) sont définis ainsi que le montant forfaitaire correspondant. Le détail des services ouverts, des coûts engendrés et de leur mode de recouvrement est transmis annuellement au Conseil Régional. Le montant de la contribution annuelle à l'université est intégré dans les droits d'inscription versés par les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) à l'école. L'université facture à l'école le montant correspondant en fonction des tarifs fixés réglementairement. Il peut être dérogé au principe de démarche collective globale dans deux cas :

- Lorsque le nombre d'étudiants concernés par un service est faible, sous réserve de l'accord signé et formalisé par les parties concernées dans le cadre des conventions d'application conclues par site et par formation, une facturation directe de l'université à l'étudiant (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) sera possible ;
- Les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue), qui souhaitent participer aux activités sportives proposées par les services universitaires doivent, au même titre que les étudiants des autres filières, acquitter auprès de l'université le droit spécifique correspondant.

Concernant l'accès à la Documentation, les modalités d'accès pour les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) à des ressources universitaires doivent prioritairement faire l'objet d'une réflexion visant à la mutualisation des moyens entre les parties signataires.

TITRE II: MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PARTENARIAT

Article 6 : Développement de la recherche

L'université mènera une réflexion sur la prise en compte du champ des pratiques professionnelles de la formation des infirmiers anesthésistes dans la formation et la recherche, dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs de l'activité universitaire.

Article 7 : Possibilités de poursuites d'études

L'Université étudiera la possibilité de mettre en place des formations permettant la poursuite d'études universitaires et ouvertes aux futurs titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste et du grade de Master associé.

TITRE III : EVALUATION ET SUIVI

Article 8 : Evaluation des formations

8.1 Participation de l'université aux dispositifs d'évaluation de la formation

La formation conduite au sein de l'école d'infirmiers anesthésistes fera l'objet d'un dispositif d'évaluation interne, à la mise en place duquel seront associés les enseignants universitaires intervenant dans la formation, et en particulier de l'enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, membre de droit du conseil pédagogique.

8.2 Evaluation nationale

La formation des infirmiers anesthésistes fera l'objet d'une évaluation nationale périodique, pour laquelle sera sollicitée l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ; les résultats de cette évaluation feront l'objet d'une publicité auprès des différents partenaires associés dans cette formation.

Article 9 : Instance de suivi

9.1 Instance régionale de suivi de l'universitarisation des formations paramédicales

La Région proposera, sur une périodicité au moins annuelle, de réunir les partenaires à la mise en œuvre de la présente convention et plus globalement à l'universitarisation des formations paramédicales.
Chacun des partenaires pourra solliciter la Région afin que cette instance ad'hoc soit réunie et proposer des points d'ordre du jour.

Cette instance de suivi régional devra établir un bilan de la mise en œuvre de la présente convention et de la contractualisation entre la Région et les Universités de Rhône-Alpes sur ce champ. Elle pourra, le cas échéant, proposer aux signataires des avenants à la présente convention.

Cette instance sera présidée par la Région, elle réunira :
des représentants des écoles et instituts de formation
des représentants des établissements gestionnaires des écoles et instituts de formation
des représentants des étudiants
l'Agence Régionale de Santé
Elle pourra s'adjoindre d'experts.

Transversale à l'ensemble des diplômes paramédicaux, elle permettra une représentation des écoles et instituts de formation et des étudiants à raison de un représentant des écoles et instituts de formation et un représentant des étudiants par diplôme d'Etat universitarisé et par périmètre universitaire.
Pour tenir compte des effectifs en jeu, les infirmiers pourront bénéficier de trois représentants.
La désignation des représentants fera l'objet d'une concertation entre les écoles et instituts de formation concernés. Concernant la formation infirmier, sa représentation sera assurée par des représentants désignés par la Commission Spécialisée Régionale en charge du suivi de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers.

Si exceptionnellement l'ordre du jour d'une réunion porte exclusivement sur un diplôme d'Etat, le mode de représentation sera allégé en conséquence.

9.2 Suivi pédagogique de la mise en œuvre de la présente convention

Le rôle de suivi pédagogique du respect des objectifs et engagements pris dans la présente convention est dévolu au conseil pédagogique prévu par les textes dans chaque école et institut de formation. Cette instance, présidée par l'Agence Régionale de Santé inclut notamment comme membres de droit les représentants des signataires de la présente convention.

De plus, la délivrance des crédits européens aux étudiants se fera conformément aux textes réglementaires en vigueur, selon des modalités qui varient selon les formations. L'université ayant la responsabilité de la délivrance du grade de master, elle veille à la qualité universitaire de la formation dispensée.

Titre IV: MOYENS DEVOLUS AU PARTENARIAT

Article 10 : Principes de financement

La mise en œuvre de la réforme de la formation d'infirmiers anesthésistes induit des modifications fortes des pratiques pédagogiques, dont l'universitarisation.

Cela se traduit par

- une refonte de la durée des enseignements notamment ceux relevant de l'intervention universitaire
- une implication renforcée des tuteurs sur les lieux de stage, des évaluations accrues,
- l'implication de l'université dans la gestion administrative liée à la reconnaissance de cette formation

Certains de ces surcoûts font l'objet d'une compensation versée par l'Etat à la Région. Au-delà de cette compensation, sauf précision expresse et préalable, chaque décideur devra assumer l'intégralité des coûts de mise en œuvre de ses décisions.

Article 11 : Mode de participation de la Région

La participation régionale aux surcoûts induits par la réforme de la formation d'infirmiers anesthésistes sera négociée annuellement lors des entretiens contradictoires conformément à la Loi du 13 août 2004, notamment aux articles 73 et 119, et au décret du 29 juin 2005.
Tous les éléments de coûts financiers liés à l'application de cette réforme devront être justifiés auprès des services du Conseil Régional.
Aucun service, autre que prévu à la présente convention, ne doit donner lieu à paiement entre l'école et l'Université sans que la Région ne l'ait autorisé au préalable.

Par ailleurs, la Région intègre la problématique de l'universitarisation des formations paramédicales à sa politique de contractualisation avec les universités de Rhône-Alpes afin de favoriser l'engagement de ces dernières dans sa mise en œuvre.

Cette contractualisation pourra notamment porter sur :
La mobilisation de moyens de coordination pédagogique permettant de garantir la qualité universitaire des UE relevant de la présente convention (par unité d'enseignement et par école) ;
La mise en œuvre de ressources mutualisées dont : la conception (en partenariat avec les écoles) mutualisée de supports de cours multi médias, les ressources documentaires…

TITRE V : DISPOSITIONS COMMUNES

Article 12 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de quatre ans et prendra effet à compter de la date de signature de la présente par l'ensemble des parties. Elle est renouvelable de manière expresse après accord exprimé par les parties six mois avant sa date d'expiration.
Chaque année, elle fait l'objet d'une évaluation qui réunit l'ensemble des partenaires afin d'envisager les réajustements nécessaires et la préparation de l'annexe pédagogique et financière. En outre, elle peut faire l'objet d'un avenant dans les conditions ci-après.

Article 13 : Avenant

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant, sur proposition de l'un des membres.

Article 14 : Résiliation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires, qui doit notifier aux autres parties sa décision de dénonciation par lettre recommandée, et respecter un préavis de douze mois, le retrait de la convention n'étant effectif qu'au terme de ce délai.

Article 15 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours

contentieux, que les parties procèderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 16 : Attribution de la juridiction

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 16 le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Lyon, le , en X exemplaires originaux comportant chacun 10 pages.

Pour le Directeur Général
des Hospices Civils de Lyon,
Le Secrétaire Général

Monsieur Alain COLLOMBET

Le Président de l'université
Claude Bernard - Lyon 1

Monsieur François-Noël GILLY

Le Président de la Région Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE

ANNEXE

Année 2013 / 2014

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

relative à l'universitarisation

des formations paramédicales en Rhône-Alpes

Formation d'Infirmiers Anesthésistes

Version 2

Dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs signée entre :

o Les Hospices Civils de Lyon dont le Siège est fixé 3 quai des Célestins - 69229 LYON CEDEX 02 - Représentés par le Directeur Général, Monsieur Dominique DEROUBAIX,

o L'Université Claude Bernard Lyon 1 représentée par son Président Monsieur François-Noël GILLY,

o La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du Conseil Régional

et conformément aux dispositions prévues au Titre I: Préparation au Diplôme d'Etat valant grade universitaire - Article 1 : Objectifs partagés et engagements mutuels

Les parties conviennent pour chaque année universitaire d'adjoindre à la convention une annexe pédagogique et financière qui précise :

- La liste des Unités d'Enseignements relevant de la convention,
- les contenus pédagogiques et les outils,
- les volumes horaires associés,
- les moyens humains et financiers associés.

1 - Liste des Unités d'Enseignements relevant de la convention

Selon les dispositions prévues dans l'Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, les unités d'enseignement relevant de la convention sont les suivantes :

UE1 SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT = 75 heures

- UE 1.1 Psycho-sociologie et anthropologie CM – TD : 10 heures
- UE 1.2 Pédagogie et construction professionnelle CM-TD : 10 heures
- UE 1.3 Management : organisation, interdisciplinarité et travail en équipe dans des situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation CM- TD : 10 heures
- UE 1.4 Santé publique : économie de la santé et épidémiologie CM- TD : 15 heures
- UE 1.5 Droit, éthique et déontologie : CM- TD : 30 heures

UE2 SCIENCES PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES = 120 heures

- UE 2.1 Physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie CM – TD : 20 heures
- UE 2.2 Physiologie intégrée et physiopathologie CM - TD : 50 heures
- UE 2.3 Pharmacologie générale CM - TD : 10 heures
- UE 2.4 Pharmacologie spécifique à l'anesthésie réanimation et à l'urgence CM – TD : 40 heures

UE 5 ETUDE ET RECHERCHE EN SANTE = 125 heures

- UE 5.1 Statistiques CM-TD : 10heures
- UE 5.2 Méthodologie de recherche. Les essais cliniques CM- TD : 20 heures
- UE 5.3 Analyse commentée d'articles scientifiques CM- TD : 20 heures
- UE 5.4 Langue vivante CM- TD : 60 heures
- UE 5.5 Informatique CM- TD : 15 heures

2 - Les contenus pédagogiques et les outils

Cours magistraux (CM)

Travaux dirigés (TD)

Travail personnel guidé (TPG)

Evaluations

3 - Volumes horaires associés

UE1 : 75h

UE 2 : 120h

UE 5 : 125h

4 - Moyens humains et financiers

Universitaires : PUPH médecins, pharmaciens, anesthésiste réanimateurs

Médecins à habiliter : PH anesthésiste réanimateur, pharmacien, médecins

Professionnels paramédicaux à habiliter : IADE, IBODE, cadre de santé puéricultrice, ingénieur biomédical

Formateurs à habiliter : cadre IADE

Rappel tarifs

Universitaires	Non universitaires
CM : 40,91 X 1,5= 61,36 €	CM et TD = 41,17 €
TD de 2h= 40,91/0,67= 61,05 €	Copie : 1,54 €
Copie : 1,54 X 1,5= 2,31 €	

UE1 SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT (PREVISIONNEL 2013/2014)					
UE 1.1 Psycho –sociologie et anthropologie (Semestre 3)					
	CM	TD		COÛT	
Universitaires	0	0			
Médecins à habiliter	8h30	1h30		**411,70 €** **Evaluations 28 X 1,54 = 43,12** **Total : 454,82**	
Paramédicaux à habiliter					
Formateurs à habiliter					
UE 1.2 Pédagogie et construction professionnelle (Semestre 3)					
	CM	TD		TPG	COÛT
Universitaires	0	0			
Médecins à habiliter					
Paramédicaux à habiliter		2h		4h	**247,02 €** **+ Evaluations : 43,12€** **= 290,14 €**
Formateurs à habiliter		8h			
UE 1.3 Management : organisation, interdisciplinarité et travail en équipe dans des situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation (Semestre 3)					
	CM	TD		TPG	COÛT
Universitaires	0	0			
Médecins à habiliter	8h				**411,70 €+ Evaluations : 43,12€** **=454,82 €**
Paramédicaux à habiliter		2h			
Formateurs à habiliter					

UE 1.4 Santé publique : économie de la santé et épidémiologie (Semestre 3)					
	CM	TD		TPG	COÛT
Universitaires	3h				184,08 € Evaluations : 28X 2,31= 64,68 € =248,76 €
Médecins à habiliter Paramédicaux à habiliter Formateurs à habiliter	12h				**494,04 €** **Evaluations : 43,12€** **= 537,16 €**
UE 1.5 Droit, éthique et déontologie (Semestre 4)					
	CM	TD		TPG	COÛT
Universitaires	2h				122,72 € Evaluations : 28X 2,31= 64,68 € = 187,40€
Médecins à habiliter Paramédicaux à habiliter Formateurs à habiliter	28h				**1152,76 € +** **Evaluations : 43,12€** **= 1195,88 €**

UE 1	Evaluations	Enseignements
Non universitaires	**215,60**	**2717,22**
Universitaires	**129,36**	**306,80**
Total	**3368,98 €**	

UE2 SCIENCES PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES (semestre 1 et 2)						
UE 2.1 Physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie						
	CM	TD		TPG	Evaluations copies	COÛT
Universitaires	9h (1)				31copiesX2 +31 copiesX2 +8 copiesX2 +8 copiesX2 = 360,36 € (2)	552,24€(1) (1)+ (2)= 912,26 €
Médecins à habiliter	4h30	3h			**(1) 47,74€**	**308,78 € (2) (1) + (2) = 356,52 €**
Paramédicaux à habiliter	3h			3h		**123,51 €**
Formateurs à habiliter				3h	2h	
UE 2.2 Physiologie intégrée et physiopathologie						
	CM	TD		TPG	Evaluations	COÛT
Universitaires	2h(1)				31 copiesX2 +1 copie = 145,53 € (2)	122,72 € (1) (1)+ (2)= 268.25€
Médecins à habiliter	30h30				**31 copies X 3X 1,54 € (1) 143,22€**	**1255,69 €(2) (1) +(2)=1398,91€**
Paramédicaux à habiliter						
Formateurs à habiliter	2h			7h	1h30	

UE 2.3 Pharmacologie générale						
	CM	TD		TPG	Evaluations	COÛT
Universitaires		2h(1)			**31X 2,31= 71,61 €(2)**	**122,10 € (1)** **(1) + (2)** **= 193,71 €**
Médecins à habiliter	5h(1)				**31 copiesX3 143,22€ (2)**	**205,85 € (1)** **(1) + (2) = 349,07 €**
Paramédicaux à habiliter						
Formateurs à habiliter		2h30			2h30	

UE 2.4 Pharmacologie spécifique à l'anesthésie et l'urgence						
	CM	TD		TPG	Evaluations	COÛT
Universitaires	4h30 (1)				**31copies X 2 X 2,31=143,22 € (2)**	**276,12 € (1)** **=(1)+(2)=419,34 €**
Médecins à habiliter	20h30(1)	5h30(1)			**31 copies X 3X 1,54 € 143,22€ (2)**	**1070,42 € (1)** **(1)+ (2)= 1113,54 €**
Paramédicaux à habiliter						
Formateurs à habiliter						

UE 2	Evaluations	Enseignements
Universitaires	**720,72 €**	**1076,18**
Non Universitaires	**477,40 €**	**2964,25 €**
Total	**5238,55 €**	

UE5 ETUDE ET RECHERCHE EN SANTE (PREVISIONNEL 2013/2014)				
UE 5.1 Statistiques (Semestre 3)				
	CM	TD		COÛT avec charges
Universitaires	3h			**184,08€** **Evaluations :** **28X 2,31= 64,68** **Total= 248,76 €**
Médecins à habiliter Paramédicaux à habiliter Formateurs à habiliter	7h			**288,19 €**
UE 5.2 Méthodologie de recherche. Les essais cliniques (semestre 3)				
	CM	TD		COÛT
Universitaires	4h			245,44 € Evaluations : 28X 2,31= 64,68 Total= 310,12 €
Médecins à habiliter Paramédicaux à habiliter Formateurs à habiliter	16h			658,72 €
UE 5.3 Analyse commentée d'articles scientifiques (semestre 4)				
	CM	TD		COÛT
Universitaires	4h			245,44 € Evaluations : 28X 2,31= 64,68 Total= 310,12 €
Médecins à habiliter Paramédicaux à habiliter Formateurs à habiliter	16h			658,72 €

UE 5.4 Langue vivante (semestre 1, 2, 3 et 4)

	CM	TD		COÛT
Universitaires	60h : e-learning 38 licences 1A 28 licences 2A			76X 35= 2660 €
Médecins à habiliter				
Paramédicaux à habiliter				
Formateurs à habiliter				
UE 5.5 informatique				
	CM	TD		COÛT
Universitaires	15h			617,55 €
Médecins à habiliter				
Paramédicaux à habiliter				
Formateurs à habiliter				

UE 5	Evaluations	Enseignements
Universitaires	194,04 €	674,96 €
Non universitaires		4883,18 €
Total	**5772,18 €**	

4 - Moyens humains et financiers

Universitaires : PUPH médecins, pharmaciens, anesthésiste réanimateurs

Médecins à habiliter : PH anesthésiste réanimateur, pharmacien, médecins

Professionnels paramédicaux à habiliter : IADE, IBODE, cadre de santé puéricultrice, ingénieur biomédical

Formateurs à habiliter : cadre IADE

RECAPITULATIF :

UE 1	**3368,98 €**
UE 2	**5238,55 €**
UE 5	**5772,18 €**
TOTAL	**<u>14379,71 €</u>** **dont 3102,06€ (universitaires)**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-254

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF ENTRE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, LES HOSPICES CIVILS DE LYON ET LA REGION RHONE-ALPES RELATIVE A L'UNIVERSITARISATION DE LA FORMATION DE MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la convention de partenariat et d'objectif entre l'université Claude Bernard Lyon 1, les Hospices Civils de Lyon et la Région Rhône-Alpes relative à l'universitarisation de la Formation de Manipulateur en électroradiologie médicale (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

Relative à l'universitarisation des formations paramédicales en Rhône-Alpes

Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale

VERSION Définitive 1

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

ENTRE

Les signataires :

- Les Hospices Civils de Lyon
  dont le Siège est fixé 3 quai des Célestins - 69229 LYON CEDEX 02
  Représentés par le Directeur Général, Monsieur Dominique DEROUBAIX

- L'université Claude Bernard Lyon 1 représentée par son Président Monsieur François-Noël GILLY,

- La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du Conseil Régional

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Education, notamment les articles L214-12, L214-13 et L214-14 portant sur les compétences des régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

VU la Loi quinquennale n° 93.1313 du 20 décembre 1993 relative à l'emploi et à la formation professionnelle,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 73,

VU le Décret n° 2005-723 du 29 juin 2005 relatif au régime budgétaire des écoles et instituts de formation de certains professionnels de santé relevant d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique,

VU le Décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validations des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement supérieur,

VU le Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,

VU l'Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale.

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du

PREAMBULE

Les formations paramédicales évoluent désormais vers le processus de Bologne (Licence Maîtrise Doctorat LMD) et permet une valorisation conforme aux réalités de nos partenaires européens ainsi que la possibilité de poursuite d'études. Dans ce cadre, le Ministère des affaires sociales et de la santé a souhaité faire évoluer le référentiel de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale afin que celui-ci soit désormais fondé sur la « notion de compétences » nécessaires pour exercer le métier de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Cette réforme majeure mettant au cœur de la formation l'acquisition de compétences vise à apporter des connaissances scientifiques renforcées en maintenant un apprentissage professionnalisant lors de travaux dirigés en institut et au contact des professionnels impliqués dans le travail clinique. Les temps de stage représentent environ 50% de la durée de formation.

Les textes de la réforme de la formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale permettront aux futurs diplômés rentrant en première année en 2012 / 2013 dans l'institut signataire de la présente convention, d'obtenir à l'issue de leur formation, conjointement au Diplôme d'Etat, le grade de Licence.

Cette reconnaissance nécessite la signature par le représentant de l'institut de formation d'une convention avec la région et l'université disposant d'une composante de formation en santé (laquelle conclura le cas échéant avec les autres universités concernées par ce dispositif) et la Région.

Les parties à la présente convention sont convenues des dispositions suivantes :

TITRE I: PREPARATION AU DIPLOME DE MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

Article 1 : Objectifs partagés et engagements mutuels

L'université signataire de la convention :
- Permet la réalisation, en co-construction avec l'établissement de formation, d'enseignements universitaires correspondant aux unités d'Enseignement (UE) définies en annexe
- Délivrera, le grade de Licence, selon les dispositions réglementaires en vigueur à tout titulaire du Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale, issu de l'établissement de formation signataire de la présente convention, entré en première année de formation en 2012 et ayant suivi la formation selon l'arrêté du 14 juin 2012relatif au diplôme d'Etat. A cet effet, en vue de la délivrance du grade de Licence, l'institut de formation s'engage à communiquer à l'université, en début d'année, la liste à jour des étudiants (ou élèves pour les personnes relevant de la formation continue) régulièrement inscrits.

L'institut de formation s'engage dans un partenariat avec l'université sur les UE. Il transmet à l'Université le projet pédagogique.

Le Conseil Régional s'engage, dans la limite de la compensation apportée par l'Etat, à participer au financement des surcoûts engendrés par la réforme selon les modalités précisées au titre IV. Dans le cadre du suivi de compensation de la réforme, le conseil régional veillera, en fonction

des constats apportés par les signataires et en accord avec eux, à retransmettre aux ministères concernés les éléments des coûts qui n'auraient pas été justement compensés.

Les parties conviennent pour chaque année universitaire d'une annexe pédagogique et financière qui précisera :

- La liste des Unités d'Enseignement relevant de la convention,
- les contenus pédagogiques et les outils,
- les volumes horaires associés,
- les moyens humains et financiers associés.

Article 2 : Interventions d'enseignants universitaires ou habilités par l'université

2.1 Intervenants universitaires habilités

Les enseignements universitaires peuvent être assurés par deux catégories d'intervenants

1. Personnels enseignants et hospitaliers en fonction à l'université ;

- personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires relevant du Décret n°84-135 du 24 février 1984 :
  * professeurs des universités-praticiens hospitaliers,
  * maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers,
  * praticiens hospitaliers-universitaires,
  * chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux,
  * assistants hospitaliers universitaires,
- enseignants-chercheurs, relevant du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs d'université et du corps des maîtres de conférences des universités.
- enseignants associés ou invités relevant du décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités
- enseignants du second degré,

2. Intervenants extérieurs à l'Université mais habilités par l'université

- Praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, chargés d'enseignement vacataires, attachés d'enseignement, ou autres professionnels recrutés en raison de leurs compétences par l'Ecole de formation au titre des enseignements relatifs aux UE concernées.

L'institut de formation s'engage à transmettre à l'université la liste des enseignants et leurs qualités afin que le président de l'université les habilite après avis du CEVU ou du Conseil d'UFR. L'Université doit faire connaître par la rédaction d'un cahier des charges ses conditions d'habilitation.

2.2 Modalités de compensation financière des interventions universitaires

Concernant les intervenants en fonction à l'université, celle-ci présente à l'institut de formation, en fonction du planning d'intervention, un budget prévisionnel annuel établi sur la base du programme, du projet de formation et du taux réglementaire de l'heure d'enseignement

complémentaire en vigueur (CM, TD, TP). Ce budget prend en compte les heures d'enseignement prévues en présentiel et à distance. A chaque fin d'année universitaire, un état réel détaillé des interventions assurées en présentiel et à distance par les universitaires, dont celles qui sont assurées dans le cadre des services statutaires, et des coûts induits est dressé et communiqué à l'institut de formation avec transmission d'une copie à la Région. Cet état est joint à la facturation.
L'ensemble de ces éléments sera transmis à la Région lors du processus de détermination de la subvention régionale de fonctionnement des écoles et instituts de formation.

Les coûts liés à l'ingénierie pédagogique universitaire (conception, en partenariat avec les établissements de formation, et mise à disposition de cours multi médias…), ainsi que la formation et l'accès à une plate-forme/portail/bureau virtuel ne peuvent donner lieu à facturation aux établissements de formation si elle fait l'objet d'un financement régional direct à l'Université (cf. Art. 11).

2.3 Modalités de rémunération des intervenants extérieurs à l'Université

Leur rémunération est assurée directement par l'établissement de formation, même lorsqu'ils sont habilités par l'Université.
Les frais de déplacement, de mission engagés par ces enseignants sont remboursés directement aux intéressés par l'établissement de formation, selon les bases réglementaires hospitalières (arrêtés fixant taux en vigueur et indemnités kilométriques) pour les déplacements effectués en véhicule personnel ou en train.

2.4 Modalités de mobilisation des intervenants universitaires ou habilités

L'Université détermine avec l'établissement de formation les règles de mise en œuvre, les modalités et les contenus des enseignements universitaires et des évaluations, sur la base de l'organisation générale de la formation proposée par la direction de l'institut de formation, en fonction des contraintes du programme et du projet pédagogique. Le caractère professionnel de la formation essentiellement dispensée par les professionnels en institut et sur les terrains conditionne la répartition du temps accordé aux intervenants extérieurs, dans le souci d'assurer un enseignement de même qualité.

Article 3 : Participation de l'université aux instances de l'institut de formation

L'Université s'engage à désigner des représentants dans toutes les instances, conseils, commissions, jury nécessaires au bon déroulement des études et définies par les textes applicables au diplôme objet de la convention. Une coordination de ces représentants devra être assurée.
La participation à ces instances ne donne lieu ni à l'indemnisation ni à remboursement des frais de déplacement par l'institut de formation.

Article 4 : Mobilité européenne des étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue)

Les parties à la présente convention conviennent de prendre conjointement des initiatives de nature à permettre aux étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) concernés par la convention, de participer à des programmes d'échanges européens.

Article 5 : Inscription administrative et accès des étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) aux services universitaires

Les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) se voient délivrer une carte d'étudiant sous le timbre de leur institut de formation.
De plus, ils sont inscrits administrativement au sein de l'Université signataire sans versement de droits spécifiques et pourront ainsi bénéficier de l'accès gratuit à une plate-forme d'enseignement en ligne et à l'espace numérique de travail universitaire.

Les modalités spécifiques d'accès aux services ou bâtiments universitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la pédagogie sont définies en annexe à la présente convention.

Les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) peuvent bénéficier de plein droit des services offerts par les CROUS (hors le bénéfice des bourses universitaires).
En fonction des dispositions décrites en annexes pour chacune des formations, la possibilité peut être donnée aux étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) d'accéder à certains services communs universitaires :

- Documentation (SCD ou SCID),
- Activités physiques et sportives (SUAPS),
- Médecine préventive et promotion de la santé (SUMPPS),
- Services d'information et d'orientation
- Activités culturelles.

Et de bénéficier du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

La mise en œuvre de cette possibilité est étudiée par l'université avec l'institut de formation.
Chaque année, les services dont peuvent bénéficier les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) sont définis ainsi que le montant forfaitaire correspondant. Le détail des services ouverts, des coûts engendrés et de leur mode de recouvrement est transmis annuellement au Conseil Régional. Le montant de la contribution annuelle à l'université est intégré dans les droits d'inscription versés par les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) à l'institut de formation. L'université facture à l'institut de formation le montant correspondant en fonction des tarifs fixés réglementairement. Il peut être dérogé au principe de démarche collective globale dans deux cas :

- Lorsque le nombre d'étudiants concernés par un service est faible, sous réserve de l'accord signé et formalisé par les parties concernées dans le cadre des conventions d'application conclues par site et par formation, une facturation directe de l'université à l'étudiant (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) sera possible ;
- Les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue), qui souhaitent participer aux activités sportives proposées par les services universitaires doivent, au même titre que les étudiants des autres filières, acquitter auprès de l'université le droit spécifique correspondant.

Concernant l'accès à la Documentation, les modalités d'accès pour les étudiants (ou élèves pour ceux relevant de la formation continue) à des ressources universitaires doivent prioritairement faire l'objet d'une réflexion visant à la mutualisation des moyens entre les parties signataires.

TITRE II: MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PARTENARIAT

Article 6 : Développement de la recherche

L'université mènera une réflexion sur la prise en compte du champ des pratiques professionnelles de la formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale dans la formation et la recherche, dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs de l'activité universitaire.

Article 7 : Possibilités de poursuites d'études

L'Université étudiera la possibilité de mettre en place des formations permettant la poursuite d'études universitaires et ouvertes aux futurs titulaires du diplôme d'Etat et du grade de licence associé.

TITRE III : EVALUATION ET SUIVI

Article 8 : Evaluation des formations

8.1 Participation de l'université aux dispositifs d'évaluation de la formation

La formation conduite au sein de l'institut de Formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale fera l'objet d'un dispositif d'évaluation interne, à la mise en place duquel seront associés les enseignants universitaires intervenant dans la formation, et en particulier de l'enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, membre de droit du conseil pédagogique.

8.2 Evaluation nationale

La formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale fera l'objet d'une évaluation nationale périodique, pour laquelle sera sollicitée l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ; les résultats de cette évaluation feront l'objet d'une publicité auprès des différents partenaires associés dans cette formation.

Article 9 : Instance de suivi

9.1 Instance régionale de suivi de l'universitarisation des formations paramédicales

La Région proposera, sur une périodicité au moins annuelle, de réunir les partenaires à la mise en œuvre de la présente convention et plus globalement à l'universitarisation des formations paramédicales.
Chacun des partenaires pourra solliciter la Région afin que cette instance ad'hoc soit réunie et proposer des points d'ordre du jour.

Cette instance de suivi régional devra établir un bilan de la mise en œuvre de la présente convention et de la contractualisation entre la Région et les Universités de Rhône-Alpes sur ce champ. Elle pourra, le cas échéant, proposer aux signataires des avenants à la présente convention.

Cette instance sera présidée par la Région, elle réunira :
des représentants des écoles et instituts de formation
des représentants des établissements gestionnaires des écoles et instituts de formation
des représentants des étudiants
l'Agence Régionale de Santé
Elle pourra s'adjoindre d'experts.

Transversale à l'ensemble des diplômes paramédicaux, elle permettra une représentation des écoles et instituts de formation et des étudiants à raison de un représentant des écoles et instituts de formation et un représentant des étudiants par diplôme d'Etat universitarisé et par périmètre universitaire.
Pour tenir compte des effectifs en jeu, les infirmiers pourront bénéficier de trois représentants.
La désignation des représentants fera l'objet d'une concertation entre les instituts de formation concernés. Concernant la formation infirmier, sa représentation sera assurée par des représentants désignés par la Commission Spécialisée Régionale en charge du suivi de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers.

Si exceptionnellement l'ordre du jour d'une réunion porte exclusivement sur un diplôme d'Etat, le mode de représentation sera allégé en conséquence.

9.2 Suivi pédagogique de la mise en œuvre de la présente convention

Le rôle de suivi pédagogique du respect des objectifs et engagements pris dans la présente convention est dévolu au conseil pédagogique prévu par les textes dans chaque institut de formation. Cette instance, présidée par l'Agence Régionale de Santé inclut notamment comme membres de droit les représentants des signataires de la présente convention.

De plus, la délivrance des crédits européens aux étudiants se fera conformément aux textes réglementaires en vigueur, selon des modalités qui varient selon les formations. L'université ayant la responsabilité de la délivrance du grade de licence, elle veille à la qualité universitaire de la formation dispensée.

Titre IV: MOYENS DEVOLUS AU PARTENARIAT

Article 10 : Principes de financement

La mise en œuvre de la réforme de la formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale induit des modifications fortes des pratiques pédagogiques, dont l'universitarisation.

Cela se traduit par

- une refonte de la durée des enseignements notamment ceux relevant de l'intervention universitaire

- une implication renforcée des tuteurs sur les lieux de stage, des évaluations accrues,
- l'implication de l'université dans la gestion administrative liée à la reconnaissance de cette formation

Certains de ces surcoûts font l'objet d'une compensation versée par l'Etat à la Région. Au-delà de cette compensation, sauf précision expresse et préalable, chaque décideur devra assumer l'intégralité des coûts de mise en œuvre de ses décisions.

Article 11 : Mode de participation de la Région

La participation régionale aux surcoûts induits par la réforme de la formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale sera négociée annuellement lors des entretiens contradictoires conformément à la Loi du 13 août 2004, notamment aux articles 73 et 119, et au décret du 29 juin 2005.
Tous les éléments de coûts financiers liés à l'application de cette réforme devront être justifiés auprès des services du Conseil Régional.
Aucun service, autre que prévu à la présente convention, ne doit donner lieu à paiement entre l'institut de formation et l'Université sans que la Région ne l'ait autorisé au préalable.

Par ailleurs, la Région intègre la problématique de l'universitarisation des formations paramédicales à sa politique de contractualisation avec les universités de Rhône-Alpes afin de favoriser l'engagement de ces dernières dans sa mise en œuvre.

Cette contractualisation pourra notamment porter sur :
- La mobilisation de moyens de coordination pédagogique permettant de garantir la qualité universitaire des UE relevant de la présente convention (par unité d'enseignement et par institut de formation) ;
- La mise en œuvre de ressources mutualisées dont : la conception (en partenariat avec les instituts de formation) mutualisée de supports de cours multi médias, les ressources documentaires des manipulateurs d'électroradiologie médicale.

TITRE V : DISPOSITIONS COMMUNES

Article 12 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de quatre ans et prendra effet à compter de la date de signature de la présente par l'ensemble des parties. Elle est renouvelable de manière expresse après accord exprimé par les parties six mois avant sa date d'expiration.
Chaque année, elle fait l'objet d'une évaluation qui réunit l'ensemble des partenaires afin d'envisager les réajustements nécessaires et la préparation de l'annexe pédagogique et financière. En outre, elle peut faire l'objet d'un avenant dans les conditions ci-après.

Article 13 : Avenant

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant, sur proposition de l'un des membres.

Article 14 : Résiliation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires, qui doit notifier aux autres parties sa décision de dénonciation par lettre recommandée, et respecter un préavis de douze mois, le retrait de la convention n'étant effectif qu'au terme de ce délai.

Article 15 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 16 : Attribution de la juridiction

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 16 le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Lyon, le , en X exemplaires originaux comportant chacun 10 pages.

Pour le Directeur Général
des Hospices Civils de Lyon,
Le Secrétaire Général

Monsieur Alain COLLOMBET

Le Président de l'université
Claude Bernard - Lyon 1

Monsieur François-Noël GILLY

Le Président de la Région Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE

ANNEXE

Année 2013 / 2014

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

relative à l'universitarisation

des formations paramédicales en Rhône-Alpes

Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale

Dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs signée entre :

o Les Hospices Civils de Lyon dont le Siège est fixé 3 quai des Célestins - 69229 LYON CEDEX 02 - Représentés par le Directeur Général, Monsieur Dominique DEROUBAIX,

o L'Université Claude Bernard Lyon 1 représentée par son Président Monsieur François-Noël GILLY,

o La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du Conseil Régional

et conformément aux dispositions prévues au Titre I: Préparation au Diplôme d'Etat valant grade universitaire - Article 1 : Objectifs partagés et engagements mutuels

Les parties conviennent pour chaque année universitaire d'adjoindre à la convention une annexe pédagogique et financière qui précise :

- La liste des Unités d'Enseignements relevant de la convention,
- les contenus pédagogiques et les outils,
- les volumes horaires associés,
- les moyens humains et financiers associés.

1 - Liste des Unités d'Enseignements relevant de la convention

Selon les dispositions prévues dans l'Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale, les unités d'enseignement relevant de la convention sont les suivantes :

- **<u>Unités contributives :</u> 15 UE/58 UE du programme de formation**

Domaine 1- Sciences humaines, sociales et droit	**7 ECTS**

UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie ;
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé ;
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie.
UE 1.1.S3 Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie.

Domaine 2- Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales	**22 ECTS**

UE 2.1 Anatomie générale et des membres ;
UE 2.2 Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis) ;
UE 2.3 Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central ;
UE 2.4 Biologie cellulaire et moléculaire ;
UE 2.5 Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéoarticulaire ;
UE 2.6 Physiologie, sémiologie et pathologie digestives et uro-néphrologiques ;
UE 2.7 Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL ;
UE 2.8 Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique et psychiatriques ;
UE 2.9 Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique ;
UE 2.10 Oncologie ;
UE 2.11 Physique fondamentale ;

- **<u>Unités Non intégrées dans le décret cependant souhait d'une intégration par l'IFMEM et les partenaires universitaires :</u> 3 UE/58 UE du programme de formation**

Domaine 5- Outils et Méthodes de travail	**10 ECTS**

UE 5.1 Anglais
UE 5.2 Méthodes de travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle
UE 5.3 Initiation à la recherche

2 - les contenus pédagogiques et les outils

Domaine 1- Sciences humaines, sociales et droit				**7 ECTS**
UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie				**1 ECTS/S1**
REEL 2013-14	**Heure Etudiant**	Heures titulaires Université Lyon1	**Heures vacataires non universitaires A habiliter**	**Heures Formateurs IFMEM A habiliter**
CM	20		20	0.50
TD	3		12	
TPG	5			35
Evaluations S1+ rattrapage S1	1.5		53 copies	2

UE 1.2 Santé publique et économie de la santé				**2 ECTS/S2**
REEL 2013-14	**Heure Etudiant**	Heures titulaires Université Lyon1	**Heures professionnels Non universitaires A habiliter**	**Heures Formateurs IFMEM A habiliter**
CM	29.5		28	1.5
TD	10		10	
TPG	4			4
Evaluations S2+ Rattrapage	1		48 copies	1

UE 1.3 Législation, éthique, déontologie				**2 ECTS/S2**
REEL 2013-14	**Heure Etudiant**	Heures titulaires Université Lyon1	**Heures professionnels Non universitaires A habiliter**	**Heures Formateurs IFMEM A habiliter**
CM	12		10	2
TD	6		6	6
TPG	6			6
Evaluations	3			96 copies + 3h

UE 1.1.S3 Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie				**2 ECTS/S3**
PREVISIONNEL S3	**Heure Etudiant**	Heures titulaires Université Lyon1	**Heures professionnels Non universitaires A habiliter**	**Heures Formateurs IFMEM A habiliter**
CM	21.5		11	10.5
TD	8		8	12
TPG	4			4
Evaluations	2		48 Copies	48 Copies +2h

Domaine 2- Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales 22 ECTS

UE 2.1 Anatomie générale et des membres 2 ECTS/ S1

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	14	6	4	4
TD	18	2		26
TPG	3			3
Evaluations	2	64 copies		4

UE 2.2 Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis) 3 ECTS/S 2

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	23		23	05
TD	16.5		1.5	16
TPG	0			
Evaluations	3			9h+ 49 copies

UE 2.3 Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central 3 ECTS/S3

PREVISIONNEL S3	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	24.5	20		4.5
TD	19	4		24
TPG	4			4
Evaluations	4	48 Copies		4h+48 Copies

UE 2.4 Biologie cellulaire et moléculaire 1ECTS/S1

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	22	9	12	1
TD	4	4		2.5
TPG	0			
Evaluations S1+ Rattrapage	2	110 Copies	110 copies	4

UE 2.5 Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéoarticulaire 2ECTS/SI

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM
CM	37.5	17.50	19.50	0.5
TD	9		9	9
TPG	3			3
Evaluations	2	115 copies	67 copies	4

UE 2.6 Physiologie, sémiologie et pathologie digestives et uro-néphrologiques 2ECTS/S2

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	21		12	9
TD	10			16
TPG	1			1
Evaluations + Rattrapage	4			4h+ 102 copies

UE 2.7 Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL 2ECTS/S3

PREVISIONNEL S5	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	32		31.50	0.5
TD	5		6	4
TPG	4			4
Evaluations	2		96 copies	2

UE 2.8 Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique et psychiatriques 2 ECTS/S4

PREVISIONNEL S4	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	24	22		2
TD	6			12
TPG	5			5
Evaluations	3	48 copies		3h+ 48 copies

UE 2.9 Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique 2 ECTS/S4

PREVISIONNEL S4	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	31		30	1
TD	10		15	10
TPG	2			2
Evaluations	3		96 copies	3

UE 2.10 Oncologie 1ECTS/S1

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	19		18	1
TD	10		5	10
TPG	5			5
Evaluations S1+ Rattrapage	4		58 copies	4h+ 58 copies

UE 2.11 Physique fondamentale 2ECTS/S1

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	26		25	1
TD	14		11	8
TPG	6			6
Evaluations	2		96 Copies	2

Domaine 5- Outils et Méthodes de travail 10 ECTS

UE 5.1 Anglais 6ECTS/S1à S6

REEL 2013-14 s1-s2 Prévisionnel S4 à S6	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
E Learning s1-s2	20			4
TD	34		148	
Evaluations **50 licences S1-S2**	6		4h écrit+ 12h oral	

UE 5.2 Méthodes de travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle 2 ECTS/S2

REEL 2013-14	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	11.5		9.5	2
TD	20		19	14
TPG				
Evaluations	1			2.5h+ 48 fiches de lecture+ 48 dossiers

UE 5.3 Initiation à la recherche 2 ECTS/S4

PREVISIONNEL S4	Heure Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures professionnels Non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	18	6		12
TD	9			63
TPG	0			
Evaluations	1	48 projets de recherche	48 mémoires professionnels	48 mémoires professionnels

3 - Volumes horaires associés

REEL 2013-14	Heures Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures vacataires non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	255.5	32.5	181	28.5
TD	145.5	6	227.5	123.5
TPG	33		96	67
Evaluations	31.5		672 copies + 16h	401 copies + 39.5h

PREVISIONNEL	Heures Etudiant	Heures titulaires Université Lyon1	Heures vacataires non universitaires A habiliter	Heures Formateurs IFMEM A habiliter
CM	151	48	72.5	34.5
TD	91	4	38	141
TPG	19			19
Evaluations	22	144 copies	286 copies + 16h oral	192 copies + 14h

AU GLOBAL Prévisionnel Unités Contributives	**Heures Etudiant**	Heures titulaires Université Lyon1	**Heures vacataires non universitaires A habiliter**	**Heures Formateurs IFMEM A habiliter**
CM/435h référentiel	**406.5**	**80.5**	**253.5**	**63**
TD/235h référentiel	**236.5**	**10**	**265.5**	**264.5**
TPG/51h référentiel	**52**			**86**
Evaluations/0h référentiel	**53.5**	**144 COPIES**	**768 COPIES + 16h**	**593 COPIES + 53.5 h**
TOTAL/ 721h référentiel	**748.5**	**90.5h + 144 copies**	**535h + 768 copies**	**467h + 593 copies**
TOTAL PARTENARIAT		**625.5 h + 912 copies**		

4 - Moyens humains et financiers

	Coût unitaire	Heures titulaires Université Lyon1	Heures vacataires non universitaires A habiliter
CM	Universitaires 40.91x1.5= 61.36€/h	80.5X 61.36= 4939.5€	
	Non universitaires Tarif HCL 41.17/h		253.5x 41.17= 10436.60€
TD	Universitaires 40.91€	10 x 40.91= 409.10€	
	Non universitaires Tarif HCL 21.96€		265.5x 21.96= 5830.38€
Evaluations	Non universitaires Tarif HCL 2.20€/copies		768 x 2.20= 1689.60€
TOTAL		5348.6€	17956.58€
TOTAL Unités contributives		23305.18€	

Commentaire [GD1]: Le coût de l'heure TD est de40.91

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-255

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 ET LE LYCEE LAMARTINIERE DUCHERE RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA FORMATION CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DTS EN IMAGERIE MEDICALE ET RADIOLOGIE THERAPEUTIQUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la convention entre l'université Claude Bernard Lyon 1 et le lycée Lamartinière Duchère relative à l'organisation de la Formation conduisant à la délivrance du DTS en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Texte définitif novembre 2013
DATE : 19/11/2013

Convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT)

Entre

Le lycée , représenté par son chef d'établissement autorisé par son conseil d'administration, et désigné ci-après « le lycée » ;

L'université , comportant un secteur santé, représentée par son président, et désignée ci-après « l'université » ;

Vu:

- le décret du 21/08/2012 portant règlement général du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- l'arrêté du 24/08/2012 pris en application du décret n° 2012-981 du 21/08/2012 portant règlement général du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Considérant :

- la mise en œuvre de la formation au DTS IMRT dans les conditions décrites par la réglementation susvisée ;
- l'importance des enseignements scientifiques en relation avec la recherche, et la responsabilité des universités dans le suivi et la validation de cette formation, justifiant la participation d'universitaires dans les enseignements ;
- la présidence de la commission pédagogique et celle du jury d'attribution du diplôme assurées par des enseignants-chercheurs ;

les parties à la présente convention sont convenues des dispositions suivantes :

Titre 1 : MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU PARTENARIAT

Article 1 : Les principes généraux du partenariat (engagements respectifs des parties)

Dans le respect des dispositions réglementant le diplôme, les parties conviennent de mettre en place une coopération pédagogique pour la conception de la formation, le fonctionnement de la commission pédagogique, les enseignements scientifiques, le contrôle des connaissances et compétences et l'évaluation de la formation.

Article 2 : Les enseignements universitaires

Le référentiel de formation qui conduit à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique nécessite qu'une partie de la formation soit dispensée par des personnels enseignant dans l'université, ou par des personnes proposées par celle-ci ou pour la désignation desquelles elle a donné son accord.

Les unités d'enseignement du référentiel de formation nécessitant plus particulièrement l'intervention de ces personnes seront déterminées annuellement par la commission pédagogique.

Article 3 : Composition de la commission pédagogique

Les parties à la présente convention conviennent de proposer conjointement au recteur d'académie tout ou partie de la composition de la commission pédagogique prévue à l'article 7 du décret précité.

La commission pédagogique, présidée par un enseignant chercheur est composée d'au minimum 7 personnes :

- au moins 1 enseignant chercheur

- un IA-IPR ;

- des représentants du lycée ; le chef d'établissement ou son représentant, le coordinateur de l'enseignement ou un enseignant et le formateur référent des stages et 2 enseignants

- au moins 1 étudiant suivant la formation

- 2 personnes qualifiées désignées conjointement par les parties : Manipulateurs en radiologie Médicale et/ou le médecin conseiller scientifique

Sur proposition du chef d'établissement, le président de la commission pourra inviter à participer à la commission pédagogique au maximum 3 enseignants qui ont pris part aux enseignements du semestre.

Article 4 : Accès des étudiants à des services universitaires

Les étudiants régulièrement inscrits dans le lycée prennent une inscription auprès de l'université. L'inscription à l'université n'entraîne pas le versement de droits d'inscription hormis :

- l'adhésion aux Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiants (FSDIE)

- la cotisation à la médecine préventive et promotion de la santé (SUMPPS) assurant aux étudiants d'IMRT les visites médicales et les examens médicaux obligatoires au suivi de la formation

Sous réserve d'acquitter les droits correspondants, les étudiants peuvent accéder aux services suivants de l'université :

- Activités physiques ou sportives (SUAPS)

- Activités culturelles

- Information et orientation

Les étudiants versent directement à l'Université la somme due.

Article 5 : Accès à la mobilité européenne et internationale

Les parties à la présente convention s'engagent à prendre conjointement des initiatives de nature à permettre aux étudiants du lycée de participer à des programmes d'échanges européens.

Article 6 : Régime disciplinaire

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur du lycée, et, pour leurs activités dans le cadre de l'université, au règlement intérieur de celle-ci.

En cas d'infraction au règlement intérieur de l'université, son président demande au chef d'établissement du lycée d'engager la procédure disciplinaire adaptée.

Article 7 : Délivrance du grade de licence

Le lycée s'engage à communiquer à l'université, en début d'année scolaire, la liste à jour des étudiants régulièrement inscrits, en vue de la délivrance du grade de licence.

Titre 2 : SUIVI DU PARTENARIAT

Article 8 : Création d'un comité de suivi Académique

Il est créé un comité de suivi de la convention, dont la présidence est assurée par le Recteur ou son représentant.

Le comité connaît notamment des questions relatives à l'organisation pédagogique retenue et aux relations entre les parties à la présente convention. Le comité procède à l'évaluation de la formation.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par année civile, à l'initiative de son président, qui en fixe l'ordre du jour après avoir au préalable consulté chacune des entités participantes sur son contenu.

Composition du comité de suivi :

- les deux proviseurs ou leurs représentants
- les deux présidents des commissions pédagogiques ou leurs représentants
- les coordonateurs
- une personne qualifiée membre de chaque commission pédagogique
- un IA-IPR
- un représentant des services administratifs de chaque Université et du Rectorat

Titre 3 : MOYENS DÉVOLUS AU PARTENARIAT

Article 9 : Rappel des principes généraux de financement du partenariat

La formation au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique organisée dans le lycée fait l'objet d'un financement de l'Etat conformément à leurs compétences respectives.

Article 10 : Modalités de prise en charge des intervenants universitaires ou proposés ou agréés par l'université

Article 10.1 : Dans le cadre de la convention relative à l'organisation de la formation au diplôme DTS IMRT, la présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge de la rémunération des personnels de l'université X intervenant dans la formation mise en place au lycée Y.

Article 10.2 : Les personnels de l'Université X susceptibles d'intervenir dans la formation sont définis comme suit :

Personnels enseignants et hospitaliers en fonction à l'Université :

- personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires relevant du Décret n°84-135 du 24 février 1984 :

* professeurs des universités-praticiens hospitaliers,

* maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers,

* praticiens hospitaliers-universitaires,

* chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux,

* assistants hospitaliers universitaires,

- enseignants-chercheurs, relevant du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs d'université et du corps des maîtres de conférences des universités.

- enseignants associés ou invités relevant du décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités

- enseignants du second degré,

Article 10.3 : Modalités de compensation financière des interventions universitaires :

L'université rémunère les enseignants. Le montant du cout des heures de formation fera l'objet d'un remboursement à l'université par le recteur.

Celle-ci présente au recteur de l'académie de Lyon, en fonction du planning d'intervention, un budget prévisionnel annuel établi sur la base du programme, du projet de formation et du taux réglementaire de l'heure d'enseignement complémentaire en vigueur (CM, TD, TP). Ce budget prend en compte les heures d'enseignement prévues en présentiel et à distance. A chaque fin d'année universitaire, un état réel détaillé des interventions assurées en présentiel et à distance par les universitaires, dont celles qui sont assurées dans le cadre des services statutaires, et des coûts induits est dressé et communiqué au recteur de l'académie de Lyon..

Article 10.4 : Cet état sera annexé à la présente convention. Le montant du remboursement sera égal au montant de l'annexe financière.

Titre 4 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PARTENARIAT

Article 11 : Poursuites d'études envisageables

L'université étudie la possibilité de mettre en place des formations de niveau master accessibles aux titulaires du DTS IMRT diplômés à compter de la rentrée universitaire 2015.

L'Université facilite la validation d'acquis pour les étudiants du DTS IMRT délivré avant la session 2015 et étudie les conditions dans lesquelles ils peuvent s'engager dans la préparation d'un diplôme national de licence ou de master.

Titre 5 : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Chaque année, elle fait l'objet d'une évaluation qui réunit l'ensemble des partenaires afin d'envisager les réajustements nécessaires.

En outre, elle peut faire l'objet d'un avenant dans les conditions ci-après :

Article 13 : Modification et renouvellement

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant, sur proposition de l'un des membres.

Elle est renouvelée de façon expresse après accord exprimé par les parties six mois avant sa date d'expiration.

Article 14 : Résiliation

Elle peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de 12 mois.

La dénonciation de la présente convention ne pourra pas affecter les étudiants dont le cursus est déjà en cours, et ce jusqu'à la fin de leur cursus.

Article 15 : Règlement amiable

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours contentieux, à résoudre le différend par voie de règlement amiable.

Article 16 : Litige

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif du ressort de l'université est seul compétent pour connaître du contentieux.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-256

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DEMANDES D'INSCRIPTION DE FORMATION AU RNCP

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les demandes d'inscription au RNCP des formations suivantes :

- ✓ Diplôme d'Université de Gestion des Organisations Sportives (DUGOS) (cf. document joint à cette délibération).
- ✓ Diplôme d'Université à référentiel Européen de Préparation Physique (DUEPP) (cf. document joint à cette délibération).
- ✓ Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux (ex GESS) - Diplôme d'Université (cf. document joint à cette délibération).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 1
PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Première demande

Libellé de la certification : **Diplôme d'Université de Gestion des Organisations Sportives (DUGOS)**
Niveau : **III**
Code(s) NSF : **335p/310p**
Autorité(s) délivrant la certification : **Université Claude Bernard Lyon1**
Autre démarche de reconnaissance en cours (le cas échéant) :
Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine :
Date de première délivrance de la certification : **8 septembre 1998**

Interlocuteur en charge du dossier

Monsieur
Nom : **Bulle**
Prénom : **Xavier**
Courriel : **xavier.bulle@univ-lyon1.fr**
Fonction : **Directeur du Service Commun de Formation Continue et Alternance (FOCAL)**
Téléphone : **04 26 23 71 10**
Télécopie : **04 72 43 12 61**
Adresse postale : **43, Bd du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX**

Numéro de dossier attribué par la CNCP : **2563 Version 1**

FICHE 2
IDENTIFICATION DE(S) L' AUTORITÉ(S) DÉLIVRANT LA CERTIFICATION

1) Dénomination juridique complète (statut)

Nom de(s) l'autorité(s) délivrant la certification : **Université Claude Bernard Lyon 1**
Adresse : **43, Bd du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex**
Téléphone : **04 72 44 80 16** Télécopie : **04 72 43 10 20**
Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Site Internet (le cas échéant) : http://www.univ-lyon1.fr/
Statut juridique : **Etablissement Public d'Enseignement Supérieur**
N° SIRET : **19691774400019**
Éventuellement n° d'existence – formation initiale et formation continue :
Joindre obligatoirement photocopie du document attestant officiellement la personnalité morale de l'autorité responsable de la délivrance de la certification.

2) Représentée par

Madame ou Monsieur
Nom : **Gilly**
Prénom : **François Noël**
Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Fonction : **Président de l'Université**
Téléphone : **04 72 44 80 16**
Télécopie : **04 72 43 12 36**

3) Activités de l'autorité délivrant la certification

Activité principale : **Enseignement et Recherche (dont Formation Continue**)
Autres activités :

4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant la certification

L'UCBL délivre plus de 100 diplômes d'État, DEUST (2), DUT(11), Licences(14), Licences Professionnelles(25), Masters Professionnels et Masters Recherche (34), diplômes d'Ingénieur(1) et d'Actuaire(1), diplômes d'État de Santé (14), Doctorat.
L'UCBL délivre également 106 diplômes d'Université et 130 diplômes Interuniversitaires.

FICHE 3
RÉSEAUX

Non concernés

1) Quels sont les membres du réseau ? Quels éléments ont-ils en commun ?

2) Quelles sont les mentions sur le document attestant de la certification ?

3) Une convention a-t-elle été établie entre les autorités délivrant la certification ?

Si oui, préciser les dates de début et de fin de la convention.
Si non, expliquer pourquoi aucune convention n'est établie.

4) Quelles sont les conditions de rupture de la convention en cas de défaillance d'un membre du réseau ?

Joindre une copie de la convention comportant les signatures des parties.

FICHE 4
MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉS(ES)

1) Désignation du métier et des fonctions

Responsable de la gestion d'organisation sportive (TPE*: club, comité ou ligue sportifs; service des sports de collectivité territoriale; …). Celui-ci est généralement en charge de concevoir ou d'aménager, dans le respect de la réglementation en vigueur, un cadre administratif pour son organisation et d'en assurer le bon fonctionnement.

Deux statuts sont pris en considération :

- **Tout d'abord celui de salarié en charge de la gestion d'organisation sportive (sans qu'il porte nécessairement le titre de directeur ou directeur administratif). Lorsque les effectifs de salariés le permettent, il peut y avoir plusieurs salariés assurant des tâches de gestion, dans une logique de (relative) spécialisation des fonctions managériales (marketing et commercialisation, administration du personnel, finances) sans toutefois exiger des compétences de spécialiste à la différence de ce que l'on va trouver dans les grandes structures.**
  L'exercice du métier se fait sous la responsabilité des dirigeants élus.
- **Ensuite celui de dirigeant élu participant à la définition des choix stratégiques relatifs à la gestion du club et à la mise en œuvre ou à l'accompagnement des procédures de gestion qui en sont la conséquence.**

*** Très Petite Entreprise comportant moins de 6 salariés équivalents temps plein (critère retenu dans la Convention Collective Nationale du Sport).**

2) Description des activités

Le responsable de la gestion d'une organisation sportive :

- **organise la structure et les activités (sportives)**
- **promeut et développe l'offre**
- **gère les finances et les obligations fiscales ;**
- **gère et organise le développement des ressources humaines**
- **conçoit et met en œuvre la stratégie de développement de la structure**

3) Fiche(s) ROME la (ou les) plus proche(s)

G 1403-Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Dans l'ensemble de la nomenclature, les fonctions de gestion de structures sportives (en particulier associatives) ne sont pas identifiées en tant que telles alors que l'on estime à plusieurs milliers le nombre de personnes exerçant ce métier comme salariés. On y ajoutera les dizaines de milliers de dirigeants sportifs élus dont la complexité des tâches et l'importance des responsabilités engagées poussent certains d'entre eux à rechercher une formation correspondante (parfois aussi dans une perspective de professionnalisation).

4) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le secteur d'exercice relève très majoritairement de la classe 93.12 de la Nomenclature des Activités Françaises (N.A.F.) intitulée : « Activités de clubs de sports ».
Les entreprises concernées sont pour la plupart des Très Petites Entreprises (TPE) employant moins de 6 salariés équivalents temps plein, pour l'essentiel des associations sans but lucratif même si l'on rencontre une minorité d'entreprises sous statut marchand. On estime le nombre d'entreprises ayant au moins un salarié en activité professionnelle principale à 16 000 (Mission d'Étude et d'Observation du Sport) dont une proportion conséquente exerce des activités de gestion/management (voir « Guide de la branche professionnelle sport 2011 »).

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Le responsable de la gestion d'organisation sportive est placé sous l'autorité des dirigeants élus dont il prépare et met en œuvre les orientations. Il dispose généralement d'une grande autonomie dans son activité même s'il rend des comptes à ces dirigeants (plus particulièrement au Président) qui sont élus par l'Assemblée Générale des membres. Il exerce son autorité sur les autres salariés dont il définit l'activité ainsi que sur les bénévoles qui encadrent les activités sportives ou logistiques.

5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'exercice du métier de responsable de la gestion d'organisation sportive n'est pas soumis à réglementation dans la mesure où il ne participe pas à l'encadrement des pratiquants. Lorsque c'est le cas, situation que l'on rencontre assez souvent dans les très petites structures, il doit disposer en plus des qualifications requises.

FICHE 5
LIENS ENTRE LA CONSTRUCTION DE LA CERTIFICATION ET LE CHAMP PROFESSIONNEL VISÉ

1) Quelles sont les raisons de la création de la certification ?

La création de la certification en 1996 est une initiative conjointe du Département Management du Sport de l'Université Claude Bernard Lyon et du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de la région Rhône-Alpes.
Elle correspond à une réflexion du mouvement sportif national (en particulier du Comité National Olympique et Sportif Français, CNOSF) concernant les dirigeants (salariés ou dirigeants élus) des clubs sportifs, des comités départementaux et des ligues régionales. En effet la nécessité d'intégrer une dimension « managériale/gestionnaire » à la gamme de compétences attendues de ces dirigeants est apparue progressivement comme une exigence incontournable pour un nombre croissant de dirigeants. Deux démarches ont été envisagées :

- **tout d'abord le développement de ces compétences chez les salariés techniciens présents dans la structure (éducateurs sportifs, entraîneurs, animateurs disposant généralement d'une qualification de niveau IV au maximum) dans une perspective de meilleure réponse aux besoins de cette structure, voire de promotion professionnelle ou de consolidation de l'emploi (en élargissant la gamme de compétences maîtrisées) ;**
- **ensuite la « professionnalisation » (au sens anglo-saxon d'accroissement des compétences) des dirigeants élus eux-mêmes.**

Dans les deux cas, il s'agissait de concevoir un dispositif accessible à des personnes en activité, confrontées à une tâche qu'il était important de rendre la moins lourde (d'où l'articulation du contenu de la formation avec les grandes fonctions de la structure) et la plus adaptable possible aux contraintes d'emploi du temps (d'où le choix d'un enseignement à distance). Il s'agissait aussi de tenir compte du potentiel de « mise en commun » des expériences et des savoirs (collectifs de travail) et de l'individualisation nécessaire des formations (tutorat individuel).

2) Cette certification est-elle pertinente aujourd'hui au vu du champ professionnel ?

A. Évolutions de la certification jusqu'à sa forme actuelle

Depuis les premières études et réunions d'experts réalisées avant la création de la certification, deux études ont été conduites, par des enseignants-chercheurs participant au programme, sur l'analyse de la demande des dirigeants sportifs en matière de formation (l'une pour le CNOSF en 2003 et l'autre pour le CROS Rhône-Alpes en 2004) et deux autres sur le suivi d'insertion des diplômés du DUGOS (en 2006 et en 2012). Ces études ne nous ont pas conduit à des transformations de la formation proposée qui répond aux besoins des Clubs, Comités et Ligues sportifs (très majoritairement associatifs) employant moins de 6 salariés équivalents temps plein.
Le modèle du DUGOS a été transféré dans d'autres pays et a servi de référent au Comité International Olympique pour développer un programme intitulé « Cours Avancé de Management du Sport ». Ce programme est actuellement développé dans plus de 50 pays dans le monde. Les travaux préparatoires menés par la Solidarité Olympique ont confirmé la pertinence des domaines d'activité et des compétences retenues pour les dirigeants sportifs.

B. Comment l'organisme a-t-il pris en compte les conseils préconisés par la CNCP lors du dernier enregistrement ? **Non concernés**

3) Système de veille mis en place par l'autorité délivrant la certification pour ajuster la certification aux évolutions du métier et des fonctions et des activités visé(es)

A. Description du dispositif

Deux dispositifs principaux sont utilisés :

-un groupe de travail constitué par l'ensemble des membres du jury et par les tuteurs (professionnels qui suivent individuellement les personnes en formation) fait chaque année un bilan formel du fonctionnement de la formation et de son adaptation aux objectifs de la formation

-un suivi d'insertion des diplômés par questionnaire électronique (6 mois et 30 mois après la délivrance du diplôme) intégrant une évaluation de l'adéquation de la formation aux objectifs professionnels du diplôme.

B) Présentation du conseil de perfectionnement (ou équivalent)

❖ Composition (nom et qualité des personnes)

Le « Comité de pilotage » du DUGOS est actuellement composé de:

- **Anne Commerçon, Responsable de la formation**
- **Eric Boutroy, MCF, Responsable du département Management des Sports et des Loisirs (UFRSTAPS-UCBL)**
- **Pascal CHABAUD, MCF, Directeur des études à l'UFRSTAPS (UCBL)**
- **Guillaume Stephan, Délégué de l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (UNFP)**
- **Jean-François Reymond, Responsable développement du Syndicat National des Basketteurs (SNB) et Secrétaire général de EU Athlètes**
- **2 représentants des partenaires sociaux de la branche (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation du Sport), 1 salarié et 1 employeur, dont les noms seront précisés lors de la réunion du Conseil de Perfectionnement des Formations Professionnelles de L'UFRSTAPS du mois de décembre 2013.**

❖ Attributions statutaires

Les principales attributions du Comité de pilotage sont les suivantes:

- **Évolution des contenus et méthodes pédagogiques de la formation (adéquation formation-emplois);**
- **Politique de recrutement des apprenants;**
- **Modalités d'évaluation;**
- **Recrutement des intervenants (enseignants et tuteurs).**

❖ Fréquence des consultations

Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an, en Janvier et Juin.

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 6 INGÉNIERIE :
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**		
ACTIVITÉ et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES OU CAPACITÉS QUI SERONT ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION *	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. ORGANISATION DE LA STRUCTURE ET DES ACTIVITÉS	1.1 Organiser et optimiser l'administration interne de la structure 1.2 Assurer les relations institutionnelles avec les autorités de tutelle et les partenaires locaux 1.3 Assurer l'organisation de l'activité physique et sportive : réservation de salles, créneaux horaires, matériels… 1.4 Coordonner l'activité des enseignants d'activités physiques et sportives (planning) ; 1.5 Gérer l'accueil et les inscriptions des pratiquants	1A Optimiser l'organisation administrative de la structure (cadre réglementaire et fonctionnel) 1B Optimiser les relations institutionnelles avec les autorités de tutelle (administration en charge des sports, collectivités territoriales, fédérations sportives) et avec les partenaires privés locaux 1C Utiliser les principaux outils bureautiques pour réaliser, valoriser et faciliter la gestion du club (fichier adhérents, mailing, planning des activités, traitement et présentation de données journal interne, dossier de presse).	2 dossiers étude de cas (15 pages environ) appliquée à l'organisation de référence et le plus possible en lien avec le projet professionnel de l'apprenant sur les problématiques suivantes : DOSSIER 1 : Amélioration du fonctionnement interne de l'organisation et de ses interactions avec les parties prenantes extérieures. DOSSIER 2 : Mobilisation d'outils informatiques adaptés à la gestion de l'organisation sportive	Les critères d'évaluation des compétences dans les dossiers sont les suivants : DOSSIER 1: - pertinence et qualité des informations collectées - pertinence de l'analyse des relations de la structure - pertinence de l'analyse des contrats de la structure - pertinence de l'analyse des responsabilités inhérentes au fonctionnement du club - pertinence des propositions d'amélioration de la structure et qualité de l'argumentation qui les soutient. DOSSIER 2 : - pertinence du choix du projet et cohérence globale de la démarche - pertinence des outils informatiques choisis - maîtrise de l'utilisation des outils informatiques choisis

2. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LA STRUCTURE	2.1 Concevoir et coordonner l'ensemble de la politique d'offre et de promotion de l'offre de la structure 2.2 Promouvoir la structure auprès des acteurs socio-économiques (pratiquants, pratiquants potentiels, collectivités territoriales…) ; rechercher et développer des partenariats (montage de dossiers, rédaction et suivi des conventions de partenariat/sponsoring) 2.3 Concevoir et mettre en œuvre des événements d'animation/promotion organisés par la structure (compétitions sportives, forums, salons…) 2.4 Créer et diffuser des supports de communication (brochures, prospectus, lettre d'information…) 2.5 Élaborer et mettre en œuvre des projets (stages sportifs, nouvelles pratiques…) ; constituer et coordonner une équipe projet ; assurer la gestion budgétaire du projet	2A Analyser les produits actuels de l'organisation en utilisant l'outil du mix-marketing et proposer des évolutions de l'offre de l'organisation. 2B Élaborer une stratégie de recherche de partenaires et la mettre en œuvre 2C Définir les démarches et outils marketing (évènements sportifs) à mobiliser pour promouvoir votre organisation sportive. 2D Créer et diffuser les supports de communication nécessaires à la promotion de votre organisation 2E Gérer un projet en développement (analyse de la commande, rédaction d'un cahier des charges, organigramme, planification du travail, …) en l'appliquant à l'organisation d'un évènement sportif.	2 dossiers étude de cas (15 pages environ) appliquée à l'organisation de référence et le plus possible en lien avec le projet professionnel de l'apprenant sur les problématiques suivantes : DOSSIER 1 : La politique marketing de l'organisation : situation et évolutions souhaitables DOSSIER 2 : Organisation d'un évènement sportif et recherche de partenaires	Les critères d'évaluation des compétences dans les dossiers sont les suivants : DOSSIER 1 - qualité de la description et de l'analyse des produits actuels de la structure: précision de la description des produits et éléments de compréhension du marché (zone de chalandise, concurrence…) - qualité de l'analyse du portefeuille produit-marché: cohérence structure/produits/marché. Identification des manques ou des redondances - qualité de l'analyse critique et pertinence des propositions d'évolution de la politique marketing de la structure DOSSIER 2 - qualité de l'analyse de la commande du projet (inscription dans la politique de la structure, contexte, parties prenantes) ; - qualité de la présentation de l'évènement (description du dispositif) - qualité et pertinence de l'organigramme - qualité et pertinence de la planification prévisionnelle - pertinence des démarches administratives retenues - pertinence de la stratégie de recherche et de choix des partenaires.
3. GESTION DES FINANCES ET DE LA FISCALITÉ DE LA STRUCTURE	3.1 Coordonner la conception et superviser la mise en œuvre d'une politique budgétaire, financière et fiscale pour la structure 3.2 Effectuer des opérations de trésorerie : enregistrer les écritures comptables (recettes/dépenses, suivi de la facturation 3.3 Gérer la comptabilité générale de la structure	3A Construire des outils de prévision et de contrôle budgétaire 3B Mettre en place et réaliser un suivi des comptes et construire les documents de synthèse (bilan et compte de résultat). 3C Analyser les documents de synthèse afin de proposer des axes d'amélioration.	1 dossier étude de cas (15 pages environ) appliquée à l'organisation de référence et le plus possible en lien avec le projet professionnel de l'apprenant sur l'une des 3 problématiques suivantes (en fonction des besoins de l'apprenant et de sa structure de stage) : 1) Comptabilité. Définition d'un mode de gestion comptable et construction des documents de synthèse. 2) Gestion financière. Analyse de la situation comptable de votre structure (analyse de l'exploitation et du bilan). 3) Gestion prévisionnelle. Mise en place d'une gestion prévisionnelle.	Les critères d'évaluation des compétences dans les dossiers sont les suivants : - qualité et précisions des informations apportées sur la gestion (comptable, financière ou prévisionnelle) de la structure - qualité et pertinence de l'analyse réalisée, des propositions faîtes et de l'argumentation qui les soutient dans le domaine d'étude retenu

4. GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DE LA STRUCTURE	4.1 Concevoir et coordonner une politique de développement des ressources humaines de la structure (plan de formation…) 4.2 Manager une équipe composée de différents métiers (entraîneurs, préparateurs physiques, logisticiens, équipe médicale, agents…) ; intégrer et diriger les équipes techniques et pédagogiques ; évaluer le personnel ; identifier les besoins de recrutement. 4.3 Concevoir et mettre en œuvre des formations destinées aux encadrants de la structure (organiser et animer des formations internes…) 4.4 Mener des actions de tutorat auprès des encadrants stagiaires	4A Mobiliser les outils adaptés pour analyser la situation des ressources humaines d'un club sportif et pour développer ces ressources. 4B Mettre en œuvre les principales composantes du management des ressources humaines dans un club sportif. 4C Mettre en place des procédures de formation des bénévoles et des salariés du club sportif .	1 dossier étude de cas (15 pages environ) appliquée à l'organisation de référence et le plus possible en lien avec le projet professionnel de l'apprenant sur les problématiques suivantes liées au management des ressources humaines : 1. Mobilisation des RH 2. Développement-formation des RH 3. Recrutement et mobilité des RH 4. Gestion administrative et juridique des RH	Les critères d'évaluation des compétences dans les dossiers sont les suivants : - qualité de la description des données relatives aux ressources humaines de la structure (précision sur les statuts, rôles et fonctions) - qualité du diagnostic et des justifications qui l'accompagnent - pertinence des propositions relatives à la politique de ressources humaines de la structure et à sa mise en œuvre dans le temps.
5. DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE	5.1 Assurer une veille réglementaire, technique, tactique, scientifique. 5.2 Participer à la définition de la politique de la structure : participer activement aux décisions relatives à la politique de la structure (orientations stratégiques, politique de tarification…) ; participer aux organes décisionnaires. 5.3 Coordonner la conception et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement pour la structure.	5A Réaliser un diagnostic interne et externe de son club sportif 5B Proposer un plan stratégique et un plan d'actions prioritaires pour son club sportif.	1 dossier étude de cas (15 pages environ) appliquée à l'organisation de référence et le plus possible en lien avec le projet professionnel de l'apprenant sur les problématiques suivantes liées à la stratégie organisationnelle : 1. Plan stratégique. 2. Plan d'actions prioritaires.	Les critères d'évaluation des compétences dans les dossiers sont les suivants : - qualité des diagnostics internes et externes réalisés et de l'analyse sur lesquels ils reposent - qualité, pertinence et cohérence du plan stratégique proposé ou amendé pour l'organisation - qualité du plan d'actions prioritaires pour l'organisation et de l'argumentation qui le soutien - qualité de la compréhension d'ensemble d'une démarche stratégique attestée par le document

🗐 Documents à tenir à disposition de l'instructeur

Grilles d'évaluation, procès-verbaux, feuilles d'émargement, comptes-rendus des délibérations des jurys...

FICHE 7
ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

1) Identification des certifications comparables existant au même niveau

A. En France

S'il existe plusieurs licences professionnelles développant les compétences liées à la gestion des associations, la certification est originale en France à son niveau (III), dans son contenu comme dans sa forme (à distance). Elle a été pensée pour permettre aux éducateurs sportifs en activité d'accéder à des fonctions managériales dans le cadre de leur développement de carrière comme à des dirigeants élus de développer les compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction.

B. À l'étranger

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la formation a servi de matrice à un programme conçu par le Comité International Olympique (Solidarité Olympique) le « Cours Avancé de Management du Sport » conçu pour des professionnels ou des dirigeants élus et développé dans plus de 50 pays du Monde (en Europe ces programmes sont en place en Albanie, Croatie et Slovénie, développés par les Comités Nationaux Olympiques, en collaboration avec des Instituts Universitaires).

2) Équivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications

A. En France

Néant

B. À l'étranger

Néant

FICHE 8
ACCÈS À LA CERTIFICATION

1) Sites géographiques des organismes préparant à la certification

Le DUGOS est un programme essentiellement destiné à répondre aux besoins de la formation continue. Il est enseigné en e-formation à l'Université Claude Bernard Lyon via la plate-forme web *SPIRALCONNECT* de l'université Claude Bernard Lyon 1.
Des temps de regroupement en présentiel n'excédant pas 12 fois une journée sur deux ans sont également organisés à Lyon sur le site de l'Université.

2) Prérequis pour accéder à la certification (hors VAE)

Expérience (professionnelle ou bénévole dans des responsabilités de gestion/direction) d'au moins 3 ans dans des organisations sportives du monde fédéral (club, comité, ligue, fédération). La possession d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat, BP JEPS, ….) est un atout supplémentaire.

3) Dispositif prévu en cas de défaillance d'un organisme préparant à la certification ou de l'autorité délivrant la certification

Non concerné

FICHE 9
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1) Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet une délivrance de diplôme (totale ou partielle) si le candidat peut justifier d'au moins 3 ans (ou 4821 heures) d'expérience professionnelle acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme.
La recevabilité de la demande passe par une première étape d'information, de conseil et d'orientation réalisée à l'issue d'un entretien du candidat en face à face (ou à distance si c'est impossible) avec un référent VAE du diplôme considéré.
Si le candidat présente les conditions d'accès (en termes de durée d'expérience et de domaine de l'expérience), compatibles avec le diplôme délivré, un dossier de « faisabilité » lui est proposé. Ce dossier renseigné permettra au référent pédagogique du diplôme visé, de cerner le profil du candidat, d'évaluer son niveau de compétences et de proposer la meilleure orientation sur la base d'un entretien (en face à face ou à distance) et des réponses fournies par le candidat à un questionnaire type (document joint).
Dans le cas précis du DUGOS, les éléments pris en compte portent essentiellement sur la durée des expériences, leur nature (en particulier la diversité des aspects couverts en matière de gestion des organisations sportives et le niveau des responsabilités occupées).

2) Description de la procédure de VAE

Les étapes de la procédure VAE à l'Université Claude Bernard LYON I sont les suivantes :
1 – Information – Conseil- Orientation :
Cette première étape est réalisée à l'issue d'un rendez-vous en face à face, d'une conversation téléphonique ou d'un échange de courriers (courriel ou courrier postal) avec un référent VAE.
2 – Faisabilité – Recevabilité :
Si le candidat présente les conditions d'accès en terme de durée d'expérience (3 ans en activité professionnelle principale ou et de domaine de l'expérience, compatibles avec les domaines du diplôme délivré (DUGOS) par l'UCBL, un dossier de « faisabilité » lui est proposé. Ce dossier renseigné permettra au référent pédagogique du diplôme visé, de cerner le profil du candidat, d'évaluer son niveau de compétences et de rendre un avis sur la pertinence et les perspectives de réussite de la démarche engagée.
3 – Dossier de VAE et Accompagnement :
Si l'avis est favorable, et si le candidat souhaite poursuivre dans la procédure de VAE, le dossier de VAE est remis au candidat. Il comporte une présentation personnelle détaillée, l'exposé de ses motivations et les éléments nécessaires à la compréhension de sa démarche.
Ce dossier permet d'appréhender l'itinéraire personnel et professionnel, les compétences et savoir-faire acquis, les études et formations antérieures ainsi que les travaux personnels réalisés.
***L'accompagnement* consiste à amener le candidat à décrire et analyser son expérience en faisant émerger les connaissances et compétences acquises ; il facilite la mise en lien des connaissances et compétences acquises avec les compétences attendues du diplôme.**
Il se déroule sous forme d'entretiens individuels, d'échanges de courriels, de rendez-vous téléphoniques, à la demande du candidat. L'accompagnement est apporté, par le référent pédagogique, pour l'aide à la construction du dossier dans son contenu « pédagogique » et par le référent VAE, pour l'aide et le conseil à la construction méthodologique. La durée préconisée à l'UCBL est de 10 heures.
4-Jury :
Le jury est composé d'enseignants chercheurs, de représentants de la Commission VAE (mise en place à la demande du Conseil des Études et de la Vie Universitaire) et (pour au moins un quart de l'effectif du jury) de représentants qualifiés de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, en recherchant une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Lorsque des personnes appartenant à l'entreprise ou à l'organisme où le candidat exerce son activité, ou ayant accompagné le candidat dans sa démarche, sont membres de ce jury, elles ne peuvent participer à ses délibérations concernant le candidat concerné. Après examen du dossier, le jury procède à l'audition du candidat et peut demander une mise en situation professionnelle (réelle ou reconstituée).

Le Jury de VAE attribue tout ou partie du diplôme et dans ce dernier cas, il précise la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises et celles devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Il peut proposer :

- **l'insertion dans une formation ;**
- **une mise à niveau dans certains champs de compétences ;**
- **la production d'un mémoire.**

La décision, prise par le jury de VAE, est notifiée au candidat par le Président de l'Université.

3) Au regard des compétences décrites (fiche 6), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

Pour délivrer le DUGOS (en totalité ou en partie), le jury s'appuie sur deux types de « preuves » :

- **un dossier présentant en détail les compétences acquises au regard de l'objectif de la formation et les conditions de leur acquisition. Ce dossier permet de valider la capacité à présenter formellement le type et le niveau de compétences acquises.**
- **un entretien approfondi (3 heures) permettant de tester la maîtrise par le candidat des savoirs de référence et des situations professionnelles types auxquelles sont confrontés les gestionnaires de très petites structures sportives.**

4) En cas de validation partielle

A. Indiquer les blocs (activités, compétences, ...) composant la certification

La certification porte sur cinq domaines de compétence :

- **L'organisation de la structure et des activités sportives;**
- **La promotion et le développement de l'offre de la structure;**
- **La gestion financière et fiscale de la structure;**
- **La gestion et le développement des ressources humaines;**
- **La conception et la formalisation d'une stratégie de développement de la structure.**

B. Préconisations que donnera le jury pour des contrôles complémentaires

À partir du bilan réalisé sur les domaines de compétences et les dimensions maîtrisés par les candidats, dans la mesure où des manques apparaîtront, il leur sera proposé de les combler en s'inscrivant dans le ou les modules de formation correspondants en suivant un programme de formation personnalisé ou en complétant leur expérience sur le terrain.

🗐 **Tenir à disposition de l'instructeur le dossier de VAE.**

FICHE 10
COMPOSITION DU JURY DÉLIVRANT LA CERTIFICATION

1) Règles de constitution et composition du jury

Qualité du président du jury et mode de désignation

Responsable de la formation, nommé par le président de l'Université (disposition réglementaire).

Nombre de personnes composant le jury

5

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification

40%

Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage

20% salariés et 20% employeurs

Le jury applique les règles d'impartialité et aucun des membres délibérants ne peut avoir de lien d'intérêt avec un candidat.

2) Tableau récapitulatif

VOIES D'ACCÈS	OUI	NON	COMPOSITION DU JURY
Après un parcours de formation initiale (sous statut d'élève ou d'étudiant)		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Responsable de la formation 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique 2 représentants des partenaires sociaux (salarié et employeur)
En contrat de professionnalisation	X		Responsable de la formation 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique 2 représentants des partenaires sociaux (salarié et employeur)
Par candidature libre		X	
Par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) *Date de mise en place : 2014*	X		Responsable de la formation 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique 2 représentants des partenaires sociaux (salarié et employeur)

3) Document remis aux lauréats (parchemin)

Joindre une copie du document remis aux lauréats jusqu'à ce jour

Joindre également un projet du document qui serait remis aux lauréats en cas d'enregistrement de la certification au RNCP.

FICHE 11
PARCOURS INDIVIDUEL DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2009
Informations mises à jour à la date du : 30 mai 2012
À renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : 09/2007 Date de sortie : 10/09/2009 Site : Lyon

21 répondants sur 34 diplômés
Initiales = Prénom.NOM

15 répondants sont dans des fonctions de « Responsable de la gestion d'une organisation sportive » : soit 72 % des répondants

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			Emploi actuel (mars 2012 date de l'enquête)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
PR	2009	Bac 1989	SECRETAIRE EDUCATION NATIONALE	Secrétaire et Resp. Accompagnement Éducatif Sportif et Culturel	CDD 100%	COLLEGE DE SAINTE LUCE / Éducation	Secrétaire et Resp. Accompagnement Éducatif Sportif et Culturel	CDD 100%	COLLEGE DE SAINTE LUCE / Éducation
			Présidente Association Judo*	Présidente de club*			Présidente de club* (Responsable de la Gestion d'une Organisation Sportive)		
				Assistante Asso. Sportive du collège**			Assistante Asso. Sportive du collège**		
BF	2009	Bac 2002 + BE 1 Atlétisme, Triathlon et APPT	Moniteur epms	Moniteur chef Épis, Responsable d une cellule sport	CDI 50%	Armée de terre / Administration Publique	Moniteur chef Épis, Responsable d une cellule sport (RGOS)	CDI 50%	Armée de terre / Administration Publique
			Président de club de triathlon bénévole et Secrétaire générale du CSAGL*	Président de club de triathlon bénévole et Secrétaire générale du CSAGL*			Président de club de triathlon bénévole et Secrétaire générale du CSAGL*		
BC	2009	Bac 1990 + Initiateur 2 Football	FOOTBALLEUR PRO	Recherche d'enploi			DIRECTEUR SPORTIF (RGOS)	CDI 100%	MONTPELLIER HERAULT SC / Sport

SF	2009	BTS Informatique 1987 + Juge arbitre Tennis	Fonctionnaire Territorial	Fonctionnaire Territorial	Fonction.	VILLE DU HAVRE / Administration Publique	Fonctionnaire Territorial	Fonction.	VILLE DU HAVRE / Administration Publique
			Vice-Président de club*	Gestion administrative et sportive du club*			dirigeant bénévole* (RGOS)		
SF	2009	Bac 2001 + ER1 Volley ball	Secrétaire d'un club omnisports + Entraîneur	Secrétaire d'un club omnisports	CDI 100%	Club omnisports des Ulis / Sport	Secrétaire d'un club omnisports (RGOS)	CDI 100%	Club omnisports des Ulis / Sport
VE	2009	Bac 1996 + BE 1 Handball	Agent d'animation en mairie	Agent d'animation	CDD 100%	Mairie / Administration Publique	Agent d'animation	CDD 100%	Mairie / Administration Publique
			Entraineur de Jeunes*	Dirigeante bénévole*			Dirigeante bénévole* (RGOS)		
AL	2009	Animateur Basketball + BP JEPS APT	Entraîneur club de basket-ball	Secrétaire au sein du Comité Régional Olympique et Sportif	CDD 100%	CROS des pays de la Loire / Sport	Chargée de développement dans le sport (RGOS)	CDI 100%	Nozay Omnisports / Sport
				Entraîneur coach d'une équipe féminine de football*			Secrétaire de l'Office Intercommunal des sports de Savenay*		
JMA	2009	Bac 1992 + BE APPT	Educateur sportif en mairie et entraineur de foot et tennis	Animateur d'activités et de projet associatif	Fonction.	Mairie de Ducos / Administration Publique	Animateur d'activités et de projet associatif (RGOS)	Fonction.	Mairie de Ducos / Administration Publique
			Tennis /football*	Dirigeante bénévole*			Dirigeante bénévole*		
SFE	2009	BE 1 Tronc commun Triathlon	Animateur de Ligue + Éducateur sportif	Animateur de Ligue	CDI 100%	Ligue Provence Alpes de Triathlon / Sport	Animateur de Ligue (RGOS)	CDI 100%	Ligue Provence Alpes de Triathlon / Sport
			Dirigeant de club*						
WGR	2009	BTS 1985	ENSEIGNANT	ENSEIGNANT	Fonction.	MINISTERE DE L'EDUCATION / Éducation	ENSEIGNANT	Fonction.	MINISTERE DE L'EDUCATION / Éducation
			Président de Ligue*	Président de Ligue*			Président de Ligue* (RGOS)		
SJ	2009	BE 1 Football	Directrice adjointe centre de loisirs	Conseillère Départementale en Football d'Animation	CDI 100%	District de Football Haute-Savoie/Pays de Gex / Sport	Conseillère Départementale en Football d'Animation (RGOS)	CDI 100%	District de Football Haute-Savoie/Pays de Gex / Sport
			District de football*						
IM	2009	DE Infirmiere 1981 + Animateur 2ème	Directeur de formation EPGV	Cadre Technique Régional	CDI 100%	Comité régional EPGV	Cadre Technique Régional (RGOS)	CDI 100%	Comité régional EPGV

		degré FFEPGV				Normandie / Sport			Normandie / Sport
			Membre association sportive*						
JVD	2009	Bac	Coordinateur Sportif	Conseiller en Développement	CDI 100%	LIGUE DE TENNIS DE LA MARTINIQUE / Sport	Conseiller en Développement (RGOS)	CDI 100%	LIGUE DE TENNIS DE LA MARTINIQUE / Sport
LL	2009	Bac 1988 + BE 1 APPT	cadre technique sportif	Responsable technique	CDD 75%	Handball club Chabeuil / Sport	Travailleur social	CDI 80%	ANEF / Autres
			Entraîneur dirigeant*				Dirigeant bénévole* (RGOS)		
CL	2009	DESS 2002	chargé de prévention dans une Ligue régionale de football	chargé de prévention	CDI 100%	ligue rhône-alpes de football / Sport	Chargé de prévention (RGOS)	CDI 100%	ligue rhône-alpes de football / Sport

6 répondants hors fonction de Responsable de Gestion d'une organisation sportive : soit 28 % des répondants

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			Emploi actuel (mars 2012 date de l'enquête)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
YA	2009	Bac 1997 + BE 1 Football	footballeur professionnel	Recherche d'enploi			Educateur Sportif	CDD 65%	Entente Sannois Saint Gratien / Sport
MF	2009	DEUST Métiers de la Forme	Educateur sportif en Office des Sports	Educateur Sportif	CDI 100%	Office des sports / Sport	Educateur Sportif	CDI 100%	Office des sports / Sport
			Educateur sportif*						
AD	2009	BE 2 Football	footballeur professionnel	Entraineur senior DH	CDI 100%	AS Moulins / Sport	Entraineur senior DH	CDI 100%	AS Moulins / Sport
APa	2009	Bac 2006 + BE 1 Rugby	Rugbyman Professionnel	Rugbyman Professionnel	CDD 100%	USM Rugby / Sport	Rugbyman Professionnel	CDD 100%	USM Rugby / Sport
			entraineur*						
APe	2009	BE 2 Football		Redacteur multimédia	CDI 80%	Newtimes / Autres	Redacteur multimédia	CDI 80%	Newtimes / Autres

				Activité de conseil dans le sport**					
FP	2009	Bac 1998 + BE 1 Ski Alpin	entraineur chef d'un ski club	Entraineur technique de ski alpin	CDD 100%	federation andorranne de ski / Sport	Entraineur technique de ski alpin	CDD 100%	federation andorranne de ski / Sport

13 non répondants :

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			Emploi actuel (mars 2012 date de l'enquête)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
PA	2009								
AB	2009								
LB	2009								
FC	2009								
GD	2009								
YE	2009								
JC	2009								
CJ	2009								
MRL	2009								
PP	2009								
PH	2009								
YR	2009								
JR	2009								

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2010
Informations mises à jour à la date du 30 mai 2012 (enquête à 6 mois et à 18 mois) et du 15 novembre 2013 (enquête à 30 mois)

À renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : 09/2008 Date de sortie : 09/09/2010 Site : Lyon

21 répondants sur 31 diplômés = 68 %
Initiales = Prénom NOM

15 répondants sur 21 dans des fonctions de « Responsable de gestion d'organisation sportive » à 18 ou 30 mois = 71 %

Initiales titulaire	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			Emploi à 18 mois en mars 2012			Emploi à 30 mois (mars 2013)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
JB	2010	Bac 1990 + BE APPT	Assistant jeunesse d'un Conseil Général	Référent vie associative et citoyenne	Fonction.	Conseil général de la savoie / Administration Publique	Référent vie associative et citoyenne (RGOS)	Fonction.	Conseil général de la savoie / Administration Publique	Coordinateur de l'unité vie associative et dynamique territoriale	Fontionc. 100%	Conseil général de la savoie / Administration Publique
			entraîneur de football*	Président de club*			Président de club*			Président de club*		
CD	2010	DEUG Psychologie	Coordinatrice Générale d'une association sportive	Chargée de communication pour un club de Football Amateur	CDI 100%	Football Club d'Echirolles / Sport	Chargée de communication (RGOS)	CDI 100%	Football Club d'Echirolles / Sport	Chargée de communication	CDI, 100%	Club professionnel « Les Bruleurs de Loups »
			Gérante d'une association de golfeur amateur*									
CN	2010	BEP comptabilité	Directrice administrative Ligue de Bretagne de Handball	Directrice administrative	CDI 100%	Ligue Bretagne handball / Sport	Directrice administrative (RGOS)	CDI 100%	Ligue Bretagne handball / Sport	Directrice administrative (RGOS)	CDI 100%	Ligue Bretagne handball / Sport
JA	2010	Bac 1995 + BE 1 Football	Footballeur fédéral	Footballeur Fédéral	CDD 80%	Stade Olympique Choletais / Sport	Footballeur Fédéral	CDD 80%	Stade Olympique Choletais / Sport			
				Responsable communication et partenariats du club*			Responsable communication et partenariats du club* (RGOS)					

PC	2010	Bac 1990		Coordinateur sportif	CDD 100%	RC STRASBOURG	Coordinateur sportif (RGOS)	CDD 100%	RC STRASBOURG	En recherche d'emploi		
JE	2010	DUT GEA 1992 + BE 2 Football		Entraîneur adjoint équipe CFA et resp. équipe DH	CDD 100%	FC MARTIGUES / Sport	Superviseur (RGOS)	CDD 100%	FC MARTIGUES / Sport	En recherche d'emploi		
JMB	2010	Licence entrainement et management du sport 2007 + BE 1 Football	animateur de la vie sportive et associative	Animateur de la vie associative et sportive	CDI 100%	Groupement Football Louhannais	Coordinateur de stages et séjours sportifs (RGOS)	CDI 100%	Hauteville 3S / Sport	Coordinateur de stages et séjours sportifs (RGOS)	CDI 100%	Hauteville 3S / Sport
							Éducateur de football en charge des équipes seniors*					
PL	2010	Bac 2005	Salarié d'une auto ecole	Poursuite Études			Auto ecole	CDI 100%	AE Monts du Lyonnais / Autre			
							Dirigeant Bénévole Club Judo* (RGOS)					
CS/CO	2010	Licence sciences de l'éducation 2007 + Galop 7 Équitation		Assistante administrative	CDI 50%	sculpture / Administration Publique	Assistante administrative (RGOS)	CDI 50%	sculpture / Administration Publique	Professeur des écoles	CDD, 100%	Education nationale
				Encadrement de la section enfant en escrime artistique*			Encadrement de la section enfant en escrime artistique*			Encadrement de la section débutant en escrime artistique*		
RS	2010	Licence Histoire 2008		Poursuite Études			Assistant Communication Marketing (RGOS)	CDD 75%	Circuit de Charade / Sport	Chargé de mission Communication / Marketing (RGOS)	CDD 100%	Circuit de Charade / Sport
FG	2010	Bac 2002 + BE 2 Football	Joueur fédéral en cfa et responsable section sportive collège du club	Joueur fédéral et responsable formation du club	CDD 100%	ASF ANDREZIEUX-BOUTHEON / Sport	Responsable formation du club (RGOS)	CDD 100%	ASF ANDREZIEUX-BOUTHEON / Sport	Responsable formation du club (RGOS)	CDD 100%	ASF ANDREZIEUX-BOUTHEON / Sport
SB	2010	Ingenieur 1998	ingenieur	Ingénieur	CDI 100%	BP / Autres	Ingénieur	CDI 100%	BP / Autres			
			president/entraîneur club futsal*	President de club futsal*			President de club futsal* (RGOS)					
GC	2010	Bac 1996 + Initiateur 2 Football	Assistant généraliste pour un groupement d'employeurs sportifs natation	Assistant généraliste	CDI 100%	Groupement Employeurs (natation emploi bourgogne) / Sport	Assistant généraliste (RGOS)	CDI 100%	Groupement Employeurs (natation emploi bourgogne) / Sport			

ST	2010	CAPEPS 1996 + Animateur Sénior Football	Footballeur professionnel	Recherche d'emploi			Recherche d'emploi			Directeur général société de conseil sportif	CDI, 100%	CLK Foot
JPP										Gestionnaire association sportive (Vice président/trésorier) RGOS	Bénévole	CSM Clamart Atlétisme

8 répondants hors fonction de « Responsable de la gestion d'organisation sportive »

Initiales titulaire	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			Emploi à 18 mois en mars 2012			Emploi à 30 mois (mars 2013)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
FC	2010	Bac 1997 + BE 1 Football	footballeur professionnel	Footballeur Professionnel	CDD 100%	clermont foot / Sport	Footballeur Professionnel	CDD 100%	clermont foot / Sport	Footballeur Professionnel	CDD 100%	clermont foot / Sport
ML	2010	Licence STAPS 1992 + Initiateur 2 Football	secrétaire du club de football*	Recherche d'emploi			Recherche d'emploi					
VC	2010	Bac 1997 + BE 1 Football	footballeur professionnel et entraîneur	Footballeur Professionnel	CDD 100%	ASBO et ESTAC / Sport	Footballeur Professionnel	CDD 100%	ASBO et ESTAC / Sport	En recherche d'emploi		
DM	2010	Bac 1989		Footballeur Professionnel	CDD 100%	US Orleans / Sport	Directeur de négoce de matériaux	CDI 100%	PRO MATERIAUX / Autres	Directeur de négoce de matériaux	CDI 100%	PRO MATERIAUX / Autres
							Organisation évènement sportif**			Organisation évènement sportif**		
FF	2010	Bac 1992	Footballeur professionnel	Recherche d'emploi			Conseiller en gestion de patrimoine	CDI 100%	LF Conseils / Autres			

CR	2010	Bac + BE 1 Football	Footballeur professionnel	Employé dans l'horlogerie	CDI 100%	SANER / Autres	Employé dans l'horlogerie	CDI 100%	SANER / Autres	
				Entraineur de football*			Entraineur de football*			
BM	2010	DEUG LEA 2007	Entraineur handball*	Recherche d'emploi			Conseiller clientèle	CDD 100%	La Banque Postale / Autres	

9 non répondants ou répondants uniquement à la 2ème enquête

Initiales titulaire	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			Emploi à 18 mois en mars 2012			Emploi à 30 mois (mars 2013)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
HA	2010										Fonctionnaire	Education Nationale
LA	2010											
DB	2010											
CF	2010											
DG	2010											
PJ	2010											
PN	2010											
LP	2010											
FT	2010											

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2011
Informations mises à jour à la date du : 30 mai 2012

À renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : 09/2009 Date de sortie : 07/09/2011 Site : Lyon

32 répondants sur 40 diplômés : 80 %
Initiales = Prénom NOM

15 répondants sur 32 sont sur des fonctions de « Responsable de gestion d'organisation sportive »

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre (mars 2012 date de l'enquête)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
FF	2011	Bac 1985 + BE 2 Basket	DIRECTEUR SPORTIF et CTS	DIRECTEUR SPORTIF (Responsable de la Gestion d'une Organisation Sportive)	CDI 50%	BESAC RC / Sport
VP	2011	Bac 1997 + BE 2 Football		MANAGER SPORTIF (RGOS)	CDI 80%	USBP / Sport
GD	2011	DUT Service et Réseaux 1996	Responsable Administratif Club Tennis de table et Entraîneur	Responsable Administratif (RGOS)	CDI 80%	Association "Julien Lacroix Tennis de Table" / Sport
			Coach de l'équipe 1 Féminine*			
JR	2011	Bac 1992 + BE 2 Basket	Entraineur équipe 1ere basketball	President d'association* (RGOS)		
			President d'association*			
MS	2011	Entraîneur région basket	Apprentie dans un club de basket	militaire	CDI 100%	Armée de terre / Administration Publique
				Dirigeant bénévole* (RGOS)		
LP	2011			Directeur sportif (RGOS)	CDD 100%	Rugby club de Drancy / Sport
				Dirigeant bénévole*		
CB	2011	Licence STAPS 2003 + 3 Diplômes fédéraux Rugby	Conseiller Rugby Territorial	Conseiller Rugby Territorial (RGOS)	CDI 100%	Comité Départemental Oise Rugby / Sport
			Coordonnateur Ecole de rugby*	Coordonnateur Ecole de rugby*		

HG	2011	Bac 1981	Chef d atelier Energie et environnement des Télécoms	Chef d atelier Energie et environnement des Télécoms	Fonction.	ONATEL/SA / Administration Publique
			Secrétaire Général adjoint de la Fédération Burkinabè de Cyclisme et Secrétaire Général de L' AS-ONATEL*	Secrétaire Général adjoint de la Fédération Burkinabè de Cyclisme et Secrétaire Général de L' AS-ONATEL* (RGOS)		
CC	2011		Chef d'entreprise	Chef d'entreprise	Travailleur indép. 70%	
			Educatrice*	Dirigeante bénévole* (RGOS)		
JPF	2011		Footballeur Professionnel et CONSULTANT Canal+	DELEGUE UNFP (RGOS)	CDI 100%	UNFP / Sport
LG	2011	Bac 2004 + BE 1 Football	Educateur sportif et pedagogique (club de football (RGOS)	ETAPS Contractuel	CDD 80%	Mairie de la Côte Saint André / Administration Publique
				Dirigeant bénévole* (RGOS)		
HZ	2011	Bac 2000	moniteur de sport	Dirigeant bénévole* (RGOS)		
			Federation de kung fu*			
MF	2011	Maîtrise ? + BF1 Football	Ingénieur d'étude	Ingénieur d'étude	Fonction.	ENS / Éducation
			Président club de football*	Président club de football* (RGOS)		
MD	2011	Licence STAPS + DESS ? + BE 2 Basketball	EDUCATEUR SPORTIF	MISSIONS SUR LA STRUCTURE DU CLUB (RGOS)	CDI 25H / SEMAINE	CB IFS / Sport
DC	2011	Licence Staps 1999 + Diplôme Fédéral Football		Adjoint d 'animation	CDD 100%	Mairie de wasquehal / Administration Publique
				Dirigeant bénévole* (RGOS)		

17 répondants hors fonction de « Responsable de gestion d'une organisation sportive » :

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre (mars 2012 date de l'enquête)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
PM	2011	Bac 2005 + BE 1 tronc commun Football	Footballeur professionnel	Footballeur Fédéral	CDD 100%	niles olympique / Sport

SK	2011	Bac 1986 + BE 1 Football	Pilote de ligne industriel	Pilote de ligne industriel	CDI 100%	Merlin Gerin Alpes / Autres
FBB	2011	M1 STAPS Entraînement 2007 + BE 1 Natation et Course	Entraîneur groupes compétitions jeunes et adultes et école de natation	Entraîneur groupes compétitions jeunes et adultes et école de natation	CDI 100%	Ems bron natation / Sport
PN	2011	Bac 1980 + Diplôme fédéral Football		Recherche d'emploi		
JB	2011	Licence STAPS 2001 + Be 1 Basketball	Educateur sportif dans un club de badminton	Educateur sportif	CDI 100%	Avenir Sportif Vignoc Hédé Guipel / Sport
			Bénévole dans club de badminton*			
FB	2011	Bac 2001 + Diplôme Ligue Football		Poursuite d'Études		
				Éducateur sportif*		
AH	2011	BE 1 Football	Educateur Sportif: Responsable Technique, entraineur chargé de l'équipe première	Educateur Sportif: Responsable Technique, entraineur chargé de l'équipe première	CDI 100%	Centre social MJC Sud et Union Sportive Annemasse / Sport
NP	2011	Bac 2008 + BP JEPS Sports Collectifs Basketball	agent de développement d'un club de basketball	Fonctionnaire contractuel	Fonction.	Rectorat de Lyon / Éducation
				Entraîneur*		
AB	2011	Bac 2005 + BE 1 Football	Footballeur professionnel	Poursuite d'Études		
			Entraîneur des gardiens de but dans le club*			
SV	2011	Bac 2001 + BE 1 Football	Footballeur professionnel	Footballeur Professionnel	CDD 60%	entente sannois saint gratien / Sport
CP	2011	Bac 2008	Assistante d'éducation	Assistante d'éducation	CDI 80%	Institution des chartreux / Éducation
			Entraîneur*	Entraîneur*		
AD	2011	BE 1 Tronc commun Football	Footballeur professionnel	Recherche d'emploi		
			Entraineur adjoint*			
JD	2011	Licence Entrainement 2007 + BE 1 Football	Responsable Ecole de Football et Préformation	Recherche d'emploi		
			Entraineur U17*	Entraineur U17*		
RB	2011	Bac 2004	Footballeur professionnel	Footballeur Professionnel	CDD 100%	FC METZ / Sport
KP	2011	Bac 1993 + BE 1 Tennis	ENSEIGNANTE DE TENNIS	ENSEIGNANTE DE TENNIS	CDI	TC12 BERCY / Sport
DB	2011	BE 2 Football	Agent ratp + Entraîneur de football	Entraîneur Sénior Football		ratp / Autres
AO	2011	BE 1 Volleyball	entraineur de volley minimes	Entraineur de volley minimes filles	CDD 50%	puc vollley ball / Sport

8 non répondants :

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre (mars 2012 date de l'enquête)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
BC	2011					
AC	2011					
MDr	2011					
DD	2011					
JF	2011					
PM	2011					
PMB	2011					
CR	2011					

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2012
Informations mises à jour à la date du : 25 novembre 2013
À renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : 09/2010 Date de sortie : 07/09/2012 Site : Lyon

26 répondants sur 38 diplômés : 68 %
Initiales = NOM Prénom

15 répondants avec des fonctions de « Responsable de gestion d'organisation sportive » :

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre (mars 2013)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
BS	2012	Baccalauréat 1999	Sans activité	Responsable terrain	CDI, 100%	Le Five
BM	2012	Baccalauréat 1981, Licence STAPS	Expert/consultant en Instructeur International Beach Volley/directeur de la formation Beach Volley academy	Expert/consultant en Instructeur International Beach Volley/directeur de la formation Beach Volley academy	CDI (fonctionnaire) 100%	Comité Olympique Quatarien
BM	2012	BEES Football, Diplômé fédéral Gym volontaire	Directeur centre de loisirs	Directeur centre de loisirs	CDD, 100%	Mairie de Scionzier
			Entraineur bénévole	Entraineur	Bénévole	
BS	2012	Baccalauréat, 2005	Agent de développement	Agent de développement	CDI, 100%	Association DENIS
DL	2012	Baccalauréat 2004	Coordonnateur de gestion, USC Omnisports	Coordonnateur de gestion, USC Omnisports	CDD, 70%	Mairie de la Charité sur Loire (mis à dispo du club)
ES	2012	Baccalauréat 1985, Entraineur federal 2 Athlétisme	Entraineur/administratif	Chargé de développement / coordinateur	CDI, 95%	Stade Bordelais omnisports
JA	2012	DEUST 2010, Entraineur Jeune Basket	Animateur/Manageur de club sportif (basket)	Animateur/Manageur de club sportif (basket)	CDI, 70%	Association Basket Pro Baod
LB	2012	Baccalauréat, 2004 Diplôme federal Football	Agent de développement 70% (Lyon Futsal)	Responsable développement	CDI, 100%	Association LA 10

LP	2012	Baccalauréat 2009, BF 2 football	Sans activité	En recherche d'emploi Responsable événementiel et communication + entraineur U 15	Bénévole	
LA	2012	Baccalauréat, 2000 BEES Basket, BEESAPT	Responsable technique Educateur spécialisé	Responsable technique	CDI, 70%	SLM Basket
MJ	2012	Baccalauréat 1991, BTS 1998 Diplômé federal Football, CQP Tennis	Cadre commercial/Dirigeant et juge arbitre	Directeur d'en centre de vacances 50% et vacataire 50 %	Salarié et vacataire	NC
NB	2012	Baccalauréat 2000, BEES Football, Diplôme federal Football, UEFA A	Footballeur professionnel	Gérant d'un centre sportif de football à 5	Travailleur Indépendant, 100%	Entreprise individuelle
				Consultant Sportif	Vacataire	TV/Radio en Belgique
PB	2012	Baccalauréat, 2004 BEES Football	Joueur professionnel	Animateur territorial	CDD, 100%	Cté Communes Rhony Vistre Vidou
				Joueur	Bénévole	
TA	2012	Baccalauréat, 2005 BEES Tennis	Directeur sportif	Conseiller entreprise	CDI, 100%	Chambre de commerce
	2012			Trésorier d'association sportive	Bénévole	
TM	2012	Baccalauréat 2009	Sportif pro (SHN) 60%	Responsable équipement et communication	CDI, 60%	AS Muret Football

11 répondants hors fonction de « Responsable de gestion d'organisation sportive » :

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre (mars 2013)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
AG	2012	ISEG 2001 BEES 2 football, DEF Football	Educateur sportif des U17	Entraineur de l'équipe première	CDD, 100 %	Football Club Mulhouse

BF	2012	Baccalauréat 2005, Animateur football 1 et 2	Footballeur professionnel	Footballeur professionnel	CDD,100%	EA Guingamp
BM	2012	Baccalauréat 2006, Licence Management du sport 2009, BEES 1 rugby	Rugbyman professionnel	Rugbyman professionnel	CDD, 100 %	Union sportive Romans peageoise
CL	2012	Baccalauréat 2009	Responsable accueil club de tennis	Poursuite d'études en Master d'histoire	Etudiant	
EY	2012	BEES Football	Footballeur professionnel	Footballeur professionnel	CDD, 100%	CS Sedan Ardennes
FA	2012	BEES Patinage 2009	Entraineur patinage section loisir (travailleur indépendant)	Entraineur	Travailleur indépendant	Elan GYM, LHC
GF	2012	BEESAPT 2003 BEES Football	ETAPS	ETAPS	Fonctionnaire, 100 %	Ville de Lyon
HD	2012	Baccalauréat 2008,	Footballeur professionnel	Footballeur professionnel	CDD, 100%	OG NICE
MK	2012	Baccalauréat 2003 BEES Football et Diplôme fédéral Football	Responsable clientèle et péage (ATMB) Bénévole : éducateur sportif	Educateur sportif	Bénévole	
RR	2012	BEES Football	Footballeur professionnel	Footballeur professionnel	CDD, 100%	Chamois Nortais
VP	2012	Baccalauréat 2004, Licence éco / gestion 2009 Diplôme fédéral futsal	Serveur	Serveur	CDI 100%	Restaurant Chez Valentin
				Entraineur de futsal	Bénévole	

12 non répondants :

Initiales titulaires	Année obt. DUGOS	ORIGINE des CANDIDATS		Emploi 6 mois après l'octroi du titre (mars 2013)		
		Diplôme ou niveau d'études atteint le plus élevé incluant sport	Expérience professionnelle / Bénévole*	Fonction/Activités bénévoles*/Activités pro. Secondaires en rapport avec le sport **	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'Activités
BL	2012					
DK	2012					
GI	2012					
GG	2012					

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

HA	2012					
JL	2012					
MA	2012					
RR	2012					
RC	2012					
RL	2012					
TDSK	2012					
VD	2012					

Synthèse :

Enquête mars 2012 = insertion professionnelle à 6 mois (promo 2011), 18 mois (promo 2010) et 30 mois (promo 2009) en mars 2012.
105 diplômés concernés, 74 répondants à l'enquête.

Enquête novembre 2013 = insertion professionnelle à 6 mois (promo 2012) : 38 diplômés, 26 répondants à l'enquête
Insertion professionnelle à 30 mois (promo 2010) : 32 diplômés concernés, 15 répondants

Promotion interrogée	2009 (30 mois)	2010 (18 mois)	2011 (6 mois)	2012 (6 mois)	Totaux
Responsable de la gestion d'organisation sportive (salarié)	10	12	7	13	42
Responsable de la gestion d'organisation sportive (dirigeant bénévole)	5	3	8	2	18
Total de diplômés Responsable de la gestion d'organisation sportive	15	15	15	15	60
Total de répondants	21	21	32	26	126

Les enquêtes réalisées (en mars 2012 et novembre 2013) incluaient une description des tâches réalisées par les salariés dans leur fonction. Ces descriptions nous ont servi à affecter plus précisément les professionnels dans les différentes catégories proposées ci-dessus.

FICHE 12
DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

1) Dispositif de suivi des titulaires de la certification

Un suivi systématique (enquête par questionnaire électronique) est réalisé auprès de tous les diplômés 6 et 30 mois après la certification. Le taux de retour se situe selon l'enquête entre 70 et 80%.

2) Utilisation de ce dispositif

A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les trois dernières promotions au moins

Nous disposons de quatre types de données longitudinales nous permettant d'apprécier la trajectoire professionnelle (carrière) des diplômés : la profession à l'entrée en formation ; la profession à 6, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme. Ces données nous permettent de suivre le processus d'accès aux fonctions de responsabilité de gestion et la mobilité éventuelle, interne ou externe sur ces fonctions. De façon synthétique nous pouvons dire qu'environ 32% des formés sont déjà dans des fonctions de responsabilité de gestion à l'entrée en formation, 50% le deviennent six mois après avoir acquis leur diplôme, 62% dans les 18 mois et 71% dans les 30 mois qui suivent l'acquisition du diplôme. Des informations plus qualitatives montrent que les différences de situation tiennent pour l'essentiel à la qualité du projet professionnel développé (faisabilité, identification des enjeux). Cela nous a conduits à donner plus d'importance à cette dimension de la formation.

B. Analyse globale des placements

Année de certification	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées en contrat principal salarié (temps partiel inclus)
2009	**34**	**15/21**	**19 423 euros**
2010	**31**	**13/21**	**22 500 euros**
2011	**40**	**15/32**	**18 654 euros**
2012	**38**	**15/26**	**20 417 euros**

C. Commentaire

L'accès aux fonctions de responsable de la gestion d'organisation sportive est un processus qui s'inscrit dans la durée et ne repose pas mécaniquement sur l'acquisition des compétences formelles nécessaires pour occuper ces fonctions cela d'autant plus que les diplômés évoluent dans de très petites structures. Il ne nous a pas été possible par ailleurs de mesurer l'impact de la crise sur ce processus pas plus que sa dimension régionale.

3) Répartition des titulaires de la certification selon la voie d'accès

Année de certification	Formation sous statut d'élève ou d'étudiant dont contrat d'apprentissage	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature libre	VAE	Nombre total de titres
2009	**0**	**34**	**0**	**0**	**34**
2010	**0**	**31**	**0**	**0**	**31**
2011	**0**	**40**	**0**	**0**	**40**
2012	**0**	**38**	**0**	**0**	**38**

FICHE 13
RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Diplôme Universitaire de Gestion des Organisations Sportives (DUGOS)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Université Claude Bernard Lyon1	**Président de l'Université**

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : **III**

Code NSF : **335p/310p**

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le responsable de la gestion d'organisation sportive (TPE*: club, comité ou ligue sportifs; service des sports de collectivité territoriale; …) est généralement en charge de concevoir ou d'aménager, dans le respect de la réglementation en vigueur, un cadre administratif pour son organisation et d'en assurer le bon fonctionnement. Le responsable de la gestion d'organisation sportive (salarié ou dirigeant bénévole) :

- **1) organise la structure et les activités (sportives);**
- **2) promeut et développe l'offre d'activités;**
- **3) gère les finances et les oblogations fiscales;**
- **4) gère et organise le développement des ressources humaines;**
- **5) conçoit et met en œuvre la stratégie de développement de la structure.**

Compétences ou capacités évaluées

1A Optimiser l'organisation administrative de la structure
1B Optimiser les relations institutionnelles avec les autorités de tutelle et avec les partenaires privés locaux
1C Utiliser les principaux outils bureautiques pour réaliser, valoriser et faciliter la gestion du club.

2A Analyser les produits actuels de l'organisation en utilisant l'outil du mix-marketing et proposer des évolutions de l'offre de l'organisation.
2B Élaborer une stratégie de recherche de partenaires et la mettre en œuvre
2C Définir les démarches et outils marketing à mobiliser pour promouvoir votre organisation sportive.
2D Créer et diffuser les supports de communication nécessaires à la promotion de votre organisation
2E Gérer un projet en développement en l'appliquant à l'organisation d'un évènement sportif.

3A Construire des outils de prévision et de contrôle budgétaire
3B Mettre en place et réaliser un suivi des comptes et construire les documents de synthèse
3C Analyser les documents de synthèse afin de proposer des axes d'amélioration.

4A Mobiliser les outils adaptés pour analyser la situation des ressources humaines d'un club sportif et pour développer ces ressources.
4B Mettre en œuvre les principales composantes du management des ressources humaines dans un club sportif.
4C Mettre en place des procédures de formation des bénévoles et des salariés du club sportif

5A Réaliser un diagnostic interne et externe de son club sportif
5B Proposer un plan stratégique et un plan d'actions prioritaires pour son club sportif.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

Le secteur d'activité relève très majoritairement des classes 93.12 (« activités de clubs de sports ») et 93.19 (« autres activités liées au sport ») de la Nomenclature des Activités Françaises (N.A.F.).

Les entreprises concernées sont pour la plupart des Très Petites Entreprises (TPE) employant moins de 10 salariés (6 salariés ETP), pour l'essentiel des associations sans but lucratif même si l'on rencontre une minorité d'entreprises sous statut marchand.

Types d'emplois accessibles

Responsable de la gestion d'organisation sportive

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

G 1403-Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Dans l'ensemble de la nomenclature, les fonctions de gestion de structures sportives (en particulier associatives) ne sont pas identifiées en tant que telles alors que l'on estime à plusieurs milliers le nombre de personnes exerçant ce métier comme salariés. On y ajoutera les dizaines de milliers de dirigeants élus dont la complexité des tâches et l'importance des responsabilités engagées poussent certains d'entre eux (parfois dans une perspective de professionnalisation) à rechercher une formation correspondante.

Réglementation d'activités

L'exercice du métier de responsable de la gestion d'organisation sportive n'est pas soumis à réglementation dans la mesure où il ne participe pas à l'encadrement des pratiquants.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

La certification porte sur les cinq domaines de compétence suivants :

- **organiser la structure et les activités (sportives)**
- **promouvoir et développer l'offre**
- **gérer les finances et les obligations fiscales ;**
- **gérer et organiser le développement des ressources humaines**
- **concevoir et mettre en œuvre la stratégie de développement de la structure**

Les compétences sont évaluées par le biais de 8 études de cas (dossiers de 15 pages environ chacun) appliquées à l'organisation sportive de référence et le plus possible en lien avec le projet professionnel de l'apprenant.

Cette certification est ouverte à la VAE. Elle est accessible à des personnes justifiant d'au moins 3 ans (ou 4821 heures) d'expérience professionnelle acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme. Elle repose sur la réalisation d'un dossier permettant d'appréhender l'itinéraire personnel et professionnel, les compétences et savoir-faire acquis, les études et formations antérieures ainsi que les travaux personnels réalisés. Un jury composé d'enseignants chercheurs (majoritaires) et (pour au moins un quart de l'effectif du jury) de représentants qualifiés de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, attribue tout ou partie du diplôme. Dans ce dernier cas, il précise la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises et de celles devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé **5** ans.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		**-Responsable de la formation -2 enseignants membres de l'équipe pédagogique -2 représentants des partenaires sociaux (1 salarié et 1employeur)**
En contrat de professionnalisation	X		**-Responsable de la formation -2 enseignants membres de l'équipe pédagogique -2 représentants des partenaires sociaux (1salarié et 1employeur)**
Par candidature libre		X	
Par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) *Date de mise en place : **2014***	X		**-Responsable de la formation -2 enseignants membres de l'équipe pédagogique -2 représentants des partenaires sociaux (1salarié et 1employeur)**

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Néant	Néant

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Références autres :

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :
35 diplômés par an. Les données statistiques sont accessibles auprès de la Coordination Lyon1 pour l'Insertion Professionnelle des Etudiants(tes) (CLIPE) de l'UCBL.

Autres sources d'informations :
Site web DUGOS : http://spiral.univ-lyon1.fr/files_m/M3302/WEB/index.html

http://ufr-staps.univ-lyon1.fr/

Lieu(x) de certification :
Université Claude Bernard Lyon1, 43 Bd du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX
Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :
Le DUGOS est un programme enseigné en e-formation, avec des temps de regroupement en présentiel (à Lyon –UFRSTAPS Lyon 1- et Paris –INSEP-) n'excédant pas 12 journées sur deux ans.
Historique :
Formation existant depuis 1996

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

http://www.univ-lyon1.fr/

FICHE 1
PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Première demande

Libellé de la certification: **Diplôme d'Université à référentiel Européen de Préparation Physique (DUEPP)**
Niveau : **II**
Code(s) NSF : **335 (Animation sportive, culturelle et de loisirs)**
Autorité(s) délivrant la certification : **Université Claude Bernard Lyon1**
Autre démarche de reconnaissance en cours (le cas échéant) :
Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine :
Date de première délivrance de la certification : **10 Juillet 2000**

Interlocuteur en charge du dossier

Monsieur
Nom : **Bulle**
Prénom : **Xavier**
Courriel : **xavier.bulle@univ-lyon1.fr**
Fonction : **Directeur du Service Commun de Formation Continue et Alternance (FOCAL)**
Téléphone: **04 26 23 71 10**
Télécopie: **04 72 43 12 61**
Adresse postale : **43 Bd du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX**

Numéro de dossier attribué par la CNCP : 2562 Version 1

FICHE 2
IDENTIFICATION DE(S) L' AUTORITÉ(S) DELIVRANT LA CERTIFICATION

1) Dénomination juridique complète (statut)

Nom de(s) l'autorité(s) délivrant la certification :
Université Claude Bernard Lyon 1

Adresse : **43 Bd du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX**

Téléphone **: 04 72 44 80 16** Télécopie : **04 72 43 10 20**

Courriel : **secretariat.presidence@univ-lyon1.fr**
Site Internet (le cas échéant) : **http://www.univ-lyon1.fr/**

Statut juridique : **Etablissement Public d'Enseignement Supérieur**
N° SIRET : **19691774400019**
Eventuellement n° d'existence – formation initiale et formation continue :
Joindre obligatoirement photocopie du document attestant officiellement la personnalité morale de l'autorité responsable de la délivrance de la certification.

2) Représentée par

Monsieur
Nom : **Gilly**
Prénom **: François Noël**
Courriel : **secretariat.presidence@univ-lyon1.fr**
Fonction : **Président**
Téléphone : **04 72 44 80 16**
Télécopie : **04 72 43 12 36**

3) Activités de l'autorité délivrant la certification

Activité principale : **Enseignement et Recherche (dont Formation Continue**)

Autres activités :

4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant la certification

L'UCBL délivre plus de 100 diplômes d'Etat, DEUST (2), DUT(11), Licences(14), Licences Professionnelles(25), Masters Professionnels et Masters Recherche (34), diplômes d'Ingénieur(1) et d'Actuaire(1), diplômes d'Etat de Santé (14), Doctorat.
L'UCBL délivre également 106 diplômes d'Université et 130 diplômes Interuniversitaires.

FICHE 3
RÉSEAUX

Non concernés

1) Quels sont les membres du réseau ? Quels éléments ont-il en commun ?

2) Quelles sont les mentions sur le document attestant de la certification ?

3) Une convention a-t-elle été établie entre les autorités délivrant la certification ?

4) Quelles sont les conditions de rupture de la convention en cas de défaillance d'un membre du réseau ?

Joindre une copie des conventions comportant les signatures des parties.

FICHE 4
MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉS(ES)

1) Désignation du métier et des fonctions

Préparateur/préparatrice physique pour le sport de haut niveau
Le préparateur physique est un des membres du collectif d'entraînement prenant en charge les équipes de sportifs de haut niveau dans les clubs professionnels ou les fédérations sportives. Il est responsable de l'évaluation et du développement des qualités physiques des sportifs, sous la responsabilité de l'entraîneur en chef et en lien avec les exigences spécifiques du sport pratiqué.

2) Description des activités

Le référentiel d'activités du préparateur physique comporte les cinq grandes « familles » d'activités suivantes:

- **programmation de la préparation physique ;**
- **évaluation des qualités physiques, de l'état de forme et élaboration d'un diagnostic et d'un suivi ;**
- **entretien et développement des qualités physiques ;**
- **prophylaxie, récupération et réathlétisation ;**
- **collaboration au projet sportif du collectif d'entraînement et de la structure (club sportif, fédération sportive…).**

3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

G 1204 : Education en activités physiques. L'appellation « préparateur/préparatrice physique » est présente dans la liste des appellations retenues pour illustrer l'emploi/métier.
Le référentiel d'activité proposé dans le ROME couvre une gamme très large de « métiers de l'éducation en activités physiques ». Nous avons conservé dans notre référentiel l'essentiel de la trame commune proposée en l'adaptant aux spécificités du métier de préparateur/préparatrice physique.

4) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Les préparateurs/préparatrices physique sont soit des salariés travaillant pour des clubs professionnels (qui sont pour la majorité d'entre eux de petites PME du secteur sport) ou pour des fédérations sportives, soit des entrepreneurs individuels délivrant des prestations à des sportifs professionnels ou à des clubs de bon niveau (TPE).
Leur secteur d'exercice relève très majoritairement des classes 93.12 (« activités de clubs de sports ») et 93.19 (« autres activités liées au sport ») de la Nomenclature des Activités Françaises (N.A.F.).

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Intervenant au sein d'une équipe dédiée à la production de performance, le préparateur/la préparatrice physique est généralement placé(e) sous l'autorité d'un entraîneur en chef ou d'un directeur sportif. Il (elle) collabore avec les autres entraîneurs mais a une grande autonomie de décision dans son domaine propre d'activité. Pour les évaluations, il (elle) s'appuie sur des Centres d'évaluation agréés et intervient sous le contrôle du médecin du club. Dans les processus de réathlétisation, concernant des sportifs relevant de blessures, il (elle) travaille en collaboration avec médecins et kinésithérapeutes (son intervention suit normalement celle du kinésithérapeute).

5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le préparateur/préparatrice physique intervient dans un cadre réglementé par le Code du Sport (Article L-212). concernant l'ensemble des activités d'enseignement, d'animation et d'encadrement sportif. Il doit donc être
« titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :
1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée;
2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation ».
La possession d'un tel diplôme titre ou certificat est une des conditions d'accès à la formation.

FICHE 5
LIENS ENTRE LA CONSTRUCTION DE LA CERTIFICATION ET LE CHAMP PROFESSIONNEL VISÉ

1) Quelles sont les raisons de la création de la certification ?

Le diplôme a été créé en 1999 et sa création a été préparée dès 1998 par un travail d'analyse coordonné par des enseignants et préparateurs/ physiques intervenant au plus haut niveau, appartenant à des composantes des universités de Lyon (Claude Jacquemoud, préparateur physique de l'équipe de France de Volley-ball 1995-2002) Turin (Claudio Gaudino, Préparateur Physique de la Juventus de Turin depuis 1983, d'équipe professionnelle de basket depuis 1981 et des équipes nationales italiennes de Football 2004-2010) et Lausanne (Jean-Pierre Egger, préparateur physique de l'Equipe de France de Basket JO 2000 et du team Alinghi, America's cup 2003, voile).
Ces trois experts sont partis du constat qu'il n'existait dans ces trois pays aucune formation professionnelle pour des préparateurs/préparatrices physiques intervenant au plus haut niveau dans les sports collectifs. Une analyse sommaire du marché montrait qu'il y avait une forte demande en la matière et de bonnes perspectives de professionnalisation pour des personnes disposant d'une expérience préalable dans le sport de haut niveau (dans les trois pays on estimait à environ 3000 le nombre de préparateurs physiques pour le sport de haut niveau en activité professionnelle principale et le flux à environ 300 par année). Un référentiel d'activités et de compétences a été établi qui a permis d'élaborer un programme de formation. Depuis, le DUEPP a formé plus de 400 diplômés dont une vingtaine travaille dans les plus grands clubs de football européens et un grand nombre d'autres dans des clubs et fédérations sportives nationales.

2) Cette certification est-elle pertinente aujourd'hui au vu du champ professionnel ?

A. Evolutions de la certification jusqu'à sa forme actuelle

La certification a peu évolué depuis sa création car, si l'on a assisté à une avancée des connaissances scientifiques de référence et surtout à un perfectionnement des méthodes, la définition générale de l'activité a peu évolué. On assiste également à une reconnaissance (ainsi d'ailleurs qu'à une médiatisation) accrue du métier de préparateur/préparatrice physique dans l'espace des métiers de l'entraînement et à la création d'un syndicat spécialisé (Association des Professionnels des Secteurs de la Préparation Physique et de la Forme, adhérant à UNSA-Sport).

B. Comment l'organisme a-t-il pris en compte les conseils préconisés par la CNCP lors du dernier enregistrement ?

Non concerné

3) Système de veille mis en place par l'autorité délivrant la certification pour ajuster la certification aux évolutions du métier et des fonctions et des activités visé(es)

A. Description du dispositif

Le système de veille repose sur deux piliers principaux :

- **Un bilan sur l'évolution de la profession réalisé auprès des anciens diplômés lors du colloque biannuel organisé à leur intention;**
- **le travail régulier du « comité de pilotage du DUEPP » composé par les principaux professionnels impliqués dans la formation et par des représentants des préparateurs/préparatrices physiques ainsi que des représentants de la branche sport.**

B) Présentation du conseil de perfectionnement (ou équivalent)

❖ Composition (nom et qualité des personnes)

Le « Comité de pilotage du DUEPP » est composé statutairement :
- de la responsable de la formation, Dr Anne Ruby, enseignante titulaire à l'UCBL et ex-préparatrice physique à la Fédération Française des Sports de Glace;
- des représentants des trois autres universités partenaires de la formation:
*** Dr Claudio Gaudino, Professeur à la SUISM Turin et préparateur physique de l'équipe Nationale Italienne de Football**

*** Mr Jean-Sébastien Scharl, Directeur des sports et responsable pédagogique pour l'Université et l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, préparateur physique de patineurs et golfeurs professionnels**
*** Dr Nathalie Guissard, Doyenne de la Faculté des Sciences de la Motricité (FSM) de l'Université Libre de Bruxelles.**
- de deux professionnels, préparateurs physiques de haut niveau : Jean-Pierre Egger, préparateur physique de l'Equipe de Coupe America Alinghi ancien préparateur physique de l'Olympique de Marseille (football); Olivier Bolliet, préparateur physique des pôles France patinage et natation.
-de deux représentants de la « branche sport » (à compter de Décembre 2013)
-d'un représentant de la « branche sport » (Comité de dialogue sectoriel) au niveau européen (à compter de Décembre 2013)

- Attributions statutaires

Le Comité de pilotage du DUEPP décide de :

- **L'évolution des contenus pédagogiques de la formation ;**
- **La politique de recrutement des étudiants ;**
- **La liste des intervenants et leurs modalités d'intervention ;**
- **Les modalités de validation des compétences pour l'obtention du diplôme ;**
- **La validation des documents destinés à la communication externe.**

- Fréquence des consultations

Le Comité se réunit en séance plénière avant le début de chaque campagne de recrutement et à la fin de la formation. Des « groupes de travail thématiques » sont également organisés en temps que de besoin à l'occasion des semaines d'enseignement.

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 6
INGÉNIERIE :
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES		**REFERENTIEL DE CERTIFICATION**		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
1- Programmation de la préparation physique et de l'état de forme	1.1 Planifier les périodes et les cycles d'entraînement physique sur une saison. 1. 2 Concevoir des séances d'entraînement physique adaptées aux périodes et cycles retenus dans la planification 1.3 Organiser pratiquement le déroulement des séances d'entraînement physique	1.1 Organiser, en collaboration avec l'équipe d'entraineurs, à partir des besoins de la spécialité sportive, de son calendrier et des objectifs de performance, les périodes, cycles et volumes d'entrainement physique. 1.2 Adapter et individualiser son intervention en fonction du programme d'entraînement, de la situation de la séance, de l'âge, du sexe et de l'état de forme du sportif.	1.1 Présenter dans un mémoire de stage (chapitre 2 et 3) le compte rendu détaillé, les justifications théoriques et l'analyse critique des pratiques de programmation de la préparation physique réalisée au cours de l'année par le candidat ; 1.2 Répondre au cours d'un oral professionnel aux questions posées par un jury de spécialistes sur les pratiques de programmation présentées dans le mémoire de stage	1.1 les critères d'évaluation du mémoire sont les suivants: -pertinence des choix de programmation retenus (choix des séquences et de leurs enchaînements) -qualité de l'adaptation aux caractéristiques des personnes et du collectif 1.2 Les critères d'évaluation de l'oral sont les suivants : -pertinence de l'argumentation sur les choix effectués -pertinence de la proposition de programmation -qualité de l'argumentation justifiant le programme retenu Pour chacun des critères, une grille d'évaluation du niveau de maîtrise de la compétence est proposée
2- Evaluation des qualités physiques, de l'état de forme et élaboration d'un diagnostic	2.1 Choisir et faire passer les tests d'évaluation; 2.2 Réaliser un diagnostic sur les qualités physiques et l'état de forme 2.3. Définir un programme d'entraînement physique avec l'équipe d'entraîneurs et le sportif concerné 2.4. Suivre les évolutions des méthodes, tests et outils en matière de préparation physique	2.1 Utiliser les tests généraux et spécifiques de mesure des qualités physiques et de l'état de forme (connaissances et choix des tests, maîtrise des outils de mesure et des protocoles de recueil d'information…); 2.2 Elaborer un diagnostic sur les capacités physiques et l'état de forme à partir des données recueillies; 2.3 Proposer et discuter, avec l'équipe d'entraîneurs et les athlètes, une programmation d'activités en rapport avec les exigences de la discipline sportive considérée, visant l'amélioration des qualités physiques et de l'état de forme	2.1 Présenter dans un mémoire de stage (chapitre 3 et 4) les pratiques d'évaluation utilisées pendant le stage et les évolutions des bilans des profils individuels réalisés au cours de l'année de formation par le candidat ; 2.2 Répondre au cours d'un oral professionnel aux questions posées par un jury de spécialistes sur les pratiques d'évaluation des qualités physiques	2.1 les critères d'évaluation du mémoire sont les suivants: -pertinence du choix des tests, rigueur de leur réalisation et de l'exploitation des résultats -pertinence de leur analyse et du bilan critique et réflexif de leur utilisation -qualité du diagnostic réalisé 2.2 les critères d'évaluation de l'oral sont : -qualité de l'argumentation portant sur le choix, la mise en œuvre et l'interprétation des tests Pour chacun des critères, une grille d'évaluation du niveau de maîtrise de la compétence est proposée

3- Entretien et développement des qualités physiques	3.1 Choisir les méthodes de développement et d'entretien des qualités physiques (force, force-vitesse, force-endurance, anticipation) adaptées à la spécialité sportive considérée 3.2 Conduire des séances de développement et d'entretien des qualités physiques.	3.1 Utiliser les méthodes de développement des qualités physiques sollicitées dans les sports intermittents (de la vitesse à l'endurance) 3.2 Utiliser les méthodes de développement de la force, de la force-vitesse et de la souplesse en référence aux connaissances actuelles de la mécanique musculaire; 3.3 Utiliser les méthodes de développement de l'anticipation/prise d'information (construction d'indices pertinents, adaptation motrice et mentale à l'action…) 3.4 Opérationnaliser ces connaissances et savoir faire dans une spécialité sportive. 3.5 Démontrer les exercices et gestes techniques	3.1 Présenter oralement (oral de méthodologie de terrain) en situation sur le terrain et devant le jury composé de spécialistes de la discipline sportive choisie par le candidat, une séance d'entretien ou de développement des qualités physiques (portant sur un thème choisi par le jury et comportant obligatoirement un échauffement, la séance proprement dite, le retour au calme ou la récupération post séance) .Répondre ensuite aux questions posées par le jury. 3.2 Connaissances associées testées: Répondre à un QCM portant sur les connaissances fondamentales en matière d'entretien et de développement des qualités physiques;	3.1 les critères d'évaluation de l'oral sont : -clarté et précision de l'expression -pertinence du contenu de la séance proposée et de la prise en compte du contexte (objectif poursuivi, période de l'année ; niveau du sportif ou de l'équipe ; effectif des participants). -qualité de l'argumentation en réponse aux questions posées 3.2 les critères d'évaluation du QCM sont les suivants: - le QCM est composé de propositions sur les principes utilisés pour la construction des séances d'entretien et de développement des qualités physiques et sur les connaissances scientifiques à partir desquelles ils ont été établis -le candidat est évalué sur le nombre de réponses acceptables données aux questions
4-Promotion et mise en œuvre de la prophylaxie, de la récupération et de la réathlétisation	. 4.1 Former les sportifs aux pratiques de prophylaxie et de récupération propres à leur spécialité sportive 4.2 Collaborer avec l'équipe médicale pour définir le protocole de réathlétisation 4.3 Accompagner le sportif dans l'application du protocole de réathlétisation et rendre compte de son déroulement à l'équipe médicale et aux entraîneurs	4.1 Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique 4.2 Proposer une préparation préventive spécifique individualisée prenant en compte le profil du pratiquant et les mises en danger potentielles de la spécialité sportive. 4.3 Mettre en place des routines d'échauffement collectives et individuelles pour les différents temps d'entrainement et de compétition. 4.4 Mettre en place des routines et moyens de récupération post entrainement et compétition. 4.5 En collaboration avec l'équipe médicale, contribuer au retour progressif du sportif blessé à l'entrainement puis en compétition	4.1 Présenter lors de l'oral de méthodologie de terrain devant un jury, spécialiste de la discipline sportive, les conditions et les composantes d'une pratique sécurisée et d'un retour progressif à la pratique après une blessure 4.2 Connaissances associées testées: Répondre à un QCM portant sur les connaissances fondamentales en matière de prophylaxie, de récupération et de réathlétisation;	4.1 les critères d'évaluation de l'oral sont : -pertinence des propositions en référence aux normes professionnelles (en particulier relatives à la sécurité des pratiquants) -qualité de l'argumentation en réponse aux questions posées 4.2 les critères d'évaluation du QCM sont les suivants: - le QCM est composé de propositions sur les principes correspondants aux normes de la prophylaxie, de la récupération et de la réathlétisation utilisées par les professionnels et sur les connaissances scientifiques à partir desquelles elles ont été établies -le candidat est évalué sur le nombre de réponses acceptables données aux questions
5-Collaboration au projet sportif du collectif d'entraînement	5.1 Apporter une contribution aux réunions de l'équipe d'entraîneurs 5.2 Faire des bilans réguliers sur ses activités et les partager avec l'équipe d'entraîneurs	5.1 Comprendre le fonctionnement du collectif d'entraînement et sa place au sein de l'organisation 5.2 S'intégrer dans la structure et dans le collectif d'entraînement en tant que préparateur/préparatrice physique et rendre compte des actions menées auprès des responsables	5.1 Présenter dans un mémoire de stage (chapitre 1). les caractéristiques de la structure d'accueil, du collectif d'entraînement et des sportifs entraînés, les conditions de travail ainsi que le compte rendu détaillé et l'analyse critique de son intervention au sein du collectif d'entraînement au cours de l'année de formation ; 2. Répondre au cours de l'oral professionnel aux questions posées par un jury de spécialistes sur son intégration au sein du collectif d'entraînement	5.1 les critères d'évaluation du mémoire sont les suivants: -qualité (précision, clarté) des informations fournies -pertinence de l'analyse et du bilan critique des actions conduites 5.2 les critères d'évaluation de l'oral sont : -qualité des réponses (finesse d'analyse de la situation et adaptation des comportements à la structure d'accueil)

Documents à tenir à disposition de l'instructeur

Grilles d’évaluation, procès verbaux, feuilles d’émargement, comptes-rendus des délibérations des jurys... (à fournir en annexe)

FICHE 7
ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

1) Identification des certifications comparables existant au même niveau

A. En France

-. Précurseur depuis 1998, le DUEPP est l'inspirateur de la formation française des DU de Préparation Physique. Sa notoriété a inspiré la création de formations comparables dans d'autres Universités .Il s'agit en particulier des DU suivants :

- **DU de Préparation Physique - Université Dijon (recrutement niveau licence)**
- **DU Evaluation et préparation physique – Université Poitiers (recrutement niveau licence)**
- **DU de Préparation physique – Université Lille 2 (recrutement niveau licence)**

- L'Institut National des Sports de l'Expertise et de la Performance (INSEP) relevant du Ministère des Sports annonce l'ouverture d'un diplôme tout à fait comparable en Septembre 2012

- Des organismes privés ont également créé récemment des diplômes d'un format proche :

- **Diplôme international en Entrainement Physique - Kiné sport**
- **Diplôme international de Préparation Physique – Perf' in sport**

-Dans ce contexte, la formation reste originale par la diversité et la richesse des rencontres avec des praticiens de haut niveau, des chercheurs spécialisés dans le domaine et les nombreux participants étrangers. Egalement par les déplacements dans des grands centres européens spécialisés qui sont au cœur de la formation, l'étudiant se constitue ainsi un solide réseau de relations et de ressources internationales dans son métier de préparateur physique. Il devient un professionnel compétent agissant dans une dynamique d'ouverture, de curiosité et d'échange au service du milieu sportif.

A notre connaissance aucun des autres diplômes n'est inscrit au RNCP ni n'a développé pour le moment de liens institutionnels avec les partenaires sociaux de la branche.

B. A l'étranger

Néant

2) Équivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications

A. En France

Néant

B. A l'étranger

Néant

FICHE 8
ACCÈS A LA CERTIFICATION

1) Sites géographiques des organismes préparant à la certification

La certification, délivrée par l'Université Claude Bernard Lyon, est préparée outre le site de Lyon (UFRSTAPS, 43, Boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex (France) qui est l'endroit où la plus grande partie de la formation se déroule, dans 3 autres sites partenaires :
-Université Libre de Bruxelles ; Institut Supérieur de la Motricité
Campus Erasme (bât. N) CP 640, 808, route de Lennick, 1070 Anderlecht (Belgique)
-Université de Lausanne ; Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique
SSP / BFSH2; CH – 1015 Lausanne; (Confédération Helvétique)
- Università Degli Studi Di Torino; Scuola Universitaria (Interfaculta in Scienze Motorie)
Piazza Bernini, 12 CAP, 10143 Torino (Italie)

2) Pré-requis pour accéder à la certification (hors VAE)

La formation est ouverte à tous les titulaires d'un titre de niveau II (niveau VI européen) autorisant l'encadrement des activités sportives contre rémunération

Le candidat doit justifier d'une expérience préalable de trois ans minimum dans l'encadrement sportif

Il doit présenter un projet de stage en situation de préparateur physique d'une durée minimum de 175h dans une structure reconnue.

Les sportifs de Haut Niveau inscrits en liste ministérielle sont dispensés des deux premiers pré-requis (Articles L.221-3 et L.221-4 du Code du Sport)

3) Dispositif prévu en cas de défaillance d'un organisme préparant à la certification ou de l'autorité délivrant la certification

La nature de l'organisation impliquée rend très improbable sa défaillance.

FICHE 9
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1) Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet une délivrance de diplôme (totale ou partielle) si le candidat peut justifier d'au moins 3 ans (ou 4821 heures) d'expérience professionnelle acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme.
La recevabilité de la demande passe par une première étape d'information, de conseil et d'orientation réalisée à l'issue d'un entretien du candidat en face à face (ou à distance si c'est impossible) avec un référent VAE du diplôme considéré.
Si le candidat présente les conditions d'accès (en termes de durée d'expérience et de domaine de l'expérience), compatibles avec le diplôme délivré, un dossier de « faisabilité » lui est proposé. Ce dossier renseigné permettra au référent pédagogique du diplôme visé, de cerner le profil du candidat, d'évaluer son niveau de compétences et de proposer la meilleure orientation sur la base d'un entretien (en face à face ou à distance) et des réponses fournies par le candidat à un questionnaire type (document joint).
Dans le cas précis du DUEPP, les éléments pris en compte portent essentiellement sur la durée des expériences, leur nature (en particulier la diversité des aspects couverts en matière de préparation physique et la connaissance des bases théoriques qui les soutiennent) et le niveau des équipes prises en charge.

2) Description de la procédure de VAE

Les étapes de la procédure VAE à l'Université Claude Bernard LYON I sont les suivantes :
1 – Information – Conseil- Orientation :
Cette première étape est réalisée à l'issue d'un rendez-vous en face à face, d'une conversation téléphonique ou d'un échange de courriers (courriel ou courrier postal) avec un référent VAE.
2 – Faisabilité – Recevabilité :
Si le candidat présente les conditions d'accès en terme de durée d'expérience (3 ans en activité professionnelle principale ou et de domaine de l'expérience, compatibles avec les domaines du diplôme délivré (DUGOS) par l'UCBL, un dossier de « Faisabilité » lui est proposé. Ce dossier renseigné permettra au référent pédagogique du diplôme visé, de cerner le profil du candidat, d'évaluer son niveau de compétences et de rendre un avis sur la pertinence et les perspectives de réussite de la démarche engagée.
3 – Dossier de VAE et Accompagnement :
Si l'avis est favorable, et si le candidat souhaite poursuivre dans la procédure de VAE, le dossier de VAE est remis au candidat. Il comporte une présentation personnelle détaillée, l'exposé de ses motivations et les éléments nécessaires à la compréhension de sa démarche.
Ce dossier permet d'appréhender l'itinéraire personnel et professionnel, les compétences et savoir-faire acquis, les études et formations antérieures ainsi que les travaux personnels réalisés.
***L'accompagnement* consiste à amener le candidat à décrire et analyser son expérience en faisant émerger les connaissances et compétences acquises ; il facilite la mise en lien des connaissances et compétences acquises avec les compétences attendues du diplôme.**
Il se déroule sous forme d'entretiens individuels, d'échanges de courriels, de rendez-vous téléphoniques, à la demande du candidat. L'accompagnement est apporté, par le référent pédagogique, pour l'aide à la construction du dossier dans son contenu « pédagogique » et par le référent VAE, pour l'aide et le conseil à la construction méthodologique. La durée préconisée à l'UCBL est de 10 heures.
***4-Jury :* Le jury est composé d'enseignants chercheurs (majoritaires), de représentants de la Commission VAE (mise en place à la demande du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) et (pour au moins un quart de l'effectif du jury) de représentants qualifiés de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.**
Lorsque des personnes appartenant à l'entreprise ou à l'organisme où le candidat exerce son activité, ou ayant accompagné le candidat dans sa démarche, sont membres de ce jury, elles ne peuvent participer aux délibérations.
Le Jury de VAE attribue tout ou partie du diplôme et dans ce dernier cas, il précise la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises et celles devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.
Il peut proposer :
- l'insertion dans une formation ;
- une mise à niveau dans certains champs de compétences ;

- la production d'un mémoire.
La décision, prise par le jury de VAE, est notifiée au candidat par le Président de l'Université.

3) Au regard des compétences décrites (fiche 6), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

Pour délivrer le DUEPP (en totalité ou en partie), le jury s'appuie sur deux types de « preuves » :

- **un dossier présentant en détail les compétences acquises et les conditions de leur acquisition. Ce dossier permet de valider la capacité à présenter formellement le type et le niveau de compétences acquises.**
- **un entretien approfondi (3 heures) permettant de tester la maîtrise par le candidat des situations professionnelles types auxquelles sont confrontés les préparateurs/préparatrices physiques et des savoirs associés. Cet entretien peut se dérouler en partie en situation sur le terrain.**
-

4) En cas de validation partielle

A. Indiquer les blocs (activités, compétences..) composant la certification

La certification porte sur cinq domaines de compétences :

- **programmer la préparation physique et l'état de forme;**
- **évaluer les qualités physiques, l'état de forme et élaborer un diagnostic;**
- **entretenir et développer les qualités physiques;**
- **promouvoir et mettre en œuvre la prophylaxie, la récupération et la réathlétisation;**
- **participer au projet sportif du collectif d'entraînement et de la structure.**

B. Préconisations que donnera le jury pour des contrôles complémentaires

A partir du bilan réalisé sur les domaines de compétences et les dimensions maîtrisés par les candidats, dans la mesure où des manques apparaîtront, il leur sera proposé de les combler soit en s'inscrivant dans le ou les modules de formation correspondants, soit en suivant un programme de formation personnalisé soit en prolongeant son expérience professionnelle.

🗐 Tenir à disposition de l'instructeur le dossier de VAE.

FICHE 10
COMPOSITION DU JURY DÉLIVRANT LA CERTIFICATION

1) Règles de constitution et composition du jury

Qualité du président du jury et mode de désignation :
La responsable de la formation assure la présidence du jury. Actuellement la présidence est assurée par Anne Ruby (PhD), enseignante à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et ex-Préparatrice physique en charge du Pôle National de la Fédération Française des Sports de Glace. Le président du jury est nommé par le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 selon les textes en vigueur.
Nombre de personnes composant le jury :
7 (Présidente + 3 Préparateurs physiques professionnels mandatés par chacune des 3 autres universités partenaires de la formation+ 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport)
Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification :
43%
Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :
14,3% et 14,3%

2) Tableau récapitulatif

VOIES D'ACCES	OUI	NON	COMPOSITION DU JURY
Après un parcours de formation initiale (sous statut d'élève ou d'étudiant)		**X**	
En contrat d'apprentissage		**X**	
Après un parcours de formation continue	**X**		**Présidente (UCBL)+ 3 Préparateurs physiques professionnels mandatés par chacune des 3 autres universités partenaires de la formation+ 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport)**
En contrat de professionnalisation	**X**		**Présidente (UCBL)+ 3 Préparateurs physiques professionnels mandatés par chacune des 3 autres universités partenaires de la formation+ 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport)**
Par candidature libre	**X**		**Présidente (UCBL)+ 3 Préparateurs physiques professionnels mandatés par chacune des 3 autres universités partenaires de la formation+ 3 personnalités extérieures**

			dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport)
Par Validation des Acquis d'Expérience (VAE) *Date de mise en place :* **2014**	**X**		**Présidente (UCBL)+ 3 Préparateurs physiques professionnels mandatés par chacune des 3 autres universités partenaires de la formation+ 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport**)

3) Document remis aux lauréats

Joindre une copie du document remis aux lauréats jusqu'à ce jour :
Document annexe 11
Joindre également un projet du document qui serait remis aux lauréats en cas d'enregistrement de la certification au RNCP. :
Document annexe 12

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 11
PARCOURS INDIVIDUEL DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2009 *Informations mises à jour à la date du : 30 avril 2012*

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : **Septembre 2008** Date de sortie : **9 Septembre 2009** Site : **Lyon**

Situation des diplômés : 50 étudiants ont été diplômés en 2009. Nous avons reçu 22 réponses au questionnaire soit 44% de réponse. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 6 mois après l'octroi du titre				Emploi actuel			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
AA	L3 staps BEI hb	PP club pro Hb	PP club pro Hb	Cdd 100%	Hb club Nantes sport		**PP club pro HandBall**	Trav.indé	Hand ball club Nantes LHM	de 30.000€ à 34.999€
PN	L3 staps	Joueur pro rugby	Joueur pro rugby	Cdd 100%	LOU RUGBY SASP sport		**PP - Intervenant technique Club Pro D2**	Cdd 100%	LOU RUGBY SASP sport	de 30.000€ à 34.999€
SM	Maitrise staps BEI rugby	PP rugby	PP rugby	Cdi 100%	Rugby Club Toulonnais sport		**PP rugby Club Pro D2**	Cdd 100%	Pays d'Aix Rugby Club - sport	de 20.000€ à 24.999€
CR	L3 staps BEI VB	Enseignant sport	Enseignant sport PP VB	Cdi 100%	Ecole polytechnique		**PP militaire et sportif** Moniteur chef de sports	Cdi 100%	Armée française	de 20.000€ à 24.999€
MF	L3 staps	PP individuelle et en ligne	PP Fb	Cdd 100%	Zamalek Sporting Club –Egypte- sport		**PP individuel et en ligne**	Trav.indé	Auto-entrepreneur	35.000e et plus
DN	L3 staps		Entraineur GAM	Cdi 100%	Société Municipale Orléans Gymnastique		**Responsable-Entraineur-PP** Pôle Espoir gymnastique	Cdi 100%	Pôle Espoirs GAM Vernon- sport	[de 20.000€ à 24.999€]

BV	BAC BE2 bb	Entraineur NM1 Bb	Entraineur NM1 Bb	Cdd 100%	Liévin Basket 62 sport		**PP et assistant coach club pro Basketball**	Cdd 100%	Limoges CSP sport	de 30.000€ à 34.999€
GF	DEMkiné	Kiné équipe professionnelle rugby	Kinésithérapeute kiné équipe Pro	Trav.indé 80% Trav.Ind 20%	Centre Santy LyonSanté LOU rugby SASP		Kinésithérapeute **Réathlétisateur**	Trav.indé 80% Trav.Ind 20%	Santy Lyon Santé LOU rugby SASP	Non Communiqué moins de 10.000€
VF	DEMkiné	Kinésithérapeuthe	Kinésithérapeuthe	Trav.indé	Cabinet groupé médical		Kinésithérapeuthe **Kiné équipe pro.Bb**	Trav.indé NC	Cabinet groupé médical	
CT	L3 staps		Recherche emploi				**PP tennis Ligue** Entraineur Tennis	Cdi 30% Trav.Ind	Ligue Loraine NC	moins de 10.000€ NC
BL	L3 staps		PP pôle patinage	Emploi aidé	Lyon Glace Patinage sport		**Co fondateur société coaching sportif**	Trav.indé	Your Coach sport	-10.000€
GG	M2 MOS UEFA B		PP	Cdd 50%	EXSPORTISE UK sport		Entraineur football	Cdi 100%	ARSENAL FC sport	35.000e et plus
DB	M2 staps DE tennis						Entraineur Tennis	Trav.indé	TC GEO ANDRE (REIMS) sport	de 15.000€ à 19.999€
BR	L3 staps Bel Fb	Entraineur jeunes Fb	Entraineur jeunes Fb	Moniteur 20%	stade bethunois sport		manager entraineur	Cdd 100%	Stade bethunois sport	de 15.000€ à 19.999€
LP	Maitrise staps	Enseignant EPS	Enseignant eps	Cdi 100%	Education nationale		Enseignant eps	LP	Maitrise staps	Enseignant EPS
PD	M2 staps BEI fb		Autre situation				Autre situation			
PS	L3 staps						MA2	Cdd 100%	Institut. Guynemer Education	de 10.000€ à 14.999€
HN	DEUG logist BEI fb	Autre profession	[Cadre logistique]	Cdi100%	[Air France] Transport		Cadre logistique	Cdi100%	Air France transport	
LH	Master staps BEI fb	Educateur Fb	Poursuite études				Poursuite études			
GS	M2 PPMR Entraineur VB	Entraineur VB amateur	Personal Trainer	CDI 100%	DIR Sport		Entraineur VB Personal Trainer	CDD 30% Itrav. indé	AS VB Caluso	

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

BGS	L3 psycho N4 athlétisme	Professeur EPS	Prof EPS Coach fitness	CDI 100% Indépendant	Ministere éducation		Prof EPS Coach fitness	CDI 100% Indépendant	Ministere éducation	
AB	L3 eps	Coach Adj. FB amateur	Prof EPS	Trav.Inde 100%	AIS Education		Prof EPS	Trav.Inde 100%	AIS Education	
AHR										
AZ										
AA										
BF										
BC										
BF										
CL										
DN										
EKW										
DPM										
EMA										
EJ										
FE										
FP										
GC										
GS										
GF										
HC										
MH										
MX										
NH										
NJ										
PA										
PF										

PB										
SJ										
TI										
VB										

Ne mentionner que les personnes ayant obtenu l**a certification**
Indiquer par un * les personnes ayant obtenu la certification par VAE

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) :

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : **Septembre 2009** Date de sortie : **24 Septembre 2010** Site : **Lyon**

Situation des diplômés : 50 étudiants ont été diplômés en 2010. Nous avons reçu 25 réponses au questionnaire soit 50% de réponse. Celles-ci sont présentées ci-dessous :

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 6 mois après l'octroi du titre				Emploi 18 mois après l'octroi du titre				Emploi 30 mois après l'octroi du titre
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rému. brute annuelle	
DV	L3 staps	PP assistant Hb fille	PP Bb Centre Formation	Stagiaire	JSF Nanterre sport		**PP Bb pro**	Cdd 100%	JSF Nanterre sport	De 15000€ à 19999€	Idem CDI 100%
PM	BEI Hockey/gla BE métier forme	Coach sportif	Coach sportif	Trav.ind			**PP H/GI pro DI et pro. Golf** Coach sportif	Trav.ind Trav.ind			Idem . Trav.Indé 50% Préparateur référent chez Biomecaswing ETPI
LD	Capeps	Enseignant eps	Enseignant eps	Cdi 100%	rectorat. Versailles éducation		**PP adjoint**	Cdd 100%	Paris SG Fb sport	35.000e et plus	Idem Préâteur Physique PSG
AN	L3 staps BESAPT- DE tennis	Coach sportif	PP	Cdi 100%	Fronto Colom Sport Espagne		**PP individuel tennis Espagne**	Cdi 100%	Fronto Colom Sport Espagne	de 10.000€ à 14.999€	Idem CDI 20% + Entraineur Personnel
BF	Masterl PPMR BEESI Fb		PP Centre Formation	CDI 100%	US Boulogne Cote Opale	10000€ à 14999€	NC				PP groupe national Fb CDD 100% USJA Carquefou
TK	BAC BE2 athlé	PP individuel	PP individuel	Trav.indé	Entreprise privée sport		FITNESS INSTRUCTOR (titre de PP en anglais) Fédé.Int.Foot.Amateur	Trav.indé	FIFA sport	35.000e et plus	Idem FIFA – DFC consulting FIFA – Fitness trainer

SJA	Master PPNM Anim.senior fb	PP CFA2	PP Equipe proA	CDD 100%	OCK Maroc	30000€ à 34999€	PP Equipe proA	CDD 100%	OCK Maroc	30000€ à 34999€	Idem PP à OCK Fb Maroc
ANJ	L3STAPS						Coach Athlé Santé	Cdd 100%	EC Orleans CJF Athlé sport	de 15.000€ à 19.999€	
NG	Licence eps	PP fédé.belge francophone	PP	Cdi 100%	AWBB sport	De 30000€ à 34999€	PP et responsable cellule optimisation de la performance	Cdi 100%	AWBB sport	De 30000€ à 34999€	Idem PP AWBB Belgique
CS	BTS BEI athlé	Educateur sportif	Educateur sportif	Cdi 100%	Intrépide Angers Athlé sport		Directeur sportif	Cdi 100%	I Intrépide Angers Athlé - sport	de 25.000€ à 29.999€	Idem Directeur sportif et responsable technique
CL	L3 staps	Coach sportif	Coach sportif	Trav.Ind 15%	Auto.entreprise		Coach sportif	Trav.ind	Auto.entreprise	moins de 10.000€	
NC	L3 staps	Educateur territorial Educateur Rugby	Educateur territorial	Cdd 100%	Mairie Tain Hermitage F.P. territoriale		Educateur territorial	Cdd 100%	Mairie Tain Hermitage F.P territoriale		Formation continue + entraineur rugby
EL	L3EM BEES2 Rugby	CTF Rugby Directeur Sportif club rugby	CTF Rugby Directeur Sportif club rugby	CDI 100%	FFR	NC	Assureur Directeur Sportif	CDI 100%	AG2R Strasbourg rugby FI	NC	Idem Assureur Directeur Sportif Strasbourg Rugby
BY	L3 staps BEI trampo		Autre situation				Autre situation				Idem + PP hand-ball
CF	Capeps	Enseignant eps	Enseignant eps	Cdi 100%	Educ.Nationale éducation		Enseignant eps	Cdi 100%	Educ.Nationale Education	de 30.000€ à 34.999€	Idem
BK	Master staps	Enseignant eps	Enseignant eps	Cdi 100%	ARSEA Social		Enseignant eps	Cdd 50%	Enseignement Education		Idem + Entraineur jeunes Fb
RR	L3 staps	Enseignant eps	Enseignant eps PP + entraineur HB	Cdi 100%	Education nationale		Enseignant eps PP+ Entraineur HB	Cdi 100% NC	MEN		

FP	L3 staps	PP club pro XIII	PP club pro XIII	Cdd 100%	FC Lézignan XIII RL Sport		PP à Etoile Sportive Catalane et Pole formation Dragons Catalans	NC	NC	NC	Idem PP Rugby 13 Perpignan
SA	MA2 Eps		Prof EPS PP	10h/heb NC			Prof EPS NC	CDD NC	Institut privé NC	25000€ à 29999€	Idem CDD 10% + Trav.Indé.
VG	Regendat EPS	Maitre EPS	PP U19-21	CDI 50%	Satndar Liege		Maitre EPS Gérant association stage vacances	NC	NC		PP FC Metz CDD 20% + gérant association stage vacances
LJ	Kiné- osthéo Inita.3 fb	Osthéo	Osthéo	Trav.indé 60% PP	Cabinet NC		Osthéo PP	Tav.indé 60% NC	Cabinet NC		
GS	M2 staps BEI fb	Assistant éducation	Assistant éducation	Cdd 100%	Lycée Strasbourg		Demandeur emploi				Chargé de mission CREPS Mulhouse- suivi SHN CDD 100% + détection ligue Fb
TS	Master staps BEI fb		PP Fb	Cdd 60%	Aviron Bayonnais Fb sport		Demandeur emploi				
SJ	L3 staps	Prépa. de commande PP RSPP XV	Recherche d'emploi				Poursuite études				
VJ	Master staps		Demandeur emploi				Demandeur emploi				
		PP									
AF											
AF											
BL											
BA											
CS											
CC											

DMM											
DJ											
EHG											
FA											
FE											
GM											
GP											
GK											
IR											
IO											
JS											
PM											
PG											
PA											
PA											
RA											
SM											
SN											
SF											

Ne mentionner que les personnes ayant obtenu la certification

Indiquer par un * les personnes ayant obtenu la certification par VAE

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) :
Informations mises à jour à la date du : **30 avril 2012**

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : **Septembre 2010** Date de sortie **: 8 Septembre 2011** Site : **Lyon**

Situation des diplômés : 40 étudiants ont été diplômés en 2011. Nous avons reçu 25 réponses au questionnaire soit 62% de réponse. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 6 mois après l'octroi du titre Pour les étudiants de cette promotion les réponses à cette question sont identiques à celle données pour l'emploi actuel (colonne de droite)				Emploi actuel			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
DL	Maitrise staps	PP club pro rugby	PP club pro rugby	Cdd 100%	Racing Metro 92 Sport		**PP club pro rugby**	Cdd 100%	Racing Metro 92 sport	de 25.000€ à 29.999€
BL	M2 staps-BE1 fb	PP club pro rugby	PP club pro rugby	Cdi 100%	Stade Rodez Aveyron - sport		**PP club pro rugby**	Cdi 100%	Stade Rodez Aveyron - sport	
DG	L3 staps	PP espoir rugby	PP et réathlétisation	Cdd 100%	Club Africain sport		**PP et réathlétisation**	Cdd 100%	Club Africain sport	moins de 10.000€
LE	L3 staps BE1 Fb	PP club pro Fb	PP club pro Fb	Cdd 100%	SM caen Sport		**PP club pro Fb**	Cdd 100%	SM caen sport	
LD	L3 orthopédie	PP club pro Fb	PP équipe nationale Fb PP club pro Fb	Cdd 100%	Fédération Russe Rossiyanka Moscou sport		**PP équipe nationale Fb PP club pro Fb**	Cdd 100%	Fédération Russe Rossiyanka Moscou sport	

LJ	L3 staps	Surveillant CF Fb Caen	PP club National Fb	Cdd 100%	AS Cherbourg Fb sport		**PP club National Fb**	Cdd 100%	AS Cherbourg Fb sport	de 10.000€ à 14.999€
LP	LE staps BE2 athlé	PP rugby	PP club rugby	Trav.ind 50%	Villeneuve Rugby League - sport		**PP club rugby**	Trav.ind 50%	Villeneuve Rugby League - sport	de 10.000€ à 14.999€
SE	Bac	PP Cf rugby	PP CF rugby	Cdi 50%	SF Paris rugby sport		**PP CF rugby**	Cdi 50%	SF Paris rugby sport	de 15.000€ à 19.999€
LA	L3 staps Bel fb		PP U17 Nationaux Fb	Trav.ind 50%	CF Boulogne/mer sport		**PP U17 Nationaux Fb**	Trav.ind 50%	CF Boulogne/mer sport	moins de 10.000€
BK	L3 staps	Educateur Fb	Educateur Fb PP général	Cdi 50%	FC Franconville sport		**PP général** Educateur Fb	Cdi 50%	FC Franconville sport	
HR	Master staps	Entraineur jeunes rugby	Entraîneur rugby	Trav.ind 60%	Ffr sport		Entraîneur rugby	Trav.ind 60%	Ffr sport	
TB	Maitrise staps	Assistant éducation	Educateur sportif	Cdd 100%	Mairie Marsillague Sport		Educateur sportif	Cdd 100%	Mairie Marsillague sport	de 15.000€ à 19.999€
PH	L3 staps	Assistant éducation	Educateur sportif	Cdd 50%	Olympique Saumur Fb - Sport		Educateur sportif	Cdd 50%	Olympique Saumur Fb - Sport	de 10.000€ à 14.999€
PE	L3 staps BDJEPS haltéro	Coach	Responsable sportif	Cdi 100%	Halle Crissier Suisse- sport		Responsable sportif	Cdi 100%	Halle Crissier Suisse- sport	
AAM	L3 staps	Educateur sportif Educateur Fb	Educateur sportif	12h	DJS sport		Educateur sportif	12h	DJS sport	
OF	DUT GEII BE2 athlé	Formateur EPMS Entraineur multi sport	Conseiller de Formation Humaine et Militaire responsable de l'option ESCALADE	Cdi 100%	Armée française Défense nationale		Conseiller de Forma.Hum. et Militairel'option ESCALADE	Cdi 100%	Armée française Défense nationale	de 30.000€ à 34.999€

MK	DESS BE2 fb	Comptable	Comptable	Cdi 100%	Centre Social Action sociale		Comptable	Cdi 100%	Centre Social Action sociale	
		Entraineur Fb	Entraineur football				Entraineur football			
LD	médecin	Médecin APHP	Médecin	Cdd 100%	Hopîtal suisse		Médecin	Cdd 100%	Hopîtal suisse	moins de 10.000€
		Entraineur adjoint Fb								
KH	L3 staps	Educateur sportif	Poursuite d'études				Poursuite d'études			
FF	MI staps		Demandeur emploi				Demandeur emploi			
DGP	Deust forme		Autre situation				Autre situation			
BC	BTS BE2 rugby	Directeur sportif	Demandeur emploi				Demandeur emploi			
MF	L3 staps	Joueur pro rugby	Demandeur emploi				Demandeur emploi			
BJM	Maitrise staps DEF									de 10.000€ à 14.999€
AR										
AN										
BO										
BN										
BR										
BE										
CS										
CH										
EAG										
GAA										
GG										

MR										
NC										
TR										
TB										

Ne mentionner que les personnes ayant obtenu la certification

Indiquer par un * les personnes ayant obtenu la certification par VAE

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) :
Informations mises à jour à la date du : **20 novembre 2013**

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : **Septembre 2011** Date de sortie **: 6 Septembre 2012** Site : **Lyon**

Situation des diplômés : 46 étudiants ont été diplômés en 2012. Nous avons reçu 28 réponses au questionnaire soit 61% de réponse. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 6 mois après l'octroi du titre			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
DCL	Master	PP professionnel Fb	PP professionnel Fb – CFR 1907 Cluj Roumanie	CDI 100%	FC APOEL Nicosia – Chypre Sport	➢ 35000€
BM	Maitrise anglais DEF Fb	Entraineur U15 Havre FC sport	PP et Responsable Centre de Formation	CDD 100%	Havre FC SASP-Sport	< 10000€ (?)
DR	Master EP Belge	PP basket junior	PP Tennis PP perso. Joueuse Li Na	CDD 100%	Potter's academy China	30000€ à 34999€
MG	Bac DEJEPS HMFAC	PP USM Rugby	Coordonateur Préparation Physique	CDI 100%	US Beaurepaire Rugby Sport	15000€ à 19999€

BA	DESS BPJEPS Animateur senior Fb	Adjoint PP et coach U15	Adjoint PP et Coach U15	CDD 100%	Académie Mohammed VI Maroc	20000€ à 24999€
LV	L3ES DE rugbyXV	Educateur Sportif rugby Rugby Club Amiénois	Educateur Sportif rugby	CDI 100%	Rugby Club Amiénois Sport	15000€ à 19999€
WR	Bac BEES12 GAM	Gymnaste professionnel	PP et entraineur GAF	CDI 100%	Fédération francophone de gymnastique-Belgique Sport	30000€ à 34999€
CDJM	Master Staps BEES1 Fb	Responsable Technique	Responsable Technique	CDI 100%	AS Plateau 25 - Doubs	NC
BH	Master PPM Licence B CAF Fb	Prof. Sport Tunisie PP stade Tunisien	Prof. Sport Tunisie PP stade Tunisien	CDI 100%	Ministère des sports – Tunisie NC	NC NC
KL	Master PPMR BEES1 Fb	Responsable adminis. Et technique FC Montaigu	Coordinateur et responsable sportif Academie Diomède- France PP individuel	CDI 30% (?) NC	Academie Diomède Sport	20000€ à 24999€ NC
FN	Master STAPS Initiateur 2 Fb	PP Red Star FC 93 PP Haute Tension	PP Red Star FC 93 PP Haute Tension	Trav.Indé. 50% NC	Red Star FC 93	10000€ à 14999€ NC
HP	CAPEPS BEES2 WaterPolo	Prof EPS Sélectionneur région U15 WP	PP PSG Femme U19	CDD 30%	PSG SASP-Sport	<10000€ (?)
CE	Laurea ES Italie	PP U16-18	PP Equipe Pro Fb	Trav. Indé. 30%	US Cheraschese Italie	NC
LS	L3ES BEES1 Fb	PP Centre Formation Fb	PP Centre Formation	CDD 20h/hebdo	Amiens Sportif Club Football	< 10000€

SP	BTS BEESI Fb	Adjoint PP seniors	Adjoint PP seniors (?)	CDD partiel	Loire Nord Football Club - Roanne	NC
BN	L3MOS		PP et réathlétisation	CDI 40%	Standard de Liège - Belqique	< 10000€
DA	L3 Staps BEESI boxe-lutte-HACUMES-natation	ETAPS CDI 100%	PP boxe professionnels et individuels	Trav. Indé. 50%	Team Oise Boxe Pro Sport	< 10000€
TEE	L3ES DEF Fb DEUST ADECS	Directeur Sportif et entraineur AS St Martin en Haut	Manager général et PP	Temps partiel (?)	UODL Tassin Football Sport	NC
CC	SHN reconversion BEESI ski	Entraineur ski privé	Entraineur ski	CDD 6 mois/an	FIS sport	NC
HC	Educateur spé. BEES 2 Tennis Table	Conseiller APS	Conseiller APS PP Pôle Espoirs	CDI 100% NC	CH Pinel Santé Ligue Picardie sport	20000€ à 24999€
MN	Maitrise STAPS BEESI Fb	Surveillant Entraineur Fb	Coach Sportif à domicile	Trav. Indé 50%		NC
AO	L3 Staps Animateur senior Fb	Entraineur et PP senior Fb	Employé polyvalent	CDD 100%	Keep Cool Entreprise Sport	NC
AJ	DE Kiné	Kinésithérapeute PP boxe	Kinésithérapeute PP Boxe	Trav. 100% NC	Cabinet NC	➢ 35000€
DB	Master LEA BPJEF AGFF	Formation	Formation			
MB	L3ES Initiateur Tennis		Formation			
HG	L3ES BEESI Fb	Educateur sportif PP individuel	Autre situation Entraineur (?)			

NA	L3 Staps	Employé Admistritatif Swiss Post PP rugby Anemasse	Recherche d'emploi			
BS	L3 STAPS Initiateur Fb		Entraineur Jeunes Fb			
BG						
BMF						
BBA						
DCL						
EKW						
HR						
LE						
LM						
MA						
MP						
MA						
MB						
PS						
PI						
SA						
YS						

SB						
AM						

Au total des 4 dernières années de formation : 186 étudiants ont été diplômés du DUEPP. Parmi ceux-ci, 100 ont répondu au questionnaire, soit 54% de réponse à l'enquête de suivi d'insertion.

FICHE 12
DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

1) Dispositif de suivi des titulaires de la certification

Un suivi systématique (enquête par questionnaire électronique) est réalisé auprès de tous les diplômés de 6 à 30 mois après la certification. Le taux de retour est d'environ 54%. Par ailleurs tous les diplômés sont invités à suivre le Séminaire biannuel organisé sur des thématiques d'actualité ce qui donne l'occasion d'échanges sur les évolutions professionnelles dans le domaine de la préparation physique.
Colloque 2010 : L'entrainement des qualités de vitesse et l'entrainement intermittent en condition d'hypoxie.
Colloque 2012 : la formation et la détection des jeunes en sport collectif : approches européennes.

2) Utilisation de ce dispositif

A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les trois dernières promotions au moins

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous l'évolution linéaire dans les processus de placement reste sensiblement stable. Sur l'ensemble des 4 années étudiées, 66% des diplômés ont un emploi correspondant entièrement aux contenus de la formation.
La qualité/adéquation de la formation reçue n'est qu'un des éléments qui déterminent le processus d'insertion professionnelle comme préparateur/préparatrice physique. Le niveau de notoriété dans les milieux concernés (expérience préalable réussie dans d'autres sports, intervenant dans d'autres fonctions, ancien sportif de haut niveau) joue un rôle absolument décisif. Ce constat conduit à renforcer l'importance de ce critère pour le choix des participants au programme de formation.

B. Analyse globale des placements

Année de certification	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées		Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées
2009	**50 titulaires** **22 réponses dont 16 dans les activités visées**	**PP activité principale temps complet ou partiel**	**6**	**20.000 € et +**
		PP activité intégrée à la fonction principale	**6**	**de -10000€ à +35000€**
		PP activité complémentaire collaborative	**4**	**15000€ et +**
		TOTAL	**16**	
2010	**50 titulaires** **25 réponses dont 14 dans les activités visées**	**PP activité principale temps complet ou partiel**	**10**	**10.000 € et +**
		PP activité intégrée à la fonction principale	**1**	**10.000 € et +**
		PP activité complémentaire collaborative	**3**	**de -10000€ à +29900€**
		TOTAL	**14**	

2011	**40 titulaires** **25 réponses dont 16 dans les activités visées**	**PP activité principale temps complet ou partiel**	**9**	**<10.000 € à 29.999 €**
		PP activité intégrée à la fonction principale	**1**	**de -10000€ à +29900€**
		PP activité complémentaire collaborative	**6**	**10.000 € et +**
		TOTAL	**16**	
2012	**46 titulaires** **28 réponses dont 20 dans les activités visées**	**PP activité principale temps complet ou partiel**	**11**	**<10000€ à>35000€**
		PP activité intégrée à la fonction principale	**5**	**15000€ à 24999€**
		PP activité complémentaire collaborative	**4**	**NC**
		TOTAL	**20**	

C. Commentaire

En ce qui concerne l'étude des carrières des diplômés, nous disposons de trois types de données longitudinales sur le court et moyen terme : la profession à l'entrée en formation ; la profession six mois après l'obtention du diplôme ; la profession 30 mois après l'obtention du diplôme.

Nous en déduisons quatre types de trajectoires dont les 3 premières sont ascendantes pour les quatre promotions étudiées (66% des 100 réponses à l'enquête)

- ceux qui ont rapidement réussi à entrer en activité professionnelle principale dans le métier de préparateur/préparatrice physique en signant 1 ou plusieurs contrats à temps complet ou partiel (36% des effectifs)
- ceux qui entrent dans le métier de préparateur/préparatrice physique à partir d'une activité professionnelle principale en relation (Entraîneurs, Formateurs des unités de combat de l'armée, Responsables de Pôles…), exercent ce métier de préparateur/préparatrice physique de façon durable et évoluent vers un niveau sportif de plus en plus élevé (13% des effectifs)
- ceux qui complètent une activité principale liée à la pratique sportive par la fonction de préparateur/préparatrice physique (kinésithérapeutes, enseignants EPS, formateurs au Ministère des Sports et dans les UFRSTAPS…) (17% des effectifs)
- ceux qui n'ont pas réussi ou souhaité pour le moment à intégrer de façon professionnelle le métier de préparateur/préparatrice physique ou qui exercent le métier sans contrat formel (34% des effectifs)

Nous disposons également d'informations à plus long terme (jusqu'à 12 ans) pour une partie des personnes diplômées. Nous avons proposés en annexe (Document 13) une présentation des carrières types à partir de données portant sur une cinquantaine de diplômés.

3) Répartition des titulaires de la certification selon la voie d'accès

Année de certification	Formation sous statut d'élève ou d'étudiant dont contrat d'apprentissage	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature libre	VAE	Nombre total de titres
2009	**0**	**50**	**0**		**50**
2010	**0**	**50**	**0**		**50**
2011	**0**	**40**	**0**		**40**
2012	**0**	**46**	**0**		**46**

FICHE 13
RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Diplôme d'Université à référentiel Européen de Préparation Physique (DUEPP)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Université Claude Bernard Lyon1	**Président de l'Université**

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : II

Code NSF : 335

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat:

Le préparateur physique est un des membres du collectif d'entraînement prenant en charge les équipes de sportifs de haut niveau dans les clubs professionnels ou les fédérations sportives. Il est responsable de l'évaluation et du développement des qualités physiques des sportifs, sous la responsabilité de l'entraîneur en chef et en lien avec les exigences spécifiques du sport pratiqué.

Les activités correspondant à cet emploi et visées par le diplôme sont les suivantes :

- **Programmation de la préparation physique d'un sportif ou d'un collectif de sportifs de haut niveau;**
- **Evaluation des qualités physiques, de l'état de forme et à l'élaboration d'un diagnostic et d'un suivi pour un sportif ou un collectif de sportifs de haut niveau;**
- **Entretien et développement des qualités physiques d'un sportif ou d'un collectif de sportifs de haut niveau;**
- **Développement des activités de prophylaxie, de récupération et de réathlétisation pour les sportifs de haut niveau;**
- **Collaboration au projet du collectif d'entraînement et de la structure.**

Compétences ou capacités évaluées

1- programmer la préparation physique d'un sportif de haut niveau, tout au long d'une saison et de séance en séance, en fonction des paramètres personnels, collectifs et institutionnels

2- choisir de façon opportune, les tests utiles, nécessaires et adaptés aux besoins de la spécialité sportive et des sportifs. Recueillir, analyser et exploiter les données.

3- concevoir et de mettre en œuvre des séances d'entretien et de développement des qualités physiques en utilisant les méthodes adaptées aux différentes spécialités sportives, aux sportifs concernés et aux différents objectifs de la programmation.

4- concevoir, expliquer et réaliser un ensemble d'actions de prophylaxie, de récupération et de réathlétisation adaptées à une spécialité sportive et aux caractéristiques particulières d'un sportif de haut niveau

5- Collaborer au sein du collectif d'entraînement au regard des prérogatives attribuées au préparateur/préparatrice physique dans le code du sport et son contrat de travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

Préparateur/préparatrice physique d'un club sportif professionnel (TPE/PME), d'une structure fédérale ou indépendant au service d'un ou plusieurs sportifs de haut niveau

Mots clés: **CLUB SPORTIF; FEDERATION SPORTIVE.**

Types d'emplois accessibles

Préparateur/préparatrice physique pour le sport de haut niveau (niveau II).

Entraîneur/préparateur/préparatrice physique

Mots clés: **PREPARATEUR PHYSIQUE/PREPARATRICE PHYSIQUE**

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :
G 1204 : Education en activités physiques. L'appellation « préparateur/préparatrice physique » est présente dans la liste des appellations retenues pour illustrer l'emploi/métier.

Réglementation d'activités
Le préparateur/préparatrice physique intervient dans un cadre réglementé par le Code du Sport (Article L-212). Il doit donc être « *titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :*
1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée;
2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation ».

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :
La certification porte sur les cinq domaines de compétences suivants:

- **programmer la préparation physique ;**
- **évaluer les qualités physiques, l'état de forme et élaborer un diagnostic et un suivi ;**
- **entretenir et et développer les qualités physiques ;**
- **développer la prophylaxie, la récupération et la réathlétisation ;**
- **collaborer au projet sportif du collectif d'entraînement et de la structure (club sportif, fédération sportive…).**

Ces compétences sont évaluées au moyen de dossiers comportant le compte rendu détaillé, les justifications théoriques et l'analyse critique des pratiques professionnelles correspondantes et par des oraux professionnels permettant de repérer la capacité à répondre de façon pertinente à des situations concrètes.
Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.
Cette certification est ouverte à la VAE. Elle est accessible à des personnes justifiant d'au moins 3 ans (ou 4821 heures) d'expérience professionnelle acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme. Elle repose sur la réalisation d'un dossier permettant d'appréhender l'itinéraire personnel et professionnel, les compétences et savoir-faire acquis, les études et formations antérieures ainsi que les travaux personnels réalisés. Un jury composé d'enseignants chercheurs (majoritaires) et (pour au moins un quart de l'effectif du jury) de représentants qualifiés de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés attribue tout ou partie du diplôme et dans ce dernier cas, il précise la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises et de celles devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		**X**	
En contrat d'apprentissage		**X**	
Après un parcours de formation continue	**X**		**Président (représentant UCBL) + 1 Préparateur physique professionnel mandaté par chacune des 3 universités partenaires + 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport**
En contrat de professionnalisation	**X**		**Président (représentant UCBL) + 1 Préparateur physique professionnel mandaté par chacune des 3 universités partenaires + 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport**
Par candidature libre		**X**	

Par Validation des Acquis d'Expérience (VAE) *Date de mise en place :* 2014	**X**		**Président (représentant UCBL) + 1 Préparateur physique professionnel mandaté par chacune des 3 universités partenaires + 3 personnalités extérieures dont 1 représentant qualifié des salariés et 1 représentant qualifié des employeurs de la branche sport**

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Néant	**Néant**

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

.

Références autres :

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

45 diplômés par an. Les données statistiques sont accessibles auprès de la Coordination Lyon1 pour l'Insertion Professionnelle des Etudiants(tes) (CLIPE) de l'UCBL

Autres sources d'informations :

Site DUEPP : http://duepp.univ-lyon1.fr

Lieu(x) de certification :

UFRSTAPS, Université Claude Bernard Lyon1, 27-29 Bd du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Lieu principal : UFRSTAPS, Université Claude Bernard Lyon1, 27-29 Bd du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX
Autres lieux ;- Université Libre de Bruxelles ; Institut Supérieur de la Motricité
Campus Erasme (bât. N) CP 640, 808, route de Lennick, 1070 Anderlecht
- Université de Lausanne ; Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique
SSP / BFSH2; CH – 1015 LAUSANNE;
- Università Degli Studi Di Torino; Scuola Universitaria (Interfaculta in Scienze Motorie)
Piazza Bernini, 12 CAP, 10143 TORINO

Historique : formation crée en 1999

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

http:www.univ-lyon1.fr/

autre source d'information:

http://duepp.univ-lyon1.fr/

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 1
PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Renouvellement

Historique de la certification enregistrée au RNCP
Libellé de la certification : Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux (ex GESS) – Diplôme d'Université
Niveau : I
Code(s) NSF : 332 P
Date du Journal Officiel : 6 juillet 2008
N° du précédent dossier : 1228 V1
N° de la fiche RNCP :

Demande actuelle
Nouveau libellé de la certification (si modification) :
Niveau : I
Code(s) NSF : 332 P
Autorité(s) délivrant la certification : Université Claude Bernard - LYON I
Autre démarche de reconnaissance en cours (le cas échéant) : Non
Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine :
Date de première délivrance de la certification : 1° juillet 2008

Interlocuteur en charge du dossier

Monsieur
Nom : GILGENKRANTZ
Prénom : Bruno
Courriel : bruno.gilgenkrantz@univ-lyon1.fr
Fonction : Responsable pédagogique
Téléphone : 06 07 39 28 52
Télécopie : 04 72 44 22 26
Adresse postale : IUT Lyon 1 – Département GEA – 1, rue de la Technologie 69622 VILLEURBANNE Cedex

Numéro de dossier attribué par la CNCP : 1228 V2

Degré de verdissement : 0

FICHE 2
IDENTIFICATION DE(S) L' AUTORITÉ(S) DELIVRANT LA CERTIFICATION

1) Dénomination juridique complète (statut)

Nom de(s) l'autorité(s) délivrant la certification :
Université Claude BERNARD – Lyon I
Adresse : 43, boulevard du 11 Novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex

Téléphone : 04 72 21 59 Télécopie : 04 72 44 22 26

Courriel : Site Internet (le cas échéant) :

Statut juridique : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

- N° de déclaration d'activité : 82 69 P 000 169
- RNE : 069 1774D

Eventuellement n° d'existence – formation initiale et formation continue :
Joindre obligatoirement photocopie du document attestant officiellement la personnalité morale de l'autorité responsable de la délivrance de la certification.

2) Représentée par

Monsieur
Nom : GILLY
Prénom :François Noël
Courriel :
Fonction : Président
Téléphone :
Télécopie :

3) Activités de l'autorité délivrant la certification

Activité principale : Formation et Recherche
Autres activités :

4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant la certification

5 DEUST
11 DUT
15 Licences généralistes
34 Licences professionnelles
200 Diplômes d'Université
20 Diplômes nationaux en santé
1 Diplôme d'ingénieur
25 mentions de Master

FICHE 3
RÉSEAUX

1) Quels sont les membres du réseau ? Quels éléments ont-il en commun ?

Néant

2) Quelles sont les mentions sur le document attestant de la certification ?

N.C.

3) Une convention a-t-elle été établie entre les autorités délivrant la certification ?

N. C.

4) Quelles sont les conditions de rupture de la convention en cas de défaillance d'un membre du réseau ?

N. C.

FICHE 4
MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉS(ES)

1) Désignation du métier et des fonctions

Les métiers visés par la certification concernent exclusivement les secteurs social, médico-social et sanitaire.

- Directeur général
- Secrétaire général
- Directeur d'établissement
- Cadre de direction en charge des finances ou des projets de développement
- Directeur des ressources humaines
- Responsable administratif
- Responsable de territoire
- Coordonnateur d'action sanitaire et sociale
- Conseiller technique des organismes professionnels
- Responsable de structure d'hébergement
- Responsable d'équipement social
- Chef de projet

2) Description des activités

Par délégation des instances dirigeantes de l'Association ou de l'organisme gestionnaire et sous leur contrôle, le directeur exerce les 4 activités suivantes :

- Il concourt à la gouvernance de l'organisation ;
- Il définit et garantit le cadre de l'organisation ;
- Il définit et manage les interventions ;
- Il conçoit et coordonne les stratégies de partenariat ;

A ce titre, il est capable :

- d'établir une analyse-diagnostic stratégique d'une organisation de l'Economie Sociale en identifiant les enjeux ;
- d'organiser la veille, réglementaire, juridique et technologique en rapport direct ou indirect avec l'économie sociale ;
- de rédiger et formaliser un rapport professionnel stratégique ;
- de formaliser les propositions stratégiques issues de l'analyse et du diagnostic d'une organisation de l'Economie Sociale ;

- de concevoir un projet de service, d'établissement ou d'entreprise de l'Economie Sociale
- de concevoir, superviser et assurer le management des ressources humaines d'une organisation de l'Economie Sociale (salariés et bénévoles)

- d'élaborer, planifier et optimiser la gestion des ressources d'une organisation de l'Economie Sociale ;

- de concevoir et de piloter l'évaluation de la qualité des prestations et les plans d'actions internes et externes d'une organisation de l'Economie Sociale ;
- de manager la démarche d'amélioration continue d'une organisation de l'Economie Sociale
- de définir et manager la coopération et la coordination pluridisciplinaires d'une organisation de l'Economie Sociale ;
- de manager l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques professionnelles au regard des recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- de concevoir l'offre de services en réponse aux besoins et attentes de la population d'un territoire ;

- de conduire la stratégie et de mettre en œuvre la communication interne et externe d'une organisation de l'Economie Sociale ;
- de défendre un projet professionnel ;
- de manager la politique de partenariats et de réseaux coordonnés de l'organisation ;
- de conduire la veille des besoins sociaux d'un territoire.

3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

K 1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

4) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Etablissements du secteur social, médico-social, sanitaire
Taille des établissements : de 10 à 200 salariés

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Positions hiérarchique et fonctionnelle : Cadre de direction

5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret du Ministère de la Santé et des Solidarités n° 2007 – 221

« Doit être titulaire d'une certification de niveau I enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation le professionnel ayant reçu les délégations mentionnées aux troisième à septième alinéas de l'article D. 312-176-5 et qui, selon les situations :

a) Dirige ou administre l'un des groupements mentionnés à l'article L. 312-7 ;

b) Dirige un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux répondant cumulativement, sur au moins trois exercices comptables clos consécutifs, au moins à deux des trois seuils fixés à l'article 44 du décret n° 2005-1677 du 28 décembre 2005 ;

c) Dirige le siège social, en application de l'article R. 314-87, d'un organisme gestionnaire autorisé. »

Le niveau I est exigé pour les établissements remplissant deux des trois éléments suivants :

- *50salariés ;*
- *3 100 000 € pour le montant des ressources ;*
- *1 550 000 € pour le total du bilan.*

FICHE 5
LIENS ENTRE LA CONSTRUCTION DE LA CERTIFICATION ET LE CHAMP PROFESSIONNEL VISÉ

1) Quelles sont les raisons de la création de la certification ?

La certification a connu plusieurs évolutions :

- La certification a été créée en 1984 à la demande du Syndicat de l'Hospitalisation Privée qui a souhaité que l'Université Lyon I forme des adjoints de direction et des directeurs de cliniques. La certification a été créée sous la forme d'un diplôme d'université (niveau II) intitulé « Gestion Hospitalière » ;
- En 1989, à la demande de l'URIOPSS R.A., la formation s'est orientée sur la formation de cadres de direction des ESMS (Etablissements Sociaux et Médicaux-Sociaux . Son intitulé a alors été modifié et est devenu « Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux - GESS». La certification était toujours un diplôme d'université de niveau II.
- A partir de 1993 et jusqu'en 2006, elle devenue une maîtrise de «Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux » dans le cadre de l'IUP Management de l'université Lyon I ;
- Depuis septembre 2006, suite à la fermeture de l'IUP Management, elle est redevenue un diplôme d'université. La formation a été certifiée de niveau I par la CNCP en juillet 2008.

2) Cette certification est-elle pertinente aujourd'hui au vu du champ professionnel ?

A. Evolutions de la certification jusqu'à sa forme actuelle

La certification a connu plusieurs évolutions :

- de 1984 à 1989 elle était un diplôme d'université (niveau II) initialement intitulé « Gestion Hospitalière », puis, à la demande de l'URIOPSS R.A. « Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux »
- de 1993 à 2006, elle devenue une maîtrise de «Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux » dans le cadre de l'IUP Management de l'université Lyon I;
- depuis septembre 2006, suite à la fermeture de l'IUP Management, elle est redevenue un diplôme d'université de niveau I certifié en juillet 2008.

B. Comment l'organisme a-t-il pris en compte les conseils préconisés par la CNCP lors du dernier enregistrement ?

Sur préconisation de la CNCP, la certification a changé de dénomination :
de « Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux – GESS »
elle est devenue « Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux (Ex GESS) »

3) Système de veille mis en place par l'autorité délivrant la certification pour ajuster la certification aux évolutions du métier et des fonctions et des activités visé(es)

A. Description du dispositif

Dès la création de la certification, un Conseil de Perfectionnement a été mis en place, lequel, en partenariat avec les milieux professionnels, est à l'origine des différentes mutations qu'a connues la formation :

1984 : création du D.U. « Gestion Hospitalière » (niveau II) à la demande des syndicats professionnels du secteur sanitaire (Fédération Hospitalière des Etablissements Privés et Union Hospitalière Privée).

1989 : à la demande de l'URIOPSS Rhône Alpes, orientation de la formation sur le secteur social et médico-social. Le contenu de la formation est profondément modifié pour prendre en compte les spécificités du secteur social et médico-social. Dans le même temps le D.U. prend son appellation définitive : « Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux ».

1993 : suite à la création de l'IUP Management de l'Université Lyon 1, l'opportunité se présente de transformer le D.U. en Maîtrise d'IUP.

B) Présentation du conseil de perfectionnement (ou équivalent)

- Composition (nom et qualité des personnes)

Mme Laure CHARREYRE - Directrice de l'URIOPSS Rhône Alpes - Présidente
Mme Yannick PENDOLA – Directrice générale de l'Institution Saint Bruno – Lyon (69)
Mr Prosper TEBOUL – Directeur général de l'ADAPEI du Rhône
Mme Claire FUIME – Maître de conférence en économie – IUT Lyon I
Mr Bruno GILGENKRANTZ – Maître de conférence en sciences de gestion – IUT Lyon I - Responsable de la formation
Mr Jean François PAULIN – Maître de conférence en droit social – IUT Lyon I

- Attributions statutaires

Assurer la veille stratégique
Proposer et valider les contenus pédagogiques
Proposer et valider les intervenants

- Fréquence des consultations

Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an.

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 6
INGÉNIERIE :
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Pilotage social et juridique - Gère l'ensemble du personnel de l'établissement dans le respect du droit du travail, des dispositions conventionnelles et réglementaires et des règles et procédures en vigueur dans l'établissement. - Motive les équipes de façon à obtenir leur adhésion au projet d'établissement, à renforcer leur professionnalisme et leur aptitude au	- Être capable de gérer les équipes et d'adapter les situations de travail. - Être capable d'animer les projets. - Être capable d'optimiser les modes de fonctionnement collectifs par projet. - Être capable de diagnostiquer et d'adapter les situations au travail et les mutations des organisations. - Identifier les besoins en compétences, concevoir un programme d'évaluation et de développement des compétences	.Etre en capacité d'asseoir sereinement son autorité en sachant : - développer une attitude d'affirmation de soi - maîtriser la communication en interne comme en externe - développer son leadership au service d'une relation hiérarchique efficace - gérer les situations de crise et les conflits - Situer et appréhender les relations de travail et la fonction de direction dans l'environnement juridique Déployer une démarche cohérente d'analyse d'un problème en droit social	Mise en situation professionnelle (stage de 3 semaines)	. . Comprendre et faire des liens entre différents évènements organisationnels et institutionnels . Etre capable de placer les évènements dans leur contexte . Avoir une démarche rigoureuse de questionnement . Avoir une démarche de raisonnement rigoureuse . Savoir critiquer ce que l'on a envie de démontrer . Pouvoir se distancier des faits, des personnes, des courants et habitudes de pensée

travail en équipe. - Effectue les entretiens de recrutement et d'évaluation. - Organise et coordonne le travail des équipes dans le respect de leurs disciplines respectives. - Identifie les besoins de formations et élabore le plan de formation. - Anime et gère les relations avec les représentants du personnel. - Conduit et anime les réunions de travail. - Assure la concertation et les conditions d'une bonne circulation de l'information	- Concevoir une stratégie de relations sociales et mener des négociations. - Être capable d'animer et de conduire des réunions	.Etre en capacité de solutionner un problème simple en droit social Présenter un problème, argumenter et défendre un point de vue Définition de fonctions : - clarifier les missions, les tâches, les compétences et les responsabilités de chacun. - formaliser l'organisation et l'articulation des postes entre eux Entretien annuel d'appréciation : - maîtriser les étapes du processus d'appréciation annuelle - préparer un entretien annuel d'appréciation. - animer et exploiter l'entretien annuel d'appréciation .Plan de formation : - formaliser les axes stratégiques de l'entreprise - recenser les besoins de chaque service et individu. - traduire les objectifs de formation en actions de formation - mettre en forme le plan et préparer la consultation du		. Etre capable de croiser différents champs de connaissances

		Comité d'Entreprise Lancer les actions et en assurer le suivi . GPEC : - analyser les emplois et les compétences - avoir une vision claire de l'évolution des métiers - anticiper les besoins nouveaux - favoriser l'adéquation de ces besoins nouveaux aux compétences recherchées .Bilan social : - maîtriser le cadre légal - apprécier la situation d'une entreprise dans le domaine social. Avoir une bonne maîtrise des outils spécifiques pour : - mener une négociation - conduire une réunion - bâtir un argumentaire - mener un entretien de recadrage - mener un entretien de félicitation		

		- valoriser les compétences - savoir dire non - savoir déléguer les responsabilités		

Pilotage stratégique - *Analyse l'environnement et les acteurs.* - *Identifie et prend en compte les orientations des politiques publiques.* - *Elabore, met en œuvre et actualise le projet d'établissement* - *Représente son établissement auprès des partenaires extérieurs.* - *Organise la communication externe de l'établissement et assure la promotion de l'image de l'établissement.*	- Être capable de diagnostiquer l'organisation et d'en surveiller l'environnement. - Être capable d'élaborer un projet d'établissement, de le mettre en place, de le faire respecter et de l'actualiser. - Être capable d'adapter le fonctionnement de son établissement aux évolutions de l'environnement et de la demande des usagers. - Être capable de concevoir et de gérer les actions de communication. Être capable de mettre en place et de piloter un processus d'évaluation et une démarche qualité.	Identifier les acteurs de l'économie sociale et solidaire et repérer la place des associations gestionnaires d'établissements ou services du secteur social ou médico-social Connaître les spécificités du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif et son organisation Avoir une connaissance approfondie des fondements et des évolutions des politiques sociales Repérer, analyser les enjeux relatifs aux différents secteurs du domaine social et médico-social, à savoir personnes âgées, personnes handicapées, insertion, enfance et petite enfance (réglementation, public accueilli, lien avec les autorités de contrôle…) Savoir articuler le projet associatif (valeurs et orientation de la personne morale) avec la fonction de gestion de l'établissement .Maîtriser les missions, les attributions et les responsabilités	Mise en situation professionnelle (stage de neuf semaines)	Etre capable d'identifier une problématique du secteur Etre capable de mener une recherche selon une méthodologie appropriée Etre capable de placer les évènements dans leur contexte Avoir une démarche rigoureuse de questionnement Avoir une démarche de raisonnement rigoureuse Savoir critiquer ce que l'on a envie de démontrer Etre capable de construire une argumentation rigoureuse

		respectives du directeur et de la personne morale Définir une stratégie, élaborer et mettre en œuvre un projet d'établissement ou de service Avoir la capacité de comprendre les principaux clivages théoriques et politiques dans le champ de l'économie et les transposer dans le domaine des politiques engagées dans le secteur sanitaire et social Maîtriser les principaux mécanismes économiques et leur interdépendance Identifier les paramètres économiques, sociaux, démographiques susceptibles d'avoir une incidence sur le système sanitaire et social		

Pilotage opérationnel - Prépare les budgets, contrôle leur réalisation, interprète les écarts, rend compte aux décisionnaires... - Ordonne les dépenses. - Construit l'ingénierie financière d'un projet (affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts...). - Réalise des études financières et techniques lors de choix d'investissement (recherches d'expertises techniques, appels d'offre, études financières...). - Etudie la faisabilité technique	- Être capable de coordonner, évaluer les procédures administratives et techniques des services. - Savoir analyser les documents financiers et mesurer l'incidence financière des mesures prises ou envisagées. - Savoir construire des argumentaires rationnels et lisibles permettant d'aider à la décision. - Savoir interpréter la réglementation et en peser les effets pour l'établissement. - Être capable d'utiliser des progiciels de gestion.	Maîtriser les spécificités comptables des associations Connaître les mécanismes de production de l'information comptable et le rôle des différents acteurs participant à la production de cette information. Etre capable de communiquer avec ces différents acteurs Etre capable de mettre en place des procédures de contrôle interne et de contrôler les informations comptables Etre capable de rendre compte aux dirigeants et partenaires Etre capable d'analyser et porter un diagnostic sur la situation économique et financière de sa structure Connaître les règles et les mécanismes budgétaires d'un établissement ou d'un service	Mise en situation professionnelle (stage de 3 semaines)	Savoir construire et analyser les comptes financiers et budgétaires Savoir construire les documents d'analyse Etre en capacité d'analyser la situation économique et financière d'un établissement Faire le lien entre projet d'établissement et résultats financiers Etre capable d'identifier la ou les problématiques de l'établissement d'un point de vue économique Proposer des modalités d'action

et financière des projets. - Organise et conduit les projets de réorganisation et de développement.		Etre capable d'élaborer et d'exécuter le budget de sa structure Etre capable d'élaborer un plan de financement Maîtriser les aspects techniques et stratégiques des méthodes de calcul des coûts Etre capable de mettre en place, suivre et analyser un système de contrôle de gestion . Etre capable d'identifier les facteurs clés de succès et les facteurs stratégiques de risques pour l'élaboration d'un tableau de bord . Etre capable d'utiliser Word pour rédiger un courrier ou un petit rapport . Etre capable d'utiliser Excel pour construire des outils de gestion, élaborer des statistiques et des calculs financiers Savoir élaborer un cahier des charges . Définir les acteurs du projet et leur rôle . Connaître les facteurs clés à intégrer pour la réussite du projet . Savoir animer un projet . Connaître les principaux outils de résolution de problème		

🗐 Documents à tenir à disposition de l'instructeur
Grilles d'évaluation, procès verbaux, feuilles d'émargement, comptes-rendus des délibérations des jurys...

FICHE 7
ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

1) Identification des certifications comparables existant au même niveau

A. En France

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social (CAFDES) niveau I. Cette certification se déroule sur 3 ans et concerne des directeurs d'établissement en exercice.
- Master Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et médico-sociales – IFROSS Université Lyon III
- Master Economie et Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux (EGESS) – Université Rennes I
- Dirigeant d'entreprise de l'économie sociale – EEES Montpellier
- Dirigeant de l'économie sociale – Espace Sentein
- Master de gestion des entreprises sociales et de santé – Université Toulouse I

La certification GESS se différencie sur trois points :
- elle s'adresse aussi bien à des cadres de direction en exercice qu'à des professionnels du secteur (chef de service par exemple) souhaitant accéder à des fonctions de direction,
- d'autre part, elle intègre à la fois des stagiaires qui font la formation en un an et des stagiaires qui font leur formation en cours d'emploi en deux ou trois ans,
- enfin, chaque année, des personnes en reconversion professionnelle souhaitant travailler dans le domaine social sont admises dans la formation.

Cette architecture permet une mixité des publics en termes de responsabilités, de fonctions et de secteur d'activité et permet aussi aux stagiaires d'adapter le rythme de leur formation en fonction de leurs contraintes personnelles et professionnelles.

B. A l'étranger

Non

2) Équivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications

A. En France

Non

B. A l'étranger

Non

FICHE 8
ACCÈS A LA CERTIFICATION

1) Sites géographiques des organismes préparant à la certification

IUT Lyon I – site Doua–Département GEA – 1, rue de la Technologie - 69622 VILLEURBANNE Cedex

2) Pré-requis pour accéder à la certification (hors VAE)

Pour les candidats issus du secteur social ou médico-social une expérience professionnelle de 7 à 10 ans et une expérience d'encadrement sont exigées.

Pour les candidats en reconversion professionnelle, ils doivent avoir occupés un poste de cadre dans le domaine commercial, de la GRH ou de la gestion financière.

Dans les deux cas, l'entretien de sélection a pour but d'identifier la capacité des candidats à accéder à un poste de direction.

3) Dispositif prévu en cas de défaillance d'un organisme préparant à la certification ou de l'autorité délivrant la certification

N.C.

FICHE 9
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1) Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats

Le candidat doit occuper un poste de direction dans une association ou un établissement du secteur social ou médico-social depuis au moins trois ans.

2) Description de la procédure de VAE

1° étape : Le candidat remplit un dossier de faisabilité à partir duquel le responsable de la formation évalue si le dossier du candidat est recevable. Les critères sont : occuper un poste de direction depuis au moins trois ans, compétences, délégations

2° étape : Le candidat prépare son dossier de VAE et son grand oral. Pour ce faire il bénéficie d'un encadrement de la part du responsable de la formation ainsi que de la cellule VAE de l'Université. Dans le dossier le candidat doit démontrer qu'il possède les compétences visées par la certification

3° étape : Le grand oral, au cours duquel le candidat doit montrer au jury que ses compétences sont en adéquation avec la certification. Le grand oral se déroule en trois temps : exposé du candidat, discussion avec le jury, délibération du jury.

3) Au regard des compétences décrites (fiche 6), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

Le candidat doit exposer deux situations professionnelles «délicates» dans le domaine du management, de la GRH ou de la gestion qu'il a eu à affronter et résoudre.

4) En cas de validation partielle

A. Indiquer les blocs (activités, compétences..) composant la certification

1. Pilotage social et juridique
2. Pilotage stratégique
3. Pilotage opérationnel

B. Préconisations que donnera le jury pour des contrôles complémentaires

En cas de non validation de la totalité de la certification, le jury propose au candidat de suivre les enseignements concernant le ou les pôles non validés

FICHE 10
COMPOSITION DU JURY DÉLIVRANT LA CERTIFICATION

1) Règles de constitution et composition du jury

Qualité du président du jury et mode de désignation : Responsable de la formation, désigné par le Président de l'Université

Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes :

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 33 %

3 enseignants-chercheurs de la formation
2 professionnels. Les professionnels sont des directeurs d'établissement ou d'association qui sont donc à la fois employeurs (par délégation) et salariés.
1 représentant de l'université

2) Tableau récapitulatif

VOIES D'ACCES	OUI	NON	COMPOSITION DU JURY
Après un parcours de formation initiale (sous statut d'élève ou d'étudiant)		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de l'ensemble des enseignants de la formation Il est présidé par le responsable de la formation
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature libre		X	
Par VAE *Date de mise en place :*	X		2 professionnels 3 enseignants-chercheurs de la formation 1 représentant de l'université

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITE LYON 1

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DUPLICATA

Vu Arrêté du 1er juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles paru au JO du 6 juillet 2008

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lyon 1,

Vu les pièces justificatives produites par Mme FRÉDÉRIQUE , née à ST-ETIENNE (042), en vue de son inscription au Diplôme d'Université DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX (GESS) - NIVEAU 1

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ** DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX (GESS) - NIVEAU 1

est décerné à **Mme FRÉDÉRIQUE**

au titre de l'année universitaire 2011-2012.

Fait à Villeurbanne, le

Le titulaire

Le Président

François-Noël GILLY

/0ETRY20110320

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

FICHE 11
PARCOURS INDIVIDUEL DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2010
Informations mises à jour à la date du : mars 2013

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : Septembre 2009 Date de sortie : Juillet 2010 Site : IUT Lyon I - Site Doua

Initiales des titulaires de la certification	**Origine des candidats**		**Emploi ….. mois après l'octroi du titre**				**Emploi actuel**			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
EG	BAC	Prestation de service dans le secteur de la santé	Directeur	Cadre	IGH. Groupe d'EHPAD et de Clinique SSR	35 OOO	Directeur	Cadre	IGH. Groupe d'EHPAD et de Clinique SSR	35 OOO
AP	Maîtrise STAPS	Salarié non cadre	Chef service social	cadre	Adapei 69 (handicap mental)	33500	Chef service social	cadre	Adapei 69 (handicap mental)	33 500
OL	N3	Directeur des Soins	Directeur d'Unité de Soins de Longue Durée	Salarié	Groupe ACPPA – Personnes Agées	55 000	Directeur d'Unité de Soins de Longue Durée	Salarié	Groupe ACPPA – Personnes Agées	59 000
VD	Niveau 2	Cadre intermédiaire secteur médico social	Directrice d'établissement médico social	cadre	EHPAD ASSOCIATION LPA	53 000	Directrice d'établissement médico social	cadre	EHPAD ASSOCIATION LPA	53 000
EG	BAC	Prestation de service dans le secteur de la santé	Directeur	Cadre	IGH. Groupe d'EHPAD et de Clinique SSR	35 OOO	Directeur	Cadre	IGH. Groupe d'EHPAD et de Clinique SSR	35 OOO
MS	Niveau 2		Directrice		AISPA de Marennes	38 200	Directrice		AISPA de Marennes	39 800
NG	DEI		Directrice	Cadre	EHPAD	69600	Directrice	EHPAD	69 600	69 600
AL	DESS CAAE Niv 1	Cadre Administratif	Adjointe Directeur d'Exploitation	Cadre	ACPPA / Médico-social	39 000	Adjointe Directeur d'Exploitation	Cadre	ACPPA / Médico-social	39 000

BC	BAC +5	Directrice	Directrice	Cadre	ADAG BB - GERONTOLOGIE	41 500	Directrice	Cadre	ADAG BB - GERONTOLOGIE	43 000
MP	Niveau I	Cadre dirigeant PME	Responsable des services techniques et comptables	Cadre	Association Adélaïde PERRIN	40 000	Directeur des services généraux et comptables	Cadre	Association Adélaïde PERRIN	55 000
IB										
RG										
DD										
MB										
YY										

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2011
Informations mises à jour à la date du : mars 2013

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : Septembre 2010 Date de sortie : Juillet 2011 Site : IUT Lyon I - Site Doua

Initiales des titulaires de la certification	**Origine des candidats**		**Emploi ….. mois après l'octroi du titre**				**Emploi actuel**			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
MCVF	DESS niveau III	Educ spéc, chef de service Médico-social SESSAD	Directrice service médico-social SESSAD, A temps plein	Cadre	Association Ensemble A Privas, SESSAD, secteur Enfance Handicap, secteur Médico_Social	34 000	Directrice Service Médico-Social	Cadre (à temps partiel 80%	Association des Paralyses de France, Secteur Médico-Social, secteur Adulte Handicap	33 000
PR	D.E.A.S.S	10 ANS	Directeur	cadre	ADAPEI26	55 000	Directeur	Cadre	ADAPEI26	55 000
AB	Niveau II	formatrice	Chef de service	cadre	ATMP	37500	Chef de service	cadre	ATMP	37500
LG	BAC+5	23 ans -direction	Directeur CCAS	FPT	Commune Pont de Beauvoisin	50 000	Directeur CCAS	FPT	Commune Pt de Beauvoisin	50 000
SJ	Licence Sciences de l'Education	Educatrice Spécialisée et Chef de Service	Chef de Service	Cadre	Association St Joseph (39000) – Protection de l'Enfance	40 000	Directrice	Cadre	Association Franc Comtoise Le Bonlieu (39100) – Handicap Mental	49 000
YM	Licence en management	20 ans	Directrice opérationnelle Clinique SSR	cadre	Clinique St François – St Antoine 03630 Désertines	60 000	Directrice opérationnelle Clinique SSR	cadre	Clinique St François – St Antoine 03630 Désertines	60 000
PL	Diplôme d'état d'éducateur spécialisé	Educateur spécialisé (18 ans) Chef de service (3 ans)	Chef de service	Cadre classe 3	AGIVR Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	32 300	Directeur-adjoint	Cadre classe 2	OLPPR Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile	35 600
C.N	CAFERUIS Niveau II	25	DIRECTRICE	CDI	ADAPEI DU RHONE	38 000	DIRECTRICE	CDI	ADAPEI DU RHONE	38 000
DJ										
LB										

CG										
ID										
KG										
MS*										
KC										

Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2012
Informations mises à jour à la date du : mars 2013

A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :
Date d'entrée : Septembre 2011 Date de sortie : Juillet 2012 Site : IUT Lyon I - Site Doua

Initiales des titulaires de la certification	**Origine des candidats**		**Emploi ….. mois après l'octroi du titre**				**Emploi actuel**			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Nom de l'entreprise et secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
BP	Niveau 2	Directeur adjoint	Directeur adjoint	Cadre	ADSEA 69	41 300	Directeur adjoint	Cadre	ADSEA 69	41 300
PYR	DEFA	Animateur socio-educatif	Chef de Service (2 mois après le diplôme)	cadre	Association Hôtel Social (Hébergement)	31 900	Chef de Service	cadre	Association Hôtel Social (Hébergement)	31 900
FB	DEES	1. Educateur spécialisé 2. Chef de service 3. Directeur adjoint 4. Directeur	Directeur	Cadre dirigeant	IME LA Savoie PEP01 Médico-social	67 987	Directeur	Cadre dirigeant	IME LA Savoie PEP01 Médico-social	67 987
FL	Bac+5 psychologie	10 ans ORPEA la Talaudière Loire	Directrice adjointe	Cadre administratif	ADAPEI LOIRE Complexe de Montbrison	41 460	Directrice adjointe	Cadre administratif	ADAPEI LOIRE Complexe de Montbrison	41 460
KB	DEES	Chef de service éducatif (6 ans)	Chef de service éducatif	Cadre Classe2 niveau 3	PRADO Rhone Alpes	38400	Directrice d'établissements (ITEP/ SESSAD)	Cadre classe 1 niveau1	PRADO Rhone Alpes	41300
FD	Niveau 2	Cadre de direction (25 ans)	Directrice	Cadre	DOMUSVI (EHPAD)	50 000	Directrice	Cadre	DOMUSVI (EHPAD)	50 000
BP	Niveau 2	Directeur adjoint	Directeur adjoint	Cadre	ADSEA 69	41 300	Directeur adjoint	Cadre	ADSEA 69	41 300
FB	DEES	CSE	Directeur Territorial	Cadre Niveau 1	SEAD 26	55 000	Directeur Territorial	Cadre Niveau 1	SEAD 26	55 000

FICHE 12
DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

1) Dispositif de suivi des titulaires de la certification

En partenariat avec l'AGESS (Association des anciens diplômés de la certification) une enquête est réalisée chaque année auprès des certifiés de l'année N-1.
D'autre part, une remise des diplômes (informelle), organisée par l'AGESS, a lieu chaque année à laquelle sont invités tous les anciens certifiés ce qui permet de connaître l'évolution professionnelle des anciens certifiés.

2) Utilisation de ce dispositif

A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les trois dernières promotions au moins

B. Analyse globale des placements

Année de certification	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées
2010	15	10 sur les 10 réponses à l'enquête	46 190 €
2011	15	8 sur les 8 réponses à l'enquête	44 760 €
2012	8	8 sur les 8 réponses à l'enquête	46 280 €

C. Commentaire

3) Répartition des titulaires de la certification selon la voie d'accès

Année de certification	Formation sous statut d'élève ou d'étudiant dont contrat d'apprentissage	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature libre	VAE	Nombre total de titres
2010		15			15
2011		14		1	15
2012		8			8

FICHE 13
RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux - Diplôme d'Université (ex – GESS)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Université Claude Bernard LYON I	Président de l'Université Lyon I

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : I

Code NSF : 332 Travail Social

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Le directeur d'un établissement social ou médico-social assure le management de la structure dont il a la charge en prenant en compte les besoins de la population accueillie, le cadre réglementaire, la politique des financeurs, la stratégie de l'établissement, les équipes et la dimension budgétaire.

Son métier s'exerce autour de trois blocs d'activité :

1) le pilotage stratégique
2) le pilotage social et juridique
3) le pilotage opérationnel

Compétences ou capacités évaluées :

Le diplôme d'université « Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux – GESS » atteste des compétences nécessaires pour exercer la fonction de directeur d'une structure du secteur social ou médico-social :

Le dirigeant exerce les activités suivantes :
- Il concourt à la gouvernance de l'organisation ;
- Il définit et garantit le cadre de l'organisation ;
- Il définit et manage les interventions ;
- Il conçoit et coordonne les stratégies de partenariat.

Le directeur dirige son organisation par délégation de l'organisme gestionnaire.

A ce titre, il est capable :
- d'établir une analyse-diagnostic stratégique d'une organisation de l'Economie Sociale en identifiant les enjeux

- d'organiser la veille, réglementaire, juridique et technologique en rapport direct ou indirect avec l'économie sociale
- de rédiger et formaliser un rapport professionnel stratégique
- de formaliser les propositions stratégiques issues de l'analyse et du diagnostic d'une organisation de l'Economie Sociale
- de concevoir un projet de service, d'établissement ou d'entreprise de l'Economie Sociale
- de concevoir, superviser et/ou assurer le management des ressources humaines d'une organisation de l'Economie Sociale (salariés et bénévoles)
- d'élaborer, planifier et optimiser la gestion des ressources d'une organisation de l'Economie Sociale
- de concevoir et de piloter l'évaluation de la qualité des prestations et les plans d'actions internes et externes d'une organisation de l'Economie Sociale
- de manager la démarche d'amélioration continue d'une organisation de l'Economie Sociale
- de définir et manager la coopération et la coordination pluridisciplinaires d'une organisation de l'Economie Sociale
- de manager l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques professionnelles au regard des recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- de concevoir l'offre de services en réponse aux besoins et attentes de la population d'un territoire
- de conduire la stratégie et de mettre en œuvre la communication interne et externe d'une organisation de l'Economie Sociale
- de défendre un projet professionnel
- de manager la politique de partenariats et de réseaux coordonnés d'une organisation de l'Economie Sociale
- de conduire la veille des besoins sociaux d'un territoire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités : Secteur social, médico-social, sanitaire

Types d'emplois accessibles :

- Directeur général
- Secrétaire général
- Directeur d'établissement
- Cadre de direction en charge des finances ou des projets de développement
- Directeur des ressources humaines
- Responsable administratif
- Responsable de territoire
- Coordonnateur d'action sanitaire et sociale
- Conseiller technique des organismes professionnels
- Responsable de structure d'hébergement
- Responsable d'équipement social
- Chef de projet

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) : K 1403

Réglementation d'activités
Décret du Ministère de la Santé et des Solidarités - n° 2007-221

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 3 pôles :
Pôle 1 : Pilotage Social et Juridique
Pôle 2 : Pilotage Stratégique
Pôle 3 : Pilotage Opérationnel

Evaluation après un parcours de formation : études de cas, mises en situations professionnelles réelles et fictives, mémoire recherche action

Après un parcours de VAE : après une phase de recevabilité, le candidat rédige un dossier de preuve. Il rencontre le jury qui définit l'étendue de la validation.
Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de l'ensemble des enseignants de la formation Il est présidé par le responsable de la formation.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature libre		X	
Par expérience *Date de mise en place :*	X		Le jury est composé de trois enseignants et de deux professionnels du secteur social et médico-social (un employeur et un salarié) Le président du jury est un enseignant-chercheur de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Non	Non

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
1° juillet 2008

Références autres :

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :
De 10 à 15 titulaires par année
Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :
Université Claude Bernard Lyon 1
Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :
IUT Lyon I - site Doua – Département GEA
1, rue de la Technologie
69622 Villeurbanne Cedex
04 72 69 21 68
Historique :
Anciennement : Maîtrise de "Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux"

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

http://gess.univ-lyon1.fr/

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-257

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIFS 2014 STAGES APPN (Activités Physiques de Pleine Nature)

Exposé des motifs :

Le choix d'un module « Initiation sportive », d'une option sportive et d'une APS d'initiation sont obligatoires dans le cursus des études STAPS. Parmi les stages proposés, ceux organisés à l'extérieur comprenant un hébergement et/ou des repas et/ou la location d'infrastructures, de matériels et d'équipement spécifiques demandent une participation financière de l'étudiant.

L'étudiant a toujours le choix de s'inscrire à un stage gratuit.

Pour l'année 2014, les modifications concernent

- Le stage de ski (2013 : 150 €) porté à 6 jours au lieu de 5 + augmentation des coûts
- Deux nouveaux tarifs : VTT 2 (sans hébergement) et Escalade (sans location de matériel)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs des stages APPN proposés par l'UFR STAPS comme suit :

AVIRON	Meyzieu (69) / sans hébergement / 8h à 18h	25€	Location de matériel - Accès rivière
CANYONISME	Massif du Vercors Stage à l'extérieur de 5 jours	85€	Location de matériel - Hébergement
COURSE D'ORIENTATION	A définir - Stage à l'extérieur	10 €	Hébergement
PLANCHE A VOILE / CATAMARAN	Narbonne - La Nautique (11) Stage à l'extérieur de 5 jours	55 €	Location de matériel
PLONGEE	Giens (83) - Stage à l'extérieur de 5 jours	120€	Location de matériel Hébergement - Transport bateau
SKI DE PISTE	Tignes (73) - Stage à l'extérieur de 6 jours	180 €	Hébergement, repas Forfait de ski
VTT 1	Miribel (69) + stage extérieur de 3 jours à Pélussin (42)	20 €	Hébergement
VTT 2	Monts du Lyonnais	10 €	Location de matériel
ESCALADE Spécialité L1 et L2	Ardèche	15 €	Hébergement
ESCALADE Approfondissement L2	Ardèche	50 €	Location et Hébergement
ESCALADE L3 EM	Bugey (01)	20 €	Location de matériel

EAUX VIVES Approfondissement L1	St Pierre de Bœuf (42)	50 €	Location de matériel - Accès rivière
KAYAK L3 EM + M1 + M2	St Pierre de Bœuf (42)	20 €	Location de matériel - Accès rivière

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-258

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2013

TARIFS D'INSCRIPTION 2014 IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 proposés par l'IUT Lyon 1 selon le tableau suivant :

Stage de Formation Continue Court

INTITULÉ DU STAGE	DURÉE	TARIF*
Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « certiphyto »	2 jours	300 €
Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « certiphyto »	3 jours	450 €
Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « certiphyto »	4 jours	600 €
Formation à l'expérimentation animale de niveau II	15 jours	1750 € 1225 € pour les personnels EPST
Chromatographie sur couche mince haute performance	3 jours	1 320 €
Sécurité et hygiène industrielle	4 jours	1 376 €
Utilisation industrielles des Résines échangeuses d'ions	3,5 jours	1 264 €
Chromatographie ionique Niveau 1	4 jours	1 413 €
Chromatographie ionique Niveau 2	4 jours	1 413 €
Assurance qualité au laboratoire	3 jours	1 090 €
Chromatographie en phase gazeuse Niveau 1	4 jours	1 413 €
Chromatographie en phase gazeuse Niveau 2	4 jours	1 413 €
Analyses, mesures et caractérisation des rejets aqueux industriels et eau	3,5 jours	1 180 €
Chromatographie en phase liquide haute perforamance Niveau 1	4 jours	1 413 €
Chromatographie en phase liquide haute perforamance Niveau 2	4 jours	1 413 €
Application quantitative de la spectrométrie de masse couplée à la Chron	3 jours	1 560 €
UHPLC et transfert de méthodes analytiques	4 jours	1 759 €
Méthodes électrochimiques de laboratoire	4 jours	1 325 €
Analyse spectrale : absorption et émission atomique - Niveau 1	4 jours	1 413 €
Analyse des COVs par chromatographie gazeuse	2,5 jours	1 238 €
Analyse spectrale : absorption et émission atomique - Niveau 2	4 jours	1 413 €
Outils méthodologiques de la Qualité, Sûreté, Sécurité et environnement	3 jours	1 090 €
Electrophorèse capillaire - niveau 1	4 jours	1 413 €
Electrophorèse capillaire – niveau 2	4 jours	1 413 €
Validation des mesures en analyse justesse, fiabilité, répétabilité et limite de quatification	4 jours	1 413 €
Spectrométrie d'émission atomique torche plasma (ICP optique)	3 jours	1 180 €
Transfert d'expérience en Chromatographie en phase gazeuse	3 jours	1 320 €
Technique Head Space	2 jours	785 €
Couplage Chromatographie en phase gazeuse et Spectrométrie de Mass	3 jours	1 320 €
Méthodes de calcul statistique appliquées aux mesures d'activité nucléai	4 jours	1 325 €
Mesure de l'activité nucléaire	4 jours	1 413 €

* Montant exonéré de TVA conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-259

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2013

TARIFS DE FOCAL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs des formations courtes organisées au sein de FOCAL selon le tableau suivant :

intitulé formation	Plein tarif	Tarif réduit EPST	autres	heures
Expérimentation animale niv I	2 783 €	1948,10€ (-30%)+ DE*		80
Statistiques appliquées à la bio exp niv I	900 €			18
Statistiques appliquées à la bio exp niv II	900 €			18
Gestion de Projet Bio exp appliquée à la Bio exp niv I	900 €			21
MS PROJECT appliqué à la Bio exp	900 €			14
Direction d'etudes en pré-clinique	900 €			21
Initiation à la pharmaco cinétique	900 €			14
Expérimentation animale niv II	1 750 €	1225 € (-30%)+DE*		40
Expérimentation animale niv III	1 400 €	980 € (-30%)+DE*		30
DIU Expérimentation animale niv I	1 950 €	1 225 €	600€ (doctorant)	85
Technique chirurgicale appliquée à l Exp sans utilisation d'animal vivant	1 950 €	1 496 €		22
Analyse d'images	1 750 €	1 250 €		36
Illustration scientifique	720 €	470 €		21
Macro commande sous Image J	480 €	315 €		14
Microscopie electronique à balayage	1 900 €	1 000 €		35
Microscopie electronique à transmission 5 jours	1 900 €	1 000 €		35
Microscopie electronique à transmission 8 jours	2 770 €	1 615 €		56
Formation courte à MET	1 215 €	676 €		12
Formation courte à MEB	1 215 €	676 €		12
Perfectionnement MEB	810€/jour	450€/jour		14
Microscopie Confocale	1 080 €	620 €	150€ (cours theoriques)	21
Initiation à la cryo-ultramicrotomie	1 200 €			35
Brasserie artisanale: Amelioration des performances	650 €			14
Brasserie artisanale: Perfectionnement des techniques de brassage	950 €			21
Technique d'immunocytologie	1 200 €			35
Préparation, coloration en microscopie photonique	1 200 €			30
Hybridation in situ en tissu végétal	1 200 €			35
Hybridation in situ en microscopie électronique	1 200 €			35
Hybridation in situ en microscopie photonique	1 200 €			35

Identification des levures	1 200 €			12
Mycologie industrielle	1 350 €			24
Prise en main de COMSOL	850 €			21
Méthodes nucléaires d'analyse	900 €			14
Mesure et détection de la radioactivité	1 600 €			28
Métrologie optique des couches minces	1 800 €			29
Elaboration de couches minces par voie "bottom-up"	1 800 €			32
Modélisation à l'échelle atomique 2 jours	800 €			14
Modélisation à l'échelle atomique 4 jours	1 600 €			28
Outils pour la programmation scientifique	1 200 €			21
Caractérisations optiques et spectroscopiques des pierres gemmes	1 800 €			27
Chromatographie en phase liquide à haute performance - niv 1	2 060 €			36
Chromatographie en phase liquide à haute performance - niv 2	2 060 €			36
Chromatographie liquide preparative	1 560 €			21
Transfere de methodes en HPLC	1 560 €			21
Electrophorese capillaire	1 560 €			21
Optimisation en HPLC	1 560 €			21
Chromatographie en phase gazeuse	2 060 €			36

***DE - réductions appliquées aussi aux demandeurs d'emploi**

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-260

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIF D'INSCRIPTION JOURNÉE DE FORMATION

Exposé des motifs :

Une formation : « DIU de Mésothérapie, module optionnel » est organisée le 22 avril 2014 par M. Le Dr Philippe LAFUMA. Le tarif de la journée est fixé à 300 euros.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le tarif d'inscription à la formation « DIU de Mésothérapie, module optionnel », fixé à 300€.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-261

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIFS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Exposé des motifs :

Une journée de formation « formation sur le thème du vieillissement » est organisée pour les personnels de l'ARS en 2013 par le Professeur BONNEFOY. Le tarif de la journée est fixé à 3500 €.

Dans le cadre du D.U. recherche clinique organisée par le Professeur SCHOTT, la formation « Recherche Clinique de l'Idée à la Publication » est organisé en 2013. Le tarif d'inscription proposé est de 760 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs d'inscription aux formations :

- « Formation sur le thème du vieillissement » : à 3500€
- « Recherche Clinique de l'Idée à la Publication » : à 760€.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-262

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DOMICILIATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES OESL, BDE TC ET CRAIE

Exposé des motifs :

Le GTVE, dans sa séance du 26 novembre 2013, a examiné les demandes de domiciliation des associations suivantes :

Orchestre des Etudiants en Santé de Lyon (OESL.
BDE TC « Bon Délire ».
Comité pour la Réalisation d'Action Inter-Etudiant de l'IUFM (CRAIE).

Il a émis un avis favorable à ces trois demandes de domiciliation.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire dans sa séance du 5 décembre 2013 a également émis un avis favorable aux trois demandes de domiciliation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du GTVE en date du 26 novembre 2013 ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé les demandes de domiciliations à l'UCBL des associations étudiantes :

Orchestre des Etudiants en Santé de Lyon (OESL).
BDE TC « Bon Délire ».
Comité pour la Réalisation d'Action Inter-Etudiant de l'IUFM (CRAIE).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Composition du bureau

Président

Kenny CHOA-PIANE
2, rue des mimosas
69800 SAINT-PRIEST
✆ 04.78.21.94.93
📱 06.76.44.78.28
✉ kenny.choa-piane@gmx.fr

Secrétaire

Issam RAOUAK
29, rue de professeur Nicolas
69008 LYON
📱 06.22.14.00.24

Trésorière

Marie DREVET
37, rue du Vallon
69280 MARCY-L'ÉTOILE
📱 06.79.70.33.69
✉ marie.drevet1@gmail.com

Caladroy et organiser la pratique de la chasse sous toutes ses formes légales et sur tous les gibiers autorisés par Arrêté Préfectoral réglementaire, ceci incluant la destruction des nuisibles, par les membres ayant une compétence réglementaire requise pour le faire, les opérations officielles de déterrage, l'éducation des chiens de chasse, les concours de chiens ou autre fields-trials, les manifestations canines, la pratique du ball-trap, le tir des cible aux armes à feu légales, le tir ou la chasse à l'arc ou autres manifestations liées au thème de la chasse. *Siège social :* Mas de la Juliane, route de Bélesta, 66170 Néfiach. *Date de la déclaration :* 19 février 2013.

1067 – * Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **ROTJA LIBRE.** *Objet :* organisation de manifestations occasionnelles mettant à l'honneur une ou plusieurs enseignes des P.O et d'ailleurs, en cohérence avec le travail local; sauvegarder, valoriser, réintroduire les anciennes variétés de pommes et poires de la vallée. *Siège social :* 20, rue de la Rotja, 66360 Sahorre. *Date de la déclaration :* 21 février 2013.

1068 – * Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **LIPO-FANGO.** *Objet :* accompagnement publics en rupture socio éducative. *Siège social :* hameau brangoly, 66760 Enveitg. *Date de la déclaration :* 21 février 2013.

1069 – * Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **LE COLLECTIF DES SALARIÉS DE LA PERLE CERDANE ET DU JOYAU CERDAN.** *Objet :* sauvegarde des emplois du secteur sanitaire et médico-social de Cerdagne-Capcir. *Siège social :* MAIRIE, place Saint Pierre, 66340 Osséja. *Date de la déclaration :* 22 février 2013.

1070 – * Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **WARDOGS66.** *Objet :* promouvoir la moto custom, organiser des soirées animées et des festivals, faire de la customisation de la préparation et de la mécanique associative pour les membres, participer à des oeuvres caritatives, organiser des rifles et des tombolas, participer à des galas de charité et des manifestations sportives, organiser des sorties à thèmes pour les membres. *Siège social :* 10 Carré Carrer de la Coma, 66130 Bouleternère. *Date de la déclaration :* 2 mars 2013.

1071 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **OUTLAW AND CLASSIC'S (HORS DU COMMUN ET CLASSIQUES).** *Objet :* promouvoir, concevoir, construire, restaurer, mettre èn conformité des véhicules anciens, rares, de collection, de compétition, de prestige ou présentant un caractère pédagogique envers ses adhérents ; plus généralement toute action directe ou indirecte ayant un lien avec les véhicules. *Siège social :* 101, route Nationale, 66200 Elne. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1072 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **CENTRE DE SOINS PLURIDISCIPLINAIRE DE LATOUR DE FRANCE.** *Objet :* regrouper les professionnels de santé installés sur le canton de Latour de France et ses alentours : médecins généralistes libéraux, infirmières, kinésithérapeutes, pédicure, podologue pour étudier et mettre en place toute action ayant pour but d'améliorer la santé, la prévention et la coordination des soins ; promouvoir l'exercice et la formation des professionnels de santé ; servir d'interlocuteur et de représentant légal en lieu et place des professionnels de santé adhérents pour étudier et exécuter tous les actes nécessaires à la création du centre de soins pluridisciplinaire de Latour de France ; étudier et mettre en place les structures juridiques chargées de gérer le centre de soins pluridisciplinaire. *Siège social :* 5, avenue Guy Malé, 66720 Latour-de-France. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1073 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **ETIX TEAM.** *Objet :* pratique de l'équitation sportive et de loisirs avec objectif de se retrouver dans la convivialité ; permettre aux cavaliers, même hors structure équestre, d'accéder aux différents services et informations fédérales. *Siège social :* 42, rue René Leriche, 66100 Perpignan. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

Modifications

1074 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. *Ancien titre :* ASSOCIATION DES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES DES IMPOTS (ADIVI). *Nouveau titre :* **ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS (ADAFIPA).** *Nouvel objet :* représentation et la promotion des intérêts collectifs des administrateurs des finances publiques adjoints au niveau des thématiques professionnelles et organisationnelles qui les concernent directement : statuts, règles de gestion et déroulement de carrière, association à la prise de décisions, métiers, moyens mis à leur disposition et toute autre question les concernant. *Siège social :* 1089 D, chemin du carreau de Lanes, 30900 Nîmes. *Transféré ; nouvelle adresse :* 4, rue Frédéric Escanyé, 66000 Perpignan. *Date de la déclaration :* 3 décembre 2012.

1075 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **BRIDGE CLUB DES ASPRES.** *Siège social :* 8 bis, rue du Balcon de l'Aspre, 66300 Thuir. *Transféré ; nouvelle adresse :* Maison des Jeunes et de la Culture, 1, rue Pierre Semard, 66300 Thuir. *Date de la déclaration :* 1er mars 2013.

1076 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **JEUX DE SCENE.** *Nouvel objet :* organiser des spectacles vivants dans le cadre d'ateliers ponctuels ou réguliers ; favoriser et promouvoir les activités et les métiers artistiques sous toutes leurs formes, chez les enfants, les jeunes et les adultes ; organiser et participer à l'organisation de toute activité susceptible de permettre la formation, la création, l'expression ou le développement artistique ; prêter son concours à tout organisme d'éducation, de formation ou d'expression artistique ; opérer l'ensemble de ses activités dans le cadre d'un statut non professionnel. *Siège social :* 28, allée Surcouf, 66140 Canet-en-Roussillon. *Date de la déclaration :* 1er mars 2013.

1077 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **ELNE MOTO CLUB CATALANS BIKERS.** *Siège social :* 76 B, avenue du Général de Gaulle, 66200 Elne. *Transféré ; nouvelle adresse :* Box 29 Marché de Gros, 66200 Elne. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1078 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **CANET 66 NATATION.** *Siège social :* avenue des hauts de Canet, 66140 Canet-en-Roussillon. *Transféré ; nouvelle adresse :* Centre de Natation Arlette Franco, avenue des Hauts de Canet, 66140 Canet-en-Roussillon. *Date de la déclaration :* 5 mars 2013.

Dissolutions

1079 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **UNION DES ARTISANS ET COMMERCANTS DE BAIXAS.** *Siège social :* mairie, 66390 Baixas. *Date de la déclaration :* 28 février 2013.

1080 – * Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **SOS TOXICOMANIE JEUNESSE ET VIE SAINE DES PYRENEES ORIENTALES.** *Siège social :* 2, rue du Christ, 66570 Saint-Nazaire. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

69 - RHÔNE

Créations

1081 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **COMITÉ LOCAL DU PARTI DE GAUCHE DE L'OUEST LYONNAIS (PG69-OUEST LYONNAIS).** *Objet :* participer aux travaux programmatiques du parti de gauche et à la définition de ses orientations stratégiques; organiser les tâches militantes de ses adhérents. *Siège social :* 1, chemin Saint Just, 69510 Messimy. *Date de la déclaration :* 19 février 2013.

1082 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **ASSOCIATION DES CONSCRITS 1995.** *Objet :* récolter des fonds pour les conscrits de la classe de 1995. *Siège social :* 9, chemin Pierre Alexandre Guillet, 69650 Quincieux. *Date de la déclaration :* 25 février 2013.

1083 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **ORCHESTRE DES ETUDIANTS EN SANTE DE LYON (OESL).** *Objet :* regrouper les étudiants volontaires des différentes filières de santé de l'Université Lyon I sur les sites de Rockefeller et de

Laënnec et souhaitant librement et bénévolement partager leur passion commune ; la musique autour de pièces diverses dont le choix aura été préétabli en l'accord avec tous les musiciens. *Siège social :* Résidence Les Cerisioz, 2, rue des Mimosas, 69800 Saint-Priest. *Date de la déclaration :* 25 février 2013.

1084 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **AGIR POUR UNE GUINEE DE DEMAIN (AGUIDEM).** *Objet :* émancipation de la femme et de la jeune fille, lutte contre l'excision de la jeune fille, recueillir les femmes répudiées, permettre à la femme d'accéder à une indépendance financière, accompagnement des mères célibataires, agir pour l'éducation, la santé de la femme et de la jeune fille. *Siège social :* 11, avenue Roberto Rossellini, 69100 Villeurbanne. *Date de la déclaration :* 25 février 2013.

1085 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **RESEAU ISOLEAN.** *Objet :* fédérer les membres du réseau Isolean, établir, améliorer et maintenir les relations internes (entre les membres concepteurs et utilisateurs) et les partenaires liés au jeu Isolean ; ces activités comprennent des réunions régulières, amélioration et évolution des jeux Isolean, publicité et démarches commerciales pour promouvoir les jeux Isolean. *Siège social :* 1, allée Albert Camus, 69780 Mions. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1086 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **EL RICÉ.** *Objet :* promouvoir la chanson sous toutes ses formes ; organiser des événements, soirées, spectacles musicaux, de danses ou représentations théâtrales ; soutenir la pratique amateur, la création ; participer à divers projets culturels ; programmer des manifestations artistiques et des initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet social ; ces diverses manifestations pouvant être réalisées à titre onéreux. *Siège social :* 4, rue du Quartier Neuf, 69500 Bron. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1087 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **JUST A LITTLE BEAT.** *Objet :* promotion de la musique électronique et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, notamment la promotion et le management d'artistes, la création d'événements et la vente d'objets dérivés. *Siège social :* 19, rue Ernest Renan, 69150 Décines-Charpieu. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1088 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **DES MAINS AU COEUR.** *Objet :* évaluer, conserver et/ou améliorer l'équilibre physique, psychique et mental de tout être vivant et ce, par tout moyen qu'elle jugera utile et nécessaire, en particulier toutes activités de formation, de promotions et d'ateliers individuels ou collectifs, toutes techniques et pratiques de développement personnel, de bien-être ; d'accompagnement, toutes activités et opérations économiques, commerciales, mobilières ou immobilières et à destination de toute personne physique ou tout personne morale. *Siège social :* 12, rue du Chariot d'Or, 69004 Lyon. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1089 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **ALLIANCE DE L'ESPERANCE.** *Objet :* témoigner de l'évangile du Christ à toutes les personnes qui sont dans la prostitution et/ou victimes du trafic d'être humain sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe ou de religion et ce faisant, lutter contre l'exploitation sexuelle des personnes. *Siège social :* Amitié Internationale, 67 Ter, rue de Marseille, 69007 Lyon. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1090 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **FEMMES EN ACTIONS.** *Objet :* agir contre l'isolement de certaines femmes ; améliorer les relations souvent difficiles entre mères et filles et mobiliser les femmes sur des thématiques liées à l'éducation et à la parentalité; organiser des activités de loisirs, sportives et des activités culturelles. *Siège social :* 89 B, rue Salvador Allende, 69200 Vénissieux. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1091 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **LES JARDINS EN TRANSITION.** *Objet :* créer du lien social et sensibiliser les habitants dans le quartier autour du jardinage en faisant vivre un jardin collectif d'habitants situé à Villeurbanne dans le respect du jardinage biologique (sans pesticides et sans produits de synthèse), basé sur les principes de permaculture, de la Charte des jardins dans tous ses états et de la Charte des bonnes pratiques des jardins urbains cultivés de Villeurbanne. *Siège social :* Centre Culturel et de la Vie Associative234, 234, cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1092 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **LYON RHÔNE WATER-POLO.** *Objet :* organisation, développement et promotion des activités aquatiques et en particulier le water-polo ; permettre l'accès pour tous aux activités aquatiques ; favoriser la découverte, initiation et apprentissage des activités aquatiques et en particulier le water-polo. *Siège social :* 9, rue Tourville, 69007 Lyon. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1093 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **BPW LYON.** *Objet :* promouvoir les intérêts des femmes de toutes professions, inciter les femmes à utiliser toutes leurs capacités et prendre la place qui leur revient dans le monde du travail, développer le potentiel professionnel et le leadership des femmes à tous les niveaux, obtenir la suppression de toutes les discriminations dans la vie économique, politique et civile, favoriser la création de réseaux d'échanges, contribuer à l'amélioration de la vie des femmes dans le milieu professionnel. *Siège social :* 183, rue Vendôme, 69003 Lyon. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1094 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **BEL AIR SANS FRONTIERE.** *Objet :* favoriser le départ en vacances des jeunes en difficultés financières par : l'organisation d'animation de quartier ; la participation à des événements sur la ville de Villeurbanne afin de récolter des fonds nécessaires au départ ; favoriser les échanges interculturels sur le quartier et la ville. *Siège social :* Maison de Quartier des Brosses, 41, rue Nicolas Garnier, 69100 Villeurbanne. *Date de la déclaration :* 26 février 2013.

1095 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **BRON-CITOYENS.** *Objet :* aider les habitants de quartiers de Bron et de l'agglomération lyonnaise pour mieux connaître leurs droits et obligations ; les inciter à participer dans la vie sociale de quartiers, fêtes de quartiers, projets de rénovation etc créer des liens avec les jeunes, les retraités et les habitants en général de quartiers ; pour mieux vivre ensemble et améliorer la vie quotidienne de chacun de nous ; sensibiliser tous les habitants de l'importance de protéger leur environnement et de l'économie dans les énergies. *Siège social :* 148, avenue Saint-Exupéry, 69500 Bron. *Date de la déclaration :* 27 février 2013.

1096 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **COMITE DU RHÔNE DE L'ASSOCIATION D'AMITIE FRANCO-VIETNAMIENNE - AAFV.** *Objet :* entretenir, manifester et développer l'amitié et la solidarité entre le peuple français et le peuple vietnamien. *Siège social :* 16, rue Maurice Audin, 69120 Vaulx-en-Velin. *Date de la déclaration :* 27 février 2013.

1097 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **LA TIMBA DEL MUNDO.** *Objet :* promotion de la Compagnie La Timba del Mundo. *Siège social :* 78, rue Montesquieu, 69007 Lyon. *Date de la déclaration :* 27 février 2013.

1098 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **SOULFLAMES.** *Objet :* promouvoir et faire connaître les différents styles de musique issues du heavy métal. *Siège social :* 42, avenue Francis de Pressensé, 69200 Vénissieux. *Date de la déclaration :* 27 février 2013.

1099 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **VOX LAUDIS.** *Objet :* favoriser la pratique du chant choral entre ses membres ; promotion de la musique ancienne et moderne ; organisation de manifestations culturelles de toutes sortes pour permettre de faire connaître le travail réalisé et pour couvrir les charges liées à l'exercice de son activité. *Siège social :* 2, place Maréchal Lyautey, 69006 Lyon. *Date de la déclaration :* 27 février 2013.

1100 – * Déclaration à la préfecture du Rhône. **COMITE DES FETES DE SEREZIN DU RHONE.** *Objet :* organisation de festivités et d'animations. *Siège social :* 5, rue de Ternay, 69360 Sérézin-du-Rhône. *Date de la déclaration :* 27 février 2013.

De : **M. Kenny CHOA-PIANE**
Président de l'OESL
2, rue des mimosas
69800 SAINT-PRIEST
✆ 04.78.21.94.93
06.76.44.78.28
✉ kenny.choa-piane@gmx.fr

À : **M. François-Noël GILLY**
Président de l'Université C. Bernard Lyon 1
43, bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

Lyon, le 5 juin 2013.

Monsieur le président,

Je me permets, en tant que président de l'association, de vous adresser la présente lettre afin de vous demander la domiciliation de notre association au sein de notre université, dont vous en êtes le président. Avant de vous présenter l'association, son dessein et ses projets futurs, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre parcours brillant et exceptionnel, notamment pour vos nombreux prix de recherche en cancérologie, sans oublier bien entendu vos récentes décorations : votre médaille d'argent du service de santé des armées en 2010 et votre Légion d'Honneur en 2011.

L'association dont je suis le président, nommée « Orchestre des Étudiants en Santé de Lyon », a été fondée récemment : nous avons été enregistrés en préfecture et publiés au Journal Officiel de mars 2013. Le but de l'association est de réunir les étudiants en médecine, en pharmacie, en odontologie ainsi que dans les diverses autres formations de santé proposées par l'université, pratiquant d'un instrument et souhaitant participer à un orchestre. L'objectif de l'association n'est pas de concurrencer les deux orchestres existant déjà au sein de l'université (l'Harmonie de l'INSA de Lyon et l'Orchestre Symphonique de l'UCBL) mais d'apporter une solution pratique aux étudiants en santé souhaitant participer à une formation musicale. En effet, ces deux orchestres sont situés sur le campus de la Doua, ce qui constitue souvent un frein pour les étudiants en santé pratiquant la musique : il faut compter le temps de trajet aller-retour entre le site de Grange-Blanche et le domaine de La Doua situé à Villeurbanne. Notre association a donc pour objectif principal, en résumé, de permettre aux étudiants en santé des sites de Rockefeller et de Laënnec de pouvoir faire partie d'un orchestre et d'un projet musical au sein même de la faculté, ôtant ainsi toute contrainte de distance et de temps.

Or, pour que notre association puisse s'implanter durablement dans les locaux de Lyon-Est, autrement dit pour que l'orchestre puisse exister, il est important que notre association soit domiciliée au sein de l'université : en effet, cela nous permettra par la suite de demander une salle dans ces locaux afin de pouvoir y répéter et surtout de pouvoir y entreposer en toute sécurité les instruments les plus difficiles à transporter (batterie, timbales, piano, matériel de sonorisation).

Une fois installé, cet orchestre pourra alors donner des concerts à la fois au sein de l'université (nous pensions éventuellement faire un concert au sein du campus) mais aussi en-dehors : ces concerts, en partenariat avec d'autres orchestres (qui m'ont par ailleurs promis leur soutien), permettront ainsi de faire rayonner non seulement l'orchestre, mais aussi l'université Lyon 1 elle-même.

Les styles musicaux qui seront travaillés par l'orchestre seront variés, allant de la musique classique vers le jazz ou la musique actuelle. Nous ne souhaitons pas nous baser sur un seul style musical, en effet, la musique est un langage universel, dépourvu de barrières culturelles, linguistiques ou stylistique, et comme notre orchestre regroupera des musiciens provenant de différents horizons (études différentes, provenances diverses) nous essayerons donc de varier notre répertoire.

Enfin, notre association a éveillé l'intérêt de beaucoup de personnes : en effet, nous avons déjà reçu la promesse d'inscription d'une vingtaine d'étudiants, deux orchestres nous ont promis leur soutien, l'association musicale Rock'fait'l'air nous a témoigné son soutien et un professeur, le professeur Pascal ROY, a manifesté son intérêt pour notre orchestre.

J'espère donc profondément que notre orchestre pourra effectivement se créer, et que je pourrais si tel était le cas vous inviter cordialement à notre concert d'inauguration.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Kenny CHOA-PIANE
Président de l'OESL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
3ème Bureau - Finances & Associations
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.61.61.44 (de 9h à 11h)

Le numéro W691082869 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W691082869

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d' association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **25 février 2013**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ORCHESTRE DES ETUDIANTS EN SANTE DE LYON (OESL)

dont le siège social est situé : Résidence Les Cerisioz
2 rue des mimosas
69800 Saint-Priest

Décision prise le : **20 février 2013**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Lyon, le 26 février 2013

Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau,

MH. MARECHAL

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

STATUTS DE L'OESL

Les présents statuts ont été rédigés par le président de l'association, puis ratifiés et approuvés lors de l'Assemblée Générale Constituante du 20/02/2013.

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Orchestre des Étudiants en Santé de Lyon (OESL).

ARTICLE 2 - BUT DE L'ASSOCIATION

Cette association a pour objet de permettre aux étudiants en santé, issus des différentes filières présentes sur les sites de Rockefeller et de Laënnec, et pratiquant la musique de pouvoir se retrouver et ainsi partager leur passion commune. L'association a aussi pour but de promouvoir la musique au sein de la faculté, en organisant des concerts et des enregistrements qui seront vendus afin d'engendrer des bénéfices utiles pour l'association. L'association n'a aucun but lucratif.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au

2, rue des mimosas
69800 SAINT PRIEST

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4 - DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :
a) Membres administrateurs
Ces membres sont des personnes physiques élues par les membres de l'association, cf. article 12.
b) Membres actifs (adhérents)
Ces membres sont des personnes physiques ayant versé une cotisation et admises selon les modalités définies à l'article 6.

ARTICLE 6 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le vice-président secrétaire, qui statue sur les demandes d'admissions présentées lors des sessions d'inscription à l'orchestre. Pour faire partie de l'association, il faut avoir versé une cotisation dont le montant est fixé à l'article 7, et avoir renseigné les informations suivantes :

- Nom, prénom
- Filière, niveau d'étude
- Instrument
- Niveau instrumental (débutant/intermédiaire/DEM)

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser semestriellement une somme de 20 € à titre de cotisation. Les membres actifs ont le droit de vote lors des assemblées générales.
Sont membres administrateurs les personnes élues lors de l'Assemblée Générale annuelle et qui portent donc les fonctions administratives de l'association. Les membres administrateurs versent semestriellement une somme de 20 € à titre de cotisation, et ont le droit de vote lors des assemblées générales.
Le montant des cotisations semestrielles est défini par le trésorier.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :
a) La démission ;
b) Le décès ;
c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et par écrit lors d'une session extraordinaire de réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 9. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :
1° Le montant des cotisations ;
2° Les subventions de l'État, des départements et des communes ;
3° Les subventions accordées par la faculté Lyon 1 ;
4° Les ventes annexes organisées par l'OESL lors des concerts ou des permanences ;
5° Toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 10 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année au mois de février.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.
Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.
L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres.

Peuvent être abordés des points autres que ceux inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les membres ne pouvant venir à l'assemblée générale peuvent se faire représenter via une procuration signée et tamponnée par le secrétaire, mentionnant le nom et le prénom du membre, ainsi que le nom et le prénom du procurateur, leurs adresses respectives et si possible le motif de l'empêchement. La procuration doit être déposée au siège social au maximum 48 heures avant l'assemblée.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection annuelle des membres du bureau, au suffrage universel direct, à bulletin secret. Les membres se présentent sur une liste électorale, et sont élus ainsi.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 11 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande expresse d'au moins trois membres inscrits, le président peut, si la raison est estimée valable, convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles ou biens acquis par l'association.
Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION – BUREAU

L'association est dirigée par un conseil d'au moins 3 membres, élus pour un an par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

L'assemblée générale se déroulant avant la fin de l'année universitaire, le conseil élu en avril ne prend ses fonctions qu'à la rentrée de septembre. L'élection renouvelle tous les membres du conseil d'administration.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par nomination. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi nommés prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre, sur convocation du président, ou à la demande d'un de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité. Le président, le vice-président et le trésorier possèdent un droit de véto contre les décisions.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Le conseil d'administration ou bureau est composé de :
1) Un président ;
2) Un(e) vice-président(e) secrétaire ;
3) Un(e) vice-président(e) trésorier(e), et, si besoin est, un(e) trésorier(e) adjoint.

La fonction de président est une fonction qui ne peut se cumuler avec aucune des autres fonctions du bureau.

ARTICLE 13 – INDEMNITÉS

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE 16 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 15 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 11, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

« Fait à Lyon, le 30 janvier 2013»

Président : Kenny L. CHOA-PIANE

Trésorière : DREVET Marie

Vice-Président secrétaire : Romuald Issom

Règlement intérieur de l'Orchestre des Étudiants en Santé de Lyon
Adopté par l'assemblée générale du 20 février 2013

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.
Tout nouveau membre peut être agréé lors de son inscription, dès lors qu'il remplit les conditions définies par l'article 6 des statuts, et dès qu'il verse la cotisation semestrielle due à l'association.

Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

1. La démission doit être adressée au président de l'association par lettre recommandée. Elle doit être motivée par le membre démissionnaire.
2. Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :
   – la non-participation aux activités de l'association ;
   – une condamnation pénale pour crime et délit ;
   – toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.
   L'intéressé doit s'expliquer devant le bureau lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration qui lui est destiné.
   La décision d'exclusion est adoptée par le d'administration selon les modalités normales définies à l'article 12, et après délibération.
3. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes
1. Votes des membres présents
Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil ou au moins trois des membres présents.
2. Votes par procuration
Comme indiqué à l'article 10 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées audit article.

Article 4 – Indemnités de remboursement.
Seuls les administrateurs et membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des fais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Article 5 – Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Article 6 – Modification du règlement intérieur
Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

Le président,
Kenny L. CHOA-PIANE

Orchestre des Étudiants en Santé de Lyon (OESL)
2, rue des mimosas
69800 SAINT-PRIEST

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 20/02/2013

Le 20/02/2013 à 18h40, les fondateurs de *l'Orchestre des étudiants en Santé de Lyon* se sont réunis en assemblée générale constitutive à Rockefeller.

Sont Présents :

DOUTAU Julia, 106 rue Robert 69006 LYON
DOUVIER Sarah, 106 rue Robert 69006 LYON
DREVET Marie, 327 rue du vallon 69280 MARCY L'ETOILE
SI MOHAND Emilia, 81D rue Laënnec 69008 LYON
RAOUAK Issam, 29, rue du professeur Nicolas 69008 LYON
CHOA-PIANE Kenny, 2 rue des mimosas 69800 SAINT-PRIEST

L'assemblée générale désigne Kenny CHOA-PIANE en qualité de président de séance et Issam RAOUAK en qualité de secrétaire de séance.
Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-présentation du projet de constitution de l'association ;
-présentation du projet de statuts ;
-adoption des statuts ;
-présentation du projet de règlement intérieur ;
-adoption du règlement intérieur ;
-désignation des premiers membres du conseil ;
-reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
-pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.
Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.
Après relecture des statuts, puis du règlement intérieur, quelques modifications mineures ont été suggérées.
Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1ère délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : L'assemblée générale adopte le règlement intérieur dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil
-CHOA-PIANE Kenny, Français, 2 rue des mimosas 69800 SAINT PRIEST, DFGSP2, en tant que président
-RAOUAK Issam, Français, 29 rue du Professeur Nicolas 69008 LYON, DFGSP2, en tant que vice-président secrétaire
-DREVET Marie, Française, 327 rue du vallon 69280 MARCY L'ETOILE, DFGSP2, en tant que vice-présidente trésorière

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 26/02/2014.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Puis, il a été repris les actes passés pour le compte de l'association en formation, qui sont les suivants :

-affichage pour la promotion de la création de l'orchestre

Signature
CHOA-PIANE Kenny

OESL Orchestre des Étudiants en Santé de Lyon

LISTE DES PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Nom	*Instrument*	*Signature*
CHOA - PIANE Kenny	Piano Direction (Président)	CHOA-PIANE
SI MOHAND Emilia	Chant	Salchand
DOUVIER Sarah	Flute Trompette	
DOUTAU Julia	Violon	
DREVET Marie	Chant (Trésorière)	
RAOUAK Issam	(Secrétaire) Juste présent	

Association BDE TC « Bon D'Elir »
6, Rue de Bechevelin
69007, Villeurbanne
Mail : Bdetclyon@hotmail.fr

Villeurbanne, le 17 Décembre

Président de l'UNIVERSITE Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne CEDEX

Objet : Domiciliation à l'IUT Lyon 1, site Gratte-Ciel

Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de notre désir à vouloir intégrer et domicilier notre BDE qui est tout juste créé au sein de l'université Lyon 1 se situant 17 rue de France.

Le BDE TC a pour objectif :

- De coordonner et participer à l'animation du campus de l'IUT Lyon1 situé sur le site du 17 rue de France à Villeurbanne par tout type d'événement
- De faciliter l'intégration des étudiants au sein du département TC
- De participer à la représentation étudiante
- De promouvoir, représenter et défendre les droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des étudiants, représentés par les associations membres et d'exprimer leur(s) position(s) sur tous les sujets les concernant, notamment au sein du conseil de l'IUT de lyon1, centraux et CROUS.
- D'assurer l'information des étudiants sur la vie de leur campus, sur les réformes, la vie de l'association
- De gérer des services pour et au nom des étudiants

Ne disposant actuellement d'aucun local à L'IUT Lyon 1 site Gratte-ciel je vous fais part de notre demande en vue d'y domicilier notre association. Le fait d'être domicilier dans votre université nous permettrait de pouvoir être plus facilement en contact avec nos étudiants ainsi qu'avec les autres associations appartenant au site Gratte-Ciel.

Merci de donner suite notre demande. Nous restons à votre entière disposition pour plus informations.

Cordialement, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Camille Bertrand
Président BDE TC

LISTE DES MEMBRES DU BDE TC

Lors de son assemblée générale du 6 Juillet 2012, le BDE TC « Bon D'Elire » de l'IUT 1 site Gratte-ciel a créé son bureau de la manière suivante :

► BERTRAND Camille Baptiste, né à Bourgoin-Jallieu (38), le 15 Octobre 1992, de nationalité Française. Domicilié au 6, rue de Bechevelin, 69007, Lyon, étudiant, **Président**.

► COHEN Hugues David Jean, né à La Seyne Sur Mer (83), Le 11 Août 1992, de nationalité Française. Domicilié au 17, Rue de Vaucansson, 69001, Lyon, étudiant, **Trésorier.**

►KASKARIAN Laure, né à Portland (Oregon), le 29 Août 1993, de nationalité Franco-Américaine. Domicilié au 41, Rue des tables Claudiennes, 69001, Lyon, étudiante, **Secrétaire.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
3ème Bureau - Finances & Associations
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.61.61.44 (de 9h à 11h)

Le numéro W691082564 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W691082564

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d' association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **16 janvier 2013**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

BDE TC BON DÉLIRE

dont le siège social est situé : 6 rue Béchevelin
69007 Lyon

Décision prise le : **17 décembre 2012**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Statuts

Lyon, le 16 janvier 2013

Pour Le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau,

MH MARECHAL

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

BDE TC « BON D'ELIRE » IUT LYON 1

Statuts

Article 1 : Titre
Sous la dénomination de BDE TC « Bon D'Elire » IUT Lyon1, les membres qui auront adhéré aux présents statuts forment une association conformément à la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Article 2 : Siège social
Son siège social est fixé au 6, Rue de Bechevelin, 69007, Lyon. Il pourra être transféré par simple proposition du bureau du conseil d'administration ou par une assemblée générale extraordinaire.

Article 3 : Durée
La durée de l'association est illimitée.

Article 4 : Objet
Le BDE TC « Bon D'Elire » a pour objet :
■ De coordonner et participer à l'animation du campus de l'IUT Lyon1 situé sur le site du 17 rue de France à Villeurbanne par tout type d'événement
■ De faciliter l'intégration des étudiants au sein du département TC
■ De participer à la représentation étudiante
■ De promouvoir, représenter et défendre les droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des étudiants, représentés par les associations membres et d'exprimer leur(s) position(s) sur tous les sujets les concernant, notamment au sein du conseil de l'IUT de lyon1, centraux et CROUS.
■ D'assurer l'information des étudiants sur la vie de leur campus, sur les réformes, la vie de l'association
■ De gérer des services pour et au nom des étudiants

Article 5 : Caractères
Le BDE TC « Bon D'Elire » est une association à fonctionnement démocratique, indépendante, apolitique et aconfessionnelle. Toute action ou décision d'un de ses membres contraire à cette disposition provoquera son exclusion immédiate.

Article 6 : Les membres

Membres adhérents :

Peuvent être membre de l'association, tout étudiant s'étant acquitté de la cotisation annuelle ainsi que les enseignants du DUT TC s'étant acquitté de la cotisation annuelle. La cotisation annuelle est fixée dans le règlement intérieur.

Membres d'honneurs :

Peut être élu membre d'honneur toute personne ayant rendu des services à l'association. Les membres d'honneur sont exonérés de cotisation. Le bureau statut sur la qualité de membre d'honneur.

Membres administrateurs :
Ce sont des membres adhérents qui sont élu par l'assemblée générale. Ils disposent d'une voix au conseil d'administration. Les membres administrateurs doivent être étudiants en DUT TC.

Article 7 : Perte de la qualité de membre
La qualité de membre se perd par disparition, radiation pour défaut de cotisation, refus de contribution au fonctionnement, non-respect des statuts et du règlement intérieur. Cette décision est prise à la majorité absolue du bureau. La perte de la qualité de membre ne donne droit à aucun remboursement des sommes versées. Le membre exclu ne peut prétendre adhérer à l'association durant un an.

Article 8 : Ressources
Les ressources de l'association comprennent le montant des cotisations, les subventions de l'Etat ainsi que toutes autres ressources autorisées par la loi.

Article 9 : Cotisation
Les membres devront verser à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le règlement intérieur.

Article 10 : Administration et fonctionnement
L'association est administrée par un bureau et un conseil d'administration.

Article 11 : Le conseil d'administration
Il est composé :

- Des membres du bureau
- Des membres administrateurs

Le conseil d'administration est présidé par le président du bureau.

Il fixe la cotisation annuelle.

Le conseil d'administration ne peut pas être composé de plus de 16 membres.

Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.
La fréquence des réunions tient compte du travail des étudiants et est fonction des activités de l'association.
Les décisions prises lors de ces réunions sont consignées dans un registre.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Toutefois la proportion des votants devra être égale au moins à 2/3 des membres du conseil.

Le vote par procuration à un administrateur est accepté (Chaque membre ne peut totaliser pas plus de 1 procuration.)

Tout membre du conseil, qui n'aura pas assisté à 2 réunions consécutives, sans se justifier au préalable, sera considéré comme démissionnaire.

Article 12 : Remplacement
En cas de vacance du bureau, le conseil d'administration procède au remplacement lors de sa séance la plus proche.

Article 13 : Assemblée générale
Elle est composée des membres. Elle a lieu sur convocation du président adressée aux membres 15 jours au moins avant la date fixée.

Elle est chargé d'élire pour une année, un bureau parmi les membres composé de :
■ Un président
■ Un Vice-Président ou plus
■ Un secrétaire général et un secrétaire adjoint si besoin
■ Un trésorier et un Vice-Trésorier si besoin
Le bureau restreint ne peut pas être composé par plus de 6 membres.

En revanche, des pos tes de responsable pour des missions précises peuvent être créés, le tout formant le bureau complet du BDE, dans une limite de 15 membres au total.
Peut prétendre être élu à un poste du bureau tout membre encore étudiant en DUT TC .
Ce bureau ne peut être modifié en cours de mandat que par demande de démission d'une partie ou de l'ensemble du bureau, acceptée par l'assemblée générale extraordinaire ou par dissolution du bureau voté par cette dernière.

Article 14 : Assemblée générale ordinaire (réunie pour la passation)
Elle définit la politique générale de l'association. Elle approuve le rapport moral du président, le rapport d'activité du secrétaire général, le rapport financier du trésorier. Elle constitue une force de propositions et de consultations. Elle se prononce sur les projets de planning et de budget présentés par le bureau.

Article 15 : Assemblée générale extraordinaire
Elle est la seule à pouvoir se prononcer sur la dissolution de l'association, du bureau ou d'une partie seulement, ou la modification des statuts, sur proposition du conseil d'administration et à la majorité des deux tiers présents.

Article 16 : Dissolution
En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du l' juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Article 17 : Règlement intérieur
Il est voté par le conseil d'administration.

Fait à Villeurbanne dans les locaux du Département TC de l'IUT Lyon 1 Site Gratte-Ciel, le 17 Décembre 2012

Le Président,

Le Trésorier, La Secrétaire Générale,

A l'attention de Monsieur Gilly, Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Lyon le 12/03/13

Monsieur,

Je vous adresse cette lettre au nom de l'association CRAIE (le Comité pour la Réalisation d'Actions Inter-Etudiants).

Basée sur le site de l'IUFM croix-rousse, officielle depuis le 25 février 2013, notre association a pour objectif d'aider et d'accompagner les étudiants de l'IUFM (prochainement ESPé) dans leurs projets hors du cadre des cours.

Notre requête est de se faire reconnaitre officiellement par votre université afin d'assurer notre légitimité, car l'IUFM est affilié à l'université Lyon 1 et nous a déjà reconnu.

Respectueusement,

Pierre BRUN, chargé des relations avec l'administration

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

ies Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
eau - Finances & Associations
erre Corneille
ON CEDEX 03
.61.61.44 (de 9h à 11h)

W691082851
eler dans toute
dance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W691082851

1er Juillet 1901 relative au contrat d' association :
et du 16 Août 1901 portant réglement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée :

Le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes

épissé à **Monsieur le Président**
aration en date du : **25 février 2013**
naître la constitution d'une association ayant pour titre :

COMITE DE REALISATION D'ACTIONS INTER-ETUDIANTES (CRAIE)

ège social est situé : IUFM Lyon 1
5 rue Anselme
69004 Lyon

rise le : **15 février 2013**

rnies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

5 février 2013

Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau,

MH MARECHAL

1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3
ons sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leu
ions et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
ons et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demand
1901, article 8 - al 1
d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré pa
fait foi dans tous les cas.

6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les s
rticle 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les donn
cernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

PROCES-VERBAL

Le 15 février 2013, les membres de l'association dénommée Comité de Réalisation d'Actions Inter-Etudiantes (CRAIE) se sont réunis en assemblée constitutive. Après discussion et échange de vues, ils ont adopté les statuts ci-annexés.

Les membres du premier conseil d'administration et du bureau, désignés lors de cette réunion et jusqu'à la première assemblée générale sont :

- M. Quentin GARDON : président
- Mme. Elise CRESPIN : secrétaire
- M. Rémy LAMOUILLE et M. Alexis BRUNEL : trésoriers
- Mme. Océane TOURON et Mme. Marion JOLY : responsables des relations étudiantes
- Mme. Laure VINCENT et Mme. Coralie GRANJON : responsables des partenariats
- M. Pierre BRUN : responsable des relations administratives

Président
Quentin GARDON

STATUTS

Proposés aux associations déclarées sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

ARTICLE 1er – Titre

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre Comité de Réalisation d'Actions Inter-Etudiantes (CRAIE).

ARTICLE 2 – But

Cette association a pour but d'instaurer une vie étudiante sur le site de l'IUFM Croix-Rousse (futur ESPE).

ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé à l'IUFM Lyon 1, 5 rue Anselme 69004 Lyon

ARTICLE 4 – Composition

L'association se compose de :

- Membres d'honneurs
- Adhérents

ARTICLE 5 – Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agrée par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.

ARTICLE 6 – Les membres

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisation.

Sont adhérents ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée par l'assemblée générale.

ARTICLE 7– Radiation

La qualité de membre se perd par :

- La démission,
- Le décès,
- La radiation prononcée par le conseil d'administration pour le non-paiement de la cotisation pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 8 – Les ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations,
- Les subventions de l'Etat, des départements et des communes et de Lyon 1,
- Toutes ressources autorisées par la loi.

ARTICLE 9 – Conseil d'administration

Le cas échéant, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres au maximum élus au scrutin secret pour 1 année par l'assemblée générale.
Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour 1 année, composé de :

1. Un président
2. Une secrétaire
3. Deux trésoriers
4. Deux responsables des relations étudiantes
5. Deux responsables des partenariats
6. Un responsable des relations administratives

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 10 – Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande d'un cinquième de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du bureau et du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11– Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande du président ou du conseil d'administration, ou du tiers des membres de l'association.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau et du conseil d'administration préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée avec e même ordre du jour, à six jours au moins d'intervalle. Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents.

ARTICLE 12 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée extraordinaire, suivant les formalités prévue par l'article 11[(1)].

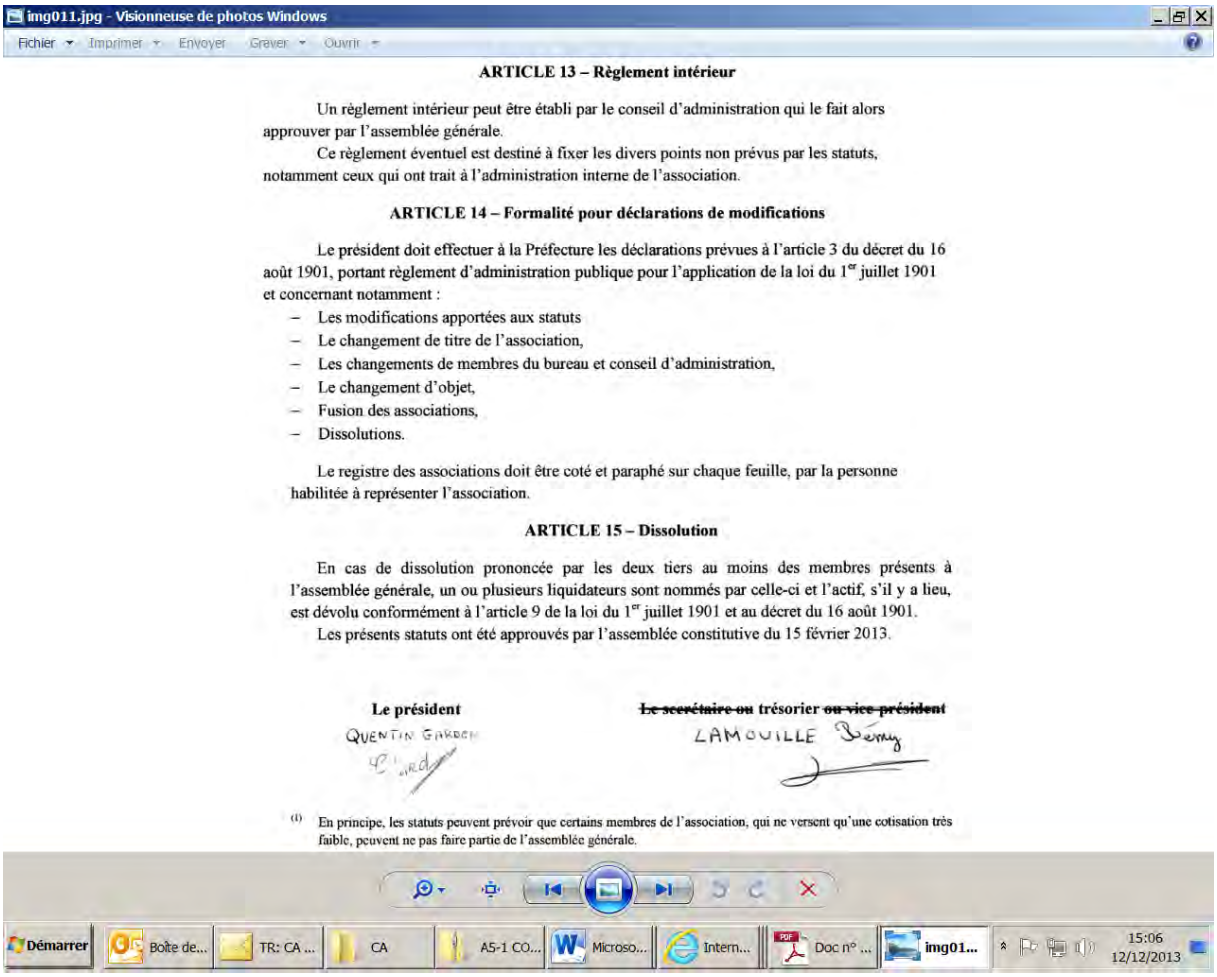

ARTICLE 13 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 14 – Formalité pour déclarations de modifications

Le président doit effectuer à la Préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er juillet 1901 et concernant notamment :

- Les modifications apportées aux statuts
- Le changement de titre de l'association,
- Les changements de membres du bureau et conseil d'administration,
- Le changement d'objet,
- Fusion des associations,
- Dissolutions.

Le registre des associations doit être coté et paraphé sur chaque feuille, par la personne habilitée à représenter l'association.

ARTICLE 15 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée constitutive du 15 février 2013.

Le président

QUENTIN GIRARD

~~**Le secrétaire ou**~~ **trésorier** ~~**ou vice-président**~~

LAMOUILLE Benny

(1) En principe, les statuts peuvent prévoir que certains membres de l'association, qui ne versent qu'une cotisation très faible, peuvent ne pas faire partie de l'assemblée générale.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-263

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2013

TRANSPOSITION DES INTITULES DE LICENCES DANS LA CADRE NATIONAL DES FORMATIONS A LA RENTREE 2014

Exposé des motifs :

Le cadre national les formations sera soumis au CNESER le 16 décembre 2013 ; ce cadre comprend notamment un annexe 1 des intitulés nationaux de licence qui seront autorisés à compter de septembre 2014 ;
Toutes les universités ont été sollicitées pour transmettre dans les meilleurs délais la liste des intitulés retenus par chacune au sein de cette liste ;
L'UFR Faculté des Sciences et Technologies a été consultée par le Vice-président délégué à la Formation initiale sur ses souhaits dans le cadre de cette transposition (la transposition des intitulés des mentions portées par l'UFR STAPS et l'ISTR ne pose pas question, la liste des institués correspondants étant limitée) ;
La DGESIP a été consultée sur différents points, notamment concernant la possibilité d'adoption d'un intitulé hors la nomenclature officielle ;
La Faculté des Sciences et Technologies et les responsables des mentions concernées ont été informés des retours de la DGESIP, et une position finale consensuelle a été validée par toutes les parties.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé la liste suivante :

CHIMIE
ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
GENIE CIVIL
INFORMATIQUE
MATHEMATIQUES
MECANIQUE
PHYSIQUE
SCIENCES DE LA TERRE
SCIENCES DE LA VIE
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
SCIENCES POUR LA SANTE

Pour information, la correspondance entre mentions actuelles et mentions et parcours futurs est donnée ci-après (la dénomination des parcours est de la responsabilité de l'université).

Mentions actuelles	Nouvelles mentions	Parcours types
BIOCHIMIE	SCIENCES DE LA VIE	BIOCHIMIE BIOSCIENCES GENETIQUE ET BIOLOGIE CELLULAIRE MICROBIOLOGIE PHYSIOLOGIE BIOLOGIE DES ORGANISMES ET DES POPULATIONS MODELISATION ET INFORMATIQUE DU VIVANT
BIOLOGIE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	BIOLOGIE GENERALE, SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
CHIMIE	CHIMIE	CHIMIE PHYSIQUE-CHIMIE SCIENCES DE LA MATIERE GENIE DES PROCEDES, ENERGETIQUE
GENIE ELECTRIQUE, GENIE DES PROCEDES	ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE	ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE INFORMATIQUE FONDAMENTALE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE DU VIVANT
MECANIQUE - GENIE CIVIL	MECANIQUE	MECANIQUE INGENIERIE MECANIQUE
	GENIE CIVIL	GENIE CIVIL
MATHEMATIQUES ET GESTION	MATHEMATIQUES	SCIENCES ACTUARIELLE ET FINANCIERE
MATHEMATIQUES		MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE DU VIVANT MATHEMATIQUES GENERALES ET APPLICATIONS MATHEMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT PREPARATION AU METIER D'INGENIEUR MATHEMATIQUES APPROFONDIES MATHEMATIQUES FONDAMENTALES
MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES		MATHEMATIQUES ET ECONOMIE
PHYSIQUE	PHYSIQUE	PHYSIQUE PHYSIQUE-CHIMIE SCIENCES DE LA MATIERE
SCIENCES DE LA RÉADAPTATION	SCIENCES POUR LA SANTE	SCIENCES DE LA READAPTATION
TERRE ET ENVIRONNEMENT	SCIENCES DE LA TERRE	GEOSCIENCES METHODES APPLIQUEES EN GEOSCIENCES
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE EDUCATION ET MOTRICITE ENTRAINEMENT SPORTIF MANAGEMENT DU SPORT

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-264

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2013

TARIFS DE LA CELLULE CONGRÈS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé **«40èmes Journées d'études des équilibres entre phases : JEEP 2014 »** organisé du 26 au 28 mars 2014 par Mme Christelle GOUTAUDIER.

  - ✓ stands :

FORMULE	MONTANT
❑ Stand nu (2x2 m², 1 table, 2 chaises et 2 grilles d'exposition) + logo et lien sur le site web + logo sur le programme + 1 inscription avec déjeuners	1000 €
❑ Insertion Mallettes + logo et lien sur le site web + logo sur le programme + 1 inscription avec déjeuners	800 €
❑ Logo et lien sur le site web + logo sur le programme	500 €

- Congrès intitulé **«Colloque Plasticité 2014 »** organisé du 28 au 30 avril 2014 par Mr Döme TANGUY.

FORMULE SPONSORING	MONTANT
❑ Formule 1 : Brochure promotionnelle pour le sac de la conférence + Logo et texte court sur le site internet et logo sur un écran lors de la clôture	750 €
❑ Formule 2 : Formule 1 + un stand de 4m² + accès aux déjeuners et pauses café pour 2 personnes	2000 €

- Congrès intitulé **«24th Franco-Japanese Symposium on Medicinal and Fine Chemistry : FJS 2014»** organisé du 14 au 17 septembre 2014 par Mr Olivier BAUDOIN.

  - ✓ Inscriptions :

Académiques	350 €
Industriels	450 €
Etudiants	200 €
Diner de gala	50 €

- Congrès intitulé **«9ème Séminaire Franco-Japonais sur le Fluor : FJSF 2014»** organisé du 2 au 4 juillet 2014 par Mr Bernard LANGLOIS.

  - ✓ Sponsoring :

FORMULE	**MONTANT**
❑ Logo et lien sur le site web + logo sur le programme	1000 €
❑ Brochure promotionnelle pour le sac de conférence	1000 €
❑ Brochure promotionnelle pour le sac de conférence + logo et lien sur le site web + logo sur le programme	1500 €

  - ✓ Inscriptions :

Invités Japonais (hébergement seul)	280 €
Académique sans hébergement	280 €
Académique avec hébergement	465 €
Industriel sans hébergement	600 €
Industriel avec hébergement	785 €
Accompagnant avec hébergement	185 €
Accompagnant sans hébergement	100 €

- Congrès intitulé **«European Histamine Research Society : EHRS 2014»** organisé du 7 au 10 mai 2014 par Mr Jian Sheng LIN.

  - ✓ Inscriptions avec hébergement :

Industriel chambre single	950 €
Académique chambre single	790 €
Etudiant chambre single	620 €
Chambre double	1120 €
Chambre twin académique + industriel	690 €
Chambre twin étudiant	600 €

✓ Inscriptions sans hébergement :

Industriel	690 €
Académique	550 €
Etudiant	350 €
Tarif accompagnant	350 €

✓ Stand :

FORMULE	**MONTANT**
❑ Petit stand (4m²) + logo et lien sur le site internet + logo sur le programme + 1 inscription (déjeuner inclus)	1 500 €
❑ Logo et lien sur le site internet + logo sur le programme	1 000 €
❑ Insertion mallette + Logo et lien sur le site internet + logo sur le programme	1 000 €
❑ Prise en charge des prix poster	600 €

➢ Congrès intitulé **«9ème rencontres de l'Association Française de Stérilisation : AFS 2014»** organisé le 6 février 2014 par Mme Françoise ROCHEFORT.

✓ Inscriptions :

Membre actif de l'AFS	100 €
Professionnel de la stérilisation en établissement de soins non membre actif AFS	150 €
Membre associé AFS	250 €
Autre public	400 €

➢ Congrès intitulé **«Séminaire résidentiel SORA 2014»** organisé du 25 au 29 juin 2014 par Mme Carole BURILLON.

✓ Inscriptions :

	Jusqu'au 28 février	A partir du 1er mars
Participant	1430 €	1630 €
Accompagnant avec diner de gala	1505 €	1705 €
Supplément chambre individuelle	192 €	192 €

➢ Frais d'annulation pour tous les congrès

A moins de 10 jours du congrès, aucun remboursement ne sera effectué.
A plus de 10 jours du congrès, 10% des frais d'inscription seront retenu.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-265

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIFS 2014 – SECTEUR SCIENCES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a adopté les tarifs 2014 détaillés en annexes et présentés par le Pôle de Gestion Financier et Comptable secteur Sciences (PGFC) (cf. document joint à cette annexe).

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

TABLEAU RECAPITULATIF TARIFS 2014 *(mise à jour le 11 decembre 2013)*

UB	CENTRE FINANCIER	TYPE DE FACTURATION
927	**933R27REPR-927P3010**	Reprographie - infographie
	933R27-933R27DC-972D5000	Visite /Intervention en classe
	933R27-933R27DC-972D5000	Soirée privée d'observation
	933R27-933R27DC-972D5000	Vente boissons non alcoolisée et articles d'astronomie
	933R27/933R27LOC/CF927S4010	Location des 2 chambres de l'Observatoire
	933R27/933R27LOC/CF927S4010	Location salle de conférence et de réception
	933R27REPR	Photocopie d'articles ou prêt d'ouvrages
	933R27REPR	Ventes d'ouvrages
FST 01	**R01FRCOLLE-933R01FRCO**	Visite de l'herbier
	R01FRDTAMB-933R01FRDT	Analyse et utilisation de labo
	R01FRECOAQ/933R01FREC	Location de salles pour expérimentation
	R01FRPRAB/933R01FRPR	Location de salles - utilisation matériels - mise à disposition machine
961	**961F1070**	Utilisation des salles de TP de genetique (2 tarifs)
	R61553ANI/933R61ANIM	Prix animalerie
	R615023COM	Utilisation des véhicules de l'UMR - Tarifs photocopies pour les labos et les extérieurs
962	**962P3000/933962AUTR**	Reprographie - Uitlisation equipement Départ Chimie-Biochimie
	R62DIFF	Mesure à poudre
	R62SPMA-933R62SPMA	Analyses d'échantillons par spectromètre de masse
963	**963F1020-963F1030**	Location de plateformes de TP
	963P3000	Facturation fabrication de pièces mécaniques
	R635270	Tarification de la plateforme (Accès-utilisation-formation-découpe)
965	**965D5000 - 933965**	Tarification IREM
968	**R685306**	Utilisation de microscope et magnétomètre à SQUID - Système ou traitement de matériaux à haute pression
	R68MICR/933R68MICR	Utilisation d'un appareil du CECOMO
969	**969P3000/933R69VEHI**	Location de véhicules
	969P3000	Partcipation financière Ecole de terrain

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Adresse Campus :
Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Service Infographie-Posters
Observatoire de Lyon
Bâtiment Géode

CF 933R27REPR (AIC) – 927P3010

Désignation du type de facturation :

- Production de supports visuels grands formats (posters, affiches, tirages photo) ;
- Plastification (< 1 m en largeur) ;
- Numérisation haute définition grand format (< 44' en largeur) ;
- Reprographie ;
- Infographie / PAO (conception, retouche numérique, mise au net de fichiers).

Attention, les prix sont donnés à titre indicatif car ils peuvent varier en fonction de la surface réelle imprimée (formats non standards) et de la qualité du support (papiers spéciaux à la demande).

Prestation	*Montant HT*
Impression de posters / affiches / photos :	
Format 44 pouces (111,76 x 158 cm) :	
Papier photo brillant 250 g	80,00
Papier couché épais 180 g	50,00
Papier couché épais 120 g	40,00
Papier pré-print 80 g	20,00
Format A0 (84,1 x 118,9 cm) :	
Papier photo brillant 250 g	75,00
Papier photo brillant 210 g	70,00
Papier photo brillant 185 g	65,00
Papier satiné semi-mat 170 g	60,00
Papier couché épais 180 g	40,00
Papier couché épais 120 g	35,00
Papier pré-print 80 g	17,50
Format A1 (59,4 x 84,1 cm) :	
Papier photo brillant 250 g	50,00
Papier photo brillant 210 g	48,00
Papier photo brillant 185 g	42,50
Papier satiné semi-mat 170 g	35,00
Papier couché épais 180 g	25,00
Papier couché épais 120 g	24,00

Papier pré-print 80 g	12,00
Format A2 (42 x 59,4 cm) :	
Papier photo brillant 250 g	27,50
Papier photo brillant 210 g	25,00
Papier photo brillant 185 g	22,50
Papier satiné semi-mat 170 g	20,00
Papier couché épais 180 g	15,00
Papier couché épais 120 g	12,50
Papier pré-print 80 g	06,25
Cartons rigides :	
Carton semi-glacé 870 g (72,8 x 103 cm)	100,00
Carton mat 1170 g (61 x 76,2 cm)	80,00
Œillets :	01,00
Plastification :	
(Encapsulage RV, film mat ou brillant)	
Format A0 (épaisseur 75 ou 125 µm)	20,00
Format A1 (épaisseur 75 ou 125 µm)	10,00
Format A2 (épaisseur 75 ou 125 µm)	06,00
Format A3	03,00
Format A4	01,50
Format A5	01,00
Numérisation :	
Format < 0,5 m^2	06,00
Format > 0,5 m^2	07,50
Impression / Copies (A5, A4, A3) :	
(Tarifs basés sur le format A4)	
Sur papier blanc :	
Noir et blanc 80 à 250 g	00,04 à 00,06
Couleur 80 à 250 g	00,20 à 00,25
Sur papier couleur :	
Noir et blanc 80 - 160 g	00,06 – 00,07
Couleur 80 - 160 g	00,22 – 00,25
Cartes de visites *(par planche de 10) :*	03,50
Façonnage et fournitures :	
Ramette de papier 80 g	05,00
Plat de couverture grain cuir 250 g	00,25
Couverture plastique	00,20
Transparent	00,20
Reliure spirale plastique (Ø variable)	00,50 à 01,00
Reliure spirale métallique (Ø variable)	00,50 à 03,60
Reliure thermocollée (différents modèles)	01,20 à 03,00
Infographie / PAO :	
Conception, retouche, mise au net de fichiers	30,00 / heure

Nom et signature du responsable :

Le Directeur
Bruno Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

933R27 / 933R27DC
927D5000

Désignation du type de facturation :
- Visites, soirées d'observation du Service de Diffusion des Connaissances à l'attention des scolaires et du grand public
- Interventions en classe

Prestation	Montant HT
Visites de jour	
Scolaires	1.66
adultes	3.33
Visites en soirée	
Enfants (6 – 18 ans)	2.50
adultes	5.00
familles	12.50
Soirées concert	
Tarif réduit (6-18 ans, étudiants, personnels UCBL, CNRS, demandeurs d'emploi)	5.83
Adultes	8.33
Famille	20.83
Interventions en classe	50

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

933R27 / 933R27DC
927D5000

Désignation du type de facturation :
- Soirée privée d'observation (ou conférence d'un astronome si mauvais temps) pour groupes (base de 35 personnes).

Prestation	Montant HT
UCBL et associations	416.66
extérieurs	833.33

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Centre de Recherche Astrophysique de LYON - UMR 5574
Observatoire de LYON
9, Avenue Charles-André
69561 SAINT GENIS LAVAL Cedex

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

CF 933R27/933R27DC
CF 927D5000

Désignation du type de facturation :

Vente de boissons non alcoolisées et articles d'astronomie à l'occasion de manifestations grand public

Prestation	Montant HT
boissons	0.45
Carte du ciel	5.00
Cartes postales hubble	4.16
Livret observatoire	2.50
Livre « galilée »	8.33
Parapluie	20.83

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Centre de Recherche Astrophysique de LYON UMR 5574
Observatoire de LYON
9, Avenue Charles-André
69561 SAINT GENIS LAVAL Cedex

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

CF 933R27/933R27LOC
CF 92784010

Désignation du type de facturation :

Location des 2 chambres de l'Observatoire

Prestation	Montant HT
Tarif plein pour une chambre	
Nuitée	30 €
Semaine	120 €
Mois	360 €
Tarif spécial étudiants et stagiaires non financés	
Nuitée	20 €
Semaine	80 €
Mois	240 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Centre de Recherche Astrophysique de LYON - UMR 5574
Observatoire de LYON
9, Avenue Charles-André
69561 SAINT GENIS LAVAL Cedex

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

933R27/933R27LOC
9278-4010

Désignation du type de facturation :

1) Mise à disposition de la salle de conférence de l'Observatoire avec possibilité de mise à disposition d'un espace limité à 30 personnes et selon un horaire défini au préalable pour réception au sein du local social

Locaux concernés :

- Salle de conférences de 118 places avec équipements (vidéoprojecteur, écran, microphones,...)
- Salle de réception (local social) hors utilisation des équipements de cuisine
  - pause déjeuner sur temps de travail : 30 places avec espace limité suivant horaires prédéfinis
  - pauses repas hors temps de travail : 60 places

Prestation	Montant HT
MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFERENCES	
Tarifs UCBL	
½ journée ou soirée	125 €
journée	250 €
Tarifs Organismes Extérieurs	
½ journée ou soirée	250 €
journée	500 €
SUPPLEMENT UTILISATION DE LA SALLE DE RECEPTION (LOCAL SOCIAL)	
Tarifs UCBL	
1 pause repas	50 €
2 pauses repas	80 €
Tarifs Organismes Extérieurs	
1 pause repas	100 €
2 pauses repas	160 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

FACULTÉ des Sciences et Technologies

Bibliothèque des Sciences de la terre

Centre financier / OTP : 933 R27 REPR

Désignation du type de facturation :
Photocopies d'articles ou prêt d'ouvrages

Prestation	Montant HT
Photocopies d'articles ou prêt d'ouvrages	
Pour les organismes publics :	
Photocopies et télécopies d'article, par tranche de 20 p.	7,00
Prêts d'ouvrages	13,00
Pour les organismes privés :	
Photocopies, télécopies d'article, par tranche de 20 p.	9,00
Prêts d'ouvrages	15,00
Clients étrangers européens	
Photocopies, télécopies, par tranche de 20 p.	11,00
Prêt d'ouvrages	24,00
Clients étrangers hors europe	
Photocopies, télécopies, par tranche de 20 p.	14,00
Prêt d'ouvrages	26,00

Nom et signature du responsable :

Bruno Guiderdoni
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Service Infographie - Edition

933R27REPR

Désignation du type de facturation :

Vente d'ouvrages (revue *Documents des Laboratoires de Géologie Lyon*)

Prestation	Montant HT
Vente d'ouvrages, selon volume Remises : • tirés-à-parts auteurs : - 50% • librairies : - 30 %	**1,87 à 71,03 €**

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni
Directeur de l'Observatoire de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

FR Bioenvironnement et Santé

Herbiers
Centre financier R01FR COLLE
OTP RESDIVHERB et QRFR41 HERB

Désignation du type de facturation :

Herbiers de l'Université Claude-Bernard Lyon1

Prestation	Montant HT
Visite pédagogique des Herbiers TVA 19,6%	**91,97**
Livre sur Circuit Botanique du Campus TVA 5,5%	**14,22**
Carte postale Herbier TVA 7%	**0,93**
Droit à l'image TVA 19.6%	**83,61**

Nom et signature du responsable

GAËTAN GUIGNARD

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

PRABI

961R2402 et 9339612402
R01FRPRABI 933R01FRPR

Désignation du type de facturation :
Le PRABI assure les prestations décrites ci-dessous et pour lesquelles deux tarifs sont proposés, suivants que l'environnement universitaire est ou non facturé. Ces tarifs n'incluent pas les frais de gestion que doit payer le PRABI aux différentes tutelles (ces frais, sur lesquels le PRABI n'a aucun contrôle, seront ajoutés sur les factures au tarif en cours). L'ensemble des prix ci-dessous s'entendent hors-taxes.

Prestation	Tarif académique	Tarif général
Location de la salle formation[1], coût journalier	1000 €	1000 €
Réalisation d'un projet[2], coût horaire	40 €	80 €
Réalisation d'un projet, coût journalier	300 €	600 €
Utilisation des moyens de calcul du PRABI *au sein d'un projet*, coût horaire	0 €	25 €
Utilisation des services en ligne[3]	0 €	0 €
Mise à disposition d'une machine virtuelle avec 100 Go d'espace disque, coût mensuel	150 €	300 €
Espace disque supplémentaire (par tranches de 100 Go)	50 €	100 €

(1) Ce prix inclus la salle, 15 ordinateurs portables, la connexion aux serveurs et leur utilisation, un vidéo projecteur et un tableau électronique. Des réductions pourront être accordées si l'ensemble de ces moyens ne sont pas utilisés.
(2) Les projets doivent être soumis suivant la procédure décrite sur le site du PRABI, après acceptation un devis est réalisé gratuitement par le PRABI.
(3) Obligation « déontologique » de citer les auteurs des outils utilisés.

Le PRABI assure par ailleurs des actions de formation par l'intermédiaire de structures de formation continue (UCBL, CNRS…) et suivant les tarifs de ces structures.

Guy PERRIERE – Directeur du PRABI

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

•DTAMB: développement de techniques et analyse moléculaire de la biodiversité

933R01FRDT

Désignation du type de facturation :

Prestation	Montant HT (UCB-EPST)	Montant HT (Extérieur)
Prestation		
analyse de fragments	4,18	8,36
puces à ADN/ une lame par série de 10 lames	46,40	91,97
idem si fourniture du support par l'intéressé	25,08	50,17
Utilisation PCR LC480	3,35	8.37
PCR LC480 plaque, réactifs et fonctionnement	42,64	107,02
robot Qiagility	10,03	20,06
robot Hamilton forfait 1/2 journée	40,00	100,00
Préparation librairies séquenceur Junior 454	464	920
Digital droplet PCR Biorad plaque, réactifs et fonctionnement	52	104

Nom et signature du responsable :
Sylvie Nazaret

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Fédération de Recherche – Bio Environnement et Santé
Plateforme EcoAquatron

CF : 933R01FREC

Désignation du type de facturation :

Location de salles pour l'expérimentation et la recherche sur animaux ectothermes
Tarif pour prestations hors FR 41

Prestation	Montant HT
Location salle 1 (insectes)	*40.50 €*
Location salle 2, 3, 4 (30 m² chacune)	*130.50 €*
Location salle 8 (23 m²)	*103.50 €*
Location salle 5 (20 m²)	*90.00 €*
Location salle 6 (25 m²)	*112.50 €*
Location salle 7 (10 m²)	*45.00 €*
Tarifs pour l'enseignement : 30 % de réduction sur chaque salle soit :	
Location salle 1 (insectes)	*28.35 €*
Location salle 2, 3, 4 (30 m² chacune)	*91.35 €*
Location salle 8 (23 m²)	*72.45 €*
Location salle 5 (20 m²)	*63.00 €*
Location salle 6 (25 m²)	*78.75 €*
Location salle 7 (10 m²)	*31.5 €*

Nom et signature du responsable : Yann Voituron

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Plateforme de TP de Génétique

Centre financier 961F1070 / OTP 961GENET++

Désignation du type de facturation :

Occupation des salles de TP de Génétique, rez de chaussée bâtiment Gregor Mendel, la Doua, avec utilisation des petits et gros matériels de génétique moléculaire et cellulaire ainsi que le consommable tels les produits chimiques et le petit matériel jetable

Prestation	Montant HT
Utilisation des salles de TP de Génétique demi journée	**400 €**

Nom et signature du responsable

Nicole Mounier

Dept. de Biologie
F. FLEURY,
Directeur

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Plateforme de TP de Génétique

Centre financier 961F1070 / OTP 961GENET++

Désignation du type de facturation :

Occupation des salles de TP de Génétique, rez de chaussée bâtiment Gregor Mendel, la Doua, avec utilisation des petits et gros matériels de génétique moléculaire et cellulaire ainsi que le consommable tels les produits chimiques et le petit matériel jetable

Prestation	Montant HT
Utilisation des salles de TP de Génétique pour enseignement ou formation interne à Lyon I (hors département de Biologie) demi journée	**200 €**

Nom et signature du responsable

Nicole Mounier

L. Mounier

Dépt de Biologie

F. FLEURY,
Directeur

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Nom du service ou de la plateforme qui facture

Animalerie Dubois - Campus de La Doua
Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire
UMR CNRS 5534
Université Claude Bernard Lyon 1
Bâtiment Gregor Mendel, 2ème étage
16, rue Raphaël Dubois
F-69622 Villeurbanne Cedex

CGPMC
Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire

Centre financier : OTP

933R61ANI pour les facturations externes
R615534ANI pour les facturations internes

Désignation du type de facturation :
Prix demandés pour animalerie – sous-sol du bât. R. Dubois pour 2013

Prestation	Montant HT
Hébergement rats: pour 1 mois pour 1 rat	**2,70 €**
Hébergement souris: pour 1 mois pour 1 souris	**2,30 €**
Hébergement canards: pour 1 mois pour 1 canard	**1,50 €**
Production: 1 souris	**2,30 €**
Production: 1 rat	**10,00 €**
Location d'un box d'expérimentation: la semaine	**10,00 €**

Nom et signature du responsable

Guy DALLEVET, responsable de l'animalerie

Guy MOUCHIROUD, responsable des CF

Guy MOUCHIROUD
Directeur du CGphiMC

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

UMR-CNRS 5023
Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés

LEHNA

CF R615023COM / OTP RESDIV5023

Désignation du type de facturation :

Facturation interne ou externe à l'UCBL

Prestation	Montant HT
Utilisation des véhicules de l'UMR : le km	*0,19 eu*
Tarif photocopies pour les extérieurs	*0,09 eu*
Tarif photocopies pour les labo. UCBL	*0,03 eu*

Nom et signature du responsable

Professeur P. JOLY
Directeur

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

DEPARTEMENT CHIMIE - BIOCHIMIE

CF962P3000 - OTP962REPROGR
CF933962AUTR - AIC

Désignation du type de facturation :

REPROGRAPHIE

Prestation	Montant HT
Poster A0 – 250g – Papier photo – 0.841mx1.189m – impression couleur	**35.00€**
Poster plus grand qu'un A0 – impression couleur	**55.00€**
Affiche A3 – 80g – impression couleur	**0.50€**
Affiche A3 – 150g – impression couleur	**1.00€**

Nom et signature du responsable

Caroline FELIX

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

DEPARTEMENT CHIMIE - BIOCHIMIE

CF933962AUTR - AIC

Désignation du type de facturation :

Utilisation des équipements du Département Chimie-Biochimie

Prestation	Montant HT
Location des équipements de la plateforme de TP de Biochimie (par jour)	**418.06€**

Nom et signature du responsable

Caroline FELIX

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Centre de Diffractométrie Henri Longchambon

R62DIFF

Désignation du type de facturation :

Facturation de prestations de service

Prestation	Montant HT
Interne	
Mesure poudre standard (D8)	12 €
Mesure poudre durée moyenne (<2 h)	25 €
Mesure poudre longue (>2 h)	50 €
Mesure poudre sur diffractomètre monocristal	12 €
Détermination de maille sur monocristal	12 €
Collecte sur monocristal	100 €
Préparation particulière (broyage, tamisage, ...)	5 €
½ journée enseignement diffraction (max. 10 personnes)	50 €
Externe	
Mesure poudre standard (D8)	90 €
Mesure poudre sur diffractomètre monocristal	120 €
Détermination de maille sur monocristal	120 €
Collecte sur monocristal	1000 €
Option prestation urgente	30 €
Forfait analyse argiles	500 €
Extraction argileuse	100 €

Erwann JEANNEAU

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Centre Commun de Spectrométrie de Masse de l'Université
ICL-ICBMS-UMR 5246

CCSM Centre Commun de Spectrometrie de Masse - Lyon I

933R62SPMA, R62SPMA

Désignation du type de facturation :

Analyses d'échantillons par spectrométrie de masse

TARIFS DES ANALYSES (ICBMS-UMR5246)

Prestation	Montant HT	Montant TTC
EIMS	7	
CIMS	7	
ESIMS	5,50	
DESIMS	20	
ColdSprayMS	30	
GC/MS	10	
LC/MS	40	
HRMS-EI	20	
HRMS-CI	20	
HRMS-ESI	16,50	

TARIFS DES ANALYSES (Service public local)

Prestation	Montant HT	Montant TTC
EIMS	15	
CIMS	15	
ESIMS	11	
DESIMS	25	
ColdSprayMS	35	
GC/MS	15	
LC/MS	60	
HRMS-EI	25	
HRMS-CI	25	
HRMS-ESI	22	

TARIFS DES ANALYSES (service public extérieur)

Prestation	Montant HT	Montant TTC
EIMS	20	
CIMS	20	
ESIMS	20	
DESIMS	35	
ColdSprayMS	60	
GC/MS	35	
LC/MS	80	
HRMS-EI	30	
HRMS-CI	30	
HRMS-ESI	30	

Des tarifs spéciaux sont négociés sous forme de contrat pour analyses en nombre ou analyses spéciales (développement de méthodes, etc)

Nom et signature du responsable

Florian ALBRIEUX

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Adresse Campus :
Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

GEP génie électrique et des procédés

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Département GEP
963F1020 – 963F1030

Désignation du type de facturation :

Facture entre composante

Prestation	*Montant HT*	*Montant TTC*
Tarif horaire de location de plateformes de TP dans le cadre de la formation initiale	2,84 €	

Nom et signature du responsable

Nicolas SIAUVE

Le Directeur
Nicolas SIAUVE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
Département GEP
FST

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Département GEP
963P3000 OTP 963 ATELIER

Désignation du type de facturation :

Facturation interne (prestation interne)

Prestation	Montant HT
Facturation fabrication de pièces mécaniques	
Prestation horaire	16 €

Nom et signature du responsable

Le Directeur
Nicolas SIAUVE

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Plateforme NanoLyon – Institut des Nanotechnologies de Lyon
Centre financier / OTP : 963 R63S270.

Désignation du type de facturation :

La tarification de la plateforme comprend différents postes :

1. **un coût journalier d'accès** qui couvre les frais de fonctionnement (consommables salle blanche et chimie, fluides, traitement de l'air) et qui donne accès aux paillasses de salle blanche et aux petits équipements (fours, tournette, plaques chauffantes, équipements métrologiques)
2. **un coût journalier d'utilisation d'équipements technologiques spécifiques** (sans opérateur)
3. **un coût horaire de formation**/habilitation à l'utilisation en autonomie d'équipements technologiques par un personnel de la plateforme
4. **des coûts de prestation de service** pour la découpe de substrats à la scie diamantée.

Prestation	Montant HT
Accès à la plateforme NanoLyon (1) *coût journalier*	*125.00 €*
Utilisation d'équipements technologiques spécifiques (2) *coût journalier*	*750.00 €*
Formation/habilitation à l'utilisation autonome d'équipements technologiques (3) *coût horaire*	*62.50 €*
Prestation de découpe de substrats (4) *coût horaire*	*62.50 €*

Nom et signature du responsable : Catherine Bru-Chevallier, Directrice de l'INL

Catherine BRU-CHEVALLIER
Directrice de l'INL

Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires extérieurs)	1500 / journée
Spectroscopie XPS laboratoires de PLYRA	400 /journée
Spectroscopie XPS laboratoires académiques	600 / journée
Spectroscopie XPS industriels	1500 /journée

Plateforme réalisation de micro-systèmes en salle blanche	
coût utilisation salle blanche (produits chimiques, blouse jetable, sur-chausse, gants)	20€/heure
- coût fourniture wafer (verre 4 pouces, silicium standard 4 pouces)	20€/wafer
- coût d'utilisation des divers équipements présents en salle blanche :	
* Aligneuse EVG 620	75€/heure
* Evaporateur sous vide Eva300	75€/heure
* Plasma Cleaner Harrick	10€/plasma
* RIE Oxford Plasmalab80	50€/plasma
* Tournette + plaque chauffante + résine photosensible	25€/dépôt

Nom et signature du responsable

Marie-France JOUBERT

IREM Académie de Lyon - Université Claude Bernard Lyon 1
Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques

CF 965 D 5000
CF 933965

Tarif JANVIER 2014

T.V.A. 5,5 %

BON DE COMMANDE

	Quantité	Prix HT	Prix TTC (TVA 5,5 %)	Montant
NOUVEAUTÉS				
Le calcul mental au collège - collaboration avec le CRDP de Lyon (oct. 2013)		18,96 €	20,00 €	
Du CM à la sixième...50 problèmes (et plus si affinités) (oct.2013)		4,74 €	5,00 €	
La géométrie plane du cycle 3 au collège (juillet 2013)		9,48 €	10,00 €	
Démoz Narration de Recherche en Mathématiques (cédérom IREM-IFÉ)		9,48 €	10,00 €	
Ressources pour l'Accompagnement Personnalisé : mathématiques & histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre, sciences-physiques.		11,37 €	12,00 €	
LE LGD mène l'enquête... (cédérom)		9,48 €	10,00 €	
Mathématiques et surdité (coédition IREM-CRDP, 2010)		18,96 €	20,00 €	
Exprime : Expérimenter des problèmes innovants en mathématiques à l'école (co-édition INRP- IREM 2010)		11,37 €	12,00 €	
PUBLICATIONS CLASSIQUES				
Les pratiques du problème ouvert (co-édition CRDP-IREM, 2007)		13,27 €	14,00 €	
Atelier scientifique (tome 2 + cédérom) (2007)		8,53 €	9,00 €	
Introduction à la théorie des graphes - Butinage graphique (coédition IREM-CRDP, 2006)		21,80 €	23,00 €	
THÈSES				
L'utilisation des quantificateurs en première année universitaire (thèse Faïza Chellougui, 2004)		9,48 €	10,00 €	
Recherches sur l'articulation entre la logique et le raisonnement mathématique dans une perspective didactique (habilitation Viviane Durand-Guerrier, 2005)		9,48 €	10,00 €	
PROBLÈMES				
Le rallye de la fête des mathématiques (1993)		5,50 €	5,80 €	
300 problèmes (1993)		4,74 €	5,00 €	
50 problèmes (et plus si affinités) élèves 6e-5e (2005)		2,84 €	3,00 €	
50 problèmes (et plus si affinités) élèves 4e-3e (2005)		2,84 €	3,00 €	
ÉCOLE, COLLÈGE ET TRANSITION				
De l'arithmétique au collège (2004)		9,48 €	10,00 €	
Les nombres, leur enseignement au collège et leur vie dans la société (colloque Lyon Confluence) (2002)		9,48 €	10,00 €	
La sixième entre fractions et décimaux (1999)		9,48 €	10,00 €	
La proportionnalité dans tous CES états (2001)		8,25 €	8,70 €	
Des mathématiques en 6e (2002)		6,82 €	7,20 €	
Des maths au cycle central (tome 1) (1999)		8,25 €	8,70 €	
Des maths au cycle central (tome 2) (2001)		8,25 €	8,70 €	
Des mathématiques en 3e (2002)		9,86 €	10,40 €	
Initiation au raisonnement déductif au collège (1992)		11,37 €	12,00 €	
Aire et périmètre. Le tour de l'aire au collège (1994)		5,50 €	5,80 €	
Autour de Thalès (1995)		8,25 €	8,70 €	
Pratique du calcul littéral - Une équipe au collège (1997)		6,82 €	7,20 €	
Enseigner la statistique du CM à la Seconde Pourquoi ? Comment ? (1998)		12,99 €	13,70 €	
Des chiffres et des lettres (1992)		8,25 €	8,70 €	

LYCÉE

Introduction à la théorie des graphes - Butinage graphique (IREM-CRDP, 2006)		18,01 €	19,00 €	
Atelier scientifique tome 2 + cédérom (2007)		8,53 €	9,00 €	
Atelier scientifique tome 1 (2004)		5,69 €	6,00 €	
Modélisation en probabilités au lycée (1994)		5,50 €	5,80 €	

ÉPISTÉMOLOGIE – HISTOIRE

La démonstration mathématique dans l'histoire (1989)		17,16 €	18,10 €	
La figure et l'espace (1993)		19,91 €	21,01 €	

DIDACTIQUE – PÉDAGOGIE

Textes fondateurs du calcul infinitésimal (ELLIPSES) (2006)		17,06 €	18,00 €	
Le statut logique des énoncés dans la classe de maths (2000)		10,24 €	10,80 €	
Actes U.E. : «Développer la recherche scientifique à travers l'étude de situations mathématiques» (1996)		6,82 €	7,20 €	
La transposition didactique en mathématiques, physique, biologie (1989)		6,82 €	7,20 €	
Démarche et outils de l'évaluation (1989)		8,25 €	8,70 €	
Varions notre enseignement avec les problèmes ouverts		6,82 €	7,20 €	
Pratique de l'entretien d'explicitation en situation scolaire (1995)		8,25 €	8,70 €	
Les copies en questions - entretien d'explicitation (2002)		6,82 €	7,20 €	
Pratique de l'évaluation formatrice (1995)		6,16 €	6,50 €	
L'axiomatique de HILBERT (l'enseignement de la géométrie) (1998)		11,56 €	12,20 €	
Analyse d'une formation en maths en Licence - Tome 1 (2001)		6,16 €	6,50 €	
Analyse d'une formation en maths en Licence - Tome 2 (2001)		6,16 €	6,50 €	

DIVERS AUTOUR DES MATHÉMATIQUES

La relativité ou l'observateur oublié (Aléas, 2003)		28,44 €	30,00 €	
Entretiens avec des mathématiciens (1989)		8,25 €	8,70 €	
Pythagore, Euclide et toute la clique (1992)		15,83 €	16,70 €	
Les « Resveries » de Fermat (1993)		15,83 €	16,70 €	
« Ce diable d'homme » d'Euler (1994)		25,97 €	27,40 €	
Une époque de transition : « Lagrange et Legendre » (1997)		24,55 €	25,90 €	
Gauss « Princeps Mathématicorum (1997)		24,55 €	25,90 €	
Girard Desargues bourgeois de Lyon, mathématicien, architecte (1997)		17,35 €	18,30 €	

CÉDÉROMS

36 élèves – 36 calculatrices : cédérom (novembre 2002)		9,95 €	10,50 €	
Fragments d'une exposition cédérom (simulation du hasard) (2002)		11,37 €	12,00 €	
Nouvelles pratiques pédagogiques en LP liées aux TICE		8,53 €	9,00 €	

Total TTC (port non compris)

Dont TVA

Le prix des brochures s'entend hors frais de port.

Le port est calculé selon le poids de l'envoi et selon le tarif postal en vigueur.

Les établissements publics sont assujettis à la TVA et paient TTC. Indiquez n° SIRET svp. Chèque agent comptable UCBL

Bon de commande à renvoyer à

IREM de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1
21 av Claude Bernard
69622 Villeurbanne CEDEX
Site : http://math.univ-lyon1.fr/irem/
Courriel : iremlyon@univ-lyon1.fr

Coordonnées client :

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

observatoire de Lyon

*Département des Sciences de la Terre – **Parc Véhicules***

UB 969P3000/933R69VEHI

Désignation du type de facturation :

Location de véhicules

Prestation	*Montant HT*
Interne UCBL	*100.00 jour*
Externe UCBL	*100.00 jour*

Le Directeur
Bruno Guiderdoni

COURRIER ARRIVE
04 DEC. 2013
Pôle de Gestion Sciences

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

INSTITUT LUMIERE MATIERE UMR 5306

R685306_OTP_RESDIV5306

Désignation du type de facturation : Prestations de services	*Montant € HT*
Travaux de microscopie électronique en transmission à l'aide du Microscope haute résolution TOPCON (pour la journée) Utilisateurs du secteur public Utilisateurs du secteur privé	 230 / journée 516 / journée
Utilisation du Magnétomètre à SQUID (pour la journée)	150 / journée
Utilisation de l'AFM seul Secteur public Secteur privé Utilisation de l'AFM avec l'aide d'un ingénieur Secteur public Secteur privé	 150 / journée 300 / journée 300 / journée 600 / journée
Microscope confocal Leica Secteur public Secteur privé	 400 / journée 600 / journée
Synthèse ou traitement de matériaux à hautes pressions (1 à 15 GPa) et hautes températures (T_{amb} à 1700°C) Tarif interne (académiques) Tarif externe (industriels)	 250 / journée 450 / journée
Utilisation des équipements d'analyse spectroscopique par luminescence (prêt de salles d'expérience équipée) Secteur public Secteur privé Si assisté par chercheur ou enseignant chercheur Secteur public Secteur privé	 200 / ½ journée 400 / ½ journée 400 / ½ journée 800 / ½ journée

PLYRA Plateforme Lyonnaise de Recherche sur les Agrégats	
Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires et masters de l'UCBL)	960/ journée

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

CECOMO CEntre COmmun de Microspectrométrie Optique

R68 MICR - 933 R68 MICR

Désignation du type de facturation :

Prestation	Montant HT (€)	Montant TTC
½ journée d'utilisation d'un appareil du CECOMO		
Laboratoires « CECOMO » : membres de l'Institut André-Marie Ampère, ou de l'ICL	*90*	
Laboratoires publics extérieurs	*180*	
Laboratoires industriels	*270*	
Prestation de service (1 journée)	*1080*	

Nom et signature du responsable

Professeur Bernard Champagnon
Laboratoire de Physico-Chime des Matériaux Luminescents
UMR 5620 CNRS-Equipe SOPRANO
Directeur du Centre Commun deMicrospectrométrie Optique (CECOMO)
12 rue Ada Byron (ex rue Ampère)
69622 Villeurbanne cédex
Tel :04 72 44 83 34
Fax.04 72 44 84 42
Courriel :bernard.champagnon@univ-lyon1 .fr
Visit : http://cecomo.univ-lyon1.fr/

Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires extérieurs)	1500 / journée
Spectroscopie XPS laboratoires de PLYRA	400 /journée
Spectroscopie XPS laboratoires académiques	600 / journée
Spectroscopie XPS industriels	1500 /journée

Plateforme réalisation de micro-systèmes en salle blanche	
coût utilisation salle blanche (produits chimiques, blouse jetable, sur-chausse, gants)	20€/heure
- coût fourniture wafer (verre 4 pouces, silicium standard 4 pouces)	20€/wafer
- coût d'utilisation des divers équipements présents en salle blanche :	
* Aligneuse EVG 620	75€/heure
* Evaporateur sous vide Eva300	75€/heure
* Plasma Cleaner Harrick	10€/plasma
* RIE Oxford Plasmalab80	50€/plasma
* Tournette + plaque chauffante + résine photosensible	25€/dépôt

Nom et signature du responsable

Marie-France JOUBERT

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

observatoire de Lyon

*Département des Sciences de la Terre – **FORMATION***

UB 969P3000

Désignation du type de facturation :

Ecoles de Terrain

Prestation	*Montant HT*
La participation financière du DST au coût des stages de terrain reste fixée à 26 Euros par jour et par étudiant. Cette somme, alignée sur les tarifs d'hébergement des auberges de jeunesse (couverts et nuitée) est complétée par chaque étudiant d'une somme variable (couvrant les frais de déplacement) en fonction de l'éloignement du lieu de l'école de terrain.	*26.00*

Le Directeur
Bruno Clerdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-266

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIFS DE PRESTATIONS – SECTEUR SANTÉ

Exposé des motifs

Dans le cadre des diverses activités de l'université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.

Afin de faciliter la lisibilité et le suivi de ces éléments de tarification, la direction des services financiers de l'établissement s'est proposée de compiler les différentes propositions faites au CA, et demande ainsi à votre conseil de bien vouloir adopter les tarifs détaillés en annexes, au nom des structures concernées suivantes :

Animaleries Lyon-Est Conventionnelles et SPF (ALECS),
Service commun des animaleries de Rockefeller (SCAR),
Aniphy,
Centre commun d'imagerie Lyon Est (CeCILE),
Plateforme ProfileXpert
Neurochem
Faculté de Médecine Lyon Est – Ecole de Chirurgie
Secteur santé – locations de salles et amphithéâtres
Secteur Santé – Tarifs des prestations audiovisuelles
Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux, annexe

Les tarifs sont indiqués hors taxe (si les montants sont mentionnés TTC et sauf mention contraire, la TVA est de 20%) et sont applicables à compter du 1er janvier 2014, à l'exception des tarifs présentés par l'Ecole de Chirurgie, nets de taxe et valables pour l'année 2013-2014. Ils se substituent en conséquence aux tarifs de même nature précédemment votés par votre conseil pour ces structures.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a adopté les tarifs détaillés en annexes et présentés par les structures suivantes :

- Animaleries Lyon-Est Conventionnelles et SPF (ALECS), annexe 1
- Service commun des animaleries de Rockefeller (SCAR), annexe 2
- Aniphy, annexe 3
- Centre commun d'imagerie Lyon Est (CeCILE), annexe 4
- Plateforme ProfileXpert, annexe 5
- Neurochem, annexe 6
- Faculté de Médecine Lyon Est – Ecole de Chirurgie, annexe 7
- Secteur Santé – Location des salles et amphithéâtres annexe 8
- Secteur Santé – Tarifs des prestations audiovisuelles annexe 9
- Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux, annexe 10

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014, à l'exception des tarifs présentés à l'annexe 7, applicables pour l'année universitaire 2013-2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Annexe 1

Animaleries Lyon-Est Conventionnelles et SPF (ALECS)

TARIFS DES ANIMALERIE LYON-EST MODULES CONVENTIONNEL & SPF (ALECS) - année 2014
Services proposés et tarifs indicatifs (HT)

Description de prestation — **Tarifs**

Module SPF	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453)	Académiques avec convention d'infrastructure	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **Ticket annuel d'entrée: 500€**	Industriels
Hébergement (après sevrage) avec gestion de lignée incluse (par souris/ jour)	0,09 €	0,10 €	0,12 €	Sur devis
Quarantaine des animaux (hébergement et réalisation d'un contrôle sanitaire)	500 €	500 €	600 €	Sur devis
Transfert aseptique d'embryon à partir de lignée extérieure	1 050 €	1 050 €	1 260 €	Sur devis
Transfert aseptique d'embryon de lignée hébergée au SPF	150 €	150 €	/	/
Cryoconservation de spermatozoïdes : réalisation et envoi des paillettes, test de contrôle qualité inclus (conservation des paillettes sur le site de Janvier à la charge du client).	1 000 €	1 200 €	1 440 €	Sur devis
Droit d'accès au logiciel de gestion d'animalerie mayakind (consultation web, mot de passe) et participation à son achat	200 €	200 €	240 €	Sur devis
Prestations diverses (tri de bouchons, etc.)	40€/ hr	40€/ hr	48€/hr	Sur devis
**Si moins d'une heure pour une manipulation*	0.65€/ min	0,65€/min	0,78€/min	0,78€/min	Sur devis

Module Conventionnel	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) **sans gestion de lignée (-10% sur la facture finale concernant l'hebergement)**	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) **inlcuant gestion de lignée (-10% sur la facture finale concernant l'hebergement)**	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **sans gestion des lignées** Ticket annuel d'entrée: 500€	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **incluant la gestion de lignée** Ticket annuel d'entrée: 500€	Industriels
Hébergement (après sevrage) Par souris/ jour	0,07 €	0,09 €	0,084 €	0,104 €	Sur devis
Tarifs dégressif**: à partir de la 500ème Par souris/ jour	0,050 €	0,070 €	0,064 €	0,084 €	Sur devis
Quarantaine des animaux (hébergement et réalisation d'un contrôle sanitaire)	500 €	500 €	600 €	600 €	Sur devis
Manipulations (gavages, prélèvement, etc.)	40€/ hr	40€/hr	48€/hr	48€/hr	Sur devis
**Si moins d'une heure pour une manipulation*	0.65€/ min	0,65€/min	0,78€/min	0,78€/min	Sur devis
Hébergement rats avec ou sans entretien	0,16 €	0,16 €	0,192 €	0,192 €	Sur devis

Contacts:

Jean-Michel Vicat (responsable technique du module SPF):	04 78 77 10 11	jean-michel.vicat@univ-lyon1.fr
Angèle Chamousset (responsable technique du module conventionnel)	04 78 77 86 13	animal@univ-lyon1.fr
Fabienne Rajas (responsable technique du module décontamination)	04 78 77 10 28	fabienne.rajas@univ-lyon1.fr

Tarifs dégressif**: dégréssivité sur la base de la notion d'équipe scientifiquement individualisée. Hébergement moyenné/mois

**Si moins d'une heure pour une manipulation : facturation minimum de 1/4 d'heure*

Refacturation aux utilisateurs de l'achat des souris au prix négociés

Facturation tous les 3 mois

Annexe 2

Service commun des animaleries de Rockefeller (SCAR)

Service Commun des Animaleries de Rockefeller
8 avenue Rockefeller
69373 LYON cedex 08

Responsable : Pr. Daniel Benzoni
Tél. : 04 78 77 70 39
Fax : 04 78 77 71 18

TARIFS 2014

1. *Hébergement - Entretien des animaux*

	Tarif académique	*Tarif non académique*
Souris	*0.10 € HT/jour*	*0.15 € HT/jour*
Rat	*0.18 € HT/jour*	*0.27 € HT/jour*
Lapin	*4.50 € HT/jour*	*6.75 € HT/jour*
Porc (hors équarrissage)	*40 € HT/semaine*	*60 € HT/semaine*

2. ***Autres prestations :*** nous consulter

Aniphy

Plate-forme ANIPHY

Explorations Physiologiques du petit animal
Domaine Rockefeller
8 avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 08
Tél. 04 26688221 Fax 04 78777517
PEGGY.DEL-GARMINE@recherche.univ-lyon1.fr

PRESTATIONS (prix académiques, prestations externes)	Montant HT € / animal RAT	Montant HT € / animal SOURIS	PRESTATIONS (prix académiques, prestations internes) Montant TTC=HT € / animal RAT	Montant TTC=HT € / animal SOURIS
Hébergement/Entretien des Animaux				
Individuel	5,50 / semaine	2,25 / semaine	6,60 / semaine	3,3/semaine
Groupe	2,70 / semaine	1,15 / semaine	3,20 / semaine	1,35 / semaine
hébergement avec roue d'activité		3/semaine		3,6/semaine
Suivi/Soins des Animaux				
Pésée quotidienne, prises hydrique et alimentaire	1,00 / jour	1,00 / jour	1,20 / jour	1,20 / jour
Administration : traitements pharmacologiques	nous consulter	nous consulter	nous consulter	nous consulter
Intervention chirugicale				
Implantation mini-pompe ALZET (fournie par le demandeur)	30,00	-	35,90	
Télémétrie : pression artérielle (Data Science International) RAT				
implant fourni par ANIPHY	160,00	-	191,40	
implant fourni par le demandeur	45,00	-	53,80	
opération fantôme	35,00	-	41,90	
Télémétrie : pression artérielle (Data Science International) Souris				
implant fourni par ANIPHY		200,00		239,20
implant fourni par le demandeur		65,00		77,70
opération fantôme		45,00		53,80
Télémètrie : implantation de capteurs température + activité souris		25,00		29,90
enregistrement température+activité		10/jour		12/jour
Cathétérisation vasculaire				
artère	25,00	-	29,90	
veine	25,00	-	29,90	
combinaison	45,00	-	53,80	
encapsulation d'artère		36,00		43,00
Autre intervention	nous consulter	nous consulter	nous consulter	nous consulter
Mesures				
Télémétrie				
isition 24H de l'onde de pression et des paramètres calculés/Reporting données brutes sur CD	120/ 8 rats	120/ 8 souris	143,50	143,5
Analyse des données	nous consulter	nous consulter	nous consulter	nous consulter
Calorimétrie Indirecte				
Acquisition 24H pour 4 animaux en simultané	155,00	155,00	185,4	185,4
par animal supplémentaire	21,00	21,00	25,1	25,1
Analyse des données	nous consulter	nous consulter	nous consulter	nous consulter
Cage à métabolisme				
48H Habituation + 24H mesures	60,00	60	72,00	72,00
Recueil des urines 24H *(conditionnement à préciser)*	3,00	3	3,60	3,60
Electrocardiogramme	33,00	33,00	39,50	39,50
Prise de pression artérielle par plethysmographie/animal	6,00	6	7,20	7,20
Prélèvements (dosages réalisés par le demandeur)				
Sang *(anti-coagulant, congélation et stockage à préciser)*	2,50	2,50	3,00	3,00
Organes *(congélation et stockage à préciser)*	3,50	3,50	4,20	4,20
	+ 1,6 € / tissu supplé	+ 1,6 € / tissu supplém.	+ 1,9 € / tissu supplém.	+ 1,9 € / tissu supplém.
Test de tolérance à l'insuline	25,00	25,00	29,90	29,90
Test de tolérance au glucose	25,00	25,00	29,90	29,90
ACTIVITE PHYSIQUE				
activité physique spontanée (cadre infra-rouge)	34,00	34,00	40,70	40,70
activité physique spontanée (cadre infra-rouge) + traitement des données	45,00	45,00	53,80	53,80
test d'endurance simple	40,00	40,00	47,80	47,80
test d'endurance couplé à la télémétrie	60,00	60,00	71,80	71,80
test d'endurance couplé à la calorimétrie	75,00	75,00	89,70	89,70
test d'endurance + calorimétrie + télémétrie cardio-vasculaire	95,00	95,00	113,60	113,60
mesure de VO2 maximum	65,00	65,00	77,70	77,70
mesure de VO2 maximum + télémétrie cardio-vasculaire	90,00	90,00	107,60	107,60
enregistrement de roue d'activité (24 heures)		35		41,9
Enregistrement de prise alimentaire et de boisson (24 heures)	55	55	65,8	65,8
Analyse de rythme circadien (activité)		100/4 souris		119,6/4 souris
Analyse de rythme circadien (alimentation)		125/4 souris		149,5/4 souris
Analyse de rythme circadien (activité et alimentation)		150/4 souris		179,4/4 souris
Analyse de rythme circadien (température)		60/4souris		71,8/4 souris
Autres Prestations	nous consulter	nous consulter	nous consulter	nous consulter

Annexe 4

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est (CeCILE)

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est
Faculté de Médecine Lyon Est, site Laennec
Rue Guillaume Parradin
69372 LYON CEDEX 08. France
Tél/Fax: -33- (0) 4 78 77 86 52
Email : cecile@univ-lyon1.fr

SFR Santé Lyon-Est — *Microscopie Electronique Photonique*

TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2014 AUX MEMBRES DES SFR Santé Lyon Est et Biosciences Gerland

TARIFS MICROSCOPIE ELECTRONIQUE (ME)

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation de ME Transmission 3h (Ultrastructure)	91.30	109.56
Vacation de MET 3h (Microanalyse)	201.00	241.20

Prestation de travail à façon en ME à Transmission (MET)	**HT (€)**	**TTC (€)**
1 gélule	16.50	19.80
1 gélule coupée contrastée	37.00	44.40
1 gélule coupée sans contraste	20.60	24.72
Lot de 3 coupes à partir d'un bloc fourni	6.20	7.44
1ère gélule par cryosubstitution coupée non contrastée	91.70	110.04
puis suivante	45.30	54.36
1ère gélule par cryosubstitution coupée contrastée	111.20	133.44
puis suivante	55.60	66.72
1 simple immunomarquage (mise au point avec anticorps primaire utilisateur et réalisation pour une protéine cible sur un même type d'échanitllon)	98.90	118.68

Prestation de travail à façon en ME à Balayage (MEB)	**HT (€)**	**TTC (€)**
Préparation d'un échantillon en MEB	37.00	44.40

NB : pour la lecture des échantillons de MEB, les prestations seront réalisées par le service de prestations du Centre des Microsctructures de la Doua, membre de Lyon Bio Image (LBI). Contact : Annie Rivoire.

TARIFS MICROSCOPIE PHOTONIQUE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation microinjection 1h (un capillaire fourni par heure)	8.20	9.84
Vacation vidéomicroscope 1h (fourniture de gaz incluse)	3.60	4.32
Vacation Microscopie conventionnelle 1h	2.10	2.52
Vacation Microscopie confocale 1h	15.00	18.00

TRES IMPORTANT : Un personnel peut vous assister à votre demande lors de vos vacations sans surcoût à condition que vous soyez présent. Pour toute demande de prise de données en votre absence, deux vacations vous seront facturées.
La période de formation à l'utilisation se fait pendant le temps d'assistance à l'issue de laquelle vous serez autorisés à utiliser l'équipement en autonomie.

Le taux de TVA appliqué est de 20%. Ce taux est suceptible d'être modifié en fonction de la législation en vigeur.

SFR Santé Lyon-Est
Fédération de Recherche

Microscopie
Electronique
Photonique

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est

Faculté de Médecine Lyon Est, site Laennec

Rue Guillaume Parradin

69372 LYON CEDEX 08. France

Tél/Fax: -33- (0) 4 78 77 86 52

Email : cecile@univ-lyon1.fr

TARIF CYTOMETRIE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation analyseur 1h	20.00	24.00
Vacation trieur 1h	50.00	60.00

TARIFS LIBRE SERVICE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation appareils RT-PCR Temps réel 1h	0.00	0.00
Vacation appareil Lecteur de Western-Blot ECL 1h	0.00	0.00
Vacation appareil Lecteur de plaque 1h	0.00	0.00
Vacation appareil luminomètre 1h	0.00	0.00

Le taux de TVA appliqué est de 20%. Ce taux est suceptible d'être modifié en fonction de la législation en vigeur.

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est
Faculté de Médecine Lyon Est, site Laennec
Rue Guillaume Parradin
69372 LYON CEDEX 08. France
Tél/Fax: -33- (0) 4 78 77 86 52
Email : cecile@univ-lyon1.fr

SFR Santé Lyon-Est — *Microscopie Electronique Photonique*

TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2014 AUX STRUCTURES ACADEMIQUES NON MEMBRES DES SFR Santé Lyon Est et Biosciences Gerland

TARIFS MICROSCOPIE ELECTRONIQUE (ME)

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation de ME Transmission 3h (Ultrastructure)	191.60	229.92
Vacation de MET 3h (Microanalyse)	299.00	358.80

Prestation de travail à façon en ME à Transmission (MET)	**HT (€)**	**TTC (€)**
1 gélule	57.70	69.24
1 gélule coupée contrastée	113.30	135.96
1 gélule coupée sans contraste	88.60	106.32
Lot de 3 coupes à partir d'un bloc fourni	30.90	37.08
1ère gélule par cryosubstitution coupée non contrastée	175.00	210.00
puis suivante	87.60	105.12
1ère gélule par cryosubstitution coupée contrastée	202.00	242.40
puis suivante	101.00	121.20
1 simple immunomarquage (mise au point avec anticorps primaire utilisateur et réalisation pour une protéine cible sur un même type d'échanitllon)	179.20	215.04

Prestation de travail à façon en ME à Balayage (MEB)	**HT (€)**	**TTC (€)**
Préparation d'un échantillon en MEB	57.70	69.24

NB : pour la lecture des échantillons de MEB, les prestations seront réalisées par le service de prestations du Centre des Microsctructures de la Doua, membre de Lyon Bio Image (LBI). Contact : Annie Rivoire.

TARIFS MICROSCOPIE PHOTONIQUE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation microinjection 1h (un capillaire fourni par heure)	16.00	19.20
Vacation vidéomicroscope 1h (fourniture de gaz incluse)	7.00	8.40
Vacation Microscopie conventionnelle 1h	4.00	4.80
Vacation Microscopie confocale 1h	28.80	34.56

TRES IMPORTANT : Un personnel peut vous assister à votre demande lors de vos vacations sans surcoût à condition que vous soyez présent. Pour toute demande de prise de données en votre absence, deux vacations vous seront facturées.
La période de formation à l'utilisation se fait pendant le temps d'assistance à l'issue de laquelle vous serez autorisés à utiliser l'équipement en autonomie.

Le taux de TVA appliqué est de 20%. Ce taux est suceptible d'être modifié en fonction de la législation en vigeur.

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est

Faculté de Médecine Lyon Est, site Laennec

Rue Guillaume Parradin

69372 LYON CEDEX 08. France

Tél/Fax: -33- (0) 4 78 77 86 52

Email : cecile@univ-lyon1.fr

TARIF CYTOMETRIE

Location des équipements	HT (€)	TTC (€)
Vacation analyseur 1h	50.00	60.00
Vacation trieur 1h	84.00	100.80

TARIFS LIBRE SERVICE

Location des équipements	HT (€)	TTC (€)
Vacation appareils RT-PCR Temps réel 1h	5.50	6.60
Vacation appareil Lecteur de Western-Blot ECL 1h	5.50	6.60
Vacation appareil Lecteur de plaque 1h	5.50	6.60
Vacation appareil luminomètre 1h	5.50	6.60

Le taux de TVA appliqué est de 20%. Ce taux est suceptible d'être modifié en fonction de la législation en vigeur.

SFR Santé Lyon-Est Fédération de Recherche

Microscopie Electronique Photonique

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est

Faculté de Médecine Lyon Est, site Laennec

Rue Guillaume Parradin

69372 LYON CEDEX 08. France

Tél/Fax: -33- (0) 4 78 77 86 52

Email : cecile@univ-lyon1.fr

TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2014

DES TARIFS SPECIFIQUES SONT APPLIQUES AUX STRCUTURES ACADEMIQUES.

TARIFS MICROSCOPIE ELECTRONIQUE (ME)

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation de ME Transmission 3h (Ultrastructure)	370.00	444.00
Vacation de MET 3h (Microanalyse)	530.00	636.00

Prestation de travail à façon en ME à Transmission (MET)	**HT (€)**	**TTC (€)**
1 gélule	117.00	140.40
1 gélule coupée contrastée	234.00	280.80
1 gélule coupée sans contraste	173.00	207.60
1ère gélule par cryosubstitution coupée non contrastée	247.00	296.40
puis suivante	123.00	147.60
1ère gélule par cryosubstitution coupée contrastée	308.00	369.60
puis suivante	154.00	184.80
1 simple immunomarquage (mise au point avec anticorps primaire utilisateur et réalisation pour une protéine cible sur un même type d'échanitllon)	421.00	505.20

Prestation de travail à façon en ME à Balayage (MEB)	**HT (€)**	**TTC (€)**
Préparation d'un échantillon en MEB	117.00	140.40

NB : pour la lecture des échantillons de MEB, les prestations seront réalisées par le service de prestations du Centre des Microsctructures de la Doua, membre de Lyon Bio Image (LBI). Contact : Annie Rivoire.

TARIFS MICROSCOPIE PHOTONIQUE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation microinjection 1h (un capillaire fourni par heure)	50.00	60.00
Vacation vidéomicroscope 1h (fourniture de gaz incluse)	30.00	36.00
Vacation Microscopie conventionnelle 1h	15.00	18.00
Vacation Microscopie confocale 1h	100.00	120.00

TRES IMPORTANT : Un personnel vous assiste tout au long de vos sessions à votre demande.
La période de formation à l'utilisation se fait pendant le temps d'assistance à l'issue de laquelle vous serez autorisés à utiliser l'équipement en autonomie si vous le souhaitez.

Le taux de TVA appliqué est de 20%. Ce taux est suceptible d'être modifié en fonction de la législation en vigeur.

SFR Santé Lyon-Est Fédération de Recherche

Microscopie Electronique Photonique

Centre Commun d'Imagerie Lyon Est

Faculté de Médecine Lyon Est, site Laennec

Rue Guillaume Parradin

69372 LYON CEDEX 08. France

Tél/Fax: -33- (0) 4 78 77 86 52

Email : cecile@univ-lyon1.fr

TARIF CYTOMETRIE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation analyseur 1h	84.00	100.80
Vacation trieur 1h	167.00	200.40

TARIFS LIBRE SERVICE

Location des équipements	**HT (€)**	**TTC (€)**
Vacation appareils RT-PCR Temps réel 1h	11.00	13.20
Vacation appareil Lecteur de Western-Blot ECL 1h	11.00	13.20
Vacation appareil Lecteur de plaque 1h	11.00	13.20
Vacation appareil luminomètre 1h	11.00	13.20

Le taux de TVA appliqué est de 20%. Ce taux est suceptible d'être modifié en fonction de la législation en vigeur.

ProfileXpert

COUTS PRESTATIONS

Services

	Ref.	Désignation des prestations		Unité	Condition-nement	Tarifs Acad (HT)	Tarifs Privés (HT)
	1. Microdissection (M)						
1	M0-Design	Design des expériences		Forfait	forfait	99,94	109,46
2	M1-Test	Test microdissection		Forfait	Forfait	397,07	546,81
3	M2-Matériels	Matériels pour coupe	1 par projet	Forfait	forfait	37,37	40,93
4	M3-Coupe	Préparation et Réalisation des coupes		Tissu	10 coupes	56,44	66,14
5	M4-LCMstandart	Traitement & LCM standart		1/2 journée	1/2 journée	321,40	447,52
6	M5-LCM délicat	Traitement & LCM délicat		1/2 journée	1/2 journée	332,92	460,13
7	M-RapportLCM	Rapport Etude		Forfait	Forfait	213,07	266,15
8	M7-LCM-MADisposition	Mise à dispostion Matérie et réactif pour Microdissection Laser		1/2 journée	1/2 journée	184,10	297,14
9	**2. Lignées Lymphoblastoides (L)**						
10	L1- CréaLignées-Frais	Création de lignées lymphobalstoides à partir de cellules fraiches		Lignées	forfait	826,94	1032,77
11	L2-CréaLignées-congel	Creation de lignées lymphobalstoides à partir de cellules congelées		Lignées	forfait	1009,54	1261,81
12	L3-StockageLignées	Conservation des lignées lymphoblastoides		Forfait	forfait	19,79	35,49
13	**3. RT-PCR temps reel (V)**						
14	QP1-Design	Design et synthèse des oligos		couple amorces	1 Couple	39,47	47,32
15	QP2-6RT- Iscript	Reverse transcription Iscript		échantillon	6 échantillons	55,47	63,88
16	QP2-12RT- Iscript	Reverse transcription Iscript		échantillon	12 échantillons	98,53	111,03
17	QP2-6RT- QPuantitect	Reverse transcription Quantitect		échantillon	6 échantillons	296,27	351,81
18	QP3-Run-qPCR-32P	PCR temps reel (Roche)- Carousel (32 points)		run=32 pts (4)	run	123,16	144,26
19	QP3-qPCR-1P-LC480	PCR temps réelPlaque 96 puits -LC480 Roche		Plaque	Plaque 96 puits	194,20	231,44
20	V3-GénotypageHRM-qPCR	Génotypage qPCR LC480	kit Roche	Plaque	Plaque	187,92	221,44
21	V3-GénotypageHRM-qPCR	Génotypage HRM qPCR	kit Qiagen	Plaque	Plaque	192,59	226,56
22	QP3-ForfaitLC480	Forfait qPCR LC480 (plaque et service)		Plaque	Forfait	79,87	106,23
23	QP3-qPCR-1E-LC480	LightCycler SYBR Green I		Réaction	1 échantillon	1,19	1,30
24	QP5-6E-Ampli-1R	Amplification des ARN prealable qPCR		échantillon	6 échantillons	682,56	817,14
25	QP5-12E-Ampli-1R	Amplification des ARN prealable qPCR		échantillon	12 échantillons	1191,44	1374,49
26	QP5-6E-Ampli-2R	Amplification des ARNs-2 rounds qPCR		échantillon	6 échantillons	1052,97	1285,29
27	QP5-12E-Ampli-2R	Amplification des ARNs-2 rounds qPCR		échantillon	12 échantillons	1807,88	2112,09
28	QP6-RapportqPCR	Rapport Résultat		Forfait	Forfait	266,00	332,32
29	QP6-1RT- MAD	Mise à disposition materiel et consommable- Reverse Transcription		échantillon	12 échantillons	10,55	14,04
30	QP7-1Run-32P-MAD	Mise à disposition matériel et consommable pour PCR en temps réel		run=32 pts (4)	1 run	85,95	103,51
31	QP7-LC480-MAD	Mise à disposition matériel et consommable pour PCR en temps réel LC480		plaque	plaque	138,39	170,32
32	**3.1 qPCR (Applied)**						
33	qPA1-EXP	Forfait expérimentation		Prestation	Forfait	47,11	52,07
34	qPA2-qPCRSybR-96Eremise	qPCR plaque Applied	Prix avec remise applied - Rarement utilisé sauf pour gros projet	Plaque96 echantillons	1 plaque 96 points	135,35	175,24
35	qPA2-qPCRSybR-96E	qPCR plaque Applied	Non remisé	Plaque96 echantillons	1 plaque 96 points	181,16	225,89
36	qPA2-qPCRSybR-Forfait	Forfait qPCR SYBR		Forfait	1 plaque	80,92	115,08
37	qPA2-qPCRSybR-Conso1E	Reaction qPCR SYBR Applied		échantillon	1 échantillon	1,04	1,15
38	qPA2-Sonde TaqMan	Sonde TaqMAn		Sonde50 Rt-PCR150 qP	1 sonde 50 RT-PCR 150qPCR	219,45	266,79
39	qPA2-TaqMan miRT-6 ech	Synthèse des cDNA & sonde taqman- miRNA		échantillon	6 échantillons	75,80	91,59
40	qPA2-TaqMan miRT-12 ech	Synthèse des cDNA & sonde taqman- miRNA		échantillon	12 échantillons	83,20	99,76
41	qPA2-TaqManQPCR-Forfait	qPCR TaqmanqPCR-Forfait		Forfait	1 plaque	101,41	163,37
42	qPA2-TaqManQPCR-Conso-1E	qPCR TaqmanqPCR-Conso		échantillon	1 échantillons	2,65	2,93
43	qPA2-TaqManQPCR-96E-UniMastP	qPCR TaqmanqPCR-96		Plaque	1 plaque 96 points	355,71	444,43
44	qPA2-TaqManQPCR-96E-Fast	qPCR TaqmanqPCR-96		Plaque	1 plaque 96 points	204,41	277,21
45	qPA2-qPCRSybR-96E_MAD	Mise à disposition réactifs et matériels pour qPCR plaque SYBR		Plaque	1 plaque 96 points	125,88	164,77
46	qPA2-qPCRSybR-96E_MADremise	Mise à disposition réactifs et matériels pour qPCR plaque SYBR	Prix avec remise sur consomma	Plaque	1 plaque 96 points	80,05	114,12
47	qPA2-TaqManQPCR-96E-FastMAD	Mise à disposition réactifs et matériels pour qPCR plaque Taqman		Plaque	1 plaque 96 points	232,39	205,54
48	**4. Purification acides nucléiques (P)**						
49	P1-ForfaitCoupe	Couteau et carboglace		Prestation	Projet	37,67	41,26
50	P1-Coupe	Coupe Tissu pour lyse		échantillon	1 échantillon	11,80	14,01
51	P1-Broyage	Broyage Tissu-FastPrep		échantillon	1 échantillon	8,99	9,37
52	P1- Broyage TissuLyser_6E	Broyage TissuLyser		échantillon	6 échantillons	36,02	42,49
53	P1- Broyage TissuLyser_12E	Broyage TissuLyser		échantillon	12 échantillons	37,02	43,59
54	P1-Aiguille	BroyageAiguille		échantillon	1 échantillon	11,57	12,67
55	**P2-Extractions ARN**						
56	P2-6E-ARN Trizol	Extraction ARN totaux Trizol		échantillon	6 échantillons	143,57	169,42
57	P2-12E-ARN Trizol	Extraction ARN totaux Trizol		échantillon	12 échantillons	270,72	317,81
58	P2-12E- GlobinClear	Elimination des ARN de Globin- Globin Clear		échantillon	12 échantillons	498,75	558,42
59	P3-RNAeasmini-6E	Extraction ARN totaux- Rneasy Mini		échantillon	6 échantillons	209,79	238,90
60	P3-RNAeasmini-12E	Extraction ARN totaux- Rneasy Mini		échantillon	12 échantillons	237,78	269,56
61	P3-RNAeasMicro-6E	Extraction ARN totaux- Rneasy Micro		échantillon	6 échantillons	219,18	249,18
62	P3-RNAeasMicro-12E	Extraction ARN totaux- Rneasy Micro		échantillon	12 échantillons	296,09	333,42
63	P3-ARNPAXgene_6E	Extraction ARN sang-PAXgene		Forfait	6 échantillons	454,36	528,07
64	P3-ARNPAXgene_12E	Extraction ARN sang-PAXgene		Forfait	12 échantillons	558,52	642,14
65	P3-ForfaitARNqiagen<6E	Forfait extraction ARN totaux	forfait de 1 à 6 échantillons ajouter le kit Extraction	Forfait	1 à 6 échantillons	160,87	185,32
66	P3-ForfaitARNqiagen<12E	Forfait extraction ARN totaux	forfait de 7 à 12 échantillons ajouter le kit Extraction	Forfait	7 à 12 échantillons	179,47	205,69
67	P3-ForfaitARNPAXgene<12E	Forfait extraction ARN sang-PAXgene	forfait de 7 à 12 échantillons ajouter le kit Extraction	Forfait	6 à 12 échantillons	350,21	413,99
68	**P4-ARNKit**						
69	P4-Rneasy Mini	Rneasy Mini		échantillon	1 échantillon	8,15	8,93
70	P4-Rneasy Micro	Rneasy Micro		échantillon	1 échantillon	9,72	10,64
71	P4-Rneasy Plant	Rneasy Plant		échantillon	1 échantillon	11,59	12,69

72	P4-Rneasy Blood	Rneasy Blood		échantillon	1 échantillon	**7,13**	**7,81**
73	P4-Qiamp Viral RNA	Qiamp Viral RNA mini kit		échantillon	1 échantillon	**4,64**	**5,08**
74	P4-Rneasy FFPE	Rneasy FFPE		échantillon	1 échantillon	**10,97**	**12,02**
75	P4-Muscle extraction	Extraction Muscle		échantillon	1 échantillon	**10,37**	**11,36**
76	P4-miRNA	miRNeasy mini kit		échantillon	1 échantillon	**8,13**	**8,90**
77	P4-Paxgene-Blood RNA	PAXgene Blood RNA kit		échantillon	1 échantillon	**17,36**	**19,01**
78	**P5-Qiacube**						
79	P5-ExtractionQiacube-6e	Extraction ARN totaux Qiacube_ RNAeasy mini-6 échantillons	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	6 échantillons	**159,80**	**5,08**
80	P5-ExtractionQiacube-12e	Extraction ARN totaux Qiacube_ RNAeasy mini-12 échantillons	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	12 échantillons	**218,15**	**12,02**
81	P5-Forfait Qiacube-2E	Forfait extraction ARN totaux Qiacube	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	2 échantillons	**108,46**	**124,87**
82	P5-Forfait Qiacube-4E	Forfait extraction ARN totaux Qiacube	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	4 échantillons	**109,67**	**126,20**
83	P5-Forfait Qiacube-6E	Forfait extraction ARN totaux Qiacube	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	6 échantillons	**110,88**	**127,52**
84	P5-Forfait Qiacube-8E	Forfait extraction ARN totaux Qiacube	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	8 échantillons	**112,09**	**128,85**
85	P5-Forfait Qiacube-10E	Forfait extraction ARN totaux Qiacube	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	10 échantillons	**113,29**	**130,17**
86	P5- Forfait Qiacube-12E	Forfait extraction ARN totaux Qiacube	Pas utiliser car moins cher que les extractions normales	échantillon	12 échantillons	**120,30**	**137,84**
87	**P5-ADN Extraction**						
88	P6-ADNMini-6E	Extraction ADN génomique- Qiamp DNA mini		échantillon	6 échantillons	**176,27**	**236,62**
89	P6-ADNMini-12E	Extraction ADN génomique- Qiamp DNA mini		échantillon	12 échantillons	**219,03**	**283,45**
90	P6-ADNMicro-6E	Extraction ADN génomique- Qiamp DNA micro		échantillon	6 échantillons	**183,66**	**244,71**
91	P6-ADNMicro12E	Extraction ADN génomique- Qiamp DNA micro		échantillon	12 échantillons	**233,80**	**299,63**
92	P6-ForfaitADN-1a6	Forfait extraction ADN	Forfait de 1 à 6 échantillons ajouter le kit Extraction	Forfait	1 à 6 échantillons	**152,12**	**210,17**
93	P6-ForfaitADN-6a12	Forfait extraction ADN	Forfait de 7 à 12 échantillons ajouter le kit Extraction	Forfait	7 à 12 échantillons	**170,72**	**230,54**
94	**P7-ADNKit**						
95	P7-Qiamp Mini	Qiamp DNA mini		échantillon	1 échantillon	**4,03**	**4,41**
96	P7-Qiamp Micro	Qiamp DNA micro		échantillon	1 échantillon	**5,26**	**5,76**
97	P7-Qiamp Blood	Qiamp DNA Blood		échantillon	1 échantillon	**3,41**	**3,74**
98	P7-Qiamp FFPE	Qiamp DNA FFPE		échantillon	1 échantillon	**5,41**	**5,93**
99	P7-QIAamp Circulating Nucleic Acid	Qiamp Circulating Nucleic Acid		échantillon	1 échantillon	**19,36**	**21,20**
100	P7-Qiamp Virus ADN/ARN	QIAamp Ultrasens Virus (ADN/ARN)		échantillon	1 échantillon	**8,59**	**9,41**
101	P8-Purification ADN sur gel	Purification d'ADN sur gel		échantillon	6 échantillons	**91,79**	**153,61**
102	P8-Purification ADN sur gel	Purification d'ADN sur gel		échantillon	12 échantillons	**134,40**	**213,52**
103	**5. Quantification et Qualité des acides nucléiques**						
104	Q1-Gamme Ribogreen	Quantification ARN Ribogreen-Gamme		Gamme	gamme	**26,09**	**28,58**
105	Q1- Ribogreen	Quantification ARN Ribogreen		échantillon	1 échantillon	**23,42**	**26,90**
106	Q2-6PK-Pico	Quantification & QC des ARN- Puce Pico	Dosage nanodrop + puce Pico	échantillon	1 à 6 échantillons	**83,81**	**108,50**
107	Q2-11PK-Pico	Quantification & QC des ARN- Puce Pico	Dosage nanodrop + puce Pico	échantillon	7 à 11échantillons	**93,11**	**118,68**
108	Q3-6PK-Nano	Quantification & QC des ARN-Puce Nano	Dosage nanodrop + puce Nano	échantillon	1 à 6 échantillons	**81,45**	**105,91**
109	Q3-12PK-Nano	Quantification & QC des ARN-Puce Nano	Dosage nanodrop + puce Nano	échantillon	7 à 12 échantillons	**90,75**	**116,10**
110	Q4- Qualité & dosage ADN	Dosage nanodrop & gel d'agarose		Forfait	1 à 12 echantillons	**36,06**	**46,17**
111	Q4- Gel+ Gamme QUBIT 6 E	QC ADN - Contrôle qualité & quantification des ADN (Quantification Qubit & Gel d'agarose)		échantillon	6 échantillons	**66,08**	**83,06**
112	Q4- Gel+ Gamme QUBIT_12E	QC ADN - Contrôle qualité & quantification des ADN (Quantification Qubit & Gel d'agarose)		échantillon	12 échantillons	**94,30**	**117,98**
113	Q7-QC-Qubit+AgilentHS	Quantification Qubit & Contrôle Qualité sur Bioanalyser (Puce Highsensitivity Agilent)		échantillon	11 échantillons	**162,83**	**202,40**
114	Q7-QC-Qubit+AgilentHS	Quantification Qubit & Contrôle Qualité sur Bioanalyser (Puce Highsensitivity Agilent)		échantillon	6 échantillons	**139,31**	**173,29**
115	Q8-QC-Qubit/Nano-6E	Quantification Qubit & Contrôle Qualité sur Bioanalyser (Puce Nano Agilent)		échantillon	6 échantillons	**111,47**	**142,80**
116	Q8-QC-Qubit/Nano-12E	Quantification Qubit & Contrôle Qualité sur Bioanalyser (Puce Nano Agilent)		échantillon	12 échantillons	**149,00**	**187,91**
117	Q8-QC-Qubit/Pico-6E	Quantification Qubit & Contrôle Qualité sur Bioanalyser (Puce Pico Agilent)		échantillon	6 échantillons	**111,47**	**142,80**
118	Q8-QC-Qubit/pico-11E	Quantification Qubit & Contrôle Qualité sur Bioanalyser (Puce Pico Agilent)		échantillon	11 échantillons	**146,64**	**181,03**
119	Q4- Gel+ Gamme QUBIT	Gamme Qubit+gel d'agarose		Forfait	1 à 12 echantillons	**37,85**	**48,14**
120	Q5- Gamme QUBIT	Gamme Qubit		Gamme	Gamme	**18,98**	**25,20**
121	Q5- QUBIT	Quantification Qubit		échantillon	1 échantillon	**4,70**	**5,82**
122	Q5- QUBIT -50ech	Quantification Qubit		échantillon	50 échantillons	**146,82**	**187,53**
123	Q6-ADN-PicogreenGamme	Quantification des ADN Picogreen-Gamme (2 points)		Gamme	Gamme	**26,72**	**29,27**
124	Q6-ADN-Picogreen	Quantification des ADN Picogreen		échantillon	12 échantillons	**69,86**	**82,76**
125	Q7-QC-Qubit+AgilentHS	Gamme Qubit & Contrôle Qualité -Puce Highsensitivity Agilent	Forfait ajouter un dosage qubit	Forfait	1 à 11 échantillons	**111,09**	**138,37**
126	Q8-QC-Qubit/Nano-6E	Gamme qubit & QC des ARN-Puce Agilent Nano	Forfait ajouter un dosage qubit	Forfait	1 à 6 échantillons	**83,25**	**107,88**
127	Q8-QC-Qubit/Nano-12E	Gamme qubit & QC des ARN-Puce Agilent Nano	Forfait ajouter un dosage qubit	Forfait	7 à 12 échantillons	**92,55**	**118,07**
128	Q8-QC-Qubit/Pico-6E	Gamme qubit & QC des ARN-Puce Agilent Pico	Forfait ajouter un dosage qubit	Forfait	1 à 6 échantillons	**85,59**	**106,91**
129	Q8-QC-Qubit/pico-11E	Gamme qubit & QC des ARN-Puce Agilent Pico	Forfait ajouter un dosage qubit	Forfait	7 à 11 échantillons	**94,89**	**117,00**
130	Q9-Qubit Plaque	Dosage Qubit en plaque- 40 échantillons		échantillon	40 échantillons	**166,64**	**209,24**

7. Expression Affymetrix (EA)

EA0-Design	Design des experiences		échantillon	Forfait	**99,94**	**109,46**
EA1-4PK-1round-Marquage	Marquage et QC des marquages (Affymetrix)		échantillon	4 échantillons	**665,07**	**797,98**
EA1-6PK-1round-Marquage	Marquage et QC des marquages (Affymetrix)		échantillon	6 échantillons	**920,06**	**1077,26**
EA1-12PK-1round-Marquage	Marquage et QC des marquages (Affymetrix)		échantillon	12 échantillons	**1647,85**	**1874,37**
EA2-4PK-2round	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages		échantillon	4 échantillons	**1197,67**	**1443,77**
EA2-6PK-2round	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages		échantillon	6 échantillons	**1675,38**	**1966,97**
EA2-12PK-2round	Amplification 2 rounds,Marquage et QC des marquages		échantillon	12 échantillons	**3052,69**	**3475,45**
EA3-4PK-3round	Amplification 3 rounds, Marquage et QC des marquages		échantillon	4 échantillons	**1551,22**	**1890,33**
EA3-6PK-3round	Amplification 3 rounds, Marquage et QC des marquages		échantillon	6 échantillons	**2155,45**	**2552,10**
EA3-12PK-3round	Amplification 3 rounds, Marquage et QC des marquages		échantillon	12 échantillons	**3875,12**	**4435,55**
EA1-6PKMProca	Synthèse, Fragmentation QC et Marquage des cDNA-Procaryote		échantillon	6 échantillons	**932,23**	**1064,29**
EA1-12PKMProca	Synthèse, fragementation, QC et Marquage des cDNA-Procaryote		échantillon	12 échantillons	**1531,48**	**1722,80**
EA1-12PK-Mpro_Ambion12E	Marquage et QC des marquages Procaryote- Ambion		échantillon	12 échantillons	**1787,72**	**2027,55**
EA1-12PK-Mpro_Amptec12E	Marquage et QC des marquages Procaryote- Amptec		échantillon	12 échantillons	**2177,47**	**2454,42**
EA3-4PK-DegradARN	Amplification, marquage et QC ARN dégradé		échantillon	4 échantillons	**932,50**	**1097,14**
EA3-6PK--DegradARN	Amplification, marquage et QC ARN dégradé		échantillon	6 échantillons	**1288,03**	**1486,52**
EA3-12PK--DegradARN	Amplification, marquage et QC ARN dégradé		échantillon	12 échantillons	**2317,39**	**2613,92**
EA3-4PK-DegradARN-3R	Amplification, marquage et QC ARN dégradé		échantillon	4 échantillons	**1991,72**	**2372,78**
EA3-6PK--DegradARN-3R	Amplification, marquage et QC ARN dégradé		échantillon	6 échantillons	**2816,20**	**3275,78**
EA3-12PK--DegradARN3R	Amplification, marquage et QC ARN dégradé		échantillon	12 échantillons	**5196,62**	**5882,90**
EA4-4PK-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation et scanning		échantillon	4 échantillons	**422,04**	**475,85**
EA4-6PK-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation et scanning		échantillon	6 échantillons	**574,54**	**645,20**
EA4-8PK-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation et scanning		échantillon	8 échantillons	**698,23**	**781,87**
EA4-12PK-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation et scanning		échantillon	12 échantillons	**907,91**	**1014,50**
EA4-12PK_Pro--Hybridation	Hybridation, lavages, révélation et scanning de puce Procaryote		échantillon	12 échantillons	**814,09**	**908,11**
EA5-Scanning	Scanning		puce	1	**24,13**	**27,03**
EA6/900466	Human genome U133 plus 2.0		puces	6 puces	**3207,69**	**3513,18**
EA6/900470	Human genome U133 plus 2.0		puces	2 puces	**1069,23**	**1171,06**
EA6/900506	Rat genome 230 2.0		puces	6 puces	**3015,38**	**3302,56**
EA6/900820	Rat genome 230 2.0		puces	2 puces	**1005,13**	**1100,85**
EA6/900496	Mouse genome 430 2.0		puces	6 puces	**3207,69**	**3513,18**
EA6/900498	Mouse genome 430 2.0		puces	2 puces	**1069,23**	**1171,06**
EA6/900562	Bovine genome array		puces	6 puces	**1984,61**	**2173,62**
EA6/900624	Porcine genome array		puces	6 puces	**1984,61**	**2173,62**
EA6/900591	Chicken genome array		puces	6 puces	**2892,30**	**3167,76**
EA6/900726	Canine genome 2.0 array		puces	6 puces	**3038,46**	**3327,84**
EA6/900532	Drosophila genome 2.0 array		puces	6 puces	**1984,61**	**2173,62**
EA6/900383	C-Elegans array		puces	5 puces	**1878,20**	**2057,08**
EA6/900553	GeneChipnE.coli Genome 2.0 Array		puces	6 puces	**1124,61**	**1231,72**
EA6/900553	Yeast array		puces	6 puces	**1323,08**	**1449,08**
EA6/K12	GeneChip E. coli Genome 2.0 Array, Affymetrix 900551		puces	6 puces	**1323,08**	**1449,08**
EA7	Rendu des resultats: Normalisation et Rapport qualité (Affymetrix) Envoi des données	Prix comprenant les frais de livraison de Réactif 50€	Prestation	Forfait	**277,17**	**294,23**

8. Expression Agilent (EG)

EGO	Design des expériences		Prestation	Forfait	**99,94**	**109,46**
EG1-4E-Marquage	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	4 échantillons	**487,72**	**550,94**
EG1-8E-Marquage	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	8 échantillons	**907,18**	**1012,62**
EG1-12E-Marquage	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	12 échantillons	**1252,24**	**1392,81**
EG1-16E-Marquage	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	16 échantillons	**1831,09**	**2048,09**
EG1-20E-Marquage	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	20 échantillons	**2130,57**	**2376,10**
EG1-4E-DoubleAmp	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages(Agilent)		échantillon	4 échantillons	**1139,40**	**1353,92**
EG1-8E-DoubleAmp	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages(Agilent)		échantillon	8 échantillons	**2030,20**	**2329,55**
EG1-12E-DoubleAmp	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages(Agilent)		échantillon	12 échantillons	**2865,19**	**3244,07**
EG1-16E-DoubleAmp	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages(Agilent)		échantillon	16 échantillons	**3861,28**	**4335,02**
EG1-20E-DoubleAmp	Amplification 2 rounds, Marquage et QC des marquages(Agilent)		échantillon	20 échantillons	**4497,44**	**4968,38**
EG2-4E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	4 échantillons	**443,91**	**536,78**
EG2-8E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	8 échantillons	**546,40**	**649,03**
EG2-12E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	12 échantillons	**574,48**	**679,78**
EG2-16E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	16 échantillons	**639,76**	**751,28**
EG2-20E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	20 échantillons	**754,08**	**876,49**
EG2-24E-8x60K-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation pour lames 8x60k		échantillon	24 échantillons	**826,48**	**955,78**
EG3-Scanning	Scanning		puce	1	**37,18**	**53,23**
EG4-Lame- 5PK-4x44K	5 Whole Human Genome Microarray Kit, 4x44K +Gasket- 4 array/lames & Scanning des lames		Lames	5 lames 4 échantillons/lame	**5045,16**	**5588,20**
EG4-Lame-1PK-4x44k	Whole Human Genome Microarray Kit, 4x44K +Gasket- 4 array/lames & Scanning des lames		Lame	1 lame 4 échantillons/lame	**1022,31**	**1132,18**
EG4-Lame-1PK-4x44k	Whole Mouse Genome Microarray Kit, 4x44K +Gasket- 4 array/lames & Scanning des lames		Lame	1 lame 4 échantillons/lame	**1022,31**	**1132,18**
EG4-Lame-1S-8x60k	SurePrintG3 Human GE 8x60K+ Gasket*& Scanning des lames		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1801,28**	**1972,83**
EG4-Lame-3S-8x60k	SurePrintG3 Human GE 8x60K+ Gasket*& Scanning des lames		Lame	3 lames 8 échantillons/lame	**5517,94**	**6043,46**
EG4-Lame-1S-8x60k	SurePrintG3 Mouse GE 8x60K+ Gasket*& Scanning des lames		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1801,28**	**1972,83**
EG4-Lame-3S-8x60k	SurePrintG3 Mouse GE 8x60K+ Gasket*& Scanning des lames		Lame	3 lames 8 échantillons/lame	**5517,94**	**6043,46**
EG4-Lame-1S-8x60k	SurePrintG3 Rat GE 8x60K+ Gasket*& Scanning des lames		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1801,28**	**1972,83**

201	EG4-Lame-3S-8x60k	SurePrintG3 Rat Human GE 8x60K+ Gasket*& Scanning des lames		Lame	3 lames 8 échantillons/lame	**5517,94**	**6043,46**
202	EG4-COLI-8x15K-puce/gasket	E. coli Gene Expression Microarray, 8x15K& Scanning des lames		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1156,41**	**1972,83**
203	EG5-Rapport	Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**294,23**
204	**9. CGH Agilent (CGH) (5)**						
205	CGHO	Design des expériences		Prestation	Forfait	**99,94**	**109,46**
206	CGH1-2E-1 round	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	2 échantillons	**374,91**	**423,88**
207	CGH1-4E-1 round	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	4 échantillons	**455,66**	**513,39**
208	CGH1-8E-1 round	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	8 échantillons	**617,28**	**692,67**
209	CGH1-10E-1 round	Marquage et QC des marquages (Agilent)		échantillon	10 échantillons	**745,44**	**833,04**
210	CGH1-10E-Human_kit	Marquage et QC des marquages (Agilent) - Human		échantillon	8 échantillons	1387,46	**1545,16**
211	CGH1-8E-Human	Marquage et QC des marquages (Agilent) - rat		échantillon	12 échantillons	1724,95	**1322,96**
212	CGH1-12_rat	Marquage et QC des marquages (Agilent) - souris		échantillon	12 échantillons	2039,05	**1914,78**
213	CGH1-12_SOURIS	Marquage et QC des marquages (Agilent) - souris		échantillon	20 échantillons	929,49	**2258,80**
214	CGH1-20E-180K-ULS	Marquage et QC des marquages ADN FFPE(Agilent)		échantillon	20 échantillons	**929,49**	**1051,21**
215	CGH1-10E-105k-ULS	Marquage et QC des marquages ADN FFPE(Agilent)		échantillon	10 échantillons	**475,31**	**537,18**
216	CGH2-2E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	2 échantillons	**566,85**	**736,07**
217	CGH2-4E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	4 échantillons	**619,16**	**793,35**
218	CGH2-8E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	8 échantillons	**723,77**	**907,93**
219	CGH2-10E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation		échantillon	10 échantillons	**887,70**	**1087,47**
220	CGH3-Scanning	Scanning		puce	1 lames	**27,88**	**43,05**
221	CGH4-5PK-CGH 2x105K	Human Genome CGH Microarray Kit 2x105K & scanning		Lames	5 lames 2 échantillons/lame	**4190,36**	**4639,48**
222	CGH4-1PK-CGH 2x105K	Human Genome CGH Microarray Kit 2x105K & scanning		Lame	1 lame 2 échantillons/lame	**854,80**	**948,72**
223	CGH4-1PK-CGH 2x180K	Human Genome CGH Microarray Kit 4x180K & scanning		Lame	1 lame 4 échantillons/lame	**1146,26**	**1267,93**
224	CGH4-Puce	RAT Genome CGH Microarray Kit 180A		Lame	3 lames 4 échantillons/lame	**3738,23**	**4131,78**
225	CGH4-Puce	RAT Genome CGH Microarray Kit 244A		Lame	5 lames 1 échantillon/lame	**3580,10**	**3971,10**
226	CGH5-Rapport	Normalisation et Rapport qualité (Affymetrix)		Prestation	Forfait	**238,71**	**294,23**
227							
228	**10.Tilling/ Exon Expression (XE)**						
229	XE0-Design	Design des expériences		Prestation	Forfait	**99,94**	**109,46**
230	XE1-4PK-Marquage	Marquage des ARN		échantillon	4 échantillons	**1086,82**	**1277,86**
231	XE1-6PK-Marquage	Marquage des ARN		échantillon	6 échantillons	**1374,02**	**1592,41**
232	XE1-12PK-Marquage	Marquage des ARN		échantillon	12 échantillons	**679,83**	**832,11**
233	XE1-12PK-1roundNUGEN	Marquage des ARN NUGEN PICO		échantillon	12 échantillons	**3043,47**	**3420,85**
234	XE1-24PK-1roundNUGEN	Marquage des ARN NUGEN PICO		échantillon	24 échantillons	**6086,93**	**6841,70**
235	XE2-4PK-Hybrid	Hybridation, lavages, révélation et scanning (exons)		échantillon	4 échantillons	**470,30**	**529,90**
236	XE2-6PK-Hybrid	Hybridation, lavages, révélation et scanning (exons)		échantillon	6 échantillons	**635,76**	**714,06**
237	XE2-12PK-Hybrid	Hybridation, lavages, révélation et scanning (exons)		échantillon	12 échantillons	**1035,93**	**1158,33**
238	XE3-Scanning	Scanning		puce	1	**36,19**	**40,54**
239	XE4/	Human exon 1.0 ST array		puces	2 puces	**1002,56**	**1098,05**
240	XE4/900620	Rat exon 1.0 ST array		puces	2 puces	**910,26**	**996,95**
241	XE4/900817	Mouse exon 1.0 ST array		puces	2 puces	**1002,56**	**1098,05**
242	XE4/900772	GeneChip® Human Tiling 2.0R Array Set		puces	7 puces	**2100,00**	**2300,00**
243	XE4/900774	GeneChip® Human Tiling 1.0R Array Set		puces	14 puces	**4200,00**	**4600,00**
244	XE4/900852	GeneChip® Mouse Tiling 2.0R Array Set		puces	7 puces	**2100,00**	**2300,00**
245	XE4/900853	GeneChip® Mouse Tiling 1.1R Array Set		puces	14 puces	**4200,00**	**4600,00**
246	XE4/900645	GeneChip® S. cerevisiae Tiling 1.0R Array		puces	6 puces	**3053,84**	**3344,69**
247	XE4/900647	GeneChip® S. pombe Tiling 1.0FR Array		puces	6 puces	**1984,61**	**2173,62**
248	XE4/ref affy	autres puces exon Affymetrix		puce	2, 5, 6 et 30	**0,00**	**0,00**
249	XE5-Rapport	Normalisation & Rapport qualité (Affymetrix Exon)		Prestation	Forfait	**213,07**	**266,15**
250	**11. ChIP on chip (IP) sur puces promoter**						
251	IP0-Design	Design des expériences		Prestation	Forfait	**99,94**	**109,46**
252	IP1-6E-1round	Sequenase et amplification PCR		échantillon	6 échantillons	**393,25**	**453,00**
253	IP1-12E-1round	Sequenase et amplification PCR		échantillon	12 échantillons	**716,86**	**807,43**
254	IP1-6E-2round	Sequenase et amplification additionnelle		échantillon	6 échantillons	**485,91**	**564,56**
255	IP1-12E-2round	Sequenase et amplification additionnelle		échantillon	12 échantillons	**843,39**	**956,09**
256	IP2-6E-Marquage	Fragmentation et marquage		échantillon	6 échantillons	**341,82**	**381,65**
257	IP2-12E-Marquage	Fragmentation et marquage		échantillon	12 échantillons	**503,89**	**559,15**
258	IP3-6E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation & scanning		échantillon	6 échantillons	**518,74**	**584,07**
259	IP3-12E-Hybridation	Hybridation, lavages, révélation & scanning		échantillon	12 échantillons	**801,88**	**898,37**
260	IP4-Scanning	Scanning		puce	1 puce	**16,69**	**18,88**
261	IP5-2P-puce promoter	Human promoter		puces	2 puces	**964,10**	**1055,92**
262	IP5-6P-puce promoter	Human promoter		puces	6 puces	**2892,30**	**3167,76**
263	IP6-rapport	Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**266,15**
264	**12. Genotypage Affymetrix(G) Ne pas proposer pour projet inferieur à 80-100 échantillons car implique a**						
265	G0-Design	Design des expériences		forfait	Forfait	**99,94**	**109,46**
266	G1-5PK	Traitement et preparation des échantillons- Scanning des lames		échantillon	5 échantillons	**2018,56**	**2303,82**
267	G1-8PK	Traitement et preparation des échantillons- Scanning des lames		échantillon	8 échantillons	**2740,09**	**3095,88**
268	G2-Scanning	Scanning d'1 lames		Lame	1	**12,96**	**14,20**
269	G3-SNP6	Puce SNP 6.0		Lame	5	**1653,84**	**1811,35**
270	G4-Rapport	Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**261,44**
271	**13. Genotypage IScan (IG)**						
272	GI0-Design	Design des experiences		Forfait	1	**95,18**	**109,46**
273	GI1-ForfaitGenotypage	Forfait Génotypage Iscan		Forfait	1 à 4 lames	**2100,45**	**2647,20**
274	GI2-QC FFPE-12 ech	Quantification & QC des ADN FFPE		échantillon	12 échantillons	**217,57**	**301,50**
275	GI2-QC FFPE-24 ech	Quantification & QC des ADN FFPE		échantillon	24	**275,13**	**367,69**
276	GI3-Restore ADN-12 ech	Restoration ADN		échantillon	12 échantillons	**1211,69**	**1399,68**
277	GI3-Restore ADN-24 ech	Restoration ADN		échantillon	24	**2182,99**	**2516,69**
278	*GI3-ScanIllumina*	*Scan des lames*		*Lame*	*4*	**115,40**	**188,87**

279	GI4-Omni1	HumanOmni1-Quad v1 & scanning		Lame 4ech/lame	4 Lames 4 échantillons/lame	**8528,62**	**9463,06**
280	GI4-OmniExp	HumanOmniExpress v1 & scanning		Lame 12ech/lame	4 lames 12 échantillons/lame	**13699,98**	**15126,93**
281	GI4-Omni2.5	HumanOmni2,5 v1 & scanning		Lame 8ech/lame	2 Lames 8 échantillons/lame	**7275,20**	**8029,18**
282	GI4-Omni5	HumanOmni5 v1 & scanning		Lame 4ech/lame	4 Lames 4 échantillons/lame	**14550,41**	**16058,36**
283	GI4-CNV	Human CNV100W v1 & scanning		Lame 12ech/lame	4 lames 12 échantillons/lame	**10087,16**	**11170,04**
284	GI4-Cyto	HumanCytoSNP-12 v2,1 & scanning		Lame 12ech/lame	2 lames 12 échantillons/lame	**4151,91**	**4608,43**
285	GI4-OmniExpressFFPE	HumanOmniExpress FFPE-12 v1 & scanning		Lame 12ech/lame	2 lames 12 échantillons/lame	**6840,65**	**7553,24**
286	GI4-MAIZE	MaizeSNP50 Beadchip & scanning		Lame 12ech/lame	2 lames 12 échantillons/lame	**5559,61**	**6150,19**
287	GI4-Human	HumanExome Beadchip & scanning		Lame 12ech/lame	4 lames 12 échantillons/lame	**1166,82**	**1308,50**
288	GI5 : Rapport	Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**294,23**
289	**14. Methylation IScan (MI)**						
290	MI0-Design	Design des experiences		Forfait	Forfait	**99,94**	**109,46**
291	MI1- Bisulfite-12E	Conversion Bisulfite		échantillon	12 échantillons	**390,63**	**480,92**
292	MI1-Bisulfite-24E	Conversion Bisulfite		échantillon	24 échantillons	**496,45**	**596,82**
293	MI2- Forfait Iscan	Forfait Methylation Iscan		Forfait	1 à 4 lames	**2205,47**	**2647,20**
294	MI3-LameMethylation27	HumanMethylation27 DNA Analysis BeadChip & scanning		Lame 12ech/lame	2 lames 12 échantillons/lame	**6646,73**	**7340,85**
295	MI3-LameMethylation450	HumanMethylation450 DNA Analysis BeadChip & scanning		Lame 12ech/lame	2 lames 12 échantillons/lame	**8582,63**	**9461,12**
296	MI3-LameMethylation450	HumanMethylation450 DNA Analysis BeadChip & scanning		Lame 12ech/lame	4 lames 12 échantillons/lame	**16191,81**	**17856,08**
297	M4 : Rapport	Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**294,23**
298	**15. Expression IScan (EI)**						
299	EI0-Design	Design des experiences		Forfait	Forfait	**95,18**	**114,44**
300	EI1-Marquage-6E	Amplification et Marquage		échantillon	6 échantillons	**811,89**	**1059,11**
301	EI1-Marquage-8E	Amplification et Marquage		échantillon	8 échantillons	**916,94**	**1185,40**
302	EI1-Marquage-12E	Amplification et Marquage		échantillon	12 échantillons	**1127,03**	**1437,99**
303	EI1-Marquage-16E	Amplification et Marquage		échantillon	16 échantillons	**1512,45**	**1908,35**
304	EI1-Marquage-24E	Amplification et Marquage		échantillon	24 échantillons	**2145,24**	**2669,14**
305	EI2-Hybridation Lavage	Hybridation, lavage & révélation		Lame	1 à 4 lames	**1052,24**	**1354,31**
306	EI3-FFPE-Analyse2Lames	Marquage, hybridation , Scanning et Lame pour ARN FFPE		Lame	2 lames	**5049,45**	**6313,74**
307	EI3-FFPEAnalyse 4 lames	Marquage, hybridation , Scanning et Lame pour ARN FFPE		Lame	4 lames	**9206,13**	**11375,08**
308	EI3-Human	HumanHT-12 v4.0 Expression BeadChip Kit & scanning		Lame 12ech/lame	2 lames 12 échantillons/lame	**2406,69**	**2819,58**
309	EI3-MouseWG6	MouseWG-6 V2,0 Expression BeadChip Kit & scanning		Lame 6ech/lame	2 lames 6 échantillons/lame	**2536,17**	**2967,85**
310	EI3-MouseRef-8	MouseRef-8 V2,0 Expression BeadChip Kit & scanning		Lame 8ech/lame	2 lames 8 échantillons/lame	**2191,30**	**2572,96**
311	EI5: Rapport	Normalisation & Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**307,61**
312	**16. miRNA (Agilent)**		**Juillet2013: Plus trop proposer car beaucoup de prob**				
313	miAG0	Design des expériences		Prestation	Forfait	**99,94**	**109,46**
314	miAG2-6E	Marquage et Hybridation		échantillon	6 échantillons	**1013,69**	**1174,98**
315	miAG2-8E	Marquage et Hybridation		échantillon	8 échantillons	**1324,67**	**1362,41**
316	miAG3-Lavages	Lavages		Lames	1 à 6 lames	**30,89**	**35,23**
317	miAG4-Scanning	Scanning		Lame	1 lame	**11,15**	**17,22**
318	miAG5/human	Human miRNA Microarray Release 14.0, 8x15K & scanning		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1715,00**	**1878,33**
319	miAG5/mouse	Mouse miRNA Microarray Release 15.0, 8x15K & scanning		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1715,00**	**1878,33**
320	miAG5/rat	Rat miRNA Microarray Release 15.0, 8x15K & scanning		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1715,00**	**1878,33**
321	miAG5/mouse	Mouse miRNA Microarray Release 18.0, 8x60K & scanning		Lame	1 lame 8 échantillons/lame	**1775,25**	**1944,33**
322	miAG6-Rapport	Normalisation & Rapport qualité		Prestation	Forfait	**238,71**	**294,23**
323	**17. miRNA (Applied)**						
324	miAP0	Design des expériences		Prestation	Forfait	**99,94**	**109,46**
325	miAP2-1P	Synthèse des cDNA-Human or Rodent		Plaque (8)	1 plaque A ou B 1 échantillon/plaque	**83,53**	**99,29**
326	miAP2-2P	Synthèse des cDNA-Human or Rodent		Plaque(8)	2 plaques (A et B) 1 échantillon	**87,01**	**103,10**
327	miAP3-1P	Synthèse des cDNA avec pré-amplification-Human or Rodent		Plaque	1 plaque A ou B 1 échantillon/plaque	**173,14**	**203,69**
328	miAP3-2P	Synthèse des cDNA avec pré-amplification-Human or Rodent		Plaque	2 plaques (A et B) 1 échantillon	**194,46**	**227,03**

329	miAP4-Detection	Detection des plaques (qPCR)		Plaque	1 plaque	**106,88**	**168,35**
330	miAP5/TaqmanA	Taqman array A & Detection des plaques		Plaque	4 plaques A 4 échantillons	**1435,90**	**1572,65**
331	miAP5/TaqmanB	Taqman array B & Detection des plaques		Plaque	4 plaques B 4 échantillons	**1435,90**	**1572,65**
332	miAP5/huTaqmanA+B	TaqMan® Array Human MicroRNA A+B Cards & Detection des plaques		Pack: 4 lamesA 4lamesB	8 plaques (4A+4B) 4 échantillons	**1951,28**	**2137,12**
333	miAP5/RoTaqmanA+B	TaqMan® Array Rodent MicroRNA A+B Cards Set & Detection des plaques		Pack: 4 lamesA 4lamesB	8 plaques (4A+4B) 4 échantillons	**1951,28**	**2137,12**
334	miAP6-Rapport	Rapport Qualité		Forfait	Forfait	**238,71**	**294,23**
335	**18. miRNA Affymetrix**						
336	mA1-6PK-1round :	Marquage des miRNA et QC des marquages		échantillon	6 échantillons	**412,29**	**464,04**
337	mA1-12PK-1round :	Marquage des miRNA et QC des marquages		échantillon	12 échantillons	**654,59**	**729,43**
338	mA2-6PK :	Hybridation, lavages, révélation et scanning		échantillon	6 échantillons	**769,17**	**861,33**
339	mA2-12PK :	Hybridation, lavages, révélation et scanning		échantillon	12 échantillons	**889,42**	**993,04**
340	mA3- MiRNA array	Genechip miRNA 3.0 Array		puce	2	**615,38**	**673,99**
341	mA4-Rapport	Rendu des resultats Affymetrix: Rapport Qualité & Envoi des données	Le prix comprend le frais de livraison d'AFFFYmetrix de 50 €	Forfait	Forfait	**277,17**	**336,36**
342	**19. HiSeQ (HiSq)**						
343	HiSq0-Design	Design des expériences		Prestation	Forfait	**109,03**	**114,22**
344	**Banques**						
345	BanquesADN<3E	Construction des Banques ADN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	2 à 3 échantillons	Banque	1 banque	**450,00**	**650,00**
346	BanquesADN<12E	Construction des Banques ADN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**650,00**
347	BanquesADN >12E	Construction des Banques ADN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**550,00**
348	BanquesADN >20E	Construction des Banques ADN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**300,00**	**450,00**
349	BanquesADN>30E	Construction des Banques ADN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**200,00**	**350,00**
350	BanquesChIPseq<3E	Construction des Banques ChIPseq Quantification et Contrôles Qualités des Banques	2 à 3 échantillons	Banque	1 banque	**450,00**	**650,00**
351	BanquesChIPseq<12E	Construction des Banques ChIPseq Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**650,00**
352	BanquesChIPseq >12E	Construction des Banques ChIPseq Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**550,00**
353	BanquesChIPseq >20E	Construction des Banques ChIPseq Quantification et Contrôles Qualités des Banques	20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**300,00**	**450,00**
354	BanquesChIPseq>30E	Construction des Banques ChIPseq Quantification et Contrôles Qualités des Banques	à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**200,00**	**350,00**
355	Banques ARN<3E	Construction des Banques ARN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	2 à 3 échantillons	Banque	1 banque	**450,00**	**650,00**
356	Banques ARN<12E	Construction des Banques ARN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**650,00**
357	Banques ARN >12E	Construction des Banques ARN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**550,00**
358	Banques ARN>20E	Construction des Banques ARN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**300,00**	**450,00**
359	Banques ARN>30E	Construction des Banques ARN Quantification et Contrôles Qualités des Banques	à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**200,00**	**350,00**
360	Banques small RNA<12E	Construction des Banques smallRNA Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**600,00**	**850,00**
361	Banques small RNA>12E	Construction des Banques smallRNA Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**500,00**	**700,00**
362	Banques small RNA>20E	Construction des Banques smallRNA Quantification et Contrôles Qualités des Banques	20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**400,00**	**500,00**
363	Banques small RNA>30E	Construction des Banques smallRNA Quantification et Contrôles Qualités des Banques	à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**300,00**	**400,00**
364	Banques DirectLig<12E	Construction des Banques directionnelles Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**600,00**	**850,00**
365	Banques DirectLig>12E	Construction des Banques directionnelles Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**550,00**	**700,00**
366	Banques DirectLig>20E	Construction des Banques directionnelles Quantification et Contrôles Qualités des Banques	20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**450,00**	**500,00**
367	Banques DirectLig>30E	Construction des Banques directionnelles Quantification et Contrôles Qualités des Banques	à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**350,00**	**400,00**
368	Banques DirectLdUTP<12E	Construction des Banques directionnelles dUTP Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**600,00**	**850,00**
369	Banques DirectLdUTP>12E	Construction des Banques directionnelles dUTP Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**550,00**	**700,00**
370	Banques DirectLdUTP>20E	Construction des Banques directionnelles dUTP Quantification et Contrôles Qualités des Banques	20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**450,00**	**500,00**
371	Banques DirectLdUTP>30E	Construction des Banques directionnelles dUTP Quantification et Contrôles Qualités des Banques	à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**350,00**	**400,00**
372	Banques RNApre-ampli Random<4	Construction des Banques ARN avec pré-amplification Random Quantification et Contrôles Qualités des Banques	1 à 3 échantillons	Banque	1 banque	**650,00**	**850,00**
373	Banques RNApre-ampli Random<12	Construction des Banques ARN avec pré-amplification Random Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**600,00**	**800,00**
374	Banques RNApre-ampli Random>12	Construction des Banques ARN avec pré-amplification Random Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**550,00**	**750,00**
375	Banques RNApre-ampli Random>20	Construction des Banques ARN avec pré-amplification Random Quantification et Contrôles Qualités des Banques	de 20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**500,00**	**700,00**
376	Banques RNApre-ampli Random>30	Construction des Banques ARN avec pré-amplification Random Quantification et Contrôles Qualités des Banques	A partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**450,00**	**650,00**
377	Banques ADN SQ<4E	Construction de Banques ADN à partir de faible quantité (1 à 100 ng) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	1 à 3 échantillons Nugen	Banque	1 banque	**550,00**	**750,00**

378	Banques ADN SQ<12E	Construction de Banques ADN à partir de faible quantité (1 à 100 ng) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	4 à 11 échantillons Nugen	Banque	1 banque	**500,00**	**700,00**
379	Banques ADN SQ>12E	Construction de Banques ADN à partir de faible quantité (1 à 100 ng) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	12 à 19 échantillons Nugen	Banque	1 banque	**450,00**	**650,00**
380	Banques ADN SQ>20E	Construction de Banques ADN à partir de faible quantité (1 à 100 ng) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	de 21 à 30 échantillons Nugen	Banque	1 banque	**400,00**	**600,00**
381	Banques ADN SQ>30E	Construction de Banques ADN à partir de faible quantité (1 à 100 ng) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	A partir de 31 échantillons Nugen	Banque	1 banque	**350,00**	**550,00**
382	Banques ADN NXT-XT<12 E	Construction de Banques ADN (petit génome, amplicons), NXT-XT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera XT 1 à 12 échantillons	Banque	1 banque	**300,00**	**500,00**
383	Banques ADN NXT-XT>12 E	Construction de Banques ADN (petit génome, amplicons), NXT-XT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera XT 13à 20 échantillons	Banque	1 banque	**250,00**	**450,00**
384	Banques ADN NXT-XT>20 E	Construction de Banques ADN (petit génome, amplicons), NXT-XT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera XT 21 à 30	Banque	1 banque	**200,00**	**400,00**
385	Banques ADN NXT-XT>30 E	Construction de Banques ADN (petit génome, amplicons), NXT-XT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera XT à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**150,00**	**350,00**
386	Banques ADN NXT<12 E	Construction de Banques ADN NXT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera 1 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**350,00**	**550,00**
387	Banques ADN NXT>12 E	Construction de Banques ADN NXT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera 12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**300,00**	**500,00**
388	Banques ADN NXT>20 E	Construction de Banques ADN NXT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera 20 à 30	Banque	1 banque	**250,00**	**450,00**
389	Banques ADN NXT>30 E	Construction de Banques ADN NXT Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Banques Nextera à partir de 30 échantillons	Banque	1 banque	**200,00**	**400,00**
390	Banques RNApre-ampli poly-A<4	Construction des Banques ARN avec pré-amplification poly-A Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Smater+ UltraLow 1 à 3 échantillons	Banque	1 banque	**750,00**	**850,00**
391	Banques RNApre-ampli poly-A<12	Construction des Banques ARN avec pré-amplification poly-A Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Smater+ UltraLow 4 à 11 échantillons	Banque	1 banque	**650,00**	**800,00**
392	Banques RNApre-ampli poly-A>12	Construction des Banques ARN avec pré-amplification poly-A Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Smater+ UltraLow 12 à 19 échantillons	Banque	1 banque	**600,00**	**750,00**
393	Banques RNApre-ampli poly-A>20	Construction des Banques ARN avec pré-amplification poly-A Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Smater+ UltraLow de 20 à 30 échantillons	Banque	1 banque	**550,00**	**700,00**
394	Banques RNApre-ampli poly-A>30	Construction des Banques ARN avec pré-amplification poly-A Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Smater+ UltraLow A partir de 31 échantillons	Banque	1 banque	**500,00**	**650,00**
395	**Réaction Enrichissement/Exome**						
396	ExomeHu-Nextera-2E	Banque & Enrichissement exome- 37 MB Quantification et Contrôles Qualités	2 réactions	échantillons	1 banque	**920,00**	**1200,00**

Neurochem

TARIFICATION DES PRESTATIONS NeuroChem

à compter du 01 janvier 2014 Montants HT, en €

Prestations ou matériels proposés	Tarification SFR/CRNL	Tarification Secteur Académique hors SFR	Tarification Secteur Industriel
Analyse HPLC 2 (monoamines y compris tissulaires par UPLC)(incluant homogénéisation du tissu et analyse HPLC-ED)	**14,00 € /échantillon**	**28,00 € / échantillon**	**85,00 €/ échantillon**
Analyse CE-LIFD	**9,00 € /échantillon**	**15,00 € /échantillon**	**45 € / échantillon**
Analyse CE-LIFD à partir du 101e échantillon	**6,00 € /échantillon**	**14,50 € / échantillon**	**45 € / échantillon**
Sonde "simple" microdialyse	**25,00 €**	**25,00 €**	**50,00 €**
Sonde "maison" microdialyse	**85,00 €**	**85,00 €**	**110,00 €**
Location des pompes de microdialyse	**20,00 €/mois**	**20,00 €/mois**	**25 € / semaine**
Location d'équipement microanalytique (CE ou LC)	**15 € /heure**	**15 € /heure**	**25 € / heure**
Micro-dissection seule (matériel de stockage exclus)	**1€ /animal**	**1€ /animal**	**40 € / animal**
Micro-dissection (matériel de stockage exclus) + Histologie	**2€ /animal**	**2€ /animal**	**60 € / animal**
Anesthésie (avec aiguille, seringue et véhicule)	**2,00 €**	**2,00 €**	**2,00 €**
Ringer (composition + filtration)	**2,50 €**	**2,50 €**	**9,00**
Ciment dentaire pour prothèse crânienne	**2,00 €**	**2,00 €**	**85,00 €**

Capteur pour le NO	110,00	110,00	150,00
Electrodes de référence	30,00	30,00	60,00
Capteur enzymatiques	130,00	130,00	150
Location poste électrochimie	52,50 € /jour	52,50 € /jour	80€/jour

Statistique - Informatique	50€ /demi-journée	50€ /demi-journée	350 € /demi-journée
Fourniture et installation du logiciel Svoltare	400,00	400,00	1200,00
Formation « utilisation du logiciel Svoltare »	300 € / jour	300 € / jour	850 € /jour
Formation « utilisation des capteurs electrochimiques »	300 € / jour	300 € / jour	850 € /jour

produits sous-traités à l'extérieur

Guide pour animal vigile	Tarif du fournisseur (Phymep)	Tarif du fournisseur (Phymep)	Tarif du fournisseur (Phymep)
Animaux	Tarif du fournisseur (Ch. Rivers, Janvier)	Tarif du fournisseur (Ch. Rivers, Janvier)	Tarif du fournisseur (Ch. Rivers, Janvier)
Hébergement d'un animal (sciure + litières)	Tarif AniPhy	Tarif AniPhy	Tarif AniPhy
Sonde commerciale CMA	Tarif du fournisseur (Phymep)	Tarif du fournisseur (Phymep)	Tarif du fournisseur (Phymep)

Annexe 7

Faculté de Médecine Lyon Est
Ecole de Chirurgie

Université Claude Bernard Lyon 1

Tarif de participation au stage « *Basic surgical skills* »

L'Ecole de Chirurgie, au sein de la Faculté de médecine Lyon Est organise conjointement avec le Royal College of Surgeons d'Edimbourg un stage de pratique chirurgicale intitulé « Basic surgical skills » ouvert aux étudiants ayant choisi la filière du DES de chirurgie générale. Il s'agit de proposer aux étudiants un complément à leur formation initiale, en Anglais.
Cette formation se déroule habituellement, et ce depuis 2010, en début d'année universitaire à l'Ecole de Chirurgie, Domaine Rockefeller.

Le tarif de participation au stage de pratique chirurgicale intitulé « *Basic surgical skills* » ouvert aux étudiants ayant choisi la filière du DES de chirurgie générale, est fixé à 130€ au titre de l'année universitaire 2013-2014.
Ce montant n'est pas assujetti à la TVA.

Annexe 8

Secteur Santé
Locations des salles et amphithéâtres

Tarifs 2014
des locations de salles et amphithéâtres
pour les locaux relevant du secteur Santé

Les tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014. sont soumis à la TVA au taux normal (20%). Ils sont différenciés selon la durée de location (1/2 journée minimum), selon si la location a lieu en semaine ou le week end, et selon la qualité du preneur (partenaires ou extérieurs) déterminée dans la convention d'occupation temporaire tenant lieu de contrat de location.

TYPE DE LOCAUX	Tarifs partenaires HT				Tarifs organismes extérieurs HT			
	1/2 journée		Journée		1/2 journée		Journée	
	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE
AMPHITHEATRES								
De 80 à 300 places	163 €	203 €	325 €	406 €	271 €	339 €	542 €	677 €
De 300 à 500 places	325 €	406 €	650 €	813 €	542 €	677 €	1 083 €	1 354 €
SALLES DE COURS								
Jusqu'à 30 places	43 €	53 €	85 €	106 €	71 €	89 €	142 €	177 €
Plus de 60 places	65 €	81 €	129 €	162 €	108 €	135 €	216 €	269 €
HALL - ATRIUM *(médiathèque)*	75 €	94 €	150 €	188 €	125 €	156 €	250 €	313 €
SALLES SPECIFIQUES								
Petites salles des thèses								
Salle des thèses								
Salles du Conseil	88 €	109 €	175 €	219 €	146 €	182 €	292 €	365 €
Salles des Conférences								
Odontologie*								
Salles de TP								
Salles de réception								
autre*								
salles Informatiques*								
cafétaria du personnel								
Maison du personnel								
Salle des invités								

**** tarif à la prestation***

Equipement : rétroprojecteur, vidéoprojecteur, écran, microphone, ordinateur

Annexe 9

Secteur Santé
Prestations du service audiovisuel Rockefeller

Tarifs 2014
Prestations du service audiovisuel Rockefeller

1) DUPLICATION DE CASSETTES VHS, BHU, U MATIC, BETA, DVI, VHS C, HI 8

SUPPORTS	TARIFICATION INTERNE	TARIFICATION EXTERNE
Duplication sur CD ROM fourni	1,50 €HT	7,00 €HT
Duplication sur CD ROM non fourni	3,50 €HT	16,00 €HT
Duplication sur DVD ROM fourni	16,00 €HT	35,00 €HT
Duplication sur DVD ROM non fourni	20,00 €HT	40,00 €HT

2) TRANSFERT DE FICHIER (Word, Power Point, Excel, PDF) sur clés USB
Les clés USB sont à fournir au service audiovisuel

Taille du fichier sur la clé	1 à 50 exemplaires		50 à 499		500 à 1000		1000 et +	
	Tarif interne	Tarif externe	Tarif interne	Tarif externe	Tarif interne	Tarif externe	Tarif interne	Tarif externe
1 à 254 MO	0,80 €HT	1,00 €HT	0,70 €HT	0,90 €HT	0,60 €HT	0,80 €HT	0,50 €HT	0,70 €HT
254 à 512 MO	0,90 €HT	1,10 €HT	0,80 €HT	1,00 €HT	0,70 €HT	O,90 €HT	0,60 €HT	0,80 €HT
512 MO à 1 GO	1,00 €HT	1,20€HT	0,90 €HT	1,10 €HT	0,80 €HT	1,00 €HT	0,70 €HT	0,90 €HT
1 GO à 2 GO	1,10 €HT	1,30€HT	1,00 €HT	1,20 €HT	0,90 €HT	1,10 €HT	0,80 €HT	1,00 €HT

3) TRANSFERT DE FICHIER (Word, Power Point, Excel, PDF) sur CD ROM ou DVD ROM

SUPPORTS	1 à 50 exemplaires		50 à 499		500 à 1000		1000 et +	
	Tarif interne	Tarif externe	Tarif interne	Tarif externe	Tarif interne	Tarif externe	Tarif interne	Tarif externe
CD ROM fourni	1,50 €HT		1,30 €HT		1,10 €HT		0,90 €HT	
CD ROM non fourni	2,00 €HT	2,50 €HT	1,80 €HT	2,00 €HT	1,60 €HT	1,50 €HT	1,40 €HT	1,00 €HT
DVD ROM fourni	2,50 €HT		2,30 €HT		2,10 €HT		1,90 €HT	
DVD ROM non fourni	4,50 €HT	4,50 €HT	4,30 €HT	4,30 €HT	4,10 €HT	4,10 €HT	3,90 €HT	3,90 €HT

Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux

Tarifs

validés par le conseil de Faculté

Utilisation de la plateforme pédagogique de numérisation de lames

Le Laboratoire Multimédia Médical de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Charles Mérieux, propose pour numérisation des lames les tarifs suivants accessible à tous les laboratoires du secteur public et du secteur industriel.
Prix public 50€HT/heure
Prix privé 100€ HT/heure

Demande d'adoption des tarifs de la plateforme pédagogique de numérisation des lames à compter du 1er janvier 2014 (sans changement par rapport à 2013) :
Prix public 50€HT/heure et prix privé 100€ HT/heure.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-267

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIFS SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION AU 1ER JANVIER 2014

Exposé des motifs :

Modifications par rapport aux tarifs validés par le CA du 17/01/2012 :
Ajout de tarifs supplémentaires pour des prestations particulières dans le cadre du Prêt entre bibliothèques (ajustements par rapport à la provenance des documents prêtés pouvant modifier les frais engagés par le SCD pour acquérir ces documents ; éléments surlignés en jaune dans le tableau).
Ajustement des tarifs pour les organismes extérieurs relevant de la hausse de certains taux de TVA au 1er janvier 2014 ; Concernant les tarifs du Prêt entre bibliothèques, pour conserver des tarifs attractifs par rapport à d'autres établissements, le choix est de ne pas impacter les montants TTC des tarifs déjà en vigueur mais de prendre en charge cette hausse en modifiant les montants HT. Pour la prestation de recherche bibliographique, la hausse de la TVA de 19.6% à 20 % est par contre appliquée sur le montant global sans modification du tarif HT.
Tous les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil du Service Commun de la Documentation (SCD) en date du 28 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 du SCD –cf. document en annexe).

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

TARIFS 2013-2014

Mise à jour tarifs votés le 17/01/2012 au CA de l'UCBL

Inscription aux Bibliothèques Universitaires UCBL

Proposition de tarifs année universitaire pour les **personnes extérieures** à l'Université de Lyon.

La part minimale du droit de scolarité affectée au SCD est fixée à 34 € pour la période visée (arrêté n° ESRS1318877A du 20 août 2013, article 22).

En fonction de ces éléments, il est proposé d'indexer la tarification à cette part en lui adjoignant un coefficient multiplicateur selon les catégories. Chaque année universitaire, ce tarif sera applicable à la date du vote au CA de cette part.
Soit P cette part du droit de scolarité pour l'UCBL (pour l'année 2013-2014 P= 34€).

	HT	TTC
Etudiants *, Enseignants	**1xP** (34€ pour 2013-2014)	**1xP** (34€ pour 2013-2014)
Autres particuliers	**2xP** (68€ pour 2013-2013)	**2xP** (68€ pour 2013-2014)
Entreprises Sociétés	**9xP** (306€ pour 2013-2014)	**9xP** (306€ pour 2013-2014)

* y compris les personnes inscrites à l'Université ouverte de Lyon 1et les membres de l'ALUMNI (anciens diplômés Lyon 1) ; étudiants hors Rhône-Alpes.

Formations organismes extérieurs

Le Service Commun de la Documentation peut proposer des formations à la demande d'organismes ne relevant pas du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (entreprises, …). Le nombre maximum de participants sera fixé en fonction des formations dispensées.
(Prestations d'enseignement exonérées de TVA)

Durée	Montant de prestation
½ journée	500 €
1 journée	1 000 €
2 journées	1 500 €

Prestation de recherche bibliographique

Le Service Commun de la Documentation peut proposer un forfait pour une prestation de recherche bibliographique à la demande d'organismes ne relevant pas du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (entreprises, …).

Objet	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Recherche bibliographique (forfait)	400,00 €	80,00 €	480,00 €

Tarifs PEB - BU LYON 1 2014			
Membres de l'UCBL - HCL			
	Tarifs HT par tranche de 50 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 50 pages
Photocopies étudiants	6,00 €	0	6,00 €
Photocopies enseignants chercheurs/ Laboratoires/ Lecteurs autorisés	7,00 €	0	7,00 €
Photocopies de la British Library / NLM	15,00 €	0	15,00 €
	Tarifs HT par tranche de 10 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 10 pages
Télécopies	7,00 €	0	7,00 €
Télécopies de la British Library : NLM	28,00 €	0	28,00 €
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Prêts d'ouvrages du réseau PEB étudiants	7,00 €	0	7,00 €
Prêts d'ourvrages du réseau PEB Enseignants/ Laboratoires/ Lecteurs autorisés	8,00 €	0	8,00 €
Prêts d'ouvrages/ Provenance étranger	20,00 €	0	20,00 €
Prêts d'ouvrages de la British Library / NLM	30,00 €	0	30,00 €
Achat Thèse *via* PROQUEST	30,00 €	0	30,00 €

Secteur public			
	Tarifs HT par tranche de 50 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 50 pages
Photocopies de la BU LYON 1	7,00 €	0	7,00 €
Photocopies fournisseur extérieur (réseau PEB etc.)	8,00 €	0	8,00 €
Photocopies de la British Library / NLM	17,00 €	0	17,00 €
	Tarifs HT par tranche de 10 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 10 pages
Télécopies	7,00 €	0	7,00 €
Télécopies de la British Library : NLM	28,00 €	0	28,00 €
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Prêts d'ouvrages de la BU LYON 1	9,00 €	0	9,00 €
Prêts d'ouvrages du réseau PEB fournis sur campus	15,00 €	0	15,00 €
Prêts d'ouvrages du réseau PEB transmis par voie postale	20,00 €	0	20,00 €
Prêts d'ouvrages/ Provenance étranger	20,00 €	0	20,00 €
Prêts d'ouvrages de la British Library / NLM	30,00 €	0	30,00 €
Achat Thèse *via* PROQUEST	30,00 €	0	30,00 €

Secteur privé			
	Tarifs HT par tranche de 50 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 50 pages
Photocopies	12,50 €	2,50 €	15,00 €
Photocopies de la British Library / NLM	16,67 €	3,33 €	20,00 €
	Tarifs HT par tranche de 10 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 10 pages
Télécopies	12,50 €	2,50 €	15,00 €
Télécopies de la British Library / NLM	29,17 €	5,83 €	35,00 €
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Prêts d'ouvrages de la BU LYON 1	15,00 €	0	15,00 €
Prêts d'ouvrages du réseau PEB et étranger	20,00 €	0	20,00 €
Prêts d'ouvrages de la British Library / NLM	40,00 €	0	40,00 €
Achat Thèse *via* PROQUEST	40,00 €	0	40,00 €

INIST			
	Tarifs HT par tranche de 50 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 50 pages
Photocopies	8,33 €	1,67 €	10,00 €
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Prêts d'ouvrages de la BU LYON 1	15,00 €	0	15,00 €

Clients étrangers			
	Tarifs HT par tranche de 50 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 50 pages
Photocopies	15,00 €	0	15,00€ ou 2 IFLA Vouchers
	Tarifs HT par tranche de 10 pages	TVA	Tarifs TTC par tranche de 10 pages
Télécopies	15,00 €	0	15,00€ ou 2 IFLA Vouchers
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Prêts d'ouvrages de la BU LYON 1	20,00 €	0	20,00 € ou 3 IFLA Vouchers

Impressions payantes

- La carte rechargeable : 1 €	**Modalités d'achat de cartes non rechargeables auprès du bureau de renseignements :**
- de 1 à 20 impressions : 0,050 € l'impression	**- Achat obligatoire de la carte et d'un nombre fixe d'unités, soit :**
- de 21 à 220 impressions : 0,045 € l'impression	11 € pour 220 impressions
- de 221 à 500 impressions : 0,040 € l'impression	21 € pour 500 impressions
- de 501 à 1 000 impressions : 0,030 € l'impression	31 € pour 1 000 impressions
	- Paiement uniquement par chèque à l'ordre de Agent comptable de l'Université Lyon 1
Modalités d'achat aux distributeurs Cartadis	**- Possibilité de délivrer un reçu.**
- Possibilité d'acheter le nombre d'unités souhaité	
- Paiement uniquement en liquide	
- Aucun reçu n'est délivré	

Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique en Rhône Alpes, Auvergne et Bourgogne

TARIFS URFIST de Lyon

2013 – 2014

Les stages dispensés par l'URFIST de Lyon sont gratuits pour les personnels relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou des Grands Établissements de Recherche ou les documentalistes relevant du Ministère de l'Éducation Nationale.

Inscriptions individuelles

Les stages sont payants pour les autres catégories de personnes, en particulier les personnels des bibliothèques des collectivités territoriales

Tarifs par inscription à un stage (pas de TVA sur les prestations d'enseignement)

½ journée pour 1 personne	125,00 €
1 journée pour 1 personne	250,00 €
½ j pour 3 personnes du même établissement	300,00 €
1 j pour 3 personnes du même établissement	600,00 €

Prestations de groupe

L'URFIST de Lyon peut intervenir à la demande d'organismes ne relevant pas du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Tarifs par prestation

1 journée pour 10 personnes	1 000,00 €
2 journées pour 10 personnes	1 500,00 €

URFIST de Lyon
BU Sciences Campus de la Doua Université Claude Bernard Lyon 1
20 Av. Gaston Berger - BP 72215 - 69 603 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 44 80 86 Fax 04 26 23 45 28
http://urfist.univ-lyon1.fr

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-268

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

MISSION CULTURE - TARIFICATION 2014

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, la Mission Culture de l'Université Lyon 1 met à disposition ses locaux à titre précaire, tant en interne à des services, UFR, écoles, instituts, qu'à des organismes extérieurs. Cette mise à disposition à titre précaire est encadrée par des conventions, dont les modèles ont été validés par le service juridique de l'université, qui en précisent entre autres le coût.

La Mission Culture soumet au CA de ce jour la tarification correspondante pour l'année 2014. Outre la mise à disposition des locaux, elle intègre des prestations de sécurité d'un agent SSIAP1, obligatoires dès lors que du public est accueilli en dehors des heures assurées par le service Hygiène et Sécurité de l'université. Les horaires impactés sont détaillés dans le document joint.

Pour la mise à disposition du Théâtre Astrée, la tarification 2013 est reconduite en 2014 sans changement.

A partir de 2014, la Mission Culture rend également payante la mise à disposition à titre précaire des salles de répétition 122 et 132 dès lors que cette mise à disposition s'effectue en dehors des cadres suivants :

- programmation des Saisons d'Astrée
- ateliers de pratique artistique ou sportive organisés par l'université Lyon 1 et par le CLAP
- répétitions personnelles et ponctuelles des étudiants
- enseignement artistique ou sportif organisé en interne à destination des étudiants ou des enseignants de l'université (danse, théâtre, yoga, corps et voix…)

Les tarifs correspondants sont basés sur les tarifs de mise à disposition des locaux de l'UCBL en vigueur, votés et approuvés au CA du 16/10/12, pour une salle de cours jusqu'à 30 places (document joint).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la tarification 2014 relative à la mise à disposition de locaux de l'université Claude Bernard Lyon 1 et à des prestations de sécurité d'un agent SSIAP1 selon les tableaux en annexe.

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2014

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-269

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIFS 2014 – SERVICE ICAP

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 du service innovation conception et accompagnement pour la pédagogie (icap) (cf. document en annexe).

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

innovation, conception
et accompagnement
pour la pédagogie

TARIFS 2014

Proposés au CA du 17 Décembre 2013

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Création et impression de posters			
Poster papier mat 140 g	m^2	80,00	120,00
Poster papier glacé 200 g	m^2	90,00	135,00
Papier synthétique indéchirable pour totem, *rollsup non fourni*	m^2	100,00	150,00
Poster vinyl mat adhésif	m^2	100,00	150,00
Calicot bâche PVC mat 450 g	m^2	110,00	165,00
Toile d'artiste Canvas	m^2	110,00	165,00
A3 plastifié	pièce	10,00	15,00
A2 plastifié	pièce	20,00	30,00
Tube à poster L 82 cm	pièce	5,00	7,50
Tube poster L 122 cm	pièce	10,00	15,00
Reportage photo			
- De 1 à 100 prises de vues	½ journée	150,00	225,00
- Au-delà de 100 prises de vues et ce jusqu'à 300 prises	½ journée	250,00	375,00
- De 1 à 100 prises de vues	Journée	300,00	450,00
- Au-delà de 100 prises de vues et ce jusqu'à 300 prises	journée	500,00	750,00
- Photos au format numérique pro : • Haute définition : fichiers en 300 DPI d'environ 5 Mo, en RVB, format Tif ou JPG • Basse définition (utilisation web) : 72 DPI format JPG - Livraison sur support Mac/PC ***Selon le lieu du reportage, les frais de déplacement sont en sus*** *Pour toute demande spécifique, nous consulter.*			
Informatique et multimédia			
Infographie	Heure	40,00	60,00
	Jour	300,00	450,00
Intégration de contenus web	Jour	250,00	375,00
Accompagnement technique	Jour	300,00	450,00
Développement	Jour	300,00	450,00
Développement multimédia	Jour	300,00	450,00
Identité visuelle (logotype)	Forfait	700,00	1050,00
Pour toute demande spécifique, nous consulter.			
Services			
• **Journée de consulting**	Jour	400,00	600,00
Prestations possibles : Audit Conceptualisation Conseil Gestion de projet Coaching Veille technologique			
• **Accompagnement pédagogique**	½ journée	300,00	450,00
• **Organisation Evènementiel** (colloques, barcamps, journées dédiées)	Nous consulter		

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Vidéo			
Journées de tournage	Jour	350,00	475,00
Journées de montage	Jour	400,00	600,00
Réalisation			
Forfait de base, durée < 5 mn	Forfait	1500,00	2250,00
La minute montée supplémentaire	mn montée	300,00	450,00
Post synchronisation	½ journée	250,00	375,00
Evénementiel			
Captation 2 caméras, 1 réalisateur avec régie audio/vidéo TRICASTER PRO	½ journée	1400,00	2100,00
Option diffusion directe sur IP	½ journée	450,00	675,00
Ensemble sonorisation, 2 micros HF main ou cravate	½ journée	200,00	300,00
Option audio, 6 micros HF cravate	½ journée	300,00	450,00
Formations vidéo			
Formation et accompagnement audiovisuelle à la prise de vues et/ou au montage	½ journée	350,00	525,00
Accompagnement technique	Heure	70,00	105,00
Plateforme SPIRAL			
Usage de la plateforme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée			
Abonnement annuel			
- Droit d'entrée annuel incluant 10 Go d'espace disque	Forfait		500,00
- Partie variable en fonction du nombre d'utilisateurs	par utilisateur		0,50
- Espace disque supplémentaire :			
Passage à 50 Go			250.00
Passage à 100 Go			480.00
Passage à 500 Go			1990.00
Mise en place de la plateforme SPIRAL Connect			
La mise en place de la plateforme est accompagnée de prestations associées :			
- Forfait standard Mise en place (infographie)	Forfait 2h		90,00
- Forfait premium optionnel Accompagnement	½ journée		150,00
Migration de Spiral Classique à Spiral Connect			
Migration des données effectuée par iCAP	Forfait		150,00
Instances installées sur site			
Mise à disposition de codes sources de la plateforme, installation sur site incluant une étude préalable des prérequis, nécessaire pour une installation optimale			
- Forfait Installation, hors frais de déplacement et d'hébergement	Forfait 1 journée		500,00

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Réalisation de questionnaires			
L'impression des questionnaires papier n'est pas incluse dans nos prestations			
Pack standard			
De la création du questionnaire à la rédaction d'un rapport synthétique			
- Forfait de base 20 questions	forfait	500,00	750,00
- Les 10 questions supplémentaires	forfait	200,00	300,00
Pack complet			
De l'étude au débriefing			
- Forfait de base 20 questions	forfait	950,00	1425,00
- Les 10 questions supplémentaires	forfait	300,00	450,00
Saisie des réponses aux questions ouvertes / 1000 signes	forfait	4,00	6,00
Scannage/lecture optique des questionnaires			
Scannage :			
De 0 à 500 copies	copie	0,25	0,37
De 501 à 1000 copies	copie	0,20	0,37
Plus de 1000 copies	copie	0,18	0,27
Optique :	copie	0,20	0,30
De 0 à 500 copies	copie	0,18	0,27
De 501 à 1000 copies	copie	0,15	0,22
Plus de 1000 copies			
Frais de gestion de dossier *Tarifs incluant la fourniture papier, la création et le traitement des copies*	enquête	0,00	30,00

Le pack standard comprend :

- **Questionnaires papier**
  - L'intégration des questions dans un formulaire sphinx (à partir d'un fichier word)
  - Le formatage du questionnaire pour la lecture optique
  - L'envoi d'un fichier pdf contenant le questionnaire mis en page
  - Le traitement des données (hors questions ouvertes où un listing sera simplement fourni)
  - La production d'un fichier Excel contenant les données brutes
  - La production d'un fichier pdf contenant les tableaux et statistiques
  - La rédaction d'une fiche synthétique : mise en avant des résultats les plus importants (points forts et points faibles)
- **Questionnaires en ligne**
  - La création d'un module SPIRAL accueillant le questionnaire
  - L'intégration des questions dans SPIRAL (à partir d'un fichier word)
  - La gestion du module le temps de l'enquête
  - Le traitement des données (hors questions ouvertes où un listing sera simplement fourni)
  - La production d'un fichier Excel contenant les données brutes
  - La production d'un fichier pdf contenant les tableaux et statistiques
  - La rédaction d'une fiche synthétique (1 page max.) : mise en avant des résultats les plus importants (points forts et points faibles)

Le pack complet comprend en plus de la prestation standard :

- L'aide à la définition des objectifs de l'enquête (choix des thèmes à aborder, choix de la population, choix du type de questionnaire) (2h)
- L'élaboration d'un planning d'action
- La formulation et la création des questions et des modalités de réponses

- La rédaction d'un rapport contenant la mise en avant des résultats importants et des conseils (5 pages maximum)
- Un débriefing sur les résultats (1h)

En dehors de ces prestations, il faut prévoir pour les questionnaires papier :
- La lecture optique des questionnaires
- La saisie manuelle des réponses aux questions ouvertes

FORMATONS ICAP 2014
TARIFS via FOCAL obligatoirement

Formule	Tarif
Pour assister à une action de formation prévue dans le plan de formation	
62€/la demi-journée par personne (prélèvements FOCAL inclus) *Gratuit pour les personnes membres d'un établissement du PRES de Lyon, d'un établissement qui utilise Spiral Connect ou ayant signé une convention de formation avec Lyon 1.*	62€
Organisation et animation d'une nouvelle action de formation :	
1-10 personnes	
- En Rhône-Alpes 614€/la journée (prélèvements FOCAL inclus)	614€
- Hors Rhône-Alpes 921€/la journée (prélèvements FOCAL inclus)	921€
Au-delà de 10 personnes, par personne supplémentaire (prélèvements FOCAL inclus)	185€

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-270

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION « LES IUT AIN, RHONE, LOIRE »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le projet de statuts de l'association « les IUT Ain, Rhône, Loire » ;
Vu l'avis favorable du GTS du 25 novembre 2013 à la demande de domiciliation à l'UCBL de l'association « les IUT Ain, Rhône, Loire » ;

Après avoir délibéré, a approuvé la domiciliation à l'UCBL de l'association « les IUT Ain, Rhône, Loire » (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Statuts de l'association

« Les IUT Ain, Rhône, Loire »

TITRE I : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Exposé des motifs

La décentralisation et l'harmonisation européenne accentuent l'importance de l'échelon régional en lui donnant un rôle nouveau dans les politiques d'aménagement du territoire. L'organisation et le développement universitaires constituent un des pôles de ces politiques.

Composante de son université de rattachement et à ce titre partie prenante de sa politique générale, chaque IUT participe à l'offre universitaire de l'académie de Lyon.

La particularité de la mission des IUT dans les domaines des formations technologiques supérieures, initiales et continues, du transfert de technologie ainsi que des échanges internationaux, leur relation privilégiée avec leur environnement socioprofessionnel, l'originalité de leur fonctionnement pédagogique leur confèrent une responsabilité propre.

Il est nécessaire pour relever ces défis d'organiser entre les IUT de l'académie de Lyon, la concertation indispensable pour donner aux actions et aux projets leur cohérence académique. Cette concertation vise aussi à disposer d'une structure permanente de réflexion qui soit, par ailleurs, susceptible d'être un interlocuteur représentant l'échelon académique pour les différents partenaires.

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi 1901, ayant pour titre ***« Les IUT Ain, Rhône, Loire »***.

Article 2 : Objet

L'association a les objectifs suivants :

1. assurer la promotion, le développement et la cohérence des IUT de l'académie de Lyon par toute action permettant un plus grand rayonnement des IUT et du réseau qu'ils constituent. Nos actions visent à :
    - optimiser des actions d'information sur et pour les IUT,
    - améliorer leur promotion régionale, nationale et internationale,
    - développer des liens avec le tissu économique et politique de la région.
2. mettre en place une structure de concertation en vue de :
    - porter et diffuser le message de l'association des cinq IUT, représentants de la filière universitaire technologique, auprès des acteurs de la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur,
    - mener une démarche qualité commune,
    - veiller à la cohérence des formations dispensées dans ces IUT,

- proposer les orientations générales (cohérence, cohésion, complémentarité, synergie, financement) :
  - en formation initiale,
  - en formation continue et formation tout au long de la vie,
  - pour les opérations de recherche et de transfert de technologie,
  - pour les relations internationales.
- définir d'éventuelles modalités de coopération ainsi que les procédures administratives et financières de leur mise en œuvre.

3. proposer un partenariat structuré aux divers interlocuteurs institutionnels :
   - rectorat,
   - collectivités territoriales,
   - organisations professionnelles,
   - réseau des universités,
   - réseau national des IUT.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

IUT Lyon1
Université Claude Bernard Lyon 1
3 rue de l'Emetteur, 69622 Villeurbanne Cedex

Il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration dans tout IUT de l'association.

Article 4 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'association sont :

- le développement d'une démarche qualité commune,
- la constitution et l'animation de réunions, commissions de travail spécifiques et ad hoc,
- l'organisation de conférences ou manifestations à caractère régional, national ou international et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association,
- la participation à des conférences ou manifestations à caractère régional, national ou international en relation avec l'objet de l'association,
- l'invitation de personnalités extérieures,
- toute diffusion d'informations entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation, notamment en direction des médias.

Article 5 : Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

TITRE II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Composition de l'association

L'association se compose de membres de droit et de membres actifs.

Membres de droit :

Les directeurs des cinq IUT de l'académie de Lyon : l'IUT Lyon 1, l'IUT Lyon 2 (IUT Lumière), l'IUT Lyon 3 (IUT Jean Moulin), l'IUT de Roanne, l'IUT de Saint Etienne et les Présidents des conseils de ces IUT.

La qualité de membre de droit se perd avec la cessation des fonctions exercées.

Membres actifs :

Les personnalités contribuant au développement des IUT cooptés par les membres de droit pour une durée de 3 ans (voir article 10).

TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 7 : Assemblée Générale Ordinaire

1- L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an. Les membres de cette assemblée sont les membres de droits et actifs de l'association à jour de leur cotisation.

2- Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'assemblée générale ordinaire sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

3- L'assemblée générale ordinaire doit être composée au moins de la moitié des membres de l'association présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint l'assemblée est considérée comme nulle et une nouvelle assemblée est convoquée dans un délai de deux mois. Cette seconde assemblée peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

4- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

5- Chaque membre est porteur au plus d'une procuration.

6- Sont de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- l'approbation du rapport annuel d'activité présenté par le Président et des comptes de l'exercice,
- l'adoption du programme d'activités et du budget prévisionnel,
- la discussion de tout projet, programme ou action entrant dans les objectifs de l'association, proposée par un ou plusieurs membres et inscrite à l'ordre du jour,
- la fixation des cotisations, l'acceptation des dons et subventions diverses ainsi que l'autorisation de toute opération de prêt ou emprunt et de toute opération de nature immobilière,
- le changement du siège de l'association,
- l'élaboration et la modification du règlement intérieur.

Article 8 : Assemblée Générale Extraordinaire

1- L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le Président de l'association, ou à la demande écrite des deux tiers des membres de l'association.

2- L'assemblée générale extraordinaire délibère sur les modifications apportées aux statuts de l'association ou sur sa dissolution.

3- L'assemblée générale extraordinaire doit être composée d'au moins les deux tiers des membres de l'association, présents ou représentés. Chaque membre est porteur d'au plus une procuration.

4- Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire est convoquée à nouveau dans un délai de deux mois. Elle peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

5- Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 9 : Conseil d'Administration

1- L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé des membres de droit.

2- Le conseil élit en son sein un Président, un vice-Président, un secrétaire et un trésorier.

3- Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président de l'association ou sur demande écrite au Président de l'association d'au moins trois des membres de droit l'association.

Article 10 : Pouvoir du Conseil d'Administration

1- Le conseil d'administration est l'« exécutif » de l'association. Il assure la gestion de l'association entre deux assemblées générales ordinaires.

2- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ou l'assemblée générale extraordinaire.

- Il est chargé de désigner les membres actifs par un vote à la majorité absolue,

- Il est chargé de la mise en œuvre des orientations décidées par l'assemblée générale ordinaire,
- Il est chargé de la préparation des bilans et de l'ordre du jour présentés à l'assemblée générale ordinaire,
- Il est chargé de la préparation des propositions de modifications des statuts présentées à l'assemblée générale extraordinaire.

En outre, il peut autoriser tout acte ou opération qui n'est pas statutairement de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Il autorise le Président de l'association à ester par vote à l'unanimité des membres du conseil d'administration.

TITRE IV : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 12: Ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations des membres dont le montant est défini annuellement par l'assemblée générale ordinaire
- des subventions de chaque IUT dont le montant est défini annuellement par l'assemblée générale ordinaire
- du produit des manifestations qu'elle organise
- de dons
- des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics

Villeurbanne le 18 juillet 2013

Le Directeur de l'IUT Lyon 1

En charge de l'administration

Christophe VITON

Le Directeur de l'IUT de Saint Etienne

En charge de l'administration

Gilles BLACHERE

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-271

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

PARTAGE LEGS BARBE

Exposé des motifs :

Par la décision n° 147 du 26 juin 2012 portée à l'information du Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 juillet 2012, le Président de l'Université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière que Mlle Dominique BARBE, décédée le 24 octobre 2011, a effectué à titre universel au profit de l'Université CLAUDE BERNARD LYON 1, par un testament olographe daté du 28 avril 2011.

L'acte de notoriété successorale reconnaissant la qualité de légataire universel à l'Université CLAUDE BERNARD LYON 1 a été établi le 30 janvier 2013.

La poursuite du règlement de la succession de Mlle Dominique BARBE implique de régler les successions réunies et confondues de ses propres parents, M. Pierre et Mme Jeanine Colette BARBE, respectivement décédés les 27 novembre 1993 et 13 décembre 2008.

En effet, aucun accord n'avait pu être trouvé entre Mlle BARBE ainsi que ses deux frères, MM. Alain et Guy BARBE, sur le partage des biens immobiliers de leurs parents. Ces biens immobiliers, tout comme les biens mobiliers (liquidités) que comprend également la succession des parents BARBE, sont actuellement détenus co-indivisairement par l'Université et les deux frères de la défunte.

C'est pourquoi Me LAFAY-VINSON, notaire chargée du règlement de la succession des parents BARBE, a demandé au Président de l'Université de se prononcer sur le projet de partage chiffré des biens immobiliers de la succession des parents BARBE qu'elle lui a transmis, afin que puisse être réglée ladite succession.

Le projet de décision portant acceptation dudit partage par le Président de l'Université est soumis pour approbation au conseil d'administration.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L. 712-3, IV, 3° ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le projet de décision portant acceptation par le Président de l'Université du partage chiffré des biens immobiliers de la succession des parents de Mlle Dominique BARBE tel qu'il a été établi par Me LAFAY-VINSON ;

Après avoir délibéré, a approuvé le projet de décision aux termes duquel le Président de l'Université accepte le partage chiffré des biens immobiliers de la succession des parents de Mlle Dominique BARBE tel qu'il a été établi par Me LAFAY-VINSON.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNNELLES
Bureau des Affaires Juridiques
DAJI/NR/2013 n° ***

LEGS BARBE :
ACEPTATION DU PARTAGE DES BIENS IMMOBILIERS ISSUS DE LA SUCCESSION DES PARENTS DE LA DÉFUNTE

Exposé des motifs

Par la décision n° 147 du 26 juin 2012 portée à l'information du Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 juillet 2012, le Président de l'Université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière que Mlle Dominique BARBE, décédée le 24 octobre 2011, a effectué à titre universel au profit de l'Université CLAUDE BERNARD LYON 1, par un testament olographe daté du 28 avril 2011.

La poursuite du règlement de la succession de Mlle Dominique BARBE implique de régler les successions réunies et confondues de ses propres parents, M. Pierre et Mme Jeanine Colette BARBE, respectivement décédés les 27 novembre 1993 et 13 décembre 2008.

En effet, aucun accord n'avait pu être trouvé entre Mlle BARBE ainsi que ses deux frères, MM. Alain et Guy BARBE, sur le partage des biens immobiliers de leurs parents. Ces biens immobiliers, tout comme les biens mobiliers (liquidités) que comprend également la succession des parents BARBE, sont actuellement détenus co-indivisairement par l'Université et les deux frères de la défunte.

C'est pourquoi Me LAFAY-VINSON, notaire chargée du règlement de la succession des parents BARBE, a demandé au Président de l'Université de se prononcer sur le projet de partage chiffré des biens immobiliers de la succession des parents BARBE qu'elle lui a transmis, afin que puisse être réglée ladite succession.

Par la décision ci-après, le Président de l'Université accepte ledit partage.

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L. 712-3, IV, 3° ;

Vu la décision n° 147 du 26 juin 2012 par laquelle le Président de l'Université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière effectué à titre universel par Mme Dominique BARBE au profit de l'Université ;

Vu le projet chiffré de partage des biens immobiliers dépendant de la succession de M. Pierre et de Mme Colette Jeanine BARBE, parents de Mlle Dominique BARBE, réalisé par Maître LAFAY-VINSON ;

Décide :

Article 1er : Au regard du projet de partage susvisé relatif aux biens immobiliers de la succession de M. Pierre et de Mme Jeanine BARBE, le Président de l'Université accepte, sous réserve que le partage définitif des biens immobiliers et mobiliers de ladite succession soit égalitaire entre l'Université, et les deux frères de Mme Dominique BARBE, MM. Alain et Guy BARBE :

- que soient attribués à l'Université les biens estimés en 2008 à une valeur de 83 700 euros dans la succession de Mme Jeanine Colette BARBE, situés 145-145 *bis* avenue Roger Salengro à VILLEURBANNE (69100) dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « La Vanoise », et répondant à la désignation suivante :
  - un appartement dit T1b (deux pièces) assorti d'une cave en sous-sol (estimés à 77 700 euros),
  - ainsi qu'un emplacement de parking au rez-de-chaussée (estimé à 6 000 euros) ;
- que soient attribués à M. Alain BARBE les quatre garages situés 19 B rue de l'Orangeraie à CALUIRE-ET-CUIRE (69300) dans un ensemble immobilier en copropriété (estimés à 70 000 euros) ;
- et qu'il soit procédé à la vente des biens suivants, dont le produit sera réparti entre les trois co-héritiers de Mme Colette BARBE :
  - une case de garage située 12 rue Greuze à VILLEURBANNE (69100) dans un ensemble immobilier en copropriété dit « Espace II » (estimée à une valeur de 10 000 euros),
  - une petite maison située 3 chemin Neuf à SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY (01230) dans l'AIN (estimée à un montant maximal de 55 000 euros). Pour ce faire, le Président accepte que Me LAFAY-VINSON fasse procéder à un nouveau chiffrage,
  - ainsi que cinq parcelles de terrain agricole (estimées à 6 euros) sises à SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY (01230).

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée pour approbation au Conseil d'Administration de l'Université lors de sa prochaine séance.

Le ***

Le Président de l'Université
François Noël GILLY

PROJET DE PARTAGE DES BIENS DEPENDANT DES SUCCESSIONS DE Pierre , Colette et Dominique BARBE

MASSE A PARTAGER

DESIGNATION

Article UN

DESIGNATION

Désignation de L'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :

Un ensemble immobilier en co-propriété dit "ESPACE II" situé à **VILLEURBANNE (RHÔNE) 69100 12 rue Greuze :**

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AW	80	12 rue Greuze	01ha 68a 59ca	Sol

Désignation des BIENS :

Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE HUIT :

Dans les garages particuliers construits sur la parcelle située à l'extrémité sud du terrain , une case de garage portant le numéro 6 au plan
Et les ONZE/DIX MILLIÈMES (11/10000 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.
Loyer actuel : 62 € 41 par mois
Régisseur : La Centrale Immobilière à VILLERUBANNE
Syndic : EasimoF. Perge 27 bis avenue des sources à LYON 69009

.

Valeur du bien lors de la succession de Mme BARBE décédée le 13 décembre 2008
..... 10 000€

Article DEIX

DESIGNATION

Désignation de L'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :

Un ensemble immobilier en co-propriété dénommé "LA VANOISE" situé à **VILLEURBANNE (RHÔNE) 69100** Un ensemble immobilier dénommé "LA VANOISE" 145-145bis avenue Roger Salengro (Bâtiments "A" et "B") et 8 rue Prisca (Bâtiment "C")

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AI	159	145 Av Roger Salengro	00ha 33a 70ca	Sol

Désignation des BIENS :

Lot numéro TRENTE TROIS :

Dans le bâtiment "A", une cave au sous-sol portant le numéro 33 au plan
Et les UN/DIX MILLIÈMES (1/10000 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales
Superficie 3 m 10 .

Lot numéro SOIXANTE DEUX :

Dans le bâtiment "A", un appartement dit T1b, deux pièces; kitchnette, salle de bains, WC hall, avec deux ouvertures côté Est sur terrasse non accessible.
Et les SOIXANTE ET UN/DIX MILLIÈMES (61/10000 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.
Superficie 41,75 m2

Lot numéro DEUX CENT TRENTE DEUX :

Dans le bâtiment à usage de garage et parking, au rez-de-chaussée, un emplacement parking portant le n 10 au plan
Et les QUATRE/DIX MILLIÈMES (4/10000 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.
Loyer actuel : 443 € 68 par mois
Régisseur : La Centrale Immobilière
Syndic : Régie Pédrini 62 rue de Bonnel 69448 – LYON Cedex 03

Valeur dans la succession de Mme Colette BARBE
- pour l'habitation et cave.....77.700€
- pour le garage..... 6.000€

Article TROIS

DESIGNATION

Un ensemble immobilier en copropriété situé à **CALUIRE-ET-CUIRE (RHÔNE) 69300 19B rue de l'Orangeraie :**
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BD	208	19B rue de l'Orangeraie	00ha 34a 41ca	Sol

Désignation des BIENS :

Lot numéro QUATRE-VINGT HUIT :

Un garage
Et les QUINZE/DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIXIÈMES (15/2190 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro QUATRE-VINGT NEUF :

Un garage
Et les QUINZE/DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIXIÈMES (15/2190 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro QUATRE-VINGT DIX :

Un garage
Et les QUINZE/DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIXIÈMES (15/2190 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro QUATRE-VINGT ONZE :

Un garage
Et les QUINZE/DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIXIÈMES (15/2190 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.
Valeur dans la succession de Madame BARBE 70 000,00

Article QUATRE

DESIGNATION

A **SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY (AIN) 01230 3 Chemin Neuf**,
Une petite maison
Ce bien est cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AE	351	Che Neuf	00ha 00a 45ca	Sol
AE	429	Che Neuf	00ha 00a 67ca	

Total surface : 00ha 01a 12ca

Valeur dans la succession de Madame BARBE 55 000,00

SERVITUDES

Il n'a pas été fait mention sur les titres de propriété antérieurs de servitudes pouvant encore exister à ce jour à l'***exception*** d'une servitude de passage constituée aux termes d'un reçu par Me LAFAY Notaire à CULOZ, le 22 mars 1997.Publié au Bureau des hypothèques de NANTUA, le 14 avril 1997 Volume 1997P n° 2878

Article CINQ

DESIGNATION

UN/SEIZIEME (1/16)

A SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY (AIN) 01230 Sous Bollongeon.
Terrains agricoles
Cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AC	26	Sous Bollongeon	00ha 12a 00ca	Taillis
AC	29	Sous Bollongeon	00ha 10a 69ca	Taillis

AC	32	9002 Sous Bollongeon	00ha 00a 84ca	Sol
AC	38	Sous Bollongeon	00ha 02a 52ca	Pré
AC	39	Sous Bollongeon	00ha 21a 59ca	Taillis

Total surface : 00ha 47a 64ca

Valeur dans la succession de Madame BARBE 6,00

Le solde du compte à l'étude s'élève à 10 104,75 € . Il y aura un compte de rétablissement à faire.

RECAPITULATION DES EVALUATIONS lors de la succession de Mme BARBE décédée le 13 décembre 2008

- article UN..... 10 000,00€
- article DEUX ..... 83 700.00€
- article TROIS..... 70 000,00€
- article QUATRE..... 55 006,00€

Avant le décès de Dominique BARBE , les enfants de Colette BARBE s'étaient mais d'accord sur le partage amiable suivant :

Attribution à Dominique de l'article deux . Le locataire avait fait savoir qu'il n'était pas intéressé par l'achat de son appartement.
Attribution à Alain BARBE de l'article trois
Vente de l'article un et de l'article deux . La vente de ces deux articles a été arrêtée suite au décès de Dominique BARBE. Une mandat de vente avait été confié à mon étude .
Dans un courrier du 12 novembre 2012 Monsieur Alain BARBE m'a fait savoir qu'il serait disposé de vendre les articles un et quatre au prix plancher de 6 000€ pour le garage et de 15 000€ pour la maison de Saint Rambert.
Les terrains de Saint Rambert sont quasiment impossible à vendre.
Depuis le décès de Colette BARBE l'état de la maison de Saint Rambert s'est fortement dégradé car du lierre envahit un mur et une partie du toit. La valeur serait à réajuster en fonction de l'état et des devis à faire faire.
Guy BARBE m'a indiqué qu'il n'entendait pas revenir sur l'accord qu'il avait donné du vivant de sa sœur.
L'université Claude Bernard accepte t'elle de reprendre l'article deux, d'attribuer les garages à ALAIN et de vendre les articles un et quatre.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-272

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

AVANCE EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES D'UNE BOURSE MARIE-CURIE

Exposé des motifs :

Les actions Marie Curie sont des subventions de recherche européennes mises à la disposition des chercheurs quel que soit leur âge, leur sexe ou leur nationalité

La bourse couvre en principe le versement d'une rémunération d'une durée de deux ans, une allocation de mobilité, les frais de recherche et les frais généraux à la charge de l'établissement d'accueil, pour des périodes qui peuvent être scindées.

Considérant que les versements de bourses Marie-Curie sont effectués à service fait.

Considérant la difficulté de certains chercheurs nationalité étrangère devant avancer leurs frais de déplacement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 Décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé la possibilité d'effectuer une avance en numéraire au bénéfice des chercheurs non UCBL de nationalités étrangères titulaires d'une Bourse Marie-Curie dès leur arrivée à l'UCBL à hauteur de 50% du versement de la bourse pour la période de déplacement donnée, dès leur arrivée en France.
Pour mémoire, le versement en numéraire est réglementairement plafonné à 300 €.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-273

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

Fusion de la plateforme CeCILE (Centre Commun d'Imagerie de Lyon-Est) et de la plateforme CCQ (Centre Commun de Quantimétrie) en vue de former une nouvelle plateforme à la dénomination provisoire suivante « Centre d'Imagerie Quantitative Lyon Est (CIQLE) ».

Exposé des motifs :

La plateforme CeCILE et la plateforme CCQ sont deux plateformes rattachées à la SFR Santé Lyon Est.

Le Comité de Direction (CoDIR) de la SFR Santé Lyon Est dans sa réunion du 9 octobre 2013 a voté à l'unanimité la fusion de la plateforme CeCILE et de la plateforme CCQ en vue de former une nouvelle plateforme à la dénomination provisoire suivante « Centre d'Imagerie Quantitative Lyon Est (CIQLE) ».

La création de cette nouvelle plateforme, fusion du CeCILE et du CCQ, est destinée à optimiser l'offre en termes de plateforme d'imagerie cellulaire et d'unification :

- du site de réservation en ligne,
- de la politique tarifaire,
- de l'organisation et du fonctionnement,
- de la politique de développement en termes scientifiques et techniques.

Cette fusion s'inscrit dans la dynamique impulsée par le projet Lyon Bio Image associant les sites de Lyon Est, la Doua (CTMu), Gerland-Lyon Sud (Platim), projet qui a obtenu le label IBISA en 2013.
La mise en place de cette nouvelle plateforme est programmée au 1er janvier 2014.

Le conseil scientifique dans sa séance du 10 décembre a approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés ladite fusion et la création de la nouvelle plateforme dénommée CIQLE.

Objet de la présente délibération :

La présente délibération a pour objet de faire approuver par le conseil d'administration la fusion du CeCILE et du CCQ et la création d'une nouvelle plateforme à la dénomination provisoire suivante « CIQLE ».

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu La décision du comité directeur de la SFR Lyon Est en date du 9 octobre 2013 ci-jointe ;
Vu l'avis favorable du conseil scientifique (à l'unanimité des membres présents ou représentés) en date du 10 décembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la fusion de la plateforme CeCILE et de la plateforme CCQ rattachées à la SFR Santé Lyon Est et la création à compter du 1er janvier 2014 d'une nouvelle plateforme rattachée à la SFR Santé Lyon Est à la dénomination provisoire suivante « Centre d'Imagerie Quantitative Lyon Est (CIQLE) »

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2014

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-274

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIF DE RESTAURATION DES PERSONNELS
RESTAURANT DU CNRS - 2, AVENUE ALBERT EINSTEIN 69100 VILLEURBANNE.

Exposé des motifs :

Le restaurant propre du CNRS situé 2, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne peut accueillir les personnels Lyon 1 en poste dans les laboratoires de recherche situés à proximité. Une convention (en annexe) en stipule les modalités.
Le conseil du SUAS du 12 novembre 2013 propose que la participation de l'Université, accordée aux différentes catégories de personnels, soit identique (en coût consolidé) à celle des restaurants gérés de manière similaire (Délégation de Service Public) sur le campus de La Doua.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition du conseil du SUAS en date du 12 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le tarif appliqué aux personnels de l'université déjeunant au restaurant du CNRS situé 2, avenue Albert Einstein à Villeurbanne selon le tableau ci-dessous :

CAT	CATEGORIES de PERSONNELS	F3 Coût : 9,59 € TTC			F4 Coût : 10,99 € TTC			F5 Coût : 12,39 € TTC		
		Restaurants UCBL	part UCBL consolidée	proposition restaurant CNRS	Restaurants UCBL	part UCBL consolidée	proposition restaurant CNRS	Restaurants UCBL	part UCBL consolidée	proposition restaurant CNRS
2	UCBL < 325	**2,75**	**7,05**	**2,54**	**3,05**	**7,05**	**3,94**	**3,40**	**7,10**	**5,29**
3	UCBL 326 - 465	**4,05**	**5,75**	**3,84**	**4,40**	**5,70**	**5,29**	**4,75**	**5,75**	**6,64**
4	UCBL 466 - 656	**5,8**	**4,00**	**5,59**	**6,10**	**4,00**	**6,99**	**6,40**	**4,10**	**8,29**
5	UCBL > 656	**7,15**	**2,65**	**6,94**	**7,50**	**2,60**	**8,39**	**7,80**	**2,70**	**9,69**
6	DOCTORANTS (non ATER, Alloc, Moniteurs)	**4,30**	**5,50**	**4,09**	**4,65**	**5,45**	**5,54**	**4,95**	**5,55**	**6,84**
50	POST-DOC— STAGIAIRES	**7,80**	**2,00**	**7,59**	**8,15**	**1,95**	**9,04**	**8,45**	**2,05**	**10,34**
60	EXTÉRIEURS LABO— GROUPES INVITES, RETRAITES	**9,80**	**0,00**	**9,59**	**10,10**	**0**	**10,99**	**10,50**	**0**	**12,39**
	moyenne		4,49			4,46			4,54	

Ces tarifs sont applicables au 1er janvier 2014

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-275

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

TARIF DE RESTAURATION DES PERSONNELS – IUT BOURG EN BRESSE

Exposé des motifs :

Les personnels de l'IUT en poste à Bourg en Bresse ont la possibilité de déjeuner au restaurant universitaire, géré par la Mairie.
Le principe d'accorder aux personnels de l'IUT une subvention de 2,00 € par repas a été validé par décision du CA du 6 janvier 2009

Le tarif communiqué par la mairie de Bourg en Bresse pour l'année 2013-2014 est de : 6,14 €

Le conseil SUAS propose de porter la subvention des personnels à 2,20 €/repas. Ce qui conduit à un ticket usager à 3.94 €.

Le surcout annuel induit sera de l'ordre de 200,00 €

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil du SUAS en date du 12 novembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le tarif appliqué aux personnels de l'université déjeunant au restaurant inter administratif de l'IUT de Bourg en Bresse sera de 3,94 € à compter du 2 janvier 2013.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-276

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ LOCAL D'ACTION SOCIALE POUR LES PERSONNELS (CLAP) AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

Exposé des motifs :

La politique sociale en faveur des personnels de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 est placée sous la responsabilité du SUAS.
Une partie des activités sociales, sportives, culturelles et de loisirs est confiée et déléguée par convention au CLAP (comité local d'action sociale pour les personnels).
A ce titre, cette association reçoit une subvention de fonctionnement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition du SUAS de versement d'une subvention au CLAP au titre de l'année 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 71 000 € au Comité Local d'Action sociale pour les Personnels (CLAP) au titre de l'année 2013.
Le CLAP s'engage à utiliser ce financement en application de la politique « Vie des personnels » en faveur des personnels de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 définie par le conseil du SUAS ; une utilisation qui sera justifiée par la présentation d'un bilan moral et financier annuel ainsi que celle de la trésorerie à la fin de l'exercice.

L'augmentation de la subvention 2014 par rapport à celle de 2013 dont le montant était de 70 000 € est justifiée par le développement de nouveaux projets (marathon notamment).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-277

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLE (ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS DE LA DOUA) AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

Exposé des motifs :

La politique de garde d'enfants (crèche, centre de loisirs sans hébergement, colonie) est confiée au CLE – association de gestion du centre de loisirs éducatifs de La Doua.
Le montant de la subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement est proposé par le Comité de surveillance réunissant les représentants des 3 établissements de tutelle du CLE (UCBL, INSA de Lyon, CNRS) qui participent à hauteur égale au financement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition du Comité de surveillance de versement d'une subvention au CLE au titre de l'année 2014 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 42 000 € au CLE au titre de l'année 2013 (subventions 2012 et 2013 étaient également de 42 000 €).
L'utilisation de ce financement sera justifiée par la présentation d'un bilan moral et financier annuel ainsi que celle de la trésorerie à la fin de l'exercice.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-278

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

REPARTITION DES SIEGES DES REPRESENTANTS ETUDIANTS PAR CIRCONSCRIPTION AU CEVU

Exposé des motifs :

Les 16 sièges de représentants usagers au Conseil des études et de la vie universitaire sont répartis entre la circonscription Santé et la circonscription Sciences et Technologies au prorata du nombre d'électeurs de chaque circonscription. Les circonscriptions comprennent les électeurs des composantes qui leur sont rattachées conformément aux statuts de l'université. Les doctorants sont affectés dans les circonscriptions dont relèvent les composantes de rattachement de leurs laboratoires.
La répartition est faite par décision du Président après avis du CA dans un délai de 2 à 4 mois avant les scrutins conformément à l'article 27 des statuts de l'UCBL.

Le 9 décembre 2013, les effectifs des électeurs par composante étaient les suivants :

Circonscription sciences de la santé	**Effectifs au 09/12/2013**	**Circonscription sciences et technologies**	**Effectifs au 09/12/2013**
Faculté de Médecine Lyon Est	4890	ISFA	637
Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux	2332	ESPE	682
Faculté d'Odontologie	488	FST	7574
ISPB	1628	STAPS	2097
ISTR	1080	IUT Lyon 1	4234
Département de BH	210	POLYTECH	599
Spécialités médicales	1623	Observatoire de Lyon	137
Doctorants (chiffres février 2013)	314	Doctorants	710
Total	12565		16670

Compte tenu de la répartition des 29 235 étudiants présentée ci-dessus, sur 16 sièges, 7 reviennent à la circonscription Santé et 9 à la circonscription Sciences et technologies.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du comité électoral du 10 décembre 2013 ;

Après avoir délibéré, a émis un avis favorable à la répartition des sièges des représentants usagers dans les circonscriptions du CEVU suivante :

- 9 sièges pour le secteur Sciences et Technologies
- 7 sièges pour le secteur Santé

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-279

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

AUGMENTATION DES PRIX DE BOISSONS ET PRODUITS ALIMENTAIRES AUX DISTRIBUTEURS

Exposé des motifs :

Dans le contexte de l'autorisation d'occupation temporaire octroyée à la société SGDA par convention référencée 11005S, pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes ou froides ou de produits alimentaires, une modification des tarifs en vigueur doit être envisagée au regard de l'augmentation annoncée, au 1er janvier 2014, de la TVA.

Constatant l'impact de l'augmentation de la TVA dans les conditions suivantes :
Passage d'un taux de TVA de 19,6 % à 20 % sur les confiseries cacaotées ;
Passage d'un taux de TVA de 7% à 10 % sur les produits frais (sandwichs) et boissons chaudes ;

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'augmentation de la TVA sur les prix des distributeurs dans les conditions prévues au projet d'avenant joint à cette délibération.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-280

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

MISE EN PLACE DE PRETS SOCIAUX POUR LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE

Exposé des motifs :

Depuis l'accession de l'université aux RCE, les personnels de l'établissement n'ont plus accès à la prestation « prêts sociaux » gérée précédemment par le rectorat en lien avec la MGEN. Le groupe de travail Politique Sociale du 25 janvier 2011 s'est prononcé sur la mise en place de prêts sociaux gérés par l'université elle-même.
Une procédure a été rédigée par le SUAS, l'assistante sociale des personnels, et l'agent comptable (ci-dessous)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition du Groupe de Travail Sociale du 25 janvier 2011 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la mise en place d'une prestation "prêts sociaux" à destination des personnels de l'université Claude Bernard Lyon 1, selon les modalités définies par la procédure définie ci-dessous :

Préambule :
L'Université propose à ses personnels la possibilité de leur accorder un « prêt social », sans intérêts, limité en montant et en durée, pour leur permettre de faire face à une difficulté passagère et imprévue.

Bénéficiaires :

- Tout personnel employé par l'université, sur un emploi au minimum à mi-temps
- Un certificat sur l'honneur spécifiant que l'agent n'a pas d'autres dettes ni saisie sur salaire sera exigé
- L'agent s'engage à rembourser l'intégralité de sa dette avant son départ de l'Université (en cas de mutation ou de rupture de contrat, de départ en retraite…)

Modalités d'attribution :

- Le dossier de demande de prêt social est instruit par l'assistante sociale des personnels qui le présente, de manière anonyme, à la commission sociale de l'établissement. Celle-ci statue sur l'attribution. L'agence comptable de l'université assure la mise en œuvre.

- On se préoccupera principalement, outre du contexte social, de la capacité de remboursement de l'agent demandeur.

Montant et modalités de remboursement :

- Montant maximal : 2000 €
- Durée maximale de remboursement : 24 mois
- Remboursement par prélèvement sur salaire
- Paiement du solde : en cas de rupture de contrat ou d'échéance de celui-ci, le montant restant dû sera prélevé en totalité sur le dernier salaire versé par l'Université.
- Possibilités de révision du prêt : Sur avis de la commission sociale et si les conditions administratives le permettent, une renégociation des échéances restant à courir peut être envisagée.

Pièces constitutives du dossier :

- Entretien préalable avec l'assistante sociale des personnels
- Déclaration de revenus
- Déclaration sur l'honneur de toutes les dettes en cours
- Certificat sur l'honneur de non situation en position de surendettement vis-à-vis de la Banque de France
- Une convention de prêt sera signée à l'agence comptable lors de l'attribution.

Cette procédure est applicable à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-281

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

REJET DE LA DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'« ASSOCIATION DES GROUPES BIBLIQUES UNIVERSITAIRES DE France (AGBUF)

Exposé des motifs :

Le GTVE, dans sa séance du 26 novembre 2013, a examiné la demande de domiciliation de l'association étudiante l' «Association des Groupes Bibliques Universitaires de France (AGBUF) ». Il a émis un avis défavorable à cette demande en raison des articles 2, 8 et 9 de ses statuts jugés contraires aux principes et valeurs laïcs de l'université.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire qui s'est tenu le 5 décembre 2013 a également émis un avis défavorable à la demande de domiciliation de l'AGBUF.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du GTVE en date du 26 novembre 2013 ;
Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 ;

Après avoir délibéré, n'a pas approuvé la demande de domiciliation de l' «Association des Groupes Bibliques Universitaires de France (AGBUF) ».

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-282

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'impossibilité pour l'huissier de justice de réaliser une saisie-attribution sur le compte bancaire du client ISMAIL Mouhamad Baligh (5159.91€)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 Décembre 2013

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'article R719 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

Après avoir délibéré, a proposé au Président une admission en non-valeur pour un montant total de 5159.91€.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-283

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

DÉLIBÉRATION DU CEVU DU 5 DÉCEMBRE 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les délibérations du CEVU/ CS en date du 5 décembre 2013 ;

a été informé des délibérations, ci-après, du CEVU du 5 décembre 2013 :

Délibération	Responsable de la mise en œuvre	Echéance
La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 2ème tranche du FSDIE 2014	VP Etudiant	immédiate
Les modalités de recrutement en semestre de détermination et semestre de soutien scientifique pour le printemps 2014	VP délégué à la FI	immédiate
La réglementation des inscriptions pédagogiques au semestre de printemps 2014 pour la licence STS, proposée par la Faculté des Sciences et Technologies	VP délégué à la FI	immédiate
Le complément apporté aux MCC 2013-2014 du master « Sciences du médicament »	VP délégué à la FI	immédiate

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-284

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION DE CARDIOLOGIE VAL DE RHÔNE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de l'association de Cardiologie Val de Rhône au profit des travaux de recherche du Professeur François DELAHAYE en date du 25 novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 16 000€ versé par l'Association de Cardiologie Val de Rhône pour la poursuite des travaux de recherche du Professeur François DELAHAYE. Ce don est affecté au projet de recherche sur l'endocardite infectieuse du Professeur François DELAHAYE.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@uni-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de l'Association de Cardiologie Val de Rhône de versement d'un don pour un montant de 16 000€ (seize mille euros) au profit des travaux de recherche sur l'endocardite infectieuse du Professeur François DELAHAYE ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 16 000€ (seize mille euros) versé par l'Association de Cardiologie Val de Rhône pour la poursuite des travaux de recherche du Professeur François DELAHAYE. Ce don est affecté au projet de recherche sur l'endocardite infectieuse du Professeur François DELAHAYE.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 25 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-285

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UN DON DE MADAME MADELEINE CLAPIER

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de Mme CLAPIER au profit de l'Université Ouverte en date du 29 novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 100€ versé par Mme Madeleine CLAPIER pour le développement des activités de l'université Ouverte.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de Madame Madeleine CLAPIER de versement d'un don pour un montant de 100€ (cent euros) au profit de l'Université Ouverte;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 100€ (cent euros) versé par Madame Madeleine CLAPIER pour le développement des activités de l'Université Ouverte. Ce don est affecté au projet Université Ouverte de Madame Nicole MOUNIER.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-286

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR PINIELLO

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de M. PINIELLO au profit de l'Université Ouverte en date du 29 novembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 100€ versé par M. Jean PINIELLO pour le développement des activités de l'université Ouverte.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de Monsieur Jean PINIELLO de versement d'un don pour un montant de 100€ (cent euros) au profit de l'Université Ouverte;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 100€ (cent euros) versé par Monsieur Jean PINIELLO pour le développement des activités de l'Université Ouverte. Ce don est affecté au projet Université Ouverte de Madame Nicole MOUNIER.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-287

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES MIAGISTES DE LYON (AML)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'Association des Miagistes de Lyon (AML) sur le budget 2014 du Département informatique en date du 6 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement, par la FST - Département Informatique, d'une subvention de 500€, à l'Association des Miagistes de Lyon (AML) pour le dédommagement de leurs investissements personnels et financiers lors du forum des entreprises et de la cérémonie des diplômes de novembre 2013, sur le budget 2014 du Département Informatique.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DÉPARTEMENT INFORMATIQUE
Bâtiment NAUTIBUS
Affaire suivie par : Josiane MOUNIÉE
Tél. : 04 72 43 10 91
Fax : 04 72 43 13 10
Courriel : josiane.mouniee@univ-lyon1.fr

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 5 décembre 2013 pour le versement d'une subvention de 500 € à l'Association des Miagistes de Lyon (AML) sur le budget 2014 du Département informatique ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 500 € à l'Association des Miagistes de Lyon (AML) pour le dédommagement de leurs investissements personnels et financiers lors du forum des entreprises et de la cérémonie des diplômes de novembre 2013, sur le budget 2014 du Département Informatique.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 6 décembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2013-288

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2013

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TENNIS CLUB UNIVERSITAIRE (TCU)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 décembre 2013,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'Association Tennis Club Universitaire (TCU) sur le budget 2014 du SUAS en date du 9 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 1800€ à l'Association Tennis Club Universitaire (TCU) pour l'organisation de l'ensemble de ses activités à destination des personnels de l'Université sur le budget 2014 du SUAS.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président

François-Noël GILLY

SUAS - DOMUS
Affaire suivie par :
Noël PODEVIGNE
Odile DELMAS
Téléphone : 04 72 44 82 80
Courriel : noel.podevigne@univ-lyon1.fr / odile.delmas@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du conseil du SUAS en date du 12 novembre 2013 ;

ARRETE

Article 1 : Le Président autorise le versement d'une subvention de 1800 € à l'Association Tennis Club Universitaire (TCU) pour l'organisation de l'ensemble de ses activités à destination des personnels de l'Université sur le budget 2014 du SUAS.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 9 décembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-001

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, a approuvé le rapport d'activité de l'année 2013 présenté par le Président François-Noël GILLY (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 24
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 1

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Rapport d'activité 2013

François-Noël GILLY

Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

AVANT PROPOS

En 2013, les actions conduites par la gouvernance se sont inscrites dans la poursuite du dialogue instauré : réunions hebdomadaires de l'équipe de gouvernance, réunions mensuelles du CA, du bureau, des directeurs de composantes et des organisations syndicales, assemblées générales biannuelles des personnels.

L'année 2013 a vu le démarrage de chantiers importants (requalification du site Rockefeller, amphithéâtre du site Lyon Sud), le lancement de l'ESPE (ex IUFM), la création de la Fondation abritée Lyon 1, le lancement de la refonte du site Web de l'université, le déroulement du bicentenaire de Claude Bernard, l'inauguration de l'Institut Lumière Matière, du Centre Lyonnais d'Environnement et d'Analyses, les cinquante ans de l'Institut de Physique de Lyon et le départ vers le Chili de MUSE (instrument unique au monde mis au point par l'Observatoire des Sciences de l'Univers)…, événements qui ont été marqués par sept visites ministérielles sur les campus de notre université.

Les actions de l'équipe de gouvernance se sont articulées autour de 4 axes principaux :

1/ développement de l'Université avec une ambition métropolitaine et internationale : des actions internes ont été menées (renforcement de l'offre de formation initiale favorisant l'insertion professionnelle des étudiants, mise en place de la mission lycée, reconnaissance de Lyon 1 comme organisme de Développement Professionnel Continue, renforcement du service de formation continue FOCAL, renforcement du développement du numérique avec la mise en service du premier MOOC – Lyon 1) ainsi que des actions tournées vers l'international (augmentation du nombre de diplômes internationaux, lancement du réseau d'ambassadeurs, ciblage vers l'Amérique Latine, l'Inde et les USA).

2/ Renforcement de la place de la recherche auprès du grand public comme des pairs en région et à l'international : en réaffirmant la place centrale de Lyon 1 sur le site Lyon St Etienne, en renforçant les trois thématiques majeures de recherche (Santé, Environnement, Matériaux) et en poursuivant le développement de la visibilité internationale de Lyon 1 (augmentation du nombre des publications internationales, cérémonie des Docteurs Honoris Causa, invitation de conférenciers prestigieux prix Nobel ou médailles Fields, accroissement du nombre de collègues membres de l'IUF, ERC et de l'académie des sciences)

3/ Poursuite de la modernisation de la gouvernance et gestion de l'Université avec optimisation de la gestion des ressources dans un contexte économique national difficile, poursuite d'une politique volontariste de résorption de la précarité, élargissement de la démarche qualité, amélioration du pilotage financier, mise en place de procédures budgétaires articulées entre dialogue de gestion et responsabilité, déploiement de la comptabilité analytique et développement des partenariats socioéconomiques.

4/ Accroissement de l'ouverture sur la société au service des étudiants et des personnels dans le cadre d'un campus attractif : poursuite de l'amélioration de la vie de campus, mise en place de l'Observatoire de la Vie Etudiante, poursuite de la politique de développement durable, développement de l'accompagnement étudiant par la mission handicap.

Je tiens, une fois encore, à remercier tous les personnels enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens de service et de santé qui, par leur travail et leur motivation, ont largement contribué à la bonne marche de Lyon 1. Je remercie aussi celles et ceux, étudiants ou personnels qui se sont engagés, au-delà de leur mission et de leurs études, pour l'amélioration de la vie de campus, la solidarité et le fonctionnement démocratique de notre établissement.

Pr François-Noël GILLY
Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

UNIVERSITÉ DE LYON

CHIFFRES CLES

Université Claude Bernard Lyon 1

LES ETUDIANTS :

40 0000 étudiants
54 % d'étudiantes
10,5 % d'étudiants étrangers avec 134 nationalités représentées

LA RECHERCHE :

69 Unités de recherche contractualisées et 10 structures fédératives, cohabilitées avec les grands organismes de recherche publics :
- **CNRS** (Centre National de la Recherche Scientifique)
- **INSERM** (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale)
- **INRETS** (Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité)
- **INRA** (Institut National de la Recherche Agronomique)

LES PERSONNELS :

2 900 enseignants et enseignants-chercheurs

1 800 personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé)

LE PATRIMOINE :

13 SITES géographiques en Rhône-Alpes
Surface totale non bâtie de **75 ha.**
Surface totale bâtie en m² SHON : **443 000 m²**

LE BUDGET :

Budget 2012 -2013 : 388,5 M euros

Créée en 1970, l'Université Claude Bernard Lyon 1, avec 40 000 étudiants, a su s'imposer comme l'une des plus grandes universités françaises, tant par son nombre d'étudiants que par la qualité de sa recherche.
1ère université en région, 1ère université française en santé et en dépôt de brevets, dans les domaines sciences, technologie, santé, l'Université Lyon 1 avec 80% de filières directement professionnalisantes, montre son attachement à former des jeunes qui peuvent s'insérer immédiatement sur le marché du travail.
Avec ses 5 000 personnels répartis sur 13 sites, l'Université Claude Bernard Lyon 1 est aussi l'un des premiers employeurs publics de la Région Rhône-Alpes.

http://www.facebook.com/UnivLyon1 http://twitter.com/UnivLyon1

~ ÉLÉMENTS MARQUANTS 2013 ~

→ Année Claude Bernard

Juillet à Novembre 2013

Dix événements originaux : colloques, conférences, spectacles, exposition pour mieux connaître Claude Bernard.

Inauguration de la CLEA ←

06 Décembre 2013

Lancement de la Cité Lyonnaise de l'Environnement et de l'Analyse, en présence de madame la Ministre.

→ Lancement de L'institut Matière Lumière

1er Janvier 2013

Naissance de l'Institut Lumière Matière né de la fusion de 3 unités de recherche internationalement reconnues.

50 ans IPNL ←

13 et 14 Juin 2013

L'Institut de Physique Nucléaire de Lyon a fêté ses 50 ans d'existence pour valoriser la physique des particules.

~ ÉLÉMENTS MARQUANTS 2013 ~

→ Lancement des travaux à Rockefeller

La requalification du site de Rockfeller a officiellement débuté. Les travaux sont prévus sur plusieurs années mais vont permettre de remettre le site en état.

Lancement des ESPE ←

1er Juillet 2013

Geneviève Fioraso et Vincent Peillon sont venus lancer officiellement à Lyon 1 les nouvelles Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ex IUFM).

→ Lancement de MUSE

06 Septembre 2013

Départ du spectrographe MUSE pour le Very Large Téléscope au Chili, projet international de grande ampleur, géré par l'Observatoire des Sciences et de l'Univers.

Accueil rentrée solennelle ←

5 Novembre 2013

Accueil à l'Université Claude Bernard de la rentrée solennelle de L'Université de Lyon, avec nos étudiants à l'honneur.

SOMMAIRE

(I)- Assurer le développement de l'Université avec une ambition métropolitaine et internationale

1.- Conforter et développer l'offre de formation initiale, continue, innovante et facilitant l'insertion professionnelle:

a) Développement du continuum lycée-université
b) La formation continue et sa gestion : une année 2013 riche en évolutions
c) Pédagogie universitaire, virage des MOOC : Lyon 1 a à cœur de rester une université fortement engagée aux côtés de ses enseignants
d) Mise en place de dispositifs de formation novateurs pour l'orientation des étudiant-e-s
e) Mise en place de l'Observatoire de la Vie Etudiante
f) Procédure d'accréditation des diplômes : Lyon 1 innove
g) Un soutien continu aux équipes pédagogiques
h) L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Lyon (ESPE de Lyon)

2.- Construire une politique des relations internationales ancrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche

3.- Promouvoir le service commun de documentation

(II)- Renforcer la place de la Recherche auprès du grand public comme des pairs en Région et à l'International

1.- La visibilité internationale de l'Université en recherche
2.- Une politique scientifique inscrite dans la durée
3. - Le conseil scientifique : un soutien marqué pour les opérations structurantes
4. - Patrimoine scientifique et diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

(III)- Poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'Université

1.- Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH) : gérer les ressources humaines de manière responsable
2.- La démarche qualité en 2013 à l'UCBL
3.- Le pilotage financier
4.- Développer un système d'information rénové et performant
5.- Développer les partenariats socio-économiques, les ressources propres et la fondation

(IV)- Accroître l'ouverture sur la société au service des étudiants et des personnels dans le cadre d'un campus attractif

1.- Promouvoir une vie de campus attractive, enrichissante et favorisant le développement de la citoyenneté (vie étudiante, sport, mission handicap, culture, action sociale)
2.-Affirmer une politique cohérente et ambitieuse en matière de développement durable, patrimoine, hygiène et sécurité

(I) Assurer le développement de l'Université avec une ambition métropolitaine et internationale

1.- Conforter et développer **l'offre de formation initiale**, **continue**, **innovante** et facilitant **l'insertion professionnelle**
2.- Construire une politique des **relations internationales** ancrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
3.- Promouvoir le **service commun de documentation**

(I)- Assurer le développement de l'Université avec une ambition métropolitaine et internationale

1.- Conforter et développer l'offre de formation initiale, continue, innovante et facilitant l'insertion professionnelle:

a) Développement du continuum lycée-université

La réforme des programmes du lycée induit des changements majeurs dans les connaissances, les savoir-faire et les méthodes d'apprentissage des bacheliers qui entrent à l'université. Pour réduire la fracture entre la terminale et la première année du supérieur, une « mission lycée » a été mise en place en janvier 2013. Cette « mission lycée » a pour objectif de faire naître des partenariats lycée-Université et de développer des actions de promotion de nos formations dans les lycées.

Parmi ces actions menées en 2013, nous pouvons citer : l'ouverture des pages web dédiées aux professionnels du secondaire, l'élaboration d'un guide des formations qui, en quelques pages, expose toutes les formations proposées à Lyon 1 ; enfin, un dépliant à destination des lycéens, sur le thème « être étudiant aujourd'hui à Lyon 1 » vient compléter ce guide. Le SOIE contribue à ces actions de promotion pour faire suite à la charte d'engagement signée avec le rectorat en 2013.

Dans le même objectif, les visites d'Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux des différentes disciplines scientifiques scolaires– ont été l'occasion d'initier des discussions qui ont abouti à l'aménagement des enseignements dans les trois portails de la première année de licence sciences technologie santé et de licence STAPS.

Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des sciences, l'Université a mis en place un plan média ambitieux de six visuels différents. Six destins d'enfants montrant que l'Université Lyon 1 est la voie pour réaliser ses rêves d'enfants et permettre aux jeunes d'accéder aux métiers dont ils ont rêvé. Cette campagne, déclinée durant trois mois dans le métro et le tramway, sur les gratuits et sur une campagne de communication web a permis de valoriser l'image de l'université. Elle a été fort bien perçue, tant en interne qu'en externe, puisqu'elle a reçu, pour ce plan média, le 1er prix national de communication Corporate de l'ARCES, association des responsables de communication de l'enseignement supérieur, à Paris le 7 juin 2013.

b) La formation continue et sa gestion : une année 2013 riche en évolutions

Poursuivant sa politique de développement de la formation continue, l'Université, à l'aide de son service FOCAL, a mené plusieurs actions dans ce domaine :

- L'identification des publics de formation continue : afin d'améliorer l'identification des publics de formation continue, un travail a été conduit conjointement entre les services FOCAL et la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire. Les scolarités disposent maintenant de consignes plus claires permettant d'améliorer l'identification des publics de formation continue et d'assurer ainsi une meilleure équité dans l'inscription des stagiaires.

- Un site web totalement repensé : au cours de l'année 2013, le service FOCAL s'est doté d'un nouvel outil de communication grâce à un site web entièrement repensé (http://focal.univ-lyon1.fr). Ce site permet d'intégrer des informations utiles aux stagiaires de formation continue et d'offrir une vitrine importante de Lyon 1 sur l'extérieur. L'offre de formation présentée est également couplée à l'offre de formation officielle de l'université (http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr) ce qui optimise la pertinence de l'information saisie dans une base de données unique.

Le service FOCAL a été également présent sur plusieurs salons de la Région afin de promouvoir les activités de formation continue et d'alternance de l'établissement.

La formation continue et l'alternance : de nouveaux champs de développement

Dans le cadre de la convention partenariale avec la Région Rhône-Alpes sur l'accueil des demandeurs d'emploi en reprise d'études, l'accompagnement des publics bénéficiant d'une intervention régionale a été reconsidéré. Un travail a été engagé avec le SOIE afin que des publics, souvent fragilisés, comme les demandeurs d'emploi ou les salariés précaires, puissent trouver des réponses précises en termes d'orientation au sein de l'établissement.

Par ailleurs, dans le but d'une amélioration constante de la réussite universitaire de ces publics et de leur insertion professionnelle future, l'accompagnement intègre maintenant un suivi individualisé de ces stagiaires *via* des entretiens et un livret de suivi sous forme électronique. Des modules de formation sur la méthodologie universitaire et sur les techniques de recherche d'emploi ont été mis en place. Une collaboration s'est établie entre les services FOCAL et le SOIE ainsi qu'avec l'ESPE de Lyon autour de ces questions.

L'alternance demeure une priorité pour Lyon 1

Le service FOCAL a mis en place sur l'année 2013 une journée de formation à l'apprentissage. Cette journée a été consacrée à présenter aux responsables de formation des informations sur les contrats et sur les relations entre l'université et le CFA. Un accompagnement spécifique a été mise en œuvre pour les porteurs de projets de diplômes en alternance.

A la rentrée 2013, deux formations nouvelles ont été ouvertes dans le cadre de l'alternance :

- la licence professionnelle « Eco-conception des matières plastiques » [ECMP] (avec le CFA de la plasturgie – CIRFAP) ;
- la licence professionnelle « Génie et maintenance des systèmes de pompage » (en contrat de professionnalisation).

Le Développement Professionnel Continu, chantier majeur pour la première université de santé

Dans la continuité des actions de formation continue au sein de l'Université, un travail conjoint entre les responsables pédagogiques et le service FOCAL a permis de déposer, auprès de l'Organisme Gestionnaire du DPC (OGDPC), plus de 30 programmes de Développement Professionnel Continu (DPC). Ces programmes s'adressent à différents types de professionnels (médecins, dentistes, pharmaciens, paramédicaux) soit pour des publics homogènes, soit sur des publics pluri-professionnels.

La sécurisation des flux financiers de la formation continue

En 2013, l'architecture budgétaire a été profondément revue afin de permettre aux responsables de formation ainsi qu'aux directeurs de composantes d'accéder, en ligne, aux états comptables relatifs à leur activité de formation continue. Des travaux liés à la démarche qualité dans laquelle est entrée le service, ont également été menés afin de sécuriser les démarches autour de la réalisation de formations courtes ainsi que sur le processus de facturation. Au cours de l'année 2013, les équipes administratives ont remis en place des procédures et des contrôles destinés à améliorer le service rendu.

c) Pédagogie universitaire, virage des MOOC : Lyon 1 a à cœur de rester une université fortement engagée aux côtés de ses enseignants

En mai 2013, avec l'adhésion au consortium Claroline, l'université Lyon 1 a jeté les bases de la nouvelle plateforme pédagogique, successeur de SPIRAL Connect : Claroline Connect. Il convient de noter que l'actuelle plateforme pédagogique Spiral Connect continue d'évoluer. Depuis septembre, il est ainsi possible de tester une nouvelle interface utilisateur, optimisée pour les navigateurs web actuels. Elle se veut plus rapide et représente une étape intermédiaire, préfigurant la nouvelle interface de Claroline Connect.

En cohérence avec la politique nationale, l'Université Lyon 1 encourage ses enseignants et enseignants-chercheurs à la pratique des nouvelles pédagogies numériques les cours dispensés à distance. Le DU (diplôme d'université) e-learn[2] de formation à l'enseignement à distance par l'enseignement à distance, a été ouvert cette année également en version MOOC. Enfin, le CNRS, l'ENS de Lyon et l'université Lyon 1 se sont associés pour créer un projet pilote MOOC regroupant production, ingénierie éducative, ingénierie TICE et recherche EIAH (Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain) pour une durée de 12 à 18 mois.

L'appel à projets 2013 CEVU/iCAP a porté exclusivement sur l'aide à la pédagogie avec une volonté affichée d'accompagner les enseignants autour de la réussite en licence. D'autres projets ont bénéficié de financements sur des appels à projets TICE nationaux qui ont permis leur réalisation par le service ICAP. Ainsi, le projet Anatomie 3D Lyon 1 a reçu le prix spécial du jury au Festival du Film Universitaire Pédagogique. Durant l'année 2013, le service iCAP a accompagné diverses composantes :

- l'UFR de Médecine Lyon Est sur une proposition d'harmonisation des supports d'enseignement et pour engager les enseignants dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques d'enseignement ;
- le département de Physique de la Faculté des sciences et technologies, dans le cadre d'une action pour la réussite en licence ;
- l'IUT Lyon 1, dans le cadre du Bonus Qualité Formation, pour la mise en place de l'apprentissage par problème dans le département Génie Thermique et Energie, et dans le cadre d'ateliers de pédagogie personnalisés et de formations (Spiral Connect, Flipped Classrooms) dans le département Techniques de Commercialisation.

Enfin, un accompagnement a été réalisé par le service iCAP sur la gestion et la mise en place de l'évaluation des formations à l'IUT Lyon 1. Il prend la forme d'ateliers de sensibilisation et de retours d'expériences sur l'évaluation des enseignements.

d) Mise en place de dispositifs de formation novateurs pour l'orientation des étudiant-e-s

La diversification des publics titulaires d'un baccalauréat, notamment dans les formations à accès non sélectif comme la licence ou la PACES, nécessite des adaptations de l'offre de formation, en particulier les programmes et les objectifs de l'Année Universitaire Préparatoire (AUP) qui devraient être repensés de sorte à tenir compte de cette diversité. Ainsi l'AUP offre maintenant trois parcours distincts :

- pour les bacheliers technologiques, sur la base du volontariat, 30 places sont offertes aux lycéens *via* Admission Post Bac. L'objectif de cette formation est de consolider des acquis de niveau baccalauréat pour une réussite en un an de la première année de licence, ou pour la préparation d'une candidature en DUT ;
- pour les bacheliers technologiques toujours, 30 places sont disponibles pour un changement d'orientation après les trois premières semaines environ en PACES ou en Licence, changement qui peut être motivé suite aux difficultés éprouvées lors des premiers examens de licence ou concours blancs du tutorat de PACES ;

- pour les bacheliers professionnels, 30 places sont aussi disponibles pour un changement d'orientation après les trois premières semaines environ en PACES ou en Licence, mais l'objectif est, dans ce cas, une poursuite d'études en BTS, tant la réussite dans les autres formations universitaires est compliquée.

L'insertion professionnelle à BAC+3 a fait l'objet d'une réflexion : un « Projet d'insertion en Licence Professionnelle », dont la mise en place se déroulera sur l'année 2013-2014, se propose de faciliter l'insertion des étudiants de L2. Il est à noter qu'une majorité de licences professionnelles sont en alternance et parmi les candidats à une alternance, les étudiants de L2 sont les moins armés (par rapport à un diplômé de BTS et de DUT) pour obtenir un contrat.

Ces deux dispositifs viennent en complément des dispositifs d'accompagnement développés par les composantes. Ainsi, à titre d'exemple, l'IUT Lyon 1 accroît la part des bacheliers technologiques accueillis en DUT (part qui avoisine par exemple les 50% dans le DUT C3SI) et accompagne ces bacheliers avec des enseignements de soutien. Dans le même temps, l'UFR STAPS teste à la rentrée 2013 un dispositif destiné à accompagner 50 bacheliers technologiques volontaires bénéficiant d'enseignements de renforcement tant dans les disciplines scientifiques qu'en activités physiques et sportives.

e) Mise en place de l'Observatoire de la Vie Etudiante

Afin de renforcer le dispositif d'aide au pilotage des formations, l'Université a mis en place en 2012-2013 un Observatoire de la Vie Etudiante (OVE). La mission principale de l'OVE est de mettre à disposition des responsables de formation et de la direction de l'Université des données statistiques complètes sur la population étudiante en cours de cursus et après obtention du diplôme (origine statutaire et géographique, suivi de cohorte, enquête nationale STAPRO sur les stages, enquêtes d'insertion professionnelle). Le périmètre de ces enquêtes s'est élargi et a ainsi permis de fournir en 2013, pour la première fois, des données précises sur la réussite en PACES.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du lien lycées-université, l'OVE met maintenant à disposition des lycées de l'académie, des données statistiques sur leur population de néo-bacheliers dans nos différentes formations (nombre d'inscrits et taux de réussite).
Enfin, pour la première fois à l'Université, une étude a été menée sur le coût complet de nos formations (diplômes nationaux et diplômes d'université). L'année de référence choisie a été l'année universitaire 2011-2012. Ce travail répond notamment à une demande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'accréditation de l'établissement pour la délivrance des diplômes nationaux.

f) Procédure d'accréditation des diplômes : Lyon 1 innove

La procédure d'accréditation, instituée par la loi du 22 juillet 2013, et dont les contours ne sont pas encore complètement définis par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, devrait aboutir à un dossier-projet pour chaque formation. Pour répondre à l'obligation de réaliser une auto-évaluation, l'établissement a retenu le principe d'une auto-évaluation croisée avec l'université de Toulouse III, Paul Sabatier, dont la taille et le périmètre de formations est semblable à celui de notre Université. Dans cet objectif, l'OVE a fourni à chaque responsable de diplôme de nombreuses données comme le suivi de cohorte, les taux de réussite et de poursuite d'études, l'insertion professionnelle des étudiants.

g) Un soutien continu aux équipes pédagogiques

Dans un contexte budgétaire difficile, l'université maintient sa politique de soutien dynamique aux activités pédagogiques. Plusieurs actions en faveur de la pédagogie sont reconduites et de nouvelles sont initiées en 2013. Les dotations pour la modernisation des plateformes pédagogiques, des projets CLIP, du BQF, des projets TICE et pédagogie et des diverses actions relevant du plan licence … sont autant de moyens dégagés par l'université pour soutenir et renforcer les activités pédagogiques.

- Dans le cadre des projets CLIPE, 35 K€ ont été affectés au financement des projets relevant de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiant-e-s et développement de liens entre les étudiants et les entreprises (cérémonies de remise de diplômes, forum-entreprises, etc.).
- L'université a poursuivi en 2013 sa lutte contre l'échec des étudiants de licence générale, par son soutien à la diversité importante de dispositifs qui se déploient tant à l'UFR STAPS qu'à la Faculté des Sciences et Technologies : référents pédagogiques, contrôle continu intégral, accompagnement des bacheliers technologiques en L1 STAPS, visites du CERN en physique, Olympiades de la chimie, certification CISCO en informatique…. Notons aussi en 2013 le soutien renouvelé de l'université à l'enseignement des langues (renouvellement des matériels pédagogiques, financement des tuteurs de langues…).
- L'appel à projets TICE et Pédagogie a été orienté en 2013 vers des projets portant uniquement sur des prestations en pédagogie en donnant une priorité aux projets relatifs à la réussite en licence et en particulier en 1ère année. Les principales prestations proposées ont donc porté sur du conseil et de l'accompagnement pédagogique, la scénarisation, les stratégies d'enseignement interactives, l'aide à la conception de formation à distance, la refonte d'unités d'enseignement, l'intégration d'outils innovants (boitiers de vote…) ou encore l'évaluation des apprentissages. Sur 15 projets déposés, 11 ont été retenus.
- L'appel à projet plateformes pédagogiques a été renouvelé cette année encore. Cet appel à projet constitué de trois sources de financement (Région Rhône-Alpes, dotation générale de l'université, ligne budgétaire Plan Licence), est réservé aux investissements. L'ensemble du financement atteint 800 K€ dont 250 K€ proviennent des composantes.
- Un appel à projets Bonus Qualité Formation a été mis en place en 2013. Cet appel à projets avait pour objectif de soutenir et développer des initiatives innovantes en termes de pédagogie, tant du point de vue de la création d'outils numériques pédagogiques (plateforme de cours à distance, création d'outils interactifs) ou de sites web de formation (pour la visibilité de disciplines) que de l'accompagnement d'équipes pédagogiques vers de nouvelles formes d'enseignement, dont la pédagogie par projet. Une part importante des réponses de l'appel à projet a été orientée vers la création de nouveaux contenus en lien avec la réforme du lycée et l'accueil d'une nouvelle génération de bacheliers. Douze projets ont été retenus sur trente-six déposés, pour un montant total de 140 K€.

h) L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Lyon (ESPE de Lyon)

L'année 2013 a vu l'élaboration du projet d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Lyon (ESPE de Lyon) et sa mise en œuvre par la création de la composante ESPE de Lyon. L'Université Lyon 1, intégratrice de l'ESPE est donc en charge du déploiement et du pilotage du projet ESPE de l'Académie de Lyon. Le lancement national des ESPE a eu lieu à l'Université Lyon 1, le 1er juillet 2013, en présence des deux ministres, celui de l'Education Nationale et celle de l'Enseignement Supérieur et Recherche. Ainsi, l'Université Lyon 1 a accueilli cette cérémonie à laquelle étaient conviés tous les recteurs, tous les présidents d'universités et la plupart des responsables de la mise œuvre des projets ESPE à l'échelle nationale.

Il s'agit d'un projet de partenariat intégrant toutes les forces présentes au sein des quatre universités et d'autres partenaires comme l'ENS de Lyon, et tout particulièrement l'Institut français d'éducation (IFE). Ce projet pluridimensionnel couvre plusieurs champs dont la formation tout au long de la vie des enseignants du système scolaire, la formation initiale avec des masters spécifiques, la formation continue, la préparation à d'autres métiers de l'éducation, le développement du numérique, la recherche en éducation. Les quatre mentions des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ont été créées, permettant de couvrir, au sein des universités de l'académie et sur l'ensemble des disciplines, les préparations aux métiers du premier degré, du second degré, de l'encadrement éducatif et de l'ingénierie éducative.
L'ESPE de l'Académie de Lyon, a été créée le 1er septembre 2013 par arrêté ministériel, et, tout en assurant l'ensemble de ses missions dès la rentrée, la rédaction des statuts, les élections aux conseils et l'élection d'un directeur ont été réalisées au cours de l'automne.

2.- Construire une politique des relations internationales ancrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le renforcement de la visibilité de l'Université Lyon 1 à l'international reste l'une ses priorités. Ainsi, l'Université a reçu de nombreuses délégations étrangères du monde politique, académique et économique, dans le cadre de visites officielles : Vietnam, Congo, Cambodge, Arabie Saoudite,... Des rencontres, en collaboration ponctuelle avec les HCL, la Région Rhône-Alpes, ont eu lieu au plus haut niveau : en Afrique avec le Président de la République de la Tunisie, en Europe de l'Est (Bulgarie), avec des représentants de l'OMS, etc.

Afin de mutualiser des actions à portée européenne et/ou en lien avec le tissu industriel national ou international, une collaboration étroite a été initiée avec les acteurs socio-économiques de l'Université et avec sa filiale de valorisation Lyon Ingénierie Projets (LIP). Les actions les plus remarquables à souligner en 2013 sont les suivantes :

- Programmes d'échanges – Accords de coopération : la charte ERASMUS 2014-2020 a été rédigée et soumise à la commission européenne. Le vote du programme ERASMUS+, nouveau nom de l'action, et la validation des dossiers, sont prévus pour décembre. Le renouvellement des 400 accords de coopération est actuellement en négociation, afin que la campagne de mobilité de 2014 ne soit pas trop affectée par les retards pris au niveau européen.

- Diplômes en partenariat international : Lyon 1 poursuit son développement sur les diplômes internationaux : doubles diplômes, partenariats, délocalisation. Actuellement, 19 diplômes sont ouverts, soit 5 de plus qu'en 2012. Parallèlement, les efforts portent aussi sur la préparation des étudiants à la mobilité pour ces diplômes. L'université est en phase de certification pour devenir centre de passage du TOEFL, test du niveau d'anglais demandé par de nombreuses universités étrangères.

- Développement : durant l'année 2013, deux chargés de missions pour le développement des relations internationales ont été nommés. Les pays ciblés sont ceux d'Amérique latine, l'Inde ainsi que les USA.
  La DRI a mis en place un réseau d'ambassadeurs, destiné à promouvoir et à valoriser Lyon 1. Il s'appuie sur le personnel et les étudiants étrangers ou impliqués dans le développement international. À ce jour, 23 personnes ont adhéré, et plus de 50 sont intéressées. Des outils et supports de communication en anglais, espagnol ou portugais ont été créés en appui à la mission de ces ambassadeurs.

- Mobilité étudiante : le COM 2013 a permis de mettre en place un accompagnement linguistique et culturel des étudiants candidats à la mobilité. Le CEDES, contrat financé par la région Rhône-Alpes, est utilisé pour renforcer la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, avec la mise en place d'un tutorat.

3.- Promouvoir le service commun de documentation

L'effort particulier de l'Université en termes de politique documentaire conduite par le Service Commun de Documentation (SCD) a permis d'augmenter et de diversifier l'offre électronique de collections de niveau licence, notamment en français. Les autres services, plus individualisés comme les rendez-vous personnalisés de recherche documentaire, tendent également à croître.

Globalement, sur l'ensemble des bibliothèques du SCD, les entrées sont en hausse de 5% en 2013 et atteignent 1 435 266 entrées. La formation des usagers à la recherche documentaire s'est développée, pour répondre à la forte demande dans les cursus : cette activité est en hausse de plus de 15% en 2013. En revanche, le volume de prêts, suivant en cela une tendance nationale, baisse de 2% ; inversement la consultation de la documentation électronique, pour les trois principaux éditeurs des secteurs sciences et santé, augmente de 8% sur l'année. Enfin, le SCD propose une offre culturelle autant scientifique qu'artistique en organisant de nombreuses manifestations sur l'ensemble de ses sites.

En 2013, deux actions ont particulièrement marqué l'activité du Service Commun de Documentation (SCD) :

- Préparation de la requalification de la BU Santé sur le site de Rockefeller. La préparation de la réhabilitation de la BU a nécessité le suivi et l'accompagnement du déménagement intégral des 7 km linéaires de collections et leur répartition entre la BU Sciences et divers lieux de stockage sur des sites de Lyon 1. Cette opération a demandé une extension du nombre de places à la bibliothèque d'Odontologie, ouverture d'une BU temporaire à La Buire, destinée à accueillir les étudiants durant les travaux et mise en ligne massive de collections numériques. Ces actions ont fait l'objet d'une vaste campagne de communication et d'information auprès des étudiants de santé, bien relayée sur les réseaux sociaux.
- Amélioration de l'offre de services et adaptation de l'offre documentaire. Les horaires de la BU Sciences ont été étendus à la rentrée 2013, passant de 68.5 h d'ouverture hebdomadaire à 75 h. Cette extension a rencontré un vif succès, le nombre d'entrées a augmenté dès octobre de 9% par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que l'ensemble des actions du SCD se développent dans le cadre d'une démarche qualité. Le processus pilote du SCD de mise à disposition des espaces de travail a démarré en 2013, les autres processus qualité et notamment celui ayant trait à la fourniture de documents, ont été initiés dès la rentrée 2013-2014.

(II) Renforcer la place de la Recherche auprès du grand public comme des pairs en Région et à l'International

1.- La visibilité internationale de l'Université en recherche
2.- Une politique scientifique inscrite dans la durée
3.- Le conseil scientifique : un soutien marqué pour les opérations structurantes
4.- Patrimoine scientifique et diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

(II)- Renforcer la place de la Recherche auprès du grand public comme des pairs en Région et à l'International

1.- La visibilité internationale de l'Université en recherche

Accroître la visibilité internationale de l'Université constitue l'une des priorités stratégiques de l'établissement. Dans ce domaine, en 2013 l'université Jiao Tong de Shanghai a classé notre Université 205ème, ce qui la situe dans les 100 premières universités européennes. Dans le classement par grandes disciplines (mathématiques, physique, chimie, biologie...) notre Université apparaît de façon constante dans les 150 premiers. Par ailleurs, le nombre d'articles dans les revues scientifiques les plus prestigieuses (Nature et Science) a doublé en 10 ans. Ce critère positionne l'Université au 5ème rang français. Au-delà du seul classement de Shanghai, le dynamisme de notre Université est également illustré par les 28 lauréats actuels de l'ERC (European Research Council) ainsi que par les 38 membres de l'Institut universitaire de France (IUF) nommés depuis 1994.

Dans le cadre du projet « European Southern Observatory », un consortium de sept laboratoires européens dont le « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL) a relevé le défi de concevoir et construire le spectrographe MUSE qui sera monté sur le VLT (Very Large Telescope) au Chili. Le CRAL a été chargé de piloter l'ensemble du projet.

En 2013, l'Université a produit, via son service communication, une trentaine de communiqués de presse relatifs aux principales publications internationales. En effet, l'Université a réalisé 2730 publications dont 2335 articles. Les unités de recherche affiliées à Lyon 1 ont notamment publié :

- ✓ 4 Articles dans « Sciences » :
  - un par l'Institut Cellule Souche et Cerveau
- ✓ trois par le Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes et Environnement (LGLTPE)
- ✓ 4 Articles dans « Nature » :
  - un Laboratoire de physique (UMR 5672)
  - deux Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)-
  - un Institut Lumière Matière (ILM)

2.- Une politique scientifique inscrite dans la durée

Les laboratoires et équipes de recherche de l'Université investissent principalement trois grands champs : Santé, Environnement, Matériaux. Ces priorités scientifiques sont l'expression d'une politique inscrite dans la durée et leur affichage s'appuie sur une triple analyse :

- des forces en recherche identifiées au sein de l'établissement et chez ses partenaires (UdL, EPST, HCL), confirmées par l'évaluation nationale (AERES) ;
- des initiatives de la communauté européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales (Horizon 2020, Programme initiative d'avenir, Plan Campus, Pôles de compétitivité, Stratégie régionale d'innovation) ;
- des opportunités de recherches interdisciplinaires et de synergies locales et régionales.

La politique de l'Université dans le domaine de la recherche se décline par la mise en place d'actions incitatives en direction des jeunes chercheurs, un soutien de base réaffirmé aux unités de recherche ainsi que par une aide significative au développement de plateformes technologiques de haut niveau, en particulier celles issues du programme « Equipex ». Ces plateformes ont vocation à se développer au sein des structures fédératives de recherche (SFR), outil incontournable pour la mise en œuvre de la politique de site qui s'élabore aujourd'hui avec nos partenaires institutionnels et industriels.

3 - Le conseil scientifique : un soutien marqué pour les opérations structurantes

L'université a élaboré et mis en œuvre sa politique recherche en s'appuyant sur le principe du maintien du soutien de base aux structures fédératives de recherche et d'une aide effective aux opérations structurantes et aux regroupements significatifs d'unités ainsi qu'à l'acquisition de gros équipements. Par ailleurs, à travers le Conseil Scientifique (CS), l'Université a affiché son soutien aux jeunes enseignants-chercheurs sous la forme d'un appel d'offre ciblant les maîtres de conférences et les professeurs nouvellement recrutés.

Dans une période de forte contrainte budgétaire, l'Université considère comme une priorité l'affichage de son budget de recherche. Celui-ci s'est établi à près de 8 M€, au même niveau que l'année précédente. La dotation recherche est répartie selon deux enveloppes :

- l'une de *6,538 M€,* constitue le socle des dotations des unités de recherche (*5,638 M€)*, et des structures fédératives (900 k€),
- l'autre d'un montant de *1,4 M€* est consacrée aux outils d'animation de la recherche (actions incitatives notamment), selon les actions élaborées dans le contrat quinquennal :
  - aide aux opérations structurantes et aux investissements
  - le soutien à la valorisation des résultats de la recherche
  - le soutien aux collections et à la DCSTI
  - pôles de compétitivité et autres accords de coopérations partenariales.

En 2013, les principaux regroupements de laboratoires, amorcés en 2011, ont pu être finalisés. Ainsi la Cité de l'Environnement et de l'Analyse a été inaugurée en présence de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 6 décembre 2013. L'Institut Lumière Matière (ILM) a également été lancé le 1er janvier 2013, pôle pluridisciplinaire fondé sur la synergie entre physique, chimie et leurs interfaces, devenant ainsi l'un des plus gros laboratoires de physique de la région.

L'Université a organisé plusieurs conférences de presse à l'occasion d'événements majeurs : inauguration ou lancement. Elle a piloté plusieurs reportages médias télévisés : lancement de l'ILM, 50 ans de l'IPNL, cartes de l'univers en mouvement, recherche en cancérologie.

Outre la campagne d'emplois et la définition des modalités de répartition des crédits de la recherche, en particulier ceux destinés aux deux appels d'offre de complément de dotation, une réflexion a été conduite sur les nouvelles modalités de fonctionnement la «Commission Recherche» qui se substitue au « Conseil Scientifique» comme le précise la loi ESR du 22 juillet 2013.

Conformément à la déclaration de politique scientifique qui prévoyait le financement des activités de la recherche dans la deuxième moitié du contrat par le biais de d'appels d'offre diversifiés, pour l'année 2013, deux appels d'offre ont été ouverts :

- Un appel d'offre « BQR Accueil » en décembre 2013 (celui-ci sera instruit en 2014) ;
- Un appel d'offre « Bonus Qualité Relations industrielles » : le financement est assuré par la filiale de l'université LIP (Lyon Ingénierie Projet) ; les experts sont proposés par le bureau du Conseil Scientifique et le classement des projets est réalisé par le Conseil Scientifique en séance plénière (instruction programmée en 2014).

En 2013, le CS restreint a examiné 95 dossiers de demande d'inscription à l'HDR et 28 demandes de direction de thèse sans HDR. Pour les demandes demande d'inscription à l'HDR, 76 dossiers ont reçu un avis favorable et pour la direction de thèse sans HDR, 26 dossiers ont reçu un avis favorable.

Il convient de souligner que certaines activités de la recherche nécessitent des avis particuliers. Ainsi, le « Comité d'expérimentation animale » se réunit mensuellement pour examiner environ 60 dossiers par an. Les avis sont formulés soit au premier examen, soit après un complément d'information et/ou rencontre avec le porteur de projet.

4 - Patrimoine scientifique et diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

Dans sa volonté de renforcer la visibilité de son patrimoine et son partenariat avec les différents acteurs des secteurs éducatifs, culturels, industriels et économiques, l'Université a travaillé, courant 2013 sur la restructuration du site web "Sciences pour tous". Ce site a pour vocation d'être un point d'entrée à la culture scientifique mises en œuvre par l'Université Claude Bernard.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, l'Université a participé à la Fête de la Science 2013. Son campus, Lyon Tech-La Doua, représente le site rhodanien le plus riche en nombre de propositions et le plus fréquenté : 6900 visiteurs dont 2000 au Village de Sciences de l'IUT Lyon 1.

La diffusion de la culture scientifique et technique constitue un enjeu national et européen majeur. Pour répondre à cet enjeu renforcé, l'Université a mis en place en mai 2013, sous l'égide du Conseil Scientifique, un groupe de travail « Patrimoine Scientifique et Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle », chargé d'assurer, outre la coordination entre les 17 collections et musées de l'Université, deux missions principales :

- la conservation, le développement et la valorisation du patrimoine scientifique,
- la diffusion de la culture scientifique, Technique et Industrielle, en assurant son développement et sa valorisation.

En parallèle à ces missions, le GT PS-DCSTI s'est impliqué dans les actions suivantes :

- L'appel à projets pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle : 14 projets ont été déposés et 11 d'entre eux ont perçu une subvention de 1800 euros par projet soit une enveloppe globale 19 800 euros.
- la participation à l'organisation de manifestations du bicentenaire de Claude Bernard : l'Université a voulu marquer cette année de bicentenaire par la création d'un programme ambitieux de projets labélisés. Dix projets s'étalant de juillet à novembre 2013 ont été retenus : conférences, colloques, spectacles, expositions, vidéos, colloques internationaux. Une cinquantaine de bénévoles ont travaillé tout au long de cette année et ont pu mobiliser un public de près de 1500 personnes.
- la participation avec le service « Science et Société de l'Université de Lyon » à la Journée nationale d'échanges - Reconnaissance institutionnelle des actions «Science-Société» dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

(III) Poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'Université

1.- Gestion et Pilotage des **Ressources Humaines** (GPRH) : gérer les ressources humaines de manière responsable

2.- La démarche **qualité** en 2013 à l'UCBL

3.- Le pilotage **financier**

4.- Développer un **système d'information** rénové et performant

5.- Développer les **partenariats socio-économiques, les ressources propres et la fondation**

(III)- Poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'Université

1.- Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH) : gérer les ressources humaines de manière responsable

L'Université réaffirme sa priorité majeure d'une gestion responsable et efficace de ses ressources : le redéploiement de tous les emplois vacants quelle que soit leur nature, avec le souci de reconduire tout le potentiel enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS nécessaire à l'accomplissement des missions de l'Université a été acté par le Conseil d'Administration du 16 juillet 2013 qui a adopté la lettre de cadrage des ressources humaines. Par ailleurs, l'Université a renforcé, en 2013, sa politique volontariste de résorption de la précarité par la mise en œuvre de la Loi « SAUVADET », en déployant un plan de titularisation de ses contractuels éligibles au dispositif en trois ans, alors que la Loi prévoit son déploiement sur quatre ans. Pour 2013, 46 emplois ont été ouverts aux recrutements réservés « SAUVADET », permettant à 35 contractuels anciens d'être stabilisés dans l'établissement en qualité de fonctionnaires.

Le Conseil d'Administration a également acté la répartition des 19 emplois « FIORASO » créés au 1er septembre 2013, destinés à améliorer la réussite en licence de nos étudiants : 4 IGE, 1 ASI, 1 COP, 7 PRAG dont 2 pour l'IUT, 6 MCF. Les personnels enseignants ont été recrutés et ont rejoint leur poste dès la rentrée 2013 ; les concours BIATSS, en revanche, n'ont pu être organisés en 2013 en raison des délais de publication nationaux des concours, mais ils seront organisés en 2014, pour une affectation à la rentrée.

Une politique concernant les conditions d'emplois des personnels contractuels a été présentée au Conseil d'Administration du 16 juillet 2013. Cette politique remet l'emploi des contractuels au sein de l'Université en conformité avec la réglementation définie par la loi « SAUVADET » et le code de l'éducation. Elle concerne tous les contractuels rémunérés sur ressources Etat ou sur ressources propres. Des dispositions particulières ont été également prises pour les personnels contractuels disposant de compétences rares : leur contrat peut être établi selon les besoins en durée déterminée ou indéterminée.

Dans la continuité des travaux conduits en 2012 sur la GPRH, les outils de cartographie et d'analyse des besoins en compétence ont été proposés à quelques composantes dans le cadre de la campagne d'emplois 2014.

2.- La démarche qualité en 2013 à l'UCBL

Poursuivant la démarche initiée en 2012, l'université a mis en place, outre le groupe de travail Qualité Pilotage Système d'information, trois comités : Qualité, SI et GeDoc.
Le vote de la charte qualité par le Conseil d'Administration, le 29 janvier 2013, a impulsé un effort de sensibilisation et d'implication des personnels de l'établissement. A cette fin, un recensement auprès des directeurs de composante, de service, d'unité de recherche a permis de mettre en évidence une attente importante en termes d'information, d'accompagnement ou de formation. Un élément de réponse a été la conférence qualité organisée le 10 octobre 2013, au cours de laquelle ont été présentés des aspects complémentaires d'une démarche qualité mise en œuvre dans des contextes variés : recherche, enseignement, administration.

Parmi les services déjà inscrits de manière volontariste dans un processus d'amélioration continue, le SCD, FOCAL et l'IUT progressent régulièrement, avec selon le cas, un accompagnement et/ou un financement par l'Université. Certaines unités ont vu aboutir leur long travail par l'obtention (laboratoire CarMeN) ou le renouvellement (audit de surveillance à Polytech) de la certification ISO 9001.
Le comité GeDoc s'est réuni une première fois et souhaite proposer un cadre global pour la gestion documentaire.

La première mission du comité d'audit interne, installé par le Conseil d'Administration du 21 mai 2013, a été l'examen de la gestion des contrats de recherche « internalisé ». L'audit interne sur ce point est en cours (9 auditeurs mobilisés, plus de 20 entretiens réalisés).

L'UCBL est également active dans le comité de pilotage du réseau RELIER (Réseau Qualité en Enseignement supérieur et Recherche), qui organise plusieurs séminaires et formations par an, sous l'égide de la CPU et avec le soutien de l'AMUE.

3.- Le pilotage financier

L'année 2013 a été conditionnée, comme l'année 2012, par un contexte budgétaire national difficile, avec des économies importantes annoncées au niveau national. Rappelons que la subvention pour charge de service public (SCSP) de 2013 a subi deux ponctions, l'une est une mise en réserve et l'autre, une contribution au redressement des comptes publics. Le total de ces deux montants atteint 2,160 M€.

La stratégie budgétaire 2013 avait pour objectif de soutenir les axes prioritaires que sont la formation, la recherche, la vie et les conditions de travail des étudiants et des personnels de l'Université, tout en maintenant un budget à l'équilibre. Ainsi, malgré les contraintes budgétaires fortes, les mesures en faveur des personnels ont été maintenues au niveau de 2012 et les nouveaux investissements ont été financés en grande partie par la capacité d'autofinancement (CAF). Le fonds de roulement n'a été affecté que par les opérations non dénouées dont le financement a été constaté les années précédentes.

Afin d'atteindre ces objectifs, la politique budgétaire de l'Université a été élaborée sur les notions de performance, de responsabilité et de dialogue de gestion. Ainsi, chaque composante et service commun a été reçu par le Président, entouré du vice-président du CA, du vice-président du CEVU et de la direction des services financiers, dans le cadre des conférences budgétaires de 1ère phase (juin / juillet) puis de 2nde phase (en septembre / octobre). Ces conférences budgétaires ont été l'occasion, pour le Président, de rappeler les objectifs prioritaires et stratégiques de l'Université et de s'informer des priorités affichées par les composantes. Le résultat du dialogue s'est traduit dans le cadre de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) du budget 2014.

Les services centraux et communs ont, eux aussi, bénéficié de deux phases de dialogue technique et budgétaire. La première phase de ce dialogue budgétaire, organisée en juillet, avait pour objectif l'examen de leurs besoins et la définition des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions. A l'issue de la seconde phase, organisée en septembre/octobre, les arbitrages ont été rendus par la gouvernance de l'Université.

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB), première étape de la préparation du budget 2014, a été initié par la Commission des Moyens. Ses conclusions ont été présentées au Conseil d'Administration du 18 juin 2013 qui a arrêté les orientations budgétaires prioritaires du budget initial de l'année 2014, traduites elles-mêmes dans la lettre de cadrage budgétaire, présentée au Conseil d'Administration du 16 juillet 2013.

La procédure budgétaire 2013, pour la préparation du budget initial 2014, s'est inscrite dans le cadre de la nouvelle réglementation budgétaire. En complément du DOB, des conférences budgétaires et de la lettre de cadrage budgétaire, le budget initial 2014 a été élaboré selon les étapes suivantes :

a) l'examen du compte financier de l'année 2012 qui a permis de dresser un bilan de l'exécution budgétaire, lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2013, soit deux mois plus tôt que l'an dernier et ce, conformément aux nouvelles dispositions budgétaires et comptables publiques.
b) l'examen en Conseil d'Administration des « Grandes Masses Budgétaires », dans sa séance du 24 septembre 2013.
c) Le vote du budget initial 2014 par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2013. Il convient de rappeler que le budget initial 2014 tient compte des prévisions de recettes propres et de dépenses des composantes et services, prévisions recueillies fin octobre 2013.

Il est à noter que le budget a été accompagné par la totalité des annexes réglementaires prévues présentées sous le nouveau format de Gestion Budgétaire Comptable Publique (GBCP, décret du 7 novembre 2012) qui entrera en vigueur en 2016 :

- Le projet annuel de performance (PAP) qui matérialise les orientations politiques traduites dans le budget. Ce PAP a été analysé lors de la Commission des Moyens du 5 décembre 2013.
- Le 1er volet du PPI consacré aux opérations immobilières, complété par un 2nd volet dédié au matériel informatique. Le 3ème volet, relatif aux matériels scientifiques et techniques, a été mis en place en 2013. Les 3 volets du PPI sont ainsi finalisés et consolidés.
- Les budget propres intégrés des instituts ou écoles internes.

Chacun des moments clés de la procédure budgétaire a été préparé et débattu lors d'une Commission des Moyens. Six Commissions des Moyens ont ainsi été organisées en 2013, entre le 12 mars 2013, date d'analyse du compte financier 2012, et le 5 décembre 2013 où le budget initial 2014 a été proposé au Conseil d'Administration.

L'Université continue à faire évoluer la fonction financière autour des notions de performance et de dialogue de gestion. Ainsi, durant l'année 2013, de nouvelles procédures financières ont été mises en œuvre, en particulier :

- le déploiement du « Contrôle Interne Comptable et Financier » (CICF) sur la paie, les recettes et les immobilisations. Ce déploiement a abouti à une présentation, devant le Conseil d'Administration, de la cartographie des risques financiers et comptables et d'un plan d'action pluriannuel. Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2013 a adopté la cartographie des risques et le plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques,
- l'allègement du contrôle interne, notamment dans le cadre des frais de mission,
- la certification des comptes par les commissaires aux comptes (CAC), avec seulement quatre réserves dont une, porte sur la fiabilisation du parc immobilier confiée par l'Etat à France Domaine. Une autre réserve porte sur l'inventaire physique pour lequel une démarche a été déployée et est en cours de finalisation à travers la passation imminente d'un marché public.

Il est à rappeler que la comptabilité analytique a été mise en œuvre, pour la première fois, à l'Université en 2012. Son déploiement a été initialement ciblé sur deux domaines particuliers : l'immobilier et la recherche. En 2013, la comptabilité analytique a été étendue au domaine de la formation, l'un des deux domaines majeurs, avec la recherche de l'Université.

4.- Développer un système d'information rénové et performant

Dans la continuité des efforts conduits pour l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers de l'établissement, personnels et étudiants, dans le domaine des Systèmes d'Information (SI), l'année 2013 a été marquée par :

- des opérations de migration : EHP6 de SIFAC et migrations techniques des logiciels HARPEGE et APOGEE. Ces migrations lourdes ont été réalisées en minimisant les temps d'indisponibilité des applications et en sécurisant la migration.
- la mise en œuvre et le développement de nouvelles applications, en particulier :
  - la dématérialisation des factures fournisseurs de concert avec l'agence comptable, fruit d'un projet complexe engagé depuis 2 ans.
  - l'engagement ou la poursuite de développements d'applications ou d'outils d'informatique décisionnelle dans plusieurs domaines métiers : refonte, avec l'aide d'un comité de pilotage, de l'application ADE (gestion des emplois du temps), mise en place d'un nouveau dispositif d'impression pour les étudiants avec gestion de quotas d'impression gratuits et payants.

Outre une activité soutenue du travail d'exploitation et de support informatique d'un grand nombre d'applications et de logiciels dans divers domaines (fonctions transversales, finances, ressources humaines et patrimoine immobilier), en 2013, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a mené, un travail préparatoire pour trois grands projets : ECNi/SIDES, PRISME (référentiel) et SIHAM (Ressources Humaines). Par ailleurs, la sécurité des systèmes d'information a été améliorée sensiblement et concrètement avec la rédaction d'une PSSI (Procédure de Sécurité des Systèmes d'Information), l'homologation du téléservice APOWEB et des actions de sensibilisation et d'études en matière de SSI.

Enfin, l'exploitation et la maintenance de nouvelles applications ou services nécessitent une assistance aux utilisateurs. C'est ainsi que durant l'année 2013, le « pôle support » a servi plus de 6000 appels téléphoniques et traité 7500 demandes de support.

5.- Développer les partenariats socio-économiques, les ressources propres et la fondation

Les partenariats socio-économiques sont un axe de développement prioritaire de la politique de l'établissement. L'action de l'Université dans ce domaine est portée par le groupe de travail « Partenariats Socio-Economiques » GT-PSE dont la mission demeure la reconnaissance de l'Université au travers de ses actions.

En 2013, l'Université a conduit des actions avec des partenaires institutionnels et des entreprises aux niveaux régional, national et international. Ces actions visent à intensifier les relations de coopération entre l'Université et ses filiales avec le monde socio-économique.

L'année 2013 a été consacrée au développement des relations avec les entreprises et les partenaires institutionnels dans le domaine de l'énergie pour répondre aux besoins de grandes entreprises de ce secteur, dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. Pour mener à bien cette action, l'Université a élaboré un document destiné aux entreprises, permettant de faire connaître ses formations et ses laboratoires de recherche dans le domaine des sciences de l'ingénieur. Ce document recense les savoir-faire de l'Université dans ce domaine et lui permet de concrétiser plusieurs actions en cours :

- des recrutements en stage et éventuellement en poste de jeunes diplômés de l'Université dans le domaine des sciences de l'ingénieur, dans des secteurs de l'entreprise où le recrutement universitaire n'est pas majoritaire.
- une invitation pour 30 étudiants de master 2 de l'Université proposée par le groupe EDF aux journées Energyday, un lieu dédié aux offres de stage et aux rencontres étudiants/professionnels métiers.
- une invitation à participer au Forum entreprises réunissant trois départements de la Faculté des Sciences et Technologies : la Mécanique, le Génie des Procédés et la Physique.

Ce travail de mise en place de filière métiers a été également initié dans le domaine du nucléaire. Une convention de partenariat a été signée avec la Société Française d'Energie Nucléaire pour développer les formations de l'Université dans le domaine du nucléaire.

La même démarche a été initiée avec La Métallurgie Rhodanienne, dans le domaine de la recherche, avec la participation de l'Université au projet IDEE (Innovation et Développement Endogène des Entreprises).
Par ailleurs, une collaboration a été nouée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, mettant l'accent sur des actions régionales de partenariat.
Afin d'ancrer la stratégie partenariale de l'Université sur le territoire et de favoriser sa dynamique, l'Université a créé la Fondation Lyon 1, Fondation abritée de la Fondation pour l'Université de Lyon.

Au niveau international, des actions transversales ont été établies avec le service des Relations internationales :

- mise en place d'une maquette de formation sur le thème de l'énergie, en lien avec les pays de la zone Afrique et Moyen Orient.
- rapprochement d'une fondation d'entreprise, afin de collaborer sur des projets de formation adossés à la réalisation d'un projet de mécénat par l'entreprise à l'étranger.

(IV) Accroître l'ouverture sur la société au service des étudiants et des personnels dans le cadre d'un campus attractif

1.- Promouvoir une **vie de campus** attractive, enrichissante et favorisant le développement de la citoyenneté **(vie étudiante, sport, mission handicap, culture, action sociale)**

2.- Affirmer une politique cohérente et ambitieuse en matière de **développement durable, patrimoine**, **hygiène et sécurité**

(IV)- Accroître l'ouverture sur la société au service des étudiants et des personnels dans le cadre d'un campus attractif

1.- Promouvoir une vie de campus attractive, enrichissante et favorisant le développement de la citoyenneté (vie étudiante, culture, sport, action sociale)

1.1 - Une vie étudiante active et soutenue par l'Université

En 2013, a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'AGORAE, épicerie solidaire portée par l'association des étudiants GAELIS. Le financement de cette action a été assuré par le « Plan campus » et a été l'occasion de démontrer, à une échelle nationale, combien la solidarité et l'accompagnement de tous les étudiants sont au cœur de l'action des associations et des représentants étudiants de Lyon 1.

L'Université a poursuivi en 2013 son objectif d'accueil, d'intégration et de développement du sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants. La présence des associations étudiantes sur les chaînes d'inscriptions a permis de présenter aux étudiants les services offerts, facilitant leur intégration dans l'Université et, plus largement, leur adaptation à la vie étudiante. Cet accueil s'est concrétisé par la remise d'un « welcome pack » contenant notamment l'agenda et, le 2 octobre 2013, par l'organisation de la Journée des Etudiants. Proposé avec d'autres associations et organismes de l'agglomération, cet événement a été l'occasion de conjuguer l'aspect festif et la promotion des activités associatives, sportives et culturelles.

Dans sa volonté d'intégration des nouveaux étudiants, l'Université a modifié le cadre de l'Unité d'Enseignement « Engagement citoyen » qui permet désormais la reconnaissance d'initiatives nouvelles : soutien à l'éducation, participation à la réserve militaire, service civique, mandat électif.

Outre l'organisation d'un forum jobs d'été à La Doua avec la ville de Villeurbanne, l'accompagnement de la vie étudiante passe aussi par le développement d'actions très pratiques : réaménagement du foyer de la Maison des Etudiants du campus de La Doua, installation de plans de ce même campus dans sept lieux stratégiques en termes d'accès en décembre 2013.

En 2013, l'Université a affecté un budget d'environ 500 K€ au développement des initiatives étudiantes, au fonctionnement des associations et au soutien de leurs actions. Ce budget a permis de financer 106 projets. L'Université et ses associations sont très attachées à rendre effectif le volet solidarité du FSDIE. A ce titre, près de 65 K€ ont été attribués, en collaboration étroite avec les assistantes sociales du CROUS. La charte des associations et les procédures de domiciliation des associations étudiantes ont également été révisées.

1.2 – Activités physiques et sportives

Le Service Universitaire Activités Physiques et Sportive (SUAPS), dans la poursuite de ses missions liées à l'organisation et à la gestion de la pratique sportive des étudiants pour tous les secteurs de l'Université, a confirmé son engagement sur trois grands axes : formation, animation, compétition.

- Dans le domaine de la formation, l'Université a évalué, en 2013, 10482 étudiants, tout en poursuivant sa politique d'intégration des étudiants en situation de handicap, puisque 29 d'entre eux ont bénéficié d'une accessibilité à la pratique sportive. L'Université assure le suivi et l'aide à l'aménagement des études pour 180 sportifs de haut niveau. Elle contribue au développement de projets spécifiques en partenariat avec des districts fédéraux ou d'autres organismes en relation avec le monde sportif : « Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique », formation d'arbitre, brevet de plongée subaquatique. Elle a aussi mis en place deux stages de formation aux engagements et responsabilités associatives.

- Dans le domaine de l'animation**,** le SUAPS a organisé 25 manifestations sportives, en collaboration avec l'association sportive : grandes courses et raids (ascension du Mont Blanc, marathon de Porto, la SaintéLyon, la grande traversée du Jura en ski de fond..), les nuits (du volley, du basket, du badminton, du tennis…), les tournois (international de basket de Ljubljana, challenge européen d'escrime, l'Aquath'lyon,…) et des stages (taekwondo, de danse africaines, salsa,….).

- Dans le domaine de la compétition via l'Association Sportive de Lyon 1 qui rassemble 2000 adhérents dont 1736 en compétition, l'Université s'est distinguée en 2012-2013 en remportant 31 titres de champions de France en individuels et 11 titres par équipe, 80 podiums en individuels (argent et bronze) et 5 podiums en sports collectifs, plus de 80 titres de champions régionaux Rhône-Alpes Auvergne et plus de 50 titres de champions d'Académie. Elle a fourni également 85 étudiants officiant comme arbitres sur les compétitions en sports collectifs et individuels.

Il convient de rappeler l'importance pour l'Université du label « AS Lyon 1 Solidaire » porté par 14 manifestations sportives organisées par les étudiants durant l'année 2013 : nuits, tournois, fête des sports et de la danse…. Ce label «AS Lyon 1 Solidaire » soutient des associations investies dans les domaines de la santé, du handicap et de la recherche scientifique.

1.3 - Mission Handicap

En 2012-2013, la Mission Handicap de l'Université a accompagné 345 étudiants dans le cadre de la politique qu'elle conduit en faveur des personnes en situation de handicap. Cette politique se concrétise au travers d'activités classiques telles que les démarches auprès du Ministère, pour permettre à un étudiant handicapé moteur d'obtenir un contrat Doctoral Handicap. Elle comprend aussi les prestations d'aide à l'enseignement : 97 heures de cours individuels de soutien dispensées par des enseignants-chercheurs auprès de 8 étudiants, 1240 heures assurées par 31 étudiants salariés et 2 vacataires, interprétariat LSF pour 5 étudiants, codage LPC pour 3 étudiantes, transcription en braille de documents pour 2 étudiants.

Dans la mise en œuvre de cette politique de soutien actif aux personnes en situation de handicap, l'Université a, en plus, octroyé une aide matérielle : 10 000 photocopies, prêt de matériel et de logiciels spécifiques destinés à des étudiants déficients sensoriels, etc.…

La nouvelle charte « Université et Handicap » a été signée par l'Université lors de la semaine HandiUniV, organisée en avril 2013. Par ailleurs, la mission Handicap a poursuivi son action d'information et d'incitation auprès des personnels concernant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Elle a procédé, en 2013, au montage de six dossiers auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

En 2013, dans le cadre de l'accessibilité qui figure parmi les priorités de l'Université, plusieurs réalisations ont vu le jour sur le Campus de la Doua : la coursive Darwin desservant la salle de zoologie, la grande halle du gymnase Sapin et la reprise réglementaire d'une vingtaine de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Sur le site de Lyon Sud, l'aménagement de l'espace boisé classé a été réalisé, en particulier, la réservation de places de parking, la mise en place de plans inclinés et de rampes. Afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'Université a engagé un étudiant stagiaire de l'IUT en alternance à la Direction du Patrimoine pour préparer un « Schéma Directeur d'Accessibilité ».

1.4 – Mission Culture

La démarche de l'Université dans le domaine de la culture s'inscrit pleinement dans l'esprit de la convention-cadre signée le 12 juillet 2013, entre la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la ministre de la Culture et de la Communication, avec la Conférence des Présidents d'Université. Dans cet esprit, l'Université continue à professionnaliser, à soutenir et à développer l'action culturelle et poursuit une programmation riche et de qualité. Elle a conduit à l'organisation en 2013, de 77 spectacles vivants tout du long de la saison, ponctuée par plusieurs festivals. La saison 2012-2013 a permis d'accueillir près de 15000 spectateurs dont 5200 pour le théâtre, 2800 pour la danse et 2000 pour la musique.

L'Université a maintenu son soutien aux ateliers de pratique artistique et développe dans ce domaine une politique ambitieuse et attractive de gratuité. Encadrés chacun par un artiste professionnel, 10 ateliers en musique, théâtre, arts plastiques, photographie et vidéo ont été proposés conjointement aux étudiants (accès gratuit) et aux personnels de l'Université. Ces ateliers ont compté 178 inscrits, dont 141 étudiants. En septembre 2013, un atelier d'écriture a été intégré à la Mission Culture et le concours de nouvelles « Jets d'encre » a été relancé pour cette année 2013/14. Les différentes créations réalisées dans les ateliers sont programmées au mois de mai, lors du festival des Arthémiades, qui a rassemblé, en 2013, 3800 spectateurs pour 30 soirées et environ 500 visiteurs pour les 2 expositions organisées.

En 2013, la contribution de la Mission Culture aux les disciplines artistiques, l'a conduite à assurer trois actions en lien avec des enseignements dans le cadre d'une unité transversale dispensée : en Sciences Humaines et Sociales, en première année de licence STAPS dans le cadre du SUAPS, en théâtre et en atelier de danse contemporaine.

En 2013, l'Université a participé à trois expositions photographiques dont «Un automne finlandais», qui a permis d'accueillir à la galerie Domus le photographe finlandais Pentti Sammallahti et qui a été sélectionnée dans le cadre de Résonance avec la Biennale de Lyon 2013.

Poursuivant sa politique de renforcement des partenariats culturels, l'Université s'exprime à travers une quinzaine de partenariats actifs avec des structures telles que des compagnies de théâtre et de danse, des conservatoires, des associations, la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne, l'ENS de Lyon. Par ailleurs, le Théâtre Astrée participe au réseau Balises, regroupement des théâtres de la ville de Lyon et de son agglomération, et qui mène des actions de proximité, comme avec le site internet des Buers et la Semaine du Vivre ensemble, ou en direction d'une huitaine de lycées, collèges et écoles sous la forme d'échanges et parfois d'ateliers.

1.5- Action Sociale, culturelle sportive et de loisirs à destination des personnels

La vie sociale au sein de l'Université est riche. C'est à travers les activités de son «Service Universitaire d'Action Sociale » (SUAS), que l'Université a poursuivi la mise en œuvre de sa politique dynamique et ambitieuse dans les domaines de la restauration des personnels, les actions liées à l'enfance, la vie sportive, culturelle et de loisirs.

Ainsi, dans le domaine des prestations d'action sociale, l'augmentation des prestations pour séjour d'enfants (autres que CLE) est restée conforme aux prévisions liées au changement de grille de tarification qui est intervenue au 01-01-2012. Le montant global consacré aux aides et secours d'urgence est, lui aussi, resté stable par rapport à 2012 ; on note que 23 agents ont perçu une allocation pour enfants handicapés.

Il convient aussi de souligner que l'activité du « Service Social des Personnels » et en particulier la consultation de l'assistance sociale n'a presque pas évolué par rapport à l'année précédente : 223 personnels ont été reçus lors de 420 entretiens individuels. Le bilan reste relativement positif, tant sur les consultations en Economie Sociale et Familiale que sur l'action du groupe GEST qui a traité 18 dossiers.

Dans le domaine de la restauration, la fréquentation a globalement peu évolué. Cependant, il est à noter un fort taux de croissance de la fréquentation de personnels UCBL dans les restaurants CROUS de La Doua. Ceci peut s'expliquer par l'implantation de nouveaux laboratoires à la Doua (IRSTEA…). Comme l'année précédente, l'indice de satisfaction des personnels est très bon sur le site de la Doua. Il est en amélioration depuis juin 2013 sur le site Rockefeller. Le budget de la restauration est légèrement excédentaire, bien que des travaux importants de rénovation aient été entrepris sur le restaurant DOMUS. Cet excédent, dû au bon niveau de ressources propres de l'activité (revente de repas aux organismes conventionnés, réversions + loyer du prestataire), a permis de compléter le financement, des autres activités gérées par le SUAS.

Le Centre de Loisirs Educatifs de la Doua (CLE) a été fortement sollicité en 2013. Le fonctionnement de ce centre, qui comprend une crèche de 30 places et un accueil de loisirs, pouvant accueillir jusqu'à 100 enfants, les mercredis et petites vacances, a été très satisfaisant. Sur le site de Bourg en Bresse, 3 places ont été attribuées dont 2 financés sur ressources propres de l'IUT.

En 2013, l'activité sportive a été très présente dans la vie sociale de l'Université. Cet aspect, très dynamique, de la vie sociale de l'établissement fonctionne grâce à une excellente synergie entre le SUAS, le CLAP (association des personnels de l'UCBL) et la mission culture.

2.- Affirmer une politique cohérente et ambitieuse en matière de développement durable, patrimoine, hygiène et sécurité

2.1 - Patrimoine immobilier et développement durable

L'activité de l'Université, dans le domaine immobilier, a été particulièrement importante en 2013, tant dans le montage de projets de réhabilitation et de construction (Plan Campus, opérations CPER, projets sur ressources propres) que dans le suivi d'opérations de grande envergure sous maîtrise d'ouvrage Université Lyon 1 : construction de l'Amphi 3 à Lyon Sud, fin de la réhabilitation des bâtiments de chimie, requalification du bâtiment Rockefeller.

L'année 2013 a également été une année d'intense réflexion sur la stratégie immobilière de l'Université qui aboutira à une rédaction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière **(**SPSI**)** en 2014. Les objectifs visés sont l'optimisation de l'occupation des surfaces afin de réduire les coûts de fonctionnement et la mise aux normes du parc immobilier pour l'accessibilité et la sécurité. Des décisions importantes sur la conservation, la libération ou la finalité de certains sites ont été, ou sont sur le point d'être prises : libération du site la Soie, avenir des sites de Gerland et La Buire.

Dans ce contexte, l'Université a arrêté ses priorités immobilières pour le prochain contrat de Plan Etat-Région pour un montant total de 76 M€. Les principales opérations concernées sont : les sites de Santé-Est (poursuite de la réhabilitation de Rockefeller, projet de Centre Expérimental mutualisés sur animaux modèles, requalification de la Buire), le site IUT de Villeurbanne, et la rénovation de locaux d'enseignement sur le site LyonTech-La Doua.

Après de nombreux mois d'études et sous maîtrise d'ouvrage de l'Université, les premiers travaux de la tranche 1 de la requalification du site Rockefeller ont débuté en Juin 2013 avec l'agrandissement et la modernisation de la Bibliothèque Universitaire livrable fin 2014. Ils seront suivis par la mise aux normes du bâtiment, la rénovation de salles d'enseignement et l'amélioration de l'accueil de la vie étudiante pour un total de 19,9 M€ financés par des crédits CPER, du Grand Lyon et de l'Université.

Afin de préparer la phase suivante des réhabilitations, la réactualisation du Schéma Directeur Immobilier réalisé en 2013 prévoit la réorganisation des activités d'enseignement et de recherche sur les sites de Rockefeller et de La Buire. Il est proposé que le site de La Buire devienne progressivement un campus thématisé après le départ des neurosciences sur le site du Vinatier à l'horizon 2016.

Les opérations Lyon Cité Campus ont fortement mobilisé l'Université pour l'accompagnement des projets financés par les collectivités : construction INL-CPE, Axel'One, CENS-ELI. Le dialogue compétitif pour l'attribution du Contrat de Partenariat relatif à l'extension de la faculté de médecine Lyon Sud s'est conclu par la signature d'un contrat de Partenariat Public Privé (PPP) en Juillet 2013. Avec l'ensemble de ces opérations, dont NeuroCampus, l'Université accroît ses surfaces de 30000 m^2 environ.

Les opérations Lyon Cité Campus sur le site LyonTech la Doua ont connu une très forte accélération au second semestre 2013, qui s'est traduite en octobre par le vote du dossier d'expertise du projet global par les établissements partenaires : Université Lyon 1, INSA, CPE, PRES/CUE. Suite à de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, le montage en Société de Réalisation (filiale *in house* de droit privé) a été abandonné au profit d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique sur emprunts que les EPCSCP peuvent maintenant souscrire à la Banque Européenne d'Investissements (BEI) avec la possibilité de souscrire un marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM). Ce montage juridique et financier a été accepté par le ministère, en 2013, ce qui représente une étape importante du projet, avec une meilleure capacité d'investissement pour les opérations de réhabilitation immobilière estimées à environ 123 M€ HT travaux (soit 224 M€ TTC/TDC).

Pendant cette même période, la programmation technique et fonctionnelle réalisée par le groupement ARTELIA a nécessité une inflexion importante du projet, suite à une réévaluation des coûts liés aux regroupements des disciplines et aux résultats très défavorables des diagnostics structures. Si l'ambition globale du projet n'a pas été remise en cause, des arbitrages ont dû être rendus, portant sur le périmètre des opérations. En maintenant les objectifs de sécurité, d'accessibilité et de performances énergétiques des bâtiments, trois niveaux de priorité ont été définis : 15 bâtiments en tranche ferme assurés d'être financés par les opérations LCC (12 en CREM, 3 en MOP), 10 bâtiments en tranche conditionnelle (montage CREM). Le projet global LyonTech-La Doua entre, en 2014, dans la phase opérationnelle avec le lancement des concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et la mise en place d'une équipe projet, chargée de suivre les opérations de travaux qui devraient débuter fin 2015.

A côté de l'accompagnement de ces grands projets immobiliers, l'Université a assuré, en 2013, de nombreuses opérations de maintenance, de GER et de réhabilitation de locaux demandées par les structures d'enseignement et de recherche ou les services administratifs. Ces opérations ont systématiquement intégré les mises aux normes règlementaires en matière d'accessibilité, de sécurité et de gestion des produits dangereux. Ainsi l'Université, dans sa politique immobilière, a augmenté les crédits destinés au GER pour maintenir la performance des bâtiments à un niveau acceptable.

La mise en place, en 2013, d'une nouvelle procédure de recensement et de gestion des projets de travaux demandés par les structures hébergées, a permis l'élaboration d'un calendrier et d'un plan de charges plus performants, puisque toutes les demandes de travaux ont été traitées, *a minima* analysées. Ainsi, durant l'année 2013, 35 études de faisabilité effectuées ont abouti à 26 opérations de travaux livrées dans l'année pour un montant total d'environ 700 K€. Avec les opérations pluriannuelles inscrites au PPI et dont l'Université a assuré le suivi (49 opérations pour un montant total de 4,8 M€), le total des opérations immobilières soldées, en 2013, avoisine les 5,5 M€ soit 1M€ de plus qu'en 2012.

S'agissant des avancées très attendues dans le secteur de la fiabilisation des données immobilières, l'Université s'est engagée en 2013, avec la constitution d'une cellule dédiée au sein de la DIRPAT, dans un travail planifié sur deux années de contrôle systématique et exhaustif des données existantes concernant les bâtiments de l'Université : mise à jour des plans, mesurage des surfaces, relevé des usages, des affectations et des activités. L'objectif est de disposer d'une base complète et fiable en 2015.

Dans le cadre d'une démarche nationale de mise en place de conventions d'utilisation du parc immobilier de l'Etat, la DIRPAT a collecté en 2013, les informations permettant à l'Université de répondre, dans les délais fixés, à une demande ministérielle (DGFIP, France Domaine) de production d'annexes chiffrées par bâtiment.

2.2 – Hygiène et Sécurité

L'Université reste engagée dans une démarche de prévention visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail de son personnel. Cette année encore, les actions définies par l'Université et mises en œuvre par le « Service Hygiène et Sécurité » (SHS) visent à développer une culture de la sécurité à tous les niveaux de notre organisation et une réelle conscience sécurité, qu'il s'agisse :

- de la mise en œuvre du plan de prévention,
- de conférences, de formations inscrites au catalogue de l'Université ou rendues obligatoires du fait de l'activité,
- de conseils et d'accompagnement dans les projets ou dans le développement d'activités,
- de la nomination d'assistants de prévention, de serre-file et guide file,
- d'assistance à la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques.

L'année 2013 se caractérise par une mobilisation des équipes dans l'expertise « sécurité » des grands projets de l'Université, tels que le Plan campus Lyon Tech Doua, la requalification de Rockefeller, Lyon Sud et les schémas directeurs afférents.

Ainsi, pour une prise en compte optimale de la sécurité dans notre établissement et pour faire face aux besoins d'équipements et de maintenance toujours plus importants, la dotation de fonctionnement et d'investissement « sécurité » a été revue à la hausse.

L'année 2013 a été marquée par l'évolution du Comité Hygiène Sécurité Central d'établissement (CHS) en Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Véritable organe de concertation, le CHSCT, déjà très impliqué dans la sécurité de l'établissement, est devenu un acteur primordial pour la qualité de vie au travail.

Les projets pour 2014

Pour 2014, les perspectives de l'Université s'inscrivent, d'une part, dans la continuité des actions menées en 2013, mais elles ont également pour ambition d'initier de nouveaux projets qui s'insèrent pleinement dans le cadre du contrat pluriannuel 2011-2015. Plusieurs dossiers qui auront une importance majeure sur l'évolution de l'Université, devront être finalisés au cours de l'année 2014. Parmi ceux-ci, la mise en place de la loi ESR, avec la modification des statuts de l'Université Lyon 1 et l'installation de la Communauté d'Universités et d'Etablissements sur le site Lyon Saint Etienne seront deux chantiers phares des deux premiers trimestres 2014.

Dans un contexte national économique qui restera difficile, il conviendra de poursuivre la mise en route du plan campus Lyon Tech La Doua et celle du plan campus Charles Mérieux, parallèlement à la requalification du campus Rockefeller. Outre, la préparation du CPER 2015 – 2020 et la constitution du dossier de l'évaluation par l'AERES en 2014 de l'Université, il sera capital d'accélérer la réflexion sur le prochain contrat quinquennal des unités de recherche et d'apporter un soutien fort aux équipes et unités de recherche candidates aux appels d'offre d'Horizon 2020.

Obtenir la prorogation de l'habilitation des formations de l'ESPE et poursuivre la préparation du dossier d'accréditation de l'Université et l'évaluation de ses diplômes nationaux par l'AERES, seront des chantiers d'importance majeure qui mobiliseront l'Université en 2014 et contribueront à l'élaboration de la carte des formations pour la prochaine période contractuelle.

Dans le domaine des partenariats, deux objectifs seront poursuivis, d'une part la concrétisation opérationnelle des missions en cours et d'autre part, la poursuite des actions de communication sur l'offre de formation de l'Université et ses laboratoires, dans le domaine des Sciences du vivant et de la Santé, afin d'étoffer le réseau de partenaires socio-économiques de l'Université.

Ces actions seront conduites, tout en maintenant les efforts d'élargissement de la visibilité nationale et internationale de notre université et ceux visant à améliorer encore la vie de nos campus, dans l'intérêt des étudiants et des personnels. Pour pouvoir mener à bien cette véritable politique de développement de l'Université, il paraît nécessaire de poursuivre le renforcement des mesures sociales, d'hygiène et de la sécurité existantes, afin d'assurer aux personnels de l'Université une véritable sécurité au travail à tous les niveaux.

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-002

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

GROUPE DE TRAVAIL « PERSONNELS ET AFFAIRES SOCIALES » (GT-PAS)
BILAN DE L'ANNÉE 2012-2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

a été informé du bilan de l'année 2012-2013 du Groupe de travail « Personnels et Affaires sociales » (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Groupe de Travail Personnels et Affaires Sociales GT-PAS

Bilan de l'année 2012-2013

RÔLE DU GT-PAS

- ✓ **Echanger avec les représentants** des composantes et des services sur les sujets relevant des personnels et de la qualité de vie au travail.

- ✓ **Présenter les dispositifs en lien avec ce périmètre**
  - Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CHSCT).
  - Service Universitaire d'Action Sociale (SUAS).
  - Groupe d'Etude de Situations de Travail (GEST)
  - Commission Consultative Paritaire Agents Non Titulaires (CCPANT).
  - Mission égalité Femmes/Hommes.
  - Mission culture.
  - Gestion Risques Alcool et Substances Psycho actives (GRASP).
  - Centre de Loisirs Educatifs (CLE).

Sept réunions en 2013 :

Informer de l'actualité des Ressources Humaines

- ✓ **Débattre de la politique d'emplois**
- ✓ **Sujet principal, les personnels contractuels**
  - o les modalités de recrutement
  - o les concours dans le cadre du protocole Sauvadet

→ **Politique concernant les contractuels votée au CA de Juillet 2013**

Exemple pour les 4 ans et plus

Une quarantaine de personnes concernées.

Les différentes catégories :

- ✓ Personnels contractuels sur postes Etat
  → les supports ont vocation à être tous ouverts au concours.

- ✓ Personnels contractuels sur ressources propres établissement
  (comptes centraux) → Ouverture (par création, libération) de postes Etat

- ✓ Personnels contractuels sur crédits recherche
  → un CDI sera possible si « la composante provisionne les indemnités de licenciement éventuelles.

- ✓ Personnels contractuels sur crédits FOCAL
  → Possibilité de transformation en emplois gagés. Etudie de la soutenabilité budgétaire

RESULTATS (2/2)

Université Claude Bernard Lyon 1

Sept réunions en 2013 :

✓ **Présentations lors de ces réunions des activités de :**

- **CHSCT**
- **CLE**
- **GEST**

Quelques chiffres pour 2013

✓ Service social des personnels

246 agents reçus soit 490 entretiens

✓ GEST

17agents suivis

✓ Commission sociale

49 bénéficiaires– 28 342 €

LE PRÊT SOCIAL

Université Claude Bernard Lyon 1

- ✓ Tous les personnels
- ✓ 2 000 euros maximum
- ✓ Remboursement 24 mois
- ✓ Etude par l'Assistante Sociale
- ✓ Attribution par la commission Sociale
- ✓ Contrat avec l'Agence Comptable

Composition Commission Sociale

✓ **Membres ayant voix décisionnelle**

- Directeur SUAS préside la Commission.
- Directeur Général des Services.
- VP Personnels et affaires sociales.
- Deux membres élus du SUAS.

✓ **Membres ayant voix consultative**

- Agent comptable ou son représentant.
- Assistante Sociale.
- DRH ou son représentant.

Merci de votre attention

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-003

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'UCBL NOTAMMENT SUR LES SITES ROCKFELLER ET GERLAND

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;

a débattu de la restauration des personnels de l'UCBL notamment sur les sites Rockefeller et Gerland.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-004

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

VERSIONS ACTUALISÉES DES DIFFÉRENTS MODÈLES TYPE DE CONVENTION DE STAGE, LA CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION EN OFFICINE ET LA CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION EN CABINET MÉDICAL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 7 janvier 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé les versions actualisées des différents modèles type de convention de stage, la convention de stage d'observation en officine et la convention de stage d'observation en cabinet médical. (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

University Claude Bernard Lyon 1
Address:
Phone:
Fax:

Coordinator:
Phone:
E-mail:
Fax:

Academic year 2013-2014

Agreement of Internship **ABROAD**

□ MANDATORY OR OPTIONAL
□ Professional Integration Voluntary (SEA) – (AEU)
□ Reorientation Voluntary (SEA)– (AEU)

TRAINEE'S SURNAME AND FIRST NAME:.....

SOCIAL SECURITY NO :.....

TITLE OF THE INTERNSHIP:
.....

HOST ORGANIZATION : .....

PLACE OF TRAINING: ..... **INTERNSHIP DATE from** **...../...../..... to ..... /..... /.....**

SUBJECT OF INTERNSHIP: .....

……

Company supervisor: ..... **Pedagogical supervisor :** ……

Article 1: Purpose of the agreement
The purpose of this agreement is to determine the relationship between University Claude Bernard Lyon 1, the trainee and the host organization (company, public body, association etc.) represented by:
……..……..……..……...

Article 2: Purpose of the internship
The purpose of the internship is to enable the student to implement the theoretical and methodological tools acquired during his or her studies, to identify his or her competencies and to reinforce or redefine his or her career objectives. Therefore, the purpose of the internship is to prepare the student to enter into his or her working life through greater knowledge of the host organization and to reduce the time required to adapt to employment while completing his or her university programme.
The internship is an integral part of the pedagogical curriculum and of the student's achievement of his or her personal and professional project. The internship is a mandatory prerequisite to the validation of a year of study of the awarding of the diploma.
The internship programme is established by the educational institution and the host in accordance with the general programme of the study course in question. This programme must be compatible with the student's specialisation and skills. It is described in detail in appendix 2. At the end of the internship, the trainee will be submitted to an assessment (Appendix 3.) It is in all cases subject to a detailed program in Annex 2 and must be evaluated.

Article 3: Terms of the internship
An additional clause may be added to the agreement in the event of a internship extension upon the request of the host organization and the student. However, the internship may not, under any circumstances, extend beyond September 30th of the current year.
In any event, the training period may not exceed 6 months, amendment included, except where it fits in a special school curriculum (mandatory internship) that provides for a longer period.
Working hours of the internship
The trainee's maximum weekly attendance at the host organization's premises shall not exceed 35 hours. The internship (on the basis of 35 hours attendance per week) is:
☐ full time
☐ part time *(specified quota =.....%.)*
(Cross out the irrelevant option)
Should the trainee be present at the host organization's premises at night, on Sundays or on public holidays, the host organization shall indicate the specific cases below: .....
.....
.....

Article 4: Status of the trainee - Admission and supervision
Throughout the student's internship in the host organization, the trainee shall remain a student of the educational institution; he or she shall be monitored on a regular basis by the educational institution. The host organization shall name a *company supervisor* in charge of performing technical supervision and optimising the conditions of the internship. The student may return to the educational institution during the internship period, to take certain courses explicitly required by the study programme, participate in meetings etc. The host organization shall be notified of the dates of such periods by the educational institution.

Article 5: Remuneration - Allowances in kind - Reimbursement of expenses
Remuneration is owed to the student in the following cases:
☐ Internship over 2 months in a company, an association, a public company or a public institution with industrial and commercial purpose
☐ Internship over 2 months inside a public body or state public institution ☐ Other cases
……
……
……

If the organization has no obligation to remunerate the trainee, it is agreed that:
- ☐ The organization will choose to offer remuneration to the trainee.
- ☐ The organization will choose not to offer any remuneration to the trainee.

The remuneration shall be paid monthly, effective the first day of the internship. If it's mandatory, the minimum amount fixed by regulation is equal to 12.5% of the ceiling schedule of the French Social Security as defined under Article L.241-3 of the Code of Social Security for full-time training on the basis of 35 hours attendance per week (436.05 Euros in 2013).

If the internship is part time, the remuneration is calculated on the basis of the amount determined in the preceding paragraph, in proportion to his or her time spent in the Host Organization, to wit.....€ (complete if applicable).

If the remuneration is optional, or if the Host Organization wishes to pay the trainee remuneration greater than the minimum fixed by regulation, it is stated that the host organization pays a monthly bonus to the amount of Trainee : .....€ (complete if applicable) throughout the training period.

The remuneration is payable to the Trainee without prejudice to reimbursement of expenses incurred for the training and benefits, if any, for catering, accommodation and transportation.

List of benefits (state nil if no benefit is available):
.....
……
……
……

Article 6: Social protection

During the internship, the intern continues to receive benefits under the social security student plan and it retains his or her status as a student.

6.1 No bonus or remuneration or less the product of 12.5% of the maximum schedule of social security by the number of training hours worked during the reporting period:

In this case, under current legislation, the bonus of internship is not subject to payroll tax. The intern continues to benefit from the legislation on accidents at work under Article L. 412-8-2 of the Code of Social Security student system. In case of accident to the student during work in the Host Organization, during the journey, on the premises made useful for the purpose of the placement, the Host Organization will performs all necessary arrangements with the Fund health insurance and will notify the Educational Institution as soon as possible.

6.2 Remuneration greater than the product of 12.5% of the maximum schedule of social security by the number of training hours worked during the reporting period: Amounts paid then take the character of a fee. Social security contributions are calculated on the difference between the amount of the gratuity and 12.5% of the hourly limit for Social Security statutory working week of 35 hours. The intern has the legal cover under the provisions of Articles L. 411.1 and following of the Code of Social Security. In case of accident to the student during work in the Host Organization, during the journey, or on sites made useful for the purpose of the placement, the Host Organization will performs all necessary arrangements with the Fund Health Insurance and will notify the Educational Institution as soon as possible.

6.3 Healthcare coverage of Student abroad:

a) Protection provided by the French healthcare system for students :

Whenever it's possible, the student must ask for the application form which allows to maintain the rights of his or her healthcare system abroad.

- For internships within the European Economic Area (EEA) made by students who are citizens of countries of the European Union, a request must be made for the acquisition of the European Health Insurance Card (EHIC).

- For internships carried out in Québec by students of French nationality, the SE401Q form must be requested (104 for company internships, 106 for university internships).

* In all other cases:

If the student incurs medical expenses abroad, it can be repaid from the mutual fund which takes the place of student social security, return, and upon presentation of proof: the reimbursement is then based on French health care rates, large differences may exist.

It is strongly recommended to the intern to subscribe to a specific supplementary health insurance, valid for the country and the training period, with the organization of their choice (student insurance, parent's mutual, private company ad hoc ...).

* Exception: if the Host Organization provides health coverage to the trainee under the provisions of local law (see 6.3-b below), the intern can choose to receive this local protection against diseases. Before making such a choice, he must ascertain the extent of guarantees offered.

b) Protection resulting from the Host Organization:

By checking the appropriate box below, the Host Organization indicates if he provides the trainee with local protection against diseases , under local law:

 YES (it is added to the maintenance of rights derived from the French healthcare plan for the students abroad)

 NO (protection is assured only through the maintenance, abroad, of rights derived from the French healthcare plan for the students)

6.4 Protection from Workplace accidents for Intern Abroad:

a) To qualify for the French legislation on workplace accident cover, this internship must:

• be of a period not exceeding six months, including overtime.

•not give rise to any remuneration capable of opening rights to workplace accident cover in the country (an allowance or gratuity is admitted to the tune of 12.5% of the maximum schedule of social security for a legal duration 35 hours is 436.05 Euros in 2013 €.

• Take place exclusively in the organization which is part of this agreement.

• Take place exclusively in the foreign country cited.

b) The reporting of accidents lies with the educational institution that must be informed by the body in writing within 48 hours.

c) The workplace accident cover concerns the accidents which occurred :

• Inside the place of internship and practicum hours.

• On the way back and forth between the habitual residence of the Intern on foreign territory and place of internship.

• On the round trip (beginning and end of internship) between the Intern's home residence located on French territory and place of residence abroad.

• As part of an assignment given by the Host Organization to the student and by means of a mandatory mission order only.

d) In the event that one of the conditions in point 6.4-a is not met, the Host Organisation undertakes to cover by this convention, including with its own funds, the trainee against the risk of work-related accident, commuting and occupational diseases and to ensure that all statements will be carried out.

e) In all cases,

• If the trainee is involved in an accident during the internship, the Host Organization must imperatively and immediately report the accident to the educational institution.

• If the trainee performs limited missions outside of the Host Organization or outside the country of the internship, the Host Organization must take all necessary steps to provide appropriate insurance.

When conditions are not met, the Host Organization commits to contribute to an insurance for the coverage of the Intern and agrees to make the necessary statements in case of accident.

Article 7: Liability and Insurance

Each of the three parties (agencies, institutions, Intern) are said to be guaranteed under Civil Liability (Annex 4).

Whatever the nature of the internship and the country of destination, the Trainee agrees to be covered by an assistance contract (repatriation, legal assistance etc..) and a Personal Accident Insurance.

When the Host Organization puts a vehicle at the disposal of the Intern, it lies with the Host Organization to verify previously that the insurance policy of the vehicle covers such use.

If in the course of the internship, the intern uses his or her own vehicle or the vehicle loaned from a third party, it lies with the Intern to disclose expressly to the insurer of the said vehicle its use and he or she shall, if necessary, pay the insurance premium related.

Section 8: Discipline

During the internship, the intern is subject to discipline and internal regulations of the Host Organization, particularly with regard to schedules, and rules of hygiene and safety.

Any disciplinary action can be decided only by the Educational Institution. In this case the Host Organization shall inform the Educational Institution of the deficiencies and provide the constituent elements.

In cases of particularly serious breach of discipline, the agency reserves the right to terminate the internship in accordance with provisions laid down in Article 10 of this Convention.

Article 9: End of Internship - Report and Evaluation

9.1 Stage mandatory or optional: After the placement, the Host Organization shall issue a certificate of internship and fills out an evaluation form (Appendix 3) that it sends back to the Educational Institution.

The intern must submit a placement report to the Educational Institution following the pedagogical regulations. The work can be presented during a viva according to pedagogical regulations.

The professional guardian or any other member of the Host Organization called to reach the Educational Institution in connection with the preparation, conduct and validation of the training period may not claim any financial support or compensation from the Educational Institution.

9.2 Volunteer Internship in the framework of SEA: The assessment will, firstly, by Guardian Professional, from a grid type proposed by the university and, secondly, by the head of training [the Director of SOIE - Service d'Orientation et d'Intégration professionnelle des Etudiants de LYON 1 (Orientation and professionnal Integration Service for the Students of LYON 1) for a voluntary reorientation placement] in which the student is entered - primarily from the self-assessment conducted by the trainee from a standard questionnaire suggested by the university and also from the balance sheet from the internship prepared by the student.

Article 10: Absence and Discontinuation of Internship:

10.1 Outage: During the internship, the intern will benefit from leave provided that the minimum duration of the internship is followed. It is up to the Host Organization to monitor.

For any other temporary interruption of the internship (illness, maternity, unjustified absence ...) the Host Organization will notify the mentor of the Intern in the Educational Institution by mail.

10.2 Adjournment final: In the event that one of the three parties (Host Organizations, Institutions, Trainee) terminates the internship, it shall immediately inform the other two parties in writing. The reasons will be considered in close consultation. The final interruption of the Internship will be taken only after this consultation phase.

10.3 Case internships abroad: The student agrees to comply strictly with the recommendations made by the Ministry of Foreign and European Affairs (MAE website under "Travel"). If the situation requires, given the developpement of any risk to the student could run in the country in which he conducts his training, the Educational Institution may interrupt the Internship or unilaterally terminate this Agreement prior to the start of the Internship.

Article 11: Duty of secrecy and confidentiality
The duty of confidentiality is absolutely rigorous. The intern makes a commitment therefore to never use the information collected or obtained by him or her to be subject of publication, disclosure to third parties without prior approval from the Directorate of the Host Organization, including the report of internship. This commitment will be valid not only for the duration of the internship but also after its expiry. The intern undertakes not to keep, remove or take copies of any document or software of any kind whatsoever, belonging to the Host Organization, unless approved by the latter.
Note: As part of the confidentiality of information contained in the report, the Host Organization may request a restriction of the dissemination of the report, or even the withdrawal of some highly confidential items. The people who need to know are constrained by professional secrecy to use nor disclose the information in the report.

Article 12: Recruitment
If it should happen that an employment contract taking effect before the end date of the internship should be signed with the Host Organization, the present agreement would become null and void, except as regards the modalities of educational assessment. The student loses then the quality of trainee and is no longer under the responsibility of the Educational Institution. The latter must necessarily be informed before signing the contract, either by the Host Organization and/or the trainee.

Article 13: Applicable law – Jurisdiction
This agreement is governed exclusively by French law. Any dispute not resolved by amicable means will be submitted to the jurisdiction of the courts of Lyon.

The signatories of this training agreement acknowledge having red Articles L612-8 and following ones, D 612-48 and following ones of the code of the education relative to student's training courses-and placement charter (Appendix 1). They accept the principles that result.

AGREEMENT PREPARED IN THREE COPIES

Host Organization	**The Intern**	**The Educational Institution**
Date : ……../……../……	Date : ……../……../……	Date : ……../……../……
Name: ……..…	Name: ……...…	Name: ……...…
Quality: ……..……		Qualité :
UNIVERSITY/COMPANY STAMP:	Tick the box if the student is minor : ❑ *For minor students, the agreement must be signed by a legal representative.*	❑ President of the University ❑ Vice President CEVU ❑ Director of Componant / Department:
The signature must be the legal representative of the Host Organization, or failing that, a person lawfully entitled to the Host Organization.		……..
Visa du tuteur professionnel	**Visa du tuteur pédagogique**	**Visa du responsable de la formation**
Date : ……../……../……	Date : ……../……../……	Date : ……../……../……
Name: ……..…	Name: ……	Name :……..……

C O N T A C T S :

EDUCATIONAL INSTITUTION (SCOLARITY SERVICE) :
Phone :
Fax :
E-mail. :

EDUCATIONAL INSTITUTION (PEDAGOGICAL SUPERVISOR):
Phone :
Fax :
E-mail. :

HOST ORGANIZATION (COPANY SUPERVISOR) :
Phone :
Fax :
E-mail. :

THE INTERN :
Phone :
Fax :
E-mail :

CPAM TO BE CONTACTED IN THE EVENT OF AN ACCIDENT (OF THE STUDENT'S PLACE OF RESIDENCE) :
Address :

Appendix 1 : internship charter - Appendix 2 : internship programme - Appendix 3 : Assessment sheet - Appendix 4 to be submitted by the student : civil liability insurance certificate. This document was drawn up by the legal affairs network for higher studies, JURISUP

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1
(Nom Composante d'origine)
Adresse
Tél / Fax
Dossier suivi par (*nom de l'agent en charge des conventions)*
E-Mail :
Tél – Fax:

Année universitaire 2013-2014

Convention de stage externe
EZUS LYON
□ obligatoire
□ non obligatoire

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :……

N°SS :……

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE :……

ORGANISME DACCUEIL : SOCIETE EZUS LYON

LIEU(X) DU STAGE (Labo) :…… **DATES DE STAGE : du ……/……/…… au ……/……/……**

SUJET DE STAGE :……

……

Tuteur professionnel (EZUS) : ……
Tuteur professionnel (Labo associé) : ……
Tuteur pédagogique : ……

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention règle les rapports entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, le Stagiaire et l'Organisme d'accueil représenté par son Président du Directoire, M. Lionel PONCIN DE LATOURNERIE.

Article 2 : Objectif du stage
Le stage de formation a pour objet de permettre à l'étudiant de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences et de conforter son objectif professionnel. Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'organisme d'accueil et de ses laboratoires associés et de réduire son temps d'adaptation à l'emploi, tout en complétant sa formation universitaire. Le stage s'inscrit nécessairement dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il est obligatoire lorsqu'il est nécessaire à la validation d'une année d'étude ou à l'obtention du diplôme. Il fait dans tous les cas l'objet d'un programme détaillé dans l'annexe 2, et doit faire l'objet d'une évaluation.

Article 3 : Modalités du stage
Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation de stage faite à la demande de l'Organisme et du Stagiaire. En aucun cas la date de fin de stage ne pourra être postérieure au 30/09 de l'année en cours.
En tout état de cause, la durée du stage ne peut excéder 6 mois, avenant(s) inclus, sauf lorsque celui s'inscrit dans un cursus pédagogique particulier (stage obligatoire) qui prévoit une durée supérieure.
La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Organisme sera de 35 heures.
Le stage est *(sur une base de 35h/sem) :*
❑ à temps complet ❑ à temps partiel (*quotité* =……%)
Si le Stagiaire doit être présent dans l'Organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, il convient de préciser les cas particuliers :
……..

Article 4 : Statut du Stagiaire – Accueil et encadrement
Le Stagiaire, pendant la durée de son stage dans l'Organisme, demeure étudiant de l'Etablissement ; il est suivi régulièrement par un tuteur pédagogique de l'Etablissement. L'Organisme nomme deux tuteurs professionnels (un au sein des services de gestion, l'autre au sein du laboratoire) chargés d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Le Stagiaire pourra revenir à l'Etablissement pendant la durée du stage, pour y suivre certains cours demandés explicitement par le programme, participer à des réunions…les dates étant portées à la connaissance de l'Organisme par l'Etablissement.

Article 5 : Gratification – avantages – remboursement de frais
Le Stagiaire peut percevoir une gratification dans les cas suivants (cocher la situation correspondante) :
❑ Stage de plus de deux mois, dans ce cas la gratification est obligatoire selon les modalités fixées par les articles D.612-48 à D.612-55 du code de l'éducation.

❑ Stage de moins de deux mois, dans ce cas la gratification est facultative.

La gratification doit être versée mensuellement, à compter du premier jour de stage. Si elle est obligatoire, son montant minimal, fixé par la règlementation, est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale pour un stage à temps complet sur la base de 35 heures de présence par semaine (436.05 euros en 2013).

Montant de la gratification mensuelle : ……..
Si le stage est à temps partiel, la gratification peut être calculée sur la base du montant déterminé à l'alinéa précédent, au prorata de son temps de présence dans l'Organisme d'accueil (voir article 3).

La gratification est due au Stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.
Liste des avantages offerts (indiquer néant si aucun avantage n'est offert) :
……
……
……
……

Article 6 : Protection sociale
Pendant la durée du stage, le Stagiaire continue de percevoir les prestations du régime social étudiant ; il conserve son statut d'étudiant.

6.1 <u>Absence de gratification ou gratification inférieure ou égale</u> au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :
Dans ce cas, conformément à la législation en vigueur, la gratification de stage n'est pas soumise à cotisation sociale.
Le Stagiaire continue à bénéficier de la législation sur les accidents de travail au titre de l'article L 412-8-2 du code de la Sécurité Sociale, régime étudiant.
En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Organisme effectue toutes les démarches nécessaires

auprès de la Caisse d'Assurance Maladie (voir contact ci-dessous) et informe l'Etablissement dans les meilleurs délais.

6.2 <u>Gratification supérieure</u> au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :
Les sommes versées prennent alors le caractère d'une rémunération. Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 12.5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée légale de travail hebdomadaire de 35 heures. Elles sont acquittées par l'Organisme d'accueil.
Le stagiaire bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L 411.1 et suivants du code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Organisme effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Assurance Maladie (voir contact ci-dessous) et informe l'Etablissement dans les meilleurs délais.

Article 7 : Responsabilité civile et assurances
Chacune des trois parties (Organisme, Etablissement, Stagiaire) déclare être garantie au titre de la responsabilité civile (annexe 4).
Quelle que soit la nature du stage et le pays de destination, le Stagiaire s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident.
Lorsque l'Organisme met un véhicule à la disposition du Stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre cette utilisation.
Si dans le cadre de son stage, le Stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule, prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

Article 8 : Discipline
Durant son stage, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Organisme et de ses laboratoires associés, notamment en ce qui concerne les horaires, et les règles d'hygiène et de sécurité.
Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'Etablissement. Dans ce cas, l'Organisme informe l'Etablissement des manquements et lui fournit les éléments constitutifs.
En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'Organisme se réserve le droit de mettre fin au stage dans le respect des dispositions fixées à l'article 10 de la présente convention.

Article 9 : Fin de stage – Rapport –Evaluation
A l'issue du stage, l'Organisme délivre au Stagiaire une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation qu'il retourne à l'Etablissement.
Le Stagiaire doit déposer un rapport de stage à l'Etablissement suivant le règlement pédagogique. Les travaux pourront être présentés au cours d'une soutenance suivant le règlement pédagogique.

Les tuteurs professionnels ou tout autre membre de l'Organisme appelé à se rendre à l'Etablissement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Etablissement.

Article 10 : Absence et Interruption du stage
10.1 Interruption temporaire : Au cours du stage, le Stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve que la durée minimale du stage soit respectée. Il appartient à l'Organisme d'en assurer le suivi.
Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée…) l'Organisme avertira le tuteur pédagogique du Stagiaire, au sein de l'Etablissement par courrier.

10.2 Interruption définitive : En cas de volonté d'une des trois parties (Organisme, Etablissement, Stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 11 : Devoir de réserve et confidentialité
Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le Stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de la Direction de l'Organisme, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le Stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Organisme, sauf accord de ce dernier.
Nota : Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport, l'Organisme peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels.
Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 12 : Recrutement
S'il advenait qu'un contrat de travail prenant effet avant la date de fin du stage soit signé avec l'Organisme la présente convention deviendrait caduque, sauf en ce qui concerne les modalités d'évaluation pédagogique. L'étudiant perd alors la qualité de stagiaire et ne relève plus de la responsabilité de l'Etablissement. Ce dernier doit impérativement en être averti avant la signature du contrat, par l'Organisme et/ou le Stagiaire.

Article 13 : Droit applicable – Tribunaux compétents
La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des juridictions lyonnaises.

Les signataires de la présente convention de stage reconnaissent avoir pris connaissance des articles L612-8 et suivants, D 612-48 et suivants du code de l'éducation relatifs aux stages étudiants et de la charte des stages (annexe 1). Ils en acceptent les principes.

CONVENTION ETABLIE EN TROIS EXEMPLAIRES

L'Organisme d'accueil	Le Stagiaire	L'Etablissement
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……..…	Nom : ……..…
Qualité : ……..……	Cocher la case suivante si l'étudiant est mineur : ❑	Qualité : ❑ Président de l'Université ❑ Vice Président CEVU ❑ Directeur de la composante/département : ……..
Le signataire doit être le représentant légal de l'Organisme d'accueil, ou à défaut, une personne régulièrement habilitée de l'Organisme	*Pour les étudiants mineurs, la convention doit obligatoirement être signée par un représentant légal.*	
Visa du tuteur professionnel (laboratoire associé) Le : ……../……../…… Nom : ……..…	**Visa du tuteur pédagogique**	**Visa du responsable de la formation**
Visa du tuteur professionnel (EZUS LYON) Le : ……../……../…… Nom : ……..…	Le : ……../……../…… Nom : ……	Le : ……../……../…… Nom : ……..……

C O N T A C T S :

ETABLISSEMENT (SERVICE DE SCOLARITE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ETABLISSEMENT (TUTEUR PEDAGOGIQUE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL EZUS) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL LABO) :
☎ :
Fax :
Mél. :

LE STAGIAIRE :
☎ :
Fax :
Mél. :

CPAM A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT (DU LIEU D'HABITATION DE L'ETUDIANT) :

Adresse :

Annexe 1 : charte des stages
Annexe 2 : programme du stage
Annexe 3 : Fiche d'Evaluation
Annexe 4 à fournir par l'étudiant : attestation de responsabilité civile

Université Claude Bernard Lyon 1

Année universitaire 2013/2014

Université Claude Bernard Lyon 1

Convention d'accueil d'étudiants étrangers
A LYON 1
Dans le cadre d'un stage d'études

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :.....

UNIVERSITE D'ORIGINE :.....

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE :.....

SERVICE OU LABORATOIRE D'ACCUEIL (au sein de l'UCBL) :.....

LIEU(X) DU STAGE :..... **DATES DE STAGE : du ...../...../..... au ...../...../.....**

SUJET DE STAGE :.....

.....

Tuteur professionnel (LYON1) :.....
Tuteur pédagogique (université d'origine) : .....

Tuteur professionnel : ..... **Tuteur pédagogique :** .....

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention règle les rapports entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 (représentant le laboratoire d'accueil), le Stagiaire et l'Université d'origine……..
Elle détermine les modalités d'accueil de l'étudiant étranger dans le cadre d'un stage d'études

Article 2 : Objectif du stage
Le stage de formation a pour objet de permettre à l'étudiant de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences, de conforter son objectif professionnel.
Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'organisme d'accueil et de réduire son temps d'adaptation à l'emploi, tout en complétant sa formation universitaire.
Le stage s'inscrit nécessairement dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il est obligatoire lorsqu'il est nécessaire à la validation d'une année d'étude ou à l'obtention du diplôme. Il fait dans tous les cas l'objet d'un programme détaillé dans l'annexe 2, et doit faire l'objet d'une évaluation.

Article 3 : Modalités du stage
La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Organisme sera de 35 heures. Le stage est *(sur une base de 35h/sem) :*
❑ à temps complet
❑ à temps partiel (*quotité* =…….%)
Si le Stagiaire doit être présent dans le laboratoire d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, il convient de préciser les cas particuliers :
……..
……

Article 4 : Statut du Stagiaire – Accueil et encadrement
Le Stagiaire, pendant la durée de son stage à l'UCBL, demeure étudiant de son université d'origine; il est suivi régulièrement par un tuteur pédagogique de l'Université d'origine. Le laboratoire d'accueil nomme un tuteur professionnel chargé d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. .

Article 5 : Gratification – avantages – remboursement de frais
Le Stagiaire perçoit obligatoirement une gratification dans le cas d'un stage de plus de deux moisdans une administration ou Etablissement public administratif de l'Etat (gratification obligatoire selon les articles D. 612-56 à D.612-60 du code de l'éducation)
La gratification doit être versée mensuellement, à compter du premier jour de stage. Si elle est obligatoire, son montant minimal, fixé par la règlementation, est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale pour un stage à temps complet sur la base de 35 heures de présence par semaine (436.05 euros en 2013).

Si le stage est à temps partiel, la gratification est calculée sur la base du montant déterminé à l'alinéa précédent, au prorata de son temps de présence dans l'Organisme d'accueil, soit …….€ (remplir le cas échéant).

La gratification est due au Stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.
Liste des avantages offerts (indiquer néant si aucun avantage n'est offert) :
……
……
……

Article 6 : Protection contre le risque accidents du travail et maladies professionnelles :
Pendant la durée du stage, la protection du stagiaire contre le risque des accidents du travail et maladies professionnelles est systématique.
En application du principe de territorialité, le stagiaire effectuant un stage en France est soumis au droit français et suit les règles d'assujettissement de l'employeur au paiement des cotisations afférentes à la protection du stagiaire.

2 hypothèses :.

6.1 <u>Absence de gratification ou gratification inférieure ou égale</u> au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :

La protection contre le risque accidents du travail et maladies professionnelles est assurée par le régime français même lorsque la cotisation afférente à ce risque n'a pu être recouvrée auprès de l'établissement d'enseignement dont la personne relève.

6.2 <u>Gratification supérieure à 12,5 % plafond horaire de la sécurité sociale :</u>L'entreprise d'accueil est assujettie aux cotisations et contributions sociale, elle paiera les cotisations afférentes à la couverture du risque.
Elle se mettra en relation avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du siège de l'organisme d'accueil en France pour l'immatriculation du stagiaire.

Au-delà de ce seuil le stagiaire s'ouvre des droits à la retraite et aux prestations afférentes aux risques maladie, maternité, invalidité et décès

Sont exemptés de ces règles d'assujettissement les stagiaires de l'UE-EEE munis du formulaire E101 attestant d'une couverture et les stagiaires relevant du Protocole d'Entente entre la France et le Québec

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans le laboratoire d'accueil, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, **l'UCBL effectue toutes les démarches nécessaires de la déclaration des accidents du travail** (imprimé S6200)

auprès de la Caisse d'assurance maladie et informe l'Université d'origine dans les meilleurs délais.

6.3 Protection Maladie du Stagiaire:

Si l'étudiant est ressortissant de l'UE-EEE-SUISSE :

L'étudiant bénéficie du régime d'assurance maladie en tant que titulaire de la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) dont la demande doit être faite au moins 15 jours au préalable auprès de sa caisse d'Assurance Maladie. Il doit être de plus, muni du formulaire E101.Ses frais médicaux seront pris en charge dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays qui l'accueille.

Si l'étudiant est ressortissant d'un Etat tiers à l'UE-EEE-SUISSE (hors province du Québec) :

Si la gratification est inférieure à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, l'entreprise d'accueil n'a pas l'obligation de cotiser pour le stagiaire. Il appartiendra donc à l'intéressé de souscrire une assurance privée le couvrant contre les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. L'étudiant doit prendre contact avec sa caisse d'assurance maladie.

En revanche, si la gratification est supérieure à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, l'entreprise d'accueil en France devra cotiser pour tous les risques. Dans ce cas, il conviendra de se mettre en relation avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du siège de l'entreprise en France pour l'immatriculation du stagiaire.

Si l'étudiant vient du Québec :

Le Protocole d'entente franco-québécois du 19 décembre 1998 relatif à la protection sociale des étudiants prévoit que le stage est considéré comme non rémunéré si le stagiaire perçoit une indemnité mensuelle d'un montant inférieur ou égal à 610 euros ou à 1000 dollars canadiens. L'étudiant se trouvant dans cette situation doit solliciter, auprès de sa caisse d'affiliation québécoise, la délivrance du formulaire SE 401-Q-104 (attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des étudiants participant à des stages non rémunérés dans le cadre de leurs études).

Article 7 : Responsabilité civile et assurances
Chacune des trois parties (UCBL, Université d'origine, Stagiaire) déclare être garantie au titre de la responsabilité civile.
Quelle que soit la nature du stage , le Stagiaire s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident.
Si dans le cadre de son stage, le Stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule, prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

Article 8 : Discipline
Durant son stage, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'UCBL, notamment en ce qui concerne les horaires, et les règles d'hygiène et de sécurité.
Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'université d'origine. Dans ce cas, l'UCBL informe l'université d'origine des manquements et lui fournit les éléments constitutifs.En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'UCBL se réserve le droit de mettre fin au stage dans le respect des dispositions fixées à l'article 10 de la présente convention.

Article 9 : Fin de stage – Rapport –Evaluation
A l'issue du stage, l'UCBL délivre au Stagiaire une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation qu'il retourne à l'université d'origine.

Article 10 : Absence et Interruption du stage
10.1 Interruption temporaire : Au cours du stage, le Stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve que la durée minimale du stage soit respectée. Il appartient à l'UCBL d'en assurer le suivi.
Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée…) l'UCBL avertira le tuteur pédagogique du Stagiaire, au sein de l'université d'origine par courriel.

10.2 Interruption définitive : En cas de volonté d'une des trois parties (UCBL, Université d'origine, Stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 11 : Devoir de réserve et confidentialité
Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le Stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de la Direction de l'UCBL, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le Stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'UCBL, sauf accord de cette dernière.
Nota : Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport, l'UCBL peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels.
Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 13 : **Droit applicable – Tribunaux compétents**
La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des juridictions lyonnaises.

Les signataires de la présente convention de stage reconnaissent avoir pris connaissance des articles L612-8 et suivants, D 612-48 et suivants du code de l'éducation relatifs aux stages étudiants–et de la charte des stages (annexe 1). Ils en acceptent les principes.

CONVENTION A ETABLIR EN TROIS EXEMPLAIRES

Université Claude Bernard LYON1	Le Stagiaire	L'Université d'origine
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……..…	Nom : ……..…
Qualité : ……..……	Cocher la case suivante si l'étudiant est mineur : ❑	……..
Le signataire doit être le président de l'UCBL ou le directeur de la composante de rattachement du laboratoire d'accueil	*Pour les étudiants mineurs, la convention doit obligatoirement être signée par un représentant légal.*	
Visa du tuteur professionnel LYON1	**Visa du tuteur pédagogique de l'Université d'origine**	**Visa du responsable de la formation**
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……	Nom : ……..……

CONTACTS :

ETABLISSEMENT (SERVICE DE SCOLARITE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

SERVICE OU LABORATOIRE D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL LYON1) :
☎ :
Fax :
Mél. :

LE STAGIAIRE :
☎ :
Fax :
Mél. :

Cette convention doit s'accompagner des documents justificatifs suivants :

- Attestation de sécurité sociale
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

Université Claude Bernard Lyon 1

2013/2014 Academic Year

Claude Bernard Lyon 1 University

Foreign Exchange Student Hosting Agreement
For professional study placements undertaken at
LYON 1 University

FULL NAME OF STUDENT:.....

HOME UNIVERSITY:.....

NAME OF PROGRAMME FOLLOWED:.....

HOST SCHOOL OR LABORATORY (at CBL University) :.....

LOCATION OF PLACEMENT :..... **DATE OF PLACEMENT : from .....**/...../..... **to** ...../...../.....

SUBJECT OF PLACEMENT :.....

.....

Professional tutor (LYON1) :.....

Pedagogical tutor (home University) : .....

Professional tutor : ..... **Pedagogical tutor :** .....

Article 1 : Object of the Agreement

This Agreement governs relations between Claude Bernard Lyon 1 University (representing the host laboratory), the Student and the Home University..... . The terms and conditions for placement of the exchange student undertaking a professional placement are outlined herein.

Article 2 : Objective of placement

The objective of the professional placement is to allow the Student to apply the theoretical and methodological tools acquired during his/her training, to identify skills required, and to consolidate his/her professional objective.
The purpose of the placement is therefore to better prepare the student to professional life through increased awareness of the host organisation and to reduce the time required for adapting to employment, whilst complementing University education. The placement fits within the framework of educational training and meets the personal and professional objectives of students. This shall be a compulsory placement when required for validation of a year of study or the award of a degree. It shall be subject to a detailed schedule as outlined under appendix 2, and should be assessed.

Article 3 : Placement terms and conditions

The maximum weekly duration of the Student within the Host organisation is 35 hours. The placement is *(on the basis of 35 hours/week) :*

- ❑ full time
- ❑ part time (*quota* =.....%)

In such instance as the Student is called upon to be present in the host laboratory at night, on Sundays or public holidays, these special conditions should be outlined herein:

.....
.....

Article 4 : Status of Student – Hosting and support

During the term of the placement at CBL University, the Student shall remain attached to his/her home institution and shall be monitored regularly by a pedagogical tutor from his/her home institution. The host laboratory shall appoint a professional tutor responsible for ensuring technical supervision and ensuring optimal conditions for performance of the placement. .

Article 5 : Stipend – bonuses – payment of expenses

In the instance of a placement lasting for over two months ~~with at least 40 days of presence~~ in any State-run public administrative department or institution, the Student shall receive a compulsory stipend ~~(compulsory stipend pursuant to Decree no. 2009-885 of 21 July 2009).~~

Said stipend shall be paid monthly from the first day of placement. If said stipend is compulsory, the minimum amount thereof, as defined by said Decree, is equal to 12.5 % of the total maximum amount of hourly pay agreed by the Social Security as defined pursuant to article L. 241-3 of the Social Security Code for a full-time placement on the basis of 35 hours per week (436.05 Euros in 2013).

If the placement is part time, said stipend shall be calculated on the basis of a total amount determined in the previous paragraph, on a pro rata basis of the amount of time present in the Host organisation, equating to €..... (please complete as required).

The stipend shall be paid to the Student without prejudice to reimbursement of expenses incurred in the framework of performing the placement and all advantages and boni offered, where applicable, for sustenance, accommodation and travel.
List of boni offered (please indicate N/A where no boni are offered) :

.....
.....
.....

Article 6 : Insurance against workplace accidents and illness:

During the entire term of the placement the Student shall automatically be insured against workplace accidents and illnesses.
In accordance with the principle of location, a Student undertaking a placement in France shall be subject to French law and shall be bound by employer rules and regulations regarding taxation and contributions for said insurance.

Two instances are possible:.

6.1 <u>No stipend or stipend lower or equal to the 12.5% hourly maximum applied by the Social Security for the total number of placement hours undertaken during the month under consideration</u> :

Insurance against workplace accidents and illnesses is provided by the French regime even in such instance as the contributions for these risks are not recovered from the educational institution where the insured party is enrolled.

6.2 <u>Stipend in excess of the 12.5 % hourly maximum applied by the Social Security:</u>

The host institution shall be subject to payment of Social Security contributions and shall pay contributions pertaining to insurance.
The host institution shall contact the Health Insurance Contribution Office in the location of the registered office of the host institution in France for registration of the student.

Above this threshold, the student shall be entitled to pension benefits and other benefits pertaining to illness, maternity, incapacity and death.

Students from the EU-EEA with a valid E101 form certifying insurance shall be exempt from these rules governing contributions as well as those students falling within the remit of the Memorandum of Understanding between France and Quebec.

In the event of any accident occurring to the Student, either during work undertaken in the host laboratory, during travel to said laboratory, or on other premises used for requirements of the placement, **CBL University shall undertake all necessary measures to ensure declaration of workplace accidents** (S6200 form) with the Health Insurance Office and shall inform the Home institution as soon as practically possible.

6.3 Health Insurance for Student:

Where the student is an EU-EEA-Swiss resident:

Students shall benefit from the health insurance regime as a holder of the European Health Insurance Card (EHIC) for which application should be made 15 days in advance from the Health Insurance office. Students should, additionally, hold a valid E101 form. Medical expenses shall then be paid in accordance with the same conditions as validly insured residents in the host country.

Where students are residents of an extra EU-EEA-SWISS country (except for Quebec) :

If the stipend is lower than 12.5% of the hourly maximum applied by the Social Security, the host institution is not compelled to contribute for the Student. It is, therefore, the responsibility of the party concerned to subscribe private medical health, maternity, workplace accidents and illnesses insurance. The Student should get in touch with the Health Insurance office.

However, if the stipend is above 12.5% of the hourly maximum applied by the Social Security, the host institution in France must contribute for all insurance coverage. In this instance, it is necessary to get in touch with the Health Insurance Office at the location where the registered office of the institution is located in France for registration of the Student.

If the student is from Quebec :

The Memorandum of Understanding between France and Quebec of 19 December 1998 regarding social insurance of students makes provision that placements not be considered as remunerated if the student receives a monthly income of less than or equal to 610 Euros or 1000 Canadian dollars. Any student in this situation should request, from thei Quebec office, the issue of an SE 401-Q-104 form (attesting their membership of a social security regime for students participating in non remunerated placements in the framework of their studies).

Article 7 : Civil liability and insurance
All three parties (CBL University, Home University, Student) hereby declare to be covered for civil liability.
Whatever the nature of the placement, Students hereby undertake to be covered by an insurance contract (including repatriation for medical emergencies, legal representation, etc.) and by an individual accident insurance policy.
If, in the framework of the placement, a Student uses a self-owned vehicle or a vehicle loaned by a third party, said Student hereby expressly declares to the insurer of the vehicle that the vehicle shall be used for this purpose and shall pay the premium pertaining thereunto.

Article 8 : Discipline
During the placement, the Student shall be subject to the discipline and internal regulations in force within CBL University, notably concerning working hours and health and safety.
Any disciplinary sanction may only be decided by the Home University. In this instance, CBL University shall inform the Home University of the shortcomings and shall provide all due justification and information for consideration.
In the event of any gross misconduct and serious failure to respect discipline, CBL University hereby reserves the right to terminate the placement ensuring respect of the provisions agreed under article 10 of these presents.

Article 9 : End of placement – Report –Evaluation
Following the end of the placement, CBL University shall issue to the Student a Plceent Completion Certificate and shall complete an evaluation form which shall be returned to the Home University.

Article 10 : Absence and Suspension of Placement
10.1 Temporary suspension : During the term of the placement, Students may take leave subject to respecting the minimum term of the placement. CBL University shall be responsible for ensuring this be respected.
For all other temporary suspensions of the placement (illness, maternity, unjustified absence, etc.) CBL University shall inform the pedagogical tutor at the Home University by email.

10.2 Definitive termination : In such instance as either of the three parties (CBL University, Home University, Student) definitively terminating the placement, the party responsible should ensure that all others are informed thereof in writing. The reasons indicated shall be examined closely. The definitive decision regarding termination of the placement shall only be confirmed following this investigation phase.

Article 11 : Obligation of discretion and confidentiality
The obligation of discretion is an essential requirement. The Student hereby undertakes not to use under any circumstances whatsoever information collected or obtained by his/herself with a view to publication, communication to third parties without prior consent of CBL University Management, including the placement report. This commitment shall not only be in force during the term of the placement but additionally following termination thereof. The Student hereby undertakes not to store, take away or take any copy of any documents or software of any nature whatsoever, belonging to CBL University, without the prior consent of the latter.
N.B.: In the framework of the confidentiality of information included in the report, CBL University may request restrictions in distribution of the report, and shall additionally be entitled to request removal of some information included therein.
All people who may be led to consult said report shall be bound by an obligation of confidentiality and not to use nor disclose any information included in the report.

Article 13 : **Applicable law – Jurisdictional clause**
The present agreement shall exclusively be governed by French law. Any dispute which cannot be resolved amicably shall be referred before the Courts with jurisdiction in Lyon.

The signatories of the present professional placement agreement hereby acknowledge understanding and awareness of Articles L612-8 and following ones, D 612-48 and following ones of the code of the education relative to student's training courses and the placement charter (appendix 1) and confirm acceptance of all principles outlined therein.

AGREEMENT TO BE ISSUED IN THREE ORIGINAL COPIES

Claude Bernard LYON1 University	The Student	The Home University
On : ……../……../……	On : ……../……../……	On : ……../……../……
Name : ……..…	Name : ……..…	Name : ……..…
Role : ……..……	Please tick if the student is a minor : ❑	……..
The signatory should be the VC of CBL University or the Director of the Host Laboratory department concerned	*For minors, this Agreement must be signed by a legal guardian.*	
Signature of professional tutor at LYON1	**Signature of pedagogical tutor at the Home University**	**Signature of the party responsible for the placement**
On : ……../……../……	On : ……../……../……	On : ……../……../……
Name : ……..…	Name : ……	Name : ……..……

CONTACTS :

INSTITUTION (UNIVERSITY DEPARTMENT) :
☎ :
Fax :
Email. :

HOST DEPARTMENT OR LABORATORY (PROFESSIONAL TUTOR AT LYON1) :
☎ :
Fax :
Email. :

THE STUDENT :
☎ :
Fax :
Email. :

This Agreement should be accompanied with the following documents:

- Social Security attestation
- Civil liability insurance attestation

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1
(*Nom Composante d'origine)*
Adresse
Tél / Fax
Dossier suivi par (*nom de l'agent en charge des conventions)*
E-Mail :
Tél – Fax:

Année universitaire 2013/2014

Convention de stage **EXTERNE**

□ OBLIGATOIRE OU OPTIONNEL
□ **V**olontaire d'Insertion Professionnel (AEU)
□ Volontaire de Réorientation (AEU)

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :.....

N°SS :.....

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE :.....

ORGANISME DACCUEIL : .....

LIEU(X) DU STAGE :..... **DATES DE STAGE : du ...../...../..... au ...../...../.....**

SUJET DE STAGE :.....

……

Tuteur professionnel : ..... **Tuteur pédagogique :** .....

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention règle les rapports entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, le Stagiaire et l'Organisme d'accueil (société, organisme public, association...) représenté par :
……..……..……..……...

Article 2 : Objectif du stage
Le stage de formation a pour objet de permettre à l'étudiant de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences, de conforter ou de redéfinir son objectif professionnel.
Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'organisme d'accueil et de réduire son temps d'adaptation à l'emploi, tout en complétant sa formation universitaire.
Le stage s'inscrit nécessairement dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il est obligatoire lorsqu'il est nécessaire à la validation d'une année d'étude ou à l'obtention du diplôme. Il fait dans tous les cas l'objet d'un programme détaillé dans l'annexe 2, et doit faire l'objet d'une évaluation.

Article 3 : Modalités du stage
Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation de stage faite à la demande de l'Organisme et du Stagiaire. En aucun cas la date de fin de stage ne pourra être postérieure au 30/09 de l'année en cours.
En tout état de cause, la durée du stage ne peut excéder 6 mois, avenant(s) inclus, sauf lorsque celui s'inscrit dans un cursus pédagogique particulier (stage obligatoire) qui prévoit une durée supérieure.
La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Organisme sera de 35 heures. Le stage est *(sur une base de 35h/sem) :*
❑ à temps complet
❑ à temps partiel (*quotité =…….%*)
Si le Stagiaire doit être présent dans l'Organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, il convient de préciser les cas particuliers :
……..
……
……

Article 4 : Statut du Stagiaire – Accueil et encadrement
Le Stagiaire, pendant la durée de son stage dans l'Organisme, demeure étudiant de l'Etablissement ; il est suivi régulièrement par un tuteur pédagogique de l'Etablissement. L'Organisme nomme un tuteur professionnel chargé d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Le Stagiaire pourra revenir à l'Etablissement pendant la durée du stage, pour y suivre certains cours demandés explicitement par le programme, participer à des réunions…les dates étant portées à la connaissance de l'Organisme par l'Etablissement.

Article 5 : Gratification – avantages – remboursement de frais
Le Stagiaire perçoit obligatoirement une gratification dans les cas suivants (cocher la situation correspondante) :
❑ Stage de plus de deux mois dans une société, une association, une entreprise publique ou un Etablissement public à caractère industriel et commercial (gratification obligatoire selon les articles D.612-48 à D.612-55 du code de l'éducation.
❑ Stage de plus de deux mois, dans une administration ou Etablissement public administratif de l'Etat (gratification obligatoire selon les articles D. 612-56 à D.612-60 du code de l'éducation)
❑ Autres cas (ex : stage en pharmacie d'officine selon accord du 17/1/2007)
……..
……..
……..

Si l'Organisme n'a pas l'obligation de gratifier le Stagiaire, il est convenu que :
❑ L'Organisme versera une gratification au Stagiaire
❑ L'Organisme ne versera pas de gratification au Stagiaire

La gratification doit être versée mensuellement, à compter du premier jour de stage. Si elle est obligatoire, son montant minimal, fixé par la règlementation, est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale pour un stage à temps complet sur la base de 35 heures de présence par semaine (436,05 euros en 2013).

Si le stage est à temps partiel, la gratification est calculée sur la base du montant déterminé à l'alinéa précédent, au prorata de son temps de présence dans l'Organisme d'accueil, soit …….€ (remplir le cas échéant).

Si la gratification est facultative, ou si l'Organisme souhaite verser au Stagiaire une gratification d'un montant supérieur au minimum fixer par la règlementation, il est précisé que l'Organisme verse une gratification mensuelle au Stagiaire d'un montant de : ……..…….. € (remplir le cas échéant) durant toute la durée du stage.

La gratification est due au Stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.
Liste des avantages offerts (indiquer néant si aucun avantage n'est offert) :
……
……
……
……

Article 6 : Protection sociale

Pendant la durée du stage, le Stagiaire continue de percevoir les prestations du régime social étudiant ; il conserve son statut d'étudiant.

6.1 Absence de gratification ou gratification inférieure ou égale au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :

Dans ce cas, conformément à la législation en vigueur, la gratification de stage n'est pas soumise à cotisation sociale.

Le Stagiaire continue à bénéficier de la législation sur les accidents de travail au titre de l'article L 412-8-2 du code de la Sécurité Sociale, régime étudiant.

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Organisme effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'assurance maladie et informe l'établissement dans les meilleurs délais.

6.2 Gratification supérieure au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :

Les sommes versées prennent alors le caractère d'une rémunération. Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 12.5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée légale de travail hebdomadaire de 35 heures.

Le stagiaire bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L 411.1 et suivants du code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Organisme effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Assurance maladie et informe l'Etablissement dans les meilleurs délais.

6.3 Protection Maladie du Stagiaire à l'étranger :

a) *Protection issue du régime étudiant français :*

*Lorsque cela est applicable le stagiaire doit effectuer la demande de formulaire de maintien de droits de sa protection Maladie étudiante à l'étranger :

- Pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par les étudiants de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, il faut demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
- Pour les stages effectués au Québec par les étudiants de nationalité française, il faut demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprise, 106 pour les stages en université).

*Dans tous les autres cas de figure :

Si le stagiaire engage des frais de santé à l'étranger, il peut être remboursé auprès de la mutuelle qui lui tient lieu de caisse de sécurité sociale étudiante, au retour, et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants peuvent exister.

Il est donc fortement recommandé au Stagiaire de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc…).

*Exception : si l'Organisme fournit au Stagiaire une couverture maladie en vertu des dispositions du droit local (voir 6.3-b ci-dessous), le Stagiaire peut alors choisir de bénéficier de cette protection maladie locale. Avant d'effectuer un tel choix, il lui appartient de vérifier l'étendue des garanties proposées.

b) *Protection issue de l'Organisme :*

En cochant la case appropriée, l'Organisme indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au Stagiaire, en vertu du droit local :

❑ **OUI** (celle-ci s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant)

❑ **NON** (la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant)

6.4 Protection Accident du Travail du Stagiaire à l'étranger :

a) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

- Etre d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses.
- Ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays étranger (une indemnité ou gratification est admise à hauteur de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée légale hebdomadaire de 35 heures soit(436,05 euros en 2013).
- Se dérouler exclusivement dans l'Organisme partie à la présente convention.
- Se dérouler exclusivement dans le pays étranger cité.

b) La déclaration des accidents de travail incombe à l'Etablissement qui doit être informé par l'Organisme par écrit dans un délai de 48 heures.

c) La couverture concerne les accidents survenus :

- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage.
- Sur le trajet aller retour habituel entre la résidence du Stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage.
- Sur le trajet aller retour (début et fin de stage) entre domicile du Stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger.
- Dans le cadre d'une mission confiée par l'Organisme et obligatoirement sur ordre de mission.

d) Pour le cas où une seule des conditions prévues au point 6.4-a n'est pas remplie, l'Organisme s'engage par la présente convention à couvrir, y compris sur ses propres fonds, le Stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

e) Dans tous les cas,

- Si le Stagiaire est victime d'un accident du travail durant le stage, l'Organisme d'accueil doit impérativement et immédiatement signaler cet accident à l'Etablissement.
- Si le Stagiaire remplit des missions limitées en-dehors de l'Organisme d'accueil ou en en-dehors du pays du stage, l'Organisme doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Lorsque les conditions ne sont pas remplies, l'Organisme s'engage à cotiser pour la protection du Stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail.

Article 7 : Responsabilité civile et assurances

Chacune des trois parties (Organisme, Etablissement, Stagiaire) déclare être garantie au titre de la responsabilité civile (annexe 4).

Quelle que soit la nature du stage et le pays de destination, le Stagiaire s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident.

Lorsque l'Organisme met un véhicule à la disposition du Stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre cette utilisation.

Si dans le cadre de son stage, le Stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule, prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

Article 8 : Discipline

Durant son stage, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Organisme, notamment en ce qui concerne les horaires, et les règles d'hygiène et de sécurité.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'Etablissement. Dans ce cas, l'Organisme informe l'Etablissement des manquements et lui fournit les éléments constitutifs.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'Organisme se réserve le droit de mettre fin au stage dans le respect des dispositions fixées à l'article 10 de la présente convention.

Article 9 : Fin de stage – Rapport –Evaluation

9.1 Stage obligatoire ou optionnel: A l'issue du stage, l'Organisme délivre au Stagiaire une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation qu'il retourne à l'Etablissement.

Le Stagiaire doit déposer un rapport de stage à l'Etablissement suivant le règlement pédagogique. Les travaux pourront être présentés au cours d'une soutenance suivant le règlement pédagogique.

Le tuteur professionnel ou tout autre membre de l'Organisme appelé à se rendre à l'Etablissement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Etablissement.

9.2 Stage volontaire dans le cadre d'une AEU: L'évaluation se fera, d'une part, par le tuteur professionnel, à partir d'une grille type proposée par l'université et, d'autre part, par le responsable de la formation (le directeur du SOIE pour un stage volontaire de réorientation) dans laquelle l'étudiant-e est inscrit-e à titre principal à partir de l'autoévaluation réalisée par le stagiaire à partir d'un questionnaire type également proposé par l'université et du bilan de stage rédigé par l'étudiant.

Article 10 : Absence et Interruption du stage

10.1 Interruption temporaire : Au cours du stage, le Stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve que la durée minimale du stage soit respectée. Il appartient à l'Organisme d'en assurer le suivi.

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée…) l'Organisme avertira le tuteur pédagogique du Stagiaire, au sein de l'Etablissement par courrier.

10.2 Interruption définitive : En cas de volonté d'une des trois parties (Organisme, Etablissement, Stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

10.3 Cas des stages à l'étranger : L'étudiant s'engage à se conformer strictement aux recommandations faites par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (site web du MAEE, rubrique « Conseils aux voyageurs »). Si la situation l'exige, eu égard aux risque que pourrait courir l'étudiant dans le pays dans lequel il effectue son stage, l'Etablissement pourra interrompre le stage, voire résilier unilatéralement la présente convention avant le début du stage.

Article 11 : Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le Stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de la Direction de l'Organisme, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le Stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Organisme, sauf accord de ce dernier.

Nota : Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport, l'Organisme peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels.

Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 12 : Recrutement

S'il advenait qu'un contrat de travail prenant effet avant la date de fin du stage soit signé avec l'Organisme la présente convention deviendrait caduque, sauf en ce qui concerne les modalités d'évaluation pédagogique. L'étudiant perd alors la qualité de stagiaire et ne relève plus de la responsabilité de l'Etablissement. Ce dernier doit impérativement en être averti avant la signature du contrat, par l'Organisme et/ou le Stagiaire.

Article 13 : **Droit applicable – Tribunaux compétents**

La présente convention est régie exclusivement par le droit français et tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des juridictions lyonnaises sauf dans l'hypothèse d'un stage à l'étranger.

Les signataires de la présente convention de stage reconnaissent avoir pris connaissance des articles L612-8 et suivants, D 612-48 et suivants du code de l'éducation relatifs aux stages étudiants et de la charte des stages (annexe 1). Ils en acceptent les principes.

CONVENTION A ETABLIR EN TROIS EXEMPLAIRES

L'Organisme d'accueil	Le Stagiaire	L'Etablissement
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……..…	Nom : ……..…
Qualité : ……..……	Cocher la case suivante si l'étudiant est mineur : ❑	Qualité : ❑ Président de l'Université ❑ Vice Président CEVU ❑ Directeur de la composante/département : ……..
Le signataire doit être le représentant légal de l'Organisme d'accueil, ou à défaut, une personne régulièrement habilitée de l'Organisme	*Pour les étudiants mineurs, la convention doit obligatoirement être signée par un représentant légal.*	
Visa du tuteur professionnel	**Visa du tuteur pédagogique**	**Visa du responsable de la formation***
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……	Nom : ……..……

* le directeur du SOIE pour un stage volontaire de réorientation.

C O N T A C T S :

ETABLISSEMENT (SERVICE DE SCOLARITE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ETABLISSEMENT (TUTEUR PEDAGOGIQUE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL) :
☎ :
Fax :
Mél. :

LE STAGIAIRE :
☎ :
Fax :
Mél. :

CPAM A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT (DU LIEU D'HABITATION DE L'ETUDIANT) :

Adresse :

Annexe 1 : charte des stages - Annexe 2 : programme du stage - Annexe 3 : Fiche d'Evaluation - Annexe 4 à fournir par l'étudiant : attestation de resp. civile

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1 **Année universitaire 2013/2014**

(Nom Composante d'origine)
Adresse
Tél / Fax
Dossier suivi par (*nom de l'agent en charge des conventions)*
E-Mail :
Tél – Fax:

Convention de stage **INTERNE**

□ **OBLIGATOIRE** ou **OPTIONNEL**
□ Volontaire d'Insertion Professionnel (AEU)
□ Volontaire de Réorientation (AEU)

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :……

N°SS :……

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE :……

LABORATOIRE OU SERVICE D'ACCUEIL : ……

LIEU(X) DU STAGE :…… **DATES DE STAGE : du ……/……/…… au ……/……/……**

SUJET DE STAGE :……

……

Tuteur professionnel : …… **Tuteur pédagogique :** ……

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention règle les rapports entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, en tant qu'Etablissement de formation et Organisme d'accueil, et le Stagiaire.

Article 2 : Objectif du stage
Le stage de formation a pour objet de permettre à l'étudiant de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences, de conforter ou de redéfinir son objectif professionnel.
Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'Université, de ses services et laboratoires, et de réduire son temps d'adaptation à l'emploi, tout en complétant sa formation universitaire.
Le stage s'inscrit nécessairement dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il est obligatoire lorsqu'il est nécessaire à la validation d'une année d'étude ou à l'obtention du diplôme. Il fait dans tous les cas l'objet d'un programme détaillé dans l'annexe 2, et doit faire l'objet d'une évaluation.

Article 3 : Modalités du stage
Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation de stage faite à la demande de l'Université ou du Stagiaire. En aucun cas la date de fin de stage ne pourra être postérieure au 30/09 de l'année en cours.
En tout état de cause, la durée du stage ne peut excéder 6 mois, avenant(s) inclus, sauf lorsque celui s'inscrit dans un cursus pédagogique particulier (stage obligatoire) qui prévoit une durée supérieure.
La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Université sera de 35 heures. Le stage est *(sur une base de 35h/sem) :*
❑ à temps complet ❑ à temps partiel (*quotité* =…….%)
Le stagiaire n'est pas autorisé à effectuer tout ou partie de son stage la nuit, le dimanche ou un jour férié, sauf autorisation ponctuelle accordée par le Président de l'Université.

Article 4 : Statut du Stagiaire – Accueil et encadrement
Le Stagiaire, pendant la durée de son stage, demeure étudiant de l'Université. Il est suivi régulièrement par un tuteur pédagogique désigné par le responsable de la formation. Le laboratoire ou le service d'accueil nomme un tuteur professionnel chargé d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Le Stagiaire peut assister à certains cours demandés explicitement par le programme, participer à des réunions…les dates étant portées à la connaissance du laboratoire ou du service d'accueil par le tuteur pédagogique ou par le responsable de la formation. Le tuteur pédagogique et le tuteur professionnel sont impérativement des personnels de l'Université.

Article 5 : Gratification – avantages – remboursement de frais
Le Stagiaire perçoit obligatoirement une gratification s'il effectue un stage d'une durée supérieure à deux mois, dans le laboratoire ou le service d'accueil.
Si les conditions de durée du stage et de temps de présence du Stagiaire ne sont pas remplies, l'Université ne verse aucune gratification.

La gratification, si elle est due, doit être versée mensuellement, à compter du premier jour de stage. Son montant est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale pour un stage à temps complet sur la base de 35 heures de présence par semaine (436.05 euros en 2013). L'Université ne peut verser de gratification supérieure à ce montant.
Si le stage est à temps partiel, la gratification est calculée sur la base du montant déterminé à l'alinéa précédent, au prorata de son temps de présence dans le Service d'accueil.

Ainsi, le Stagiaire :
❑ perçoit une gratification mensuelle égale à 436,05 € (temps complet)
❑ perçoit une gratification mensuelle égale à ……..... € (temps partiel)
❑ ne perçoit aucune gratification

Article 6 : Protection sociale
Pendant la durée du stage, le Stagiaire continue de percevoir les prestations du régime social étudiant ; il conserve son statut d'étudiant.
La gratification de stage n'est pas soumise à cotisation sociale.
Le Stagiaire continue à bénéficier de la législation sur les accidents de travail au titre de l'article L 412-8-2 du code de la Sécurité Sociale, régime étudiant.
En cas d'accident survenant au Stagiaire, soit au cours des travaux dans le laboratoire ou le service d'accueil, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, le laboratoire ou le service d'accueil effectue toutes les démarches nécessaires après de la Caisse d'assurance maladie et informe le service de scolarité compétent dans les meilleurs délais.

Article 7 : Responsabilité civile et assurances
Chacune des parties déclare être garantie au titre de la responsabilité civile (annexe 4).
Lorsque le laboratoire ou le service d'accueil met un véhicule à la disposition du Stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre cette utilisation.
Si dans le cadre de son stage, le Stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule, prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

Article 8 : Discipline

Durant son stage, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Université, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité.
Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par le Conseil d'administration de l'Université réuni en section disciplinaire. Le laboratoire ou le service d'accueil informe immédiatement le Président de l'Université (avec copie au responsable de la formation de l'étudiant) des faits pouvant constituer une faute disciplinaire et lui fournit l'ensemble des éléments en sa possession.
En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'Université se réserve le droit de mettre fin au stage dans le respect des dispositions fixées à l'article 10 de la présente convention.

Article 9 : Fin de stage – Rapport –Evaluation

9.1 Stage obligatoire ou optionnel: A l'issue du stage, le laboratoire ou le service d'accueil délivre au Stagiaire une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation qu'il retourne au tuteur pédagogique.
Le Stagiaire doit déposer un rapport de stage suivant le règlement pédagogique. Les travaux pourront être présentés au cours d'une soutenance suivant le règlement pédagogique.
Le tuteur professionnel ou tout autre membre du laboratoire ou le service d'accueil appelé à participer à la soutenance du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Université.

9.2 Stage volontaire dans le cadre d'une AEU: L'évaluation se fera, d'une part, par le tuteur professionnel, à partir d'une grille type proposée par l'université et, d'autre part, par le responsable de la formation (le directeur du SOIE pour un stage volontaire de réorientation) dans laquelle l'étudiant-e est inscrit-e à titre principal à partir de l'autoévaluation réalisée par le stagiaire à partir d'un questionnaire type également proposé par l'université et du bilan de stage rédigé par l'étudiant

Article 10 : Absence et Interruption du stage

10.1 Interruption temporaire : Au cours du stage, le Stagiaire pourra bénéficier d'autorisations d'absence sous réserve que la durée minimale du stage soit respectée. Il appartient au laboratoire ou au service d'accueil d'en assurer le suivi.
Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée…) le laboratoire ou le service d'accueil avertira au plus vite le tuteur pédagogique du Stagiaire.
10.2 Interruption définitive : En cas de volonté d'une des parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 11 : Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le Stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'Université, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le Stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Université, sauf accord de cette dernière.
Nota : Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport, le laboratoire ou le service d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels. Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 12 : Recrutement

S'il advenait qu'un contrat de travail prenant effet avant la date de fin du stage soit signé avec l'Université, la présente convention deviendrait caduque, sauf en ce qui concerne les modalités d'évaluation pédagogique. L'étudiant perd alors la qualité de stagiaire et devient agent non titulaire de l'Université.

Article 13 : **Droit applicable – Tribunaux compétents**

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des juridictions lyonnaises.

Les signataires de la présente convention de stage reconnaissent avoir pris connaissance connaissance des articles L612-8 et suivants, D 612-48 et suivants du code de l'éducation relatifs aux stages et de la charte des stages (annexe 1). Ils en acceptent les principes.

L'Université Claude Bernard Lyon 1	Le Stagiaire	Le laboratoire ou service d'accueil
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……..…	Nom : ……..…
Qualité : ❑ Président de l'Université ❑ Vice Président CEVU ❑ Directeur de la composante/département (formation) ……..	Cocher la case suivante si l'étudiant est mineur : ❑ *Pour les étudiants mineurs, la convention doit obligatoirement être signée par un représentant légal.*	Qualité : ❑ Président de l'Université ❑ Directeur Général des services *Service :* …….. ❑ Directeur de la composante (laboratoire rattaché) *Composante :* …….. *Labo :* ……
Visa du tuteur professionnel	**Visa du tuteur pédagogique**	**Visa du responsable de la formation***
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……	Nom : ……..……
		* le directeur du SOIE pour un stage volontaire de réorientation.

C O N T A C T S :

SERVICE DE SCOLARITE :
☎ :
Fax :
Mél. :
TUTEUR PEDAGOGIQUE :
☎ :
Fax :
Mél :
TUTEUR PROFESSIONNEL :
☎ :
Fax :
Mél. :
LE STAGIAIRE :
☎ :
Fax :
Mél. :

CPAM A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT (DU LIEU D'HABITATION DE L'ETUDIANT):

Adresse :

Annexe 1 : charte des stages - Annexe 2 : programme du stage - Annexe 3 : Fiche d'Evaluation - Annexe 4 à fournir par l'étudiant : attestation de resp. civile

Université Claude Bernard Lyon 1
Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université de Lyon
POLYTECH LYON

Domaine scientifique de la Doua
15, bd Latarjet
69622 VILLEURBANNE Cedex
Tél / Fax
Dossier suivi par :(*nom de l'agent en charge des conventions)*
E-Mail :
Tél – Fax:

Année universitaire 2013/2014

Convention de stage POLYTECH LYON

□ **OBLIGATOIRE ou OPTIONNEL**
□ Volontaire d'Insertion Professionnel (AEU)
□ Volontaire de Réorientation (AEU)

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :.....

N°SS :.....

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE :.....

ORGANISME DACCUEIL : POLYTECH LYON

LIEU(X) DU STAGE (Labo) :..... **DATES DE STAGE : du ...../...../..... au ...../...../.....**

SUJET DE STAGE :.....

.....

Tuteur professionnel : .....
Tuteur professionnel (Labo associé) : .....
Tuteur pédagogique : .....

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention règle les rapports entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, le Stagiaire et l'Organisme d'accueil représenté par son Directeur :…….

Article 2 : Objectif du stage
Le stage de formation a pour objet de permettre à l'étudiant de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences, de conforter ou de redéfinir son objectif professionnel. Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'organisme d'accueil et de ses laboratoires associés et de réduire son temps d'adaptation à l'emploi, tout en complétant sa formation universitaire. Le stage s'inscrit nécessairement dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il est obligatoire lorsqu'il est nécessaire à la validation d'une année d'étude ou à l'obtention du diplôme. Il fait dans tous les cas l'objet d'un programme détaillé dans l'annexe 2, et doit faire l'objet d'une évaluation.

Article 3 : Modalités du stage
Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation de stage faite à la demande de l'Organisme et du Stagiaire. En aucun cas la date de fin de stage ne pourra être postérieure au 30/09 de l'année en cours.
En tout état de cause, la durée du stage ne peut excéder 6 mois, avenant(s) inclus, sauf lorsque celui s'inscrit dans un cursus pédagogique particulier (stage obligatoire) qui prévoit une durée supérieure.
La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Organisme sera de 35 heures.
Le stage est *(sur une base de 35h/sem) :*
❑ à temps complet ❑ à temps partiel (*quotité* =……%)
Si le Stagiaire doit être présent dans l'Organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, il convient de préciser les cas particuliers :
……..

Article 4 : Statut du Stagiaire – Accueil et encadrement
Le Stagiaire, pendant la durée de son stage dans l'Organisme, demeure étudiant de l'Etablissement ; il est suivi régulièrement par un tuteur pédagogique de l'Etablissement. L'Organisme nomme deux tuteurs professionnels (un au sein des services de gestion, l'autre au sein du laboratoire) chargés d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Le Stagiaire pourra revenir à l'Etablissement pendant la durée du stage, pour y suivre certains cours demandés explicitement par le programme, participer à des réunions…les dates étant portées à la connaissance de l'Organisme par l'Etablissement.

Article 5 : Gratification – avantages – remboursement de frais
Le Stagiaire peut percevoir une gratification dans les cas suivants (cocher la situation correspondante) :
❑ Stage de plus de deux mois, dans ce cas la gratification est obligatoire selon les modalités des articles D.612-48 à D.612-55 du code de l'éducation.

❑ Stage de moins de deux mois, dans ce cas la gratification est facultative.

❑ Autres cas :……

La gratification doit être versée mensuellement, à compter du premier jour de stage. Si elle est obligatoire, son montant minimal, fixé par la règlementation, est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale pour un stage à temps complet sur la base de 35 heures de présence par semaine (436,05 euros en 2013).

Montant de la gratification mensuelle : ……..
Si le stage est à temps partiel, la gratification peut être calculée sur la base du montant déterminé à l'alinéa précédent, au prorata de son temps de présence dans l'Organisme d'accueil (voir article 3).

La gratification est due au Stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.
Liste des avantages offerts (indiquer néant si aucun avantage n'est offert) :
……
……
……
……

Article 6 : Protection sociale
Pendant la durée du stage, le Stagiaire continue de percevoir les prestations du régime social étudiant ; il conserve son statut d'étudiant.

6.1 Absence de gratification ou gratification inférieure ou égale au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :
Dans ce cas, conformément à la législation en vigueur, la gratification de stage n'est pas soumise à cotisation sociale.
Le Stagiaire continue à bénéficier de la législation sur les accidents de travail au titre de l'article L 412-8-2 du code de la Sécurité Sociale, régime étudiant.
En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Organisme effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Assurance Maladie (voir contact ci-dessous) et informe l'Etablissement dans les meilleurs délais.

6.2 Gratification supérieure au produit de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré :
Les sommes versées prennent alors le caractère d'une rémunération. Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 12.5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée légale de travail hebdomadaire de 35 heures. Elles sont acquittées par l'Organisme d'accueil.
Le stagiaire bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L 411.1 et suivants du code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Organisme effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Assurance Maladie (voir contact ci-dessous) et informe l'Etablissement dans les meilleurs délais.

6.3 Protection Maladie du Stagiaire à l'étranger :
a) *Protection issue du régime étudiant français :*
*Lorsque cela est applicable le stagiaire doit effectuer la demande de formulaire de maintien de droits de sa protection Maladie étudiante à l'étranger :

- Pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par les étudiants de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, il faut demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
- Pour les stages effectués au Québec par les étudiants de nationalité française, il faut demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprise, 106 pour les stages en université).

*Dans tous les autres cas de figure :
Si le stagiaire engage des frais de santé à l'étranger, il peut être remboursé auprès de la mutuelle qui lui tient lieu de caisse de sécurité sociale étudiante, au retour, et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants peuvent exister.
Il est donc fortement recommandé au Stagiaire de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc…).
*Exception : si l'Organisme fournit au Stagiaire une couverture maladie en vertu des dispositions du droit local (voir 6.3-b ci-dessous), le Stagiaire peut alors choisir de bénéficier de cette protection maladie locale. Avant d'effectuer un tel choix, il lui appartient de vérifier l'étendue des garanties proposées.

b) *Protection issue de l'Organisme :*
En cochant la case appropriée, l'Organisme indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au Stagiaire, en vertu du droit local :
❑ **OUI** (celle-ci s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant)
❑ **NON** (la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant)

6.4 Protection Accident du Travail du Stagiaire à l'étranger :
a) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

- Etre d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses.
- Ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays étranger (une indemnité ou gratification est admise à hauteur de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée légale hebdomadaire de 35 heures soit (436,05 euros en 2013).
- Se dérouler exclusivement dans l'Organisme partie à la présente convention.
- Se dérouler exclusivement dans le pays étranger cité.

b) La déclaration des accidents de travail incombe à l'Etablissement qui doit être informé par l'Organisme par écrit dans un délai de 48 heures.

c) La couverture concerne les accidents survenus :

- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage.
- Sur le trajet aller retour habituel entre la résidence du Stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage.
- Sur le trajet aller retour (début et fin de stage) entre domicile du Stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger.
- Dans le cadre d'une mission confiée par l'Organisme et obligatoirement sur ordre de mission.

d) Pour le cas où une seule des conditions prévues au point 6.4-a n'est pas remplie, l'Organisme s'engage par la présente convention à couvrir, y compris sur ses propres fonds, le Stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

e) Dans tous les cas,

- Si le Stagiaire est victime d'un accident du travail durant le stage, l'Organisme d'accueil doit impérativement et immédiatement signaler cet accident à l'Etablissement.
- Si le Stagiaire remplit des missions limitées en-dehors de l'Organisme d'accueil ou en en-dehors du pays du stage, l'Organisme doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Lorsque les conditions ne sont pas remplies, l'Organisme s'engage à cotiser pour la protection du Stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail.

Article 7 : Responsabilité civile et assurances
Chacune des trois parties (Organisme, Etablissement, Stagiaire) déclare être garantie au titre de la responsabilité civile (annexe 4).
Quelle que soit la nature du stage et le pays de destination, le Stagiaire s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident.
Lorsque l'Organisme met un véhicule à la disposition du Stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre cette utilisation.
Si dans le cadre de son stage, le Stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule, prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

Article 8 : Discipline
Durant son stage, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Organisme et de ses laboratoires associés, notamment en ce qui concerne les horaires, et les règles d'hygiène et de sécurité.
Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'Etablissement. Dans ce cas, l'Organisme informe l'Etablissement des manquements et lui fournit les éléments constitutifs.
En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'Organisme se réserve le droit de mettre fin au stage dans le respect des dispositions fixées à l'article 10 de la présente convention.

Article 9 : Fin de stage – Rapport –Evaluation
9.1 Stage obligatoire ou optionnel :A l'issue du stage, l'Organisme délivre au Stagiaire une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation qu'il retourne à l'Etablissement.
Le Stagiaire doit déposer un rapport de stage à l'Etablissement suivant le règlement pédagogique. Les travaux pourront être présentés au cours d'une soutenance suivant le règlement pédagogique.
Les tuteurs professionnels ou tout autre membre de l'Organisme appelé à se rendre à l'Etablissement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Etablissement.

9.2 Stage volontaire dans le cadre d'une AEU: L'évaluation se fera, d'une part, par le tuteur professionnel, à partir d'une grille type proposée par l'université et, d'autre part, par le responsable de la formation (le directeur du SOIE pour un stage volontaire de réorientation) dans laquelle l'étudiant-e est inscrit-e à titre principal à partir de l'autoévaluation réalisée par le stagiaire à partir d'un questionnaire type également proposé par l'université et du bilan de stage rédigé par l'étudiant.

Article 10 : Absence et Interruption du stage
10.1 Interruption temporaire : Au cours du stage, le Stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve que la durée minimale du stage soit respectée. Il appartient à l'Organisme d'en assurer le suivi.
Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée…) l'Organisme avertira le tuteur pédagogique du Stagiaire, au sein de l'Etablissement par courrier.

10.2 Interruption définitive : En cas de volonté d'une des trois parties (Organisme, Etablissement, Stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La

décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

10.3 Cas des stages à l'étranger : L'étudiant s'engage à se conformer strictement aux recommandations faites par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (site web du MAEE, rubrique « Conseils aux voyageurs »). Si la situation l'exige, eu égard aux risque que pourrait courir l'étudiant dans le pays dans lequel il effectue son stage, l'Etablissement pourra interrompre le stage, voire résilier unilatéralement la présente convention avant le début du stage.

Article 11 : Devoir de réserve et confidentialité
Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le Stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de la Direction de l'Organisme, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le Stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Organisme, sauf accord de ce dernier.
Nota : Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport, l'Organisme peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels.
Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 12 : Recrutement
S'il advenait qu'un contrat de travail prenant effet avant la date de fin du stage soit signé avec l'Organisme la présente convention deviendrait caduque, sauf en ce qui concerne les modalités d'évaluation pédagogique. L'étudiant perd alors la qualité de stagiaire et ne relève plus de la responsabilité de l'Etablissement. Ce dernier doit impérativement en être averti avant la signature du contrat, par l'Organisme et/ou le Stagiaire.

Article 13 : **Droit applicable – Tribunaux compétents**
La présente convention est régie exclusivement par le droit français, tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des juridictions lyonnaises, sauf lorsque le stage se déroule à l'étranger.

Les signataires de la présente convention de stage reconnaissent avoir pris des articles L612-8 et suivants, D 612-48 et suivants du code de l'éducation relatifs aux stages étudiants et de la charte des stages (annexe 1). Ils en acceptent les principes.

CONVENTION ETABLIE EN TROIS EXEMPLAIRES

L'Organisme d'accueil	Le Stagiaire	L'Etablissement
Le : ……../……../……	Le : ……../……../……	Le : ……../……../……
Nom : ……..…	Nom : ……..…	Nom : ……..…
Qualité : ……..……	Cocher la case suivante si l'étudiant est mineur : ❑	Qualité : ❑ Président de l'Université ❑ Vice Président CEVU ❑ Directeur :
Le signataire doit être le représentant légal de l'Organisme d'accueil, ou à défaut, une personne régulièrement habilitée de l'Organisme	*Pour les étudiants mineurs, la convention doit obligatoirement être signée par un représentant légal.*	……..
Visa du tuteur professionnel (laboratoire associé) Le : ……../……../…… Nom : ……..…	**Visa du tuteur pédagogique**	**Visa du responsable de la formation***
Visa du tuteur prof (POLYTECH LYON) Le : ……../……../…… Nom : ……..…	Le : ……../……../…… Nom : ……	Le : ……../……../…… Nom : ……..……

* le directeur du SOIE pour un stage volontaire de réorientation

CONTACTS :

ETABLISSEMENT (SERVICE DE SCOLARITE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ETABLISSEMENT (TUTEUR PEDAGOGIQUE) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL POLYTECH) :
☎ :
Fax :
Mél. :

ORGANISME D'ACCUEIL (TUTEUR PROFESSIONNEL LABO) :
☎ :
Fax :
Mél. :

LE STAGIAIRE :
☎ :
Fax :
Mél. :

CPAM A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT (DU LIEU D'HABITATION DE L'ETUDIANT) :

Adresse :

Annexe 1: charte des stages -Annexe 2 : programme du stage - Annexe 3: Fiche d'Evaluation -Annexe 4 à fournir par l'étudiant : attestation de responsabilité civile

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1 **Année universitaire 2013-2014**

(Nom Composante d'origine) :
Adresse
Tél / Fax
Dossier suivi par : (Nom de l'agent en charge des conventions)

Correo electrónico:
Tél :
Fax :

Convenio de practicas
□ Obligatorio
□ Voluntario de Insercion Profesional
□ Voluntario de Nueva orientacion

Información preliminar: Los firmantes del presente contrato de prácticas afirman tener conocimiento del artículo 9 de la ley 2006-396 relativa a la igualdad de oportunidades y de sus decretos de aplicación así como de las normas de las prácticas (Anexo 1). Los firmantes aceptan dichos principios.

APELLIDO Y NOMBRE DE LA PERSONA EN PRACTICAS : .....

N° Seguridad Social : .....

NATURALEZA DE LAS PRÁCTICAS**:** .....

ORGANISMO DE ACOGIDA **:** .....

Representado por **:** .....

LUGAR DE LAS PRÁCTICAS : ..... FECHAS DE LAS PRÁCTICAS **:** del ...../...../..... a ...../...../.....

TEMA DE LAS PRÁCTICAS : .....

.....

Tutor de prácticas : Tél : .....

Tutor pedagógico : Tél : .....

Artículo 1: Objeto del acuerdo
El presente acuerdo rige los informes entre la Universidad Claude Bernard Lyon 1, el estudiante en prácticas y el organismo de acogida (empresa, Organismo público, asociación

Artículo 2: Objetivo de las prácticas
Las prácticas formativas tiene por objeto permitir al estudiante aplicar los conocimientos teóricos y metodológicos que ha adquirido a lo largo de sus años de formación, identificar sus habilidades y consolidar sus objetivos profesionales.
Además, las prácticas tienen como finalidad preparar al estudiante para su entrada en el mundo laboral mediante un mayor conocimiento del organismo de acogida así como reducir su tiempo de adaptación al trabajo.
Las prácticas se enmarcan dentro del proceso de formación y de un proyecto tanto personal como profesional del estudiante.
Entran dentro de la formación pedagógica y es obligatoria para la obtención del título.
El programa de prácticas se elabora entre el Centro y el Organismo de acogida en función del programa general de formación cursado. Dicho programa debe enmarcarse en el campo de especialización y de habilidades del estudiante. Está detallado en el Anexo 2.

Artículo 3: Modalidad de las prácticas
Podrá añadirse de forma ocasional un acta adicional al acuerdo en caso de prolongación de las prácticas realizadas por petición del Organismo y del estudiante. En ningún caso, la fecha de finalización de las prácticas podrá ser posterior al 30/09 del presente año.
Desarrollo de las prácticas
La duración máxima de semanas de las prácticas en el Organismo será de ....horas.
Las prácticas se realizan a: ❑ tiempo completo ❑ a tiempo parcial (e*specificar la propoporción en caso de tiempo parcial=.....%)*
El estudiante en prácticas no puede estar en el Organismo por la noche, los domingos o días festivos,salvo casos específicos.

Artículo 4: Estatus del estudiante - Acogida y seguimiento
El estudiante, durante el periodo de prácticas en el Organismo, permanece siendo estudiante del centro y será supervisado regularmente por el centro.
El Organismo nombrará a un tutor empresarial encargado de asegurar el seguimiento técnico y de optimizar las condiciones de realización de las prácticas. El estudiante podrá volver al Centro durante el periodo de prácticas para cursar aquellas asignaturas estipuladas de forma explícita por l programa, para participar en reuniones... El Centro pondrá en conocimiento del Organismo estas fechas.

Artículo 5: Gratificación - Ventajas en especie - Reembolso de los gastos.
El estudiante podrá recibir una gratificación. Cuando la duración de las prácticas sea superior a dos meses consecutivos, la gratificación será obligatoria, salvo cuando el Organismo sea una asociación u Organismo público.
En este último caso el organismo puede decidir pagar una gratificación.
La gratificación, si es debida, debe ser pagada mensualmente, a partir del primer día de período de prácticas.
El importe de la gratificación en FRANCIA corresponde al 12,5 % del techo horario de la Seguridad Social para un período de prácticas a tiempo completo et una duración legal de trabajo semanal de 35 horas, es decir 436,05 euros en 2013. En caso de período de prácticas parcial la gratificación es proporcional al tiempo de presencia en organismo.
El estudiante en período de prácticas percibe:

❑ Una gratificación mensual iguala a ..... por un tiempo completo
❑ Una gratificación mensual iguala a ..... por un tiempo parcial
❑ No percibe ninguna gratificación

Si el estudiante se beneficia de ventajas en especie (por ejemplo, almuerzo gratuito), lista de ventajas afrecidas.....
.....

Artículo 6: Cobertura social
Durante las prácticas, el estudiante continuará recibiendo las prestaciones del régimen social de estudiantes: conservará su estatus de estudiante. Las prácticas realizadas en el extranjero deberán ser acordadas antes del viaje del estudiante y deberán haber recibido la conformidad por parte de la Seguridad Social.

6.1 Gratificación inferior o igual al producto del 12,5% del límite horario de la seguridad social por el número de horas de la práctica efectuadas en el mes en consideración :
En este caso, de conformidad con la legislación en vigor, la gratificación de las prácticas no está sometida a la cotización social. El estudiante continuará beneficiándose de la legislación relativa a los accidentes laborales con sujeción al artículo L 412-8-2 del código de la Seguridad Social, régimen de estudiantes.

En caso de que el estudiante tenga un accidente, tanto durante su trabajo en un Organismo como en el trayecto hacia él, o en los lugares necesarios para desarrollar las prácticas, el Organismo efectúa todos los pasos necesarios cerca de la Caja de seguro de enfermedad e informa el establecimiento en los mejores plazos.

6.2 Gratificación superior al producto del 12,5% del límite horario de la Seguridad social por el número de horas de las prácticas efectuadas en el mes en consideración :

Las cantidades abonadas tendrán por lo tanto carácter de remuneración. Las cotizaciones sociales se calculan sobre el diferencial entre el total de la gratificación y el 12,5% del límite horario de la Seguridad Social para la duración legal del trabajo semanal de 35 horas.

El estudiante se beneficiará de la cobertura legal mediante la aplicación de las disposiciones de los artículos L 411.1 y siguientes del código de la Seguridad Social. En caso de que el estudiante tenga un accidente, tanto durante su trabajo en un Organismo, como en el trayecto hacia él, o en los lugares necesarios para desarrollar las prácticas, el Organismo efectúa todos los pasos necesarios cerca de la Caja de seguro de enfermedad e informa el establecimiento en los mejores plazos.

6.3 Seguro por enfermedad del estudiante en el extranjero:

a) Seguro emitido en el régimen francés de estudiantes :

*Cuando este caso sea de aplicación, el estudiante deberá realizar la petición del formulario para el mantenimiento de los derechos del seguro por enfermedad del estudiante en el extranjero:

- Para las prácticas en el seno del Espacio Económico Europeo (EEE) realizadas por los estudiantes de nacionalidad de uno de los países miembros de la Unión Europea, será necesario solicitar la Carta Europea de Seguro por Enfermedad *(Carte Européenne d'Assurance Maladie, CEAM)*
- Para las prácticas realizadas en Québec por los estudiantes de nacionalidad francesa, será necesario solicitar el formulario SE401Q (el nº 104 para las prácticas en empresas y el nº 106 para las prácticas en universidades).

*En todos los demás casos : Los estudiantes que abonen los gastos sanitarios en el extranjero podrán ser reembolsados mediante la mutua de estudiantes correspondiente a su Caja de la Seguridad Social, a su vuelta, y con la presentación de los correspondientes justificantes :

El reembolso se realizará por tanto sobre la base de las tarifas sanitarias francesas, pueden existir diferencias importantes.

Por lo tanto, se recomienda encarecidamente que el estudiante suscriba un seguro por enfermedad complementario específico, válido para el país y la duración de las prácticas con un Organismo de su elección (mutua de estudiantes, mutua de los padres, compañía privada...

Excepción: si el Organismo proporciona una cobertura por enfermedad al estudiante en virtud de las disposiciones del derecho local (ver 6.3-b a continuación), entonces el estudiante podrá elegir si se beneficia de esta cobertura local. Antes de tomar esta decisión,

Podrá comprobar el alcance de las garantías propuestas.

b) Seguro emitido por el Organismo:

Tachando la correspondiente casilla, el Organismo indica a continuación si proporcionará un seguro por enfermedad al estudiante en virtud del derecho local :

❑ **SI** (se ajusta para mantener en el extranjero los derechos relativos al régimen francés para los estudiantes)

❑ **NO** (el seguro conlleva exclusivamente el mantenimiento en el extranjero de los derechos relativos al régimen francés para los estudiantes)

6.4 Seguro en caso de accidente laboral del estudiante en el extranjero :

a) Para poder beneficiarse de la legislación francesa acerca de la cobertura en caso de accidente laboral, las prácticas deberán

* Tener una duración al menos de 12 meses, incluyendo prorrogaciones.
* No dar lugar a ninguna remuneración susceptible de ampliar los derechos a una protección por accidente laboral en el país extranjero (se admite una indemnización o gratificación a la altura del 12,5% del límite horario de la seguridad social para una duración legal semanal de 35 horas salvo reservas del acuerdo de la CPAM siendo esta cantidad 436,05 € mensuales para el 2013).**

Desarrollar la actividad en el Organismo firmante del presente acuerdo exclusivamente.

Desarrollar la actividad en el país extranjero citado exclusivamente.

b) La declaración de accidente laboral incumbe al Centro que deberá ser informado por el Organismo por escrito en un plazo de 48 horas.

c) La cobertura engloba los accidentes ocurridos:

* En las instalaciones del lugar de las prácticas y en las horas de las prácticas.
* En el trayecto de ida o de vuelta habitual entre la residencia del estudiante en el país extranjero y el lugar de las prácticas.
* En el trayecto de ida y vuelta (principio y final de las prácticas) del domicilio del estudiante situado en territorio francés y el lugar de residencia en el extranjero.
* En el marco de una misión confiada por el Organismo y obligatoriamente bajo una orden de misión.

d) Para un caso en el que las condiciones previstas en el punto 6-4 no se cumplan, el Organismo se compromete por el presente acuerdo a proteger al estudiante de los riesgos de accidente laboral, del trayecto y de las enfermedades y a garantizarle todas las declaraciones necesarias.

e) En todos los casos,

* Si el estudiante es victima de un accidente laboral durante las prácticas, el Organismo de acogida deberá de forma imperativa e inmediata informar de dicho accidente al Centro.
* Si el estudiante debe realizar misiones específicas fuera del Organismo de acogida o fuera del país de las prácticas, dicho Organismo deberá tomar en cuenta todas las disposiciones necesarias para proporcionarle los seguros adecuados.

Cuando no se cumplen las condiciones, el Organismo se compromete a cotizar por la protección del estudiante y a realizar las declaraciones necesarias en caso de accidente laboral.

Artículo 7: Responsabilidad civil y seguros.

Cada una de las partes (Organismo, Centro, estudiante) declara ser garante a título de responsabilidad civil (Anexo 4).

Indistintamente de la naturaleza de las prácticas y del país de destino, el estudiante se compromete a asegurarse mediante un contrato de asistencia (repatriación sanitaria, asistencia jurídica etc.) y mediante un contrato de seguro individual de accidente.

Cuando un Organismo pone un vehículo a disposición del estudiante, esto implica que dicho Organismo compruebe anteriormente que la póliza de seguros del vehículo cubre su utilización por parte del estudiante.

Cuando en el marco de sus prácticas, el estudiante utilice su propio vehículo o un vehículo prestado por un tercero, declarará de forma expresa al asegurador de dicho vehículo dicha utilización que va a realizar y si fuera necesario, el pago de la prima correspondiente.

Artículo 8 : Disciplina

Durante sus prácticas, el estudiante estará sometido a la disciplina y al reglamento interno del Organismo, especialmente en lo que se refiere a los horarios y las normas de higiene y de seguridad en vigor en el Organismo.

Toda sanción disciplinaria deberá ser decidida por el Centro. En este caso, el Organismo informará al Centro de las infracciones y le proporcionará los elementos constitutivos.

En caso de infracciones disciplinarias especialmente graves, el Organismo se reserva el derecho de poner fin a las prácticas respetando siempre las disposiciones establecidas en el artículo 10 del presente acuerdo.

Artículo 9 : Fin de las prácticas - Informe - Evaluación

Al final de las prácticas, el Organismo entregará al estudiante un certificado de prácticas y cumplimentará un formulario de evolución (Anexo 3) que devolverá al Centro. Por su parte, el estudiante deberá realizar un informe de las prácticas y enviarlo al Centro de acuerdo con el reglamento pedagógico. Los trabajos podrán presentarse durante una exposición de acuerdo con el reglamento pedagógico.

El tutor de la empresa o cualquier otro miembro del Organismo destinado a reportar al Centro en el marco de la preparación, del desarrollo y de la validación de las prácticas no podrán aspirar a ninguna toma de responsabilidad o indemnización por parte del Centro.

Artículo 10: Ausencia de interrupción de las prácticas. Interrupción temporal:

Durante las prácticas, el estudiante podrá beneficiarse de vacaciones siempre que se respete la duración mínima de las prácticas.

Para cualquier otro tipo de interrupción temporal de las prácticas (enfermedad, maternidad, ausencia injustificada...) el Organismo informará por correo al tutor pedagógico del estudiante en el Centro. **Interrupción definitiva : Por voluntad de cualquiera de las partes (Organismo, Centro, estudiante).**

La interrupción definitiva deberá comunicarse inmediatamente a las otras dos partes. Las razones presentadas serán examinadas durante un periodo de concertación. La decisión definitiva de interrupción de prácticas se tomará al final de este periodo de concertación.

Artículo 11: Deber de reservas y confidencialidad

El deber de reserva es de total rigor. Los estudiantes en prácticas se comprometen por tanto, a no utilizar ninguna información que hayan adquirido u obtenido para que sea objeto de publicación o comunicación a terceros en el informe de prácticas, sin el previo consentimiento de la Dirección delOrganismo.

Este compromiso será válido no solamente para la duración de las prácticas sino igualmente después de su finalización. El estudiante se compromete a no conservar, llevarse o hacer copias de ningún documento o software de cualquier naturaleza, perteneciente al Organismo sin aceptación por parte de este último.

Artículo 12: Reclutamiento

En el caso de que se suscribiera con el Organismo un contrato de trabajo con efecto antes de la fecha de finalización de las prácticas, el presente acuerdo resultaría obsoleto: el " estudiante " dejaría de estar bajo la responsabilidad del Centro. Este último deberá ser informado imperativamente antes de la firma del contrato.

Artículo 13: Derecho aplicable - Tribunales competentes

El presente acuerdo está regido exclusivamente por el derecho francés. Cualquier litigio que no se resuelva por la vía amistosa estará sometido a la competencia de las jurisdicciones de LYON .

CONVENIO QUE HAY QUE ESTABLECER EN TRES EJEMPLARES

La Universidad Claude Bernard LYON 1	**La persona en practicas**	**Organismo de acogida**
El : ……../……../……	El : ……../……../……	El : ……../……../……
Apellido :……..…	Apellido: ……...…	Apellido: ……...…
Qualitad : ……..……	Qualitad…….……	Qualitad…….……
	Puntear el compartimiento siguiente si el estudiante es menor ❑	
	Para los estudiantes menores, el convenio debe obligatoriamente ser firmado por un representante legal	*Para El signatario debe ser el representante legal del Organismo de acogida, o a defecto, la persona regularmente habilitada por el Organismo*
Visado del responsable de la formation*	**Visado del tutor pedagógico**	**Visado del tutor profesional**
El : ……../……../……	El : ……../……../……	El : ……../……../……
Apellido: ……..…	Apellido : ……	Apellido : ……..……

C O N T A C T O S :

SERVICIO DE ESCOLARIDAD:
☎ :
Fax :
CORREO ELECTRÓNICO :

TUTOR PEDAGÓGICO :
☎ :
Fax :
CORREO ELECTRÓNICO :

TUTOR DE PRÁCTICAS :
☎ :
Fax :
CORREO ELECTRÓNICO :

LA PERSONA EN PRÁCTICAS :
☎ :
Fax :
CORREO ELECTRÓNICO :

CAJA PRIMARIA DE SEGURO DE ENFERMEDAD CON QUE HAY QUE PONERSE EN CONTACTO EN CASO DE ACCIDENTE (DEL LUGAR DE VIVIENDA DEL ESTUDIANTE:

Dirección:

Anexo1: Cuadro de prácticas - Anexo 2 : programa de prácticas - Anexo 3 : Ficha de evaluación - Anexo 4 a cumplimentar por el estudiante : Certificado de responsabilidad civil

Convention de stage d'observation en cabinet médical

La présente convention régit les rapports entre les différentes parties pour la réalisation d'un stage s'inscrivant dans le cadre de la formation de l'étudiant.

ARTICLE 1 – Parties à la convention

La présente convention règle les rapports entre

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (ci-après désignée UCBL1), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43, boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 Villeurbanne cedex,
N° SIRET : 196 917744 000 19 CODE NAF 85-42 Z
représentée par son Président, Monsieur François-Noël GILLY,

et sa composante ISPB Faculté de Pharmacie de Lyon,
représentée par …….

et le maitre de stage médecin généraliste d'accueil :
……

Et l'étudiant : n° étudiant/Nom/Prénom/formation suivie

Article 2 - Projet pédagogique et contenu du stage

2.1 Le projet pédagogique, les objectifs et finalités attendus du stage:
Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible d'une profession avec laquelle il pourra être amené à coopérer dans son exercice professionnel futur. Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation de l'étudiant.

2.2 Contenu du stage, activités confiées au stagiaire :
Le stage permet au stagiaire d'observer la pratique.

Article 3 – Modalités du stage

3.1 Lieu du stage :
……

……

3.2 Durée et dates de stage :
Le stage se déroule du ……..au…….

3.3 Déroulement :
Le stage se déroule dans les conditions suivantes :
Une journée de stage aux heures de consultation médicale.

3.4 Accueil et encadrement, noms et fonctions des responsables du stage :
- au sein de l'établissement d'enseignement supérieur (ISPB) :

- au sein de l'Etablissement d'accueil (cabinet médical) :

3.5 Gratification et avantages :
Le stagiaire ne perçoit aucun salaire ni gratification.

3.6 Protection sociale, responsabilité civile :
Le stagiaire demeure étudiant à l'Université Claude Bernard Lyon 1.
Il conserve la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie dont il est bénéficiaire comme étudiant, à titre personnel ou comme ayant droit.
Il bénéficie de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en application de l'article L. 412-8 modifié du code la Sécurité sociale.
Si dans le cadre de son stage, le stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

3.7 Discipline, confidentialité:
Durant son stage, l'étudiant doit respecter la discipline de l'établissement qui l'accueille, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur, la confidentialité et les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité qui doivent à cette fin être portés à sa connaissance.

3.8 Absence :
En cas d'absence, l'étudiant stagiaire doit aviser dans les 24 heures ouvrables les responsables du stage, respectivement au sein de l'ISPB et du cabinet médical.

3.9 Interruption, rupture :
Pour toute interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée, etc.), le maitre de stage avertira le représentant de l'université responsable du stagiaire.
En cas de décision d'une des trois parties d'interrompre le stage, celle-ci devra immédiatement informer les autres parties par écrit des raisons qui ont conduit à cette décision. En cas de manquement à la discipline et/ou de faute grave, l'administration d'accueil se réserve en tout état de cause le droit de mettre fin au stage, en en informant l'établissement dont relève l'étudiant.

Article 4 - Évaluation du stage

Le stage en lui-même n'est pas évalué. Seules les productions de documents établies par le stagiaire à partir du stage le seront en référence aux modalités de contrôle des connaissances.

Fait à Lyon, le , en 3 exemplaires

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Et par délégation, la directrice de l'ISPB

Le médecin généraliste maitre de stage

L'étudiant

Convention de stage d'observation en officine

La présente convention régit les rapports entre les différentes parties pour la réalisation d'un stage s'inscrivant dans le cadre de la formation de l'étudiant.

ARTICLE 1 – Parties à la convention

La présente convention règle les rapports entre

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (ci-après désignée UCBL1), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43, boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 Villeurbanne cedex,
N° SIRET : 196 917744 000 19 CODE NAF 85-42 Z
représentée par son Président, Monsieur François-Noël GILLY,

et plus particulièrement l' UFR**,……**
représentée par …….

le maitre de stage pharmacien d'officine d'accueil :
……

Et l'étudiant : n° Etudiant Nom/Prénom/formation suivie

Article 2 - Projet pédagogique et contenu du stage

2.1 Le projet pédagogique, les objectifs et finalités attendus du stage :
Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible d'une profession avec laquelle il pourra être amené à coopérer dans son exercice professionnel futur. Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation de l'étudiant.

2.2 Contenu du stage, activités confiées au stagiaire :
Le stage permet au stagiaire d'observer la pratique.

Article 3 – Modalités du stage

3.1 Lieu du stage :
……

……

3.2 Durée et dates de stage :
Le stage se déroule du ……..au…….

3.3 Déroulement :
Le stage se déroule dans les conditions suivantes :
Une journée de stage aux heures d'ouverture de la pharmacie.

3.4 Accueil et encadrement, noms et fonctions des responsables du stage :
- au sein de l'établissement d'enseignement supérieur (UFR de médecine) :

- au sein de l'Etablissement d'accueil (officine) :

3.5 Gratification et avantages :
Le stagiaire ne perçoit aucun salaire ni gratification.

3.6 Protection sociale, responsabilité civile :
Le stagiaire demeure étudiant à l'Université Claude Bernard Lyon 1.
Il conserve la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie dont il est bénéficiaire comme étudiant, à titre personnel ou comme ayant droit.
Il bénéficie de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en application de l'article L. 412-8 modifié du code la Sécurité sociale.
Si dans le cadre de son stage, le stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule cette utilisation et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente.

3.7 Discipline, confidentialité :
Durant son stage, l'étudiant doit respecter la discipline de l'établissement qui l'accueille, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur, la confidentialité et les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité qui doivent à cette fin être portés à sa connaissance.

3.8 Absence :
En cas d'absence, l'étudiant stagiaire doit aviser dans les 24 heures ouvrables les responsables du stage, au sein de l'UFR et de l'officine.

3.9 Interruption, rupture :
Pour toute interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée, etc.), le maitre de stage avertira le représentant de l'université responsable du stagiaire.
En cas de décision d'une des trois parties d'interrompre le stage, celle-ci devra immédiatement informer les autres parties par écrit des raisons qui ont conduit à cette décision. En cas de manquement à la discipline et/ou de faute grave, l'administration d'accueil se réserve en tout état de cause le droit de mettre fin au stage, en en informant l'établissement dont relève l'étudiant.

Article 4 - Évaluation du stage

Le stage en lui-même n'est pas évalué. Seules les productions de documents établies par le stagiaire à partir du stage le seront en référence aux modalités de contrôle des connaissances.

Fait à Lyon, le , en 3 exemplaires

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
et par délégation, Le Directeur de l'UFR,

Le pharmacien officinal maitre de stage

L'étudiant

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-005

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES SUR L'AGENDA ÉTUDIANT 2013-2014

Exposé des motifs :

L'agenda de l'Etudiant LYON 1 existe depuis 1991. Sa création est confiée à des étudiants de l'IUT. Cet agenda est distribué à plus de 18 000 étudiants, répartis sur tous les sites de l'Université. En plus du calendrier universitaire, l'agenda rassemble des informations sur l'université (composantes/départements, services administratifs, …) et les services aux étudiants (CROUS, associations étudiantes, …).
En 2013, les dépenses pour le graphisme et l'impression ont été de 31,4 K€, soit 1,74 €/agenda. Cet agenda est en partie financé par la vente des encarts publicitaires (ventes réalisées en 2013 : 11,9 K€).
Ces annonceurs sont démarchés par une équipe d'étudiants de l'IUT.

A ce titre, nous demandons au Conseil des études et de la vie universitaire de bien vouloir valider les tarifs des différents encarts pour l'année 2013/2014.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 7 janvier 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs des encarts publicitaires sur l'agenda étudiant 2013-2014 selon les tableaux suivants :

- ✓ **1 - Couverture :**

	Prix de vente HT
Deuxième de couverture 11.5 X 16.5 cm	sur rendez vous
Première page intérieure 11.5 X 16.5 cm	1 300 €

✓ **2 - Encarts dans le semainier :**

	Prix de vente HT
Encart + liste 10.5 X 4 cm	130€ l'encart
Encart + coupon + liste 10.5 X 4 cm	180€ l'encart
Pages intérieures 11.5 X 16.5 cm	700€
Demi-pages intérieures 11.5 X 8 cm	500€
Dernière page intérieure 11.5 X 16.5 cm	1 300€
Dos du rabat de couv. seul 9.5 X 16.5 cm	1 200€
Rabat de couverture seul 9.5 X 16.5 cm	sur rendez vous
Quatrième de couverture 11.5 X 16.5 cm	sur rendez vous

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-006

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION CQFD ASSO « JOURNAL DE LA DOUA »

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 7 janvier 2014 ;

après avoir délibéré, a approuvé la demande de domiciliation de l'association CQFD Asso « Journal de la Doua » (cf. documents ci-joints).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Liste des membres du bureau de la C.Q.F.D Asso

PROMO 2013

Présidente :

VERRIER JULIE

Etudiante en 2ème année de Biologie (Lyon 1)
Directrice de publication du *C.Q.F.D.*
julie.verrier@etu.univ-lyon1.fr
06.67.94.12.19.

Vice président :

DELESCLUSE PIERRE - OZGUN

Etudiant en 1ère année de Biologie (Lyon 1)
Rédacteur en chef du *C.Q.F.D.*
pierre-ozgun.delescluse@etu.univ-lyon1.fr
06.71.28.76.77.

Secrétaire :

PILLON FANNY

Etudiante en 2ème année de Biologie (Lyon 1)
Elue UFR – membre de l'association Turbulence
fanny.pillon@etu.univ-lyon1.fr
06.18.95.12.08.

Vice Secrétaire :

BERNARD-BARRET FANNY

Etudiante en 2ème année de Biologie (Lyon 1)
fanny.bernard-barret@etu.univ-lyon1.fr
06.27.88.93.53.

Trésorière :

FAYARD ELISE

Etudiante en 2ème année de Géni Civil (IUT Lyon 1)
Membre de son BDE
elise.fayard@etu.univ-lyon1.fr
06.27.11.34.96.

Vice Trésorière :

HASNAOUI FATIMA EZ ZAHRA

Etudiante en Polytechnique
fatima-ez-zahra.hasnaoui@etu.univ-lyon1.fr
06.95.57.38.00.

C.Q.F.D. Asso
18 bis avenue Payen
69130 Ecully
n° Siret : 794 025 692 00011
06.67.94.12.19.

M. Gilly
Université Lyon 1,
69622 Villeurbanne Cedex

Monsieur le président,

Nous vous sollicitons ce jour, pour une autorisation de domiciliation de notre association à l'Université Lyon 1, au sein du Campus de la Doua.

Nous avons créé, en juin 2013, l'association C.Q.F.D. Son but : faire le lien entre les étudiants des différents portails scientifiques du Campus de la Doua, à travers des projets pluridisciplinaires, tels que le Journal de la Doua mais aussi avec d'autres activités.

Notre premier objectif est de publier un journal (« le C.Q.F.D. »), créé par et pour les étudiants autour d'articles qui leur ressemblent. C'est un outil qui permet la communication entre les filières du Campus (Maths, Physique, Info, Génie Civil, Biologie etc.)

Le numéro #0 comportera 20 pages, rédigées par ces étudiants issus de plusieurs filières, avec un contenu scientifique, une interview d'enseignant, un coin geeks, une rubrique culture, une focale sur des événements, des sujets sports et des jeux : un ensemble représentatif de notre ligne éditoriale. Cette édition est actuellement en mise en page pour une publication sur le Word Press hébergé - en collaboration avec le service communication - par le site de l'université. Nous avons rencontré les bibliothèques universitaires, la Mission Culture, le Cargo, et des associations étudiantes du campus intéressées par notre démarche.

La domiciliation de la C.Q.F.D. Asso sur le site de la Doua, est motivée par la volonté de légitimer notre représentation auprès des étudiants et de nos partenaires.
L'objet de cette demande est confirmé par l'impact que donnerait notre domiciliation au dossier présenté à la Région -Direction du Sport, de la Jeunesse, de la Vie Associative et de l'Education populaire (D.S.J.A.P.)-, en vue de l'obtention d'une subvention sollicitée (en décembre) pour notre communication et tirage papier.

Nous vous remercions de votre attention.

Et dans l'attente nous vous prions, Monsieur le directeur, de recevoir notre respectueuse considération.

Pour l'association,
la présidente, Julie Verrier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
3ème Bureau - Finances & Associations
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.61.61.44 (de 9h à 11h)

Le numéro W691083681 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W691083681

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d' association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **21 juin 2013**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

C.Q.F.D. ASSO

dont le siège social est situé : 18 bis avenue Payen
69130 Écully

Décision prise le : **30 mai 2013**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Lyon, le 21 juin 2013

Pour le Préfet
et par délégation,
L'Attachée Principale,
Chef de Bureau
Le Préfet

Marie-Hélène MARECHAL

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

STATUTS de C.Q.F.D Asso

Article 1er - Constitution

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

C.Q.F.D. Asso

Article 2 – Buts

Cette association a pour but de faire le lien entre les étudiants des différents portails Scientifiques du campus de la Doua, à travers des projets pluridisciplinaires tel que le Journal de la Doua (projet principal) mais aussi avec d'autres activités.

Article 3 – Code moral

L'association ne fait état d'aucun lien à un parti politique, à un syndicat ou à une confession quelle qu'elle soit. Les membres s'interdisent, de la même façon, au sein de l'association, de faire état de toute obédience politique, syndicale ou religieuse et donc d'y tenir des propos orientés en ces sens.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à Ecully au 18 bis avenue Payen, 69130. Au nom de P.-O. Delescluse.
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 5 – Catégorie de membres

L'association se compose de :
- les Membres d'honneur ;
- les Membres bienfaiteurs ;
- les Membres actifs
- les Membres adhérents

Article 6 – Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées**.**
L'adhésion est libre**.**

Article7 - Membres

- Sont membres les personnes qui se sont inscrits sur les listes d'adhérents de l'association et ont payé une cotisation libre (le montant qu'ils désirent).
- Sont membres actifs les adhérents qui s'investissent dans l'association par leurs actes.
- Sont membres d'honneur les personnes nommée par le Conseil d'Administration, et qui ont rendu des services signalés à l'association.
- Sont membres bienfaiteurs sont les personnes qui ont fait un don à l'association, cette valeur devra être justifiée, ou à défaut, expertisée par le conseil d'administration. Ils sont dispensés de cotisation.

Toute personne n'étant pas étudiante sur le campus de la Doua peut adhérer à l'association.

Article 8 - Radiations

La qualité de membre se perd par :
- La démission
- Le décès
- La radiation prononcée par le conseil d'administration pour irrespect des présents statuts, du règlement intérieur ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

Article 9 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent :
- Le montant des droits d'entrée et des cotisations;
- Les subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics ;
- la vente de produits ou de services ;
- les dons manuels ;
- les autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Article 10 – Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un conseil élu pour 1 année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

L'Assemblée Générale choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un président
- un ou plusieurs vice président(s)
- un secrétaire et si il y a lieu un (ou plusieurs) secrétaire(s) adjoint(s)
- un trésorier et si besoin un (ou plusieurs) trésorier(s) adjoint(s)

Article 11 – Réunion du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre (5 mois) sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à sept réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Article 12 - Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année au mois de Novembre.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) à l'approbation de l'assemblée.
Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.
Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil.
Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents.
Le vote par procuration est autorisé pour les absences valables.

Article 13 - Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Article 14 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration.
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 15 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les 2/3 au moins des membres présents de l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

En cas de dissolution de l'association, les biens et les liquidités ne pourront pas être partagés entre les membres. Dans ce cas, l'Assemblée générale décide librement des bénéficiaires du produit de liquidation, dès lors qu'ils ne sont pas membre de l'association. Les biens doivent êtres attribués à des organismes publics ou reconnus d'utilité publique, ou des organismes de recherche scientifique ou médicale.

Article 16 – Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

Fait à Lyon, le 17 Juin 2013

VERRIER Julie :

DELESCLUSE Pierre-Ozgun :

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-007

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable du CHSCT en date du 12 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé le programme annuel de prévention 2014 (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

A VILLEURBANNE, le 26 Novembre 2013

Programme de Prévention 2014

1. Organisation de la prévention

- Intégrer la prévention des risques dans le règlement intérieur de l'établissement en définissant l'organisation, la répartition des compétences, les pouvoirs et responsabilités
- Développer un réseau structuré d'Assistants de Prévention auprès de chaque entité (unité, composante, service et direction) le requérant.
- Organiser le service de médecine de prévention
- Systématiser la mise en place de plans de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures ou de personnes extérieures
- Définir une trame type pour les registres hygiène et sécurité, pour les registres de danger grave et imminent, les mettre à disposition et former et informer sur leurs rôles respectifs.

2. Dialogue social et consultation des CHSCT

- Mettre en place :
  - un rapport de l'évolution des risques professionnels,
  - un relevé des avis du CHSCT à l'attention de l'ensemble des personnels,
- Porter à la connaissance du CHSCT les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur les registres
- Définir une politique de décentralisation de l'information hygiène et sécurité au niveau des sites, composantes, départements et unités de recherche au travers de la mise en place de sections locales du CHSCT.
- Organiser des groupes de travail thématiques

3. Démarche globale de prévention des risques (DUER – Document Unique d'Evaluation des Risques)

- Favoriser et accompagner la réalisation et la mise à jour du DUER et le programme annuel de prévention
- Mettre en lien l'évaluation des risques et les besoins de financement de travaux inscrits au PPI via les appels à projet.

4. Formation et information des agents

- Développer les outils de communication
- Développer des outils d'aide à la prise en compte de la prévention des risques
- Rendre obligatoire des formations hygiène et sécurité
- Animer le réseau des Assistants de Prévention et PCR

5. Médecine de prévention

- Rédiger les lettres de mission des médecins répartissant les secteurs
- Mettre en place une procédure et un tableau de bord de suivi des personnels à risque, des accidents de travail et des maladies professionnelles en partenariat avec la DRH et le service de médecine de prévention.

Le Président de l'Université

François Noel GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-008

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

AVENANT AUX TARIFS 2014 DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE CENTRAL DE REPROGRAPHIE

Exposé des motifs :

Mise à jour des tarifs du Service Central de Reprographie. L'organisation de ce service propose deux centres de production, l'un à Rockefeller, l'autre à la Doua.
Pour chacun de ces centres les tarifs suivants seront appliqués, à compter du 1er janvier 2014.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé l'avenant aux tarifs 2014 des travaux réalisés par le Service Central de Reprographie adoptés par le CA du 19 novembre 2013 selon les tableaux suivants :

1 - Travaux :

Type de travaux	**Prix de vente**
Copie A4 noir et blanc recto	0.024
Copie A4 noir et blanc recto/verso	0.048
Copie A4 recto couleur	0.24
Copie A4 recto/verso couleur	0.48
Copie A3 noir et blanc recto	0.048
Copie A3 noir et blanc recto/verso	0.096
Copie A3 recto couleur	0.48
Copie A3 recto/verso couleur	0.96

2 - Finitions :

	Prix de vente
Dos carré Collé	0.80
Piquage à cheval avec dos carré agrafé	0.50
Finition reliure spirale plastique (uniquement pour petite série)	0.50
Finition reliure spirale métallique (seulement pour petite série et proposé uniquement sur l'atelier de la DOUA).	1.00

3 - supports papiers :

	Prix de vente
Feuille A4 Couleur 80GR	0.02
Feuille A3 Couleur 80GR	0.04
Feuille A4 couleur de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 couleur de 100 à 160 GR	0.14
Feuille SRA3 couleur	1.00
Feuille A4 blanc de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 blanc de 100 à 160 GR	0.12
Feuille A4 blanc de 161 à 250GR	0.13
Feuille A3 blanc de 161 à 250GR	0.20
Feuille A4 blanc au-delà de 250GR	0.20
Feuille A3 blanc au-delà de 250GR	0.40
Feuille SRA3 blanc	0.50
Transparents imprimables	0.30

4 - travaux particuliers :

	Prix de vente
Planche de 10 Cartes de visite (couleur recto simple)	1.00
Planche de 10 Cartes de visite (couleur recto verso)	2.00
Plastification A4	1.20
Plastification A3	2.40

Pour les Extérieurs à l'UCBL il convient d'ajouter aux tarifs la TVA.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-009

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET LE PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE MAITRISE DES RISQUES (CICF) POUR LES EXERCICES 2014 ET 2015

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu la Constitution - Article 47-2 ;
Vu la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1er août 2001 – Articles 27 et 31 ;
Vu la loi du 1er août 2003 de sécurité financière ;
Vu la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) du 10 août 2007 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique – Article 215 ;
Vu la circulaire DGFIP du 1er juin 2011 sur la mise en œuvre d'une démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF) ;
Vu la circulaire du 5 août 2013 relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'Etat et est des EPN pour 2014 ;
Vu les statuts de l'université ;

après avoir délibéré, a approuvé l'actualisation de la cartographie des risques et le plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques (CICF) pour les exercices 2014 et 2015 (cf. document ci-joint).

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Plan d'action de Maîtrise des Risques Comptables et Financiers

Exercices 2014 et 2015

Conseil d'Administration

SOMMAIRE

I. La démarche de maitrise des risques comptables et financiers 2

II. Rapport d'activités 2013 7

III. Etat d'avancement du plan d'action de maitrise des risques pour les exercices 2013-2014 9

IV. Plan d'action de maitrise des risques pour les exercices 2013 et 2014 11

I - La démarche de maitrise des risques comptables et financiers mise en œuvre au sein de l'université

I – Le contrôle interne comptable et financier (CICF) : Un objectif : garantir la qualité comptable de l'établissement

La qualité comptable impose à la comptabilité de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement.
C'est autour du principe fédérateur d'image fidèle que des critères plus opérationnels ont été définis en s'inspirant notamment des assertions d'audit. La préoccupation majeure pour le choix des critères a été la meilleure lisibilité et étanchéité de chacun d'entre eux pour éviter les problèmes d'interprétation et de chevauchement.
Les critères opérationnels qui ont été retenus sont les suivants :

Critères	Description
Régularité	Conformité aux lois et aux règlements en vigueur des opérations financières conduisant à des enregistrements comptables : - les éléments d'actif et de passif (hors amortissement et provision) en comptabilité existent réellement et sont bien rattachés à l'entité ; - tous les éléments enregistrés en comptabilité sont correctement justifiés par une pièce ; - les postes sont décrits conformément aux normes applicables à l'information financière. Les opérations sont présentées conformément aux normes en vigueur.
Sincérité	Application sincère des règles afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des éléments comptabilisés (cas des calculs et évaluation à partir d'éléments externes à la comptabilité).
Exactitude	Correcte évaluation chiffrée des actifs et des passifs enregistrés dans la comptabilité
Exhaustivité	Enregistrements comptables détaillant la totalité des droits et obligations de l'entité : - tous les droits et obligations de l'entité sont enregistrés ; - les droits et obligations de l'entité sont enregistrés, sans contraction d'aucune sorte entre eux.
Imputation	Les droits et obligations de l'entité sont imputés à la subdivision adéquate du plan de comptes.
Rattachement à la bonne période comptable ou au bon exercice	Enregistrement définitif en comptabilité des opérations se rattachant à une période comptable donnée.

L'objectif de qualité comptable et financière peut être considéré comme atteint dès lors que chacun de ces critères est respecté. Concrètement, cela suppose qu'à chaque étape, pour chaque acteur et pour chaque opération comptable, les risques que ces critères de qualité ne soient pas atteints puissent être maîtrisés.

II – L'exigence de qualité comptable : Un cadre juridique précis

L'exigence de qualité comptable est consacrée par un corpus juridique qui s'impose aux établissements publics nationaux dont les universités.

1. La Constitution - Article 47-2.

« Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière».
En tant qu'administrations publiques, les établissements publics nationaux dont les Universités, sont soumis à cette disposition constitutionnelle.

2. La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1er août 2001 - Articles 27 et 31

« Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ».
« Les comptables publics (…) s'assurent notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures ».
Les Universités, en tant qu'opérateurs de l'Etat, sont valorisées dans les comptes de l'Etat et sont donc concernées par cet objectif de la LOLF.

3. La loi du 1er août 2003 de sécurité financière,

Cette loi prévoie que les établissements publics ayant des comptes consolidés sont soumis à l'obligation de certification.

4. La loi relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU), du 10 août 2007

Le passage aux responsabilités et compétences élargies a entrainé deux conséquences directement liées à l'exigence de qualité comptable des universités.

- le renforcement de l'exigence de maîtrise des risques financiers et comptables,
- la certification des comptes par un commissaire aux comptes.

5. Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique – Article 215

Le décret impose la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable dans chaque organisme.
Le contrôle interne comptable est définit comme le contrôle qui « a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable. »

6. La circulaire DGFIP du 1er juin 2011 sur la mise en œuvre d'une démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF)

Cette circulaire pose le cadre méthodologique et les modalités du renforcement du contrôle interne et financier (CICF) mise en œuvre par les opérateurs de l'Etat.

7. La circulaire du 05 août 2013 relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'Etat et est des EPN pour 2014

Cette circulaire pose le cadre et les modalités du renforcement du contrôle interne et financier (CICF) mise en œuvre par les opérateurs de l'Etat en 2013. Elle prévoit également la transmission aux Ministères de tutelle, d'un certain nombre d'observations.

III – Le contrôle interne comptable et financier : L'outil de maitrise des risques comptables et financiers

1. La définition du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier est un sous-ensemble du contrôle interne qui se définit comme :

«L'ensemble des dispositifs, organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement, mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités financière et patrimoniale ; ces dispositifs sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de l'objectif de qualité comptable».

2. Les étapes du déploiement du dispositif de contrôle interne comptable et financier

Le déploiement du dispositif de contrôle interne comptable de déroule en 5 étapes :

- **Le découpage de l'activité financière et comptable en cycle et processus.**
- **L'établissement d'une cartographie des risques comptables et financiers associés à chaque processus.** La cartographie des risques repose sur le recensement des événements potentiels ne permettant pas d'atteindre l'objectif de qualité comptable s'ils se réalisent. Les risques sont alors hiérarchisés suivant leur probabilité de survenance et leur impact sur l'organisation (impact financier, juridique, en termes d'image…)
- **L'identification des leviers d'action permettant de maitriser les risques** mis en lumière parmi les trois grandes familles suivantes :
    - L'organisation de la fonction financière et comptable, c'est-à-dire la réponse à «qui fait quoi ?» qui se traduit par la mise en place d'organigrammes fonctionnels
    - La documentation des procédures et des risques, c'est-à-dire la réponse à «comment le fait-on ?»
    - La traçabilité des acteurs et des opérations financière, c'est-à-dire la réponse à «qui a fait quoi, et comment ?»
- **L'élaboration d'un plan d'action pluriannuel de maitrise des risques comptables et financiers.** Le plan d'action est au cœur du dispositif de contrôle interne. Il est l'outil permettant à la direction de détailler les mesures à mettre en œuvre pour fiabiliser les procédures et obtenir une assurance raisonnable en matière de qualité comptable. Le plan d'action est ainsi un dispositif formalisé, tracé, définissant les acteurs responsables de la mise en œuvre des différentes actions et les échéances qui leur sont imparties (avec une perspective pluriannuelle)
- **L'élaboration d'un plan de contrôle interne.** Le plan de contrôle interne fixe la nature, la fréquence, la formalisation et l'archivage des opérations de contrôle a posteriori (non intégrés aux procédures) et en facilite le suivi. Il ne s'applique donc pas aux contrôles intégrés aux procédures c'est-à-dire aux contrôles attendus des opérationnels (auto-contrôles et contrôles mutuels) et aux contrôles de supervision réalisés par l'encadrement lorsqu'ils constituent un préalable à la poursuite de la procédure.

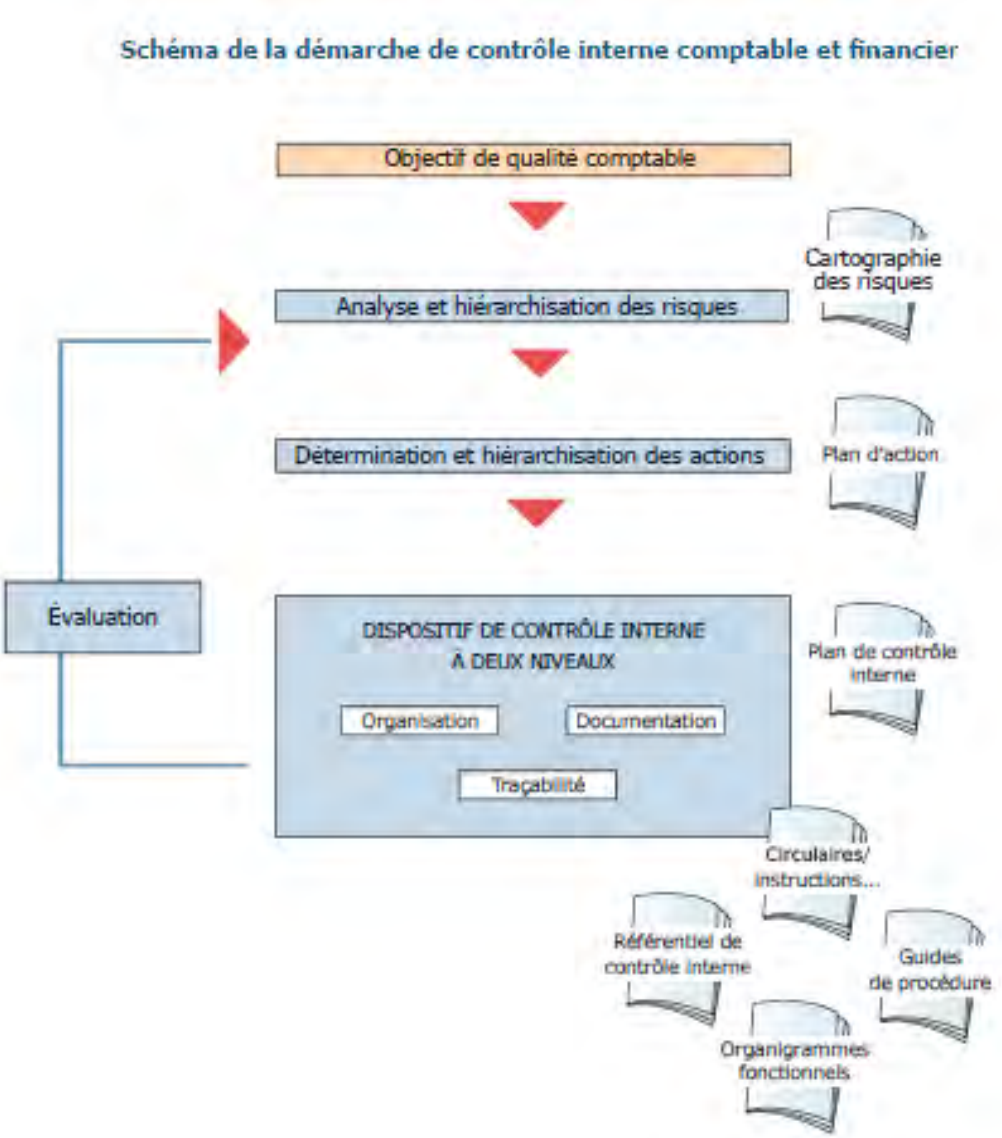

Source : Cadre de référence de la maitrise des risques financiers et comptables des EPN (DGFIP-mars 2009)

IV – La mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier : Une démarche stratégique pour l'Université

Par lettre de mission du 31 janvier 2010, la Présidence de l'université a initié la maitrise des risques financiers et comptables en créant un groupe d'élaboration des normes (GEN) selon une démarche structurée et coordonnée en cinq étapes :

- La définition de la cartographie de l'ensemble des processus participant à la fonction financière et comptable.
- La rédaction de procédures appliquée à chaque tâche concourant à la réalisation des différents processus.
- Le déploiement du contrôle interne.
- L'introduction à l'audit interne.
- Le parachèvement de la démarche par la certification externe.

1. L'organisation du groupe d'élaboration des normes (GEN)

Le GEN comporte :

- **Un comité de pilotage** composé de la directrice des services financiers, de l'agent comptable, du contrôleur de gestion et du contrôleur interne comptable de l'établissement. Ce comité de pilotage est chargé de la mise en œuvre de la planification et du suivi des travaux du GEN. Il rend compte à la gouvernance de l'avancée des travaux et coordonne les remontées d'informations vers le MINEFI et le MESR.
- **Un groupe de travail** composé des responsables de cycles et d'experts. Le groupe de travail valide les travaux menés dans les différents cycles et processus. Il est le garant de la cohérence d'ensemble des travaux menés. Il valide les propositions du comité de pilotage sur le renforcement du CICF. Il permet de faire remonter les difficultés opérationnelles de mise en œuvre du CICF.
- **Chaque responsable de cycle** est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises en groupe de travail. Il est chargé de l'élaboration des organigrammes fonctionnels, la mise à jour des procédures, de la constitution des référentiels de contrôle interne (RCI), de la cartographie des risques et de l'élaboration du plan d'action associé.

2. Le dispositif de contrôle interne comptable et financier de l'université (CICF)

Le 13 décembre 2011 (délibération 2011-271), le Conseil d'Administration a adopté le dispositif de contrôle interne comptable et financier (CICF) et le plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques de l'Université.
Ce dispositif prévoit de présenter chaque année devant le Conseil d'Administration:

- Le rapport activité du Groupe d'Elaboration des Normes (GEN)
- L'état d'avancement du plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques
- La mise à jour du plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques

II – Rapport d'activités 2013

1 – L'activité du Groupe d'Elaboration des Normes (GEN)

Lors de l'année 2013 :

- Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois.
- Le groupe de travail en version plénière 3 fois.

2 – Le déploiement du Contrôle Interne comptable et Financier (CICF)

Les travaux menés en 2013 ont permis d'étendre le déploiement du contrôle interne comptable et financier. Le tableau ci-après en fait la synthèse.

Tableau de synthèse de
Maîtrise des risques comptables et financiers

Cycle	Cartographie des processus	Procédures validées	Auto Diagnostic	Organnigramme fonctionnel	Référentiel de contrôle interne	Cartographie des risques	Plan d'action	Recueil des fiches de contrôle	Plan de contrôle interne	Retour d'expérience
Paie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	
Recettes	✓	✓	✓	!	✓	✓	!			
Immobilisations	✓	✓	✓	!	!	!				
Dépenses	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!			
Budget	✓	✓		!						
Gestion des contrats de recherches	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
Trésorerie	!	!		!		!				
Etats financiers	!			!		!				
Capitaux permanents				!		!				
Comptabilité analytique	✓	!		!						

✓	.= Réalisé	!	.= En cours d'actualisation		.= Non réalisé	

Mise à jour 31/12/2013

3 – La maturité de l'établissement en matière de maitrise des risques

La synthèse des résultats de l'auto-diagnostic de maturité en matière de maîtrise des risques menés dans les différents cycles permet d'obtenir le résultat suivant :

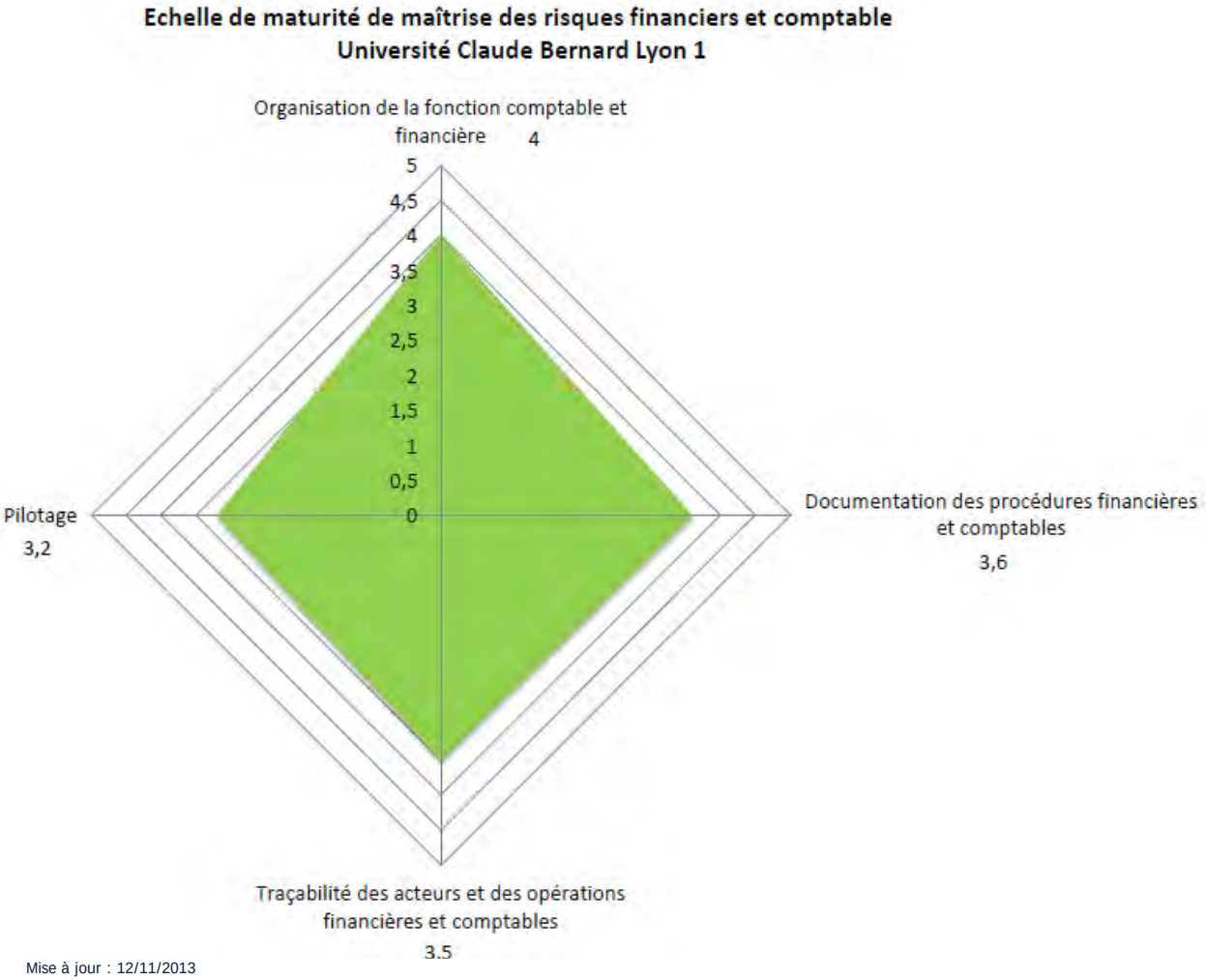

4 – La démarche d'audit interne

« Le CICF est une contrepartie nécessaire à l'accession aux RCE, qui implique directement la gouvernance des établissements. Le déploiement du CICF n'étant pas suffisant, le MESR prévoit que pour garantir l'efficience de leur dispositif de CICF, les universités doivent s'engager sans réserve dans une démarche d'audit interne. Seul l'ensemble CICF + audit permettra à la Cour des comptes de desserrer ses contrôles. Il s'agit, de plus, d'une obligation imposée par la réglementation en matière de maîtrise des risques financiers. »

C'est dans cet esprit que l'UCBL a initié la mise en place d'une démarche d'audit interne et ce dès 2010.

Au cours de 2013, l'UCBL a adopté sa charte d'audit interne (CA du 19 février 2013), la composition du comité d'audit interne (CAI) a été arrêtée (vote du 21 mai 2013).

Sur proposition du comité d'audit interne, le Président de l'université a adressé la première lettre de mission d'audit sur le thème des contrats de recherche dont la gestion est internalisée (lettre de mission du 24 octobre 2013).

III – Etat d'avancement du plan d'action de maitrise des risques pour les exercices 2013 et 2014

Lors de l'année 2013, le plan d'action de maitrise des risques adopté le 29 janvier 2013 a été partiellement réalisé.
Envisagées dans le cadre d'un calendrier ambitieux, certaines actions sont en cours de finalisation et se poursuivront lors de l'exercice 2014. De plus, certaines évolutions règlementaires ou organisationnelles intervenues ou à venir (retard dans la mise en œuvre de l'extension du périmètre du service facturier, réforme du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, nouvelles règles de comptabilisation des conventions...) ont conduit les responsables de cycle à surseoir certains travaux en attente de la stabilisation de la réglementation budgétaire et comptable..

Plan d'action 2013 -2014

N° de l'action	Libellé de l'action	Priorité de l'action	Échéance	Statut de laction	Etat d'avancement
2012/04	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Dépenses"	1	2013-T2	Action du plan d'action 2012	Terminée
2012/05	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Gestion des contrats de recherche"	1	2013-T3	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 en vue d'intégrer les conclusions du rapport d'audit interne)
2012/06	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Trésorerie"	2	2013-T2	Action du plan d'action 2012	Terminée
2012/07	Finalisation du contrôle interne comptable et financier du cycle "Recettes"	1	2013-T2	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au troisième trimestre 2014)
2012/08	Finalisation du contrôle interne comptable et financier du cycle "Immobilisations"	1	2013-T1	Action du plan d'action 2012	Action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 qui est liée à la mise en place de l'inventaire physique et aux nouvelles règles de comptabilisation des subventions - Echéance reportée au troisième trimestre 2014)
2012/09	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Budget"	3	2013-T3	Action du plan d'action 2012	Action supprimée et intégrée dans l'action 2013/08 relative à la mise en place du CIB)
2012/10	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Capitaux permanents"	3	2014-T3	Action du plan d'action 2012	Action Reportée (pas de délai fixée)
2012/11	Mise à jour de la cartographie des risques	1	2013 - T4	Action du plan d'action 2012	Action récurrente

2013/01	Organiser le suivi des modifications de procédures des différents cycles	1	2013 - T1	Nouvelle	Terminée
2013/02	Mettre en place un dossier de révision pour chaque cycle	2	2014 - T3	Nouvelle	Action Reportée (pas de délai fixée)
2013/03	Organiser la fonction reporting du contôle interne	3	2014 - T2	Nouvelle	Action Reportée (pas de délai fixée)
2013/04	Déploiement du contrôle interne comptable et financier du cycle "Comptabilité analytique"	3	2014- T2	Nouvelle	Action Reportée (pas de délai fixée)
2013/05	Adapter le dispositif de contrôle interne au traitement dématérialisé des factures (cycle dépenses)	1	2013 - T2	Nouvelle	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au deuxième trimestre 2014)
2013/06	Intégrer les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dans le dispositif de contrôle interne	1	2013 - T2	Nouvelle	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au dernier trimestre 2015)
2013/07	Adapter le dispositif de contrôle interne aux nouvelles règles de comptabilisation des conventions	1	2014 - T2	Nouvelle	En cours de réalisation
2013/08	Mise en place d'une démarche de contrôle interne budgétaire (CIB)	1	2013 - T4	Nouvelle	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au Troisième trimestre 2014)
2013/09	Evaluation du dispositif de contrôle interne par le dispositif d'audit interne	1	2013 - T4	Nouvelle	Terminée : Début des travaux du dispositif d'audit interne

IV –Plan d'action de maitrise des risques pour les exercices 2014 et 2015

Le plan d'action de maitrise de risques financiers et comptables a été réactualisé pour les exercices 2014 et 2015 en vue de prendre en compte les différentes évolutions en matière comptable et financière notamment la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, la nouvelle instruction de comptabilisation des conventions, la mise en place du traitement dématérialisé des factures, l'extension du périmètre du service facturier de l'établissement et l'intégration des observations des Commissaires aux Comptes.

Université Claude Bernard Lyon 1

Plan d'action 2014 -2015

N° de l'action	Libellé de l'action	Priorité de l'action	Échéance	Statut de laction	Etat d'avancement
2012/05	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Gestion des contrats de recherche"	1	2014-T2	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 en vue d'intégrer les conclusions du rapport d'audit interne - Echéance reportée au deuxième trimestre 2014))
2012/07	Finalisation du contrôle interne comptable et financier du cycle "Recettes"	1	2014-T3	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au troisième trimestre 2014)
2012/08	Finalisation du contrôle interne comptable et financier du cycle "Immobilisations"	1	2014-T3	Action du plan d'action 2012	Action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 qui est liée à la mise en place de l'inventaire physique et aux nouvelles règles de comptabilisation des subventions - Echéance reportée au troisième trimestre 2014)
2012/11	Mise à jour de la cartographie des risques	1	2014 - T4 2015 -T4	Action du plan d'action 2012	Action récurrente
2013/05	Adapter le dispositif de contrôle interne au traitement dématérialisé des factures (cycle dépenses)	1	2014 - T2	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au deuxième trimestre 2014)
2013/06	Intégrer les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dans le dispositif de contrôle interne	1	2015 - T4	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au dernier trimestre 2015)
2013/07	Adapter le dispositif de contrôle interne aux nouvelles règles de comptabilisation des conventions	1	2014 - T2	Action du plan d'action 2012	En cours de réalisation
2013/08	Mise en place d'une démarche de contrôle interne budgétaire (CIB)	1	2014- T4	Action du plan d'action 2012	En cours (action partiellement réalisée reconduite dans le plan d'action 2014 - Echéance reportée au dernier trimestre 2014)

Université Claude Bernard Lyon 1

Plan d'action 2014 -2015

N° de l'action	Libellé de l'action	calendrier							
		2014				2015			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
2012/05	Déploiement du contrôle interne comptable et financier au cycle "Gestion des contrats de recherche"		●						
2012/07	Finalisation du contrôle interne comptable et financier du cycle "Recettes"			●					
2012/08	Finalisation du contrôle interne comptable et financier du cycle "Immobilisations"			●					
2012/11	Mise à jour de la cartographie des risques				●				●
2013/05	Adapter le dispositif de contrôle interne au traiement dématérialisé des factures (cycle dépenses)		●						
2013/06	Intégrer les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dans le dispositif de contrôle interne								●
2013/07	Adapter le dispositif de contrôle interne aux nouvelles règles de comptabilisation des conventions		●						
2013/08	Mise en place d'une démarche de contrôle interne budgétaire (CIB)				●				

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-010

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

TARIFS DE LA CELLULE CONGRÈS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Frais de gestion de la cellule congrès pour les conférenciers invités et les invités : 34 €
- Frais d'annulation pour les séminaires résidentiels :
  - Annulation à plus de 30 jours du départ: 45€ de frais d'annulation par personne.
  - Annulation à moins de 30 jours du départ, des frais seront retenus par personne:
    - 50% du montant total: entre 30 et 10 jours avant le départ
    - moins de 10 jours: Pas de remboursement possible.

- Congrès intitulé **«Seminar on Biomarkers and Surrogate Endpoints : EUDIPHARM 2014»** organisé les 12 et 13 mai 2014 par Mr Kent NEAL.

  - ✓ Inscriptions participants :

	Tarif jusqu'au 02/04/14	**Tarif à partir du 3/04/14**
Académiques	380 €	420 €
Etudiants-Assistants (sans déjeuner)	80 €	120 €

  - ✓ Inscriptions Industriel:

	Tarif jusqu'au 02/04/14		**Tarif à partir du 3/04/14**	
	1 journée	**2 journées**	**1 journée**	**2 journées**
Entreprises de moins de 50 personnes	300 €	500 €	400 €	600 €
Entreprises de plus de 50 personnes	500 €	800 €	600 €	900 €

Déjeuner additionnel pour les étudiants : 20€ par déjeuner

- Congrès intitulé **«Aging and Sleep 2014»** organisé les 19 et 20 juin 2014 par Mr Saban-Hakki ONEN.

  - ✓ Inscriptions :

	Jusqu'au 28 février 2014	Du 1er mars au 31 mai 2014	A partir du 1er juin 2014
Non-Membres	380 €	390 €	410 €
Membres IASRG, SFGG, SFRMS	370 €	380 €	400 €
Club DIU, Etudiants (-30 ans), Techniciens, Paramédicaux	240 €	250 €	270 €
Déjeuner du jeudi 19 juin	19 €	19 €	XXX
Déjeuner du jeudi 20 juin	19 €	19 €	XXX

  - ✓ Sponsoring :

PRESTATIONS PROPOSÉES	MONTANT HT
❑ Location de stand	3 400,00 € HT
❑ Symposium 100 places	4 900,00 € HT
❑ Symposium 500 places	10 000,00 € HT
❑ Publicité dans le programme	1 600,00 € HT
❑ Insertion malette (un article)	1 000,00 € HT
❑ Pause café	3 000,00 € HT
OPTIONS SUPPLEMENTAIRES	MONTANT TTC
❑ Badge Supplémentaire (accès congrès et pauses cafés)	… x 270,00 € TTC

- Congrès intitulé **«50ème Congrès de la Société Française de Stomatologie Chirurgie maxillo-Faciale et chirurgie Orale : SFSCMFCO 2014»** organisé les 18, 19 et 20 septembre 2014 par Mr Pierre BRETON.

  - ✓ Sponsoring :

FORMULES LOCATION DE STANDS	MONTANT HT
❑ Stand Nu de 4 m²	2 000 €
❑ Option Coffret électrique monophasé 220V-1.5kW (pour stand nu)	216 €
❑ Stand équipé de 6 m²	3 500 €
❑ Stand équipé de 9 m²	5 000 €
❑ Stand équipé de 12 m²	6 000 €
❑ Stand équipé de 15 m²	6 800 €
❑ Stand équipé de 18 m²	7 800 €
❑ Option pour personne supplémentaire sur le stand	… x 200 €
FORMULE SYMPOSIUM	**MONTANT HT**
❑ Symposium, salle de 50 personnes	3 000 €

FORMULES PUBLICITÉ	MONTANT HT
❑ Publicité dans le programme (Format A4 : 21cm x 29,7cm)	1 000 €
❑ Publicité dans le programme (Format A5 : 14,8cm x 21cm)	800 €
❑ Insertion mallettes	1 000 €
❑ Publicité sur le site internet du congrès	1 000 €
FORMULES A LA CARTE	**MONTANT HT**
❑ Parrainage de la meilleure communication	1 500 €
❑ Parrainage du meilleur poster	500 €
❑ Parrainage bourse de recherche clinique	2 000 €

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-011

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ADDITIF TARIFS 2014 – SECTEUR SCIENCES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé l'additif aux tarifs 2014 présenté par le Pôle de Gestion Financier et Comptable secteur Sciences (PGFC) (voir annexe ci-jointe).

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

TABLEAU RECAPITULATIF TARIFS 2014 *(Additif aux Tarifs votés CA du 17 décembre 2013)*

UB	CENTRE FINANCIER	TYPE DE FACTURATION
927	**933R27/933R27C14**	Datations par le radiocarbone
UB 05	**R01CTMµ**	Abonnements de microscopes - forfait cryo-microscopie - prestations sans abonnement

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2014

Centre de Datation par le Radiocarbone (CDRC)

933R27 933R27C14

Désignation du type de facturation :

DATATIONS PAR LE RADIOCARBONNE

Prestation	Montant HT
VOIR FICHE JOINTE	

Centre de Datation par le Radiocarbone (C.D.R.C)
Université Claude Bernard Lyon 1
Campus universitaire de la Doua - 40 boulevard Niels Bohr - 69622 Villeurbanne Cedex - France
Tél : + (33) (0)4 72 44 82 57 - Fax : + (33) (0)4 72 43 13 17 - http://www.univ-lyon1.fr/carbon14

TARIFS 2014 des datations par le radiocarbone

- Datation **Classique** -Délai 5 à 7 mois- **259,20€ HT** - 311,04€ TTC
- Datation **Service Rapide** -Délai 4 mois- **366,22€ HT** - 439,46 TTC
- Datation **Chronodate** -Délai 2 mois- **457,36€ HT** - 548,83€ TTC
- Datation **Accélérateur AMS** -Délai 6 mois- **350,00€ HT** - 420,00€ TTC
- Datation **Artemis** -Délai 10 mois- **100,00€ HT** - 120,00€ TTC
- Datation **MOM** -Délai 5 à 7 mois- **150,00€ HT** - 180€ TTC

Le Directeur
Bruno Guiderdoni

TARIFS 2014

Tarifs des abonnements de microscopes :

Nombre de journées	Abonnements Microscopie électronique		Abonnements Confocal	
	Public	Privé	Public	Privé
1	316	633	252	507
2	507	1 139		
5	1266	2 533	1 139	2 281
10	2 281	4 372	2 027	3 935
20	3 800		3 801	7 599
50			7 599	15 108
100			12 667	25 339

Les tarifs du Quanta 250 et JEOL 2100 F seront eux un peu plus chers (1 journée Quanta = 1,25 journée autres microscopes ; 1 journée 2100F = 1,5 journée autres microscopes) ; il ne sera pas nécessaire de prendre un abonnement spécifique. Comme nous avons l'habitude de le faire, nous déduirons directement de l'abonnement pris par le laboratoire les journées faites qu'elles soient faites sur le Quanta ou sur un autre microscope.

Les abonnements sont à prendre au préalable :

- **Abonnements microscopie électronique** : il n'est pas proposé d'abonnement pour des durées supérieures à 20 jours ; il est possible de prendre plusieurs abonnements identiques ou de durées différentes dans la même année. Pour un abonnement donné, une journée supplémentaire demandée sera facturée 20% de plus que le tarif calculé à la journée de l'abonnement choisi.

- **Abonnements confocal** : il est possible de prendre plusieurs abonnements identiques ou de durées différentes dans la même année. Pour un abonnement donné, une journée supplémentaire demandée sera facturée 20% de plus que le tarif calculé à la journée de l'abonnement choisi.

Forfait cryo-microscopie :

	Préparation d'échantillons destinés à être observés au CTμ		Préparation seule (sans observation au CTμ)
	Public	Privé	
Utilisation d'un appareil de préparation d'échantillon à froid : (EMPACT, AFS, cryoultramicrotomie, cryotransfert Gatan)	80 € (en plus de la séance de microscopie électronique)		Sur devis
Consommables EM PACT	38 € (les 10 cupules)		

Prestations proposées sans abonnement :

	Public	Privé
ESEM XL30 (CLYME)	348	641
Métallisation sans observation au CTμ	60	131

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-012

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DES PERSONNELS

Exposé des motifs :
Mise en œuvre du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Ce décret fixe les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels civils à la charge des budgets des services de l'Etat et des établissements publics nationaux à caractère administratif (EPA), ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement EPLE), des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).
Il est également applicable :
- aux personnels des groupements d'intérêt public dont les dépenses de fonctionnement sont couvertes en totalité ou pour partie par des subventions de l'ETAT et des établissements publics nationaux à caractère administratif.
- aux personnes qui participent aux organismes consultatifs ou qui interviennent pour le compte des services et établissements précités.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

après avoir délibéré, a approuvé :

- Le taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15.25€ par repas. Le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est fixé à 60€.

- Pour l'année 2013, dans l'intérêt du service et pour tenir compte de situations particulières, les remboursements des frais d'hébergement pourront être effectués au-delà de 60 € et à concurrence de :

- ✓ Pour les personnels de l'UCBL : 105 € à l'occasion des déplacements à Paris et dans l'agglomération parisienne.
- ✓ Pour les personnels de l'UCBL : 80€ à l'occasion des déplacements dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

N.B 1. Lorsque l'université assure le paiement des frais de mission pour le compte du CNU, elle le fait selon la règle fixée par le décret et l'arrêté interministériel corrigé par le courrier du 5 février 2010 du MESR, DGRH A2-3 prévoyant un taux de 83€ par nuitée lors des réunions des sections CNU, et de 120€ par nuitée lors des réunions de la CP-CNU), le prix du repas restant inchangé à 15,25€.

N.B 2. Lorsque l'université assure le paiement des frais de mission dans le cadre des activités liées à son adhésion à la Conférence des présidents d'université (CPU), elle le fait selon la règle fixée par le décret et l'arrêté interministériel dans la limite de 150 €.

N.B 3. Dans le cadre des activités GBCP (gestion budgétaire et comptable public), les tarifs de remboursement des frais de restauration et d'hébergement sont ceux votés par le Conseil d'administration de l'AMUE au moment de la mission.

- ✓ Pour les personnes invitées : 140 € dans le cadre de manifestations scientifiques (congrès, colloques), d'actions de formation continue, ou en fonction de leur qualité.

En aucun cas il ne pourra être remboursé de somme supérieure à celle effectivement engagée.

- ➢ En application de l'article 7, dernier alinéa, du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, le Conseil d'Administration autorise l'ordonnateur à permettre l'utilisation de véhicules lorsque les communes limitrophes de Lyon ne sont pas ou sont mal desservies par un service régulier de transports publics.

Ces dispositions s'appliquent au 1er janvier 2014.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-013

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES TABLETTES NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN)

Exposé des motifs :

Les doyens des facultés de médecine ont souhaité que les ECN soient organisées de manière informatisée à partir de la session 2016. Les étudiants de 6ème année de médecine composeront au sein de leur faculté respective, de manière simultanée, sur des tablettes numériques reliées en WIFI au Centre National de Gestion du Ministère de la Santé.

Dans ce cadre, pour assurer le renouvellement des tablettes numériques dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation fixé par la nomenclature M 9-3, il est proposé fixer un seuil d'immobilisation spécifique à cet achat.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé :

- que l'achat de tablettes numériques dans le cadre de l'organisation des ECN soit comptabilisé comme une dépense d'investissement, à travers l'immobilisation unique d'un lot par composante, par dérogation aux règles d'immobilisation pour les EPCSCP.

- que la durée d'amortissement du lot de tablettes numériques soit fixée, de manière dérogatoire, à 3 ans.

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux tablettes numériques acquises dans le cadre de l'organisation des ECN pour le compte des deux facultés de médecine.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-014

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant le recouvrement incertain et le coût des poursuites trop élevé par rapport à la créance pour le dossier OUARDIRI Ehsen (420 €) ;

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'article R719 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

après avoir délibéré, a approuvé une admission en non-valeur pour un montant total de 420€.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-015

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

DÉLIBÉRATION DU CEVU DU 7 janvier 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les délibérations du CEVU/ CS en date du 7 janvier 2014 ;

a été informé des délibérations, ci-après, du CEVU du 7 janvier 2014 :

Délibération	Responsable de la mise en œuvre	Echéance
Le projet de collaboration entre l'université Lyon1 et l'INSA de Lyon pour le développement d'une offre de formation conjointe en entrepreneuriat.	VP délégué à la formation initiale	immédiate
La proposition de répartition des crédits dans le cadre de la 3ème tranche du FSDIE 2014	VP Etudiant	immédiate
Les changements de responsables de formation transmis par la Faculté des Sciences et Technologies et l'UFR STAPS à la date du 13 décembre 2013	VP délégué à la formation initiale	immédiate
Les modalités de contrôle des connaissances 2013-2014 des cursus suivants : - Master MEEF mention second degré parcours Physique Chimie - DFG en Sciences Maïeutiques (2A et 3A) - DFA en Sciences Maïeutiques (1A)	VP délégué à la formation initiale	immédiate

Les fiches actions suivantes proposées dans le cadre de l'engagement avec le rectorat sur le continuum bac-3/bac+3 : - Rencontres IUT ARL –Professeurs principaux des classes de 1ères et de terminales/CIO/SUIO - Mise en place de collaborations sur la question de l'orientation - Mise en évidence de la réussite des bacheliers technologiques en IUT - Rencontres IUT ARL – Equipes pédagogiques des lycées de l'académie - Fournir au groupe de pilotage les éclairages utiles afin d'animer les différentes actions destinées à favoriser la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur (2 fiches) - Accompagner l'intégration en 1ère année de l'enseignement supérieur - PACES : Etudiants relais d'information dans les lycées - Formation inscrite au PAF : Aide à l'orientation vers les filières scientifiques - Créer un espace numérique pour faciliter la mise en réseau.	VP délégué à la formation initiale	immédiate

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-016

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

RECTIFICATION DU BUDGET 2013 DU CISR

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de rectification du budget 2013 du CISR en date du 12 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de la rectification du budget 2013 du CISR afin de permettre la prise en charge au 31 décembre 2013 d'une dotation aux amortissements supplémentaires de 60 000€ et d'un produit supplémentaire de 50 000€.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-017

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR JACQUES LARGE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de M. J. LARGE au profit de l'Université Ouverte en date du 10 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 30€ versé par M. Jacques LARGE pour le développement des activités de l'université Ouverte.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de Monsieur Jacques LARGE de versement d'un don pour un montant de 30€ (trente euros) au profit de l'Université Ouverte;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 30€ (trente euros) versé par Monsieur Jacques LARGE pour le développement des activités de l'Université Ouverte. Ce don est affecté au projet Université Ouverte de Madame Nicole MOUNIER.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-018

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR HENRI DURAY

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de M. H. DURAY au profit de l'Université Ouverte en date du 10 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 20€ versé par M. Henri DURAY pour le développement des activités de l'université Ouverte.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de Monsieur Henri DURAY de versement d'un don pour un montant de 20€ (vingt euros) au profit de l'Université Ouverte;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 20€ (vingt euros) versé par Monsieur Henri DURAY pour le développement des activités de l'Université Ouverte. Ce don est affecté au projet Université Ouverte de Madame Nicole MOUNIER.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 17 décembre 2013.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-019

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR GILBERT KARAGUEUZIAN

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de M. G. KARAGUEUZIAN au profit de l'Université Ouverte en date du 20 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 50€ versé par M. G. KARAGUEUZIAN pour le développement des activités de l'université Ouverte.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de Monsieur Gilbert KARAGUEUZIAN de versement d'un don pour un montant de 50€ (cinquante euros) au profit de l'Université Ouverte;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 50€ (cinquante euros) versé par Monsieur Gilbert KARAGUEUZIAN pour le développement des activités de l'Université Ouverte. Ce don est affecté au projet Université Ouverte de Madame Nicole MOUNIER.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 21 janvier 2014.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-020

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR GEORGES FISCHER

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL d'acceptation d'un don de M. G. FISCHER au profit de l'Université Ouverte en date du 15 janvier 2014 ;

après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation, par l'UCBL, d'un don sans charges, conditions ni affectation immobilière d'un montant de 50€ versé par M. G. FISCHER pour le développement des activités de l'université Ouverte.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Affaire suivie par : Amélie RIVAT
Direction Générale des Services
Maison de l'Université
43 boulevard du 11 novembre 1918
69616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 43 27 08
Courriel : amelie.rivat@univ-lyon1.fr

LE PRESIDENT

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;
Vu la proposition de Monsieur Georges FISCHER de versement d'un don pour un montant de 50€ (cinquante euros) au profit de l'Université Ouverte;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise l'acceptation par l'UCBL d'un don de 50€ (cinquante euros) versé par Monsieur Georges FISCHER pour le développement des activités de l'Université Ouverte. Ce don est affecté au projet Université Ouverte de Madame Nicole MOUNIER.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au CA du 21 janvier 2014.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n° 2014-021

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE BIOLOGIE APPLIQUÉE (AEBA) DE L'IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 janvier 2014,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la décision du Président de l'UCBL de versement d'une subvention à l'Association des Etudiants de Biologie Appliquée (AEBA) sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1 en date du 18 décembre 2013 ;

après avoir délibéré, a été informé du versement d'une subvention de 140 € à l'Association des Etudiants de Biologie Appliquée (AEBA), par l'IUT Lyon 1, pour le financement du repas « tartibioflette » se déroulant le 11 février 2014 sur le site de Villeurbanne DOUA.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2014

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT en date du 18 novembre 2013 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 7 janvier 2014 pour le versement d'une subvention à l'Association des Etudiants de Biologie Appliquée (AEBA) sur le budget 2013 de l'IUT Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : Le Président autorise le versement d'une subvention de 140 € à l'Association des Etudiants de Biologie Appliquée (AEBA) sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1 pour le financement du repas « tartibioflette » se déroulant le 11 février 2014 sur le site de Villeurbanne DOUA.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué pour information au Conseil d'Administration de l'Université du 21 janvier 2014.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2013

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Arrêtés de composition de jurys

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 de la licence 1ère année – Promo A**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT1007L
Informatique C2i et recherche documentaire	SPT1008L
Anatomie fonctionnelle de la motricité	SPT1002L
Psychologie du développement	SPT1003L
APSA Spécialité Sportive	SPT1004L
APSA – Approfondissement 1	SPT1005L
APSA – Initiations sportives	SPT1006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne Estienne	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pierre BERTHON	PRCE
Fabrice BIGOT	PRCE
Gil COQUARD	PRAG
Nady EL HOYEK	MCF
Jean-Michel JARS	PRAG
Anicet PERRIN	PRAG
Eric REYNES	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 de la licence 1ère année – Promo B**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT2007L
Anglais	SPT2008L
Physiologie de l'exercice	SPT2002L
Histoire des pratiques sportives	SPT2003L
APSA – Approfondissement 2	SPT2004L
APSA – Approfondissement 3	SPT2005L
Activités d'expression et de communication	SPT2006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne Estienne	PRAG
Autres membres :	
Fabrice BIGOT	PRCE
Natacha BONNIOT	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Stéphanie CALANDREAU	PRCE
Julie GAUCHER	MCF
Patrice LAMARZELLE	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Philippe ROIG-PONS	PRCE
Christine TIXIER	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, bd du 11 Novembre 1918 – 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse campus : bâtiment Jacques Sapin - 12, avenue Claude Bernard
Tél : 00 (0)4 72 44 83 44 – Fax : 00 (0)4 72 44 80 27 – courriel : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 de la licence 1ère année – Promo B**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT1007L
Informatique C2i et recherche documentaire	SPT1008L
Anatomie fonctionnelle de la motricité	SPT1002L
Psychologie du développement	SPT1003L
APSA Spécialité Sportive	SPT1004L
APSA – Approfondissement 1	SPT1005L
APSA – Initiations sportives	SPT1006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne Estienne	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pierre BERTHON	PRCE
Fabrice BIGOT	PRCE
Gil COQUARD	PRAG
Nady EL HOYEK	MCF
Jean-Michel JARS	PRAG
Anicet PERRIN	PRAG
Eric REYNES	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 de la licence 1ère année – Promo A**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT2007L
Anglais	SPT2008L
Physiologie de l'exercice	SPT2002L
Histoire des pratiques sportives	SPT2003L
APSA – Approfondissement 2	SPT2004L
APSA – Approfondissement 3	SPT2005L
Activités d'expression et de communication	SPT2006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne Estienne	PRAG
Autres membres :	
Fabrice BIGOT	PRCE
Natacha BONNIOT	PRAG
Jean BOURGANEL	PRAG
Stéphanie CALANDREAU	PRCE
Julie GAUCHER	MCF
Patrice LAMARZELLE	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Philippe ROIG-PONS	PRCE
Christine TIXIER	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,
Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution **de la Licence STAPS 1ère Année** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne Estienne	**PRAG**
Autres membres :	
Fabrice BIGOT	PRCE
Pierre BERTHON	PRAG
Natacha BONNIOT	PRCE
Julie GAUCHER	MCF
Nady EL HOYEK	MCF
Jean-Michel JARS	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Eric REYNES	MCF
Philippe ROIG-PONS	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 de la licence 2ème année – Promo C**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Eclairage pluridisciplinaire du pratiquant en APSA	SPT4001L
Neurosciences et Sport	SPT4002L
Psychologie des groupes et Motivation	SPT4003L
APS – Approfondissement 4	SPT4004L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 2 - Spécifique	SPT4005L
Sciences d'appuis au développement des compétences professionnelles des différents secteurs d'intervention – SPECIFIQUE	SPT4006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	MCF
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRAG
Eric BOUTROY	PRCE
Johan CAUDROIT	MCF
Wladimir GUINAULT	Vacataire
Claudine GUYOMARD	PRCE
Thierry HUET	PRAG
Philippe LIOTARD	MCF
Virginie NICAISE	MCF
Anne RUBY	PRCE
Yannick VANPOULLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 de la licence 2ème année – Promo D**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Eclairage pluridisciplinaire du pratiquant en APSA	SPT4001L
Neurosciences et Sport	SPT4002L
Psychologie des groupes et Motivation	SPT4003L
APS – Approfondissement 4	SPT4004L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 2 - Spécifique	SPT4005L
Sciences d'appuis au développement des compétences professionnelles des différents secteurs d'intervention – SPECIFIQUE	SPT4006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	MCF
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Patrice CORNUAU	Vacataire
Emma GUILLET	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Philippe LIOTARD	MCF
Serge MARZIN	PRCE
Virginie NICAISE	MCF
Anne RUBY	PRCE
Yannick VANPOULLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I – UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]
Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 de la licence 2ème année – Promo D**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2012-2013** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Acquisitions de Compétences Complémentaires	SPT3001L
Méthodologie du travail universitaire	SPT3002L
Biomécanique du mouvement	SPT3003L
Sociologie des pratiques sportives	SPT3004L
Spécialité sportive – niveau 2	SPT3005L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 1 - Spécifique	SPT3006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	MCF
Autres membres :	
Jérôme BASTIEN	MCF
Philippe BERTHIER	PRAG
Stéphanie CALANDREAU	PRAG
Johan CAUDROIT	MCF
Pierre BERTHON	PRCE
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Pierre GRALL	PRCE
Lisa HAYE	ATER
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LORCA	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 de la licence 2ème année – Promo C**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Acquisitions de Compétences Complémentaires	SPT3001L
Méthodologie du travail universitaire	SPT3002L
Biomécanique du mouvement	SPT3003L
Sociologie des pratiques sportives	SPT3004L
Spécialité sportive – niveau 2	SPT3005L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 1 - Spécifique	SPT3006L

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	MCF
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Philippe BERTHIER	PRAG
Gil COQUARD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Michel FODIMBI	MCF
Pierre GRALL	PRCE
Lisa HAYE	ATER
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LEGRENEUR	MCR
Sylvie SAIEB	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution **de la Licence STAPS 2ème Année** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	**MCF**
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Michel FODIMBI	MCF
Pierre GRALL	PRCE
Emma GUILLET	MCF
Claudine GUYOMARD	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LEGRENEUR	MCF
Anne RUBY	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG
Yannick VANPOULLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, bd du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse campus : bâtiment Jacques Seguin - 13, avenue Claude Bernard
Tel : 00 (0)4 72 44 83 44 - Fax : 00 (0)4 72 44 80 27 - courriel : ufrstaps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **DEUG STAPS** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal CHABAUD	**MCF**
Autres membres :	
Fabrice BIGOT	PRCE
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Nady EL HOYEK	MCF
Aurélie EPRON	MCF
Corinne ESTIENNE	PRAG
Pierre GRALL	PRCE
Emma GUILLET	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Sylvie SAIEB	PRAG
Yannick VANPOULLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 6 Novembre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, bd du 11 Novembre 1918 – 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse campus : Wilfrid-Jacques Sayle – 13, avenue Claude Bernard
tél : 00 (0)4 72 44 63 44 – Fax : 00 (0)4 72 44 80 27 – courriel : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII –Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6,** de la licence STAPS spécialité **« Activité Physique Adaptée et Santé »** est composé comme il suit, pour la session1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication	SPT6020L
Méthodologie de l'intervention et de l'APA en milieu spécialisé	SPT6021L
Biomécanique en APA	SPT6022L
Analyse de pratique en APA	SPT6023L
Pratique et didactique des APA - 2	SPT6024L
Sociologie et psychologie du handicap	SPT6025L

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel FODIMBI	MCF
Autres membres :	
Slimane BOURRENANE	Vacataire
Johan CAUDROIT	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Claire PERRIN	MCF
Daniel RAY	PRAG
Marie-José VILLARET	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, bd du 11 Novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse campus : bâtiment Jacques Bapin - 13, avenue Claude Bernard
Tél : 00 (0)1 72 44 83 44 - Fax : 00 (0)1 72 44 80 27 - courriel : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5,** de la licence STAPS spécialité **« Activité Physique Adaptée et Santé »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie de l'intervention et analyse médico-pédagogique en milieu spécialisé	SPT5020L
Apprentissages moteurs	SPT5021L
Physiologie de l'exercice en APA	SPT5022L
Connaissances des handicaps	SPT5023L
Pratique et didactique des APA 1	SPT5024L
Histoire des APA	SPT5025L

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel FODIMBI	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Alain BEYLIER	PAST
Frédéric DELORME	Vacataire
Karine MONTEIL	MCF
Claire PERRIN	MCF
Daniel RAY	PRAG
Alexy VALET	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]
Adresse [illegible] Jacques Sapin - 13, avenue Claude Bernard
[illegible]

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** de la 3ème année de licence STAPS spécialité « **Activité physique adaptée et santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel FODIMBI	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Johan CAUDROIT	MCF
Frédéric DELORME	Vacataire
Karine MONTEIL	MCF
Claire PERRIN	MCF
Daniel RAY	PRAG
Alexy VALET	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par [illegible]
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, bd du 11 Novembre 1918 – 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse Campus : bâtiment Jacques Sapin - 17, avenue Claude Bernard
Tél : 00 (0)4 72 44 83 44 - Fax : 00 (0)4 72 44 80 17 - courriel : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de Licence STAPS - spécialité **« Activité physique adaptée et santé »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel FODIMBI	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Johan CAUDROIT	MCF
Frédéric DELORME	Vacataire
Karine MONTEIL	MCF
Claire PERRIN	MCF
Daniel RAY	PRAG
Alexy VALLET	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Admin

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, Bd du 11 Novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse compte : Bâtiment Jacques Sapin - 13, avenue Claude Bernard
tél : 00 (0)1 72 44 83 44 - Fax : 00 (0)1 72 44 80 27 - courriel : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5,** de la licence STAPS - spécialité « Education et Motricité » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication - 1	SPT5035L
Méthodologie de l'intervention en activités physiques, sportives et artistiques - 1	SPT5036L
Méthodologie et didactique de l'enseignement des APSA - 1	SPT5037L
Analyse socio-historique des milieux éducatifs et sportifs - 1	SPT5038L
Connaissance du pratiquant en action	SPT5039L
Didactiques et pédagogie des disciplines – 1	SPT5040L

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean BOURGANEL	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Natacha BONNIOT	PRCE
Christian COLLET	PR
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Sébastien JOUBERT	PRAG
Serge MARZIN	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon 1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
92-26, 68 du 11 Novembre 1918 – 65622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse campus : Bâtiment Jacques Sapan - 13, avenue Claude Bernard
Tél : 00 (0)4 72 44 83 44 – Fax : 00 (0)4 72 44 80 27 – courriel : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6,** de la licence STAPS - spécialité « Education et Motricité » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication - 2	SPT6035L
Méthodologie de l'intervention en activités physiques, sportives et artistiques - 2	SPT6036L
Méthodologie et didactique de l'enseignement des APSA - 2	SPT6037L
Analyse socio-historique des milieux éducatifs et sportifs - 2	SPT6038L
Connaissance du pratiquant	SPT6039L
Didactique et pédagogie des disciplines – 2	SPT6040L

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle DIVAY	PRAG
Autres membres :	
Jean BOURGANEL	PRAG
Natacha BONNIOT	PRCE
Emmanuelle CANET-SOULAS	PR
Isabelle HUMBERT	PRAG
Sébastien JOUBERT	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Sylvie SAIEB	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I
UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
77-79, bd du 11 Novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse courriel : bâtiment Jacques Sapin - 13, avenue Claude Bernard
tél : 00 (0)1 72 44 83 44 - fax : 00 (0)1 72 44 80 27 - courriel : ufrapa@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 3ème année de licence STAPS - spécialité « Education et Motricité »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle DIVAY	PRAG
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Emmanuelle CANET SOULAS	PR
Ysabelle HUMBERT	PRAG
Sébastien JOUBERT	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Sylvie SAIEB	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HAMID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** du **diplôme de licence STAPS - spécialité « Education et Motricité »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle DIVAY	PRAG
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Emmanuelle CANET SOULAS	PR
Ysabelle HUMBERT	PRAG
Sébastien JOUBERT	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Natacha PAQUIEN	PRCE
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5,** de la licence STAPS spécialité « Management du sport » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Stratégie de professionnalisation	SPT5001L
Gestion de projet et outils informatiques associés	SPT5002L
Sociologie des organisations sportives et de la consommation sportive	SPT5003L
Économie du sport	SPT5004L
Marketing du sport et négociation-vente	SPT5005L
Gestion et comptabilité	SPT5006L
Gestion des ressources humaines	SPT5007L
Conception et organisation des pratiques de sports de nature	SPT5008L

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphane CHAMPELY	MCF
Autres membres :	
Idrissa DIALLO	ATER
Stéphan FUCHS	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Bastien SOULE	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,
Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du [illegible]

François-Noël GILLY

Hamda [illegible]

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6,** de la licence STAPS spécialité « Management du sport » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication	SPT6001L
Intervention en organisation sportive et professionnalisation	SPT6002L
Méthodes d'enquête et statistique	SPT6003L
Droit du sport	SPT6004L
Communication	SPT6005L
Stratégie de l'organisation sportive	SPT6006L
Conception et organisation d'évènementiels	SPT6007L

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphane CHAMPELY	MCF
Autres membres :	
Idrissa DIALLO	ATER
Stéphan FUCHS	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Bastien SOULE	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Harnda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** de la 3ème année de licence STAPS - spécialité **« Management du sport »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphane CHAMPELY	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Frédérique ROUX	MCF
Bastien SOULE	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLEN

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le P... Délégation
Le Vice Prési... tion

François-Noël GILLY

Hamd...

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de licence STAPS - spécialité **« Management du sport »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphane CHAMPELY	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Frédérique ROUX	MCF
Bastien SOULE	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5,** de la licence STAPS - spécialité « Entraînement Sportif » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Programmation de l'entraînement	SPT5013L
Méthodologies spécifiques de l'entraînement	SPT5014L
Biomécanique musculaire	SPT5015L
Bioénergétique appliquée à l'exercice	SPT5016L
Psychologie sportive	SPT5017L
Développement des qualités d'endurance et de souplesse	SPT5018L
Spécialité Sportive 1	SPT5100L

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric REYNES	MCF
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Christophe HAUTIER	MCF
Guillaume MARTINENT	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6,** de la licence STAPS - spécialité « Entraînement Sportif » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication	SPT6011L
Initiation à la recherche	SPT6017L
Anglais	SPT6008L
Statistique	SPT6018L
Vidéo/observation	SPT6019L
Méthodologie de l'intervention en milieu professionnel	SPT6012L
Physiologie de l'exercice appliquée à différents publics	SPT6013L
Apprentissage moteur	SPT6014L
Spécialité sportive 2	SPT6015L
Développement des qualités de force et de vitesse	SPT6016L

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric REYNES	MCF
Autres membres :	
Marie BUSSERY	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Gil COQUARD	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de licence STAPS - spécialité **« Entraînement Sportif »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2012-2013** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric REYNES	MCF
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Gil COQUARD	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Christophe HAUTIER	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – UFR STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** de la 3ème année de licence STAPS - spécialité **« Entraînement Sportif »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric REYNES	MCF
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Gil COQUARD	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Christophe HAUTIER	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1
37-39 bd du 11 Novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cedex

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Intervention et Formation en activité physique, sportive ou adaptée» - Parcours : Intervention et gestion en activité physique adaptée et santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014 :**

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Langues	SPT1030M
Statistique	SPT1031M
Professionnalisation	SPT1032M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et Sociales	SPT1033M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1034M
Méthodologie de la recherche en APA	SPT1035M
Approche des publics à besoins spécifiques	SPT1036M

Nom - Prénom	Grade
Président : Claire PERRIN	MCF
Autres membres :	
Sophie ARANDA-BERTHOUZE	MCF
Alain BEYLIER	PAST
Johan CAUDROIT	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Yves PAQUELIER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Intervention et Formation en activité physique, sportive ou adaptée» - Parcours : Intervention et gestion en activité physique adaptée et santé»** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2042M
Communication	SPT2043M
Approche méthodologique de l'intervention	SPT2044M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences du sport	SPT2045M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 2	SPT2046M
Psychologie clinique	SPT2047M
Outils d'analyse des pratiques, physiques, d'éducation pour la santé et l'intervention	SPT2048M

Nom - Prénom	Grade
Président : Claire PERRIN	MCF
Autres membres :	
Sophie ARANDA-BERTHOUZE	MCF
Alain BEYLIER	PAST
Johan CAUDROIT	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Christian VIALLON	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Maîtrise « Sciences du Sport » - spécialité « Intervention et Formation en activité physique, sportive ou adaptée» - Parcours : Intervention et gestion en activité physique adaptée et santé »** est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Claire PERRIN	MCF
Autres membres :	
Sophie ARANDA-BERTHOUZE	MCF
Alain BEYLIER	PAST
Johan CAUDROIT	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Christian VIALLON	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda Ben HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation en EPS»** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 1	SPT1057M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS -1	SPT1058M
Epistémologie des savoirs des APSA	SPT1059M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité 1	SPT1060M
Méthodologie de la recherche	SPT1061M
Contexte de scolarisation	SPT1062M
Anglais	SPT1063M

Nom - Prénom	Grade
Président : Sylvie GUY	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Stéphanie CALANDREAU	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HAMID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité «Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation en EPS»** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 2	SPT2064M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS - 2	SPT2065M
Analyse et remédiation des problèmes professionnels	SPT2066M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité - 2	SPT2067M
Conditions d'apprentissage	SPT2068M
Maîtrise des outils numériques	SPT2069M
Mise en situation professionnelle – stage	SPT2070M

Nom - Prénom	Grade
Président : Sylvie GUY	PRAG
Autres membres :	
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président délégué à l'administration
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation en EPS » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : Sylvie GUY	PRAG
Autres membres :	
Thierry BERAUD	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » - spécialité : « Intervention et formation en Activité physique, sportive ou adaptée» parcours « Métiers de la formation et de l'intervention en activité physique et sportive»** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT1019M
Recherche documentaire et technologie de l'information	SPT1027M
Professionnalisation	SPT1021M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et sociales	SPT1022M
Sciences de l'activité physique et du mouvement - 1	SPT1023M
Prospective historique et sociologique des secteurs professionnels	SPT1024M
Sciences de l'intervention	SPT1025M
Didactique de spécialité	SPT1028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne ROGER	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Stéphanie CALANDREAU	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président [illegible]

François-Noël GILLY

Hamid [illegible]

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » - spécialité : « Intervention et formation en Activité physique, sportive ou adaptée» parcours « Métiers de la formation et de l'intervention en activité physique et sportive»** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2023M
Communication	SPT2024M
Approche méthodologique de l'intervention	SPT2025M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des sciences en sport	SPT2026M
Sciences de l'activité physique et du mouvement - 2	SPT2027M
Conception et conduite de programmes et de projets d'activité physique	SPT2028M
Outils d'analyse des pratiques physiques d'éducation et d'intervention	SPT2029M

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne ROGER	MCF
Autres membres :	
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » - spécialité : « Intervention et formation en Activité physique, sportive ou adaptée» parcours « Métiers de la formation et de l'intervention en activité physique et sportive»** est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne ROGER	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Pré[illegible]istration

François-Noël GILLY

Hamda [illegible] HADID

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT1001M
Statistique	SPT1002M
Recherche documentaire et technologie de l'information	SPT1003M
Professionnalisation	SPT1004M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et Sociales	SPT1005M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 1 /Socio Economie	SPT1006M
Management par la qualité	SPT1007M
Fondements du management	SPT1008M

Nom - Prénom	Grade
Président : Charles GUEYE	PRAG
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphane CHAMPELY	MCF
Brice LEFEVRE	MCF
Bastien SOULE	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2001M
Communication	SPT2002M
Approche méthodologie de l'intervention	SPT2003M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences du sport	SPT2004M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 2 /Stratégie d'entreprise	SPT2005M
Droit commercial	SPT2006M
Gestion financière et prévisionnelle	SPT2007M

Nom - Prénom	Grade
Président : Charles GUEYE	PRAG
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Brice LEFEVRE	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : Charles GUEYE	**PRAG**
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Brice LEFEVRE	MCF
Bastien SOULE	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2013-2014 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT1011M
Statistique	SPT1012M
Professionnalisation	SPT1013M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et sociales	SPT1014M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1015M
Management des ressources humaines	SPT1016M
Evaluation des qualités physiques	SPT1017M
Développement des qualités physiques - 1	SPT1018M

Nom - Prénom	Grade
Président : Cyril MARTIN	MCF
Autres membres :	
Gil COQUARD	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Pierre GRALL	PRAG
Charles GUEYE	PRAG
Aymeric GUILLOT	PR
Virginie NICAISE	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2014M
Communication	SPT2015M
Approche méthodologiques dans le milieu de la recherche en STAPS	SPT2021M
Approche méthodologique dans le milieu de la PPMR	SPT2022M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des sciences du sport	SPT2017M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 2	SPT2018M
Evaluation des qualités mentales et récupération mentale	SPT2019M
Développement des qualités physiques – 2	SPT2020M

Nom - Prénom	Grade
Président : Vincent PIALOUX	MCF
Autres membres :	
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Emma GUILLET	MCF
Aymeric GUILLOT	PR
Cyril MARTIN	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité «Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation»** est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Vincent PIALOUX	MCF
Autres membres :	
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Aymeric GUILLOT	PR
Cyril MARTIN	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement pour la Voie PPMR	Codes APOGEE
Anglais	SPT1011M
Statistique	SPT1012M
Professionnalisation	SPT1013M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et sociales	SPT1014M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1015M
Management des ressources humaines	SPT1016M
Evaluation des qualités physiques	SPT1017M
Développement des qualités physiques - 1	SPT1018M

Unités d'enseignement pour la Voie IGAPAS	Codes APOGEE
Anglais	SPT1030M
Statistique	SPT1031M
Professionnalisation	SPT1032M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et Sociales	SPT1033M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1034M
Méthodologie de la recherche en APA	SPT1035M
Approche des publics à besoins spécifiques	SPT1036M

Unités d'enseignement pour la Voie MEEF	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 1	SPT1057M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS - 1	SPT1058M
Epistémologie des savoirs des APSA	SPT1059M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité - 1	SPT1060M
Méthodologie de la Recherche	SPT1061M
Contexte de scolarisation	SPT1062M
Anglais	SPT1063M

Université Claude Bernard Lyon 1

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian COLLET	PR
Autres membres :	
Cyril MARTIN	MCF
Claire PERRIN	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Anne ROGER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I
UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON I

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement pour la Voie PPMR	Codes APOGEE
Anglais	SPT2014M
Communication	SPT2015M
Dans le milieu de la recherche en STAPS	SPT2021M
Dans le milieu de la PPMR	SPT2022M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des sciences du sport	SPT2017M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 2	SPT2018M
Evaluation des qualités mentales et récupération mentale	SPT2019M
Développement des qualités physiques – 2	SPT2020M

Unités d'enseignement pour la Voie IGAPAS	Codes APOGEE
Anglais	SPT2042M
Communication	SPT2043M
Approche méthodologique de l'intervention	SPT2044M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences du sport	SPT2045M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 2	SPT2046M
Psychologie clinique	SPT2047M
Outils d'analyse des pratiques, physiques, d'éducation pour la santé et l'intervention	SPT2048M

Unités d'enseignement pour la Voie MEEF	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 2	SPT2064M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS - 2	SPT2065M
Analyse et remédiation des problèmes professionnels	SPT2066M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité - 2	SPT2067M
Conditions d'apprentissage	SPT2068M
Maîtrise des outils numériques	SPT2069M
Mise en situation professionnelle – Stage	SPT2070M

Université Claude Bernard Lyon 1

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian COLLET	PR
Autres membres :	
Cyril MARTIN	MCF
Claire PERRIN	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Anne ROGER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I
UFR - STAPS

Le Président de l'Université LYON I

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

RECTIFICATIF

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé »** est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian COLLET	PR
Autres membres :	
Cyril MARTIN	MCF
Claire PERRIN	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Anne ROGER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I
UFR - STAPS

Le Président de l'Université LYON I

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème année spécialité « **Education physique et sportive dans l'enseignement secondaire** » - est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3058M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3059M
Programmes et projets d'EPS dans le système éducatif : didactique et aide aux apprentissages	SPT3060M
Epistémologie des savoirs des APSA 2	SPT3068M
Enseignement de l'EPS dans le second degré au regard des connaissances institutionnelles, scientifiques et technologiques - 3	SPT3062M

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Sylvie GUY	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2ème année spécialité « **Education physique et sportive dans l'enseignement secondaire** » - est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Programmes et projets d'EPS dans le système éducatif : compétences et différenciation	SPT4035M
Connaissance du système éducatif	SPT4036M
Théorie et pratique d'une APSA de spécialité	SPT4037M
Théorie et pratique des APSA	SPT4038M

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Sylvie GUY	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du Master 2ème année spécialité « **Education physique et sportive dans l'enseignement secondaire** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Sylvie GUY	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR-STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - **Parcours « Métiers de la Formation et de l'Intervention en Activité Physique et Sportive »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3025M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3026M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'intervention en APS	SPT3029M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT3030M
Approche scientifique de l'intervention dans le milieu de l'intervention en APS	SPT3031M
Approche scientifique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT3032M
Approche didactique et managériale des situations et des institutions	SPT3038M

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Anne ROGER	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – UFR - STAPS

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2ème année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - **Parcours « Métiers de la Formation et de l'Intervention en Activité Physique et Sportive »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention	SPT4018M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'intervention en APS	SPT4022M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT4023M
Analyse de pratique - 1	SPT4019M
Analyse de pratique - 2	SPT4020M
Analyse des organisations de l'intervention en APS	SPT4024M
Analyse des organisations de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT4025M

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Anne ROGER	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Richard NEMETH	Vacataire
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - **Parcours « Intervention et Gestion en Activité Physique Adaptée et Santé »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014 :**

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3023M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3024M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'APA	SPT3042M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT3043M
Approche scientifique et épistémologique de l'APA	SPT3040M
Approche didactique et managériale des situations et institutions	SPT3041M

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Michel FODIMBI	MCF
Autres membres :	
Jérôme BASTIEN	MCF
Eric MARIE	Directeur d'IME
Nicolas MERLE	Directeur DROP Conseil
Philippe MORTEL	Directeur Général Adjoint Œuvre des villages Enfants
Claire PERRIN	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2ème année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - **Parcours « Intervention et Gestion en Activité Physique Adaptée et Santé »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'APA	SPT4030M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT4031M
Approche sociologique de l'activité physique et de la santé	SPT4027M
Cadre législatif et comptable du projet professionnel	SPT4028M
Analyse des organisations de l'APA, de l'éducation et de la promotion de la santé	SPT4029M

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Michel FODIMBI	MCF
Autres membres :	
Alain BEYLIER	PAST
Nicolas MERLE	Directeur DROP Conseil
Philippe MORTEL	Directeur Général Adjoint Œuvre des Villages Enfants
Claire PERRIN	MCF
Jean-Marc VILLALARD	PRAG
Marie-José VILLARET	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Master « Sciences du Sport » spécialité **« Intervention et Formation en Activité Physique Sportive ou Adaptée (IFAPSOUA) »** est composé comme il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Nom - Prénom	Grade
Président du jury : Anne ROGER	MCF
Autres membres :	
Patrick FARGIER	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Claire PERRIN	MCF
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 Octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 3 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3001M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3002M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu du MOS	SPT3003M
Marketing de l'innovation	SPT3004M
Communication évènementielle	SPT3005M
Approche légale des organisations sportives	SPT3006M
Communication professionnelle internationale (anglais)	SPT3007M

Nom - Prénom	Grade
Président : Brice LEFEVRE	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphane CHAMPELY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques
des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 4 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu du MOS	SPT4001M
Economie du sport	SPT4002M
Management des ressources humaines	SPT4003M
Management stratégique et financier	SPT4004M

Nom - Prénom	Grade
Président : Frédérique ROUX	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Fabrice PONSIN	PAST
Bastien SOULE	PR

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
27-29, bd du 11 Novembre 1918 – 69622 VILLEURBANNE Cedex
Adresse campus : Boulevard Jacques Rapin – 13, avenue Claude Bernard
Tél. : 00 (0)4 72 44 83 84 – Fax : 00 (0)4 72 44 80 27 – Journal : ufraps@univ-lyon1.fr

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : Frédérique ROUX	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Fabrice PONSIN	PAST
Bastien SOULE	PR
Bénédicte VIGNAL	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 3 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistiques	SPT3010M
Méthodologie et épistémologie de la recherche	SPT3011M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu PPMR	SPT3012M
Approches scientifiques de la fatigue centrale et périphérique, de la prévention du surentraînement	SPT3013M
Programmation de l'entraînement - N2	SPT3017M
Musculation et prévention des blessures	SPT3018M
Imagerie et techniques de récupération mentale	SPT3020M
Préparation à l'action et techniques de concentration	SPT3021M

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe HAUTIER	MCF
Autres membres :	
Olivier BOLLIET	PAST
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Aymeric GUILLOT	PR
Cyril MARTIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 4 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu PPMR	SPT4007M
Approche scientifique de la réathlétisation	SPT4008M
Programmation de l'entraînement - N3	SPT4012M
Préparation physique et nutrition	SPT4013M
Gestion des ressources de l'athlète	SPT4015M
Coaching individuel et collectif	SPT4016M

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe HAUTIER	MCF
Autres membres :	
Olivier BOLLIET	PAST
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Cyril MARTIN	MCF
Eric REYNES	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLEVEN

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe HAUTIER	MCF
Autres membres :	
Olivier BOLLIET	PAST
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Aymeric GUILLOT	PR
Cyril MARTIN	MCF
Eric REYNES	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2013-2014 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3046M
Méthodologie et épistémologie de la recherche	SPT3047M
Méthodologie et épistémologie de la recherche/Approfondissement SHS ou SDV	SPT3048M
Communication scientifique	SPT3049M
Approche biomécanique et physiologie de la performance sportive	SPT3051M
Imagerie mentale et motrice	SPT3052M
Qualité de vie et activité physique	SPT3053M
Approches physiologiques de la performance en situation sportive ou scolaire	SPT3054M
Socio-Economie des organisations sportives	SPT3055M
Méthodes et modèles en histoire du sport	SPT3056M
Ouverture	SPT3057M

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian COLLET	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Emma GUILLET	MCF
Raphaël MASSARELLI	PR
Claire PERRIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I * UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON I

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du **semestre 4 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé »** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2013-2014** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Expérimentation scientifique en laboratoire	SPT4034M

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian COLLET	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Emma GUILLET	MCF
Raphaël MASSARELLI	PR
Claire PERRIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I – UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON I

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Master « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian COLLET	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Emma GUILLET	MCF
Raphaël MASSARELLI	PR
Claire PERRIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Le Président de l'Université LYON I

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Diplôme Universitaire Activités Physiques pour Seniors et Personnes Agées (DUAPPSPA) est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014 :**

Président de jury : **Alain CALENDER**	**PR**
Alain BEYLIER	PAST
Françoise CATTENAT	Directrice C.R.I.A.S. (Centre de Rhône Info d'Action Sanitaire et Sociale)
Marc CLEMENT	MCF Honoraire
Pierre JUINO	Gérontologue, sociologue

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Diplôme Universitaire de Gestion des Organisations Sportives est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014 :**

Président de jury : **Anne COMMERCON**	**Ingénieur d'Etudes**
Franck BOUVEAU	Directeur Union Cosnoise Sportive
Claudine GUYOMARD	PRCE
Jeff REYMOND	Représentant Salariés de la branche SNB

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques mention Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives ou Culturelles – Parcours : Animation est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Président de Jury **Philippe NICOLINO**	**PAST**
Jean GIBAUD	Représentant Branche Professionnelle Animation, collège Salarié
Anne-Marie GUEISS-TEMPLIER	Représentant le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
Yann POYET	Représentant Branche Professionnelle Animation, Collège employeurs
Jean-Marc VILLALARD	PRCE
Delphine ZURRO	Déléguée Inter régionale Uniformation

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I – UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques mention Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives ou Culturelles – Parcours : Agent de développement de club sportif est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Président de Jury **Philippe NICOLINO**	**PAST**
Franck BOUVEAU	Directeur Union Cosnoise Sportive
Anne COMMERCON	Ingénieur d'Etudes
Fabrice PONSIN	PAST, Responsable du Parcours
Jeff REYMOND	Représentant Salariés de la branche SNB

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques mention Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives ou Culturelles – Parcours : Activité de Pleine Nature est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014 :**

Président de Jury **Philippe NICOLINO**	**PAST**
Alain DAUTRICHE	PRAG
Stéphane GAILLARD	Vacataire
Bertrand MOTTET	PRCE
Philippe NIVIERE	Vacataire
Yannick VERICEL	Vacataire

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

STAPS sciences et techniques des activités physiques et sportives

Le Président,
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence Professionnelle Gestion et Développement des Organisations, des Services sportifs et de Loisirs est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire **2013-2014** :

Président de jury :	
Bastien SOULE	**PR**
Anne COMMERCON	Ingénieur d'Etudes
Claudine GUYOMARD	PRAG
Jeff REYMOND	Représentant Salariés de la branche SNB

Article 2 : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur de l'UFR STAPS

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 UFR - STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
[illegible]

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Aspects cliniques de la plasticité cérébrale – (STR2014L)

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U-P.H, Responsable de la licence 2
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
PERROT Xavier	MCU - P.H.

UE : Aspects cliniques de la plasticité cérébrale. – (STR2018L)

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U-P.H, Responsable de la licence 2
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

YVES MATILLON

Le Président,

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U – P.H, Responsable de la licence 2
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

YVES MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U-P.H, Responsable de la licence 2
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

YVES MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestre 3 et 4** du diplôme de la Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles RODE	P.U-P.H, Responsable de la Licence 2
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MAILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, la 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Plasticité Cérébrale. – (STR1006L)

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRIN Fabien	MCF, Responsable de la Licence 1
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U-P.H.
PERROT Xavier	M.C.U – P.H

UE : Plasticité Cérébrale – (STR1010L)

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRIN Fabien	MCF, Responsable de la Licence 1
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U-P.H.
PERROT Xavier	M.C.U – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, la 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRIN Fabien	MCF, responsable de la Licence 1
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U-P.H
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013.

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 2 du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, la 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRIN Fabien	MCF, Responsable de la Licence 1
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U – P.H
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013.

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestre** 1 et 2 du diplôme de la Licence Sciences , Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRIN Fabien	MCF, Responsable de la Licence 1
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U-P.H.
PERROT Xavier	MCU – P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Aspects cliniques de la plasticité cérébrale – (STR3003L)

Nom - Prénom	Grade
Président : PERROT Xavier	MCU-P.H, Responsable de la licence 3
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U-P.H.
PERRIN Fabien	M.C.F

UE : Aspects cliniques de la plasticité cérébrale. – (STR3009L)

Nom - Prénom	Grade
Président : PERROT Xavier	MCU-P.H, Responsable de la licence 3
Autres membres :	
RODE Gilles	P.U-P.H.
PERRIN Fabien	M.C.F

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,
YVES MATILLON

Le Président,
FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : PERROT Xavier	MCU-PH, Responsable de la licence 3
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
RODE Gilles	PU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

YVES MAILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : PERROT Xavier	MCU-PH, Responsable de la licence 3
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
RODE Gilles	PU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

YVES MAILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5 et 6** du diplôme de Licence Sciences, Technologie et Santé, spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : PERROT Xavier	MCU-PH, Responsable de la licence 3
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
RODE Gilles	PU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

YVES MATILLON

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Licence Sciences, Technologie et Santé spécialité Sciences de la Réadaptation, parcours des 4 formations paramédicales, 3ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles RODE	PU-PH, Responsable de la Licence
Autres membres :	
PERRIN Fabien	MCF
PERROT Xavier	MCU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département d'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013.

UE 1 : La santé de l'individu comme valeur sociale – (STR1001M)

Nom - Prénom	**Grade**
Président : WUNENBURGER Jean-Jacques	Professeur

UE 2 : Psychologie clinique de la santé et du développement tout au long de la vie – (STR1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président :GAUCHER Jacques	Professeur
Autres membres :	
SAGNE Alain	Docteur

UE 3 : Politiques et Systèmes de santé – Organisations et acteurs en santé – (STR1003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Professeur - Directeur ISTR et Responsable Master « Handicap et Autonomie »
Autres membres :	
GEFFROY Loïc	Enseignant associé à Lyon 1

UE 4 : Accès aux soins, modes d'organisation de l'offre de soins et Territoires de santé – (STR1004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHASLES Virginie	M.C.U.

UE 5 : Relations patients, soignants, environnements – (STR1005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PORTALIER Serge	Professeur

UE 6 : Méthodologie de la formation et de la recherche dans le domaine – (STR1006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	Docteur et Professeur associé

UE 7 : Langues et outils de communication – (STR1007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JULLIEN Véronique	Vacataire

UE 8 : UE Optionnelle – (STR1008M)

Nom - Prénom	Grade
Membres : GAUCHER Jacques	Professeur
SIRANYAN Valérie	MCU
CHAPUIS François	Professeur

UE 9 : Conférences thématiques – (STR1009M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Professeur
Autres membres :	
GAUCHER Jacques	Professeur
GAUTHERON Vincent	Professeur
CHAPUIS François	Docteur et professeur associé

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Directeur ISTR et Responsable Master « Handicap et Autonomie »
Autres membres :	
CHAPUIS François	Docteur et Professeur associé
WUNENBURGER Jean-Jacques	P.U.
GAUCHER Jacques	P.U.
JULLIEN Véronique	Vacataire Lyon 1
PORTALIER Serge	P.U.
CHASLES Virginie	M.C.U.

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 2 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours« Handicap et Autonomie », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Directeur ISTR et Responsable Master « Handicap et Autonomie »
Autres membres :	
CHAPUIS François	Docteur et Professeur associé
WUNENBURGER Jean-Jacques	P.U.
GAUCHER Jacques	P.U.
JULLIEN Véronique	Vacataire Lyon 1
PORTALIER Serge	P.U.
CHASLES Virginie	M.C.U.
PORTALIER Serge	P.U.

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1et 2 du diplôme de Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Directeur ISTR et Responsable Master « Handicap et Autonomie
Autres membres :	
CHAPUIS François	Docteur et Professeur associé
GAUCHER Jacques	P.U.
PORTALIER Serge	P.U.
GAUTHERON Vincent	PU-PH
RODE Gilles	PU-PH
TRUY Eric	PU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département d'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », spécialité « Handicaps Sensoriels et Cognitifs » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE 1 : Handicap – (STR2003M)

Nom - Prénom	**Grade**
Président : GAUTHERON Vincent	Professeur

UE 2 : Autonomie – (STR2004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUCHER Jacques	Professeur

UE 3 : Conférences thématiques – (STR2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Professeur
Autres membres :	
GAUCHER Jacques	Professeur
GAUTHERON Vincent	Professeur
CHAPUIS François	Professeur

UE 4 : Méthodes de recherche – (STR2006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	Professeur

UE 5 : Anglais Biomédical – (STR2007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : COMMARET-SCOTT	MCF

UE 6 : Perception visuelle – (STR2008M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
JACQUIN-COURTOIS Sophie	P.U-P.H
TILIKETE Caroline	P.U-P.H

UE 7 : Perception Auditivo-Verbale – (STR2009M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
TRUY Eric	P.U-P.H
PERROT Xavier	MCU

UE 8 : Langage et Communication – (STR2010M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
CANAULT Mélanie	MCF
KERN Sophie	
MEUNIER Fanny	

UE 9 : Troubles de l'attention et de la conscience – (STR2011M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
LUAUTE Jacques	P.U-P.H
PERRIN Fabien	MCF

UE 10 : Troubles des fonctions exécutives et du geste – (STR2012M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
JACQUIN-COURTOIS Sophie	P.U-P.H
ROSSETTI Yves	P.U-P.H

UE 11 : Troubles de mémoire – (STR2013M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
KROLAK-SALMON Pierre	P.U-P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », spécialité « Handicaps Sensoriels et Cognitifs » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U-P.H
Autres membres :	
TRUY Eric	P.U-P.H
PORTALIER Serge	P.U

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 4 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours« Handicap et Autonomie », spécialité « Handicaps Sensoriels et Cognitifs » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U-P.H
Autres membres :	
TRUY Eric	P.U-P.H
PORTALIER Serge	P.U.

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », Spécialité « Handicaps Sensoriels et Cognitifs » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : RODE Gilles	P.U-P.H
Autres membres :	
TRUY Eric	PU-PH
PORTALIER Serge	P.U

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master Sciences Humaines et Sociales, spécialité « Handicap et Autonomie », parcours « Handicaps Sensoriels et Cognitifs », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
TRUY Eric	PU-PH
RODE Gilles	PU-PH
PORTALIER Serge	P.U.

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département d'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », spécialité « Du Handicap vers l'Autonomie : Approche Ethique et Philosophique » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE 1 : Handicap – (STR2003M)

Nom - Prénom	**Grade**
Président : GAUTHERON Vincent	Professeur

UE 2 : Autonomie – (STR2004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUCHER Jacques	Professeur

UE 3 : Conférences thématiques – (STR2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Professeur
Autres membres :	
GAUCHER Jacques	Professeur
GAUTHERON Vincent	Professeur
CHAPUIS François	Professeur

UE 4 : Méthodes de recherche – (STR2006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	Professeur

UE 5 : Anglais Biomédical – (STR2007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : COMMARET-SCOTT	MCF

UE 6 : Histoire et philosophie des sciences bio-médicales – (STR2023M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
PIERRON Jean-Pierre	Professeur
GANSEL Y	P.U-P.H

UE 7 : Philosophie et éthique du vivant – (STR2024M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
DEKEUWER Catherine	MCF
KOPP Nicolas	

UE 8 : Epistémiologie générale de la médecine – (STR2025M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
CARRET G	
GIROUX Elodie	MCF

UE 9 : La décision en santé – (STR2026M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
GEFFROY Loïc	P.U-P.H
GIROUX Elodie	MCF

UE 10 : Représentations, images et imaginaires de la santé – (STR2027M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
WUNENBURGER Jean-Jacques	Professeur
ROUSSET H	P.U-P.H
GOFFETTE Jérôme	

UE 11 : Ethique en santé – (STR2028M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
KOPP Nicolas	
CHAPUIS François	Professeur
PIERRON Jean-Pierre	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », spécialité « Du Handicap vers l'autonomie : Approche Ethique et Philosophique » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	P.U
Autres membres :	
MATILLON Yves	P.U

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 4 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours« Handicap et Autonomie », spécialité « Du Handicap vers l'autonomie : Approche Ethique et Philosophique » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	P.U
Autres membres :	
MATILLON Yves	P.U.

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », Spécialité « Du Handicap vers l'Autonomie : Approche Ethique et Philosophique » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	P.U
Autres membres :	
MATILLON Yves	P.U

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master Sciences Humaines et Sociales, spécialité « Handicap et Autonomie », parcours « Du Handicap vers l'Autonomie : approche Ethique et Philosophique », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
CHAPUIS François	P.H.
MATILLON Yves	Professeur

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département d'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », spécialité « Recherche et Réhabilitation du Handicap Moteur » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE 1 : Handicap – (STR2003M)

Nom - Prénom	**Grade**
Président : GAUTHERON Vincent	Professeur

UE 2 : Autonomie – (STR2004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUCHER Jacques	Professeur

UE 3 : Conférences thématiques – (STR2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MATILLON Yves	Professeur
Autres membres :	
GAUCHER Jacques	Professeur
GAUTHERON Vincent	Professeur
CHAPUIS François	Professeur

UE 4 : Méthodes de recherche – (STR2006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHAPUIS François	Professeur

UE 5 : Anglais Biomédical – (STR2007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : COMMARET-SCOTT	MCF

UE 6 : Handicap Moteur : physiologie et physiopathologie – (STR2016M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
GAUTHERON Vincent	Professeur
GIRAUX Pascal	Professeur

UE 7 : Physiologie de l'exercice en relation avec l'enfant – (STR2017M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
DUCHE P.	Professeur

UE 8 : Exercice, état nutritionnel et vieillissement – (STR2018M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
FELLMANN N.	Professeur
RICHARD R.	Professeur

UE 9 : Optimisation de la fonction motrice – (STR2019M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
CALMELS P.	Docteur

UE 10 : Modèle mécanique du mouvement – (STR2020M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
MORIN J.B.	Docteur

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », spécialité « Recherche et Réhabilitation du Handicap Moteur » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUTHERON Vincent	P.U-P.H
Autres membres :	
GIRAUX Pascal	P.U-P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 4 du diplôme de Master Sciences Humaines et Sociales, parcours« Handicap et Autonomie », spécialité « Recherche et Réhabilitation du Handicap Moteur » 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUTHERON Vincent	P.U-P.H
Autres membres :	
GIRAUX Pascal	P.U-P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Sciences Humaines et Sociales, parcours « Handicap et Autonomie », Spécialité « Recherche et Réhabilitation du Handicap Moteur» 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUTHERON Vincent	P.U-P.H
Autres membres :	
GIRAUX Pascal	P.U-P.H

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de l'ISTR

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master Sciences Humaines et Sociales, spécialité « Handicap et Autonomie », parcours « Recherche et Réhabilitation du Handicap moteur », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidents :	
GAUTHERON Vincent	PU-PH
GIRAUX Pascal	PU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 31 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu le décret N° 2001-620 du 10 juillet 2001
Sur proposition du **Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du Diplôme Universitaire d'AUDIOLOGIE ET DE PROTHESES IMPLANTABLES,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Autres membres :	
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. David COLIN	Audioprothésiste
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien SELDRAN	Audioprothésiste
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu le décret N° 2001-620 du 10 juillet 2001
Sur proposition du **Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'examen d'entrée du diplôme** d'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. David COLIN	Audioprothésiste
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Audioprothésiste
M. Fabien SELDRAN	Audioprothésiste
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu le décret N° 2001-620 du 10 juillet 2001
Sur proposition du **Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la première année du diplôme** d'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. Christophe ADESSI	MCF
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Kevin TSE VE KOON	Maître de Conférences
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu le décret N° 2001-620 du 10 juillet 2001
Sur proposition du **Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la deuxième année du diplôme** d'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. Christophe ADESSI	Maître de Conférences
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Kevin TSE VE KOON	Maître de Conférences
M. Pascal VINCENT	Maître de Conférences
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu le décret N° 2001-620 du 10 juillet 2001
Sur proposition du **Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** d'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE, en troisième année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

ECRIT

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

GRAND ORAL

Nom - Prénom	Grade
Président : M. M. Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. David COLIN	Audioprothésiste
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Fabien SELDRAN	Audioprothésiste
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

MEMOIRE

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. David COLIN	Audioprothésiste
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Fabien SELDRAN	Audioprothésiste
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département
Pr Yves MATILLON

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu décret régissant les études
Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour **l'attribution du Diplôme Universitaire de BASSE VISION**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Philippe DENIS	PUPH
Autres membres :	
Mme Claudine CHAMBARD	Orthoptiste
M. Dr Pierre-Loïc CORNUT	Ophtalmologiste
Mme Anne-Céline BLANC	Orthoptiste
Mme Estelle DUBOIS –LAGEDAMONT	Orthoptiste
M. Vincent COLLIN	Opticien
M. Dr Xavier PERROT	PH
M. Dr Jean-Christophe ZECH	Ophtalmologiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu l'arrêté du 17 mars 1999, modifiant l'arrêté du 16 décembre 1966
Sur proposition du Directeur de **l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'examen d'entrée en 1ère année du Certificat de Capacité d'orthoptiste**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Philippe DENIS	PUPH
Autres membres :	
Mme Claudine CHAMBARD	Orthoptiste
M. Dr Pierre-Loïc CORNUT	Ophtalmologiste
Mme Estelle DUBOIS-LAGEDAMONT	Orthoptiste
Mme Anne-Céline BLANC	Orthoptiste
Mme Caroline GIERES	Orthoptiste
Mme Annie RAHON	Orthoptiste
M. Nicolas CHAVE	Orthoptiste
M. Brice GOUTAGNY	Orthoptiste
Mme Coralie DE ANDRADE	Certifiée Physique
Mme Fabienne TREAND	Certifié SVT

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu l'arrêté du 17 mars 1999, modifiant l'arrêté du 16 décembre 1966
Sur proposition du Directeur de **l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la première année du Certificat de Capacité d'orthoptiste**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Philippe DENIS	PUPH
Autres membres :	
Mme Claudine CHAMBARD	Orthoptiste
M. Dr Pierre-Loïc CORNUT	Ophtalmologiste
Mme Anne-Céline BLANC	Orthoptiste
Mme Estelle DUBOIS-LAGEDAMONT	Orthoptiste
Mme Isabelle COMTE-GERVAIS	Psychologue
Mme Hagar LEVY-SEBBAG	Orthophoniste
M. Brice GOUTAGNY	Orthoptiste
M. Frédéric PEREZ	Psychologue
M. Fabien PERRIN	Maître de Conférences
M. Raphaël SABLONG	Maître de Conférences

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu l'arrêté du 17 mars 1999, modifiant l'arrêté du 16 décembre 1966
Sur proposition du Directeur de **l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la deuxième année du Certificat de Capacité d'orthoptiste**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Philippe DENIS	PUPH
Autres membres :	
Mme Claudine CHAMBARD	Orthoptiste
M. Dr Pierre-Loïc CORNUT	Opthalmologiste
Mme Anne-Céline BLANC	Orthoptiste
Mme Estelle DUBOIS-LAGEDAMONT	Orthoptiste
Mme Isabelle COMTE-GERVAIS	Psychologue
Mme Heather HARKER	Maître de Conférences
Mme Hagar LEVY-SEBBAG	Orthophoniste
M. Brice GOUTAGNY	Orthoptiste
M. Raphaël SABLONG	Maître de Conférences

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu l'arrêté du 17 mars 1999, modifiant l'arrêté du 16 décembre 1966
Sur proposition du Directeur de **l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme du Certificat de Capacité d'orthoptiste, en troisième année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Philippe DENIS	PUPH
Autres membres :	
Mme Claudine CHAMBARD	Orthoptiste
M. Dr Pierre-Loïc CORNUT	Ophtalmologiste
Mme Anne-Céline BLANC	Orthoptiste
Mme Estelle DUBOIS-LAGEDAMONT	Orthoptiste
Mme Hagar LEVY-SEBBAG	Orthophoniste
M. Brice GOUTAGNY	Orthoptiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Pr Yves MATILLON

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation
Département de Psychomotricité
Adresse postale : 8, avenue Rockefeller – 69373 Lyon cedex 08 - Tel : 04 78 77 75 39 - Fax : 04 78 77 70 94

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la première année du diplôme d'état de Psychomotricien** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom
Mr BESSON Jean-Noël
Mr RIGAUD Ivan
Mme GIRARDIER Nicole
Mme TANCRAY Christiane

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 juin 2013

Le Directeur de l'Institut,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation
Département de Psychomotricité
Adresse postale : 8, avenue Rockefeller – 69373 Lyon cedex 08 - Tel : 04 78 77 75 59 - Fax : 04 78 77 70 94

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la deuxième année du diplôme d'état de Psychomotricien** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom
Mr BESSON Jean-Noël
Mr RIGAUD Ivan
Mme GIRARDIER Nicole
Mme TANCRAY Christiane

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 juin 2013

Le Directeur de l'Institut,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1
Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation
Département de Psychomotricité
Adresse postale : 8, avenue Rockefeller – 69373 Lyon cedex 08 - Tel : 04 78 77 75 39 - Fax : 04 78 77 70 94

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la troisième année du diplôme d'état de Psychomotricien** est organisé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 juin 2013

Le Directeur de l'Institut,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du **Certificat de Capacité d'Orthophoniste, 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SEMESTRE 1 Orthophonie – (TR51S1E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

UE : SEMESTRE 2 Orthophonie – (TR51S2E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du **Certificat de Capacité d'Orthophoniste, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SEMESTRE 3 Orthophonie – (TR52S3E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

UE : SEMESTRE 4 Orthophonie – (TR52S4E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**, **3ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SEMESTRE 5 Orthophonie – (TR53S5E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

UE : SEMESTRE 6 Orthophonie – (TR53S6E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du **Certificat de Capacité d'Orthophoniste, 4ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SEMESTRE 7 Orthophonie – (TR54S7E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

UE : SEMESTRE 8 Orthophonie – (TR54S8E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du Certificat de Capacité d'Orthophoniste**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnès BO	Directeur de la formation
Autres membres :	
Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission
Agnès WITKO	Responsable de la recherche

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le Directeur,

Pr Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : La commission d'équivalences statuant pour l'année universitaire 2013/2014 en Orthophonie

est ainsi composée :

Président de la commission
Responsable de la spécialité

Agnès BO	Directeur de la formation	ISTR

Membres du jury

Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission	ISTR
Agnès WITKO	Responsable de la recherche	ISTR

Article 2 : Le Directeur de la Composante Yves MATILLON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 8 octobre 2013

Le Directeur de la Composante,

Yves MAILLON

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de
L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique d'admission pour l'année universitaire 2013/2014 statuant pour

L'entrée en 1ère année d'Orthophonie – ISTR – 2014/2015

est ainsi composée :

Président de la commission
Responsable de la spécialité

Agnès BO	Directeur de la formation	ISTR

Membres du jury

Solveig CHAPUIS	Responsable de l'examen d'admission	ISTR
Claire GENTIL	Responsable de la formation clinique	ISTR
Anne PEILLON	Responsable de l'examen d'admission	ISTR
Agnès WITKO	Responsable de la recherche	ISTR

Article 2 : Le Directeur de la Composante Yves MATILLON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 8 octobre 2013

Le Directeur de la Composante,

Yves MAILLON

Le Président

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu le décret N° 2001-620 du 10 juillet 2001
Sur proposition du **Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** d'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE, en troisième année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

ECRIT

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Yvan DUROC	Professeur Université
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

GRAND ORAL

Nom - Prénom	Grade
Président : M. M. Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Yvan DUROC	Professeur Université
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. David COLIN	Audioprothésiste
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Fabien SELDRAN	Audioprothésiste
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

MEMOIRE

Nom - Prénom	Grade
Président : M. Pr Emmanuel PERRIN	Professeur Université
Autres membres :	
M. Pr Yvan DUROC	Professeur Université
M. Pr Hung THAI VAN	PUPH
Mme Dr Geneviève LINA	PH
Mme Nadia BACON	Audioprothésiste
Mme Evelyne VEUILLET	Ingénieur de Recherches
M. David COLIN	Audioprothésiste
M. Stéphane GALLEGO	Audioprothésiste
M. Gérald KALFOUN	Audioprothésiste
M. Fabien MILLIOZ	Maître de Conférences
M. Fabien SELDRAN	Audioprothésiste
M. Jean-François VESSON	Audioprothésiste

Article 2 : Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Pr Yves MATILLON

Le Président,
François-Noël GILLY

ACADÉMIE DE LYON
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON CEDEX 08
04 78 77 75 40

VV/2013/

LYON, le 21 octobre 2013

BORDEREAU TRANSMISSION

Madame SCHMITT Sophie
DEVU
Quai 43 – GESTION DES MOYENS
CAMPUS LA DOUA

ENVOI PAR NAVETTE

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Les jurys Licence Professionnelle CODEUR LPC	1	- Attribution diplôme - Attribution semestre 1 - Attribution semestre 2 - Attribution unité enseignement

Salutations.

Véronique VILLALON
Secrétariat Audioprothèse et Orthoptie

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Licence professionnelle de codeur LPC est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric Truy	PUPH directeur de la licence
Autres membres :	
Véronique Jullien	Directrice d'études
Béatrice Lefebvre	Codeuse
Angélique Berger	Codeuse

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le

Le Directeur du Département,

Yves MATHLON

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1 du diplôme de Licence professionnelle de codeur LPC est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric Truy	PUPH directeur de la licence
Autres membres :	
Véronique Jullien	Directrice d'études
Angélique Berger	Codeuse

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne,

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 2 du diplôme de Licence professionnelle de codeur LPC est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric Truy	PUPH directeur de la licence
Autres membres :	
Véronique Jullien	Directrice d'études
Angélique Berger	Codeuse

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence professionnelle de codeur LPC est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE1 Sciences Sociales, Sciences de l'Education. – (STR101LP)
UE3 ORL – (STR102LP)
UE5 Prise en charge de l'enfant sourd et Pathologies ORL – (STR103LP)
UE6 Base de la pratique du LPC – (STR104LP)
UE7 Utilisation du LPC– (STR105LP)
UE10 Stage en milieux divers – (STR106LP)
UE2 Psychologie et Fonctionnement cognitif. – (STR201LP)
UE4 Sciences du langage. – (STR202LP)
UE8 Technique et pratique du LPC – (STR203LP)
UE9 Stage en milieu ordinaire. – (STR204LP)
UE11 Elaboration du mémoire professionnel. – (STR205LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric Truy	PUPH directeur de la licence
Autres membres :	
Véronique Jullien	Directrice d'études
Angélique Berger	codeuse

Article 2 : Le Directeur du Département de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 octobre 2011

Le Directeur du Département,

Yves MATILLON

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Chimie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Chimie**

CHM1001L - Constitution de la matière

KADDOURI Abdel Hakim	**PU**
CAILLOT Thierry	MCU
MORELL Christophe	PU

CHM1004L - Chimie générale

BRIOUDE Arnaud	**PU**
AUVRAY Laurent	MCU
SALLES Vincent	MCU
TOURY Bérangère	MCU

CHM1003L – Chimie organique et bio-organique
CHM1005L – Chimie

JOSEPH Benoit	**PU**
BONNAMOUR Isabelle	MCU
PEROL Nathalie	MCU

CHM1003L – Chimie organique et bio-organique
CHM1006L – Biochimie

JOSEPH Benoit	**PU**
BALLUT Lionel	MCU
VIOLOT Sébastien	MCU

CHM1007L – Sciences de la Matière pour Maths-Info

CAILLOT Thierry	MCU
BERNARD Jérôme	MCU
GIROIR-FENDLER Anne	PU
LE LUYER Cécile	MCU

CHM2001L - Chimie inorganique 1

BOUGRINE Anne-Julie	**MCU**
DARWICH-OLAGNIER Chaza	MCU
DESROCHES Cedric	MCU
FATEEVA Alexandra	MCU
LUNEAU Dominique	PU

CHM2002L - Cinétique chimique, réactivité, mécanismes

GIROIR FENDLER Anne	**PU**
GUILLIERE Florence	MCU
MARTINI Mattéo	MCU
TENU Richard	MCU

CHM2003L - Chimie organique 1

GOEKJIAN Peter	**PU**
FRAMERY Eric	MCU
GOUX-HENRY Catherine	MCU
GUEYRARD David	MCU

CHM2004L - Méthodes spectrales d'analyse moléculaire

DEMESMAY Claire	**PU**
DUGAS Vincent	MCU
GUILLIERE Florence	MCU
HOLOGNE Maggy	MCU
SALVADOR Arnaud	PU

CHM2005L - Multi-équilibres et capteurs électrochimiques

HERBRETEAU Bernard	**PU**
FERRONATO Corinne	MCU
PROVENDIER Helene	MCU

CHM2008L - Techniques de chimie expérimentale

TOURY Bérangère	**MCU**
AUVRAY Laurent	MCU
FATEEVA Alexandra	MCU
SALLES Vincent	MCU

CHM2009L - Chimie organique expérimentale

FRAMERY Eric	**MCU**
GUEYRARD David	MCU

CHM2010L - Métaux et alliages

PERONNET Myriam	**PU**
CAILLOT Thierry	MCU

CHM2012L - Chimie organique fonctionnelle

PEZ-PELOTIER Beatrice	**MCU**
LECLAIRE Julien	PU
PEROL Nathalie	MCU
STRAZEWSKI Pierre	PU

CHM2013L - Technologie synthèse de polymères

SINTES Nathalie	**MCU**
GOUANVE Fabrice	MCU

CHM3001L - Chimie physique

KADDOURI Abdel Hakim	**PU**
CAILLOT Thierry	MCU
MORELL Christophe	PU

CHM3002L - Méthodes de séparation spectrométrie atomique

HERBRETEAU Bernard	**PU**
ERRACHID Abdelhamid	PU
ZINE Nadia	MCU

CHM3003L - Chimie organique 2

JOSEPH Benoit	**PU**
DUGUET Nicolas	MCU
FRAMERY Eric	MCU

CHM3004L - Statistiques pour la chimie

LANTERI Pierre	**PU**
CAILLOT Thierry	MCU

CHM3005L - Chimie inorganique 2

DANIELE Stéphane	**PU**
DESROCHES Cédric	MCU
LUX François	MCU
MISHRA Shashank	MCU

CHM3006L - Polymères

SINTES Nathalie	**MCU**
BEYOU Emmanuel	MCU
GOUANVE Fabrice	MCU
TROMBOTTO Stéphane	MCU

CHM3007L - Radioactivité applications analytiques

MILLARD-PINARD Nathalie	**MCU**
GAVARINI Stéphane	MCU

CHM3008L - Structures cristallines

LUNEAU Dominique	**PU**
CAILLOT Thierry	MCU

CHM3013L - Analyse et traitement des eaux

MORLAY Catherine	**MCU**
CAILLOT Thierry	MCU

CHM3014L - Chimie biologique

GUILLIERE Florence	**MCU**
LANCELIN Jean-Marc	PU

CHM3015L - Chimie verte

LEMAIRE Marc	**PU**
CAILLOT Thierry	MCU

CHM3016L - Catalyse-environnement

KADDOURI Abdel Hakim	**PU**
TAYAKOUT-FAYOLLE Mélaz	PU

CHM3017L - Applications synthétiques en chimie organique

ANDRIOLETTI Bruno	**PU**
PEZ-PELOTIER Beatrice	MCU

CHM3018L - Pollution atmosphérique

FERRONATO Corinne	**MCU**
CAILLOT Thierry	MCU

CHM3019L - Matériaux inorganiques

BRYLINSKI Christian	**PU**
DEZELLUS Olivier	MCU
SALLES Vincent	MCU

CHM3020L - Chimie de coordination

LUNEAU Dominique	**PU**
MISHRA Shashank	MCU

CHM3021L - Initiation à la modélisation physico-chimique

METZ Renaud	**MCU**
TENU Richard	MCU

CHM3022L - De la découverte à la conception d'un médicament

FELIX Caroline	**MCU**
BOUYSSI Didier	MCU

CHM3023L - Stage de L3 en laboratoire

BOUYSSI Didier	**MCU**
FELIX Caroline	MCU
DANIELE Stéphane	PU

CHM3036L - Méthodologie et stratégie analytique

DUGAS Vincent	**MCU**
DEMESMAY Claire	PU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Mécanique-Génie Civil, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Mécanique – Génie civil**

MGC1001L - Introduction à la mécanique newtonienne

INSERRA Claude	**MCU**
CHEZE Laurence	PU

GEP2011L – Mécatronique, automatique

MASCHKE Bernhard	**PU**
HAMROUN Boussad	MCU

MGC2004L - CAO mécanique

INSERRA Claude	**MCU**
JAFFRES Philippe	PRAG

MGC2005L - Outils informatiques

MILLET Séverine	**MCU**

MGC2008L - Théorie des mécanismes – Init.

GAGNARD Michel	**PRAG**

MGC2009L - Initiation au dessin industriel

GAGNARD Michel	**PRAG**

MGC2012L - Introduction à la mécanique des milieux continus

VINKOVIC Ivana	**MCU**

MGC2013L - Statique et intro. RDM

CHEZE Laurence	**PU**
JAFFRES Philippe	PRAG

MGC2014L - Mécanique des systèmes

CHEZE Laurence	**PU**
INSERRA Claude	MCU

GEP3022L – Identification et systèmes échantillonnés

MASCHKE Bernhard	**PU**
HAMROUN Boussad	MCU

MAT3018L - Maths 5

MASNOU Simon	**PU**

MGC3001L - Milieu continu et mécanique des fluides

VINKOVIC Ivana	**MCU**
VALIORGUE Pierre	MCU

MGC3002L - Résistance des matériaux

FROSSARD Lionel	**PRAG**
FRECHEDE Bertrand	MCU

MGC3003L - Calcul scientifique

BUFFAT Marc	**PU**
GRAS Laure-Lise	MCU
VALIORGUE Pierre	MCU

MGC3004L - Traitement du signal

JACOB Marc	**MCU**
BERA Jean-Christophe	PU

MGC3005L - Sols et structures 1

JURKIEWIEZ Bruno	**MCU**

MGC3006L - Sciences et techniques du génie civil 1

JURKIEWIEZ Bruno	**MCU**

MGC3008L - Théorie des mécanismes – Approf.

GAGNARD Michel	**PRAG**

MGC3030L - Outils numériques – codes industriels

BUFFAT Marc	**PU**

MGC3031L - CFAO Atelier

JAFFRES Philippe	**PRAG**
INSERRA Claude	MCU

MGC3045L – Stage L3 GC en entreprise

GINESTY Mikael	**PRAG**

MGC3047L - Thermodynamique et milieu continu

ROBERT Gilles	**MCU**
ESCRIVA Xavier	MCU

MGC3048L - Mécanique analytique – Intro. vibration

BLAISE Alain	**MCU**
GAGNARD Michel	PRAG

MGC3051L - Conception surfacique

JAFFRES Philippe	**PRAG**
INSERRA Claude	MCU

MGC3054L - Sols et structures 2

RAKOTONDRAMANITRA Jean-Désiré	**MCU**

MGC3055L - Sciences et techniques du génie civil 2

VERGNAULT Etienne	**MCU**

MGC3056L - Environnement professionnel du génie civil

JURKIEWIEZ Bruno	**MCU**
GINESTY Mikael	PRAG

MGC3057L - Elasticité - Poutres et structures

DOPPLER Delphine	**MCU**
JAFFRES Philippe	PRAG

MGC3058L - Systèmes à engrenages

GAGNARD Michel	**PRAG**

MGC3059L - Projet tuteuré en mécanique

DOPPLER Delphine	**MCU**
INSERRA Claude	**MCU**

MGC3060L - Stage

CHEZE Laurence	**PU**
DOPPLER Delphine	MCU

MGC3061L - Hydraulique

HAMMADICHE Mahmoud	**MCU**

MGC3062L - Compléments de mécanique des fluides

BUFFAT Marc	**PU**
VINKOVIC Ivana	MCU

MGC3063L - Acoustique

JACOB Marc	**MCU**
BERA Jean Christophe	PU

MGC3064L - Introduction à la biomécanique

CHEZE Laurence	**PU**
ESCRIVA Xavier	MCU

MGC3065L - Technologie de base du BTP

GINESTY Mikael	**PRAG**

MGC3066L - Bases scientifiques du génie civil

TRABELSI Abdelkrim	**MCU**

MGC3067L - Technologie du génie civil 1

GINESTY Mikael	**PRAG**

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Génie Electrique des Procédés, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **GEP**

FST1001L - Ingénierie, éco-conception

SIAUVE Nicolas	**MCU**
BERGOGNE Dominique	MCU

GEP1001L - Base de l'électricité

FERRIGNO Rosaria	**PU**
AUDRY Marie-Charlotte *(automne)*	MCU
BERNARD Jérôme *(automne)*	MCU
BURAIS Noël *(printemps)*	PU
EL MAMOUNI Houmani *(printemps)*	MCU
LOMBARD Philippe *(automne)*	MCU
MARTIN Christian (printemps)	MCU
RAZIK Hubert (printemps)	PU
SEMET Vincent	MCU
SIXDENIER Fabien (printemps)	MCU

GEP2001L - Electronique et systèmes logiques

CHOROT Thierry	**MCU**
OTHMAN Sami	MCU
QUIQUEREZ Laurent	MCU

GEP2002L - Mesures physiques

KLEIMANN Pascal	**MCU**
AUBRY Charlotte	MCU
RENAUD Louis	MCU

GEP2003L - Electrotechnique, initiation

SIAUVE Nicolas	**MCU**
MARTIN Christian	MCU
SIXDENIER Fabien	MCU

GEP2004L - Génie informatique, initiatio

SERRES Ulysse	**MCU**
AUGE Jean-Louis	MCU
PERRIER Anne-Laure	MCU

GEP2008L - Signaux et systèmes linéaires

CHOROT Thierry	**MCU**
FIATY Koffi	MCU
OTHMAN Nida Sheibat	CR CNRS
XU Cheng Zhong	PU

GEP2011L - Mécatronique, automatique

MASCHKE Bernhard	**PU**
HAMROUN Boussad	MCU

GEP3001L - Circuits électroniques

AUGE Jean-Louis	**MCU**
BERGOGNE Dominique	MCU
MARTIN Christian	MCU
SIXDENIER Fabien	MCU

GEP3002L - Electrotechnique, approfondissement

BERGOGNE Dominique	**MCU**
MARTIN Christian	MCU
SIXDENIER Fabien	MCU

GEP3003L - Technologie et étude des systèmes du génie électrique

SIAUVE Nicolas	**MCU**
COLEVRAY Jean	Industriel
MARTIN Christian	MCU
SIXDENIER Fabien	MCU

GEP3004L - Etude et réalisation d'un projet dans le domaine du génie électrique

SIAUVE Nicolas	**MCU**
SIXDENIER Fabien	MCU
LOMBARD Philippe	MCU

GEP3005L - Génie Informatique, approfondissement

HAMROUN Boussad	**MCU**
DIAGNE Mamadou	ATER
SERRES Ulysse	MCU

GEP3006L - Informatique industrielle

CAVASSILA Sophie	**PU**
DEMAN Anne-Laure	MCU
HAMROUN Boussad	MCU
VARRAY François	MCU

GEP3015L - Dimensionnement des opérations unitaires

LAURENT Pierre	**MCU**
DESMORIEUX Hélène	MCU
FIATY Koffi	MCU

GEP3016L - Thermodynamique des procédés

GAGNIERE Emilie	**MCU**
JALLUT Christian	PU

GEP3017L - Transfert de matière

VESSOT Séverine	**PU**
JALLUT Christian	PU
PUEL François	MCU

GEP3018L - Transfert thermique

LAURENT Pierre	**MCU**
FIATY Koffi	MCU
GAGNIERE Emilie	MCU

GEP3019L - Conception, extrapolation des procédés

DESMORIEUX Hélène	**MCU**
PUEL François	MCU

GEP3020L - Acquisition et traitement des données

CHOROT Thierry	**MCU**
OTHMAN Nida Sheibat	CR CNRS
SCORRETTI Ricardo	CR CNRS

GEP3022L - Identification et systèmes échantillonnés

MASCHKE Bernhard	**PU**
HAMROUN Boussad	MCU

GEP3023L - Semi conducteurs et capteurs

REMAKI Boudjema	**MCU**
DETTI Valérie	MCU
KLEIMANN Pascal	MCU

GEP3024L - Thermique industrielle

LAURENT Pierre	**MCU**
FIATY Koffi	MCU
GAGNIERE Emilie	MCU

GEP3025L - Automatique

MARQUES Jean-Claude	**MCU**
CHOROT Thierry	MCU
NADRI Madiha	MCU
OTHMAN Sami	MCU

GEP3026L - Commande et supervision d'automatismes industriels

OTHMAN Sami	**MCU**
DUFOUR Pascal	MCU
HAMMOURI Hassan	MCU

GEP3027L - Sécurité électrique

YAHOUI Hamed	**MCU**
SIAUVE Nicolas	MCU

GEP3028L - Stage EEA en entreprise

CHOROT Thierry	**MCU**
MARQUES Jean-Claude	MCU

GEP3029L - Réacteurs chimiques homogènes

GAGNIERE Emilie	**MCU**
JALLUT Christian	PU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
Des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 1	**Physique** **Chimie** **Génie électrique,** **Génie des procédés** **Mécanique-Génie civil**	**Président : AOUIZERAT Anna, *MCU*** BURAIS Noël, *PU* COTTANCIN Emmanuel, *MCU* DOPPLER Delphine, *MCU* *MORELL Christophe, PU* PANCZER Gérard, *PU* *REVERDY Nicolas, PRAG*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 2	**Physique** **Chimie** **Génie électrique,** **Génie des procédés** **Mécanique-Génie civil**	**Président : AOUIZERAT Anna, MCU** AUVRAY Laurent, MCU BRIOUDE Arnaud, *PU* BURAIS Noël, *PU* *DOPPLER Delphine,MCU* *EL MAMOUNI Houmani, PU* FERRIGNO Rosaria, *PU* *REVERDY Nicolas, PRAG*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L1** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L1	**Physique** **Chimie** **Génie électrique,** **Génie des procédés** **Mécanique-Génie civil**	**Présidents : AOUIZERAT Anna, MCU** BRIOUDE Arnaud, *PU* BURAIS Noël, *PU* *DOPPLER Delphine, MCU* *EL MAMOUNI Houmani, PU* FERRIGNO Rosaria, *PU* *MORELL Christophe, PU* PANCZER Gérard, *PU* REVERDY Lionel, PRAG

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Physique** **Chimie** **Génie électrique,** **Génie des procédés** **Mécanique-Génie civil**	**Président : KLEIMANN Pascal, *MCU*** BENICHOU Emmanuel, *MCU* CHEZE Laurence, *PU* GIROIR-FENDLER Anne, *MCU* *INSERRA Claude, MCU* OTHMAN Sami, *MCU* QUIQUEREZ Laurent, *MCU* RABILLOUD Franck, *MCU* *SERRES Ulysse, MCU* *TOURY Bérangère, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Physique** **Chimie** **Génie électrique,** **Génie des procédés** **Mécanique-Génie civil**	**President : PROVENDIER Hélène,MCU** CHOROT Thierry, *MCU* FRAMERY Eric, *MCU* GAGNARD Michel, *PRAG* LAKTINEH Imad, *PU* *LEBEAULT Marie-Ange, MCU* MARTIN Christian, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Physique** **Chimie** **Génie électrique,** **Génie des procédés** **Mécanique-Génie civil**	**Président : PROVENDIER Hélène, MCU et KLEIMANN Pascal, *MCU*** BENICHOU Emmanuel, *MCU* CHEZE Laurence, *PU* CHOROT Thierry, *MCU* FRAMERY Eric, *MCU* GIROIR-FENDLER Anne, *PU* *INSERRA Claude, MCU* LAKTINEH Imad, *PU* *LEBEAULT Marie-Ange, MCU* MARTIN Christian, *MCU* OTHMAN Sami, *MCU* QUIQUEREZ Laurent, *MCU* RABILLOUD Franck, *MCU* *SERRES Ulysse, MCU* *TOURY Bérangère, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Physique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Physique**	**Président :** **RAYANE Driss, *PU*** GUY Stéphan, *PU* CANUT Bruno, *MCU* CHAUSSARD Lionel, *PU* GIERES François, *PU* *PELOTIER Béatrice, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), mention Physique Sciences de la matière (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Physique Parcours Sciences de la Matière (ENS)**	**Présidente : DEL FATTI Natalia, *PU*** *CAILLOT Thierry, MCU* CAUPIN Frédéric, *PU* DUMONT Elise, *MCU* *FARIZON Michel, PU* JOUBAUD Sylvain (ENS), *MCU* *LE BAHERS Tangui, MCU* KRAKOVIACK Vincent (ENS), *MCU* MAGRO Marc (ENS), *MCU* MANNEVILLE Sébastien (ENS), *PU* MAURIN Philippe (ENS), *MCU* RAYANE Driss, *PU* ROSCILDE Tommaso (ENS), *MCU* TOMMASINO Jean-Bernard, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Chimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Chimie**	**Présidente : CAILLOT Thierry, *MCU*** *BOUYSSI Didier, MCU* CHAUSSARD Lionel, *PU* DANIELE Stéphane, *PU* HEBRETEAU Bernard, *PU* KADDOURI Akim, *PU* LUNEAU Dominique, *PU* MILLARD-PINARD Nathalie, *MCU* *PEZ-PELOTIER Béotrice, MCU* SINTES Nathalie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), mention Chimie Sciences de la matière (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Chimie** **Parcours Sciences de la Matière (ENS)**	**Présidente : DEL FATTI Natalia, *PU*** *CAILLOT Thierry, MCU* CAUPIN Frédéric, *PU* DUMONT Elise, *MCU* *FARIZON Michel, PU* JOUBAUD Sylvain (ENS), *MCU* KRAKOVIACK Vincent (ENS), *MCU* *LE BAHERS Tangui, MCU* MAGRO Marc (ENS), *MCU* MANNEVILLE Sébastien (ENS), *PU* MAURIN Philippe (ENS), *MCU* RAYANE Driss, *PU* ROSCILDE Tommaso (ENS), *MCU* TOMMASINO Jean-Bernard, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Génie Electrique, Génie des procédés est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Génie Electrique, Génie des Procédés**	**Président : FIATY Koffy, *MCU*** DEMAN Anne-Laure, *MCU* REMAKI Boudjema, *MCU* SIXDENIER Fabien, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Mécanique-Génie Civil est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Mécanique-Génie Civil**	**Président : DOPPLER Delphine, *MCU*** CHEZE Laurence, *PU* GAGNARD Michel, *PRAG* INSERRA Claure, *MCU* JURKIEWIEZ Bruno, *MCU* GINESTY Mikael, PRAG

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Physique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Physique**	**Président :** **RAYANE Driss, *PU*** BERNARD Jérôme, *MCU* CHAUSSARD Lionel, *PU* COTTANCIN Emmanuel, *MCU* LAKTINEH Imad, *PU* *LAUTESSE Philippe, PU* *PEZ-PELOTIER Béatrice, MCU* *RAMOS-CANUT Stella, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), mention Physique Sciences de la matière (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Physique Parcours Sciences de la Matière (ENS)**	**Présidente : DEL FATTI Natalia, *PU*** *CAILLOT Thierry, MCU* CAUPIN Frédéric, *PU* DUMONT Elise, *MCU* *FARIZON Michel, PU* JOUBAUD Sylvain (ENS), *MCU* *LE BAHERS Tangui, MCU* KRAKOVIACK Vincent (ENS), *MCU* MAGRO Marc (ENS), *MCU* MANNEVILLE Sébastien (ENS), *PU* MAURIN Philippe (ENS), *MCU* RAYANE Driss, *PU* ROSCILDE Tommaso (ENS), *MCU* TOMMASINO Jean-Bernard, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Chimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Chimie**	**Présidente : CAILLOT Thierry, *MCU*** CHAUSSARD Lionel, *PU* DANIELE Stéphane, *PU* HEBRETEAU Bernard, *PU* JOSEPH Benoît, *PU* KADDOURI Akim, *PU* LUNEAU Dominique, *PU* MILLARD-PINARD Nathalie, *MCU* *PEZ-PELOTIER Béatrice, MCU* SINTES Nathalie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), mention Chimie Sciences de la matière (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Chimie** **Parcours Sciences de la Matière (ENS)**	**Présidente : DEL FATTI Natalia, *PU*** *CAILLOT Thierry, MCU* CAUPIN Frédéric, *PU* DUMONT Elise, *MCU* *FARIZON Michel, PU* JOUBAUD Sylvain (ENS), *MCU* *LE BAHERS Tangui, MCU* KRAKOVIACK Vincent (ENS), *MCU* MAGRO Marc (ENS), *MCU* MANNEVILLE Sébastien (ENS), *PU* MAURIN Philippe (ENS), *MCU* RAYANE Driss, *PU* ROSCILDE Tommaso (ENS), *MCU* TOMMASINO Jean-Bernard, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Génie Electrique, Génie des procédés est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Génie Electrique, Génie des Procédés**	**Président : MARQUES Jean-Claude, *MCU*** *BERGOGNE Dominique, MCU* CAVASSILA Sophie, *PU* DESMORIEUX Hélène, *MCU* LAURENT Pierre, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Mécanique-Génie Civil est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Mécanique-Génie Civil**	**Président : BUFFAT Marc, *PU*** CHEZE Laurence, *PU* DOPPLER Delphine, *MCU* GAGNARD Michel, *PRAG* JURKIEWIEZ Bruno, *MCU* GINESTY Mikael, PRAG

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Physique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Physique**	**Président : RAYANE Driss, *PU*** BENICHOU Emmanuel, *MCU* BERNARD Jérôme, *MCU* CANUT Bruno, *MCU* COTTANCIN Emmanuel, *MCU* GIERES François, *PU* LAKTINEH Imad, *PU* *LAUTESSE Philippe, PU* *PEZ-PELOTIER Béatrice, MCU* PLENET Jean-Claude, *PU* RIEU Jean-Paul, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), mention Physique Sciences de la matière (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Physique Parcours Sciences de la Matière (ENS)**	**Présidente : DEL FATTI Natalia, *PU*** *CAILLOT Thierry, MCU* CAUPIN Frédéric, *PU* DUMONT Elise, *MCU* *FARIZON Michel, PU* JOUBAUD Sylvain (ENS), *MCU* *LE BAHERS Tangui, MCU* KRAKOVIACK Vincent (ENS), *MCU* MAGRO Marc (ENS), *MCU* MANNEVILLE Sébastien (ENS), *PU* MAURIN Philippe (ENS), *MC* *PERONNET Myriam, PU* RAYANE Driss, *PU* ROSCILDE Tommaso (ENS), *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Chimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Chimie**	**Présidente : CAILLOT Thierry, *MCU*** CHAUSSARD Lionel, *PU* DANIELE Stéphane, *PU* HERBRETEAU Bernard, *PU* JOSEPH Benoît, *PU* KADDOURI Akim, *PU* LUNEAU Dominique, *PU* MILLARD-PINARD Nathalie, *MCU* *PEZ-PELOTIER Béatrice, MCU* SINTES Nathalie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI), mention Chimie Sciences de la matière (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Chimie** **Parcours Sciences de la Matière (ENS)**	**Présidente :** **DEL FATTI Natalia, *PU*** *CAILLOT Thierry, MCU* CAUPIN Frédéric, *PU* DUMONT Elise, *MCU* *FARIZON Michel, PU* JOUBAUD Sylvain (ENS), *MCU* *LE BAHERS Tangui, MCU* KRAKOVIACK Vincent (ENS), *MCU* MAGRO Marc (ENS), *MCU* MANNEVILLE Sébastien (ENS), *PU* MAURIN Philippe (ENS), *MC* *PERONNET Myriam, PU* RAYANE Driss, *PU* ROSCILDE Tommaso (ENS), *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Génie Electrique, Génie des procédés est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Génie Electrique, Génie des Procédés**	**Présidents : FIATY Koffy, *MCU* et MARQUES Jean-Claude, *MCU*** *BERGOGNE Dominique, MCU* CAVASSILA Sophie, *PU* DEMAN Anne-Laure, *MCU* DESMORIEUX Hélène, *MCU* LAURENT Pierre, *MCU* SIXDENIER Fabien, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur (PCSI) mention Mécanique-Génie Civil est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Mécanique-Génie Civil**	**Présidente : CHEZE Laurence, *PU*** BUFFAT Marc, *PU* DOPPLER Delphine, *MCU* GAGNARD Michel, *PRAG* GENCE Jean-Noël, *PU* GINESTY Mikael, PRAG INSERRA Claude, *MCU* JURKIEWIEZ Bruno, *MCU* *VERGNAULT Etienne, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), parcours Physique, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Physique**	**Président :** **RAYANE Driss, *PU*** BENICHOU Emmanuel, *MCU* BERNARD Jérôme, *MCU* CANUT Bruno, *MCU* CHAUSSARD Lionel,PU FARIZON Michel, PU FLECK Sonia, *MCU* GIERES François, *PU* LAKTINEH Imad, *PU* LAUTESSE Philippe, *PU* *PEZ-PELOTIER Béatrice, MCU* PLENET Jean-Claude, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), parcours Chimie, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Chimie**	**Présidente : CAILLOT Thierry, *MCU*** *BOUYSSI Didier, MCU* CHAUSSARD Lionel, *PU* DEL FATTI Natalia, *PU* *LE BAHERS Tangui, MCU* *PERONNET Myriam, PU* *PEZ-PELOTIER Béatrice, MCU* *PROVENDIER Hélène, MCU* SINTES Nathalie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), parcours Génie électrique, Génie des procédés, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Génie électrique, Génie des procédés**	**Président : CHOROT Thierry, *MCU*** *BERGOGNE Dominique, MCU* CAVASSILA Sophie, *PU* DEMAN Anne-Laure, *MCU* DESMORIEUX Hélène, *MCU* FIATY Koffy, *MCU* LAURENT Pierre, *MCU* MARQUES Jean-Claude, *MCU* SIXDENIER Fabien, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), parcours Mécanique-Génie Civil, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Mécanique – Génie civil**	**Présidente : CHEZE Laurence, PU** BUFFAT Marc, *PU* DOPPLER Delphine, *MCU* GAGNARD Michel, *PRAG* GINESTY Mikael, PRAG INSERRA Claude, *MCU* JURKIEWIEZ Bruno, *MCU* RUSAOUEN Gilles, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Mathématiques-Informatique, spécialité Mathématiques, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Mathématiques**

MAT1005L - Techniques mathématiques de base

FILBET Francis (automne)	**PU**
MERCADIER Cécile (automne)	MCU
FACK Thierry (printemps)	PU
RICO Agnès (printemps)	MCU

MAT1006L - Maths 2

FRABETTI Alessandra	**MCU**
CHARRIERE Hélène (automne)	MCU
PERROT Denis (printemps)	MCU

MAT1007L - Analyse I

MIRONESCU Petru	**PU**
ATTAL Stéphane	PU
LAINE Pascal	PRAG
STROBL Thomas	PU

MAT1008L - Algèbre I

WAGNER Franck	**PU**
GERMONI Jérôme	MCU
LAINE Pascal	PRAG
CARRIZOSA Maria	MCU

MAT1009L - Analyse II

CLARKE Francis	PU
MASNOU Simon	PU

MAT1012L - Algèbre II

ZENG Jiang	**PU**
IOHARA Kenji	PU

MAT2007L – Travaux d'initiative personnelle encadrés

CALDERO Philippe	**MCU**
GAUTHIER Sébastien	MCU

MAT2012L - Maths 3

KELLENDONK Johannes	**PU**
CHARRIERE Hélène	MCU

MAT2013L - Maths 4

FACK Thierry	**PU**
CHARRIERE Hélène	MCU

MAT2019L - Analyse III

CLARKE Francis	PU
BENZONI Sylvie	PU

MAT2020L - Algèbre III

ZENG Jiang	**PU**
REIMAN Alexei	PU

MAT2027L – Analyse matricielle et Algèbre linéaire appliquée I

ASSOUS Roland	**MCU**
SALEPCI Nermin	MCU

MAT2029L - Analyse IV

PUJO-MENJOUET Laurent	**MCU**
BENZONI Sylvie	PU

MAT2030L - Algèbre IV

BEN YAACOV Itai	**PU**
PARMENTIER Serge	MCU

MAT2032L - Géométrie et calcul différentiel

FRABETTI Alessandra	**MCU**
ARRAS Damien	ATER

MAT2054L - Algèbre appliquée

BLOSSIER Thomas	**MCU**
ROBLOT Xavier	MCU

MAT2066L – Analyse matricielle et Algèbre linéaire appliquée II

ASSOUS Roland	**MCU**
EISENKOELBL Isabelle	MCU

MAT2069L - Analyse et probabilités pour l'informatique

DABROWSKI Yoann	**MCU**
ESPINASSE Thibault	MCU

MAT2070L – Mathématiques post-PACES

OUDIN-DARDUN Fabienne	**MCU**
GAUTHIER Sébastien	MCU

MAT3001L - Topologie générale

MASNOU Simon	PU
CHALENDAR Isabelle	MCU

MAT3008L - Fonctions variable complexe

FACK Thierry	**PU**
BRANDOLESE Lorenzo	MCU

MAT3010L - HEDM

GAUTHIER Sébastien	**MCU**
SOURY-LAVERGNE Sophie	MCU

MAT3013L – Stage L3 de math.

REYNAUD Dominique	**MCU**
GAUTHIER Sébastien	MCU

MAT3014L - Mesure et intégration

WAGNER Franck	**PU**
MIRONESCU Petru	PU

MAT3015L - Analyse numérique

RODRIGUES Luis-Miguel	**MCU**
BERGOT Morgane	MCU

MAT3016L - Algèbre V

TOMANOV Georges	**PU**
ROBLOT Xavier	MCU

MAT3017L - Topologie élémentaire

PERETS Gadi	**MCU**
GAUTHIER Sébastien	MCU

MAT3018L - Maths 5

MASNOU Simon	**PU**
GAUTHIER Sébastien	MCU

MAT3054L - Parcours ENS – Algèbre 1

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
GRENIER Emmanuel	PU
SERRE Denis	PU

MAT3055L - Parcours ENS – Topologie et calcul différentiel 1

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
BERGER Laurent	PU
GRENIER Emmanuel	PU

MAT3056L - Parcours ENS – Intégration et mesure

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
GRENIER Emmanuel	PU
HOUDAYER Cyril	CR CNRS

MAT3058L - Parcours ENS – Intégration et probabilités

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
GRENIER Emmanuel	PU
MIERMONT Grégory	PU

MAT3066L - Parcours ENS – Algèbre 2

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
DAHMANI François *(Univ. Grenoble)*	PU
GRENIER Emmanuel	PU

MAT3067L - Parcours ENS – Analyse complexe

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
EYSSIDIEUX Philippe (univ. Grenoble)	PU
GRENIER Emmanuel	PU

MAT3068L - Parcours ENS – Calcul différentiel 2

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
TSYGVINTSEV Alexei	MCU
GRENIER Emmanuel	PU

MAT3072L - Parcours ENS – Analyse et EDP

ROZENSZTAJN Sandra	**MCU**
GRENIER Emmanuel	PU
SERRE Denis	PU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Mathématiques-Informatique, spécialité Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS), est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **MASS**

MAT1007L - Analyse 1

MIRONESCU Petru	**PU**
ATTAL Stéphane	MCU
CHALENDAR Isabelle	MCU

MAT1008L - Algèbre I

WAGNER Franck	**PU**
GERMONI Jérôme	MCU
LAINE Pascal	PRAG

MAT1009L - Analyse II

CLARKE Francis	**PU**
BUET Blanche	Doctorante

MAT1010L - Option 1 Economie 1

RULLIERE Jean-Louis *(Lyon II)*	**PU**
CALES Marie-Noëlle *(Lyon II)*	MCU

MAT1012L - Algèbre II

ZENG Jiang	**PU**
MELLERAY Julien	MCU

MAT1013L - Option 2 Gestion et probas-stats

LAINE Pascal	PRAG
McGILL Paul	PU

MAT1016L - Option 3 Economie 2

PENOT Alexis *(Lyon II)*	**MCU**
CALES Marie-Noëlle *(Lyon II)*	MCU

MAT2014L - MASS 31 Math : analyse

DABROWSKI Yoann	**MCU**
LAINE Pascal	PRAG

MAT2015L - MASS 32 Maths appliquées

SI-KADDOUR	**PRAG**
ESPINASSE Thibault	MCU

MAT2022L - MASS 41 Mathématiques

SI KADDOUR Hamza	**MCU**
ROBLOT Xavier	MCU

MAT2023L - MASS 42 Maths appliquées

PUJO-MENJOUET Laurent	**MCU**
WAHL François	PAST

MAT2055L - MASS 33 Informatique

RICO Agnes	**MCU**
LAINE Pascal	PRAG

MAT2056L - MASS 34 Economie 3

RULLIERE Jean-Louis *(Lyon II)*	**PU**
MARCHAND Nadège *(Lyon II)*	MCU

MAT2059L -MASS 43 Economie 4

GODE Cécile	**PRU**
DUFRAISSE Nadège	Vacataire

MAT2062L - MASS 44 Economie 5

FOURNIER Martin *(Lyon II)*	**PU**
HICHRI Walid *(Lyon II)*	MCU

MAT3020L - MASS 53 Informatique

RICO Agnés	**MCU**
BLOSSIER Thomas	MCU

MAT3021L - MASS 61 Mathématiques

GOLDMAN André	**PU**
SI KADDOUR Hamza	MCU

MAT3022L -MASS 62 Recherche opérationnelle

CLOT Denis	**MCU**
LAINE Pascal	PRAG

MAT3032L - MASS 51 Mathématiques

GOLDMAN André	**PU**
BADR Nadine	MCU

MAT3033L - MASS 52 Modèles aléatoires

GOLDMAN André	**PU**
ESPINASSE Thibault	MCU

MAT3087L - MASS 54 Econométrie niveau 1

HAVET Nathalie *(Lyon II)*	MCU
MONNERY Benjamin	ATER

MAT3088L - MASS 55 Transversales

TIXIER Christine	**MCU**
PATY Sonia *(Lyon II)*	PU

MAT3093L - MASS 63 Jeux et interactions strat.

HICHRI Walid *(Lyon II)*	**MCU**
HELITIM M'Hamet	ATER

MAT3094L - MASS 64 Econométrie niveau 2

POLOME Philippe *(Lyon II)*	**PU**
HAVET Nathalie	MCU

MAT3095L - MASS 65 Economie 6

LESUEUR Jean-Yves *(Lyon II)*	**PU**
FAYOLLE Bertrand *(Lyon III)*	PRAG

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Mathématiques-Informatique, spécialité Informatique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Informatique**

INF1001L - LIF1
Automne

DESSEREE Elodie	MCU
BONNEVILLE Jacques	MCU
PERNA Eliane	MCU
LEFEVRE Marie	MCU

Printemps

DESSEREE Elodie	MCU
SHARIAT Behzad	PU
LEFEVRE Marie	MCU

INF1002L - LIF2
Automne

LADJAL Hamid	MCU
BEUVE Michael	PU

Printemps

LADJAL Hamid	MCU
BEUVE Michael	PU
TESTA Etienne	MCU

INF1003L - LIF3
Automne

LEFEVRE Marie	MCU
DESSEREE Elodie	MCU

Printemps

ZARA Florence	MCU
BONNEVILLE Jacques	MCU

INF2001L - LIF4

Automne

DUCHATEAU Fabien	MCU
HACID Mohand-Said	PU
TEVENAS Sébastien	Vacataire

Printemps

LUMINEAU Nicolas	MCU
DUCHATEAU Fabien	MCU
HACID Mohand-Said	PU

INF2002L - LIF5

Automne

AKKOUCHE Samir	PU
DAMIAND Guillaume	Chargé de recherche
URIBE LOBELLO Ricardo	Ater
GASSE Maxime	Vacataire

Printemps

AKKOUCHE Samir	PU
KNIBBE Carole	Moniteur

INF2003L - LIF6

Automne

LOUVET Nicolas	MCU
DESSEREE Elodie	MCU

Printemps

LOUVET Nicolas	MCU
GONNORD Laure	MCU
RICO Fabien	MCU

INF2007L – LIFO43

DESSEREE Elodie	MCU
MEYER Alexandre	MCU

INF2011L - LIFO40

Automne

EXCOFFIER Thierry	MCU
DESSEREE Elodie	MCU

Printemps

EXCOFFIER Thierry	MCU
BONNEVILLE Jacques	MCU

INF2012L - LIFO41

Automne

MEYER Alexandre	MCU
ZARA Florence	MCU

Printemps

ZARA Florence	MCU
MEYER Alexandre	MCU

INF2013L - LIFO42

Printemps

GUIN Nathalie	MCU
DESSEREE Elodie	MCU

INF2015L - LIF7

Automne

MILLE Julien	MCU
GASSE Maxime	Vacataire

Printemps

MEYER Alexandre	MCU
MILLE Julien	MCU

INF3001L - LIF8

GLUCK Olivier	MCU
BONNEVILLE Jacques	MCU
EXCOFFIER Thierry	MCU

INF3002L - LIF9

Automne

CHAINE Raphaëlle	MCU
GAVIN Gérald	MCU
CATHELIN Gael	Vacataire

Printemps

MILLE Julien	MCU
CHAINE Raphaëlle	MCU

INF3003L - LIF10

Automne

PLANTEVIT Marc	MCU
DE MARCHI Fabien	MCU
HACID Mohand-Said	PU

Printemps

THION Romuald	MCU
DE MARCHI Fabien	MCU
HACID Mohand-Said	PU

INF3006L - LIF12

Automne

RICO Fabien	MCU
BONNEVILLE Jacques	MCU
LOUVET Nicolas	MCU
Iehl Jean-Claude	MCU

Printemps

RICO Fabien	MCU
BONNEVILLE Jacques	MCU

INF3007L - LIF13
Automne

ARMETTA Frédéric	MCU
MATIGNON Laetitia	Doctorante
GACIARZ Matthis	

Printemps

HASSAS Salima	PU
ARMETTA Frédéric	MCU
MATIGNON Laetitia	Doctorante

INF3011L - LIFENS1: Algorithmique I
Automne

FLEURY Eric *(ENS)*	PU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3012L - LIFENS2 : Architecture, système réseaux I
Automne

CARON Eddy	Vacataire
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3013L - LIFENS3 : Fondements de l'informatique I
Automne

KOIRAN Pascal *(ENS)*	PU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3014L - LIFENS4 : Programmation I
Automne

HIRSCHKOFF Daniel *(ENS)*	MCU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3015L - LIFENS5 : Projet I
Automne

VALICOV Petru	Vacataire
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3016L - LIFENS6 : Algorithmique II
Automne

THIERRY Eric *(ENS)*	MCU
STEHLE Damien	PR

INF3017L - LIFENS7 : Architecture, système réseaux II
Printemps

BENOIT Anne *(ENS)*	MCU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3018L - LIFENS8 : LOGIQUE
Printemps

PORTIER Natacha	MCU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3020L - LIFENS10 : Projet II
Printemps

HIRSCHKOFF Daniel *(ENS)*	MCU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3032L - Concours ACM
Printemps

TRUNCK Theophile	Vacataire
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3033L - Probabilité
Printemps

KOIRAN Pascals *(ENS)*	PU
THIERRY Eric *(ENS)*	MCU

INF3034L - LIF11
Automne

COQUERY Emmanuel	MCU
THION Romuald	MCU
HACID Mohand-Said	PU

INF3035L - LIFO65
Printemps

BENABDESLEM Khalid	MCU
DESSEREE Elodie	MCU

INF3036L - LIF14

JEAN-DAUBIAS Stéphanie	PU
DUCHATEAU Fabien	MCU

INF3038L - LIF15
Automne

BRANDEL Sylvain	MCU
BAGGAS Fairouz	Vacataire

INF3039L - LIFTR5
Automne

MEYER Alexandre	MCU
DESSEREE Elodie	MCU

INF3040L - LIFO63
Printemps

BOUAKAZ Saïda	PU
DESSEREE Elodie	MCU

INF3041L - LIFO64
Printemps

BOUAKAZ Saïda	PU
DESSEREE Elodie	MCU

INF3042L - LIFSTAGE

MEYER Alexandre	**MCU**
DESSEREE Elodie	**MCU**

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 1	**Informatique** **Mathématiques** **MASS**	**Présidents : REYNAUD Dominique, *MCU*** (automne), BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* DESSEREE Elodie, *MCU* (automne et printemps) GAUTHIER Sébastien, *MCU* LAINE Pascal, *PRAG* MIRONESCU Petru, *PU* (automne) WAGNER Franck, *PU* (automne)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 1	**Cursus Prépa**	**Président : ATTAL Stéphane, *PU*** BARENTIN Catherine, *MCU* DEJOU Gaëlle, *PRAG* GERMONI Jérôme, *MCU* LAVAURS Pierre, *PRAG (printemps)* OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 2	**Informatique** **Mathématiques** **MASS**	**Présidents : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* CLARKE Francis, *MCU* (printemps) LADJAL Hamid, MCU LAINE PASCAL, PRAG LEFEVRE Marie, MCU (automne) REYNAUD Dominique, MCU ZARA Florence, MCU (printemps)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 2	**Cursus Prépa**	**Président :** **ATTAL Stéphane,** ***PU*** BARENTIN Catherine, *MCU* DEJOU Gaëlle, *PRAG* GERMONI Jérôme, *MCU* LAVAURS Pierre, *PRAG (printemps)* OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L1** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L1	**Informatique Mathématiques MASS**	**Président : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* CLARKE Francis, *MCU* (printemps) DESSEREE Elodie, *MCU* LADJAL Hamid, *MCU* LAINE Pascal, *PRAG* *LEFEVRE Marie, MCU (automne)* MIRONESCU Petru, *PU* (automne) REYNAUD Dominique, *MCU* WAGNER Franck, PU (automne) ZARA Florence, *MCU* (printemps)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L1** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L1	**Cursus Prépa**	**Président : ATTAL Stéphane, *PU*** BARENTIN Catherine, *MCU* DEJOU Gaëlle, *PRAG* GAUTHIER Sébastien, *MCU* GERMONI Jérôme, *MCU* LAVAURS Pierre, *PRAG (printemps)* OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Informatique**	**Président : AKKOUCHE Samir, *PU*** ASSOUS Roland, *MCU* DUCHATEAU Fabien, *MCU* (automne) LUMINEAU Nicolas, *MCU* (printemps)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Mathématiques**	**Présidente : CHALENDAR Isabelle, *MCU (automne)*** BLOSSIER Thomas, *MCU* CARRIZOSA Maria, *MCU* (printemps) GAUTHIER Sébastien, *MCU (printemps)* PUJO-MENJOUET Laurent, *MCU (printemps)* REYNAUD Dominique, *MCU* ZENG Jiang, *PU* (automne)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Cursus Prépa**	**Présidente : BENZONI Sylvie, *PU*** BARENTIN Catherine, *MCU* *BEN YAACOV Itai, PU (printemps)* DEJOU Gaëlle, *PRAG* LAVAURS Pierre, *PRAG (printemps)* OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU* REIMAN Alexei, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa Post-PACES est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Cursus Prépa Post-PACES**	**Présidente : OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU*** BARENTIN Catherine, *MCU* GAUTHIER Sébastien, *MCU* PERRIN Emmanuel, *PU* *TSE-VE-KOON Kevin, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**MASS**	**Président : LAINE Pascal, PRAG** DABROWSKI Yoann *MCU* ESPINASSE Thibault, *MCU* *LADJAL Hamid, MCU* MARCHAND Nadège (Lyon II), *MCU* RULLIERE Jean-Louis (Lyon II), *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Informatique**	**Présidents : MILLE Julien, *MCU*** (automne), **MEYER Alexandre, *MCU*** (printemps) ASSOUS Roland, *MCU* EXCOFFIER Thierry, *MCU* LOUVET Nicolas, *MCU* (printemps) MEYER Alexandre, *MCU* (automne) ZARA Florence, *MCU* (printemps)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Mathématiques**	**Président :** **BLOSSIER Thomas, *MCU*** *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* GAUTHIER Sébastien, *MCU* PUJO-MENJOUET Laurent, *MCU (printemps)* REYNAUD Dominique, *MCU* ZENG Jiang, *PU* (automne)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Cursus Prépa**	**Présidente : BENZONI Sylvie, *PU*** BARENTIN Catherine, *MCU* *BEN YAACOV Itai, PU (printemps)* DEJOU Gaëlle, *PRAG* LAVAURS Pierre, *PRAG (printemps)* OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU* REIMAN Alexei, *PU (automne)*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa Post-PACES est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Cursus Prépa Post-PACES**	**Présidente : OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU*** BARENTIN Catherine, *MCU* GAUTHIER Sébastien, *MCU* PERRIN Emmanuel, *PU* *TSE-VE-KOON Kevin, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**MASS**	**Président : LAINE Pascal, PRAG** GODE Cécile, PU PUJO-MENJOUET Laurent, MCU FOURNIER Martin (Lyon II), *MCU* HICHRI Walid (Lyon II), *PU* ROBLOT Xavier, *MCU* SI KADDOUR Hamza, *MCU* WAHL François, *PAST*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Informatique**	**Président : MEYER Alexandre, *MCU*** AKKOUCHE Samir, *PU* ASSOUS Roland, *MCU* DUCHATEAU Fabien, MCU (automne) EXCOFFIER Thierry, *MCU* LOUVET Nicolas, *MCU* (printemps) LUMINEAU Nicolas, *MCU* (printemps) MILLE Julien, *MCU* (automne) ZARA Florence, *MCU* (printemps)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Mathématiques**	**Président : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* PUJO-MENJOUET Laurent, *MCU (printemps)* REYNAUD Dominique, *MCU* ZENG Jiang, *PU* (automne)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**MASS**	**Président : LAINE Pascal, *PRAG*** WAHL François, *PAST* DABROWSKI Yoann, *MCU* ESPINASSE Thibault, *MCU* *GODE Cécile, PU* *PUJO-MENJOUET Laurent, MCU* FOURNIER Martin (Lyon II), *PU* HICHRI Walid (Lyon II), *MCU* *RICO Agnès, MCU* MARCHAND Nadège (Lyon II), *MCU* ROBLOT Xavier, *MCU* RULLIERE Jean-Louis (Lyon II), *PU* SI-KADDOUR Hamza, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Cursus Prépa**	**Présidente : BENZONI Sylvie, *PU*** BARENTIN Catherine, *MCU* *BEN YAACOV Itai, PU (printemps)* DEJOU Gaëlle, *PRAG* GAUTHIER Sébastien, *MCU* LAVAURS Pierre, *PRAG (printemps)* OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU* REIMAN Alexei, *PU (automne)*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Cursus Prépa Post-PACES est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Cursus Prépa Post-PACES**	**Présidente : OUDIN-DARDUN Fabienne, *MCU*** BARENTIN Catherine, *MCU* GAUTHIER Sébastien, *MCU* PERRIN Emmanuel, *PU* *TSE-VE-KOON Kevin, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Informatique**	**Présidente : DESSEREE Elodie, *MCU*** BRANDEL Sylvain, *MCU* CHAINE Raphaëlle, *PU* (automne) COQUERY Emmanuel, *MCU* GLUCK Olivier, *MCU* MEYER Alexandre, *MCU* MILLE Julien, *MCU* (printemps) PLANTEVIT Marc, *MCU* (automne) THION Romuald, *MCU* (printemps)

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Mathématiques**	**Président : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* *MASNOU Simon, PU (automne)* *MELLERAY Julien, MCU (printemps)* PERETS Gadi, MCU (automne) REYNAUD Dominique RODRIGUES Luis-Miguel, MCU TOMANOV Georges, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**MASS**	**Président: LAINE Pascal, *PRAG*** ESPINASSE Thibault, *MCU* GOLDMAN André, *PU* HAVET Nathalie (Lyon II), *MCU* PATY Sonia (Lyon II), *PU* RICO Agnès, *MCU* TIXIER Christine, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique, parcours Informatique fondamentale (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Informatique** **Parcours Informatique fondamentale (ENS)**	**Président : THIERRY Eric , *MCU*** DESSEREE Elodie, *MCU* STEHLE Damien, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques, parcours Mathématiques fondamentale (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Mathématiques Parcours Mathématiques Fondamentales (ENS)**	**Présidente : ROZENSZTAJN Sandra (ENS), *MCU*** GRENIER Emmanuel (ENS), *PU* SERRE Denis (ENS), *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Informatique**	**Présidente : DESSEREE Elodie, *MCU*** ARMETTA Frédéric, *MCU* (automne) BENABDESLEM Khalid, *MCU* (printemps) BOUAKAZ Saïda, *PU* (printemps) HASSAS Salima, *PU* (printemps) JEAN-DAUBIAS Stéphanie, *PU* MEYER Alexandre, *MCU* PERRUT Anne, *MCU* (printemps) RICO Fabien, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Mathématiques**	**Président : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* *MASNOU Simon, PU (automne)* MELLERAY Julien, *MCU* (printemps) PERETS Gadi, MCU (automne) REYNAUD Dominique, *MCU* *RODRIGUES Luis-Miguel, MCU* TOMANOV Georges, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**MASS**	**Président : SI KADDOUR Hamza, *MCU*** CLOT Denis, *MCU* FAYOLLE Bertrand (Lyon III), *PRAG* GOLDMAN André, *PU* HICHRI Walid (Lyon II), *MCU* LESUEUR Jean-Yves (Lyon II), *PU* POLOME Philippe, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique, parcours Informatique fondamentale (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Informatique** **Parcours Informatique fondamentale (ENS)**	**Président : THIERRY Eric (ENS), *MCU*** DESSEREE Elodie, *MCU* STEHLE Damien (ENS), *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques, parcours Mathématiques fondamentale (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Mathématiques Parcours Mathématiques Fondamentales (ENS)**	**Présidente : ROZENSZTAJN Sandra (ENS), *MCU*** GRENIER Emmanuel (ENS), *PU* SERRE Denis (ENS), *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Informatique**	**Présidente : DESSEREE Elodie, *MCU*** ARMETTA Frédéric, *MCU* (automne) BENABDESLEM Khalid, *MCU* (printemps) BOUAKAZ Saïda, *PU* (printemps) BRANDEL Sylvain, *MCU* CHAINE Raphaëlle, *PU* (automne) COQUERY Emmanuel, *MCU* GLUCK Olivier, *MCU* HASSAS Salima, *PU* (printemps) JEAN-DAUBIAS Stéphanie, *PU* MEYER Alexandre, *MCU* MILLE Julien, *MCU* (printemps) PERRUT Anne, *MCU* (printemps) PLANTEVIT Marc, *MCU* (automne) THION Romuald, *MCU* (printemps) RICO Fabien, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Mathématiques**	**Président : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU (automne)* *MASNOU Simon, PU (automne)* MELLERAY Julien, *MCU* (printemps) PERETS Gadi, MCU (automne) REYNAUD Dominique, *MCU* *RODRIGUES Luis-Miguel, MCU* TOMANOV Georges, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**MASS**	**Président : LAINE Pascal, PRAG** ABADIE Laurence (Lyon III), *MCU* CLOT Denis, *MCU* ESPINASSE Thibault, *MCU* FAYOLLE Bertrand (Lyon III), *PRAG* GOLDMAN André, *PU* HAVET Nathalie (Lyon II), *MCU* HICHRI Walid (Lyon II), *MCU* LESUEUR Jean-Yves (Lyon II), *PU* PATY Sonia (Lyon II), *PU* POLOME Philippe (Lyon II), *PU* RICO Agnès, *MCU* SI KADDOUR Hamza, *MCU* TIXIER Christine, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Informatique, parcours Informatique fondamentale (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Informatique** **Parcours Informatique fondamentale (ENS)**	**Président : THIERRY Eric (ENS), *MCU*** DESSEREE Elodie, *MCU* STEHLE Damien (ENS), *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,
M. DE MARCHI Fabien

Le Président,
M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Mathématiques Informatique, mention Mathématiques, parcours Mathématiques fondamentale (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Mathématiques Parcours Mathématiques Fondamentales (ENS)**	**Présidente : ROZENSZTAJN Sandra (ENS), *MCU*** GRENIER Emmanuel (ENS), *PU* SERRE Denis (ENS), *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Mathématiques Informatique, parcours Informatique est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Informatique**	**Présidente : DESSEREE Elodie, *MCU*** ARMETTA Frédéric, *MCU* (automne) COQUERY Emmanuel, *MCU* BRANDEL Sylvain, *MCU* CHAINE Raphaëlle, *PU* (automne) GLUCK Olivier, *MCU* HASSAS Salima, *PU* (printemps) MEYER Alexandre, *MCU* MILLE Julien, *MCU* (printemps) PLANTEVIT Marc, *MCU* (automne) THION Romuald, *MCU* (printemps) RICO Fabien, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Mathématiques Informatique, parcours Mathématiques est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Mathématiques**	**Président : GAUTHIER Sébastien, *MCU*** BLOSSIER Thomas, *MCU* *CHALENDAR Isabelle, MCU* REYNAUD Dominique, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Mathématiques Informatique, parcours Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**MASS**	**Président : LAINE Pascal, *PRAG*** CLOT Denis, *MCU* FOURNIER Martin (Lyon II), *PU* GOLDMAN André, *PU* HAVET Nathalie (Lyon II), *MCU* HICHRI Walid (Lyon II), *MCU* MARCHAND Nadège (Lyon II), *MCU* PENOT Alexis (Lyon II), *MCU* *RICO Agnès, MCU* SI KADDOUR Hamza, *MCU* TIXIER Christine, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre1, du semestre2 et du diplôme** de **Licence professionnelle Industries chimiques et Pharmaceutiques, spécialité Microbiologie Industrielle et Biotechnologie,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Autres membres :	
Odile Dumont	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, microbiologie, génie biologique
Luc Rennesson	Industriel
Yvan Moënne-Loccoz	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Hamda BEN HADID
Le Président
François-Noël Gilly

Scolarité – Département de Biologie
CB – 15/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement et du diplôme** du Master (M1+M2) « Environnement et Risques Industriels et Urbains », spécialité professionnelle « Environnement et Risques », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : ALLEMAND Pascal	Enseignant UCB Lyon 1 – Observatoire de Lyon
Autres membres :	
Corinne FERRONATO	Enseignante UCB Lyon 1 – Département de Chimie
Agnès RICHAUME-JOLION	Enseignante UCB Lyon 1- Département de Biologie
Gilles AGUILAR	Professionnel
Claude ARMENGAUD	Professionnelle
Jean-Pierre CANLER	Professionnel
Rémy BAYARD	Resp. spécialité Recherche INSA

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 04/11//2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Division des Etudes et de la Vie Universitaire

Service : Administration de la Formation

Affaire suivie par : Lydie Alvaro
Tél. : 04 72 43 29 75
Courriel : lydie.alvaro@univ-lyon1.fr

Villeurbanne, le 14/02/2014

Raphaël SCUIEREB
DAJI

Bordereau d'envoi

Objet	Observations
Bonjour, Veuillez trouver ci-joint, les copies des arrêtés des jurys d'examen de la FST et du département GEP. Cordialement.	Pour attribution

Le secrétariat,

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ..du..GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de MASTER EEAP, spécialité **EI, GE , GP et ASIT**, parcours CDSI, E3I, GE, GP, GPA et GSA , 1er année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/10/2013

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ..GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** de MASTER EEAP, spécialité **EI**, parcours CDSI et E3I -1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ...GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** de MASTER EEAP, spécialité **EI**, parcours CDSI et E3I -1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ..GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** de MASTER EEAP, spécialité **GE**, parcours GE-1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ...GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** de MASTER EEAP, spécialité **GE**, parcours GE-1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ..GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** de MASTER EEAP, spécialité **GP**, parcours GP et GPA-1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .. GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** de MASTER EEAP, spécialité **GP**, parcours GP et GPA-1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ..GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** de MASTER EEAP, spécialité **ASIT**, parcours GSA-1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB
XU C.Z .	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département ..GEP

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** de MASTER EEAP, spécialité **ASIT**, parcours GSA-1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Hammouri Hassan	PU UCB
Autres membres :	
Burais Noel	PU UCB
Cavassila Sophie	PU UCB
Christian Martin	MCF UCB
Deman Anne Laure	MCF UCB
Vignoli Stéphane	MCF UCB
Yahoui Hamed	MCF UCB
Dufour Pascal	MCF UCB
Gharsallaoui Adem	MCF UCB
Gorce Jean-Marie	PR INSA
Laurent Pierre	MCF UCB
Nadri Madiha	MCF UCB
Puel François	MCF UCB
Quiquerez Laurent	MCF UCB
Razik Hubert	PU UCB

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le / /

Le Directeur du Département,

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Informatique industrielle- _____ GEP3006L

Nom - Prénom	Grade
Président : CAVASSILA Sophie	PU
Autres membres :	
DEMAN Anne-Laure	MCU
HAMROUN Boussad	MCU
VARRAY Francois	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3015L - Dimensionnement des opérations unitaires

Nom - Prénom	Grade
Président : **LAURENT Pierre**	**MCU**
Autres membres :	
DESMORIEUX Hélène	**MCU**
FIATY Koffi	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SPAUVE

Pour le Président et par Délégation,
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3016L - Thermodynamique des procédés

Nom - Prénom	Grade
Président : **GAGNIERE Emilie**	**MCU**
Autres membres :	
JALLUT Christian	**PU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Transfert de matière en génie des procédés -(GEP 3017 L)

Nom - Prénom	Grade
Président : VESSOT CRASTES Séverine	PU
Autres membres :	
JALLUT Christian	PU
PUEL François	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3018L - Transfert thermique

Nom - Prénom	Grade
Président : **LAURENT Pierre**	**MCU**
Autres membres :	
FIATY Koffi	**MCU**
GAGNIERE Emilie	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3019L - Conception, extrapolation des procédés

Nom - Prénom	Grade
Président : **DESMORIEUX Hélène**	**MCU**
Autres membres :	
PUEL François	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Pour le Président, Par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : **GEP3020L - Acquisition et traitement des données**

Nom - Prénom	Grade
Président : **CHOROT Thierry**	**MCU**
Autres membres :	
NADRI Madiha	**MCU**
OTHMAN Nida Sheibat	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3022L - Identification et systèmes échantillonnés

Nom - Prénom	Grade
Président : **MASCHKE Bernhard**	**PU**
Autres membres :	
CHOROT Thierry	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -3eme année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3023L - Semi conducteurs et capteurs

Nom - Prénom	Grade
Président : **REMAKI Boudjema**	**MCU**
Autres membres :	
DETTI Valérie	**MCU**
KLEIMANN Pascal	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5 et 6** du diplôme de Licence PCSI (Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, Mention GE-GP (Génie Electrique- Génie des Procédés), 3e année , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : **FIATY Koffi**	**MCU**
Autres membres : CAVASSILA Sophie	**PU**
DEMAN Anne-Laure	**MCU**
DESMORIEUX Hélène	**MCU**
FIATY KOffy	**MCU**
LAURENT Pierre	**MCU**
MARQUES Jean- Claude	**MCU**
SIXDENIER Fabien	**MCU**
BERGOGNE Dominique	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Licence PCSI (Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, Mention GE-GP (Génie Electrique- Génie des Procédés), 3e année , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : **FIATY KOFFY**	**MCU**
MARQUES Jean-Claude	MCU
Autres membres :	
CAVASSILA Sophie	**PU**
DEMAN Anne- Laure	**MCU**
DESMORIEUX Hélène	**MCU**
LAURENT Pierre	**MCU**
SIXDENIER Fabien	**MCU**
BERGOGNE Dominique	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3026L - Commande et supervision d'automatismes industriels

Nom - Prénom	Grade
Président : **OTHMAN Sami**	**MCU**
Autres membres :	
DUFOUR Pascal	MCU
HAMMOURI Hassan	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3027L - Sécurité électrique

Nom - Prénom	Grade
Président : **YAHOUI Hamed**	**MCU**
Autres membres :	
SIAUVE Nicolas	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3028L - Stage EEA en entreprise

Nom - Prénom	Grade
Président : **CHOROT Thierry**	**MCU**
Autres membres :	
MARQUES Jean-Claude	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département

Nicolas SIAUVE

Le Président
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-XOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3029L - Réacteurs chimiques homogènes

Nom - Prénom	Grade
Président : **GAGNIERE Emilie**	**MCU**
Autres membres :	
JALLUT Christian	**PU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3024L - Thermique industrielle

Nom - Prénom	Grade
Président : **LAURENT Pierre**	**MCU**
Autres membres :	
FIATY Koffi	**MCU**
GAGNIERE Emilie	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP3025L - Automatique

Nom - Prénom	Grade
Président : **MARQUES Jean-Claude**	**MCU**
Autres membres :	
CHOROT Thierry	**MCU**
NADRI Madiha	**MCU**
OTHMAN Sami	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-JOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Licence PCSI (Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, Mention GE-GP (Génie Electrique- Génie des Procédés), 1er e année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : EL MAMOUNI HOUMANI	MCU
KADDOURI AKIM	PU
Autres membres : AZOUIZERAT Anna	MCU
BERNSTEIN ESTELA	MCU
BRIOUDE Arnaud	PU
BURAIS NOËL	PU
COTTANCIN Emmanuel	MCU
FERRIGNO Rosaria	PU
MARICHY Marthe	PU
PANCZER Gérard	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du** _ _ _ diplôme de Licence PCSI (Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, 2er année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : **BONNAMOUR Isabelle**	**MCU**
KLEIMANN PASCAL	**MCU**
Autres membres : BENICHOU EMMANUEL	MCU
CHEZ Laurence	**PU**
CHORROT Thierry	**MCU**
FRAMERY Eric	**MCU**
GENCE Jean-Noël	**PU**
GIROIR-FENDLER Anne	**MCU**
JOSEPH Benoît	**MCU**
LAKTINEH Imad	**MCU**
LEBEAULT Marie-Ange	**MCU**
MARTIN Christian	**MCU**
SERRE Ulysse	**MCU**
QUIQUEREZ Laurent	**MCU**
RABILLOUD Franck	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamid BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Licence Professionnelle Automatique Informatique industrielle, spécialité Chef de projet en automatismes industriels, parcours L3PRO AII, 3e année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : OTHMAN Sami	MCU
Autres membres :	
Marques Jean-Claude	MCU
CAVASSILA Sophie	Professeur
DUFOUR Pascal	MCU
FIATY Koffi	MCU
MONASSIER Patrick	Prof. Associé UCBL
SIAUVE Nicolas	MCU
ROSA Michel	Responsable d'affaires Actemium
VIGLIENGO Olivier	Ingénieur Adeneo

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 12/11.2013

Le Directeur du Département,

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
FRANÇOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestre 1 et 2 du** diplôme de Licence Professionnelle Automatique Informatique industrielle, spécialité Chef de projet en automatismes industriels, parcours L3PRO AII, 3e année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : OTHMAN Sami	MCU
Autres membres :	
Marques Jean-Claude	MCU
CAVASSILA Sophie	Professeur
DUFOUR Pascal	MCU
FIATY Koffi	MCU
MONASSIER Patrick	Prof. Associé UCBL
SIAUVE Nicolas	MCU
ROSA Michel	Responsable d'affaires Actemium
VIGLIENGO Olivier	Ingénieur Adeneo

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 12/11/2013

Le Directeur du Département,

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

-rsité Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence Professionnelle Automatique Informatique industrielle, spécialité Chef de projet en automatismes industriels, parcours L3PRO AII 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Modélisation et simulation (GEP101LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : J.C. MARQUES	MCU
Autres membres :	
Sami OTHMAN	MCU

UE : Analyse Fonctionnelle (GEP103LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
Michel ROSA	Responsable d'affaires ACTEMIUM

UE : VISUAL BASIC (GEP104LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
KOFFI FIATY	MCU
OLIVIER VIGLIONGO	MCU

UE : BASE DE DONNNEES (GEP105LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
J.C. MARQUES	MCU
Bertin NAYO	MCU

UE : Anglais Technique(GEP108LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
Isabelle Robin	MCU

- Environnement professionnel (GEP109LP)

Nom - Prénom	Grade
..t : Sami OTHMAN	MCU
..tres membres :	
Patrick MONASSIER	Professeur associé UCB

UE : Gestion de projets(GEP110LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
Michel ROSA	Responsable d'affaires ACTEMIUM

UE : Projet Tuteuré(GEP111LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
J.C. MARQUES	MCU
Pascal DUFOUR	MCU

UE : Stage (GEP112LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
J.C. MARQUES	MCU
Koffi FIATY	MCU

UE : régulation Industrielle (GEP113LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marques Jean Claude	MCU
Autres membres :	
Thierry CHOROT	MCU
Sami Othman	MCU

UE : Microcontrôleurs (GEP114LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sophie CAVASSILA	PU
Autres membres :	
Boussad HAMROUN	MCU
Sami Othman	MCU

UE : Supervision et conduite automatisées (GEP115LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Dufour Pascal	MCU
Autres membres :	
Marques Jean Claude	MCU
Othman Sami	MCU

UE : Réseaux de terrain, Microcontrôleur (GEP116LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
Patrick MONASSIER	MCU
DUBOIS FREDERIC	MCU

UE : Réseaux d'Automates Réseaux Industriels (GEP117LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sami OTHMAN	MCU
Autres membres :	
NICOLAS SIAUVE	MCU

UE : Technologie et étude de systèmes du génie éléctrique (GEP119LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : NICOLAS SIAUVE	MCU
Autres membres :	
SAMI OTHMAN	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 /11/2013

Le Directeur du Département,

NICOLAS SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), spécialité Biologie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Biologie**

BIO1001L – Biologie des organismes 1

CREUZE DES CHATELLIERS Michel	**MCU**
CELLOT Bernard	MCU
MONDY Nathalie	MCU
MARMONIER Pierre	PU
PHILIPPE Marc	MCU
PRAT Daniel	PU

BIO1002L – De la cellule à l'organisme
BIO1009L – Physiologie animale
BIO1010L – Biologie cellulaire

BASS Dominique	**MCU**
BONVALLET Robert	**PU**
BOULINGUEZ Philippe	PR
DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie	MCU
JOSPIN Maëlle	MCU
LAFONT Jérôme	MCU
LE GUELLEC Dominique	PU
TREHIN Christophe	MCU

BIO1003L – Génétique 1

GIRAUD Sandrine (automne)	**MCU**
MORET Frédéric (printemps)	**MCU**
ANJARD Christophe	PU
BONNETON Fréderic	MCU
CAVALLIE Béatrice	PR 2nd degré
DEPEGE Nathalie	MCU
DIAZ Chantal	MCU
GOBERT Stéphanie	MCU
HORARD Beatrice	MCU
LEGRAS Catherine	MCU
MASSE Ingrid	MCU
MORELLI Claire	MCU
MOUNIER Nicole	MCU
PASCHAKI Marie	MCU
PAYS Laurent	MCU
WALTER Ludivine	MCU

BIO1004L – Mathématiques pour les sciences de la vie (automne)

MOUSSET Sylvain	**MCU**
ALLAINE Dominique	PU
CHARLES Sandrine	PU
FOUCHET David	MCU

BIO1004L – Mathématiques pour les sciences de la vie (printemps)

CHARLES Sandrine	**PU**
ALLAINE Dominique	PU
FOUCHET David	MCU
LOBRY Jean	PU

BIO1005L – Biologie générale pour non biologiste

LEGUELLEC Dominique	**PU**
BONOD-BIDAUD Christelle	MCU
GOBERT Stéphanie	MCU
JOSPIN Maëlle	MCU

BIO1006L - Biologie et modélisation

FOUCHET David	**MCU**
PLARD FLORIANNE	Doctorante
PONTIER Dominique	PU

BIO2001L – Agriculture et agronomie

PRAT Daniel	**PU**
DESOUHANT Emmanuel	PU
MARTEL Evelyne	MCU
MOUTON Laurence	MCU

BIO2003L – Biochimie et biologie cellulaire

LETHIAS Claire	**PU**
MAGNE David	MCU

BIO2004L – Biologie des organismes 2

THEVENARD Frédéric	PU
FRAISSINET-TACHET Laurence	MCU
HERVANT Frédéric	MCU
SAGNES Pierre	MCU

BIO2006L – Bio-statistiques et bioinformatique

VENNER Marie-Claude	**MCU**
LACROIX Vincent	MCU

BIO2007L – Botanique

THEVENARD Frédéric	**PU**
CANTAREL Amelie	MCU
DAVIERO-GOMEZ Véronique	MCU
GOMEZ Bernard	MCU

BIO2008L – Génomes, santé et évolution

RAVEL-CHAPUIS Patrick	**MCU**
DIAZ Olivier	MCU
OLLIVIER Morgane	MCU ENS
PASCHAKI Marie	MCU
ROCHE Magali	ATER

BIO2009L – Ecologie générale

HERVANT Frédéric	**MCU**
CZARNES Sonia	MCU
GUIGNARD Gaëtan	MCU
KAUFMANN Bernard	MCU
PHILIPPE Marc	MCU

BIO2010L – Embryologie et développement

RAVEL-CHAPUIS Patrick	**MCU**
HORARD Béatrice	MCU
MORET Frédéric	MCU
OTTMANN Michèle	MCU
PASCHAKI Marie	MCU
PAYS Laurent	MCU
ROCHE Magali	ATER

BIO2012L – Neurosciences

RICHARD Marion	**MCU**
DIDIER Anne	PU

BIO2013L – Génétique 2

FLEURY FREDERIC	**MCU**
DIAZ Chantal	MCU
FABLET Marie	MCU
MARTEL Evelyne	MCU
MOUNIER Nicole	MCU
MOUTON Laurence	MCU
VIEIRA Cristina	PU

BIO2014L – Introduction à la biologie cellulaire et à l'immunologie

BIO2027L – Biologie cellulaire

BIO2028L – Immunologie

DELPRAT Christine	**PR**
VALCOURT Ulrich	**MCU**
DIAZ Olivier	MCU
LETHIAS Claire	PU

BIO2015L – Microbiologie 1

LEMAIRE Marc	**PU**
COTTON Pascale	MCU
POTIER Patrick	PU

BIO2016L – Outils statistiques pour la biologie

AMAT Isabelle	**MCU**
FABLET Marie	MCU
FOUCHET David	MCU
TAVARES Raquel	MCU

BIO2018L – Physiologie animale

CHOUABE Christophe	**MCU**
ALLARD Bruno	PU
VAN COPPENOLLE Fabien	PU

BIO2020L – Physiologie végétale

BOISSON Claire	**MCU**
COMTE Gilles	PR
LEMOINE Damien	MCU
PIOLA Florence	MCU
RAYMOND Olivier	MCU

BIO2023L - Zoologie

KAUFMANN Bernard	**MCU**
CREUZE DES CHATELLIERS Michel	MCU
DOUADY Christophe	PU

BIO2029L – Sciences et techniques de l'alimentation du bien portant

ROUSSEL Damien	**MCU**
BODENNEC Jacques	MCU
DUCHAMP Claude	PU

BIO2032L – Microbiologie et société

VIANNEY Anne	**MCU**
GUEGUEN ERWAN	MCU
SOULARD Alexandre	MCU

BIO2037L – Bioconcours mathématiques

SEGRETAIN Marie-Hélène	**MCU**
MAGNE David	PU
VIAL Danièle	PRAG

BIO2038L – Bioconcours bio-math

CHARLES Sandrine	**PU**
GUEGUEN ERWAN	MCU
DUFOUR Anne-Béatrice	MCU

BIO2039L – Organisation du monde vivant

THEVENARD Frederic	**PR**
SAGNES Pierre	**MCU**
BITTEBIERE Anne-Kristel	MCU
SEGRETAIN Marie-Héléne	MCU

BIO2040L- Reproduction et développement

PLENET Sandrine	**MCU**
THEVENARD Fréderic	PU
DUCREUX Sylvie	MCU
PAYS Laurent	MCU

BIO2041L – Grandes fonctions animales 1

BONVALLET Robert	**PR**
BELMEGUENAI Amor	MCU
MONDY Nathalie	MCU

BIO2042L – Biologie cellulaire et génétique

LE GUELLEC Dominique	**PU**
GOBERT Stéphanie	MCU
DELAUNE Emilie	MCU

BIO3001L – Approches statistiques et bioinformatique du vivant

BIO3045L – Statistiques

BIO3046L – Bio-informatique

TAVARES Raquel	**MCU**
ALLAINE Dominique	**PU**
LACROIX Vincent	MCU

BIO3003L - Biologie cellulaire

BONOD-BIDAUD Christelle	**MCU**
LE GUELLEC Dominique	PU
LETHIAS Claire	PU

BIO3008L – Conduite de projet

CREUZE DES CHATELLIERS Michel	**MCU**
DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie	MCU
KAUFMANN Bernard	MCU
MOUNIER Nicole	MCU

BIO3009L – Dynamique de la cellule

BRETAUD Sandrine	**MCU**
LE GUELLEC Dominique	PU
LETHIAS Claire	PU

BIO3011L – Ecologie des communautés

MARMONIER Pierre	**PU**
CREUZE DES CHATELLIERS Michel	MCU
LENA Jean-Paul	MCU
LEMOINE Damien	MCU
MONDY Nathalie	MCU

BIO3012L – Ecologie microbienne

MULLER Daniel	**MCU**
LUIS Patricia	MCU
POTIER Patrick	PU
RICHAUME Agnès	PU
VALIENTE-MORO Claire	MCU

BIO3013L – Ecophysiologie – Vie en milieux extrêmes

HERVANT Frédéric	**MCU**
MONDY Nathalie	MCU
ROUSSEL Damien	MCU
VOITURON Yann	PU

BIO3017L – Génétique 3

LAMARTINE Jérôme	**PU**
ANJARD Christophe	PU
DOUBLET Patricia	PU
LEMAIRE MARC	PU

BIO3019L – Génétique et dynamique des populations

FLEURY Frédéric	**PU**
ALLAINE Dominique	PU
VIEIRA CRISTINA	MCU

BIO3021L – Grandes fonctions animales 2

CELLOT Bernard	**MCU**
BERTHIER CHRISTINE	MCU
SEGRETAIN Marie-Hélène	MCU

BIO3025L – Mathématiques apliquées à la biologie

DESOUHANT Emmanuel	**PU**
AMAT Isabelle	MCU
MOUSSET Sylvain	MCU

BIO3026L – Mécanismes du développement

TREHIN Christophe	**MCU**
BONNETON François	MCU
DURAND Bénédicte	PU

BIO3028L – Microbiologie et immunologie

BIO3049L – Microbiologie

BIO3050L – Immunologie

COTTON Pascale	**MCU**
DIAZ Olivier	MCU

BIO3029L – Microbiologie 2

POUSSEREAU Nathalie	**MCU**
BRUEL Christophe	PU
CHOQUER Mathias	MCU
COTTON Pascale	MCU

BIO3031L - Neurophysiologie

JULLIARD Karyn	**MCU**
AMAT Corinne	MCU
GERVAIS Rémi	PU

BIO3033L – Outils et bases moléculaires

DIAZ Chantal	**MCU**
MOUNIER Nicole	MCU
ANJARD Christophe	PU
OTTMANN Michelle	MCU
THOMAS Joëlle	MCU

BIO3036L – Physiologie cardio-respiratoire

BONVALLET Robert	**PU**
BELMEGUENAI Amor	MCU
BERTHIER Christine	MCU
CHOUABE Christophe	MCU

BIO3037L – Physiologie digestive et énergétique

BAETZ Delphine	**MCU**
BODENNEC Jacques	MCU
DUCHAMP Claude	PU
ROUSSEL Damien	MCU
SEYSSEL Kevin	Moniteur

BIO3038L – Physiologie fonctionnelle et endocrinologie

BERTHIER Christine	**MCU**
DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie	MCU
BELMEGUENAI Amor	MCU
BONVALLET Robert	PU
CHOUABE Christophe	MCU

BIO3039L – Physiologie uro-génitale

BLAINEAU Sylvie	**MCU**
BIDAULT-DUCREUX Sylvie	MCU
DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie	MCU
VAN COPPENOLLE Fabien	PU

BIO3040L – Régulations physiologiques

DUCHAMP Claude	**PU**
BAETZ Delphine	MCU
BELMEGUENAI Amor	MCU
BIDAULT-DUCREUX Sylvie	MCU
DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie	MCU
FONGY Anais	Moniteur
MERTANI Hichem	MCU
MONTERNIER Pierre-Axel	Moniteur
ROMESTAING Caroline	MCU

BIO3043L – Technique d'identification de la biodiversité

DOLEDEC Sylvain	**PU**
CELLOT Bernard	MCU
KAUFMANN Bernard	MCU
PHILIPPE Marc	MCU

BIO3051L – Bio-informatique MIV

LACROIX Vincent	**MCU**
JULIEN-LAFERRIERE ALICE	Moniteur

BIO3052L – Bio-mathématique et modélisation MIV

LOPES Christelle	**MCU**
CHARLES Sandrine	PU
PUJO-MENJOUET Laurent	MCU

BIO3053L – Bio-statistiques MIV

DUFOUR Anne-Béatrice	MCU
HAUDRY Annabelle	MCU
LOBRY Jean	PU

BIO3060L - Anglais

RANCUREL Véronique	**MCU ENS**
REMANOFSKY Sabine	PRAG ENS

BIO3065L – TP de physiologie

PAYS Laurent	**MCU**
MIEGE Christine	MCU ENS

BIO3068L – Hormones et pathologie

GALIANA-ARNOUX Delphine	**MCU ENS**
MIEGE Christine	MCU ENS

BIO3069L – Introduction à la virologie et à l'immunologie

CORBIN Antoine	**MCU ENS**
DAVOUST-NATAF Nathalie	MCU ENS

BIO3072L – Génétique des populations – génétique humaine

FLEURY Frédéric	**PU**
SEMON Marie	MCU ENS

BIO3073L – Bio-informatique

GUEGUEN Laurent	**MCU**
OLLIVIER-RUIZ Morgane	MCU ENS

BIO3077L – TP de génétique et biologie cellulaire

HORARD Béatrice	**MCU**
BONOD-BIDAUX Christelle	MCU
BRETAUD Sandrine	MCU
DEPEGE Nathalie	MCU
LAFONT Jérôme	MCU
LAMBERT Elise	MCU
WALTER Ludivine	MCU

BIO3079L – Interactions entre macromolécules

SOULARD Alexandre	**MCU**
DOUBLET PATRICIA	PR
LEMAIRE Marc	PU

BIO3081L – Biologie et écologie de l'organisme

VOITURON Yann	**PU**
CREUZE des CHATELLIERS Michel	MCU
HERVANT Frédéric	MCU
MONDY Nathalie	MCU
PLENET Sandrine	MCU
SAGNES Pierre	MCU

BIO3083L – Ecologie et gestion des populations

ALLAINE Dominique	**PU**
COHAS Aurélie	MCU
MENU Frédéric	PU
VENNER MARIE-CLAUDE	MCU

BIO3084L – Ecologie végétale

PIOLA Florence	MCU
LEMOINE Damien	MCU

BIO3085L – Outils moléculaires pour l'écologie et évolution

MOUNIER Nicole	**MCU**
DOUADY Christophe	PU
FABLET Marie	MCU
HORARD Béatrice	MCU
LEFEBURE Tristan	MCU
VIEIRA Cristina	PU

BIO3087L - Evolution

DOUADY Christophe	**PU**
LEFEBURE Tristian	MCU
MOUCHIROUD Dominique	PU
QUILLEVERE Frédéric	MCU

BIO3088L – TP de génétique microbienne

SOULARD Alexandre	**MCU**
GUEGUEN Erwan	MCU

BIO3089L – Immunothérapies : des concepts fondamentaux aux applications médicales

MAHTOUK karène	**MCU**
DIAZ Olivier	MCU
PY Bénédicte	MCU

BIO3090L – La cellule

MIEGE Christine	**MCU ENS**
VINCENT STEPHANE	MCU ENS

BIO3091L – Protéine et protéomique

RICARD-BLUM Sylvie	**PU**
BALVAY LAURENT	MCU

BIO3092L – Bio-statistiques

MOUCHIROUD Dominique	**PU**
SEMON Marie	MCU ENS

BIO3093L – Modélisation des systèmes biologiques

MOUCHIROUD Dominique	**PU**
BOUDAOUD Arezki	PU ENS

BIO3094L – Méthodes de TP de biochimie, génétique bactérienne, biologie

CORBIN Antoine	**MCU ENS**
GILBERT Christophe	MCU
MONGELARD Fabien	MCU ENS

BIO3095L – Mécanismes de l'expression des gènes

BALVAY Laurent	**MCU ENS**
MAHIEUX Renaud	PU ENS

BIO3096L – Evolution, biosphère, écologie

SEMON Marie	**MCU ENS**
TAVARES Raquel	MCU
VOLFF Jean-Nicolas	PU ENS

BIO3097L - Physiologie

PREVOT Déborah	**PRAG ENS**
DERRINGTON Edmund	PU

BIO3098L – Analyse et communication scientifique

VOLFF Jean-Nicolas	**PU ENS**
RANCUREL Véronique	MCU ENS

BIO3099L – Génomique et génétique moléculaire

VOLFF Jean-Nicolas	**PU ENS**
SEMON Marie	MCU ENS

BIO3100L – Biochimie et chimie pour les biologistes

HASSERODT Jens	**PU ENS**
BALVAY Laurent	MCU ENS

BIO3101L – TP de biologie cellulaire et du développement

MOLLEREAU Bertrand	**PU ENS**
VINCENT Stéphane	MCU ENS

BIO3102L – TP de génétique moléculaire

GIESELER Kathrin	**PU**
BAAS Dominique	MCU

BIO3103L – TP de chimie et biochimie pour biologistes

SCHLATTNER Uwe	**PU UJF Grenoble**
RAUTUREAU GILLES	MCU ENS

BIO3104L – Projet expérimental libre

MONGELARD Fabien	**MCU ENS**
MAHIEUX Renaud	PU ENS

BIO3108L – TP d'infectiologie

MAHIEUX Renaud	**PU ENS**
DAVOUST-NATAF Nathalie	MCU ENS

BIO3109L – Biologie du développement

VINCENT Stéphane	**MCU ENS**
PAYS Laurent	MCU

BIO3110L – Physiologie du systéme nerveux : de la perception à l'action

PELLIER MONNIN Véronique	**MCU**
PAULIGNAN Brigitte	MCU
RICHARD Marion	MCU

BIO3112L – Ecologie

DOLEDEC SYLVAIN	**PR**
LEMOINE Damien	MCU
SEGRETAIN Marie-Hélene	MCU

BIO3113L – Biodiversité et evolution

MOUTON LAURENCE	**MCU**
ESCARGUEL Gilles	MCU-OSU
FABLET Marie	MCU
SEGRETAIN Marie-Hélene	MCU

BIO3114L – Organismes et envoronnement

SEGRETAIN Marie-Hélene	MCU
DOLEDEC SYLVAIN	PR
LEMOINE Damien	MCU

BIO3115L – Endocrinologie

ROMESTAING CAROLINE	**MCU**
BAETZ Delphine	MCU
BIDAULT-DUCREUX Sylvie	MCU
DUCHAMP Claude	PU

BIO3116L – Biologie des microorganismes

BRUEL CHRISTOPHE	**PR**
VIANNEY Anne	MCF

BIO3117L – Bactériologie et mycologie appliquées

CHOQUER MATHIAS	**MCU**
BRUEL Christophe	PR
POUSSEREAU Nathalie	MCU

BIO3118L – IMMUNOMETABOLISME

DIAZ OLIVIER	**MCU**
DELPRAT Christine	PU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), spécialité Biochimie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Biochimie**

BCH1002L - Biomolécules B

MAGNE David	**PU**
ABOUSALHAM Abdelkarim	PU
DAYAN Guila	MCU
PROVENDIER Hélène	MCU

BCH1005L - Biomolécule A (automne)

ABOUSALHAM Abdelkarim	**PU**
BESSUEILLE Laurence	MCU
BOUYSSI Didier	MCU
FELIX Caroline	MCU
SAULNIER Joëlle	MCU
VIOLOT Sébastien	MCU

BCH1005L - Biomolécule A (printemps)

ABOUSALHAM Abdelkarim	**PU**
BOUYSSI Didier	MCU
FELIX Caroline	MCU
LECA-BOUVIER Béatrice	MCU
SAULNIER Joëlle	MCU
VIOLOT Sébastien	MCU

BCH2001L - Biochimie expérimentale 1

NOIRIEL Alexandre	**MCU**
MANITI Ofelia	MCU
OCTOBRE Guillaume	MCU

BCH2002L - Enzymologie 1

GRANJON Thierry	**MCU**
MANITI Ofelia	MCU
MARCILLAT Olivier	MCU

BCH2003L - Biochimie métabolique 1

BLEICHER Françoise	**PU**
BALLUT Lionel	MCU
DOUMECHE Bastien	MCU
MEGY Simon	MCU

BCH2004L - Techniques préparatives et analytiques en biochimie

BESSUEILLE Laurence	**MCU**
ABOUSALHAM Abdelkarim *(automne)*	PU
LECA BOUVIER Beatrice *(printemps)*	MCU
NOIRIEL Alexandre	MCU

BCH2005L - Biomolécules : applications industrielles

LECA BOUVIER Beatrice	**MCU**
MANITI Ofelia	MCU
OCTOBRE Guillaume	MCU
SAULNIER Joëlle	MCU

BCH2006L - Immobilisation d'enzymes et de cellules

LECA BOUVIER Beatrice	**MCU**
DOUMECHE Bastien	MCU
NOIRIEL Alexandre	MCU

BCH2007L - Informatique graphique en biochimie

DELEAGE Gilbert	**PU**
BETTLER Emmanuel	MCU

BCH2008L - Enzymologie et métabolisme

DOUMECHE Bastien	**MCU**
ABOUSALHAM Abdelkarim	PU
BALLUT Lionel	MCU
MAGNE David	PU
MARCILLAT Olivier	MCU

BCH2009L - Biochimie des agents infectieux des eucaryotes : bactéries, virus, prion

DUCLOS Bertrand	**PU**
GOUET Patrice	PU
VIOLOT Sébastien	MCU

BCH2010L - Projets tuteurés et biomolécules (automne)

LECA BOUVIER Beatrice	**MCU**
BESSUEILLE Laurence	MCU
GRANJON Thierry	MCU
MAGNE David	PU

BCH2010L - Projets tuteurés et biomolécules (printemps)

LECA BOUVIER Beatrice	**MCU**
BESSUEILLE Laurence	MCU
ABOUSALHAM Abdelkarim	PU
OCTOBRE Guillaume	MCU

BCH2011L - Bioénergie

DOUMECHE Bastien	**MCU**
LECA BOUVIER Beatrice	MCU

BCH3001L - Biochimie métabolique 2

MARCANDIER Sylvie	**MCU**
ABOUSALHAM Abdelkarim	PU
MEGY Simon	MCU

BCH3002L - Biochimie structurale et fonctionnelle 1

GIRARD-EGROT Agnès	**PU**
BESSUEILLE Laurence	MCU
LAUNAY Guillaume	MCU
MANITI Ofelia	MCU
RICARD-BLUM Sylvie	PU

BCH3003L - Biologie moléculaire 1 : biologie moléculaire des procaryotes

DUCLOS Bertrand	**PU**
BLEICHER Françoise	PU
GUIRAL Sébastien	MCU

BCH3004L - Enzymologie 2

ABOUSALHAM Abdelkarim	**PU**
DOUMECHE Bastien	MCU
NOIRIEL Alexandre	MCU

BCH3005L - Initiation à la bio-informatique structurale

DELEAGE Gilbert	**PU**
BETTLER Emmanuel	MCU

BCH3006L - Biologie moléculaire 2 : contrôle de l'expression des gènes

BLEICHER Françoise	**PU**
GUIRAL Sébastien	MCU
LALLE Philippe	PU

BCH3008L - Biochimie des aliments

DEGRAEVE Pascal	**PU**
ADT Isabelle	MCU
NOEL Claude	MCU
ROUX Roselyne	PUCE

BCH3010L - Biochimie structurale et fonctionnelle 2

BALLUT Lionel	**MCU**
SAULNIER Joëlle	MCU

BCH3011L - Modulation de la fonction des protéines

RICARD-BLUM Sylvie	**PU**
BALLUT Lionel	MCU

BCH3012L - Représentation 3D des macromolécules

BETTLER Emmanuel	**MCU**
GOUET Patrice	PU

BCH3015L - Techniques spectroscopiques en biochimie

BUCHET René	**PU**
COMTE Gilles	PU
GRANJON Thierry	MCU
GUILLLIERE Florence	MCU
HOLOGNE Maggy	MCU
YOUJIL Saïda	MCU

BCH3017L - Stage en laboratoire de biochimie/biologie moléculaire

GUIRAL Sébastien	**MCU**
BESSUEILLE Laurence	MCU
DOUMECHE Bastien	MCU

BCH3018L - Bases de données structurales 3D en biochimie

DELEAGE Gilbert	**PU**
BETTLER Emmanuel	MCU
LAUNAY Guillaume	MCU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLOT François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 1	**Biochimie** **Biologie** **Terre et environnement**	**Président : VALCOURT Ulrich, *MCU*** ABOUSALHAM Abdelkarim, *PR* AUGIER Corinne, *PU* BONVALLET Robert, *PU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* *CHARLES Sandrine, PU* CREUZE DES CHATELIERS Michel, *MCU* GONIN-GIRAUD Sandrine, *MCU* MAGNE David, *PU* *MORET Fréderic, MCU* REBOULET Stéphane, *MCU* *SUAN Guillaume, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 2	**Biochimie** **Biologie** **Terre et environnement**	**Président : VALCOURT Ulrich, *MCU*** ABOUSALHAM Abdelkarim, PR AUGIER Corinne, *PU* BONVALLET Robert, *PU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* CHARLES Sandrine, MCU CREUZE DES CHATELIERS Michel, *MCU* MAGNE David, *PU* *MORET Frederic, MCU* REBOULET Stéphane, *MCU* *SUAN Guillaume, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L1** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L1	**Biochimie** **Biologie** **Terre et environnement**	**Présidents : VALCOURT Ulrich, *MCU* et GRANJON Thierry, *MCU*** ABOUSALHAM Abdelkarim, PR AUGIER Corinne, *PU* BONVALLET Robert, *PU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* CHARLES Sandrine, MCU CREUZE DES CHATELIERS Michel, *MCU* MAGNE David, *PU* *MORET Frederic, MCU* REBOULET Stéphane, *MCU* *SUAN Guillaume, MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biochimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Biochimie**	**Présidente : BESSUEILLE Laurence, *MCU*** BLEICHER Françoise, *PU* BRIOUDE Arnaud, *PU* NOIRIEL Alexandre, *MCU* FAURE Mathias, *MCU* GRANJON Thierry, *MCU* LECA-BOUVIER Béatrice, *MCU* LEMAIRE Marc, *PU* PELOTIER Béatrice, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 3	**Biologie**	**Présidente : LETHIAS Claire, *PU*** CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* CHOUABE Christophe, *MCU* DOUMECHE Bastien, *MCU* FLEURY Frédéric, *PU* LEMAIRE Marc, PU RAVEL-CHAPUIS Patrick, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène (cursus Bioconcours), *MCU* THEVENARD Frédéric, *PU* VALCOURT Ulrich, *MCU* VENNER Marie-Claude, MCU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biochimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Biochimie**	**Présidente : BESSUEILLE Laurence, *MCU*** BLEICHER Françoise, *PU* BRIOUDE Arnaud, *PU* FAURE Mathias, *MCU* GRANJON Thierry, *MCU* LECA-BOUVIER Béatrice, *MCU* LEMAIRE Marc, *PU* NOIRIEL Alexandre, *MCU* PELOTIER Béatrice, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 4	**Biologie**	**Présidente : LETHIAS Claire, *PU*** CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* CHOUABE Christophe, *MCU* DOUMECHE Bastien, *MCU* FLEURY Frédéric, *PU* LEMAIRE Marc, PU RAVEL-CHAPUIS Patrick, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène (cursus Bioconcours), *MCU* THEVENARD Frédéric, *PU* VALCOURT Ulrich, *MCU* VENNER Marie-Claude, MCU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biochimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Biochimie**	**Présidente : BESSUEILLE Laurence, *MCU*** BLEICHER Françoise, *PU* BRIOUDE Arnaud, *PU* FAURE Mathias, *MCU* GRANJON Thierry, *MCU* LECA-BOUVIER Béatrice, *MCU* LEMAIRE Marc, *PU* *NOIRIEL Alexandre, MCU* PELOTIER Béatrice, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L2** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L2	**Biologie**	**Présidente : LETHIAS Claire, *PU*** CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* CHOUABE Christophe, *MCU* DOUMECHE Bastien, *MCU* FLEURY Frédéric, *PU* LEMAIRE Marc, PU RAVEL-CHAPUIS Patrick, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène (cursus Bioconcours), *MCU* THEVENARD Frédéric, *PU* VALCOURT Ulrich, *MCU* VENNER Marie-Claude, MCU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biochimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Biochimie**	**Président : MARCILLAT Olivier, *MCU*** ABOUSALHAM Abdelkarim, *PU* BERTHIER Christine, *MCU* BESSUEILLE Laurence, *MCU* BETTLER Emmanuel, *MCU* BLEICHER Françoise, *PU* BUCHET René, *PU* DUCLOS Bertrand, *PU* GIRARD-EGROT Agnès, *PU* MARCANDIER Sylvie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Biologie**	**Présidente : DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie, *MCU*** BAILLY-BECHET Marc, *MCU* BIDAUD BONOD Christelle, *MCU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* *COTTON Pascale, MCU* *DIAZ Chantal, MCU* *DUCHAMP Claude, PU* *GOBERT GOSSE Stéphanie (CMI biologie), MCU* KAUFMANN Bernard, *MCU* MOUNIER Nicole, *MCU* POUSSEREAU Nathalie, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président

M. GILLY François-Noël

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 5** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie, parcours Biosciences (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 5	**Biologie** **Parcours Biosciences (ENS)**	**Président : MIEGE Christine, *MCU*** BAAS Dominique, *MCU* *DAVOUST-NATAF Nathalie (ENS), MCU* DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie (responsable mention), *MCU* MOUCHIROUD Dominique, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biochimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Biochimie**	**Président : MARCILLAT Olivier, *MCU*** ABOUSALHAM Abdelkarim, *PU* BERTHIER Christine, *MCU* BESSUEILLE Laurence, *MCU* BETTLER Emmanuel, *MCU* BLEICHER Françoise, *PU* BUCHET René, *PU* DUCLOS Bertrand, *PU* GIRARD-EGROT Agnès, *PU* MARCANDIER Sylvie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Biologie**	**Présidente : DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie, *MCU*** BAILLY-BECHET Marc, *MCU* BIDAUD BONOD Christelle, *MCU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* *COTTON Pascale, MCU* *DIAZ Chantal, MCU* DUCHAMP Claude, *PU* *GOBERT GOSSE Stéphanie (CMI biologie), MCU* KAUFMANN Bernard, *MCU* MOUNIER Nicole, *MCU* POUSSEREAU Nathalie, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 6** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie, parcours Biosciences (ENS) est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Semestre 6	**Biologie** **Parcours Biosciences (ENS)**	**Président : MIEGE Christine, *MCU*** BAAS Dominique, *MCU* *DAVOUST-NATAF Nathalie (ENS), MCU* DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie (responsable mention), *MCU* MOUCHIROUD Dominique, *PU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biochimie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Biochimie**	**Président : MARCILLAT Olivier, *MCU*** ABOUSALHAM Abdelkarim, *PU* BERTHIER Christine, *MCU* BESSUEILLE Laurence, *MCU* BETTLER Emmanuel, *MCU* BLEICHER Françoise, *PU* BUCHET René, *PU* DUCLOS Bertrand, *PU* GIRARD-EGROT Agnès, *PU* MARCANDIER Sylvie, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de l'année L3** du diplôme de Licence, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, mention Biologie est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

Année L3	**Biologie**	**Présidente : DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie, *MCU*** BAILLY-BECHET Marc, *MCU* BIDAUD BONOD Christelle, *MCU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* *COTTON Pascale, MCU* *DIAZ Chantal, MCU* DUCHAMP Claude, *PU* *GOBERT GOSSE Stéphonie (CMI biologie), MCU* KAUFMANN Bernard, *MCU* MOUNIER Nicole, *MCU* POUSSEREAU Nathalie, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, parcours Biochimie, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Biochimie**	**Président : MARCILLAT Olivier, *MCU*** BESSUEILLE Laurence, *MCU* BLEICHER Françoise, *PU* LECA BOUVIER Béatrice, *MCU* MARCANDIER Sylvie, *MCU* MAGNE David, *PU* SAULNIER Joëlle, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE, spécialité Sciences de la Vie et de la Terre, parcours Biologie, est composé comme il suit,

Pour l'année universitaire 2013/2014.

DIPLOME	**Biologie**	**Présidente : DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie, *MCU*** BAILLY-BECHET Marc, *MCU* BIDAUD BONOD Christelle, *MCU* CARRET Gérard (Transversales), *MCU-PH* *COTTON Pascale, MCU* *DIAZ Chantal, MCU* DUCHAMP Claude, *PU* *GOBERT GOSSE Stéphanie (CMI biologie), MCU* KAUFMANN Bernard, *MCU* *MIEGE Christine, MCU* MOUNIER Nicole, *MCU* POUSSEREAU Nathalie, *MCU* SEGRETAIN Marie-Hélène, *MCU*

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 décembre 2013.

Le Directeur de la Faculté

des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de la LICENCE Portail Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), spécialité Physique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

- **Physique**

PHY1001L - Thermodynamique 1 et transferts thermiques

COTTANCIN Emmanuel	**PU**
TUAILLON-COMBES Juliette	MCU

PHY1002L - Sciences de l'univers

VANDER DONCK Muriel	**MCU**
COPIN Yannick	MCU

PHY1003L - Physique générale

EL MAMOUNI Houmani	**PU**
NEDELEC Patrick	PU

PHY1004L - Bases de physique pour les sciences de la vie et de la terre

AUGIER Corinne	**PU**
BENOIT Jean-Michel	MCU

PHY2001L - Electromagnétisme 1 - Physique des ondes

BENICHOU Emmanuel	**MCU**
BONNET Christophe	PU

PHY2002L - Programmation C/C++

RABILLOUD Franck	**MCU**
GRENIER Gérald	MCU

PHY2003L - Astrophysique pour la licence

GUINET Daniel	**PU**
CHABANAT Eric	MCU

PHY2004L - Eléments de physique microscopique et relativiste

LAKTINEH Imad	**PU**
VANDER DONCKT Muriel	MCU

PHY2005L - Optique physique et spectroscopie

BAGUENARD Bruno	**MCU**
LEBEAULT Marie-Ange	MCU

PHY2006L - Méthodes num. pour la physique et les sciences de l'ingénieur

VANDER DONCKT Muriel	**MCU**
TESTA Etienne	MCU

PHY2007L - Physique pour les sciences du vivant

AOUIZERAT Anna	**MCU**
Jin YU	PU

PHY2008L - Mécanique et capteurs pour les sciences physiques

LORIOT Vincent	**MCU**
DAVESNE Dany	PU

PHY2012L - Physique expérimentale et instrumentation

BONNET Christophe	**MCU**
PIRAT Christophe	MCU

PHY3002L - Ondes

CONCINA Bruno	**MCU**
BERNARD Jérôme	MCU

PHY3003L - Physique des matériaux et applications

BARDOTTI Laurent	**MCU**
TAMION Alexandre	PU

PHY3004L - Propriétés de la matière 1 : solides et applications

PLENET Jean-Claude	**PU**
VINCENT Pascal	PU

PHY3005L - Thermodynamique classique 2

BENICHOU Emmanuel	**MCU**
TUAILLON-COMBES Juliette	MCU

PHY3006L - Vibrations et phénomènes de propagation

RIEU Jean-Paul	**PU**
BELLESSA Joël	PU

PHY3007L - Acquisition et traitement informatisé

BERNARD Jérôme	**MCU**
BREDY Richard	MCU

PHY3008L - Electromagnétisme et optique physique 2

GUY Stephan	**PU**
BONNET Christophe	MCU

PHY3009L - Electronique

CANUT Bruno	**MCU**
YU Jin	PU

PHY3010L - Eléments de mécanique quantique

COTTANCIN Emmanuel	**MCU**
KULZER Florian	PU

PHY3011L - Mécanique des fluides et des solides, thermodynamique

CHAUSSARD Lionel	**PU**
DAVESNE Dany	PU

PHY3012L - Mécanique physique

CHANFRAY Guy	**PU**
CHAUSSARD Lionel	PU

PHY3013L - Physique nucléaire

DUCOIN Camille	**MCU**
RAY Cédric	MCU

PHY3014L - Physique statistique

LAKTINEH Imad	**PU**
ALLOUCHE Abdul Rahman	PU

PHY3015L - Propriétés de la matière 2 - Liquides et applications

PONCHRAL Philippe	**PU**
CAUPIN Frédéric	PU

PHY3016L - Sciences au quotidien

RAY Cédric	**MCU**
GRENIER Gérald	MCU

PHY3017L - Méthodes mathématiques pour la physique

GIERES François	**PU**
RAYANE Driss	PU

PHY3032L - UE Stage

ALLOUCHE Abdul Rahman	**PU**
RAYANE Driss	PU

PHY3034L - Histoire et didactique des sciences physiques (2)

LAUTESSE Philippe	**PU**
DAVESNE Dany	PU

Article 2 : Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 16 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies,

M. DE MARCHI Fabien

Le Président,

M. GILLY François-Noel

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : AGNIESZKA TONA	MCF
Autres membres :	
THIERRY LAFOUGE	PR
CHERIFA BOUKACEM	MCF
VIRGINIE SOLDAT	EXT UCBL
PASCAL BADOR	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER SIBIST**, parcours **PROFESSIONNEL**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE/ Pascal ROBERT	PR/PR
Autres membres :	
Marie-Françoise DEFOSSE	PAST
Omar LAROUK	MCF
Marie-France PEYRELONG	MCF
Mireille BLANC	PRAG
Sandrine GONIN GIRAUD	MCF
Benoît EPRON	MCF
Mohamed HASSOUN	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **INFORMATIQUE GRAPHIQUE ET IMAGE**, parcours **RECHERCHE**, 2EME année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF
GILLES GESQUIERE	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DECISION**, parcours **RECHERCHE**, 2EME année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
SALIMA HASSAS	PR
ALAIN GUINET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES**, parcours **RECHERCHE**, 2EME année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
MARINE MINIER	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – L.S.T. – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL**, 2EME année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
EMMANUEL COQUERY	MCF
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
GILLES GESQUIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL**, 2EME année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL par APPRENTISSAGE**, 2EME année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIP**, 2EME année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIRR**, 2EME année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
BEHZAD SHARIAT	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 et 2** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : AGNIESZKA TONA	MCF
Autres membres :	
CHERIFA BOUKACEM	MCF
PASCAL BADOR	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 et 2** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE, 1ère** année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
THIERRY EXCOFFIER	MCF
NICOLAS LUMINEAU	MCF
SYLVAIN BRANDEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 et 2** du diplôme de **PANIST, 1ère** année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Benoit EPRON	PR
Autres membres :	
Angnieszka TONA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
ERWAN GUILLOU	MCF
SYLVAIN BRANDEL	MCF
THOMAS BEGIN	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
THIERRY EXCOFFIER	MCF
NICOLAS LUMINEAU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
ERIC GALIN	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
ERIC GALIN	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX** , parcours **PROFESSIONNEL en apprentissage, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL en apprentissage, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
EMMANUEL COQUERY	MCF
NOURA FACI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
EMMANUEL COQUERY	MCF
NOURA FACI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INFORMATIQUE GRAPHIQUE ET IMAGE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF
GILLES GESQUIERE	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.E.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INFORMATIQUE GRAPHIQUE ET IMAGE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF
GILLES GESQUIERE	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DECISION**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
SALIMA HASSAS	PR
ALAIN GUINET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DECISION**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
SALIMA HASSAS	PR
ALAIN GUINET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
MARINE MINIER	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
MARINE MINIER	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
Alain BONMARTIN

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIRR**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE** parcours **PROFESSIONNEL SIRR**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIP**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIP**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Benoit EPRON	MCF
Autres membres :	
Marie-Françoise DEFOSSE	PAST
Mohamed HASSOUN	PR
Marie-France PEYRELONG	MCF
Pascal ROBERT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – Faculté des Sciences – INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Benoit EPRON	MCF
Autres membres :	
Sandrine GONIN GIRAUD	MCF
Mireille BLANC	PRAG
Eric GUICHARD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER SIB 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal ROBERT	PR
Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Eric GUICHARD	MCF
Omar LAROUK	MCF
Christine MICHEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER SIBIST 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal ROBERT	PR
Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Benoit EPRON	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : DESCRIPTION DES DOCUMENTS – (INF101LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Virginie SERRE	VACATAIRE

UE : GESTION D'UNE UNITE DOCUMENTAIRE– (INF102LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie France PEYRELON	MCF
Autres membres :	
Christian PREVOST	VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : RECHERCHE INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – (INF103LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Chérifa BOUKACEM	MCF
Autres membres :	
Pascal BADOR	MCF

UE : METHODES ET OUTILS INFORMATIQUES APPLIQUES A LA DOCUMENTATION – (INF104LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Agnieszka TONA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : OUTILS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE– (INF105LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric GUINET	PR
Autres membres :	
Valérie JAMES	MCF

UE : PROJET TUTORE – (INF201LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Michel LALLIARD	PAST

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE – (INF202LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

UE :

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Autres membres :	

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I – U.F.R. S.T. – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES – (TVL1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mireille BLANC	MCF
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

UE : GESTION DE PROJETS DOCUMENTAIRES – (INF1056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie-France PEYRELONG	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Mohamed HASSOUN	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : APPROCHE HISTORIQUE ET CONCEPTUELLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (INF1054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric GUICHARD	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : TRAITEMENT ET EXPLOITATION DE L'INFORMATION ET SYSTEMES D'INFORMATION – (INF1051M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

UE : MATHEMATIQUES ET CULTURE SCIENTIFIQUE

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Emmanuel BEYOU	MCF ENSSIB
Sandrine GONIN-GIRAUD	MCF ENSSIB
Daniel GUINET	PR
Eric GUICHARD	MCF ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : TEXTES ET FORMALISMES – (INF1049M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

UE : CONTEXTES DE LA MEDIATION DOCUMENTAIRE– (INF1050M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Benoît EPRON	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Marie-France PEYRELON	MCF ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : RESEAUX. – (INF1001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : THOMAS BEGIN	MCF
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR
FLORENT DUPONT	PR

UE : COMPILATION/TRADUCTION DES PROGRAMMES– (INF1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
LAURE GONNORD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : PROGRAMMATION WEB. – (INF1003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LIONEL MEDINI	MCF
Autres membres :	
AURELIEN TABARD	MCF

UE : BASES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE– (INF1004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ALAIN MILLE	PR
Autres membres :	
MARIE LEFEVRE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CALCUL ET COMPLEXITE – (INF1005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SYLVAIN BRANDEL	MCF
Autres membres :	
JULIEN MILLE	MCF

UE : CONDUITE DE PROJET– (INF1006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GENIE LOGICIEL – (INF1007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Julien MILLE	MCF
Autres membres :	
AURELIEN TABARD	MCF

UE : BASES DE DONNEES AVANCEES – (INF1008M)

Nom - Prénom	Grade
Président : EMMANUEL COQUERY	MCF
Autres membres :	
MARC PLANTEVIT	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – F.S. – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : RECHERCHE OPERATIONNELLE – (INF1009M)

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANE BONNEVEAU	MCF
Autres membres :	
GERALD GAVIN	MCF

UE : LOGICIELS EDUCATIFS– (INF1011M)

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
FABIEN DUCHATEAU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ANALYSE ET SYNTHESE D'IMAGE (INF1012M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
ERIC GALIN	PR

UE : TECHNIQUES ET APPLICATIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (INF1013M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ALAIN MILLE	PR
Autres membres :	
MARIE LEFEVRE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : PROGRAMMATION SYSTEME ET TEMPS REEL (INF1014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : THIERRY EXCOFFIER	MCF
Autres membres :	
JACQUES BONNEVILLE	MCF

UE : MODELISATION STATISTIQUE ET AIDE A LA DECISION (INF1015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : AHMED BOUNEKKAR	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Samir AKKOUCHE

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : EVALUATION DES PERFORMANCES (INF1016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ALEXANDRE AUSSEM	PR
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : TRAITEMENT DU SIGNAL ET COMMUNICATION NUMERIQUE (INF1018M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENT DUPONT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CRYPTOGRAPHIE ET SECURITE (INF1019M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FABIEN LAGUILLAUMIE	MCF
Autres membres :	
GERALD GAVIN	MCF

UE : PROGRAMMATION GENERIQUE (INF1020M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RAPHAELLE CHAINE	PR
Autres membres :	
ALEXANDRE MEYER	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : PROJET DE RECHERCHE (INF1010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MARC PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : TECHNIQUE DE TRANSMISSION DE DONNEES (INF1017M)

Nom - Prénom	Grade
Président : HAMID LADJAL	MCF
Autres membres :	
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : PARALLELISME (INF1047M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENCE ZARA	MCF
Autres membres :	
FREDERIC DESPREZ	MCF

UE : PROJET TRANSVERSAL ET TECHNOLOGIES INNOVANTES (INF1055M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : THEORIE DES JEUX (INF1022M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MARC PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : PROGRAMMATION WEB AVANCEE ET MOBILE (INF1057M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LIONEL MEDINI	MCF
Autres membres :	
AURELIEN TABARD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE (TVL 2002M) ou POUR LES AFFAIRES (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : BASES DE DONNEES REPARTIES & DEDUCTIVES (INF1085M)

Nom - Prénom	Grade
Président : NICOLAS LUMINEAU	MCF
Autres membres :	
FABIEN DUCHATEAU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ADMINISTRATION DES SYSTEMES ET DES RESEAUX – (INF2166M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
CHRISTOPHE CRESPELLE	MCF

UE : ARCHITECTURE RESEAUX– (INF2167M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean-Patrick GELAS	MCF
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – U.F.R. S.T.I. – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : QUALITE DE SERVICE ET SYSTEMES COMMUNICANTS MULTIMEDIA– (INF2164M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX DE MOBILES – (INF2165M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT	PR
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SERVICES ET PROTOCOLES APPLICATIFS DE L'INTERNET – (INF2162M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX AVANCES– (INF2163M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thomas BEGIN	MCF
Autres membres :	
Jean-Patrick GELAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE – U.F.R.

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : BIBLIOGRAPHIE ETUDES DE CAS. – (INF2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe CRESPELLE	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : ARCHITECTURE SECURITE RESEAUX– (INF2056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe CRESPELLE	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JACQUES BONNEVILLE	MCF
Autres membres : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel LALLIARD	PAST
Autres membres : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES – (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKROUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel LALLIARD	PAST
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES – (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valerie JAMES	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :Yann BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : PROJET – (INF2020M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Romuald THION	MCF

UE : CONCEPTION D'APPLICATIONS HETEROGENES DISTRIBUEES – (INF2198M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Lionel MEDINI	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SERVICE WEB – (INF2018M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Lionel MEDINI	MCF

UE : ENTREPOTS DE DONNEES ET OLAP– (INF2019M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mohand Saïd HACID	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SECURITE DANS LES SYSTEMES D'INFORMATION– (INF2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : MODELISATION DES PROCESSUS DE L'ENTREPRISE – (INF2017M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION** parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SYSTEMES D'INFORMATION COLLABORATIFS – (INF2197M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : ADMNISTRATION DES BASES DE DONNEES– (INF2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Fabien DE MARCHI	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : YANNICK VACHER	EXT UCBL
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES– (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JACQUES BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ANIMATION ET SIMULATION DE SCENES 3D– (INF2214M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENCE ZARA	MCF
Autres membres :	
ALEXANDRE MEYER	MCF

UE : METHO VEILLE TECHNO & SC POUR LA RECONST TRIDI, LA REAL AUGMENTEE ET LES NOUVELLES TECNOLOGIES– (INF2215M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
SAIDA BOUAKAZ	PR
JEAN-PATRICK GELAS	MC

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Sami AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SYNTHESE D'IMAGE TEMPS REEL– (INF2212M)

Nom - Prénom	Grade
Président :JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : CODAGE TRANSMISSION COMPRESSION D'IMAGE ET DE VIDEO– (INF2213M)

Nom - Prénom	Grade
Président : THIERRY EXCOFFIER	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES – (INF2210M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : VISION TRIDIMENTIONNELLE, VIDEO ET REALITE AUGMENTEE– (INF2211M)

Nom - Prénom	Grade
Président :ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
SAIDA BOUAKAZ	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : MODELISATION GEOMETRIQUE – (INF2208M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : SYNTHESES D'IMAGES 3D REALISTES– (INF2209M)

Nom - Prénom	Grade
Président :JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamida BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEOMETRIE ALGORITHMIQUE ET MAILLAGES– (INF2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-MICHEL MOREAU	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : METHODES MATHEMATIQUES POUR LE TRAITEMENT D'IMAGES– (INF2036M)

Nom - Prénom	Grade
Président :RAPHAELLE CHAINE	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – ESA 5 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE ET INSERTION PROFESSIONNELLE – (INF2229M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

UE :– ()

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Autres membres :	

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – FST – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,
Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : EDITION NUMERIQUE– (INF2227M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Benoît EPRON	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Chloé GERARD	PAST ENSSIB

UE : USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET – (INF2228M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric GUICHARD	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : DES USAGES A L'APPLICATION WEB – (INF2225M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Aurélie OLIVESI	MCF

UE : TECHNOLOGIE WEB ET ACCES A L'APPLICATION NUMERIQUE – (INF2226M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Omar LAROUK	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : VEILLE ET INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – (INF2223M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Pablo GENSEN	PR ENS

UE : MEMOIRE D'ENTREPRISE : METHODES ET OUTILS– (INF2224M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine MICHEL	MCF INSA
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION– (INF2129M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
PARISA GHODOUS	PR

UE : INTRODUCTION AUX SYSTEMES D'EXPLOITATION ET RESEAUX– (INF2245M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONCEPTION DES SYSTEMES D'INFORMATION – (INF2108M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR
	PR

UE : SYSTEMES DE GESTION DE BASES DE DONNEES– (INF2233M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR
	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : PROGRAMMATION OO JAVA – (INF2241M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN PATRICK GELAS	MCF
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
BEHZAD SHARIAT	PR
Hamid LADJAL	MCF

UE : INTERNET IMAGE ET WEB– (INF2107M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
JEAN PATRICK GELAS	MCF
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamida BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

.

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES– (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Valérie JAMES	MCF
Jean-Patrick GELAS	MCF

UE : STAGE– (INF2242M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
Parisa GHODOUS	PR
Jean-Patrick GELAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

.

UE : BASES DE DONNEES REPARTIES– (INF2111M)

Nom - Prénom	Grade
Président : NICOLAS LUMINEAU	MCF
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
JEAN PATRICK GELAS	MCF

UE : SYSTEMES D'INFORMATION COOPERATIFS, INTEROPERABILITE– (INF2234M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : RESEAUX – (INF2235M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN PATRICK GELAS	MCF
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR
PARISA GHODOUS	PR

UE : SECURITE ET ADMINISTRATION DES RESEAUX– (INF2114M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN PATRICK GELAS	MCF
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : INITIATION AUX SYSTEMES D'INFORMATION POUR LA PRODUCTION – (INF2117M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
PARISA GHODOUS	PR

UE : INTEGRATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION– (TVL2236M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,
Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ERP/SAP – (INF2237M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

UE : GESTION DE PRODUCTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR– (INF2120M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENCE PERRAUD	MCF
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marine MINIER	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : BIBLIOGRAPHIE ETUDE DE CAS. – (INF2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe CRESPELLE	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : OUTILS POUR LA RECHERCHE– (INF2169M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphane FRENOT	PR
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SERVICES ET PROTOCOLES APPLICATIFS DE L'INTERNET – (INF2162M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX AVANCES– (INF2163M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thomas BEGIN	MCF
Autres membres :	
Jean-Patrick GELAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : QUALITE DE SERVICE ET SYSTEMES COMMUNICANTS MULTIMEDIA– (INF2164M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : SYSTEMES EMBARQUES – (INF2170M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT DE DINECHIN	PR
Autres membres :	
Olivier SIMONIN	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS** parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SYSTEMES DISTRIBUES ET GRILLE – (INF2171M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Julien PONGE	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : RESEAUX DU FUTUR– (INF2172M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Fabrice VALOIS	PR
Autres membres :	
Christophe CRESPELLE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,
Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SECURITE ET SURETE DE FONCTIONNEMENT – (INF2173M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nicolas STOULS	MCF
Autres membres :	
Christophe CRESPELLE	MCF

UE : RESEAUX SANS FIL – (INF2175M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT	PR
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,
Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD P.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON

Samir AKKOUCHE

Le Président,
Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEOMETRIE ALGORITHMIQUE – (INF2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-MICHEL MOREAU	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	MCF

UE : METHODES AVANCEES EN IMAGE ET VIDEO– (INF2216M)

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANE BRES	MCF
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Sami AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : MODELISATION GEOMETRIQUE ET RECONSTRUCTION – (INF2208M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ELIANE PERNA	MCF
Autres membres :	
BEHZAD SHARIAT	PR

UE : SYNTHESES D'IMAGES 3D– (INF2209M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES – (INF2210M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : VISION TRIDIMENTIONNELLE, VIDEO ET REALITE AUGMENTEE– (INF2211M)

Nom - Prénom	Grade
Président :ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
SAIDA BOUAKAZ	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Harold BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEOMETRIE DISCRETE TOPOLOGIE ET MAILLAGES– (INF2217M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENCE DENIS	MCF
Autres membres :	
GUILLAUME DAMIAND	CR

UE : MODELISATION COMPLEXE– (INF2218M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERIC GALIN	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : RENDU AVANCE– (INF2219M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
JEAN-PHILIPPE FARRUGIA	MCF

UE : SIMULATION, ANALYSE ET ANIMATION POUR LA REALITE AUGMENTEE– (INF2220M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamida BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – U.F.R. – DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Carole KNIBBE	MCF

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JOLINE BOULON	MCF
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : INGENIERIE DES SYSTEMES INTELLIGENTS. – (INF2179M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alain MILLE	PR
Autres membres :	
Salima Hassas	PR
Pierre-Antoine Champin	MCF

UE : RESOLUTION DE PROBLEMES COMBINATOIRES– (INF2045M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Samba NDOJH-NDIAYE	MCF
Autres membres :	
Salima Hassas	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : INGENIERIE DES SYSTEMES D'ENTREPRISE ETENDUE – (INF2180M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yacine OUZROUT	MCF
Autres membres :	
Salima HASSAS	PR
Antoine NON GAILLARD	MCF

UE : GRAPHES ET APPLICATIONS– (INF2181M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Hamamache KHEDDOUCI	PR
Autres membres :	
Brice EFFANTIN	MCF
Hamida LAGRAA	MCF
Alexandre AUSSEM	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON 1

Le Directeur du Département,
Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,
Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SMART ENVIRONNEMENTS : DATA, SERVICES AND INTELLIGENT SYSTEM– (INF2182M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Salima HASASS	PR
Autres membres :	
Lionel Medini	MCF
Michael Mrissa	MCF (IUT)

UE : FONDAMENTAUX MATHEMATIQUES POUR LA MODELISATION INFORMATIQUE – (INF2183M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandre AUSSEM	PR
Autres membres :	
Haytham EL GHAZEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE LYON I

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE** parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ORGANISATION DES SYSTEMES DE PILOTAGE ET DES SYSTEMES PHYSIQUES – (INF2184M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Arman BABOLI	MCF
Autres membres :	
Alain GUINET	PR
Salima HASSAS	PR

UE : MODELES STATISTIQUES POUR L'AIDE A LA DECISION– (INF2185M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandre AUSSEM	PR
Autres membres :	
Haytham EL GHAZEL	MCF
Khalid BENABDSELEM	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE BIO-INSPIREE – (INF2190M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Salim HASSAS	PR
Autres membres :	
Guillaume BESLON	PR

UE : CONNAISSANCES ET ADAPTATION DANS LES EIAH– (INF2191M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Lefevre	MCF
Autres membres :	
Benoit ENCELLE	MCF
Elise LAVOUE	MCF
Karim SEHABA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : DROIT – (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yann BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Salima HASSAS	PR
Eliane PERNA	MCF

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
Salima HASSAS	PR
Eliane Perna	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Salim HASSAS	PR

UE : STAGE– (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Salima HASSAS	PR
Autres membres :	
Alain GUINET	PR
Yacine OUZROUT	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : DECOUVERTES DE CONNAISSANCES ET FOUILLES DE DONNEES – (INF2188M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
Alexandre AUSSEM	PR

UE : INGENIERIE DE CONNAISSANCES D'EXPERIENCES TRACEES– (INF2189M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre-Antoine CHAMPIN	MCF
Autres membres :	
Marie Lefevre	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : SYSTEME D'INFORMATION POUR LA CHAINE LOGISTIQUE – (INF2186M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie BOTTA-GENOULAZ	PR
Autres membres :	
Yacine OUZROUT	MCF
Salima HASSAS	PR

UE : PILOTAGE DES ORGANISATIONS DE RESSOURCES MATERIELLES ET HUMAINES – (INF2187M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alain GUINET	PR
Autres membres :	
Lorraine TRILLING	MCF
Salima HASSAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence Professionnelle **Espaces Naturels, spécialité Analyses et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : PBBC **(BIO008LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Marmonier	PR
Autres membres :	
Bernard Kaufmann	MCU
Marc Philippe	MCU

UE : ATDD **(BIO009LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Sylvain Doledec	DR
Autres membres :	
Bernard Cellot	MCU
Bernard Kaufmann	MCU
Cathy Quantin-Nataf	MCU

UE : MAH **(BIO010LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Sagnes	MCU
Autres membres :	
Bernard Cellot	MCU

UE : MTO **(BIO011LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Sonia Czarnes	MCU
Autres membres :	
Véronique Daviero	MCU
Bernard Kaufmann	MCU
Marc Philippe	MCU

UE : DAGE **(BIO012LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Bernard Cellot	MCU
Autres membres :	
Pierre Sagnes	MCU

UE : ZHI **(BIO013LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine Plenet	MCU
Autres membres :	
Marc Philippe	MCU

UE : PTIC **(BIO014LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Sagnes	MCU
Autres Membres :	
Bernard Cellot	MCU

UE : SEMP **(BIO023LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Bernard Cellot	MCU
Autres Membres :	
Pierre Sagnes	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,
François-Noël Gilly

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des semestre et du diplôme de la Licence Professionnelle Espaces Naturels, spécialité Analyses et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Bernard Cellot	MCF
Autres membres :	
Pierre Marmonier	PR
Sylvain Doledec	PR
Marc Philippe	MCF
Sandrine Plenet	MCF
Sonia Czarnes	MCF
Pierre Sagnes	MCF
Véronique Daviero	MCF
Bernard Kaufmann	MCF
Christophe Henry	Professionnel Asconit consultants
Pierre-Jean Martinez	Professionnel - Drealra
Hervé Coquillart	Professionnel – CEN RA
Cedric Jacquier	Professionnel – Ecosphère

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 Novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,
François-Noël Gilly

Hamida BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB/ 19-11-2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des UE, des semestre et du diplôme de Licence Professionnelle Productions végétales, spécialité Biotechnologies Végétales et Création Variétale, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Prat	PR
Autres membres :	
Séverine Gallet	Enseignant EPLEFPA
Xavier Bordenave	Directeur EPLEFPA
Pierre Devaux	Professionnel – Directeur Scientifique
Evelyne Martel	MCF
Bernard Pelissier	Professionnel Chercheur

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,
François-Noël Gilly

Hamda BEN HADID

Scolarité - Département de Biologie
CB – 21/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des UE, des Semestre et du diplôme de la Licence Professionnelle Productions Animales, spécialité Technologie en Physiologie et physiopathologie : applications à la pharmacologie et à la santé animale, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques Bodennec	**MCF**
Autres membres :	
Amor Belmeguenai	MCF
Yves Bonhomme	Prof. Secteur Pharmacologie
Pierre Thollot	Prof. Vétérinaire indépendant
Thierry Roger	VetAgroSup Lyon
Françoise Morhain	Enseignante CFP de Moirans
François Boucher	PR Université Joseph Fourier
Stéphane Tanguy	MCF Université Joseph Fourier
Joël De Leiris	PR Université Joseph Fourier

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,
François-Noël Gilly

Hamda BEN HADID

Scolarité Département de Biologie
CB/22-10-2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des UE, des semestres et du diplôme de Licence Professionnelle « Protection de l'Environnement », spécialité « Maîtrise des Pollutions et Nuisances »**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne FERRONATO	Enseignante UCB Lyon 1 – Département de Chimie
Autres membres :	
Pascal ALLEMAND	Enseignant UCB Lyon 1 – Département des Sciences de la Terre
Agnès RICHAUME-JOLION	Enseignante UCB Lyon 1- Département de Biologie
Claude ARMENGAUD	Professionnelle
Pascale NOBLE	Professionnelle

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 266 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamida BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 26/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence Professionnelle **Industries Chimiques et Pharmaceutiques, spécialité Microbiologie Industrielle et Biotechnologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ANGLAIS **(BIO016LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Geneviève Grundmann	MCF
Autres membres :	
Sylvie Commaret-Scott	Agrégée CCEL

UE : Culture d'entreprise et traitement de l'information **(BIO017LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Zahar Haichar	MCF
Autres membres :	
Daniel Muller	MCF

UE : Qualité et gestion des risques microbiologiques **(BIO018LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Sabine Favre-Bonte	MCF
Autres membres :	
Céline Lavire	MCF
Claire Valiente-Moro	MCF

UE : Microbiologie Générale **(BIO019LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Patrick Potier	PR
Autres membres :	
Daniel Muller	MCF

UE : Microbiologie industrielle **(BIO020LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Muller	MCF
Autres membres :	
Celine Lavire	MCF

UE : Biochimie appliquée aux bio-productions **(BIO021LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Zahar Haichar	MCF
Autres membres :	
Laurence Frassinet- Tachet	MCF

UE : Génie des procédés et bio-productions **(BIO022LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Yolande Mouginot	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, Microbiologie, Génie Biologique (enseignante extérieure)
Autres Membres :	
Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Marion Poizat	Enseignante LEGTA : Ingénieur agronome - Microbiologie (enseignante extérieure)

UE : Initiation à la production **(BIO023LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Yolande Mouginot	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, Microbiologie, Génie Biologique (enseignante extérieure)
Autres Membres :	
Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Marion Poizat	Enseignante LEGTA : Ingénieur agronome - Microbiologie (enseignante extérieure)

UE : Projet tuteuré **(BIO024LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Céline Lavire	MCF
Autres membres :	
Odile Dumont	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, microbiologie, génie biologique
Laurence Fraissinet-Tachet	MCF

UE : Stage **(BIO025LP)**

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Autres membres :	
Odile Dumont	Enseignante LEGTA : PCEA – Biochimie, microbiologie, génie biologique
Céline Lavire	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du Master Biosciences, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Bioéthique, Hist. Scienc. – (BIO1177M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Ioan Negrutiu	PR ENS
Autres membres :	
Coraline Petit	Doctorante ENS

UE : Anglais – (BIO1137M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Véronique Rancurel	PRAG ENS
Autres membres :	
Sabine Remanofsky	PRAG ENS
Dominique Baas	MCF UCBL

UE : Evolution Moléculaire, Bioinfo – (BIO1124M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Dominique Mouchiroud	PR UCBL
Autres membres :	
Cristina Vieira	PR UCBL

UE : Cerveau, dévelop et plastic. – (BIO1181M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne Didier	PR UCBL
Autres membres :	
Bénédicte Durand	PR UCBL

UE : Virologie – (BIO1180M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Renaud Mahieux	PR ENS
Autres membres :	
Patrice Gouet	PR UCBL

UE : Physiologie de la réponse immunitaire – (BIO1118M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nathalie Davoust-Nataf	MCF ENS
Autres membres :	
Mathias Faure	PR UCBL

UE : Evolution, adaptations et développement– (BIO1178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Semon	MCF ENS
Autres membres :	
Vincent Laudet	PR ENS

UE : Epigénétique– (BIO1121M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Bouvet	PR ENS
Autres membres :	
Fabien Mongelard	MCF ENS

UE : Cellule normale et pathologique – (BIO1117M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bertrand Mollereau	PR ENS
Autres membres :	
Dominique Baas	MCF UCBL

UE : Biologie physique de la cellule – (BIO1126M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cendrine Moskalenko	MCF ENS
Autres membres :	
Arezki Boudaoud	PR ENS

UE : Paléobiologie – (BIO1140M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurent Viriot	PR UCBL
Autres membres :	
Cyril Charles	MCF ENS

UE : Ecologie – (BIO1135M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Joly	PR UCBL
Autres membres :	
Christophe Douady	PR UCBL

UE : Introduction au Métabolisme et Lipidomique – (BIO1182M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel Lagarde	PR INSA
Autres membres :	
Michel Guichardant	PR INSA
Arezki Boudaoud	PR ENS

UE : Systèmes Complexes et biologie du développement – (BIO1179M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Arezki Boudaoud	PR ENS
Autres membres :	
Pradeep Das	MCF ENS

UE : Tissue Engineering – (BIO2195M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Frédéric Mallein-Gerin	CR CNRS
Autres membres :	
Florence Ruggiero	DR INSERM
Dominique Baas	MCF UCBL

UE : Comparative génomics – (BIO2193M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean-Nicolas Volff	PR ENS
Autres membres :	
Céline Brochier	PR UCBL

UE : Biodiversity and Biological Ressources – (BIO1129M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Morgane Ollivier-Ruiz	MCF ENS
Autres membres :	
Ioan Negrutiu	PR ENS

UE : Homeostasis of biological systems – (BIO1128M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yann Leverrier	CR INSERM
Autres membres :	
Jacqueline Marvel	DR INSERM
Dominique Baas	MCF UCBL

UE : Mechanisms of development in plants and animals – (BIO1186M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pradeep Das	MCF ENS
Autres membres :	
Vincent Laudet	PR ENS

UE : Virus and Immunity – (BIO1127M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Branka Horvat	DR INSERM
Autres membres :	
Viktor Volchkov	PR UCBL

UE : Paléontology – (BIO1136M))

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurent Viriot	PR UCBL
Autres membres :	
Cyril Charles	MCF ENS

UE : Stages – (BIO1133M- BIO2201M – BIO2204M))

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Bouvet	PR ENS
Autres membres :	
Delphine Galiana-Arnoux	MCF ENS
Antoine Corbin	MCF ENS

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Hamda BEN HADID

Le Président,
François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 (session1) du diplôme de Master Biosciences - niveau M1,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Arezki BOUADOUD	PR ENS
Autres membres :	
Dominique BAAS	MCF UCBL1
Nathalie DAVOUST-NATAF	MCF ENS
Anne DIDIER	PR UCBL1
Renaud MAHIEUX	PR ENS
Jean-Nicolas VOLFF	PR ENS

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 (session 2) du diplôme de Master Biosciences,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Arezki BOUDAOUD	PR ENS
Autres membres :	
Dominique BAAS	MCF UCBL
Antoine CORBIN	MCF ENS
Renaud MAHIEUX	PR ENS

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2 et du diplôme de Master Biosciences,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Arezki BOUDAOUD	PR ENS
Autres membres :	
Dominique BAAS	MCF UCBL
Antoine CORBIN	MCF ENS
Renaud MAHIEUX	PR ENS

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 Novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3 du diplôme de Master Biosciences,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Arezki BOUDAOUD	PR ENS
Autres membres :	
Dominique BAAS	MCF UCBL
Ioan NEGRUTIU	PR ENS
Pradeep DAS	MCF ENS

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4 et de diplôme MasterBiosciences,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Arezki BOUDAOUD	**PR ENS**
Autres membres :	
Dominique BAAS	**MCF UCBL**
Ioan NEGRUTIU	**PR ENS**
Pradeep DAS	**MCF ENS**

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 Novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du Master 1ère année Génétique et Biologie de la Cellule, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

UE : Vie et Mort Cellulaire, Oncogénèse – (BIO1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Carole Kretz	PR
Autres membres :	
Claire Lethias	PR
Joanna Fombonne	MCF
Ingrid Masse	MCF
Stéphanie Gobert	MCF
Edmund Derrington	PR

UE : Génétique Moléculaire – (BIO1003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Kathrin Gieseler	PR
Autres membres :	
Anne Vianney	MCF

UE : Régulations Génétiques et Génomes – (BIO1004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nicole Mounier	MCF
Autres membres :	
Bénédicte Durand	PR
Marc Lemaire	PR
Christophe Gilbert	MCF
Florence Hommais	MCF

UE : Stage Laboratoire – (BIO1006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine Giraud	MCF
Autres membres :	
Anne Vianney	MCF

UE : Immunopathologie – (BIO1007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine Delprat	PR
Autres membres :	
Olivier Diaz	MCF

UE : Virologie-Vectorologie – (BIO1010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Catherine Lachuer	MCF
Autres membres :	
Michèle Ottmann	MCF

UE : Technologie Cellulaire – (BIO1009M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Chantal Diaz	MCF
Autres membres :	
Sandrine Giraud	MCF
Alexandre Soulard	MCF
Claire Lethias	PR
Carole Kretz	PR
Christelle Bonod-Bidaud	MCF

UE : Immunobiologie – (BIO1011M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mathias Faure	MCF
Autres membres :	
Olivier Diaz	MCF

UE La cellule tumorale dans son environnement – (BIO1014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline Moyret-Lalle	MCF
Autres membres :	
Charles Dumontet	PR

UE : Génomique – (BIO1015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Hommais	MCF
Autres membres :	
Sandrine Giraud	MCF
Dominique Mouchiroud	PR

UE : Les cellules souches – (BIO1016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Edmund Derrington	PR
Autres membres :	
Jérôme Lamartine	PR
Stéphanie Gobert	MCF

UE : Formation Humaine – (BIO1017M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne Vianney	MCF
Autres membres :	
Christophe Gilbert	MCF

UE : Maladies génétiques – (BIO1053M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jérôme Lamartine	PR
Autres membres :	
Patrick Ravel-Chapuis	MCF

UE : La levure comme modèle et outil – (BIO1163M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc Lemaire	PR
Autres membres :	
Alexandre Soulard	MCF

UE : Développement et pathologie – (BIO1164M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bénédicte Durand	PR
Autres membres :	
Frédéric Moret	MCF

UE : Imagerie fonctionnelle 1 – (BIO1165M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline Grangeasse	MCF
Autres membres :	
Sandrine Bretaud	MCF
Emilie Delaune	MCF

UE : Imagerie fonctionnelle 2 – (BIO1166M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline Grangeasse	MCF
Autres membres :	
Sandrine Bretaud	MCF

UE : Strat. d'Infec. Microbiennes – (BIO1167M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascale Cotton	MCF
Autres membres :	
Anne Vianney	MCF

TVL Anglais

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie James	PRCE
Autres membres :	
Joline Boulon	MCF
Laurent Lagarde	PAST

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 Novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1, du semestre 2 et de diplôme pour le Master Génétique et Biologie de la Cellule 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Jérôme Lamartine	PR
Autres membres :	
Carole Kretz	PR
Nicole Mounier	MCF
Mathias Faure	PR
Anne Vianney	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 19/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des UEs et du semestre 3** du diplôme de **Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Recherche Génétique, Biologie Cellulaire et pathologie,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc Lemaire	PR
Autres membres :	
Kathrin Gieseler	PR
Pascale Cotton	MCF
Christophe Terzian	PR
Edmund Derrington	PR
Carole Kretz	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly

Scolarité – Département de Biologie
CB – 19/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des UEs et du semestre 4** du diplôme de **Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Recherche Génétique, Biologie Cellulaire et pathologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc Lemaire	PR
Autres membres :	
Kathrin Gieseler	PR
Carole Kretz	PR
Bénédicte Durand	PR
Caroline Moyret-Lalle	MCF
Alexandre Soulard	MCF
Jérôme Lamartine	PR
Christine Delprat	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
François-Noël Gilly

Scolarité – Département de Biologie
CB – 19/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Recherche Génétique, Biologie Cellulaire et Pathologie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc Lemaire	PR
Autres membres :	
Kathrin Gieseler	PR
Carole Kretz	PR
Bénédicte Durand	PR
Caroline Moyret-Lalle	MCF
Alexandre Soulard	MCF
Jérôme Lamartine	PR
Christine Delprat	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président Administration
François-Noël Gillet

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 19/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du Master 2 Génétique et Biologie de la Cellule spécialité Infectiologie Fondamentale, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Biosécurité et prévention des risques biologiques – (BIO2267M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michèle Ottmann	MCF
Autres membres :	
Catherine Legras	MCF
Christophe Gilbert	MCF

UE : Biostatistiques/Bioinformatique – (BIO2258M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Terzian	MCF
Autres membres :	
Thomas Bigot	MCF

UE : Stage en laboratoire de virologie/infectiologie 1 – (BIO2268M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mathias Faure	PR
Autres membres :	
Patricia Doublet	PR
Catherine Legras-Lachuer	MCF

UE : Virologie-champignons pathogènes – (BIO2270M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Renaud Mahieux	PR ENS
Autres membres :	
Viktor Volchkov	PR

UE : Microbiologie et Parasitologie - BIO2271M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne Vianney	MCF
Autres membres :	
Patricia Doublet	PR

UE : Immunologie – relation hôtes/pathogènes – (BIO2272M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine Delprat	PR
Autres membres :	
Olivier Diaz	MCF

UE : Stage en laboratoire de virologie-infectiologie 2 – (BIO2269M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Patricia Doublet	PR
Autres membres :	
Mathias Faure	PR
Catherine Legras-Lachuer	MCU

UE : Stage en laboratoire Research in Vaccinology –

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphane Paul	MCF
Autres membres :	
Christine Delprat	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 Octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noel GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du semestre 3, du semestre 4 et du diplôme de Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Recherche Infectiologie Fondamentale, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Catherine Legras	**MCF**
Autres membres :	
Patricia Doublet	PR
Mathias Faure	MCF

Invités :

Nom - Prénom	Grade
Anne Vianney	MCF
Christophe Terzian	PR
Michèle Ottmann	MCF
Joline Boulon	MCF
Viktor Volchkov	MCF
Christine Delprat	PR
Renaud Mahieux	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Le Président,
Pour le Président, Noël Gillon
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Scolarité - Dept de Biologie
CB – 28/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du Master 2 Génétique et Biologie de la Cellule spécialité Professionnelle Infectiologie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Juridique et Réglementaire dans le Domaine du Vivant – (BIO2097M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Patricia Doublet	PR
Autres membres :	
Christophe Gilbert	MCF

UE : Culture d'entreprise – (BIO2298M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Gilbert	MCF
Autres membres :	
Anne Vianney	MCF

UE : Analyse et Synthèse de documents – (BIO2099M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Patricia Doublet	PR
Autres membres :	
Christophe Gilbert	MCF

UE : Biostatistiques/Bioinformatique – (BIO2258M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Terzian	PR EPHE
Autres membres :	
Dominique Mouchiroud	PR

UE : Biosécurité prévention risque biologique – (BIO2272M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michèle Ottmann	MCF
Autres membres :	
Christophe Gilbert	MCF

UE : Agents infectieux et anti microbiens – (BIO2273M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Gilbert	MCF
Autres membres :	
Anne Vianney	MCF

UE : Vaccins et Diagnostics – (BIO2274M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier Diaz	MCF
Autres membres :	
Viktor Volchkov	PR

UE : Stage professionnel – (BIO2275M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Hommais	MCF
Autres membres :	
Nathalie Poussereau	MCF

UE : TVL Anglais pour l'industrie – (TVL2001M))

Nom - Prénom	Grade
Président : Joline Boulon	MCF
Autres membres :	
Hélène Warin	PRCE

UE : TVL Anglais pour l'entreprise/TOEIC – (TVL2011M))

Nom - Prénom	Grade
Président : Joline Boulon	MCF
Autres membres :	
Hélène Warin	PRCE

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 22/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Professionnelle Infectiologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Gilbert	MCF
Autres membres :	
Patricia Doublet	PR
Florence Hommais	MCF
Tous les responsables d'UE sont invités	

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 22/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour **l'attribution du semestre 4 du diplôme de Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Professionnelle Infectiologie**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Gilbert	MCF
Autres membres :	
Patricia Doublet	PR
Florence Hommais	MCF
Tous les responsables d'UE sont invités	

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB 22/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Master Génétique et Biologie de la Cellule, spécialité Professionnelle Infectiologie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Christophe Gilbert	MCF
Autres membres :	
Patricia Doublet	PR
Florence Hommais	MCF
Tous les responsables d'UE sont invités	

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 22/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master Biologie Intégrative, Physiologie et Neurosciences, niveau M1**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

UE : Différenciation Cellulaire et Spécialisation Fonctionnelle – (BIO1054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine BERTHIER	MCF
Autres membres :	
Karyn JULIARD	MCF
Caroline ROMESTAING	MCF

UE : Endocrinologie Moléculaire et Canaux Ioniques – (BIO1055M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Claude DUCHAMP	PR
Autres membres :	
Bruno ALLARD	PR
Hichem MERTANI	MCF
Amor BELMEGUENAI	MCF

UE : Physiologie des Adaptations à l'Environnement – (BIO1056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Delphine BAETZ	MCF
Autres membres :	
Jacques BODENNEC	MCF
Claude DUCHAMP	PR
Fabien VAN COPPENOLLE	PR

UE : Neurosciences cognitives – (BIO1057M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe BOULINGUEZ	PR
Autres membres :	
Corinne AMAT	MCF
Rémi GERVAIS	PR
Marion RICHARD	MCF

UE : Physiologie des Réseaux Neuronaux – (BIO1058M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Corinne AMAT	MCF
Autres membres :	
Brigitte PAULIGNAN	MCF

UE : Physiologie et Neurobiologie Intégrative – (BIO1059M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Karyn JULLIARD	MCF
Autres membres :	
Claude DUCHAMP	PR
Rémi GERVAIS	PR
Delphine BAETZ	MCF

UE : Régulations et Adaptations Métaboliques – (BIO1060M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Damien ROUSSEL	MCF
Autres membres :	
Claude DUCHAMP	PR
Caroline ROMESTAING	MCF

UE : Formation Humaine – (BIO1017M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Brigitte PAULIGNAN	MCF
Autres membres :	
Véronique PELLIER-MONNIN	MCF

UE : Physiologie Appliquée à la Pharmacologie – (BIO1061M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno ALLARD	PR
Autres membres :	
Christine BERTHIER	MCF
Fabien VAN COPPENOLLE	PR

UE : Neurobiologie Cellulaire Moléculaire – (BIO1064M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Veronique PELLIER-MONNIN	MCF
Autres membres :	
Anne DIDIER	PR

UE : Anglais – (TVL1018M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie James	MCF
Autres membres :	
Mireille BLANC	PRAG

UE : Stage M1 – (BIO1065M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine BERTHIER	MCF
Autres membres :	
Corinne AMAT	MCF
Karyn JULIARD	MCF
Caroline ROMESTAING	MCF

UE : Neurobiologie des Comportements – (BIO1066M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Anne DIDIER	PR
Autres membres :	
Remi GERVAIS	PR

UE : Physiologie Musculaire – (BIO1068M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno ALLARD	PR
Autres membres :	
Delphine BAETZ	MCF
Maelle JOSPIN	MCF

UE : Méthodologies Expérimentales en Physiologie Animale – (BIO1069M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Caroline ROMESTAING	MCF
Autres membres :	
Karyn Julliard	MCF

UE : Physiopath. Régul. Card Vas. – (BIO1071M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian BARRES	PR
Autres membres :	
Daniel BENZONI	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 21/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 du diplôme de Master Biologie Intégrative, Physiologie et Neurosciences , niveau M1**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Claude DUCHAMP	PR
Autres membres :	
Bruno ALLARD	PR
Corinne AMAT	MCF
Delphine BAETZ	MCF
Philippe BOULINGUEZ	PR
Karyn JULLIARD	MCF
Rémi GERVAIS	PR
Caroline ROMESTAING	MCF
Damien ROUSSEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamida BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2 du diplôme de Master Biologie Intégrative, Physiologie et Neurosciences, niveau M1**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Claude DUCHAMP	PR
Autres membres :	
Bruno ALLARD	PR
Joline BOULON	MCF
Christian BARRES	PR
Christine BERTHIER	MCF
Anne DIDIER	PR
Karyn JULLIARD	MCF
Brigitte PAULIGNAN	MCF
Véronique PELLIER-MONNIN	MCF
Caroline ROMESTAING	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme de Master Biologie Intégrative, Physiologie et Neurosciences, niveau M1,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Claude DUCHAMP	PR
Autres membres :	
Bruno ALLARD	PR
Corinne AMAT	MCF
Delphine BAETZ	MCF
Christian BARRES	PR
Christine BERTHIER	MCF
Philippe BOULINGUEZ	PR
Anne DIDIER	PR
Karyn JULLIARD	MCF
Rémi GERVAIS	PR
Brigitte PAULIGNAN	MCF
Caroline ROMESTAING	MCF
Véronique PELLIER-MONNIN	MCF
Damien ROUSSEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des UEs, des semestres 3 et 4 et du diplôme du Master Mention Biologie Intégrative : Physiologie et Neurosciences, spécialité Neurosciences parcours recherche Neurosciences** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : DIDIER Anne	PR
Autres membres :	
BUONVISO Nathalie	CR
GERVAIS Rémi	PR
BOULINGUEZ Philippe	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 12 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID
Le Président,
François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des UE, des semestres et du diplôme de Master2 Biologie Intégrative : Physiologie et Neurosciences, Spécialité NEUROSCIENCES Parcours Professionnel physiologie de la Perception et Evaluation Sensorielle, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Boulinguez	PR
Autres membres :	
Agnès Giboreau	Prof. Institut Bocuse
Anne Didier	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,
Frédérie Fleury

Hamda BEN HADID
Le Président,
François-Noël Gilly

Scolarité – Département de Biologie
CB – 19-11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des UE, des semestre et du diplôme de Master2 Biologie Intégrative : Physiologie et Neurosciences spécialité Recherche Physiologie Intégrée en Conditions Extrêmes, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013

Nom - Prénom	Grade
Président : Yann VOITURON	PR
Autres membres :	
Jacques BODENNEC	MCF
Damien ROUSSEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Le Président,
François-Noël Gilly

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité Département de Biologie
CB/21-10-2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des UE, des semestres et du diplôme** de Biologie Intégrative, Physiologie et Neurosciences, spécialité Bio-Expérimentation Animale, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : MORALES Anne	MCF
Autres membres :	
BERTHIER Christine	MCF
GREZEL Delphine	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 Octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François –Noël GILLY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des UE, des semestres et du diplôme de Master2 Biologie Intégrative : Physiologie et Neurosciences, spécialité Recherche Régulations Cardiovasculaires, métaboliques et nutritionnelles, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Christian Barres	**PR**
Autres membres :	
Laurent Argaud	PU-PH
Joline Boulon	MCU
Noël Peretti	MCU-PH

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Le Président,
François-Noël Gilly

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité – Département de Biologie
CB – 26/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des UE, des semestres et du diplôme de Master2 BIOLOGIE INTEGRATIVE : PHYSIOLOGIE ET NEUROSCIENCES, spécialité Recherche Physiologie et Pathologies Musculaires, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno Allard	PR
Autres membres :	
Vincent Jacquemond	DR CNRS
Christine Berthier	MCF
Maëlle Jospin	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric Fleury

Le Président,
François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du Master Ecosciences, Microbiologie 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

UEs de SEMESTRE 1

UE : Analyse des Données Expérimentales en Biologie – (BIO1070M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle Amat	MCF
Autres membres :	
Frédéric Menu	PR
David Fouchet	MCF
Vérane Berger	ACE (moniteur)
Laurent Modolo	ACE (moniteur)

UE : Microorganismes et Fonctionnement des Ecosystèmes– (BIO1072M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Patrick Potier	PR
Autres membres :	
Sonia Czarnes	MCF
Geneviève Grundmann	MCF

UE : Biologie du Comportement – (BIO1073M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Joly	PR
Autres membres :	
Emmanuel Desouhant	PR
Bernard Kaufmann	MCF
Jean-Paul Lena	MCF

UE : Biotechnologie de l'environnement – (BIO1074M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Timothy Vogel	PR
Autres membres :	
Feth-el-zahare Haichar	MCF
Daniel Muller	MCF
Hasna Boubakri	MCF
Franck Bertolla	MCF

UE : Conservation Biologique et Biométrie – (BIO1075M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Joly	PR
Autres membres :	
Jean-Paul Lena	MCF
Aurélie Cohas	MCF

UE : Plasticité des Génomes Microbiens et Biosécurité – (BIO1076M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yvan Moënne-Loccoz	PR
Autres membres :	
Franck Bertolla	MCF
Florence Wisniewski	MCF
Ludovic Vial	MCF

UE : Système Sol-plantes et Agronomie – (BIO1077M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yvan Moënne-Loccoz	PR
Autres membres :	
Gilles Gay	PR
Sonia Czarnes	MCF

UE : Réponse des végétaux aux contraintes de l'environnement – (BIO1078M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Damien Lemoine	MCF
Autres membres :	
Laurent Simon	MCF

UE : Biologie Evolutive – (BIO1141M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Samuel Venner	MCF
Autres membres :	
Frédéric Menu	PR
Marie Fablet	MCF
Laurence Mouton	MCF
Emmanuel Desouhant	PR
Céline Brochier	PR

UEs de SEMESTRE 2

UE : Virologie Vectorologie - (BIO1010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Catherine Legras-Lachuer	MCF
Autres membres :	
Viktor Volchkov	PR
Michèle Ottmann	MCF

UE : Ecologie planétaire et Développement durable – (BIO1080M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurent Simon	MCF
Autres membres :	
Michel Creuze des Chatelliers	MCF
Pierre Marmonier	PR

UE : Interactions Durables et parasitismes – (BIO1082M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Frédéric Fleury	PR
Autres membres :	
Emmanuelle Gilot-Fromont	PR ENVL
Laurence Fraissinet-Tachet	MCF

UE : Physiologie microbienne et Régulations – (BIO1083M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Patricia Doublet	PR
Autres membres :	
Anne Vianney	MCF
Florence Hommais	MCF

UE : Interactions microbiennes – (BIO1084M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Wisniewski	MCF
Autres membres :	
Yvan Moënne-Loccoz	PR
Sabine Favre-Bonté	MCF

UE : Microorganismes et santé des plantes – (BIO1085M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yvan Moënne-Loccoz	PR
Autres membres :	
Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Patricia Luis	MCF

UE : Dynamique des Ecosystèmes et des Paysages – (BIO1089M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Marmonier	PR
Autres membres :	
Damien Lemoine	MCF
Florian Mermillod-Blondin	CR CNRS
Bernard Kaufmann	MCF

UE : Analyse et Modélisation des Systèmes Biologiques – (BIO1088M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Dominique Allainé	PR
Autres membres :	
Laurent Guéguen	MCF
David Fouchet	MCF
Emmanuel Desouhant	PR

UE : Approches de Terrain en Ecologie aquatique – (BIO1143M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre Sagnes	MCF
Autres membres :	
Bernard Cellot	MCF
Michel Creuze des Chatelliers	MCF

UE : Génétique et Génomique évolutives – (BIO1144M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cristina Vieira-Heddi	PR
Autres membres :	
Marie Fablet	MCF

UE : Stage M1C EcoMicro – (BIO1147M)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : Franck Bertolla (sous-jury Microbio)	MCF
Serge Michalet (sous-jury Phyto)	MCF
Laurent Gueguen (sous-jury MIV)	MCF
Christophe Douady (sous-jury EGEB)	PR
Autres membres :	
Céline Lavire	MCF
Isabelle Kerzaon	MCF
Marie Geneviève Dijoux-Franca	PR
Serge Michalet	MCF
Florence Piola	MCF
Evelyne Martel	MCF
Christelle Lopes	MCF
Marc Bailly-Bechet	MCF
Sandrine Charles	MCF
Anne-Béatrice Dufour	MCF
Vincent Lacroix	MCF
Sylvain Mousset	MCF
Frédéric Fleury	PR
Bernard Kaufmann	MCF
Laurence Mouton	MCF
Tristan Lefèbure	MCF

UE : Bio-indications et adaptation – (BIO1149M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc Philippe	MCF
Autres membres :	
Frédéric Thevenard	PR
Gaëtan Guignard	MCF

UE : Ecosystèmes aquatiques – (BIO1150M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sylvain Dolédec	PR
Autres membres :	
Bernard Cellot	MCF
Christophe Douady	PR
Michel Creuze des Chatelliers	MCF
Pierre Marmonier	PR

UE : Microbiologie Agroalimentaire – (BIO1172M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Sabine Favre-Bonté	MCF
Autres membres :	
Céline Lavire	MCF

UE : Ressources végétales et Taxinomie – (BIO2138M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Laurence Fraissinet-Tachet	MCF
Autres membres :	
Amélie Cantarel	MCF

UE : Chimie Analytique et phytoressources – (CHM1143M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bernard Herbreteau	PR
Autres membres :	
Vincent Dugas	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du semestre 1 du diplôme de Master Ecosciences, Microbiologie, 1ére année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Wisniewski	MCF
Autres membres :	
Isabelle Amat	MCF
Pierre Joly	PR
Yvan Moenne-Loccoz	PR
Patrick Potier	PR
Samuel Venner	MCF
Timothy Vogel	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Hamda BENHADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du semestre 2 du diplôme de Master Ecosciences, Microbiologie, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Wisniewski	MCF
Autres membres :	
Isabelle Amat	MCF
Pierre Joly	PR
Patrick Potier	PR
Samuel Venner	MCF
Dominique Allainé	PR
Pierre Marmonier	PR
Sylvain Dolédec	PR
Sabine Favre-Bonté	MCF
Frédéric Fleury	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Master Ecosciences, Microbiologie, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Wisniewski	MCF
Autres membres :	
Isabelle Amat	MCF
Pierre Joly	PR
Patrick Potier	PR
Samuel Venner	MCF
Dominique Allainé	PR
Pierre Marmonier	PR
Sylvain Dolédec	PR
Sabine Favre-Bonté	MCF
Frédéric Fleury	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement du diplôme de Master Ecosciences, Microbiologie, spécialité Microbiologie, parcours Recherche Ecologie Microbienne, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Concepts et Méthodologie en Ecologie Microbienne – (BIO 2114M)

Nom - Prénom	Grade
Président : POTIER Patrick	PR
Autres membres :	
MOENNE-LOCCOZ Yvan	PR
KODJO Angeli	PR ENVL
CONDEMINE Guy	DR CNRS INSA

UE : Interactions Micro-organismes/hôtes – (BIO 2115M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CONDEMINE Guy	Dr CNRS INSA
Autres membres :	
POTIER Patrick	PR
KODJO Angeli	PR ENVL

UE : Ecosystèmes Microbiens : Impacts en Santé publique et sur l'environnement – (BIO 2117M)

Nom - Prénom	Grade
Président : KODJO Angeli	PR ENVL
Autres membres :	
POTIER Patrick	PR
CONDEMINE Guy	DR CNRS INSA

UE : Biotechnologie Microbienne. – (BIO 2118M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CONDEMINE Guy	DR CNRS INSA
Autres membres :	
REVERCHON Sylvie	MCF
DOREL Corine	MCF

UE : Stage d'initiation à RSB – (BIO 2116M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LAURENT Frédéric	MCF
Autres membres :	
ETIENNE Jérôme	PR
POTIER Patrick	PR

UE : Stage Recherche Microbiologie – (BIO 2119M)

Nom - Prénom	Grade
Président : POTIER Patrick	PR
Autres membres :	
LAURENT Frédéric	MCF
KODJO Angeli	PR ENVL
CONDEMINE Guy	DR CNRS INSA

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité Département de Biologie
CB-22/10/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education - Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3, du semestre 4, et du diplôme de Master Ecosciences, Microbiologie, spécialité Microbiologie, parcours Recherche Ecologie Microbienne, 2ème. année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : POTIER Patrick	PR
Autres membres :	
KODJO Angéli	PR ENVL
CONDEMINE Guy	DR CNRS INSA
LAURENT Frédéric	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement, des semestres et du diplôme de Master Ecosciences Microbiologie, spécialité indifférenciée Microbiologie Parcours Microbiologie Appliquée à l'Agroalimentaire, au Biomédical et à l'Environnement, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Sabine Favre-Bonte	MCF
Autres membres :	
Timothy Vogel	PR
Sylvie Mialet	MCF
Alain Gonthier	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël Gilly

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Scolarité Dept Biologie
CB/21-10-2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement, des semestres et du diplôme de Master Ecosciences Microbiologie , spécialité indifférenciée EGEB parcours Recherche Ecologie, Evolution, Biométrie , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Dominique PONTIER	PR
Autres membres :	
Dominique ALLAINE	PR
Isabelle AMAT	MCU
Sylvain DOLEDEC	PR
Anne-Béatrice DUFOUR	MCU
David FOUCHET	MCU
Jean-Michel GAILLARD	DR CNRS
Patricia GIBERT	CR CNRS
Laurent GUEGUEN	MCU
Pierre MARMONIER	PR
Frederic MENU	PR
Laurence MOUTON	MCU
Sandrine PLENET	MCU
Marion VALEIX	CR CNRS
Samuel VENNER	MCU
Cristina VIEIRA	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 5 Novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
François-Noël Gilly

Scolarité – Département de Biologie
CB/5-11-2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des UE, des semestres** 3 et 4, et du diplôme du **Master ECOSCIENCES MICROBIOLOGIE, spécialité Ecologie, Génomique, Evolution, Biométrie, parcours Professionnel Bio-évaluation des Ecosystèmes et Expertise de la Biodiversité**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : DOLEDEC Sylvain	PR
Autres membres :	
CELLOT Bernard	MCU
DUFOUR Anne-Béatrice	MCU
JOLY Pierre	PR
MARMONNIER Pierre	PR
MICHALLET Isabelle	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
François-Noël GILLY

Scolarité – Département de Biologie
CB – 15/11/2013

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'Enseignement du Master 2ème année Mention Ecosciences, Microbiologie spécialité professionnelle Phytoressources, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

UE : Polymère d'origine végétales – (BIO2141M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry Delair	PR
Autres membres :	
Stéphane Trombotto	MCF
Gilles Comte	PR

UE : Biotechnologies Végétales et Amélioration – (BIO2140M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florence Piola	MCF
Autres membres :	
François Vial	MCF

UE : Substances Naturelles Végétales – (BIO1090M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles Comte	PR
Autres membres :	
Laurent Legendre	PR

UE : Méthodes de caractérisation des SNV – (BIO2139M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles Comte	PR
Autres membres :	
Laurent Legendre	PR

UE : Intégration en entreprise 1 – (BIO2134M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles Comte	PR
Autres membres :	
Celine Lavire	MCF

UE : Intégration en entreprise 2 – (BIO2126M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles Comte	PR
Autres membres :	
Joline Boulon	MCF

UE : Stage entreprise M2 Phyto

Nom - Prénom	Grade
Président : Gilles Comte	PR
Autres membres :	
Céline Lavire	MCF
Florence Piola	MCF
Floriant Bellvert	IE CNRS

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Biologie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4, et du diplôme de Master Ecosciences Microbiologie, spécialité professionnelle Phytoressources, 2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Nom - Prénom	Grade
Président : COMTE Gilles	PR
Autres membres :	
PIOLA Florence	MCU
LEGENDRE Laurent	PR
TROMBOTTO Stephane	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Biologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013

Le Directeur du Département,
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour la vadidation de la 1ère année du diplôme de formation approfondie en sciences médicales**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres membres :	
Professeur Roland CHAPURLAT	PUPH
Professeur Dominique PEYRAMOND	PUPH
Professeur Cyrille COLIN	PUPH
Professeur Vincent COTTIN	PUPH
Professeur Philippe MOULIN	PUPH
Professeur Françoise BORSON-CHAZOT	PUPH
Professeur Gérard FINET	PUPH
Professeur Gilles RODE	PUPH
Professeur Mauricette MICHALLET	PUPH
Professeur Denis JULLIEN	PUPH
Professeur Gérald RAVEROT	PUPH
Professeur Anne-Marie SCHOTT-PETHELAZ	PUPH
Docteur Florence ADER	MCUPH
Docteur Yesim DARGAUD	MCUPH

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 01 octobre 2013

Le Doyen

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Jérôme ETIENNE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président

Hamda BEN HADID
FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour la vadidation de la 3ème année du 2ème cycle des études médicales**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres membres :	
Professeur Gilles RODE	PUPH
Professeur Jean-Louis TERRA	PUPH
Professeur Philippe RYVLIN	PUPH
Professeur René RUDIGOZ	PUPH
Professeur Pierre BRETON	PUPH
Professeur Etienne JAVOUHEY	PUPH
Professeur Emmanuel MORELON	PUPH
Professeur Christian DUCERF	PUPH
Professeur Anne-Marie SCHOTT-PETHELAZ	PUPH
Professeur Sandra VUKUSIC	PUPH
Professeur François DISANT	PUPH
Professeur Laurent KODJIKIAN	PUPH
Professeur Pierre KROLAK-SALMON	PUPH
Professeur Lionel BADET	PUPH

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 01 octobre 2013

Le Doyen

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD FACULTÉ DE MÉDECINE LYON EST LYON

Jérôme ETIENNE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour la vadidation de la 4ème année du 2ème cycle des études médicales**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres membres :	
Professeur Gilles RODE	PUPH
Professeur Jean-Pierre FAUVEL	PUPH
Professeur Isabelle DURIEU	PUPH

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 01 octobre 2013

Le Doyen

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD FACULTÉ DE MÉDECINE LYON EST LYON

Jérôme ETIENNE

Le Président
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu, le Code de l'Education –Livre VII – Chap. II – Art. L712-2
VU, l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la Première Année Commune aux Etudes de Santé,

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est,

ARRETE :

Article 1 : Le jury d'examen du concours de **Première Année Commune aux Etudes de Santé**, pour **l'attribution des semestres 1 et 2**, est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres Membres du Jury :	
Pr FARGES Jean-Christophe	PUPH
Pr FOURNERET Pierre	PUPH
Pr GUERIN Jean-François	PUPH
Pr GUEYFFIER François	PU
Pr JANIER Marc	PUPH
Pr MOREL Yves	PUPH
Pr NEBOIS Pascal	PU
Pr ROY Pascal	PUPH
Pr SCHAEFFER Laurent	PUPH
Pr SCHEIBER Christian	PUPH
Mme SIMON Elisabeth	Directrice école de sage-femme
Pr VALLEE Bernard	PUPH

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Doyen,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – FACULTE DE MÉDECINE LYON EST

Pr Jérôme ETIENNE

LYON, le 17 septembre 2013
Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Pr François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2
Vu :arrêté du 22 mars 2011, relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est de la Formation Générale en sciences médicales,

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4** du diplôme de **Formation Générale en Sciences Médicales**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Professeur Jérôme Etienne	PUPH
Autres membres :	
Pr P. FOURNERET	PUPH
Pr R.ROUSSON	PUPH
Pr M. JANIER	PUPH
Pr Y. BERTHEZENE	PUPH
Pr P.MIOSSEC	PUPH
Pr JJ. LEHOT	PUPH
Pr F. MION	PUPH
Pr X. MARTIN	PUPH
Pr M. PUGEAT	PUPH
Pr C. DUMONTET	PUPH
Pr P.MERTENS	PUPH
Pr S. NATAF	PUPH
Dr L BOUSSEL	PH
Dr I.PLOTTON	MCUPH
Dr V. VLAEMINCK	MCUPH
Dr A. HOT	MCUPH
Dr PP. BRINGUIER	MCUPH
Dr G. COZON	MCUPH
Dr M. GERMAIN-PASTENE	MCUPH
Dr E. VOIGLIO	MCUPH
Dr N.PERETTI	MCUPH
Dr L. DUBOURG	MCUPH
Dr A.DUCLOS	AHU
Dr E. SIMON	AHU
Mme A. PIC	Pr agrégé

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 septembre 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD FACULTÉ DE MÉDECINE LYON EST

Le Doyen,
Jérôme ETIENNE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Vu :arrêté du 22 mars 2011, relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 5 et 6** du diplôme de **Formation Générale en Sciences Médicales**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Professeur Jérôme Etienne	PUPH
Autres membres :	
Pr AM. SCHOTT	PUPH
Pr P.ROY	PUPH
Pr F. THIVOLET-BEJUI	PUPH
Dr P.P. BRINGUIER	MCUPH
Dr A.HOT	MCUPH
Dr Q. TIMOUR	MCUPH
Pr M. LIEVRE	PUPH
Pr P. EDERY	PUPH
Pr A. CALENDER	PUPH
Pr G. LINA	PUPH
Pr S.PICOT	PUPH
Pr M. RIVOIRE	PUPH
Pr S. NEGRIER	PUPH
Pr C. TLIKETE	PUPH
Pr M. GUENOT	PUPH
Mme A. PIC	Pr agrégé

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 17 septembre 2013

Le Doyen

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD FACULTÉ DE MÉDECINE LYON EST

Jérôme ETIENNE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamida BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL, 2ème année,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : NOUVELLES TECHNOLOGIES – (INF2168M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean-Patrick GELAS	MCF
Autres membres : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

UE : RESEAUX SANS FIL – (INF2175M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT	PR
Autres membres : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2013

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 F.S.T. DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -1ere année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Ingénierie , éco-conception FST1001L

Nom - Prénom	Grade
Président : SIAUVE Nicola	MU
Autres membres :	
BERGOGNE DOMINIQUE	MU

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8 novembre 2013.....

Le Directeur du Département,

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -1ere année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : ***GEP1001L - Base de l'électricité***

Nom - Prénom	Grade
Président : **FERRIGNO Rosaria**	**PU**
Autres membres :	
BERNARD Jérôme *(automne)*	**MCU**
EL MAMOUNI Houmani *(printemps)*	**MCU**
LOMBARD Philippe *(automne)*	**MCU**
MARTIN Christian *(printemps)*	**MCU**
RAZIK Hubert *(printemps)*	**PU**
SEMET Vincent	**MCU**
SIXDENIER Fabien *(printemps)*	**MCU**
WANNOUS Ghassan *(automne)*	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP2001L - Electronique et systèmes logiques

Nom - Prénom	Grade
Président : **CHOROT Thierry**	**MCU**
Autres membres :	
OTHMAN Sami	**MCU**
QUIQUEREZ Laurent	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL BENHAMOU

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP2002L - Mesures physiques

Nom - Prénom	Grade
Président : **KLEIMANN Pascal**	**MCU**
Autres membres :	
AUBRY Charlotte	**MCU**
RENAUD Louis	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : **GEP2003L - Electrotechnique, initiation**

Nom - Prénom	Grade
Président : **SIAUVE Nicolas**	**MCU**
Autres membres :	
MARTIN Christian	**MCU**
SIXDENIER Fabien	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : **GEP2004L - Génie informatique, initiation**

Nom - Prénom	Grade
Président : **SERRES Ulysse**	**MCU**
Autres membres :	
AUGE Jean-Louis	**MCU**
PERRIER Anne-Laure	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : GEP2008L - Signaux et systèmes linéaires

Nom - Prénom	Grade
Président : **CHOROT Thierry**	**MCU**
Autres membres :	
MARQUES Jean-Claude	**MCU**
OTHMAN Nida Sheibat	**CR CNRS**
FIATY Koffi	**MCU**
XU Cheng Zhong	**PU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP -2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : **GEP2011L - Mécatronique, automatique**

Nom - Prénom	Grade
Président : **MASCHKE Bernhard**	**PU**
Autres membres :	
HAMROUN Boussad	**MCU**

Article 2 : Le Directeur du Département de GEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 05 novembre 2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Circuits Electroniques -(GEP3001L)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean-Louis AUGE	MCF
Autres membres :	
Dominique BERGOGNE	MCF
Fabien SIXDENIER	MCF
Christian MARTIN	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Electrotechnique approfondissement (intitulé de l'UE) – GEP3002L (CODE APOGEE)

Nom - Prénom	Grade
Président : BERGOGNE Dominique	MCU
Autres membres : SIXDENIER Fabien	MCU
MARTIN Christian	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le .....

Le Directeur du Département,

Pour le Président par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, mention **GEGP**, parcours EEA 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Technologie et étude des systèmes du génie électrique – GEP3003L

Nom - Prénom	Grade
Président : Siauve Nicolas	MCF
Autres membres : Colevray Jean	Vacataire professionnel
Sixdenier Fabien	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 Novembre 2013

Le Directeur du Département,

NICOLAS SIAUVE

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département GEP

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, mention **GEGP**, parcours EEA 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Etude et réalisation d'un projet dans le domaine du génie électrique – GEP3004L

Nom - Prénom	Grade
Président : Siauve Nicolas	MCF
Autres membres : Lehaire Jerome	Moniteur ACE
Aurélie Bruyère	Moniteur ACE

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 novembre 2013

Le Directeur du Département,

NICOLAS SIAUVE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANÇOIS NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence sciences et technologie, spécialité **GEGP**, parcours EEA et GP - 3ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Génie Informatique Approfondissement -(GEP 3005 L)

Nom - Prénom	Grade
Président : HAMROUN BOUSSAD	MCU
Autres membres :	
SERRES ULYSSE	PU
FRANCOIS VARRAY	MCU

Article 2 : Le Directeur du Département de Génie Electrique et des procédés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..8.. novembre..2013

Le Directeur du Département,

Nicolas SIAUVE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

FRANCOIS-NOEL GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences », parcours M1 MEEF, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
COPPE Sylvie	MCF
LABADIE S.	
THUILLIER Amaury	MCF
BORRELLI Vincent	
POYET F.	PR
ROUIBAH A.	
MELLERAY Julien	MCF
FRONT Matthias	Prag
PONCY Michel	Prag

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Master spécialité Recherche « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences », parcours EADM (Enseignement, Apprentissage et diffusion des mathématiques) 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 3

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
BORRELLI Vincent	MCF
ACIOLY-REGNIER N.	
COPPE Sylvie	MCF
PONCY Michel	Prag

Jury du semestre 4

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
PONCY Michel	Prag
COPPE Sylvie	MCF
DELOUSTAL-JORRAND V.	
GAUTHIER Sébastien	MCF
ROUIBAH A.	
PARMENTIER Serge	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directe
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences », spécialité EADM (Enseignement, Apprentissage et diffusion des mathématiques) 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
COPPE Sylvie	MCF
GAUTHIER Sébastien	MCF
PONCY Michel	Prag
MERCAT Christian	MCF
PARMENTIER Serge	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

UE : Stage et analyse des pratiques d'entreprise – (MAT2347M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PONCY Michel	Prag
Autres membres :	
COPPE Sylvie	MCF
ZUCCHETTA Jean-François	Prag

UE : Mathématiques pour l'oral S4 – (MAT2348M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE DUHEILLE Frédérique	MC
Autres membres :	
PARMENTIER Serge	MCF
BONNAFET JL	
GAUTHIER Sébastien	MCF
PONCY Michel	Prag

UE : Enseigner et apprendre les mathématiques – (MAT2349M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DELOUSTAL-JORRAND V.	
Autres membres :	
FRONT Matthias	prag
COPPE Sylvie	MCF

UE : Conditions d' exercice du métier – (MAT2350M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ROUIBAH A.	
Autres membres :	
RAKOTO H.	
BIENVENUE DUHEILLE Frédérique	MCF

UE : Stage et analyse des pratiques d'entreprise – (MAT2351M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PONCY Michel	MCF
Autres membres :	
MERCAT Christian	MCF
COPPE Sylvie	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

Directeur
du Département de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences, parcours Enseignement, apprentissage et diffusion des Maths, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Langue – (MAT2205M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JAMES V.	
Autres membres :	
SCOTT S.	
HOLMES C.	

UE : Mathématiques pour l'oral S3 – (MAT2344M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE DUHEILLE Frédérique	Prag
Autres membres :	
PONCY Michel	
COPPE Sylvie	MCF
BORELLI Vincent	MCF
MERCAT Christian	PR

UE : Enseignement et apprentissage pour les maths S3 – (MAT2345M)

Nom - Prénom	Grade
Président : COPPE Sylvie	MCF
Autres membres :	
DELOUSTAL-JORRAND V.	MCF
FRONT Matthias	Prag

UE : Philosophie – psychologie – (MAT2204M)

Nom - Prénom	Grade
Président : COPPE Sylvie	MCF
Autres membres :	
ACIOLY-REGNIER N.	
VIGNAT Y.	Prag

Université Claude Bernard Lyon 1

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1 et 2 du diplôme de Master « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences », parcours M1 MEEF, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 1

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
BORRELLI Vincent	MCF
PARMENTIER Serge	MCF
COPPE Sylvie	MCF
LABADIE S.	
POYET F. PONCEY Michel	

Jury du semestre 2

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
COPPE S.	MCF
DELAYGUE Eric	MCF
PARMENTIER Serge	MCF
MELLERAY Julien	MCF
FRONT Matthias ROUIBAH A.	Prag

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences, parcours MEEF, 1er année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Préparation à l'écrit S1 – (MAT1239M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
BORRELLI Vincent	MCF
PARMENTIER Serge	MCF

UE : Préparation scientifique à l'oral – (MAT1076M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PONCY Michel	MCF
Autres membres :	
BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
GAUTHIER Sébastien	MCF

UE : Initiation à la recherche didactique – (MAT1241M)

Nom - Prénom	Grade
Président : COPPE Sylvie	MCF
Autres membres :	
MONCY Michel	MCF
ZUCCHETETTA Jean François	Prag

UE : Connaissance du système éducatifs – (MAT1078M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ZUCCHETTA Jean-François	Prag
Autres membres :	
COPPE Sylvie	MCF
MERCAT Christian	PR

UE : Anglais – (TVL 1008M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Labadie S	.
Autres membres :	
MERLE I	
BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF

UE : Contextes de la scolarisation – (MAT1246M)

Nom - Prénom	Grade
Président : POYET F.	
Autres membres :	
RAKOTO H.	
BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF

UE : Préparation à l'écrit S2 – (MAT1242M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MELLERAY Julien	MCF
Autres membres :	
DELAYGUE Eric	MCF
BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF

UE : Préparation scientifique à l'oral s2 – (MAT1243M)

Nom - Prénom	Grade
Président :BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
Autres membres :	
COPPE Sylvie	MCF
PARMENTIER Serge	MCF

UE : Outil didactique pour l'enseignement – (MAT1244M)

Nom - Prénom	Grade
Président :FRONT M.	
Autres membres :	
COPPE Sylvie	MCF
DELOUSTAL-JORRAND V.	

UE : Expérience professionnelle S2 – (MAT1245M)

Nom - Prénom	Grade
Président :FRONT M.	
Autres membres :	
ZUCCHETTA J.F.	
MASSIERA Y.	

UE : Conditions d'apprentissage – (MAT1247M)

Nom - Prénom	Grade
Président :ROUIBAH A.	
Autres membres :	
BIENVENUE-DUHEILLE Frédérique	MCF
COPPE Sylvie	

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29 novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathematiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master ingénierie mathématique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

FOUGERES Anne-Laure	**PR**
PERRUT Anne	MCF
CLOPEAU Thierry	MCF
PUJO MENJOUET Laurent	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
Département de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1 et 2 du diplôme de Master ingénierie mathématique est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 1

CLOPEAU Thierry	**MCF**
FOUGERES Anne-Laure	PR
MIKELIC Andro	PR
GOLDMAN André	PR
CIUPERCA Gabriela	MCF
BIENVENUE Frédérique	MCF
PERRUT Anne	MCF
WAHL François	PAST
JAMES Valérie	PRAG

Jury du semestre 2

CLOPEAU Thierry	**MCF**
CLARKE Francis	PR
FOUGERES Anne-Laure	PR
ASSOUS Roland	MCF
PUJO MENJOUET Laurent	MCF
PERRUT Anne	MCF
MERCADIER Cécile	MCF
BERGOT Morgane	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013.

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN
Directeur
Département de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master ingénierie mathématique, spécialité Math en Action, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Analyse appliquée : des lois de la physique à l'analyse fonctionnelle – (MAT2355M)

MIKELIC Andro	**PR**
CLOPEAU Thierry	MCF
FOUGERES Anne-Laure	PR

UE : Modélisation stochastique et statistique – (MAT2356M)

MIRONESCU Elisabeth	**PR**
FOUGERES Anne-Laure	PR
PICARD Franck	CR

UE : Dynamique de protéines : coagulation-fragmentation-polymérisation – (MAT2359M)

LEPOUTRE Thomas	**CR**
CALVEZ Vincent	CR
FOUGERES Anne-Laure	PR

UE: Dynamique des populations. Applications aux populations de cellules – (MAT2360M)

BERNARD Samuel	**CR**
PUJO MENJOUET Laurent	MCF
FOUGERES Anne-Laure	PR

UE : Statistique en grande dimension pour les données génomiques – (MAT2361M)

PICARD Franck	**CR**
VIALLON Vivian	MCF
FOUGERES Anne-Laure	PR

UE : Stage initiation recherche – (MAT2362M)

FOUGERES Anne-Laure	**PR**
PUJO MENJOUET Laurent	MCF
PICARD Franck	CR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
Département de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master ingénierie mathématique, spécialité SITN, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Développement Informatique – (MAT2001M)

RICO Fabien	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Statistiques et probabilités – (MAT2002M)

PERRUT Anne	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
CIUPERCA Gabriela	MCF

UE : Data mining – (MAT2352M)

CIUPERCA Gabriela	**MCF**
BOUNEKKAR Ahmed	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE: Analyse des EDP et analyse numérique – (MAT2004M)

CLOPEAU Thierry	**MCF**
MIKELIC Andro	PR
PERRUT Anne	MCF

UE : Anglais pour l'industrie – (TVL2001M)

JAMES Valérie	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Plans d'expériences – (MAT2241M)

WAHL François	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Outils statistiques avancées – (MAT2243M)

CIUPERCA Gabriela	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Modélisation des événements extrêmes – (MAT2354M)

MERCADIER Cécile	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Enquêtes par sondages – (MAT2245M)

LAMURE Michel	**PR**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Logiciels de statistique, approche POO – (MAT2246M)

CLOT Denis	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Bases de données relationnelles – (MAT2353M)

CLOPEAU Thierry	**MCF**
SAN JUAN Eric	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Signaux et communication – (MAT2249M)

MASNOU Simon	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Méthodes numériques pour la dynamique des fluides – (MAT2248M)

CLOPEAU Thierry	**MCF**
FOUGERES Anne-Laure	PR
PERRUT Anne	MCF

UE : EDP et structures biologiques – (MAT2250M)

PUJO-MENJOUET Laurent	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : EDP pour l'hématopoïèse– (MAT2251M)

PUJO-MENJOUET Laurent	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Stage en entreprise – (MAT2252M)

PERRUT Anne	**MCF**
CIUPERCA Gabriela	MCF
FOUGERES Anne-Laure	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
Département de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master ingénierie mathématique est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

UE : Analyse appliquée et EDP – (MAT1011M)

MIKELIC Andro	**PR**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Probabilités 1 – (MAT1069M)

GOLDMAN André	**PR**
CLOPEAU Thierry	MCF
FOUGERES Anne-Laure	PR
BIENVENUE Frédérique	MCF

UE : Statistiques paramétriques – (MAT1068M)

CIUPERCA Gabriella	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Logiciels Scientifiques – (MAT1070M)

CLOPEAU Thierry	**MCF**
WAHL François	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Séries chronologiques – (MAT1072M)

MERCADIER Cécile	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Analyse numérique et optimisation – (MAT1237M)

CLARKE Francis	**PR**
CLOPEAU Thierry	MCF
BERGOT Morgane	MCF

UE : Systèmes dynamiques – (MAT1073M)

PUJO MENJOUET Laurent	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Recherche Opérationnelle – (MAT1016M)

ASSOUS Roland	**MCF**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Calcul Scientifique – (MAT1018M)

CLOPEAU Thierry	**MCF**
FOUGERES Anne-Laure	PR
PERRUT Anne	MCF

UE : Modélisation Mathématique en Mécanique des Milieux Continus – (MAT1105M)

MIKELIC Andro	**PR**
CLOPEAU Thierry	MCF
PERRUT Anne	MCF

UE : Gestion projet en ingén. mathématique – (MAT1107M)

CLOPEAU Thierry	**MCF**
FOUGERES Anne-Laure	PR
PERRUT Anne	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 Octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
Département de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** du diplôme de Master spécialité Recherche « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences » 1ER année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : SOUDANI Mohamed	MC
Autres membres :	
BRUGUIERE Catherine	MC
CHABOT Hugues	MC
DELOUSTAL-JORRAND Virginie	MC
JAUSSAUD Philippe	PR
SOUDANI Olfa	MC
SIMON Jonathan	MC
LAUTESSE Philippe	PR
PERRU Olivier	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 Octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** du diplôme de Master spécialité Recherche « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences » parcours recherche, 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRU Olivier	PR
Autres membres :	
DURAND GUERRIER Viviane	PR
FAVRE Daniel	PR
MERCAT Christian	PR
BRUGUIERE Catherine	MC
CHABOT Hugues	MC
DELOUSTAL-JORRAND Virginie	MC
JAUSSAUD Philippe	PR
SOUDANI Olfa	MC
SIMON Jonathan	MC
LAUTESSE Philippe	PR
SOUDANI Mohamed	MC

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1 et 2 du diplôme de Master spécialité Recherche « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences » 1ER année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 1

Nom - Prénom	Grade
Président : SOUDANI Mohamed	MC
Autres membres :	
BRUGUIERE Catherine	MC
CHABOT Hugues	MC
DELOUSTAL-JORRAND Virginie	MC
PERRU Olivier	PR

Jury du semestre 2

Nom - Prénom	Grade
Président : SOUDANI Mohamed	MC
Autres membres :	
BRUGUIERE Catherine	MC
CHABOT Hugues	MC
DELOUSTAL-JORRAND Virginie	MC
PERRU Olivier	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Master spécialité Recherche « Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences » parcours recherche, 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 3

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRU Olivier	PR
Autres membres :	
BRUGUIERE Catherine	MC
CHABOT Hugues	MC
DELOUSTAL-JORRAND Virginie	MC
SIMON Jonathan	MC

Jury du semestre 4

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRU Olivier	PR
Autres membres :	
SIMON Jonathan	MC
BRUGUIERE Catherine	MC
CHABOT Hugues	MC
DELOUSTAL-JORRAND Virginie	MC

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences, 1er année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Introduction à l'histoire et à la philosophie des sciences niveau 1 – (MAT1042M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHABOT Hugues	MC
Autres membres :	
PERRU Olivier	PR
SIMON Jonathan	MC

UE : Introduction à la didactique des disciplines scientifiques niveau 1 – (MAT1043M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
PERRU Olivier	PR
SOUDANI Mohamed	MC

UE : Introduction à l'histoire et à la philosophie des sciences niveau 2 – (MAT1046M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHABOT Hugues	MC
Autres membres :	
PERRU Olivier	PR
SIMON Jonathan	MC

UE : Introduction à la didactique des disciplines scientifiques niveau 2 – (MAT1045M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
PERRU Olivier	PR
SOUDANI Mohamed	MC

UE : Travail encadré de mémoire de Recherche – (MAT1010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
PERRU Olivier	PR
SOUDANI Mohamed	MC

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences, parcours recherche, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Fondam. Histoire, Philosophie, Sciences – (MAT2253M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PERRU Olivier	PR
Autres membres :	
CHABOT Hugues	MC
SIMON Jonathan	MC

UE : Fondam. Didac. Scienc. Techn – (MAT2254M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
DELOUSTAL Virginie	PR
SOUDANI Mohamed	MC

UE – Sciences et Sociétés - (MAT2255M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SIMON Jonathan	MC
Autres membres :	
TRIQUET Eric	MC, Grenoble
MOLINATTI Grégoire	U. Montpellier 2

UE : Approfondissement histoire sciences – (MAT2256M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHABOT Hugues	MC
Autres membres :	
SIMON Jonathan	MC
PERRU Olivier	PR

UE : Approfondissement en didactique des Maths – (MAT2257 M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DELOUSTAL-JORRAND Virginie	PR
Autres membres :	
BRONNER Alain	MC
PERRU Olivier	PR

UE : Approfondissement didactique sciences physiques chimie – (MAT2258M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LAUTESSE Philippe	PR
Autres membres :	
MUNIER Valérie	MC
PERRU Olivier	PR

UE : Méthodologie de recherche en philosophie et histoire des sciences – (MAT2262M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHABOT Hugues	MC
Autres membres :	
SIMON Jonathan	MC
PERRU Olivier	PR

UE : Approfondissement en didactique SVT – (MAT2259M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
REYNAUD Christian	MC
PERRU Olivier	PR

UE : Méthodologie de recherche didactique sciences techniques – (MAT2263M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
CHABOT Hugues	MC
LAUTESSE Philippe	PR

UE : UE D'ouverture – (MAT2077M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CHABOT Hugues	MC
Autres membres :	
SIMON Jonathan	MC
PERRU Olivier	PR

UE : Sit. Etu. Lab. Et mémoire de recherche – (MAT2265M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUGUIERE Catherine	MC
Autres membres :	
SIMON Jonathan	MC
PERRU Olivier	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de Master Sciences, Technologie, Santé, Mathématiques et Applications, spécialité Mathématiques Générales, 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : IFTIMIE Dragos	PR
Autres membres :	
TOMANOV Georges	PR
PARMENTIER Serge	MCF
BERGOT Morgane	MCF
GENTIL Ivan	PR
DUPAIGNE Louis	MCF
CRETIN Michel	MCF
IOHARA Kenji	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 Octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Master Sciences, Technologie, Sante, Mathématiques et Applications, spécialité Mathématiques Générales, 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 3

Nom - Prénom	Grade
Président : IFTIMIE Dragos	PR
Autres membres :	
TOMANOV Georges	PR
PARMENTIER Serge	MCF
BERGOT Morgane	MCF
IOHARA Kenji	PR

Jury du semestre 4

Nom - Prénom	Grade
Président : IFTIMIE Dragos	PR
Autres membres :	
GENTIL Ivan	PR
DUPAIGNE Louis	MCF
BERGOT Morgane	MCF
CRETIN Michel	MCF
IOHARA Kenji	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 Octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André G...
Directeur
UFR de Mathé...

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Sciences, Technologie, Santé, Mathématiques et Applications, spécialité Mathématiques générales, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Algèbre – (MAT2228M)

Nom - Prénom	Grade
Président : TOMANOV Georges	PR
Autres membres :	
IFTIMIE Dragos	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Analyse – (MAT2229M)

Nom - Prénom	Grade
Président : IFTIMIE Dragos	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR

UE : Géométrie – (MAT2230M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARMENTIER Serge	MCF
Autres membres :	
IFTIMIE Dragos	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Logiciels scientifiques – (MAT2176M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BERGOT Morgane	MCF
Autres membres :	
IFTIMIE Dragos	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Processus stochastique et statistique – (MAT2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GENTIL Yvan	PR
Autres membres :	
IFTIMIE Dragos	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Modélisation, analyse et simulation numérique de problème issus de la biologie et de la physique – (MAT2177M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BERGOT Morgane	MCF
Autres membres :	
IFTIMIE Dragos	PR
DUPAIGNE Louis	
IOHARA Kenji	PR

UE : Algèbre et calcul formel – (MAT2173M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CRETIN Michel	MCF
Autres membres :	
IFTIMIE Dragos	PR
IOHARA Kenji	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André G
Directe
UFR de Mathém

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master Mathématiques et Applications, Ingénierie Mathématiques, spécialité Mathématiques avancées 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
BULOIS Michael	MCF
GERMONI Jérôme	MCF
RESSAYRE Nicolas	PR
FATHI Albert	PR
GHYS Etienne	DR
MAZZUCCHELLI Marco	CR
SIKORAV Jean-Claude	PR
FILBET Francis	PR
CALVEZ Vincent	CR
VIGNEAUX Paul	MCF
VOVELLE Julien	CR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 octobre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 3 et 4 du diplôme de Master Mathématiques et Applications, Ingénierie Mathématiques, spécialité Mathématiques avancées 2ème année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 3

Nom - Prénom	Grade
Président : SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
TCHOUDJEM Alexis	MCF
RODRIGUES Miguel	MCF
AUBRUN Guillaume	MCF
BERNARDIN Cédric	CR
GARBAN Christophe	CR
THUILLIER Amaury	MCF
CARRIZOSA Maria	MCF
ROZENSZTAJN Sandra	MCF
ROBLOT Xavier	MCF
BRUNAULT François	MCF
WELSCHINGER Jean-Yves	DR
BORRELLI Vincent	MCF
FILBET Francis	PR
CALVEZ Vincent	CR

Jury du semestre 4

Nom - Prénom	Grade
Président : SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
TOMANOV Georges	PR
MATHIEU Olivier	DR
GENTIL Ivan	PR
ATTAL Stéphane	PR
DÉGLISE Frédéric	CR
PILLONI Vincent	CR
GIROUX Emmanuel	DR
FATHI Albert	PR
VIAL Grégory	PR
VOVELLE Julien	CR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 26 octobre 2013

Le Directeur du Département,
André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Mathématiques et Applications, Ingénierie Mathématiques, spécialité Mathématiques avancé, parcours Recherche 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Equations de transport : modélisation, théorie et approximation – (MAT2367M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FILBET Francis	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Introduction aux équations de Hamilton-Jacobi et applications – (MAT2327M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CALVEZ Vincent	
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : EDP stochastiques – (MAT2372M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VOVELLE Julien	CR
Autres membres :	
SIKORAV Jean-Claude	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Méthode level set et interfaces – (MAT2373M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VIGNEAUX Paul	MCF
Autres membres :	
SIKORAV Jean-Claude	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Algèbres de Lie et généralisations – (MAT2368M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BULOIS Michaël	MCF
Autres membres :	
FLORENCE Millet	
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Groupes réductifs complexes, leurs actions linéaires et géométriques – (MAT2369M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RESSAYRE Nicolas	PR
Autres membres :	
GERMONI Jérome	MCF
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Algèbres d'Iwahori-Hecke – (MAT2374M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GAUSSENT Stéphane	
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Groupes réductifs sur un corps quelconque – (MAT2375M)

Nom - Prénom	Grade
Président : REMY Bertrand	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Introduction aux systèmes dynamiques – (MAT2370M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FATHI Albert	MCF
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Le problème des trois corps – (MAT2371M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GHYS Etienne	DR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Méthodes variationnelles pour l'étude des orbites périodiques – (MAT2376M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MAZZUCCHELLI Marco	CR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Systèmes dynamiques holomorphes – (MAT2331M)

Nom - Prénom	Grade
Président :SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
SIKORAV Jean-Claude	PR

UE : Séminaire – (MAT2224M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RODRIGUES Miguel	MCF
Autres membres :	
ROZENSZTAJN Sandra	MC
SIKORAV Jean-Claude	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 Novembre 2013

Le Directeur du Département,
André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme de** Master Sciences, Technologie, Santé, Mathématiques et Applications, 1er année est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : IOHARA Kenji	PR
Autres membres :	
SIKORAV Jean-Claude	PR
GRENIER Emmanuel	PR
ESSOUABRI Driss	PR
IFTIMIE Dragos	PR
KELLENDONK Johannes	PR
CRETIN Michel	MCF
REIMAN Alexis	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 Novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
...teur
...t de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre** 1 et 2 du diplôme de Master Sciences, Technologie, Santé, Mathématiques et Applications, 1er année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Jury du semestre 1

Nom - Prénom	Grade
Président : REIMAN Alexis	PR
Autres membres :	
AUBRUN Guillaume	MCF
CALDERO Philippe	MCF
KELLENDONK Johannes	PR
BORELLI Vincent	MCF
GRENIER Emmanuel	PR
ROZENSZTAJN Sandra	MCF
CLARKE Francis	PR
IOHARA Kenji	PR

Jury du semestre 2

Nom - Prénom	Grade
Président : REIMAN Alexis	PR
Autres membres :	
GRENIER Emmanuel	PR
AUBRUN Guillaume	MCF
CALDERO Philippe	MCF
CLARKE Francis	PR
IOHARA Kenji	PR
MIRONESCU Petru	PR
TCHOUDJEM Alexis	MCF
ZENG Jiang	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 Novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mathématiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Sciences, Technologie, Santé, Mathématiques et Applications, 1er année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Algèbre – (MAT1250M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CALDERO Philippe	MCF
Autres membres :	
TCHOUDJEM Alexis	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Analyse – (MAT1251M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CLARKE Francis	PR
Autres membres :	
KELLENDONK Johannes	PR
REIMAN Alexis	PR

UE : Géométrie – (MAT1252M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BORELLI Vincent	MCF
Autres membres :	
PERROT Denis	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Préciser son projet professionnel – (TVL1023M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BLAINEAU Sylvie	MCF
Autres membres :	
CARRE Gérard	MCF
LABROSSE Bérangère	IGE
ATTENOT Elyne	IGE

UE : Connaissance monde du travail – (TVL1024M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BLAINEAU Sylvie	MCF
Autres membres :	
CARRE Gérard	MCF
LABROSSE Bérangère	IGE
ATTENOT Elyne	IGE

UE : Arithmétique combinatoire – (MAT1031M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ZENG Jiang	PR
Autres membres :	
ROBLOT Xavier	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Introduction à la topologie algébrique – (MAT1120M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SALEPCI Nermin	MCF
Autres membres :	
REIMAN Alexis	PR
IOHARA Kenji	PR

UE : Groupes classiques Géométrie – (MAT1034M)

Nom - Prénom	Grade
Président : CALDERO Philippe	MCF
Autres membres :	
THUILLIER Amaury	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Analyse appliquée aux équations aux dérivées partielles – (MAT1121M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MIRONESCU Petru	PR
Autres membres :	
FOUASSIER Elise	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Probabilités et modèles aléatoires – (MAT1036M)

Nom - Prénom	Grade
Président : AUBRUN Guillaume	MCF
Autres membres :	
DABROWSKY Yoann	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Théorie de Galois et nombre algébriques – (MAT1037M)

Nom - Prénom	Grade
Président : TCHOUDJEM Alexis	MCF
Autres membres :	
ALTINEL Tuna	MCF
REIMAN Alexis	PR

UE : Algèbre avancée – (MAT1097M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ROZENSZTAJN Sandra	MCF
Autres membres :	
THOMAS Lara	AGPR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Analyse avancée – (MAT1098M)

Nom - Prénom	Grade
Président : AUBRUN Guillaume	MCF
Autres membres :	
BRANDOLESE Lorenzo	MCF
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Géométrie avancée – (MAT1099M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
TONNELIER Benoît	AGPR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Systèmes dynamiques – (MAT1106M)

Nom - Prénom	Grade
Président : TSIGVINTSEV Alexis	MC
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Equations aux dérivées partielles avancées – (MAT1109M)

Nom - Prénom	Grade
Président : IFTIMIE Dragos	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Géométrie algébrique élémentaire – (MAT1110M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BRUNAULT François	MC
Autres membres :	
TCHOUDJEM Alexis	MCF
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Géométrie différentielle – (MAT1111M)

Nom - Prénom	Grade
Président : DRUET Olivier	CR
Autres membres :	
TONNELIER Benoît	MCF
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Processus stochastiques – (MAT1112M)

Nom - Prénom	Grade
Président : GENTIL Yvan	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Statistiques – (MAT1113M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FOUGERES Anne-Laure	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Théorie des ensembles et théorie des modèles – (MAT1114M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
GRENIER Emmanuel	PR

UE : Surfaces de Riemann – (MAT1219M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SIKORAV Jean-Claude	PR
Autres membres :	
IOHARA Kenji	PR
GRENIER Emmanuel	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mathématiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 4 Novembre 2013

Le Directeur du Département,

André GOLDMAN

André GOLDMAN
Directeur
UFR de Mathématiques

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ème année, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	PEREIRA	Antonio	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	PEREIRA	Antonio	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	PEREIRA	Antonio	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Instrumentation – PHY2136M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur

UE : Systèmes Micro et Nano-échelle et applications – PHY2135M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	PEREIRA	Emmanuel	Maître de Conférences

UE : Elaboration et caractérisation des composants – PHY2137M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PEREIRA	Emmanuel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

UE : Connaissance des entreprises – PHY2139M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	MONASSIER	Patrick	PAST
	DUJARDIN	Christophe	Professeur

UE : Communication en anglais pour l'industrie – PHY2166M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BOULON	Joline	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences

UE : Gestion de projet – PHY2138M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DUJARDIN	Christophe	Professeur
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	MONTAGNON	Sylvie	Entreprise OREH Conseil

UE : Gestion de projet en milieu industriel – PHY2167M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	MONTAGNON	Sylvie	Entreprise OREH Conseil

UE : Stage en milieu industriel – PHY2134M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	PEREIRA	Emmanuel	Maître de Conférences

UE : Alternance en industrie – PHY2168M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	GUY	Stephan	Professeur
	BLANCHARD	Nicholas	Ingénieur CNRS

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ème année, spécialité Environnement Atmosphère et Radioprotection, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	FERRONATO	Corinne	Maître de Conférences
	TESTA	Etienne	Maître de Conférences
	CRUT	Aurélien	Maître de Conférences
	PERKINS	Richard	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ère année, spécialité Environnement Atmosphère et Radioprotection, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	FERRONATO	Corinne	Maître de Conférences
	TESTA	Etienne	Maître de Conférences
	CRUT	Aurélien	Maître de Conférences
	PERKINS	Richard	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ére année, spécialité Environnement Atmosphère et Radioprotection, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	FERRONATO	Corinne	Maître de Conférences
	TESTA	Etienne	Maître de Conférences
	CRUT	Aurélien	Maître de Conférences
	PERKINS	Richard	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Environnement, Atmosphère et Radioprotection, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Environnement, Air, Energie – PHY2128M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	CRUT	Aurélien	Maître de Conférences

UE : Atmosphère, Modélisation, Transformation – PHY2129M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	PERKINS	Richard	Professeur

UE : Sûreté et Radioprotection – PHY2130M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	TESTA	Etienne	Maître de Conférences

UE : Règlementation et Risques – PHY2131M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	FERRONATO	Corinne	Maître de Conférences

UE : Projets Expérimentaux – PHY2132M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	FERRONATO	Corinne	Maître de Conférences

UE : Communication et Gestion – PHY2133M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	BOULON	Joline	Maître de Conférences

UE : Stage en milieu industriel – PHY2134M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
	FERRONATO	Corinne	Maître de Conférences
	TESTA	Etienne	Maître de Conférences
	CRUT	Aurélien	Maître de Conférences
	PERKINS	Richard	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ère année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	DAVESNE	Dany	Professeur
	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	PIPON	Yves	Maître de Conférences
	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Sûreté et Radioprotection – PHY2130M

Nom - Prénom			Grade
Président :	TESTA	Etienne	Maître de Conférences
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Physique des défauts dans les solides – PHY2149M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Mécanique des Matériaux – PHY2150M

Nom - Prénom			Grade
Président :	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Analyse par faisceaux d'ions – PHY2151M

Nom – Prénom			Grade
Président :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
Autres membres :	LEONARD	Didier	Professeur

UE : Technique d'analyse structurale et structurelle – PHY2152M

Nom – Prénom			Grade
Président :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
Autres membres :	PANCZER	Gérard	Professeur

UE : Energie Nucléaire et Cycle Electronucléaire – PHY2155M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	LAKTINEH	Imad	Professeur
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Enjeux des Réacteurs Futurs – PHY2156M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences

UE : Modélisation du Comportement des Radioéléments dans les Matériaux – PHY2157M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	DAVESNE	Dany	Professeur
Autres membres :	PIPON	Yves	Maître de Conférences

UE : Vieillissement des Matériaux – PHY2158M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences

UE : Matériaux du Nucléaire : choix et synthèse – PHY2159M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	PIPON	Yves	Maître de Conférences
Autres membres :	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences

UE : Stage M2 – PHY2162M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ème année, spécialité Energies Renouvelables et Gestion Efficace de l'Energie Electrique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	SIAUVE	Nicolas	Maître de Conférences
Autres membres :	YAHOUI	Hamed	Maître de Conférences
	DUFOUR	Pascal	Maître de Conférences
	HAMMOURI	Hassan	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Energies Renouvelables et Gestion Efficace de l'Energie Electrique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	HAMMOURI	Hassan	Professeur
Autres membres :	YAHOUI	Ahmed	Maître de Conférences
	DUFOUR	Pascal	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ére année, spécialité Energies Renouvelables et Gestion Efficace de l'Energie Electrique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	YAHOUI	Ahmed	Maître de Conférences
Autres membres :	SIAUVE	Nicolas	Maître de Conférences
	DUFOUR	Pascal	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Energies Renouvelables et Gestion Efficace de l'Energie Electrique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Communication et Monde de l'Entreprise – PHY2179M

Non ouverte cette année

UE : Capteurs intégrés et Microsystèmes Autonomes – PHY2186M

Non ouverte cette année

UE : Projet Innovant et période en entreprise – GEP2247M

Nom - Prénom			Grade
Président :	YAHOUI	Hamed	Maître de Conférences
Autres membres :	SIAUVE	Nicolas	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Subatomique et Astrophysique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Subatomique et Astrophysique est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	
Autres membres :	BIBEN	Thierry	
	LAKTINEH	Imad	

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Subatomique et Astrophysique est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Subatomique et Astrophysique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Mécanique Quantique II – PHY2107M

Nom - Prénom			Grade
Président :	GIERES	François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Physique Statistique II et Transitions de Phase – PHY2108M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DAVESNE	Dany	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Propriétés Physiques du Solide II – PHY2109M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BELLESSA	Joël	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Thermodynamique et Transport – PHY2110M

Nom - Prénom			Grade
Président :	MACHON	Denis	Maître de Conférences
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Surfaces et Interfaces – PHY2111M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BIBEN	Thierry	Professeur
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Physique Atomique et Moléculaire – PHY2112M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BAGUENARD	Bruno	Maître de Conférences
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	HARKER	Heather	Maître de Conférences

UE : Physique du Noyau – PHY2113M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DUCOIN	Camille	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Symétrie et Particules – PHY2114M

Nom - Prénom			Grade
Président :	AUGIER	Corinne	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Optique Quantique – PHY2115M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Informatique – PHY2116M

Nom - Prénom			Grade
Président	PERIES	Stéphane	Maître de Conférences
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	BREVET	Pierre-François	Professeur

UE : Stage M2 – PHY2127M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Ateliers Scientifiques – PHY2171M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	RIEU	Jean-Paul	Professeur
	AMANS	David	Maître de Conférences

UE : Introduction aux Théories de Jauge et QCD – PHY2016M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DAVIDSON	Sacha	Professeur
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Matière Hadronique : des basses aux hautes densités – PHY2017M

Nom - Prénom			Grade
Président :	HANSEN	Hubert	Maître de Conférences
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Outils Théoriques – PHY2018M

Non ouverte cette année

UE : Modèle Standard et au-delà – PHY2122M

Nom - Prénom			Grade
Président :	CACCAPAGLIA	Giacomo	Chargé de Recherches CNRS
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Instrumentation et Détecteurs – PHY2123M

Nom - Prénom			Grade
Président :	AUTIERO	Dario	Directeur de Recherche CNRS
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Traitement d'images – PHY2172M

Nom - Prénom			Grade
Président :	THIEBAUT	Eric	Astronome
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	BIBEN	Thierry	

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Atomique et Moléculaire, Matière Condensée et Optique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Atomique et Moléculaire, Matière Condensée et Optique est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Atomique et Moléculaire, Matière Condensée et Optique est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2ème année, spécialité Physique Fondamentale, parcours Physique Atomique et Moléculaire, Matière Condensée et Optique, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Mécanique Quantique II – PHY2107M

Nom - Prénom			Grade
Président :	GIERES	François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Physique Statistique II et Transitions de Phase – PHY2108M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DAVESNE	Dany	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Propriétés Physiques du Solide II – PHY2109M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BELLESSA	Joël	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Thermodynamique et Transport – PHY2110M

Nom - Prénom			Grade
Président :	MACHON	Denis	Maître de Conférences
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Surfaces et Interfaces – PHY2111M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BIBEN	Thierry	Professeur
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Physique Atomique et Moléculaire – PHY2112M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BAGUENARD	Bruno	Maître de Conférences
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	HARKER	Heather	Maître de Conférences

UE : Physique du Noyau – PHY2113M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DUCOIN	Camille	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Symétrie et Particules – PHY2114M

Nom - Prénom			Grade
Président :	AUGIER	Corinne	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Optique Quantique – PHY2115M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Informatique – PHY2116M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PERIES	Stéphane	Maître de conférences
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	BREVET	Pierre-François	Maître de Conférences

UE : Stage M2 – PHY2127M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur

UE : Ateliers Scientifiques – PHY2171M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
	LAKTINEH	Imad	Professeur
	RIEU	Jean-Paul	Professeur
	AMANS	David	Maître de Conférences

UE : Agrégats, Nano-objets, Matériaux Nano-structurés – PHY2019M

Nom - Prénom			Grade
Président :	COTTANCIN	Emmanuel	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur

UE : Optique du Solide – PHY2020M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DUJARDIN	Christophe	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur

UE : Optique non-linéaire et Interfaces – PHY2021M

Non ouverte cette année

UE : Diffraction de rayonnement – PHY2024M

Nom - Prénom			Grade
Président :	SAN MIGUEL	Alfonso	Professeur
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur

UE : Microscopies à champ proche – PHY2025M

Nom - Prénom			Grade
Président :	ROBACH	Yves	Professeur Ecole Centrale
Autres membres :	BIBEN	Thierry	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur

UE : Liquides et matière molle – PHY2126M

Non ouverte cette année

UE : Biomolécules et Biomatériaux – PHY2124M

Non ouverte cette année

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la première année** du diplôme de Master de Physique, parcours Physique et Physique-Chimie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
Autres membres :	DAVESNE	Dany	Professeur
	BREVET	Pierre-François	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Master de Physique 1ère année, parcours Physique et Physique-Chimie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom			Grade
Président :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
Autres membres :	DAVESNE	Dany	Professeur
	LAKTINEH	Imad	Professeur

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master de Physique 1ère année, parcours Physique et Physique-Chimie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Physique Atomique – PHY1097M

	Nom - Prénom		Grade
Président	BREVET	Pierre-François	Professeur
Autres membres	LEBEAULT	Marie-Ange	Maître de Conférences
	RAYANE	Driss	Professeur

UE : Atomic Physics – PHY1098M

Non ouverte cette année

UE : Physique Nucléaire – PHY1095M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	GUINET	Daniel	Professeur
Autres membres :	CHABANAT	Eric	Maître de Conférences
	AUGIER	Corinne	Professeur

UE : Nuclear Physics – PHY1096M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	GASCON	Jules	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	CHAUSSARD	Lionel	Professeur

UE : Milieux Continus – PHY1005M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	PIRAT	Christophe	Professeur
Autres membres :	TANGUY	Anne	Maître de Conférences
	RAMOS-CANUT	Stella	Maître de Conférences

UE : Continuum Mechanics – PHY1011M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	VANEL	Loïc	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	BUCHERT	Thomas	Professeur

UE : Physique Expérimentale – PHY1092M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	DUCROUX	Laurent	Maître de Conférences
Autres membres :	PIRAT	Christophe	Maître de Conférences
	MORVILLE	Jérôme	Maître de Conférences

UE : Informatique – PHY1094M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	ALLOUCHE	Abdul-Rahman	Maître de Conférences
Autres membres :	RABILLOUD	Franck	Maître de Conférences
	KULZER	Florian	Professeur

UE : Insertion Professionnelle et Stage – PHY1093M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférences

UE : Mécanique Quantique – PHY1008M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	LAKTINEH	Imad	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	RICHARD	Jean-Michel	Professeur

UE : Quantum Mechanics – PHY1014M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	DEANDRA	Aldo	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	TSIMPIS	Dimitrios	Professeur

UE : Physique Statistique – PHY1009M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	RAYANE	Driss	Professeur
Autres membres :	ALBARET	Tristan	Maître de Conférences
	COPIN	Yannick	Maître de Conférences

UE : Statistical Physics – PHY1015M

Non ouverte cette année

UE : Physique du Solide – PHY1010M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
Autres membres :	FLECK	Sonia	Maître de Conférences
	LAVERDANT	Julien	Maître de Conférences

UE : Solid State Physics – PHY1016M

Nom - Prénom			Grade
Président :	MERMET	Alain	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	CAGNOLI	Gianpietro	Professeur

UE : Traitement du Signal – PHY1017M

Nom - Prénom			Grade
Président :	KLEIMANN	Pascal	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	RENAUD	Louis	Maître de Conférences

UE : Optique et Laser – PHY1018M

Nom - Prénom			Grade
Président :	MORVILLE	Jérôme	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	SYMONDS	Clémentine	Maître de Conférences

UE : Optics and Lasers – PHY1091M

Non ouverte cette année

UE : Nanosciences – PHY1100M

Nom - Prénom			Grade
Président :	JOURNET-GAUTHIER	Catherine	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	TAMION	Alexandre	Maître de Conférences

UE : Environnement – PHY1099M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAIROUX	Patrick	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	CONCINA	Bruno	Maître de Conférences

UE : Astrophysique – PHY1104M

Nom - Prénom			Grade
Président :	GONZALEZ	Jean-François	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	ARBEY	Alexandre	Maître de Conférences

UE : Electromagnétisme et Relativité – PHY1103M

Nom - Prénom			Grade
Président :	EL MAMOUNI	Houmani	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	GRENIER	Gérald	Maître de Conférences

UE : Introduction à la relativité générale – PHY1107M

Nom - Prénom			Grade
Président :	ARBEY	Alexandre	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférences

UE : Réacteurs Nucléaires – PHY1108M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PONCHARAL	Philippe	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférences

UE : Introduction à la physique des particules – PHY1109M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PERRIES	Stéphanie	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	MARTEAU	Jacques	Maître de Conférences

UE : Climat et observation satellite – PHY1110M

Nom - Prénom			Grade
Président :	MIFFRE	Alain	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférences

UE : Symétrie en Physique – PHY1106M

Nom - Prénom			Grade
Président :	MACHON	Denis	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférence

UE : Introduction à l'étude de la Matière Molle – PHY1105M

Nom - Prénom			Grade
Président :	RAMOS CANUT	Estelle	Maître de Conférences
Autres membres :	RIVIERE	Charlotte	Professeur
	PIRAT	Christophe	Professeur

UE : Biophysique – PHY1101M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	AYARI-DELANOE	Hélène	Maître de Conférences
Autres membres :	BARENTIN	Catherine	Professeur
	YBERT	Christophe	Chargé de Recherche

UE : Capteurs – PHY1102M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	COTTANCIN	Emmanuel	Maître de Conférences
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FARIZON	Michel	Professeur

UE : Physique Microscopique – PHY1111M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	DAVESNE	Dany	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférences

UE : Interaction Particules Matière – PHY1125M

	Nom - Prénom		Grade
Président :	TESTA	Etienne	Professeur
Autres membres :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	FLECK	Sonia	Maître de Conférences

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Licence Professionnelle de Physique, spécialité Radioprotection, Démantèlement et Déchets Nucléaires, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

	Nom	Prénom	Grade
Président	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres Membres	PIPON	Yves	Maître de Conférences
	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences
	GAILLARD	Clothilde	Chargée de recherche
	DALIGAULT	Annie	CIDEN/EDF

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de Licence Professionnelle de Physique, spécialité Radioprotection, Démantèlement et Déchets Nucléaires, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

	Nom	Prénom	Grade
Président	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres Membres	PIPON	Yves	Maître de Conférences
	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences
	GAILLARD	Clothilde	Chargée de recherche
	MONCOFFRE	Nathalie	Directeur de recherche

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de Licence Professionnelle de Physique, spécialité Radioprotection, Démantèlement et Déchets Nucléaires, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

	Nom	Prénom	Grade
Président	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres Membres	PIPON	Yves	Maître de Conférences
	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences
	GAILLARD	Clothilde	Chargée de recherche
	MONCOFFRE	Nathalie	Directeur de recherche

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Licence Professionnelle de Physique, spécialité Radioprotection, Démantèlement et Déchets Nucléaires, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Sciences Physique et Chimie Fondamentale – PHY101LP

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	CAILLOT	Thierry	Maître de Conférences

UE : Enseignement Pratique – PHY102LP

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	PIPON	Yves	Maître de Conférences

UE : Formation de la PCR – PHY103LP

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	PIPON	Yves	Maître de Conférences

UE : Entreprise et Qualité 1 – PHY104LP

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences

UE : Formation en entreprise – PHY105LP

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAILLARD	Clotilde	Chargé de recherche

UE : Projets Tuteurés 1 – PHY106LP

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	MONCOFFRE	Nathalie	Directeur de recherche

UE : Entreprise et Qualité 2 – PHY201LP

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences

UE : Gestion des déchets – PHY202LP

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	PIPON	Yves	Maître de Conférences

UE : Démantèlement – PHY203LP

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences

UE : Projets Tuteurés 2 – PHY204LP

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	MONCOFFRE	Nathalie	Directeur de recherche

UE : Formation en Entreprise 2 – PHY205LP

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAILLARD	Clotilde	Chargé de recherche

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 22 octobre 2013.

La Directrice du Département,

Sonia FLECK

Le Président,

François-Noël GILLY

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

ENS DE LYON

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON1
UFR PHYSIQUE et CHIMIE-BIOCHIMIE
Service :Scolarité

Affaire suivie par : Youssef El Mamdouhi
Christine Delbecque
Adresse: 43, Bd du 11 novembre 1918
69622 VILEURBANNE
Tél. 0472431967
0472448014
Courriel: youssef.el-mamdouhi@univ-lyon1.fr
Christine.Delbecque@ircelyon.univ-lyon1.fr

Départements de Physique et de Chimie
Service scolarité
Affaire suivie par: jerome Calvet
46, allée d'Italie - 69364 LYON CEDEX 0
Tél. 0472728387 - Télécopie :
0472728660
Courriel : jerome,calvet@ens-lyon.fr

MASTER SCIENCES,TECHNOLOGIES et SANTE
Master Recherche
Mention Sciences de la Matière
Spécialités : PHYSIQUE ET CHIMIE
JURY de DIPLÔME

Article 1 : Le jury de diplôme est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Sébastien MANNEVILLE	PR	ENS Département de Physique
Ludovic BELLON	DR-CNRS	ENS Département de Physique
Thierry BIBEN	PR	ENS Département de Physique
Pierre BORGNAT	CR-CNRS	ENS Département de Physique
Natalia DEL FATTI	PR	UCBL UFR Physique
Ralf EVERAERS	PR	ENS Département de Physique
François GIERES	PR	UCBL UFR Physique
Jens HASSERODT	PR	ENS Département de Chimie
Pablo JENSEN	DR-CNRS	ENS Département de Physique
Sylvain JOUBAUD	MCF	ENS Département de Physique
Vincent KRAKOVIACK	MCF	ENS Département de Chimie
Marc MAGRO	MCF	ENS Département de Physique
Philippe MAURIN	MCF	ENS Département de Chimie
Cendrine MOSKALENKO	MCF	ENS Département de Physique
Olivier PIVA	PR	UCBL UFR Chimie-Biochimie

Article 2 : Les Directeurs des UFR Physique et Chimie-Biochimie et les Directeurs des Départements Physique et Chimie sont chargés de l'exécution du présent arr

Villeurbanne, le

UFR PHYSIQUE
Le Directeur

S.FLECK

Département de Physique
Le Directeur

P.HOLDSWORTH

UFR CHIMIE-BIOCHIMIE
Le Directeur

C.FELIX

Département de Chimie
Le Directeur

P.MAURIN

Université Claude Bernard LYON I
Le Président

François-Noël GILLY

Ecole Normale Supérieure de LYON
Le Président
Directeur général par intérim

J. SAMARUT

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 1 et 2, et de la 1ère année du diplôme de **MASTER BIOCHIMIE** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidente : SYLVIE RICARD-BLUM	PR
BERTRAND DUCLOS	PR
RENE BUCHET	PR
HELENE CORTAY	MCF
GILBERT DELEAGE	PR
GERMAIN GILLET	PR
PATRICE GOUET	PR
PHILIPPE LALLE	PR
OLIVIER MARCILLAT	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, de la 2ème année et du diplôme de **MASTER DE BIOCHIMIE**, spécialité **INGENIERIE BIOCHIMIQUE ET BIOTECHNOLOGIES**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidente : Hélène CORTAY	MCF
Emmanuel BETTLER	MCF
Loïc BLUM	PR
Jérôme KUCHARCZAK	MCF
Pascale PREYNAT	PR
Sylvie RICARD-BLUM	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, de la 2ème année et du diplôme de **MASTER DE BIOCHIMIE**, spécialité **BIOCHIMIE STRUCTURALE ET FONCTIONNELLE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Présidente : Sylvie RICARD-BLUM	PR
LORIS BAGGETTO	DR
Loïc BLUM	PR
RENE BUCHET	PR
BERTRAND DUCLOS	PR
MICHEL GUICHARDANT	PR
MICHEL LAGARDE	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de **MASTER DE CHIMIE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : OLIVIER PIVA	PR
AKIM KADDOURI	PR
BERANGERE TOURY	MCF
PETER GOEKJIAN	PR
CLAIRE BORDES	MCF
PASCAL FONGARLAND	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, et de la 2ème année du diplôme de **MASTER DE CHIMIE**, spécialité **CHIMIE INORGANIQUE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Présidente : Bérangère TOURY	MCF
Christelle GOUTAUDIER	PR
Stéphane DANIELE	PR
Olivier TILLEMENT	PR
Dominique LUNEAU	PR
Cédric DESROCHES	MCF
Stéphane PAROLA	PR
Mathieu MAILLARD	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, et de la 2ème année du diplôme de **MASTER DE CHIMIE**, spécialité **SYNTHESE ORGANIQUE ET CHIMIE DES MOLECULES BIOACTIVES**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : OLIVIER PIVA	PR
BENOIT JOSEPH	PR
PETER GOEKJIAN	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, et de la 2ème année du diplôme de **MASTER DE CHIMIE**, spécialité **SYNTHESIS, CATALYSIS AND SUSTAINABLE CHEMISTRY**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : PETER GOEKJIAN	PR
PIERRE STRAZEWSKI	PR
OLIVIER PIVA	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, et de la 2ème année du diplôme de **MASTER DE CHIMIE**, spécialité **FORMULATION ET CHIMIE INDUSTRIELLE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : PIERRE LANTERI	PR
CLAIRE BORDES	MCF
PASCAL FONGARLAND	PR
OLIVIER PIVA	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, et de la 2ème année du diplôme de **MASTER DE CHIMIE**, spécialité **CATALYSE ET CHIMIE PHYSIQUE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : Akim KADDOURI	PR
Eric EHRET	MCF
Christophe GEANTET	DR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 1 et 2, et de la 1ère année du diplôme de **MASTER CHIMIE** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : OLIVIER PIVA	PR
CLAIRE BORDES	MCF
PASCAL FONGARLAND	PR
BERANGERE TOURY	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, de la 2ème année et du diplôme de **MASTER ANALYSE ET CONTROLE PHYSICO-CHIMIQUES**, spécialité **SCIENCES ANALYTIQUES**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2012/2013.

Nom - Prénom	Grade
Président : JEROME RANDON	PR
CLAIRE DEMESMAY	PR
JEROME GUITTON	PR
STEPHAN GUY	PR
NICOLE DELEPINE	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, de la 2ème année et du diplôme de **MASTER ANALYSE ET CONTROLE PHYSICO-CHIMIQUES**, spécialité **CRIMINALISTIQUE, BIOANALYSE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : JEROME RANDON	PR
CLAIRE DEMESMAY	PR
JEROME GUITTON	PR
STEPHAN GUY	PR
NICOLE DELEPINE	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, de la 2ème année et du diplôme de **MASTER ANALYSE ET CONTROLE PHYSICO-CHIMIQUES**, spécialité **ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : JEROME RANDON	PR
CLAIRE DEMESMAY	PR
JEROME GUITTON	PR
STEPHAN GUY	PR
NICOLE DELEPINE	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, de la 2ème année et du diplôme de **MASTER ANALYSE ET CONTROLE PHYSICO-CHIMIQUES**, spécialité **ANALYSE INDUSTRIELLE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : JEROME RANDON	PR
CLAIRE DEMESMAY	PR
JEROME GUITTON	PR
STEPHAN GUY	PR
NICOLE DELEPINE	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 1 et 2, et de la 1ère année du diplôme de **MASTER ANALYSE ET CONTROLE PHYSICO-CHIMIQUES** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : JEROME RANDON	PR
CLAIRE DEMESMAY	PR
JEROME GUITTON	PR
STEPHAN GUY	PR
NICOLE DELEPINE	MCF

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements et du diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE ECO-CONCEPTION ET MATIERES PLASTIQUES** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : THIERRY HAMAIDE	PU
Anne-Marie BUTIN	IGE
Mélanie CHAMPEAU	CIRFAP
Amandine AUTHIER	CIRFAP

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements et du diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE TRANSFORMATION DES METAUX** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : OLIVIER DEZELLUS	MCF
ANNE-MARIE BUTIN	IGE
BARRIQUANT Lionel	Chef de Travaux Lycée Hector Guimard

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie-Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements et du diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE PLASTURGIE ET MATERIAUX COMPOSITES** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : RENE FULCHIRON	MCF LYON 1
EMMANUEL BEYOU	MCF LYON 1
YANN LESPINAS	PRAG – LYCEE ARBEZ CARME
PHILIPPE MAROTTE	Société TECHNOWILL

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice du Département de Chimie -Biochimie

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution des Unités d'enseignements, des semestres 3 et 4, et de la 2ème année et du diplôme de **MASTER MATERIAUX**, spécialité **CYCLE DE VIE DES MATERIAUX**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : THIERRY HAMAIDE	PR
ANNE-MARIE BUTIN	IGE
THIERRY DELAIR	PR

Article 2 : La Directrice du Département de Chimie-Biochimie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 20 novembre 2013

La Directrice du Département

Caroline FELIX

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme,** du MASTER MEGA, Parcours **« Ingénierie Mécanique et Energétique »**, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom – Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Etienne VERGNAULT	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Bilan retour des arrêtés de jurys
Année Universitaire 2013-2014

MASTER	Arrêtés de diplôme	Arrêté d'année	Arrêté de semestres	Arrêté d'UE	Remarques
M2 Recherche Acoustique	ok	ok	ok	ok	
M2 Recherche Génie Mécanique	ok	ok	ok	ok	Toutes les UE ne sont pas répertoriées car les UE optionnelles = UE d'autres Master Recherche
M2 Recherche Thermique et Energétique	ok	ok	ok	Pas d'arrêté d'UE	Master cohabilité Pas de jurys d'UE Uniquement le parcours propulsion d'ouvert
M2 Recherche Biomécanique	ok	ok	ok	ok	Toutes les UE ne sont pas répertoriées car les UE optionnelles = UE d'autres Master Recherche
M2 Recherche Mécanique des Fluides	ok	ok	ok	ok	Toutes les UE ne sont pas répertoriées car les UE optionnelles = UE d'autres Master Recherche
M2 Recherche Recherche en Génie Civil	ok	ok	ok	Pas d'arrêté d'UE	Master cohabilité Pas de jurys d'UE
M2 Professionnel ICHQE HEE	ok	ok	ok	ok	
M2 Professionnel ICHQE IMSDD	ok	ok	ok	ok	
M2 Professionnel ICHQE ECO	ok	ok	ok	ok	
M2 Professionnel IME	ok	ok	ok	ok	
M1 IME	ok	ok	ok	ok	
M1 GC	ok	ok	ok	ok	

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2,** S1 et S2, du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1,** S1 du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Alain BLAISE	MCF
Autres membres	
Séverine MILLET	MCF
Yannick ROZENBERG	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2,** S2, du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Peter SPELT	PR
Autres membres	
Mireille BLANC	MCF
Laure-Lise GRAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Vibration des structures – MGC1017M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Alain BLAISE	MCF
Vice-Président	
Claude INSERRA	MCF

UE : Mécanique des Fluides et Energétique – MGC1021M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Michel LANCE	PR
Vice-Président	
Peter SPELT	PR

UE : Outils pour la Mécanique – MGC1023M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Claude INSERRA	PR
Vice-Président	
Peter SPELT	MCF
Autres Membres	
Alain BLAISE	MCF

UE : Mécanique des Milieux Continus – MGC1024M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mahmoud HAMMADICH	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR

UE : Méthodes Eléments Finis – MGC1025M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Séverine MILLET	MCF

UE : Turbomachine – MGC1026M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Yannick ROZENBERG	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR

UE : UE Optionnelle Atelier Numérique et CAO – MGC1004M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Raphael DUMAS	DR INSERM

UE : Mécanique des Structures – MGC1020M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Alain BLAISE	MCF
Vice-Président	
Claude INSERRA	MCF

UE : Langue et Communication – Socio-économie – MGC1027M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	Pr Anglais
Vice-Président	
Hughes CHAMBE	Pr socio-eco

UE : Stage / Projet – MGC1028M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Xavier ESCRIVA	MCF

UE : EDP – Mécanique, Méthode Numérique – MGC1029M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Peter SPELT	PR
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de MASTER MEGA, Parcours « **Génie Civil** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Pierre BONCHE	Professionnel
Geneviève FORAY	MCF
Mikaël GINESTY	PRAG
Stéphanie GIROUX	MCF
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Nadine PAGUET	PRAG
Nadège REBOUL	MCF
Abdelkrim TRABELSI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANÇOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 1 et 2,** S1 et S2 du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Génie Civil** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marc BUFFAT	PR
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Geneviève FORAY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1,** S1 du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Génie Civil** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Vice-Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Autres membres	
Pierre BONCHE	Professionnel
Mikaël GINESTY	PRAG
Stéphanie GIROUX	MCF
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Nadine PAGUET	PRAG
Nadège REBOUL	MCF
Abdelkrim TRABELSI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2,** S2 du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Génie Civil** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Vice-Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Autres membres	
Pierre BONCHE	Professionnel
Mikaël GINESTY	PRAG
Stéphanie GIROUX	MCF
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Nadine PAGUET	PRAG
Nadège REBOUL	MCF
Abdelkrim TRABELSI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER MEGA, Parcours « **Génie Civil** », 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Matériaux du Génie Civil – MGC1009M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Mikaël GINESTY	PRAG
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF

UE : Vibration des Structures – MGC1017M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Alain BLAISE	MCF
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PRAG

UE : Mécanique des Structures – MGC1020M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Mikaël GINESTY	PRAG

UE : Mécanique des fluides – MGC1021M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Michel LANCE	PR
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Delphine DOPPLER	MCF

UE : Langue et Communication – Socio-Economie – MGC1027M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Florence PLAYE-FAURE	PRAG
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Didier BOULON	PRAG

UE : Stage - Projet – MGC1028M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Vice-Président	
Mikaël GINESTY	PRAG
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Nadine PAGUET	PRAG
Stéphanie GIROUX	MCF
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Nadège REBOUL	MCF
Pierre BONCHE	Professionnel
Abdelkrim TRABELSI	MCF

UE Optionnelle S1 : Stabilité des structures – MGC1030M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Vice-Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Autres membres	
Nadine PAGUET	PRAG

UE Optionnelle S2 : Economie d'entreprise – Droit – MGC1032M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Dominique ZAMBON	PRAG
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Marie-Blanche KIRCHER	PRO

UE Optionnelle S2 : Géotechnique et Environnement – MGC1033M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Geneviève FORAY	MCF
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Frédéric CHERQUI	PRAG

UE Optionnelle S1 : Techniques pour des bâtiments à haute efficacité énergétique. – MGC1034M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Julien MARATIER	PRO

UE : Géotechnique et ETB – MGC1035M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Vice-Président	
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Autres membres	
Geneviève FORAY	MCF

UE : Management de projet –MGC1036M

Nom – Prénom	Grade
Président	
Dominique ZAMBON	PRAG
Vice-Président	
Etienne VERGNAULT	MCF
Autres membres	
Patrice DOUCELIN	PRO

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Modélisation et Simulation en Mécanique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Xavier ESCRIVA	MCF
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Lionel FROSSARD	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4 du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Modélisation et Simulation en Mécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Xavier ESCRIVA	MCF
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Lionel FROSSARD	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3 du diplôme de Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Modélisation et Simulation en Mécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Peter SPELT	PR
Autres membres	
Marc BUFFAT	PR
Bertrand FRECHEDE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4 du diplôme de Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Modélisation et Simulation en Mécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Autres membres	
Xavier ESCRIVA	MCF
Lionel FROSSARD	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Modélisation et Simulation en Mécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : CAO Modélisation Géométrique – MGC2017M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Philippe JAFFRES	PRAG

UE : Projets Industriels – MGC2018M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Xavier ESCRIVA	MCF
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF

UE : Physique et Modélisation des écoulements turbulents – MGC2029M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Peter SPELT	PR
Autres membres	
Lionel LE PENVEN	CR

UE : Mécanique non-linéaire des structures – MGC2030M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Thouraya BARANGER	MCF
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF

UE : Méthodes numériques avancées – MGC2031M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF

UE : Langues et Socio-économie – MGC2124M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF
Autres membres	
Mireille BLANC	MCF
Véronique DUCLOS	PAST

UE : Compléments Méthodes numériques – MGC2125M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	MCF
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF

UE : Initiation au calcul parallèle – MGC2126M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Christophe PERA	IR

UE : CAO Modélisation Géométrique approfondissement – MGC2128M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Philippe JAFFRES	PRAG

UE : Mécanique des systèmes multicorps dynamiques – MGC2129M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Lionel FROSSARD	PRAG

UE : Mécanique des systèmes multicorps dynamiques approfondissement – MGC2130M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Lionel FROSSARD	PRAG

UE : Ecoulements diphasiques et hydrodynamique des rivières – MGC2131M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Peter SPELT	PR

UE : Dynamique rapide et interaction fluide structures – MGC2132M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR
Autres membres	
Laure-Lise GRAS	MCF
Mahmoud HAMADICHE	MCF

UE : Stage industriel – MGC2133M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Véronique DUCLOS	PAST
Autres membres	
Marc BUFFAT	PR
Xavier ESCRIVA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de MASTER MEGA professionnel, Spécialité **« Ingénierie Mécanique et Energétique »**, Parcours « **Mécanique et Energétique des Transport et leur Impact sur l'Environnement** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF
Peter SPELT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

Le Président,
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4 du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Mécanique et Energétique des Transport et leur Impact sur l'Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF
Peter SPELT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3 du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Mécanique et Energétique des Transport et leur Impact sur l'Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Peter SPELT	PR
Autres membres	
Marc BUFFAT	PR
Bertrand FRECHEDE	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4 du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Mécanique et Energétique des Transport et leur Impact sur l'Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Yannick ROZENGERG	MCF
Peter SPELT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Professionnel, Spécialité « **Ingénierie Mécanique et Energétique** », Parcours « **Mécanique et Energétique des Transport et leur Impact sur l'Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : CAO Modélisation Géométrique – MGC2017M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Philippe JAFFRES	PRAG

UE : Projets Industriels – MGC2018M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Xavier ESCRIVA	MCF
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF

UE : Problématiques des Transports et leur impact sur l'environnement – MGC2024M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Pierre CARLOTI	Intervenant extérieur
Autres membres	
André MICHEL	Intervenant extérieur

UE : Physique et Modélisation des écoulements turbulents – MGC2029M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Peter SPELT	PR
Autres membres	
Lionel LE PENVEN	CR

UE : Mécanique non-linéaire des structures – MGC2030M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Thouraya BARANGER	MCF
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF

UE : Méthodes numériques avancées – MGC2031M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Yannick ROZENBERG	MCF

UE : Langues et Socio-économie – MGC2124M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF
Autres membres	
Mireille BLANC	MCF
Véronique DUCLOS	PAST

UE : Pollution en canopée urbaine – MGC2127M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Lionel SOULHAC	MCF

UE : CAO Modélisation Géométrique approfondissement – MGC2128M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Philippe JAFFRES	PRAG

UE : Mécanique des systèmes multicorps dynamiques – MGC2129M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Lionel FROSSARD	PRAG

UE : Mécanique des systèmes multicorps dynamiques approfondissement – MGC2130M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Lionel FROSSARD	PRAG

UE : Ecoulements diphasiques et hydrodynamique des rivières – MGC2131M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Peter SPELT	PR

UE : Dynamique rapide et interaction fluide structures – MGC2132M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR
Autres membres	
Laure-Lise GRAS	MCF
Mahmoud HAMADICHE	MCF

UE : Stage industriel – MGC2133M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ivana VINKOVIC	MCF
Vice-Président	
Véronique DUCLOS	PAST
Autres membres	
Marc BUFFAT	PR
Xavier ESCRIVA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Bâtiment à Haute Efficacité Energétique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX--JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Nadine PAGUET	PRAG
Georges ROUCHON	VAC
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Dominique ZAMBON	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Bâtiment Haute Efficacité Energétique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX--JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Nadine PAGUET	PRAG
Georges ROUCHON	VAC
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Dominique ZAMBON	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Bâtiment à Haute Efficacité Energétique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX--JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Nadine PAGUET	PRAG
Georges ROUCHON	VAC
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Dominique ZAMBON	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre S4,** S4, du diplôme de MASTER MEGA, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Bâtiment Haute Efficacité Energétique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX--JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Nadine PAGUET	PRAG
Georges ROUCHON	VAC
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Dominique ZAMBON	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Bâtiment à Haute Efficacité Energétique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Communication – Langues - TOEIC – MGC2014M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Vice-Président	
Florence PLAVE-FAURE	PRAG
Autres membres	
Pamela WIGGAM	VAC

UE : Modélisation thermo-hygro-aéraulique du bâtiment – MGC2144M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF

UE : Réhabilitation énergétique des bâtiments – MGC2145M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joseph VIRGONE	PR
Vice-Président	
Dominique ZANBOM	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF

UE : Environnement du bâtiment – MGC2146M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Florence CRON	PRAG
Vice-Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Autres membres	
Joseph VIRGONE	PR

UE : Développement durable – MGC2147M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Nathalie THIELLAND	VAC

UE : Contrôle Commande pour les systèmes techniques - GTB – MGC2148M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christian GHIAUS	PR
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF

UE : Energie solaire dans le bâtiment – MGC2149M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christophe MENEZO	PR
Vice-Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Autres membres	
Joseph VIRGONE	PR

UE : Nouveaux Concepts – MGC2150M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joseph VIRGONE	PR
Vice-Président	
Abdelkrim TRABELSI	MCF
Autres membres	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF

UE : Séminaires-Bâtiment Haute Efficacité Energétique – MGC2151M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joseph VIRGONE	PR
Vice-Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Autres membres	
Abdelkrim TRABELSI	MCF

UE : Projet Bâtiment Basse Consommation – MGC2152M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Dominique ZAMBON	PRAG

UE : Stage – MGC2268M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Stéphanie GIROUX-JULIEN	MCF
Vice-Président	
Joseph VIRGONE	PR
Autres membres	
Abdelkrim TRABELSI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SOLIDARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « Ingénierie **de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours **« Economie de la Construction et Management de Projet »**, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Economie de la Construction et Management de Projet** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du Semestre 3,** S3, du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Economie de la Construction et Management de Projet** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du Semestre 4,** S4, du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Economie de la Construction et Management de Projet** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER MEGA Professionnel, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Economie de la Construction et Management de Projet** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Economie de la construction – Coût Global – MGC2139M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Economie de la construction – Prescriptions – MGC2140M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Economie d'entreprise – MGC2141M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Architecture- Urbanisme – Qualité Environnemental Bâtiment – MGC2142M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Assistant Maître d'œuvre - GP – MGC2143M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Communication – Langues – TOEIC – MGC2014M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Projet Tutoré – MGC2015M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

UE : Stage – MGC2016M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Président	
Nadine PAGUET	PRAG
Autres membres	
Stéphanie GIROUX	MCF
Pierre MERIEUX	PROFESSIONNEL
Stéphane RANTY	PRAG
Etienne VERGNAULT	MCF
Joseph VIRGONE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen pour **l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité **« Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale »**, Parcours **« Ingénierie des Matériaux et Structures pour un Développement Durable »**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Hamda BEN HADID	PR
Vice-Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Autres membres	
Laurence CHEZE	PR
Ali LIMAM	PR
Ivana VINKOVIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4 du diplôme de MASTER MEGA, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Ingénierie des Matériaux et Structures pour un Développement Durable** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Laurence CURTIL	PR
Denis HODOUL	VAC
Eric JACQUELIN	PR
Laurent MICHEL	MCF
Nadine PAGUET	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre S3,** S3 du diplôme de MASTER MEGA, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Ingénierie des Matériaux et Structures pour un Développement Durable** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Laurence CURTIL	PR
Denis HODOUL	VAC
Eric JACQUELIN	PR
Laurent MICHEL	MCF
Nadine PAGUET	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre S4,** S4 du diplôme de MASTER MEGA, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Ingénierie des Matériaux et Structures pour un Développement Durable** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Laurence CURTIL	PR
Denis HODOUL	VAC
Eric JACQUELIN	PR
Laurent MICHEL	MCF
Nadine PAGUET	PRAG

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël Gilly

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER MEGA, Spécialité « **Ingénierie de la Construction à Haute Qualité Environnementale** », Parcours « **Ingénierie des Matériaux et Structures pour un Développement Durable** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Communication- Langue - TOEIC – MGC2014M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PR
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Stage – MGC2016M

Nom - Prénom	Grade
Nom - Prénom	
Président	
Emmanuel FERRIER	
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PR
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Matériaux – Structure composite – MGC2116M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Laurence CURTIL	PR
Denis HODOUL	VAC
Eric JACQUELIN	PR
Laurent MICHEL	MCF
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Ingénierie – Structure Multimatériaux – MGC2118M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Laurence CURTIL	PR
Denis HODOUL	VAC
Eric JACQUELIN	PR
Laurent MICHEL	MCF
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Pathologie /Sec/Maint Ouvrage – MGC2136M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PR
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Développement Durable – Sécurité construction – MGC2137M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PR
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Calcul Avancé Construction – MGC2138M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Emmanuel FERRIER	PR
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	MCF
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PR
Nadine PAGUET	PRAG

UE : Conduite de projet – MGC2269M

Nom - Prénom	Grade
Nom - Prénom	
Président	
Emmanuel FERRIER	
Vice-Président	
Bruno JURKIEWIEZ	
Autres membres	
Eric JACQUELIN	PRAG
Nadine PAGUET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 08 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE
EST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Dynamique des Fluides** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Richard PERKINS	PR
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Dynamique des Fluides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3 du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Dynamique des Fluides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SECRETARIAT Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Dynamique des Fluides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Dynamique des Fluides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Mécanique et thermodynamique des milieux continus – MGC2156M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe BOISSE	PR
Vice-Président	
Thierry HOC	PR
Autres membres	
Michel LANCE	PR

UE : Traitement des données : de l'acquisition des signaux et images jusqu'à leur interprétation MGC2157M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Didier VRAY	PR
Vice-Président	
Hamda BEN HADID	PR

UE : Mécanique physique – MGC2158M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PR
Vice-Président	
Mikhael GOROKHOVSKI	PR
Autres membres	
Mathieu CREYSSELS	MCF

UE : Systémique et modélisation des systèmes – MGC2159M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Pascal LE GAUFFRE	MCF
Vice-Président	
Hamda BEN HADID	PR

UE : Simulations Numériques – MGC2215M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Hamda BEN HADID	PR
Vice-Président	
Fabien GODEFERD	DR

UE : Techniques et Méthodes expérimentales – MGC2216M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mahmoud EL HAJEM	MCF
Vice-Président	
Serge SIMOENS	DR

UE : Mélanges et Chaos – MGC2227M

Nom - Prénom	**Grade**
Président	
Philippe CARRIERE	DR
Vice-Président	
Florence RAYNAL	CR
Autres membres	
Wouter BOS	CR

UE : Mécanique Fluides Approfondie – MGC2231M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Julian SCOTT	PR
Vice-Président	
Lionel LE PENVEN	CR

UE : Stabilité des écoulements – MGC2232M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Julian SCOTT	PR
Vice-Président	
Florence RAYNAL	CR

UE : Ecoulement Polyphasique et Interface – MGC2233M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Peter SPELT	PR
Vice-Président	
Michel LANCE	PR

UE : Base Physique de la Turbulence – MGC2234M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Faouzi LAADHARI	MCF
Autres membres	
Christophe BAILLY	PR

UE : Modélisation Turbulence – MGC2235M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Jean-Pierre BERTOGLIO	DR
Vice-Président	
Claude CAMBON	DR

UE : Hydraulique Fluviale – MGC2236M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Richard PERKINS	PR
Vice-Président	
Jean-Jacques FRY	Ingénieur

UE : Dynamique de l'atmosphère – MGC2237M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Richard PERKINS	PR
Vice-Président	
Lionel SOULHAC	MDC

UE : Génie de l'Océan et Littoral – MGC2238M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Richard PERKINS	PR
Vice-Président	
Julian SCOTT	PR

UE : Pollution et Risque – MGC2241M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel SOULHAC	MCF
Vice-Président	
Pietro SALIZZONI	MCF

UE : Stage d'initiation à la recherche – MGC2242M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

UE : Langues – MGC2271M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	PRAG
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE ESTI

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Environnement** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Marc BUFFAT	PR
Autres membres	
Richard PERKINS	PR
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SECURITE
Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MÉCANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Mécanique des Fluides** », Parcours « **Environnement** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Mécanique et thermodynamique des milieux continus – MGC2156M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe BOISSE	PR
Vice-Président	
Thierry HOC	PR
Autres membres	
Michel LANCE	PR

UE : Traitement des données : de l'acquisition des signaux et images jusqu'à leur interprétation MGC2157M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Didier VRAY	PR
Vice-Président	
Hamda BEN HADID	PR

UE : Mécanique physique – MGC2158M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PR
Vice-Président	
Mikhael GOROKHOVSKI	PR
Autres membres	
Mathieu CREYSSELS	MCF

UE : Systémique et modélisation des systèmes – MGC2159M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Pascal LE GAUFFRE	MCF
Vice-Président	
Hamda BEN HADID	PR

UE : Simulations Numériques – MGC2215M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Hamda BEN HADID	PR
Vice-Président	
Fabien GODEFERD	DR

UE : Techniques et Méthodes expérimentales – MGC2216M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mahmoud EL HAJEM	MCF
Vice-Président	
Serge SIMOENS	DR

UE : Mélanges et Chaos – MGC2227M

Nom - Prénom	**Grade**
Président	
Philippe CARRIERE	DR
Vice-Président	
Florence RAYNAL	CR
Autres membres	
Wouter BOS	CR

UE : Mécanique Fluides Approfondie – MGC2231M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Julian SCOTT	PR
Vice-Président	
Lionel LE PENVEN	CR

UE : Stabilité des écoulements – MGC2232M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Julian SCOTT	PR
Vice-Président	
Florence RAYNAL	CR

UE : Ecoulement Polyphasique et Interface – MGC2233M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Peter SPELT	PR
Vice-Président	
Michel LANCE	PR

UE : Base Physique de la Turbulence – MGC2234M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Faouzi LAADHARI	MCF
Autres membres	
Christophe BAILLY	PR

UE : Modélisation Turbulence – MGC2235M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Jean-Pierre BERTOGLIO	DR
Vice-Président	
Claude CAMBON	DR

UE : Hydraulique Fluviale – MGC2236M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Richard PERKINS	PR
Vice-Président	
Jean-Jacques FRY	Ingénieur

UE : Dynamique de l'atmosphère – MGC2237M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Richard PERKINS	PR
Vice-Président	
Lionel SOULHAC	MDC

UE : Génie de l'Océan et Littoral – MGC2238M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Richard PERKINS	PR
Vice-Président	
Julian SCOTT	PR

UE : Pollution et Risque – MGC2241M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel SOULHAC	MCF
Vice-Président	
Pietro SALIZZONI	MCF

UE : Stage d'initiation à la recherche – MGC2242M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Lionel LE PENVEN	CR
Vice-Président	
Richard PERKINS	PR
Autres membres	
Nicolas RIVIERE	PR

UE : Langues – MGC2271M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	PRAG
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Biomécanique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurence CHEZE	PR
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Yoann LAFON-JALBY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4 du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Biomécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurence CHEZE	PR
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Yoann LAFON-JALBY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Biomécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurence CHEZE	PR
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Yoann LAFON-JALBY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Biomécanique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurence CHEZE	PR
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR
Autres membres	
Bertrand FRECHEDE	MCF
Yoann LAFON-JALBY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-Noël GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité **Recherche « Biomécanique »**, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Tribologie en milieu vivant – MGC2063M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Yves BERTHIER	DR
Vice-Président	
Ana-Maria SFARGHUI	CR

UE : Introduction à la biomécanique de l'appareil locomoteur – MGC2067M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurence CHEZE	PR
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR

UE : Introduction à la mécanique des matériaux biologiques – MGC2071M

Nom - Prénom	Grade
Président	
David MITTON	DR
Vice-Président	
Karine BRUYERE	CR

UE : Anatomie fonctionnelle humaine – MGC2072M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Michel-Henri FESSY	PU-PH
Vice-Président	
Laurence CHEZE	PR

UE : Initiation aux principes de la chirurgie orthopédique – MGC2074M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Michel-Henri FESSY	PU-PH
Vice-Président	
Laurence CHEZE	PR

UE : Méthodologie de recherche en biomécanique – MGC2179M

Nom - Prénom	Grade
Président	
David MITTON	DR
Vice-Président	
Yoann LAFON-JALBY	MCF

UE : Les différentes facettes de la biomécanique – MGC2180M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe VEZIN	DR
Vice-Président	
Laurence CHEZE	PR

UE : Introduction à la modélisation en biomécanique – MGC2181M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Thomas ROBERT	CR
Vice-Président	
Laurence CHEZE	PR

UE : Analyse et simulation du mouvement humain – MGC2185M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Raphaël DUMAS	DR
Vice-Président	
Laurence CHEZE	PR

UE : Stage d'initiation à la recherche – MGC2192M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurence CHEZE	PR
Vice-Président	
Raphaël DUMAS	DR

UE : Langues - INSA – MGC2271M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	PRAG
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDI BEN HABID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche **« Génie Mécanique »**, Parcours **« Tribologie et Mécanique des Structures »**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4**, S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Tribologie et Mécanique des Solides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3**, S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Tribologie et Mécanique des Solides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

François-NOEL GILLY

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4**, S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Tribologie et Mécanique des Solides** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Tribologie et Mécanique des Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Mécanique et thermodynamique des milieux continus – MGC2156M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Thierry HOC	PU
Vice-Président	
Philippe BOISSE	PU
Autres membres	
Michel LANCE	DR

UE : Traitement des données : de l'acquisition des signaux et images jusqu'à leur interprétation – MGC2157M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Didier VRAY	PU
Vice-Président	
Jérôme ANTONI	PU

UE : Mécanique physique – MGC2158M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PU

UE : Matière Molle : nanosystème– MGC2251M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PU

UE : Dynamique des usinages – MGC2252M

Nom - Prénom	Grade
Président	
François GIRARDIN	MCF
Vice-Président	
Tarek MABROUKI	MCF

UE : Comportement, Structure, Sollicitations externes – MGC2253M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Alain COMBESCURE	PU

UE : Modélisation des Matériaux Composites – MGC2254M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe BOISSE	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Hubert MAIGRE	CR

UE : Méthodes Numériques Avancées – MGC2255M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ton LUBRECHT	PU
Vice-Président	
Anthony GRAVOUIL	PU

UE : Dynamique des Structures – MGC2256M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Jean-Pierre LAINE	MCF

UE : Systémique et modélisation des systèmes– MGC2159M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Pascal LE GAUFFRE	MCF

UE : Modélisation en Génie Mécanique – MGC2245M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Anthony GRAVOUIL	PU
Vice-Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Autres membres	
Joël PERRET-LIAUDET	MCF

UE : Tribologie : principe et application – MGC2247M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PU

UE : R et D en Tribologie – MGC2248M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Yves BERTHIER	DR
Vice-Président	
Aurélien SAULOT	MCF

UE : Mécanique des Contacts Lubrifiantss – MGC2249M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ton LUBRECHT	PU

UE : Fatigue, Rupture, Durabilité – MGC2250M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joël COURBON	PU
Vice-Président	
Hubert MAIGRE	CR

UE : Stabilité des Systèmes Mécaniques – MGC2257M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU

UE : Dynamique des Machines – MGC2258M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Régis DUFOUR	PU
Vice-Président	
Georges JACQUET	PU

UE : Dynamique non Linéaire– MGC2259M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Régis DUFOUR	PU
Vice-Président	
Sébastien BAGUET	MCF

UE : Dynamique des Mécanismes – MGC2260M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joël PERRET-LIAUDET	MCF

UE : Mécatronique – MGC2261M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Luc GAUDILLER	PR
Vice-Président	
Claire JEAN-MISTRAL	MCF

UE : Dynamique des Systèmes Multicorps – MGC2262M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe BOISSE	PU
Vice-Président	
Philippe LONJOU	PA

UE : Optimisation des Matériaux et Structures Composites – MGC2263M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Thouraya BARANGER	MCF

UE : Analyse des Transmissions Mécaniques – MGC2264M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe VELEX	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche **« Génie Mécanique »**, Parcours **« Mécanique des Structures »**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4**, S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Mécanique des Structures**», 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3**, S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Mécanique des Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4**, S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Mécanique des Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Thouraya BARANGER	MCF
M'hamed BOUTAOUS	MCF
Anthony GRAVOUIL	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 18 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE
FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Génie Mécanique** », Parcours « **Mécanique des Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Mécanique et thermodynamique des milieux continus – MGC2156M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Thierry HOC	PU
Vice-Président	
Philippe BOISSE	PU
Autres membres	
Michel LANCE	DR

UE : Traitement des données : de l'acquisition des signaux et images jusqu'à leur interprétation – MGC2157M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Didier VRAY	PU
Vice-Président	
Jérôme ANTONI	PU

UE : Mécanique physique – MGC2158M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PU

UE : Systémique et modélisation des systèmes– MGC2159M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Pascal LE GAUFFRE	MCF

UE : Modélisation en Génie Mécanique – MGC2245M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Anthony GRAVOUIL	PU
Vice-Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Autres membres	
Joël PERRET-LIAUDET	MCF

UE : Tribologie : principe et application – MGC2247M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PU

UE : R et D en Tribologie – MGC2248M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Yves BERTHIER	DR
Vice-Président	
Aurélien SAULOT	MCF

UE : Mécanique des Contacts Lubrifiantss – MGC2249M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ton LUBRECHT	PU

UE : Fatigue, Rupture, Durabilité – MGC2250M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joël COURBON	PU
Vice-Président	
Hubert MAIGRE	CR

UE : Matière Molle : nanosystème– MGC2251M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Denis MAZUYER	PU

UE : Dynamique des usinages – MGC2252M

Nom - Prénom	Grade
Président	
François GIRARDIN	MCF
Vice-Président	
Tarek MABROUKI	MCF

UE : Comportement, Structure, Sollicitations externes – MGC2253M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Alain COMBESCURE	PU

UE : Modélisation des Matériaux Composites – MGC2254M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe BOISSE	PU
Vice-Président	
Emmanuelle VIDAL-SALLE	PU
Autres membres	
Hubert MAIGRE	CR

UE : Méthodes Numériques Avancées – MGC2255M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ton LUBRECHT	PU
Vice-Président	
Anthony GRAVOUIL	PU

UE : Dynamique des Structures – MGC2256M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU
Vice-Président	
Jean-Pierre LAINE	MCF

UE : Stabilité des Systèmes Mécaniques – MGC2257M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PU

UE : Dynamique des Machines – MGC2258M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Régis DUFOUR	PU
Vice-Président	
Georges JACQUET	PU

UE : Dynamique non Linéaire– MGC2259M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Régis DUFOUR	PU
Vice-Président	
Sébastien BAGUET	MCF

UE : Dynamique des Mécanismes – MGC2260M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Joël PERRET-LIAUDET	MCF

UE : Mécatronique – MGC2261M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Luc GAUDILLER	PR
Vice-Président	
Claire JEAN-MISTRAL	MCF

UE : Dynamique des Systèmes Multicorps – MGC2262M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe BOISSE	PU
Vice-Président	
Philippe LONJOU	PA

UE : Optimisation des Matériaux et Structures Composites – MGC2263M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Thouraya BARANGER	MCF

UE : Analyse des Transmissions Mécaniques – MGC2264M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Philippe VELEX	PU

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Aéroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Aéroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Aéroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Aéroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », **Parcours « Aéroacoustique »**, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Acoustique Générale – MGC2161M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Jean-Louis GUYADER	PR
Vice-Président	
Gilles ROBET	MCF
Autres membres	
Daniel JUVE	PR

UE : Acoustique : confort et environnement – MGC2162M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Marie-Annick GALLAND	PR
Autres membres	
Olivier MARSDEN	MCF

UE : Bruit d'origine aérodynamique – MGC2163M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Michel ROGER	PR
Vice-Président	
Olivier MARSDEN	MCF
Autres membres	
Christophe BAILLY	PR

UE : Aéroacoustique Avancée – MGC2164M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christophe BAILLY	PR
Vice-Président	
Olivier MARSDEN	MCF
Autres membres	
Christophe BOGEY	DR

UE : Contrôle Actif du Bruit – MGC2165M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marie-Annick GALLAND	PR
Vice-Président	
Mohamed ICHCHOU	PR
Autres membres	
Olivier MARSDEN	MCF

UE : Acoustique des Transports – MGC2166M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mohamed ICHCHOU	PR
Vice-Président	
Etienne PARIZET	PR
Autres membres	
Daniel JUVE	PR

UE : Acoustique du Bâtiment – MGC2167M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Catherine MARQUIS-FAVRE	CR
Vice-Président	
Emmanuel GOURDON	ITPE
Autres membres	
Mathieu LAVANDIER	CR

UE : Rayonnement Acoustique – MGC2168M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Gilles ROBERT	MCF
Vice-Président	
Bernard LAULAGNET	MCF
Autres membres	
Etienne PARIZET	PR

UE : Propagation Vibratoire – MGC2169M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PR
Vice-Président	
Jean-Louis GUYADER	PR
Autres membres	
Mohamed ICHCHOU	PR

UE : Ultrasons : Applications Médicales – MGC2170M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christian CACHARD	PR
Vice-Président	
Philippe DELACHARTRE	PR
Autres membres	
Yves JAYET	PR

UE : Traitement d'image – MGC2171M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Rémy PROST	PR
Vice-Président	
Bernard OLIVIER	MCF
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Couplage multiphysique et application– MGC2172M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurent LEBRUN	PR
Vice-Président	
Lionel PETIT	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Systèmes Intelligents – MGC2173M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel GUYOMAR	PR
Vice-Président	
Lionel PETIT	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Perception Acoustique – MGC2174M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Nicolas GRIMAULT	CR
Vice-Président	
Etienne PARIZET	PR
Autres membres	
Mathieu LAVANDIER	CR

UE : Langues-INSA – MGC2271M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	PRAG
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Vibroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SECURITE Pour le Département MECANIQUE EST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Vibroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA-BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Vibroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Vibroacoustique** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Vibroacoustique** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Acoustique Générale – MGC2161M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Jean-Louis GUYADER	PR
Vice-Président	
Gilles ROBERT	MCF
Autres membres	
Daniel JUVE	PR

UE : Acoustique : confort et environnement – MGC2162M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Marie-Annick GALLAND	PR
Autres membres	
Olivier MARSDEN	MCF

UE : Bruit d'origine aérodynamique – MGC2163M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Michel ROGER	PR
Vice-Président	
Olivier MARSDEN	MCF
Autres membres	
Christophe BAILLY	PR

UE : Aéroacoustique Avancée – MGC2164M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christophe BAILLY	PR
Vice-Président	
Olivier MARSDEN	MCF
Autres membres	
Christophe BOGEY	DR

UE : Contrôle Actif du Bruit – MGC2165M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marie-Annick GALLAND	PR
Vice-Président	
Mohamed ICHCHOU	PR
Autres membres	
Olivier MARSDEN	MCF

UE : Acoustique des Transports – MGC2166M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mohamed ICHCHOU	PR
Vice-Président	
Etienne PARIZET	PR
Autres membres	
Daniel JUVE	PR

UE : Acoustique du Bâtiment – MGC2167M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Catherine MARQUIS-FAVRE	CR
Vice-Président	
Emmanuel GOURDON	ITPE
Autres membres	
Mathieu LAVANDIER	CR

UE : Rayonnement Acoustique – MGC2168M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Gilles ROBERT	MCF
Vice-Président	
Bernard LAULAGNET	MCF
Autres membres	
Etienne PARIZET	PR

UE : Propagation Vibratoire – MGC2169M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PR
Vice-Président	
Jean-Louis GUYADER	PR
Autres membres	
Mohamed ICHCHOU	PR

UE : Ultrasons : Applications Médicales – MGC2170M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christian CACHARD	Pr
Vice-Président	
Philippe DELACHARTRE	Pr
Autres membres	
Yves JAYET	PR

UE : Traitement d'image – MGC2171M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Rémy PROST	PR
Vice-Président	
Bernard OLIVIER	MCF
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Couplage multiphysique et application– MGC2172M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurent LEBRUN	PR
Vice-Président	
Lionel PETIT	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Systèmes Intelligents – MGC2173M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel GUYOMAR	PR
Vice-Président	
Lionel PETIT	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Perception Acoustique – MGC2174M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Nicolas GRIMAULT	CR
Vice-Président	
Etienne PARIZET	PR
Autres membres	
Mathieu LAVANDIER	CR

UE : Langues-INSA – MGC2271M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	PRAG
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Ultrasons** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Ultrasons** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Ultrasons** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Ultrasons** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Christophe BAILLY	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR
Etienne PARIZET	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA-BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Acoustique** », Parcours « **Ultrasons et Systèmes couplés** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

UE : Acoustique Générale – MGC2161M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Jean-Louis GUYADER	PR
Vice-Président	
Gilles ROBERT	MCF
Autres membres	
Daniel JUVE	PR

UE : Acoustique : confort et environnement – MGC2162M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel JUVE	PR
Vice-Président	
Marie-Annick GALLAND	PR
Autres membres	
Olivier MARSDEN	MCF

UE : Bruit d'origine aérodynamique – MGC2163M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Michel ROGER	PR
Vice-Président	
Olivier MASRDEN	MCF
Autres membres	
Christophe BAILLY	PR

UE : Aéroacoustique Avancée – MGC2164M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christophe BAILLY	PR
Vice-Président	
Olivier MARSDEN	MCF
Autres membres	
Christophe BOGEY	DR

UE : Contrôle Actif du Bruit – MGC2165M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Marie-Annick GALLAND	PR
Vice-Président	
Mohamed ICHCHOU	PR
Autres membres	
Olivier MARSDEN	MCF

UE : Acoustique des Transports – MGC2166M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mohamed ICHCHOU	PR
Vice-Président	
Etienne PARIZET	PR
Autres membres	
Daniel JUVE	PR

UE : Acoustique du Bâtiment – MGC2167M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Catherine MARQUIS-FAVRE	CR
Vice-Président	
Emmanuel GOURDON	ITPE
Autres membres	
Mathieu LAVANDIER	CR

UE : Rayonnement Acoustique – MGC2168M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Gilles ROBERT	MCF
Vice-Président	
Bernard LAULAGNET	MCF
Autres membres	
Etienne PARIZET	PR

UE : Propagation Vibratoire – MGC2169M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Louis JEZEQUEL	PR
Vice-Président	
Jean-Louis GUYADER	PR
Autres membres	
Mohamed ICHCHOU	PR

UE : Ultrasons : Applications Médicales – MGC2170M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Christian CACHARD	PR
Vice-Président	
Philippe DELACHARTRE	PR
Autres membres	
Yves JAYET	PR

UE : Traitement d'image – MGC2171M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Rémy PROST	PR
Vice-Président	
Bernard OLIVIER	MCF
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Couplage multiphysique et application– MGC2172M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Laurent LEBRUN	PR
Vice-Président	
Lionel PETIT	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Systèmes Intelligents – MGC2173M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Daniel GUYOMAR	PR
Vice-Président	
Lionel PETIT	PR
Autres membres	
Christian CACHARD	PR

UE : Perception Acoustique – MGC2174M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Nicolas GRIMAULT	CR
Vice-Président	
Etienne PARIZET	PR
Autres membres	
Mathieu LAVANDIER	CR

UE : Langues-INSA – MGC2271M

Nom - Prénom	Grade
Président	
Mireille BLANC	PRAG
Vice-Président	
Adélaïde PIC	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Thermique et Energétique** », Parcours « **Propulsion** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
TREBINJAC Isabelle	PR
Vice-Président	
PERKINS Richard	PR
Autres membres	
AUBERT Stéphane	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE
EST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Thermique et Energétique** », Parcours « **Propulsion** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
TREBINJAC Isabelle	PR
Vice-Président	
PERKINS Richard	PR
Autres membres	
AUBERT Stéphane	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Thermique et Energétique** », Parcours « **Propulsion** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
TREBINJAC Isabelle	PR
Vice-Président	
PERKINS Richard	PR
Autres membres	
AUBERT Stéphane	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4**, S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Thermique et Energétique** », Parcours « **Propulsion** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
TREBINJAC Isabelle	PR
Vice-Président	
PERKINS Richard	PR
Autres membres	
AUBERT Stéphane	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme,** de Master MEGA, Spécialité Recherche **« Recherche en Génie Civil »,** Parcours **« Matériaux et Structures »,** 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Hervé DI BENEDETTO	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Matériaux et Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Hervé DI BENEDETTO	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département MECANIQUE
FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Matériaux et Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Hervé DI BENEDETTO	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

SCOLARITE département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Matériaux et Structures** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Hervé DI BENEDETTO	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SOLARITE Département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme,** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Bâtiment et Physique des Ambiances** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Jean-Jacques ROUX	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE EST

NAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Bâtiment et Physique des Ambiances** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Jean-Jacques ROUX	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Bâtiment et Physique des Ambiances** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Jean-Jacques ROUX	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département MECANIQUE

HAMDA-BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche **« Recherche en Génie Civil »,** Parcours **« Bâtiment et Physique des Ambiances »**, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Jean-Jacques ROUX	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I
SCOLARITE
Département
MECANIQUE

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme,** de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Sols, Eau et Réseaux Urbains** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Irini DJERAN-MAIGRE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4,** S3 et S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Sols, Eau et Réseaux Urbains** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Irini DJERAN-MAIGRE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE
FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3,** S3, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Sols, Eau et Réseaux Urbains** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Irini DJERAN-MAIGRE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
SCOLARITE
Département
MECANIQUE
FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département Mécanique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4,** S4, du diplôme de Master MEGA, Spécialité Recherche « **Recherche en Génie Civil** », Parcours « **Sols, Eau et Réseaux Urbains** », 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014 :

Nom - Prénom	Grade
Président	
Ali LIMAM	PR
Vice-Président	
Irini DJERAN-MAIGRE	PR
Autres membres	
Emmanuel FERRIER	PR
Claude-Henri LAMARQUE	DR
Eric VINCENS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département de Mécanique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 25 novembre 2013.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 SCOLARITE Département MECANIQUE FST

HAMDA BEN HADID

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII –Chap. II – Art. L712-2

Sur proposition du Directeur de POLYTECH LYON

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour **l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament, spécialité Ingénierie Biomédicale et Pharmaceutique finalité Recherche

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom et Prénom	Grade
Président : Madame Stéphanie BRIANCON	PU
Monsieur Yves BERTHEZENE	PU-PH
Madame Sandrine BOURGEOIS	MCU
Madame Emmanuelle CANET SOULAS	PU
Madame Brigitte GROSGOGEAT	MCU-PH
Monsieur Cyril LAFON	CR
Monsieur Daniel HARTMANN	PU
Monsieur Emmanuel PERRIN	PU
Monsieur Norbert NOURY	PU
Monsieur Bruno MONTCEL	MCU
Monsieur Yves CHEVALIER	DR CNRS
Monsieur Cédric RAY	MCU
Madame Emmanuelle LAURENCEAU	MCU

Article 2 : Le directeur de POLYTECH LYON, Pascal FOURNIER, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19/11/2013

Le Directeur de POLYTECH LYON

Pascal FOURNIER

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII –Chap. II – Art. L712-2

Sur proposition du Directeur de POLYTECH LYON

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour **l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament, spécialité Ingénierie Biomédicale et Pharmaceutique finalité Recherche

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom et Prénom	Grade
Président : Madame Stéphanie BRIANCON	PU
Monsieur Yves BERTHEZENE	PU-PH
Madame Sandrine BOURGEOIS	MCU
Madame Emmanuelle CANET SOULAS	PU
Madame Brigitte GROSGOGEAT	MCU-PH
Monsieur Cyril LAFON	CR
Monsieur Daniel HARTMANN	PU
Monsieur Emmanuel PERRIN	PU
Monsieur Norbert NOURY	PU
Monsieur Bruno MONTCEL	MCU
Monsieur Yves CHEVALIER	DR CNRS
Monsieur Cédric RAY	MCU
Madame Emmanuelle LAURENCEAU	MCU

Article 2 : Le directeur de POLYTECH LYON, Pascal FOURNIER, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19/11/2013

Le Directeur de POLYTECH LYON

Pascal FOURNIER

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII –Chap. II – Art. L712-2

Sur proposition du Directeur de POLYTECH LYON

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen pour **l'attribution du diplôme** de Master 2 Sciences Technologies et Santé, mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament, spécialité Ingénierie Biomédicale et Pharmaceutique finalité Recherche

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom et Prénom	Grade
Président : Madame Stéphanie BRIANCON	PU
Monsieur Yves BERTHEZENE	PU-PH
Madame Sandrine BOURGEOIS	MCU
Madame Emmanuelle CANET SOULAS	PU
Madame Brigitte GROSGOGEAT	MCU-PH
Monsieur Cyril LAFON	CR
Monsieur Daniel HARTMANN	PU
Monsieur Emmanuel PERRIN	PU
Monsieur Norbert NOURY	PU
Monsieur Bruno MONTCEL	MCU
Monsieur Yves CHEVALIER	DR CNRS
Monsieur Cédric RAY	MCU
Madame Emmanuelle LAURENCEAU	MCU

Article 2 : Le directeur de POLYTECH LYON, Pascal FOURNIER, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19/11/2013

Le Directeur de POLYTECH LYON

Pascal FOURNIER

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de POLYTECH LYON

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Ingénierie pour la Santé et le Médicament, spécialité IBP, parcours Imagerie et Instrumentation Médicale, de 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Dispositif Médicaux : réglementation et innovation..... – (EI2013M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Stéphanie Briançon	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Anglais pour la recherche..... – (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie James	MCU
Autres membres :	
Stéphanie Briançon	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Bibliographie et Travaux personnels..... – (EI2033M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Stéphanie Briançon	PU
Daniel Hartmann	PU
Emmanuelle Laurenceau	MCU

UE : Aspects réglementaires des produits de santé..... – (EI2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Martine Delettraz	PU
Stéphanie Briançon	PU

UE : Droit de la Santé..... – (EI2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie Siranyan	MCU
Autres membres :	
Hans Martin Späth	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Santé publique et économie de la santé..... – (EI2016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Hans Martin Späth	MCU
Autres membres :	
Valérie Siranyan	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Caractérisation tissulaire, imagerie moléculaire et produits de contraste... – (EI2040M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Marlène Wiart	CR
Stéphanie Briançon	PU

UE : Introduction aux nanotechnologies pour les applications biomédicales.... – (EI2053M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Emmanuelle Canet Soulas	PU
Charlotte Rivière	MCU

UE : Physiopathologie..... – (EI2048M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Emmanuel Perrin	PU
Emmanuelle Laurenceau	MCU

UE : Bases de physiologie humaine..... – (EI2049M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Emmanuelle Laurenceau	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie RMN1..... – (EI2043M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno Montcel	MCU
Autres membres :	
Emmanuelle Canet Soulas	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie RMN2..... – (EI2044M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mathilde Pachot-Clouard	MCU
Autres membres :	
Jean François Le Bas	PU-PH
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie RX..... .....– (EI2045M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yves Berthezène	PU-PH
Autres membres :	
Cedric Ray	MCU
Bruno Montcel	MCU

UE : Imagerie Ultra-Sons .....– (EI2046M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno Montcel	MCU
Autres membres :	
Cedric Ray	MCU
David Melodelima	CR

UE : Imagerie isotopique..... – (EI2051M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Francesco Giammarile	PU-PH
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie moléculaire..... – (EI2042M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Luc Zimmer	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Programmation & bases de traitement d'images..... – (EI2054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel Perrin	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Norbert Noury	PU

UE : Télémedecine..... – (EI2055M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel Perrin	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Norbert Noury	PU

UE : Instrumentation médicale..... – (EI2056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Norbert Noury	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Monitorage des signaux physiologiques..... – (EI2047M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean Jacques Lehot	PU-PH
Autres membres :	
Norbert Noury	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Biomatériaux et réparation tissulaire.....– (EI2034M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Brigitte Grosgogeat	MCU-PH
Stéphanie Briançon	PU

UE : Biocompatibilité et Biocorrosion.....– (EI2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Brigitte Grosgogeat	MCU-PH
Autres membres :	
Daniel Hartmann	PU
Stéphanie Briançon	PU

UE : Physicochimie Systèmes Dispersés..... – (EI2036M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Sandrine Bourgeois	MCU
Yves Chevalier	DR

UE : Conception et formulation 1..... – (EI2037M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Sandrine Bourgeois	MCU
François Puel	MCU

UE : Conception et formulation 2..... – (EI2038M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Sandrine Bourgeois	MCU
Marie Alexandrine Bolzinger	MCU

UE : Formulation et analyse des protéines et des peptides.....– (EI2039M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Daniel Hartmann	PU
Jean François Sabot	PU

UE : Prothèses et systèmes orthopédiques.....– (EI2041M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Christian Berger Vachon	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Radioprotection .....– (EI2050M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cédric RAY	MCU
Autres membres :	
Emmanuel Perrin	PU

UE : Microfluidique, Microcapteurs.....– (EI2052M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Laurenceau	MCU
Autres membres :	
Philippe Carrière	DR
Jean Pierre Cloarec	MCU

UE : Médecine Nucléaire 1.....– (EI2061M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Francesco GIAMMARILE	PU-PH
Autres membres :	
Cédric RAY	MCU

UE : Médecine Nucléaire 2.....– (EI2062M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cédric RAY	MCU
Autres membres :	
Carole LARTIZIEN	CR CNRS

Article 2 : Le Directeur de POLYTECH LYON, Pascal FOURNIER, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21.11.2013..

Le Directeur de POLYTECH LYON,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de POLYTECH LYON

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master Ingénierie pour la Santé et le Médicament, spécialité IBP, parcours Pharmacotechnie et Cosmétologie/ Procédés Biologiques et Biomatériaux, de 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : Dispositif Médicaux : réglementation et innovation..... – (EI2013M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Stéphanie Briançon	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Anglais pour la recherche.....– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie James	MCU
Autres membres :	
Stéphanie Briançon	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Bibliographie et Travaux personnels..... – (EI2033M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Stéphanie Briançon	PU
Daniel Hartmann	PU
Emmanuelle Laurenceau	MCU

UE : Aspects réglementaires des produits de santé..... – (EI2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Martine Delettraz	PU
Stéphanie Briançon	PU

UE : Droit de la Santé..... – (EI2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie Siranyan	MCU
Autres membres :	
Hans Martin Späth	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Santé publique et économie de la santé..... – (EI2016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Hans Martin Späth	MCU
Autres membres :	
Valérie Siranyan	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Caractérisation tissulaire, imagerie moléculaire et produits de contraste... – (EI2040M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Marlène Wiart	CR
Stéphanie Briançon	PU

UE : Introduction aux nanotechnologies pour les applications biomédicales.... – (EI2053M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Emmanuelle Canet Soulas	PU
Charlotte Rivière	MCU

UE : Physiopathologie..... – (EI2048M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Emmanuel Perrin	PU
Emmanuelle Laurenceau	MCU

UE : Bases de physiologie humaine..... – (EI2049M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Canet Soulas	PU
Autres membres :	
Emmanuelle Laurenceau	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Biocompatibilité et Biocorrosion..... – (EI2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Brigitte Grosgogeat	MCU-PH
Autres membres :	
Daniel Hartmann	PU
Stéphanie Briançon	PU

UE : Biomatériaux et réparation tissulaire..... – (EI2034M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Brigitte Grosgogeat	MCU-PH
Stéphanie Briançon	PU

UE : Formulation et analyse des protéines et des peptides..... – (EI2039M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Daniel Hartmann	PU
Lars Jordheim	MCU

UE : Prothèses et systèmes orthopédiques..... – (EI2041M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel Hartmann	PU
Autres membres :	
Christian Berger Vachon	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Microfluidique, Microcapteurs..... – (EI2052M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuelle Laurenceau	MCU
Autres membres :	
Philippe Carrière	DR
Jean Pierre Cloarec	MCU

UE : Physicochimie Systèmes Dispersés..... – (EI2036M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Sandrine Bourgeois	MCU
Yves Chevalier	DR

UE : Conception et formulation 1 : formes solides ..... – (EI2037M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Sandrine Bourgeois	MCU
François Puel	MCU

UE : Conception et formulation 2 : formes innovantes ..... (EI2038M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Stéphanie Briançon	PU
Autres membres :	
Sandrine Bourgeois	MCU
Marie Alexandrine Bolzinger	MCU

UE : Imagerie Moléculaire..... – (EI2042M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Luc Zimmer	PU
Autres membres :	
Emmanuelle Canet Soulas	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie RMN1 .....– (EI2043M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno Montcel	MCU
Autres membres :	
Emmanuelle Canet Soulas	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie RMN2 .....– (EI2044M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mathilde Pachot-Clouard	MCU
Autres membres :	
Jean François Le Bas	PU-PH
Emmanuel Perrin	PU

UE : Imagerie RX..... .....– (EI2045M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yves Berthezène	PU-PH
Autres membres :	
Cedric Ray	MCU
Bruno Montcel	MCU

UE : Imagerie Ultra-Sons .....– (EI2046M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Bruno Montcel	MCU
Autres membres :	
Cedric Ray	MCU
David Melodelima	CR

UE : Monitorage des signaux physiologiques .....– (EI2047M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean Jacques Lehot	PU-PH
Autres membres :	
Norbert Noury	PU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Radioprotection .....– (EI2050M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cédric RAY	MCU
Autres membres :	
Emmanuel Perrin	PU
Bruno Montcel	MCU

UE : Imagerie isotopique.....– (EI2051M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Francesco Giammarile	PU-PH
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Programmation & bases de traitement d'images .....(EI2054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel Perrin	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Norbert Noury	PU

UE : Télémédecine .....– (EI2055M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel Perrin	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Norbert Noury	PU

UE : Instrumentation médicale.....– (EI2056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Norbert Noury	PU
Autres membres :	
Bruno Montcel	MCU
Emmanuel Perrin	PU

UE : Médecine Nucléaire 1.....– (EI2061M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Francesco GIAMMARILE	PU-PH
Autres membres :	
Cédric RAY	MCU

UE : Médecine Nucléaire 2.....– (EI2062M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Cédric RAY	MCU
Autres membres :	
Carole LARTIZIEN	CR CNRS

Article 2 : Le Directeur de POLYTECH LYON, Pascal FOURNIER, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 19.11.2013.....

Le Directeur de POLYTECH LYON,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres** 5 et 6 (1ère année) du diplôme d'ingénieur de Polytech Lyon (EPU – Lyon1), pour l'ensemble des spécialités suivantes :

- Génie biomédical,
- Informatique
- Matériaux
- Mathématiques Appliquées et Modélisation
- Mécanique
- Systèmes industriels

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Monsieur Pascal FOURNIER	Directeur
Autres membres :	
Monsieur Jean-Pierre BENEDETTO	PAST
Monsieur Jacki CARO	MCF
Monsieur Laurent DAVID	PR
Madame Christine GERTOSIO	MCF
Monsieur Bruno GILLES	MCF
Madame Fabienne OUDIN	MCF
Madame Florence PERRAUD	MCF
Monsieur Richard SULLIVAN	PRCE
Monsieur Kévin TSE VE KOON	MCF
Madame Céline VIAL	MCF
Monsieur Didier LEONARD	PR

Article 2 : Le Directeur Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres** 7 et 8 (2ème année) du diplôme d'ingénieur de Polytech Lyon (EPU – Lyon1), pour l'ensemble des spécialités suivantes :

- Génie biomédical,
- Informatique
- Matériaux
- Mathématiques Appliquées et Modélisation
- Mécanique
- Systèmes industriels

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Monsieur Pascal FOURNIER	Directeur
Autres membres :	
Monsieur Jean-Pierre BENEDETTO	PAST
Monsieur Jacki CARO	MCF
Monsieur Philippe CASSAGNAU	PR
Madame Christine GERTOSIO	MCF
Monsieur Bruno GILLES	MCF
Monsieur Didier LEONARD	PR
Monsieur Daniel LE ROUX	PR
Madame Fabienne OUDIN	MCF
Madame Florence PERRAUD	MCF
Monsieur Richard SULLIVAN	PRCE
Monsieur Kévin TSE VE KOON	MCF

Article 2 : Le Directeur Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres** 9 et 10 (3ème année) du diplôme d'ingénieur de Polytech Lyon (EPU – Lyon1), pour l'ensemble des spécialités suivantes :

- Génie biomédical,
- Informatique
- Matériaux
- Mathématiques Appliquées et Modélisation
- Mécanique
- Systèmes industriels

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Monsieur Pascal FOURNIER	Directeur
Autres membres :	
Monsieur Jean-Pierre BENEDETTO	PAST
Monsieur Jacki CARO	MCF
Monsieur Laurent DAVID	PR
Madame Christine GERTOSIO	MCF
Monsieur Bruno GILLES	MCF
Monsieur Didier LEONARD	PR
Madame Fabienne OUDIN	MCF
Madame Florence PERRAUD	MCF
Monsieur Cédric RAY	MCF
Monsieur Richard SULLIVAN	PRCE
Monsieur Damien TROMEUR-DERVOUT	PR

Article 2 : Le Directeur Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** d'ingénieur de Polytech Lyon (EPU – Lyon1), pour l'ensemble des spécialités suivantes :

- Génie biomédical,
- Informatique
- Matériaux
- Mathématiques Appliquées et Modélisation
- Mécanique
- Systèmes industriels

Est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Monsieur Pascal FOURNIER	Directeur
Autres membres :	
Monsieur Jean-Pierre BENEDETTO	PAST
Monsieur Jacki CARO	MCF
Monsieur Laurent DAVID	PR
Madame Christine GERTOSIO	MCF
Monsieur Bruno GILLES	MCF
Monsieur Didier LEONARD	PR
Madame Fabienne OUDIN	MCF
Madame Florence PERRAUD	MCF
Monsieur Cédric RAY	MCF
Monsieur Richard SULLIVAN	PRCE
Monsieur Damien TROMEUR-DERVOUT	PR

Article 2 : Le Directeur Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode Informatique Appliquée à la Gestion, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres :	
AUSSEM Alexandre	PR
AKNINE Samir	PR
BENABDESLEM Khalid	MCF
GAVIN Gérald	MCF
ELGHAZEL Haytham	MCF
HACID Mohand Saïd	PR
BONNEVAY Stéphane	MCF
PERRAUD Florence	MCF

Article 2 : Le Directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/11/13

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode Informatique Appliquée à la Gestion, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres :	
AKNINE Samir	PR
BONNEVAY Stéphane	MCF
KABACHI Nadia	MCF
LUMINEAU Nicolas	MCF
MEDINI Lionel	MCF
MILLE Alain	PR

Article 2 : Le Directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/11/13

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode Informatique Appliquée à la Gestion, 1ère année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres :	
AKNINE Samir	PR
BONNEVAY Stéphane	MCF
KABACHI Nadia	MCF
LUMINEAU Nicolas	MCF
MEDINI Lionel	MCF
MILLE Alain	PR

Article 2 : Le Directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/11/2013

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode informatique appliquée à la gestion, **1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : B105 Prog maths et opt..... – (EI1001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : BONNEVAY Stéphane	MCF

UE : B222 Bases de télécom..... ..... – (EI1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : CAVICHIOLI Frédéric	Vacataire

UE : C215 Base données avancées..... ... ... – (EI1003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : LUMINEAU Nicolas	MCF

UE : B303 Gestion de projets..... – (EI1004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : KOCET Sébastien	Vacataire

UE : C305 Méto orient obj anal..... – (EI1005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : AKNINE Samir	PR

UE : C409 Gest fin & cont gest..... – (EI1006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : VANDERMOERE Michel	Vacataire

UE : C507 Anglais .... – (EI1014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : JAMES Valérie	Vacataire SCEL

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode Informatique Appliquée à la Gestion, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres :	
AUSSEM Alexandre	PR
GAVIN Gérald	MCF
PERRAUD Florence	MCF
MILLE Alain	PR
SALGADO Melchior	MCF
HACID Mohand Saïd	PR

Article 2 : Le Directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 29/11/13

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode Informatique Appliquée à la Gestion, 2ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres :	
AUSSEM Alexandre	PR
GAVIN Gérald	MCF
PERRAUD Florence	MCF
MILLE Alain	PR
SALGADO Melchior	MCF
HACID Mohand Saïd	PR

Article 2 : Le Directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28/11/2013

Le Directeur de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de Polytech Lyon

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de MASTER STS, mention informatique, spécialité Méthode informatique appliquée à la gestion, **2ème année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : C107 Process stochast ..... – (EI2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : AUSSEM Alexandre	PR

UE : D111 Intro infor décision..... ..... – (EI2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : KABACHI Nadia	MCF

UE : D232 Anal multidim datami ... ... – (EI2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : HACID Mohand Said	PR

UE : D112 Théorie des jeux ..... – (EI2004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : GAVIN Gérald	MCF

UE : D412 Gest strat des orga ..... – (EI2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : SALGADO Melchior	MCF IUT

UE : C307 Intég d'appli inform..... – (EI2006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : PERRAUD Florence	MCF

UE : D314 Ingé des systèmes .... – (EI2007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOUNEKKAR Ahmed	MCF
Autres membres : VIAL Christian	Vacataire

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département POLYTECH LYON

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de LICENCE PROFESSIONNELLE, spécialité : TEXTILES TECHNIQUES ET FONCTIONNELS, parcours LP est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014

Nom - Prénom	Grade
Président : JACKI CARO	MDC HC
Autres membres : CHRISTINE CORROY	ENS ITECH
BRUNO VENTURELLI	LP DIDEROT
CLEMENT HIGNETTE	PRAG
THIERRY HAMAIDE	PR

Article 2 : Le Directeur de POLYTECH LYON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le Directeur du Département,

PASCAL FOURNIER

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département POLYTECH LYON

ARRETE :

Article 1 : Le Jury de l'Unité d'Enseignement :

Projet tutoré

EILPTT24

Est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Président du Jury :	**Grade**	**Etablissement**
Jacki CARO	MCF	Université Lyon1

Membres du Jury	**Grades**	**Etablissement**
Christine CORROY	Responsable Pédagogique	ITECH
Gabriel COQUARD	PR 2d degrés	Université Lyon1 (SCEL)
Vincent TARDY	consultant industriel	

Article 2 : Le directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le directeur
de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,
de l'UCBL

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département POLYTECH LYON

ARRETE :

Article 1 : Le Jury de l'Unité d'Enseignement :

Stage

EILPTT25

Est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Président du Jury :	**Grade**	**Etablissement**
Jacki CARO	MCF	Université Lyon1

Membres du Jury	**Grades**	**Etablissement**
Christine CORROY	Responsable Pédagogique	ITECH
Gabriel COQUARD	PR 2d degrés	Université Lyon1 (SCEL)
Vincent TARDY	consultant industriel	

Article 2 : Le directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le directeur
de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,
de l'UCBL

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département POLYTECH LYON

ARRETE :

Article 1 : Le Jury de l'Unité d'Enseignement :

Organisation industrielle

EILPTTF7

Est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Président du Jury :	**Grade**	**Etablissement**
Jacki CARO	MCF	Université Lyon1
Membres du Jury	**Grades**	**Etablissement**
Christine CORROY	Responsable Pédagogique	ITECH
Bruno VENTURELLI	PR 2nd degré	Lycée Diderot
Gabriel COQUARD	PR 2d degrés	Université Lyon1 (SCEL)
Vincent TARDY	consultant industriel	

Article 2 : Le directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le directeur
de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,
de l'UCBL

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département POLYTECH LYON

ARRETE :

Article 1 : Le Jury de l'Unité d'Enseignement :

Conception - procédés de fabrication - contrôles de TTF

EILPTT14

Est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Président du Jury :	**Grade**	**Etablissement**
Christine CORROY	Responsable Pédagogique	ITECH
Membres du Jury	**Grades**	**Etablissement**
Jacki CARO	MCF	Université Lyon1
Bruno VENTURELLI	PR 2nd degré	Lycée Diderot
Fabien ROLLAND	PR	ITECH

Article 2 : Le directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le directeur
de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,
de l'UCBL

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département POLYTECH LYON

ARRETE :

Article 1 : Le Jury de l'Unité d'Enseignement :

Matières premières et caractérisation

EILPTTF1

Est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2013-2014

Président du Jury :	**Grade**	**Etablissement**
Christine CORROY	Responsable Pédagogique	ITECH

Membres du Jury	**Grades**	**Etablissement**
Jacki CARO	MCF	Université Lyon1
Thierry HAMAIDE	PR	Université Lyon1
Fabien ROLLAND	PR	ITECH

Article 2 : Le directeur de Polytech Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 28 novembre 2013

Le directeur
de Polytech Lyon,

Pascal FOURNIER

Le Président,
de l'UCBL

François-Noël GILLY

Faculté des Sciences et Technologies

LE PRESIDENT

- *Vu l'article L.613-1 du code de l'Education ;*
- *vu le texte règlementant l'Attestation d'Etudes Universitaires Stage Volontaire de Réorientation adopté par le CEVU du 5 octobre 2010 et par le CA du 19 octobre 2010 ;*
- *sur proposition de Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies.*

ARRÊTE

Article 1er : sont nommés présidents et membres des jurys de l'AEU Stage Volontaire de Réorientation pour les deux semestres de l'année universitaire 2013-2014.

PERRUT Anne, *MCU*, responsable de la commission formation de la FST (Présidente)
CHOROT Thierry, *MCU*
DIAZ Chantal, *MCU*
DOPPLER Delphine, *MCU*

Le jury se réserve le droit de faire appel à un expert représentant la formation impliquée par le stage.

Article 2 : Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, Mesdames et Messieurs les directeurs des Départements, Madame la Directrice administrative de la Faculté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans le déambulatoire ainsi que dans les locaux de la Faculté et des Départements concernés.

Fait à Villeurbanne, le 25 Novembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies

Fabien DE MARCHI

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Faculté des Sciences et Technologies

LE PRESIDENT

- *Vu l'article L.613-1 du code de l'Education ;*
- *vu le texte règlementant l'Attestation d'Etudes Universitaires Stage Volontaire de Réorientation adopté par le CEVU du 5 octobre 2010 et par le CA du 19 octobre 2010 ;*
- *sur proposition de Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies.*

ARRÊTE

Article 1er : sont nommés présidents et membres des jurys de l'AEU Stage Volontaire de Réorientation pour les deux semestres de l'année universitaire 2013-2014.

PERRUT Anne, *MCU*, responsable de la commission formation de la FST (Présidente)
CHOROT Thierry, *MCU*
DIAZ Chantal, *MCU*
DOPPLER Delphine, *MCU*

Le jury se réserve le droit de faire appel à un expert représentant la formation impliquée par le stage.

Article 2 : Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, Mesdames et Messieurs les directeurs des Départements, Madame la Directrice administrative de la Faculté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans le déambulatoire ainsi que dans les locaux de la Faculté et des Départements concernés.

Fait à Villeurbanne, le 25 Novembre 2013

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Technologies

Fabien DE MARCHI

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

Faculté des Sciences et Technologies

Le Président

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE

Article 1 :

Les commissions pédagogiques d'admission en Licence STS au titre de l'année universitaire 2013-2014 – semestre de printemps et au titre de l'année universitaire 2014-2015 – semestre d'automne sont ainsi composées :

Portail PCSI

Chimie
CAILLOT Thierry
BOUYSSI Didier
GUILLIERE Florence
LE-BAHERS Tangui
LUX François
PERONNET Myriam
PEZ-PELOTIER Béatrice
PROVENDIER Hélène
REVERDY Nicolas
TOMMASINO Jean-Bernard

Physique
RAYANE Driss
ALLOUCHE Abdul-Rahman
AOUIZERAT Anna
CHAUSSARD Lionel
PLENET Jean-Claude
TUAILLON Juliette

Mécanique – Génie Civil
CHEZE Laurence
JURKIEWIEZ Bruno
DOPPLER Delphine
FRECHEDE Bertrand
GINESTY Mikael
INSERRA Claude
MILLET Severine
VERGNAULT Etienne

Génie Electrique-Génie des Procédés
CHOROT Thierry
FIATY Koffi
MARQUES Jean-Claude
SIAUVE Nicolas

Fabien DE MARCHI
Directeur
de la Faculté des Sciences et Technologies
Université Claude Bernard Lyon 1

Sciences de la matière

DEL FATTI Natalia
BARENTIN Catherine
BERTHELOT Alice
CRUT Aurélien
GARAVELLI Marco
GUY Stephan
JOUBAUD Sylvain
KRAKOVIACK Vincent
MAGRO Marc
MANNEVILLE Sébastien
MAURIN Philippe
MONNEREAU Cyrille
MOSKALENKO Cendrine
PIVA Olivier
RIVIERE Charlotte
TABERLET Nicolas

Portail MATHS INFO

Informatique

DESSEREE Elodie
BRANDEL Sylvain
GLUCK Olivier
LOUVET Nicolas
MEYER Alexandre
RICO Fabien
THION Romuald

Mathématiques

GAUTHIER Sébastien
ATTAL Stéphane
BENZONI Sylvie
BLOSSIER Thomas
CHALENDAR Isabelle
OUDIN-DARDUN Fabienne
REYNAUD Dominique

MASS

LAINE Pascal
SI KADDOUR Hamza

Portail SVT

Biologie	Biochimie
DUPRE-AUCOUTURIER Sylvie	MARCILLAT Olivier
ALLAINE Dominique	GRANJON Thierry
BAILLY BECHET Marc	MANITI Ofelia
COTTON Pascale	MARCANDIER Sylvie
CZARNES Sonia	NOIRIEL Alexandre
DIAZ Chantal	
DOLEDEC Sylvain	
GIRAUD Sandrine	
GOBERT Stephanie	
HERVANT Frederic	
KAUFMANN Bernard	
LAFONT Jérôme	
LETHIAS Claire	
LOPES Christelle	
MASSE Ingrid	
MORELLI Claire	
MOUNIER Nicole	
OTTMANN Michèle	
PLENET Sandrine	
PRAT Daniel	
RAYMOND Olivier	
SEGRETAIN Marie-Hélène	
VALCOURT Ulrich	

Article 2 :

Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 Décembre 2013

Le Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

Fabien de MARCHI

Le Président de
L'Université Claude Bernard LYON I

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID